ACADÉMIE ROYALE

DES SCIENCES, DES LETTRES ET DES BEAUX-ARTS DE BELGIQUE.

COMMISSION ROYALE D'HISTOIRE.

MM. Le baron Kervyn de Lettenhove, Président.
Gachard, Secrétaire et Trésorier.
Alphonse Wauters.
Stanislas Bormans.
Edmond Poullet.
Charles Piot.
Léopold Devillers.
Gilliodts-Van Severen, Membre suppléant.

TABLE CHRONOLOGIQUE

DES

CHARTES ET DIPLÔMES IMPRIMÉS

CONCERNANT

L'HISTOIRE DE LA BELGIQUE.

TABLE CHRONOLOGIQUE

DES

CHARTES ET DIPLÔMES IMPRIMÉS

CONCERNANT

L'HISTOIRE DE LA BELGIQUE,

par

ALPHONSE WAUTERS,

Archiviste de la ville de Bruxelles, membre de l'Académie royale de Belgique
et de la Commission royale d'histoire, officier de l'ordre de Léopold.

TOME VI.

(1280 — 1300.)

BRUXELLES,

F. HAYEZ, IMPRIMEUR DE L'ACADÉMIE ROYALE DE BELGIQUE.

1881

LIBRARY
AUG 20 1970
UNIVERSITY OF ...

Z
2416
A1
t.6

INTRODUCTION.

§ I.

Coup d'œil sur la situation de la Belgique à la fin du XIIIe siècle; de l'emploi que l'on a fait alors des actes pour appuyer une revendication territoriale; exemple scandaleux de falsification de titres.

La fin du treizième siècle forme dans l'histoire de la Belgique l'époque d'une crise terrible, qui fit passer la plupart de nos provinces par de cruelles épreuves. Des dynasties, des familles princières, comme celles de Limbourg et de Hollande, s'éteignirent; d'autres, comme celles de Louvain et d'Avesnes ou de Hainaut, réunirent de nouveaux domaines à ceux qu'elles possédaient déjà et accrurent encore la considération dont leurs chefs étaient entourés et l'influence dont ils jouissaient. Les Dampierre, comtes de Flandre et marquis de Namur, devenus puissants grâce au développement prodigieux de l'industrie et du commerce des villes flamandes, virent un instant pâlir leur étoile pendant la longue et sanglante guerre que leur chef, le comte Guy, soutint contre le roi de France, Philippe le Bel, tandis que la maison de Luxembourg, dont le chef avait péri dans la sanglante journée de Woeringen, se réconciliait avec les ducs de Brabant, en attendant l'heure où, mise en possession de l'empire d'Allemagne et du royaume de Bohême, elle prendrait place parmi les grandes lignées de souverains.

Les populations subissaient aussi de violentes commotions, résultats des modifications qui s'opéraient à la longue dans les conditions économiques de

la société. Si l'agriculture et l'élevage des bestiaux entretenaient, en l'augmentant toujours, la richesse des campagnes, où l'on avait considérablement amélioré le sort des paysans en supprimant dans quelques contrées et en allégeant dans les autres le poids du servage, les villes avaient prodigieusement augmenté en nombre, en grandeur, en richesses. La classe ouvrière, constamment recrutée par des immigrants venant de la campagne, les remplissait d'une population avide à la fois de bien-être matériel et de priviléges.

La classe des marchands, considérablement enrichie, non-seulement par les travaux fructueux auxquels elle se livrait, mais par l'accroissement subit et énorme de la valeur des biens-fonds situés dans les villes ou à proximité, commençait à se voir contester l'autorité qu'elle y exerçait à l'exclusion de la masse des plébéiens. Ceux-ci avaient d'abord échoué dans leurs tentatives d'obtenir une large participation à l'administration municipale, à Liége et à Utrecht en particulier, et plus d'une émeute, excitée surtout par les tisserands et les foulons, les deux métiers les plus remuants, avait été comprimée par la force, mais les revendications ne cessaient pas et allaient éclater, en formant comme une traînée de poudre, dans la plupart de nos cités, pendant les premières années du XIVe siècle.

Les princes souverains, soit qu'ils fussent jaloux de la prépondérance de plus en plus grande de la classe bourgeoise, soit qu'ils fussent excités par les plaintes de la multitude contre les abus d'autorité que cette classe se permettait, entamèrent contre elle mainte lutte restée célèbre dans l'histoire. La longue querelle des Trente-neuf, de Gand, constitue l'un des principaux épisodes des tentatives que fit en Flandre le comte Guy pour faire grandir l'autorité comtale aux dépens de l'autonomie communale; en Hainaut, la ville de Valenciennes dut soutenir une longue guerre contre Jean d'Avesnes; dans le pays de Liége, l'évêque Jean de Flandre eut à défendre ses droits contre les patriciens de sa capitale et, dans le pays de Cologne, lorsque le duc Jean Ier vainquit la coalition de l'archevêque de cette ville et des comtes de Luxembourg et de Gueldre, il fut énergiquement appuyé par la bourgeoisie de la métropole rhénane, qui ne lui marchanda ni ses sympathies, ni les contingents militaires.

On ne doit pas s'imaginer au surplus qu'il y eut une opposition systématique

entre les princes et les villes. Le même comte Guy, qui s'efforça avec tant de persévérance de s'immiscer dans l'administration intérieure de ses villes principales, accueillit avec empressement les avances qui lui furent faites par les bourgeois de Valenciennes, et le comte de Hainaut, qui punit si sévèrement ceux-ci de leur soulèvement contre lui, prodigua les priviléges aux cités de la Hollande lorsqu'il voulut se mettre en possession de cette contrée. La conduite des princes vis-à-vis des bourgeoisies était donc déterminée par le besoin plus ou moins grand qu'ils avaient de leur appui et, sous ce rapport, l'exemple fut donné par le roi de France Philippe le Bel, qui, en Flandre, soutint les Trente-neuf de Gand contre Guy de Dampierre, et, en Hainaut, prit contre le comte Jean d'Avesnes la défense de la ville de Valenciennes, mais s'empressa d'abandonner les bourgeoisies dès que les princes se rallièrent à sa politique.

L'ensemble des petits États laïques, qui s'étaient formés des débris de l'ancienne Lotharingie, entre la Moselle et la mer, semblait de plus en plus se détacher de l'Empire, pour constituer un groupe accessible surtout à l'influence de la France et celle de l'Angleterre. Paris et Londres étaient peu éloignées de Bruges et de Bruxelles, tandis que l'Empire germanique ne conservait plus sur les bords du Rhin une seule ville d'où ses chefs fissent rayonner leur action diplomatique. Sur ce beau fleuve le pouvoir n'était plus disputé qu'entre les princes ecclésiastiques et les villes libres. A partir de l'époque de Rodolphe de Habsbourg, la vie politique de l'Allemagne se transporta de plus en plus au delà du Rhin, où elle eut pour centres principaux l'Autriche, la Bavière, la Bohême et le Brandenbourg; les successeurs des Hohenstauffen s'habituèrent à se désintéresser de la Lotharingie, où ils souffrirent, sans beaucoup s'en soucier, les empiétements de la monarchie française sur Cambrai, l'Ostrevant, le Barrois, Lyon, premières étapes vers cette frontière du Rhin que l'on faisait déjà miroiter aux yeux de Philippe le Bel comme un appât facile pour ses convoitises [1].

[1] Guillaume de Nangis et d'autres chroniqueurs contemporains prétendent, à tort il est vrai, que, dans une entrevue qui eut lieu à Vaucouleurs, le roi des Romains Albert d'Autriche, avec le consente-

Il n'est pas inutile de rappeler ici l'un des incidents les plus curieux de la lutte des Valenciennois contre Jean d'Avesnes, lutte qui, si elle ne fut pas provoquée par le roi de France, fut longtemps alimentée et activée par ses efforts. En différend avec le comte de Hainaut au sujet des limites de la juridiction de la ville de Tournai et au sujet du ressort de l'Ostrevant, Philippe le Bel s'empressa d'accueillir les plaintes des bourgeois de Valenciennes lorsque ceux-ci, que le roi des Romains avait condamnés et proscrits à cause de leur rébellion, prétendirent que leur ville faisait partie de la monarchie française.

A l'instigation et probablement avec la coopération des conseillers de Philippe, ils recherchèrent les vieux diplômes des rois mérovingiens et carlovingiens où il était question de Valenciennes et des localités voisines, et en envoyèrent le texte, tant en français qu'en latin, à Philippe, en y joignant un court exposé où ils disaient que de très-ancien temps leur ville était du royaume de France, que les prédécesseurs du monarque, notamment Lothaire, y avaient confirmé des donations, tantôt comme empereurs, tantôt comme rois, parce qu'ils étaient à la fois l'un et l'autre. Ils finissaient en demandant à Philippe de vouloir bien les protéger contre les grands dommages que le comte de Hainaut causait à eux et au pays.

Cette requête se trouve dans un manuscrit des Archives nationales de France, intitulé : *Che sont li transcrit des caertes coument li royaumes de Franche s'étant en Valenchienes et es parties entour Valenchienes,* petit in-quarto de dix-huit feuilles de vélin, dont sept sont restées en blanc. Ce précieux manuscrit, ainsi que nous l'apprend Bonamy dans la notice qu'il lui y a consacrée [1], fut longtemps soustrait au Trésor des rois de France. Retrouvé, en 1746, dans la bibliothèque délaissée par les Godefroy, il fut réclamé par Joly de Fleury, le

ment de ses barons et de ses prélats, céda à Philippe le Bel tout le pays jusqu'au Rhin. Voir Boutaric, *La France sous Philippe le Bel,* p. 398. Il n'existe aucune trace officielle de cette cession qui, si elle avait été négociée et acceptée, aurait été amèrement reprochée à Albert par les ennemis de sa maison.

[1] *Notice historique du registre* 22 *du Trésor des chartes, servant d'explication aux titres qu'il contient,* dans les *Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres,* t. XXXVIII, pp. 443-466.

procureur général, et réintégré dans le dépôt d'où il n'aurait jamais dû sortir. Il présente l'un des premiers exemples connus de l'emploi des diplômes pour le soutien d'une thèse historico-politique, et, à ce titre, mérite de nous occuper un instant.

Les chartes que les Valenciennois invoquèrent pour justifier leurs dires, sont au nombre de huit :

1° Une charte de Lothaire (II), roi de Lotharingie, par laquelle il donne à l'abbaye de Saint-Denis un manse dépendant de son fisc de Valenciennes; cette charte est datée du palais de Valenciennes, le 5 (ou 7) des calendes de février, an Ve du règne de Lothaire, 24 ou 26 janvier 860;

2° Une charte du roi Childebert en faveur de la même abbaye, à laquelle il donne le village de Solesmes, situé dans le comté de Famars; cette charte est datée du 12 mars, an XIIe du règne de Childebert, ou 706;

3° Une charte par laquelle le roi Charles le Simplé soumet à l'évêque et à l'église Notre-Dame de Cambrai les petites abbayes de Maroiles et de Crespin; cette charte est datée de Herstal, le 6 des ides de septembre, an XXVIIIe du règne de Charles, ou 8 septembre 920;

4° Une charte du même, confirmant aux chanoines de Cambrai les biens que le roi Zuentibold (de Lotharingie) leur avait assignés pour leur usage particulier, charte donnée le 13 des calendes de janvier, an XVIIIIe du règne de Charles, ou 20 décembre 911;

5° Une charte du même, approuvant la donation de plusieurs biens situés dans les comtés de Laon et de Hainaut, donation qui avait été faite par le comte Ingelram, en faveur de l'abbaye de Maroiles; cet acte est daté de Laon, le 9 des ides de janvier, an XXIe du règne de Charles, ou 5 janvier 921;

6° Une charte du même, donnant plusieurs biens au monastère de Maroiles. Cet acte est daté de Laon, le 8 des ides du même mois ou 6 janvier 921;

7° Une charte du roi Louis le Débonnaire (et non, comme le dit Bonamy, du roi de France Louis d'Outremer, qui ne régna jamais à Aix-la-Chapelle), donnant le village de Sassignies, en Hainaut, à l'abbaye de Maroiles; ce diplôme est daté d'Aix, le 13 des calendes de mai, l'an Ve du règne de Louis, ou 1er mai 818;

Et 8° une confirmation de la précédente, émanée du roi Lothaire, petit-fils de Louis le Débonnaire (et non, comme le dit également Bonamy, du roi de France Lothaire, fils de Louis d'Outremer), datée d'Aix-la-Chapelle, le 3 des calendes de mai, an IIIe du règne de Lothaire, ou 29 avril 858. L'attribution de ce dernier diplôme à Lothaire de France est tout à fait inadmissible. En effet, l'an IIIe du règne de ce prince tombe en 956 ou 957, époque où Othon le Grand, ce monarque tout-puissant et redouté, gouvernait à la fois l'Allemagne et la Lotharingie.

Rien n'est plus faible, ni moins concluant que les arguments employés par les Valenciennois. En effet, aucune des chartes citées plus haut n'émane de princes n'ayant possédé que la Neustrie ou ce que l'on a depuis appelé la France. Childebert et l'empereur Louis ont régné sur toute la monarchie franque; Charles le Simple gouverna à la fois la Lotharingie et la Neustrie, les Lothaire régnèrent en Lotharingie seulement. Les documents produits attestent donc tout le contraire de ce que l'on prétendait.

L'argumentation de Bonamy, qui à ce sujet est vacillante et erronée sur quelques points, devient étrange lorsqu'il s'agit de la manière dont la Lotharingie échappa aux descendants de Charles le Chauve pour passer sous la domination des empereurs d'Allemagne, de la maison de Saxe. Ce savant admet qu'en l'année 980, par un traité fait à Reims et accepté, dit-il, par tous les historiens, l'empereur Othon II reçut du roi de France Lothaire la Lotharingie à titre de fief [1]. Il va plus loin : citant un manuscrit de la Bibliothèque impériale (la Bibliothèque de Vienne) qui contient tous les traités conclus entre la France et l'Allemagne, il donne le texte du serment qu'Othon prêta à son nouveau suzerain, et il ne s'aperçoit pas que ce texte même révèle l'ignorance de celui qui l'a fabriqué. Othon II s'y qualifie de *rex Germanorum,* titre qu'il ne prend

[1] On ne trouve rien de semblable dans Richer, le chroniqueur le plus consciencieux de cette époque et qui était Français. Il se borne à rappeler que par l'accord conclu entre les deux princes, Lothaire renonça à ses prétentions sur une partie de la Belgique : *Belgicae pars quae in lite fuerat, in jus Ottonis transiit.* Il n'est pas question d'hommage et, en effet, Lothaire, en lutte avec Hugues Capet, duc de France, se maintenait difficilement dans ses propres États. Voyez Richer, l. III, § 81.

dans aucun des nombreux diplômes dont on a conservé la teneur. Ensuite, s'appuyant uniquement sur Guillaume de Nangis [1], auteur qui écrivait 300 ans plus tard, à l'époque même où Philippe le Bel mettait tout en œuvre pour revendiquer la Lotharingie, Bonamy nous représente Othon III comme recevant la Lotharingie de Lothaire, en 985, aux mêmes conditions que son père aurait subies, et cite pour justifier cette allégation exorbitante, le passage d'une lettre adressée à Géraud, abbé d'Aurillac, où le célèbre Gerbert représente son protecteur, l'archevêque de Reims Adalbéron, comme obligeant les seigneurs lotharingiens à être fidèles à Othon III sous la vassalité du roi des Français (*sub Francorum regis clientela*) [2]. Enfin Bonamy ajoute que Hugues Capet laissa les empereurs d'Allemagne paisibles possesseurs de la Lotharingie.

Aujourd'hui que l'histoire du Xe siècle est mieux connue, grâce à la publication d'historiens restés longtemps inédits, tels que Richer, et grâce à de nombreux et importants travaux, on se fait une idée plus juste de la force respective des deux monarchies. Autant les Othon d'Allemagne, malgré les difficultés sans nombre contre lesquelles ils eurent à lutter, surent se faire craindre, autant les derniers Carlovingiens de France et les premiers Capétiens, débordés de toutes parts par la féodalité, furent relativement faibles. Dans ces conditions, les souverains de la Germanie auraient-ils accepté le rôle de vassaux de leurs voisins? il serait difficile, pour ne pas dire impossible, de le soutenir avec quelque chance de succès.

L'Ostrevant, étant situé à l'ouest de l'Escaut, dépendait peut-être de la Neustrie ou France, mais Saint-Sauve, localité contiguë à Valenciennes, est expressément mentionnée dans le partage de la Lotharingie, en 870; quant à la ville même, elle était comprise dans le *pagus* de Famars : *in pago Fanomartinse super fluvium Scalthus*, comme le dit une charte du roi Lothaire II, de l'an 860 [3]. Elle appartenait donc à la Lotharingie et les empereurs d'Allemagne auraient pu produire maint précédent historique à l'appui de leurs droits. Ainsi

[1] Dans Du Chesne, *Historiae Francorum scriptores*, t. II, p. 627.

[2] *Ibidem*, t. II, p. 797.

[3] Voyez Duvivier, *Recherches sur le Hainaut ancien*, p. 210.

lorsque cette ville fut violemment occupée, vers 1006, par le comte de Flandre Baudouin IV, l'usurpation de celui-ci, pour être sanctionnée, dut recevoir l'assentiment de l'empereur Henri II [1]; plus tard encore, quand la comtesse Richilde, attaquée par Robert le Frison, fut forcée de se reconnaître la vassale de l'évêque de Liége Théoduin, le jeune roi Henri IV approuva cette transaction en abandonnant à l'église Saint-Lambert tout le Hainaut, y compris Valenciennes [2]. Les droits de l'Empereur reposaient donc sur une possession incontestée de plusieurs siècles.

Mais la passion politique ne raisonne pas. Quand elle cherche des textes, des témoignages, c'est d'ordinaire pour les assouplir à ses caprices. En 1292, les Valenciennois ne firent pas autrement. Ils voulurent alors Philippe le Bel pour protecteur. Prétendant, contrairement à la vérité historique, que leur ville était « de l'Ostrevant toute ou la plus grande partie, » ils lui envoyèrent deux d'entre eux, Guillaume Roussiel et Jacquemon ou Jacques Li Père, le prièrent d'être leur « bon seigneur et souverain gardien, » promirent de ne pas quitter son obéissance et de conclure de paix ou de trêves avec qui que ce fût, sans son congé et assentiment spécial, et s'engagèrent à l'indemniser s'il lui était causé quelque tort à cause d'eux. Toutes ces résolutions furent prises le 29 août 1292, dans une assemblée générale de la bourgeoisie, qui avait été convoquée au son de la cloche, et après une longue délibération. Philippe le Bel accueillit sans tarder des offres si favorables à sa politique; mais, plus tard, il fut le premier à ordonner aux Valenciennois de reconnaître Jean d'Avesnes pour leur souverain [3].

[1] La prise de Valenciennes fut amenée par un conflit qui s'éleva entre le comte de Flandre Baudouin et Arnoul, comte de Valenciennes, l'un des vassaux les plus fidèles de l'empereur Henri II. Arnoul fut chassé de la ville qu'il gouvernait et qui fut prise par Baudouin, puis assiégée par Henri II, au mois de septembre 1006, et enfin cédée par celui-ci au comte de Flandre. Tous ces faits résultent à l'évidence des récits de Balderic, le chroniqueur de Cambrai, qui était presque contemporain.

[2] Le diplôme impérial a été imprimé plusieurs fois et, en premier lieu, dans Chapeauville, *Gesta pontificum Leodiensium*, t. II, p. 11. Il est daté de Liége, le 11 mai 1071.

[3] Pour les faits qui précèdent et tout ce qui concerne la guerre de Valenciennes, voyez les *Bulletins de la Commission royale d'histoire*, 4e série, t. II.

Il résulte de ce qui précède qu'au XIIIe siècle les diplomaties et les partis s'habituaient déjà à chercher, pour étayer leurs projets, des arguments dans les dépôts de chartes, où certes il n'a pas dû être facile aux défenseurs des prétentions du roi de France et des Valenciennois de recueillir cette série de diplômes royaux qui, au premier abord, semble former une trame solide. Mais la diplomatique, à l'aide de laquelle on soutient encore de nos jours des thèses très-contestables, fournit aussi les moyens d'arriver à la vérité et, lorsque cette dernière est méconnue, on peut parvenir à établir que c'est sciemment qu'elle l'a été.

Citons à ce propos un exemple concluant de l'audace avec laquelle on a quelquefois méconnu les vérités historiques les plus élémentaires. Le fait n'est pas inutile à signaler, car il apprend à se défier des exhibitions de documents, et, en montrant à quel point les faussaires ont osé se jouer des tribunaux et du public, il fournit l'occasion de rendre justice à un travail consciencieux où le mensonge a été parfaitement établi et constaté.

Le père Hippolyte Goffinet, de la Compagnie de Jésus, a exposé dans son introduction au *Cartulaire de Clairefontaine* (Arlon, 1877, 1 vol. in-8°) comment les archives de ce monastère comprennent une longue suite de pièces fausses au nombre de vingt et une. « A part deux, dit-il, qui portent des dates » absurdes, la plus ancienne est du 23 mars 1214 et la plus récente du » 18 août 1480. Toutes sont écrites de la même main en caractères affreux qui » s'efforcent de paraître anciens. Les mots sont criblés de fautes ridicules et » d'abréviations inusitées. Le style n'est qu'un jargon assez moderne, rehaussé » d'expressions antiques. »

L'auteur entre ensuite dans de longs détails à propos de ces chartes Dans la première, datée du 23 mars 1214, la comtesse Ermesinde nous apprend « que » la grâce divine a, par une lumière du ciel, conduit son bras droit de manière » à lui faire construire une église et un couvent pour douze damoiselles, dans » les dépendances de son château de Bardenbourg, au comté de Luxembourg. » Après ce singulier préambule, elle embrouille dans une phraséologie impos- » sible les idées suivantes... » Ici nous passons bien des lignes pour arriver aux conclusions :

« Ce qui frappe à la lecture de cette pièce, c'est qu'elle est écrite en français.

» La raison en est bien simple : l'auteur n'entendait que cette langue et un » peu d'allemand, et ne soupçonnait probablement pas qu'en 1214 le latin seul » était employé dans les actes publics, au moins dans nos contrées... »

« Le début, absurde au point de vue littéraire, ne vaut pas mieux en fait de » géographie. Le château de Bardenbourg était non-seulement dans le comté, » mais dans la paroisse d'Arlon... Il ne faisait donc pas partie du comté de » Luxembourg et il n'appartenait pas à Ermesinde avant son mariage avec » Waleran » (duc de Limbourg et marquis d'Arlon).

Il serait inutile d'étendre davantage l'analyse de ces pseudo-diplômes, où l'imposture est assez facile à démêler, où l'on s'aperçoit bientôt que le ou les faussaires n'ont eu pour but que de donner au monastère de Claire-Fontaine une célébrité et une importance qu'il n'avait pas et d'en étendre les droits et les domaines au préjudice des propriétaires du voisinage. Le père Goffinet explique comme suit l'origine de leurs efforts :

« Au milieu du XVIIIe siècle, la plupart des biens de l'abbaye se trouvaient mêlés et comme confondus avec ceux des communautés d'Eischen, d'Autel, de Weiler, de Stienen, de Walzing et d'Arlon. Voulant sortir de cette espèce d'indivision dont tous les inconvénients étaient pour l'abbaye, les religieuses prièrent le conseil provincial de Luxembourg de leur octroyer « des lettres terrières », qui leur permissent de faire lever une carte de la seigneurie de Claire-Fontaine par un arpenteur de Sa Majesté. Le 10 février 1756, elles furent autorisées à choisir un notaire qui se transporterait dans les localités ci-dessus nommées, pour fixer, avec les maïeurs et justices et plus anciens des villages, les limites et droits des terres qui appartenaient au couvent...

» Jean-Baptiste Kieller, notaire à Arlon, fut chargé de ce travail...

» Il est hors de doute que les pièces qui nous occupent furent faites pour cette circonstance. A la suite des guerres et des épidémies pestilentielles du siècle précédent, une partie notable des terres de l'abbaye avaient cessé d'être cultivées et étaient encore considérées comme des biens abandonnés. Quelques-unes même de ces terres avaient été annexées par les propriétaires voisins. Il s'agissait donc pour le couvent de forcer la main à des gens qui, peu à peu, s'étaient habitués à jouir de ces biens comme de leurs biens propres,

gens que le conseil provincial ne craint pas de qualifier de détenteurs; il fallait encore en amener un certain nombre à se faire justice à eux-mêmes, en renseignant ce qu'ils possédaient frauduleusement. Pour aider à leur bonne foi, le factotum de l'abbaye (dont le père Goffinet tait le nom après l'avoir découvert) ne trouva rien de mieux à faire que de les effrayer par la perspective d'une foule de procès ruineux.

» ...Après mûre réflexion, il se décida à fabriquer lui-même des chartes antiques et à y mentir sans vergogne. Ce parti lui parut d'autant plus attrayant qu'il mystifiait à la fois et les religieuses et les paysans du voisinage; aussi fut-il embrassé avec passion.

» A la vue de toutes ces chartes, on a lieu de s'étonner que des hommes assez instruits, comme étaient (les notaires) Pierret et Kieller, n'aient rien soupçonné de la fourberie et se soient docilement prêtés à transcrire et même à traduire de pareilles élucubrations... »

Ici l'on ne peut approuver notre auteur lorsqu'il se borne à accuser « d'aveugle confiance et de grande légèreté » ces complices d'une falsification criminelle, lorsqu'il se contente d'infliger « un blâme sévère » à l'abbesse, et qu'il déclare, en terminant, qu'on dépasserait probablement la limite, en accusant l'auteur de ce méfait de vol et d'injustice, mais que l'on ne peut trop flétrir son abjection et sa déloyauté.

L'indulgence de ce langage semble excessive et l'on se demande, à la lecture d'une pareille appréciation, jusqu'où elle serait portée si les coupables, au lieu d'être des lettrés, des fonctionnaires publics, presque des magistrats, avaient été recrutés parmi les êtres croupissant dans l'ignorance et la misère. Il faut plaindre une époque et un pays où tout un système de spoliation peut s'appuyer sur des pièces fabriquées de la manière la plus ignare et la plus impudente à la fois.

Au surplus, les détails qui précèdent conduisent à une conclusion plus rigoureuse. Où se trouve dans le cartulaire et le chartrier de Claire-Fontaine la limite du vrai et du faux ? On ne pourrait la déterminer qu'après un nouvel examen, car le testament même d'Ermesinde, dont tous les auteurs admettent l'authenticité, n'est pas à l'abri de la critique. La comtesse y déclare vouloir

fonder une abbaye, qui, dit-elle, s'appelle en français *Bialeu*. Or ce nom, déjà prétenduement porté par un monastère n'existant qu'à l'état de projet, ne se rencontre dans aucune autre charte du XIIIe siècle, si ce n'est dans le faux diplôme du 23 mars 1214; partout l'abbaye établie par Ermesinde est appelée *Clarus Fons* ou *Claire-Fontaine*, sauf qu'on la désigne quelquefois, mais rarement, par le mot *Bardenberg*, appellation de la hauteur au pied de laquelle elle est située.

Le texte de la donation sort de la plume d'un rédacteur malhabile à rendre en latin la pensée d'une noble bienfaitrice. Celle-ci, pour construire les édifices conventuels (*pro edificiis abbatie construendis*), donne ses juments avec leurs poulains, savoir : soixante-quatre juments et neuf poulains, quarante muids de froment, quarante livres de deniers de Luxembourg, tous les moutons de ses quatre meilleures bergeries, des bœufs et des chevaux pour deux charrues, singulier mélange d'animaux, de grains, d'argent, légué afin de faire bâtir et dont une partie ne pouvait devenir productive qu'après avoir fait l'objet d'une vente publique. Ermesinde cède ensuite des dîmes, un terrage, des biens, des rentes et des droits d'usage, « en faveur du patrimoine de l'abbaye, pour l'entretien des personnes qui y habitent » (*pro hereditate dicte abbatie in sustentationem personarum*) et répète en terminant que cette dotation a pour but de constituer un patrimoine à la communauté (*hec que prescripta sunt legavi claustro prenominato pro hereditate habenda*).

Viennent ensuite des legs constitués à une foule de personnes et à des corporations religieuses. Après avoir avantagé un *sartor* ou tailleur, Ermesinde donne soixante sous à chacun des « autres » mineurs ou Frères mineurs (*aliis minoribus cuilibet LX solidos*), comme si ce *sartor* en était un et comme si les religieux de l'ordre de Saint-François pouvaient posséder de l'argent en propre; plus loin deux femmes, Sara et Mathilde, sont avantagées, puis leur frère Godefroid, et ici ce Godefroid est qualifié de *frater suus*, tandis qu'il faudrait *frater earum*. Oubliant qu'elle vient de léguer soixante sous à chaque *Mineur* (du couvent de Luxembourg ?), Ermesinde ne donne que la même somme à chacun des couvents de Mineurs et de Prêcheurs de Trèves, de Metz et de Verdun. Enfin, ne se rappelant plus qu'elle était l'héritière du comté de

Luxembourg et qu'elle avait parfaitement le droit de disposer de son patrimoine, elle supplie (*supplicavi*) son fils Henri de sanctionner « volontiers » ses libéralités et les décisions de ses exécuteurs testamentaires.

Rien, dit le père Goffinet, ne se rencontre dans cette pièce qui puisse en faire suspecter l'authenticité. Je ne partage pas cette opinion. Le style de la pièce, l'incohérence des idées qui s'y rencontre, les erreurs qu'on peut y signaler, en affaibliraient déjà l'authenticité, mais cette dernière disparaît à l'examen du fac-simile qui en a été publié en tête du cartulaire de Claire-Fontaine. Ce n'est pas la belle, grasse et correcte écriture du XIIIe siècle que l'on a employé pour cette création hybride, dont les dix premières lignes constituent un prétendu acte de fondation de monastère et dont le restant est une sorte de testament; elle rappelle absolument les caractères irréguliers et déplaisants usités au XIVe siècle. Ce n'est donc pas là un original, c'est une copie, et comme on y a simulé des corrections et des ratures et apposé un sceau, on peut hardiment en conclure, non-seulement qu'elle n'appartient pas au temps d'Ermesinde, mais que l'on ne peut en accepter le texte. Il suffit d'ailleurs, pour s'édifier à cet égard, de comparer ce dernier avec l'énumération de tous les dons faits par la comtesse Ermesinde à Claire-Fontaine, énumération qui est reproduite par le comte Henri, fils de la comtesse, dans une charte du 26 mars 1253 (Goffinet, p. 13). Les deux actes, dont le second est hors de contestation, n'offrent pas la moindre ressemblance.

Il résulte de ce fait que la falsification des chartes a commencé à Claire-Fontaine avant le XVIIIe siècle.

---

§ II.

Les diplômes constituent l'unique source où l'on trouve un écho de quelques idées hardies; modifications qui s'introduisent dans la situation des grandes abbayes; insuffisance de nos connaissances sur l'origine et les progrès de quelques ordres religieux.

Les erreurs, inconscientes ou calculées, qui se rencontrent dans les chartes, et les difficultés qu'en présente parfois l'interprétation pourraient détourner de leur étude ceux qui veulent s'adonner à l'examen des questions historiques, mais on peut parvenir à résoudre ces difficultés et à rétablir la lumière sur les faits dont on a jadis essayé de fausser le véritable caractère. Plus on publiera d'anciens documents et mieux, à l'aide d'une comparaison attentive, il sera facile d'éliminer ceux qui seraient le produit de quelque fourberie. Rien, d'ailleurs, n'est plus malaisé que d'imiter exactement le langage, les usages, les allures d'une époque autre que la sienne, et telle particularité dont vous ne soupçonnez en aucune façon l'importance, vous décèle alors que vous avez cru tout imiter, tout contrefaire avec soin. Lorsqu'on les dispose dans un ordre chronologique, les séries d'actes supposés publiés par Rosières et par Le Carpentier, détonnent d'une manière étrange au milieu des chartes authentiques, et l'on ne peut que sourire de la naïveté avec laquelle certains écrivains acceptent, comme exact, le fragment d'un diplôme de l'an 1273, où l'on mentionne parmi les nobles vassaux de Guy de Dampierre Siger de Courtrai, Jean de Borluut, Rase de Herzelles, Jean Breydel, Pierre de Koninck, etc., étrange association de noms glorieux qui ne témoigne que de l'impudence d'un faussaire émérite [1].

A part ces débauches d'érudition, qui ne doivent souvent la naissance qu'au désir d'exploiter la vanité nobiliaire, l'étude des diplômes fournit au chercheur des trésors inépuisables pour arriver à la connaissance du moyen âge. On possède déjà, rien que pour le XIIIe siècle, plus de 12,000 diplômes, conventions,

[1] Le Carpentier, *Histoire de Cambrai et du Cambrésis*, t. II, preuves, p. XXXII.

lettres, qui se rattachent à tous les événements importants de l'époque ou y font sortir de l'oubli toutes les personnalités de valeur. Le simple rapprochement de quelques pièces et l'étude des phrases par lesquelles elles débutent attirent l'attention sur les pensées qui germaient dans les esprits. Parfois l'étincelle jaillit du point où elle semblait le moins devoir paraître et il se fait comme une éclaircie dans ce monde où les intelligences étaient soumises à une surveillance sévère, où le dogme régnait incontesté, où les institutions de tout genre se fortifiaient rien que par une longue existence, où presque toujours l'usage seul, en se perpétuant, parvenait à constituer un droit.

Au nombre des pièces les plus curieuses qui nous soient restées du XIIIe siècle il faut citer ce bref du 8 octobre 1285, par lequel le pape Honorius charge deux religieux d'ouvrir une enquête sur l'usage qui se pratiquait pour la réception des dames chanoinesses d'Andenne. Dans cette communauté, de même qu'à Nivelles, à Mons, à Moustier-sur-Sambre, à Munster-Bilsen, à Thorn, on n'admettait que des filles nobles. Le souverain pontife flétrit cet usage comme irréligieux, Dieu ne faisant aucune exception des personnes et recevant également les prières, tant des non nobles que des nobles, « pourvu qu'elles viennent » d'une âme et d'une science pure. » Si l'usage existe réellement, le pape enjoint de le faire cesser [1].

Ce bref du pape Honorius, ce rappel à l'égalité des chrétiens devant Dieu, n'exerça aucune influence sur l'organisation des chapitres de chanoinesses nobles, qui continuèrent à vivre d'une existence semi-mondaine, semi-religieuse, en exigeant de celles qui voulaient s'y faire admettre de nombreux quartiers de noblesse. Au surplus les souverains pontifes rencontraient souvent une opposition vigoureuse lorsqu'ils intervenaient dans une question politique et Nicolas IV en fit l'expérience quand, après la bataille de Woeringen, il envoya son légat Bernard *de Custaneto* pour faire rétablir l'archevêque de Cologne Sifrid ou Sifroi dans la plénitude de ses droits. Bien que, le 18 janvier 1290, il ait délié le belliqueux prélat de l'obligation de tenir les conventions auxquelles il avait dû souscrire, Sifroi ne put récupérer les domaines dont il avait dû faire

[1] *Bulletins de la Commission royale d'histoire*, 4e série, t. II, p. 113.

abandon à la maison de Juliers, ni obliger les bourgeois de Cologne à se soumettre à ses volontés. De même, pendant la guerre entre le roi Philippe le Bel et les Flamands, Boniface VIII ne put rien obtenir en faveur de Guy de Dampierre; puis, satisfait d'avoir réconcilié la France et l'Angleterre, il repoussa les réclamations et les plaintes des fils et des envoyés de ce malheureux prince.

Si les archevêques-électeurs, comme ceux de Cologne, de Trèves et de Mayence, conservaient dans l'Empire une influence qu'ils augmentaient à chaque élection, en prenant en engagère, à grand prix, les domaines impériaux qui étaient à leur convenance, d'autres prélats luttaient péniblement contre des difficultés sans cesse renaissantes. Après le faible Jean d'Enghien, que son prédécesseur Henri de Gueldre, mécontent d'avoir été dépossédé par le pape Grégoire X, enleva du manoir de *Brule,* à Hougaerde [1], dans la nuit du 23 au 24 août 1281 et laissa mourant à la porte de l'abbaye d'Heylissem, l'évêché de Liége fut gouverné par Jean de Flandre, fils de Guy de Dampierre; Jean fut un jour assailli à l'improviste par des cavaliers et conduit dans une prison d'où il ne sortit qu'après une captivité de cinq mois et après avoir solennellement promis de ne révéler ni le lieu où il avait été enfermé, ni la cause de sa détention [2]. L'évêque d'Utrecht, Jean de Nassau, pour se maintenir sur son siége, dut tour à tour invoquer l'appui du comte de Hollande et celui du duc de Brabant. L'évêque de Cambrai, dont l'autorité épiscopale s'étendait à la fois sur les États de ce duc, sur ceux du comte de Hainaut et sur une partie de la Flandre, toujours impliqué dans des querelles interminables sans être en mesure d'y jouer un rôle prépondérant, échoua dans sa mission lorsqu'il fut chargé par le roi d'Allemagne Rodolphe de faire reconnaître le comte de Hainaut comme le possesseur légitime de la Flandre impériale, et ne réussit pas davan-

[1] Voir la *Belgique ancienne et moderne,* canton de Tirlemont, communes rurales, Ire partie, p. 100. Ce château de Brule était situé à la limite de Hougaerde et de Gossoncourt, à peu de distance de Tirlemont. (Voir *Ibidem*, IIme partie, pp. 4 et 16.)

[2] *Postmodum episcopus ubi venabatur in sylvis circa Bullionem a quibusdam solus inventus capitur, a quibus per quinque menses continuo detinetur, tandem exacta ab eo, ut fertur, magna pecuniae summa, cum juramento quod nunquam proderet exactores, revertitur, cum immenso suorum gaudio, liberatus.* Hocsem, dans Chapeauville, *Gesta pontificum Leodiensium,* t. II, p. 317.

tage comme médiateur entre le duc de Brabant, Jean Ier, et Renaud de Gueldre, son ennemi vaincu et prisonnier.

Signalons à ce propos, parmi les sentences rendues par le roi Rodolphe, celle où il déclare, le 4 décembre 1282, au nom d'une assemblée réunie par ses ordres et à la demande d'un bourgeois de Neuss, dans l'archevêché de Cologne, Conrad Meyere, qu'après avoir doté une ville de libertés, un prince séculier ou un prélat ne pouvait en faire juger ou citer les bourgeois hors de cette ville, à moins d'une cause légitime et d'en avoir obtenu l'autorisation par un arrêt en due forme [1]. C'est en vertu du même principe qu'il fut interdit par le comte de Hollande, Florent V, de sommer les habitants de Ziericzée, en Zélande, à comparaître en justice devant des juges ecclésiastiques hors de l'île de *Schaldie* ou Schouwen, lorsqu'ils consentaient à comparaître devant leur doyen ou devant la justice séculière [2].

Mais le pouvoir spirituel des évêques se maintenait et l'on peut se faire une idée de l'action que les préceptes de l'Église exerçaient sur les mœurs par les statuts adoptés dans les synodes, et notamment dans ceux qui se tinrent à Liége en 1288 et en 1291. A mesure que la population augmentait, l'influence du clergé séculier grandissait aussi, et il se fondait de plus en plus, de préférence dans les villes, des chapitres, des paroisses, des bénéfices.

L'accroissement des biens ecclésiastiques, surtout de ceux des monastères, subit néanmoins un temps d'arrêt à la fin du XIIIe siècle. Les princes, voyant passer entre les mains des prêtres et des religieux un grand nombre de fiefs qui, pour la plupart, se transformaient en censives et pour lesquels on réclamait une exemption absolue de l'obligation de payer les impôts, s'efforcèrent de mettre des entraves à la liberté des donations, qu'ils subordonnèrent à leur consentement, et ce dernier n'était donné que moyennant le payement d'une somme d'argent, compensation de la perte que la donation faisait éprouver au domaine ou au trésor du souverain. C'est ce que l'on appelait amortir un bien ou le convertir en bien de mainmorte.

[1] Lacomblet, *Urkundenbuch für die Geschichte des Niederrheins*, t. II, p. 454.

[2] Charte du 4 mars 1275, dans Van den Bergh, *Oorkondenboek van Holland en Zeeland*, t. II, p. 124.

Cette règle, qui fut confirmée en France par un édit du roi Philippe, du 1er novembre 1291, et que la comtesse Marguerite et Guy de Dampierre prescrivirent en Flandre, fut introduite en Brabant par Jean Ier. Ce prince défendit formellement « d'adhériter aucune église en Brabant sans sa permis- » sion, » comme il nous l'apprend dans la charte où il approuve l'acquisition de la seigneurie de Wautier-Braine, en 1281, par la communauté des religieuses établie en cet endroit. Quelques années plus tard, en 1292 et 1293, lorsque Jean Ier, à la suite de demandes d'argent faites à ses monastères, leur confirma dans des chartes spéciales leurs biens et leurs priviléges, il y mit pour condition expresse qu'ils devraient solliciter son autorisation ou celle de ses successeurs pour acquérir des terres et que dorénavant ils ne pourraient posséder une habitation que dans sept des principales villes du pays, leurs autres maisons devant être immédiatement vendues ou données à cens [1]. En Hainaut un usage analogue s'établit du temps de Jean d'Avesnes : les abbayes n'obtinrent plus qu'à prix d'argent la confirmation de leurs plus récentes acquisitions de biens.

Cette limitation de la liberté de donner des biens, coïncidant avec une diminution dans l'exaltation religieuse qui avait caractérisé la première moitié du XIIIe siècle, paraît avoir contribué à plonger quelques-unes de nos grandes abbayes dans une situation peu prospère. La plupart de ces puissantes corporations avaient en outre établi de grandes fermes, à la tête desquelles se trouvait un religieux, avec le titre de maître (*magister*), et où les travaux agricoles étaient confiés à des frères convers, réunis parfois en nombre très-considérable. D'autres encore avaient entrepris d'immenses constructions, qui n'étaient pas achevées lorsque les circonstances devinrent moins favorables. Toutes ces causes expliquent la période de décadence qui s'ouvrit pour certaines communautés religieuses. En Flandre il fallut confier à quatre bourgeois de Gand la gestion des biens de l'abbaye de Saint-Pierre (5 novembre 1289); en Brabant le monastère de Saint-Michel à Anvers n'était pas dans un état meilleur et celui de Villers commençait également à être obéré.

[1] *Le duc Jean Ier et le Brabant sous le règne de ce prince*, p. 366.

En général les communautés de l'ordre de Saint-Benoît et de l'ordre de Cîteaux perdent alors leur ancien éclat et leur première importance. Ils ne constituent plus, comme autrefois, des centres d'activité littéraire et leurs écoles cessent d'alimenter le monde des savants et des écrivains. Stavelot, Waulsort, Saint-Hubert, Gembloux, etc., végètent oubliés; Saint-Ghislain tombe de plus en plus dans la dépendance des comtes de Hainaut; Vlierbeek est pillé par les bourgeois de Louvain et la ferme de l'abbaye de Saint-Amand, à Escaupont, brûlée par ceux de Valenciennes; au Val-Saint-Lambert les religieux se séparent, et le chapitre général de l'ordre de Cîteaux se voit, en 1280, dans l'obligation d'inviter leur chef à les rappeler autour de lui, parce que leur dispersion, d'après le chapitre, porte atteinte à la réputation de l'Ordre.

C'est ailleurs que dans ces vieilles retraites que l'Église trouve ses milices les plus dévouées et les plus actives. Les Frères mineurs et les Dominicains surtout rivalisent d'ardeur, ceux-ci pour combattre l'hérésie, ceux-là pour moraliser les classes pauvres. Les uns et les autres acquièrent par la confession une si grande influence que le clergé séculier s'en alarme et souvent les écarte autant que possible. Il faut lire, dans le traité de Cantimpré, *de Apibus,* avec quelle sévérité ces moines mendiants, voués à l'austérité la plus absolue, signalent leurs adversaires comme adonnés au luxe, à la dissipation, à tous les plaisirs. Considéré à ce point de vue, son livre constitue un véritable pamphlet, où l'on trouve parfois des indications curieuses. Cantimpré y parle d'un prêtre de Cologne qui, dans un synode, fut dépouillé de sa cure par le cardinal-légat Conrad, jadis abbé de Villers, pour s'être plaint que les Frères mineurs ou Dominicains entendaient les confessions dans sa paroisse et moissonnaient ainsi sa récolte spirituelle; le cardinal, ayant appris par ce prêtre que le nombre de ses paroissiens s'élevait à 9,000, s'écria avec indignation : « Misérable, comment penses-tu » pouvoir suffire à diriger tant d'âmes, toi qui oses te plaindre de vicaires dont » l'appui t'est offert gratuitement [1]. »

Transportée sur un autre théâtre, à l'université de Paris, la lutte se termina par le triomphe des ordres mendiants, qui donnèrent à l'Église plus d'un pape

[1] Cantimpré, *de Apibus*, l. I, c. 9.

et plus d'une illustration. Mais leurs doctrines présentaient aussi leurs dangers. Au milieu du XIIIe siècle, l'amour de la pauvreté enfanta dans certains esprits des idées de renoncement anti-sociales, idées qui auraient tué la civilisation si elles avaient pu prévaloir [1] et, au XIVe siècle, les grandes agglomérations affiliées à l'ordre de Saint-François entretinrent les germes d'un spiritualisme exagéré, de nature à provoquer des excès d'un autre genre. Ici il faut regretter que les sources d'information, soit pour l'histoire des ordres mendiants, soit pour celle des couvents de ces ordres en particulier, nous font souvent défaut; un grand nombre de religieux, de Dominicains surtout, ont écrit et, dans le nombre, le voyageur Jean Rubruquis ou de Rubroek, le philologue Guillaume de Moerbeke; mais ce que l'on sait de leurs actions se réduit à presque rien.

Les mêmes ténèbres recouvrent les commencements de plusieurs instituts religieux, qui sont nés en Belgique ou y ont pris un grand développement, comme les Frères saccites, les Bégards ou Bogards, les Béguines, etc. Actuellement on ne fait plus remonter à Begge, la mère de Pepin de Herstal et la fondatrice de l'abbaye d'Andenne, l'origine de celles-ci; rejetant quelques documents falsifiés dont il a été fait bonne justice [2], on accepte l'opinion qui donne pour père spirituel aux Béguines un savant prêtre liégeois, Lambert le Bégue, qui vivait à la fin du XIIe siècle. A l'aide des diplômes on peut suivre la naissance de leurs premières associations, qui furent d'abord multiples dans la plupart des villes et reléguées au faubourg, et qui se concentrèrent ensuite dans un enclos unique, doté d'un temple spécial et soigneusement entouré de murs et de fossés.

Mais l'histoire des Béguines reste longtemps diplomatique ou, si l'on veut, officielle; rien, si ce n'est quelques mentions dans les actes des conciles et des synodes, ne parle de ces communautés, qui étaient si importantes parce qu'elles ouvraient un asile aux veuves et aux orphelines sans les obliger à des

[1] Pour les doctrines que professaient, à en croire du moins leurs adversaires, les adeptes de certaines sectes belges, et notamment les hérétiques d'Anvers, voir ma *Notice sur le duc de Brabant Henri III*, dans les *Bulletins de l'Académie royale de Belgique*, 2e série, t. XL, p. 351.

[2] *Histoire des environs de Bruxelles*, t. II, pp. 499 et suiv.

vœux perpétuels, et si considérables, que le nombre de leurs membres excédaient parfois 2,000. Elles se livraient une partie de la journée au travail manuel, et il se produisit alors une situation que l'on a vue se présenter de nos jours : dans plusieurs villes les travailleurs libres se plaignirent de la concurrence qui leur était faite par les corporations religieuses. Celles-ci, vivant dans d'autres conditions économiques, exemptes des charges de toute espèce qui pesaient sur les laïques, se virent l'objet de plaintes amères; elles furent forcées d'accepter, pour leur travail, des conditions déterminées par les magistrats des villes et les chefs des gildes de la draperie [1]; les bogards et les béguines qui se livraient à l'industrie durent payer les mêmes taxes que les autres artisans.

Les beggards ou bogards, association masculine modelée sur celle des béguines, sont aussi très-peu connus. On en fait vaguement, dans certaines localités, remonter l'origine aux années 1228 [2] ou 1128 [3], sans que l'on puisse apporter aucune preuve à l'appui de ces assertions, dont la première se rattache à l'époque où vécut saint François d'Assise, et dont la seconde n'est qu'une altération de la première. Formées d'artisans et surtout de tisserands, qui mangeaient et travaillaient en commun, les communautés de Bogards vivaient sous la direction d'un maître (*magister*), sans avoir de règle bien arrêtée, car ce ne fut que plus tard qu'ils acceptèrent celle du tiers-ordre de saint François. Ils pouvaient aussi rentrer dans le monde; mais, tant que durait leur affiliation, ils ne portaient que des vêtements d'une seule couleur, brun ou blanc, noir ou gris. C'est en Brabant qu'on les voit apparaître d'abord, mais les documents qui les concerne sont en petit nombre et d'une extrême sécheresse, et l'on en possède moins encore sur les Frères saccites et sur les Lollards ou Alexiens.

[1] Règlement, pour Bruxelles, du 17 juin 1296. *Histoire de Bruxelles*, t. Ier, p. 79.

[2] Scribani, *Origines Antverpienses*, dans Mertens et Torfs, *Geschiedenis van Antwerpen*, t. I, p. 392.

[3] A.-Ryckel, *Vita sanctae Gertrudis*, p. 493.

§ III.

Modifications dans la géographie politique et les institutions féodales de la Belgique; du service militaire fourni aux princes tant par les nobles que par les habitants des villes.

Par ce qui précède, on peut voir que l'importance relative des bulles et des brefs des papes, des diplômes épiscopaux, des actes de fondation diminue à mesure que la Table chronologique se rapproche des temps modernes; quelques papes font d'inutiles efforts pour appeler les fidèles à la défense des dernières places possédées par les Chrétiens en Syrie ou à une nouvelle conquête de la Palestine; les actes relatifs aux intérêts politiques et matériels prédominent au contraire davantage et c'est eux surtout qui remplissent en majeure partie les cartulaires ecclésiastiques. On peut citer comme exemple le *Cartulaire de l'abbaye de Cambron*, où, à l'exception de quelques bulles papales, on ne rencontre que des documents dont l'intérêt réside surtout dans les détails topographiques et généalogiques qu'ils fournissent. Ce serait en vain que l'on chercherait dans des registres de ce genre des traces des querelles intérieures qui, à différentes reprises, ont agité les communautés; on n'en conservait pas volontiers le souvenir.

Mais l'histoire des monarques, des princes et des seigneurs s'enrichit de plus en plus et, à la fin du XIIIe siècle, on suit pas à pas le développement dans les Pays-Bas de l'influence de la France et de l'Angleterre, tandis que celle de l'Allemagne diminue. Les princes de la Lotharingie ne se rattachent plus aux empereurs que par de faibles liens de vassalité; c'est rarement qu'ils assistent aux diètes ou assemblées impériales et qu'ils amènent leurs contingents aux expéditions militaires ordonnées par le chef de l'Empire. Ce dernier n'est plus qu'un colosse réduit à l'impuissance par les divisions qui le déchirent : l'Italie lui échappe, les débris du royaume d'Arles passent, lambeau par lambeau, entre les mains de la France, et lorsque, dans les Pays-Bas, Philippe le Bel et

Édouard Ier se disputent l'alliance de la Flandre, le roi Adolphe de Nassau n'intervient qu'un instant dans la querelle.

Cette situation fâcheuse s'était accentuée depuis la chute des Hohenstauffen. Henri de Thuringe et Guillaume de Hollande n'avaient été que des instruments entre les mains de ceux qui les avaient fait monter sur le trône; Richard de Cornouailles n'avait exercé qu'une autorité passagère et contestée; Rodolphe de Habsbourg, après avoir jeté les bases de la grandeur de sa maison par l'acquisition de l'Autriche, n'eut aucune influence dans l'ancienne Lotharingie, où sa suzeraineté resta entièrement nominale. Il n'y parvint, ni à annuler les conventions conclues, en 1256, entre la Flandre, d'une part, la Hollande et le Hainaut, d'autre part; ni à arrêter la guerre provoquée par l'extinction de la famille ducale de Limbourg. Ses sympathies pour les d'Avesnes au détriment des Dampierre furent aussi inefficaces [1] que les décisions par lesquelles il assigna à Renaud de Gueldre la possession du patrimoine de sa femme Ermengarde; les menaces épouvantables adressées par son successeur Adolphe de Nassau aux habitants de Valenciennes n'émurent pas plus ceux-ci que les efforts du roi Albert d'Autriche n'empêchèrent le comte de Hainaut, Jean d'Avesnes, de se mettre en possession de la Hollande et de la Zélande.

Ces échecs subis par la puissance impériale affaiblissaient la force des arrêts rendus par les diètes. Ainsi Rodolphe de Habsbourg eut beau décider (le 24 mars 1287) que les conventions conclues jadis avec la Flandre par Florent, frère du roi Guillaume, n'obligeait pas son pupille, le comte de Hollande Florent V, et refuser (le 6 juillet 1290) de reconnaître l'accord intervenu entre celui-ci et Guy de Dampierre, le comte de Hollande dut accepter la suzeraineté du comte de Flandre. Le relâchement des liens qui unissaient la majeure partie des Pays-Bas à l'Empire s'accentua toujours, et continua au XIVe siècle, bien

[1] Le 3 août 1281, le roi sanctionna les jugements rendus par le roi Guillaume en faveur des d'Avesnes, mais qui avaient été annulés en fait par les traités conclus en 1256, à Péronne, puis à Bruxelles, grâce à l'intervention du roi de France Louis IX; toutefois sa décision, bien qu'elle eût obtenu l'adhésion de plusieurs électeurs, et la proscription du comte Guy de Dampierre par la diète de l'Empire, le 15 juin 1282, n'exercèrent en Flandre aucune influence.

que la maison de Luxembourg devienne alors une des principales lignées de l'Empire, bien qu'une branche de celle de Bavière hérite des domaines des d'Avesnes. L'intervention de Louis de Bavière dans les guerres entre l'Angleterre et la France, en 1340, à l'époque de Jacques d'Artevelde, et celle de l'empereur Charles IV dans la querelle qui éclata, en 1356, entre son frère Wenceslas, duc de Luxembourg, et le comte de Flandre, Louis de Mâle, n'aboutirent à aucun résultat.

C'était l'Angleterre et la France qui se disputaient la prééminence dans les conseils des princes des Pays-Bas. Entre cette contrée et l'Angleterre il existait des relations commerciales qui primaient souvent les intérêts de la politique, les ateliers flamands et brabançons ayant un besoin absolu des laines anglaises. La France, de son côté, agissait facilement sur les populations de nos provinces. Sa langue y était parlée, non-seulement par la totalité des habitants de la partie wallonne, mais, dans la partie teutonique, à la cour et dans les châteaux. A part l'évêque d'Utrecht, cette partie teutonique n'avait pour chefs spirituels que des prélats de langue française : l'archevêque de Reims, les évêques de Cambrai, de Tournai, d'Arras, de Térouane, de Liége. Le siége des monastères chefs-d'ordre, comme Cluny, Cîteaux, Prémontré, se trouvait aussi en France, où existait également la plus grande école de l'Europe occidentale, l'université de Paris. L'exemple de l'Angleterre, où le français était encore la langue officielle et la langue des cours, contribuait à assurer dans notre pays la suprématie de l'idiome des trouvères.

La langue flamande, la variété la plus féconde du bas-allemand, entrait alors dans une des plus belles périodes de son existence littéraire. Alors écrivaient Van Maerlant, le poëte philosophe, et Jean Van Heelu, l'auteur de l'épopée de la bataille de Woeringen. Alors aussi les actes rédigés en flamand se multipliaient, surtout dans les villes, où les ordonnances municipales se rédigent en cette langue, et dans les villages, où, pour les actes passés devant les échevins et qui étaient rédigés en latin, on adopte, vers l'an 1300, l'usage du même idiome. Il serait trop long d'entrer à ce sujet dans des détails ; mais, comme j'ai pu m'en assurer en écrivant la monographie de la plupart des communes de la province actuelle de Brabant, cette modification fut acceptée, soit dans

les dernières années du XIIIe siècle, soit dans les premières années du XIVe. Quelques villes se servirent beaucoup plus longtemps du latin pour les documents : ainsi Vilvorde ne l'abandonna qu'en 1492 [1] et Bruxelles qu'au XVIe siècle [2]; il faut toutefois remarquer que, dans cette dernière cité, outre l'acte de transmission de propriété, il s'en dressait souvent un autre, écrit en langue vulgaire (c'est-à-dire en flamand) et contenant, avec une description détaillée de l'immeuble vendu ou cédé, l'énumération des servitudes actives et passives qui y étaient annexées.

En général l'adoption du flamand pour les chartes est de longtemps postérieure à celle du français. Tandis qu'il y a des exemples de cette dernière qui remontent au commencement du XIIIe siècle (en 1200, 1206, 1211; il y a même un exemple pour l'année 1197) [3], le flamand n'apparaît que dans la seconde moitié de la même période; une charte concernant une enquête qui se tint à Neder-Ockerzeel, sous la présidence de l'amman de Bruxelles, Godefroid Van den Payhuse, le 25 juillet de cette année [4], et un acte des échevins de Bodeghem-Saint-Martin, du 10 juin 1277 [5], sont les premiers exemples que l'on peut citer en Brabant. Pour la Hollande, l'innovation est quelque peu antérieure et se manifeste au commencement du règne du comte Florent V. Un grand nombre de chartes, plus anciennes, apparaissent dans les recueils, comme, par exemple, dans le *Charterboek* de Van Mieris; mais, il ne faut pas s'y tromper, ce sont des traductions de textes latins et l'on s'aperçoit facilement à la lecture que l'idiome dont on s'y sert n'est en aucune façon du thiois du moyen âge.

Dans la Flandre on remarque une opposition très-tranchée entre les habitudes adoptées par les comtes et celles des magistratures locales. Tandis que ces dernières rendent leurs sentences en flamand, les princes conservent l'usage du

[1] *Histoire des environs de Bruxelles*, t. II, p. 429.

[2] *Histoire de Bruxelles*, t. II, p. 597.

[3] Dumortier, *Notice sur l'époque de l'introduction de la langue française dans les actes publics au moyen âge*, dans les *Bulletins de la Commission royale d'histoire*, 1re série, t. VII, p. 193.

[4] Willems, *Chronique rimée de Jean Van Heelu*, p. 571.

[5] Stallaert, dans le *Vaderlandsch Museum*, de Serrure, t. II, p. 245.

français, soit pour les chartes qu'ils accordent aux localités flamandes de leurs domaines, soit pour les négociations ouvertes par eux avec leurs sujets. Jean Ier de Brabant n'imita pas l'exemple de son beau-père et, si la plupart des traités conclus par lui sont en français, il employa le flamand dans plusieurs chartes de la fin de son règne, comme celle accordée aux bouchers et poissonniers de Bruxelles en 1289[1], celle d'Herenthals, du 15 avril 1291[2], et les keures pour les campagnes du duché, qui appartiennent à l'année suivante. Au surplus, ce prince chevaleresque, qui comptait tant d'amis à la cour des Capétiens et avait été élevé par une mère bourguignonne, ne dédaignait pas la littérature des *minnesingers*, et l'on a conservé de lui quelques chansons pleines de grâce, écrites dans la langue de la Haute-Allemagne[3].

Il serait difficile de donner une idée des clartés que les diplômes contribuent à jeter sur l'histoire de la Belgique au XIIIe siècle. J'ai déjà insisté ailleurs sur le petit nombre et la concision des chroniqueurs qui nous parlent des événements dont le pays fut le théâtre à cette époque. Cette concision est désespérante, parce que, quels que soient le nombre et l'importance des documents officiels, ces derniers ne suppléent jamais à l'animation que l'on rencontre d'ordinaire dans un récit. Ainsi Villehardouin et Joinville et, à un degré moins élevé, Mathieu Pâris, Albéric, Gilles d'Orval, Hocsem, Van Heelu, Van Velthem et quelques autres écrivains constituent des guides extrêmement précieux; seulement, les uns ne s'occupent de la Belgique qu'incidemment, les autres ne mettent que quelques faits en lumière ou, après avoir raconté une série de faits, se taisent sans avoir de continuateurs.

Dans les siècles suivants, d'autres auteurs, comme Jacques de Guyse, Jean d'Outre-Meuse, Oudegherst, ont voulu suppléer à leur silence et se sont montrés plus prolixes. Mais que d'erreurs n'ont-ils pas commises? Combien n'ont-ils pas

[1] Martinez, *Het recht domaniael*, p. 338.

[2] Voir Willems, *Brabantsche yeesten*, t. I, p. 676.

[3] Je saisis cette occasion pour rappeler que mon collègue à l'Académie, M. Heremans, échevin de la ville de Gand et professeur à l'Université de cette ville, vient de publier une nouvelle édition de ces poésies (*De liederen van Jan I, hertog van Brabant*, Gand, 1880, in-8°), accompagnée de bons commentaires.

égaré ceux qui les ont suivis? Faut-il rappeler l'étrange mélange d'idées singulières et de faits exacts qui caractérise l'œuvre de d'Outre-Meuse [1], la manière dont d'Oudegherst a raconté le mariage de Bouchard d'Avesnes et de Marguerite de Constantinople et ses suites [2], le récit de Jacques de Guyse à propos des querelles entre les fils de cette princesse pour la possession de son héritage, récit au milieu duquel est jeté l'épisode absolument romanesque des *Ronds*, que l'on a eu la bonhomie de prendre au sérieux [3].

Ici la science diplomatique, si elle ne remplace pas complétement l'histoire ou chronique, permet au moins de rétablir les faits dans leur véritable jour. L'impitoyable chronologie et des textes positifs rejettent au rang des fables les assertions qui ne sont pas appuyées par des témoignages contemporains. Si la biographie de Henri Ier, duc de Brabant, ne nous est présentée que par des écrivains hennuyers et liégeois, disposés à blâmer ses actes plutôt qu'à les approuver, plusieurs centaines de diplômes permettent de suivre l'action considérable que ce prince exerça, pendant plus de soixante ans (1172-1235), et la transformation que subit alors son duché, où la liberté devait plus tard s'asseoir sur de si belles et de si grandes chartes. Si le nom de Marguerite de Constantinople ne nous est parvenu que chargé de malédictions, un nombre plus considérable encore d'actes nous la montre aussi, pendant plus de trente-cinq ans, s'occupant avec sollicitude des intérêts de ses sujets flamands et hennuyers, sans que rien paraisse justifier le sobriquet de Marguerite la Noire qu'on lui donna depuis. Enfin, pour connaître le duc de Brabant Jean Ier, il ne suffit pas de parcourir l'épopée de Jean Van Heelu, qui n'embrasse que la durée de la guerre de Limbourg, il faut encore éclairer les chants trop courts de Van Velthem et de Boendael par les diplômes de ce prince, enfouis dans les archives du Brabant et des villes du Rhin et que Butkens, Ernst et Willems ont fructueusement analysé.

Le même fait se remarque en ce qui concerne les autres princes qui ont

[1] Voir l'introduction du volume IV de notre *Table chronologique*, pp. 40 et suivantes.

[2] *Ibidem*, pp. 4 et suivantes.

[3] *Notice sur le duc Henri III de Brabant*, dans les *Bulletins de l'Académie royale de Belgique*, 2e série, t. XXXIX, pp. 153 et suivantes.

joué un rôle capital en Belgique : les comtes de Hollande, Guillaume et Florent V, Renaud de Gueldre, les évêques de Liége, Jean d'Avesnes, comte de Hainaut, et d'autres. Dans son *Histoire du Limbourg,* le savant Ernst a montré tout ce que l'on peut retirer de l'examen des chartes et, dans ses *Mémoires sur les lois des Gantois,* Diericx, grâce au même procédé, a jeté un jour complet sur cette interminable querelle des Trente-neuf de Gand contre Guy de Dampierre, qui forme en quelque sorte le prologue de la terrible lutte des Flamands et du roi Philippe le Bel.

Si l'on passe ensuite à l'histoire féodale, c'est-à-dire à l'histoire des grands fiefs, des grandes seigneuries, on peut dire qu'elle n'existerait pas sans l'aide des cartulaires et des chartriers. C'est au moyen du texte des accords des barons avec leurs suzerains, de leurs donations, etc., que l'on peut rétablir leur filiation, se faire une idée du nombre de leurs vassaux. Ernst, dont les admirables travaux n'ont été mis en lumière que longtemps après sa mort, a laissé de brillants modèles en ce genre dans ses *Histoires des Comtes de Duras, des seigneurs de Diest,* etc.

Ici, il faut faire remarquer qu'une source nouvelle et précieuse d'informations s'ouvre pour nous au XIIIe siècle. Avant cette époque les actes relatifs aux fiefs consistent surtout en chartes émanées de princes ou des barons, munies de leur sceau, et où l'on énumère les personnes, d'ordinaire nobles, qui ont été présentes à la transaction, en ajoutant parfois le nom du notaire qui a été chargé de la rédaction du diplôme. Ces actes constituent des manifestations de la volonté et du bon vouloir de celui de qui ils émanent; ils ont été remplacés plus tard par les octrois ou lettres patentes délivrés au nom des souverains des Pays-Bas.

Mais peu à peu on introduisit l'usage de passer des actes devant le seigneur ou son lieutenant, son bailli, son officier, assisté d'hommes de fief, qui y apposent chacun leur sceau. C'est ce que l'on appelle une lettre féodale (*leenbrief*), constituant le titre véritable, dans les cas ordinaires, de la vente, de la cession ou de l'échange d'un fief ou d'une partie d'un fief; elle représentait dans le monde des chevaliers, des nobles, ce qu'était la lettre échevinale pour les bourgeois et les simples paysans. On peut très-bien suivre dans le *Cartulaire de l'abbaye de Cambron* les modifications subies par cette innovation.

Le 2 février 1266, Michel del Bruec vend à l'abbaye deux bonniers de prés faisant partie de son domaine et lui transporte tout ce dernier, qu'il reprend ensuite de l'abbé pour le tenir en fief. Là furent présents sire Gérard de Ville, sire Nicolas de Brugelette, sire Thierri de Wodecq, sire Henri de Jemmapes, sire Gilbert de Til, chevaliers, et d'autres gentilhommes et simples propriétaires d'alleux, et comme Michel n'avait pas de sceau, l'acte fut muni des sceaux de tous les chevaliers qui assistaient à la transaction [1].

En 1290, lorsque le comte Jean d'Avesnes sanctionne l'acquisition par le monastère de la ferme de *Cambrechiel,* près de Bermeries, il fait délivrer à la communauté, outre une charte scellée de son sceau, un autre diplôme où plusieurs pairs du Hainaut : les seigneurs de Rœux, de la Hamaide, de Lens et de Ville et d'autres hommes de fief ou vassaux : les seigneurs de Morialmé et de Huissignies, les chevaliers Guy de Roisin et Nicolas de Housdain, le prévôt de l'église de Mons et le bailli de Hainaut, Jean de Mainlevriel, attestent avoir vu et entendu « les faits, reconnaissances, confirmations, obligations et quit- » tances » contenues dans la charte comtale [2].

En 1297, Michel, seigneur de Gages, vend à l'abbaye un bois qu'il possédait dans la juridiction du seigneur de Rœux, Gilles Rigaus. Pour en opérer légalement le transport, il se présente devant Gilles et quelques-uns de ses vassaux et devant le maire et les échevins du Rœux. Lorsque par trois fois il eut déclaré se déporter de ce bois entre les mains de l'abbé, les hommes de fief attestèrent qu'il n'y avait plus aucun droit. Le seigneur proclama alors le fief annulé et défendit à ses vassaux d'en juger désormais, et les vassaux reconnurent que le fief était régulièrement annulé et que l'on ne devait plus s'occuper du bois comme d'un fief. Alors Gilles Rigaus, de l'avis de ses vassaux et par-devant eux et par-devant son maire et ses échevins du Rœux, transforma ce bois en un bien héréditaire, qui serait dorénavant tenu de lui à charge d'un cens annuel de six sous blancs, payable à lui ou à son receveur du Rœux, le jour de la Nativité de saint Jean-Baptiste ou 24 juin, sans qu'il pût jamais, pour ce bois, réclamer

[1] *Cartulaire de l'abbaye de Cambron,* p. 140.

[2] *Ibidem,* p. 163.

autre chose. Cette transaction fut sanctionnée tant par les hommes de fief que par le maire et les échevins et approuvée, tant par le seigneur de Gages que par le seigneur de Rœux; puis, à la demande du premier, ses hommes de fief : le seigneur du Sart, maître N. de Naast, A. Mauvisin et Arnoul Li Hongre, apposèrent leurs propres sceaux à côte de celui de leur suzerain et de celui de leur pair (ou égal), le seigneur de Gages [1].

Voici donc une véritable lettre féodale et nous assistons à cette opération qui se fit si fréquemment au XIIIe siècle : la conversion en terre héréditaire ou censale d'un fief devenu la propriété d'une communauté religieuse. Ce qu'il y a de curieux dans l'exemple choisi par nous, c'est qu'à ce bois, devenu censal, était annexée la justice à tous les degrés, haute et basse. La juridiction, en changeant de main, change aussi de nature et cesse également d'être féodale; il faut en conclure que dans le bois du seigneur de Gages elle fut dorénavant exercée par les échevins du Rœux. En cessant d'être des tenures féodales, les biens exemptaient les propriétaires de l'obligation du service militaire (sauf en cas d'appel général aux armes) et il devenait loisible de les morceler et de leur donner une nouvelle destination, pourvu qu'on payât fidèlement le cens convenu. On pouvait les défricher, si c'étaient des bois ou des bruyères, on pouvait les conserver en entier ou les diviser par parcelles, selon qu'on le jugeait convenable; lorsque la transformation en censive était faite au profit d'un simple particulier, le bien cessait aussi d'être régi par les lois féodales, si favorables aux fils et aux aînés, et entrait dans la catégorie des censives, dont le partage s'opérait ou tendait à s'opérer, d'une manière égale, entre les enfants des deux sexes.

Il n'est pas nécessaire de faire ressortir l'importance que les lettres féodales offrent au point de vue de la sigillographie et de l'histoire héraldique; l'étude des sceaux nombreux qui y sont attachés fournit, avec une grande exactitude, une foule de détails précieux sur les usages du temps.

C'est ici l'occasion de signaler la tendance qui se manifesta alors en Belgique de rendre accessible aux femmes la succession des fiefs. La règle établie par la

[1] *Cartulaire de l'abbaye de Cambron*, p. 169.

loi salique excluait les filles du patrimoine des aïeux. De là cette prescription de plusieurs de nos anciennes coutumes (non municipales) par lesquelles les biens étaient partagés entre les frères seulement. Cet usage prévalait encore, au XIIIe siècle, dans les domaines du chapitre impérial de Saint-Servais, de Maestricht, et une charte du roi Richard de Cornouailles, du 10 septembre 1270, en ordonne le maintien pour les biens tant allodiaux que censaux ressortissant à l'échevinage de ce chapitre [1]. L'exclusion de la descendance féminine constitua aussi une des bases de la féodalité primitive, la femme n'étant pas apte à soutenir les fatigues du service militaire, ni à braver les dangers des combats, et ne pouvant, à plus forte raison, ni remplir les devoirs d'un général d'armée ou d'un commandant de forteresse, ni présider une assemblée composée de guerriers. Mais insensiblement d'autres idées prévalurent et les femmes furent admises à hériter, à défaut de fils, des fiefs et des seigneuries, même les plus élevées en dignité.

Les mœurs, en Belgique, avaient déjà prévalu sur les maximes de l'ancien droit germanique, avant le XIIIe siècle. Richilde de Hainaut fit entrer ce comté dans la maison des comtes de Flandre et Ermesinde de Luxembourg porta en mariage ce pays à son fils, le comte de Namur Henri l'Aveugle; mais, en Hollande, lorsqu'une circonstance semblable se présenta, lorsque le comte Thierri expira sans laisser d'autre héritier que sa fille Ade, femme du comte de Looz, une lutte s'engagea entre celui-ci et l'oncle d'Ade, Guillaume, qui en sortit triomphant.

Vers le même temps, un fait considérable se produisit. Le duc Henri Ier de Brabant, se trouvant sans enfant mâle ou craignant de rester sans héritier de ce sexe, obtint, en 1204, du roi Philippe de Souabe l'importante concession de pouvoir transmettre ses fiefs à ses filles à défaut de fils [2]. Insensiblement, cet usage prédomina, même en Hollande, où l'on avait cependant fait une application

[1] Böhmer, *Acta imperii selecta*, p. 314.

[2] *Insuper regiâ auctoritate nostrâ statuimus et memorato duci concedimus ut filie sue, si masculum heredem non habuerit, in feudis suis liberè ei tanquam masculi succedant.* Butkens, *Trophées de Brabant*, t. I, preuves, p. 55.

si éclatante du principe opposé. On voit, par une charte du 12 décembre 1275, que les fiefs zélandais passaient aux filles à défaut de fils, et une charte du comte Florent, du 15 mai 1276, atteste qu'il en serait dorénavant de même des fiefs de Henri, burggrave ou châtelain de Leyde. Le 28 septembre 1286, Guillaume, seigneur d'Altena, déclare que si le seigneur de Stryen ne laisse pas d'enfant mâle, la fille aînée de ce seigneur héritera des fiefs que celui-ci tient de lui [1]. Partout, l'affection naturelle des parents pour leurs filles fait fléchir la rigueur des vieilles coutumes germaniques, et cent ans environ après l'expulsion de la comtesse Ade, le comte de Hainaut, Jean d'Avesnes, hérite de la Hollande et de la Zélande comme étant, par sa mère Aleyde, le plus proche parent du comte Jean, fils de Florent V. Ce fut en vain que le roi Albert d'Autriche essaya de revendiquer ces comtés comme étant des fiefs impériaux, vacants par défaut d'héritiers mâles; Jean d'Avesnes pouvait lui opposer un diplôme de Rodolphe de Habsbourg, père d'Albert, du 19 juin 1282, autorisant les filles de Florent V à succéder au comté de Hollande et dans les fiefs tenus de l'Empire, et la femme de ce prince à remplir, tant qu'elle ne se remarierait pas, les fonctions de tutrice, si Florent laissait en mourant un fils encore impubère [2].

Disons à ce propos qu'il est impossible d'attacher au fief une nature nobiliaire. Certes la possession d'un grand fief supposait, dans le propriétaire, une origine distinguée, mais les biens féodaux étaient en grand nombre et d'une importance très-variable, notamment en Brabant. Les uns embrassaient plusieurs villages et comptaient des centaines d'arrière-fiefs, tandis que d'autres ne consistaient qu'en une parcelle de terres, en une petite rente ou même en faibles droits honorifiques. Tous subissaient cependant les mêmes lois. Nulle part on ne trouve cette distinction que l'on a essayé d'établir entre les fiefs militaires et ceux non militaires; au XIIe siècle on parle seulement d'hommes liges, astreints envers leurs suzerains à des obligations plus étroites. Bientôt cette qualification se perd et les fiefs se classent, d'après leur valeur in-

[1] Van den Bergh, *Oorkondenboek van Holland en Zeeland*, t. II, pp. 129, 134 et 260.

[2] Kluit, *Historia critica comitatus Hollandiæ et Zeelandiæ*, t. II, p. 861.

trinsèque, en petits fiefs (*smalle leenen*) et pleins-fiefs ou fiefs d'un grand revenu.

C'est aussi une erreur de croire que la vente des fiefs était dans le principe interdite et que l'acquisition en était particulièrement interdite aux non-nobles. Le fief, dont la multiplication sur une immense échelle, date de l'an 1000 environ, pouvait être possédé par des hommes de condition servile et le fut très-souvent [1]; on trouve entre les mains de ceux qui faisaient partie des métiers des tenures féodales, et il suffit, pour s'en convaincre, de parcourir le *Latynsboeck* ou *Livre des fiefs de Brabant,* de l'an 1312 [2]. Mais, en France, les rois, qui aimaient à baser leur pouvoir et leur volonté sur des lois générales, dans la pensée que ces dernières prévaudraient sur les conséquences de la situation économique, prirent différentes mesures pour circonscrire dans d'étroites limites le mouvement d'absorption de la propriété et des honneurs par le peuple. Le comte de Flandre, Guy de Dampierre, usant d'une prérogative séculaire, avait créé chevalier Philippe de Bourbourg, l'un de ses sujets; Philippe le Hardi lui fit interdire, par le Parlement de Paris, d'élever dorénavant un « vilain » à cette dignité, sans son autorisation [3]. Lui et ses successeurs étendirent aux bourgeois l'interdiction faite aux corporations religieuses d'acheter des biens; il est vrai que cette interdiction était purement fiscale et qu'elle était toujours levée après l'offre d'une somme d'argent [4]. Au XIIIe siècle, comme à toutes les époques, on vit des hommes de finance s'introduire dans la noblesse et posséder des baronnies, de même qu'à Rome les affranchis des empereurs entraient, sur un signe du maître, dans le corps antique du Sénat. C'est le caractère distinctif du régime absolu, de ne jamais connaître de règle.

L'une des causes capitales de la désorganisation de la féodalité fut l'introduction, dans les armées, d'éléments qui lui étaient étrangers. L'obligation imposée au vassal de prendre les armes à l'appel de son suzerain expliquait, excusait on

[1] Voir *Histoire des environs de Bruxelles,* t. I, p. 472, note 3.

[2] Je trouve, dans le *Latynsboeck :* p. 142, un fils de pelletier (*pelliparius*) bruxellois; p. 155, un cuisinier; p. 168, un tisserand du quartier de la Chapelle, à Bruxelles, etc.

[3] Arrêt du 9 juin 1280, dans Beugnot, *Les Olim,* t. II, p. 166.

[4] Voir, à ce sujet, des chartes de Guy de Dampierre, du 29 avril et du 31 octobre 1294.

peut dire, la sollicitude dont on entourait le fief, en ne permettant que difficilement de le démembrer, de le partager ou de le grever. Mais quand les souverains organisèrent des armées permanentes, la possession d'un fief devint simplement un prétexte pour se soustraire à certaines charges ou pour prétendre à une condition privilégiée. Lorsqu'on supprima les biens de ce genre, il y avait longtemps que l'on avait oublié la manière dont on les avait créés

Les premiers essais tentés pour constituer des armées, au XIIe siècle, avaient été assez malheureux et les corps de *Brabançons,* de *Cotereaux* et d'autres mercenaires enrégimentés avaient laissé de trop tristes souvenirs pour engager les souverains à continuer l'application de ce système. Plus tard, ce fut surtout à la féodalité, ou, si l'on veut, à la chevalerie, qui n'est, en réalité, que la féodalité vivifiée par un esprit plus généreux, que les princes demandèrent leurs ressources militaires Mais, plus l'armement de la chevalerie se complétait, plus aussi l'entretien en devenait coûteux. Le nombre des véritables chevaliers (*milites, ridders*), c'est-à-dire des hommes à cheval, complétement armés, toujours prêts à suivre leur suzerain, vivant, en attendant, dans leur domaine, diminua considérablement; on peut en juger par les chiffres suivants: antérieurement à l'an 1200, on comptait dans la juridiction de Leeuw-Saint-Pierre, près de Bruxelles, soixante personnes vivant de la vie chevaleresque, fréquentant les querelles féodales et les tournois [1], tandis que, dans tout le Brabant, à la mort de Jean II, il n'y avait plus qu'une trentaine de chevaliers [2].

Ces deux exemples donnent la mesure de la transformation qui s'opéra alors dans nos contrées. Au temps du père de Thomas de Cantimpré, elles formaient un pays tout agricole, où l'on pouvait vivre facilement, d'une vie à demi-guerrière, du produit de l'exploitation d'un sol fertilisé par le travail de quelques serfs; cent ans plus tard, les conditions d'existence ont changé : la population, l'industrie, le luxe se sont développés. La vie militaire est devenue tellement coûteuse et difficile que l'on s'y soustrait volontiers et, circonstance qui ne se présentait pas anciennement, les fils de chevaliers ne se pressent pas pour

[1] Cantimpré, *De Apibus,* l. II, c. 49, p. 446.

[2] Willems, *Brabantsche yeesten,* l. V.

devenir chevaliers à leur tour. Le duc de Brabant, Jean III, qui succède à son père en 1312, ne se fait armer chevalier que vingt ans plus tard, à Heylissem, lorsque, à la tête d'une armée nombreuse, il ferme l'accès du Brabant aux forces réunies de ses voisins, coalisés contre lui [1].

On se contente donc volontiers d'être un simple écuyer, fils de chevalier, quoique, dans les assemblées, cette dernière qualité vous donne la première place [2], et, dans les armées, vous assure une solde plus avantageuse [3]. C'est que, peu à peu, le rôle militaire de la chevalerie ou de la féodalité tend à diminuer et à s'effacer devant trois éléments entrés successivement dans la composition des armées et puisés de préférence dans les bourgeoisies : l'infanterie formée des contingents des corps des métiers des villes (renforcés souvent par les contingents fournis par les villages), les corps spéciaux d'archers et d'arbalétriers, les corps d'ingénieurs (ou directeurs de machines de siége), ce que l'on appellera plus tard l'artillerie.

L'infanterie communale ou des métiers apparaît dès le XIIIe siècle dans plusieurs circonstances et, en particulier, à la bataille de Bouvines (en 1213), et, pendant la guerre de Woeringen, lors d'une prise d'armes des Brabançons [4]. Mais, on ne doit pas s'y tromper, les villes équipent aussi de la cavalerie, d'autant

[1] Butkens, *Trophées de Brabant*, t. I, p. 404. — Sur l'époque où les ducs de Brabant prirent l'ordre de la chevalerie, il faut consulter une note de mon *Mémoire sur Jean Ier*, p. 246, et l'introduction au tome III de la *Table chronologique*, p. XLII.

[2] C'est pourquoi, dans la grande charte de Cortenberg, du 17 septembre 1372, les chevaliers, même d'un rang secondaire du Brabant, sont cités avant quelques grands barons, comme Walter, seigneur d'Enghien; Jean, seigneur de Kuyk; Jean, seigneur de Meghem; Jean, seigneur d'Heverlé, etc., qui n'étaient que *knapen* ou écuyers. *Luyster van Brabant*, Ire partie, p. 154.

[3] Lorsque les comtes de Flandre et de Hollande négocièrent, en 1295, une ligue offensive et défensive, il fut proposé de payer par jour : à chaque baronnet (ou chevalier levant bannière) quarante sous, à chaque chevalier vingt sous, à chaque écuyer ou sergent à cheval dix sous, à chaque piéton trois sous de Flandre (Jules de Saint-Genois, *Inventaire des comtes de Flandre*, p. 288). Philippe le Bel n'allouait pas une solde aussi forte aux deux cents auxiliaires que le comte de Luxembourg lui amena en 1295 : le baronnet n'avait que vingt sous, le simple chevalier dix sous, l'écuyer cinq sous (Boutaric, *Institutions militaires de la France avant les armées permanentes*, p. 250).

[4] Willems, *Chronique rimée de Van Heelu*, vers 1749 et suivants.

plus que souvent, parmi leurs notables, elles comptent plus d'un chevalier et que leurs statuts obligent leurs magistrats à avoir toujours à leur disposition un cheval de prix [1]. A Liége comme à Bruges, le bourgeois riche sert de préférence à cheval et possède une armure complète. Une ordonnance de l'an 1292 de la seconde de ces cités est très-explicite à cet égard. Tout bourgeois dont la fortune est évaluée de trois cents à trois mille livres doit entretenir un cheval d'une valeur proportionnée à son revenu et posséder un harnais ou armure « de fer, de platte ou de mailles, » de manière à être prêt à entrer en campagne vingt jours après la convocation. Ce n'est pas un faible escadron que peut fournir la métropole commerciale de la Flandre. Au besoin, elle armera de trois à quatre cents cavaliers pour sa défense ou celle du comté; en tous cas, même après avoir décompté les hommes peu valides, elle est en état d'entourer sa bannière d'une troupe redoutable [2].

On s'explique très-bien, au surplus, qu'à une époque où les routes étaient en petit nombre et négligées, alors que l'habitude de voyager à cheval était générale, tout homme vivant dans une certaine aisance, le marchand ou le bourgeois aussi bien que le noble, ne voyageait qu'à cheval et était par conséquent cavalier. D'après les chartes de franchise accordées aux villes de Luxembourg par la comtesse Ermesinde (Luxembourg, Echternach, etc.), les bourgeois servent, soit à pied, soit à cheval, et s'ils accompagnent l'armée plus de huit jours, ce n'est pas à leurs frais qu'ils marchent, c'est le comte qui leur fait distribuer du fourrage (*pabulum*), c'est-à-dire de la nourriture pour leur monture [3].

C'est, au surplus, la fortune ou le revenu qui sert de base à l'équipement. A Mortagne, un bourgeois dont le revenu est de cent livres doit avoir un haubert et un *capel* ou casque, un glaive et une épée; le bourgeois « de soixante livres » ne porte, au lieu de haubert, qu'un haubergeon; pour les moins riches,

[1] Tel était jadis l'usage à Cambrai (Thierri, *Lettres sur l'histoire de France*, p. 173). — A Furnes, les échevins et les bourgmestres ne pouvaient être issus d'un mariage illégitime et étaient astreints à avoir un cheval valant cent sous de Flandre. Charte du mardi après l'Annonciation, 26 mars 1277-1278.

[2] Gilliodts-Van Severen, *Inventaire des archives de la ville de Bruges*, t. I, p. 29.

[3] Bertholet, *Histoire du duché de Luxembourg*, t. IV, preuves, p. LXVI.

c'est le corps des échevins qui décide de quelles armes ils doivent se munir [1]. Dans le Luxembourg, si le bourgeois ne peut se procurer une armure de fer et un cheval, il doit avoir un pourpoint ou cotte (*wambais*), une lance et un chaperon de fer. Dans tous les cas et même pour les tenanciers des abbayes, il y a obligation de se rendre à l'armée lorsqu'on y est appelé et de se présenter aux inspections. Ainsi à Avelghem, dans le domaine de l'abbaye de Saint-Pierre, de Gand, le tenancier qui ne comparaît pas est puni d'une amende montant: à soixante sous de Flandre lorsqu'il s'agit d'un appel aux armes, à vingt sous lorsque le délégué du monastère et le chevalier d'Avelghem font la visite des armes [2].

L'usage de l'arbalète devenait de plus en plus fréquent et il se formait, dans nos villes, des gildes composées uniquement de bourgeois s'exerçant au maniement de cette arme de tir. Les magistrats municipaux leur accordaient des avantages spéciaux et des émoluments, à charge de fournir au besoin un nombre déterminé d'arbalétriers pour la défense de la ville ou pour le service militaire du prince. L'organisation, en avril 1266, de la gilde ou serment de Namur, qui se composait de cent arbalétriers, est un des plus anciens exemples d'innovations de ce genre que l'on connaisse [3]. Par un acte fort intéressant, et encore inédit, on voit que le maire et les échevins de Saint-Omer fournissaient, au besoin, au comte d'Artois, de deux à trente arbalétriers. Ces auxiliaires recevaient chacun douze deniers par jour; mais, sur leurs réclamations, il fut convenu, en mai 1294, qu'ils recevraient six deniers de plus, soit dix-huit deniers par homme et par jour [4].

Vers la fin du XIIIe siècle, les conventions réglant le service militaire se multiplient. Tantôt il s'agit d'un détachement de troupes à fournir chaque année, dans des cas déterminés; tantôt d'hommes à envoyer à un allié dans

[1] Charte du mois de février 1250-1251, dans Chotin, *Histoire de Tournai*, t. II, p. 23.

[2] Charte du mois d'avril 1247, dans Wauters, *Libertés communales, preuves*, p. 164.

[3] Borgnet, *Cartulaire de la commune de Namur*, t. I, p. 46.

[4] Déclaration de Pierre Flourens et de Jean de le Hale, de Saint-Omer, aux Archives du département du Pas-de-Calais. — Douze deniers de Louvain, tel était aussi le montant de la solde allouée, en 1266, à un arbalétrier namurois.

certaines éventualités. Il est surtout question de chevaliers et d'écuyers ou de cavaliers complétement armés, c'est-à-dire bardés de fer des pieds à la tête. On peut trouver ailleurs [1] de grands détails sur cette organisation, qui reçut au XIVe siècle des modifications notables, lorsque l'infanterie des communes devint la force des armées de nos princes.

Les dépenses des États augmentant à mesure que l'organisation sociale se développe, les princes se virent obligés d'imposer leurs sujets de plus en plus. Mais les priviléges qu'ils avaient reconnus, soit aux corporations religieuses, soit aux villes et bourgs, limitaient leurs ressources de ce genre. Ils s'indemnisèrent en accablant les premières de nouvelles charges et en ne leur permettant plus qu'à prix d'argent d'acquérir de nouveaux biens; vis-à-vis de leurs sujets, il leur était difficile d'agir de même sans provoquer des mécontentements.

C'est de leurs besoins d'argent que provint la coutume de convoquer des assemblées des États et surtout des réunions de la noblesse ou des principaux seigneurs. Il fallait le consentement de ceux-ci pour que leurs sujets fussent imposés [2], comme nous l'apprend le duc Jean II de Brabant dans la charte où il promet qu'il n'exigera qu'à la suite d'un consentement pareil, une taxe des tenanciers de l'abbaye de Tongerloo, habitant de l'alleu de Hamme (Oost-Hamme, en Campine). C'est ce qui résulte aussi d'un acte de non-préjudice accordé au seigneur de Rèves, Alard, par Jean Ier, le 8 mars 1288, après que les « riches hommes, » chevaliers et autres seigneurs du Brabant l'eurent autorisé à lever une aide [3]. Plus tard, le 24 mars 1293, le même prince, qui avait eu souvent recours à ses barons et autres nobles, leur fit une promesse générale de ne plus imposer leurs vassaux, sauf en des cas bien déterminés [4].

[1] Willems, *Chronique rimée de Jean Van Heelu*, introduction. — Wauters, *Le duc Jean Ier et le Brabant sous le règne de ce prince*, pp. 328 et suivantes. — Boutaric, *Institutions militaires de la France avant les armées permanentes*, pp. 213 et 248.

[2] *Quando homines suos barones terre nostre Brabantie nobis concesserunt talliandos.* Charte de l'an 1300, dans Sanderus, *Chronographia sacra Brabantiae*, t. I, p. 349.

[3] Les seigneurs de Rèves se basèrent sur cet acte pour obtenir une exemption des aides votées en Brabant, pour leur seigneurie, qui fut depuis classée parmi les terres franches.

[4] Butkens, *Trophées de Brabant*, t. I, preuves, p. 130.

Les sujets des barons ne pouvaient donc pas être frappés d'exaction, par ordre du prince. Cette exemption s'étendait à diverses catégories de personnes. Ainsi, d'après un accord conclu entre l'évêque d'Utrecht et le comte de Gueldre, le 13 mars 1261, on ne pouvait pas lever d'exaction sur les *ministeriales bene nati,* les vassaux bien-nés, des deux contractants, ni sur les hommes de Saint-Martin, ou habitants des domaines de la cathédrale d'Utrecht [1]. Ces priviléges spéciaux nécessaient l'intervention des seigneurs, qui seuls pouvaient déclarer qu'il y avait urgence d'établir une imposition générale.

Quelquefois, pour accorder leur consentement à la levée des tailles ou impôts, les nobles revendiquaient une part de ces derniers. Ainsi le seigneur de Voorne avait droit en Zélande : dans la partie à l'ouest de l'Escaut au huitième, et dans la partie à l'est du fleuve, au cinquième des aides accordées à l'occasion du mariage des comtes et comtesses de Hollande [2]. Les autres nobles zélandais, se basant peut-être sur cet exemple, réclamèrent le tiers des aides, tiers auquel le roi Rodolphe leur reconnut un droit exclusif.

Dans certains domaines abbatiaux, notamment dans ceux du monastère de Thorn, c'était l'avoué qui imposait « aux hommes et aux tenanciers » des taxes annuelles, distinguées par le nom de *beede* (*petitio*) ou *demande*, demandes qui, réclamées d'abord à titre de simples dons, devinrent bientôt des obligations. Le chevalier Guillaume de Hornes et son fils Guillaume, qui les percevaient en qualité d'avoués de Thorn, en abusèrent probablement au détriment des sujets de l'abbaye, qui leur acheta cette prérogative, moyennant deux cents marcs de Liége [3].

Ainsi l'impôt, comme le service militaire, tend à devenir général, en ce sens que les distinctions de tout genre s'effacent de plus en plus. La société, si longtemps féodale de sa nature, se raffermit, s'organise; les seigneuries, jadis isolées l'une de l'autre, se groupent de manière à former des États animés d'une vie

[1] Bondam, *Charterboek van Gelderland,* t. I, p. 550.

[2] Charte du 4 juillet 1269. Van Mieris, *Charterboek van Holland,* t. I, p. 349.

[3] *Beede que hactenus annuatim facere solebant.* Charte approbative du comte de Gueldre, du 22 décembre 1282, et du roi Rodolphe, du 17 septembre 1292 (Ernst, *Histoire du Limbourg,* t. VI, p. 308).

nouvelle et qui, à leur tour, se réuniront en un faisceau sous la main énergique des ducs de Bourgogne. Ce sera l'œuvre du XIVe siècle de préparer l'unité belge, qui se manifestera enfin, vigoureuse et florissante, pendant le siècle suivant.

---

§ IV.

Puissance et richesse des communes; influence des gildes commerçantes; formation, dans le sein de certaines d'entre elles, d'associations de patriciens ou notables; premières luttes entre elles et les métiers. Modifications qui s'introduisent dans les magistratures locales. Les lettres échevinales ouvrent une nouvelle série d'informations historiques.

Parler du XIIIe siècle, c'est parler aussi de la grandeur des communes, de leur adolescence. Le XIVe, avec ses luttes terribles, sera l'époque de leur virilité, le XVe marquera l'heure de leur déclin. Elles ne produiront plus d'homme politique à la hauteur de sa tâche et, dans leurs terribles luttes contre la maison de Bourgogne, elles ne compteront que des désastres : Othée, Gavre, Brusthem, le traité de Danebroeck, le traité de l'Écluse. Aux XIe et XIIe siècles, elles s'étaient organisées pleines de sève et d'ardeur, rêvant une fraternité sublime; puis l'ère des troubles, des désenchantements était venue. En 1179, Philippe d'Alsace, de retour de la Palestine, avait sévi contre celles de la Flandre [1]; Hugues de Pierrepont avait mécontenté à la fois son chapitre de Saint-Lambert et ses bourgeoisies [2], et, après la bataille de Bouvines, Frédéric II, ligué avec le haut clergé, avait condamné toutes les innovations introduites dans les villes [3]. L'empire

[1] J'ai établi ces faits dans mes *Libertés communales*, t. II, pp. 564 et suiv.

[2] *Ibidem*, p. 679.

[3] *Ibidem*, pp. 693 à 700.

d'Allemagne s'entêtait à comprimer tout ce qui germait dans son sein, tout ce qui ne répondait pas à l'idéal autoritaire et féodal dont les Hohenstauffen s'étaient engoués. Leur chute devait leur apprendre combien en réalité étaient faibles les étais sur lesquels ils s'appuyaient de préférence.

La gilde n'était plus alors une association naissante, puisant sa force dans les sentiments d'amitié et de solidarité de ses membres. Elle ne recherchait plus pour elle les doux noms d'amitié (*amicitia*) ou d'amour (*minne*) et pour les siens la dénomination d'ami; plus confiante en ses forces, elle réclamait ouvertement, outre le monopole du grand commerce, celui des droits politiques. Plus la durée de la commune se prolonge, plus la richesse s'y développe, plus aussi ceux qui profitent surtout de cette situation essayent de concentrer le pouvoir communal entre leurs mains. Cette tentative se manifesta et réussit pendant le XIIIe siècle. Elles produisit, outre ces gildes devenues aristocratiques ou ploutocratiques, des corps nouveaux, également exclusifs, qui prirent les noms de lignages ou familles (*geslachten*) ou de vinâves ou voisinages.

Cette question, dont je me suis déjà occupé ailleurs, est trop importante pour que je n'y revienne pas ici. On a parfois donné à la bourgeoisie pour première base une ancienne corporation agricole ou, si l'on veut, l'ensemble des propriétaires fonciers de la localité. Sans doute on ne peut exclure cet élément d'une manière complète, mais il faut observer qu'il dut être bien faible, dans presque toutes les grandes communes de la Belgique, le territoire y étant peu étendu à l'origine.

Ainsi à Bruges la juridiction communale, que plusieurs acquisitions vinrent agrandir au XIIIe siècle, ne comprenait dans l'origine ni le palais du comte, ni tout ce qui était soumis à l'autorité du prévôt du chapitre de Saint-Donatien, *'t Proossche,* comme on disait. A Gand, elle était limitée par les quatre portes de l'enceinte primitive et se heurtait, d'un côté à la seigneurie de l'abbaye de Saint-Pierre, de l'autre au château des comtes et au domaine du châtelain. A Valenciennes comme à Bruxelles et comme presque partout, les biens des chapitres et des abbayes et des fiefs importants formaient en ville des enclaves où l'on ne reconnaissait ni l'autorité des magistrats urbains, ni l'empire des lois et usages dont ils réclamaient l'observation.

Ces territoires restreints, où il n'aurait pu se maintenir que quelques fermes, se couvrirent de maisons lorsque le commerce s'y fixa. Les vieux manoirs furent morcelés, la moindre parcelle de terre fut utilisée; les chemins bordées d'arbres se transformèrent en rues, qu'une population exubérante convertit bientôt en véritables ruches. Les enceintes élevées aux XIe et XIIe siècles se trouvèrent insuffisantes, et malgré tout d'immenses faubourgs s'élevèrent à proximité des portes des villes, de manière à rendre indispensables de nouveaux travaux de circonvallation. Partout une double opération s'accomplit : d'une part, on agrandit le territoire de la commune en y réunissant les seigneuries ou les paroisses du voisinage; ces annexes on les englobe dans la ville proprement dite en les traversant par une nouvelle enceinte, de manière à en laisser au dehors une fraction, tandis que dans l'autre fraction surgissent de toutes parts des constructions.

Citer tous les exemples est impossible. Bornons-nous à quelques-uns : au mois d'août 1289 la ville de Tournai achète à Hugues de Châtillon, comte de Saint-Paul et seigneur d'Avesnes, de Leuze, etc., du consentement de ses frères et moyennant quatre mille cinq cents livres tournois, la ville (ou village) des Chauffours lez-Tournai, avec ses dépendances à Alain et Werchin, avec la haute, moyenne et basse justice [1]; une autre convention fait passer entre les mains du magistrat le quartier du Bruile, où le châtelain, seigneur de Mortagne, ne conserve que son château [2]. A Bruges la commune paye, en 1275, à la comtesse Marguerite deux mille cinq cents livres et à Walter de Sysseele quatre mille trois cents livres pour les juridictions dites *het Manendaghes (la juridiction du Lundi)* et *het Fourmeselsche (la juridiction de Voormezeele)* [3]. A Gand, en 1300, les magistrats profitent de la situation précaire de Guy de Dampierre pour étendre leur autorité à prix d'argent sur les territoires appelés *la Justice des châtelains, la Justice du seigneur Raes, la Terre de la Mue, la Terre de Sainte-Marie.* A Bruxelles la ville commence, par l'absorption

[1] Saint-Genois, *Les Pairies du Hainaut,* p. CCXXXVIII.

[2] *Chronique de Li Muisis,* dans De Smet, *Corpus chronicorum Flandriæ*, t. II, p. 171.

[3] Warnkönig et Gheldolf, *Histoire de la Flandre,* t. IV, p. 39.

d'Obbrussel ou Saint-Gilles, l'accroissement de sa banlieue, qui comprenait déjà Ixelles, Saint-Josse-ten-Noode et Molenbeek, et qui se complétera pendant le XIVe siècle.

Si la plupart des villes brabançonnes attendent jusqu'à cette époque pour s'entourer de nouveaux murs, Malines a déjà pris l'initiative, comme le prouve le siége qu'elle soutint en 1302; en 1268, Walter Berthout, qui prétendait alors être maître dans cette ville, y avait cédé à la gilde l'eau du fossé entourant Malines et le droit de disposer des poissons qui s'y trouvaient [1]. En Flandre, Gand, Bruges, Ypres, Lille se fortifient du temps de Guy de Dampierre; dans le Hainaut, on en fait de même à Mons, en 1290 et pendant les années suivantes; en Hollande, le comte Florent autorise les bourgeois de Dordrecht à creuser, pour de nouvelles fortifications, des fossés à travers les terres, les habitations, les moulins, etc., qu'ils trouveront à leur convenance, sauf à en indemniser les propriétaires d'après la décision du bailli, des échevins de la ville et des *heemraden* (conseillers) de la *Zuyd-Holland*, ou en dernier ressort du bailli seul [2].

Mais ce fut à Tournai surtout que l'on exécuta des travaux de défense considérables. Cette cité constituait pour la France une place de premier ordre qui, en couvrant sa frontière septentrionale, lui ouvrait l'accès de la Flandre et du Hainaut. Au moment d'entrer en lutte avec Guy de Dampierre, le roi Philippe le Bel voulut mettre à l'abri d'une attaque cette clef de son royaume. Les juridictions voisines ayant été achetées, rien ne pouvait empêcher la commune de mettre la main à l'œuvre. Le chevalier d'Hangest vint à Tournai, convoqua la bourgeoisie et lui fit connaître la volonté du monarque d'entourer la ville de murs, de tours et de fossés. Les travaux, commencés le jeudi après la Noël, 29 décembre 1295, furent poussés avec tant d'activité qu'en un an ils furent achevés. De fortes chaînes de fer furent placées en ville, afin de rendre au besoin plus difficile l'accès des rues, des places publiques et de l'Escaut [3]. La

[1] Wauters, *Les libertés communales, preuves*, p. 226.

[2] Charte du comte, du 14 septembre 1284, dans Van den Bergh, *Oorkondenboek van Holland en Zeeland*, t. II, p. 232.

[3] *Chronique de Li Muisis*, dans De Smet, *loc. cit.*

France pouvait perdre la bataille de Courtrai; elle était assurée, au moins, de conserver une base d'opérations militaires qui braverait les efforts des milices conduites tant par Breydel et De Coninck que par Jacques d'Artevelde.

Il ne faut toutefois pas juger de l'état primitif des communes d'après ces exemples frappants de localités devenues redoutables et immenses. On en retrouve une image plus fidèle dans ces bourgades qui furent tardivement affranchies (c'est-à-dire au XIIIe siècle surtout) et où très-souvent deux coutumes différentes se maintinrent. En Brabant, c'est le cas à Assche, à Merchten, à Grimberghe, à Lennick, à Braine-l'Alleu, à Ottignies, etc. La majeure partie du territoire reste soumise à la vieille législation franque ou germanique, dont les coutumes d'Uccle, de Genappe, de Nivelles sont tout imprégnées; les agglomérations ou une fraction privilégiée du territoire obéissent, au contraire, à une coutume bourgeoise. Ainsi les bourgs d'Assche et de Braine-l'Alleu suivent la coutume de Bruxelles, le bourg de Merchten, la franchise de Borght, qui avoisinait le château primitif des Berthout de Grimberghe, celle de Gaesbeek, établie autour du manoir du même nom, dans la paroisse de Lennick-Saint-Quentin, et celle d'Ottignies, sont régies par la coutume de Louvain [1]. Ces faits renversent complétement, d'après moi, la thèse qui voit dans les juridictions des villes et des franchises une transformation de la centaine franque.

La bourgeoisie, dans le monde du moyen âge, constitue donc une exception, une innovation; c'est, si l'on veut, une oasis, où l'habitant reste en dehors des idées du monde guerroyeur et se voue aux occupations pacifiques, au travail, au commerce. Il ne combat que s'il y est forcé, pour sa défense. De même que les mots *miles* ou combattant et noble deviennent des synonymes, on s'habitue à associer les dénominations de *burgensis* ou bourgeois et de *mercator* ou marchand. Si celui-ci se transforme en propriétaire ou oisif (*otiosus*), c'est que le

[1] Consultez, à ce sujet : pour Assche, l'*Histoire des environs de Bruxelles*, t. I, pp. 445 et 448; pour Merchten, le même ouvrage, t. II, p. 74; pour Grimberghe et Borght, le même volume, pp. 251 et 214; pour Lennick et Gaesbeek, le même ouvrage, t. I, pp. 129 et 222; pour Braine-l'Alleu, *la Belgique ancienne et moderne*, canton de Nivelles, p. 100; pour Ottignies, le même ouvrage, canton de Wavre, p. 141.

travail lui ayant procuré la richesse, il a assis sa fortune sur la possession de biens-fonds, de maisons surtout, dont il perçoit le loyer, ou de rentes, viagères ou héréditaires, dont on lui paye l'intérêt.

Ce qui provoque, accroît et consolide sans relâche cette situation économique, c'est la grande industrie, jointe au grand commerce. En ceux qui s'en occupent réside la force des bourgeoisies [1]. A Louvain, c'est la gilde qui, dès 1221, dirige la commune [2]; à Bruges, cette dernière est entre les mains des membres de la hanse dite de Londres; à Gand, la classe dominante porte le nom de *comans,* ce qui n'est pas autre chose que *coopmannen* ou marchands; à Liége, à Huy, comme à Ypres et à Saint-Omer, ce sont les drapiers, les changeurs, les « riches bourgeois, » en un mot, qui dominent. Dans toute la Belgique occidentale et dans le nord de la France, la hanse de Londres sert de lien entre les cités les plus florissantes; en Zélande, la compagnie des marchands de Middelbourg s'organise évidemment pour jouer un rôle analogue [2]; sur les bords du Rhin, une confédération, dont les villes forment le noyau, s'efforce de protéger à la fois la tranquillité et le commerce, et vers le Nord la ligue hanséatique poursuit le même but, depuis l'Angleterre jusqu'à la Russie, grâce aux liens d'amitié qui relient successivement entre elles les villes du nord de l'Allemagne et grâce à ses riches comptoirs de Bruges, de Londres, de Berghen en Norwége et de Novogorod [3].

Ce réseau couvrira une grande partie de l'Europe et servira puissamment à la multiplication des relations internationales; mais, il ne faut pas l'oublier, il élèvera à son tour une barrière contre les idées nouvelles. Oubliant la lutte qu'elle a dû soutenir contre les forces féodales, la bourgeoisie en soutiendra de nouvelles contre les corps de métier et ce ne sera qu'au XVe siècle, qu'après des conflits sans nombre, ceux-ci seront admis presque partout à participer à l'administration des communes.

Le bourgeois riche du XIIIe siècle se rapproche insensiblement du gentil-

[1] Et non pas dans les corps de métiers ou d'artisans, comme beaucoup d'auteurs le soutiennent.

[2] Miræus et Foppens, *Opera diplomatica,* t. II, p. 871.

[3] Je renvoie, à ce sujet, à ce que j'ai dit sur les hanses et les gildes dans le travail intitulé : *Le duc Jean Ier et le Brabant sous le règne de ce prince*, pp. 274 et suiv.

homme et surtout du gentilhomme de rang inférieur. L'un et l'autre possèdent des fiefs, celui-ci grâce à son origine, celui-là grâce à son argent; tous deux combattent à cheval, et se voient, non-seulement à l'armée, mais dans les cours de justice. Ils ont les mêmes intérêts, contractent les mêmes goûts et resserrent encore leur union par des mariages. Faut-il s'étonner si l'on vit parfois la gilde se fractionner en associations aristocratiques, qui se réservèrent les fonctions de magistrats communaux et n'admirent dans leur sein que leurs parents, ceux qui descendaient d'un même père, soit par les hommes, soit par les femmes?

J'ai toujours soutenu et je persiste encore à soutenir que les lignages patriciens de nos villes ne provenaient pas de véritables familles, mais de groupes qui s'étaient constitués d'une manière factice, afin de se partager les fonctions municipales. Un écrivain d'un grand mérite [1] s'est refusé, mais sans apporter de preuves, à partager mon opinion. Si cette dernière est erronée, comment se fait-il que l'on ne trouve pas de traces d'antagonisme entre les lignages et la gilde; si les premiers avaient existé d'abord, comment la gilde aurait-elle acquis la position prépondérante dont elle jouit longtemps et pour quelle raison aurait-elle abandonné à un certain nombre de familles seulement le droit de remplir les fonctions d'échevins et de jurés ou consuls?

Admettez, au contraire, que la gilde a longtemps existé en accentuant de plus en plus son caractère aristocratique : Fatigués de divisions et de querelles intestines, désireux de maintenir leur union afin de mieux résister à la pression exercée d'en haut et aux revendications du peuple, ses membres, après des essais inutiles, formulent enfin une organisation qui les répartit, soit dans autant de lignages qu'il y a d'échevins ou de magistrats principaux de la commune, soit dans un nombre déterminé de voisinages. Cette combinaison explique tout. La base de la commune est la corporation des marchands ou des membres de la

[1] Vanderkindere, *Le siècle des Arteveldc*, p. 60. « Tout, dit cet écrivain, nous autorise à affirmer » que la commune a pour noyau une corporation rurale et que, dans le droit de modifier sa coutume » et de veiller à l'entretien du territoire et à la sécurité générale, elle exerça ses premières attribu- » tions. » Dans notre opinion, au contraire, le noyau de la commune est le marché avec les négociants qui le fréquentent. Paix aux marchands, telle fut la devise d'où sortirent plus tard les aspirations vers un état social faisant régner la sécurité dans la cité entière.

hanse, la gilde; on n'y entre qu'à prix d'argent et à condition de renoncer à tout travail manuel. Séparé ainsi de la masse des artisans, dont il faut empêcher l'intrusion dans le monde des privilégiés, on se fait plus tard, et seulement si on le désire, affilier à l'un des lignages ou des vinâves, on aide à en supporter les charges, on en épouse les querelles et, grâce aux suffrages de ses confrères, par le simple jeu des majorités, on est, sinon élu échevin, du moins inscrit sur une liste de candidats pour être présenté au choix du prince. De cette manière un double but est atteint. La magistrature communale n'est plus ouverte qu'aux élus de la gilde; le peuple ou la masse n'y participe en rien et le prince en est réduit à choisir l'un de ceux qu'on lui désigne.

Supposer que l'exclusivisme était la règle primordiale, c'est méconnaître les enseignements de l'histoire. Les institutions à leur début (notre siècle même peut l'attester) s'établissent sur des bases larges, fécondes et généreuses; les restrictions ne viennent qu'à la suite et à la longue, tristes fruits des déceptions, de calculs inavoués, d'ambitions cachées. Ce n'est pas la première féodalité, énergique ou batailleuse, qui a imaginé les prescriptions rigoureuses de certains codes nobiliaires. La puissante aristocratie de l'Angleterre, qui prend une si large part dans le gouvernement du monde, n'a jamais partagé les idées étroites des anciens patriciens de Raguse ou de Berne, et les grands féodaux qui guerroyaient à la suite de Guillaume le Conquérant ou de Frédéric Barberousse, ne nourrissait pas, à l'égard des hommes vaillants sortis de la plèbe, le même mépris que les courtisans de Louis XV. Ainsi encore, lorsque les communes luttaient à outrance pour la conquête ou la défense de leurs droits, de leurs priviléges, elles n'auraient pas accepté des classifications étroites, un système d'exclusion qui aurait tué dans son germe l'enthousiasme du plus grand nombre. C'est après la victoire que ces idées prévalent; au surplus, si l'on veut se faire une opinion exacte de la manière dont cela se produit à certaines époques, qu'on voie comment, dans certains de nos corps de métiers, on en était venu à constituer une aristocratie de bas étage, à abolir, au profit des doyens et des anciens de la corporation, le contrôle sur leur gestion par les autres membres de la corporation [1].

[1] *Histoire de Bruxelles*, t. II, p. 291.

On pouvait donc être bourgeois et membre de la commune et jouir des priviléges de la ville sans être de la gilde, c'est-à-dire du corps dirigeant la commune; les artisans entraient dans cette dernière et cependant n'étaient reçus dans la gilde qu'après avoir renoncé à la vie d'artisan. De même, sans doute, il était loisible d'appartenir à la gilde sans être obligé d'appartenir aux lignages ou parages. Quant à ces derniers, ils n'apparaissent nulle part avec une organisation bien déterminée; ce n'est qu'à la longue, à la suite de réactions, de triomphes remportés sur leurs adversaires, que leurs droits se définissent nettement.

A Metz, à Verdun et à Cologne, on constate leur existence dès le XIIIe siècle. Dans la première de ces cités, chacun des parages agit parfois isolément, et tous triomphent, en l'an 1283, d'une insurrection de la commune, à la tête de laquelle se trouvaient quelques patriciens appartenant au lignage d'Outre-Seille; les bannières des corps de métiers furent alors brûlées et vingt-deux citoyens exilés. Dans un ouvrage spécial [1], M. Auguste Prost a nettement défini le caractère des parages ou lignages. « Le patriciat, dit-il, est une institution en vertu de » laquelle une situation privilégiée est faite, dans une société politique, à une » partie de ses membres constitués en caste dominatrice. » Après avoir longuement discuté toutes les opinions émises avant lui, cet auteur arrive à cette conclusion que les parages messins sont des associations, formées au nombre de cinq dans le sein de la commune, et que le restant de cette dernière s'est enfin constitué en un sixième parage, qui, sous le nom de *parage du commun*, a revêtu le même caractère que les autres. Ce qui démontre encore mieux l'origine factice de ces parages, c'est, d'une part, l'existence de familles qui avaient une certaine influence dans le commun et qui disparaissent, au XIIIe siècle, et, d'autre part, la subdivision des parages en branches, entre lesquelles se répartit la participation au pouvoir. En Brabant, on ne constate l'existence des lignages ou familles patriciennes qu'au XIVe siècle, mais les premières mentions que l'on en fait supposent déjà une longue existence et, à en juger par certaines données, ceux de Bruxelles doivent s'être organisés dans le premier tiers du XIIIe siècle. Au surplus, on ne saurait nier que leur formation a aussi été fac-

[1] *Le patriciat dans la cité de Metz* (Paris, 1873, in-8°), p. 3.

tice, à en juger par les dénominations qu'ils portaient et qui sont empruntées, tantôt à des localités, tantôt à des noms de famille [1].

Les hommes de métier adoptent des statuts, forment des confréries, fondent des chapelles ou des bénéfices; leurs règlements se multiplient, surtout à Liége, où le recueil que l'on en a formé commence en 1257 [2], et à Douai, où on peut en lire un grand nombre dans une publication du plus haut intérêt, due à M. Tailliar [3]. Mais, en même temps, s'engage la lutte des corporations et principalement des tisserands et des foulons contre la commune, c'est-à-dire contre la gilde. Dans la plupart des villes et à plusieurs reprises on prend des mesures sévères contre ces insurrections; les métiers triomphent parfois, mais pour peu de temps : à Liége, grâce à l'énergie de Henri de Dinant; à Cologne, grâce à l'appui de l'archevêque Conrad; à Utrecht, à la suite d'une invasion heureuse des habitants du Kennemerland en Hollande. Tous ces mouvements sont successivement réprimés, ainsi qu'une insurrection des plébéiens de Tournai, conduits par Roussiaus Li Kos (1281); des émeutes violentes qui éclatent à Bruges et à Ypres, en l'an 1280; l'insurrection des plébéiens messins, de l'an 1283, et d'autres tentatives du même genre. Partout on aboutit à la même conclusion.

Ces luttes locales n'occupent souvent qu'une faible place dans les chroniques, où on en taisait parfois le souvenir à cause des suites fâcheuses qui en résultaient, mais il est important d'en rechercher les traces, car elles expliquent le temps d'arrêt que subit parfois la prospérité d'une cité ou l'origine d'une querelle dans laquelle elle s'affaiblit. Les princes, en effet, ne négligeaient pas de rechercher l'appui des villes, où l'autorité se concentre dans une seule et grande corporation, qui porte le nom de commune, d'université, de gilde et qui

[1] Voir, au sujet des gildes et des lignages, notre travail intitulé : *Le duc Jean Ier et le Brabant sous le règne de ce prince*, pp. 274 et suiv., et nos *Libertés communales*, t. II, p. 600. Au fond, la plupart des écrivains belges sont d'accord. Ils voient dans les lignages une sorte de fusion aristocratique des premiers éléments de la partie aisée de la bourgeoisie : les propriétaires du sol et les marchands. Quant à leur provenance d'une souche noble et illustre, on n'y croit plus.

[2] Voir le volume intitulé : *Chartes et priviléges des trente-deux bons métiers de la cité de Liége.*

[3] *Recueil d'actes en langue romane wallonne.* Douai, 1849, in-8°.

seule peut avoir sa bannière [1]; c'est à elle que les métiers sont subordonnés et d'elle qu'ils reçoivent des statuts [2].

Ces dissensions intestines fournirent aux princes l'occasion d'intervenir dans l'administration des communes, comme on le vit à Liége du temps de l'évêque Henri de Gueldre et du tribun Henri de Dinant, à Cologne, du temps de l'archevêque Conrad, en Flandre, du temps de Guy de Dampierre. Ailleurs des débats surgirent à la suite d'agressions commises à l'égard des monastères, comme cela arriva à Valenciennes, où la comtesse Marguerite obligea la ville, en 1276, à payer une indemnité de trois mille cinq cents livres à l'abbaye de Saint-Amand [3]. A Cambrai, la lutte séculaire de l'épiscopat et de la commune recommença et présenta de nouvelles péripéties. Expulsé de cette ville, le clergé se retira à Valenciennes, où l'archevêque de Reims, Pierre, lança une foudroyante sentence d'anathème contre ceux qui prononceraient seulement à Cambrai le nom de commune [4]; plus tard, l'évêque Enguerrand fit de grandes concessions aux bourgeois de sa capitale, où, quelques années après, en 1292, un nouveau prélat, Guillaume, ne rentra qu'à main armée. Ce dernier incident se passa à l'époque de la longue guerre des Valenciennois contre leur comte Jean d'Avesnes, guerre pendant laquelle des soulèvements se produisirent : à Maubeuge, contre le même prince; à Namur, contre Guy de Dampierre. Les contestations du seigneur et des habitants de Diest, qui ne purent être terminées que par la médiation du duc Jean Ier, en 1280; les troubles de Saint-Trond, qui déterminèrent l'évêque de Liége et l'abbé de Saint-Trond à doter cette dernière

[1] *Nulla confraternitas, neque gulda, neque aliquod singulare signum in ipsis nisi sola communitatis confraternitas in Mechlinia esse poterit vel debebit.* Charte du 1er janvier 1308-1309, dans Miræus et Foppens, *Opera diplomatica*, t. III, p. 151. — Voir aussi *Mémoire cité*, p. 279, et les *Libertés communales*, t. II, p. 585.

[2] *Mémoire cité, passim.*

[3] Saint-Genois, *Monuments essentiellement utiles*, p. CCCCCCLX. — Dans ces troubles de Valenciennes, sur lesquels je ne possède aucun détail, les métiers durent jouer un rôle prépondérant, car eux surtout furent alors frappés ; cinq plébéiens : un teinturier, un foulon, un peintre, un poissonnier et un forgeron durent faire une réparation publique à l'abbaye de Saint-Amand. *Les libertés communales, preuves*, p. 236.

[4] Sentence en date du 1er juin 1277, dans Tailliar, *loc. cit.*, p. 327.

ville, en avril 1288, d'une commune qui ne tarda pas à disparaître, et une violente émeute des bourgeois de Luxembourg, dirigée contre la comtesse Béatrix, alors régente du comté au nom du jeune Henri, son fils (en 1289), témoignent des nombreux ferments de discorde qui existaient dans le pays.

Les villes interviennent de plus en plus dans les traités pour en garantir l'exécution par les princes, et, en Brabant, en 1262, elles donnent un exemple mémorable de sens politique en s'unissant dans le but de resserrer leur amitié et de maintenir les droits de leur prince, l'héritier de la maison de Louvain. En Flandre la position des grandes villes se consolide grâce à l'appui que le roi de France, Philippe le Bel, affecte de leur donner contre le comte Guy de Dampierre. En Hainaut la ville de Valenciennes succombe dans sa guerre contre Jean d'Avesnes, mais sans être abattue; dans le pays de Liége, la prépondérance des villes s'affermit de jour en jour, et, en Hollande, leurs priviléges s'accroissent sensiblement sous le règne du comte Florent V, qui, d'un autre côté, compte de nombreux ennemis parmi les nobles de la Hollande et de la Zélande.

A travers toutes ces luttes, on constate facilement que la multiplication des chartes octroyées aux villes et aux bourgs, multiplication qui caractérise en Belgique la première moitié du XIIIe siècle, s'arrête insensiblement et enfin cesse d'une manière absolue. Dans le Brabant, Merchten devient, en 1251, une franchise dotée des priviléges et des coutumes de Louvain et, à cette occasion, les échevins de cette ville fournissent à ceux de la bourgade une copie authentiquée de ses chartes les plus importantes et les plus récentes [1]. Dans la terre de Bréda, Oosterhout reçoit d'Arnoul de Louvain, le 29 juin 1272, de grandes immunités : ses habitants sont exemptés de payer le tonlieu et les péages, affranchis de l'obligation de se servir de la brasserie (*camba*) seigneuriale et de fréquenter les plaids, autorisés à avoir un marché hebdomadaire et une foire annuelle, mis en un mot sur le même pied que les habitants des autres « bonnes villes » de la seigneurie [2]. Braine-l'Alleu semble avoir été libéré vers le même temps par le

[1] *Histoire des environs de Bruxelles*, t. II, p. 63.

[2] Le Roy, *Notitia marchionatus Sancti Romani imperii*, p. 457. — Butkens, *l. c.*, preuves, p. 217. — Van Goor, *Beschryvinge van Breda*, p. 423.

duc Jean Ier [1]; mais ces rares exemples d'affranchissement sont, je crois, les derniers.

En Flandre je ne vois guère à citer comme ville nouvelle que Lamminsvliet, plus tard appelé l'Écluse, dont les habitants, en 1293, sont déclarés affranchis de tonlieu dans toute la Flandre, comme l'étaient ceux de Damme, à condition de payer après la mort du comte Guy de Dampierre, à sa veuve et à leur fils Jean de Namur, « le forage des vins et le mosnage ». Dans le Luxembourg, on continue à appliquer à des localités la *loi de Beaumont,* si populaire dans les Ardennes et l'Argonne, et Gérard de Durbuy érige en ville franche, en 1275, le bourg de Nassogne, d'où les empereurs romains avaient daté des lois au IVe siècle de notre ère [2]. Au pays de Limbourg la vie bourgeoise continue à être bien faible : elle existe à Limbourg, à Herve, à Henri-Chapelle, où le duc Waleran (1247-1280) concède aux habitants les franchises dont jouissaient déjà ceux de la ville de Limbourg [3]. Dans la Gueldre et la Zélande nous voyons par exception naître des villes: en Gueldre Godsberg et Staveren [4], en Zélande Brydorp et Arnemuyden [5].

Ce n'est pas que les chartes concernant les villes ne soient nombreuses, mais ce sont surtout des confirmations et des extensions de franchises déjà reconnues, des accords conclus pour mettre fin à un différend, des solutions de questions spéciales, des suppressions d'abus ou de taxes onéreuses, souvent aussi l'approbation de résolutions prises par les magistrats ou la population. C'est ici qu'il importe de placer une observation importante. Sans doute la vie communale ou bourgeoise constituait au moyen âge une manière de vie absolument différente de la vie féodale, mais on aurait tort de s'imaginer, comme le

[1] *La Belgique ancienne et moderne,* Canton de Nivelles, p. 98.

[2] Bertholet, *Histoire du duché de Luxembourg,* t. VII, preuves, p. II.

[3] Voir Ernst, *Histoire du Limbourg,* t. IV, p. 364, et t. VI, pp. 282 et 293.

[4] Charte du duc Jean II de Brabant, suzerain du comte de Gueldre pour le Veluwe, du 25 septembre 1299.

[5] Voir une charte du duc Jean, du 6 décembre 1288. — Remarquons à ce propos que la charte accordée en 1087 ou 1091 à Oudekerk par le comte de Hollande Florent (Van Mieris, t. I, p. 75), appartient en réalité à l'année 1287 ou 1291.

supposent quelques auteurs, que ce sont les chartes qui l'ont inaugurée; les faits sont contraires à cette opinion. On voit en Flandre les bourgeoisies guerroyer et négocier pendant les troubles qui suivirent la mort du comte Charles de Danemark, arrivée le 2 mars 1127, et, dans ce pays, aussi bien qu'en Brabant et en Hainaut, les principales villes garantir, dès la fin du XIIe siècle, les traités de paix conclus par les princes. Et pourtant on ne rencontre que peu de chartes antérieures au milieu du XIIe siècle. Les concessions octroyées aux bourgeois n'ont donc fait que sanctionner et régulariser les progrès d'un élément de la société civile qui, humble d'abord, fit rapidement d'énormes progrès.

On remarque dans la formation des corps municipaux des modifications considérables, mais qu'il est très-difficile de suivre. Le corps des échevins reste toujours très-puissant, surtout sur les bords du Rhin et dans la Belgique flamande, mais son omnipotence est presque partout amoindrie par l'établissement ou la consolidation de magistratures nouvelles.

Les communes aspirent à avoir à leur tête un ou des magistrats suprêmes. A Metz, c'est le maître-échevin ou des échevins (*magister scabinorum*), dénomination que l'on retrouve aussi dans un acte de 1273, à Paris, où le corps municipal ne put jamais prendre des allures bien franches, surveillé comme il l'était par les conseils et les officiers du monarque [1]; à Aix-la-Chapelle, à Cologne, à Liége, etc., il y avait des maîtres des citoyens (*magistri civium*); à Luxembourg, un justicier; à Valenciennes, à Tournai, à Courtrai, un ou deux prévôts [2]; à Lille, à Dixmude, etc., un reward ou gardien de l'amitié; à Ypres, un avoué; à Bruges, à Dordrecht, à Middelbourg, des bourgmestres. L'existence de ces chefs de la commune constate l'éclosion d'un esprit plus populaire; quand on crée une commune, on en établit aussi, comme cela se fit à Saint-Trond, en 1288, quand il y a une commotion, on modifie le mode de leur élection. A Liége, par exemple, lorsque Henri de Dinant triomphe, il se donne, comme

[1] Dans la *Table chronologique* de Bréquigny, t. VII, p. 53, on mentionne un accord conclu entre les marchands et le maître des échevins de Paris, d'une part, et les taverniers de cette ville.

[2] Voir la mention du prévôt de Courtrai dans un acte du 16 novembre 1282.

maître des citoyens ou commune-maître, un collègue étranger au corps échevinal [1].

Les pouvoirs judiciaires et administratifs ne restent plus concentrés entre les mains des échevins seuls. Le corps de jurés (*jurati, gesworene*) les partage avec lui et tantôt les réduit à ne plus s'occuper que des affaires contentieuses et surtout réelles ou concernant les propriétés, comme à Tournai et Valenciennes, tantôt réduit leur compétence au territoire extra-muros, comme à Soignies, tantôt les exclut formellement de tout ce qui se rapporte à l'application de la keure (ou de la législation nouvelle introduite par l'établissement d'une commune), comme à Poperinghe. Ailleurs encore, à Gand, on remplace le corps échevinal par un collége de trente-neuf personnes, dont, pendant une année, un tiers traite les affaires administratives et un deuxième tiers les affaires contentieuses, tandis que le troisième tiers se repose, sauf lorsqu'une affaire grave se présente et en attendant l'occasion de remplacer, l'année suivante, l'un des deux premiers tiers.

Ces jurés, que l'on retrouve aussi en Brabant : à Bruxelles, à Louvain, à Léau, à Anvers, etc., et, en Hainaut, à Valenciennes, à Soignies, à Maubeuge, à Mons même [2], on les qualifie ailleurs de consuls [3]. On ne peut voir en eux des bourgmestres qui, parfois, ont pris cette qualification, car on les distingue nettement. Ainsi un diplôme de l'archevêque de Mayence, du 7 juillet 1293, énumère : les juges (l'avoué et l'écoutète), les échevins, les consuls, tant inférieurs que supérieurs, les maîtres des citoyens, les maîtres des fraternités (ou des corporations), les officiaux tant

[1] Quelques anciens écrivains font du tribun Henri de Dinant un intrus dans la magistrature liégeoise; son élévation au rang de maître des citoyens aurait été, d'après eux, une innovation. Il y a là une erreur manifeste. Dès 1243 et 1251 il y avait à Liége deux « maîtres » (Voir notamment Fisen, *Historia ecclesiæ Leodiensis*, p. 327). Ces deux maîtres, comme l'atteste la paix des clercs, de 1278 (§ 24), n'étaient pas compris parmi les quatorze échevins; ceux-ci d'ailleurs étaient nommés à vie, tandis que les maîtres ne restaient en fonctions qu'un an.

[2] Voir, pour Mons, une charte du 6 juin 1282.

[3] Notamment à Maestricht.

inférieurs que supérieurs et enfin les recteurs des fraternités gouvernant la ville de Cologne [1].

J'ai dit que les jurés étaient surtout administrateurs. C'est aussi le rôle que se réservent en certains endroits les bourgmestres ou *poortmeesters*, que remplacent ailleurs des receveurs ou gérants des finances [2]. Ailleurs encore on crée des apaiseurs (*pacificatores, peysmaeckers*), comme à Douai, où la comtesse en institue, en 1268, sept, qui étaient élus par les échevins; à Lille, etc.

Les fonctions municipales deviennent, en certaines cités, un poids bien lourd, les affaires se multiplient : il faut être à la fois chef militaire, négociateur, juge au criminel et au civil, administrateur; marcher à la tête des milices communales, présider à un *arsin*, c'est-à-dire à l'incendie de la demeure d'un ennemi de la bourgeoisie, et se rendre à la cour pour défendre les intérêts de ses concitoyens; comparaître, tantôt au sujet d'un travail d'utilité publique, tantôt pour décider un procès, tantôt pour sceller un acte d'intérêt privé; ne négliger ni les séances du corps échevinal, ni celle de la gilde ou de la bourgeoisie entière. Remplir les fonctions municipales d'une manière satisfaisante n'est donc pas une chose aisée et l'on comprend sans peine qu'elles aient donné une grande importance à ceux qui en étaient investis et que l'on ait songé à alléger cette charge, en divisant les attributions entre plusieurs corps et en limitant à

[1] *Securis ad radicem posita*, pp. 348-351. — Une charte du roi Richard, du 8 septembre 1267, pour Aix-la-Chapelle, nomme à la fois les juges ministériels, c'est-à-dire l'avoué et l'écoutète, les échevins, les maîtres des citoyens et les consuls de cette ville. Quix, *Codex diplomaticus Aquensis*, t. I, p. 133.

[2] Un acte très-important à signaler ici est l'ordonnance par laquelle soixante-huit magistrats et bourgeois de Bruges déterminent, le 19 décembre 1298, le mode à suivre pour le renouvellement annuel des bourgmestres, des échevins, des jurés et des trésoriers de cette ville. Ces magistrats préposés au maniement des finances adoptent les noms les plus variés : A Lille c'étaient les huit hommes, qui, d'après une charte du 3 décembre 1294, contribuaient à former l'administration de cette cité avec le reward ou chef de l'*Amitié*, les échevins, les voir-jurés et le conseil. A Nieuport on les appelait les *poortmeesters* (Acte de 1292, dans le *Chronicon et cartularium abbatiæ B. Nicolai Furnensis*, p. 187). A Hal une charte de l'an 1264 autorisa l'établissement de quatre *mambours*. Il y aurait tout un livre à écrire sur ces fonctions purement administratives, qui tendaient à contre-balancer l'autorité des échevins, et sur les impositions de tout genre que les communes établirent.

un an le terme pendant lequel on pouvait être échevin, comme on le fit pour la plupart des villes de la Flandre [1].

Au surplus, les magistrats en exercice prirent l'habitude de convoquer leurs prédécesseurs et de demander un avis à leur expérience [2]; c'est ainsi que l'on voit surgir presque partout le conseil (*consilium, raet*), que le roi Frédéric II, à la requête de l'évêque de Bade et après l'avis émis par l'archevêque de Trèves, supprima dans cette ville, le 13 septembre 1218, comme une innovation dangereuse; ce conseil (*commune consilium oppidi*) dont il fut interdit, en 1248, aux hommes de métier de Léau de réclamer la convocation. Malgré les reproches que lui adressaient, ici l'autorité supérieure, là l'aristocratie bourgeoise, ce conseil finit par être organisé partout : on le trouve à Dordrecht, dès l'an 1217, sous le même nom de *commune consilium oppidi;* à Caprycke, en 1241, où sa convocation est déclarée nécessaire chaque fois qu'il s'agira d'une question d'intérêt général; à Bruxelles, en 1282; à Bruges, en 1280 et en 1298; à Lille, en 1294 et en 1296; à Middelbourg, où on mentionne des *raetsmannen* ou conseillers en 1289, etc. La discussion des affaires de la cité tend donc, de plus en plus, à sortir du cercle étroit où il était d'abord confiné; le corps municipal, par la seule force des choses, devient de plus en plus nombreux et compliqué dans son organisation.

Il ne faut pas oublier que les magistrats des villes étaient à la fois juges en première instance et juges en appel, la plupart d'entre eux étant chefs de sens pour les juges de localités moins importantes. Ils avaient donc souvent à formuler leur avis, en matière de droit. A la fois juges au civil et au criminel, ils devaient s'occuper, tantôt de crimes et de délits, tantôt de questions de propriétés et de rentes.

[1] Voir notamment la charte donnée à la ville d'Alost, le 19 octobre 1276.

[2] Lorsque, au mois de septembre 1296, le comte de Flandre Guy de Dampierre et son fils Robert voulurent se concilier les habitants de Douai, mécontents de la mauvaise gestion de leurs échevins, ils ordonnèrent de traduire ceux-ci devant un conseil de quarante personnes, choisies par le comte ou par son bailli parmi les notables, mais non parmi les échevins anciens ou nouveaux (Le comte de Saint-Genois, *Monuments essentiellement utiles*, p. DCCCLIII). Cette commission extraordinaire fut donc composée en dehors de l'usage habituel, et ceci vient à l'appui de notre observation.

Ce qui absorbait une grande partie du temps des échevins, c'était leur comparution obligée aux endroits et dans les locaux où se passaient les actes entre particuliers. Au XIIIe siècle ces actes étaient peu nombreux; mais, au XIVe, ils se multiplièrent dans d'énormes proportions et, sous le nom de lettres échevinales, ils constituent une source précieuse d'informations pour la topographie et l'histoire des familles. Une observation importante à signaler, c'est que, dans le pays wallon, les actes se passaient sous forme de chirographes, c'est-à-dire que l'on copiait une pièce en double, en écrivant entre les deux transcriptions le mot *cyrographum;* l'une des expéditions étaient délivrée à la partie qui la réclamaient, tandis que l'autre restait aux archives de la juridiction qui l'avait délivrée et, lorsqu'on voulait s'en servir, on les rapprochait l'une de l'autre afin de s'assurer de l'authenticité de l'acte. Les copies conservées par les juridictions mêmes étaient déposées dans un coffre, dans ce que l'on appelait une ferme, et il existe encore dans plus d'un village des séries d'actes originaux de ce genre qui remontent au moins au XVe siècle.

Dans le pays flamand, les lettres échevinales (*schepene brieven, goedenissen brieven, enz.*) étaient munies d'un ou de plusieurs sceaux. Lorsqu'il n'y a qu'un sceau, c'est celui de la cour échevinale ou de la cour censale compétente, ou, dans le cas où cet échevinage ou cette cour n'a pas de sceau commun, celui d'un échevinage supérieur auquel cette dernière s'adresse pour qu'il veuille accomplir la formalité, en son lieu et place. Quand il y a plusieurs sceaux, c'est que les échevins ont chacun le sien et sont dans l'usage de l'apposer pour attester la validité d'un acte. Par l'étude de ces sceaux on pénètre dans l'histoire intime des familles; on les voit grandir et se diviser en branches avant de passer dans une sphère plus élevée ou de disparaître. Les contrats pour lesquels la présence des échevins était nécessaire, nous révèlent tous les détails de la vie de nos ancêtres : parfois on y énumère les objets constituant le mobilier; ailleurs on trouve, détaillées jusqu'à la minutie, les conditions d'exécution d'un objet d'art. Les documents mêmes ou les registres dans lesquels on prit l'habitude de les copier fournissent, on peut le dire, des éléments précieux pour la connaissance de notre ancien état social.

Une charte du duc Jean Ier établit quelques règles au sujet des dettes consta-

tées par des lettres échevinales de Bruxelles. Il est dit que ces dettes devront être payées quinze jours après que l'on en aura réclamé le payement, soit au domicile du débiteur, soit au marché. En cas de défaut de payement, l'officier du prince et les échevins étaient astreints à le faire effectuer en saisissant et vendant les biens du débiteur, ou, s'il n'en avait pas, les biens de ses cautions. S'il n'y avait pas de biens on pouvait arrêter le débiteur lui-même ou les cautions et les livrer au créancier, à qui il était permis de les faire détenir, en les mettant au pain et à l'eau [1].

Dans les temps qui suivirent il s'éleva souvent des contestations au sujet des dettes hypothécaires dont les biens étaient grevés. Mainte fois les seigneurs constituaient d'énormes rentes à charge de leurs terres; mais, lorsque les débiteurs voulaient se faire payer, soit l'intérêt, soit le capital, on objectait que leur titre n'était qu'une lettre échevinale de Louvain, de Bruxelles ou de quelque autre ville, et n'avait aucune valeur quand il s'agissait de fiefs. Il y eut souvent de graves contestations au sujet des documents de cette espèce, que l'on appelait aussi des *lettres de beleyden,* entre les seigneurs et les cités du Brabant. A Bruxelles, les lettres étaient authentiquées dès que deux sceaux y étaient apposés. A Louvain, deux échevins déclaraient souvent attester que quatre de leurs collègues avaient été témoins d'une transaction. A Dordrecht, il suffisait de la présence de trois d'entre eux pour donner force et vigueur à une opération semblable [2].

Les lettres échevinales constituent avec les chartes des princes et les ordonnances des magistrats les trois principales sources pour l'histoire des localités. Elles nous instruisent des mutations que subissent les fortunes des particuliers, tandis que les chartes des princes nous montrent le pouvoir suprême approuvant ou modifiant les actes posés par les administrations secondaires et les règlements adoptés par elles.

[1] Charte du mercredi après la Saint-Matthias, 1er mars 1290-1291, dans le *Luyster van Brabant,* Ie partie, pp. 49 et suiv.

[2] Charte du comte de Hollande, du 25 mars 1293.

§ V.

Modifications que subit la vie rurale : la villa et le village; la case, le manse et les biens communaux; abolition et atténuation du servage; améliorations apportées dans le régime auquel les campagnes étaient soumises.

Quelle était, en regard de ce développement de la vie municipale, la condition de la vie rurale, dans les localités, bien entendu, où l'on n'avait pas introduit un régime qui était l'imitation en petit de celui qui régissait les villes et les bourgades affranchies ? C'est le XIIIe siècle qui a vu s'achever la constitution de ce qui fut depuis un village, c'est-à-dire une réunion d'habitations ayant une administration distincte.

La seule subdivision connue, chez les Francs, du *pagus* ou comté et de la centaine, c'était la *villa:* l'ancienne villa est en réalité un domaine plus ou moins étendu, appartenant au même maître, obéissant à un *villicus* ou maire, officier du seigneur. Parfois il est si grand que l'on y trouve plusieurs agglomérations d'habitations, ayant chacune leur temple : église ou chapelle; parfois aussi, autour du même oratoire, se groupent plusieurs villas, obéissant à des maîtres différents.

En réalité aucune loi générale n'a présidé à la création du village. Le plus souvent, on peut le dire, il forme une paroisse, c'est-à-dire un territoire soumis à l'autorité spirituelle d'un prêtre, ayant un corps de maîtres d'église (*kerkmeesters*) et de maîtres de la Table des pauvres ou du Saint-Esprit (*heilige geest meesters*). Très-souvent, la paroisse atteint une étendue immense et dans ce cas les juridictions s'y multiplient; cette paroisse se divise en plusieurs fractions, qui ont chacune leur collége de *dorpmeesters* (maîtres du village) ou de répartiteurs de l'impôt (*bedesetters*) et leurs biens communs. D'un autre côté, le même échevinage étend, dans certains cas, sa juridiction sur plusieurs paroisses. Ainsi le domaine seigneurial ou seigneurie, la paroisse, l'échevinage, le village ou communauté ne sont pas toujours identiques l'un à l'autre.

L'agglomération même est très-souvent d'origine factice. On juge un site

favorable pour y fonder une agglomération, on le découpe en parcelles que l'on offre à la population à condition de payer certaines charges. Ainsi lorsque Hugues, châtelain de Gand, affranchit le village de Baesrode-Sainte-Marie ou Mariekerke, en mars 1229, il y assigne aux habitants des héritages (*mansurae*) larges de cinquante pieds et longues de cent, payant chacun, à lui et à ses successeurs, un cens annuel de deux sous de Flandre et deux chapons [1]. En dehors des espaces partagés de la sorte s'élèvent des châteaux, des fermes, des chaumières, selon les besoins de la culture et le fractionnement des terres; mais, au centre du village, c'est régulièrement que les rues se dessinent et se bordent de maisons. Il y a encore des communes où les traces de cette formation apparaissent dans les plans cadastraux.

L'ancienne *villa* avait dans sa dépendance des habitations de tout genre et, en particulier, des *casae* ou chaumières. Ceux qui les habitaient composaient la classe des journaliers ou manœuvres, des ouvriers agricoles, ce que l'on appelait des *casati,* d'où vint la dénomination de *cossaeten*. Ceux-ci étaient considérés comme des êtres inférieurs, ne jouissant pas des mêmes immunités que les tenanciers ou censitaires (*mansionarii, meysemede lieden*), ainsi nommés parce qu'ils tenaient du seigneur un nombre variable de manses (*mansi, hoven*). On a douté, à tort [2], que le manse fût une étendue de terres : l'exemple le plus frappant du fait est cette vente de cent manses de bruyères, de douze bonniers chacun, faite par le seigneur de Bréda à l'abbaye de Saint-Bernard, au mois de novembre 1282 [3]. Au surplus, certaines tenures allodiales ou féodales consistaient en un nombre quelconque de manses (*hoeven*), astreints à des obligations déterminées. Telle était la seigneurie de Daelhem à Attenrode, qui ne fut relevée du duché de Brabant pour la première fois qu'en 1432 [4]; de ce genre

[1] Lindanus, *De Tenerœmonda,* p. 107 (édit in-fol.). — Quand la ville de Clèves fut affranchie ou privilégiée, le 25 avril 1242, on y délimita des parcelles du même genre (*areae*), de 140 pieds de long sur 44 de large, que l'on assujettit à payer tous les ans, le jour de saint Étienne, un cens de six deniers de Cologne et de deux poulets.

[2] Brants, *Histoire des classes rurales aux Pays-Bas jusqu'à la fin du XVIIIe siècle,* p. 77.

[3] Gramaye, *Antiquitates Bredanæ*, p. 42 (édit. in-fol.).

[4] *La Belgique ancienne et moderne,* canton de Glabbeek, p. 28.

aussi était la seigneurie de Winghe-Saint-Georges, où chaque manse portait un nom particulier[1]. Le manse pouvait se diviser en fractions, supportant une part proportionnée des charges primitives.

En dehors des terres, les bois, les prés, les pâtures constituaient des dépendances de la seigneurie, dont le propriétaire de cette dernière disposait à son gré. Il y chassait ou faisait chasser et y faisait abattre les arbres. Toutefois, de temps immémorial et dans le but de faciliter à la population l'élève du bétail et la construction ou l'entretien des maisons, on concédait volontiers aux habitants du voisinage le droit d'y faire pâturer et d'y prendre du bois. Ces usages, qui étaient d'abord de simple tolérance, furent presque partout régularisés ou confirmés au XIIIe siècle. J'ai montré, dans un travail spécial[2], que non-seulement les localités affranchies, mais les villages et même les simples hameaux ont reçu des pâtures ou des bois en propriété, à charge de payer un cens annuel, presque toujours fort modique.

Quelquefois ces biens communaux étaient extrêmement considérables. C'est ainsi que ce que l'on appelle la *Poralée miraculeuse* ou *Poralée Saint-Pierre,* immense bruyère, pâture ou forêt que l'on dit avoir été concédée aux habitants d'Aywaille, de Remouchamps et de Henoulmont en l'an 1230, comprenait originairement quatre mille bonniers environ[3]. En 1264, la petite ville de Hal reçut cent et soixante bonniers de pâturages de la comtesse de Flandre et de Hainaut, Marguerite, du chapitre de Saint-Waudru de Mons et de Léon, châtelain de Bruxelles, qui étaient co-seigneurs à Hal[4]. La même année les bourgeois de Herstal, Grand-Wandre, Petit-Wandre et Rabosée obtinrent de leur seigneur, Henri de Louvain, les bois communaux (c'est-à-dire la propriété des bois où ils avaient déjà des droits d'usage), situés par delà la Meuse (à l'est de ce fleuve), moyennant un cens annuel d'un florin d'or de Liége, payable à la Noël, etc.

[1] *La Belgique ancienne et moderne,* canton de Glabbeek, p. 46.

[2] *Les bois communaux de Chimay.* Bruxelles, 1881, un vol. in-8°.

[3] Après une foule d'usurpations et de partages, la Poralée s'étendait encore, en 1836, sur mille neuf cents bonniers (Le chevalier de Theux de Montjardin, *Histoire de la seigneurie de Montjardin et de la Poralée miraculeuse,* p. 101).

[4] Wauters, *Les libertés communales,* preuves, p. 208.

Il se constitua ainsi, dans une foule de localités, un patrimoine commun qui subit toute espèce de transformation et fut utilisé surtout par les pauvres, dont il contribua à améliorer la condition. Ces bois, au surplus, furent souvent le prix de charges temporaires ou permanentes acceptées par les communautés laïques. Ainsi, en 1242, les habitants de Clèves obtinrent le droit de disposer des eaux et des pâturages se trouvant dans la circonscription de cette ville [1], parce qu'ils avaient consenti à intervenir pour « quelque chose » dans les frais que le comte, leur seigneur, avait à supporter à l'occasion de l'admission de ses fils dans la chevalerie et du mariage de ses filles. Et, que l'on ne s'y trompe pas, si, en certains endroits les habitants d'un territoire n'avaient que des usages, ailleurs ils avaient la propriété complète. En voici un exemple bien mémorable et bien concluant. En 1286, Guy de Dampierre ayant remarié sa fille Marguerite, veuve du prince d'Écosse, à Renaud, comte de Gueldre, en profita pour lever, comme c'était l'usage, une taille ou taxe sur ses sujets du comté de Namur; les habitants du bourg de Fleurus, compris dans cette taille pour cent dix livres, obtinrent, le 6 décembre 1288, une quittance de cette somme en permettant à leur souverain d'exercer, pendant un terme de seize années, tous les droits dont ils jouissaient dans leurs bois de Fleurus, sauf celui de panage [2]. Ici ce n'est plus une concession faite par le prince, c'est une concession consentie en faveur du prince par les habitants, tant leur droit de propriété est formel.

En tous cas, cet abandon aux communautés rurales de grands biens dont elles pouvaient disposer pour faire face à des dépenses imprévues ou qu'elles étaient libres d'employer à divers usages dans l'intérêt de leurs membres, contribua d'une manière puissante à répandre le bien-être dans les campagnes, en facilitant l'élève du bétail. Le pays de Chimay, par exemple, dont les habitants acquirent de grands droits d'usage dans les bois de la Fagne et de la Thiérache à une époque inconnue, était, grâce à cette circonstance, devenu au XIVe siècle un canton riche et prospère, comme l'atteste un contemporain, qui y vécut et mourut, le célèbre Froissard.

[1] *Quapropter*, est-il dit dans l'acte, *aquae et pascua liberè concedimus eisdem.*

[2] De Reiffenberg, *Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, etc.*, t. I, p. 105.

Mais de plus grands résultats encore furent obtenus par suite des changements qui s'opérèrent dans la condition des personnes.

Les mesures qui furent prises par quelques princes belges au XIIIe siècle pour supprimer ou atténuer le servage, ont été en général mal comprises ou mal définies. La suppression ne fut que partielle et l'on n'a pas remarqué qu'en atténuant simplement le servage, il en résulta ces fâcheuses conséquences : l'ajournement indéfini d'une réforme qui devenait de jour en jour plus nécessaire et plus désirable, et le maintien du parquement des populations en classes différemment avantagées. Ainsi continuer à exiger le meilleur meuble, c'était, en réalité, infliger une flétrissure à celui qui était soumis à cette obligation, c'était perpétuer le régime des serfs.

Le duc de Brabant seul eut l'honneur de décréter, en 1248, la suppression absolue de la mainmorte, c'est-à-dire de la coutume inique en vertu de laquelle un prince ou un seigneur s'emparait de la moitié du mobilier délaissé par ses sujets décédés, au préjudice de leurs femmes et de leurs héritiers. On appelait cette taxe le *halve have* et ceux qui y étaient assujettis étaient « des partaules » ou partageables. Pour une population, un pareil assujettissement c'était la misère à perpétuité; un ménage n'était jamais assuré de jouir du bien-être, quelle que fût l'activité de son chef. La politique du duc Henri fut donc grande et généreuse et elle fut imitée, à ce qu'il semble, dans les domaines de la plupart de ses vassaux.

Mais la comtesse de Flandre et de Hainaut, Marguerite, n'agit pas comme lui. Quand, en 1245, elle abolit la mortemain pour les serfs de sainteur, c'est-à-dire pour les serfs des grandes églises ou abbayes du Hainaut [1]; quand, en 1252, elle renonça au *halve have* des serfs de Flandre; quand, en 1261, elle étendit cette faveur à un grand nombre de chevaliers et autres habitants du même pays [2], elle stipula expressément le prélèvement à son profit du meilleur catel, c'est-à-dire du meilleur meuble [3]. Outre que le principe de la servitude

[1] Wauters, *Les libertés communales, Preuves*, p. 162.

[2] Oudegherst, *Annales de Flandre*, t. II, p. 141 (édit. de Lesbroussart).

[3] Il existe cependant du comte Ferrand de Portugal une charte d'abolition du meilleur catel pour

resta debout, on continua à frapper les successions d'une taxe extrêmement onéreuse : prendre à la famille du paysan son meilleur bœuf ou son lit, c'était, dans la plupart des cas, lui enlever un des rares objets de valeur qu'elle possédait; c'était, de plus, la frapper d'autant plus fortement qu'elle était plus pauvre. C'était percevoir l'impôt progressif, mais à rebours, en grevant surtout le malheureux.

Il est vrai qu'il y avait des exceptions, des privilégiés, mais ces différences avaient ce côté fâcheux qu'elles nécessaient sur l'origine des familles des enquêtes difficiles, humiliantes, sources inévitables de brouilles, de jalousies, de querelles parfois très-meurtrières. Ainsi en Hainaut un curé, un seigneur haut-justicier ne devait rien. Ainsi encore on ne levait pas de meilleur catel sur les personnes de « bonne orine » (ou de bonne origine), tels que « les sainteurs » de Saint-Ghislain, de Saint-Vincent », c'est-à-dire ceux s'étant offerts eux-mêmes ou ayant été donnés à une église, à une abbaye renommée; ceux-là en étaient quittes pour payer : par an un cens de deux deniers, lors de leur mariage six deniers et à leur mort douze deniers. Ainsi encore, à moins d'obligation contraire établie par une charte ou un autre écrit, on ne pouvait être tenu qu'à payer une fois le meilleur catel; si une abbaye et un seigneur ou deux seigneurs le réclamaient, ils étaient astreints à se contenter d'un meuble, en s'en partageant le produit.

La servitude, jusqu'à la fin de l'ancien régime, pesa lourdement sur quelques provinces voisines, notamment sur le Luxembourg allemand, les villages flétris du nom de *S'Graven propren* (*les Propres du Comte*), en Flandre, sur certaines parties de la Gueldre [1]. En général, le serf ne fut plus assujetti qu'à des obligations déterminées, mais ces obligations étaient parfois très-lourdes. Ainsi

tous ceux qui habitaient ou qui viendraient habiter dans ses domaines du Franc de Bruges, aussi longtemps qu'ils y habiteraient. Cette charte est du 20 septembre 1232. Warnkönig et Gheldolf, *Histoire de la Flandre*, t. IV, p. 418.

[1] Voir Brants, *loc. cit.*, p. 69. — Les *dienstleuten* du Luxembourg étaient liés à leur avouerie ou seigneurie; ils ne pouvaient ni la quitter, ni se marier sans le consentement de leur maître. Ce régime déplorable prolongea son existence jusqu'à la conquête française. Entre la condition des campagnards du Namurois et celle des habitants des localités de ce pays non dotées de franchises il y avait aussi une

un serf ayant acquis un héritage, ne pouvait le vendre sans avoir obtenu le consentement de son seigneur, tel était du moins la coutume suivie en Hainaut. Votre corps ne vous appartenait pas plus que votre bien, et une femme ne pouvait pas épouser qui elle voulait.

La terrible guerre des Awans et des Waroux, qui réduisit presque à rien la chevalerie Hesbignonne, n'eut pas d'autre cause que le mariage d'une serve riche. Le seigneur d'Awans, qui était maire et avoué de l'abbaye de Prüm dans le village de ce nom, près de Liége, ayant refusé de consentir au mariage de cette serve avec un écuyer (ou fils de chevalier), du lignage de Waroux, les deux amoureux persistèrent dans leurs projets et partirent en emportant leurs meubles. Pour se venger, le seigneur d'Awans brûla les moulins et les brasseries appartenant aux Waroux et alluma ainsi, vers l'an 1296, une conflagration qui ne se termina qu'en 1335.

Dans nos provinces on remarque à la fois la même répugnance à supprimer le meilleur catel et le même empressement à interdire l'entrée des serfs seigneuriaux dans les bourgeoisies. Jean d'Avesnes promet encore, en 1288, à l'abbaye de Saint-Hubert qu'aucun des sujets du monastère ne sera reçu dans les bourgeoisies du Hainaut[1], et ce n'est qu'en 1295 et à prix d'argent qu'il abolit le meilleur catel dans sa résidence favorite, à Mons. Dans le comté de Namur, Guy de Dampierre, après avoir cédé à Werner de Dave tous ses droits sur les villages de Dave, de Naninne et de *Monchiaux*, en 1284, défend à son maire de Namur de tolérer l'admission d'un habitant de ces localités dans la bourgeoisie de Namur, sans le consentement de Werner[2]. Dans le Luxembourg, à Echternach, à Luxembourg, à Nassogne, les bourgeois ne peuvent faire participer à leurs libertés ni un homme ou sujet de la comtesse de Luxembourg, ni un homme d'un de ses vassaux (ou, à Nassogne, du seigneur de Durbuy). La même règle est établie dans les priviléges accordés par le comte de Clèves à la

énorme différence. Voir Borgnet et Bormans, *Cartulaire de la commune de Namur*, t. Ier, p. CXIII, en note.

[1] Raepsaet, *OEuvres*, t. V, p. 380.

[2] De Reiffenberg, *loc. cit.*, t. I, p. 94.

ville de Wesel, en 1241, et à celle de Clèves, en 1242, et dans ceux que l'archevêque de Cologne, Sifroi, octroie à la ville de Brühl, en 1285. Dans un accord conclu entre le comte de Gueldre, Othon, et l'archevêque de Cologne, Conrad, le 7 janvier 1254, au sujet des relations de leurs sujets respectifs, l'exclusion est moins étendue : chacun de ces princes s'interdit de tolérer l'entrée dans la bourgeoisie d'une de leurs villes des hommes ou vassaux de l'autre, à moins que ceux-ci ne fassent dans cette ville leur résidence personnelle [1].

Les grandes abbayes maintinrent aussi le meilleur catel : en Flandre, où les abbayes de Saint-Pierre et de Saint-Bavon ne l'abandonnent qu'en 1464, pour leurs sujets habitant certaines dépendances de la ville de Gand [2]; en Hainaut, où l'abbaye de Lobbes s'accorde à ce sujet avec la comtesse Marguerite, en l'année 1261 [3], etc. On a remarqué que cette exaction s'exigeait aussi des personnes féodales et, en effet, dans nombre de localités, le vassal nouvellement admis à la possession d'un fief était astreint à livrer à son seigneur un cheval. C'est ce que l'on appelait *heriot* en Angleterre. De cette manière les grands barons avaient toujours à leur disposition un nombre considérable de chevaux, ce qui leur permettait d'équiper au besoin une suite nombreuse, et cela aux frais de leurs vassaux, qui étaient d'autant plus grevés par cette charge qu'ils étaient plus pauvres. C'est que, par sa nature, la vassalité constitue une véritable servitude, dans laquelle l'inférieur jouit de la protection de son seigneur, mais à condition d'aliéner en partie son « ingénuité ». Il ne peut librement disposer de son fief, il ne peut non plus marier à qui il veut ses filles [4]. Sous ce double rapport, il se rapproche du serf.

[1] Lacomblet, *Urkundenbuch für die Geschichte des Niederrheins*, t. II, p. 219.

[2] Dieriex, *Mémoires sur la ville de Gand*, t. I, pp. 190 et suivantes.

[3] De Reiffenberg, *Monuments cités*, t. I, p. 361. — On voit par cet accord qu'en certains cas l'abbé de Lobbes s'appropriait la moitié ou le tiers de la succession de ses serfs.

[4] L'exemple le plus frappant de l'emploi de cette coutume avilissante est la manière dont le roi Philippe-Auguste agit à l'égard des filles de Baudouin de Constantinople, qu'il se fit livrer par leur oncle, Philippe, marquis de Namur, et dont il maria l'aînée à un prince impopulaire, Ferrand de Portugal.

On comprend pourquoi les corporations religieuses et les seigneurs s'efforçaient d'empêcher leurs vassaux et serfs de se soustraire à leur domination en se réfugiant dans les villes. Il se manifestait alors quelque chose d'analogue au mouvement qui fait aujourd'hui abandonner les villages agricoles pour les centres industriels. Actuellement c'est surtout une question de salaire qui détermine cette émigration, alors c'était une question de liberté personnelle. Il est donc inexact de dire que : « laisser aux serfs la liberté communale, c'eût été proclamer le vagabondage général, l'abandon de toute agriculture et la ruine de la » jeune civilisation germanique; — que permettre aux paysans de se marier » sans le consentement du seigneur eût compromis la population d'une villa; » — que maintenir la mainmorte, c'était aussi maintenir le capital d'exploitation et garantir l'intégrité du manse; — enfin, que la situation économique » du haut moyen-âge justifiait les restrictions apportées à la liberté de la personne et des biens [1]. »

Pour renverser cette théorie jusque dans sa base, il suffit de citer l'exemple du Brabant. La suppression totale de la servitude y a-t-elle été suivie de fâcheuses conséquences ? Évidemment non; au surplus, a-t-elle été acceptée partout par les grands seigneurs? Non encore. Les deux situations ont donc subsisté dans des localités contiguës. C'est ainsi que, en 1261, le seigneur de Wesemael promet au duc Henri III l'abandon d'une rente énorme s'il consent à interdire l'entrée de ses sujets dans les bourgeoisies. Au XVIIe siècle on continuait à percevoir le meilleur catel dans la terre de Walhain et, dans la baronnie de Jauche, on le prélevait encore au XIVe siècle, sauf en quelques localités affranchies; il n'en disparut que tardivement, à la suite de conventions conclues entre les barons et leurs subordonnés.

En Flandre, on avait bien compris que le droit de poursuite constituait une gêne et c'est pourquoi, en 1221, la comtesse de Flandre Jeanne et la dame de Termonde y renoncèrent à l'égard l'une de l'autre, pour « leurs serfs, les aubains » (ou étrangers) et les hommes d'avouerie, c'est-à-dire les sujets des monastères », en ce qui concernait, d'une part, la terre d'Alost, et d'autre part, la

[1] Brants, *Histoire des classes rurales aux Pays-Bas jusqu'à la fin du XVIIIe siècle*, p. 65.

terre de Termonde [1]. Jeanne conclut aussi un arrangement analogue avec le chapitre de Saint-Donatien, de Bruges, le 9 décembre 1232 [2]. Entre ces dispositions spéciales et une mesure qui aurait été générale, il n'y avait qu'une nuance; la transition s'opéra cependant par la force des choses, apportant avec elle, non pas le désordre, mais le bien-être.

Les ducs de Brabant auraient fermé les yeux sur des transgressions à des usages devenus surannés. Les comtes de Flandre, au contraire, se constituèrent toujours les défenseurs de ces derniers; volontiers ils se montraient intéressés, rapaces : en 1274, Guy de Dampierre réclame à la ville de Tournai l'un de ses serfs qui s'y est retiré; au mois de septembre 1292, il déclare que l'on ne peut jouir des priviléges de la ville de Grammont dans la terre de Renaix, qu'il avait acquise de l'abbaye de Sint-Corneli Munster ou Inde [3]; en novembre 1289 il revendique le droit de faire juger les Tournaisiens non bourgeois qui commettraient quelque crime ou délits dans ses États, hors d'une ville franche [4].

La grande préoccupation du monde féodal du XIIIe siècle fut donc d'arrêter les progrès de la bourgeoisie ou de la liberté personnelle. Mais on se tromperait énormément si l'on ne reconnaissait pas l'existence, à côté de ces idées qui s'expliquent, d'une tendance générale à améliorer les institutions existantes, souvent mal définies. Alors apparaissent les grandes keures rurales, ayant surtout pour but de préciser les pénalités infligées aux crimes et aux délits. La keure du Franc de Bruges est améliorée, sinon en réalité, du moins en projet [5]; des keures sont rédigées en Brabant : d'abord pour les grandes seigneuries de Grimberghe (en 1275) et de Gaesbeek (en 1284), puis pour les territoires soumis à la juridiction des hauts-officiers du duc : l'amman de Bruxelles, les maires de Louvain et de Tirlemont, le bailli du Brabant wallon, le margrave du quartier d'Anvers, etc.; dans le pays de Liége on publie, sous le nom de

[1] Miræus et Foppens, *Opera diplomatica*, t. I, p. 413.

[2] *Ibidem*, t. II, p. 1218.

[3] De Reiffenberg, *Monuments pour servir à l'histoire de la province de Namur, etc.*, t. I, p. 115.

[4] *Ibidem*, p. 110.

[5] M. Gilliodts-Van Severen a établi (*Coutume du Franc de Bruges*, t. II, p. 38) que cette modification dans le texte primitif de la keure du Franc doit dater de l'an 1230 environ.

loi muée, une nouvelle rédaction d'usages que l'on disait remonter au temps de Charlemagne. Le sens juridique se fortifie et se développe. Au moyen de grandes enquêtes on contrôle la gestion des officiers de justice. On reconnaît qu'il n'est plus permis de frapper un homme sans le traduire en justice, et un chevalier (au mois d'avril 1291) est solennellement privé de son fief parce qu'il a fait procéder d'une manière sommaire à une exécution capitale.

On ne peut pas appliquer à la Belgique cette assertion de Beaumanoir [1] qu'en beaucoup d'endroits les cours avaient cessé de s'assembler et que le pouvoir judiciaire n'y était plus exercé que par le bailli seul. Au contraire, chez nous, les cours se multiplient [2] et c'est surtout au XIIIe siècle que l'on voit apparaître des échevinages au dehors comme au dedans des villes, soit qu'après avoir été institués pendant les siècles précédents pour régir les grandes seigneuries, ils soient restés longtemps dans l'obscurité, soit qu'ils aient été établis plus tard afin d'arrêter les empiétements des justices urbaines sur les juridictions féodales.

Ces juridictions, que l'on pourrait appeler cantonales, par opposition à celles des communes, dont l'autorité ne s'étendait d'ordinaire que sur une seule localité, maintinrent avec soin les coutumes et les usages des siècles antérieurs. C'est dans les lois qu'elles observaient qu'il faut surtout chercher les vestiges des anciennes législations germaniques et des modifications subies par elles pendant l'existence de la monarchie franque jusqu'à son morcellement après les invasions des Normands. Ces *scabini liberi* que l'on retrouve sur des points nombreux de notre territoire, ce sont, non des hommes libres des villes, des hommes affranchis en vertu du principe de liberté dont les communes ou les bourgeoisies se constituèrent les championnes, mais des propriétaires ruraux, se qualifiant de *liberi* parce qu'ils se proclamaient affranchis de servage, comme nobles, comme chevaliers ou fils de chevaliers, comme habitants de manoirs [3];

[1] Cité par Beugnot, *Les Olim,* t. II, p. XXIX.

[2] Voir dans l'*Histoire des environs de Bruxelles*, t. III, p. 528, un exemple curieux de la multiplication à l'infini des cours féodales. Un particulier, de qui il ne relevait qu'un fief, s'en compose une au moyen de cinq vassaux du duc Jean Ier, que ce prince lui prête pour la circonstance, en 1287.

[3] J'ai parlé de ces *scabini liberi* dans mes *Libertés communales*, t. II, p. 732. — Les échevins du Franc de Bruges étaient aussi des *scabini liberi*, et dans le Tournaisis il existait un échevinage « des

de même que, au XIe siècle, lorsque le poids de la féodalité et la servitude allaient de plus en plus en s'aggravant, les hommes les plus considérables du pays affectaient de se distinguer par cette qualification si simple.

Quelquefois les anciennes juridictions sont morcelées : la châtellenie de Bruges, ou ce que l'on appelait le Franc, est partagée, le 28 août 1266, en trois *vierschaeren,* dont une seule continua à siéger à Bruges, tandis que la deuxième se transporta à Ardenbourg ou dans le Franc oriental et la troisième à Oudenbourg, dans le Franc oriental; le Vieux-bourg ou juridiction extérieure de la primitive châtellenie de Gand se partagea de même, en septembre 1268, en deux parties : la *vierschaere* de Sleydinghe, qui siégeait le mercredi, et celle de Desseldonck, qui avait ses séances le jeudi [1]; le domaine de Wynendael, le 17 juin 1280, reçut aussi un échevinage particulier, qui comprenait dans sa juridiction les paroisses de Werkin et Thourout-hoec et qui « allait à chef de sens » aux échevins du « Franc métier de Bruges » [2]. Quelquefois le nombre des échevinages s'accrut à tel point qu'on en établit un par paroisse. C'est ce que prescrivit, le 13 novembre 1290, le comte Florent pour la Zélande à l'ouest de l'Escaut; les échevinages devaient s'y composer de cinq ou de sept membres, selon l'importance de la localité.

Les impositions levées par les comtes de Flandre étaient en général fort lourdes et pesaient d'autant plus sur le peuple qu'elles étaient perçues d'une manière uniforme; elles étaient injustes et onéreuses, parce qu'une personne peu fortunée payait autant qu'une autre vivant plus à l'aise. De ce genre était le *balfard,* taxe de douze deniers de Flandre par foyer, exigée dans le Franc de Bruges de tous ceux dont la fortune était évaluée à cent sous et qui équivalait par conséquent au minimum à un centième, par an; le *lifnere li*

alleux Tournaisiens », dont les membres se qualifiaient également de *Franci scabini* (voir un diplôme du 12 mai 1291.

[1] Warnkönig, *Flandrische Staats- und Rechts-Geschichte,* t. II, Ire partie, Urkunden, p 56.

[2] Lanssens, *Geschiedenis van Thourout et Wynendaele,* p. 206. — Il est important de signaler ici, à l'appui de ce que nous avons dit plus haut (p. XLIV), que la ville de Thourout était affranchie depuis le XIIe siècle, mais que dans la partie rurale de cette paroisse la servitude continua à se maintenir (voir le même écrivain, p. 107) et valut à ses habitants le mépris des bourgeois, leurs voisins.

conte, qui se levait dans la même juridiction sur les *hofmans* ou serfs assujettis à un cens par tête; le *musepeneghe,* qui consistait, dans l'*épier* de Furnes ou ressort de la recette comtale de Furnes, en un certain nombre de deniers de Flandre prélevé, tous les ans, par *hoet* de rente de grains due à l'épier (douze deniers pour le froment, six pour l'avoine), etc. Le comte Thomas de Savoie et la comtesse Jeanne abolirent le *balfard* au mois d'août 1240, et la comtesse Marguerite, en considération de ce que le *musepeneghe* était perçu d'une manière vexatoire et sans titre (c'est-à-dire sans droit), le supprima, au mois de mai 1275 [1]. Quant au *lifnere li conte,* le comte Guy le déclara rachetable pour seize fois la valeur, le 3 octobre 1279. Partout le système des impositions proportionnelles tendait à prévaloir [2].

Les conséquences de toutes ces améliorations, bien qu'elles soient restées incomplètes, se déduisent sans peine. Il ne se manifeste plus dans notre pays de ces courants d'émigration qui trahissent toujours une situation troublée. Le superflu de la population ne s'écoule plus par des croisades, des colonisations à l'extérieur, des levées de troupes mercenaires; la multiplication des abbayes et des couvents s'arrête; le paysan belge, s'il va parfois habiter la ville au lieu de rester à la campagne, reste dans son pays. Il y est donc mieux et l'abolition partielle du servage y produit des effets satisfaisants et considérables.

[1] *Chronicon et cartularium abbatiae Sancti Nicolai Furnensis,* p. 110.

[2] Dans les franchises, les taxes, même les plus simples, étaient graduées : à Jamoigne les cultivateurs ayant une charrue à eux payaient par an un cens de 2 sous de Namur, tandis que les artisans (boulangers, tailleurs, etc.) ne donnaient que 12 deniers ou un sou (charte de 1215). A Chapelle-lez-Herlaimont l'artisan et le laboureur n'ayant qu'un cheval ou une jument et se servant par conséquent de la charrue de leur voisin ne devaient que 2 sous, tandis que lorsqu'on avait une « demi-charrue, de deux chevaux », on en payait 3, ou 4 si l'on avait une charrue de 3 chevaux et plus (Charte de 1222.)

§ VI.

Situation économique du pays : développement de l'agriculture, de l'industrie et du commerce; multiplication des relations de la Belgique, d'une part, avec les contrées du midi, et, d'autre part, avec les contrées orientales. Modifications introduites dans le régime des péages.

Par ce qui précède il est facile de constater qu'il n'est pas possible de se livrer à des études sur la situation économique du pays, sans tirer parti des immenses ressources mises à notre disposition par les chartes. La première conclusion qui s'impose c'est que la population s'accrut, au XIIIe siècle, dans des proportions considérables, surtout dans les villes. La meilleure preuve de ce fait que l'on puisse donner, c'est l'augmentation du nombre des paroisses que l'on voit s'opérer à Nivelles, à Bruxelles, à Louvain, à Malines, etc.; plusieurs villes nouvelles s'élèvent, notamment dans la Campine, et des forêts entières, telles que le Waverwald, font place à des villages. Les défrichements marchent à grands pas : bois, terrains vagues et bruyères sont de tous côtés mis en culture.

On a plusieurs fois cité des chiffres pour attester la forte population de nos villes au moyen âge. Plusieurs de ces chiffres ne sont pas à l'abri du doute, comme les 200,000 habitants que l'on attribue à la ville d'Ypres dans un bref du 22 mai 1247 [1], mais en voici un, emprunté à un document officiel, qui repose sur des bases plus solides. Le comte de Namur levait dans cette ville deux sous de Namur sur chaque bourgeois; cette taxe produisit en 1294 deux cent trente-deux livres tournois, soit, comme la livre se divisait en vingt sous, quatre mille six cent quarante sous tournois, équivalant à trois mille quatre-vingt-quatorze sous *namisois* ou de Namur [2]. Il y avait donc mille cinq cent quarante-sept bourgeois et, en multipliant par six pour les femmes, les enfants,

[1] Warnkönig et Gheldolf, *Histoire de la Flandre*, t. V, p. 362.

[2] Borgnet, *Cartulaire de la commune de Namur*, t. I, pp. 121 et 135 (où l'on voit que huit deniers *namisois* valaient douze deniers tournois).

les serviteurs et les personnes étrangères à la bourgeoisie, neuf mille deux cent quatre-vingt-deux habitants, soit dix mille, pour adopter un chiffre rond, le tiers de la population actuelle [1].

L'état des campagnes se révèle d'ailleurs par deux faits incontestables : la fin des émigrations et la rareté des crises alimentaires. On ne cite point, pour le XIIIe siècle, d'exemple de ces colonisations en lesquelles le XIIe siècle fut si fécond, surtout pour ce qui regarde la Flandre. On essaya encore d'imiter les grandes croisades des années 1096, 1147, 1190, 1204 et 1218, et les Belges prirent surtout une large part aux deux dernières, mais le discrédit jeté par la papauté sur celle que l'empereur Frédéric conduisit en Palestine, la captivité de Louis IX en Égypte et la mort de ce prince sous les murs de Tunis refroidirent de plus en plus le zèle des chrétiens; à peine s'occupa-t-on de la ville de Saint-Jean-d'Acre lorsqu'elle fut assiégée et prise par les Ottomans. L'enthousiasme religieux, après s'être manifesté avec tant d'ardeur, après s'être laissé diriger contre des chrétiens même, comme les Albigeois, les Stadingues, l'empereur Frédéric II et sa race, se refroidit considérablement. Notre pays cessa aussi d'être un foyer de recrutement de mercenaires.

Pendant les périodes précédentes, la famine avait mainte fois sévi en Belgique et, dans ce pays si fertile, on avait manqué de pain, les récoltes n'ayant pas réussi et les envois de l'étranger étant restés insuffisants. Plus tard, le même fait n'est plus signalé que rarement, preuve évidente que les progrès de l'agriculture et du commerce sont parvenus à créer une situation meilleure, qui se soutient. De 1197 à 1209 une baisse énorme se manifeste dans le prix du seigle, à tel point que le muid, qui se vendait quarante sous en 1197, ne se paye plus qu'un sou en 1209, entraînant dans la même décroissance l'épeautre, qui ne valait plus (la meilleure espèce) que quinze deniers [2]. Il semble que cette situation, si favorable pour le grand nombre, se maintint, car, en l'année 1246, le prix du grain s'étant fort élevé, la ville de Cologne établit un maximum pour

[1] Deux sous constituaient souvent la taxe payée par foyer. A Nassogne, on donnait deux sous de blancs, mais les chevaliers et les clercs (ou ecclésiastiques) étaient exempts (charte de 1275).

[2] *Chronicon Alberici*, IIe partie, p. 449 (édit. de Leibnitz).

le prix du seigle, que l'on devait vendre à trois sous le malder. Il arriva alors ce qui se produit toujours lorsqu'on s'écarte des vrais principes économiques. Le seigle se payant à la campagne plus cher qu'en ville, on n'en apporta plus à Cologne [1].

La famine de 1246 s'explique par les troubles dont les contrées rhénanes étaient alors le théâtre. De 1240 à 1254 environ, il y eut de ce côté des luttes continuelles et des reprises d'hostilités à chaque instant; dans la Belgique, surtout à l'ouest, on jouit presque toujours de la paix, depuis la bataille de Bouvines jusqu'à la guerre de Guy de Dampierre contre Philippe le Bel; la courte lutte entre les enfants de Marguerite de Constantinople, en 1253, forme presque seule exception dans cette longue période de tranquillité, période qui fut plus souvent interrompue dans l'évêché de Liége et les principautés du voisinage.

Une longue paix, rarement troublée, exerça donc une influence considérable, qui, à son tour, eut pour résultat d'adoucir les mœurs, d'accroître la richesse publique et de provoquer et permettre de nouvelles réformes. On attribue en général une trop grande importance dans la révolution économique de ce temps aux croisades, qui auraient amené une diminution de la population rurale, l'aliénation d'un grand nombre de fiefs par les nobles croisés et l'introduction de nouvelles industries [2]. C'est déduire de fausses conclusions de prémisses incertaines. Ce n'est pas la diminution de la population qui constitue un bien pour les campagnes, c'est, au contraire, l'augmentation du nombre des habitants : les pays les plus florissants du monde en sont aussi les plus peuplés, et ceux d'où on émigre sont par ce fait seul frappés d'un stigmate. Ils souffrent d'un mal difficile à guérir.

La Belgique du XIIe siècle était dans cette situation. C'était le régime féodal qui pesait sur ses habitants et les engageait à fuir le sol natal. C'était le paysan qui émigrait, c'était la population rurale qui partait et allait perpétuer dans le Holstein et la Saxe ces distinctions en *mansionnaires* et en *cossaeten,* qui s'y

[1] Pertz, *Monumenta Germaniæ historica, Scriptores,* t. XXII, p. 540.

[2] Brants, *loc. cit.*, pp. 57 et suiv., a résumé les écrivains qui ont accepté ces idées.

sont conservées jusqu'aujourd'hui et sont devenues ridicules, pour ne pas dire plus [1]. Le bourgeois n'émigrait pas et le paysan ne s'en alla plus dès que l'on eut rapproché sa condition de celle de l'habitant des villes. Il est inexact aussi de vanter le sort des serfs des monastères, comparé à celui des serfs des seigneurs; cela peut être vrai en ce sens que l'ecclésiastique a d'ordinaire un caractère plus calme, plus modéré que l'homme de guerre ou le noble, mais il est aussi plus attaché à ses prérogatives, et le servage s'est autant perpetué dans les domaines des abbayes que dans les seigneuries. Il faut à l'humanité, dit-on, un développement lent et progressif; cela est vrai, à condition que ce progrès on ne l'entrave pas constamment, sous les plus frivoles prétextes. C'est trahir sa pensée que de dire : « Les États-Unis ne sont pas guéris des conséquences de l'imprudente abolition de l'esclavage du Sud lors de la guerre de la sécession [2]. » Lorsqu'on blâme de cette manière la généreuse et féconde réforme de Lincoln, on doit trouver inopportune celle du duc Henri II, modifiant le sort de ces paysans que l'on nous dépeint comme une population « censale et obéissante, » contente de sa situation [3]. » L'idéal serait donc le système de l'immobilisation

[1] Dans son *Histoire des colonies belges*, M. Émile de Borchgrave a signalé (pp. 131-133) la démarcation sévère que maintiennent entre elles les classes qui forment la minuscule colonie des Flamands à Jüterbock, en Saxe : le *Bauer* (ou fermier) et encore plus l'*Oeconom* (ou fermier riche) refusera sans pitié à son fils l'autorisation d'épouser une fille de *Kossate*. S'il persiste, il devra émigrer. Quant à l'hypothèse contraire, qu'un fils de *Kossate* épouse une fille de *Bauer* ou d'*Oeconom*, la pensée n'en est encore jamais venue à l'esprit du *Kossate* le plus huppé. Il y a un abîme entre cette société momifiée et la société urbaine du moyen âge, ou le plus simple apprenti pouvait devenir, grâce à son travail et à son intelligence, le chef de sa corporation, de même que, dans les temps modernes, la puissante république des États-Unis a eu pour président plus d'un homme n'ayant été qu'un simple ouvrier.

[2] Claudio Jamet, *Les États-Unis contemporains*.

[3] C'est le chroniqueur d'Ebermunster (*Novientense monasterium*) près de Strasbourg, écrivain du XIIIe siècle, qui partage les sujets de ce monastère en trois catégories répondant à celles que j'ai toujours reconnues : la vassalité ou chevalerie, les mansionnaires ou tenanciers et les *cossaten* ou serfs : *His itaque curtibus subjecta familia trifarie secernitur. Prima ministerialis, quæ etiam militaris recta* (recte?) *dicitur, adeo nobilis et bellicosa, ut nimirum liberæ conditionis comparetur. Secunda vero censualis et obediens, permagnifica et sui juris contenta. Tertia nihilominus est, que servilis et censualis dicitur.* — Martene et Durand, *Thesaurus anecdotorum*, t. III, col. 1128.

et le meilleur des citoyens l'Indien du Paraguay, dépouillé de toute espèce de droit, bien nourri, et satisfait de son asservissement intellectuel.

Un pareil état de choses peut se maintenir dans un pays simplement agricole; il devient impraticable dès que l'industrie manufacturière s'étend et se développe. Dans notre pays, au XIIIe siècle, le tissage des étoffes occupe de tous côtés des milliers d'ouvriers. La laine des nombreux troupeaux que la Flandre et la Hesbaye nourrissent est loin de leur suffire; ils demandent aux pays étrangers la totalité de leur production et telle est leur activité que lorsque les rangs des prolétaires flamands sont éclaircis par une défaite, comme celle de Domburg, du 4 juillet 1253, les abbés de l'ordre de Cîteaux se désolent, parce qu'on ne voit pas les négociants de cette nation venir acheter en Angleterre et se disputer la douce toison des troupeaux nourris dans leurs champs [1]. Cette population laborieuse déborde même au dehors : à Paris, à Cologne, on rencontre maint Flamand, Brabançon ou Liégeois; à Reims presque tous les drapiers sont étrangers à cette ville; ils se disent de Réthel, de Provins, de Maubeuge, de Valenciennes, du Quesnoy [2].

Les autres industries suivent un mouvement analogue : à Courtrai les toiles constituaient déjà l'objet d'un négoce si considérable que le tonlieu perçu sur elles dans cette ville fit l'objet, le 5 février 1291, de dispositions spéciales. Les progrès de l'architecture et les professions qui en dépendent se révèlent dans les beaux édifices dont le pays se couvre : églises, manoirs, hôtels de ville, halles, beffrois. Une innovation apportée d'Orient, où elle était en usage du temps immémorial, remédie au manque d'eaux courantes dont souffrent certains cantons et permet d'y élever des moulins à vent pour remplacer les moulins à eau [3].

[1] Mathieu Paris, cité par M. Kervyn, *Histoire de la Flandre*, t. II, p. 267. — Dans un relevé des objets conservés à Naples dans les magasins de la couronne on mentionne des draps (*panni*) d'Alost, des étoffes vertes (*viridi*) de Douai, des étoffes brunes (*brunettæ*) d'Ypres.

[2] Varin, *Archives administratives de la ville de Reims*, t. I, p. 1073 (*ad annum* 1281).

[3] L'acte le plus ancien où il soit question des moulins à vent date de 1246, dit Clicquot de Blervache, *De l'état du commerce de la France depuis les croisades jusqu'au règne de Louis XI* (dans la collection Leber, t. XVI, p. 314). — A propos des moulins à vent, consultez l'introduction de mon *Histoire des environs de Bruxelles*, t. Ier, p. XXI.

Les métaux se travaillent avec une perfection dont on a admiré récemment de merveilleux spécimens et la réputation de la dinanderie s'accroît de jour en jour. Enfin la houille, que l'on commence à exploiter en Hainaut comme dans le pays de Liége, met à la disposition de l'industrie un combustible qui supplée à l'insuffisance des forêts.

Ce qui était, en Belgique, plus actif que le mouvement industriel, c'était le commerce, favorisé à la fois par la situation exceptionnelle de nos provinces entre la France, l'Allemagne et l'Angleterre, et par la fertilité de leur sol, la richesse de ce dernier en produits de tout genre, les habitudes laborieuses des habitants. Un des moyens que l'on employa pour donner en certains endroits plus de développement au négoce, fut l'établissement de foires, établissement dont on vit de fréquents exemples à la fin du XIIIe siècle. La comtesse Marguerite de Constantinople en accorda à Valenciennes, à Douai (le 11 avril 1265), à Lille, pour la vente des chevaux seulement (le 5 mai 1271), etc. Saint-Omer en fut doté au mois de mars 1270, Tournai en août 1284, Mons en avril 1290, Luxembourg le 19 novembre 1298, etc.

Une concession semblable, faite par Guy de Dampierre le 19 avril 1299 à la petite ville d'Ardenbourg, est remarquable par ce fait que le comte en donna connaissance aux échevins de toutes les villes où on travaillait le drap et où l'on reconnaissait encore son autorité. Gand, Ypres, Douai, Poperinghe, Bailleul, Grammont, Alost et Audenarde sont nominativement désignées, tandis qu'on ne cite ni Lille, ni Bruges, ni Furnes, ni Cassel, parce qu'elles obéissaient alors au roi de France. La foire devait durer quinze jours, commençant le lundi après la Trinité, et certains jours étaient consacrés à la vente des chevaux et du drap.

Ces foires étaient solennellement proclamées quelques jours à l'avance. Tous, sauf les personnes accusées de certains crimes, pouvaient librement y venir, puis séjourner, commercer et partir, à condition toutefois de payer exactement leurs achats [1]. Celle de Thourout, dont on fait remonter l'origine à une époque très-reculée, jouissait en Flandre des priviléges exceptionnels. D'après

[1] Voir la chronique de Li Muisis, dans De Smet, *Corpus chronicorum Flandriæ*, t. II, p. 171.

une ordonnance du comte Guy, du 30 juin 1290, les boutiques et les halles de toute la Flandre devaient être closes pendant qu'elle se tenait, ainsi que huit jours avant et huit jours après.

Ailleurs on se borna à établir un marché hebdomadaire, comme à Harlebeke et à Tamise, en 1264, à Helchin, en novembre 1294[1], à Anvers, le 24 avril 1298, pour le marché aux chevaux se tenant le mardi. Beaucoup d'autres marchés datent soit du haut moyen âge, où l'on en vit concéder à des monastères, en faveur d'un de leurs domaines principaux, soit de l'époque de l'institution des communes, car l'un des droits que ces dernières réclamaient volontiers, c'était celui d'avoir chaque semaine un marché pour la vente des denrées et des marchandises. Quelquefois le souverain concédait à une localité la propriété du terrain où le marché se tenait; ailleurs, on abandonnait à la commune le produit du marché, c'est-à-dire le produit des taxes payées par les détaillants, revenu auquel Walter Berthout renonça en faveur de Malines en 1279, Jean d'Avesnes en faveur de Mons en 1290, etc.

Les relations de ville en ville furent considérablement facilitées, surtout en Flandre. En l'année 1271, la comtesse Marguerite fit ouvrir une enquête générale au sujet des exactions qui se levaient en Flandre sur les fleuves et les rivières. Ce fut alors qu'on détermina de nouveau, le 6 mai, le tarif des péages qui se percevaient sur l'Escaut et la Scarpe, depuis Douai et Valenciennes jusque Rupelmonde. Ce fut alors aussi que l'on termina des contestations existant entre l'abbaye d'Eenham et les habitants de Grammont, à propos du tonlieu que ceux-ci étaient tenus de payer à Eenham le jour de la Saint-Laurent (juin 1273). Les receveurs de Marguerite contestant à certaines bourgeoisies leurs exemptions de tonlieux, la comtesse, après avoir pris l'avis de deux de ses fils, le comte Guy et Baudouin d'Avesnes, les renouvela, particulièrement en faveur de Nieuport[2].

Le droit de tonlieu se prélevant à Bruges ayant provoqué des réclamations,

[1] *Cartulaire de l'église de Notre-Dame de Tournai.*

[2] Charte du vendredi après le dimanche *Misericordia Domini,* 20 avril 1274, dans un manuscrit de la collection de Gérard à la Bibliothèque de La Haye : *Priviléges des villes des Pays-Bas,* f° 89.

on prit à cet égard diverses mesures, qui aboutirent à la vente à la ville, en 1293, de tous les droits appartenant à Isabelle, dame de Wastinne, et à son fils aîné Jean, seigneur de Ghistelles. La possession du *Crane* ou de la Grue, c'est-à-dire les droits sur l'engin servant au déchargement des marchandises et les profits y attachés, constituait également un fief tenu par les mêmes seigneurs; il passa aussi à la commune. A Tournai des murmures s'étaient fréquemment élevés contre le chapitre de l'église de Notre-Dame, qui prélevait un tonlieu, peu élevé, il est vrai, sur les denrées de toute espèce se vendant en cette ville, Les chanoines y étaient traités de maltôtiers et d'exacteurs impitoyables. Ce fut pour ce motif qu'ils donnèrent à la commune, en 1293, à charge d'un cens annuel de 300 livres parisis, le winage de l'eau ou péage de l'Escaut, le forage ou taxe sur les liquides débités en ville, le pontenage ou droit perçu aux ponts, etc.

A Tournai comme à Bruges, le résultat fut donc de transférer la répartition et la perception de l'impôt à une institution composée de magistrats ayant intérêt à ce que celui-ci fût bien géré.

On ne possède que des données imparfaites sur les voies qui servaient d'artères principales au commerce extérieur de notre pays. Sans doute, à en juger du moins par certains détails, les voies romaines étaient en partie utilisées et entretenues et c'étaient elles encore qui reliaient entre eux bien des points importants. Mais, de nouveaux centres commerciaux s'étaient ouverts et développés, c'était à eux qu'il fallait arriver avec des marchandises. Les voies que nous trouvons les plus fréquentées au moyen âge datent-elles en effet de ce temps, ne sont-elles pas d'anciennes routes remontant à un temps immémorial et répondant mieux aux besoins des populations que les relations factices établies à diverses époques? Ce serait une question curieuse à approfondir.

Ainsi, entre la France et la Flandre, on passait par Bapaume, où il y avait un péage établi au profit du comte de Flandre, puis, après 1200, du comte d'Artois. On ne pouvait que par là exporter des produits de la Flandre vers le Sud et y importer des marchandises venant de ce côté. Le grand commerce qui se faisait dans cette direction y attira des brigands et un ravin du voisinage devint pour cette raison célèbre sous le nom de *Coupe-Gueule;* les péagers, de leur côté, ne

restaient pas en arrière sous le rapport des extorsions, ce qui provoqua des plaintes unanimes des marchands de Flandre. Ceux-ci exprimèrent même l'intention d'abandonner les foires françaises et de ne plus fréquenter que celles de l'Empire. Il y eut alors une enquête dont la date est, non pas 1202, comme on l'a cru d'abord [1], mais 1262 [2], et après laquelle on fixa les droits se levant sur les diverses denrées. Les habitants de certaines contrées n'étaient pas astreintes à prendre le chemin de Bapaume, comme ceux de Térouanne, de Fauquemberghe, du Boulonnais, du Tiernois, du Ponticu, de la Normandie, d'Amiens, de Corbie, de Beauvais et de l'Empire; mais, s'ils passaient par la châtellenie de Bapaume, ils étaient tenus à payer le tonlieu.

Entre l'Escaut et la Meuse, Chimay constituait également un passage important, car c'était une des localités où l'on entreposait les vins venant en Hainaut et se répandant de là dans les provinces voisines. Dans la direction de l'Est, les marchands, en quittant le Brabant et le pays de Liége, se dirigeaient vers Cologne en suivant de préférence la chaussée romaine dont le tracé est indiqué dans l'*Itinéraire d'Antonin*. C'étaient les ducs de Limbourg qui avaient la garde de cette voie entre la Meuse et le Rhin et, dans une lettre datant de l'année 1247 environ, l'un d'eux, nommé Henri, déclara aux marchands flamands et, en particulier, aux Gantois et aux Yprois, que s'ils essuyaient quelque perte en suivant la route, il les indemniserait, pourvu, toutefois, que la réalité de cette perte fût constatée [3].

Mais les communications par terre le cédaient en importance à celles établies par eau, et, sous ce rapport, les fleuves, tels que le Rhin, la Meuse et l'Escaut, jouaient un rôle capital. Plus considérable encore était le commerce maritime. La conquête de la Palestine, puis, en 1204, celle de Constantinople, où le trône d'Orient fut presque toujours occupé par des princes belges [4], avaient créé entre ces pays éloignés et nos contrées des rapports fréquents. C'est ainsi que Venise

[1] Tailliar, *Recueil d'actes en langue romano-wallonne*, p. 13.

[2] Jules de Saint-Genois, *Inventaire des chartes des comtes de Flandre*, p. 37. — Voir aussi Augustin Thierry, *Monuments de l'histoire du tiers état*, t. I, pp. 178 et 383.

[3] Diericx, *Mémoires sur la ville de Gand*, t. I, p. 121.

[4] Baudouin de Constantinople, son frère Henri, Robert de Courtenai, Baudouin II.

commença à entrer en relations avec Bruges et Dordrecht. Les marchands des différentes parties de l'Espagne et de la France méridionale fréquentaient beaucoup les ports de la Flandre. On en a la preuve dans la grande charte accordée à la ville de Gravelines par la comtesse Marguerite et Guy, son fils, en juin 1262, et dans les pièces relatives aux discussions qui s'élevèrent à Bruges à propos du tonlieu et du poids public.

La charte de Gravelines reçoit sous la protection spéciale de la comtesse les marchands de La Rochelle, de Saint-Jean-d'Angély, de Niort et des autres villes du Poitou et de la Gascogne, les autorise à s'associer avec des Flamands ou d'autres, leur permet de faire arrêter les biens de leurs débiteurs et même ceux-ci, en certains cas; astreint les échevins de la ville à recevoir en leur garde les actes, chirographes, etc., relatifs à eux et à leurs affaires, fixe le taux du droit perçu sur le vin mis en vente, celui du salaire des *bromans* ou déchargeurs et des jaugeurs, etc. La position de Gravelines était très-favorable. Assis à l'embouchure de l'Aa, servant en quelque sorte d'entrepôt à Saint-Omer, ce port prospéra tant que dura l'union de la Flandre et de l'Artois; mais les guerres du premier de ces pays contre la France et la conquête de Calais par l'Angleterre devaient causer un immense préjudice à son commerce, qui se réduisit bientôt à peu de chose.

La proximité de l'Angleterre facilitait singulièrement les rapports de tout genre établis entre ce pays et les provinces belges. L'étroite parenté d'origine qui existait entre les Anglo-Saxons et les Flamands, la ressemblance de leurs idiomes, la conformité de leurs mœurs entretenaient entre les deux pays des liens d'amitié qui persistaient malgré les événements politiques et les causes fortuites de rupture. La laine, qui était nécessaire aux Belges pour leur grande industrie manufacturière, était l'un des principaux aliments de leur commerce avec les Anglais.

En 1261, les marchands de Gand, d'Ypres, de Douai, de Cambrai et de Dixmude, alors occupés à acheter en Angleterre des laines provenant des troupeaux appartenant aux abbayes de ces pays, firent connaître aux magistrats des villes citées plus haut qu'à la dernière foire de Northampton ils avaient contracté entre eux une étroite alliance. Cinq d'entre eux, un bourgeois de chacune

des cinq villes, avaient été choisis afin d'expertiser le tort qui pourrait leur être causé dans leur négoce par un ecclésiastique ou un marchand de mauvaise foi; de leur côté tous s'étaient engagés en leur nom et au nom de ceux qui entreraient dans l'association, à commercer loyalement et à indemniser celui qui aurait à se plaindre [1].

Faut-il voir dans cet essai de confédération, un essai de modification de ce que l'on appelait la hanse de Bruges ou de Londres? Un fait certain, c'est que vers cette époque, le roi d'Angleterre, Henri III, confirma aux bourgeois et marchands de plusieurs villes flamandes le privilége de ne pas pouvoir être arrêtés dans ses États pour des créances dont ils ne seraient pas les principaux débiteurs, à moins que ceux-ci n'appartinssent à la même commune ou bourgeoisie et que leurs magistrats ne fussent en défaut de rendre justice au créancier. Le roi, en leur donnant d'autres priviléges, déclara qu'en cas de décès, les biens meubles de ces marchands ou bourgeois ne seraient pas confisqués à son profit [2].

Les relations entre le continent et l'Angleterre furent néanmoins rompues, à plus d'une reprise. En 1272, la comtesse de Flandre ayant fait saisir les marchandises d'un Anglais, sans avoir égard à un sauf-conduit délivré à celui-ci, le Parlement de Paris enjoignit de procéder contre elle [3]. Il y eut alors des collisions graves, à la suite desquelles les rapports amicaux ne se rétablirent que difficilement, en 1274; mais le règlement des indemnités dues de part et d'autre ne s'effectua qu'avec lenteur. En 1290, mais cette fois par suite des intrigues politiques du roi de France, une autre rupture eut lieu, et Édouard Ier, fils de Henri III, comprit la Flandre parmi les pays de domination française où l'on ne pouvait transporter des laines anglaises.

De cette époque datent les efforts de la Hollande pour attirer chez elle l'étape de ces précieuses marchandises, c'est-à-dire l'entrepôt où on devait les débarquer et les emmagasiner, avant qu'elles puissent être transportées dans une

[1] Pilate Prevost, *Table chronologique et analytique des archives de la mairie de Douai*, pp. 34 et 128.

[2] Voir une charte de cette teneur, du 16 juin 1261, accordée à la petite ville d'Ardenbourg ou Rodenbourg.

[3] Renauldon, *Dictionnaire des fiefs*, t. II, p. 80.

autre localité du continent. Dordrecht, la ville la plus importante du comté, fut choisie pour jouer ce rôle capital et ses marins reçurent d'Édouard la faculté de pêcher librement le hareng sur les côtes de son royaume; mais, plus tard, Édouard, voulant s'assurer l'appui du comte de Flandre contre la France, et ne rencontrant pas dans le comte Florent V autant de bonne volonté pour seconder ses projets que dans Guy de Dampierre, dont la fille, Philippine, devait épouser son héritier, le prince de Galles, Édouard, dis-je, accorda aux Flamands des priviléges exceptionnels [1].

L'alliance d'Édouard Ier et de Guy ne fut pas, il est vrai, de longue durée, mais la mort de Florent, le décès prématuré de Jean, son fils, le fiancé d'une autre fille de monarque anglais, et l'avénement au comté de Hollande de Jean d'Avesnes, comte de Hainaut, devenu le défenseur ardent de la politique française, firent oublier les projets d'Édouard en faveur de Dordrecht Ce fut pour indemniser cette ville de la perte de ses rêves d'avenir que les comtes Jean de Hollande et Jean de Hainaut lui assurèrent, le 6 novembre 1299, l'étape des marchandises arrivant en Hollande par la Merwede et le Leck.

Réunies sous la même domination, les villes de l'Allemagne et de la Lotharingie entretenaient entre elles des rapports de bienveillance et d'amitié, qui se traduisaient par des exemptions mutuelles accordées à leurs marchands. Avec le temps le souvenir de l'origine de ces immunités se perdit et on ne réussit plus à constater à quelle époque elles remontaient. En tout cas elles étaient fort anciennes. Ainsi c'était du temps de Charlemagne que l'on faisait dater les priviléges attribués aux Dinantais à Cologne. Les Liégeois ne payaient aucun tonlieu ni dans cette dernière ville, ni à Aix-la-Chapelle et, par contre, n'en exigeaient aucun des habitants des deux villes citées plus haut, de Duren, de Francfort, de Nuremberg, de Nimègue et de Lubeck. Seulement, le maire (ou chef-mayeur) de Liége recevait tous les ans un cadeau consistant : pour Duren en deux vases faits de sapin (*abies*) et une paire de gants blancs en peau de cerf; pour Francfort en une livre de poivre et des gants; pour Nuremberg en une grande

[1] Pour tous ces détails, consultez Varenbergh, *Histoire des relations diplomatiques entre le comté de Flandre et l'Angleterre.*

épée, se maniant des deux mains, et un baudrier blanc, de peau de cerf; pour Lubeck en une grande épée pareille à celle donnée par Nuremberg et des gants [1].

Le Brabant faisait aussi avec le centre de l'Empire un très-grand commerce, mais les ravages causés par la guerre civile, entre l'empereur Frédéric II et son fils Conrad, d'une part, et leurs compétiteurs, les rois Henri de Thuringe et Guillaume de Hollande, d'autre part, y apportèrent un grand trouble. Un instant brisées, les relations entre le Brabant et Cologne furent rétablies par un traité conclu en 1251. Sur les rives mêmes du Rhin, la tranquillité fut plus difficile à rétablir, parce que les défenseurs de la cause des Hohenstauffen se refusèrent à reconnaître l'autorité de Guillaume, resté seul roi après la mort de Conrad. Les villes du Rhin formèrent, en 1255, une ligue ou confédération qui avait pour but le rétablissement de la tranquillité et de la sécurité, mais cette tentative dura peu [2]. Le règne de Richard de Cornouailles (1257-1271) et même celui de Rodolphe de Habsbourg (1273-1291), qui ne manquait certes ni de capacité, ni d'énergie, ne virent pas les pays rhénans jouir des bienfaits d'une longue paix. Il n'y eut de ce côté que de courtes trêves, rompues bientôt par des prises d'armes, ensanglantées par de terribles combats [3].

C'est ici le lieu de faire remarquer que d'anciennes coutumes, peut-être nées de règles adoptées à l'époque romaine, lorsque Cologne formait la limite extrême de la Gaule du côté de la Germanie, et conservées du temps de la séparation des royaumes de Lotharingie et d'Allemagne, établissaient à Cologne une démarcation absolue entre les marchands venant de l'Ouest et ceux venant de l'Est. Ces règles ne furent peut-être pas étrangères à la grande prospérité de la corporation colonaise dite *de Richerzecheit* ou *de la Richesse,* mais elles ne paraissent pas s'être maintenues sans difficulté et, si elles se trouvent reproduites et approuvées dans une sentence de l'archevêque Conrad, du 7 mai 1259 [4], ce fut

[1] Fisen, *Historia ecclesiae Leodiensis,* IIme partie, p. 7.

[2] *Ista autem pax more Lombardorum civitatum inchoata, propter malitiam resistentium non diu durat* (*Chronica Augustensis,* dans le recueil de Freher, t. I, p. 531).

[3] Au sujet de tout ce qui concerne l'état du commerce entre l'Escaut et le Rhin, on peut consulter mon *Mémoire sur le duc Jean Ier*, pp. 347 et suivantes.

[4] Elle est reproduite dans Lacomblet, t. II, p. 261.

à la suite de luttes longues et sanglantes, où le haut commerce, la grande bourgeoisie de Cologne combattait le prélat, ayant pour auxiliaires les corps de métier. Faut-il en conclure que les commerçants, voyant dans ces règles des entraves, auraient voulu les faire disparaître?

D'après un usage immémorial, disait-on, les marchands de Hongrie, de Bohême, de Pologne, de Bavière, de Souabe, de Hesse, de Thuringe, de Saxe et des autres contrées situées vers l'est, ne pouvaient dépasser Cologne, c'est-à-dire aller vers l'ouest, sinon pour accomplir un pèlerinage. De même un Flamand, un Brabançon ou un habitant des pays voisins ne pouvait venir que jusqu'à Cologne ou, dans la direction de l'amont du fleuve, que jusquà Rodenkirchen, et les marchands appartenant aux pays situés vers l'amont n'avaient pas le droit de commercer vers l'aval au delà de la tour inférieure (ou vers l'aval) de Cologne et tout au plus au delà du village de *Ryle*. Tous étaient donc obligés de s'arrêter à Cologne ou d'y consigner leurs marchandises afin de pouvoir les faire parvenir plus loin.

Faute de respecter ces prescriptions, on encourait la peine dite *hansin*. Tout bourgeois pouvait arrêter le contrevenant et le lier à un bâton ou à un jonc et, si on voulait rompre ce lien, on devenait l'esclave de celui qui vous avait assujetti. De plus, un marchand étranger ne pouvait venir à Cologne par an que trois fois, à des intervalles déterminés et pendant un temps qui, en totalité, ne pouvait excéder six semaines. Il ne pouvait débiter du vair qu'en se servant du *kaufmans marc* ou *marc de marchand*, valant onze sous trois deniers de Cologne, et vendre certains aromates, comme les épices, que pour une valeur de dix livres à la fois, et d'autres, comme l'encens, que pour cent livres ou vingt-cinq talents. Ces entraves apportées à la liberté du commerce durent être fécondes en conséquences nuisibles, qui contribuèrent à les faire tomber en désuétude. Si on ne les avait abolies il serait arrivé de deux choses l'une : ou les relations directes entre la Haute-Allemagne et la Belgique auraient totalement cessé, ce qui n'eut pas lieu; ou elles ne se seraient continuées qu'en se détournant de Cologne, ce qui aurait amené la ruine de cette ville et ce qui ne se pratiqua pas non plus, puisque plusieurs actes et des faits nombreux attestent l'existence des rela-

tions très-étroites et très-amicales entre les Colonais, d'une part, et des bourgeoisies belges, d'autre part.

Les obstacles que le commerce rencontrait entre la Meuse et le Rhin paraissent avoir contribué à rendre plus actives les transactions commerciales entre la Hollande, d'un côté, et les villes de l'Allemagne septentrionale et des autres pays entourant la mer Baltique, d'un autre côté. La situation des marchands de l'Empire en Flandre fut réglée par une charte de Marguerite, datée de Furnes, le 13 avril 1253, et presque en même temps nous voyons le duc Henri III accorder des priviléges en Brabant aux marchands de Hambourg. Dans les années suivantes, des actes du même genre furent accordés aux marchands de différentes villes de l'Allemagne en Zélande et en Hollande, où il se manifesta ouvertement une grande tendance à attirer les négociants qui fréquentaient le golfe de Zwyn, où florissaient alors les ports de Damme, de Lamminsvliet ou L'Écluse, Sint-Anne-Ter-Muyden et Monikerede [1].

Devenus puissants par leur réunion en une confédération qui prit le nom de Ligue Anséatique, les marchands de la Basse-Allemagne ou Allemagne du Nord, et surtout ceux de Brême, de Hambourg, de Lubeck, etc., se montraient peu disposés à tolérer les mauvais traitements qu'on leur infligeait parfois. Maltraités à Bruges, ainsi que les Espagnols et d'autres étrangers, ils résolurent de se fixer près de là à Ardenbourg ou Rodenbourg, où il leur fut permis d'exercer le commerce en gros, sans devoir payer d'assise, et des règles minutieuses furent prises pour que le pesage des marchandises s'opérât régulièrement [2]. La translation de l'entrepôt des marchandises étrangères à Ardenbourg, effectué sur les réclamations des députés de Lubeck et d'autres villes, fut approuvé par d'autres cités très-éloignées, mais également comprises dans la Hanse, telles que Stendal en Poméranie, Thorn en Pologne, Wisby, dans l'île de Gotland, etc. On voit par ces détails l'immense développement du commerce de la Flandre à cette époque, commerce qui, d'une part, atteignait la Méditerranée et, de l'autre côté, se rapprochait des frontières de la Russie.

[1] Voir dans Van Mieris, *Charterboek van Holland*, des actes du 18 septembre 1276, 21 septembre 1277, 28 avril 1278, etc.

[2] Charte du comte Guy, du 26 août 1280.

Mais si grand que fût le mécontentement du comte de Flandre, quelque fondées que fussent les plaintes des marchands étrangers, ces derniers ne se souciaient guère, sans doute, de renoncer au séjour d'une cité populeuse et florissante pour se fixer dans une bourgade d'un rang très-secondaire, où ils ne rencontraient pas les mêmes occasions de s'enrichir et de s'amuser. Les Brugeois payèrent au comte Guy de Dampierre de fortes amendes, en punition de leur turbulence, et, en même temps, à la suite des démarches énergiques faites par les marchands espagnols et allemands, par l'entremise d'un nommé Jean de Douai, on donna satisfaction à leurs plaintes au sujet du tonlieu levé à Bruges et du mode de pesage suivi dans cette ville (26 mai et 13 août 1282). On revint donc à Bruges, et les marchands allemands y habitaient paisiblement en 1297, lorsque le roi de France, accepté comme seigneur par la bourgeoisie de cette ville, leur reconnut le droit de trafiquer tant à Bruges que dans le Zwyn. Il y avait alors entre les princes belges comme un mouvement unanime pour attirer et retenir dans leurs États les marchands de Lubeck. On les favorisa presque en même temps en Brabant, en Hollande et en Flandre. En cet instant, à ce qu'il semble, on se rattache plus intimement à l'Allemagne, les rapports avec la France et l'Angleterre devenant difficiles, par suite de la conduite astucieuse de Philippe le Bel et de l'inconsistance des idées politiques d'Édouard Ier.

Ce tableau rapide nous montre une immense circulation de marchandises de tout genre répandant la vie dans les diverses parties de la Belgique et surtout dans les villes. Pour ces dernières, le commerce constituait la source principale de leurs recettes, car presque toutes faisait face à leurs dépenses au moyen d'un impôt perçu sur les marchandises mises en vente, impôt qui, après avoir porté différentes dénominations, prit presque partout le nom d'*assise*. Les souverains avaient l'habitude d'en permettre la perception pour un certain nombre d'années, en stipulant à leur profit le payement d'une rente annuelle, prélevée sur le produit de ces accises.

En Flandre la comtesse approuva les bans et assises ordonnés par les échevins de Douai, pour le terme de trois ans, commençant à la Nativité de Saint-Jean (ou 24 juin) 1275, et son fils, le comte Guy, permit aux échevins et à la communauté d'Alost, au mois d'octobre 1283, de lever, pendant six ans et afin

de payer les dettes contractées par la ville, des assises « d'un taux raisonnable. » En Brabant, le même système de taxes s'introduisit dès le règne de Jean Ier. La ville d'Hérentals fut autorisé, le 15 avril 1291, à prélever des assises pendant un terme de quinze ans, expirant donc en 1306, et l'on a des raisons de croire que le même régime financier s'introduisit alors dans les autres villes du Brabant.

Pour se faire une idée de la proportion dans laquelle les assises contribuaient à la formation d'un budget communal du XIIIe siècle, il suffit de reproduire les chiffres principaux du compte de la ville pour 1285 :

RECETTES.

	livres	sous	deniers
Versements des banquiers d'Arras	13,400	52	08
Capitaux de 26 rentes viagères nouvellement créées.	3,494	»	»
Capitaux déposés, provenant de mineurs	6,044	16	08 1/2
Recette ordinaire : Produit des fermages et cens (halles, places et marchés, etc.)	1,865	09	09
Produit des amendes.	49	05	06
Droit de bourgeoisie (accordé à 19 personnes, dont 1 de Lombardie, 3 de Montpellier, 1 de Bayonne, 1 de Narbonne et 1 de Londres).	3	»	40
Droit *de hansa* ou droit d'entrée dans la hanse de Londres (6 sous pour les fils des membres, 30 pour les autres).	67	»	»
Produit des assises	25,644	14	06
TOTAL.	55,043	19	08

DÉPENSES.

Intérêts payés aux banquiers d'Arras	10,435	14	06
Canons de rentes viagères	2,200	48	03
Payement d'intérêts et remboursements en faveur de mineurs	9,982	15	11
Dépenses ordinaires (salaires, frais de constructions, etc.)	23,520	18	03
Frais de route des échevins et du bailli.	628	04	06
Messagers	46	14	01
Dépenses spéciales et notamment dépenses à la halle à l'occasion du synode	1,225	1/2	»
TOTAL.	54,830	14	05

Les capitaux dus par la ville à la fin de l'année montaient à 88,682 l. 17 s. 10 d., savoir :

Emprunts aux banquiers d'Arras	43,287	18	»
Rentes viagères	2,673	19	03
Sommes dues à des mineurs	42,691	»	07 [1]

Les communes se procurèrent de grands revenus au moyen de taxes qui étaient très-variées, mais qui étaient aussi d'autant plus productives qu'elles étaient peu élevées. Ainsi nous voyons établir, à Saint-Omer, au mois de février 1293-1294, un droit de scel (ou de timbre) ne consistant qu'en un denier par livre, soit un 240e de la valeur. Le droit d'admission de la bourgeoisie, les droits d'étalage aux marchés, la location d'immeubles, etc., procuraient d'autres ressources et permettaient de faire face aux dépenses de toute nature mises à la charge des administrations locales. Mais, comme les assises se percevaient sur tout, même sur les denrées de première nécessité, comme le pain, la farine, etc., elles soulevèrent souvent de violentes récriminations, qui aboutirent à des soulèvements du populaire.

A part le compte que les magistrats devaient rendre de leur gestion, c'était la commune même qui réglait tout ce qui concernait ses finances. Elle aussi consentait aux exemptions d'impôts, même en faveur d'ecclésiastiques; ainsi l'abbaye de Vicogne obtint son affranchissement du droit de chausséage, en 1213, des prévôts, jurés et échevins de Valenciennes; l'hôpital d'Anvers sa libération, en 1230, de toute exaction, garde de nuit ou service quel qu'il fût, des échevins de cette ville, agissant du consentement unanime de toute la communauté [2]; les frères et sœurs de la Pénitence de Wesel, l'exemption de tout impôt pour leurs habitations, le 18 octobre 1291, grâce à une résolution du juge, des échevins, des consuls et des autres habitants [3]. On pouvait craindre que, dépositaires des deniers de la commune et appelés à en régler l'emploi, les échevins n'eussent été tentés de s'attribuer des priviléges au détriment de leurs concitoyens. Des chartes

[1] Labrousse, *Dictionnaire universel du XIXe siècle*, t. IV, p. 747.

[2] Kreglinger, p. 180, dans le *Rapport sur les octrois communaux*, de Nothomb.

[3] Lacomblet, *loc. cit.*, t. II, p. 545.

accordées à Bruxelles en 1234 et à Louvain en 1282 les astreignent à payer de leurs propres deniers et comme les autres bourgeois, leur part dans l'impôt.

Un fait assez caractéristique, c'est la facilité que l'on rencontrait dans certaines villes pour la levée de capitaux. Tandis que les rentes féodales étaient presque toujours constituées au denier dix, c'est-à-dire à charge d'un intérêt s'élevant au dixième du capital, on pouvait rembourser à Lille des rentes héréditaires assignées sur les biens au denier dix-huit (statut de 4 mai 1293). C'est évidemment l'indice d'une situation favorable.

---

§ VII.

Tendances générales qui se manifestent à la fin du XIIIe siècle. Par suite du développement du commerce et de l'industrie la position des banquiers, des monnaies et des monnayeurs grandit. Travaux de tout genre entrepris. État des arts et de la littérature. Mœurs, fêtes et établissements charitables. Conclusion.

Lorsqu'on étudie superficiellement l'histoire du XIIIe siècle, on s'imagine que les questions religieuses constituaient alors la seule et principale préoccupation du public, que les croisades et les prédications avaient seules le pouvoir d'émouvoir la foule. Un examen plus attentif nous montre cette dernière se passionnant en réalité pour des questions entièrement différentes et attachant l'attention la plus sérieuse à l'étude d'intérêts d'ordre matériel. Avec l'accroissement de la prospérité générale grandit aussi le luxe, qui à son tour développe l'avidité du gain, le goût des plaisirs, l'esprit de dissipation. A ces maux, surtout au premier, on voulut bientôt appliquer des remèdes. Les théologiens et les trouvères tonnèrent également contre les usuriers qui, « d'une part, dépouillaient les » nobles et les puissants et, d'autre part, spoliaient les pauvres. » Les premiers

propagèrent contre eux des légendes ridicules [1], les autres les comblèrent de quolibets et d'invectives.

La situation économique produisit une conséquence qui s'est manifestée à presque toutes les époques de grande activité. Le développement de l'aisance et du bien-être dans une partie de la société enfanta ailleurs des sentiments, soit de répulsion, soit d'envie. A côté d'esprits rigides, qui attaquèrent résolûment le vice et les passions, il en surgit d'autres, dont l'exaltation se manifesta par des exagérations singulières. Ceux-ci auraient voulu réduire l'existence à une simplicité toute primitive, ériger en principe le goût de la pauvreté, comme si le travail n'était pas le lot inévitable de l'humanité, la source féconde du développement intellectuel comme du bien-être matériel.

Ces théories, que l'on a vu renaître, n'obtinrent pas de succès au moyen âge, mais il se produisit à la même époque des sentiments peu sympathiques pour les hommes s'occupant de banque, de change, de courtage. Ceux qui venaient d'Italie, connus surtout sous le nom de Lombards parce qu'ils appartenaient de préférence à Asti, à Milan, à Tortone et à d'autres cités de l'Italie septentrionale, et les banquiers originaires de la Gaule méridionale, auxquels on donna le nom de *Caversini* ou *Cahorsins,* d'après la ville de Cahors, se virent enveloppés dans la haine et le mépris que les Juifs inspiraient et on réclama parfois l'expulsion d'un pays des uns et des autres. Malgré tout, leur nombre et leur importance allèrent en grandissant. A mesure qu'ils se consolidaient, les gouvernements voyaient augmenter à la fois leurs dépenses et leurs ressources, et il en était de même des administrations locales et même des abbayes. Non-seulement l'organisation du service de l'impôt, mais la question des levées d'argent ou emprunts réclamaient l'intervention des financiers et des banquiers. Il ne suffisait plus d'avoir des soldats : comme ils ne pouvaient plus vivre du revenu de leurs fiefs, il fallait les rémunérer; on ne pouvait plus exécuter des travaux publics au moyen de corvées, on devait payer les ouvriers. Les poëtes de l'Artois eurent

[1] Voir dans Cantimpré l'histoire de cet usurier qui expira en poussant hors de la bouche une langue de plus d'un demi-pied de long, pendant que deux énormes « chiens des ténèbres » rôdaient autour de son lit. *Liber universale de apibus,* l. II, c. 22, p. 237.

beau flageller les fameux banquiers d'Arras : les Crépin, les Louchart, etc., ce fut à eux que l'on recourut constamment. Leur nom se retrouve dans mainte transaction importante : Guy de Dampierre, toujours affairé, les employa à chaque instant; et Philippe le Bel donna toute sa confiance à des hommes d'argent, surtout à deux Italiens, appelés *Bicciato* et *Moschiato* (en français Bichet et Mouchet). Ceux-ci donnèrent au monarque plus d'un conseil intelligent; ainsi l'habitude des affaires et l'expérience leur avaient montré dans l'avilissement des monnaies un danger là où Philippe n'aperçut qu'un expédient déshonorant, mais facile à employer et productif.

L'une des préoccupations du roi de France Louis IX ou saint Louis avait été d'établir sa monnaie sur des bases régulières, et pendant longtemps les pièces d'or, d'argent et de billon frappées par ses ordres furent regardées comme des types dont il ne fallait pas s'écarter. Philippe le Hardi et, pendant les premières années de son règne, Philippe le Bel suivirent le même système; mais celui-ci entra dans la voie des altérations en 1295, et même dès 1289, et ne s'en écarta depuis que deux fois et très-momentanément, au grand désespoir de ses peuples et malgré les représentations de Biccio et de Moschiato [1].

On frappait à cette époque : en or, des agnels, ainsi nommés parce que l'on y voyait la représentation de l'Agneau pascal, ayant une valeur intrinsèque de fr. 14-10 et ayant cours pour douze sous et demi tournois; en argent, des gros ou sous tournois, de douze deniers, valant fr. 0-89; des demi-gros ou oboles, des tiers de gros, dits aussi mailles blanches ou oboles tierces; en billon des deniers, ou douzièmes de sous, valant fr. 0-07. Un fait curieux prouve que des inconvénients du même genre se produisent à toutes les époques. Comme il n'y avait pas de concordance entre les différentes sortes de métaux, on en souffrait, comme de nos jours on se plaint à propos du bi-métallisme. En effet il y avait alors une grande différence de valeur intrinsèque entre les diverses pièces de monnaie. Douze deniers de billon (égalant chacun fr. 0-07) n'équivalaient pas à un gros ou sous tournois d'argent (valant fr. 0-89), ni douze tournois six deniers d'argent (soit fr. 11-23) à un agnel d'or, de fr. 14-10. Cent cinquante deniers de

[1] Il est essentiel de consulter à ce sujet Boutaric, *La France sous Philippe le Bel*, pp. 306 et suiv.

billon, au moyen desquels on pouvait payer une dette de ce dernier taux, ne valaient en réalité que fr. 11-10. Inutile de dire les inconvénients résultant d'un pareil système et des spéculations auxquelles il donnait lieu [1].

L'écart entre le billon et l'argent n'était pas énorme, mais celui qui existait entre l'or et l'argent était considérable. Il est vrai que depuis l'époque romaine, le premier de ces métaux s'était extrêmement raréfié et que l'on ne battait plus, pour ainsi dire, que de l'argent. On a même prétendu qu'il n'avait pas été frappé d'or en Belgique avant le XIVe siècle. Cette allégation ne doit pas, en tout cas, être acceptée pour les monnayeries principales, car les empereurs d'Allemagne et les rois des Romains, les Hohenstauffen au moins, ont eu de la monnaie d'or, et rien n'empêche d'admettre qu'ils en ont fait frapper dans les villes où ils conservèrent longtemps les droits réguliers, comme Aix-la-Chapelle, Maestricht, Nimègue, Duysburg, etc.

Il existe, on le sait, des deniers d'or de Guillaume de Hollande, roi des Romains [2], deniers que l'on peut considérer comme appartenant à la numismatique des Pays-Bas, où ce prince résida presque toujours; ce qui est certain aussi, c'est que ce monnayage s'est introduit à la cour de nos princes. On cite, en 1264, les deniers d'or de Liége [3] et, à la date du 31 mai 1293, les *mailles* de Flandre [4]. Le fils du roi Guillaume, le comte Florent V, en a aussi répandu dans la circulation [5]. Lorsque, dans les diplômes du XIIIe siècle, il est question d'*aurei* ou deniers d'or, c'est donc bien réellement de pièces d'or qu'il est question et l'on a eu tort d'en rejeter l'existence d'une manière absolue. En 1182 un *aureus* valait douze deniers, monnaie de Liége. Seulement, il faut n'en reconnaître l'existence que dans certaines limites, comme je l'ai indiqué plus haut. Un grand nombre de cens annuels consistaient en une pièce d'or : ainsi l'église d'Heylissem devait un *aureus* à celle de Floreffe (en 1182), celle de Floreffe payait une pièce d'or au saint-siége (charte du 5 janvier 1187), etc.

[1] Voir Boutaric, *loc. cit.*, pp. 307-308.

[2] *Revue de la numismatique belge*, 4me série, t. IV, p. 481.

[3] Voir plus haut, p. LXI.

[4] *Aureum denarium qui vulgariter dicitur maelge*. Diericx, *Mémoires sur la ville de Gand*, t. II, p. 572.

[5] *Revue* citée, *loc. cit.*

Pour moi, il n'est pas douteux que les croisés, en revenant des pays méditerranéens, n'aient rapporté de l'or, soit en lingots, soit en monnaie, soit converti en objets précieux, et qu'ils ne l'aient jeté dans la circulation, transformé en pièces nouvelles. Ce monnayage a peut-être été peu actif; mais, à en juger par les détails exposés plus haut, il n'en a pas moins eu lieu [1].

On a fabriqué surtout de l'argent et, à ce sujet, on rencontre de très-grands détails dans les documents, où on parle sans cesse de livres de blancs, de sous blancs. La Flandre était astreinte à suivre les errements monétaires de la France, dont elle relevait en fief pour la majeure partie, mais la comtesse Marguerite, qui gouvernait cette contrée, avait aussi ses monnaies indépendantes, celles d'Alost et de Valenciennes, comprises : la première dans la Flandre impériale, la seconde dans le Hainaut, fief de l'église de Liége. En 1275 elle les afferma pour trois ans à Nicolas Le Doyen, de Bruges, et y fit frapper des artésiens, des mailles artésiennes, des rondes ou Valenciennoises. Ainsi s'explique cette expression de *livres d'Artois, monnaie de Flandre,* qui se rencontre à cette époque et qui a paru singulière.

La monnaie de Flandre avait alors perdu de sa valeur, comme nous le voyons par le débat qui s'éleva en 1265 entre l'abbaye de Saint-Trond et les habitants du pays voisin de la ville de ce nom. Ceux-ci consentaient à payer au monastère, comme auparavant, des cens par tête et en obole banale par maison, mais en deniers et oboles de Flandre, ces dernières nommées *copets;* l'abbé, de son côté, réclamait le payement en monnaie de Liége, et ce fut à lui que des arbitres donnèrent raison [2]. Plusieurs essais se firent à Douai et dans d'autres villes, en 1263, pour établir, d'une manière précise, la valeur et le poids des monnaies, et en particulier les rapports du marc d'argent avec le tournois, l'esterling, le poitevin, l'*escuel* ou *escucuel,* l'angevin, le mansois, le parisis; on renouvela ces essais en 1265 et 1266, en les appliquant à la monnaie de Hol-

[1] Disons à ce propos que le marc d'or répondait à la moitié d'une livre d'or. On rencontre quelquefois, au XIII siècle, l'expression antique de *talent.* D'après l'ancien droit saxon, le marc et le talent auraient représenté la même valeur; mais, en réalité, ce dernier ne représentait que la moitié du marc ou, selon d'autres données, que sept sous tournois.

[2] Diplôme en date du 12 janvier 1266. Piot, *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Trond,* t. I, p. 329.

lande, et telle était l'importance que l'on y attacha, qu'ils eurent lieu sous le contrôle des échevinages de Flandre, c'est-à-dire des délégués des principales villes du comté [1]. Mais, faute de moyens de contrôle, la fabrication pouvait présenter des abus dont la répression était difficile.

Par un édit daté du 20 juillet 1282, le roi Philippe le Hardi prohiba dans ses États l'usage des monnaies étrangères, blanches ou noires, et, en particulier, des *baudekins* (les *Baudouins,* d'après quelque comte de ce nom) et des *Valenciennois,* et en ne faisant d'exception que pour les esterlings. Il est probable que la France était inondée de pièces d'une faible valeur, par suite des nombreux rapports existants entre ce royaume et nos contrées. Nos monnaies s'étaient détériorées; le fait est certain, et le comte de Hollande, Florent V, l'avoue pour les siennes, dans une lettre de l'année 1284, relative à un achat accompli par ses ordres en Angleterre, dans le but de se procurer du métal et de pouvoir en frapper de nouvelles, de meilleur aloi [2].

Depuis des années, l'usage s'était introduit chez nos princes de se modeler sous ce rapport sur l'Angleterre et de fabriquer, comme les rois de ce pays, des esterlings, pièces d'argent que l'édit du 20 juillet 1282 assimile à un *quarriau* tournois ou quatre deniers tournois; il y avait aussi des marcs esterlings (26 juin 1289) et des livres de blancs marcs esterlings (5 mars 1293) [3]. La dénomination de marcs de deniers anglo-brabançons, usitée dans un traité en date du 26 septembre 1280, marque bien la parenté étroite qui existait entre le monnayage des deux contrées; mais, dans l'une comme dans l'autre, il s'était

[1] Tailliar, *Recueil d'actes en langue romane-wallonne,* pp. 259, 271 et 272.

[2] Voir Van Mieris, *Charterboek der graaven van Holland,* t. I, p. 446.

[3] D'après un acte du 25 juin 1297, 24 livres sterlings valent 100 livres tournois. La livre sterling répondait donc à 4 $^{2}/_{3}$ livres tournois. Le marc sterling était plus fort que celui de Tours et plus faible que celui de Troyes; la proportion s'établissait entre eux de la manière suivante :

Le marc de Troyes	valait	14	sous	2	deniers	sterlings.
»	sterling	»	13	»	14	»	»
»	de Tours	»	12	»	20	»	»

Il y avait aussi des marcs de Cologne, des marcs liégeois, etc. Ils ne répondaient plus à l'ancien marc d'argent pur, qui valait, en 1206, 26 sous (Ducange, *sub voce Moneta*).

altéré. L'expression de *petite monnaie de Louvain* (voir entre autres un acte du 10 novembre 1281) ne paraît me pouvoir s'expliquer que par la dépréciation de la monnaie ancienne du Brabant.

Vers 1281 ou 1282, le duc Jean Ier fit frapper de nouvelles pièces « de la » même taille et de la même force que les nouveaux esterlings d'Angleterre. » Ici environ on constate l'existence d'une pression extérieure, qui pèse sur notre monnayage. Ce dernier doit s'améliorer, sous peine de perdre tout crédit. Il faut que la monnaie soit « bonne et loyale, » sous peine de nuire au commerce extérieur du pays. Le duc Jean Ier, en 1282, comme le comte de Hollande, en 1284, et Guy de Dampierre, en qualité de comte de Namur, en 1283, releva donc sa monnaie.

En Brabant, il y eut encore une refonte des pièces en circulation et dont la valeur fut modifiée dans la proportion de trois à quatre, puisqu'il fallait quatre deniers du genre de ceux qui étaient en circulation pour représenter trois deniers de la monnaie dite nouvelle. Les cens dus aux seigneurs ne pouvaient, d'après un diplôme ducal du 16 février 1291, s'acquitter qu'en *deniers nouveaux,* tandis qu'il était loisible de payer les autres charges, rentes, etc., en monnaie courante ou monnaie ordinaire [1]. Faut-il chercher dans la perturbation qui dut résulter de ces arrangements la cause des nombreux priviléges que Jean Ier accorda, vers ce temps, à ses bourgeoisies?

Ce fut aussi le Brabant qui donna le signal de la réorganisation du personnel des monnayeries. Une charte du duc Jean Ier, du mois de juillet 1291, l'érigea en une corporation qui devait se composer de quatre-vingt-dix personnes, dont cinquante habitant Bruxelles et quarante habitant Louvain. La fabrication devait cesser dans les autres localités du pays, mais cette défense ne fut pas longtemps observée et, dès le 26 juillet 1298, Jean II créa une seconde corporation ou confrérie de monnayeurs brabançons, formée de deux cents membres, qui, par la suite, se fusionnèrent probablement avec les anciens, les seuls dont les priviléges furent confirmés à plusieurs reprises.

Différentes mesures avaient été prises, en 1283, pour organiser le monnayage

[1] Wauters, *Le duc Jean Ier*, p. 360.

à Namur, mais ce ne fut qu'en 1297, le 1er août, qu'il se forma dans cette ville une corporation formée de vingt-quatre maîtres et de quatre-vingts ouvriers, qui devaient tous faire partie de la bourgeoisie et se donnèrent des statuts le 17 septembre suivant. La même année et en 1298, de grands priviléges furent assurés aux monnayeurs de Flandre, et le comte Guy porta au sujet des monnaies, en 1299, un règlement dont on n'a pas conservé le texte et qu'il avait soumis à l'approbation des villes de Gand, d'Ypres et de Douai; le 25 août 1297, un accord intervint entre ceux de Valenciennes et le comte de Hainaut pour la fabrication dans cette ville et, le 15 août 1298, le comte de Luxembourg, tout en réservant les droits de ses anciens monnayeurs, en créa cent vingt autres, vingt-deux maîtres et quatre-vingt-dix-huit ouvriers, autorisés à fabriquer dans toute l'étendue de ses domaines et notamment au château de Poilvache, près de Dinant. Ainsi se manifeste partout le même sentiment : on garantit des droits et des priviléges aux monnayeurs, mais on les enrégimente, on les organise, on les subordonne à un chef, un prévôt; on a évidemment pour but de les assujettir à une surveillance sévère.

Ce besoin est si bien compris qu'une entente commence à s'établir entre les princes au sujet de leurs monnaies. Au lieu de se quereller à se sujet, ils adoptent une réglementation uniforme. Sur les bords du Rhin, et surtout à Cologne, on s'était plaint mainte fois de la mauvaise qualité de la monnaie. Le roi Rodolphe de Habsbourg et l'archevêque de Cologne Sifroi convinrent enfin, le 27 octobre 1282, d'en frapper chacun une pareille à leur type, d'une valeur nominale de treize sous et quatre deniers au marc d'argent, soit de quatre deniers seulement en dessous de la valeur réelle du marc [1]. Vers la fin du siècle, le Brabant et la Flandre, alors étroitement unis et entourés de nombreux ennemis, entrèrent dans la même voie. Robert de Béthune, qui administrait la Flandre, et le duc Jean II conclurent dans ce but deux accords, le 31 octobre 1299 et le 2 avril 1300; les deux princes y interdisent dans leurs États toutes les monnaies étrangères et promettent de se partager le produit

[1] Pertz, *Monumenta, Leges*, t. II, p. 440. A la date du 14 septembre 1287, le marc de Cologne ne valait que 12 sous.

de la fabrication des nouvelles, dont ils déterminent le poids et la valeur. Ils limitent : en 1299, à trois le nombre des ateliers qui existeront en Flandre et à trois le nombre de ceux que l'on maintiendra en Brabant, à l'ouest de la Meuse; en 1300, ce nombre est encore diminué; il est réduit à deux pour chacun des deux pays[1].

Les ateliers principaux de la Belgique étaient donc : Louvain et Bruxelles pour le Brabant, Valenciennes pour le Hainaut, Namur pour le Namurois, Poilvache pour le Luxembourg, etc. En Flandre ce fut à Ypres qu'on fabriqua de la monnaie pendant les derniers moments du règne effectif du comte Guy, comme l'attestent deux actes de non-préjudice accordés à cette ville le 24 mars 1298 et le 16 janvier 1299. Dans la Gueldre, le comte Renaud fut autorisé par le roi Rodolphe, le 20 juin 1282, à battre monnaie à Arnhem, et, pour le Limbourg, il lui fut permis, le 19 du même mois, d'en transférer la monnayerie à Rolduc. Gérard de Luxembourg, seigneur de Durbuy, avait commencé à battre monnaie dans la petite capitale de ses États; mais on craignit sans doute que de là des pièces de très-mauvais aloi ne se répandissent dans l'Ardenne et le pays de Liége, et des réclamations furent élevées tant par le neveu de Henri, le comte de Luxembourg, que par son chef spirituel, l'évêque de Liége, et, afin de ne pas se brouiller avec eux, il consentit, le 12 novembre 1298, à renoncer à sa fabrication. L'atelier que le duc de Lorraine fut autorisé, le 20 octobre de la même année, à établir à Yve, dans l'Entre-Sambre-et-Meuse, semble n'avoir pas eu une grande activité.

Toutes ces décisions relatives aux monnaies en l'année 1297 et 1298 sont curieuses à étudier à cause de leur contemporanéité. Elles furent prises à l'époque d'une véritable crise monétaire, lorsque Philippe le Bel se mit à altérer ouvertement ses monnaies. Dans l'évêché de Liége, l'évêque Hugues de Châlons imita ce détestable exemple et, vers l'an 1297, fit frapper dans le faubourg de Huy, à Statte, de la monnaie de billon qui devint de plus en plus mauvaise, à tel point qu'il fallait seize nouveaux deniers pour payer un cens annuel de six

[1] Voir, pour ces détails, un travail très-intéressant de M. Chalon, dans le *Messager des sciences et des arts de la Belgique*, année 1837, pp. 281 et suiv.

liégeois ou deniers de Liége, représentant un vieux gros tournois de France. Les gens riches, ne voulant pas subir de diminution de leur revenu, ne recevaient qu'à ce taux la nouvelle monnaie, ce qui porta au comble le mécontentement. Saisis de la question, les échevins de Liége rendirent un jugement qui, au dire de Jean de Hoesem, augmenta encore l'irritation. Le liégeois (d'ancienne fabrication) dut dorénavant être compté ponr un huitième de gros tournois et se payer au moyen de deux des nouveaux deniers [1].

A en juger par ces détails, comparés à ce qui se pratiqua ailleurs, on peut poser en principe qu'il y eut alors une forte augmentation dans la puissance de l'argent.

Le grand nombre et l'importance des travaux entrepris par les administrations de tout genre était une des causes de l'activité que déployait le monnayage. Si faible que fût le taux du salaire, comparativement à celui d'aujourd'hui, il fallait des sommes considérables pour le payement du personnel employé dans des entreprises de tout genre.

Le pavage de la voie publique s'opérait déjà dans des proportions plus considérables qu'on ne le croit communément. Il y avait des rues pavées, non-seulement à l'intérieur, mais aussi à l'extérieur des villes [2], et, à côté des routes anciennes, plus ou moins entretenues [3], on empierrait d'autres chemins dans les localités du rang le plus modeste [4].

Les rivières, au moins en Flandre, étaient l'objet de travaux d'amélioration et l'on suppléait à leur insuffisance pour la navigation au moyen d'un réseau

[1] Chapeauville, *Gesta pontificum Leodiensium*, t. II, p. 328.

[2] C'est ainsi qu'à Bruxelles le chemin vers Gand était déjà pavé en 1222. Voir à ce sujet une charte publiée dans mes *Analectes de diplomatique* (Bulletins de la Commission royale d'histoire, 4me série, t. VIII, p. 241).

[3] Dans l'acte par lequel Walter Berthout, fils aîné du seigneur de Malines, concède à Daniel *de Ponte* et à ses héritiers, en 1287, les chaussées de Sempst et de Hofstade; il lui impose l'obligation de les entretenir avec soin, sous peine d'une amende de cent sous de Louvain (*Histoire des environs de Bruxelles*, t. II, p. 554). Ces chaussées faisaient partie d'anciennes voies, l'une allant d'Elewyt ou de Malines vers Asseche, l'autre se dirigeant de Malines vers Namur.

[4] Les archives du Pas-de-Calais renferment un acte du mois de novembre 1269, autorisant le village de Filièvres à construire une chaussée.

de canaux. Le commerce de Douai s'opérait par la Scarpe, qui était entretenue avec soin et dans laquelle, en vertu d'une ordonnance échevinale de 1269, il était défendu de jeter de la boue, sous peine de payer une amende énorme, s'élevant à quarante sous si le méfait s'accomplissait le jour et à cent sous s'il s'accomplissait la nuit. Quant aux Lillois, ils firent exécuter de grands travaux à la Deule, l'affluent de la Lys qui arrose leur ville. Pour se rembourser des dépenses qu'ils avaient effectuées et qui s'élevaient à mille livres parisis, ils avaient institué un péage s'élevant à douze deniers par muid de blé; cette imposition ayant fait tort à leur commerce, une enquête s'ouvrit par les ordres de la comtesse Marguerite et, de l'avis des négociants et des bateliers, le péage fut réduit au quart, c'est-à-dire à trois deniers seulement par muid de grain [1]. A la même époque, le 27 octobre 1271, le châtelain de Lille, moyennant une subvention de mille cinq cents livres de Flandre payée par la ville, se chargea d'ouvrir un canal vers Haubourdin et La Bassée, canal qui devait avoir quarante pieds de large, quatre pieds d'eau dans les plus fortes sécheresses, et de chaque côté un chemin de six pieds. C'est ce que l'on appela depuis la Haute-Deule.

La Lys même ne fut pas oubliée, mais ce fut surtout aux environs de Dixmude et dans l'intérêt du commerce de Furnes et d'Ypres que l'on multiplia les travaux. De ce côté la navigation vers la mer ne peut se pratiquer que par l'Yser, qui prend sa source près de Saint-Omer, et son affluent l'Yperlée, qui se joint à l'Yser à l'endroit où l'on a bâti depuis le fort de Cnocke. Furnes est tout près de la mer, mais en est séparé par les dunes; ce fut le comte Philippe d'Alsace qui, en 1188, mit Furnes en communication avec Dixmude, par un canal aboutissant à l'Yser. Pour ce qui est d'Ypres, on y avait à sa disposition l'Yperlée, sur laquelle on navigue de temps immémorial. Les deux rivières donnèrent une grande importance à Dixmude jusqu'au moment où, en aval de cette ville, à l'embouchure dans la mer de l'Yser, grossi de l'Yperlée, on éleva Nieuport, qui doit également son origine, ou du moins ses premières lois, au même comte Philippe d'Alsace. Comme Aire, comme Lille, Dixmude avait une

[1] Charte de la comtesse, du mois d'avril 1269, confirmée en mai 1271.

commune portant le doux nom d'*Amitié*. En 1157, ses marchands étaient dotés, comme ceux de Gand et de Bruges, d'une franchise de tonlieu à Ypres et à Messines que n'avaient pas encore ceux de la ville, bien plus renommée, de Saint-Omer [1]. Environ cent ans plus tard, ils étaient encore en état de consacrer des sommes énormes pour donner à l'Yperlée, d'Ypres à Nieuport, un nouveau lit, avec portes et écluses, et ce fut à eux que les Yprois, en 1251, remboursèrent la somme de six mille livres, représentant leur quote-part dans ces dépenses d'utilité publique [2].

Vers le Zwyn, en avant de Damme, deux localités prirent rapidement un grand essor : Mude (aujourd'hui Sint-Anna-ter-Muyden), qui est retombée dans son ancienne obscurité, et Lamminsvliet ou L'Écluse, dont les commencements peuvent être fixés avec certitude entre les années 1251 et 1290.

Les Gantois, trouvant trop longue et trop incommode la navigation par le Bas-Escaut, résolurent, au XIIIe siècle, de s'ouvrir une route directe vers la mer en se dirigeant au nord. De concert avec la petite ville de Rodenbourg ou Ardenbourg, et au moyen d'une somme de trois mille livres votée par eux, ils firent, en 1251, creuser le canal appelé depuis *la Lieve* (*la Jolie*), en partant de la Lys, près du château des comtes à Gand, et en se dirigeant par Wondelghem et Vinderhout, pour aboutir à une écluse (*sclusa*, non pas la ville de L'Écluse), à Stepeldam, près d'Ardenbourg. La comtesse Marguerite abandonna aux deux villes la juridiction sur ce canal et sur un espace latéral, large de quatre pieds de chaque côté. Les échevins de Gand devaient l'exercer dans toute l'étendue du bailliage (ou ancienne châtellenie) de Gand et ceux d'Ardenbourg dans le bailliage de Bruges, y compris la partie de la mer s'étendant d'Ardenbourg jusqu'à l'échevinage de Mude. A en juger par ce dernier détail, Lamminsvliet ou L'Écluse n'existait pas, et la mer en couvrait encore l'emplacement.

Mais, soit que l'on ait rencontré dans le cours des travaux des difficultés inattendues, soit que ces travaux aient été contrariés par des débordements de

[1] Giry, *Histoire de la ville de Saint-Omer*, p. 380.

[2] Voir Warnkönig et Gheldolf, *Histoire de la Flandre*, t. V, p. 54.

la mer, on détourna le cours de la Lieve de manière à le faire aboutir à Damme. Le plan primitif, ainsi modifié, était déjà exécuté à la date du 11 novembre 1282, et ce fut la ville de Gand qui paya à la commune de Damme et à différents propriétaires le prix des terrains dont elle s'était alors emparée dans ce but. Tels furent les véritables commencements de la Lieve, dans laquelle il est impossible de voir, comme certains écrivains [1], une dérivation naturelle de la Lys. C'est, au contraire, un cours d'eau factice et dont le premier tracé a été changé. Elle communiquait néanmoins avec la mer (ou plutôt avec le Zwyn) par Ardenbourg, et cela résulte d'une convention conclue entre cette ville et celle de Gand, le 25 novembre 1282. Mais les efforts du comte Guy de Dampierre pour favoriser Ardenbourg au détriment de Bruges, comme on l'a vu plus haut, devaient plaire médiocrement à Gand, où l'administration communale, dite des Trente-neuf, soutenait contre Guy de Dampierre une lutte aussi longue que mémorable. Peut-être y eut-il, au sujet de la direction de la Lieve, une entente entre les deux grandes villes, entente qui fut défavorable aux intérêts d'Ardenbourg et provoqua la fondation de Lamminsvliet ou L'Écluse, fondation qui date de l'an 1293 environ.

De grands travaux d'endiguement ou de réparations aux digues se firent à cette époque, tant en Brabant qu'en Flandre, à la suite d'inondations terribles. Dans le dernier de ces pays, le comte Guy de Dampierre abandonna à sa seconde femme Isabelle et à un fils qu'il avait eu d'elle, Jean de Namur, tous les *jets de mer* et *utdis,* c'est-à-dire toutes les alluvions et terres situées hors digues, comprises dans la châtellenie de Bruges, d'une part entre Damme et Biervliet, et d'autre part entre Damme et l'Yser. La comtesse et son fils furent autorisés à aliéner ces terrains, afin que l'on en tirât un meilleur parti. En dehors de ces limites, de nouveaux polders furent aussi établis par leurs soins du côté d'Axel et d'Hontenesse. C'est alors que fut construite la digue, d'un développement immense, qui suit la côte de la mer sur une grande partie de nos côtes et se prolonge plus à l'est à travers ce que l'on appelle aujourd'hui la Flandre zélandaise. Elle a conservé le nom de *Digue du comte Jean,* et l'on peut

[1] Vifquain, *Des voies navigables en Belgique,* pp. 21 et 23.

considérer comme une conquête faite en cette occasion sur la mer, le desséchement de la partie du Zwyn où s'éleva L'Écluse. L'Océan s'éloignait de plus en plus de Bruges et le jour ne devait pas tarder à arriver où cette ville ne maintiendrait plus qu'avec peine ses communications maritimes.

Les constructions d'édifices dans les villes et autour des villes : remparts avec tours et portes monumentales, hôtels de ville et halles, ponts, quais, donnèrent au XIIIe siècle un grand élan à l'architecture civile, qui longtemps n'avait pu déployer ses ressources que dans les palais des princes et les châteaux. La halle d'Ypres et celles de Bruges témoignent encore de nos jours de la richesse des communes flamandes et de leur goût pour les arts. On peut les compter parmi les plus belles constructions que l'art ogival primaire nous ait léguées, en même temps que le chœur de l'église de Notre-Dame de Tournai, les églises collégiales d'Ypres, de Bruxelles et de Tongres et le temple abbatial de Villers. Le caractère distinctif de cette époque est une ampleur pleine de distinction et qui satisfait le regard. Mais on a perdu la plupart des édifices dus au XIIIe siècle et dont on a démoli, modifié ou remplacé le plus grand nombre. Les œuvres d'art : statues, tombeaux, vitraux, etc., qui les décoraient, ont presque toutes disparu.

Les spécimens de constructions particulières sont encore d'une plus grande rareté et cela s'explique aisément, les bâtisses de ce genre subissant davantage l'influence de la mode. La maison de Gérard le Diable, à Gand, et, dans un autre genre, la tour de Sichem, sont, sous ce rapport, les plus curieux sujets d'étude que nous possédions en Belgique. On commençait alors à se précautionner contre les incendies qui éclataient de temps à autre dans nos villes et qui trouvaient un aliment dans les matériaux généralement employés pour les maisons ordinaires. C'est pourquoi, vers 1280, le seigneur de Malines, de concert avec les juges, échevins et bourgeois de cette ville, ordonna de couvrir les maisons, non de paille ou de foin, mais de pannes ou d'ardoises [1]. L'établissement, à Tournai, de chambres ou réduits donnant sur l'Escaut et servant de latrines publiques [2],

[1] Ordonnance de l'an 1280 environ. Wauters, *Les libertés communales, preuves*, p. 237.

[2] Charte du mois d'octobre 1281. *Ibidem*, p. 238.

répondait également à des nécessités d'ordre public et de salubrité, qui se manifestent surtout dans les principaux centres de population.

L'histoire des arts est très-difficile à écrire parce que le souvenir des grandes personnalités s'est perdu sans laisser d'autres traces que quelques rares mentions, comme celle d'Arnoul de Binche, l'architecte de l'église Notre-Dame de Pamele, à Audenarde; celle de maître Baldéric, le constructeur de Notre-Dame d'Arras; celle de Jean le Brabançon, l'auteur du mausolée du roi de Bohême Wenceslas III, celle des orfévres Hugues d'Oignies et Jacques l'Orfévre, moine d'Anchin, etc. Dans le domaine scientifique, les noms sont plus nombreux et les différentes branches des connaissances humaines comptaient des adeptes fervents, sans que ceux-ci paraissent avoir exercé une influence considérable sur le monde dans lequel ils vivaient. Les littératures française et flamande étaient aussi très-cultivées et, dans l'étendue des pays où on parlait la langue d'oil, aucune contrée ne produisit autant de trouvères que la Flandre, l'Artois, le Hainaut et le Brabant. Sauf quelques exceptions, l'existence de ces individualités n'est guère révélée que par leurs propres poésies. Elles passent, on peut le dire, inaperçues, même le grand poëte dont s'honore la littérature flamande de ce temps et dont la biographie a, jusqu'aujourd'hui, donné lieu à tant de controverses.

Le nom de famille du poëte Jacques est inconnu, car la qualification de Van Maerlant lui resta d'un petit village voisin de La Brielle, Merlant ou Maerlant, où il exerça, pendant quelques années, les fonctions de *coster* ou sacristain. Flamand il était, car il le déclare lui-même dans sa *Vie de Saint-François*[1] et, sous cette dénomination, on ne doit pas chercher un Zélandais, lui-même distinguant soigneusement le dialecte flamand du zélandais, ainsi que du brabançon. Bien plus, il qualifie le Franc de Bruges de sa patrie, en l'exaltant comme le meilleur pays qu'il connût[2]. On pourrait en conclure qu'il n'était pas de Damme, comme la tradition le prétend, parce que cette petite ville était

[1] Ende om dat ic Vlaminc ben

Sint-Franciscus leven, v. 125.

[2] *Alexander*, l. I, v. 1093-1097.

indépendante du Franc, qui l'entourait de toutes parts, mais il y est mort et y a reçu la sépulture en l'an 1300 ou peu de temps auparavant, après y avoir rempli, dit-on, les fonctions de greffier.

On doit considérer Van Maerlant comme un écrivain popularisateur plutôt que comme un esprit créateur, alimentant ses écrits au moyen de ses propres pensées. En effet, il s'appliqua toute sa vie à reproduire, dans la langue maternelle, des œuvres étrangères. L'*Alexandre,* le *Merlin,* l'*Histoire de Troye,* les *Naturen bloeme,* la *Sinte Franciscus leven,* le *Spiegel historiael* sont des imitations, surtout du français; ses moindres écrits, comme son *Wapene Martyn* ou *Martin armé,* d'*Ander Martyn* ou l'*Autre Martin,* et le poëme *Van de lande van overzee* ou *Du pays d'outremer* sont seuls originaux.

Comme les travaux de Van Maerlant ne sortent pas de son propre fonds, mais ont été presque toujours alimentés par les écrits d'autrui, ils ne fournissent guère de renseignements sur les mœurs et les opinions de ses contemporains. Ses critiques ne se distinguent pas de celles que l'on rencontre dans plusieurs trouvères du temps. Il prêche la soumission à l'Église, une morale sévère, l'obéissance aux princes; il fait la guerre à la tyrannie, à l'abus des richesses, à l'activité, à l'égoïsme. Il est également très-respectueux pour les femmes et charitable pour les malheureux. Ce qui n'apparaît pas chez lui, c'est le contre-coup des événements de l'époque. Il offrit à Albert, seigneur de Voorne, vers l'an 1260, son *Merlyn;* il dédia ses *Naturen bloeme* à un autre seigneur hollandais, Nicolas de Cats, qui joua un grand rôle pendant la minorité du comte Florent V; il entretint de longues relations avec les franciscains et d'autres ecclésiastiques d'Utrecht; mais ses vers ne nous parlent pas des agitations ou des joies de sa patrie; il semble avoir commandé à sa lyre un silence rigoureux sur ce sujet et d'ailleurs il ne dépasse pas l'année 1113 dans son *Spiegel historiael* [1].

Les renseignements précis sur la situation politique, sur l'histoire intime de notre pays ne peuvent donc se chercher ni chez les poëtes, ni chez les histo-

[1] Pour bien connaître Maerlant, il est indispensable de lire l'ouvrage de M. le docteur J. Te Winkel, *Maerlants werken, beschouwd als spiegel van de dertiende eeuw.* Leiden, Brill, 1877, in-8°.

riens, dont j'ai signalé ailleurs la concision et le petit nombre [1]; il ne faut pas non plus les demander aux écrivains étrangers. Plusieurs d'entre eux, Mathieu Pâris, Guillaume de Nangis, l'annaliste de Colmar, Villani, racontent des particularités de notre histoire, mais sans entrer dans de grands détails. Pourtant nos contrées étaient du nombre de celles où l'on venait volontiers et où l'étranger rencontrait des institutions, des usages, des monuments remarquables. Vincent de Beauvais, entre autres, visita la bibliothèque de Saint-Martin, de Tournai, qu'il trouva très-riche [2], et le copiste anglais, Jean de Salisbury, vint à Mons, où il séjournait à la date du 18 décembre 1269 [3].

Réduit par conséquent à interroger surtout les chartes, nous y rencontrons des traces nombreuses d'une grande prospérité, d'un développement matériel répandant partout l'aisance. Les festivités joyeuses et somptueuses se multiplient à côté des tournois, contre lesquels les prédicateurs tonnent en vain. On institue à Soignies une procession solennelle en l'honneur de saint Vincent, à Lille celle de Notre-Dame de la Treille; à Tournai, les bourgeois notables forment la confrérie des Damoiseaux et se réunissent dans des assemblées auxquelles ils donnent le nom de *table ronde, tabula rotunda,* tant était vivace l'impression produite sur la population par les romans de chevalerie; à Huy, où la bourgeoisie se plaisait aux fêtes et aux danses [4], la commune achète à grands frais de l'abbaye de Neufmoustier, en 1286, le droit de célébrer tous les ans une fête dans ce monastère, le jour de la saint Mathieu.

En regard de cette activité pour le plaisir et comme pour servir de contrepoids aux passions dont elle favorisait le développement, il faut placer les sentiments de religion et de charité qui continuaient à être dominants. Ils se manifestaient par des fondations de tout genre, dont l'énumération serait aussi fastidieuse qu'inutile, mais il importe de signaler ce fait que l'autorité civile

[1] *Table chronologique,* t. V, introduction, pp. I à V.

[2] *Histoire littéraire de France,* t. XVI, p. 36. — *Gallia Christiana nova,* l. III, col. 277.

[3] Il y écrivit une biographie des saints de la Bible et de quelques personnages vénérés en Belgique, biographie qu'il adressa à Ermine de Waslenghien, doyenne de Sainte-Waudru. Voir la *Bibliothèque de l'École des chartes,* 6e série, t. VIII, p. 633.

[4] *Les libertés communales,* t. II, p. 762.

s'efforçait de conserver ou de prendre la direction des institutions charitables. Les léproseries surtout continuaient à rester sous la direction des magistrats communaux, comme des données relatives à celles de Bruxelles, d'Anvers, d'Ypres, de Lille, etc., nous l'attestent; quant aux hôpitaux, si les évêques conservaient la direction spirituelle, la gestion temporelle restait entre les mains des princes et des magistrats locaux. C'est ainsi qu'à Séclin nous voyons, le 10 mars 1284, le comte Guy de Dampierre réduire à huit le nombre des sœurs attachées au service de l'hôpital [1].

L'université de Paris, toujours florissante malgré ses luttes contre les ordres mendiants, continuait à être le foyer des grandes études, dans l'Europe occidentale et continentale. On y voyait des Italiens, comme l'illustre Dante, écouter avec attention les leçons de ce Siger de Brabant dont il nous a conservé la mémoire. Quant à l'université de Cologne, fondée par l'archevêque Sifrid, elle ne parvint jamais à contre-balancer l'influence de sa rivale des bords de la Seine, et jusqu'à l'établissement de l'université de Louvain, cette dernière resta la source préférée où Flamands et Wallons allaient s'instruire dans la théologie, le droit, la médecine.

Quelques différends à propos des écoles d'un ordre secondaire montrent les autorités ecclésiastiques et les autorités civiles se disputant ou se partageant la direction des écoles, notamment à Gand et à Ypres [2]; il est manifeste, par tout ce que l'on sait au sujet de la question de l'enseignement, que les leçons données dans les grands monastères déclinaient ou étaient abandonnées de plus en plus, tandis que celles établies dans les villes augmentaient sans cesse en nombre et en renommée.

A la fin du XIIIe siècle, la situation de la Belgique ne faisait pas entrevoir les événements mémorables dont ce pays allait bientôt être le théâtre. Philippe le Bel avait complétement réduit à la soumission la Flandre, dont le comte était

[1] Une charte du comte de Hollande Florent, du 13 avril 1282, chargea les échevins et les conseillers de Delft du soin de créer, tous les ans, deux administrateurs des biens de l'hôpital. Van den Bergh, *Oorkondenboek van Holland en Zeeland,* t. II, p. 199.

[2] Voir Warnkönig et Gheldolf, *loc. cit.*, t. II, pp. 377 et suiv.

son prisonnier et où la grande bourgeoisie avait acclamé son triomphe. La plupart des princes voisins, de gré ou de force, adhéraient à la politique française et cette dernière s'appuyait encore, à Liége, sur une partie du clergé et sur la jeunesse patricienne. Tout semblait assurer pour longtemps le succès des intrigues et des négociations de la cour de Paris et le maintien de la prédominance de la haute bourgeoisie dans les communes. Profitant des embarras que causaient à l'Angleterre sa guerre contre l'Écosse et des déchirements intérieurs de l'Allemagne, où Albert d'Autriche ne parvenait pas plus à régner que n'avait pu le faire son prédécesseur et son rival, Adolphe de Nassau, la France aurait complétement absorbé la Belgique si le triomphe des communiers flamands à Courtrai ne lui eût opposé une barrière difficile à renverser et si la journée du Mal-Saint-Martin n'eût fait triompher à Liége la cause populaire. Une nouvelle situation allait se manifester. Le pouvoir des ducs, des comtes et des évêques, après avoir soutenu de fréquentes luttes contre les grands bourgeois ou patriciens, allaient s'unir avec eux pour résister aux prétentions des corps de métiers ou plébéiens. Ce grand combat constituera le caractère saillant de nos annales au XIVe siècle.

TABLE CHRONOLOGIQUE

DES

CHARTES ET DIPLÔMES IMPRIMÉS

CONCERNANT

L'HISTOIRE DE LA BELGIQUE.

1280.

Lettres de créance données par Jean, duc de Brabant, pour négocier le mariage de son fils avec la fille du roi d'Angleterre. — *Le jour de la Tiphaine.* 1280 6 janvier.

Fragment dans Willems, *Chronique en vers de Jean Van Heelu*, p. 403.

Baudri de Bous, Baudouin, Guillaume et Gérard et leurs sœurs Jeanne et Hawide déclarent avoir fait don à l'abbaye de Floreffe de quatre bonniers d'alleu situés à Verves. — *En l'an de grasce M. CC. LXXIX, lendemain del Conversion saint Paul.* 1280 26 janvier.

Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique, t. XII, p. 51.

Guy, comte de Flandre, fait don à la ville de Lille, à laquelle sa mère, la comtesse Marguerite, avait assigné une rente de cent livres de Flandre, rachetable par un capital de douze cents livres, des halles et de leurs appendances, moyennant un cens de douze deniers par an. — *Données en l'an del incarnation Notre Seigneur Jeshu Crist mil deus cens soissante dis et noef, el mois de jenvier.* 1280 janvier.

Roisin, *Franchises, lois et coutumes de la ville de Lille*, p. 293.

1280 janvier. Guy, comte de Flandre et marquis de Namur, confirme l'acte par lequel le chevalier Henri de Bourgelles avait vendu, au mois d'octobre précédent, aux sœurs de Notre-Dame, de Lille, des biens situés près de cette ville. — *Données en l'an de l'incarnation Nostre Seigneur Jhésu Crist M. CC. LXXIX, el mois de jenvier.*

Fragment dans le *Messager des sciences historiques de Belgique*, année 1852, p. 56.

1280 3 février. Florent, comte de Hollande, reconnaît que le chevalier Albert, seigneur de Voorne, châtelain de Zélande, possède dans la Zélande à l'ouest de l'Escaut la huitième et dans la Zélande à l'est de l'Escaut la quatrième partie des droits et revenus appartenant au comte. — *Datum anno Domini M. CC. LXXIX, sabbato proximo post Purificationem beate Marie Virginis.*

Annales de l'Académie d'archéologie de Belgique, t. X, p. 414. — Van den Bergh, *Oorkondenboek van Holland en Zeeland*, t. II, p. 164.

1245-1280 10 février. Marguerite, comtesse de Flandre et de Hainaut, prend les religieux de Baudeloo, de l'ordre de Cîteaux, sous sa protection, et leur confirme la possession des terres que ses ancêtres leur avaient cédées.

Manque la fin. Miræus et Foppens, *Opera diplomatica*, t. III, p. 363.

1245-1280 10 février. Lettre adressée au pape par la comtesse de Flandre pour lui recommander Guillaume de *Liskes* ou Liques, chanoine de Térouane, qui descendait des mêmes ancêtres qu'elle et se rendait à Rome pour obtenir quelque grâce du souverain pontife.

En latin. Baron Kervyn de Lettenhove, *Codex Dunensis*, p. 363.

1245-1280 10 février. Marguerite, comtesse de Flandre et de Hainaut, accorde une pension viagère et annuelle de cent livres à maître Isembard, notaire du pape, en considération du soin qu'il avait toujours pris de ses intérêts.

En latin. Baron Kervyn de Lettenhove, *Codex Dunensis*, p. 365.

1245-1280 10 février. Lettre de recommandation adressée par la comtesse de Flandre au pape en faveur de l'abbé de Clairvaux, qui se proposait de visiter Rome en personne.

En latin. Baron Kervyn de Lettenhove, *Codex Dunensis*, p. 367. — Cette lettre date peut-être de 1257. Voyez *Ibidem*, p. 368.

Lettre adressée par la comtesse de Flandre à un cardinal pour lui recommander un parent de la comtesse, Guillaume, chanoine de Térouane, qui se rendait à Rome et comptait solliciter du souverain pontife la collation de la trésorerie de l'église de Térouane, alors vacante. 1245-1280 10 février.

En latin. Baron Kervyn de Lettenhove, *Codex Dunensis*, p. 369.

Lettre écrite par la comtesse Marguerite au doyen et au chapitre de Térouane, au sujet d'un différend qui s'était élevé entre le chevalier Guillaume de Heule et Marie d'Ypres, à l'occasion du mariage contracté par celle-ci avec Henri de Trehout et qui avait allumé à Ypres de violentes discordes. 1245-1280 10 février.

En latin. Baron Kervyn de Lettenhove, *Codex Dunensis*, p. 369. Voyez *Ibidem*, p. 368.

Lettre adressée par la comtesse de Flandre à l'évêque de Cambrai, en faveur d'un clerc. 1245-1280 10 février.

En latin. Baron Kervyn de Lettenhove, *Codex Dunensis*, p. 370.

Lettre adressée par la comtesse de Flandre à une abbesse et par laquelle elle prie celle-ci de recevoir comme religieuse une personne dont la comtesse affectionnait le père. 1245-1280 10 février.

En latin. Baron Kervyn de Lettenhove, *Codex Dunensis*, p. 371.

La comtesse de Flandre autorise ses envoyés près de la cour de Rome à emprunter en son nom cent livres tournois. — *Datum....* 1245-1280 10 février.

Baron Kervyn de Lettenhove, *Codex Dunensis*, p. 371.

Marguerite, comtesse de Flandre et de Hainaut, et Guy, son fils, comte de Flandre et marquis de Namur, à la demande de l'abbé et des religieuses de Ter-Doest, confirment les priviléges de ce monastère et le prennent sous leur protection. 1245-1280 10 février.

En latin. Baron Kervyn de Lettenhove, *Codex Dunensis*, p. 37.

A., juge ou bailli de Bruges, ordonne de la part de la comtesse Marguerite à son ami, Jean Mine, de céder à l'abbaye de Ter-Doest autant de terrain pris sur les terrains vagues dans le Moer, près d'Ardenbourg, que le monastère en a cédé pour la voie publique. 1245-1280 10 février.

En latin. Vandeputte et Carton, *Chronique de l'abbaye de Ter-Doest*, p. 54.

1245-1280
10 février.

A., juge (*judex*) de Bruges, informe son ami Jean, que la comtesse Marguerite a concédé à l'abbé de Ter-Doest autant de terrain, que l'abbé en a cédé à la comtesse.

Cronica et cartularium monasterii de Dunis, p. 546. — Voyez *Ibidem*, p. 972.

1245-1280
10 février.

Lettre écrite par l'évêque de Cambrai à la comtesse de Flandre au sujet de la défense qu'il a faite à un prêtre d'entendre les confessions des béguines, il prie la comtesse d'attendre qu'il ait pu lui expliquer de bouche les motifs de cette mesure.

En latin. Baron Kervyn de Lettenhove, *Codex Dunensis*, p. 375.

1245-1280
10 février.

Lettre adressée à la comtesse Marguerite pour lui exposer la triste situation de l'abbaye de de Saint-Ghislain, qui, recommandable au point de vue spirituel, était dénuée de toute prospérité au point de vue matériel.

En latin. Baron Kervyn de Lettenhove, *Codex Dunensis*, p. 375.

1280
février.

Confirmation par Robert, comte de Nevers, fils aîné du comte de Flandre, de la cession à la ville de Lille des halles et de leurs dépendances. — *En l'an del incarnation Notre Segneur Jhesu Crist mil deus cens sissante dis et nuef, el mois de fevrier.*

Roisin, *Franchises, lois et coutumes de la ville de Lille*, p. 294.

1280
9 mars.

Sentence prononcée par les échevins du Franc de Bruges, pour terminer le différend qui s'était élevé entre le prieur de Couckelaere et les religieux de l'abbaye de Saint-Bertin, d'une part, et Wilsoete et Jean Spieringhe et Heilsoete, leur mère, d'autre part, au sujet des dîmes de Lisseweghe. — *Dit was ghewiset int jaer Ons Heeren als men screef sine incarnatie tvelef hondert ende neghene ende tseventich, tsaterdaghes voer Sinte Gregoris daghe.*

Serrure, *Vaderlandsch Museum*, t. I, p. 290. — D'Hoop, *Chartes du prieuré de Saint-Bertin à Poperinghe*, p. 124.

1280
10 mars.

Guy, comte de Flandre et marquis de Namur, fait savoir qu'il a acheté de Thomas de Mortagne et donné à Isabelle, comtesse de Namur, sa femme, la terre de Wercken, pour être tenue par elle et leurs enfants en fief des seigneurs de Flandre; il déclare avoir échangé les tenanciers qu'il avait à Wercken contre ceux que Thomas de Mortagne possédait hors de Wercken, mais dans la

mouvance de ce fief. — *Fait en l'an de l'incarnation Nostre Signeur Jhesu-Crist mil deus cens sissante dis et nuef, le dimenche jour dou behordich, el mois de march.*

De Reiffenberg, *Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, etc.*, t. I, p. 165. — Lanssens, *Geschiedenis van Thourout en Wynendale*, p. 205. — Voyez Jules de Saint-Genois, *Inventaire analytique des chartes des comtes de Flandre*, p. 80.

Philippe, évêque de Tournai, termine le débat existant entre les abbayes de Baudeloo et de Flines, d'une part, et Jean Belard, de Saeftinghe, d'autre part, au sujet de quelques dîmes se prélevant en ce dernier endroit et que Belard prétendait tenir en fief de la comtesse de Flandre. L'évêque se prononce en faveur des monastères. — *Datum anno Domini M. CC. LXX nono, feria tertia post Invocavit me.* 1280 12 mars.

Miræus et Foppens, *Opera diplomatica*, t. III, p. 608. — L'abbé Hautcœur, *Cartulaire de l'abbaye de Flines*, t. I, p. 235.

Renaud, comte de Gueldre, duc de Limbourg, et sa femme Ermengarde prennent sous leur protection les citoyens de Duysburg et leur confirment leurs priviléges, notamment leurs exemptions de tonlieux et les aisances dans les bois. — *Actum et datum anno Domini M. CC. LXX nono, feria quarta post Annuntiationem beate Marie Virginis.* 1280 27 mars.

Lacomblet, *Urkundenbuch für die Geschichte des Niederrheins*, t. II, p. 435.

Renaud, comte de Gueldre et duc de Limbourg, déclare que les citoyens de Duysbourg ne seront tenus, en aucune façon, à contribuer à payer, soit les dettes du feu duc Waleran de Limbourg, soit les siennes; il s'engage à maintenir les conditions faites, à Duysburg, aux Lombards et aux Juifs, etc. — *Actum et datum anno Domini M. CC. LXX nono, feria quarta post Annuntiationem beate Marie Virginis.* 1280 27 mars.

Lacomblet, *Urkundenbuch für die Geschichte des Niederrheins*, t. II, p. 437.

Jean, duc de Brabant, après une enquête ouverte par les soins de Walter Volkard, écoutète d'Anvers, et d'Iwain de Meldert, maire de Tirlemont, termine les débats qui s'étaient élevés entre Arnoul, seigneur de Diest, et les bourgeois de cette ville. — *Datum et actum in Bruxella, anno incarnationis Dominice M. CC. LXXIX, die Jovis post Annuntiationem beate Virginis.* 1280 28 mars.

Messager des sciences historiques de la Belgique, année 1860, p. 447.

1280 mars. Pierre, abbé de Saint-Ghislain, déclare que Jean d'Avesnes, comte de Hainaut, a donné à ce monastère quatre sœurs qu'il avait affranchies. — *Ce fut fait l'an del incarnation Nostre Signeur Jhésu-Crist mille deux cens sistante neuf, ou mois de march.*

De Reiffenberg, *Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, etc.*, t. VIII, p. 459.

1280 1er avril. Henri, comte de Salm, et Henri et Jean, ses fils, vendent à Henri, archevêque de Trèves, tout ce qu'ils possédaient à Berncastel et Monterville. — *Actum et datum anno Domini M. CC. LXXX. kalendis aprilis.*

Hontheim, *Historia Trevirensis diplomatica*, t. I, p. 812. — Fahne, *Codex diplomaticus Salmo-Reifferscheidanus*, p. 44.

1280 1er avril. Lettres de non-préjudice données par l'évêque de Cambrai Enguerrand à l'abbaye de Hasnon, pour l'hospitalité qu'il y avait reçue, lors de l'entrevue des comtes de Flandre et de Hainaut. — *Datum anno Domini M. CC. LXXIX, feria secunda post Laetare Jerusalem.*

Gallia Christiana nova, t. III, *instrum.*, col. 87.

1280 2 avril. Guy, comte de Flandre et marquis de Namur, défend au reward et aux échevins de Lille de faire couper dorénavant des arbres sur les terres du chapitre de cette ville ou d'y causer quelque autre tort et leur annonce que les chanoines leur ont remis les amendes qu'ils auraient pu encourir. — *Ches lettres furent donnees à Saint-Amand en Peule, l'an de l'Incarnation M. CC. LXXIX, le second jour d'avril.*

Tailliar, *Recueil d'actes en langue romane-wallonne*, p. 336.

1280 10 avril. Guy, comte de Flandre et marquis de Namur, approuve l'achat de quatre bonniers de *mour*, situés près le *Mour de Selzaete*, en la paroisse d'Assenede, achat qui avait été fait par l'abbaye de Cambron. — *Ces lettres furent donées à Winendale, l'an de l'Incarnation M. CC. LXXIX, le mierkedi devant Paskes flories.*

De Smet, *Cartulaire de l'abbaye de Cambron*, p. 471.

1280 15 avril. Les hommes de la Chyse-Dieu, à Liége, déclare que frère Gérard, convers de Bertrée, a, par-devant eux, cédé à frère Henri de Ham, maître de Wanze, mandataire de l'abbaye de Floreffe, ses droits sur un alleu de quatre bonniers

situé à *Vervex*. — *L'an de grasce M. CC. settante et nuef, lendemain delle Paske florie, ... entre sainte Marie et saint Lambert.*

Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique, t. XII, p. 52.

L'archevêque de Cologne, Sifrid, et Jean, duc de Lotharingie et de Brabant, promettent leur protection et leur appui aux juges, échevins, consuls, maîtres des citoyens et autres bourgeois d'Aix-la-Chapelle. — *Datum Dailheim, anno Domini millesimo ducentesimo octuagesimo, in crastino resurrectionis Domini.* 1280 22 avril.

Quix, *Codex diplomaticus Aquensis*, t. I, p. 150.

Les juges, les échevins, les consuls, les maîtres des citoyens (ou bourgmestres), et autres citoyens de la ville d'Aix-la-Chapelle reconnaissent le duc de Brabant Jean Ier pour leur avoué et supérieur. — *Datum Aquis, anno Domini M. CC. LXXX, in crastino resurrectionis Jesu-Cristi.* 1280 22 avril.

Miræus, *Diplomata Belgica*, p. 184. — Butkens, *Trophées de Brabant*, t. I, preuves, p. 112. — Dumont, *Corps diplomatique*, t. I, Ire partie, p. 246. — Lünig, *Pars Specialis, Continuatio IV*, Ire partie, col. 1442. — *Recueil des traitez de paix, etc.*, t. I, p. 91. — Miræus et Foppens, *Opera Diplomatica*, t. I, p. 208. — De Ram, *Dynteri chronica Brabantiæ*, t. II, pp. 432 et 712.

Jean, duc de Lotharingie et de Brabant, promet de défendre et de protéger la ville d'Aix-la-Chapelle et ses bourgeois. — *Datum in Dalheim, feria IV post Pascha, anno Domini ejusdem millesimo ducentesimo octuagesimo.* 1280 24 avril.

Miræus, *Diplomata Belgica*, p. 185. — Butkens, *Trophées de Brabant*, t. I, preuves, p. 112. — Lünig, *Codex Germaniæ diplomaticus*, t. II, col. 1153. — *Recueil des traitez de paix, etc.*, t. I, p. 92. — Dumont, *Corps diplomatique*, t. I, Ire partie, p. 246. — Miræus et Foppens, *Opera diplomatica*, t. I, p. 209. — Quix, *Codex diplomaticus Aquensis*, t. I, p. 151. — De Ram, *Dynteri chronica Brabantiæ*, t. II, pp. 433 et 712.

Guy, comte de Flandre, etc., permet à l'abbaye de Nonnenbossche d'acquérir dans la châtellenie d'Ypres des terres (autres que fiefs), produisant au plus un revenu annuel de vingt-cinq livres. — *Dounées à Yppre, el an de le incarnation Nostre Seigneur mil deus cens quatre vins, le lundi après closes Paskes.* 1280 29 avril.

Van Houcke, *Epistola sive appendix ad origines cœnobiorum Benedictinorum in Belgio.* — Sanderus, *Flandria illustrata*, t. I, p. 378 (Ire édit.), et t. II, p. 347 (édit. de 1735). — Malbrancq, *De Morinis et Morinorum rebus*, t. III, p. 641. — Van Hollebeke, *L'abbaye de Nonnenbossche*, p. 127.

1280 29 avril. Guy, comte de Flandre et marquis de Namur, charge le bailli de Douai de transporter à l'abbaye de Flines la propriété de neuf mencaudées de terres, qui avaient été cédées au monastère par sire Pierre de Douai. — *Dounées l'an de le incarnation Nostre Singneur mil deus cens quatre vins, le lundi devant le feste saint Phelippe et saint Jaqueme apostles.*

L'abbé Hautcœur, *Cartulaire de l'abbaye de Flines*, t. I, p. 237.

1280 2 mai. Marie, comtesse de Vianden, dame de Grimberghe, de Ninove et de Perwez, et Godefroid, son fils aîné, avec le consentement de Philippe, autre fils de Marie, confirment à l'abbaye de Grimberghe, dont ils étaient les vrais avoués, tout ce que ce monastère possédait dans leurs domaines. — *Datum anno Domini millesimo ducentesimo octuagesimo, in vigilia inventionis Sanctæ Crucis.*

Hugo, *Annales ordinis Præmonstratensis*, t. I, preuves, col. DCXIV.

1280 3 mai. L'official de Tournai déclare qu'Alix, femme d'Eustache Malet, a reconnu que son mari et elle avaient vendu aux sœurs de Notre-Dame, de Lille, une terre située au lieu dit *Mesplau*, entre Annapes et *Lesanes*. — *Datum anno Domini M. CC. LXXX, die Veneris post Dominicam qua cantatur Quasimodo.*

Messager des sciences historiques de Belgique, année 1852, p. 57.

1280 11 mai. Le pape Nicolas, à la demande de l'abbé et des religieux de Bonne-Espérance, les autorise, sous certaines réserves, à célébrer l'office divin en temps d'interdit général. — *Datum Romae apud Sanctum Petrum, Vidus maii, pontificatus nostri anno primo.*

Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique, t. VI, p. 68.

1280 13 mai. Arnoul de Louvain, seigneur de Breda, donne aux habitants de cette ville les pâtures communes s'étendant entre *Emerberge* et *Ypenlaer* et les dîmes novales de ces pâtures. — *Datum in die Servatii, anno Domini millesimo ducentesimo octuagesimo.*

Van Goor, *Beschryving der stadt en lande van Breda*, p. 426 (avec une traduction en hollandais).

Philippe, empereur de Romanie, charge le chevalier Renaud de *Maniaco* de faire hommage à Guy, comte de Flandre, des domaines qu'il tenait de lui en fief. — *Datum Neapoli, per Raynoldum de Villa nova...., anno Domini millesimo ducentesimo octuagesimo, die vicesimo sexto mensis maii, imperii nostri anno septimo.* 1280 26 mai.

Vredius, *Genealogia comitum Flandriæ*, preuves, t. I, p. 209.

Le prévôt Jean Utenhove et les échevins du village de Saint-Pierre près de Gand arrêtent un règlement pour les tisserands de coutil (*tycwevers*) habitant cette localité. — *Int jaer van incarnatien Ons Heeren dat men schryft M. CC. LXXX, sdieendaechs voor Ascensioens dach.* 1280 28 mai.

Van Lokeren, *Chartes et documents de l'abbaye de Saint-Pierre, à Gand*, t. I, p. 388.

Arnoul de Louvain, seigneur de Bréda, et Élisabeth, sa femme, confirment à l'abbaye de Villers la possession des biens que ce monastère avait acquis à Schooten et Merxem. — *Actum ab incarnatione Domini anno M. CC. LXXX, mense maio.* 1280 mai.

Butkens, *Trophées de Brabant*, t. I, preuves, p. 219.

Jean, sénéchal de Hordaing, déclare que la pêcherie entre Hem et Wasnes a été vendue par Mathieu de Mark-en-Ostrevant à l'abbaye de Saint-Aubert, de Cambrai. — *Ce fut fait en lan del incarnation J. C. M.CC. LXXX ans, el mois de may.* 1280 mai.

Le Carpentier, *Histoire de Cambrai et du Cambresis*, t. II, preuves, p. 35.

Le chevalier Pierre de Douai vend à l'abbaye de Flines huit rasierées et demie de terres, situées à Cantin. — *En l'an del incarnation Nostre Singneur mil deus cens et quatre vins, el mois de may.* 1280 mai.

L'abbé Hautcœur, *Cartulaire de l'abbaye de Flines*, t. I, p. 297.

Jean, élu d'Utrecht, approuve l'échange conclu entre le comte de Hollande et l'abbé de Middelbourg, et par lequel le premier cède au second l'église de Monster en échange de celle de Welle, dans le Noord-Beveland. — *Datum anno Domini M. CC. LXXX, mense maio.* 1280 mai.

Van den Bergh, *Oorkondenboek van Holland en Zeeland*, t. II, p. 169.

1280 2 juin. Jeanne, abbesse de Flines, et ses religieuses reconnaissent avoir reçu en don d'Isabelle Delecourt, bourgeoise de Gand, trente-sept mesures de terres situées à Saeftinghe et Frankendyk, à condition de célébrer chaque année l'anniversaire de son mari et le sien. — *Dounées el an del Incarnation mil deus cens et quatre vins, le diemence devant le jour de le Pentecouste.*

L'abbé Hautcœur, *Cartulaire de l'abbaye de Flines*, t. I, p. 239.

1280 6 juin. Sentence arbitrale prononcée par Henri, trésorier de l'église Saint-Sauveur, d'Utrecht, personne des Quatre-Métiers, et Roger de Triesc, chanoine de Tournai, pour terminer le différend qui s'était élevé entre l'abbaye de Flines, celle de Saint-Pierre, de Gand, l'hôpital de la Byloque de la même ville, et le chapitre de Tournai, au sujet des dîmes se prélevant à Bochoute et à *Pyete.* — *Actum et datum anno Domini millesimo CC. octogesimo, feria quinta in octava Ascensionis Domini.*

L'abbé Hautcœur, *Cartulaire de l'abbaye de Flines*, t. I, p. 241.

1280 9 juin. Arrêt du Parlement de Paris, défendant au comte de Flandre, malgré l'usage contraire, d'élever sans l'autorisation du roi de France un vilain au rang de chevalier, comme cela avait été fait pour Philippe de Bourbon (peut-être Bourbourg?). — *Expedita in Pallamento Penthecostes, anno Domini M. CC. LXXX.*

Beugnot, *Les Olim*, t. II, p. 166.

1280 13 juin. Jean, sire d'Audenarde et de Rosoy, déclare avoir repris en fief et hommage-lige de Jean d'Avesnes, comte de Hainaut, son franc-alleu de Flobecq, c'est-à-dire le village et le château, sauf le donjon, comme étant situés dans le domaine et la seigneurie du comte de Hainaut. — *Ce fut fait et douné l'an de l'incarnation Nostre Signeur M. CC. LXXX, le juesdi après le Pentecouste.*

De Reiffenberg, *Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, etc.*, t. I, p. 369. — Voyez De Villers, *Ibidem*, t. III, p. 782.

1280 13 juin. Jean, sire d'Audenarde et de Rosoy, déclare avoir repris en fief et hommage-lige de Jean d'Avesnes, comte de Hainaut, à l'exception du donjon du château, son franc-alleu de Lessines, avec toutes ses dépendances, situés dans le domaine et la seigneurie du comte de Hainaut. — *Ce fu fait et donei en l'an de l'incarnation Notre Signeur M. CC. LXXX, le juesdi après le Pentecouste.*

De Reiffenberg, *Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, etc.*, p. 371. — Voyez De Villers, *Ibidem*, t. III, p. 782.

Philippe, roi de France, écrit à Édouard, roi d'Angleterre, en faveur de quelques marchands de Tournai, au préjudice desquels les sujets du roi d'Angleterre avaient opéré la saisie de deux cargaisons de vin destinées pour la Flandre. — *Datum apud Bescisium, die Veneris post Penthecostem.* 1280? 14 juin.

Champollion-Figeac, *Lettres de rois, reines et autres personnages des cours de France et d'Angleterre*, t. I, p. 269.

Charte de Guy, comte de Flandre, par laquelle il permet aux habitants de Wercken, Thourout-Land et Thourout-Hoek, de rester sous le ressort du Franc de Bruges, pour certains cas, bien qu'ils eussent été placés sous la dépendance du château de Wynendaele. — *L'an mil deus cens et quatre vins, le lundi prochain après le Triniteit, el mois de june.* 1280 17 juin.

Lanssens, *Geschiedenis van Thourout et Wynendaele*, p. 206.

Testament du chevalier Henri Van Tweebergen, de Maestricht, par lequel il en rappelle un autre, constitue des exécuteurs testamentaires et prend différentes autres dispositions. — *Datum anno Domini millesimo CC. LXXX^mo^, feria tercia post octavam Penthecostes.* 1280 18 juin.

Franquinet, *Beredeneerde inventaris der oorkonden van het kapittel van Onze Lieve Vrouw kerke, te Maastricht*, p. 43.

Rodolphe, roi des Romains, inféode à Jean, comte de Hainaut, les fiefs qu'il doit tenir de lui et de l'empire. — *Datum Wienne, VI kal. julii, indictione VIII, anno Domini M.CC.LXXX, regni vero nostri anno septimo.* 1280 26 juin.

Kluit, *Historia critica comitatus Hollandiæ et Zeelandiæ*, t. II, p. 826. — Van Mieris, *Charterboek der graaven van Holland*, t. I, p. 408.

Rodolphe, roi des Romains, confirme Jean de Hainaut dans la possession des terres et des fiefs qu'il doit tenir de l'Empire et pour lesquels Baudouin et Florent, ses frères, ont fait en son nom hommage au roi. — *Datum Wienne, VI kal. julii, indictione VIII, anno Domini M. CC. LXXX, regni vero nostri anno septimo.* 1280 26 juin.

Kluit, *Historia critica comitatus Hollandiæ et Zeelandiæ*, t. II, p. 825. — Van Mieris, *Charterboek der graaven van Holland*, t. I, p. 409.

Jean, duc de Lotharingie et de Brabant, déclare que son cousin Arnoul, comte de Looz, a assigné pour douaire à demoiselle Marguerite, fille de Phi- 1280 27 juin.

lippe, comte de Vianden, quatre cents livrées de terres de Louvain. — *Che fut faict l'an M.CC.LXXX°, le jeudi après la Nativité S. Jean-Baptiste.*

Butkens, *Trophées de Brabant*, t. I, preuves, p. 113. — Mantelius et Robyns, *Historia Lossensis, Pars I*, p. 216. — Wolters, *Notice historique sur l'ancien comté de Duras*, p. 103.

1280 29 juin. Le duc de Brabant, Jean, donne au couvent des Dominicains, d'Auderghem, son moulin à eau situé dans le village de ce nom, moyennant un cens annuel de deux deniers. — *Datum anno Domini millesimo ducentesimo octuagesimo, in festo apostolorum Petri et Pauli.*

Fragment dans Miræus et Foppens, *Opera diplomatica*, t. IV, p. 611.

1280 29 juin. Le duc de Brabant, Jean, confirme au couvent des Dominicains, d'Auderghem, ses priviléges et les biens dont il donne l'énumération. — *Datum anno Domini millesimo ducentesimo octuagesimo, in festo apostolorum Petri et Pauli.*

Miræus et Foppens, *Opera diplomatica*, t. IV, p. 610.

1280 29 juin. Arnoul de Louvain, seigneur de Bréda, et sa femme Élisabeth donnent à l'abbaye de Tongerloo soixante bonniers de bois et de bruyères situés (à Baerle?) entre la ferme de Milende et le bois des Templiers et entre Ryt et le chemin conduisant à l'église. — *Datum anno Domini millesimo ducentesimo octuagesimo, in festo apostolorum Petri et Pauli.*

Gramaye, *Antiquitates Bredanæ*, p. 48. — Miræus et Foppens, *Opera diplomatica*, t. II, p. 870. — Foppens, *Historia episcopatus Sylvæducensis*, p. 213.

1280 30 juin. Sentence arbitrale, prononcée par Walter Berthout, seigneur de Malines, maître Ameil, doyen de Saint-Denis, de Liége, et Jean del Lardier, échevin de cette ville, au sujet des biens que le chapitre de Saint-Barthélemy, de Liége, avait à Châtelineau et à Flichées. — *Ce fu fait et doneit en l'an de grasce milh et deus cens et ottante, lendemain delle fieste des apostèles saint Piere et saint Poul.*

De Villers, *Description analytique de cartulaires et de chartriers du Hainaut*, t. VII, p. 22.

1280 5 juillet. Guy de Châtillon, comte de Saint-Paul, se porte garant envers Pierre de France, comte d'Alençon et de Blois, seigneur d'Avesnes, et envers les exécuteurs testamentaires de feu son frère, Jean de Châtillon, comte de Blois et sei-

gneur d'Avesnes, que ses neveux Gaucher et Guy renonceront, pendant trois ans, aux revenus de Pont-Arsy, afin que l'on puisse payer les dettes de la succession. — *Donné à Paris, le vendredi après feste de S. Martin d'esté, l'an de grace mil deus cenz et quatre vinz.*

Du Chesne, *Histoire généalogique de la maison de Chastillon-sur-Marne*, preuves, p. 193.

Gaucher de Châtillon, seigneur de Crécy, et Guy son frère déclarent que si les biens de feu leur oncle ne suffisent pas pour payer ses dettes, ils abandonneront, pendant trois ans, les revenus de Pont-Arsy. — *Donné à Paris, le samedi après feste S. Martin d'esté, l'an de grace mil deus cens et quatre vinz.* 1280 6 juillet.

Du Chesne, *Histoire généalogique de la maison de Chastillon-sur-Marne*, preuves, p. 193.

Le chapitre de la cathédrale de Liége déclare que le chevalier Thierri de Farciennes, maréchal de Hainaut, a approuvé la sentence arbitrale du 30 juin de la même année. — *Datum et actum apud Favrechines, in domo prædicti militis,..... anno Domini M. CC. LXXX, in crastino octovarum beatorum Petri et Pauli apostolorum.* 1280 7 juillet.

Fragment dans Devillers, *Description analytique de cartulaires et de chartriers du Hainaut*, t. VII, p. 25.

Promesse de maintenir cette sentence, faite par le chevalier Thierri, seigneur de Farchiennes. — *Che fut fait l'an de grasce M. CC. LXXX, le diemengne après les otaules de saint Piere et saint Pol apostèles.* 1280 7 juillet.

Fragment dans Devillers, *Description analytique de cartulaires et de chartriers du Hainaut*, t. VII, p. 26.

Déclaration faite par maître Jacques Castagne, official de Liége, que Thierri, seigneur de Farciennes, a approuvé cette sentence. — *Datum et actum apud Favrechines,.... anno Domini M.CC.LXXX, in crastino octovarum beatorum Petri et Pauli apostolorum.* 1280 7 juillet.

Fragment dans Devillers, *Description analytique de cartulaires et de chartriers du Hainaut*, t. VII, p. 27.

Le comte de Hollande, Florent, autorise l'abbé et les religieux de Middelbourg à acheter des terres et à en revendre une quantité équivalente dans le *Hugues Bodyns ambacht.* — *Datum ante castrum de Montfort, feria* 1280 8 juillet.

secunda post octavas apostolorum Petri et Pauli, anno Domini millesimo CC. LXXX.

Kluit, *Historia critica comitatum Hollandiæ et Zeelandiæ*, t. II, p. 827. — Van den Bergh, *Oorkondenboek van Holland en Zeeland*, t. II, p. 169.

1280 13 juillet. Le doyen de la chrétienté, de Bruges, informe l'official de Tournai que Wilsoete Spieringe et Sophie (*sic*), sa femme, ont renoncé en sa présence, en faveur de l'abbaye de Saint-Bertin, à leurs droits sur la dîme de Lisseweghe. — *Datum anno Domini M. CC. octuagesimo, sabbato ante Divisionem apostolorum.*

D'Hoop, *Chartes du prieuré de Saint-Bertin à Poperinghe*, p. 126.

1280 13 juillet. Deux religieux, l'un frère mineur, l'autre dominicain, déclarent, à propos d'une donation entre-vifs de la dame de Beveren, à maître Jean Fomart, de Douai, qu'une pareille donation ne peut être annulée par un legs fait postérieurement à la même personne. — *Datum anno Domini M. CC. LXXX, in die beatæ Margarethæ virginis.*

Warnkönig, *Flandrische Staats- und Rechts-Geschichte*, t. III, IIme partie, p. 159.

1280 13 juillet. Béatrix, abbesse de Rosemberg près de Waesmunster, prie l'évêque de Tournai d'approuver l'admission dans son monastère d'une jeune fille nommée Gertrude. — *Datum anno Domini M. CC. LXXX, in die beatæ Margaretæ.*

Gallia Christiana nova, t. V, col. 226.

1280 15 juillet. Hugues de le Ruele, citoyen de Liége, promet de payer huit cents livres de Louvain au duc de Brabant, si ce prince ne rachetait le village de Hougaerde. — *Dounées à Liége, l'an de le incarnation Nostre Signeur mil deus cens et quattre vins, le jour de le Division des apostèles.*

Wauters, *La Belgique ancienne et moderne, canton de Tirlemont*, IIme partie, p. 172. — Voyez Willems, *Chronique en vers de Jean Van Heelu*, p. 406.

1280 17 juillet. Le roi d'Angleterre ordonne à ses officiers de laisser les marchands zélandais négocier librement dans ses états, malgré les ordres qu'il avait donnés antérieurement. — *Teste rege, apud Langel., decimo septimo die julii.*

Rymer, *Foedera, conventiones, litteræ, etc.*, t. II, p. 156 (édit. de 1727), et t. I, IIme partie, p. 584 (édit. de 1816). — Van Mieris, *Charterboek der graaven van Holland*, t. I, p. 409. — Van den Bergh, *Oorkondenboek van Holland en Zeeland*, t. II, p. 170.

Philippe, roi de France, déclare qu'en vertu d'un accord conclu entre Robert, duc de Bourgogne, et Robert, comte de Nevers, le premier de ces princes payera au second, tous les ans, au Temple, à Paris, une somme de mille livres tournois. — *Actum Parisius, die Jovis ante festum beate Marie Magdalene, anno Domini M. CC. LXXX.* 1280 18 juillet.

Dumont, *Corps diplomatique*, t. I, IIme partie, p. 247.

Walter Berthout, seigneur de Malines, et Marie, sa femme, cèdent à l'abbaye de Saint-Bernard les dîmes novales qu'ils possédaient dans la paroisse de Duffel. — *Actum M. CC. LXXX, feria quinta ante festum B. Magdalenæ.* 1280 18 juillet.

Miræus, *Notitia ecclesiarum Belgii*, p. 597. — Foppens, *Historia episcopatus Antverpiensis*, p. 167. — Miræus et Foppens, *Opera diplomatica*, t. II, p. 769. — Fragment dans Vredius, *Genealogia comitum Flandriæ*, t. I, p. 255.

Les échevins du Franc déclarent qu'en leur présence Wilsoete Spieringe et Lucie, sa femme, ont renoncé, en faveur de l'abbaye de Saint-Bertin, à tous leurs droits sur les dîmes de Lisseweghe. — *Dit was ghedaen int jaer Ons Heren als men screef sine incarnatie tvelef hondert ende tachtentich, tsvriendaghes na sinte Donaes daghe in den zoemer, in die maent die men heet hoymaent.* 1280 19 juillet.

D'Hoop, *Chartes du prieuré de Saint-Bertin à Poperinghe*, p. 128.

Les échevins du Franc de Bruges déclarent que Jean Spiering, ses sœurs et Jean Die Caermere ont renoncé, en faveur de l'abbaye de Saint-Bertin, à leurs droits sur la dîme de Lisseweghe. — *Dit was ghedaen int jaer Ons Heren als men screef sine incarnatie tvelef hondert ende tachtentich, tsvriendaghes voer Sinte Marien Magdalenen dach.* 1280 19 juillet.

D'Hoop, *Chartes du prieuré de Saint-Bertin à Poperinghe*, p. 127.

Jean, duc de Lotharingie et de Brabant, confirme la vente d'une dîme qui se prélevait à Voorschoten, vente qui avait été faite à l'abbaye de Tongerloo par Walter Huge, de Voorschoten. — *Datum et actum Trajecti, anno Domini M. CC. octogesimo, feria tertia post Magdalene.* 1280 23 juillet.

Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique, t. V, p. 365.

Guy, comte de Flandre et marquis de Namur, permet à l'abbé et aux religieux de l'abbaye de Saint-Jean au Mont-des-Morins, près de Térouane, de créer 1280 26 juillet.

des échevins et juges pour rendre justice dans celles des terres du monastère qui étaient situées dans la Flandre et principalement dans le bailliage de Cassel. — *Datum anno Domini millesimo ducentesimo octuagesimo, feria sexta ante festum B. Petri ad vincula.*

Miræus et Foppens, *Opera diplomatica*, t. II, p. 1325.

1280 29 juillet. Guy, comte de Flandre, consent, sous certaines conditions, à ce que sire Gérard de Wastine vende à l'abbaye de Bourbourg le bien qu'il tenait en fief de sire Hugues de Coutiches. — *Données à Yppre, l'an de l'incarnation Nostre Signeur mil deus cens quatre vins, le lundi devant le Saint Piere entrant aoust.*

Bibliothèque de l'école des chartes, 4me série, t. III, p. 570.

1280 juillet. Philippe, roi de France, fait connaître la convention qui a été conclue entre Robert, comte d'Artois, d'une part, et Jean, comte de Bretagne, et Jean, son fils aîné, et d'autre part, pour le mariage de Blanche, fille de celui-ci, avec Philippe, fils aîné du comte n'Artois. — *Actum Parisius, anno Domini M. CC. LXXX, mense julio.*

Dom Morice, *Preuves de l'histoire de Bretagne*, t. I, col. 1054 (d'après une traduction française).

1280 3 août. Le doyen de la chrétienté de Bruges informe l'official de Tournai qu'Adelise, fille de Heilsoete, veuve de Jean Spierinc, et son mari, Jean Carmers, ont renoncé, en faveur de l'abbaye de Saint-Bertin, à leurs droits sur la dîme de Lisseweghe. — *Datum anno Domini M. CC. LXXX, sabbato post beati Petri ad vincula, in capite augusti.*

D'Hoop, *Chartes du prieuré de Saint-Bertin à Poperinghe*, p. 130.

1280 3 août. Le doyen de la chrétienté de Bruges informe l'official de Tournai que le chevalier Walter d'*Oenlede* et Adelise, sa femme, ont vendu la dîme de Lichtervelde à l'abbaye de Saint-Bertin. — *Datum anno Domini millesimo ducentesimo octuagesimo, sabbato post beati Petri ad vincula, in capite augusti.*

D'Hoop, *Chartes du prieuré de Saint-Bertin à Poperinghe*, p. 128.

1280 10 août. Guy, comte de Flandre et marquis de Namur, autorise l'abbaye de Cambron à acquérir trois bonniers et trente verges de *moer*, que le frère Guillaume

Corthals, de Baudeloo, avait donnés aux parents de frère Guillaume Bruninc. — *Dounées l'an del incarnation Nostre Signeur mil deus cens et quatre vins, le jour de saint Laurent, el mois d'aoust.*

De Smet, *Cartulaire de l'abbaye de Cambron*, p. 471.

Ermengarde, duchesse de Limbourg et comtesse de Gueldre, approuve l'accord qui avait été conclu entre les religieuses de Hunnep et Herri de *Syderoves* ou Syderschaap au sujet de l'eau qui activait le moulin de *Somersvoert.* — *Actum et datum anno Domini M. CC. LXXX, die dominica que fuit in crastino beati Laurentii martyris.* 1280 11 août.

Ernst, *Histoire du Limbourg*, t. IV, p. 355, et t. VI, p. 302. — Van Spaen, *Inleiding tot de historie van Gelderland*, t. II, *Codex diplomaticus*, p. 78.

Jean, duc de Lotharingie et de Brabant, prend sous sa protection les Frères bogards de Louvain et les exempte de toute exaction et de service militaire. — *Datum Bruxellæ, anno Domini millesimo ducentesimo octuagesimo, in crastino Assumptionis beatæ Virginis.* 1280 16 août.

De Ram, *Joannis Molani rerum Lovaniensium libri XIV*, t. II, p. 1212.

Jean, duc de Lotharingie et de Brabant, accorde aux Frères de l'ordre Teutonique d'Allemagne une exemption complète de tonlieux et de tous les droits perçus sur leurs bateaux et leurs vins, à Anvers. — *Datum anno Domini millesimo ducentesimo octuagesimo, sabbato post Assumptionem.* 1280 17 août.

Le Roy, *Notitia marchionatus sacri Romani imperii*, p. 49. — Miræus et Foppens, *Opera diplomatica*, t. II, p. 1010. — Dierexsens, *Antverpia Christo nascens et crescens*, t. I, p. 313. — Hennes, *Urkundenbuch des Deutschen ordens*, t. II, p. 228.

Le chevalier Walter de *Hoenlede*, sa femme Adelise et son fils Woubert vendent la dîme de Lichtervelde à l'abbaye de Saint-Bertin. — *Datum anno Domini millesimo ducentesimo octuagesimo, dominica post Assumptionem beate Virginis.* 1280 18 août.

D'Hoop, *Chartes du prieuré de Saint-Bertin à Poperinghe*, p. 131.

Charte de priviléges et de franchises accordée par Guy, comte de Flandre et marquis de Namur, aux marchands d'Espagne, d'Allemagne et d'autres pays venant commercer à Ardenbourg ou Rodenbourg. Cette charte contient des dispositions fort minutieuses sur les poids et la manière de peser..... *El an* 1280 26 août.

del incarnation Nostre Segneur mil deus cens quatre vins, le lundi après le fieste saint Berthermiu l'apostole.

Kluit, *Historia critica comitatus Hollandiæ et Zeelandiæ*, t. II, p. 828.

1280 31 août. L'official de Tournai déclare que Guillaume Dam, mandataire de chevalier Walter d'*Oenlede*, a reconnu que celui-ci, sa femme et son fils avaient, de leur plein gré, vendu la dîme de Lichtervelde à l'abbaye de Saint-Bertin. — *Datum anno Domini M. CC. LXXX, sabbato post decollationem beati Johannis Baptiste.*

D'Hoop, *Chartes du prieuré de Saint-Bertin à Poperinghe*, p. 133.

1280 août? Plaintes adressées au comte de Flandre par la commune de la ville de Bruges sur la mauvaise administration de ses magistrats; la commune insiste pour obtenir le redressement de quelques griefs et l'adoption de mesures qu'elle jugeait favorables à ses intérêts.

En flamand. — Warnkönig, *Flandrische Staats- und Rechts-Geschichte*, t. II, Ire partie, Urkunden, p. 101, et t. IV, p. 253 (édit. Gheldolf). — Voyez Jules de Saint-Genois, *Inventaire analytique des chartes des comtes de Flandre*, p. 88.

1280 août. Vidimus, donné par Jean, abbé de Saint-André près de Bruges, et S., abbé d'Eechout, dans cette ville, de trois actes relatifs à un accord conclu entre les abbayes de Cambron et de Baudeloo, d'une part, et le monastère de Ter-Doest, d'autre part, au sujet d'une acquisition de terres à l'intérieur de la vieille digue de *Bechada*. — *Datum anno Domini M. CC. octogesimo, mense augusto.*

Chronica et cartularium monasterii de Dunis, p. 526. — Voyez *Ibidem*, p. 834.

1280 août. L'abbé et le couvent de Loos, de l'avis de la ville de Lille, renoncent à exiger un droit sur les bateaux qui arrivent à la petite porte du refuge de Loos donnant sur le rivage, près du jardin du comte de Flandre, à Lille. — *Faites l'an del incarnastion Nostre Signeur mil CC. IIII^xx, el mois d'aoust.*

Roisin, *Franchises, lois et coutumes de la ville de Lille*, p. 294.

1280 10 septembre Guy, comte de Flandre et marquis de Namur, déclare avoir donné à son fils Guy les alluvions situées entre Nieuport et *Neuve-Heyde*, à la charge d'un cens annuel de quatre deniers..... — *Ce fu fait en l'an de l'incarnation*

Nostre Signeur mil deus cens et quatre vins, le mardi prochain après le Nativité Nostre Dame, el mois de septembre.

De Reiffenberg, *Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, etc.*, t. I, p. 169. — Voyez Jules de Saint-Genois, *Inventaire analytique des chartes des comtes de Flandre*, p. 83.

1280
13 septembre.

Guy, comte de Flandre et marquis de Namur, déclare avoir vendu à dom Eustache, moine de Cambron, agissant au nom de cette abbaye, moyennant cinq cents livres de Flandre, dix bonniers de *moer* situés à Selzaete, en la paroisse d'Assenede. — *Faites l'an del incarnation Nostre Signeur M. CC. LXXX, le venredi apries le fieste de le Nativité Nostre Dame.*

De Smet, *Cartulaire de l'abbaye de Cambron*, p. 472.

1280
20 septembre.

Waleran, prévôt d'Aix-la-Chapelle, et Othon, prévôt de Maestricht, s'engagent envers les citoyens d'Aix-la-Chapelle à leur faire accorder une *urvede* ou traité de réconciliation, par leurs neveux, les enfants de Guillaume, comte de Juliers. — *Datum anno Domini M. CC. octuagesimo, in vigilia Mathei apostoli.*

Quix, *Codex diplomaticus Aquensis*, t. I, p. 154.

1280
20 septembre.

Traité de réconciliation des bourgeois d'Aix-la-Chapelle avec les parents du comte de Juliers Guillaume et de son fils, qui avaient été tués dans cette ville. Ce traité, qui fut conclu par la médiation de l'archevêque de Cologne et du duc de Brabant, stipule le payement à Richarde, veuve du comte, et à ses fils, d'une somme de quinze mille marcs de deniers anglo-brabançons. — *Actum et datum apud Sconowen prope Aquis, in vigilia beati Mathei apostoli et evangeliste, anno Domini millesimo ducentesimo octuagesimo.*

Bondam, *Charterboeck der hertogen van Gelderland*, p. 649. — Ernst, *Histoire du Limbourg*, t. VI, p. 303. — Quix, *Codex diplomaticus Aquensis*, t. I, p. 152. — Fragment dans Willems, *Chronique en vers de Jean Van Heelu*, p. 407.

1280
21 septembre.

L'avoué, les consuls et la communauté de la ville de Thorn remercient ceux de Lübeck, et déclarent qu'ils entendent se conformer au sujet du commerce avec la Flandre à l'avis des marchands des autres cités, sans pourtant vouloir s'engager dans une guerre à ce sujet, ce cas dépendant de ceux à qui la ville doit obéissance. — *Datum in Thorum, anno Dominice Incarnationis M. CC. LXXX, in die beati Mathie apostoli.*

Urkundenbuch der stadt Lübeck, t. I, p. 370. — Voyez *Die Recesse der Hansetage*, t. I, p. 9.

1280
28 septembre.

Ordonnance du bailli et du magistrat de Bruges concernant les monopoleurs, la police des corps de métier, l'admission dans ces corps des artisans qui sont venus en ville depuis le mois d'août, etc. — *Int jaer Ons Heren M. CC. LXXX, sabbato ante festum beati Michaelis.*

Warnkönig et Gheldolf, *Histoire de la Flandre*, t. IV, p. 251. — Voyez Jules de Saint-Genois, *Inventaire analytique des chartes des comtes de Flandre*, p. 83.

1280
29 septembre.

L'avoué, les échevins, les consuls et toute la ville de Stendal déclarent que les marchands fréquentant la Flandre ayant subi des mauvais traitements à Bruges, le comte Guy, de concert avec la ville d'*Ordenbourg* (Ardenbourg) leur a accordé de grands priviléges dans cette dernière localité, où sera placé la résidence de leurs citoyens et le dépôt de leurs marchandises. — *Datum anno Domini M. CC. LXXX, Michaelis.*

Urkundenbuch der stadt Lübeck, t. I, p. 370. — Voyez *Die Recesse der Hansetage*, t. I, p. 10.

1280
septembre.

Guy, comte de Flandre et marquis de Namur, donne à son fils Jean, en accroissement de son fief, le hameau de Thourout-Hoek, près de Wynendale. — *Dounées l'an de l'incarnation Nostre Sengneur mil deus cens et quatre vins, el mois de septembre.*

De Reiffenberg, *Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, etc.*, t. I, pp. 20 et 166. — Lanssens, *Geschiedenis van Thourout en Wynendaele*, p. 207. — Voyez Jules de Saint-Genois, *Inventaire analytique des chartes des comtes de Flandre*, p. 84.

1280
septembre.

Jean d'Avesnes, comte de Hainaut, déclare que lors de son avénement au comté il a confirmé les chartes de la ville de Valenciennes et promis de reconnaître pour coutumes ce que les échevins décideraient. Ses vassaux s'engagent à lui faire exécuter ses promesses. — *Ce fut fait et donnet l'an de l'incarnation Notre Seigneur Jésu Crist M. CC. LXXX, el mois de sebptembre.*

Vinchant, *Annales de la province et comté de Hainaut*, t. VI, p. 44. — Cet acte doit être un fragment tronqué d'une charte du mois de septembre 1290.

1280
septembre.

Jean, châtelain de Lille, déclare qu'il a chargé Thomas de Baufrumés ou, à son défaut, le porteur des présentes lettres, d'assister en son nom au bornage d'une terre contiguë à une propriété du chapitre de Lille. — *Faites l'an del Incarnation M. CC. IIII^xx, el mois de septembre.*

Leuridan, *Les châtelains de Lille*, p. 267.

Lettres de non-préjudice, délivrées par le bailli de Lille, le chevalier Gilles de *Brakencort*, qui avait fait arrêter le chevalier Jean *de Ruspelli* sur un champ appartenant à l'abbesse de Flines. — *Faites et dounées en l'an del incarnation Jhésu Crist mil deus cens quatre vins, le devenres apriès le jour saint Remi.* 1280 4 octobre.

L'abbé Hautcœur, *Cartulaire de l'abbaye de Flines*, t. I, p. 242.

Robert, fils aîné du comte de Flandre et comte de Nevers, somme la commune de Bruges et les maîtres qui la gouvernent de venir à Warneton, le lendemain de la Saint-Denis (10 octobre), pour faire satisfaction des excès qu'ils avaient commis. — *Douné le semedi après le Saint Remi.* 1280 5 octobre.

Warnkönig et Gheldolf, *Histoire de la Flandre*, t. IV, p. 255. — Voyez Jules de Saint-Genois, *Inventaire analytique des chartes des comtes de Flandre*, p. 101.

Arnoul, seigneur de Zeelhem, sa mère Aleyde, et Aleyde, fille de celle-ci, renoncent, en faveur du commandeur et des frères de Becquevoort, au cens que ceux-ci leur devaient pour l'alleu de Becquevoort. — *Datum anno Domini M. CC. octogesimo, sabbato ante Sancti Dionysii.* 1280 5 octobre.

Hennes, *Urkundenbuch des Deutschen ordens*, t. II, p. 228.

Jean, sire d'Audenarde et de Rosoy, déclare avoir repris en fief et hommage-lige de Jean d'Avesnes ses alleux de Flobecq et de Lessines. — *Ce fut fait en l'an de l'incarnation Notre Signeur Jhesu-Crist M. CC. LXXX, le venredi prochain après le jour Saint Denis.* 1280 12 octobre.

De Reiffenberg, *Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, etc.*, t. I, p. 570.

Déclaration semblable à celle de la ville de Stendal (du 20 septembre), faite par les Allemands et les Goths (ou habitants de l'île Gottland), de Whisby. — *Datum anno Domini M. CC. LXXX, septimo kalendas novembris.* 1280 26 octobre.

Urkundenbuch der stadt Lübeck, t. I, p. 571. — Voyez *Die Recesse der Hansetage*, t. I, p. 10.

Jean, duc de Lotharingie et de Brabant, s'accorde avec Arnoul de Diest, chevalier, seigneur de Zeelhem, au sujet de leur juridiction et de leurs droits à Meerhout. — *Che fut fait et dounet à Broixelle, l'an del incarnation Nostre Segneur mil CC. LXXX, le dymenche devant les Tou Saints.* 1280 27 octobre.

Bulletins de la Commission royale d'histoire, 3me série, t. II, p. 473.

1280
27 octobre.

Règlement du métier des parcheminiers (*permentiers*) du village de Saint-Pierre, de Gand, adopté par les maîtres et les valets de ce métier, avec le consentement du bailli Gérard Van Meren et des échevins du village. — *Ghemaect int jaer van den incarnatione Ons Heren dat men scrift M. CC. LXXX, sondaghes voor alre heleghen dach.*

Van Lokeren, *Chartes et documents de l'abbaye de Saint-Pierre, à Gand,* t. I, p. 390.

1280
27 octobre.

Jean *Canis,* doyen de l'église Saint-Rombaud, de Malines, déclare que l'abbaye de Saint-Michel, d'Anvers, ne doit payer de droit de réconciliation à l'évêque de Cambrai que pour un cimetière, quoique le prélat en eût réconcilié deux. — *Datum anno Domini M. CC. LXXX, dominica ante festum Omnium Sanctorum.*

Mertens et Torfs, *Geschiedenis van Antwerpen,* t. III, p. 512.

1280
4 novembre.

L'official de Cambrai déclare que dame Élisabeth, veuve de Siger de le Heye, chevalier, a reconnu que son fils Jean avait bien et légitimement vendu à l'abbaye de Cambron six bonniers de terres, situés à Tongres, moyennant quatre-vingt-six livres tournois. — *Datum anno Domini M. CC. LXXX, feria II post festum Omnium Sanctorum.*

De Smet, *Cartulaire de l'abbaye de Cambron,* p. 391.

1280
5 novembre.

Alard, seigneur de Ville, approuve la cession faite au béguinage de Mons par Nicolas li Orfèvres, des biens qu'il tenait de lui à Aulnois. — *En la court à Mons, l'an del incarnation Jhésu Crist mil deus cens et witantisme, le demars apriès le jour de Toussains.*

Annales du Cercle archéologique de Mons, t. XII, p, 433. — De Villers, *Description analytique de cartulaires et de chartriers du Hainaut,* t. VII, p. 181.

1280
5 novembre.

Philippe, évêque de Tournai, ayant appris que l'abbaye de Saint-Pierre, de Gand, était surchargée de dettes, ordonne de confier l'administration de ses biens à quatre bourgeois de Gand. — *Datum et actum Gandavi, apud Sanctum Petrum, anno Domini M. CC. LXXX, feria tertia post festum Omnium Sanctorum.*

Van Lokeren, *Chartes et documents de l'abbaye de Saint-Pierre, à Gand,* t. I, p. 391.

1280
9 novembre.

Les échevins du Franc attestent qu'en leur présence Heilsoete Spierinx a renoncé, en faveur de l'abbaye de Saint-Bertin, à ses droits sur les dîmes de

Lisseweghe. — *Dit was ghedaen int jaer Ons Heren als men screef sine Incarnatie tvelef hondert ende tachtentich, tsaterdaghen voer Sinte Maertins daghe in den winter.*

Oud en nieuw, p. 181. — D'Hoop, *Chartes du prieuré de Saint-Bertin à Poperinghe*, p. 135.

Pierre, doyen d'Inde, et maître Jean d'Inde, clerc de l'abbé d'Inde, déclarent avoir vendu, pour quatre mille et cent livres de Flandre, au bailli de Grammont et à Lotin de Bruges, agissant au nom et au profit du comte de Flandre, les alleux, terres, bois, prés, droitures, seigneuries et hommages que l'abbé et le couvent d'Inde avaient à Renaix, Horenbeke, Brakel, Acren, Wodecq et Ellezelles. —..... *Faites à Grammont, l'an de l'incarnation Nostre Seigneur M. CC. LXXX, lendemain de le Saint Martin, ou mois de novembre.* 1280 12 novembre.

De Reiffenberg, *Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, etc.*, t. I, p. 166.

Lettre échevinale d'Anvers, attestant que le débat qui a surgi à propos du péage d'*Aiendike*, qui appartenait à l'abbaye de Saint-Michel, a été terminé par une fixation du taux de ce péage. — *Datum M. CC. LXXX, sabbato ante festum beate Katarine virginis et martyris.* 1280 23 novembre.

Mertens et Torfs, *Geschiedenis van Antwerpen*, t. III, p. 566.

Philippe, fils du comte de Flandre, déclare être redevable de soixante livres parisis, pour achat de chevaux, à son ami, le prieur de Fives. — *Faites en l'an del Incarnation M. CC. et quatre vins, el mois de novembre.* 1280 novembre.

Vredius, *Genealogia comitum Flandriæ*, preuves, t. II, p. 25.

Adolphe, comte de Berg, prie Jean, duc de Brabant, de payer à Frédéric, seigneur de Reifferscheid, les arrérages de trois années d'une rente de soixante marcs de deniers. — *Datum anno Domini M. CC. (L)XXX, feria III post festum S. Andreæ apostoli.* 1280 3 décembre.

Fragment dans Ernst, *Histoire du Limbourg*, t. VI, p. 427 (avec la mauvaise date de 1230).

Isabelle, dame de Bréda, déclare, du consentement de son mari, Arnoul de Louvain, seigneur de Bréda, qu'elle a donné à l'hôpital d'Anvers ses biens de *Micke* et de *Bremedunc*. — *Datum anno Domini M. CC. LXXX, feria secunda post festum beati Nichasii.* 1280 16 decembre.

Diercxsens, *Antverpia Christo nascens et crescens*, t. I, p. 315.

1280
20 décembre.

Florent, comte de Hollande, accorde, à la demande d'Albert, seigneur de Voorne, et de sa femme, Catherine de *Durbi* ou Durbuy, une exemption entière de tonlieux aux habitants de la Briel.—*Datum apud domum domini de Vorne predicti, feria sexta post Lucie, anno Domini M. CC. LXXX.*

Van Mieris, *Charterboek der graaven van Holland*, t. I, p. 411. —Van den Bergh, *Oorkondenboek van Holland en Zeeland*, t. II, p. 174.

1280
24 décembre.

Le chevalier Walter de Braine et ses frères, Siger et Jacques, confirment à l'abbaye de Wauthier-Braine la possession de toutes les terres qu'elle avait acquises dans leurs domaines. — *Datum anno Domini M. CC. octogesimo, in vigilia Natalis Domini.*

Miræus et Foppens, *Opera diplomatica*, t. III, p. 420.

1280
28 décembre.

Renaud, comte de Gueldre, et Henri, comte de Luxembourg, donnent aux citoyens d'Aix-la-Chapelle quittance de la somme de trois mille marcs anglo-brabançons, qui devaient leur être payés en vertu du traité de réconciliation conclu entre la ville et la famille de Juliers. — *Datum anno Domini M. CC. LXXX, in die Innocencium.*

Quix, *Codex diplomatica Aquensis*, t. I, p. 155.

1280
décembre.

La doyenne et d'autres chanoinesses et des chanoines du chapitre de Sainte-Waudru, de Mons, libèrent le béguinage de cette ville de l'obligation de payer soixante-quinze livres de Mons, à condition de distribuer tous les ans trois muids de blé aux béguines pauvres. — *Faites l'an del incarnation Nostre Segneur mil deus cens et witante, el mois de décembre.*

Annales du Cercle archéologique de Mons, t. VI, p. 254. — De Villers, *Description analytique de cartulaires et de chartriers du Hainaut*, t. II, p. 176.—Voyez *Ibidem*, t. VIII, p. 141.

1280
décembre.

Reynard, abbé, et les religieux du monastère de Saint-Corneille, d'Inde, vendent à Guy, comte de Flandre, Renaix et plusieurs villages voisins et aliènent en outre toutes leurs possessions en d'autres endroits. — *Datum anno Domini millesimo ducentesimo octuagesimo, mense decembri.*

Lünig, *Codex Germaniæ diplomaticus*, t. II, col. 1977.—Miræus et Foppens, *Opera diplomatica*, t. II, p. 1007.

1280
décembre.

L'abbesse et les religieuses de Flines cèdent à Colard, fils de Hugues le Tieulier, une maison située à Pont-à-Raches, à condition de payer un cens annuel de

vingt sous de parisis. — *Ce fu fait l'an del incarnation Nostre Signeur mil CC. LXXX, ou mois de décembre.*

L'abbé Hautcœur, *Cartulaire de l'abbaye de Flines*, t. I, p. 243.

Autorisation accordée, au nom du duc de Lotharingie et de Brabant, Jean, au chapitre de Saint-Pierre, de Louvain, d'avoir un sceau commun pour les actes concernant les biens ressortissant à leur juridiction et situés à Sichem. — *Actum M. CC. LXXX.* 1280.

Fragment dans de Ram, *Joannis Molani rerum Lovaniensum libri XIV*, t. II, p. 877.

Guy, comte de Flandre, assigne à sa fille Marie, comtesse de Juliers, une rente annuelle de cent soixante livres de Flandre sur le tonlieu de Damme. — *L'an del Incarnation mil dous cens quatre vins.* 1280.

Warnkönig, *Flandrische Staats- und Rechts-Geschichte*, t. II, IIme partie, preuves, p. 23.

Accord en vertu duquel Guy, comte de Flandre et marquis de Namur, et Isabelle, sa femme, d'une part, et Gilles, seigneur de Berlaimont, d'autre part, terminent les différends qu'ils avaient entre eux au sujet de leurs droits sur les rivières de Faing, dites l'Ermeton et le Flavion. — ..... *en l'an de grace M. CC. LXXX, ou moys de .....* 1280.

De Reiffenberg, *Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, etc.*, t. I, p. 86.

Interprétation de quelques points de la coutume de Gand, donnée par Guy, comte de Flandre, de concert avec les échevins, les conseillers et les vagues de cette ville. — *En l'an de grace mil deux cens quatre vins.* 1280.

Diericx, *Mémoire sur les lois, les coutumes et les priviléges des Gantois*, t. II, p. 72. — Voyez Van Duyse, *Inventaire analytique des chartres de la ville de Gand*, p. 41.

Accord conclu entre le comte de Flandre Guy et le collége des Trente-neuf, de Gand, au sujet de l'extinction des dettes et d'autres affaires de comptabilité de cette ville. — *En l'an de grace mil deux cens quatre vins.* 1280.

Diericx, *Mémoire sur les lois, les coutumes et les priviléges des Gantois*, t. II, p. 59. — Voyez Van Duyse, *Inventaire analytique des chartres de la ville de Gand*, p. 42.

Lettres par lesquelles le comte Guy dispense le collége des Trente-neuf, de Gand, de l'obligation de rendre compte de l'état des deniers de la ville jusqu'à la 1280.

date de ces lettres; il leur enjoint toutefois d'exposer par écrit et sous serment la situation financière de la commune. — *En l'an de grace M. CC. IIII^xx.*

Diericx, *Mémoire sur les lois, les coutumes et les priviléges des Gantois*, t. II, p. 57. — Voyez Van Duyse, *Inventaire analytique des chartres de la ville de Gand*, p. 43.

1280. Guy, comte de Flandre et marquis de Namur, confirme la charte par laquelle Gérard, seigneur de Waudripont, avait exempté les habitants de Renaix de toutes les tailles et corvées auxquelles il avait droit, les avait autorisés à se marier sans sa permission et avait mis la ville de Renaix *à loi*. — *Che fu fait et donnei l'an de grasce mil deus cens quatre vins.*

Warnkönig, *Flandrische Staats- und Rechts-Geschichte*, t. II, IIme partie, Urkunden, p. 149. — Voyez Jules de Saint-Genois, *Inventaire des chartes de comtes de Flandre*, p. 19, et le comte de Saint-Genois, *Monuments essentiellement utiles*, p. CCCCCXXXXVI.

1280. Le comte Guy approuve le don qui avait été fait à l'abbaye de Flines par Isabelle de le Court, bourgeoise de Gand. — *Dounées el an del Incarnation mil deus cens quatre vins.*

L'abbé Hautcœur, *Cartulaire de l'abbaye de Flines*, t. I, p. 240.

1280. Accord conclu entre Arnoul, comte de Guines, et son frère Baudouin, par lequel le premier assigne à celui-ci sept cents livrées de terres par an pour sa part dans l'héritage paternel. — *Ki furent faites en l'an de l'incarnation Nostre Signeur mil deux cens et quatre vins, el mois de .....*

Du Chesne, *Histoire généalogique des maisons de Guines, etc.*, preuves, p. 295. — Tailliar, *Recueil d'actes en langue romane-wallonne*, p. 342.

1280. Marie, comtesse de Vianden, dame de Grimberghe et de Ninove, et Godefroid, son fils, confirment à perpétuité la fondation de l'abbaye de Grimberghe. — *M. CC. LXXX.*

Miræus, *Notitia ecclesiarum Belgii*, p. 605.

1280. Waleran, seigneur de Fauquemont, confirme la vente de quatre bonniers un journal de terres, situés à Niederbeek, vente qui avait été faite par Thierri de Stuckin à l'ordre Teutonique. — *Actum et datum anno Domini M. CC. octogesimo.*

Hennes, *Urkundenbuch des Deutschen ordens*, t. II, p. 422.

Walter Berthout, seigneur de Malines, décide, de concert avec les juges, les échevins et les bourgeois de Malines, que l'on ne pourra plus, dans cette ville, couvrir les maisons que de tuiles ou d'ardoises. 1280.

En latin. — Wauters, *De l'origine et des premiers développements des libertés communales*, preuves, p. 237.

M., évêque de Tournai, informe les prêtres, curés et autres bénéficiers de l'église Saint-Sauveur, de Bruges, qu'il y a établi comme doyen du chœur maître Jacques, l'un des curés. — *Datum anno Domini M. CC. LXXX.* 1280.

En latin. Baron Kervyn de Lettenhove, *Codex Dunensis*, p. 252.

Henri, trésorier de l'église Saint-Sauveur, d'Utrecht, et maître Roger De Triesc, chanoine de la même ville, règlent le partage des dîmes novales de Bochoute et de Piete entre l'abbaye de Saint-Pierre, de Gand, le monastère de Flines et le chapitre de Tournai. — *Actum et datum anno Domini M. CC. LXXX, feria quinta in octava.....* 1280.

Van Lokeren, *Chartes et documents de l'abbaye de Saint-Pierre, à Gand*, t. I, p. 386.

Les proviseurs de l'église Saint-Jean, de Steene, avec l'approbation du seigneur Alexandre Villain, vendent quelques dîmes au monastère de Baudeloo. — *Datum anno Domini M. CC. LXXX.* 1280.

Fragment dans Du Chesne, *Histoire généalogique des maisons de Guines, etc.*, preuves, p. 548.

Décisions prises par le chapitre général de l'ordre de Cîteaux, en l'année 1280 : — Ordre donné à l'abbé du Val-Saint-Lambert de réunir sa communauté, dont la dispersion porte atteinte à la réputation de l'ordre. — *Statuta anni M. CC. LXXX.* 1280.

Mertene et Durand, *Thesaurus anecdotorum*, t. IV, col. 1469.

Les prévôts, jurés et échevins de Valenciennes adressent aux maire et jurés de Saint-Quentin la liste des personnes qu'ils ont récemment bannies de leur ville. 1280 environ.

Bibliothèque de l'École des chartes, 2me série, t. III, p. 422.

Statuts décrétés par l'archevêque de Cologne Sifrid : — Le prélat y prescrit, entre autres, la tenue d'un synode général et annuel, dans son diocèse. 1280 environ.

Labbe et Cossart, *Concilia*, t. XI, col. 1107 à 1124.

1281.

1281
3 janvier.

Vidimus de la charte d'exemption de tonlieu accordée par le comte de Hollande, Florent, à l'abbaye de Saint-Michel (1162-1190). Ce vidimus émane de deux échevins d'Anvers. — *Datum anno M. CC. LXXX, tertio nonas januarii.*

Kluit, *Historia critica comitatus Hollandiæ et Zeelandiæ*, t. II, p. 202.

1281
6 janvier.

Othon de Walhain, chevalier, déclare qu'il a vendu à Jacques Branche, receveur de la terre de Namur, sa part dans la propriété du moulin de Bouvignes, moyennant soixante-cinq livres de Louvain. — *Faites et données l'an de grace mil CC. LXXX, le jour de l'Épiphanie.*

Galliot, *Histoire de la ville et province de Namur*, t. VI, p. 38. — Jules Borgnet, *Cartulaire de la commune de Bouvignes*, t. I, p. 12.

1281
7 janvier.

Enguerrand, évêque de Cambrai, permet de consacrer un cimetière pour le cloître des religieuses de Bieselinghen, de l'ordre de Saint-Victor, d'Anvers, sauf approbation du patron et du pléban du lieu. — *Datum in crastino Epiphaniæ Domini, anno Domini millesimo ducentesimo octogesimo.*

Miræus, *Donationes Belgicæ*, p. 249. — Miræus et Foppens, *Opera diplomatica*, t. I, p. 438. — Diercxsens, *Antverpia Christo nascens et crescens*, t. I, p. 311.

1281
10 janvier.

Arnoul Boc et d'autres échevins de Saint-Trond, vassaux de l'abbaye de ce nom, déclarent que Jean de Herpte, fils de Walter Bode, a renoncé à ses prétentions sur une dîme se prélevant à Herpt. — *Datum et actum anno Domini M. CC. LXXX, feria sexta post Epyphaniam Domini.*

Piot, *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Trond*, t. I, p. 350.

1281
13 janvier.

Vidimus, émané de maître Gilles, doyen de l'église Saint-Donatien, de Bruges, de la donation faite à l'abbaye de Ter-Doest par Gérard d'Oudenbourg, le 6 décembre 1237. — *Datum anno Domini M. CC. LXXX, feria secunda post Epyphaniam Domini.*

Cronica et cartularium monasterii de Dunis, p. 565. Voyez *Ibidem*, p. 853.

1281
17 janvier.

L'archevêque de Cologne, Sifrid, W., écolâtre de la cathédrale de cette ville, et le chevalier Gérard Scherfchin déclarent que Mathilde, comtesse de Sayu,

a inféodé au chevalier Jean de Bedburg, fils de feu Frédéric de Reifferscheid, le château de Bedburg et une redevance annuelle de huit foudres de vin. — *Datum Colonie, anno Domini M. CC. LXXX primo, XVI kal. februario.*

Fahne, *Codex diplomaticus Salmo-Reifferscheidanus*, p. 45.

Jean, seigneur de Kons, cède à Henri, comte de Luxembourg et marquis d'Arlon, tout ce qu'il possédait à Torgny et le reprend de lui en fief. — *En l'an de l'incarnation Notre Signour M. CC. et quatre vins, le samedi après les vingt jours de Noël.* 1281 18 janvier.

Jeantin, *Les marches de l'Ardenne et des Woëpvres*, t. I, p. 415.

Accord conclu entre le chapitre de Tournai, l'abbaye de Flines et les curés de Bochoute, au sujet de la perception des dîmes novales à Bochoute et à Piete. — *Datum anno Domini M. CC. LXXX, XII kalend. februarii.* 1281 21 janvier.

Van Lokeren, *Chartes et documents de l'abbaye de Saint-Pierre, à Gand*, t. I, p. 387.

Pierre, évêque de *Sude*, déclare avoir consacré, en vertu d'un acte émané de l'évêque de Cambrai Enguerrand, le cimetière des religieuses de Bieselinghen, près d'Anvers. — *Actum et datum anno Domini millesimo ducentesimo octogesimo, in die B. Vincentii martyris.* 1281 22 janvier.

Miræus, *Donationes Belgicæ*, p. 249. — Miræus et Foppens, *Opera diplomatica*, t. I, p. 438. — Diercxsens, *Antverpia Christo nascens et crescens*, t. I, p. 438.

Jean, sire d'Audenarde et de Rosoit, promet d'indemniser Jean, comte de Hainaut, des frais qu'il pourrait avoir à supporter à l'occasion des terres et châteaux de Flobecq et de Lessines. — *Cette lettre fu donée l'an de grasce mil deus cens et quatre vins, le jour de le Conversion saint Pol.* 1281 25 janvier.

Fragment dans De Villers, *Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, etc.*, t. III, p. 783.

Le chevalier Gérard de Jauche, seigneur de Baudour, cède à l'abbaye d'Épinlieu cinq bonniers de bois situés près des bruyères de Baudour. — *Ce fu fait ou castiel à Mons et dounet l'an del incarnation Nostre Signeur mil deus cens et witante, el mois de jenvier.* 1281 janvier.

Fragment dans De Villers, *Description analytique de cartulaires et de chartriers du Hainaut*, t. III, p. 60.

1281 janvier. Acte passé devant les échevins de Saint-Brice, de Tournai, et attestant que Everard dou Mortier a transporté un terrain à Gilles Mousket le père. — *Ce fu fait al an de l'Incarnation M. CC. et IIII^{xx}, el mois de genvier.*

De Reiffenberg, *Chronique rimée de Philippe Mouskès*, t. II, supplément, p. 28. — *Bulletins de la Commission royale d'histoire*, 1re série, t. IX, p. 144.

1281 21 février. Gérard li Mardres, prévôt de Binche, annule, à la demande de l'abbaye de Bonne-Espérance, une saisie qui avait été opérée à son préjudice. — *L'an de l'incarnation Nostre Signeur mil deux cent et quattre vingt, le devenres devant le Querremial.*

Maghe, *Chronicon ecclesiæ Bonæ Spei*, p. 228.

1281 23 février. Renaud, comte de Gueldre, duc de Limbourg, prend sous sa protection les bourgeois de Cologne dans toute l'étendue de ses domaines. — *Datum in vigilia beati Mathie apostoli, anno Domini M. CC. LXXX primo.*

Lacomblet, *Urkundenbuch für die Geschichte de Niederrheins*, t. II, p. 442.

1281 2 mars. Gérard de Wesemale, seigneur de Berg-op-Zoom, reconnaît devoir tous les ans quatre marcs aux chanoines de Saint-Martin et de Saint-Sauveur, d'Utrecht, pour les biens qu'il tenait d'eux en Brabant. — *Datum anno Domini millesimo ducentesimo octuagesimo, dominica post S. Matthiae apostoli.*

Miræus, *Diplomata Belgica*, p. 187, et *Notitia ecclesiarum Belgii*, p. 619. — Miræus et Foppens, *Opera diplomatica*, t. I, p. 209.

1281 2 mars. La ville d'Halberstadt écrit à celle de Lübeck au sujet de ce qu'elle a fait, en Flandre, dans l'intérêt des marchands de différents pays : l'Allemagne, la France, la Castille, le Portugal, l'Angleterre. — *Datum Halberstat, anno Domini M. CC. LXXXI, dominica qua contatur Invocavit.*

Urkundenbuch der stadt Lübeck, t. I, p. 374. — Voyez *Die Recesse der Hansetage*, t. I, p. 10.

1281 3 mars. Henri, comte de Luxembourg et marquis d'Arlon, déclare avoir repris en fief et hommage du comte de Flandre et marquis de Namur le château et le village de Poilvache et trois cents livrées de terre qu'il avait possédés jusqu'alors en franc-alleu. — *Che fu fait et ordinei en l'an de l'incarnation Nostre Singneur Jhésu Crist mil CC. LXXX, le lundi prochain après le bouhourdit, el moys de March.*

De Reiffenberg, *Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, etc.*, t. I, p. 18.

Le pape Martin, à la demande de l'abbesse et des religieuses d'Op-Linter, déclare qu'elles pourront continuer à jouir des priviléges dont elles n'auraient pas usé. — *Datum apud Urbem veterem, quinto idus martii, pontificatus nostri anno primo.* 1281 3 mars.

Bets, *Geschiedenis der gemeenten Brabant*, p. 252.

Déclaration semblable à celle de la ville de Halberstadt, faite par la ville de Magdebourg. — *Datum Magdeburg, anno Domini M. CC. LXXXI, sabbato ante dominicam qua contatur Reminiscere.* 1281 9 mars.

Urbundenbuch der stadt Lübeck, t. I, p. 375. — Voyez *Die Recesse der Hansetage*, t. I, p. 10.

Jean, sire d'Audenarde, déclare tenir en fief du comte Guy de Flandre, marquis de Namur, la ville de Renaix et les villages de Wodecq, d'Ellezelle, de Hoorebeke, d'Acren, de Russignies et d'Amougies. 1281 10 mars?

En français. — De Reiffenberg, *Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, etc.*, t. I, p. 352. — Cet acte doit dater, non de l'année 1248, mais du même temps que les deux pièces qui suivent.

Record spécifiant que Jean, sire d'Audenarde, en présence et de l'aveu de sa femme, a jadis adhérité Arnoul, leur fils, en présence de la comtesse Marguerite, de trois mille livrées de terres par an, dans la baronnie tenue du comté de Flandre. — *Faiz à Lille, l'an del incarnation Nostre Signeur Jhésu Crist mil II^c et quatre vingtz, le lundi après les octaves du behourdic, el mois de Mars.* 1281 10 mars.

Fragment dans les *Bulletins de la Commission royale d'histoire*, 4me série, t. III, p. 471. — De Villers, *Notice sur un cartulaire concernant les terres de débat*, p. 7.

Arnoul d'Audenarde, chevalier, reconnaît qu'il doit tenir de Guy, comte de Flandre et marquis de Namur, Meere, Pamele, les bois de Nokere, Wacken, Flobecq, Lessines et les hommages de Maulde, composant la baronnie que ses pères relevaient du comté de Namur. — ..... *Faites et données à Ypre, l'an de l'incarnation Nostre Sengneur M. CC. LXXX, le diemence de mi-quaresme, al mois de March.* 1281 23 mars.

De Reiffenberg, *Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, etc.*, t. I, p. 88. — Voyez les *Bulletins de la Commission royale d'histoire*, 4me série, t. III, p. 472, et De Villers, *Notice sur un cartulaire concernant les terres de débat*, p. 8.

1281
23 mars.

Diplôme de Gérard, sire de Sotteghem, et de sa femme Marie, châtelaine de Gand. — *Donné l'an de grace mille deux cens quatre vingts, entre le dimenche que on cante Laetare Hierusalem.*

Fragment dans Du Chesne, *Histoire généalogique des maisons de Guines, etc.*, preuves, p. 536.

1281
24 mars.

Acte constatant que Eve de Haut-Bos, béguine souveraine du Cantimpret, de Mons, a été adhéritée par Marie de Crascol d'un cens annuel de vingt-sept sous de blancs, pour servir à l'entretien de la maison dite *le Couvent de Crascol,* annexée au béguinage. — *Ce fu fait ès aloirs del encloistre medame sainte Wadrut devent dite, l'an del incarnation Jhesu Crist M. CC. et witantisme, le nuit del Anunciation Nostre Dame, en march.*

Annales du Cercle archéologique de Mons, t. VI, p. 256. — De Villers, *Description analytique de cartulaires et de chartriers du Hainaut,* t. II, p. 178. — Voir *Ibidem,* t. VIII, p. 142.

1281
25 mars.

Walter Berthout, fils aîné du seigneur de Malines, déclare que son vassal, Jean *de Palude,* a vendu à l'abbaye de Saint-Bernard, de son consentement, l'hommage de neuf bonniers de terres. — *Datum anno Domini M. CC. octogesimo, mense martio, in die Annuntiationis Domini.*

Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique, t. V, p. 59.

1281
24-31 mars.

Les prévôts, jurés, échevins et consaux de la ville de Tournai déclarent que le chapitre de cette ville a autorisé Baudouin de la Fontaine et maître Jacques le Cornut a établir provisoirement un pont sur l'Escaut. — *El an del incarnation Nostre Seigneur M. CC. et LXXX, en le darraine semaine de march.*

Bulletins de la Société historique et littéraire de Tournai, t. I, p. 85.

1281
mars.

Le comte Guy, tant pour lui que pour ses successeurs, affranchit de toutes tailles et exactions les biens de l'abbaye de Flines qui étaient situés en Flandre. — *Données l'an del Incarnation mil deux cens quatre vins, el mois de Marc.*

L'abbé Hautcœur, *Cartulaire de l'abbaye de Flines,* t. I, p. 244.

1281
mars.

Arnoul, comte de Looz, atteste que Rase *de Ligno* (ou Van den Houte) chevalier, a donné à la maison de Bernsheim, de l'ordre Teutonique, différents biens situés près de Cortessem. — *Datum mense martio, anno Domini M. CC. LXXX.*

Hennes, *Urkundenbuch des Deutschen ordens,* t. II, p. 236.

Jean, duc de Lotharingie et de Brabant, déclare qu'il a chargé Henneman Prochiaen, bourgeois de Bruxelles, de transporter à l'abbaye de Wautier-Braine l'alleu qui avait été donné à ce monastère par le chevalier Walter de Braine. — *Che fu fait en l'an de grasce M. CC. LXXX, le mardi devant le Pasque florie.* 1281 1er avril.

Butkens, *Trophées de Brabant*, t. I, preuves, p. 113.

Guy, comte de Flandre et marquis de Namur, à la suite des émeutes qui avaient éclaté à Ypres, porte une ordonnance ayant pour but d'améliorer l'administration de cette ville et des corporations qui y existaient. — *Cou fu dit à Yppre, en l'an del incarnation Nostre Sengneur mil deus cens et quatre vins, le premier jour d'avril.* 1281 1er avril.

Warnkönig et Gheldolf, *Histoire de la Flandre*, t. V, p. 381. — Voyez Jules de Saint-Genois, *Inventaire analytique des chartes des comtes de Flandre*, p. 86.

Guy, comte de Flandre et marquis de Namur, fait savoir qu'il envoie à Poperingue le chevalier Siger de Bailloeul pour y tenir une franche vérité. — *Faites et données à Ypres, l'an del incarnation Nostre Seigneur M. CC. LXXX, le second jour d'avril.* 1281 2 avril.

Messager des sciences historiques de Belgique, année 1840, p. 39. — D'Hoop, *Recueil des chartes du prieuré de Saint-Bertin, à Poperinghe*, p. 280.

Enquête ouverte à Poperinghe au sujet de la démonstration faite par les habitants de cette ville à Ypres. Cette enquête eut lieu sous la direction de sire Siger de Baillœul, en présence de sire Henri de la Haie et de Philippe li Craene. — *A Pouperinghes, le joesdi devant Pasques flories, l'an mil CC. et quatre vins.* 1281 3 avril.

Warnkönig, *Flandrische Staats- und Rechts-Geschichte*, t. I, IIme partie, Urkunden, p. 118, et t. V, p. 389 (édit. Gheldolf).

Nicolas de Condé, seigneur de Belœil et de Morialmé, reconnaît qu'il tient en fief du duc de Brabant tout ce qu'il possède dans le village de Court (dans l'Entre-Sambre et Meuse). — *Faict en l'an M. CC. LXXX, le troisiesme jour del mois d'avril.* 1281 3 avril.

Fragment dans Butkens, *Trophées de Brabant*, t. I, preuves, p. 114.

Accord par lequel Arnoul, comte de Looz, cède les terres de Warck, d'Agimont et de Givet à ses frères Jean et Jacques, qui renoncent à leurs droits sur 1281 7 avril.

le comté de Looz; il accorde de plus à Isabelle, leur mère, une rente viagère de cinq cents livrées de terre. — *Donné l'an de l'Incarnation M. CC. LXXX, en avril, le lendemain de la Pasque fleurie.*

De Louvrex, *Recueil contenant les édits et règlements faits pour le pays de Liége*, t. IV, p. 26. — Mantelius et Robyns, *Historia Lossensis, pars I*, p. 215.

1281 7 avril. Nicolas de Condé, seigneur de Morialmé, approuve l'accord conclu entre Arnoul, comte de Looz, et Isabelle, sœur de Nicolas, pour elle et ses fils Jean et Jacques; d'après cet accord ceux-ci renoncent à leurs prétentions sur le comté de Looz, et Arnoul leur donne toutes ses possessions à Warck, Agimont et Givet, outre une rente de cinq cents livres à payer à Isabelle, sa vie durant. — *Cest accord est faict à Bruxelle. Donné l'an del Incarnation M.CC.LXXX, en avril, lendemain de la Pasque fleurie.*

Butkens, *Trophées de Brabant*, t. I, preuves, p. 114. — Mantelius et Robyns, *Historia Lossensis, pars I*, p. 215.

1281 17 avril. Jean, duc de Lotharingie et de Brabant, déclare qu'en récompense des services qu'Arnoul de Louvain lui a rendus, il lui a donné, pour la posséder à titre viager, la terre de Bréda, échue au duc par la mort d'Isabelle, femme d'Arnoul. — *Faict en l'an M. CC. LXXXI, jeudi après Pasques.*

Fragment dans Butkens, *Trophées de Brabant*, t. I, preuves, pp. 114 et 220. — Miræus et Foppens, *Opera diplomatica*, t. II, p. 776. — Van Goor, *Beschryvinge der stadt Breda*, p. 426.

1281 18 avril. Le comte Guy déclare que l'enquête faite par ses ordres, par Siger de Balloel (ou Baillœul), sur les habitants de Poperinghe qui avaient commis de graves excès à Ypres, ne préjudiciera en rien aux droits de l'abbé de Saint-Bertin, seigneur de Poperinghe. — *Faites et données à Winendale, en l'an del incarnation Nostre Seigneur mil deux cent quatre vingt un, au mois d'avril, le vendredi après le jour de Pashes.*

Warnkönig, *Flandrische Staats- und Rechts-Geschichte*, t. II, Ire partie, Urkunden, p. 175, et t. V, p. 397 (édit. Gheldolf). — Fragment dans d'Oudegherst, *Annales de Flandre*, t. II, p. 217 (édit. Lesbroussart).

1281 22 avril. Le pape Martin, par un bref adressé à l'évêque de Térouane, à l'archidiacre de Flandre dans le diocèse de ce nom, et au chantre de Térouane, les charge d'examiner le débat qui s'est élevé entre l'archevêque de Cologne, d'une part,

l'évêque d'Utrecht et le comte de Hollande, d'autre part, au sujet de l'abandon que l'évêque avait fait au comte des domaines de son église. — *Datum apud Urbem veterem, X kalend. maii, pontificatus anno primo.*

Van den Bergh, *Oorkondenboek van Holland en Zeeland*, t. II, p. 177.

Traité d'alliance offensive et défensive conclu entre Henri, archevêque de Trèves, et Sifrid, archevêque de Cologne. Les deux prélats désignent pour arbitres des différends qui se sont élevés entre eux Bohémond, archidiacre de Trèves, et Wicbold, écolâtre de Cologne. — *Datum anno Domini M. CC. octuagesimo primo, feria quarta post dominicam Quasimodo Geniti.* 1281 23 avril.

Lacomblet, *Urkundenbuch fur die Geschichte des Niederrheins*, t. II, p. 442.

Florent, comte de Hollande, termine le débat qui s'est élevé entre l'abbé de Middelbourg et quelques-uns de ses écoutètes au sujet du service militaire qui était dû pour les biens tenus du monastère. — *Datum anno Domini M. CC. octuagesimo primo, sabbato post Quasimodo.* 1281 26 avril.

Van den Bergh, *Oorkondenboek van Holland en Zeeland*, t. II, p. 187.

Lettres de non-préjudice données par le rewart, les échevins et toute la commune de Lille pour l'arsin d'une maison appartenant à un homicide, arsin qui avait été opéré par la dite commune dans une terre appartenant au chapitre de Saint-Pierre. — *Che fu fait l'an del Incarnation M. CC. IIII^xx et I, le jour de may.* 1281 1er mai.

Roisin, *Franchises, lois et coutumes de la ville de Lille*, p. 295. — Le Glay, *Analectes historiques*, p. 117.

Philippe, évêque de Tournai, détermine la manière dont s'était opéré le partage des dîmes de Kieldrecht, entre le chapitre de Tournai et l'abbaye de Saint-Pierre, de Gand. — *Actum anno Domini M. CC. LXXXI, feria quinta post Misericordiam Domini.* 1281 1er mai.

Van Lokeren, *Chartes et documents de l'abbaye de Saint-Pierre, à Gand*, t. I, p. 423.

Le chevalier Jean de Ville dit Surgens et sa femme Marie cèdent à l'abbaye de Flines des hommages et des cens à Templeuve, Nomain et Coutiches. — *Faites en l'an del incarnation Nostre Singneur Jhésu Crist mil deus cens quatre vins et un.* 1281 avril-5 mai.

L'abbé Hautcœur, *Cartulaire de l'abbaye de Flines*, t. I, p. 247.

1281 5 mai. Le comte Guy charge le bailli de Douai d'investir l'abbaye de Flines des fiefs que Gillebert d'Ardonpreit pouvait tenir de lui et qui seraient compris dans la cession faite au monastère par le chevalier Jean de Ville dit Surgens. — *Faites et dounées à Winendalle, l'an del incarnation Nostre Singneur mil deus cens quatre vins et un, le lundi apriès le premier diemenche de may.*

L'abbé Hautcœur, *Cartulaire de l'abbaye de Flines*, t. I, p. 248.

1281 5 mai. Marie, veuve de Godefroid de Louvain, seigneur de Baucignies, informe l'official de Cambrai qu'elle a approuvé la donation qui avait été faite par Jean Balloy au couvent de Petit-Bigard. — *Datum anno Domini M.CC.LXXXI, feria secunda post Exaltationem S. Crucis.*

Butkens, *Trophèes de Brabant*, t. I, preuves, p. 215.

1281 20 mai. Acte émané des hommes de la *Chiese-Dieu* et attestant que frère Michel du Val-Notre-Dame, près de Huy, a été adhérité des biens provenant de Rigaud, seigneur de Falais, et de sa femme Brémande et échus à Clémence et à Marie, qui avaient été religieuses dans le monastère précité. — *L'an de grasce M. CC. quatre vins et un, le mardi devant l'Ascension.*

Goethals, *Miroir des notabilités nobiliaires*, t. II, p. 92, et *Histoire généalogique de la maison de Beaufort*, p. 92.

1281 25 mai. Loi et keure donnée par le comte Guy à la ville de Bruges. L'article dernier stipule que le comte ou son conseil y instituera tous les ans treize échevins, qui sortiront de fonctions à la Purification. — *Ce fu fait en l'an del incarnation Notre Seigneur mil deus cens quatre vins et un, le diemence après le Ascension, entre Bruges et Male.*

Warnkönig, *Flandrische Staats- und Rechts-Geschichte*, t. II, Ire partie, Urkunden, p. 103, et t. IV, pp. 257-271 (édit. Gheldolf). — Voyez Jules de Saint-Genois, *Inventaire analytique des chartes des comtes de Flandre*, p. 89.

1281 27 mai. Les échevins et la communauté de Bruges, en indemnité des excès qu'ils avaient commis, se reconnaissent débiteurs envers le comte de Flandre de cent mille livres de Flandre et énumèrent les personnes qui seront exemptes de l'obligation de participer au payement de cette somme parce qu'elles sont

restées fidèles au comte. — *Faites et dounées l'an del incarnation Nostre Seigneur mil deus cens quatre vins et un, le mardi après le Ascension.*

Warnkönig et Gheldolf, *Histoire de la Flandre*, t. IV, p. 272. — Voyez Jules de Saint-Genois, *Inventaire analytique des chartes des comtes de Flandre*, p. 90. — Fragment dans d'Oudegherst, *Annales de Flandre*, t. II, p. 214 (édit. de Lesbroussart), et Tailliar, *Recueil d'actes en langue romane-wallonne*, t. II, p. 346.

Autre acte semblable des échevins et de la communauté de Bruges, qui s'engagent à payer au comte de Flandre, tous les ans et à perpétuité, la somme de mille livres. — *Dounées l'an del incarnation Nostre Seigneur mil deus cens quatre vins et un, le mardi après le Ascension.* 1281 27 mai.

Warnkönig et Gheldolf, *Histoire de la Flandre*, t. IV, p. 275. — Voyez Jules de Saint-Genois, *Inventaire analytique des chartes des comtes de Flandre*, p. 89.

Walter Berthout, fils aîné du sire de Malines, et Jean Berthout, sire de Gramines, autorisent leur vassal Walter d'Eechove à céder les dîmes de Linth et Bossche, dans la paroisse de Contich, à la maison de l'ordre Teutonique de Malines. — *Actum et datum anno Domini M. CC. LXXXI, feria sexta ante Pentecosten.* 1281 30 mai.

Fragment dans Butkens, *Trophées de Brabant*, t. II, p. 65.

Le comte Guy et le conseil de la ville de Lille décrètent que les rentes données aux églises ou hôpitaux de cette ville pourront être rachetées, dans l'année, pour vingt-cinq livres le marc. — *Ce fut fait l'an IIII^xx et un, en mai.* 1281 mai.

Tailliar, *Recueil d'actes en langue romane-wallonne*, p. 344.

Le chevalier Jean de Ville dit Surgens et sa femme Marie, avec le consentement du comte Guy, vendent à l'abbaye de Flines une redevance de quinze muids d'avoine qu'ils percevaient à Auchy, Coutiches et Flines. — *Faites en l'an del incarnation Nostre Singneur Jhésu Crist mil deus cens quatre vins et un.* 1281 mai?

L'abbé Hautcœur, *Cartulaire de l'abbaye de Flines*, t. I, p. 245.

Confirmation, par le comte Guy, de la vente d'une redevance annuelle de quinze muids d'avoine, vente qui avait été faite par le chevalier Jean de Ville dit Surgens et sa femme à l'abbaye de Flines. — *Faites et délivrées ens el devant dit an del incarnation Nostre Singneur, ou mois de may.* 1281 mai.

L'abbé Hautcœur, *Cartulaire de l'abbaye de Flines*, t. I, p. 246.

1281 mai. Le chevalier Guy, seigneur de Moy, donne quittance à l'abbaye de Flines des cinq cents livres qui étaient dues par le monastère à son gendre, sire Jean Surien, et à Marie, sa fille. — *En l'an del Incarnation mil deus quatre vins et un, el mois de may.*

L'abbé Hautcœur, *Cartulaire de l'abbaye de Flines*, t. I, p. 249.

1281 mai. Acte passé par-devant les échevins de Mons et par lequel Pierre Roussiauls et Marie Richarde, sa femme, donnent une maison située à Mons, dans la rue d'Havré, à la commune-aumône des pauvres de cette ville. — *Ce fut fait en le Maison de le pais, l'an del incarnation Jhésu Crist mil deus cens quatre vins et un, el mois de may.*

De Villers, *Description analytique de cartulaires et de chartriers de Hainaut*, t. VIII, p. 142.

1281 mai. L'abbesse et les religieuses d'Épinlieu font connaître qu'elle ont vendu aux échevins de Mons pour la commune-aumône des pauvres de cette ville, une rente annuelle de cinq sous blancs. — *Ce fu douné l'an del incarnation Nostre Segneur mil CC. witante et un, el mois de mai.*

Fragment dans De Villers, *Description analytique de cartulaires et de chartriers du Hainaut*, t. VIII, p. 143.

1281 1er juin. Arrêt du Parlement de Paris, déclarant qu'au sujet de l'amende prononcée contre eux, les échevins, conseillers et vagues de la ville de Gand doivent être jugés en la cour du comte de Flandre, sans que l'administration de cette ville puisse être changée. — *Expedita in pallamento Penthecostes, anno Domini M. CC. LXXXI.*

Beugnot, *Les Olim*, t. II, p. 174.

1281 1er juin. Arrêt du Parlement de Paris, décidant que le débat du comte de Flandre et des bourgeois de Bruges doit être jugé en la cour du comte, sans que ce dernier puisse apporter aucun empêchement aux démarches des bourgeois. — *Expedita in pallamento Penthecostes, anno Domini M. CC. LXXXI.*

Beugnot, *Les Olim*, t. II, p. 174.

1281 1er juin. Florent, comte de Hollande, reconnaît qu'il doit à son beau-père Guy, comte de Flandre, deux mille livres tournois, qu'il promet de payer à la Saint-Martin

prochaine. — *Datum in die Pentecostes, anno Domini M. CC. LXXX primo.*

Van den Bergh, *Gedenkstukken tot opheldering der Nederlandsche geschiedenis*, t. I, p. 18, et *Oorkondenboek van Holland en Zeeland*, t. II, p. 188.

Guy, comte de Flandre, approuve la renonciation de Robert de Wavrin à la rente de neuf livres sept sous quatre deniers de Flandre, que l'abbaye de Saint-Nicolas, de Furnes, lui devait pour trente-six mesures de terres, situées à Schore. — *Faites et données à Winendale, l'an del incarnation Nostre Seigneur mil deus cens quatre vins et un, lendemain de le Pentecote.* 1281 2 juin.

F. V. et C. C., *Chronicon et cartularium abbatiæ Sancti Nicolai Furnensis*, p. 235.

Arnoul, comte de Looz, déclare avoir reçu de Jacques Brance, receveur de la terre de Namur, agissant au nom de Guy, comte de Flandre et marquis de Namur, mille livres de Louvain, en payement de la terre de Sclayen et de ses dépendances, qu'Arnoul avait vendues. — *Ki furent faites et donées l'an de l'incarnation Nostre Saignor mil deus cens quatre vin et un, lendemain de la Pentecoste.* 1281 2 juin.

Wolters, *Codex diplomaticus Lossensis*, p. 159.

Walter Berthout, fils aîné du sire de Malines, et Jean Berthout, sire de Gramines, autorisent leur vassal Arnoul d'Eechove à céder les dîmes de Linth et de Bossche, paroisse de Contich, aux frères de l'ordre Teutonique, de Malines. — *Actum et datum anno Domini M.C.LXXXII, feria IV post Trinitatem.* 1281 11 juin.

Fragment dans Butkens, *Trophées de Brabant*, t. II, p. 65.

Maître Jacques Castanea, official de Liége, porte une sentence au sujet du débat qui s'est élevé entre Arnoul, pléban de Saint-Jean, d'une part, et le doyen, le chapitre et quelques chapelains de Notre-Dame, de Maestricht, d'autre part, au sujet de la participation aux sacrements et du partage des offrandes. — *Datum anno Domini millesimo CC. LXXX^mo primo, feria tertia post festum Petri et Pauli apostolorum.* 1281 1er juillet.

Franquinet, *Beredeneerde inventaris der oorkonden van het kapittel van O.-L. Vrouwe kerk, te Maastricht*, p. 45.

Florent, comte de Hollande, à la demande d'Édouard, roi d'Angleterre, consent au mariage de son fils Alphonse avec Marguerite, fille du roi, et assigne 1281 5 juillet.

à son fils une moitié de ses États, dont il provoquera la division en deux parties; il s'engage, en outre, à réclamer pour cet arrangement la sanction du roi des Romains. — *Datum apud West monasterium, quinto die julii, anno gratie M. CC. LXXXI.*

Rymer, *Foedera, conventiones, litteræ, etc.*, t. II, p. 175 (édit. de 1727), et t. I, IIme partie, p. 594 (édit. de 1816). — Van Mieris, *Charterboek der graaven van Holland*, t. I, p. 412. — Van den Bergh, *Oorkondenboek van Holland en Zeeland*, t. II, p. 188.

1281 5 juillet. Édouard, roi d'Angleterre, déclare que Florent, comte de Hollande, tant en son nom qu'en celui de ses vassaux et alliés, et Florent de Hainaut, tant pour lui que pour la comtesse Aleyde, le comte de Hainaut et ses autres alliés, lui ont confié la décision de leurs différends et ont promis d'exécuter la sentence qu'il porterait. — *Datum apud West monasterium, quinto die julii, anno regni nostri nono.*

Van den Bergh, *Oorkondenboek van Holland en Zeeland*, t. II, p. 194.

1281 8 juillet. Enguerrand, évêque de Cambrai, confirme le diplôme de son prédécesseur Nicolas, du mois de mai 1264, pour le maintien de la discipline parmi les chapelains de l'église d'Antoing. — *Datum anno Domini M. CC. LXXXI, feria tertia ante Divisionem apostolorum.*

Annales du Cercle archéologique de Mons, t. IX, p. 113. — Fragment dans De Villers, *Description analytique de cartulaires et de chartriers du Hainaut*, t. V, p. 45.

1281 12 juillet. Le roi d'Angleterre ordonne à ses baillis de laisser les marchands de la Hollande et de la Zélande négocier librement dans ses États et de les protéger, le comte Florent ayant promis de faire indemniser les négociants anglais à qui des torts auraient été causés. — *Teste rege apud West monasterium, XII die julii.*

Van den Bergh, *Oorkondenboek van Holland en Zeeland*, t. II, p. 189.

1281 15 juillet. Othon, marquis de Brandebourg, approuve l'inféodation faite par le roi Rodolphe au comte de Hainaut de quelques fiefs donnés jadis à Jean d'Avesnes par le roi Guillaume. — *Datum in Werbelins, anno Domini M. CC. LXXXI, idus julii.*

Martene et Durand, *Thesaurus anecdotorum*, t. I, col. 1161. — Lünig, *Codex Germaniæ diplomaticus*, t. II, col. 2405. — Van Mieris, *Charterboek der graaven van Holland*, t. I, p. 413. — De Villers, *Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, etc.*, t. III, p. 507. — Voyez Kluit, *Historia critica comitatus Hollandiæ et Zeelandiæ*, t. II, p. 836.

Renaud, comte de Gueldre, et Henri, comte de Luxembourg, informent les avoué, échevins, conseils, maîtres des citoyens et autres bourgeois d'Aix-la-Chapelle qu'ils ont donné procuration pour recevoir quatre mille marcs qui devaient leur être payés à l'Assomption; ils approuvent la quittance qui sera délivrée à la ville en leur nom. — *Datum anno Domini millesimo ducentesimo octogesimo primo, feria quinta post Jacobi apostoli.* 1281 31 juillet.

Quix, *Codex diplomaticus Aquensis*, t. I, p. 155.

Jean de Dampierre, seigneur de Saint-Dizier, reconnaît devoir au comte de Flandre neuf cent trente livres de parisis, qui ont été payées pour lui. — *Ce fu faite en l'an del incarnation Nostre Signeur mil deus cens quatre vins et un, el mois de july.* 1281 juillet.

Vredius, *Genealogia comitum Flandriæ*, preuves, t. II, p. 158.

Décision arbitrale prononcée par Rase, seigneur de Liedekerke; Albert, seigneur de Voorne, et les chevaliers Sweder de Bousichem et Wisse de Coudekerke, au sujet de la querelle qui s'était élevée entre Florent, comte de Hollande, et Florent de Hainaut. — *Dit zechghen was gezeghet tote Dorderecht in den Minnenbroeder boemgaert, des zoenendaeghes naer Sinte-Pieters daeghe inganghen oeghest, in den jaeren Ons Heeren als men scryvet duusent twee hondert ende eenentachentigh.* 1281 3 août.

Van Mieris, *Chartenboek der graaven van Holland*, t. I, p. 414. — Van den Bergh, *Oorkondenboek van Holland en Zeeland*, t. II, p. 189.

Le roi des Romains Rodolphe confirme les jugements rendus par son prédécesseur Guillaume, en faveur de Jean d'Avesnes et au détriment de Marguerite, comtesse de Flandre, et donne à Jean, comte du Hainaut, fils de Jean d'Avesnes, l'investiture des domaines en litige. — *Datum Nurenberch, per manum magistri Goth, præpositi Pataviensis, prothonotarii nostri, nonis augusti, indictione IX, anno Domini M. CC. LXXXI, regni vero nostri anno VIII.* 1281 3 août.

Martene et Durand, *Thesaurus anecdotorum*, t. I, col. 1163. — Lünig, *Codex Germaniæ diplomaticus*, t. II, col. 2407. — Kluit, *Historia critica comitatus Hollandiæ et Zeelandiæ*, t. II, p. 837. — Van Mieris, *Charterboek der graaven van Holland*, t. I, p. 415. — Vinchant, *Annales de la province et comté du Hainaut*, t. VI, p. 41 (avec la mauvaise date 1280). — De Reiffenberg, *Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, etc.*, t. I, p. 375. — De Villers, *Monuments* cités, t. III, pp. 509-514.

1281 5 août. Rodolphe, roi des Romains, mande à l'empereur de Constantinople, à R., avoué de Béthune, à Jean d'Audenarde, à R., seigneur de Liedekerke, à G., seigneur de Rhodes, à R., seigneur de Gavre, à T., seigneur de Beveren, à H., châtelain de Gand, et à d'autres vassaux de l'Empire, de prêter foi et hommage à Jean d'Avesnes, comte de Hainaut, qu'il a investi des terres d'Alost, de Grammont, de Waes, des Quatre-Métiers et de celle sur l'Escaut. — *Datum in Nuremberg, nonis augusti, regni nostri anno VIII.*

Martene et Durand, *Thesaurus anecdotorum*, t. I, col. 1171. — Lünig, *Codex Germaniæ diplomaticus*, t. II, col. 2413. — Kluit, *Historia critica comitatus Hollandiæ et Zeelandiæ*, t. II, p. 840. — De Villers, *Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, etc.*, t. III, p. 508.

1281 5 août. Le roi Rodolphe ordonne aux habitants du comté d'Alost, du pays de Waes, des Quatre-Métiers, etc., de reconnaître pour seigneur le comte de Hainaut. — *Datum Nuremberch, nonis augusti, indictione IX, anno Domini M. CC. LXXXI, regni vero nostri anno VIII.*

Martene et Durand, *Thesaurus anecdotorum*, t. I, col. 1167. — Lünig, *Codex Germaniæ diplomaticus*, t. II, col. 2413. — Kluit, *Historia critica comitatus Hollandiæ et Zeelandiæ*, t. II, p. 839. — Van Mieris, *Charterboek der graaven van Holland*, t. I, p. 416. — Vinchant, *Annales de la province et comté du Hainaut*, t. VI, p. 43 (avec la mauvaise date 1280). — De Reiffenberg, *Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, etc.*, t. I, p. 376. — De Villers, *Monuments* cités, t. III, p. 514.

1281 5 août. Ordre semblable, adressé par le roi Rodolphe aux maires, échevins, justiciers et communauté d'Alost et de Grammont. — *Datum Nuremberge, nonis augusti, indictione IX^a, anno Domini millesimo ducentesimo octogesimo primo, regni vero nostri anno octavo.*

De Villers, *Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, etc.*, t. III, p. 516.

1281 5 août. Le roi Rodolphe enjoint à l'évêque de Cambrai d'aider Jean, comte de Hainaut, à se mettre en possession des fiefs de l'Empire qui lui avaient été adjugés. — *Datum in Nuremberg, nonis augusti, regni nostri anno VIII.*

Martene et Durand, *Thesaurus anecdotorum*, t. I, col. 1168. — Rousset, *Supplément au corps diplomatique de Dumont*, t. II, Ire partie, p. 136. — Van Mieris, *Charterboek der graaven van Holland*, t. I, p. 416. — De Reiffenberg, *Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, etc.*, t. I, p. 377. — De Villers, *Monuments* cités, t. III, p. 519. — Voyez Kluit, *Historia critica comitatus Hollandiæ et Zeelandiæ*, t. II, p. 839.

Le comte de Hollande ordonne à ses officiers de laisser jouir les habitants de *Nieuwendamme* (Schiedam), de l'exemption de tonlieux, comme avant sa querelle avec leur seigneur, Florent de Hainaut. — *Gegeven in den Haige, in t' jaer ons Heeren duysent twee hondert ende LXXXI, feria tercia nae Sinte Pieters dage ad vincula.* 1281 5 août.

Van Mieris, *Charterboek der graaven van Holland*, t. I, p. 414. — Van den Bergh, *Oorkondenboek van Holland en Zeeland*, t. II, p. 190.

Jean, duc de Lotharingie et de Brabant, s'oblige à mettre Jean, évêque de Liége, en possession du village de Paille, que celui-ci avait acheté de Gérard de Luxembourg, seigneur de Durbuy, et qui ne lui avait pas encore été cédé, bien qu'il eût déjà payé à Gérard deux cents marcs. — *Données en l'an de le incarnation Nostre Segneur mil deus cens quatre vins et un, le venredi devant le Saint Lorens.* 1281 8 août.

Willems, *Chronique en vers de Jean Van Heelu*, p. 407.

Rodolphe, roi des Romains, fait connaître qu'il a été décidé, dans l'assemblée de Nuremberg, que toutes les concessions faites par le roi Richard ou ses prédécesseurs, depuis l'époque de la déposition de l'empereur Frédéric II, seraient considérées comme nulles si elles n'étaient approuvées par la majorité des princes électeurs. — *Datum in Nurenberg, V idus augusti, indictione IX, anno Domini M. CC. LXXX primo, regni vero nostri anno VIII.* 1281 9 août.

Martene et Durand, *Thesaurus anecdotorum*, t. I, col. 1169. — De Villers, *Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, etc.*, t. III, p. 518.

Rodolphe, roi des Romains, déclare qu'après avoir investi Jean d'Avesnes, comte de Hainaut, de la terre d'Alost et d'autres fiefs qu'il devait tenir de l'Empire, il l'a autorisé à déléguer, à son choix, un exécuteur de cette concession, qui le mettra en possession de ces domaines. — *Datum Nuremberg, quinto idus augusti, anno Domini M. CC. LXXXI, regni vero nostri anno octavo.* 1281 9 août.

Martene et Durand, *Thesaurus anecdotorum*, t. I, col. 1170. — Lünig, *Codex Germaniæ diplomaticus*, t. II, col. 2411. — Kluit, *Historia critica comitatus Hollandiæ et Zeelandiæ*, t. II, p. 842. — De Reiffenberg, *Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, etc.*, t. I, p. 378.

1281 10 août. Le roi d'Angleterre, voulant mettre fin aux différends existants entre ses sujets et ceux de Florent, comte de Hollande et de Zélande, charge deux de ses vassaux de s'entendre à ce sujet avec deux vassaux du comte. — *Datum apud Ospring, X die augusti, anno Domini M. CC. LXXXII.*

Rymer, *Foedera, conventiones, litteræ, etc.*, t. II, p. 177 (édit. de 1727), et t. I, IIme partie, p. 596 (édit. de 1816). — Van Mieris, *Charterboek der graaven van Holland*, t. I, p. 417. — Van den Bergh, *Oorkondenboek van Holland en Zeeland*, t. II, p. 190.

1281 16 août. Werner, archevêque de Mayence, donne son consentement à l'inféodation de la terre d'Alost et d'autres tenures relevant de l'Empire, inféodation qui avait été faite à Jean d'Avesnes par le roi Rodolphe. — *Datum anno Domini millesimo ducentesimo octogesimo primo, in crustino Assumptionis beate Marie virginis.*

De Villers, *Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, etc.*, t. III, p. 517.

1281 16 août. Procuration donnée par Éléonore, reine d'Angleterre, femme d'Édouard Ier, à Guillaume de Vergers, son valet, au sujet de l'hommage qu'on devait faire en son nom, au comte Guy, pour une terre située en Flandre, et qui était échue à la reine par héritage. — *Datum apud Eboracum, XVI die augusti, anno regni domini nostri regis VIII.*

Vredius, *Genealogia comitum Flandriæ*, preuves, t. I, p. 100.

1281 18 août. Charte scellé du sceau des échevins de la ville de Bailleul et constatant qu'ils ont confié à l'abbaye des Dunes quatre chartes, pour y être conservées jusqu'à ce que la ville de Bailleul les réclamera. — *Ky fut faite en l'an de l'incarnation Nostre Signeur mil et deus cens et quatre vins et un, le lundi après le jour Nostre Dame en mi auest.*

Adrien But, *Cronica abbatum monasterii de Dunis*, p. 153. — *Cronica et cartularium monasterii de Dunis*, p. 626. — Voir *Ibidem*, p. 900.

1281 19 août. Jean, duc de Lotharingie et de Brabant, prend sous sa protection les Frères bogards de Diest et les exempte de toute espèce d'impositions. — *Datum apud Turnout, anno Domini M. CC. octuagesimo primo, feria tertia post Assumptionem beate Marie virginis gloriose.*

Bulletins de la Commission royale d'histoire, 3me série, t. II, p. 474. — Raymaekers, *Het kerkelyk en liefdadig Diest*, p. 300.

Jean, duc de Saxe et de Westphalie et maréchal de l'Empire, confirme la concession que le roi Rodolphe avait faite à Jean d'Avesnes, des terres sur l'Escaut et de celles d'Alost, des Quatre-Métiers, de Waes et de Grammont. 1281 20 août.

Fragment dans Kluit, *Historia critica comitatus Hollandiæ et Zeelandiæ*, t. II, p. 844.

Othon de Walhain, chevalier, déclare qu'il a vendu à Jacques Branche, receveur de la terre de Namur, au profit de Guy, comte de Flandre, marquis de Namur, vingt bonniers du bois de *Granschie*, tenus en fief d'Arnoud, seigneur de Walhain. — *Fait et donné l'an de l'incarnation Nostre Seigneur mil CC. LXXXI, le lundy après la S. Bartholomé apostole.* 1281 25 août.

Galliot, *Histoire de la ville et province de Namur*, t. VI, p. 39.

Arnoul, sire de Walhain, chevalier, fait savoir qu'il a vendu à Jacques Branche, receveur de la terre de Namur, cent quatre vingts bonniers de bois qu'il tenait en fief de Guy, comte de Flandre, et promet de faire ratifier cette vente par ses enfants. — *Ce fu fait et donneit l'an de l'incarnation Nostre Singneur M. CC. LXXXI, le lundi après le saint Berthelmieu l'apostle.* 1281 25 août.

De Reiffenberg, *Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, etc.*, t. I, p. 20.

Sohier, seigneur de Beaufort, et Sophie, sa femme, confirment la cession des dîmes de Beaufort, de Ben, de Gesves, etc., cession qui avait été faite à l'abbaye de Solières par feu Arnoul, seigneur de Beaufort. — *Faite et ordounée l'an de grace M. CC. LXXXI, le samedi après la fête de S. Barthelémy apôtre.* 1281 30 août.

Goethals, *Miroir des notabilités nobiliaires*, t. II, p. 50, et *Histoire généalogique de la maison de Beaufort-Spontin*, p. 50.

Guillaume de Printhagen confirme la donation qui avait été faite à l'ordre Teutonique par le chevalier Rase de Houte ou Van den Houte, qui était entré dans cet ordre, de tous les biens qu'il tenait en fief de Guillaume, et notamment de la ferme dite de *Houte*. — *Acta sunc hec in curia de Bernechem, domus Theuton. prope Sanctum Trudonem, secundo kalendas septemb., anno Domini M. CC. LXXX primo.* 1281 31 août.

Hennes, *Urkundenbuch des Deutschen ordens*, t. II, p. 241.

1281 août. Herman, comte de Henneberg, vend à Jean d'Avesnes, en son nom et au nom de son fils Beppon, d'Othon, marquis de Brandebourg, et de sa fille Jutte ou Judith, femme de ce marquis, tous les droits qui leur appartenaient dans la succession au comté de Hollande. — *Actum et datum apud Nuremberg, anno Dominice incarnationis millesimo ducentesimo octogesimo primo, mense augusto.*

Martene et Durand, *Thesaurus anecdotorum*, t. I, col. 1162. — Lünig, *Codex Germaniæ diplomaticus*, t. II, col. 2411. — Van Mieris, *Charterboek der graaven van Holland*, t. I, p. 418. — Van den Bergh, *Oorkondenboek van Holland en Zeeland*, t. II, p. 192. — Fragment dans Kluit, *Historia critica comitatus Hollandiæ et Zeelandiæ*, t. II, p. 844. — Voyez De Villers, *Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, etc.*, t. III, p. 783.

1281 août. Accord conclu entre les abbayes de Saint-Denis en Broqueroie et de Cambron, avec l'approbation d'Enguerrand, évêque de Cambrai, au sujet de dîmes que ces monastères possédaient en commun. — *Données en l'an de l'incarnation Jhesu Crist mil deus cens quatre vins et un, el mois d'aoust.*

De Smet, *Cartulaire de l'abbaye de Cambron*, p. 855. — Voyez les *Annales du cercle archéologique de Mons*, t. X, p. 179, et De Villers, *Description analytique de cartulaires et de chartriers du Hainaut*, t. V, p. 179.

1281 1er septembre. Guillaume, abbé, et les religieux de Saint-Trond attestent que maître Gérard de Saint-Trond, chanoine de Sainte-Croix, de Liége, leur a cédé douze et demi bonniers de terres et de prés situés à Engelbempt, à charge d'une redevance viagère et annuelle de seize muids de seigle. — *Datum anno Domini M. CC. octogesimo primo, in festo beati Egidii.*

Piot, *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Trond*, t. I, p. 351.

1281 4 septembre. Le pape Martin charge l'évêque de Térouanne, l'archidiacre de Flandre dans ce diocèse et le chantre de Térouanne, sur les plaintes du comte de Hollande, de terminer les débats qui s'était élevé entre l'archevêque de Cologne, d'une part, et l'évêque d'Utrecht, d'autre part. — *Datum apud Urbem veterem, II nonis septembris, pontificatus nostri anno primo.*

Van den Bergh, *Oorkondenboek van Holland en Zeeland*, t. II, p. 178.

1281 20 septembre. Le comte de Flandre, Guy, autorise la ville de Bruges, à établir et à percevoir, pendant dix ans, des droits d'accises, à l'effet de pouvoir acquitter les

amendes auxquelles elle a été condamnée à la suite de ses révoltes. — *A Winendale, l'an del incarnation Nostre Seigneur mil deus cens quatre vins et un, le samedi après Sainte Crois, en septembre.*

Fragment dans Gilliodts Van Severen, *Inventaire des archives de la ville de Bruges*, t. I, p. 9.

L'abbesse Marguerite et les religieuses de Messines cèdent en échange, à l'abbaye de Cambron, dix mesures de terres situées à Lampernesse, près de Furnes, pour une étendue égale de terres situées près de là, à *Volcraueskinderkerke. — Faites en l'an del incarnation Nostre Signeur mil deus cens quattre vins et un, el mois de septembre.* 1281 septembre.

De Smet, *Cartulaire de l'abbaye de Cambron*, p. 520.

Les prévôts, les jurés et toute la commune de Tournai reconnaissent que le chapitre de cette ville doit y prélever, tous les ans, le produit d'un des étaux de la halle aux draps, en indemnité de ce qu'une partie de cette halle a été démolie pour agrandir le marché. — *Faites en l'an de grasce M. CC. quatre vins et un, le lendemain de Saint Remi, par un dioes.* 1281 2 octobre.

Wauters, *De l'origine et des premiers développements des libertés communales*, preuves, p. 237.

Marie, damoiselle de Gueldre, donne quittance à Guy, comte de Flandre, d'une somme de mille livres. — *Ce fu fait en l'an de grasce mil CC quatre vins et I, le venredi après la Saint Remi.* 1281 3 octobre.

Van den Bergh, *Gedenkstukken tot opheldering der Nederlansche geschiedenis*, t. I, p. 18.

Philippe, évêque de Tournai, confirme les concessions de terres que l'abbé de Saint-Bavon, de Gand, avait faites aux béguines infirmes du *Poort-acker*, de cette ville, ainsi que les divers cens et redevances auxquelles il avait assujetti ces religieuses envers l'église de Saint-Bavon. — *Datum anno Domini M. CC. octuagesimo primo, feria secunda post festum beati Remigii.* 1281 6 octobre.

Diericx, *Mémoires sur la ville de Gand*, t. II, p. 643.

Rodolphe, roi des Romains, mande à H., comte de Luxembourg, de se rendre dans les terres d'Alost, de Grammont, de Waes, des Quatre-Métiers, etc., afin 1281 12 octobre.

de mettre Jean d'Avesnes en possession de ces fiefs. — *Datum Columbariæ, IV idus octobris, regni nostri anno VIII.*

Martene et Durand, *Thesaurus anecdotorum*, t. I, col. 1171. — Lünig, *Codex Germanie diplomaticus*, t. II, col. 2415. — Fragment dans Kluit, *Historia critica comitatus Hollandiæ et Zeelandiæ*, t. II, p. 845. — Voyez De Villers, *Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, etc.*, t. III, p. 783.

1281
1er janvier-
16 octobre.

Le pape Martin informe l'évêque de Tournai qu'il a conféré à Walter Debboud, pauvre clerc de son diocèse, qu'il avait fait examiner par quelques ecclésiastiques, le premier bénéfice à la collation du chapitre de Courtrai qui viendrait à vaquer. — *Datum apud.....*

Baron Kervyn de Lettenhove, *Codex Dunensis*, p. 258.

1281
16 octobre.

L'official de Tournai, par ordre de l'évêque de cette ville, porte à la connaissance des prêtres du diocèse le bref accordé par le pape Martin à Walter Debboud.—*Anno Domini M. CC. LXXXI, feria quinta post beati Dyonisii.*

Baron Kervyn de Lettenhove, *Codex Dunensis*, p. 258.

1281
18 octobre.

Le chevalier Philippe de Gomegnies reconnaît avoir reçu de Jacques Branche, receveur du pays de Namur, les douze livres de Louvain qu'il tient en fief du comte, par an.—*Ki furent faites l'an Nostre Signor milh deus cens quatre vins y un, le samedi après les octaves Sain Donis.*

Jules Borgnet, *Cartulaire de la commune de Namur*, t. I, p. 55.

1281
18 octobre.

Thierri, seigneur de Heinsberg, reconnaît qu'il a reçu de Jean, duc de Lotharingie et de Brabant, une rente annuelle de cent livres de Louvain, et promet de servir le duc comme d'autres seigneurs du pays situé entre le Rhin et la Meuse y sont obligés. — *Datum anno Domini millesimo CC. LXXXI, die Luce ewangeliste.*

Fragment dans Butkens, *Trophées de Brabant*, t. I, preuves, p. 114 (avec la date 1280).

1281
20 octobre.

L'official de Cambrai mande à Jacques de Priches, clerc et notaire de la cour de Cambrai, de recevoir en sa place le consentement d'Élisabeth, dame de Sebourg et épouse d'Arnoul d'Audenarde, à la vente que celui-ci avait faite au comte Guy de Flandre, du village de *Werkins* (Cortemarcq). — *Datum anno Domini M. CC. LXXXI, feria secunda post festum beati Lucæ evangelistæ.*

De Reiffenberg, *Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, etc.*, t. I, p. 174.

L'official de Cambrai commet Jacques de Priches, clerc et notaire de la cour de Cambrai, pour recevoir le consentement de Marie, épouse de Thomas de Mortagne, à la vente que celui-ci avait faite au comte Guy, du village de *Wercken*. — *Datum anno Domini M. CC. LXXXI, feria tertia post festum beati Lucæ evangelistæ.* 1281 21 octobre.

De Reiffenberg, *Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, etc.*, t. I, p. 171.

L'official de Cambrai déclare qu'en présence de Jacques de Priches, clerc et notaire de la cour de Cambrai, Élisabeth, dame de Sebourg et épouse d'Arnoul d'Audenarde, a approuvé et ratifié, sans réserve, la vente du village de Cortemarcq faite par Arnoul au comte Guy.— *Datum anno Domini M. CC. LXXXI, sabbato ante festum B. Simonis et Judæ apostolorum.* 1281 25 octobre.

De Reiffenberg, *Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, etc.*, t. I, p. 175.

Jean d'Avesnes, comte de Hainaut, déclare que Jean, sire d'Audenarde, a livré entre ses mains les fiefs de Flobecq et de Lessines, dont le comte a ensuite investi Jean, sire de Rosoy, fils du seigneur d'Audenarde. — ..... *en l'an de l'incarnation Notre Signeur Jhesu Crist M. CC. LXXXI, le diemence devant le fieste tous sains.* 1281 26 octobre.

De Reiffenberg, *Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, etc.*, t. I, p. 372.

L'official de Cambrai déclare qu'en présence du notaire Jacques de Priches, Marie, épouse de Thomas de Mortagne, a approuvé la vente du village de *Wercken* ou Cortemarcq, faites par Thomas au comte Guy de Flandre. — *Datum anno Domini M. CC. LXXXI, mense octobri.* 1281 octobre.

De Reiffenberg, *Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, etc.*, t. I, p. 172.

Arnoul de Louvain, seigneur de Bréda, chevalier, affecte pour surcroît de la pitance des religieux de Ninove et pour l'entretien du luminaire du sanctuaire de l'abbaye, une rente de dix livres sur les revenus de deux bois tenus par lui en fief de Jean, sire d'Audenarde. — *Actum anno Domini M. CC. LXXXI, mense octobri.* 1281 octobre.

De Smet, *Corpus chronicorum Flandriæ*, t. II, p. 945.

Accord conclu entre Philippe de Bourbourg, seigneur de Verlenghem, sergent du comte de Flandre, et Jean de Courtrai, bourgeois de Lille, d'une part, et la 1281 octobre.

commune de Lille, d'autre part, au sujet d'un chemin conduisant du rivage du Waut au moulin de Canteleu. — *Ce fu fait l'an del incarnation Nostre Signeur Jhesu Crist mil deus cens quatre vins et un, el mois de octembre.*

Roisin, *Franchises, lois et coutumes de la ville de Lille,* p. 295.

1281 octobre. Les prévôts, les jurés et les gouverneurs de Tournai déclarent que c'est par pure grâce que le chapitre de cette ville a contribué dans la construction de latrines, voisines de l'Escaut. — *El an del incarnation Nostre Segneur M. CC. et quatre vins et un, el mois d'octembre.*

Wauters, *De l'origine et des premiers développements des libertés communales,* preuves, p. 238.

1281 octobre. Jugement arbitral (en français) prononcé par Aubert de Marle, chanoine de Laon, et Gautier Bardin, bailli de Vermandois, au sujet de griefs que la ville et le chapitre de Tournai se reprochaient mutuellement.

En partie dans De Reiffenberg, *Chronique rimée de Philippe Mouskès,* t. II, p. LXXIX. — *Mémoires de la Société historique et littéraire de Tournai,* t. VI, p. 81.

1281 octobre. Frère Nicolas, maître de Flines, au nom de l'abbaye de ce nom, donne en arrentement un manage ou maison situé à Flines, à Pierre Fauviaus. — *L'an del incarnation Nostre Signeur Jhésu Crist M. CC. LXXXI, el mois d'octembre.*

L'abbé Hautcœur, *Cartulaire de l'abbaye de Flines,* t. I, p. 249.

1281 10 novembre. L'écoutète et les échevins de Diest déclarent que la Maison des pauvres lépreux près de Diest possède un cens annuel de dix sous, petite monnaie de Louvain, sur une maison de cette ville. — *Datum anno Domini M. CC. octogesimo primo, in vigilia beati Martini hyemalis.*

Raymaekers, *Het kerkelyk en liefdadig Diest,* p. 551.

1281 12 novembre. Sœur Marie de Dampierre, frère Hellin, prieur des Dominicains de Lille, et Pierre, prévôt de l'église de Béthune, prient le chevalier Sohier de Baillœul, maréchal de France, de remettre au porteur des présentes les mille cinq cents livres que la comtesse Marguerite avait léguées à l'abbaye de Flines. — *Faites l'an del incarnation Nostre Signeur Jhésu Crist mil deus cens quatre vins et un, le mercredi apriès le fieste saint Martin en yver.*

L'abbé Hautcœur, *Cartulaire de l'abbaye de Flines,* t. I, p. 252.

Vidimus, du diplôme du roi Édouard d'Angleterre, du 5 juillet de la même année. — *Datum anno Domini M. CC. LXXX primo, feria quinta post festum beati Martini hyemalis.* 1281 13 novembre.

Van den Bergh, *Oorkondenboek van Holland en Zeeland*, t. II, p. 195.

Guy de Hainaut, archidiacre de Liége, déclare que l'admission de Jean et de Thierri de Dinant, prêtres séculiers, en qualité de curés de Senenne, ne peut porter préjudice au droit de présentation à cette cure, qui appartient à l'abbaye de Floreffe. — *Datum anno Domini M. CC. LXXXI, feria sexta post festum beati Martini hiemalis.* 1281 14 novembre.

Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique, t. X, p. 283.

Commandement fait, au nom du roi de France, au seigneur de Chyson, de laisser en paix les bourgeois de Tournai et particulièrement l'un d'eux, Guillaume Castaigne. — *Expedita in Pallamento octabarum sancti Martini, anno Domini M. CC. LXXXI.* 1281 18 novembre.

Beugnot, *Les Olim*, t. II, p. 191.

Arrêt du Parlement de Paris, ordonnant de mettre en liberté sept personnes que le bailli d'Amiens avait fait arrêter sur un domaine de l'abbaye de Saint-Vaast, d'Arras, comme remplaçant, avait-il dit, le comte d'Artois. — *Expedita in Pallamento octabarum sancti Martini, anno Domini M. CC. LXXXI.* 1281 18 novembre.

Beugnot, *Les Olim*, t. II, p. 191.

Guy, comte de Flandre et marquis de Namur, approuve la cession d'une dîme se levant à Ertvelde, cession qui avait été faite par Jacques, fils de Ghiselin, pour la fondation d'une chapellenie dans l'église Notre-Dame, à Saint-Pierre, près de Gand. — *Faites et données l'an de grace M. CC. LXXXI, al commence octave saint Martin en yver.* 1281 18 novembre.

Van Lokeren, *Chartes et documents de l'abbaye de Saint-Pierre, à Gand*, t. I, p. 425.

Hubert de Bosinchem déclare que son château de Culenbourg doit être maison ouverte au comte de Gueldre, duc de Limbourg, et celui-ci, en retour, lui assigne pour les tenir en fief ses biens de *Laxmonde* et de *Lanxmere*. — 1281 21 novembre.

Datum apud Novimagium, anno Domini millesimo ducentesimo octuagesimo primo, feria sexta quæ fuit vigilia beatæ Ceciliæ virginis.

Pontanus, *Historia Gelriæ*, p. 158. — Heda, *Historia episcoporum Ultrajectensium*, p. 213. — Lünig, *Codex Germaniæ diplomaticus*, t. II, col. 1753. — Bondam, *Charterboek der hertogen van Gelderland*, p. 661. — Van Mieris, *Charterboek der graaven van Holland*, t. I, p. 420 (avec une traduction en hollandais). — Matthæus, *Analecta*, t. VI, p. 298.

1281 novembre. Conventions arrêtées pour le mariage de Philippe, fils aîné de Robert, comte d'Artois, et de Blanche, petite-fille de Jean, comte de Bretagne. — *Faites l'an de grace mil deux cens quatre vingt ung, ou mois de novembre.*

Anselme, *Histoire généalogique de la maison de France*, t. III, p. 14. — Document dénué d'authenticité.

1281 novembre. Vidimus donné par Gilles, abbé de Saint-Nicolas, de Furnes, et Nicolas, doyen de l'église Sainte-Walburge, de la même ville, de trois bulles du pape Alexandre III en faveur de l'ordre de Cîteaux. — *Datum anno Domini millesimo ducentesimo octogesimo primo, mense novembri.*

Cronica et cartularium monasterii de Dunis, p. 137.

1281 1er décembre. Henri, comte de Salm, et ses fils, Henri et Jean, engagent à l'archevêque de Trèves, Henri, leur manoir de Drine et plusieurs villages adjacentes, pour la somme de cinq cent livres de Trèves. — *Datum anno Domini M. CC. octogesimo primo, in crastino beati Andree episcopi.*

Fahne, *Codex diplomaticus Salmo-Reifferscheidanus*, p. 47.

1281 2 décembre. Waleran de Juliers, seigneur de Berchem, confirme la franchise de charges qui avait été accordée à l'abbaye de Marienthal, en 1236, par son bisaïeul Lothaire, pour le manoir de Bullesheim. — *Acta sunt hec apud monasterium Aiffliae.... Datum anno Domini millesimo CC. LXXX primo, feria tertia ante Nicolai.*

Franquinet, *Beredeneerde inventaris der oorkonden van de abdy van Kloosterrode*, p. 206.

1281 2 décembre. Le chevalier Arnoul d'*Odumont*, à la requête de sire Fastré Pierart, maréchal de l'évêché de Liége, constate que l'enquête ouverte au sujet de certains biens dont la possession était contestée au chapitre de Saint-Denis, de Liége, par celui de Sainte-Croix, de la même ville, a été favorable à la première de ces corps. — *Faites à Waremme, le mardi après le feste saint Andrier.*

Che fut fait l'an del incarnation Nostre Sangnor milh dous cens octante et un.

Fragment dans les *Bulletins de la Commission royale d'histoire*, 3me série, t. XIV, p. 78. — Stanislas Bormans, *Notice des cartulaires de la collégiale Saint-Denis, à Liége*, p. 58.

Conditions du mariage négocié par Guillaume de Mortagne, seigneur de *Mumeis*, et Bernard, doyen de l'église de Messines, mandataires du comte Guy, entre Marguerite, fille aînée de ce prince, et Alexandre, fils aîné d'Alexandre, roi d'Écosse. — *Datum apud Rokisburg, die Jovis proximo post festum sancti Andree apostoli, anno ab incarnatione Domini M. CC. octogesimo primo.* 1281 5 décembre.

Varenbergh, *Épisodes des relations extérieures de la Flandre*, p. 23.

Hugues de Conflans, maréchal de Champagne, et Hugues, son fils, déclarent avoir vendu pour deux cent cinquante livres de Flandre au comte Guy, au nom et au profit de son fils Jean de Namur, leurs rentes et *droitures* de Thourout, ainsi que les hommages dus par Pierre de le Niepe et Jean de le Hale. — ..... *données l'an de l'incarnation Nostre Seigneur M. CC. LXXXI, le jour saint Nicolai.* 1281 6 décembre.

De Reiffenberg, *Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, etc.*, t. I, p. 170.

Lettres échevinales de Thiel, attestant le transport de biens à Ysendoorn, fait par Henri de Ochten et son frère Godefroid au chevalier Rodolphe Koc. — *In die beatæ Luciæ virginis, anno Domini M. CC. octogesimo primo.* 1281 13 décembre.

Bondam, *Charterboek der hertogen van Gelderland*, p. 662.

Engelbert Grutere et Gerung Wentel, échevins d'Anvers, déclarent que l'abbé et les religieux du monastère de Saint-Michel, de cette ville, et Godefroid Tuelant ont fait un échange de biens, parmi lesquels ils citent une pièce de terres sise à l'extrémité de la rue Neuve, près du moulin d'Arnould Beghaen. — *Datum anno M. CC. LXXXI, sabbato ante festum beati Nicasii.* 1281 13 décembre.

Fragment dans Willems, *Historisch onderzoek naer den oorsprong en den waren naem der openbare plaetsen en andere oudheden van de stad Antwerpen*, p. 153.

Les chapitres des églises de Liége informent celui de Saint-Pierre et Saint-Pholien, de Fosses, qu'ils l'admettent dans leur confraternité. — *Actum et* 1281 16 décembre.

datum anno Dominice Incarnationis millesimo ducentesimo octuagesimo primo, feria tertia post festum beate Lucie virginis.

Fragment dans les *Bulletins de la Commission royale d'histoire*, 3me série, t. XIV, p. 334. — Stanislas Bormans, *Notice d'un cartulaire du clergé secondaire de Liége*, p. 20.

1281 16 décembre. Guillaume, abbé de Saint-Trond, Guillaume, doyen du concile de cette ville, et Jean de Diest, investi de Gorssum, déclarent qu'Arnoul Welnere n'a aucun droit à la propriété de six bonniers et demi de terres situés entre Stayen et Muysen, près de Saint-Trond, et appartenant au monastère de ce nom. — *Datum anno Domini M. CC. LXXX primo, feria tercia post Lucie.*

Piot, *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Trond*, t. I, p. 353.

1281 19 décembre. Rodolphe, roi des Romains, confirme, en faveur de Jean d'Avesnes, comte de Hainaut, la sentence par laquelle le roi Guillaume, son prédécesseur, avait dépouillé la comtesse Marguerite de la terre d'Alost, de la terre près de l'Escaut, de Grammont, du pays de Waes et des Quatre-Métiers et les avait attribués au père du comte. — *Datum Moguntie, XIV kalendas januarii, regni vero anno nono.*

Van den Bergh, *Oorkondenboek van Holland en Zeeland*, t. II, p. 195.

1281 19 décembre. Rodolphe, roi des Romains, mande à Florent, comte de Hollande, de ne point négliger de mettre Jean d'Avesnes en la possession des terres d'Alost, de Grammont, de Waes, de Quatre-Métiers, etc., qui avaient été enlevées par sentence du roi Guillaume à la comtesse Marguerite et dont Jean d'Avesnes avait été investi après avoir prêté foi et hommage. — *Datum Moguntiæ, XIV kalendas januarii, regni vero nostri anno nono.*

Kluit, *Historia critica comitatus Hollandiæ et Zeelandiæ*, t. II, p. 846. — Van Mieris, *Charterboek der graaven van Holland*, t. I, p. 419.

1281 27 décembre. Arnoul, comte de Looz, déclare que l'abbé de Saint-Trond a reçu de lui en fief l'avouerie de Helchteren, que le monastère avait achetée du chevalier Eustache de Hamal. — *Datum anno Domini M. CC. LXXXI, in die beati Joannis apostoli et evangelistæ, post Nativitatem Domini nostri Jesu Christi, apud Stockhem.*

Mantelius et Robyns, *Historia Lossensis, Pars I*, p. 217. — Saint-Genois, *Histoire des avoueries en Belgique*, p. 226.

Alexandre, roi d'Écosse, déclare que, si son fils aîné Alexandre se marie à Marguerite, fille du comte Guy de Flandre, et que des enfants naissent de cette union, ceux-ci seront les héritiers légitimes de l'Écosse, selon la coutume immémoriale de ce royaume. Alexandre, fils aîné du roi, ratifie les engagements pris par celui-ci. — ..... *données l'an de grasce M. CC. LXXXI, el mois de décembre.* 1281 décembre.

De Reiffenberg, *Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, etc.*, t. I, p. 171. — Varenbergh, *Épisodes des relations extérieures de la Flandre*, p. 25.

Alexandre, roi d'Écosse, déclare que, si son fils Alexandre se marie à Marguerite, fille du comte de Flandre, et que celle-ci meure avant d'avoir atteint l'âge de vingt-deux ans accomplis et sans laisser d'enfants, il sera tenu, dans les trois ans après la mort de Marguerite, de rendre au comte Guy cinq mille cinq cent livres sterling, moitié de la dot de Marguerite. — ..... *données l'an de grasce M. CC. LXXXI, el mois de décembre.* 1281 décembre.

De Reiffenberg, *Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, etc.*, t. I, p. 179.

Alexandre, roi d'Écosse, déclare que si un mariage est contracté entre son fils Alexandre et Marguerite fille du comte de Flandre, celle-ci, en cas qu'elle survive à son époux, aura pour douaire la ville de Berwick, treize cent marcs sterling par an et le manoir de Linligthow. — ..... *données l'an del grasse mil deus cens quatre vins et un, el mois de décembre.* 1281 décembre.

De Reiffenberg, *Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, etc.*, t. I, p. 180. — Voyez Jules de Saint-Genois, *Inventaire analytique des chartes des comtes de Flandre*, p. 93.

Les échevins de Meerbeke déclarent que Catherine, béguine de Beaupré, après avoir acheté et reçu l'investiture d'un demi-bonnier de terres labourables, situées à Elsebeke, l'ont acensé à Gilles d'Elsebeke. — *Actum et datum anno Domini M. CC. LXXXI, mense decembri.* 1281 décembre.

De Smet, *Corpus chronicorum Flandriæ*, t. II, p. 944.

Accord conclu, avec l'approbation de l'évêque Enguerrand, entre l'abbé Guillaume et les religieux de Saint-Denis en Broqueroie et l'abbé Hugues et les religieux de Cambron, au sujet de dîmes qu'ils possédaient dans les mêmes 1281 décembre.

paroisses de l'évêché de Cambrai. — *Dounées en l'an del incarnation Jhesu Crist M. CC. LXXXI, el mois de decembre.*

De Smet, *Cartulaire de l'abbaye de Cambron*, p. 851. — Voyez les *Annales du Cercle archéologique de Mons*, t. X, p. 179, et De Villers, *Description analytique de cartulaires et de chartriers du Hainaut*, t. V, p. 179.

1281. Lettres par lesquelles les Trente-neuf, de Gand, accordent au comte Guy une somme de quarante-huit mille livres parisis, à l'occasion de l'octroi et de l'interprétation de certaines franchises de la ville. — *En l'an de grace M. CC. IIII^{xx}I.*

Diericx, *Mémoire sur les lois, les coutumes et les priviléges des Gantois*, t. II, p. 95. — Voyez Van Duyse, *Inventaire analytique des chartres de la ville de Gand*, p. 43.

1281. Lettres par lesquelles le comte de Flandre, Guy, détermine la manière dont les Trente-neuf, de Gand, doivent mettre fin aux débats qui pouvaient s'élever au sujet des conventions conclues entre eux et le comte cette année et la précédente. — *En l'an de grace M. CC. IIII^{xx}I.*

Diericx, *Mémoire sur les lois, les coutumes et les priviléges des Gantois*, t. II, p. 60. — Voyez Van Duyse, *Inventaire analytique des chartres de la ville de Gand*, p. 43.

1281. Confirmation, par Florent, comte de Hollande, des chartes par lequelles Nicolas, seigneur de Putte, avait renoncé à ses droits sur la terre dite *Alebranswaard* (en avril 1247) au profit de l'abbaye de Ter-Doest, et permis à cette dernière d'y pêcher (en 1246, le samedi avant Saint-Pierre ès liens). — *Datum anno Domini M. CC. LXXXI.*

Van Mieris, *Charterboek der graaven van Holland*, t. I, p. 421. — Van den Bergh, *Oorkondenboek van Holland en Zeeland*, t. II, p. 196.

1281. Arnoul de Louvain, sire de Bréda, donne à damoiselle Béatrix de Bréda une redevance de trois setiers de seigle, par an. — *Datum M. CC. LXXXI.*

Fragment dans Miræus, *Notitia ecclesiarum Belgii*, p. 597. — Miræus et Foppens, *Opera diplomatica*, t. II, p. 769. — Foppens, *Historia episcopatus Antverpiensis*, p. 168.

1281. La ville de Munster répond à celle de Lübeck au sujet de la lettre que cette dernière lui a écrite de la part des marchands d'Espagne, d'Aragon, de Navarre, de Portugal, de Gascogne et de Provence.

En latin. — *Urkundenbuch der stadt Lübeck*, t. I, p. 385. — Voyez *Die Recesse der Hansetage*, t. I, p. 10.

La ville de Goslar informe celle de Lübeck qu'elle est disposée à coopérer à ce que décideront les autres villes de la Saxe, au sujet des affaires de Flandre. 1281.

En latin. — *Urkundenbuch der stadt Lübeck*, t. I, p. 384. — Voyez *Die Recesse der Hansetage*, t. I, p. 10.

La ville de Dortmund remercie celle de Lübeck de lui avoir communiqué une lettre des marchands d'Espagne relative aux affaires de Flandre, ainsi que des peines et des dépenses qu'elle a supportées, et se déclare disposée à coopérer à tout ce qui sera décidé. 1281?

En latin. — *Urkundenbuch der stadt Lübeck*, t. I, p. 386. — Voyez *Die Recesse der Hansetage*, t. I, p. 10.

Hugues, abbé d'Hasnon, déclare que l'un de ses prédécesseurs et ses religieux ont mis le bois voisin de Bagenrieu et de la Vieille chaussée, sauf une certaine portion réservée à leur usage, sous la garde de Baudouin, comte de Hainaut, à condition d'en partager le produit par moitié, entre eux et le comte. — *Actum anno Dominicæ incarnationis M. CC. LXXXI.* 1281.

De Reiffenberg, *Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, etc.*, t. I, p. 614.

État des biens et revenus de l'abbaye de Saint-Pierre, de Gand. — *Anno Domini M. CC. LXXXI.* 1281.

Van Lokeren, *Chartes et documents de l'abbaye de Saint-Pierre, à Gand*, t. I, pp. 392 à 423.

Décisions prises par le chapitre général de l'ordre de Cîteaux, en l'année 1281. — L'anniversaire de la comtesse de Flandre, morte récemment, sera célébré le jour de sainte Scolastique. — *Statuta anni M. CC. LXXXI.* 1281.

Martene et Durand, *Thesaurus anecdotorum*, t. IV, col. 1474.

1282.

Gilles, sire de Berlaimont, prie le receveur du comté de Namur de payer à son valet, Gilles Daunoit, les quarante livres de blancs qu'il tient en fief du comte. — *Ki furent douneeies l'an del incarnation Nostre Signeur mil deus cens quatre vins et un, le nuit de l'Aparision.* 1282 6 janvier.

Jules Borgnet, *Cartulaire de la commune de Namur*, t. I, p. 56.

1282
10 janvier.

Guy, comte de Flandre et marquis de Namur, reconnaît au chapitre de Bourbourg le droit de justice dans ses domaines de Faumont, de Coutiches, de *Meis* et de *Caslet*, sauf les quatre articles réservés à la haute-justice. — *Faites à Lille l'an del incarnation Nostre Seigneur mil CC. quatre vint et un, le samedi après le Tiephaine.*

Le Glay, *Mémoire sur les archives du chapitre des chanoinesses de Bourbourg*, p. 13.

1282
17 janvier.

Sifrid, archevêque de Cologne; W., écolâtre de cette ville, et Gérard Scherfchin, chevalier, attestent que pour terminer son débat avec Jean, seigneur de Reifferscheid, et ses héritiers Mathilde, comtesse de Seyn, leur a inféodé Bedburg et une redevance de huit foudres de vin, par an. — *Datum Colonie, anno Domini M. CC. octogesimo primo, XVI kal. februarii.*

Lacomblet, *Urkundenbuch für die Geschichte des Niederrheins*, t. II, p. 447. — Fahne, *Codex diplomaticus Salmo-Reifferscheidanus*, p. 43.

1282
17 janvier.

L'évêque de Cambrai, Enguerrand, informe le roi Rodolphe des tentatives inutiles qu'il a faites pour mettre le comte de Hainaut en possession des villes de Grammont et d'Alost et des démonstrations peu bienveillantes dont il y a été l'objet. — *Datum anno Domini millesimo CC. octogesimo primo, sabbato post octavas Epyphanie Domini.*

Martene et Durand, *Thesaurus anecdotorum*, t. I, col. 1172. — De Reiffenberg, *Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, etc.*, t. I, p. 380. — De Villers, *Monuments cités*, t. III, p. 519.

1282
18 janvier.

Le pape Martin, à la demande de l'abbé et des religieux de Saint-Pierre, de Gand, qui étaient accablés de dettes, charge l'évêque de Tournai de percevoir ou de faire percevoir les revenus de cette communauté. — *Datum apud Urbem veterem, XV kalend. februarii, pontificatus nostri anno primo.*

Van Lokeren, *Chartes et documents de l'abbaye de Saint-Pierre, à Gand*, t. I, p. 426.

1282
18 janvier.

Sifrid d'Anagni, chapelain et auditeur du saint-siége, explique les raisons pour lesquelles l'archevêque de Cologne répugnait à se présenter devant l'évêque de Térouanne et les autres juges établis par le pape pour terminer le débat existant entre lui, d'une part, l'évêque d'Utrecht et le comte de Hollande, d'autre part, le comte étant soutenu énergiquement par son beau-père le comte de

Flandre, et par le duc de Brabant, son parent. — *Datum apud Urbem veterem, XV kalend. februarii, pontificatus domini Martini pape IV anno primo.*

Van den Bergh, *Oorkondenboek van Holland en Zeeland*, t. II, p. 178.

Sifrid d'Anagni, chapelain et auditeur du saint-siége, revêt de son sceau la convention qui a été conclue pour soumettre le débat du comte de Hollande et de l'archevêque de Cologne à l'évêque de Térouanne et à l'archidiacre de Flandre. — *Datum apud Urbem veterem, V kal. feb., pontificatus domini Martini pape IV anno primo.* 1282 28 janvier.

Van den Bergh, *Oorkondenboek van Holland en Zeeland*, t. II, p. 179.

Guy, comte de Flandre et marquis de Namur, en mariant sa fille Marie à Simon, fils du seigneur de Château-Vilain, Jean, donne aux jeunes mariés la terre de Saint-Just, en Champagne. — *Ces lettres furent données en l'an de l'Incarnation mil deus cens quatre vins et un, el mois de janvier.* 1282 janvier.

Lesbroussart, *Annales de Flandre de d'Oudegherst*, t. II, p. 201. — Tailliar, *Recueil d'actes en langue romane-wallonne*, p. 345.

Baudouin d'Avesnes, seigneur de Beaumont, Félicité, sa femme, et Jean, leur fils unique, acceptent les conditions auxquelles l'abbaye de Floreffe leur a accordé la collation de la chapellenie de l'hôpital fondé par eux à Beaumont. — *Datum anno ab incarnatione Domini millesimo ducentesimo octogesimo primo, mense januarii.* 1282 janvier.

Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique, t. VII, p. 367.

Le prévôt, les échevins et la communauté de Courtrai déclarent devoir à Jean de Lille la somme de quatre cent soixante-quatre livres parisis, qu'ils promettent de lui rendre dans un an. — *Datum et actum anno Domini millesimo ducentesimo octogesimo primo, mense januario.* 1282 janvier.

Fragment dans Mussely, *Inventaire des archives de la ville de Courtrai*, t. I, p. 81.

Arnoul, comte de Looz, donne à l'abbé et aux religieux de Saint-Trond quittance de la somme de cent marcs de Liége, qui lui était due pour son consentement à la vente des biens de Helchteren. — *Datum anno Domini M. CC. LXXX primo, in crastino Purificationis beate Virginis.* 1282 3 février.

Jules de Saint-Genois, *Histoire des avoueries en Belgique*, p. 227. — Wolters, *Codex Lossensis*, p. 159. — Piot, *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Trond*, t. I, p. 356.

1282
3 février.

Jacques, curé d'Axel, et Guillaume Groetmans, chapelain de la même ville, attestent que feu Guillaume Calwaert a cédé à l'abbaye de Cambron une digue attenant à son bien et située à *Stripee*. — *Ghegeven int' jaer Ons Heren als men screef duzentiich twe ondert ende een ende tachtentich, den andren daech na Sente Marien Luchtmisse.*

De Smet, *Cartulaire de l'abbaye de Cambron*, p. 497.

1282
3 février.

Le comte Guy approuve l'acquisition de quinze bonniers de terres, acquisition qui avait été faite par l'église de Cambron au territoire de Furnes. — *Faites à Male, l'an del incarnation Nostre Signeur M. CC. LXXXI, le jueldi apries le jour Nostre Dame Candeler, el mois de feverier.*

De Smet, *Cartulaire de l'abbaye de Cambron*, p. 523.

1282
19 février.

Jean de Bedburg, avec le consentement de sa mère Jutte et de son père, et Jean de Reifferscheid, sire de Malberg, déclarent que lorsqu'ils parviendront à leur majorité, les enfants de Jean de Bedburg renonceront à leurs droits sur le bois de *Grevenvorst*, qui avait été cédé à la Maison de *Judenrode* ou Gierath, dans la paroisse de Bedburg, en échange du manse dit *Reyde*, à *Hugilhoven*. — *Actum et datum anno Domini millesimo ducentesimo octogesimo primo, feria quinta post dominicam qua cantatur Invocavit.*

Lacomblet, *Urkundenbuch für die Geschichte des Niederrheins*, t. II, p. 449. — Fahne, *Codex diplomaticus Salmo-Reifferscheidanus*, p. 46. — Hennes, *Urkundenbuch des Deutschen Ordens*, t. II, p. 245.

1282
22 février.

Renonciation donnée par Henri, comte de Luxembourg et de la Roche, marquis d'Arlon, en faveur de Guillaume de Gand, son vassal, au payement du fief que le comte de Flandre, marquis de Namur, lui devait cette année, au jour de la Purification. — *Données en l'an de grace mil deus cens quatre vins et un, la dimenche après la grand Quarelmeel.*

Vredius, *Genealogia comitum Flandriæ*, preuves, t. I, p. 389.

1282
25 février.

Lettres par lesquelles les juges, les échevins et les bourgeois de Cologne promettent au comte de Gueldre, duc de Limbourg, de traiter ses sujets, dans leur commerce sur le Rhin, comme des habitants de Cologne. — *Datum in vigilia beati Mathiæ apostoli, anno Domini M.CC. LXXX primo.*

Bondam, *Charterboek der hertogen van Gelderland*, p. 657. — Ennen et Eckertz, *Quellen zur Geschichte der Stadt Köln*, t. III, p. 182. — Voyez Willems, *Chronique en vers de Jean Van Heelu*, p. 408. — Nyhoff, *Inventaris van het oud archief der gemeente Arnhem*, p. 4, et *Inventaris van het oud archief der gemeente Nymegen*, p. 4.

L'official de Térouanne charge le doyen de l'église Sainte-Walburge, de Furnes, de recevoir les renonciations que fera Marguerite, veuve de sire Guillaume Corenloes et femme de Philippe de Zoutena, au profit de l'abbaye de Saint-Nicolas, de Furnes.—*Datum anno Domini M. CC. LXXX primo, die lune post Brandones.* 1282 23 février.

F. V. et C. C., *Chronicon et cartularium abbatiæ Sancti Nicolai Furnensis*, p. 143.

Jugement rendu par Robert, fils aîné du comte de Flandre, comte de Nevers, sur la question de savoir si Lessines, Flobecq et leurs dépendances sont des alleux du seigneur d'Audenarde ou un fief que celui-ci tient du comte de Flandre. — .... *données à Lille, le merquedy devant le mi-karesme, en l'an del incarnation Jhesu Crist mil II^c IIII^xx et un.* 1282 4 mars.

De Reiffenberg, *Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, etc.*, t. I, p. 373. — Fragment dans les *Bulletins de la Commission royale d'histoire*, 4me série, t. III, p. 472. — De Villers, *Notice sur un cartulaire concernant les terres de débat*, p. 8.

Jean, seigneur d'Audenarde et de Rosoit, approuve la sentence prononcée le même jour par le comte de Nevers et énumère les hommages que l'on tient de lui et qui sont de Flandre. — *Ce fut fait à Lille, le demerkes devant mi quaresme, en l'an del Incarnation mil deux cens quatre vingtz et un.* 1282 4 mars.

Fragment dans les *Bulletins de la Commission royale d'histoire*, 4me série, t. III, p. 474, et De Villers, *Notice sur un cartulaire concernant les terres de débat*, p. 10.

Le doyen de l'église Sainte-Walburge, de Furnes, déclare que Marguerite, veuve du chevalier Guillaume Corenloes, et son mari, Philippe de Zoutena, ont renoncé, au profit de l'abbaye de Saint-Nicolas, de Furnes, à la propriété de cinq mesures et demie de terres, situées à Willems-Capelle. — *Datum anno Domini M. CC. LXXXI, feria post Letare Jherusalem.* 1282 9 mars.

F. V. et C. C., *Chronicon et cartularium abbatiæ Sancti Nicolai Furnensis*, p. 144.

Henri, comte de Luxembourg, et Raus ou Rodolphe, seigneur de Sterpenich, mettent sous la loi de Beaumont le village de *Linceres* ou Linger, ce que le second possédait à *Charraises* ou Bascharage et ce que tous deux avaient acquis à Pettange de Walter d'Ayspelt. — *Faictes en l'an de grace mil deux cent huictante et un, le vendredy devant les Pasques floris.* 1282 20 mars.

Hardt, *Luxemburger Weisthümer*, p. 554.

1282
25 mars.

Rodolphe, roi des Romains, confirme la donation d'un pont sur la Meuse, avec le droit d'y lever un péage, donation qui avait été faite en faveur du chapitre de Saint-Servais, de Maestricht, par l'empereur Conrad III. — *Datum Oppenheim, VIII kalend. aprilis, indictione X, anno Domini M. CC. LXXX secundo, regni vero nostri anno nono.*

Annales de l'Académie d'archéologie de Belgique, t. X, p. 173. — *Publications de la Société d'archéologie dans le duché de Limbourg*, t. II, p. 177. — Voir *Bulletins de la Commission royale d'histoire*, 3me série, t. IX, p. 49.

1282
29 mars.

Le roi Rodolphe ordonne au seigneur de Fauquemont de protéger en son nom l'abbaye de Burtscheid, dont la tranquillité était constamment menacée. — *Datum Oppenheim, IIII kalend. aprilis, indictione X, anno Domini M. CC. LXXXII, regni vero nostri IX.*

Lünig, *Specilegium ecclesiasticum*, t. III, Anhang, p. 309. — Lacomblet, *Urkundenbuch für die Geschichte des Niederrheins*, t. II, p. 449.

1282
mars.

Olivier de Meldert, chevalier, et Béatrix, sa femme, fille de feu Gilles, chevalier de Ridève, déclarent qu'ils ont donné en aumône à l'abbaye de Ninove, à charge d'une rente annuelle de quatre deniers par bonnier, six bonniers de terres situés à Ridève, du consentement de Guillaume, seigneur de Ledeberg, de qui ils tenaient ce bien en fief. — *Datum et actum anno Domini M. CC. LXXXI, mense martio.*

De Smet, *Corpus chronicorum Flandriæ*, t. II, p. 942.

1282
mars.

Guillaume, seigneur de Ledeberg, déclare que Olivier, chevalier de Ridève, et Béatrix, sa femme, ont vendu à l'abbaye de Ninove six bonniers de terres situés près de la Dendre. — *Actum et datum apud Pamelam in atrio, anno Domini M. CC. LXXXI, mense martio.*

De Smet, *Corpus chronicorum Flandriæ*, t. II, p. 943.

1282
mars.

Frère Boidin, commandeur de la maison de Bruges, de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, déclare avoir vendu à l'abbaye de Ter-Doest deux mesures et un quart de terres, situées à Dudzeele. — *Die waren igheven saterdaghes na alf vastene, anno Domini M. CC. LXXXI, in die maent van Marthe.*

Chronicon et cartularium monasterii de Dunis, p. 627. — Voyez *Ibidem*, p. 900.

Charte de donation de Jean Drake en faveur du monastère de Saint-Michel, d'Anvers; il y est fait mention d'un héritage situé en cette ville, vers le milieu de la rue de la Brasserie (*Cammerstraet*) et au commencement de celle dite l'*Everdeistraet*. — .... *feria quinta ante Quasimodo*. 1282 2 avril

Fragment dans Willems, *Historisch onderzoek naer den oorsprong en den waren naem der openbare plaetsen en andere oudheden van de stad Antwerpen*, p. 185.

Rase, chevalier et seigneur de Gavre, déclare avoir renoncé au profit de l'abbaye de Cambron à ses droits sur douze bonniers de *moer*, que le monastère avait acquis du comte de Flandre. — *Ghegheven int jare Ons Eren alse men scrivet M. CC. vire warven twintiech en twe, stonderdaghes na Pasken, in die maent van aprile.* 1282 2 avril.

De Smet, *Cartulaire de l'abbaye de Cambron*, p. 473.

Thierri *de Aquis* ou Van Aken, chanoine de l'église Notre-Dame, de Maestricht; René, investi de Roesmeer, et leur neveu René donnent des revenus pour la fondation d'un autel dans l'église précitée, en l'honneur de la Sainte-Trinité. — *Actum et datum anno Domini M. CC. octuagesimo secundo, in die beati Ambrosii episcopi et confessoris.* 1282 4 avril.

Fragment dans Franquinet, *Beredeneerde inventaris der oorkonden van het kapittel van O.-L. Vrouwe kerk, te Maastricht*, p. 50.

Jean, duc de Brabant, déclare qu'un accord a été conclu par son sénéchal, pour terminer les débats qui se sont élevés entre lui, duc, et la cité d'Utrecht. — *Datum anno Domini millesimo ducentesimo octuagesimo secundo, in octava Pasche.* 1282 5 avril.

Stallaert, *Geschiedenis van Jan den eersten, van Braband*, t. I, p. 310.

Le roi Rodolphe, à la demande du chapitre de Saint-Servais, de Maestricht, confirme une charte de l'empereur Frédéric Ier, qui exemptait les sujets du chapitre de payer des taxes au comte de Looz. — *Datum Oppenheim, VII (alibi VIII) idus aprilis, indictione X, anno Domini M. CC. LXXX secundo, regni vero nostri anno nono.* 1282 7 avril.

Böhmer, *Acta imperii selecta*, p. 338. — Voir *Bulletins de la Commission royale d'histoire*, 3me série, t. IX, p. 49.

Confirmation, par le roi Rodolphe, des priviléges que ses prédécesseurs, les empereurs Henri IV et Frédéric II, avaient accordés à l'église Saint-Servais, 1282 9 avril.

de Maestricht. — *Datum Oppenheim, quinto idus aprilis, indictione decima, anno Dominice incarnationis millesimo (ducentesimo) octogesimo secundo, regni vero nostri anno nono.*

Acta Sanctorum, Maii t. VII, p. XXXIV. — Ghesquière, *Acta Sanctorum Belgii*, t. I, p. 262. — Böhmer, *Acta imperii selecta*, p. 339. — Voir *Bulletins de la Commission royale d'histoire*, 3me série, t. IX, p. 49.

1282 10 avril. Le roi Rodolphe, à la demande du chapitre de Saint-Servais, de Maestricht, confirme la distinction qui existait entre les habitants des paroisses de Saint-Jean et de Notre-Dame, de cette ville, à l'égard de leur sujétion à la banalité des deux moulins à braie. — *Datum Oppenheim, quarto idus aprilis, indictione Xa, anno Domini M. CC. octuagesimo secundo, regni vero nostri anno nono.*

Bulletins de la Commission royale d'histoire, 3me série, t. IX, p. 50.

1282 14 avril. Philippe, évêque de Tournai, agissant en vertu des ordres du pape, charge quelques ecclésiastiques de son diocèse de faire comparaître devant lui les créanciers de l'abbaye de Saint-Pierre, de Gand, pour la vérification de leurs créances. — *Datum anno Domini M. CC. LXXX secundo, feria tercia post dominicam qua cantatur Misericordia Domini.*

Van Lokeren, *Chartes et documents de l'abbaye de Saint-Pierre, à Gand*, t. I, p. 426.

1282 15 avril. Henri, évêque de Térouanne; maître Jean de Fieffes, archidiacre de Flandre dans ce diocèse, et Pierre d'Albano, chantre de Térouanne, chargent les curés de Leyde et de Valkenburgh et Gérard de Bréda de citer l'archevêque de Cologne à comparaître à Térouanne le vendredi après la Saint-Barnabé. — *Datum anno Domini M. CC. octuagesimo secundo, die Mercurii post Misericordia Domini.*

Van den Bergh, *Oorkondenboek van Holland en Zeeland*, t. II, p. 179.

1282 16 avril. Rodolphe, roi des Romains, invite l'évêque de Cambrai à donner son témoignage au sujet des actes de violence auxquels Guy, comte de Flandre, s'était porté contre ce prélat lorsqu'il avait voulu mettre Jean, comte de Hainaut, en possession des fiefs que le roi lui avait concédés. — *Feria quinta post dominicum qua cantatur Misericordia Domini, anno Domini M. CC. LXXXII ..... Datum Haghenoyæ, die et anno prædictis, indictione decima, regni nostri anno nono.*

Martene et Durand, *Thesaurus anecdotorum*, t. I, col. 1175. — Kluit, *Historia critica comitatus Hollandiæ et Zeelandiæ*, t. II, p. 853.

Édouard, roi d'Angleterre, confirme la délégation qui avait été donnée par sa femme, la reine Éléonore, à son valet, Guillaume de Vergers, pour relever du comte Guy des terres situées en Flandre. — *Datum apud Eboracum, sexto decimo die aprilis, anno secundo (octavo?) regni nostri.* 1282 16 avril.

Vredius, *Genealogia comitum Flandriæ,* preuves, t. I, p. 99.

H., évêque de Morinie, charge son official de le remplacer dans l'examen du débat qui s'était élevé entre le comte de Hollande et l'archevêque de Cologne. — *Datum anno Domini M. CC. LXXX secundo, die Jovis post Misericordiam Domini.* 1282 16 avril.

Van den Bergh, *Oorkondenboek van Holland en Zeeland,* t. II, p. 180.

Le roi Rodolphe ordonne à Enguerrand, évêque de Cambrai, de déclarer soit devant lui, soit devant ses délégués : Rutger, chanoine d'Aix-la-Chapelle et de Mons, et le chevalier Werner de *Raparch,* le résultat de la mission qu'il lui avait donnée pour mettre le comte de Hainaut en possession de ses fiefs de l'Empire. — *Datum Hagenoyæ, decimo quarto kalendas maii, regni nostri anno nono.* 1282 18 avril.

Martene et Durand, *Thesaurus anecdotorum,* t. I, col. 1176. — De Reiffenberg, *Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, etc.,* t. I, p. 382.

Jean, noble homme de Reifferscheid, en qualité d'héritier de son oncle Henri de Reifferscheid, fonde un anniversaire dans l'abbaye de Steinfeld, en imitation de ce qu'avaient fait ses ancêtres, les ducs de Limbourg et marquis d'Arlon. — *Actum et datum anno Domini M. CC. octogesimo secundo, in die sancti Georgii martiris.* 1282 23 avril.

Fahne, *Codex diplomaticus Salmo-Reifferscheidanus,* p. 48.

Sentence arbitrale prononcée, par la médiation de Simon Lauwaert, bailli de Gand, entre les habitants de Zande et ceux de Hontenesse, au sujet d'une question d'endiguement. — *Dit was ghedaen int jaer Ons Heren dat men scrivet M. CC LXXXII, sdonresdaghes vor sente Marcs dach.* 1282 23 avril.

Cronica et cartularium monasterii de Dunis, p. 631. Voyez *Ibidem,* p. 900.

Jean, duc de Lotharingie et de Brabant, déclare qu'étant avoué supérieur des bourgeois de la ville d'Aix-la-Chapelle, il a promis de les défendre et il les prend 1282 24 avril.

sous sa protection. — *Datum Aquis, in vigilia beati Marci evangeliste, anno Domini millesimo CC. octogesimo octavo.*

Quix, *Codex diplomaticus Aquensis*, t. I, p. 156.

1282 avril. Guy, comte de Flandre et marquis de Namur, assigne à Jean, son fils, en accroissement de son fief de Wynendale, plusieurs *score* aux environs de Bruges et toutes les *utdis* (*uytdyken* ou alluvions maritimes) existant entre Damme et Biervliet. — *Fait et donné l'an del incarnation Nostre Signeur mil deus cens quatre vins et deus, el mois d'avril.*

Kluit, *Historia critica comitatus Hollandiæ et Zeelandiæ*, t. II, p. 849. — Voyez Jules de Saint-Genois, *Inventaire analytique des chartes des comtes de Flandre*, p. 95. — Par une lettre de la même date, le comte donna à son fils les *utdis* dans les Quatre-Métiers. *Ibidem*, p. 96.

1282 avril. Henri, abbé d'Afflighem, et l'abbé de Saint-Adrien, de Grammont, donnent un vidimus de la bulle du pape Urbain IV en faveur de l'ordre de Prémontré. — *Anno Domini M. CC. LXXXII, mense aprili.*

De Smet, *Corpus chronicorum Flandriæ*, t. II, p. 949.

1282 2 mai. Règlements approuvés par les échevins du Franc de Bruges et relatifs à la manœuvre de l'écluse dite *Heyensluus*. — *Dit was ghedaen int jaer Ons Heren als me sine Incarnatie screef dusentich ende twe hondert tachtentich ende twe, op ten eersten saterdach van meye.*

Annales de la Société d'émulation de Bruges, 1re série, t. III, p. 114. — *Cronica et cartularium monasterii de Dunis*, p. 628. Voyez *Ibidem*, p. 900.

1282 2 mai. Jacques, prêtre de l'église Saint-Nicolas, d'Utrecht, informe l'évêque de Térouane et les autres juges délégués par le pape que s'étant rendu à Cologne, il a, dans l'église Saint-André, cité l'archevêque à comparaître devant eux, mais qu'à cause des menaces qui lui ont été faites il n'a pas osé remplir son mandat dans l'église métropolitaine. — *Datum et actum anno Domini M.CC.LXXX secundo, in crastino Philippi et Jacobi apostolorum.*

Van den Bergh, *Oorkondenboek van Holland en Zeeland*, t. II, p. 179.

1282 4 mai. Béatrix, dame de Kerpen, et ses fils, dits de Busvelt, déclarent que leurs différends avec le chevalier de Gimnich, au sujet du château de Kerpen, se sont terminés grâce à l'intervention du duc de Brabant, qui s'est rendu acqué-

reur du château, et du sire de Marbais. — *Datum in crastino Inventionis victoriosissime Crucis, anno Domini M.CC. octuagesimo secundo.*

Butkens, *Trophèes de Brabant*, t. I, preuves, p. 118. — Stallaert, *Geschiedenis van Jan den eersten, van Braband*, t. I, p. 318.

L'abbé de Clairvaux, Th., approuve la convention que le monastère de Cambron avait conclue avec celui de Saint-Denis en Broqueroie au sujet de quelques dîmes possédées en commun par ces abbayes. — *Datum anno Domini M.CC. octogesimo secundo, in Ascensionis die ejusdem.* 1282 7 mai.

De Smet, *Cartulaire de l'abbaye de Cambron*, p. 864.

Herman, comte de Hennenberg, et son fils Poppon renoncent, en faveur d'Othon, marquis de Brandenbourg, et de Jutte ou Judith, sa femme, sœur d'Herman, à tous leurs droits au comté de Hollande. — *Datum anno Domini millesimo ducentesimo octogesimo secundo, quarto idus maii, in die Pancratii martyris.* 1282 12 mai.

Vredius, *Genealogia comitum Flandriæ*, preuves, t. I, p. 248. — Van Mieris, *Charterboek der graaven van Holland*, t. I, p. 413.

Record des échevins de la franchise de Herve, attestant que les dîmes de cette localité appartiennent au chapitre de Saint-Denis, de Liége, qui doit y instituer un prêtre et entretenir l'église. — *Escript le nuit le saint Serwa, anno quatre vingt dois.* 1282 13 mai.

Bulletins de la Commission royale d'histoire, 3me série, t. XIV, p. 79. — Stanislas Bormans, *Notice des cartulaires de la collégiale Saint-Denis, à Liége*, p. 59.

Le roi Rodolphe invite de nouveau l'évêque de Cambrai à exposer à ses délégués tous les détails de ce qui s'était passé lorsqu'il avait voulu mettre le comte de Hainaut en possession de la terre d'Alost et des autres fiefs de l'empire. — *Datum Ulmæ, idus maii, regni nostri anno nono.* 1282 15 mai.

Martene et Durand, *Thesaurus anecdotorum*, t. I, col. 1177. — De Reiffenberg, *Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, etc.*, t. I, p. 383.

Le Parlement de Paris restitue à la cour du comte d'Artois le droit de juger la contestation qui s'était élevée entre les échevins et communautés des bonnes villes du comté de Guines et les vassaux du comte d'Artois, au sujet d'un 1282 17 mai.

jugement rendu par ceux-ci. — *Expedita in pallamento Pentecostes, anno Domini M. CC. LXXXII.*

Beugnot, *Les Olim*, t. II, p. 197.

1282 17 mai. Le Parlement de Paris maintient le roi de France en possession du droit de prélever directement des amendes dans ses États, sur n'importe qui, contrairement à la requête du comte de Flandre qui s'était plaint de ce que le bailli d'Amiens en avait exigé une de Walter de Douai, chevalier, sujet du comte. — *Expedita in pallamento Pentecostes, anno Domini M. CC. LXXXII.*

Beugnot, *Les Olim*, t. II, p. 199.

1282 17 mai. Le Parlement de Paris décide que les Trente-neuf de Gand n'ont pas encouru, comme le comte Guy le prétendait, la perte de leur office et la confiscation de leurs biens, mais qu'ils doivent payer quarante mille livres tournois. — *Expedita in pallamento Pentecostes, anno Domini M. CC. LXXXII.*

Beugnot, *Les Olim*, p. 199.

1282 17 mai. Pierre, fils du roi de France, comte d'Alençon et de Blois, sire d'Avesnes, et Jeanne d'Avesnes, sa femme, confirment l'accord qu'ils avaient conclu avec le comte de Hainaut au sujet de la prise ou saisie exercée en la maison de Gérard d'Esclaibes, chevalier, homme de fief des premiers. — *Ce fu dené l'an de l'incarnation Nostre Signeur M. CC. LXXXII, au mois de may, le jour de Pentecouste.*

De Reiffenberg, *Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, etc.*, t. I, p. 393.

1282 17 mai. Le seigneur de Chyson donne satisfaction de ce qu'il a mis la main sur le prévôt de Tournai, promet de laisser en paix les bourgeois de cette ville et déclare qu'il les avertira s'il se tramait quelque chose contre eux. — *Expedita in pallamento Penthecostes, anno Domini M. CC. LXXXII.*

Beugnot, *Les Olim*, t. II, p. 197.

1282 21 mai. Adolphe, comte de Berg, prie le roi Rodolphe d'accorder l'investiture du duché de Limbourg et des autres biens de feu le duc Waleran, son oncle, et de feue la duchesse Ermengarde, fille de Waleran, biens qui lui étaient échus en qualité du plus proche héritier, à son suzerain, Jean, duc de Lotharingie et

de Brabant, à qui il les avait cédés. — *Datum anno M. CC. LXXXII, feria quinta post Pentecosten.*

Miræus, *Diplomata Belgica*, p. 190, et *Notitia ecclesiarum Belgii*, p. 632. — Manriquez, *Annales Cistercensium a Cistercio condito*, t. IV, p. 210. — Du Chesne, *Histoire généalogique de la maison de Luxembourg et de Limbourg*, preuves, p. 70. — Butkens, *Trophées de Brabant*, t. I, preuves, p. 114. — Dongelberghe, *Prælium Woeringianum*, p. 65. — Lünig, *Codex Germaniæ diplomaticus*, t. II, col. 1133. — *Recueil des traitez de paix, etc.*, t. I, p. 95. — Dumont, *Corps diplomatique*, t. I, 1re partie, p. 250. — Miræus et Foppens, *Opera diplomatica*, t. I, p. 211. — Bertholet, *Histoire du duché de Luxembourg*, t. V, preuves, p. LXXII. — Bondam, *Charterboek der hertogen van Gelderland*, p. 665. — Ernst, *Histoire du Limbourg*, t. VI, p. 306. — De Ram, *Dynteri chronica Brabantiæ*, t. II, pp. 439 et 717.

Lettres semblables adressées par le comte Adolphe aux autres seigneurs de qui il tenait en fief des biens compris dans le duché de Limbourg. — *Datum anno Domini M. CC. LXXXII, die Jovis post Pentecosten.* 1282 21 mai.

Butkens, *Trophées de Brabant*, t. I, preuves, p. 115. — Du Chesne, *Histoire généalogique de la maison de Luxembourg et de Limbourg*, preuves, p. 70. — Lünig, *Codex Germaniæ diplomaticus*, t. II, col. 1133. — Bondam, *Charterboek der hertogen van Gelderland*, p. 670. — De Ram, *Dynteri chronica Brabantiæ*, t. II, pp. 439 et 717.

Arnoul, comte de Looz, renouvelle et confirme tous les priviléges de l'abbaye de Munsterbilsen, et particulièrement ceux accordés par son aïeul, Arnoul, comte de Looz et de Chiny, promettant, en sa qualité d'avoué du couvent, de les faire respecter. — *Datum et actum anno Domini millesimo ducentesimo octogesimo secundo, undecimo kalendas junii.* 1282 22 mai.

Miræus et Foppens, *Opera diplomatica*, t. II, p. 854. — Wolters, *Notice historique sur l'ancien chapitre de Munsterbilsen*, p. 64.

Alard Hustin de Marche, prévôt de La Roche, déclare que Ansillon de *Hirves* ou Hives a renoncé en faveur de l'abbaye de Claire-Fontaine à l'hommage qui lui était dû pour la même dîme de Hives. — *Faites l'an de grace M. deus cens quatre vins et deus, ou mois de mars, le semedi après le Triniteit.* 1282 25 mai.

Goffinet, *Cartulaire de Claire-Fontaine*, p. 67.

Philippe, seigneur de Maldeghem, et Marie, sa femme, reconnaissent avoir reçu du chapitre d'Harlebeke la somme de cinq cent livres de Flandre, par l'intermédiaire de leur bailli de Maldeghem, Walter Anckere. — *Datum anno Domini M. CC. LXXXII, in die Trinitatis.* 1282 24 mai.

Mme De Lalaing, *Maldeghem la Loyale*, p. 397.

1282
25 mai.

Guy, comte de Flandre et marquis de Namur, donne à la maison du Temple de Bruges quatre bonniers, en récompense des services que lui avait rendus le Templier Pieron dou Sac. — *Données à Winendale, l'an de grace mil CC quatre vins et deux, lendemain de la Trinité.*

Miræus et Foppens, *Opera diplomatica*, t. IV, p. 257.

1282
1er janvier-
26 mai.

Réclamation adressée au sire de Ghistelles et de Voormezeele par les marchands de Castille, d'Aragon, de Navarre, de Portugal, de *Cresin* (?) et de Gascogne, au sujet des poids et du montant du tonlieu, à Bruges.

En français. — Warnkönig et Gheldolf, *Histoire de la Flandre*, t. IV, p. 275. — En flamand dans *La Flandre*, t. IV, p. 278, et *Die Recesse der Hansetage*, t. I, p. 11. — Voyez Jules de Saint-Genois, *Inventaire analytique des chartes des comtes de Flandre*, p. 102.

1282
1er janvier-
26 mai.

Réclamation adressée au comte de Flandre par les mêmes marchands. Après avoir dit qu'ils se sont inutilement adressés au seigneur de Ghistelles et à la ville de Bruges, ils lui demandent de leur assigner lieu et jour pour les entendre; que sinon ils devront renoncer à fréquenter son pays.

En français. — Warnkönig et Gheldolf, *Histoire de la Flandre*, t. IV, p. 276. — En flamand dans *Die Recesse der Hansetage*, t. I, p. 11. — Voyez Jules de Saint-Genois, *Inventaire analytique des chartes des comtes de Flandre*, p. 102.

1281-1282
26 mai.

Jean de Douai rappelle aux avoué et consuls de Lübeck la lettre qu'il leur a adressée au sujet des affaires de Flandre, avec le consentement des marchands espagnols; comme personne d'autre que lui ne veut s'occuper de cette affaire, il les prie de lui envoyer trois ou quatre délégués, de l'avis de toutes les villes, et de lui donner des instructions.

En latin. — *Urkundenbuch der stadt Lübeck*, t. I, p. 384. — *Die Recesse der Hansetage*, t. I, p. 11.

1282
26 mai.

Guy, comte de Flandre et marquis de Namur, sanctionne l'ordonnance qui avait été adoptée par le seigneur de Ghistelles et la ville de Bruges pour la police du pesage et la perception du tonlieu. — *Dounées l'an de grace mil deus centz quatre vins et deus, le mardi après le jour de le Trinité.*

Sartorius et Lappenberg, *Geschichte des Deutschen Hanse*, t. II, p. 121. — Warnkönig et Gheldolf, *Histoire de la Flandre*, t. IV, p. 277. — *Die Recesse der Hansetage*, t. I, p. 12. — Voyez Gilliodts-Van Severen, *Inventaire des archives de la ville de Bruges*, t. I, p. 12.

1282
29 mai.

Guy, comte de Flandre; Robert, comte de Nevers; Hugues de Couflans, maréchal de Champagne; Henri, comte de Grandpré; Isabeau, sa femme, et

Marie, dame d'Enghien, s'accordent pour le mariage de Jeanne, héritière du comté de Réthel, et du fils aîné de Robert précité. — *Faites en l'an de grace M. CC. LXXXII, le vendredy après le feste S. Urbain.*

Vredius, *Genealogica comitum Flandriæ,* preuves, t. II, p. 194.

Rutger, chanoine d'Aix-la-Chapelle et de Mons, et le chevalier Werner de Hapart (Raparch?), envoyés du roi Rodolphe, chargés d'entendre la déclaration d'Enguerand, évêque de Cambrai, au sujet de sa mission, rapportent le texte de cette déclaration. — *Datum anno Domini prædicto (M. CC. LXXXII), die dominica post Trinitatem.* 1282 31 mai.

Martene et Durand, *Thesaurus anecdotorum,* t. I, col. 1176. — De Reiffenberg, *Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, etc.,* t. I, p. 381.

Enguerrand, évêque de Cambrai, rend compte à Rodolphe, roi des Romains, de l'issue infructueuse de ses efforts pour mettre Jean, comte de Hainaut, en possession des terres d'Alost, de Waes, etc. — *Datum anno Domini millesimo ducentesimo octogesimo secundo, post octavas Trinitatis.* 1282 31 mai.

Martene et Durand, *Thesaurus anecdotorum,* t. I, col. 1178 (où on lit *feria quarta post Trinitatum*). — De Reiffenberg, *Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, etc.,* t. I, p. 382. — Voyez Kluit, *Historia critica comitatus Hollandiæ et Zeelandiæ,* t. II, p. 849, et De Villers, *Monuments* cités, t. III, p. 783.

Le chevalier Eustache de Hamal donne quittance à l'abbé et aux religieux de Saint-Trond de la somme de deux cents marcs qui lui était due pour la vente des biens de Helchteren et de Dolen et de l'avouerie de Helchteren. — *Datum anno Domini M. CC. LXXX secundo, feria quarta post octavas Trinitatis.* 1282 3 juin.

Piot, *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Trond,* t. I, p. 357.

Alix, veuve de Jean d'Avesnes, approuve la convention qui avait été faite entre le comte, son fils, et les échevins, les jurés et la communauté de Mons, qui avaient consenti à se charger, au profit du comte, de rentes viagères montant à quatre cent livres de blancs, par an. — *Che fu fait l'an del incarnation Jhésu Crist mil deus cens witante et deus, le semedi devant Barnabé.* 1282 6 juin.

De Villers, *Cartulaire des rentes et cens dus au comte de Hainaut,* t. II, p. 266.

Sifrid, archevêque de Cologne, adresse à l'évêque de Morinie, à son archidiacre de Flandre et au chantre de sa cathédrale une protestation contre le procès que le comte de Hollande lui a intenté et dont ils sont constitués juges; 1282 6 juin.

il explique l'origine du débat et déclare que, ne pouvant pas comparaître devant eux, il a adressé un appel au saint-siége. — *Datum anno Domini millesimo CC. LXXX secundo, sabbato ante festum B. Barnabe.*

Van den Bergh, *Oorkondenboek van Holland en Zeeland*, t. II, p. 180.

1282 7 juin. Fressens de Dour, béguine de Cantimpret, de Mons, acquiert pour le béguinage un cens annuel de vingt sous de blancs, pour l'entretien du luminaire de l'église. — *Ce fu fait el moustier à Cantinpret, l'an del incarnation Nostre Signeur M. CC. IIII^xx et II, el mois de juing, le dymence devant le Saint-Barnabé l'apostle.*

Annales du Cercle archéologique de Mons, t. VI, p. 257. — De Villers, *Description analytique de cartulaires et de chartriers du Hainaut*, t. II, p. 179.

1282 13 juin. L'official de Téroûane, l'archidiacre de Flandre dans ce diocèse et le chantre de l'église de Térouane déclarent que Jean, chorévêque de Cologne, a déposé entre leurs mains une protestation au nom de l'archevêque Sifrid, sans donner de motif valable pour les récuser. — *Anno Domini M. CC. LXXX secundo, (sabbato) post festum B. Barnabe apostoli.*

Van den Bergh, *Oorkondenboek van Holland en Zeeland*, t. II, p. 182.

1282 13 juin. Le procureur du comte de Hollande proteste par-devant les juges délégués par le saint-siége contre l'excommunication que l'archevêque de Cologne avait lancée contre lui. — *Datum et actum anno Domini M. CC. LXXX secundo, sabbato post festum B. Barnabe apostoli.*

Van den Bergh, *Oorkondenboek van Holland en Zeeland*, t. II, p. 182.

1282 13 juin. L'official de Morinie et les autres juges délégués par le pape, après avoir rappelé quelques circonstances du débat qui s'était élevé entre le comte de Hollande et l'archevêque de Cologne, lèvent la sentence d'excommunication que celui-ci avait lancée contre son adversaire. — *Datum anno Domini M. CC. LXXX secundo, sabbato post festum B. Barnabe apostoli.*

Van den Bergh, *Oorkondenboek van Holland en Zeeland*, t. II, p. 183.

1282 13 juin. Sentence par laquelle des évêques, des princes et des barons de l'Empire, assemblés à Worms en présence du roi Rodolphe, dépouillent le comte Guy des terres d'Alost, de Waes, de Grammont, des Quatre-Métiers, etc., qu'ils

adjugent à Jean, comte de Hainaut, et s'engagent à maintenir celui-ci dans la possession des terres précitées. Le roi relève les vassaux du comte Guy de leur serment de fidélité. — *Actum Wormacie, decimo septimo kalendas julii, indictione decima, anno Domini M. CC. LXXXII, regni vero nostri anno nono.*

Martene et Durand, *Thesaurus anecdotorum*, t. I, col. 1184. — Bondam, *Charterboek der hertogen van Gelderland*, p. 674. — Kluit, *Historia critica comitatus Hollandiæ et Zeelandiæ*, t. II, p. 854. — De Reiffenberg, *Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, etc.*, t. I, p. 387. — Vinchant, *Annales de la province et comté de Hainaut*, t. VI, p. 47 (avec la mauvaise date 1181). — De Villers, *Monuments* cités, t. III, p. 522. Voyez *Ibidem*, p. 783.

Rodolphe, roi des Romains, envoie à Enguerrand, évêque de Cambrai, la sentence portée à Worms contre le comte de Flandre et lui commande d'annoncer dans son église que les possesseurs de fiefs dans les terres d'Alost, de Waes, des Quatre-Métiers, de Grammont et de celles sur l'Escaut ont à les relever du comte de Hainaut. — *Datum Wormacie, decima septima kalendas julii, indictione decima, regni nostri anno nono.* 1282 15 juin.

Martene et Durand, *Thesaurus anecdotorum*, t. I, col. 1183. — Fragment dans Kluit, *Historia critica comitatus Hollandiæ et Zeelandiæ*, t. II, p. 859. — Voyez De Villers, *Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, etc.*, t. III, p. 784. — Un mandement semblable fut adressé à Guillaume de Montfort, chanoine et official d'Utrecht.

Le roi Rodolphe ordonne à tous les vassaux et habitants des pays d'Alost et de Grammont, etc., de reconnaître le comte de Hainaut pour leur seigneur et de lui rendre les devoirs auxquels ils sont obligés envers lui. — *Datum Wormacie, XVII kalendas julii, regni nostri anno nono.* 1282 15 juin.

Martene et Durand, *Thesaurus anecdotorum*, t. I, col. 1184. — Vinchant, *Annales de la province et comté de Hainaut*, t. VI, p. 49. — De Villers, *Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, etc.*, t. III, p. 522. — Voyez Kluit, *Historia critica comitatus Hollandiæ et Zeelandiæ*, t. II, p. 860.

Rodolphe, roi des Romains, proscrit Guy, comte de Flandre, et le met hors de la paix publique, à cause de l'opposition violente qu'il a faite à la réception de Jean, comte de Hainaut, dans les terres d'Alost, etc. — *Actum Wormacie et datum anno Domini millesimo ducentesimo octuagesimo secundo, quinto decimo kalendas julii, indictione decima, regni vero nostri anno nono.* 1282 17 juin.

Martene et Durand, *Thesaurus anecdotorum*, t. I, col. 1185. — Lünig, *Codex Germaniæ diplo-*

maticus, t. II, col. 1983. — De Reiffenberg, *Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, etc.*, t. I, p. 389. — Vinchant, *Annales de la province et comté de Hainaut*, t. VI, p. 50 (avec la mauvaise date de 1180). — Voyez Kluit, *Historia critica comitatus Hollandiæ et Zeelandiæ*, t. II, p. 860, et De Villers, *Monuments* cités, t. III, p. 784.

1282 17 juin. Le forgeron Arnoul, avec l'assentiment de ses fils, donne sa maison située à Maestricht, à Winric le Moine, procureur de la cour de Liége, à charge d'un cens de vingt escalins de Liége et de deux chapons, par an. — *Datum feria quarta ante Nativitatem beati Johannis Baptiste, anno Domini M. CC. LXXX secundo.*

Fragment dans Franquinet, *Beredeneerde inventaris der oorkonden van het kapittel van O.-L. Vrouwe kerk, te Maastricht*, p. 52.

1282 17 juin. Nicolas, archidiacre de Gand, Arnoul de Bigard, chanoine de Tournai, et les religieux de l'abbaye de Saint-Pierre, de Gand, Gilles de Termonde et Jean de Grammont, terminent une contestation qui s'était élevée entre l'évêque et le chapitre de Tournai, l'hôpital Notre-Dame, de Lille, et le monastère précité, au sujet de la perception de dîmes à Watervliet et à *Varne*. — *Datum anno Domini M. CC. LXXXII, feria IV ante Nativitatem beati Johannis Baptiste.*

Van Lokeren, *Chartes et documents de l'abbaye de Saint-Pierre, à Gand*, t. I, p. 427.

1282 18 juin. Le roi Rodolphe investit du duché de Limbourg Ermengarde, comtesse de Gueldre, et déclare que son mari possédera le duché sa vie durant, s'il survit à sa femme. — *Datum Wormatiæ, XIV calend. julii, indictione X, anno Domini M. CC. LXXXII, regni vero nostri anno nono.*

Lucius Veronensis, *De successione in jura, ditionesque Juliæ, Cliviæ, Montium.* — Bondam, *Charterboek der hertogen van Gelderland*, p. 676. — Kremer, *Akademische Beiträge zur Gulck und Bergische Geschichte*, t. III, p. 77. — Ernst, *Histoire du Limbourg*, t. VI, p. 305. — Willems, *Chronique en vers de Jean Van Heelu*, p. 408.

1282 19 juin. Le roi Rodolphe autorise le comte de Gueldre à transférer à Rolduc la monnaierie de Limbourg. — *Datum Wormacie, XIII calend. julii, indictione X, anno Domini millesimo ducentesimo octuagesimo secundo, regni vero nostri anno nono.*

Pontanus, *Historia Gelriæ*, p. 159. — Lünig, *Codex Germaniæ diplomaticus*, t. II, col. 1755. — Bondam, *Charterboek der hertogen van Gelderland*, p. 676. — Ernst, *Histoire du Limbourg*, t. VI, p. 305. — Fragment dans Willems, *Chronique en vers de Jean Van Heelu*, p. 409.

Le roi Rodolphe prolonge de cinq années la durée de l'engagère de Nimègue au comte de Gueldre. — *Datum Wormatiæ, XIII kal. julii, indictione X, anno Domini M. CC. LXXXII, regni vero nostri anno nono.* 1282 19 juin.

Bondam, *Charterboek der hertogen van Gelderland*, p. 677. — Kremer, *Akademische Beiträge zur Gulck und Bergische Geschichte*, t. III, p. 171.

Le roi Rodolphe suspend jusqu'à la fête prochaine de la Nativité du Seigneur le débat qui existait entre lui et Renaud, comte de Gueldre, au sujet de la possession de la ville de Duisburg. — *Datum Wormatie, XIII kal. julii, indictione X, regni nostri anno IX.* 1282 19 juin.

Lacomblet, *Urkundenbuch fur die Geschichte des Niederrheins*, t. II, p. 451.

Rodolphe, roi des Romains, déclare que si Florent, comte de Hollande, meurt sans héritier légitime du sexe masculin, ses filles pourront succéder dans le comté et les fiefs qu'il tient de l'Empire, et que si Florent laisse un héritier mâle, mais impubère, la comtesse sa femme sera tutrice tant qu'elle ne convolera point à de secondes noces. — *Datum Wormaci, XIII kalendas julii, indictione decima, anno Domini M. CC. LXXXII, regni vero nostri anno IX.* 1282 19 juin.

Kluit, *Historia critica comitatus Hollandiæ et Zeelandiæ*, t. II, p. 861.

Le roi Rodolphe autorise le comte de Gueldre à faire frapper monnaie à Arnhem. — *Datum Wormacie, XII kal. julii, indictione X, anno Domini M. CC. LXXXII, regni vero nostri anno nono.* 1282 20 juin.

Pontanus, *Historia Gelriæ*, p. 159. — Bondam, *Charterboek der hertogen van Gelderland*, p. 678.

Accord conclu entre les religieux de l'abbaye de Metloch, de l'ordre de Saint-Benoît, et le seigneur d'Aspremont, au sujet de leurs droits respectifs à Damvillers, accord qui est approuvé par le comte de Luxembourg. — *Actum et datum in crastino beati Joannis Baptistæ, anno Domini millesimo ducentesimo octuagesimo secundo.* 1282 25 juin.

Miræus et Foppens, *Opera diplomatica*, t. IV, p. 720.

Bonaventure, chanoine de Bruges, produit à Léon, délégué d'Octavien, évêque de Bologne, des témoins pour prouver qu'il a étudié dans cette ville, 1282 29 juin.

sous le professeur Marsilius, de Padoue. — *Anno Domini M. CC. LXXXII, indictione quinta decima, de mense junii in festo beati Petri.*

En latin. Baron Kervyn de Lettenhove, *Codex Dunensis*, p. 89.

1282 juin. Confirmation par Philippe, roi des Français, des lettres dans lesquelles Guy, comte de Flandre, marquis de Namur, avait donné à Jean de Namur, son fils, des *scoren* et des *utdic*, en accroissement du fief de Wynendale. — *Actum Parisiis, anno Domini M. CC. octogesimo secundo, mense junio.*

Kluit, *Historia critica comitatus Hollandiæ et Zeelandiæ*, t. II, p. 849. — Voyez Jules de Saint-Genois, *Inventaire analytique des chartes des comtes de Flandre*, p. 96.

1282 juin. Ordonnance des échevins, des doyens et huit de la gilde et de tout le conseil de la ville de Bruxelles, déterminant les conditions de travail pour le métier des foulons. — *Gemaict ende gegeven in den jaren Ons Heeren dusentech twe hondert twee ende tachentech, in braecmaent, ten gemeinen stoele der gulden.*

Wauters, *De l'origine et des premiers développements des libertés communales*, preuves, p. 270.

1282 2 juillet. Le chevalier Gérard Scerfgin, échevin de Cologne, se déclare vassal du comte de Gueldre, Renaud, pour vingt-neuf journaux de terres, et renonce, pour la durée de la vie de ce comte, à la rente qu'il tenait en fief du duché de Limbourg. — *Actum anno Domini M. CC. LXXX secundo, feria quinta post festum beatorum Petri et Pauli apostolorum.*

Bondam, *Charterboek der hertogen van Gelderland*, p. 679. — Ernst, *Histoire du Limbourg*, t. VI, p. 308.

1282 3 juillet. Jacques, doyen de l'église Saint-Jean, d'Utrecht, informe maître Gérard *de Tortofonte*, chanoine de Térouanne, et le chantre de la cathédrale de cette ville, qu'il a fait connaître leur sentence relative à l'excommunication lancée contre le comte de Hollande. — *Datum anno Domini M.CC.LXXX secondo, feria sexta post festum Petri et Pauli apostolorum.*

Van den Bergh, *Oorkondenboek van Holland en Zeeland*, t. II, p. 184.

1282 8 juillet. Élisabeth de Bierbais, abbesse, et des chanoines et des chanoinesses de Nivelles déclarent avoir visité les reliques de sainte Gertrude, et rappellent à cette occasion le miracle qui signala la donation de son patrimoine, donation qui avait été faite à la sainte par un noble brabançon, nommé Odelard. —

Anno Dominicæ incarnationis M.CC.LXXXII, feria IV ante Divisionem apostolorum, videlicet in die SS. martyrum Kiliani et sociorum ejus.

Geldolphe A-Ryckel, *Historia S. Gertrudis*, p. 346.

Le chevalier Thierri d'Amelle déclare qu'en vertu de son contrat de mariage avec Marguerite, sœur de Thierri de Merval, celui-ci doit lui donner douze cents livres. — *Ce fu fait l'an de grasce mil deus cens quatre vins et deus ans, le jour de la Division des aposteles.* 1282 15 juillet.

Fragment dans De Villers, *Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, etc.*, t. III, p. 785.

Waleran de Montjoie, seigneur de Fauquemont, déclare avoir cédé au comte de Flandre cent marcs liégeois de terres, que le comte lui a rendus à charge de le tenir de lui en fief et de le servir contre le comte de Hainaut avec vingt chevaliers. — *A Winendale, l'an del incarnation Nostre Signeur M. CC. quatre vins et deus, le jeudi devant le Magdelaine.* 1282 16 juillet.

Fragment dans Jules de Saint-Genois, *Inventaire analytique des chartes des comtes de Flandre*, p. 98.

Lettre par laquelle Philippe, roi de France, informe le comte de Flandre, Guy de Dampierre, que les monnaies appelées *Baudekins* et *Valenciennois* et les autres monnaies blanches ou noires (les *sterlings* exceptés) doivent être percées dans le délai d'un mois, sous peine de confiscation. — *A Paris, le lundi avant la Magdelène M.CC.LXXXII.* 1282 20 juillet.

Fragment dans Gaillard, *Recherches sur les monnaies des comtes de Flandre*, pièces justificatives, p. 7.

Pierre de France, comte d'Alençon, assigne pour douaire à sa femme, Jeanne de Châtillon, le château de Manves et quelques revenus. — *Ce fu donné à Paris, le mardy la veille de la Madelaine, l'an de l'incarnation Nostre Seigneur M.CC.LXXXII.* 1282 21 juillet.

Du Chesne, *Histoire généalogique de la maison de Chastillon-sur-Marne*, preuves, p. 71.

Différents ecclésiastiques hollandais informent l'évêque de Morinie et les autres délégués par le pape qu'ils ont publié leur sentence relative à la sentence d'excommunication que l'archevêque Sifrid avait lancée contre le comte de Hollande. — *Datum anno Domini M.CC.LXXXII, in vigilia Marie Magdalene.* 1282 21 juillet.

Van den Bergh, *Oorkondenboek van Holland en Zeeland*, t. II, p. 184.

1282
26 juillet.

Rodolphe, roi des Romains, se réconcilie avec l'archevêque de Cologne, qui lui restitue le château de Werden et supprime les péages qu'il percevait injustement. Le roi nomme, comme étant ses alliés (*adjutores*) : le duc Jean, le landgrave de Hesse, les comtes de Hollande, de Gueldre, de Clèves, de Luxembourg, de Berg, de Looz et de Juliers, les seigneurs de Fauquemont et de Heynsberg, etc. — *Datum Oppenheim, VII kal. augusti, indictione X, anno Domini M. CC. LXXX secundo, regni vero nostri anno nono.*

Ennen et Eckertz, *Quellen zur Geschichte der Stadt Köln*, t. III, p. 190.

1282
27 juillet.

Robert, comte d'Artois, ordonne, à la demande des maires et échevins de Saint-Omer, qu'à l'avenir aucun marchand ne pourra exposer, ni vendre ses marchandises (à moins que ce ne soit des denrées), si ce n'est dans l'enceinte des halles communes. — *Apud Attrebatum, anno millesimo ducentesimo octogesimo secundo, feria secunda post festum beatorum Jacobi et Christophori.*

Mémoires de la Société des antiquaires de la Morinie, t. IV, p. 339.

1282
29 juillet.

Guillaume de Montfort, chanoine d'Utrecht et official du prévôt et archidiacre de cette ville, informe Rodolphe, roi des Romains, qu'il a enjoint aux vassaux de Biervliet et d'autres localités situées dans le diocèse d'Utrecht de reconnaître le comte de Hainaut pour leur seigneur. — *Datum anno Domini M. CC. LXXXII, feria quarta post Jacobi et Christophori.*

Martene et Durand, *Thesaurus anecdotorum*, t. I, col. 1186. — Kluit, *Historia critica comitatus Hollandiæ et Zeelandiæ*, t. II, p. 864. — Voyez De Villers, *Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, etc.*, t. III, p. 784.

1282
30 juillet.

Guillaume, abbé de Saint-Trond, et maître Jean des Changes, doyen du chapitre de Saint-Lambert, de Liége, nomment des arbitres chargés de terminer leur débat au sujet de la collation de la cure de Kerkom près de Saint-Trond. — *Datum et actum anno Domini M. CC. LXXX secundo, feria quinta ante festum beati Petri ad vincula.*

Piot, *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Trond*, t. I, pp. 358 et 359.

1282
1er août.

Thierri, seigneur de Heinsberg, autorise les frères de l'ordre Teutonique à posséder, comme un bien allodial, une dîme se prélevant à Beek et que Henri Hane tenait auparavant en fief. — *Datum anno Domini M. ducentesimo octagesimo secundo, ad vincula beati Petri.*

Hennes, *Urkundenbuch des Deutschen ordens*, t. II, p. 425.

L'abbé de Saint-Trond et le doyen du chapitre de Saint-Lambert, de Liége, acceptent la décision arbitrale portée par Arnoul, doyen de l'église Saint-Barthélemy, et maître Gérard d'Alst, chanoine de Saint-Paul, de Liége, au sujet de la collation de l'église de Kerkom près de Saint-Trond. — *Datum et actum anno Domini M.CC. octogesimo secundo, feria quarta post festum beati Petri ad vincula.* 1282 5 août.

Piot, *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Trond*, t. I, p. 359.

Approbation, par le doyen, l'archidiacre et tout le chapitre de Saint-Lambert, de Liége, de la sentence arbitrale relative à la collation de l'église de Kerkom. — *Datum anno Domini M. CC. LXXX secundo, feria sexta ante Laurentii.* 1282 7 août.

Piot, *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Trond*, t. I, p. 361.

Guy, comte de Flandre, demande un sauf-conduit en faveur de sa fille, qui devait traverser l'Angleterre pour aller rejoindre son futur mari, Alexandre, fils du roi d'Écosse. 1282 1er janvier-11 août.

En latin. — Rymer, *Foedera, conventiones, litteræ, etc.*, t. II, p. 209 (édit. de 1727), et t. I, IIme partie, p. 613 (édit. de 1816).

Sauf-conduit devant durer jusqu'à la fête prochaine de Toussaint, accordé à la fille de Guy, comte de Flandre, à l'occasion de son mariage avec Alexandre, fils aîné du roi d'Écosse. — *Teste rege, apud Rothelain, undecimo die augusti.* 1282 11 août.

Rymer, *Foedera, conventiones, litteræ, etc.*, t. II, p. 209 (édit. de 1727), et t. I, IIme partie, p. 613 (édit. de 1816).

Robert, comte de Boulogne et d'Auvergne, mande aux hommes, échevins et habitants de Roulers de prêter hommage et serment de fidélité à Guy, comte de Flandre, et à son fils Jean de Namur, à qui il a vendu la terre de Roulers. — ..... *données l'an de l'incarnation Nostre Seigneur M. CC. LXXXII, lendemain dou jour saint Leurent.* 1282 11 août.

De Reiffenberg, *Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, etc.*, t. I, p. 188.

Ordonnance promulguée par ordre de Guy, comte de Flandre, d'accord avec Jean de Ghistelles, la ville de Bruges et les marchands allemands et espagnols, au sujet de la balance à employer pour le pesage, à Bruges. — *Anno Domini M. CC. LXXXII, feria Vta ante Assumptionem beatæ virginis Marie.* 1282 13 août.

Sartorius, *Geschiedenis der Deutschen Hanse*, t. II, p. 125 (édit. de Lappenberg). — *Urkundenbuch der stadt Lübeck*, t. I, p. 392. — *Die Recesse der Hansetage*, t. I, p. 14.

1282 16 août. Burchard, burgrave de Scrapelowe, fait don au monastère de Walkenried de quatre manses, mesure de Flandre. — *Anno M. CC. LXXXII, in crastino Assumtionis beatæ Mariæ virginis.*

Émile de Borchgrave, *Histoire des colonies belges en Allemagne*, p. 337.

1282 21 août. Jean, duc de Saxe, d'Angarie et de Westphalie, burgrave de Magdebourg, maréchal d'Empire, approuve les lettres par lesquelles Rodolphe, roi des Romains, a concédé à Jean d'Avesnes les terres d'Alost, des Quatre-Métiers, de Waes, de Grammont et la rive de l'Escaut. — *Datum decimo quarto (decima secunda?) kalendas septembris, anno Domini M. CC. LXXXII, feria sexta post festum Assumptionis beatæ Mariæ virginis.*

Van Mieris, *Charterboek der graaven van Holland*, t. I, p. 364. — De Reiffenberg, *Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, etc.*, t. I, p. 397. Voyez *Ibidem*, p. 526.

1282 31 août. Jean, damoisel de Lens, fils du chevalier Eustache, seigneur de Lens en Brabant, avec le consentement de son frère, ratifie la cession à l'abbaye de Cambron de différents fiefs tenus de celui-ci. — *Faites ou castiel à Lens, l'an de le sainte incarnation Jesu Crist mil deus cens quatre vins et deus, le lundi après le feste saint Jehan decollasse.*

De Smet, *Cartulaire de l'abbaye de Cambron*, p. 156.

1282 août. Arnoul, comte de Looz, de l'avis d'hommes prudents et de ses amis, vend à l'abbaye de Saint-Trond tous les droits qu'il possédait à Helchteren, moyennant deux cents livres de Louvain. — *Datum et actum mense augusto, anno Domini M. CC. LXXX secundo, apud Duras, in castro nostro.*

Mantelius et Robyns, *Historia Lossensis, pars I*, p. 218. — Bertholet, *Histoire du duché de Luxembourg*, t. V, preuves, p. LXXI. — Jules de Saint-Genois, *Histoire des avoueries en Belgique*, p. 232. — Et mieux dans Piot, *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Trond*, t. I, p. 362.

1282 août. Robert, comte d'Auvergne et de Boulogne, déclare avoir vendu à Guy, comte de Flandre, au profit de Jean de Namur, son fils, la terre de Roulers et tout ce qu'il tenait en hommage lige du comte de Flandre. — ..... *données l'an de l'incarnation Jhésu Crist M. CC. LXXXII, el mois d'auoust.*

De Reiffenberg, *Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, etc.*, t. I, p. 186.

Éléonore, comtesse d'Auvergne et de Boulogne et dame de *Baffle,* confirme la vente de Roulers, qui avait été faite par son fils, le comte Robert. — ..... *Données l'an de grasse M. CC. LXXXII, el mois d'auoust.* 1282 août.

De Reiffenberg, *Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, etc.,* t. I, p. 187.

Guillaume de Flandre, seigneur de Crèvecœur et d'*Alloes,* reconnaît avoir donné à Anselme de *Lyeven* et à ses héritiers la troisième gerbe de huit mencaudées et trois boisselées de terres labourables, situées sur le champ de G. Sohier, chevalier, près du chemin de Crèvecœur et de Lesdaing. — *En l'an del incarnation J. C. M. CC. LXXXII, el mois de aoust.* 1282 août.

Le Carpentier, *Histoire de Cambrai et du Cambresis,* t. II, preuves, p. xxxv, et *La véritable origine de la maison de Sohier,* p. 91.

Le chapitre de Sainte-Waudru, de Mons, en qualité de protecteur du béguinage de cette ville, constitue au profit de la béguine Aalis Coulon une redevance annuelle d'un muid de blé, que le béguinage sera tenu de payer. — *Ce fu fait et doné l'an del incarnation Nostre Segneur M. CC. witante et deus, el mois de aoust.* 1282 août.

Annales du cercle archéologique de Mons, t. VI, p. 258. — De Villers, *Description analytique de cartulaires et de chartriers du Hainaut,* t. II, p. 180. Voyez *Ibidem,* t. VIII, p. 144.

Le chapitre de Nivelles et Nicaise, chapelain perpétuel de l'autel Sainte-Catherine en l'église Saint-André, de Nivelles, donnent à l'abbaye de Ninove onze journaux de terres situés à Arquenne, à charge de treize rasières et demie de blé, par an, au profit du chapelain précité. — *Datum anno Domini M. CC. LXXXII, mense augusto.* 1282 août.

De Smet, *Corpus chronicorum Flandriæ,* t. II, p. 949.

Jean, duc de Lotharingie et de Brabant, ratifie quelques dispositions qui avaient été prises par les bourgeois de Louvain, pour le bien et la tranquillité de cette ville, et notamment celle qui prescrivait la réélection annuelle des échevins. — *Datum anno Domini M. CC. LXXX secundo, sabbato ante Nativitatem Mariæ virginis.* 1282 5 septembre.

Miræus et Foppens, *Opera diplomatica,* t. II, p. 1334. — De Nélis, *Tabulæ publicæ Lovaniensium,* p. 19. — Willems, *Chronique en vers de Jean Van Heelu,* p. 409. — De Ram, *Joannis Molani rerum Lovaniensium libri XIV,* t. II, p. 1213.

1282
6 septembre.

Décision arbitrale, prononcée par Godefroid, comte de Seyn, au sujet des différends existants entre le comte de Gueldre, duc de Limbourg, d'une part; le comte de Clèves Thierri, la jeune comtesse de Clèves Aleyde, et Thierri, prévôt de Xanten, d'autre part.—*Anno Domini M. CC. octuagesimo secundo, dominica proxima ante festum Nativitatis beatæ Mariæ.*

Bondam, *Charterboek der hertogen van Gelderland*, p. 680. — Lacomblet, *Urkundenbuch für die Geschichte des Niederrheins*, t. II, p. 452.

1282
6 septembre.

Le chevalier Eustache, seigneur de Lens en Brabant, confirme à l'abbaye de Cambron la possession de terres qui étaient tenues de lui en fief. — *Dounées l'an de le sainte incarnation Nostre Segneur Jhesu Crist M.CC.IIII^xx et II, le diemenche devant le Nativiteit notre dame Sainte-Marie.*

De Smet, *Cartulaire de l'abbaye de Cambron*, p. 157.

1282
10 septembre.

Rodolphe, roi des Romains, confirme aux bourgeois de Nimègue les priviléges que ses prédécesseurs leur avaient accordés et déclare notamment que ceux qui auront habité dans leur ville pendant un an sans être réclamés par quelque seigneur, pourront librement jouir des mêmes droits que les autres habitants. — *Datum in castro Cochine, IIII idus septembris, indictione decima, anno Domini M.CC.LXXXII, regni vero nostri anno nono.*

Bondam, *Charterboek der hertogen van Gelderland*, p. 682. — Van Mieris, *Charterboek der graaven van Holland*, t. I, p. 416. — Voyez Nyhoff, *Inventaris van het oud archief der gemeente Nymegen*, p. 4.

1282
13 septembre.

Jean, dit le sire d'Audenarde, seigneur de Rosoit, promet qu'il fera prêter au comte de Hainaut foi et hommage par les hommes de fief de Lessines et fidélité par les échevins et la commune de cette ville, qu'il avait relevée en fief de ce comte. — *Ce fu fait l'an de l'incarnation Nostre Signeur M.CC.LXXXII, le dyemence après le Nativiteit Notre Dame au mois de septembre.*

Martene et Durand, *Thesaurus anecdotorum*, t. I, col. 1187. — De Reiffenberg, *Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, etc.*, t. I, p. 394.

1282
13 septembre.

Traité d'alliance entre Jean d'Avesnes, comte de Hainaut, et son cousin Jean, dit sire d'Audenarde, seigneur de Rosoit, contre Guy, comte de Flandre; le comte promet à Jean d'Audenarde de l'aider à défendre Lessines et Flobecq. —

Ce fu fait l'an de l'incarnation Jhesu-Christ M. CC. LXXXII, le dyemence après le Nativitei Notre Dame.

Martene et Durand, *Thesaurus anecdotorum*, t. I, col. 1187. — Lünig, *Codex Germaniæ diplomaticus*, t. II, col. 2415. — Kluit, *Historia critica comitatus Hollandiæ et Zeelandiæ*, t. II, p. 867. — De Reiffenberg, *Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, etc.*, t. I, p. 398.

Le roi Rodolphe confirme aux bourgeois de Nimègue leurs priviléges et déclare qu'ils ne pourront être emprisonnés nulle part ailleurs. — *Datum Boppard, XI kalend. octobris, indictione XI^ma^, anno Domini M. CC. LXXXII, regni vero nostri anno nono.* 1282 21 septembre.

Bondam, *Charterboek der hertogen van Gelderland*, p. 685. — Voyez Nyhoff, *Inventaris van het oud archief der gemeente Nymegen*, p. 4.

L., official de la cour épiscopale d'Utrecht, déclare que le comte de Hollande a toujours appartenu au diocèse d'Utrecht, et que l'archevêque de Cologne, dont l'évêque d'Utrecht est un des suffragants, n'a aucune juridiction sur lui. — *Datum anno Domini M. CC. LXXXII, in crastino B. Matthei apostoli et evangeliste.* 1282 22 septembre.

Van den Bergh, *Oorkondenboek van Holland en Zeeland*, t. II, p. 184.

Enquête ouverte par les soins de sire Siger de Baillœul et de Jean de le Tourele, au nom du comte de Flandre, sur le droit que prétendaient les habitants de Bergues-Saint-Winoc de vendre des denrées à Dunkerque. — *Le samedi après le jour Saint Mathiu l'apostele, à Dunkerque, en l'an LXXXII.* 1282 26 septembre.

Fragment dans Jules de Saint-Genois, *Inventaire analytique des chartes des comtes de Flandre*, p. 98.

Baudouin Barbés, de Quévy, renonce aux droits qu'il avait réclamés sur les biens que le béguinage de Mons possédait à Aulnois. — *Fait et douné l'an del incarnation Nostre Segneur mil CC quattre vins et deus, le jor saint Mikiel.* 1282 29 septembre.

Annales du Cercle archéologique de Mons, t. XII, p. 434. — De Villers, *Description analytique de cartulaires et de chartriers du Hainaut*, t. VII, p. 182.

Guy, comte de Flandre et marquis de Namur, détermine les droits appartenant à Baudouin de Baillœul, à qui sa mère, la comtesse Marguerite, avait donné l'office de maréchal de Flandre en échange de l'office d'huissier hérédi- 1282 septembre.

taire du comté. — *Données l'an del incarnation Nostre Seigneur M. CC. IIII^xx et deus, el mois de septembre.*

Warnkönig, *Flandrische Staats- und Rechts-Geschichte*, t. III, IIme partie, p. 189, et t. II, p. 494 (édit. Gheldolf). — De Reiffenberg, *Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, etc.*, t. I, p. 89. Voyez *Ibidem*, p. 526.

1282 septembre. Robert, châtelain de Bapaume, seigneur de Beaumez, approuve la donation d'une maison situé à Barastre, faite par Robert, seigneur de Barastre, à l'abbaye de Saint-Aubert, de Cambrai. — *En l'an del incarnation J. C. M. CC. LXXXII, el mois de septembre.*

Le Carpentier, *Histoire de Cambrai et du Cambresis*, t. II, preuves, p. xxxv.

1282 septembre. Le chevalier Rase, seigneur de Gavre, et Béatrix, sa femme, avec l'approbation du comte Guy et de Robert, son fils, vendent à l'abbaye de Saint-Bavon, de Gand, pour douze cents livres de Flandre, la juridiction et les droits qu'ils possédaient à Everghem, Sleydinge, Wondelghem, Mariakerke et Eckerghem-Saint-Sauveur et sur l'écluse placée dans l'alleu de l'abbaye, à Gand. — *Faites et dounées en l'an del incarnation Notre Seigneur Jesu Crist mil deus cens quatre vins et deus, el mois de septembre.*

Huyttens, *Notice sur l'ancien comté d'Everghem*, p. 11.

1282 juin-sept. Florent, comte de Hollande, informe le roi d'Angleterre, Édouard, qu'il se propose d'attaquer les West-Frisons de concert avec les comtes de Gueldre et de Clèves et beaucoup d'autres.

En latin. — Van den Bergh, *Oorkondenboek van Holland en Zeeland*, t. II, p. 208.

1282 1er octobre. Le chevalier Jean, seigneur de Cuyck, relève en fief du comte de Hollande son château de Tongelaer et ses dépendances. — *Datum anno Domini millesimo ducentesimo octuagesimo secundo, in festo beati Remigii.*

Van Mieris, *Charterboek der graaven van Holland*, t. I, p. 425. — Van den Bergh, *Oorkondenboek van Holland en Zeeland*, t. II, p. 203.

1282 2 octobre. Guy, comte de Flandre et marquis de Namur, confirme au couvent des Frères mineurs, de Gand, la libre possession d'une pièce de terres située devant leur

église et qui leur avait été cédée par les échevins de cette ville pour être convertie en cimetière. — *Faictes en l'an del incarnation Nostre Seigneur M. CC. LXXXII, le vendredi après Saint Remi.*

Diericx, *Mémoires sur la ville de Gand*, t. II, p. 254. — Voyez Van Duyse, *Inventaire analytique des chartres de la ville de Gand*, p. 44.

Le chevalier Florent de Hainaut donne au monastère de Nortdyc, dans le Noord-Beveland, les biens qu'il possédait à *Wissenkerke, Gerolfdyc* et *Campen.* — *Gemaket ende gegeven in Ons Heeren jare duysentich twee hondert tachtich ende twee, des zaterdaghes na Sinte Baven daghe.* 1282 3 octobre.

Van Mieris, *Charterboek der graaven van Holland*, t. I, p. 427. — Van den Bergh, *Oorkondenboek van Holland en Zeeland*, t. II, p. 205.

Sentence arbitrale du comte Guy, au sujet des biens et redevances que maître Robert de Douai avait donnés à l'abbaye de Flines et dont la propriété était contestée au monastère par Baudouin de Douai, neveu de Robert et sergent du comte. — *Ce fu fait à Douay, l'an del incarnation Nostre Singneur Jhésu Crist mil deus cens quatre vins et deus, le mardi apriès le feste saint Denise.* 1282 13 octobre.

L'abbé Hautcœur, *Cartulaire de l'abbaye de Flines*, t. I, p. 250.

Gilles, chevalier, sire de Waudripont, et Mahaut, sa femme, donnent en engagère, pour un prêt de quatre cents livres parisis, à Pierre de la Voullestraete et à Henri Minne, bourgeois de Gand, tous leurs revenus de Renaix et les terres qu'ils avaient achetés de l'abbé d'Inde. —..... *l'an de l'incarnation Nostre Signeur Jhesu Crist M. CC. LXXXII, le mierkedi devant saint Simon et saint Jude.* 1282 21 octobre.

De Reiffenberg, *Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, etc.*, t. I, p. 189.

Le notaire Mascaris, notaire d'Octavien, évêque de Bologne, déclare que des témoins dignes de foi ont été présentés à Léon, vicaire de l'évêque précité, par Bonaventure, chanoine de Bruges, pour prouver qu'il avait étudié à Bologne. — *Anno M. CC. LXXXII, indictione quinta decima, die Veneris vicesimo quarto octobris.... Bononiæ, in palatio episcopali.* 1282 24 octobre.

Baron Kervyn de Lettenhove, *Codex Dunensis*, p. 89.

Marie, comtesse de Vianden, dame de Grimberge et de Perwez, et ses fils Gérard et Philippe donnent en aumône à l'abbaye de Ninove six bonniers 1282 27 octobre.

trois journaux et vingt et une verges de terres situés à *Nederwic*, à Okegem et *Viversbroch*, à charge d'un cens annuel de sept deniers. — *Actum et datum anno Domini M. CC. LXXXII, in vigilia Simonis et Judæ.*

De Smet, *Corpus chronicorum Flandriæ*, t. II, p. 946.

1282 octobre. Guy, comte de Flandre et marquis de Namur, spécifie et confirme les priviléges que ses ancêtres avaient accordés à la ville de Saint-Omer. — *Faites et dounées à Wynendale, l'an de l'incarnation Nostre Seigneur Jhesu Christ mil deux chens quatre vins et deux, ou mois d'octobre.*

Ordonnances des rois de France de la troisième race, t. IV, p. 260.

1282 octobre. Accord conclu, avec l'approbation du comte Guy, entre le doyen Jean de la Houssoie et les chanoines de l'église Saint-Pierre, de Lille, et les échevins, les jurés et la commune de cette ville, au sujet de leurs droits respectifs. — *Ce fu fait en l'an del incarnation Nostre Segneur Jhesu Crist mil deus cens quatre vins et deus, el mois de octobre.*

Roisin, *Franchises, lois et coutumes de la ville de Lille*, p. 297.

1282 octobre. Philippe Mouskès, évêque de Tournai, autorise les Carmes à s'établir à Gand, dans la paroisse de Saint-Michel, se réservant toutefois le droit de leur interdire la célébration de l'office divin, quand il le jugerait à propos. — *Datum et actum anno Domini millesimo ducentesimo octogesimo secundo, mense octobri.*

Miræus et Foppens, *Opera diplomatica*, t. IV, p. 414.

1282 11 novembre. Arrêt du Parlement de Paris décidant que Jean *de Petra* ou de la Pierre, bourgeois de Cambrai, peut librement transporter dans cette ville les laines qu'il avait achetées en Angleterre et que le seigneur de Coucy avait fait saisir, ce de la Pierre n'ayant pas eu connaissance de l'édit royal défendant l'exportation de la laine. — *Expedita in Parlamento beati Martini, anno Domini M. CC. LXXXII.*

Beugnot, *Les Olim*, t. II, p. 203.

1282 11 novembre. Arrêt du Parlement de Paris, rendu sur la plainte de l'abbé et les religieux de Saint-Vaast, d'Arras, et ordonnant au bailli d'Amiens de faire restituer au

monastère les vases d'argent qu'André Louchart y avait déposés. — *Expedita in Parlamento beati Martini, anno Domini M. CC. LXXXII.*

Beugnot, *Les Olim*, t. II, p. 205.

Arrêt du Parlement de Paris ordonnant de remettre à Guillaume, châtelain de Saint-Omer, l'argent que le bailli d'Amiens avait fait prélever dans ses domaines. — *Expedita in Parlamento beati Martini, anno Domini M. CC. LXXXII.* 1282 11 novembre.

Beugnot, *Les Olim*, t. II, p. 213.

Alexandre, roi d'Écosse, déclare que si le mariage projeté entre son fils Alexandre et Marguerite de Flandre n'a point eu lieu avant les octaves de saint Michel, Marguerite n'en éprouvera aucun dommage à raison de son douaire ou de ses dons de noces. — ..... *faites à Rokebourc, en l'an de l'incarnation Nostre Segneur M. CC. LXXXII, le jour Saint Martin en yvier.* 1282 11 novembre.

De Reiffenberg, *Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, etc.*, t. I, p. 182.

Arnoul, comte de Looz, déclare avoir reçu cent cinquante marcs de Liége que l'abbesse de Bilsen lui devait pour la confirmation de ses priviléges. — *Datum anno Domini millesimo ducentesimo octogesimo secundo, in die beati Martini episcopi hiemalis.* 1282 11 novembre.

Mantelius et Robyns, *Historia Lossensis, pars II*, p. 9. — Miræus et Foppens, *Opera diplomatica*, t. II, p. 854. — Wolters, *Notice historique sur l'ancien chapitre de Munster-Bilsen*, p. 65.

Wolfard de Borselen et Sybille, sa femme, transportent à Béatrix, comtesse de Hollande, différents biens situés à *Sandick* ou Zandyk, dans l'île de Walcheren, et Béatrix, de son côté, avec l'assentiment de son mari, le comte Florent, leur restitue ces biens, pour les tenir d'elle en fief. — *Gegeven als men schryvet Ons Heeren jaer duysent twee hondert ende twee en tachtich, in die maent van novembre, op dien andach Sente Martins.* 1282 12 novembre.

Van Mieris, *Charterboek der graaven van Holland*, t. I, p. 428. — Van den Bergh, *Oorkondenboek van Holland en Zeeland*, t. II, p. 206.

Jean, duc de Lotharingie et de Brabant, et Guillaume, seigneur de Craenendonck, déterminent leurs droits respectifs sur leurs ministériels ou vassaux et 1282 14 novembre.

leurs tenanciers. — *Actum et datum anno Domini millesimo ducentesimo octagesimo secundo, sabbato post festum beati Martini hyemalis.*

Wauters, *De l'origine et des premiers développements des libertés communales*, preuves, p. 238.

1282
16 novembre.

Béatrix, veuve de Guillaume de Dampierre, comte de Flandre, et dame de Courtrai, déclare que douze personnes de la ville de Courtrai sont allées en pèlerinage à Notre-Dame de Boulogne, en réparation d'un arsin que le prévôt et les échevins de Courtrai avaient fait pratiquer dans les domaines du chapitre de Saint-Pierre, de Lille; elle atteste en outre que le dommage causé a été réparé. — *Mil deux cens quatre vins et deux, le lundi après le saint Martin en yvier.*

Le Glay, *Analectes historiques*, p. 119.

1282
24 novembre.

Rodolphe, roi des Romains, confirme la sentence des princes, des comtes et de ses autres fidèles qui a proscrit les maires, les échevins, les justiciers et les communes d'Alost et de Grammont, et permet à Jean d'Avesnes, auquel ils n'avaient pas voulu prêter fidélité, de se saisir de leurs biens. — *Datum Wissenberch, octavo kalendas decembris, indictione undecima, anno Domini M. CC. LXXXII, regni vero nostri anno decimo.*

De Reiffenberg, *Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, etc.*, t. I, pp. 391 et 396. — Vinchant, *Annales de la province et comté du Hainaut*, t. VI, p. 51 (avec la mauvaise date 1281).

1282
25 novembre.

Convention conclue entre les échevins de Gand et ceux de Rodenbourg ou Aerdenbourg pour le creusement de la Lys et de la Lieve, afin de conduire l'eau de ces cours d'eau jusqu'à la mer. — *En l'an de l'incarnation Nostre Seigneur mil deus cens quatre vins et deus, le jour de sainte Katerine.*

Fragment dans Van Duyse, *Inventaire des chartes de la ville de Gand*, p. 44.

1282
novembre.

Arnoul de Louvain, sire de Bréda, déclare avoir vendu aux religieux de l'abbaye de Saint-Bernard, du consentement du duc de Brabant, cent manses de bruyères situés à Gastel, chaque manse comprenant douze bonniers. — *Actum et datum anno Domini millesimo ducentesimo octuagesimo secundo, mense novembri.*

Gramaye, *Antiquitates Bredanæ*, p. 42. — Butkens, *Trophées de Brabant*, t. I, preuves, p. 220. — Miræus et Foppens, *Opera diplomatica*, t. II, p. 867.

Gérard d'Erembodeghem et les échevins du village de ce nom déclarent qu'Avezoete de Saint-Jean, de Gand, a donné à l'abbaye de Ninove une redevance annuelle d'un muid de froment, qu'Avezoete avait achetée à Soykin de Broec. — *Datum anno Domini M. CC. LXXXII, mense novembri.* 1282 novembre.

De Smet, *Corpus chronicorum Flandriæ*, t. II, p. 947.

Francon Rattier, de Dender-Hauthem, et Mathilde, sa femme, donnent en aumône à l'abbaye de Ninove cinq journaux et dix-neuf verges de marais à Lebbeke, à charge d'un cens dû au comte de Flandre, et promettent à l'abbaye de la maintenir dans la possession et jouissance de ce marais en lui cédant, pour le tenir par engagement, un demi-bonnier de terres. — *Actum anno Domini M.CC.LXXXII, mense novembri.* 1282 novembre.

De Smet, *Corpus chronicorum Flandriæ*, t. II, p. 948.

Jean, seigneur de Ghistelles, de Voormezeele et de la Woestine, approuve la cession à l'abbaye de Ter-Doest de deux lignes et cinquante-quatre verges de terres qui étaient tenues de lui en fief par Baudouin De Hamer. — *Dit was ghehandelt ende ghedaen int jaer Ons Heren al men screef sine Incarnatie twelef hondert ende twee ende tachtentich, tsvrinnendaghes vor sinte Niclaes daghe.* 1282 4 décembre.

Cronica et cartularium monasterii de Dunis, p. 629. Voir *Ibidem*, p. 901.

Sentence de proscription prononcée par Rodolphe, roi des Romains, contre les communautés d'Alost et de Grammont. — *Actum et datum Argentorati, VII idus decembris, indictione undecima (nona), anno M. CC. LXXXII, regni vero nostri anno decimo.* 1282 7 décembre.

De Reiffenberg, *Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, etc.*, t. I, p. 392. — Vinchant, *Annales de la province et comté du Hainaut*, t. VI, p. 32 (avec la mauvaise date 1281). — Le texte de ce diplôme est à peu près identique à celui du 24 novembre de la même année, cité plus haut.

Le pape Martin, à la demande de l'abbé et des religieux de Cambron, confirme les priviléges de leur monastère. — *Datum apud Montem Flasconis, VII idus decembris, pontificatus nostri anno secundo.* 1282 7 décembre.

De Smet, *Cartulaire de l'abbaye de Cambron*, p. 67.

1282
12 décembre.

Renaud, comte de Gueldre et duc de Limbourg, déclare qu'en sa présence et de son consentement le chevalier Guillaume de Hornes et son fils Guillaume ont renoncé, en faveur de l'abbaye de Thorn et moyennant deux cents marcs de Liége, au droit qu'ils possédaient, en qualité d'avoués du village de Thorn, d'y lever tous les ans des *beede* ou tailles. — *Datum anno Domini millesimo ducentesimo octuagesimo secundo, in vigilia beatæ Luciæ virginis.*

Lünig, *Pars specialis, Continuatio II,* Fortsetzung III, col. 920. — Ernst, *Histoire du Limbourg,* t. VI, p. 308.

1282
12 décembre.

Thierri, noble homme de *Bruoche* (Grevenbroich), de concert avec sa mère, ses frères et ses sœurs, et du consentement de son suzerain, Jean de Reifferscheid, seigneur de Bedburg, vend à la maison de Sainte-Catherine de Cologne, de l'ordre Teutonique, ses alleux d'Auenheim. — *Datum sabbatho post festum sancti Nicolai, anno Domini M. CC. LXXXII secundo.*

Fahne, *Codex diplomaticus Salmo-Reifferscheidanus,* p. 48.

1282
12 decembre.

Testament de maître Simon, chantre de l'église Notre-Dame, où il est fait mention de la rue de l'Hospice, à Anvers.— *Sabbato post festum beati Nicholai.*

Fragment dans Willems, *Historisch onderzoek naer den oorsprong en den waren naem der openbare plaetsen van Antwerpen,* p. 191.

1282
13 décembre.

Le roi Rodolphe déclare que Rase, seigneur de Gavre; Hugues, châtelain de Gand, et d'autres nobles qu'il énumère ayant refusé de reconnaître l'autorité du comte de Hainaut, sont déclarés proscrits comme rebelles à l'Empire. — *Actum et datum anno Domini M. CC. LXXXII, idus decembris, regni nostri anno decimo.*

De Reiffenberg, *Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, etc.,* t. I, p. 391.

1282
17 décembre.

Traité d'alliance conclu entre Sifroi, archevêque de Cologne, et Jean, duc de Lotharingie et de Brabant. Les deux princes promettent surtout de s'aider et de se défendre entre la Meuse et le Rhin, et le duc s'engage à secourir au besoin l'archevêque au delà de ce fleuve, en Westphalie. — *Datum et actum Coloniæ, anno Domini millesimo ducentesimo octogesimo secundo, quinta feria ante festum beati Thomæ apostoli.*

Willems, *Chronique en vers de Jean Van Heelu,* p. 411.

Jean, seigneur de Château-Vilain et de Cuzy, et Simon, son fils aîné, reconnaissent avoir reçu du comte de Flandre trois mille livres de Louvain, en exécution des conditions du mariage de la fille du comte, Marie, comtesse de Juliers, avec Simon. — *L'an de l'incarnation Nostre Segneur mil deus cens quatre vins et deus, le judy après le feste saint Lusce.* 1282 17 decembre.

Fragment dans Vredius, *Genealogia comitum Flandriæ*, preuves, t. II, p. 37.

Le roi Rodolphe ordonne au comte de Hollande d'aider le comte de Hainaut à se mettre en possession du comté d'Alost, du pays de Waes, etc. — *Datum Moguntiæ, XIV kalendas januarii, regni vero nostri anno nono.* 1282 19 décembre.

Van Mieris, *Charterboek der graaven van Holland*, t. I, p. 429. — Matthæus, *Analecta veteris ævi*, t. III, p. 236.

Aleyde, veuve de Jean d'Avesnes, fonde dans son château de Schiedam une chapellenie en l'honneur de la Vierge, de sainte Marie-Madelaine et de tous les saints, avec l'approbation du comte de Hollande. — *Datum et actum anno DominiM.CC. octuagesimo secundo, in vigilia Nativitatis Domini.* 1282 24 décembre.

Van Mieris, *Charterboek der graaven van Holland*, t. I, p. 430. — Van den Bergh, *Oorkondenboek van Holland en Zeeland*, t. II, p. 217.

Confirmation, par le comte de Flandre, Guy, de la cession à l'abbaye de Ter-Doest du fief que Baudouin Hamer tenait du seigneur de Ghistelles. — *Datum anno Domini millesimo ducentesimo octogesimo secundo, mense decembri.* 1282 décembre.

Cronica et cartularium monasterii de Dunis, p. 630. Voyez *Ibidem*, p. 701.

Le chevalier Rase de Liedekerke, seigneur de *Bouler* ou Boulaere, confirme la vente d'un bonnier de terres, situé à *Paranche* ou Parycke, vente que le chevalier Gilles de Hallut avait faite à l'abbaye de Cambron. — *Che fu fait l'an del incarnation Jhesu Crist mil deus cens quatre vins et deus, el mois de decembre.* 1282 décembre.

De Smet, *Cartulaire de l'abbaye de Cambron*, p. 708.

Guillaume de Pouilly, prévôt de l'église de Saint-Pierre, de Lille, confirme un accord conclu entre le chapitre de Saint-Pierre et la ville de Lille, au sujet 1282 décembre.

de leur juridiction respective. — *Datum Parisius, anno Domini millesimo ducentesimo octegesimo secundo, mense decembri.*

Roisin, *Franchises, lois et coutumes de la ville de Lille*, p. 297.

1282. Renaud, comte de Gueldre et duc de Limbourg, vend à Édouard, roi d'Angleterre, et à la comtesse de Ponthieu, sa femme, des châteaux, des bois et des terres dans ce dernier pays. — *L'an M. CC. LXXXII.*

Analysé dans Du Chesne, *Histoire généalogique des maisons de Guines, etc.*, preuves, p. 373.

1282. Confirmation par Henri, comte de Luxembourg et de La Roche, des priviléges accordés à la ville de Luxembourg par son père, le comte Henri, et par son aïeule Ermesinde. — *Actum et datum anno Domini M. CC. LXXXII.*

Du Chesne, *Histoire des maisons de Luxembourg et de Limbourg*, preuves, p. 84. — Lünig, *Codex Germaniæ diplomaticus*, t. II, col. 1611. — Bertholet, *Histoire du comté de Luxembourg*, t. V, preuves, p. LXX.

1282. Thierri, seigneur de Heinsberg, et Jeanne, sa femme, approuvent la vente du manoir de Lafelt, qui avait été faite aux religieuses de Heinsberg par le chevalier Godefroid *Luschus* et sa femme Heilsvinde. — *Acta sunt autem hec anno Dominice incarnationis millesimo ducentesimo octogesimo secundo.*

Lacomblet, *Urkundenbuch für die Geschichte des Niederrheins*, t. II, p. 456.

1282. Gérard, sire de Sottenghien ou Sotteghem, échange avec messire Jean de Gavre la terre de *Merregnies* pour celle de Lierde. — *L'an M. CC. LXXXII.*

Fragment dans Du Chesne, *Histoire généalogique des maisons de Guines, etc.*, preuves, p. 536.

1282. Acte de donation de Marguerite, fille de Bertrand de Coppenhole, et de Henri, son frère, où il est fait mention d'une pièce de terres située près du bien d'Arnoul *de Fine*, au lieu appelé *Clapdorp*, à Anvers.

Fragment dans Willems, *Historisch onderzoek naer den oorsprong en den waren naem der openbare plaetsen van Antwerpen*, p. 165.

1282. Un curé qui avait pris la croix et se préparait à partir pour la Terre-Sainte, après avoir obtenu de l'élu d'Utrecht la permission de se faire remplacer pendant trois ans, charge un autre ecclésiastique de ce soin, en lui assignant seize livres de Louvain, par an. — *Anno Domini M. CC. LXXXII.*

Baron Kervyn de Lettenhove, *Codex Dunensis*, p. 55.

Décisions arrêtées par le chapitre général de l'ordre des Dominicains, en l'année 1282 : Il y est parlé des prières que l'on devait dire pour la comtesse de Flandre. — *Acta capituli generalis apud Viennam in Teutonia celebrati, anno Domini M. CC. LXXXII.* 1282.

Martene et Durand, *Thesaurus anecdotorum*, t. IV, col. 1806.

Guy, comte de Flandre et marquis de Namur, fait connaître que, pour l'utilité de la ville d'Ardenbourg et des marchands qui y trafiquent, il y a établi un change, qui sera tenu du comte en fief. 1282 environ.

En français. — Voyez Jules de Saint-Genois, *Inventaire-analytique des chartes des comtes de Flandre*, p. 102.

1283.

Lettres de Guy, comte de Flandre et marquis de Namur, par lesquelles il fait savoir que le mur de son château de Gand, qui s'étend jusqu'au pont nommé *Hoeft-brugghe*, a été construit sans préjudice des droits de la ville. — *Saelées lan del incarnation Nostre Seigneur J. C. M. CC. LXXXII, le jour de lan neuf.* 1283 1er janvier.

Diericx, *Mémoires sur la ville de Gand*, t. I, p. 455. — Voyez Van Duyse, *Inventaire analytique des chartres de la ville de Gand*, p. 45.

Herman, chambellan de l'église Saint-Servais, de Maestricht, déclare que René Quickine, meunier de cette église, a vendu à Pierre le Lombard la maison dite *de Lanscrone*. — *Datum dominica post Circumcisionem Domini, anno Domini M. CC. LXXXII.* 1283 3 janvier.

Fragment dans les *Bulletins de la Commission royale d'histoire*, 3me série, t. IX, p. 52.

L'abbesse Marguerite et les religieuses de Zwyveke reconnaissent devoir à maître Gosuin, prêtre de Merchten, une rente viagère de vingt sous de Flandre, à prélever sur la moitié du manoir habité par Marguerite, veuve de Daniel Debbout. — *Datum anno Domini M. CC. octuagesimo secundo, in crastino Epyphanie Domini.* 1283 7 janvier.

De Vlaminck, *Cartulaire de l'abbaye de Zwyveke-lez-Termonde*, p. 74.

Ide, dame de Marbais et du *Bruec*, reconnaît avoir reçu du receveur de la terre de Namur trente livres de Louvain, qu'elle tient en fief du comte. — 1283 10 janvier.

Ki furent douneies en l'an Nostre Singneur mil deus cens quatre vins et deus, le dimence après le Thiphaiene.

Jules Borgnet, *Cartulaire de la commune de Namur*, t. I, p. 57.

1283 14 janvier. Le doyen, l'archidiacre et le chapitre de Saint-Lambert, de Liége, consentent à ce que leur évêque contracte un emprunt de deux mille marcs liégeois, afin de payer surtout les dépenses faites pendant la vacance du siége épiscopal. — *Anno Domini M. CC. LXXX secundo, die Jovis post octavam Epyphanie Domini.*

Fragment dans Jules de Saint-Genois, *Inventaire analytique des chartes des comtes de Flandre*, p. 100.

1283 22 janvier. Adolphe, comte de Berg, informe Jean, duc de Brabant et de Lotharingie, qu'il a assigné à Guillaume *Rex* ou De Coninc, bourgeois de Bruxelles, pour le terme de deux ans, le fief de soixante marcs d'argent par an, qu'il tenait du duc. — *Datum anno Domini M. CC. LXXXII, in crastino B. Agnetis virginis.*

Butkens, *Trophées de Brabant*, t. I, preuves, p. 115.

1283 janvier. Guy, comte de Flandre, déclare que les habitants d'Oudenbourg et de Zantvoorde doivent payer à l'abbaye de la première de ces localités la dîme des oignons, des choux, du colza, etc. — *Données à Male, en l'an Nostre Seigneur mil deus cens quatre vins et deux, el mois de jenvier.*

Van de Putte, *Chronicon monasterii Aldenburgensis majus*, p. 110.

1283 janvier. Jean de Dampierre, seigneur de Saint-Dizier et de Bailloeul, donne à son ami, Joffroi de Ransières, pour les tenir de lui en fief, les revenus du bois de Bailloeul. — *Données en l'an de l'incarnation Nostre Seigneur Jesu Christ l'an mil deus cens quatre vins et deus, el mois de jenvier.*

Vredius, *Genealogia comitum Flandriæ*, preuves, t. II, p. 158.

1283 8 février. Henri, évêque de Morinie, Jean, chantre de sa cathédrale, et maître Gérard *de Tortofonte*, chanoine de la même église, après avoir inutilement cité l'archevêque de Cologne à comparaître devant eux, déclarent que la sentence d'excommunication lancée par ce prélat contre le comte de Hollande est nulle de plein

droit, ainsi que tout ce qui s'en est suivi. — *Datum anno Domini M. CC. LXXX secundo, dicta feria II post Purificationem predictam.*

Van den Bergh, *Oorkondenboek van Holland en Zeeland*, t. II, p. 184.

H., évêque de Morinie, Pierre (*sic*), chantre de sa cathédrale, et le chanoine Gérard *de Tortofonte* font connaître qu'ils ont cité l'archevêque de Cologne à comparaître devant eux le lundi après l'Invention de la Sainte-Croix, pour être présent à la taxation des frais du procès de l'archevêque et du comte de Hollande. — *Datum anno Domini M. CC. LXXX secundo, feria secunda post Purificationem B. Marie virginis.* 1283 8 février.

Van den Bergh, *Oorkondenboek van Holland en Zeeland*, t. II, p. 185.

Lettres de non-préjudice données au duc de Lotharingie et de Brabant par le roi Rodolphe, pour avoir temporairement renoncé à revendiquer ses droits sur quatre-vingts charrettes de vin par an, Nimègue et les régales de l'église de Nivelles. — *Datum XIV kal. Martii, indict. XI, anno M. CC. LXXXIII, regni vero nostri anno X.* 1283 16 février.

Butkens, *Trophées de Brabant*, t. I, preuves, p. 116. — Lünig, *Codex Germaniæ diplomaticus*, t. II, col. 1135. — Bondam, *Charterboek der hertogen van Gelderland*, p. 691. — De Ram, *Dynteri chronica Brabantiæ*, t. II, pp. 437 et 715.

Rodolphe, roi des Romains, promet de payer à Jean, duc de Lotharingie et de Brabant, trois mille marcs et, pour cette somme, lui engage tout le produit de la monnaierie d'Aix. — *Données à Basle, mil II^c IIII^xx et III, XIII kal. Martii.* 1283 17 février.

Voyez Willems, *Chronique en vers de Jean Van Heelu*, p. 413.

Rodolphe, roi des Romains, promet de maintenir Jean, duc de Brabant, dans ses droits, ses honneurs et ses biens, et de le défendre contre toutes injures et violences. — *Datum Basiliæ, XIII kalendas Martii, indictione XI, anno Domini millesimo ducentesimo octogesimo tertio, regni vero nostri anno decimo.* 1283 17 février.

Willems, *Brabantsche yeesten*, t. I, p. 667.

Alexandre et Arnoul de Buschvelt déclarent avoir reçu de Jean, duc de Lotharingie et de Brabant, cent marcs de deniers, à compte de ce qui leur était 1283 19 février.

dû pour la cession de leurs droits sur le château de Kerpen. — *Datum feria sexta ante cathedram B. Petri apostoli, anno Domini M.CC. LXXXII.*

Butkens, *Trophées de Brabant*, t. I, preuves, p. 118.

1283 20 février. Alexandre, roi d'Écosse, prie Guy, comte de Flandre, de remettre deux cents livres sterlings à Henri de Carwy et Alexandre de Newcastle, marchands de ses États. — *Datum apud Scone, vicesimo die februarii, anno regni nostri tricesimo quarto.*

Vredius, *Genealogia comitatum Flandriæ*, preuves, t. II, p. 69.

1283 février. Jean, duc de Lotharingie et de Brabant, prend sous sa protection l'abbé et le monastère de Saint-Michel, d'Anvers, et leur confirme tous les droits et immunités qui leur avaient été accordés par ses prédécesseurs et par d'autres personnes. — *Datum anno Domini M. CC. LXXXII, mense februario.*

Willems, *Chronique rimée de Jean Van Heelu*, p. 572. — De Bruyne, *Histoire du règne de Jean Ier*, p. 163.

1283 février. Guy, comte de Flandre et marquis de Namur, charge Hubert Adion, citoyen d'Asti, et ses compagnons de frapper monnaie pour lui à Namur, pendant un terme de deux ans. — *Che fu fait en l'an del incarnation Nostre Seigneur mil deus cens quatre vins et deus, el mois de février.*

Revue de la numismatique belge, 1re série, t. I, p. 40. — Jules Borgnet, *Cartulaire de la commune de Namur*, t. I, pp. 58-66.

1283 février. Arnoul, comte de Guines, vend tous ses biens dans le comté de Guines au roi des Français, moyennant une rente de mille livres parisis et une somme une fois payée de trois mille livres. — *Actum Parisiis, anno Domini M. CC. LXXXII, mense februario.*

Du Chesne, *Histoire généalogique des maisons de Guines, etc.*, preuves, p. 293.

1283 5 mars. Guy, comte de Flandre et marquis de Namur, nomme monnayeur à Namur Gilles Forêt, de Douai. — *Faites à Winendale, l'an del incarnation Nostre Signeur M. CC. LXXXII, le joedi ou quinkisme jour de march.*

Revue de la numismatique belge, 1re série, t. I, p. 43. — Jules Borgnet, *Cartulaire de la commune de Namur*, t. I, p. 66.

Jean, évêque de Liége, charge le doyen de l'église de Huy d'examiner la validité de la sentence d'excommunication portée par son prédécesseur contre les ecclésiastiques qui chanteraient l'antienne *Media vita.* — *Datum Hoy, anno Domini millesimo CC. LXXX secundo, die Martis post dominicam Invocavit me.* 1283 9 mars.

Fragment dans les *Bulletins de la Commission royale d'histoire,* 3me série, t. XIV, p. 335. — Stanislas Bormans, *Notice d'un cartulaire du clergé secondaire de Liége,* p. 21.

Maître Jean d'Avennes, doyen de la collégiale de Huy, annule, après examen, la sentence d'excommunication jadis portée par l'évêque Jean d'Enghien contre les ecclésiastiques qui chantaient l'antienne *Media vita.* — *Anno a Nativitate Domini millesimo ducentesimo octogesimo tertio, indictione undecima, die Mercurii, decima die mensis Martii.* 1283 10 mars.

Fragment dans les *Bulletins de la Commission royale d'histoire,* 3me série, t. XIV, p. 335.— Stanislas Bormans, *Notice d'un cartulaire du clergé secondaire de Liége,* p. 21. — Contrairement à l'usage général du diocèse de Liége, on s'est servi pour cet acte du style qui commençait l'année à la Noël ou au 1er janvier, car le 10 mars 1283 était en effet un mercredi, tandis qu'en 1284 ce jour tombait un vendredi.

Guy, comte de Flandre et marquis de Namur, déclare avoir donné à perpétuité à la comtesse Isabelle, sa femme, avec la faculté d'en disposer à sa volonté, cent bonniers de *moer,* situés près d'Ardenbourg, ainsi que le conduit d'eau appelé *Waterganc-seigneur-Jehan.* — *Ce fu fait l'an del incarnation Nostre Signeur mil deus cens quatre vins et deus, le venredi après le behourdich, el mois de march.* 1283 13 mars.

De Reiffenberg, *Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, etc.,* t. I, p. 190. — Voyez Jules de Saint-Genois, *Inventaire analytique des chartes des comtes de Flandre,* p. 101.

Confirmation par Florent, comte de Hollande, de la cession de biens situés dans le Noord-Beveland, cession qui avait été faite au couvent de Nortdyc par le chevalier Florent de Hainaut. — *Gegeven in sente Gheerden daghe, te halff marte.* 1283 15 mars.

Van Mieris, *Charterboek der graaven van Holland,* t. I, p. 427. — Van den Bergh, *Oorkondenboek van Holland en Zeeland,* t. II, p. 205.

L'évêque de Cambrai, Enguerrand, confirme à l'abbaye de Cambron la possession de la dîme que Jean, maire de Pepinghen, tenait à cens d'Adam *de* 1283 22 mars.

Monte. — Datum anno Domini M. CC. LXXXII, feria secunda post dominicam quo cantatur Oculi.

De Smet, *Cartulaire de l'abbaye de Cambron*, p. 803.

1283 26 mars. Florent, comte de Hollande, à l'exemple de son père, le roi Guillaume, prend sous sa protection le monastère de Ter-Doest, et confirme aux religieux la possession de leurs biens et de leurs priviléges. — *Datum anno Domini millesimo ducentesimo octogesimo tertio, die Veneris post Annuntiationem Virginis gloriose.*

Van den Bergh, *Oorkondenboek van Holland en Zeeland*, t. II, p. 210.

1283 28 mars. Florent, comte de Hollande, reconnaît que les sujets de Guillaume de Hornes habitant à Gorcum doivent être exempts de tonlieu de *Niemandsvriend*, que les bourgeois de Delft, de Dordrecht et de Ziericzee sont également exempts de ce tonlieu lorsqu'ils vont aux foires de Gorcum et de *Ghyssen*, etc. — *Datum anno Domini M. CC. octuagesimo secundo, medio tempore quadragesimo.*

Van den Bergh, *Oorkondenboek van Holland en Zeeland*, t. II, p. 209.

1283 29 mars. Gérard de Maelstede vend à l'abbaye de Ter-Doest toute sa pêcherie de *Cortewiffliet*, située dans l'office de Cattendyc. — *Datum anno Domini M. CC. octogesimo secundo, feria secunda post Letare Jherusalem.*

Chronicon et cartularium monasterii de Dunis, p. 524. Voyez *Ibidem*, p. 902.

1283 30 mars. Rodolphe, roi des Romains, après avoir convoqué et consulté les nobles et féodaux chargés de protéger les chemins, déclare que les marchands de tous les pays allant aux foires de France, de Flandre et de Champagne doivent jouir de la plus entière sécurité et être indemnisés en cas de spoliation. — *Datum in castris apud Burnendrut, tertiis kalendis aprilis, indictione undecima, anno Domini M. CC. LXXXIII, regni Romani nostri anno decimo.*

Warnkönig, *Flandrische Staats- und Rechts-Geschichte*, t. I, Ire partie, Urkunden, p. 178, et t. V, p. 398 (édit. Gheldolf).

1283 mars. Jean, duc de Lotharingie et de Brabant, mande à l'abbé et aux religieux de Saint-Michel, d'Anvers, de ne pas recevoir d'hôtes avant que leur abbaye, qui était grevée de lourdes dettes, soit dans une situation plus prospère. — *Datum anno Domini M. CC. LXXXII, mense martio.*

Willems, *Chronique en vers de Jean Van Heelu*, p. 573.

Waleran, seigneur de Fauquemont et de Montjoie, déclare avoir repris en fief de Guy, comte de Flandre, marquis de Namur, un franc-alleu de cent marcs de terres à *Glenne, Brunshaim et Jabecke.* — ..... *El an de l'incarnation Nostre Seigneur M. CC. LXXXII, ou mois de marc.* 1283 mars.

De Reiffenberg, *Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, etc.*, t. I, p. 183.

Herman, chambellan de l'église Saint-Servais, de Maestricht, déclare que René Quickine a vendu une rente annuelle à Pierre le Lombard. — *Datum feria quinta ante Ramos palmarum, anno Domini M. CC. LXXX secundo.* 1283 8 avril.

Fragment dans les *Bulletins de la Commission royale d'histoire*, 3me série, t. IX, p. 52.

Jean, duc de Brabant, prend sous sa protection l'abbaye de Val-Dieu et déclare libres de toute exaction, sauf en cas de guerre générale, les habitants de son alleu, dont elle lui avait cédé l'avouerie. — *Datum apud Aquisgrani, anno millesimo ducentesimo octuagesimo secundo, sabbato ante octavam Paschæ.* 1283 17 avril.

Jongeling, *Notitia abbatiarum ordinis Cisterciensis*, l. IX, p. 55. — Miræus et Foppens, *Opera diplomatica*, t. III, p. 139.

Jean, duc de Brabant, accorde exemption de toute espèce de tonlieu à l'abbaye de Val-Dieu, de l'ordre de Cîteaux. — *Datum apud Aquisgrani, anno Domini millesimo ducentesimo octuagesimo secundo, sabbato ante octavam Paschæ.* 1283 17 avril.

Jongeling, *Notitia abbatiarum ordinis Cisterciensis*, l. IX, p. 55. — Miræus et Foppens, *Opera diplomatica*, t. III, p. 138.

Jean, duc de Lotharingie et de Brabant, remet aux religieux de Val-Dieu les redevances qu'ils lui devaient, moyennant une somme de trois cent cinquante marcs de Liége, qu'il emploie à acheter au couvent de *Bourchis* ou Burscheid le village de Saint-André et ses dépendances. — *Données en l'an de la incarnation Notre Seigneur mil deux cens quatre vins et trois, le mardi aprè Pasques.* 1283 20 avril.

Jongeling, *Notitia abbatiarum ordinis Cisterciensis*, l. IX, p. 55. — Miræus et Foppens, *Opera diplomatica*, t. III, p. 139.

Le prévôt, le doyen et le chapitre de Sainte-Pharaïlde, de Gand, déclarent que le comte de Flandre a conféré la direction des écoles de cette ville à maître Jean Bloc, non parce que celui-ci lui avait été présenté à cet effet par le cha- 1283 23 avril.

pitre, mais en vertu de son droit absolu de nomination. — *Anno Domini M. CC. LXXXIII, die beati Georgii.*

Warnkönig, *Flandrische Staats- und Rechts-Geschichte*, t. II, 1re partie, Urkunden, p. 41, et t. III, p. 269 (édit. Gheldolf).

1283 27 avril. Sifrid, archevêque de Cologne, approuve l'inféodation de la Flandre impériale, inféodation qui avait été faite par le roi Rodolphe au comte de Hainaut. — *Feria tertia post octavas Paschæ, anno M. CC. LXXXIII.*

Fragment dans Martene et Durand, *Thesaurus anecdotorum*, t. I, col. 1191. — Lünig, *Codex Germaniæ diplomaticus*, t. II, col. 2417.

1283 28 avril. Walter Berthout, sire de Malines, et son fils aîné, du même nom, remettent aux frères de l'ordre Teutonique, de la maison de Malines, un cens annuel de trois sous six deniers et de quatre poulets, que ces frères leur devaient. — *Actum et datum anno Domini M. CC. LXXXIII, feria quarta post Quasimodo.*

Butkens, *Trophées de Brabant*, t. II, p. 65.

1283 1er mai. Walter Berthout, seigneur de Malines, déclare que son neveu, Henri Bebbeken, a cédé à l'abbaye de Roosendael une rente annuelle de dix livres de Louvain. — *Datum anno Domini M. CC. LXXX tertio, in die apostolorum Philippi et Jacobi.*

Revue d'histoire et d'archéologie, t. II, p. 395. — *Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique*, t. V, p. 64.

1283 15 mai. L'official de Morinie et le chanoine Gérard *de Tortofonte* déclarent qu'en vertu des pouvoirs qui leur ont été délégués, ils ont taxé à cent soixante livres tournois les frais du procès de l'archevêque de Cologne contre le comte de Hollande. — *Datum anno Domini millesimo ducentesimo octogesimo tertio, sabbato post octavas Inventionis sancte Crucis.*

Van den Bergh, *Oorkondenboek van Holland en Zeeland*, t. II, p. 186.

1283 15 mai. Florent, comte de Hollande, promet à Guy, comte de Flandre et marquis de Namur, que nul de ses vassaux n'aidera Jean d'Avesnes, comte de Hainaut, durant la guerre que celui-ci fait au comte de Flandre. — ..... *L'an de l'incarnation Notre Seigneur mil deus cens quatre vins et trois, le semmedy après les trois semaines de Paskes, el mois de may.*

Kluit, *Historia critica comitatus Hollandiæ et Zeelandiæ*, t. II, p. 868. — Van den Bergh, *Oorkondenboek van Holland en Zeeland*, t. II, p. 212.

Sentence prononcée par Ameil, doyen, et Arnoul *de Stabulis,* chanoine de l'église Saint-Denis, de Liége, au sujet d'un différend entre leur chapitre et Jean, curé de Couthuin, à propos de quelques dîmes situées dans ce village. — *Datum anno Domini M. CC. LXXXIII, sabbato post octavas beati Servatii.* 1283 22 mai.

Fragment dans les *Bulletins de la Commission royale d'histoire*, 3me série, t. XIV, p. 80. — Stanislas Bormans, *Notice des cartulaires de la collégiale Saint-Denis, à Liége,* p. 60.

Guy, comte de Flandre et marquis de Namur, donne dix mille livres de Flandre à sa fille Béatrix, née d'Isabelle, comtesse de Namur, à l'occasion de son mariage avec Florent, comte de Hollande. — *Ce fut fait l'an del incarnation Nostre Seigneur Jhesu Crist mil deus cens quatre vins et trois, le darain jour de mai.* 1283 31 mai.

Kluit, *Historia critica comitatus Hollandiæ et Zeelandiæ,* t. II, p. 870. — De Reiffenberg, *Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, etc.,* t. I, p. 191.—Van den Bergh, *Oorkondenboek van Holland en Zeeland,* t. II, p. 212.

Guy, comte de Flandre et marquis de Namur, assigne cent livres tournois par an sur les rentes de son épier de Bruges à la comtesse Isabelle sa femme, pour l'entretien de leur fille Jeanne, religieuse de Flines. — *Ce fu fait l'an de l'incarnation Nostre Seigneur Jhesu Crist M. CC. LXXXIII, le darrain jour de mai.* 1283 31 mai.

De Reiffenberg, *Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, etc.,* t. I, p. 194. — L'abbé Hautcœur, *Cartulaire de l'abbaye de Flines,* t. I, p. 253.

Ordonnance des magistrats de Lille déclarant que ceux qui sont en prison et ne se seront pas rachetés dans les six mois, ne pourront dorénavant être bourgeois. — *Che fu fait l'an del Incarnastion M. CC. IIII^{xx} et III, el mois de may.* 1283 mai.

Fragment dans Tailliar, *Recueil d'actes en langue romane-wallonne,* p. 348.

L'abbé Guillaume et les religieux de Saint-Trond attestent que Simon de Serkingen, du consentement de sa femme Catherine, a cédé à leur abbaye, pardevant les échevins de Saint-Trond, le tiers de la dîme de Bevingen et de Straeten, que Simon et Catherine tenaient d'eux à cens. — *Datum anno Domini millesimo ducentesimo octuagesimo tercio, mense maio.* 1283 mai.

Piot, *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Trond,* t. I, p. 364.

1283 6 juin. Arrêt du Parlement qui décide que pour les objets servant au comte de Flandre lui-même, tels que selles, harnais, etc., on ne paye pas de tonlieu à Bapaume. — *Expedita in parlamento Penthecostes, anno Domini M. CC. LXXXIII.*

Beugnot, *Les Olim*, t. II, p. 223.

1283 6 juin. Arrêt du Parlement de Paris maintenant les habitants de Laon dans la jouissance de la franchise du tonlieu de Bapaume, franchise qui leur était attribuée pour les marchandises qu'ils achetaient en Flandre et amenaient dans leur ville, — *Expedita in parlamento Penthecostes, anno Domini M. CC. LXXXIII.*

Beugnot, *Les Olim*, t. II, p. 223.

1283 13 juin. Le pape Martin, à la demande de l'abbé et des religieux de Cambron, les autorise à se servir de leurs priviléges, quand bien même ils n'en auraient pas encore usé. — *Datum apud Urbem veterem, idibus junii, pontificatus nostri anno tercio.*

De Smet, *Cartulaire de l'abbaye de Cambron*, p. 67.

1283 18 juin. Jean, comte de Hainaut, cède à son frère Florent la terre d'Estrun et quatre cents livrées de tournois, par an, sur les biens que leur mère possédait en Hollande; en outre il s'engage à approuver ce que trois seigneurs, leurs amis communs, décideront au sujet de la part de leur patrimoine qui revient à Florent. — *Données l'an de l'incarnation Jesu Christ mil deux cens quatre vingts et trois, le vendredy après le Trinitey, ou mois de juins.*

Van Mieris, *Charterboek der graaven van Holland*, t. I, p. 432. — Van den Bergh, *Oorkondenboek van Holland en Zeeland*, t. II, p. 213.

1283 20 juin. Rodolphe, roi des Romains, après avoir rappelé toutes les décisions prises par lui en faveur de Jean, comte de Hainaut, et contre Guy, comte de Flandre, et ses adhérents, les confirme en vertu de son autorité impériale. — *Datum in castris antes Paterniacum, decimo kalendas julii, indictione undecima, anno Dominice incarnationis M. CC. LXXXIII, regni vero nostri anno decimo.*

De Reiffenberg, *Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, etc.*, t. I, p. 374.

1283 20 juin. Jean, abbé du monastère de Saint-Bavon, de Gand, autorise la fondation d'une chapellenie faite par l'évêque de Tournai dans l'hôpital de Saint-Jacques,

à condition que les proviseurs lui payent tous les ans le tribut d'un denier d'or dit *maille*. — *Actum et datum anno Domini M. CC. LXXXIII, in octava Sanctæ Trinitatis.*

Diericx, *Mémoires sur la ville de Gand*, t. II, p. 372.

Accord conclu entre Jean, duc de Lotharingie et de Brabant, et Godefroid, seigneur d'Aerschot et de Vierson, son frère, d'une part; et Jean, seigneur de Rivieren, d'autre part, sur les limites de leur juridiction respective dans la terre d'Aerschot. — *Datum anno Domini millesimo ducentesimo octogesimo tertio, in Nativitate B. Joannis Baptistæ.* 1283 24 juin.

Fragment dans Miræus, *Diplomata Belgica*, p. 406, et *Notitia ecclesiarum Belgii*, p. 654. — Butkens, *Trophées de Brabant*, t. II, p. 33. — *Recueil des traitez de paix, etc.*, t. I, p. 96. — Dumont, *Corps diplomatique*, t. I, Ire partie, p. 253. — Lünig, *Codex Germaniæ diplomaticus*, t. II, col. 1135. — Miræus et Foppens, *Opera diplomatica*, t. I, p. 319.

Guy, comte de Flandre et marquis de Namur, donne à son fils Guy, en échange de la sénéchaussée de Flandre, le château et le village d'Erkengem, ainsi que le château de la Royère, pour être tenus en un seul fief des comtes de Flandre. — *Ce fut fait l'an de l'incarnation Nostre Seigneur M. CC. LXXXIII, le diemenche après le feste saint Jehan-Baptiste, el mois de june.* 1283 27 juin.

De Reiffenberg, *Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, etc.*, t. I, p. 193.

Sentence rendue, par-devant les vassaux du seigneur du Rœux, en cause d'Adam, abbé de Bonne-Espérance, contre des gens qui avaient pêché dans l'étang de Balant et avaient emmené une vache de la ferme de Chanteraine, au préjudice de l'abbaye. — *L'an del Incarnation mil deux cens quattreving et trois, ou mois de giesserech, ou Reus, devant le maison Morsart.* 1283 juin.

Maghe, *Chronicon ecclesiæ Bonæ Spei*, p. 230.

Jean Saussoit, chevalier, seigneur de Boussoit, confirme la donation d'une dîme à Boussoit, qui avait été faite à l'abbaye de Saint-Denis en Broqueroie par Gilles, prêtre de Maurage. — *Ce fu fait en l'an del incarnation Jhesu Crist mil CC. quatre vins et trois, le samedy devant le Madelaine.* 1283 17 juillet.

Annales du Cercle archéologique de Mons, t. VIII, p. 91. — Voyez *Ibidem*, t. X, p. 179, et De Villers, *Description analytique de cartulaires et de chartriers du Hainaut*, t. V, p. 179.

1283 18 juillet. Renaud, comte de Gueldre et duc de Limbourg, voulant que lui et feue sa femme Ermengarde participent aux prières des religieux de Val-Dieu, accorde à ce monastère une exemption entière de tonlieux. — *Datum apud Lymburgum, anno Domini millesimo ducentesimo octogesimo tertio, decimo quinto kal. mensis augusti.*

Jongeling, *Notitia abbatiarum ordinis Cisterciensis*, l. IX, p. 49, et mieux dans Ernst, *Histoire du Limbourg*, t. VI, p. 309.

1283 27 juillet. Les prévôt, chantre, et autres membres du chapitre de Reims vidiment la sentence des officiaux de leur ville, en date du 20 février 1272, relative à la justice synodale à Bruges, Damme, etc. — *Datum anno Domini millesimo ducentesimo octogesimo tertio, feria tertia post Magdalenam.*

Warnkönig, *Flandrische Staats- und Rechts-Geschichte*, t. II, IIme partie, Urkunden, p. 110, et t. IV, p. 243 (édit. Gheldolf).

1283 juillet. Jean, duc de Brabant; Robert, comte de Nevers, sire de Béthune et de Termonde; Guillaume de Flandre, son frère; Jean, sire de Dampierre; Florent de Hainaut, et Guillaume son frère, prévôt de l'église Notre-Dame, de Cambrai, acceptent la mission de juger en qualité d'arbitres les différends des comtes de Flandre et de Hainaut; et promettent de défendre celui d'entre eux qui se soumettra à leur décision.

Fragment dans Willems, *Chronique en vers de Jean Van Heelu*, p. 413.

1283 juillet. Charte de Jean d'Avesnes, comte de Hainaut, relatif à cet accord entre lui et le comte de Flandre. — *Che fu fait et donné l'an de l'incarnation Nostre Signeur M. CC. LXXXIII, ou mois de julet.*

Vredius, *Genealogia comitum Flandriæ*, preuves, t. I, p. 348.

1283 juillet. Jean, duc de Brabant, promet d'aider celui des comtes de Flandre ou de Hainaut qui exécutera la sentence arbitrale à rendre au sujet de leur différend. — *Ce fu fait et donné l'an de l'incarnation Nostre Signeur Jesu Christ mil CC. witante et trois, ou mois de jule.*

Vredius, *Genealogia comitum Flandriæ*, preuves, t. II, p. 26. — Voyez Willems, *Chronique en vers de Jean Van Heelu*, p. 414.

1283 3 août. Adolphe, comte de Berg, prie le duc de Brabant d'inféoder, en son nom, à ses envoyés, le frère Erwin et le chevalier Engelbert, le fief qu'il tient du duché de

Limbourg. — *Datum anno Domini M. CC. LXXXIII, feria tertia proxima post vincula sancti Petri apostoli.*

Willems, *Chronique en vers de Jean Van Heelu*, p. 414.

Sifrid, archevêque de Cologne, et Thierri, comte de Clèves, contractent un traité d'alliance contre tous, sauf contre leur souverain, le roi Rodolphe, et sauf contre leurs parents et vassaux respectifs. — *Actum et datum Nussie, anno Domini M. CC. LXXX tertio, in crastino Laurentii.* 1283 11 août.

Ernst, *Histoire du Limbourg*, t. VI, p. 310. — Lacomblet, *Urkundenbuch für die Geschichte des Niederrheins*, t. II, p. 458. — Fragment dans Willems, *Chronique en vers de Jean Van Heelu*, p. 415.

Vidimus, donné par Philippe, évêque de Tournai, d'une charte du comte d'Artois, en date de l'année 1272. — *Anno Domini millesimo CC. octogesimo tertio, in vigilia Assumptionis beatæ Mariæ virginis.* 1283 14 août.

De Reiffenberg, *Chronique rimée de Philippe Mouskès*, t. II, p. CCCXVI.

L'archevêque de Mayence, Werner, sanctionne l'inféodation de la Flandre impériale, faite par le roi Rodolphe au comte de Hainaut. — *Datum anno Domini M. CC. LXXXIII, in crastino Assumtionis beatæ Mariæ virginis.* 1283 16 août.

Martene et Durand, *Thesaurus anecdotorum*, t. I, col. 1191. — Lünig, *Codex Germaniæ diplomaticus*, t. II, col. 2417.

Philippe, seigneur de Maldeghem, et Marie, sa femme, vendent à l'hôpital Saint-Jean, de Bruges, moyennant cent et vingt livres de Flandre, leur dîme dite *de Spiere*, qui se prélevait à Sysseele, près de la ferme de l'hôpital dite *Donc*. — *Actum et datum anno Domini M. CC. LXXXIII, feria tertia post Assumptionem beate Virginis, mense augusto.* 1283 17 août.

Mme De Lalaing, *Maldeghem la Loyale*, p. 397.

Adolphe, comte de Berg, déclare, en qualité de plus proche héritier au duché de Limbourg et à la demande du chapitre de la cathédrale de Liége, qu'il n'a d'autres droits à Jupille que ceux qui lui seraient attribués par les échevins de cette juridiction. — *Datum et actum .... anno Domini millesimo ducentesimo octuagesimo tertio, in octavis Assumptionis beate Marie virginis.* 1283 22 août.

Ernst, *Histoire du Limbourg*, t. VI, p. 310.

1283
1er septembre.

Philippe, seigneur de Maldeghem, et Marie, sa femme, cèdent aux frères et aux sœurs de l'hôpital Saint-Jean, de Bruges, leurs dîmes se prélevant à Sysseele, à l'ouest de la ferme de *Donc*. — *Actum et datum anno Domini millesimo ducentesimo octuagesimo tertio, feria quarta post Decollationem sancti Joannis Baptistæ.*

Mme De Lalaing, *Maldeghem la Loyale*, p. 399.

1283
2 septembre.

Béatrix, veuve de Guillaume de Dampierre et dame de Courtrai, déclare que pour terminer les différents existant entre elle et le comte Guy au sujet de son douaire sur le comté de Flandre, elle s'en remet à la décision de Charles, roi de Jérusalem et de Sicile, ou, dans certaines éventualités, à celle du roi de France. — *Donné à Arras, l'an de Nostre Seingneur mil deus cens octante trois, le secont jour de setembre.*

Fragment dans Mussely, *Inventaire des archives de la ville de Courtrai*, t. I, p. 82. — Pour la déclaration du comte Guy, voyez Jules de Saint-Genois, *Inventaire analytique des archives des comtes de Flandre*, p. 105.

1283
3 septembre.

Le chevalier Gilles d'Haltre fait savoir qu'il a chargé Rossial, son maire, de faire adhériter l'abbaye de Cambron dans les biens qu'elle avait acquis de Hannin, fils d'Arnoul Le Tavrenier. — *Ces lettres furent faites en l'an del incarnation Jhesu Crist M. CC. LXXXIII, le venredi devant le Nativité Notre-Dame, en septembre.*

De Smet, *Cartulaire de l'abbaye de Cambron*, p. 712.

1283
4 septembre.

Ratification par les frères d'Adolphe, comte de Berg : Conrad, grand prévôt et archidiacre de Cologne; Henri, seigneur de Windeke; Engelbert, prévôt de l'église Saint-Cunibert, de Cologne; Waleran, prévôt de Sainte-Marie aux Degrés, de la même ville, et Guillaume, de l'acte du comte Adolphe, du 22 août précédent. — *Actum anno Domini M. ducentesimo octuagesimo tertio, in crastino beati Remacli.*

Ernst, *Histoire du Limbourg*, t. VI, p. 312.

1283
8 septembre.

Thierri, seigneur de Heinsberg, et Waleran, seigneur de Montjoie et de Fauquemont, déclarent qu'ils ont été choisis pour décider en qualité d'arbitres lequel est le plus proche héritier du duché de Limbourg de Henri, comte de Luxembourg; de Waleran, prévôt d'Aix-la-Chapelle et comte de Juliers; d'Odon,

son frère, seigneur de Beringbach; de Waleran de Luxembourg, seigneur de Ligny; de Jean, seigneur de Lewemberg; de Gérard de Juliers, et de Waleran dit de Juliers, seigneur de Berchem. — *Datum anno Domini M. CC. LXXXIII, in die Nativitatis B. Mariæ.*

Ernst, *Histoire du Limbourg,* t. IV, p. 406. — Willems, *Chronique en vers de Jean Van Heelu,* p. 415. — *Bulletins de la Commission royale d'histoire,* 1re série, t. XVI, p. 55.

Charles, roi de Jérusalem, termine en qualité d'arbitre les débats qui s'étaient élevés entre Guy, comte de Flandre, et Béatrix, dame de Courtrai, au sujet du douaire de celle-ci. — *Ce fut fet à Paris, en l'an de Nostre Seigneur mil CC. LXXXIII, le XIIIe jour de septembre de la XIIe indiction, de nos reaumez de Jérusalem ou VII an et de Sicile an dix.* 1283 13 septembre

Fragment dans Vredius, *Genealogia comitum Flandriæ,* preuves, t. II, p. 5.

Adolphe, comte de Berg, héritier du duché de Limbourg, atteste que, du consentement de ses frères, il a tranporté la possession du duché de Limbourg au duc Jean, à l'occasion du mariage du fils de ce duc, Godefroid, et de Marguerite, fille de Henri, frère d'Adolphe. — *Datum anno Domini M. CC. LXXXIII, die lunæ post Nativitatem beatæ Virginis.* 1283 13 septembre.

Fragment dans Butkens, *Trophées de Brabant,* t. I, preuves, p. 115. — Bondam, *Charterboek der hertogen van Gelderland,* p. 686. — Ernst, *Histoire du Limbourg,* t. IV, p. 408. — Willems, *Chronique en vers de Jean Van Heelu,* p. 416.

Traité d'alliance conclu entre Sifrid, archevêque de Cologne, et Renaud, comte de Gueldre et duc de Limbourg, contre Jean, duc de Brabant, Adolphe, comte de Berg, et leurs alliés. Le prélat investit Renaud de la terre de Wassemberg et de toutes les autres dépendances du duché de Limbourg qui étaient tenues en fief de son église, et le comte, de son côté, lui donne Wassemberg en gage pour la somme de huit mille marcs de Cologne. — *Datum et concordatum apud Wannele, anno Domini millesimo ducentesimo octuagesimo tertio, in crastino beati Mathei apostoli et evangeliste.* 1283 22 septembre.

Bondam, *Charterboek der hertogen van Gelderland,* p. 688. — Willems, *Chronique en vers de Jean Van Heelu,* p. 417. — Ernst, *Histoire du Limbourg,* t. VI, p. 313. — Lacomblet, *Urkundenbuch für die Geschichte des Niederrheins,* t. II, p. 458.

Jean, sire d'Audenarde et de Rosoit, et sa femme, Mathilde, vidamesse d'Amiens, dame de Pecquigny, donnent un terrain aux frères de l'ordre de 1283 28 septembre.

Saint-Guillaume, pour fonder un couvent à Flobecq. — *Che fu fait et donneit en l'an del incarnation Nostre Signeur Jhésu Crist mil deus cens vins et trois, le nuict saint Mikiel.*

Martene et Durand, *Thesaurus anecdotorum*, t. I, col. 1189. — Vinchant, *Annales de la province et comté de Hainaut*, t. VI, p. 52. — De Villers, *Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, etc.*, t. III, p. 785.

1283 septembre. Baudouin d'Avesnes, seigneur de Beaumont, confirme à l'abbaye de Cambron la neuvième partie de la dîme de Floresies, que ce monastère avait reçu de Henri, châtelain d'Aimeries, vassal de Baudouin. — *Cou fu fait l'an del incarnation Jhesu Crist mil deus cens quatre vins et trois, le venredi devant le fieste saint Remi.*

De Smet, *Cartulaire de l'abbaye de Cambron*, p. 803.

1283 septembre. Jean, dit seigneur d'Audenarde, seigneur de Rosoit, fait connaître qu'il tient le château de Flobecq du comte de Flandre et qu'à sa requête, il doit lui livrer le château. — *Faictes et données en l'an de grace mil deux cens quatre vingtz et trois, ou mois de septembre.*

Fragment dans les *Bulletins de la Commission royale d'histoire*, 4me série, t. III, p. 475. — De Villers, *Notice sur un cartulaire concernant les terres de débat*, p. 11.

1283 septembre. Jean, dit sire d'Audenarde et de Rosoit, déclare que c'est à sa volonté et requête que les échevins et la commune de Lessines ont expédié les lettres par lesquelles ils reconnaissent Guy, comte de Flandre et marquis de Namur, pour leur souverain seigneur. — *Ki furent faites et données à Lille, en l'an de l'incarnation, el mois desusdit* (*septembre 1283*).

De Reiffenberg, *Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, etc.*, t. I, p. 90. — Voyez les *Bulletins de la Commission royale d'histoire*, 4me série, t. III, p. 476, et De Villers, *Notice sur un cartulaire concernant les terres de débat*, p. 12.

1283 septembre. Jean, dit seigneur d'Audenarde, seigneur de Lessines, déclare que les lettres qui précèdent ont été faites de son gré et de son consentement et à sa requête. — *Ce fu fait et donneit en l'an de l'incarnation Nostre Singneur Jhésu Crist M. CC. LXXXIII, ou mois de septembre.*

De Reiffenberg, *Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, etc.*, t. I, p. 91.

Les échevins et la commune de Lessines déclarent reconnaître pour leur souverain seigneur le comte de Flandre Guy; ils ajoutent que si Jean d'Audenarde ou ses successeurs, seigneurs de Lessines, méconnaissaient l'obéissance qu'ils doivent au comte, les bourgeois aideront celui-ci contre eux. — *Données l'an de grace M. CC. LXXXIII, ou mois de septembre.* 1283 septembre.

D'Oudegherst, *Annales de Flandre*, t. II, p. 219 (édit. Lesbroussart). — Vandermaelen et Meisser, *Dictionnaire géographique de la province de Hainaut*, p. 291. — De Reiffenberg, *Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, etc.*, t. I, p. 90. — Tailliar, *Recueil d'actes en langue romane-wallonne*, p. 348.

Jean, duc de Brabant, et Henri de Louvain, sire de Herstal, reconnaissent devoir à leur bon ami, Huenes de le Ruelle, citoyen de Liége, cent quarante marcs de Liége. — *M. CC. LXXXIII, le semmedi après le feiste saint Remi.* 1283 2 octobre.

Voyez Willems, *Chronique en vers de Jean Van Heelu*, p. 426.

Philippe, évêque de Tournai, accorde aux proviseurs et aux frères de l'hôpital Saint-Jacques, près de Gand, le privilége de célébrer les divins offices en leur maison, et d'y fonder une chapellenie, qui sera à la présentation ou à la collation de l'abbaye de Saint-Bavon. — *Datum anno Domini M.CC.LXXXIII, sabbato post festum beati Remigii.* 1283 2 octobre.

Diericx, *Mémoires sur la ville de Gand*, t. II, p. 371.

Henri de Louvain, sire de Herstal; Marie, comtesse de Vianden, dame de Grimberghe; Walter Berthout, fils aîné du seigneur de Malines, et Alix, sa femme, se constituent cautions du duc Jean de Lotharingie et de Brabant, pour le payement de la somme de seize mille livres lovignois qu'il devait rembourser à la Saint-Remi prochaine à Guy, comte de Flandre. — *Le dimanche après la Saint Remi.* 1283 3 octobre.

Fragment dans Willems, *Chronique en vers de Jean Van Heelu*, p. 419.

Jean, duc de Brabant, déclare délier le comte Florent de Hollande, de l'hommage que celui-ci lui devait. — *Datum anno M. CC. octogesimo tertio, dominica post Dionysii.* 1283 10 octobre.

Butkens, *Trophées de Brabant*, t. I, preuves, p. 113 (avec la mauvaise date 1280). — Van Mieris, *Charterboek der graaven van Holland*, t. I, p. 433. — Matthæus, *Analecta veteris ævi*, t. V, p. 498. — Van den Bergh, *Oorkondenboek van Holland en Zeeland*, t. II, p. 215. — Voyez Willems, *Chronique en vers de Jean Van Heelu*, p. 419.

1283
10 octobre.

Jean, duc de Brabant, promet d'aider et assister Florent, comte de Hollande, contre tous, le roi d'Allemagne et le comte de Flandre exceptés. — *Int jaer Ons Heren dusentech twee hondert vierwaerf twintech ende drie, des zonnendaghes naer sente Denys dach.*

Van Mieris, *Charterboek der graaven van Holland*, t. I, p. 434. — Van den Bergh, *Oorkondenboek van Holland en Zeeland*, t. II, p. 216. — Voyez Willems, *Chronique en vers de Jean Van Heelu*, p. 419.

1283
13 octobre.

Renaud, comte de Gueldre et duc de Limbourg, déclare qu'il a concédé la dîme de *Hunyppel* ou Hunnep à Thierri, comte de Clèves, son beau-frère, et que celui-ci a promis de défendre le comté de Gueldre et le duché de Limbourg contre le duc de Brabant et ses alliés. — *Datum anno Domini M. CC. LXXX tertio, feria quarta post festum Victoris.*

Van Spaen, *Inleiding tot de historie van Gelderland*, t. II, *Codex diplomaticus*, p. 76. — Ernst, *Histoire du Limbourg*, t. IV, p. 421. — Lacomblet, *Urkundenbuch für die Geschichte des Niederrheins*, t. II, p. 450. — Willems, *Chronique en vers de Jean Van Heelu*, p. 420.

1283
14 octobre.

Le chevalier Gilles d'*Haltres* déclare que, de son consentement, Jean, fils d'Arnoul le Tavrenier, de *Paranche* ou Parycke, a vendu à l'abbaye de Cambron cinq journaux de prés, moyennant trente-quatre livres de Paris le bonnier. — *Ce fu fait à Paranche, deles men molin à vent, lan del incarnation Jhesu Crist mil CC. LXX(X)III, le joesdi apries le Saint Denis.*

De Smet, *Cartulaire de l'abbaye de Cambron*, p. 711.

1283
16 octobre.

Le chevalier Nicolas de Rumigny, seigneur de Quiévrain, informe ses hommes de fief qu'il a chargé Biecket, son valet, d'investir l'abbé de Cambron de différents fiefs que le monastère avait acquis et qui étaient tenus de lui. — *Dounées l'an de grasce M. CC. IIII^{xx} et trois, le samedi devant le Saint Luch.*

De Smet, *Cartulaire de l'abbaye de Cambron*, p. 160.

1283
20 octobre.

Jean, duc de Brabant, déclare qu'il a promis à Gérard de Luxembourg, seigneur de Durbuy, et à Mathilde, sa femme, de leur assigner un revenu annuel de trois cents livrées de terres. — *M. CC. LXXXIII, le mercredy après le feste de S. Luc evangelist.*

Fragment dans Butkens, *Trophées de Brabant*, t. I, preuves, p. 117.

Jean, duc de Lotharingie et de Brabant, reconnaît tenir de l'évêque et de l'église de Liége la terre et juridiction d'Haekendover et toutes ses dépendances. — *Données l'an del incarnation Nostre Seigneur mil deux cens quatre vins et trois, le merkedi après le feste saint Luc évangeliste.* 1283 20 octobre.

Willems, *Chronique en vers de Jean Van Heelu*, p. 421.

Jean, duc de Lotharingie et de Brabant, promet que s'il était reconnu qu'il doit tenir Rolduc, Saint-Plouvoir et d'autres terres héritées de la duchesse de Gueldre, de Jean, évêque de Liége, il les lui remettra, à moins qu'il ne prouve par chartes ou autrement qu'il a lui-même sur ces terres plus de droits que le prélat. — *Données l'an de l'incarnation Nostre Signeur mil deus cens quatre vins et trois, le merkedi après le Saint Luc ewangeliste.* 1283 20 octobre.

Willems, *Chronique en vers de Jean Van Heelu*, p. 422.

L'évêque de Liége reconnaît avoir contracté avec Jean, duc de Brabant, une alliance ayant pour but de s'entre aider envers et contre tous, excepté contre l'empereur et contre le comte de Flandre. — *Le mercredi après le feste saint Luc ewangeliste.* 1283 20 octobre.

Voyez Willems, *Chronique en vers de Jean Van Heelu*, p. 422.

Jean, duc de Lotharingie et de Brabant, fait savoir qu'il a promis à l'évêque de Liége de ne point souffrir que les malfaiteurs de l'évêché et de la terre de Liége vinssent demeurer en Brabant. — *Données l'an de grasce mil deux cent quattre vins et trois, le jeudi après le feste sain Luck l'évangeliste.* 1283 21 octobre.

Fragment dans Butkens, *Trophées de Brabant*, t. I, preuves, p. 116. — De Louvrex, *Recueil contenant les édits et règlements faits pour le pays de Liége et comté de Loos*, t. I, p. 159. — Willems, *Chronique en vers de Jean Van Heelu*, p. 422. — Hénaux, *Histoire du pays de Liége*, t. I, p. 136.

Jean, évêque de Liége, et Jean, duc de Lotharingie et de Brabant, conviennent de s'en rapporter sur tous les différends qu'ils ont eu ensemble ou pourraient avoir dans l'avenir, au jugement des deux prud'hommes. — *Faites et données l'an del incarnation Nostre Signeur mil deus cens quatre vins et trois, le vintunime jour del moys de witembre.* 1283 21 octobre.

Willems, *Chronique en vers de Jean Van Heelu*, p. 423.

1283 octobre. Guy, comte de Flandre et marquis de Namur, remet aux échevins et aux conseillers d'Ypres et à tous ceux qui s'étaient rangés de leur côté, la forfaiture et les amendes qu'ils avaient pu encourir lors de l'émeute appelée *Cokerulle.* — *Faites et données en l'an del incarnation Nostre Seigneur Jhesu Crist mil deux cens quatre vins et trois, ou mois de octembre.*

D'Oudegherst, *Annales de Flandre,* t. II, p. 217 (édit. de Lesbroussart), avec la date 1280. — Warnkönig et Gheldolf, *Histoire de la Flandre,* t. V, p. 399.

1283 octobre. Les échevins et la communauté de Lessines reconnaissent le comte de Flandre pour leur seigneur et promettent de le soutenir même contre leur seigneur particulier, Jean, dit seigneur d'Audenarde, seigneur de Rosoit. — *Faites en l'an de l'incarnation Nostre Sengneur M. CC. LXXXIII, el mois de octembre desusdit.*

De Reiffenberg, *Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, etc.,* t. I, p. 94. — Lesneucq, *Histoire de Lessines,* p. 199. — Voyez les *Bulletins de la Commission royale d'histoire,* 4me série, t. III, p. 476, et De Villers, *Notice sur un cartulaire concernant les terres de débat,* p. 12.

1283 octobre. Jean, dit seigneur d'Audenarde, seigneur de Rosoit, reconnaît que la ville de Lessines avec ses dépendances est mouvante du comté de Flandre et que Guy, comte de Flandre et marquis de Namur, en est le souverain seigneur. — ..... *Faites en l'an de l'incarnation Nostre Sengneur M. CC. LXXXIII, el mois de octembre.*

De Reiffenberg, *Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, etc.,* t. I, p. 91.

1283 1er novembre. Enquêtes ouvertes par-devant le Parlement de Paris au sujet des droits du roi de France, par opposition à ceux de Charles, roi de Sicile, sur le comté de Poitiers et les terres d'Auvergne. Parmi les témoins figure Guy, comte de Flandre. — *De la Toussaint, l'an M. CC. LXXXIII.*

Du Chesne, *Histoire généalogique de la maison de Béthune,* preuves, p. 171.

1283 1er novembre. Arrêt du Parlement de Paris, déclarant que le chevalier Baudouin de Guines ne peut être admis à opérer le retrait du comté de Guines, que son père avait vendu au roi de France. — *Expedita in parlamento Omnium Sanctorum, anno Domini M. CC. LXXXIII.*

Beugnot, *Les Olim,* t. II, p. 233.

1283 1er novembre. Commission donnée par Guy, comte de Flandre et marquis de Namur, à Hubert Alyon, d'Asti, et ses compagnons, pour frapper monnaie à Namur pen-

dant un an, à partir de la prochaine fête de Pâques. — *Ki furent faites en l'an de le incarnation Nostre Seigneur mil deus cens quatre vins et trois, le jour del Toussains.*

Jules Borgnet, *Cartulaire de la commune de Namur*, t. I, p. 67.

Jean, duc de Brabant, désigne Pierre, prévôt de Béthune, pour décider en qualité d'arbitre, tous ses différends avec l'évêque de Liége. — *Le joesdi après le fieste de tous sains.* 1283 4 novembre.

Voyez Willems, *Chronique en vers de Jean Van Heelu*, p. 425.

Jean, duc de Brabant, déclare que ses tenanciers de Chapelle-Saint-Laurent seront tenus de faire moudre leurs grains au moulin que les religieux d'Alne possèdent en cet endroit. — *Faites et données en l'an de le incarnation Nostre Segneur mil CC. LXXX et trois, le lundi après le fieste Saint Martin.* 1283 15 novembre.

Annales du Cercle archéologique de Mons, t. V, p. 258, note 3. — De Villers, *Mémoire sur un cartulaire et sur les archives de l'abbaye d'Alne*, p. 118.

Jean, évêque de Liége, désigne comme arbitre de son choix son cher et féal Bertrand de Lies, chevalier, et lui donne plein pouvoir pour décider ses différends avec le duc de Brabant. — *Le joesdi es octaves Saint Martin en yver.* 1283 18 novembre.

Willems, *Chronique en vers de Jean Van Heelu*, p. 425.

Jean, duc de Lotharingie et de Brabant, confirme la vente à l'abbaye de Tongerloo de biens tenus de lui en fief, vente qui avait été faite par le chevalier Franc d'Aerschot et ses héritiers. — *Datum anno Domini M.CC.LXXXIII, sabbato post octavam Martini hyemalis.* 1283 20 novembre.

Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique, t. V, p. 366.

Witton de Valkenesse, chevalier; Arnoul, son frère; Nicolas de Stapele, Jean, fils *de Rimpe*, et ses frères Nicolas et Guillaume affranchissent, sous certaines conditions, de tout péage sur le Hont, près de Valkenesse, les religieux d'Afflighem et les objets qui leur appartiennent. — *Datum et actum anno Domini M. CC. octogesimo tertio, sabbato post Katerinæ.* 1283 27 novembre.

Le Roy, *Notitia marchionatus sacri Romani imperii*, p. 49. — Kluit, *Historia critica comitatus Hollandiæ et Zeelandiæ*, t. II, p. 873. — En hollandais dans Van Mieris, *Charterboek der graaven van Holland*, t. I, p. 453. — Van den Bergh, *Oorkondenboek van Holland en Zeeland*, t. II, p. 246.

1283 novembre. Élisabeth Bonne-femme, veuve de Gérard de Gand et femme de Guillaume de Mortagne, approuve la fondation de deux chapellenies dans l'église Saint-Jean, de Gand, fondation qui avait été faite par son père, Léon de Slote. — *Actum anno Domini M. CC. LXXXIII, mense novembri.*

Fragment dans Du Chesne, *Histoire généalogique des maisons de Guines, etc.*, preuves, p. 512.

1283 2 décembre. Le roi Rodolphe déclare que par la création de villes privilégiées, il n'a entendu porter atteinte à aucun des droits de l'empire, des églises et des prélats, du chef de ces dernières. — *Datum in Hagenaw, IV non. decembr., indictione XI, anno M. CC. LXXXIII, regni vero nostri anno X.*

Lünig, *Specilegium ecclesiasticum*, t. I, p. 811.

1283 7 décembre. Quittance donnée à la ville de Lille par Siger de Bailleul, maréchal de Flandre, au nom du comte, des amendes et forfaitures qui avaient été encourues par la ville à l'occasion de ses démêlés avec le chapitre de Saint-Pierre. — *Ce fut fait l'an del Incarnastion M. CC. IIII^xx et trois, le dioes apries le saint Nicolai en yvier, el mois de dechembre.*

Roisin, *Franchises, lois et coutumes de la ville de Lille*, p. 302.

1283 25 décembre. Alexandre, roi des Écossais, reconnaît avoir reçu du comte de Flandre, par l'intermédiaire de Henri Karwyn, de Jacques Louchars et de Gilles de Bruges, orfévres, la somme de cinq mille quatre-vingt-seize livres et trois deniers sterlings, à décompter de ce que le comte lui devait en vertu des conventions du mariage d'Alexandre, fils du roi, avec Marguerite, fille du comte. — *Datum apud Du(n)keldum, vicesimo quinto die decembris, anno regni nostri tricesimo quarto.*

Vredius, *Genealogia comitum Flandriæ*, preuves, t. II, p. 69.

1283 décembre. Le chevalier Nicolas de Rumigny, seigneur de Quiévrain, approuve, en présence de ses hommes de fief, la cession à l'abbaye de Cambron de dix bonniers de terres situés près de la ferme dite *la Cauchie* et d'un cens de vingt-huit deniers, qui étaient tenus de lui en fief. — *Che fu fait à Jourbise, deles l'aitre, l'an de le sainte incarnation Jhesu Crist mil deus cens quatre vins et trois, el mois de décembre.*

De Smet, *Cartulaire de l'abbaye de Cambron*, p. 158.

L'abbé Guillaume et les religieux de Saint-Trond, d'une part, et Lambert et Walter de Stapel, vassaux (*ministeriales*) du monastère, d'autre part, chargent des arbitres du soin de terminer leur différend au sujet des droits appartenant à ceux-ci. — *Datum et actum anno Domini millesimo ducentesimo octogesimo tertio, mense decembri.* 1283 décembre.

Piot, *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Trond*, t. I, p. 367.

Quittances et assignations d'Adolphe de Berg des sommes payées par le duc de Brabant pour l'acquisition du Limbourg. 1283?

En latin. Butkens, *Trophées de Brabant*, t. I, preuves, p. 115. — Bondam, *Charterboek der hertogen van Gelderland*, p. 688.

Les bourgeois de Cologne remercient ceux de Lübeck des peines et des dépenses qu'ils ont supportées à raison des franchises dont leurs négociants jouissaient en Flandre, et demandent à combien ces dépenses se sont élevées. 1283?

En latin. *Urkundenbuch der Stadt Lübeck*, t. I, p. 397. — *Die Recesse der Hansetage*, t. I, p. 14.

Les bourgeois de Soest informent ceux de Lübeck qu'ils ont déjà envoyé et enverront encore des délégués pour s'occuper, de concert avec les délégués d'autres villes, des torts causés par les seigneurs de Steynvoorde à des négociants de Lübeck. 1283?

En latin. *Urkundenbuch der Stadt Lübeck*, t. I, p. 345 (aux années 1250-1275). — Voyez *Die Recesse der Hansetage*, t. I, p. 15.

Deux lettres, écrites par Guillaume de Bonneval, doyen de Caen, à Béatrix, veuve de Guillaume de Dampierre et dame de Courtrai, et dans laquelle il donne des détails à cette dame sur les incidents de la lutte qui était alors engagée entre le roi de Sicile (ou de Naples) et celui d'Aragon. 1283 environ.

Analyse dans Jules de Saint-Genois, *Inventaire analytique des chartes des comtes de Flandre*, pp. 106 et 107.

Guillaume de Pouilly, prévôt de Saint-Pierre, de Lille, autorise le doyen et le chapitre à conclure un accord avec la ville, au sujet des offenses commises contre le chapitre par le reward, les échevins et la commune. 1283 environ.

Roisin, *Franchises, lois et coutumes de la ville de Lille*, p. 301.

1283 environ. Le doyen et le chapitre de Saint-Pierre, de Lille, remettent au reward, aux échevins et à la commune de cette ville l'offense qu'ils avaient commise contre eux, en défendant aux habitants de fréquenter leur église. — *Datum anno .....*

Roisin, *Franchises, lois et coutumes de la ville de Lille*, p. 299 (avec une traduction française).

1284.

1284 3 janvier. Le comte Florent donne une exemption de payer les tonlieux à l'abbaye de Saint-Michel, d'Anvers. — *Tertio mensis januarii.*

Fragment dans Van den Bergh, *Oorkondenboek van Holland en Zeeland*, t. II, p. 217.

1284 3 janvier. Jeanne, abbesse de Flines, et ses religieuses déclarent avoir reçu de Joffroy, receveur de Flandre, cinquante livres de Flandre qui leur étaient dues, tous les ans. — *Faites l'an Nostre Seingneur mil CC. quatre vins et trois, le lundi apriès l'an renuef.*

L'abbé Hautcœur, *Cartulaire de l'abbaye de Flines*, t. I, p. 254.

1284 7 janvier. Rase, seigneur de Gavre, autorise l'abbaye d'Epinlieu à demander un *cerkemanaige* contre Engelbert d'Enghien et Siger, son fils, à l'occasion d'une acquisition opérée par le monastère. — *Donées l'an de grasce M. CC. quatre vins et trois, lendemain del Aparition.*

Fragment dans De Villers, *Description analytique de cartulaires et de chartriers du Hainaut*, t. III, p. 61.

1284 10 janvier. Accord conclu à propos de la haute justice des alleux de Wierde et des hommes de Notre-Dame de Grandpré, entre Guy, comte de Flandre et marquis de Namur, d'une part, et l'abbé et le couvent de Grandpré, de l'autre. — *Ce fu fait l'an de l'incarnation Nostre Seigneur Jhésu Crist M. CC. LXXXIII, le lundi prochain après le Thyéphane.*

De Reiffenberg, *Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, etc.*, t. I, p. 196.

1284 13 janvier. Le comte Florent déclare que l'abbé et les religieux d'Afflighem sont exempts de payer les tonlieux établis sur le Hont. — *Datum in crastino Pontiani, anno Domini M.CC.LXXX tertio.*

Fragment dans Kluit, *Historia critica comitatus Hollandiæ et Zeelandiæ*, t. II, p. 867. — Van den Bergh, *Oorkondenboek van Holland en Zeeland*, t. II, p. 217.

Jean, duc de Brabant, confirme les priviléges accordés par le duc Henri Ier à la gilde de Louvain en 1221. — *Datum anno Domini millesimo ducentesimo octogesimo tertio, feria sexta post octavam Epiphaniæ.* 1284 14 janvier.

Miræus et Foppens, *Opera diplomatica*, t. II, p. 871.

Le duc de Brabant déclare que c'est de leur plein gré que les nobles, les chevaliers et les bourgeois de son duché ont promis d'entretenir pour lui des troupes, et que dorénavant il ne leur demandera plus de service de ce genre. — *Che fu fait et doneit en l'an de la incarnation Notre Signeur mil deus cens quatre vins et trois, le lundi après les witanes de le Thiefaine.* 1284 17 janvier.

Willems, *Chronique en vers de Jean Van Heelu*, p. L. — Stallaert, *Geschiedenis van Jan den eersten, van Braband*, t. I, p. 309.

L'abbé et les religieux de Cambron donnent quittance à l'abbé et aux religieux des Dunes d'une somme de trois cents livres tournois, que ceux-ci leur devaient pour la vente d'un marécage (*morus*). — *Datum anno Domini M. CC. octogesimo tertio, feria tertia post Epyphanie.* 1284 18 janvier.

Cronica et cartularium monasterii de Dunis, p. 347. Voyez *Ibidem*, p. 902.

Le pape Martin confirme à l'abbé et aux religieux de Tronchiennes les priviléges et indulgences que ses prédécesseurs avaient accordés à ce monastère. — *Datum apud Urbem veterem, XII calendas februarii, pontificatus nostri anno III.* 1284 21 janvier.

De Smet, *Corpus chronicorum Flandriæ*, t. I, p. 719.

Sentence rendue à Mons, en cause d'Adam, abbé de Bonne-Espérance, contre messire Nicolas de Villers, qui avait contesté au monastère la possession de ses droits à Salmagne. — *L'an del incarnation Nostre Signeur mil deus cens quatre vingt trois, lendemain de plais de Mons, che fu le jour de le Conversion saint Pol, ens ou cloistre de Frères meneurs, à Mons.* 1284 25 janvier.

Maghe, *Chronicon ecclesiæ Bonæ Spei*, p. 230.

L'abbesse et les religieuses de Flines déclarent avoir acheté de Watier d'Ierchin et de Marie, sa femme, une redevance d'un muid de blé, par an, moyennant quarante-huit livres de parisis. — *Ce fut fait en l'an del incarnation* 1284 28 janvier.

Nostre Signeur mil CC. IIII^xx et trois, le venredi devant le Purification Nostre Dame.

L'abbé Hautcœur, *Cartulaire de l'abbaye de Flines*, t. I, p. 255.

1284
29 janvier.

Indulgences accordées par quatre archevêques et quinze évêques, à tous ceux qui contribueront à la reconstruction du pont jeté sur la Meuse, à Maestricht, et qui s'était écroulé le 12 juillet 1275. — *Datum apud Urbem veterem, anno Domini millesimo ducentesimo octogesimo quarto, quarto kalendas februarii, pontificatus domini Martini pape anno tertio.*

Messager des sciences historiques de la Belgique, année 1848, p. 384.

1284
31 janvier.

Jean, évêque de Liége, confie aux doyens des églises Saint-Pierre, Saint-Denis et Sainte-Croix, de Liége, le soin de terminer son débat avec le chapitre de Huy, au sujet de l'emploi des revenus des paroisses de cette ville, en cas de vacance des cures. — *Datum Hoyi, anno Domini M. CC. LXXX tercio, die lune ante Purificationem beatæ Virginis.*

Fragment dans les *Bulletins de la Commission royale d'histoire*, 4me série, t. I, p. 145. — Schoolmeesters et Bormans, *Notice d'un cartulaire de l'église Notre-Dame, à Huy*, p. 65.

1284
janvier.

Philippe, roi des Français, prend sous sa garde l'abbaye de Saint-Vaast, d'Arras, sans préjudice des droits qui appartiennent au comte d'Artois, en vertu de la charte du roi Louis, son aïeul. — *Actum Parisius, anno dominicæ Incarnationis M. CC. LXXXIII, mense januario, regni vero nostri anno XIII.*

Martene et Durand, *Amplissima collectio*, t. I, col. 1384.

1284
janvier.

Jean, duc de Lotharingie et de Brabant, statue que celui qui aura coupé du bois dans les forêts de Merxplas, de Wommelghem, de Wilryck, appartenant au monastère de Saint-Michel, d'Anvers, sera tenu à en restituer la valeur et sera puni d'une amende de dix sous au profit du monastère. — *Datum anno Domini M. CC. LXXXIII, mense januario.*

Willems, *Chronique en vers de Jean Van Heelu*, p. 573.

1284
janvier.

Vidimus émanant des échevins d'Anvers et reproduisant les lettres de Florent, comte de Hollande, par lesquelles celui-ci exempte de tous tonlieux et péages en ses terres les religieux de l'abbaye de Saint-Michel. — *Datum anno M. CC. LXXX tertio, nonas januarii.*

Kluit, *Historia critica comitatus Hollandiæ et Zeelandiæ*, t. II, p 202.

Rodolphe, roi des Romains, déclare aux vassaux de l'Empire qu'il a concédé à Jean, duc de Brabant, le château de Kerpen, pour le posséder de la même manière que Wenemar de Gemmenich l'avait fait. — *Datum Estein, III idus februarii, indictione XII, anno Domini millesimo ducentesimo octogesimo quarto, regni vero nostri anno undecimo.* 1284 11 février.

Miræus, *Donationes Belgicæ*, p. 553. — Butkens, *Trophées de Brabant*, t. I, preuves, p. 119. — Lünig, *Codex Germaniæ diplomaticus*, t. II, col. 1137. — Miræus et Foppens, *Opera diplomatica*, t. I, p. 591. — De Ram, *Dynteri chronica Brabantiæ*, t. II, pp. 458 et 715.

Florent, comte de Hollande, envoie à Édouard, roi d'Angleterre, ses protestations d'amitié et annonce qu'il viendra bientôt dans ce dernier pays, afin de resserrer leur alliance. — *Datum feria sexta post Valentini, apud Reymerswale.* 1284? 17 février.

Van den Bergh, *Oorkondenboek van Holland en Zeeland*, t. II, p. 237.

Thierri, seigneur de *Broich* ou Bruch, donne des usages et des coutumes au village de ce nom, modelés d'après ceux de *Macheren* ou S'Grevenmacheren. — *Gegeben in den Jharen Unsers Herrn dusendt zwey hundertt drey und achtzig, cathedra sancti Petri.* 1284 22 février.

Hardt, *Luxemburger Weisthümer*, p. 137.

Le cardinal Jean, légat du saint-siége, informe Albert de Malonne qu'il a dispensé le doyen et les chanoines de l'église Saint-Aubin, de Namur, d'observer un article de leurs statuts qui les astreignaient à passer la nuit dans leur dortoir commun. — *Datum apud Sanctum Germanum de Pratis juxta Parisius, sexto kalendas Martii, pontificatus domini Martini pape quarti anno quarto.* 1284 24 février.

Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique, t. IX, p. 499.

Confirmation par Édouard, roi d'Angleterre, des chartes de ses prédécesseurs en faveur de l'église d'Oxney et notamment de la donation faite à ce temple par la reine Aleyde (de Louvain). — *Datum .... XXVI die febr., anno regni nostri XIII.* 1284 26 février.

Dugdale et Dodsworth, *Monasticon Anglicanum*, t. II, p. 140 (édit. de 1655), et t. VI, p. 255 (édit. de 1846).

Acte des maire et échevins de Baudour, attestant que Baudouin Bouhiers, de Harchies, a cédé en aumône à l'abbaye de Cambron une redevance de dix cha- 1284 27 février.

pons par an, à prélever sur le produit d'un pré situé à Baudour. — *Cou fu fait et reconneut à Baudour, l'an del incarnation Jhesu Crist mil et deus cens quatre vins et trois, le jour dou grant quaresme.*

De Smet, *Cartulaire de l'abbaye de Cambron*, p. 892.

1284 28 février. Aleyde, veuve de Jean d'Avesnes, donne à la maison de l'ordre Teutonique à Utrecht, une rente de vingt sous à prélever sur le produit du tonlieu de *Niemansvrient.* — *Datum anno Domini M.CC.LXXX tertio, feria secunda post Invocavit.*

Van Mieris, *Charterboek der graaven van Holland*, t. I, p. 431. — Van den Bergh, *Oorkondenboek van Holland en Zeeland*, t. II, p. 217.

1284 28 février. Aleyde, veuve de Jean d'Avesnes, donne à la maison de l'ordre Teutonique, à Utrecht, une rente annuelle à prélever sur le tonlieu de *Niemandsvriend.* — *Datum anno Domini M.CC.LXXX tertio, feria secunda post Invocavit.*

Fragment dans Van den Bergh, *Oorkondenboek van Holland en Zeeland*, t. II, p. 529.

1284 28 février. Aleyde, veuve de Jean d'Avesnes, donne aux échevins de Middelbourg, pour le couvent des Frères mineurs de cette ville, une rente annuelle de vingt escalins. — *Feria secunda post Invocavit.*

Fragment dans Van den Bergh, *Oorkondenboek van Holland en Zeeland*, t. II, p. 218.

1284 février. Accord conclu entre Jean, duc de Lothier et de Brabant, d'une part, et l'évêque de Liége et le chapitre de Saint-Lambert, d'autre part, au sujet de l'étendue de leur juridiction respective à Maestricht. Cet accord fut conclu par les soins de Henri de Louvain, seigneur de Herstal; de Walter Berthout, seigneur de Malines; de Pierre, prévôt de l'église de Béthune, et de Guillaume de Rotselaer, chanoine de Liége, et scellé par les échevins des deux princes, à Maestricht. — *Ce fust fait à Treit, en l'an del incarnation Nostre Seigneur mil deux cent witante et trois, el mois février.*

De Méan, *Observationes et res judicatæ ad jus Leodiensium, Pars III*, p. 264. — Polain, *De la souveraineté indivise des évêques de Liége et des États généraux sur Maestricht*, p. 29. — Stallaert, *Geschiedenis van Jan den eersten, van Braband*, t. I, p. 311.

1284 février. Les quatre personnes prénommées décident que dans toute la ville de Maestricht, sans exception, l'époux survivant conservera l'usufruit des biens du con-

joint décédé et gardera la propriété des meubles, sauf les dispositions testamentaires du mort et le payement des dettes, et à condition que, s'ils laissent des enfants, les biens écherront à ceux-ci. — *Ce fest fait l'an del incarnation Notre Seigneur mil deuz cent witante et trois, el mois de fevrier devant dit.*

Polain, *De la souveraineté indivise des évêques de Liége et des États-généraux sur Maestricht*, p. 34.

Le duc Jean et l'évêque de Liége Jean, ce dernier de concert avec son chapitre, ratifient les stipulations qui précèdent, tant en leur nom qu'au nom de leurs successeurs. — *Faites et dounées en l'an del incarnation Nostre Seigneur mil deuz cens witante et trois, el mois de février.* 1284 février.

Polain, *De la souveraineté indivise des évêques de Liége et des États-généraux sur Maestricht*, p. 29. — Fragment dans Butkens, *Trophées de Brabant*, t. I, preuves, p. 116.

Acte des échevins d'Aniche, par lequel l'abbaye de Flines reçoit divers biens de Watier d'Erchin et de sa femme, et les leur rend à charge de payer par an un muid de seigle. — *Fait à Anich, en l'an del incarnation Nostre Signeur mil CC. IIII^xx et III, el mois de février.* 1284 février.

L'abbé Hautcœur, *Cartulaire de l'abbaye de Flines*, t. I, p. 256.

Le pape Martin, à la demande de l'abbesse et des religieuses de Cortenberg, nomme l'abbé d'Afflighem conservateur des biens de leur monastère. — *Datum apud Urbem veterem, nonis martii, pontificatus nostri anno tertio.* 1284 5 mars.

Miræus et Foppens, *Opera diplomatica*, t. II, p. 1011.

Pierre, archevêque de Reims, prie le roi des Français, Philippe, de restituer les régales à l'élu de Tournai, dont il avait, en qualité de métropolitain, confirmé la nomination. — *Datum anno Domini M. CC. LXXXIII, die Veneris post dominicam qua cantatur Reminiscere.* 1284 10 mars.

Preuves des libertés de l'église Gallicane, IIme partie, pp. 80 et 107 (d'après Bréquigny, t. VII).

Le comte de Flandre, Guy, réduit de huit le nombre des sœurs de l'hôpital de Seclin. — *Ces lettres furent faites et données l'an de l'Incarnation mil deux cent quatre vingt et trois, le vendredy après les octaves del behourdin.* 1284 10 mars.

Miræus et Foppens, *Opera diplomatica*, t. III, p. 411.

1284 11 mars. Enquête ouverte par le seigneur de *Falevi*, jadis comte de Ponthieu, et maître Guillaume de Poilly, prévôt de Lille, au sujet de l'âge de la majorité d'un héritier en Champagne et de la question de savoir à quel âge une demoiselle peut faire hommage d'un fief. — *Anno Domini M. CC. LXXXIII, sabbato post Reminiscere..... Actum Parisius, anno et die predictis.*

Du Chesne, *Histoire généalogique de la maison de Béthune*, preuves, p. 171.

1284 13 mars. Thierri Luyf, frère du comte de Clèves, déclare que l'archevêque de Cologne pourra toujours rembourser, moyennant deux mille marcs de Cologne, le château de *Brüche* (Grevenbroich), que Thierri avait relevé du prélat et dont sa femme Lise ou Élise avait l'usufruit. — *Acta sunt hec apud Brule, anno Domini M. CC. LXXX quarto, in crastino dominice qua cantatur Oculi.*

Lacomblet, *Urkundenbuch für die Geschichte des Niederrheins*, t. II, p. 469. — Fahne, *Codex diplomaticus Salmo-Reifferscheidanus*, p. 49.

1284 17 mars. Jean, duc de Lotharingie et de Brabant, atteste qu'il a été payé des quatre cents marcs de Liége qu'il avait donné pour son cher cousin et vassal, Arnoul, comte de Looz. — *Faites et données en l'an de grasce M. CC. quatre vins et trois, le venredy devant le mi quarème.*

Willems, *Chronique en vers de Jean Van Heelu*, p. 426. — Wolters, *Codex diplomaticus Lossensis*, p. 161.

1284 28 mars. Le pape Martin charge le doyen, le chantre et l'écolâtre de la cathédrale de Cambrai de terminer la contestation qui s'était élevée entre l'abbé et les religieux du Val-Saint-Lambert, d'une part, et le maire et les échevins de Seraing-sur-Meuse, d'autre part, au sujet du préjudice que ceux-ci occasionnaient aux biens du monastère. — *Datum apud Urbem veterem, V kal. aprilis, pontificatus nostri anno quarto.*

Fragment dans Schoonbroodt, *Inventaire des archives de l'abbaye du Val-Saint-Lambert lez Liége*, p. 140.

1284 mars. Hugues, vicomte de Gand, confirme la cession de la pêche dans le Durme, cession qui avait été faite par son vassal Jean Mulaert à l'abbaye de Baudeloo. — *Ce fu fait l'an de Nostre Seigneur M. CC. LXXXIII, au mois de mars.*

Fragment dans Du Chesne, *Histoire généalogique des maisons de Guines, etc.*, preuves, p. 333.

1284 4 avril. Maître Jean d'Avennes, doyen, et N., chantre de l'église Notre-Dame, de Huy, juges délégués à cet effet par le pape, confient à des tiers le soin de terminer

le différend du chapitre de Notre-Dame et d'Arnoul, pléban de l'église Saint-Jean, de Maestricht. — *Datum anno Domini M. CC. LXXX tercio, feria tercia post Ramos palmarum.*

Franquinet, *Beredeneerde inventaris der oorkonden van het kapittel van O.-L. Vrouwe kerk, te Maastricht*, p. 55.

Jean, duc de Lotharingie et de Brabant, confirme les possessions des religieux de l'abbaye du Parc, leur accorde une exemption générale de tonlieux, péages, etc., et promet d'être leur avoué. — *Actum et datum anno Domini millesimo ducentesimo octuagesimo tertio, nona aprilis.* 1284 5 avril.

De Paepe, *Summaria cronologia ecclesiæ Parcensis*, p. 117. — Sanderus, *Abbatia Parchensis*, p. 30, et *Chorographia sacra Brabantiæ*, t. I, p. 185. — Hugo, *Annales ordinis Præmonstratensis*, t. II, *instrum.*, p. 317. — Miræus et Foppens, *Opera diplomatica*, t. II, p. 871. — De Ram, *Dynteri chronica Brabantiæ*, t. II, pp. 436 et 715.

Le prévôt de l'église Notre-Dame, d'Arras, et plusieurs chanoines de Saint-Amé, de Douai, attestent que Watier Roussiaus le mulquinier, bourgeois de Douai, a donné à l'abbaye de Flines une redevance annuelle d'un muid de blé. — *En l'an del incarnation Nostre Seigneur mil deus cens quatre vins et quatre ans, el mois d'avril, le venredi en Paskeres.* 1284 14 avril.

L'abbé Hautcœur, *Cartulaire de l'abbaye de Flines*, t. I, p. 258.

Gérard de Looz, seigneur de Chauvency, déclare qu'il a affranchi à la loi de Beaumont les habitants du village d'*Olixie*, qu'il tient en fief du comte de Chiny. — *Faictes et donnez l'an de grace de l'incarnation Nostre Seigneur qui corroit por mil deus cens quattre vins et quattre ans, le diemense octaules de Paske, en moy d'avril.* 1284 16 avril.

Jeantin, *Chroniques de l'Ardenne et des Woëpvres*, t. II, p. 46.

Jean, duc de Lothier et de Brabant, institue receveur de ses rentes en Brabant Walter Volcaert, et lui donne le pouvoir de disposer, à son profit, de tous les cens ou rentes en deniers, en blé, en chapons, en gélines ou poules. — *Donné en l'an de le incarnation Notre Seigneur mil CC. quatre vins et quatre, le mardi après close Paske.* 1284 18 avril.

Willems, *Chronique en vers de Jean Van Heelu*, p. 574.

Jean, duc de Lotharingie et de Brabant, donne à Walter Volcaert, chevalier et receveur de ces revenus, le pouvoir de concéder toutes les terres en jachère, 1284 18 avril.

sises en Brabant. — *Datum anno Domini M. CC. LXXXIIII, feria tertia post octavam Paschæ.*

Willems, *Chronique en vers de Jean Van Heelu*, p. 575.

1284 18 avril. Guy, comte de Flandre et marquis de Namur, et Isabelle, sa femme, comtesse de Namur, font savoir qu'ils ont donné à Werner de Daules ou Dave, en accroissement de son fief, les hommages, la justice haute et basse, ainsi que les droits qu'ils avaient à *Daules, Nanines* et *Moncheaux,* et la moitié du lit de la Meuse, près de ces villages. — ..... *Faites l'an del incarnation Nostre Seigneur M. CC. LXXXIV, le mardi après la close Pasques, ou moys d'avril.*

De Reiffenberg, *Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, etc.*, t. I, p. 93.

1284 18 avril. Sifroi, archevêque de Cologne, archichancelier de l'empire en Italie, approuve les lettres d'investiture accordées par le roi Rodolphe à Jean d'Avesnes. — *Datum anno Domini M. CC. LXXXIV, feria tertia post octavas Paschæ.*

De Reiffenberg, *Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, etc.*, t. I, p. 398.

1284 19 avril. Enquête ouverte au sujet de la démarcation de la juridiction respective de la ville d'Audenarde et de l'abbaye d'Eenham, pour ce qui concernait le droit de juger les bourgeois d'Audenarde à Eenham. — *En l'an del incarnation Nostre Seigneur mil deux cent LXXXIIII, le merkedi apriès close Pasques.*

Fragment dans Jules de Saint-Genois, *Inventaire analytique des chartes des comtes de Flandre*, p. 107.

1284 30 avril. Nicolas de Condé, chevalier, seigneur de Morialmé, déclare avoir repris du comte Guy et de ses hoirs, comtes de Namur, en accroissement de son fief et de sa pairie de Beloeil, tous les francs-alleux que l'on tenait de lui et ceux qu'il tenait lui-même. — ..... *En l'an de grace M. CC. LXXXIV, le darrain jour dou mois de avril.*

De Reiffenberg, *Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, etc.*, t. I, p. 200.

1284 23-30 avril. Les échevins, les conseillers et toute la communauté de Dordrecht reconnaissent qu'ils ont emprunté à Jean Den Groeten, de Gand, la somme de

cinq cent trente-deux livres de Flandre et s'engagent à la rembourser. — *In de weke vor ingangende mey.*

Fragment dans Van den Bergh, *Oorkondenboek van Holland en Zeeland*, t. II, p. 220.

Jean, duc de Brabant, consent à ce que l'hôpital d'Anvers tienne en alleu les huit bonniers et un tiers que cet établissement avait reçus en don de Sophie, fille de Walter Berthout. — *Donées quant on escrisoit de l'incarnation Nostre Seingneur M. CC. LXXXIV, en mois d'avryl.* 1284 avril.

Diercxsens, *Antverpia Christo nascens et crescens*, t. I, p. 316.

Accord conclu à propos des ruisseaux d'Ermeton et de Flavion entre Guy, comte de Flandre, marquis de Namur, et Isabelle, sa femme, d'une part, et Gilles, seigneur de Berlaimont, de l'autre. —..... *Faites l'an de l'incarnation Nostre Signeur M. CC. LXXXIV, ou mois d'avril.* 1284 avril.

De Reiffenberg, *Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, etc.*, t. I, p. 199.

Guy de Châtillon, comte de Saint-Pol, avec le consentement de Mathilde, sa femme, et de ses fils, Hugues, Guy et Jacques, donne à Jean de Hurgny, prieur de Condamine, un terrain dans la paroisse de Chaux-Fours à Montbeillard, pour la construction d'un monastère. — *Actum in Leuze, anno M. CC. LXXXIIII, aprili.* 1284 avril.

Malbrancq, *De Morinis et Morinorum rebus*, t. III, p. 651. — Turpin, *Comitum Sancti Pauli annales historici*, p. 148.

Le roi Rodolphe retire à son chancelier, Rodolphe, nouvellement élu archevêque de Saltzbourg, la procuration qu'il lui avait donnée, et nomme en sa place Jean d'Avesnes, comte de Hainaut, son vicaire général en Toscane. — *Datum Friburgi, kalendas maii, indictione XII, anno Domini M. CC. LXXXIIII, regni vero nostri anno XI.* 1284 1er mai.

Martene et Durand, *Thesaurus anecdotorum*, t. I, col. 1192. — Lünig, *Codex Germaniæ diplomaticus*, t. I, col. 1075. — Voyez Kluit, *Historia critica comitatus Hollandiæ et Zeelandiæ*, t. II, p. 875.

Henri, fils du comte de Virnembourg, reconnaît avoir reçu du duc de Brabant la somme de soixante marcs de Brabant, valant cent et huit livres de Louvain. — *Datum anno Domini M. ducentesimo octogesimo quarto, feria secunda post dominicam qua cantatur Cantate.* 1284 8 mai.

Willems, *Chronique en vers de Jean Van Heelu*, p. 428.

1284
21 mai.

Guy, comte de Flandre et marquis de Namur, mande au maire de Namur de ne recevoir bourgeois de cette ville aucun habitant de *Daules*, de *Nanines* et de *Moncheaux*, sans le consentement de sire Werner de Dauler, chevalier, auquel il a donné les hommages et la justice haute et basse de ces trois localités. — ..... *Faites et données en l'an de l'incarnation Nostre Seigneur M. CC. LXXXIV, le dyemence après l'Ascention.*

De Reiffenberg, *Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, etc.*, t. I, p. 94. — Jules Borgnet, *Cartulaire de la commune de Namur*, t. I, p. 69.

1284
27 mai.

Adam, chanoine de Bonne-Espérance, curé de Seneffe; frère Georges, précepteur de la maison du Temple, à Vaillampont; Jacques *de Montano vico* ou de la rue de la Montagne, chanoine de Nivelles; Gilles de Samme, et René, seigneur d'Arquenne, déclarent que maître Jacques de Walhain, chanoine de Nivelles, a renoncé, en faveur de l'abbaye de Ninove, à ses prétentions sur plusieurs bonniers de terres, relevant de la cour d'Arquenne. — *Datum anno Domini M. CC. LXXXIV, in vigilia Penthecostes.*

De Smet, *Corpus chronicorum Flandriæ*, t. II, p. 951.

1284
28 mai.

Arrêt du Parlement de Paris, confirmant les décisions déjà prises par la Cour au sujet de l'amende de quarante mille livres, qui avait été imposée aux Trente-neuf de Gand, du compte que ceux-ci avaient rendu, etc. — *Expedita in parlemento Penthecostes, anno Domini M. CC. LXXXIV.*

Beugnot, *Les Olim*, t. II, p. 238.

1284
28 mai.

Arrêt du Parlement de Paris, approuvant le compte qui avait été rendu au comte de Flandre par les échevins, les conseillers et les *vagues* de Gand, et réservant au comte la faculté de déterminer la manière de rendre ce compte. — *Expedita in parlemento Penthecostes, anno Domini M. CC. LXXXIV.*

Beugnot, *Les Olim*, t. II, p. 236.

1284
28 mai.

Arrêt du Parlement de Paris, décidant que les frais occasionnés par l'appel des Trente-neuf, de Gand, contre le comte de Flandre, seront supportés par la ville de Gand. — *Expedita in parlamento Penthecostes, anno Domini M. CC. LXXXIV.*

Beugnot, *Les Olim*, t. II, p. 235.

Jean, duc de Lotharingie et de Brabant, vend aux frères de la maison de l'ordre Teutonique, de Coblentz, un héritage et ses dépendances situés dans le château d'Anvers et qui avaient été achetés aux héritiers du chevalier Gérard d'Anderstadt. — *Datum et actum anno Domini millesimo ducentesimo octuogesimo quarto, in crastino Penthecostes.* 1284 29 mai.

Le Roy, *Notitia marchionatus sacri Romani imperii*, p. 50. — Miræus et Foppens, *Opera diplomatica*, t. II, p. 1010. — Diercxsens, *Antverpia Christo nascens et crescens*, t. I, p. 313. — Hennes, *Urkundenbuch des Deutschen ordens*, t. II, p. 254.

Jean, duc de Lotharingie et de Brabant, permet que les religieux du monastère de Saint-Michel, d'Anvers, connaissent, à Merxplas, par eux-mêmes ou par un juge et sept échevins, de tous les cas de moyenne et basse justice, jusqu'à la somme de trois sous de Louvain ou au-dessous, juridiction qui avait été exercée auparavant par des censitaires du même monastère. — *Datum anno Domini M. CC. LXXXIIII, mense maio.* 1284 mai.

Willems, *Chronique en vers de Jean Van Heelu*, p. 375.

Plusieurs nobles, chevaliers et échevins du territoire de Bruges déclarent que, en leur présence, Guy, comte de Flandre et marquis de Namur, a donné à son fils Jean de Namur, en accroissement de son fief de Wynendale, la ville de Roulers et toutes ses dépendances. — ..... *Faites et dounées à Male, en l'an de grace M. CC. LXXXIIII, ou mois de may.* 1284 mai.

De Reiffenberg, *Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, etc.*, t. I, p. 198.

Les échevins de Gand déclarent qu'il a été arrêté entre eux et la cité de Cologne que nul bourgeois de l'une de ces villes ne peut être arrêté dans l'autre, pour dettes, s'il n'est débiteur principal, détenteur des biens de ce débiteur ou caution de celui-ci. — *Datum anno Domini M. CC. octuagesimo quarto, mense maio.* 1284 mai.

Lacomblet, *Urkundenbuch für die Geschichte des Niederrheins*, t. II, p. 465. — Ennen et Eckertz, *Quellen zur Geschichte der Stadt Köln*, t. III, p. 209.

Déclaration analogue, émanée des juges, des échevins, du conseil et de tous les citoyens de Cologne. — *Datum anno Domini millesimo CC. octogesimo quarto, mense mayo.* 1284 mai.

Warnkönig, *Flandrische Staats- und Rechts-Geschichte*, t. II, Ire partie, Urkunden, p. 70, et t. III, p. 296 (édit. Gheldolf). — Voyez Van Duyse, *Inventaire analytique des chartes de la ville de Gand*, p. 46.

1284 4 juin. La béguine Aleyde, fille du chevalier Sizon d'Ambele, donne aux sœurs de feu Henri, chevalier d'Hucheloven, également béguines, sa maison d'Ambele et ses dépendances. — *Actum et datum apud Ambele, in octavis Penthecostes, anno Domini M. CC. octogesimo quarto.*

Quix, *Codex diplomaticus Aquensis*, t. I, p. 173.

1284 13 juin. Les doyens des églises collégiales Saint-Pierre, Sainte-Croix et Saint-Denis, de Liége, acceptés pour arbitres par l'évêque de cette ville et le chapitre de Huy, adjugent à ce dernier corps les revenus des églises de Huy en cas de vacance des cures ou de procès suscités à ce sujet et la moitié de ces revenus lorsque les curés ne desserviront pas en personne. — *Datum anno Domini M. CC. LXXX quarto, feria tercia post octavas Trinitatis.*

Fragment dans les *Bulletins de la Commission royale d'histoire*, 4me série, t. I, p. 145. — Schoolmeesters et Bormans, *Notice d'un cartulaire de l'église Notre-Dame à Huy*, p. 65.

1284 16 juin. L'abbesse Mélisende et les religieuses du Souvoir-sous-Laon vendent à l'abbaye de Flines, moyennant vingt-cinq livres de parisis, une rente de trente-quatre sous neuf deniers par an. — *Faites l'an de grasce mil CC. LXXX et IIII, le venredi apriès les octaves de le Trinitet.*

L'abbé Hautcœur, *Cartulaire de l'abbaye de Flines*, t. I, p. 259.

1284 17 juin. Acte des échevins de Bruges, constatant que maître Gilles Bonin, doyen de Saint-Donatien, de Bruges, a cédé à Eustache, moine et mandataire de l'abbaye de Cambron, une rente annuelle de seize escalins neuf deniers. — *Dit was ghedaen Sint-Donaes in die kerke, saterdaghes vor Sint Jans daghe middels somer, anno Domini M. CC. LXXX quarto.*

De Smet, *Cartulaire de l'abbaye de Cambron*, p. 524.

1284 19 juin. Guy, comte de Flandre, et Jean, comte de Hainaut, s'en remettent, du soin de terminer leurs différends, à Jean, évêque de Liége, fils de Guy, et Bouchard, élu de Metz, frère de Jean d'Avesnes. — *Ce fut fait et donné à Saint-Amant, l'an de l'incarnation Jhesu Christ mil CC. witante et quatre, le lundy devant le Nativité saint Jehan Baptiste.*

Fragment dans Martene et Durand, *Thesaurus anecdotorum*, t. I, col. 1194. — Lünig, *Codex Germaniæ diplomaticus*, t. II, col. 1983. — De Villers, *Description analytique de cartulaires et de chartriers du Hainaut*, t. VI, p. 6. — Voyez Kluit, *Historia critica comitatus Hollandiæ et Zeelandiæ*, t. II, p. 875. — *Bulletins de la Commission royale d'histoire*, 3me série, t. XII, p. 342.

Édouard, roi d'Angleterre, exhorte son ami Jean, duc de Brabant, à conclure la paix avec le comte de Gueldre, et lui avoir envoyé ses ambassadeurs : l'évêque de Durham, Jean de Vescy, Jean de Lunetot et Thomas de Sudington, pour traiter des affaires du Limbourg. — *Datum apud Baladeuchlyn, XX die junii.* 1284 20 juin.

Rymer, *Foedera, conventiones, litteræ, etc.*, t. II, p. 276 (édit. de 1727), et t. I, IIme partie, p. 643 (édit. de 1816). — Voir Bondam, *Charterboek der hertogen van Gelderland*, p. 693. — Ernst, *Histoire du Limbourg*, t. I, p. 317. — Willems, *Chronique en vers de Jean Van Heelu*, p. 428.

Bouchard de Hainaut, élu de Metz, renonce en faveur de son frère Florent à ses droits sur les biens que leur mère possédait en Hollande et sur le tonlieu de Niemansvrient. — *Données à Vallenchienes, en l'an de grace mil deux cens quattre vins et quattre, le jeudy devant le Nativiteit Sainct Jehan Baptiste.* 1284 22 juin.

Van Mieris, *Chartenboek der graaven van Holland*, t. I, p. 437. — Van den Bergh, *Oorkondenboek van Holland en Zeeland*, t. II, p. 222.

Godefroid de Wandignies, avec l'approbation du comte Guy, autorise l'abbaye de Soleilmont à faire pâturer sur les communaux de Wangenies cent et vingt brebis, quatre chevaux et quatre vaches. — *Che fu fait l'an de grasce milhe CC. LXXX et quatre, le vigile de le Nativitet S. Jehan Baptiste.* 1284 23 juin.

Fragment dans De Villers, *Description analytique de cartulaires et de chartriers du Hainaut*, t. VII, p. 28.

Frère Erwin, commandeur des frères hospitaliers *in Castro novo*, déclare avoir reçu de Walter Volcaert, receveur de Brabant, la somme de vingt-cinq marcs esterlings que le duc de Brabant lui avait accordée. — *Datum anno Domini M. ducentesimo octogesimo quarto, feria quinta post Johannis Baptistæ.* 1284 29 juin.

Willems, *Chronique en vers de Jean Van Heelu*, p. 429.

Jean, duc de Brabant, déclare qu'en exécution de sa promesse de donner à Gérard de Luxembourg, seigneur de Durbuy, et à sa femme Mathilde un revenu annuel de trois cents livrées de terres, il leur a assigné tout ce qu'il possédait en biens et en juridictions à Mélin, près de Jodoigne. — *Che fu fait* 1284 29 juin.

et donneit à Bruxelle, l'an de grasce mil deus cens quattre vins et quattre, le jour de la feste saint Pierre et saint Pol apostles.

Tarlier et Wauters, *La Belgique ancienne et moderne. Canton de Jodoigne*, p. 206. — Fragment dans Butkens, *Trophées de Brabant*, t. I, preuves, p. 117.

1284 juin. Jean, duc de Lotharingie et de Brabant, défend à ses officiers de lever un droit de péage ou de tonlieu sur les chariots ou les chevaux de l'abbaye du Parc, et de veiller à ce que nul chevalier, bourgeois ou autre habitant du duché attente aux priviléges des religieux. — *Datum anno Domini millesimo ducentesimo octogesimo quarto, mense junio.*

De Paepe, *Summaria cronologia insignis ecclesiæ Parcensis*, p. 120. — Sanderus, *Abbatia Parchensis*, p. 30, et *Chronographia sacra Brabantiæ*, t. I, p. 186. — Hugo, *Annales ordinis Prœmonstratensis*, t. II, preuves, col. CCCXVII. — Miræus et Foppens, *Opera diplomatica*, t. II, p. 872. — Fragment dans Ernst, *Histoire du Limbourg*, t. VI, p. 450.

1284 juin. Rase, fils aîné du seigneur d'Exaerde, confirme la donation de la pêche dans le Durme, donation qui avait été faite par son père, Jean Mulaert, à l'abbaye de Baudeloo. — *Datum anno Domini M. CC. LXXXIV, mense junio.*

Du Chesne, *Histoire généalogique des maisons de Guines, etc.*, preuves, p. 533.

1284 juin. Hugues, châtelain de Gand, approuve la vente de la terre de *Griseperre*, à Hulst, que son vassal, Jean Briseteste, a cédée à l'église de Harlebeke. — *L'an del incarnation Nostre Signour mil CC. quatre vins et quatre, ou mois de jun.*

Du Chesne, *Histoire généalogique des maisons de Guines, etc.*, preuves, p. 533.

1284 juin. Jean Blancars, bailli de Crévecœur, déclare que Daniel de Hamal, Anselme de Liévin, Adam Wasteles et d'autres seigneurs se sont constitués garants du payement de mille livres de Paris, que Guillaume, fils du comte de Flandre, doit pour des dîmes à l'évêché de Cambrai. — *Donné li an del incarnation J. C. M. CC. LXXXIV, el mois de juing.*

Le Carpentier, *Histoire de Cambrai et du Cambresis*, t. II, preuves, p. 55.

1284 juin. Enguerrand, évêque de Cambrai, voulant prévenir les fraudes qui se commettent au préjudice de la cité de Cambrai, déclare que nul n'y sera exempt

des tailles imposées par les prévôts et les échevins, s'il n'est le serviteur réel et permanent d'un chanoine. — *Datum anno Domini M. CC. octogesimo quarto, mense junio.*

Mutte, *Mémoire de M. de Choiseul contre le magistrat de Cambrai*, pièce n° XXXIII. — Böhmer, *Acta imperii selecta*, p. 348.

Euguerrand, évêque de Cambrai, autorise les échevins et les bourgeois de Cambrai à asseoir des assises dans cette ville, à condition que les receveurs de ces assises devront rendre compte en sa présence. — *Datum anno Domini M. CC. LXXX quarto, mense junio.* 1284 juin.

Mutte, *Mémoire de M. de Choiseul contre le magistrat de Cambrai*, pièce n° XXXI. — Böhmer, *Acta imperii selecta*, p. 347.

Enguerrand, évêque de Cambrai, confirme aux échevins de cette ville le droit d'étendre leur juridiction sur les sergents de la prévôté et du bailliage. — *Datum anno Domini M. CC. LXXX quarto, mense junio.* 1284 juin.

Mutte, *Mémoire de M. de Choiseul contre le magistrat de Cambrai*, pièce n° XXXII. — Böhmer, *Acta imperii selecta*, p. 346.

Enguerrand, évêque de Cambrai, déclare que les ventes de maisons et d'autres biens, situés à Cambrai, ne peuvent se faire que par-devant les échevins de cette ville. — *Datum anno Domini M. CC. LXXX quarto, mense junio.* 1284 juin.

Mutte, *Mémoire de M. de Choiseul contre le magistrat de Cambrai*, pièce n° XXXIII. — Böhmer, *Acta imperii selecta*, p. 348.

Werner de Daules ou Dave, chevalier, consent à ce qu'en cas de forfaiture le comte Guy de Flandre, la comtesse Isabelle, sa femme, et leur hoirs puissent reprendre la juridiction haute et basse et les droits sur la Meuse qu'il avait obtenus du comte et de la comtesse en accroissement de son fief. — *Ce fut fait en l'an de grasce M. CC. LXXXIV, le diemenche après le jour saint Pierre et saint Paul apostles.* 1284 2 juillet.

De Reiffenberg, *Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, etc.*, t. I, p. 22.

Baudouin, fils du comte de Flandre, reconnaît qu'il doit à Walter Reifin cent quatre-vingt-dix livres de Flandre, pour l'achat de deux chevaux. — 1284 4 juillet.

Données en l'an de l'incarnation Nostre Seigneur mil deus chens quatre vins et quatre, le mardi jor saint Martin en esteit.

Vredius, *Genealogia comitum Flandriæ*, preuves, t. II, p. 23.

1284 12 juillet. Jean de Reifferscheyd devient le vassal du comte de Gueldre pour une rente de quarante-quatre marcs de Cologne, payable sur les revenus de *Venle* ou Venloo et que le comte pourra toujours racheter moyennant quatre cents marcs de deniers usuels de Cologne. — *Anno Domini M. CC. LXXXIIII, feria quarta ante festum beatæ Margritæ virginis.*

Bondam, *Charterboek der hertogen van Gelderland*, p. 694. — Fahne, *Codex diplomaticus Salmo-Reifferscheidanus*, p. 50.

1284 17 juillet. Le duc Jean de Brabant s'en remet pour ses différends avec le comte de Gueldre à la décision des comtes de Flandre et de Hainaut. — *L'an del incarn. Nre Sign. mil deus cens quatre vins et quatre, le lundi après le Division des apostles.*

Bondam, *Charterboek der hertogen van Gelderland*, p. 694. — Ernst, *Histoire du Limbourg*, t. IV, p. 437, et t. VI, p. 318. — Voir Willems, *Chronique en vers de Jean Van Heelu*, p. 430.

1284 17 juillet. Renaud, comte de Gueldre et duc de Limbourg, déclare s'en rapporter au jugement de Guy, comte de Flandre et marquis de Namur, et de Jean d'Avesnes, comte de Hainaut, sur tous les différends qu'il avait avec Jean, duc de Brabant, au sujet de la succession du Limbourg. — *Faites et données l'an de l'incarnation Nostre Signeur mil deux cens quatre vins et quatre, le lundi après la Division des aposteles.*

Butkens, *Trophées de Brabant*, t. I, preuves, p. 117. — Ernst, *Histoire du Limbourg*, t. VI, p. 319. — Willems, *Chronique en vers de Jean Van Heelu*, p. 430. — Voir Bondam, *Charterboek der hertogen van Gelderland*, p. 695.

1284 18 juillet. Guy, comte de Flandre et marquis de Namur, et Jean, comte de Hainaut, décident, en qualité d'arbitres, que Renaud, comte de Gueldre, doit tenir le duché de Limbourg, sa vie durant. — *Données el an del incarnation Nostre Seigneur mil deus cens quatre vins et quatre, le mardi apries le Division des apostles.*

Bondam, *Charterboek der hertogen van Gelderland*, p. 695. — Ernst, *Histoire du Limbourg*, t. VI, p. 319. — Willems, *Chronique en vers de Jean Van Heelu*, p. 430.

Seconde renonciation de l'élu de Metz en faveur de son frère Florent, au tonlieu de Niemansvrient et à tous les biens de leur mère en Hollande. — *Données en l'an de grace mil deux cens quattre vingt et quattre, le merquedy prochain devant le feste St-Jakeme et Sainct Christophle.* 1284 19 juillet.

Van Mieris, *Charterboek der graaven van Holland*, t. I, p. 436.

Charte de Nicolas de Lalaing, relative au débat qui existait entre les religieux de l'église Saint-Aubert, de Cambrai, et Eustache, seigneur de Vertaing, chevalier. — *L'an M.CC.LXXXIV, le jor de le Magdeleine, el mois de jule.* 1284 22 juillet.

Le Carpentier, *Histoire de Cambrai et du Cambresis*, t. II, preuves, p. 35.

Les échevins du Franc de Bruges terminent le débat qui s'est élevé entre les communautés (*meentuchten*) qui écoulent leurs eaux, l'une par *Heiensluus*, l'autre par Reinghersvliete, à propos du nouveau canal construit depuis le lieu dit *Stapelvorde*, à Dudzeele, jusqu'à la *Lisseweghe Hee*, et à propos de l'entretien des ponts et des digues. — *Dit was ghewiset ende ghedaen in't jaer Ons Heren als men screef sine Incarnatie tvelef hondert tachtich ende viere, in sinte Marie Magdalenen dach.* 1284 22 juillet.

Annales de la Société d'émulation de Bruges, 1re série, t. III, p. 116. — *Cronica et cartularium monasterii de Dunis*, p. 634. Voir *Ibidem*, p. 902.

Guy, comte de Flandre, et Jean, comte de Hainaut, déclarent que le duc de Brabant et le comte de Gueldre devant vivre en bonne harmonie, leur intention est de comprendre dans la paix la ville d'Aix-la-Chapelle. — *Datum anno Domini M. CC. LXXX quarto, in vigilia beati Petri ad vincula.* 1284 31 juillet.

Ernst, *Histoire du Limbourg*, t. VI, p. 321. — Quix, *Codex diplomaticus Aquensis*, t. I, p. 161.

Philippe, roi des Français, confirme aux habitants de Douai les priviléges qui leur avaient été octroyés au mois de juin 1213, par son bisaïeul, le roi Philippe. — *Actum Parisius, anno Domini millesimo ducentesimo octogesimo quarto, mense julio.* 1284 juillet.

Ordonnances des rois de France de la troisième race, t. XI, p. 357.

Jacques De le Porte donne à la commune aumône des pauvres, de Mons, une rente annuelle de quatre sous et un chapon, pour être appliquée à cette 1284 juillet.

aumône après sa mort et celle de sa femme. — *Ce fu fais en le Maison de le pais, l'an del incarnation Jhésu Crist M. CC. LXXX et quatre, el mos de fenal.*

Fragment dans De Villers, *Description analytique de cartulaires et de chartriers du Hainaut*, t. VIII, p. 144.

1284 3 août. Florent, comte de Hollande, cède le patronat de l'église de Nordmunster, de Middelbourg, au commandeur et aux frères de l'ordre Teutonique à Zandvoort. — *Datum tertio die mensis augusti, anno Domini M. CC. LXXXIV.*

Van den Bergh, *Oorkondenboek van Holland en Zeeland*, t. II, p. 223.

1284 3 août. Florent, comte de Hollande, cède aux frères de la maison de l'ordre Teutonique à Zandvoort, dans l'intérêt de la défense de la Terre-Sainte, le patronat de l'église de Nordmunster, de Middelbourg. — *Datum tercio die mensis augusti, anno Domini M. CC. octogesimo quarto.*

Van den Bergh, *Oorkondenboek van Holland en Zeeland*, t. II, p. 529.

1284 7 août. Henri, abbé de l'église Saint-Paul, et Hubert, doyen de l'église Sainte-Marie, d'Utrecht, déclarent qu'ils seront fidèles au comte de Hollande et qu'ils soigneront ses intérêts comme les leurs propres. — *Datum anno Domini M. CC. LXXX quarto, in crastino beati Sixti.*

Van Mieris, *Charterboek der graaven van Holland*, t. I, p. 435. — Van den Bergh, *Oorkondenboek van Holland en Zeeland*, t. II, p. 223.

1284 9 août. Trêves moyennées par les envoyés du roi d'Angleterre : A., évêque de Durham, Jean de Vescy, Jean de Lovetot et maître Thomas de Sodinton, entre les comtes de Hollande et de Gueldre. — *Datum in civitate Trojacensi* (lisez *Trajectensi*), *vigilia Sancti Laurentii, anno Domini M. CC. LXXXIV.*

Rymer, *Foedera, conventiones, litteræ, etc.*, t. II, p. 281 (édit. de 1727), et t. I, IIme partie, p. 645 (édit. de 1816). — Lünig, *Codex Germaniæ diplomaticus*, t. II, col. 1755. — Van Mieris, *Charterboek der graaven van Holland*, t. I, p. 437. — Bondam, *Charterboek der hertogen van Gelderland*, p. 696. — Ernst, *Histoire du Limbourg*, t. VI, p. 321. — Van den Bergh, *Oorkondenboek van Holland en Zeeland*, t. II, p. 224.

1284 9 août. Jean, élu d'Utrecht, et Florent, comte de Hollande, acceptent pour arbitres de leurs différends les envoyés du roi d'Angleterre et promettent d'observer leur sentence sous peine de payer cinq mille livres de Hollande. — *Datum in*

civitate Trajectensi, vigilia beati Laurentii, anno Domini millesimo ducentismo octuagesimo quarto.

Van Mieris, *Charterboek der graaven van Holland*, t. I, p. 438. — Van den Bergh, *Oorkondenboek van Holland en Zeeland*, t. II, p. 225.

Florent, comte de Hollande, approuve le projet de mariage de son fils Alphonse avec Marguerite, fille du roi d'Angleterre, et s'engage à leur donner cent mille livres tournois ou le quart de ses États. — *Datum apud Hagam, die sabbati proxima post festum sancti Laurentii, anno Domini millesimo ducentesimo octogesimo quarto.* 1284 12 août.

Rymer, *Foedera, conventiones, litteræ, etc.*, t. II, p. 283 (édit. de 1727), et t. I, IIme partie, p. 645 (édit. de 1816). — Van Mieris, *Charterboek der graven van Holland*, t. I, p. 439. — Van den Bergh, *Oorkondenboek van Holland en Zeeland*, t. II, p. 226.

Renaud, comte de Gueldre, déclare qu'il a contracté avec Sifroi, archevêque de Cologne et chancelier du Saint-Empire, une alliance offensive et défensive contre Jean, duc de Brabant; Adolphe, comte de Berg; Henri de Windeke, son frère, et Évrard de la Marck. — *Actum et datum apud Vennebrucke, anno Domini M.CC.LXXX quarto, in crastino Assumptionis beatæ Mariæ virginis.* 1284 16 août.

Ernst, *Histoire du Limbourg*, t. VI, p. 324. — Lacomblet, *Urkundenbuch für die Geschichte des Niederrheins*, t. II, p. 467. — Willems, *Chronique en vers de Jean Van Heelu*, p. 431.

Règlement au sujet de la compétence des *vinders*, de Gand, arrêté pendant l'échevinage de Philippe Ver Aechtensone et de ses collègues, et relatif aux poursuites à intenter pour le payement des dettes contractées par un bourgeois envers un autre. — *In t' jaer Ons Heren doe men screef duust twee hondert ende LXXXIIII, tsondachs na Onser Vrouwe alf ouste.* 1284 20 août.

Diericx, *Mémoire sur les lois, les coutumes et les priviléges des Gantois*, t. II, p. 111. — Voyez Van Duyse, *Inventaire analytique des chartres de la ville de Gand*, p. 47.

Waleran de Luxembourg, seigneur de Ligny, reconnaît avoir été nommé pour garder et gouverner le duché de Limbourg et les châteaux et villes de Limbourg et de Rolduc, au nom du comte de Gueldre. — *Datum anno Domini M.CC. octogesimo quarto, in vigilia beati Bartholomei apostoli.* 1284 23 août.

Bondam, *Charterboek der hertogen van Gelderland*, p. 698. — Ernst, *Histoire du Limbourg*, t. VI, p. 325. — Willems, *Chronique en vers de Jean Van Heelu*, p. 432.

1284 25 août. Philippe, chevalier, fils de Guy, comte de Flandre, reconnaît devoir trente-cinq livres de parisis à Hennin de Gay le jeune, bourgeois de Douai, pour l'achat de deux chevaux. — *Ce fu fait en l'an del incarnation Nostre Signeur mil deus cens quatre vins et quatre, el mois d'aoust, lendemain del jour saint Wiertlemy.*

Vredius, *Genealogia comitum Flandriæ,* preuves, t. II, p. 25.

1284 août. Philippe, roi des Français, à la demande des bourgeois de Tournai, leur accorde le droit d'avoir tous les ans des foires, qui s'ouvriront à la fête de la Nativité et dureront quinze jours. — *Actum Parisius, anno Domini M. CC. octogesimo quarto, mense augusto.*

Ordonnances des rois de France de la troisième race, t. XI, p. 358.

1284 août. Gérard de Haelen, sacristain de l'abbaye de Saint-Trond, et Simon de *Quaderibbe* ou Querbs, chevalier, terminent en qualité d'arbitres le débat existant entre l'abbé Guillaume et Walter de *Staplen,* sénéchal du monastère, au sujet des droits annexés à l'office de celui-ci. — *Datum et actum anno Domini M. CC. LXXX^mo quarto, mense augusto.*

Piot, *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Trond,* t. I, p. 369.

1284 août. Accensement d'une masure par Baudouin, fils du comte de Guines. — *Che fu fait en l'an del incarnation Nostre Segneur mil CC. quatre vins et quatre, el mois d'aust.*

Du Chesne, *Histoire généalogique des maisons des Guines, etc.,* preuves, p. 300.

1284 août. L'abbé et les religieux de Saint-Denis en Broqueroie reconnaissent devoir, aussitôt après le décès de Gilles, curé de Maurage, un muid de blé, par an, aux pauvres de Boussoit. — *Dounées en l'an de le incarnation Nostre Signeur Jhésu Crist M. CC. IIII^xx et IIII, el mois de aoust.*

Annales du Cercle archéologique de Mons, t. VIII, p. 92. — Voir *Ibidem,* t. X, p. 180, et De Villers, *Description analytique de cartulaires et de chartriers de Hainaut,* t. V, p. 180.

1284 6 septembre. Philippe, roi des Français, autorise, moyennant le payement d'une somme de vingt-quatre mille livres, la ville de Lille à achever et à posséder les nouvelles fortifications qu'elle avait fait élever. — *Actum apud Pontisaram, die Mer-*

curii ante festum Nativitatis beate Mariæ virginis, mense septembri, anno Domini millesimo ducentesimo octogesimo quarto.

Ordonnances des rois de France de la troisième race, t. XI, p. 358. — Roisin, *Franchises, lois et coutumes de la ville de Lille*, p. 305 (avec une traduction française).

Jean, élu d'Utrecht, et Florent, comte de Hollande, prolongent jusqu'à l'Ascension prochaine le terme dans lequel les arbitres acceptés par eux doivent porter une sentence sur leurs différends. — *Datum anno Domini millesimo ducentesimo octogesimo quarto, dicta feria quarta ante Nativitatem beatæ Mariæ virginis.* 1284 6 septembre.

Van Mieris, *Charterboek der graaven van Holland*, t. I, p. 440. — Van den Bergh, *Oorkondenboek van Holland en Zeeland*, t. II, p. 227.

Guy, comte de Flandre et marquis de Namur, autorise l'abbaye de Flines à acquérir une dîme se prélevant à Tressin et qui était tenue en fief de son vassal, sire Roger de Rumes. — *Faites et données en l'an de grace mil deus cens quatre vins et quatre, le diemence apriès le Exaltacion Sainte Croix.* 1284 17 septembre

L'abbé Hautcœur, *Cartulaire de l'abbaye de Flines*, t. I, p. 260.

Jean d'Avesnes, comte de Hainaut, délègue le prévôt de Mons, Lambert Buischon, pour procéder à la deshéritance d'une terre située à Quaregnon et que l'abbaye de Saint-Ghislain avait cédée au seigneur de Boussoit. — *Données l'an de grace M.CC.LXXXIIII, le dimence après le Exaltacion Sainte-Croix.* 1284 17 septembre.

Fragment dans De Villers, *Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, etc.*, t. III, p. 608.

Jean d'Avesnes, comte de Hainaut, approuve la donation de quinze livres de rente à prélever sur le change de Valenciennes, donation qui avait été faite à l'abbaye de Flines par Isabelle de Bruges. — *Che fu fait et donei l'an de l'incarnation Jhesu Crist mil deus cens quatre vins et quatre, le sémedi apriès le feste saint Mahiu l'apostle.* 1284 23 septembre.

L'abbé Hautcœur, *Cartulaire de l'abbaye de Flines*, t. I, p. 260.

Michel de l'Elstlande, bailli d'Ypres, fait connaître le jugement prononcé par les hommes de la salle du comte, à Ypres, sur la plainte de la dame de *Hollede*, qui réclamait trois cents livres de son filleul, Wanbert de Hollede, et 1284 24 septembre.

témoigne que celui-ci n'ayant à Ypres ni meubles, ni héritages sur lesquels la dame puisse se payer, il a communiqué le jugement au bailli de Bruges où est situé le fief de Wanbert. — *Ce fut fait en l'an de l'incarnation Jhesu Crist M.CC. LXXXIV, el mois de septembre, le dimenche après le jour saint Mahiu.*

De Reiffenberg, *Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, etc.*, t. I, p. 22.

1284 29 septembre. Henri Dude, de Wester-Subburgh, du consentement de ses amis, cède à l'abbé de Middelbourg trois *waghensgheloep* ou *wagenloopen.* — *Dese brief was ghegheven Ons Heren jaer dusent tuehondert ende vire ende tachentich, in sente Mychghiels daghe.*

Van den Bergh, *Oorkondenboek van Holland en Zeeland*, t. II, p. 233.

1284 septembre. Rase, seigneur de Gavre, et sa femme Béatrix font savoir qu'ils ont cédé à l'abbé de Saint-Pierre, de Gand, pour les reprendre ensuite et les tenir de lui en fief, quelques terres situées à Vorst, l'abbé ayant renoncé à tout droit féodal sur des terres près de Saffelaere, que Rase de Gavre tenait de lui. — *Datum anno Domini M.CC. LXXX quarto, mense septembris.*

Diericx, *Het Gends charterboekje*, p. 143.

1284 septembre. Michel de l'Estlande, bailli d'Ypres, confirme le jugement des hommes de la salle du comte d'Ypres, au sujet du procès intenté par la dame de Hollede à son filleul, Wanbert de Hollede. — *Ce fu fait en l'an de l'incarnation Jhesu Crist M.CC. LXXXIV, el mois de septembre.*

De Reiffenberg, *Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, etc.*, t. I, p. 202.

1284 9 octobre. Le comte Guy approuve la vente de six livrées de terre, situées à Langemarck, vente qui a été faite au prévôt de Voormezeele par Catherine de Paskendale, femme de Jean le Clerc de Langemarck. — *Faites et données en l'an de grace mil CC. LXXX quatre, le jour saint Denis.*

Chronicon Vormeselense, p. 52.

1284 12 octobre. Observations du procureur du doyen, du chapitre et du recteur des chapelains de l'église Notre-Dame, de Maestricht, au sujet du différend existant entre eux et Arnoul, pléban de l'église Saint-Jean, de la même ville. — *Actum et datum*

anno Domini M. CC. LXXX quarto, feria quinta post festum sancti Dyonisii.

Franquinet, *Beredeneerde inventaris der oorkonden van het kapittel van O.-L. Vrouwe kerk, te Maastricht*, p. 56.

Arnoul, pléban de l'église Saint-Jean, de Maestricht, présente ses observations au sujet de la sentence qui avait d'abord été portée à l'occasion de ses débats contre le chapitre de Notre-Dame. — *Datum anno Domini millesimo ducentesimo octogesimo quarto, feria quinta post festum sancti Dyonisii.* 1284 12 octobre.

Franquinet, *Beredeneerde inventaris der oorkonden van het kapittel van O.-L. Vrouwe kerk, te Maastricht*, p. 55.

Le chapitre de Notre-Dame, de Maestricht, et Arnoul, pléban de l'église Saint-Jean, de cette ville, acceptent pour juges de leur différend Wolfard, proviseur des sœurs de Saint-Victor, d'Utrecht, et Jean, curé de Saint-Pierre près de Maestricht. — *Datum anno Domini M. CC. LXXX quarto, feria quinta post festum beati Dyonisii.* 1284 12 octobre.

Franquinet, *Beredeneerde inventaris der oorkonden van het kapittel van O.-L. Vrouwe kerk, te Maastricht*, p. 56.

Wolfard, proviseur des sœurs de Saint-Victor, d'Utrecht, et Jean, curé de Saint-Pierre près de Maestricht, terminent en appel, en qualité de juges délégués à cet effet, les débats qui s'étaient élevés entre le chapitre de Notre-Dame, et Arnoul, pléban de l'église Saint-Pierre, de Maestricht. — *Pronunciatum pariter et datum anno Domini M. CC. LXXX quarto, feria quinta post festum sancti Dyonisii martyris.* 1284 12 octobre.

Franquinet, *Beredeneerde inventaris der oorkonden van het kapittel van O.-L. Vrouwe kerk, te Maastricht*, p. 54.

Vidimus délivré par Burchard, élu de Metz, de plusieurs actes des années 1269 et 1270, relatifs à la cession à l'abbaye du Val-Notre-Dame, du Luxembourg, d'une partie des revenus de la châtellenie de Bellecoste. — *Datum anno Domini M. CC. octogesimo quarto, die Veneris ante festum beati Luce euvangeliste.* 1284 13 octobre.

Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique, t. XIII, p. 118.

Jean, seigneur de Dampierre et de Saint-Dizier, assigne à l'abbaye de Flines une rente annuelle de vingt livres, à prendre sur ses revenus en Flandre, pour 1284 19 octobre.

la dotation d'une chapellenie fondée par Jean, son père. — *Faites et dounées à Lille, l'an del incarnation Nostre Signeur mil deus cens quatre vins et quatre, le joedi apriès le feste saint Luch le éwangeliste.*

L'abbé Hautcœur, *Cartulaire de l'abbaye de Flines*, t. I, p. 261.

1284 19 octobre. Guy, comte de Flandre et marquis de Namur, promet de payer à l'abbaye de Flines la rente de vingt livres dont il est question dans l'acte précédent, sur cinq cents livres qu'il devait tous les ans à son neveu Jean, seigneur de Dampierre et de Saint-Dizier. — *Faites et données à Lille, l'an del incarnation Nostre Signeur mil deus cens quatre vins et quatre, le joedi apriès le feste Saint Luch le éwangeliste.*

L'abbé Hautcœur, *Cartulaire de l'abbaye de Flines*, t. I, p. 262.

1284 21 octobre. Le chevalier Henri, seigneur de Marbais et du Breucq, et Mathilde, sa femme, châtelaine de Bruxelles, renoncent au droit qu'ils prétendaient avoir de rendre la justice dans la cour du prieuré de Fives et autorisent le prieur et les moines de ce monastère à acquérir quelques parties de terres pour en accroître l'enclos. — *L'an del Incarnastion mil CC. IIII^{xx} et IIII, le semedi apriès le jour saint Luc euwangeliste, el mois d'octembre.*

Roisin, *Franchises, lois et coutumes de la ville de Lille*, p. 306.

1284 22 octobre. Jean, seigneur de Dampierre et de Saint-Dizier, prie le comte de Flandre de payer à l'abbaye de Flines la rente de vingt livres qu'il lui avait assignée, sur les cinq cents livres que le comte lui devait, tous les ans. — *Données l'an del incarnation M. CC. quatre vins et quatre, le dimence apriès le saint Luc le éwangeliste.*

L'abbé Hautcœur, *Cartulaire de l'abbaye de Flines*, t. I, p. 263.

1284 octobre. Henri de Louvain, seigneur de Herstal, donne une keure à ses sujets, keure qui concerne surtout le droit criminel, et qui, à sa requête, est scellée par les échevins de Leeuw-Saint-Pierre, de Lennick, d'Itterbeek, de Bodeghem et de Strythem. — *Die gescreven was, gestadicht ende gevest ..... int jaer Ons Heren M. CC. LXXXIIII, in die maent voir alre heiligen misse.*

Willems, *Belgisch Museum*, t. VI, p. 292.

1284 octobre. Henri de Louvain, seigneur de Herstal, ajoute quelques dispositions à la charte précédente, qui reçoit également l'approbation de Mathilde, dame d'Aa

et de Lennick. — *Dit was gescreven, gestadicht ende gevest in den jaren Ons Heren doe men screef M. CC. ende LXXXIIII, in die maent voer alre heiligen misse.*

Willems, *Belgisch Museum*, t. VI, p. 304.

Le chevalier Gérard, seigneur de Jauche, approuve la cession de terrages se prélevant à Busegnies, cession qui avait été faite au monastère de Cambron par Jean de Reghenies, son vassal. — *Chou fu fait à Bavai, à le maison le Stohere, l'an del incarnation Jhesu Crist M. CC. IIII^xx et quatre, el mois de octobre.* 1284 octobre.

De Smet, *Cartulaire de l'abbaye de Cambron*, p. 680.

Accord conclu entre l'abbé d'Arrouaise, d'une part, et les abbés et religieux de treize couvents appartenant à la même congrégation, d'autre part, au sujet des droits de visite et de correction. — *Datum et actum Attrebati, anno Domini millesimo ducentesimo octogesimo quarto, feria tertia post festum Omnium Sanctorum.* 1284 7 novembre.

Gosse, *Histoire de l'abbaye et de la congrégation d'Arrouaise*, p. 462.

Le chevalier Roger de Rumes, seigneur de Dossemer, renonce, en faveur de l'abbaye de Flines, à ses droits sur une dîme se prélevant à Tressin. — *Données l'an del incarnation Nostre Seigneur M. CC. quatre vins et quatre, el juesdi apriès le jour des ames.* 1284 9 novembre.

L'abbé Hautcœur, *Cartulaire de l'abbaye de Flines*, t. I, p. 264.

Arnoul, comte de Looz, déclare que Jean, châtelain de Montenacken, a reconnu tenir en fief de l'abbaye d'Herckenrode différents biens situés à Graesen, et que le monastère précité tient du châtelain, par un seul « mambour », tous ses biens de Wilder. — *Acta sunt hæc Dominicæ incarnationis anno Domini millesimo ducentesimo octogesimo quarto, in vigilia beati Martini hyemalis, apud Curinghen.* 1284 10 novembre.

Kempeneers, *L'ancienne franchise et l'illustre famille des vicomtes de Montenacken*, p. 70.

Waleran, seigneur de Fauquemont et de Montjoie, qui venait d'être honoré du ceinturon de chevalier, informe les amis des bourgeois d'Aix-la-Chapelle qu'il s'est réconcilié avec eux et qu'il a confirmé les lettres du 8 mars 1276, 1284 10 novembre.

par lesquelles il leur garantissait sa protection. — *Actum et datum in vigilia beati Martini episcopi, anno Domini millesimo ducentesimo octogesimo quarto.*

Quix, *Codex diplomaticus Aquensis*, t. I, p. 156. — Ernst, *Histoire du Limbourg*, t. VI, p. 326.

1284
18 novembre.

Guy, comte de Flandre et marquis de Namur, et Isabelle, sa femme, donnent à Guillaume, fils de Fastré de Lamines, une redevance annuelle de quinze livres en échange de l'office de chambellan héréditaire de Namur. — *Che fu fait l'an del incarnation Nostre Seigneur mil CC. quatre vins et quatre, le jour des octaves del saint Martin en hyvier.*

De Reiffenberg, *Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, etc.*, t. I, p. 23. — Jules Borgnet, *Cartulaire de la commune de Namur*, t. I, p. 71.

1284
23 novembre.

Le doyen Gérard et tout le chapitre de l'église de Tournai approuvent l'acquisition faite par l'abbaye de Flines d'une dîme se prélevant à Templemars. — *Datum anno Domini M. CC. LXXX quarto, feria quinta ante festum beate Katherine.*

L'abbé Hautcœur, *Cartulaire de l'abbaye de Flines*, t. I, p. 264.

1284
25 novembre.

Enquête ouverte par sire Siger de Bailleul et Eustache Havel, bailli d'Ypres, au sujet d'un débat qui existait entre les habitants de Poperinghe, d'une part, et, d'autre part, ceux de Steenvoorde, lesquels prétendaient ne pouvoir être arrêtés à Poperinghe pour dettes.— *Le jour sainte Kateline, l'an LXXXIIII.*

Fragment dans Jules de Saint-Genois, *Inventaire analytique des chartes des comtes de Flandre*, p. 111.

1284
28 novembre.

Jean, duc de Lotharingie et de Brabant, assigne en apanage à son frère Godefroid un revenu annuel de trois mille livres du pays ou tournois, pour lequel il lui cède Aerschot et d'autres domaines. — *Gemaeckt ende gegevene te Bruselen, int jaer van der geboerten Ons Heeren M. CC. LXXXIV, des dinsdaechs naer den feesten sinte Kathelynen der maechet.*

Butkens, *Trophées de Brabant*, t. I, preuves, p. 205. — Lünig, *Codex Germaniæ diplomaticus*, t. II, col. 1137. — De Ram, *Joannis Molani rerum Lovaniensium libri XIV*, t. I, p. 684.

1284
28 novembre.

Godefroid de Brabant, seigneur d'Aerschot et de Vierson, déclare que moyennant l'assignation de deux mille bonniers qui lui a été faite par son frère, le duc

Jean, il renonce à tous ses droits sur le duché de Brabant. — *Données en l'an de incarnation de Nostre Segneur M. CC. LXXXIV, le mardy après la Sainte Catharine virgine.*

Butkens, *Trophées de Brabant*, t. I, preuves, p. 206. — Lünig, *Codex Germaniæ diplomaticus*, t. II, col. 1139. — Voyez Willems, *Chronique en vers de Jean Van Heelu*, p. 433.

Guy, comte de Flandre, marquis de Namur, déclare que Walter, fils de Walter de Courtrai, a acheté de Jean David de Bellenghem, l'office d'huissier de l'hôtel du comte, qui était tenu en fief de celui-ci, et inféode cet office à Walter. — *Faites et dounées en l'an del incarnation Nostre Seigneur M. CC. IIII^xx et quatre, el mois de novembre.* 1284 novembre

Warnkönig, *Flandrische Staats- und Rechts-Geschichte*, t. III, IIme partie, p. 190, et t. II, p. 495 (édit. Gheldolf).

René, sire d'Arquenne, écuyer, accorde à l'abbaye de Ninove le droit d'élever l'écluse du grand vivier de *Reinirsart* et d'en maintenir les eaux à une certaine hauteur. — *Ces choses deseure dites furent faites en l'an del incarnation Nostre Signeur M. CC. LXXXIV, au mois de novembre.* 1284 novembre.

De Smet, *Corpus chronicorum Flandriæ*, t. II, p. 950.

Franchise des tonlieux perçus à Rielland, en Zélande, dans les eaux dites le Hont, accordée à l'abbaye d'Afflighem par P. Belaert, Hugues Kimpe, son fils; Walter Belaert et ses frères, et Hugues Willemssoon. — *Gegeven in 't jaer Onses Heeren duisent twee hondert vier en tachtig, op den eersten sondach van den Advent.* 1284 3 décembre.

Van Mieris, *Charterboek der graaven van Holland*, t. I, p. 453. — Van den Bergh, *Oorkondenboek van Holland en Zeeland*, t. II, p. 233.

Jean, cardinal au titre de Sainte-Cécile, informe les collecteurs chargés de prélever les décimes accordés au saint-siége pour l'affaire du royaume d'Aragon et de Valence, qu'ils ne peuvent rien exiger des monastères de l'ordre de Cîteaux. — *Datum apud Sanctum Germanum de Pratis juxta Parisius, tertio nonas decembris, pontificatus domini nostri Martini pape quarti anno quarto.* 1284 3 décembre.

Cronica et cartularium monasterii de Dunis, p. 631. Voir *Ibidem*, p. 903.

1284
5 décembre.

Vidimus, délivré par F., official de l'église de Soissons, de l'acte dépêché, le 3 du même mois, par Jean, cardinal de Sainte-Cécile. — *Anno Domini millesimo CC. octogesimo quarto, die Martis post festum beati Andree apostoli.*

Cronica et cartularium monasterii de Dunis, p. 631.

1284
14 décembre.

Vidimus, délivré par l'official de Tournai, de l'acte du même genre, du 5 du même mois, émanant de l'official de Soissons. — *Anno Domini millesimo CC. octogesimo quarto, die beati Nicasii sociorumque ejus.*

Cronica et cartularium monasterii de Dunis, p. 631.

1284
19 décembre.

Le comte Guy charge le chevalier Amauri Bleuvet, bailli de Lille, de transporter à l'abbaye de Flines la possession d'une dîme se prélevant à Templemars. — *Faites et données l'an del incarnation Nostre Signeur mil CC. quatre vins et quatre, le mardi devant le Nativiteit Nostre Signeur.*

L'abbé Hautcœur, *Cartulaire de l'abbaye de Flines*, t. I, p. 265.

1284
26 décembre.

Guy, comte de Flandre, approuve l'acquisition d'une dîme se prélevant à Zillebeke, acquisition qui avait été faite par l'abbaye de Voormezeele de Jean de Schachterweghe. — *Donées en l'an de le incarnation Nostre Seigneur Jhésu Crist mil CC. quatre vins et quatre, le jour saint Estevene, lendemain dou jour de Noel, el mois de decembre.*

Chronicon Vormeselense, p. 51.

1284
décembre.

Rase, seigneur de Gavre, reconnaît devoir à l'abbaye de Saint-Aubert, de Cambrai, une rente annuelle de vingt-cinq sous, provenant d'une parcelle de terres située près de Gavre, appelée *la Terre Saint-Aubert.* — *Données l'an del incarnation Nostre Seigneur M. CC. LXXXIV, le semendi après les octaubles dou Noiel.*

Le Carpentier, *Histoire de Cambrai et du Cambresis*, t. II, preuves, p. 35.

1284
décembre.

Thomas de Mortagne, seigneur de *Romeries,* déclare que Guy, comte de Flandre et marquis de Namur, lui a payé la somme à laquelle se montait l'estimation de la terre de Werkin (ou Cortemarcq), et a renoncé, en faveur de Guy et de son fils Jean de Namur, aux biens qui depuis cette estimation ont été ou

seront trouvés appartenir à cette terre. — ..... *Faites et données en l'an de l'incarnation Nostre Seigneur M. CC. LXXXIV, el mois de décembre.*

De Reiffenberg, *Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, etc.*, t. I, p. 197.

Les échevins d'*Alloes* (en Arleux-en-Gohelle) énumèrent les biens et les revenus que le chapitre de l'église Saint-Pierre, de Lille, avait acquis dans leur juridiction. — *Ce fu fait en l'an de l'incarnation Nostre Signeur M. CC. LXXXIIII, el mois de décembre.* 1284 décembre.

Le Glay, *Mémoire sur les archives du chapitre de Saint-Pierre à Lille*, p. 36.

L'abbé Jean et les religieux de Saint-Pierre, de Gand, chargent l'un des moines du monastère, Jean d'Oostbourg, de les représenter dans toutes les affaires concernant les prieurés de Lievesham et de Greenwich, en Angleterre. — *Datum Gandavi, anno Domini M. CC. LXXXIV, mense decembri.* 1284 décembre.

Van Lokeren, *Chartes et documents de l'abbaye de Saint-Pierre, à Gand*, t. I, p. 432.

Florent, comte de Hollande, informe Édouard, roi d'Angleterre, qu'ayant résolu de fabriquer une nouvelle et meilleure monnaie, il s'est accordé avec une dame nommée Catherine De Walle pour se procurer de l'argent; il prie le monarque de faire restituer neuf cent soixante livres sterling qui avaient été volés à un marchand, en Angleterre, puis séquestrés par l'un des baillis du roi. 1284.

En latin. Rymer, *Foedera, conventiones, litteræ, etc.*, t. II, p. 284 (édit. de 1727), et t. I, IIme partie, p. 646 (édit. de 1816).—Van Mieris, *Charterboek der graaven van Holland*, t. I, p. 446. — Van den Bergh, *Oorkondenboek van Holland en Zeeland*, t. II, p. 234.

Élisabeth, fille de Siger de Gand, déclare tenir en fief du comte Robert de Flandre, seigneur de Béthune et de Termonde, le moulin du Tilleul dit le Moulin d'Esseure. — *L'an M. CC. LXXXIV.* 1284.

Analysé dans Du Chesne, *Histoire généalogique des maisons de Guines, etc.*, preuves, p. 506.

Guillaume Wilmar et Nicolas De Ren, échevins d'Anvers, déclarent que Zimar le Jeune a reçu en emphythéose de l'abbé et des religieux de Saint-Michel, de cette ville, l'héritage où il demeure, et qui s'étend depuis la rue Haute jusqu'à celle dite *Monsterstrate.* 1284.

Willems, *Historisch onderzoek naer den oorsprong en den waren naem der openbare plaetsen van de stad Antwerpen*, p. 201.

1284. Les échevins, le reward et toute la communauté de la ville de Lille promettent de payer intégralement l'amende de quatre mille livres parisis, qu'ils avaient été condamnés à payer au cardinal de Sainte-Cécile. — *Datum anno Domini M. CC. octogesimo quarto.*

Roisin, *Franchises, lois et coutumes de la ville de Lille*, p. 515.

1284. L'official de Tournai déclare qu'Agnès, femme de Thierri, seigneur de Beveren, châtelain de Dixmude, a reconnu que celui-ci avait assigné à sa sœur Jeanne, à l'occasion de son mariage avec le chevalier Walter, seigneur de Nevele, une dotation en terres, valant cent vingt-six livres de Flandre, par an, et le domaine de Poesele. — *Datum anno Domini M. CC. LXXXIIII.*

De Potter et Broeckaert, *Geschiedenis der gemeenten der provincie Oost-Vlaanderen*, t. VI, p. 6.

1257-1284. Aleyde, veuve de Jean d'Avesnes, remet entre les mains de l'abbé d'Alne un larron pris à Angleçon-Spine par ordre de l'abbé et que le seigneur de Barbençon prétendait justicier.

Annales du Cercle archéologique de Mons, t. V, p. 412. — De Villers, *Mémoire sur un cartulaire et sur les archives de l'abbaye d'Alne*, p. 268.

1284 environ. Lettre de Guy, comte de Flandre, à Édouard, roi d'Angleterre, à propos des différends du comte avec son neveu, le comte de Hainaut.

Rymer, *Foedera, conventiones, litteræ, etc.*, t. II, p. 284 (édit. de 1727), et t. I, IIme partie, p. 646 (édit. de 1816).

1284 environ. Florent, comte de Hollande, prie le roi d'Angleterre, Édouard, de faciliter le séjour en Angleterre et les opérations commerciales de Pierre fils de Gerelme, habitant de Gand, qui lui avait rendu de grands services.

En latin. Van den Bergh, *Oorkondenboek van Holland en Zeeland*, t. II, p. 235.

1284 environ. Lettres de créance données par Florent, comte de Hollande, à Arnoul de Ranst, son envoyé vers le roi d'Angleterre.

En latin. Van den Bergh, *Oorkondenboek van Holland en Zeeland*, t. II, p. 236.

1284 environ. Michel, évêque de Tournai, règle la manière d'après laquelle les bailli et échevins de Gand doivent poursuivre un clerc ayant forfait contre un laïque.

En latin. Diericx, *Mémoire sur les lois, les coutumes et les priviléges des Gantois*, t. I, p. 91. — Voyez Van Duyse, *Inventaire analytique des chartres de la ville de Gand*, p. 45.

1285.

Les échevins et la commune de Lille constituent au profit de Jacques Louchart, d'Arras, sergent de roi de France, une rente annuelle de cent livres, qui servira à faire des distributions aux pauvres de Lille. — *Ce fu fait l'an del incarnation Nostre Signeur Jhesu Cripst M.CC. IIII^xx et IIII, le jour del an renuef.* 1285 1er janvier.

Roisin, *Franchises, lois et coutumes de la ville de Lille*, p. 303.

Henri, comte de Luxembourg, approuve la donation faite à l'abbaye de Stavelot, pour être réunie à la dîme de Spontin, de celle de son habitation et de ses dépendances. — *Che fust fait et doneit l'an de l'incarnation Nostre Signor Jhesu Criest M.CC.LXXX et quatre, le demain des octaves delle Nativiteit Jhesu Criest.* 1285 2 janvier.

Ritz, *Urkunden zur Geschichte des Niederrheins und der Niedermaas*, p. 174. — Goethals, *Miroir des notabilités nobiliaires*, t. II, p. 114, et *Histoire généalogique de la maison de Beaufort-Spontin*, p. 114.

A., élu de l'église de Metz et prévôt de la grande église d'Utrecht, ordonne au doyen de Walcheren et à Henri Braem, curé de Westmunster, de mettre frère Guillaume de Schellacht en possession de l'église de Nordmunster, de Middelbourg, qui venait d'être cédée à l'ordre Teutonique. — *Datum anno Domini M.CC. LXXX quarto, secundo die mensis januarii.* 1285 2 janvier.

Van den Bergh, *Oorkondenboek van Holland en Zeeland*, t. II, p. 530.

Le prévôt, le doyen et le chapitre de Seclin consentent à l'acquisition par l'abbaye de Flines d'une dîme se prélevant à Tressin. — *Datum anno Domini millesimo ducentesimo octuagesimo quarto, mense januario, die Mercurii post Circumcisionem Domini.* 1285 3 janvier.

L'abbé Hautcœur, *Cartulaire de l'abbaye de Flines*, t. I, p. 265.

Sophie de Malines, veuve de Henri, seigneur de Bréda, déclare avoir reçu de l'hôpital d'Anvers cent cinquante livres de Louvain, en payement d'une terre située à Eeckeren. — *Datum anno Domini M. CC. LXXX quarto, in festo sanctorum Fabiani et Sebastiani.* 1285 20 janvier.

Diercxsens, *Antverpia Christo nascens et crescens*, t. I, p. 317.

1285
20 janvier.

Convention conclue par l'abbé et les échevins de Saint-Pierre, près de Gand, avec les tenanciers d'une censive appelée *Laland*, située dans la paroisse de Notre-Dame, concernant le payement de la redevance annuelle due par les censitaires de l'abbaye de Saint-Pierre. — *Ghegeven in tjaer van den incartioene Ons Heren dat men scrift millesimo ducentesimo octagesimo quarto, saterdaghs voer sente Vincentis dach.*

Diericx, *Gends charterboekje*, p. 81.

1285
23 janvier.

Guy, comte de Flandre et marquis de Namur, charge Henri de Spontin, bailli de Namur, de recevoir de Gilles, seigneur de Berlaimont, la cession de la terre de Faing, et d'en donner l'investiture à Gilles, fils aîné de ce seigneur. — *Faites à Winendaele, en l'an de l'incarnation Nostre Sengneur M. CC. LXXXIV, le mardi devant le Conversion saint Paul.*

De Reiffenberg, *Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, etc.*, t. I, p. 204.

1285
24 janvier.

Gérard de Luxembourg, seigneur de Durbuy, prie le roi des Romains de vouloir transporter à Henri, landgrave de Hesse, agissant au nom du prince Jean, duc de Brabant, tous les droits qui appartenaient à Gérard sur le duché de Limbourg. — *Datum et actum anno Domini M. CC. LXXXIV, in vigilia Conversionis S. Pauli apostoli.*

Butkens, *Trophées de Brabant*, t. I, preuves, p. 118. — Lünig, *Codex Germaniæ diplomaticus*, t. II, col. 1137. — Bertholet, *Histoire du duché de Luxembourg*, t. V, preuves, p. LXXII. — Ernst, *Histoire du Limbourg*, t. VI, p. 329. — Voir Willems, *Chronique en vers de Jean Van Heelu*, p. 434.

1285
26 janvier.

Guillaume, abbé de Ter-Doest, déclare qu'à sa demande l'abbé et les religieux des Dunes lui ont permis de faire écouler les eaux de la Lieve, à Groede, par un nouvel aqueduc, à condition de payer un cens annuel de dix livres de Flandre. — *Actum et datum in monasterio de Thosan, anno Domini millesimo ducentesimo octogesimo quarto, in crastino Conversionis beati Pauli apostoli.*

Cronica et cartularium monasterii de Dunis, p. 652. Voir *Ibidem*, p. 903.

1285
29 janvier.

Le comte Guy prend sous sa protection les béguines de Grammont et ordonne aux bailli et échevins de cette ville de les protéger. — *Datum anno M. CC. LXXXIV, feria secunda ante Purificationem beatæ Mariæ virginis.*

Miræus et Foppens, *Opera diplomatica*, t. IV, p. 259.

Walter d'Antoing et plusieurs autres chevaliers et écuyers déclarent que devant eux et devant un grand nombre de bonnes gens, Hugues, fils aîné de Guy, comte de Saint-Paul, a promis de faire satisfaction au comte de Hainaut pour les atteintes que son père avait portées à la juridiction de ce prince. — *Lettres données l'an de grasce M. CC. LXXXIV, le mardi devant le Candeleir.* 1285 30 janvier.

De Reiffenberg, *Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, etc.*, t. I, p. 399.

Guillaume, chevalier de Hornes, seigneur d'Altena, engage à son parent Guillaume, seigneur de Stryen, pour soixante-dix livres de Hollande, la moitié de la dîme de *Vorenzaterwairt. — Gegeven int jaer Ons Heren als men schrivet M. CC. LXXXIIII, des vridages voir grote Vastenavondt.* 1285 2 février.

Van den Bergh, *Oorkondenboek van Holland en Zeeland*, t. II, p. 238.

L'abbesse et les religieuses du Parc-les-Dames chargent frère Jean de Thildonck de céder en leur nom à l'abbesse et aux religieuses de Rotthem un demi-bonnier de terres situé à Hoxem. — *Datum anno Domini millesimo CC. octogesimo quarto, sabbato post Purificationem beate Marie virginis.* 1285 3 février.

Brabandsch Museum voor oudheden en geschiedenis, p. 350.

Godefroid, comte de Vianden, donne quittance à l'abbaye de Cambron des deux cent quinze livres tournois, qui lui étaient dues pour la vente de vingt et un bonniers de bois situés à la Hamayde. — *Dounés en l'incarnation Nostre Signeur M. CC. IIII^xx et V, le nuit dou grant quesremme.* 1285 4 février.

De Smet, *Cartulaire de l'abbaye de Cambron*, p. 719.

Baudouin Winkere lègue à l'abbaye de Ter-Doest une rente annuelle de vingt sous, qui sera rachetable par ses héritiers moyennant cent livres. — *Actum anno Domini M. CC. LXXXIIII, in die beati Valentini martyris.* 1285 14 février.

Cronica et cartularium monasterii de Dunis, p. 654. Voir *Ibidem*, p. 904.

Le pape Martin, par une lettre adressée à G., évêque de Sabine, et à Robert, comte d'Artois, confirme la procuration que le roi Charles d'Anjou leur avait laissée pour gouverner en son nom le royaume de Sicile. — *Datum Perusii, XIIII kalend. Martii, pontificatus nostri anno IIII.* 1285 16 février.

Raynaldi, *Annales ecclesiastici ab anno* 1198, t. III, p. 593.

1285 18 février. Godefroid, comte de Vianden, et sa femme Aëlis d'Audenarde vendent à l'abbaye de Cambron vingt et un bonniers de bois situés à *Wedenghien*. — *Che fu fait sour le poestet de Wedenghien, l'an del incarnation Nostre Signeur Jhesu Crist mil deus cens quatre vins et quatre, el mois de feverier, le dimenche devant la fieste saint Mathia le apostele.*

De Smet, *Cartulaire de l'abbaye de Cambron*, p. 713.

1285 20 février. Accord conclu par le cardinal de Sainte-Cécile, légat du saint-siége, au sujet des insultes faites par le peuple de Lille aux ecclésiastiques qui avaient prêché dans cette ville la croisade contre le roi d'Aragon. — *Datum apud Sanctum Germanum de Pratis juxta Parisius, anno nativitatis Domini millesimo CC. octogesimo quinto, indictione tercia dechima, decimo kalendas Marcii, pontificatus domini Martini papæ quarti anno quarto.*

Roisin, *Franchises, lois et coutumes de la ville de Lille*, p. 308 (avec une traduction en français).

1285 22 février. Absolution donnée par Jean, cardinal de Sainte-Cécile, au peuple de Lille, pour les insultes faites aux ecclésiastiques qui étaient venus prêcher la croisade contre le roi d'Aragon. — *Datum apud Sanctum Germanum de Pratis juxta Parisius, octavo kalendas Marcii, pontificatus domini Martini papæ quarti anno quarto.*

Roisin, *Franchises, lois et coutumes de la ville de Lille*, p. 310 (avec une traduction en français).

1285 26 février. Pierre, évêque de *Sude*, déclare avoir dédié, en vertu de l'autorité que l'évêque de Cambrai lui avait conférée, l'autel de saint Jean-Baptiste, dans l'église des Béguines, de Mons. — *Anno Domini M. CC. quarto, feria secunda proxima post dominicam qua cantatur Oculi mei.*

Annales du Cercle archéologique de Mons, t. VI, p. 260. — De Villers, *Description analytique de cartulaires et de chartriers du Hainaut*, t. II, p. 182.

1285 28 février. Le duc Jean autorise le monastère de Ten-Roosen, près d'Alost, à constituer à Maxenzeel sept jurés, qui adhériteront et déshériteront, d'après le droit d'Uccle. — *Gegeven int' jaer Ons Heeren duysent twee hondert en tachentich, des goensdaechs voere Letare Jerusalem.*

Wauters, *Histoire des environs de Bruxelles*, t. I, p. 550.

1285 février. Philippe, roi des Français, sur la demande du comte de Flandre et de la plus grande partie de la commune de Gand, déclare que dorénavant les Trente-neuf

de cette ville devront rendre un compte plus détaillé de leur administration; cependant il approuve, pour cette fois, le compte qu'ils avaient rendu et qui était conforme à l'ancien usage. — *Actum Parisiis, anno Domini M. CC. LXXXIIII, mense februario.*

D'Oudegherst, *Annales de Flandre*, t. II, p. 228 (édit. de Lesbroussart). — Diericx, *Mémoire sur les lois, les coutumes et les priviléges des Gantois*, t. II, p. 102.

Le chevalier Jean de Cisoing, seigneur de Templemars, déclare qu'à la requête d'Arnoul, seigneur de Cisoing, ber de Flandre, il a renoncé, en faveur de l'abbaye de Flines, à ses droits sur une dîme se prélevant à Templemars et qui était tenue de lui en fief. — *En l'an del incarnation Jhésu Crist mil CC. quatre vins et quatre, el mois de février.* 1285 février.

L'abbé Hautcœur, *Cartulaire de l'abbaye de Flines*, t. I, p. 266.

Acte passé par-devant sire Jean de Cisoing et ses vassaux, et constatant que Baudouin le Changeur, bourgeois de Lille, a cédé à l'abbaye de Flines une dîme se prélevant à Templemars et tenue en fief de sire Jean. — *Che fu fait l'an del incarnation M.CC. IIII^xx et quatre, el mois de février.* 1285 février.

L'abbé Hautcœur, *Cartulaire de l'abbaye de Flines*, t. I, p. 267.

Rase, sire de Gavre, fait savoir qu'il doit accompagner le duc de Brabant en Aragon, et le servir pendant une année, moyennant le payement de trois mille livres tournois. — *Donné en l'an de le incarnation Notre Signeur mil deus cens quattre vins et quattre, le juesdi devant mi quaremme.* 1285 1er mars.

Willems, *Chronique en vers de Jean Van Heelu*, p. 434. — De Potter et Broeckaert, *Geschiedenis der gemeenten der provincie Oost-Vlaanderen*, t. III, p. 26.

Waleran, seigneur de Montjoie et de Fauquemont, promet à Jean, duc de Brabant, que tant qu'il sera écoutète d'Aix-la-Chapelle, il maintiendra les droits que le duc possède dans cette ville et fera observer les conventions que les bourgeois ont conclues avec le duc.—*Datum anno Domini M.CC.LXXXIV, feria sexta ante dominicam qua cantatur Lætare Jerusalem.* 1285 2 mars.

Butkens, *Trophées de Brabant*, t. I, preuves, p. 119. — Lünig, *Codex Germaniæ diplomaticus*, t. II, col. 1137. — Ernst, *Histoire du Limbourg*, t. VI, p. 330.

Philippe, roi des Français, déclare non avenue la clause contenue dans la sentence rendue par lui dans le débat existant entre le comte Guy et les Trente-neuf de Gand, et relative à l'état *contentieux* de ceux-ci. — *Actum Parisiis,* 1285 3 mars.

sabbato ante dominicam in media Quadragesima, anno Domini M. CC. LXXXIIII.

D'Oudegherst, *Annales de Flandre*, t. II, p. 250 (édit. de Lesbroussart). — Diericx, *Mémoire sur les lois, les coutumes et les priviléges des Gantois*, t. II, p. 110.

1285 6 mars. Le duc de Brabant, Jean, se déclare l'avoué et le protecteur de l'abbaye de Grimberghe et lui confirme la possession de ses biens, dont il donne l'énumération. — *Actum et datum apud Bruxellam, anno Dominicæ incarnationis millesimo ducentesimo octagesimo quarto, pridie nonas mensis Marcii.*

Miræus et Foppens, *Opera diplomatica*, t. IV, p. 722. — Hugo, *Annales ordinis Prœmonstratensis*, t. I, preuves, p. DCXVI.

1285 6 mars. Vidimus, donné par les pairs du château de Namur, des lettres par lesquelles Guy, comte de Flandre et marquis de Namur, avait chargé son sergent Henri de Spontin, bailli de Namur, de recevoir de Gilles, chevalier, seigneur de Berlaimont, la cession de la terre de Faing, et d'en donner l'investiture au fils aîné de celui-ci. — *Che fu fait el chastiel de Namur, en l'an de grasce M. CC. LXXXIV, le mardi après le dimence c'om chante Letare Jherusalem.*

De Reiffenberg, *Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, etc.*, t. I, p. 203.

1285 6 mars. Gérard de Luxembourg, sire de Durbuy, déclare qu'il doit accompagner le duc de Brabant en Aragon, et le servir dans ce voyage, moyennant le payement de trois mille cinq cents livres tournois. — *Donné en l'an de l'incarnation Nostre Signeur mil deu cens quatre vins et quatre, le mardi après mi quaremme.*

Willems, *Chronique en vers de Jean Van Heelu*, p. 435.

1285 7 mars. Le pape Martin, à la demande des religieux de l'abbaye de Saint-Bavon, de Gand, défend de mettre arrêt sur les objets qui leur appartiennent. — *Datum Perusii, non. martii, pontificatus nostri anno quarto.*

Van Lokeren, *Histoire de l'abbaye de Saint-Bavon*, p. 218.

1285 7 mars. Gérard de Luxembourg, sire de Durbuy, fait connaître qu'il a reçu de son cher seigneur Jean, duc de Lothier et de Brabant, la somme de onze cent soixante-six livres treize sous et quatre deniers tournois, pour le voyage d'Aragon. — *Che fu fait l'an de grace mil deux cens quattre vins et quattre, le merkedi après le mi quaremme.*

Willems, *Chronique en vers de Jean Van Heelu*, p. 436.

Vidimus, donné par Henri de Condé, notaire, des engagements pris par le roi d'Écosse Alexandre envers le comte Guy, au mois de décembre 1281. — *Anno Domini millesimo ducentesimo octogesimo quarto, indictione duodecima, die decima mensis Martii intrantis, temporibus sanctissimi patris domini M. pape quarti et gloriosissimi domini R., regis Romanorum semper augusti.* 1285 10 mars.

Varenbergh, *Épisodes des relations extérieures de la Flandre*, p. 27.

Waleran, seigneur de Montjoie et de Fauquemont, déclare que le chevalier Simon de Borne a vendu à l'abbaye du Val-Dieu douze bonniers de terres et des cens à Abshoven, pour la somme de cent vingt-six marcs de Liége. — *Datum anno Domini M. CC. LXXX quarto, in die beati Gregorii pape.* 1285 12 mars.

Ernst, *Histoire du Limbourg*, t. VI, p. 38.

Florent, comte de Hollande, autorise les échevins de Middelbourg à publier des ordonnances concernant les tisserands, les foulons et tous ceux qui s'occupent des étoffes. — *Deze letteren waren ghegheven in die jaere Ons Heren M. CC. ende tachtich ende viere, des woensdage na sinte Gregoriis daghe.* 1285 14 mars.

Van Mieris, *Charterboek der graaven van Holland*, t. I, p. 434. — Van den Bergh, *Oorkondenboek van Holland en Zeeland*, t. II, p. 238.

Arnoul de Zoutenay et Marguerite, sa femme, déclarent que Jean, père d'Arnoul, a transporté devant celui-ci et devant ses *herdes* à frère Arnoul, maître de la cour ou ferme de Cambron et mandataire du monastère de ce nom, cinq mesures de terres situées à Aven-Capelle, qui appartenaient à Jean, et sur lesquelles Arnoul et Marguerite prélevaient six sous d'Arthésiens, par an et par mesure. — *Chou fu fait en l'an del incarnation Jhesu Crist Nostre Signeur M. CC. LXXX et IV, le vendredi devant le Paske florie, el mois de march.* 1285 16 mars.

De Smet, *Cartulaire de l'abbaye de Cambron*, p. 524.

Rase de Liedekerke, seigneur de Boulaere, et sa femme Alise affranchissent plusieurs de leurs serfs et les offrent à l'église Saint-Adrien, de Grammont. — *Actum publice in ecclesia beati Adriani, coram altari, anno Domini M. CC. LXXXIIII, sabbato ante Ramos palmarum.* 1285 17 mars.

De Portemont, *Recherches historiques sur la ville de Grammont en Flandre*, t. II, p. 458.

1285
17 mars.

Quittance donnée par Lanfranc Anselmi, citoyen de Pistoie, et ses associés, de la somme de deux mille livres parisis, pour payement d'une somme de quatre mille livres que la ville de Lille doit payer comme amende aux mandataires du cardinal, Jean de Sainte-Cécile, légat du pape. — *Datum anno Domini M. CC. octogesimo quinto, die sabbati ante Ramos palmarum.*

Roisin, *Franchises, lois et coutumes de la ville de Lille*, p. 315.

1285
21 mars.

Jean, duc de Lotharingie et de Brabant, consent de s'en rapporter au jugement de quatre prud'hommes sur les différends qu'il avait avec Arnoul, comte de Looz, touchant les limites de leurs terres et de leurs juridictions. — *Faites et donées en l'an de grasce M. CC. quatre vins et quatre, le merkedi devant le Pake, à Treyt.*

Willems, *Chronique en vers de Jean Van Heelu*, p. 427. — Wolters, *Codex diplomaticus Lossensis*, p. 162.

1285
22 mars.

Jean, duc de Lotharingie et de Brabant, promet de maintenir les habitants de l'alleu qu'il avait acheté à l'abbaye de Saint-Jean de Burtscheid et qui était situé dans la terre de Daelhem, dans les mêmes coutumes qu'ils suivaient depuis soixante ans et plus. — *Datum anno Domini M.CC. octogesimo quarto, feria quinta ante Pascham.*

Quix, *Geschichte der chemaligen Reichs-Abtei Burtscheid*, p. 288.

1285
27 mars.

Guy, comte de Flandre et marquis de Namur, atteste que Mathilde, châtelaine de Lille, a renoncé en faveur du chapitre de cette ville à ses droits sur treize bonniers situé au *Frete le Prestre. — M. CC. LXXXV, el mois de march, le mardi en Pasqueres, à Douway.*

Fragment dans Leuridan, *Les châtelains de Lille*, p. 270.

1281-
28 mars 1285.

Le pape Martin fulmine une sentence d'excommunication contre Michel Paléologne, l'empereur des Grecs, comme fauteur de l'hérésie de ceux-ci, et défend de contracter alliance avec lui.

En latin. Baron Kervyn de Lettenhove, *Codex Dunensis*, p. 52.

1281-
28 mars 1285.

Le pape Martin confère à l'archidiacre de Ponthieu, dans le diocèse d'Amiens, un canonicat à Bruges et la prévôté de cette ville, qui étaient vacants par la mort de G. d'Auvergne.

En latin. Baron Kervyn de Lettenhove, *Codex Dunensis*, p. 61.

Jean, duc de Brabant, déclare qu'il a assigné à Gérard de Luxembourg, seigneur de Durbuy, et à Mathilde, sa femme, un revenu annuel de deux cents livres de Louvain, se prélevant à Tirlemont, en sus de celui de trois cents livres qu'il leur avait déjà cédé à Mélin près de Jodoigne. — *M. CC. LXXXV, le vendredi après Paskes.* 1285 30 mars.

Fragment dans Butkens, *Trophées de Brabant*, t. I, preuves, p. 117.

Guy de Wargny déclare avoir reçu en fief et hommage-lige de Jean d'Avesnes, comte de Hainaut, plusieurs pièces de terre. — *Donné l'an de grasce M. CC. LXXXV, le venredi après Paskes.* 1285 30 mars.

De Reiffenberg, *Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, etc.*, t. I, p. 400.

Ban des échevins de Douai pour ceux qui font des cercueils; défense d'en faire autrement que de bois blanc et d'un prix supérieur à quinze sous de Douaisiens. — *En l'an IIII^xx et IIII, le venredi en Paskes.* 1285 30 mars.

Tailliar, *Recueil d'actes en langue romane-wallonne*, p. 351.

Henri de Louvain, seigneur de Herstal, confirme les priviléges qui avaient été accordés en 1211 par le duc Henri Ier aux frères de Corneillemont près Liége. — *Acta sunt hæc anno Incarnationis Dominicæ millesimo ducentesimo octogesimo quarto, mense martio.* 1285 mars.

Miræus, *Donationes Belgicæ*, p. 251. — Butkens, *Trophées de Brabant*, t. II, preuves, p. 220. — Miræus et Foppens, *Opera diplomatica*, t. I, p. 439.

Le chevalier Arnoul, seigneur de Cisoing, ber de Flandre, confirme la vente à l'abbaye de Flines par Baudouin le Borgne, bourgeois de Lille, d'une dîme se prélevant à Templemars et qui était tenue en fief par Baudouin de Jean de Cisoing, chevalier, seigneur de Templemars, oncle et vassal d'Arnoul. — *Ce fu fait en l'an del incarnation Nostre Signeur Jhésu Crist mil deus cens quatre vins et quatre, el mois de march.* 1285 mars.

L'abbé Hautcœur, *Cartulaire de l'abbaye de Flines*, t. I, p. 267.

Le chevalier Siger de Bailleul, maréchal de Flandre, déclare que Walter de Cokelers, chevalier, a, devant les vassaux du comte de Flandre, fait confirmer par Daniel, son fils, les ventes de dîmes qu'il avait faites à l'abbaye de Saint- 1285 8 avril.

Bertin. — *Ce fu fait en l'an del incarnation Nostre Segneur mil deux cens quatre vins et cink, el mois d'avril, le dyemence en le quinzaine de Pasques, en le vile à Ypres.*

D'Hoop, *Chartes du prieuré de Saint-Bertin à Poperinghe*, pp. 135 et 137.

1285 10 avril. Florent, comte de Hollande, annonce au roi d'Angleterre qu'il lui envoie Étienne, doyen de la cathédrale d'Utrecht, sire Gérard de Wetheringhen, chevalier, et maître Simon, clerc, pour négocier le mariage de la fille du roi et du fils du comte. — *Datum anno Domini millesimo ducentesimo octuagesimo quinto, decima die mensis aprilis.*

Rymer, *Foedera, conventiones, litteræ, etc.*, t. II, p. 294 (édit. de 1727), et t. I, IIme partie, p. 652 (édit. de 1816). — Van Mieris, *Charterboek der graaven van Holland*, t. I, p. 448. — Bondam, *Charterboek der hertogen van Gelderland*, p. 699. — Van den Bergh, *Oorkondenboek van Holland en Zeeland*, t. II, p. 238.

1285 10 avril. Florent, comte de Hollande, informe le roi d'Angleterre qu'il lui envoie les trois personnages cités dans la pièce précédente, pour mettre fin à ses débats contre le comte de Gueldre, Renaud, débats dont le roi était constitué juge. — *Datum anno Domini millesimo ducentesimo octuagesimo quinto, decimo die mensis aprilis.*

Rymer, *Foedera, conventiones, litteræ, etc.*, t. II, p. 294 (édit. de 1727), et t. I, IIme partie, p. 652 (édit. de 1816). — Van Mieris, *Charterboek der graaven van Holland*, t. I, p. 448. — Van den Bergh, *Oorkondenboek van Holland en Zeeland*, t. II, p. 239.

1285 15 avril. L'évêque de Sude, agissaient comme suffragant de l'évêque de Cambrai, déclare avoir consacré l'église et trois autels, dans le couvent des Carmes de Bruxelles. — *Datum anno Domini millesimo ducentesimo octuagesimo quinto, die dominica qua cantatur Jubilate.*

Sanderus, *Chorographia sacra Carmeli Bruxellensis*, p. 7, et *Chorographia sacra Brabantiæ*, t. II, p. 290.

1285 23 avril. Guy, comte de Flandre et marquis de Namur, déclare annuler les conventions que sa mère et lui avaient conclues avec l'abbaye de Cambron et ajoute que les actes dépêchées à ce sujet ont été égarés. — *Dounées en l'an de gracie mil CC. quatre vins et scinch, le luendi devant le Saint Marck.*

De Smet, *Cartulaire de l'abbaye de Cambron*, p. 474.

Jeanne de Grasbeek, femme de Thierri, seigneur de Heinsberg, approuve l'acte par lequel celui-ci avait converti en tenure allodiale la dîme de Beek, qui était auparavant tenue de lui en fief et que Henri Hane avait vendue à la Maison des Joncs, de l'ordre Teutonique. — *Datum anno Domini M. CC. LXXX quinto, in festo beati Marchi ewangeliste.* 1285 25 avril.

Hennes, *Urkundenbuch des Deutschen Ordens*, t. II, p. 423.

Jean de Maelstede, chevalier, fait savoir qu'il a pris à cens de Guy, comte de Flandre et marquis de Namur, le *mannage* de Hulst pour la somme de soixante-dix livres payables chaque année, en deux termes. — *Ce fu fait en l'an de grace M. CC. LXXXV, le diemence devant l'Ascention.* 1285 29 avril.

De Reiffenberg, *Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, etc.*, t. I, p. 95.

Guy, comte de Flandre et marquis de Namur, octroie à Isabeau, sa femme, et à Jean de Namur, leur fils, la faculté de vendre, d'abandonner à des gens d'église, etc., toutes les terres d'alluvion au métier de Bruges, qu'il avait données à ce dernier en accroissement de son fief de Wynendaele. — *Che fut fait et donné l'an de l'incarnation Nostre Signeur M. CC. LXXXV, el mois d'avril.* 1285 avril

De Reiffenberg, *Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, etc.*, t. I, p. 25.

Arnoul, fils aîné du seigneur d'Audenarde, déclare avoir remis à sire Raoul Flameng de Canny, des lettres où il reconnaissait lui devoir huit mille livres parisis, pour lesquelles le comte Guy s'était porté caution. — *Ce fut fait en l'an de grace mil deus cens quatre vingtz et cinq, ou mois de avril.* 1285 avril.

Fragment dans les *Bulletins de la Commission royale d'histoire*, 4me série, t. III, p. 477. — De Villers, *Notice sur un cartulaire concernant les terres de débat*, p. 13.

Nicolas de Condé, seigneur de Morialmé, et sa femme, Catherine de Carenchy, déclarent qu'ils n'ont aucun droit sur les biens que l'abbaye de Cambron possède à Thumaides, sauf la haute justice. — *Che fu fait l'an del incarnation Jhesu Crist mil CC. LXX(X) et V, el mois d'avril.* 1285 avril.

De Smet, *Cartulaire de l'abbaye de Cambron*, p. 394.

Nicolas de Condé, seigneur de Morialmé, et sa femme, Catherine de Carenchy, cèdent à l'abbaye de Cambron les terres situées à Thumaides, qu'ils avaient 1285 avril.

achetées de Philippret de Rocourt. — *Chou fu fait l'an del incarnation Jhesu Crist mil CC. LXXXV, el mois de avril.*

De Smet, *Cartulaire de l'abbaye de Cambron*, p. 393.

1285 avril. L'abbé Walter et les religieux de Berne prennent à cens héréditaire du chapitre de Saint-Jean, de Liége, moyennant dix-neuf marcs de Liége, les biens que ce dernier possédait à Out-Heusden et ailleurs, dans le pays de Heusden. — *Datum anno Domini millesimo ducentesimo octuagesimo quinto, mense aprili.*

Van den Bergh, *Oorkondenboek van Holland en Zeeland*, t. II, p. 239.

1285 1er mai. Guy, comte de Flandre et marquis de Namur, permet à Henri, seigneur de Marbais et du Breucq, d'esclisser d'un fief, en faveur de la ville de Lille, la rivière de la Fallesque et le moulin établi sur cette rivière. — *En lan de grace M. CC. IIII^xx V, le jour saint Philippe et saint Jake, le premier jour dou mois de mai.*

Roisin, *Franchises, lois et coutumes de la ville de Lille*, p. 314.

1285 1er mai. Guy, comte de Flandre et marquis de Namur, accorde à la commune de Lille quittance de toutes les amendes qu'elle avait encourues envers lui jusqu'à la date des présentes lettres, notamment à cause de l'émeute arrivée à l'occasion de la prédication de la croisade contre le roi d'Aragon, et de la querelle survenue entre les habitants de Lille et ceux de Douai. — *L'an de l'incarnastion Notre Signeur M. CC. IIII^xx et V, le jour saint Philippe et saint Jakeme, el premier jour dou mois de may.*

Roisin, *Franchises, lois et coutumes de la ville de Lille*, p. 315.

1285 6 mai. Testament de Walter Soiekin, par lequel il laisse tous ses biens au monastère de Ter-Doest, dans le cas où il viendrait à mourir sans laisser d'enfants et à condition que l'abbaye paye tous les legs constitués par lui jusqu'à concurrence de cent sous tournois. — *Actum et datum anno Domini M. CC. octogesimo quinto, die beati Johannis ante portam latinam.*

Cronica et cartularium monasterii de Dunis, p. 637. Voir *Ibidem*, p. 904.

1285 7 mai. René d'Orgeo, prévôt des clefs (*clavarum*), chanoine de Liége, nonce du pape chargé de percevoir les décimes dans les provinces de Cologne, de Brême,

de Magdebourg, et dans le diocèse de Cambrai, relève l'élu d'Utrecht, Jean, de la sentence d'excommunication qu'il avait encourue pour avoir retenu les décimes pendant six années, le comte de Hollande ayant avancé à l'élu la somme de trois mille cent cinquante et une livres douze deniers de Hollande, qui était due pour le payement de ces décimes. — *Acta hæc sunt in Dordrecht, feria prima post Inventionem Sanctæ Crucis, ... in domo Fratrum minorum, anno Domini M. CC. LXXX quinto.*

Van Mieris, *Charterboek der graaven van Holland*, t. I, p. 449 (avec une traduction en hollandais). — Van den Bergh, *Oorkondenboek van Holland en Zeeland*, t. II, p. 240.

Henri, seigneur de Marbais et du Breucq, et Gérard, son fils aîné, avec l'approbation du comte Guy, vendent à la ville de Lille le vivier de la Fallesque, à Fives, et tout le cours d'eau, avec les prairies adjacentes, le moulin de *Biekeriel* et autres dépendances. — *Ce fu fait en l'an del incarnation Notre Signeur mil deus cens quatre vins et ciunc, el mois de may, le demars devant le Pentecouste.* 1285 8 mai.

Roisin, *Franchises, lois et coutumes de la ville de Lille*, p. 312.

Arrêt du Parlement de Paris, défendant aux péagers de Bapaume et des autres villes de sortir des lieux où ils percevaient des péages ou d'envoyer en Flandre pour conclure des accords au sujet de ces péages. — *In pallamento Penthecostes, anno Domini M. CC. LXXXV.* 1285 13 mai.

Beugnot, *Les Olim*, t. II, p. 243.

Arrêt du Parlement de Paris, déclarant que le chevalier Jean de Chyson a renoncé à l'appel intenté par lui contre le comte de Flandre et son bailli de Lille, et le condamnant à payer une amende de deux cents livres parisis. — *In pallamento Penthecostes, anno Domini M. CC. LXXXV.* 1285 13 mai.

Beugnot, *Les Olim*, t. II, p. 244.

Arrêt du Parlement de Paris, déclarant que les gens du peuple qui avaient été arrêtés à Arras, dans les domaines de l'abbaye de Saint-Vaast, après un *taquehan* ou émeute dirigée contre tous les échevins et les maires de cette ville, étaient justiciables du comte d'Artois et que les empêchements mis par le bailli d'Amiens à l'exécution des sentences prononcées au nom du comte, devaient être levés. — *In pallamento Penthecostes, anno Domini M. CC. LXXXV.* 1285 13 mai.

Beugnot, *Les Olim*, t. II, p. 245.

1285 13 mai. Arrêt du Parlement de Paris, déclarant que dans les domaines de l'abbaye de Saint-Vaast, celui qui fabrique de la fausse monnaie est le justiciable du comte d'Artois et celui qui en met en circulation est le justiciable de l'abbé et des religieux. — *Expedita in pallamento Penthecostes, anno Domini M. CC. LXXXV.*

Beugnot, *Les Olim*, t. II, p. 246.

1285 14 mai. Guy, comte de Flandre, donne à l'abbaye des Dunes six mesures de terres, à condition de célébrer tout les ans, à perpétuité, l'anniversaire de sa première femme. Mathilde de Béthune. — *Lan del incarnation Nostre Seigneur mil deus cens quatre vins et chienc, le lundi après Penthecoste.*

Cronica et cartularium monasterii de Dunis, p. 636. Voir *Ibidem*, p. 904.

1285 19 mai. Jean, élu d'Utrecht, déclare, après avoir établi son compte avec son allié Florent, comte de Hollande, qu'il doit à celui-ci sept mille deux cent quatre-vingt-quatorze livres neuf sous et huit deniers de Hollande, y compris la somme que Florent a payé au seigneur de Kuyk pour racheter le château de Horst. — *Anno Domini M. ducentesimo octogesimo quinto, sabbato in ebdomada Pentecostes, apud Hagham.*

Van Mieris, *Charterboek der graaven van Holland*, t. I, p. 449. — Van den Bergh, *Oorkondenboek van Holland en Zeeland*, t. II, p. 241.

1285 30 mai. Les échevins de Malines adjugent à l'abbaye de Dunes l'héritage situé dans cette ville, derrière le Marché, et qui avait appartenu à Henri Kersmakere. — *Datum et actum feria quarta post octavam Trinitatis, anno Domini M. CC. LXXX quinto.*

Cronica et cartularium monasterii de Dunis, p. 658. Voir *Ibidem*, p. 905.

1285 30 mai. Testament de Marie, femme de Pierre de Ghistelles, de Bruges; elle choisit pour lieu de sépulture l'abbaye de Ter-Doest et nomme pour ses exécuteurs testamentaires Gilles de Bruges et Ghiselin, sacristain d'Houtawe. — *Actum et datum anno Domini M. CC. octogesimo quinto, feria quinta post festum beati Urbani pape.*

Cronica et cartularium monasterii de Dunis, p. 656. Voir *Ibidem*, p. 904.

1285 mai. Confirmation par Guy, comte de Flandre et marquis de Namur, de l'acte par lequel le seigneur de Marbais avait vendu à la ville de Lille l'étang de la

Fallesque et ses dépendances. — *Données en l'an del incarnation Nostre Seigneur Jhesu Crist mil deus cens quatre vins et cuinc, el mois de may.*

Roisin, *Franchises, lois et coutumes de la ville de Lille*, p. 314.

Guy, comte de Flandre et marquis de Namur, adjuge à la ville de Lille l'usage d'un chemin se trouvant près de la nouvelle rivière (ou canal de Lille à la Bassée), chemin dont la possession était réclamée par Baudouin de Bondues. — *Faites en l'an de grace mil deus cens quatre vins et ciunc, le nuit de mai.* 1285 mai.

Roisin, *Franchises, lois et coutumes de la ville de Lille*, p. 312.

Godefroid, comte de Vianden, de consentement d'Aalis, sa femme, confirme aux religieux de Ninove les acquisitions faites par ce monastère dans la terre de Ninove. — *Actum anno Domini millesimo ducentesimo octogesimo quinto, mense maio* (*Che fu fait l'an del incarnation Nostre Segneur M. CC. LXXXV, el mois de may*). 1285 mai.

Miræus, *Donationes Belgicæ*, p. 255, et *Notitia ecclesiarum Belgii*, pp. 605 et 656. — Vredius, *Genealogia comitum Flandriæ*, preuves, t. I, p. 217. — Miræus et Foppens, *Opera diplomatica*, t. I, p. 440. — Hugo, *Annales ordinis Præmonstratensis*, t. II, preuves, col. ccxxxix. — De Smet, *Corpus chronicorum Flandriæ*, t. II, p. 953.

Édouard, roi d'Angleterre, à la demande de sa mère, la reine Éléonore, et de la reine de Navarre, femme de son frère Edmond, confirme certains priviléges concédés aux bourgeois de Saint-Omer par son père, le roi Henri. — *Teste rege apud Westmon, I die junii.* 1285 1er juin.

Rymer, *Foedera, conventiones, litteræ, etc.*, t. II, p. 301 (édit. de 1727), et t. I, IIme partie, p. 655 (édit. de 1816).

Marie, dame de Grimberghe et de Perwez, déclare qu'elle a donné en fief à son fils, le comte de Vianden, cinquante bonniers de bois situés dans la terre de Grimberghe. — *En date M. CC. LXXXV, septième ide en june.* 1285 7 juin.

Butkens, *Trophées de Brabant*, t. I, preuves, p. 232. — Willems, *Chronique en vers de Jean Van Heelu*, p. 284.

Le roi d'Angleterre, Édouard, charge Jean de Vescy et Jean de Levetot, chevaliers, et maître Thomas de Sodinton, clerc, de négocier avec Florent, comte 1285 11 juin.

de Hollande, le mariage du fils aîné du comte et de la fille du roi. — *Datum apud Westmonasterium, XI die junii, anno Domini M. CC. LXXXV.*

Rymer, *Foedera, conventiones, litteræ, etc.*, t. II, p. 306 (édit. de 1727), et t. I, IIme partie, p. 658 (édit. de 1816). — Van Mieris, *Charterboek der graaven van Holland*, t. I, p. 450. — Van den Bergh, *Oorkondenboek van Holland en Zeeland*, t. II, p. 242.

1285 12 juin. Confirmation, par le roi d'Angleterre Édouard, de la charte par laquelle le roi Henri III avait accordé des priviléges commerciaux dans ses états aux bourgeois de Bruges. — *Datum per manum nostram apud Westmonasterium, XIIa die junii, anno regni nostri tercio decimo.*

Warnkönig et Gheldolf, *Histoire de la Flandre*, t. IV, p. 231. — Varenberg, *Histoire des relations diplomatiques entre le comté de Flandre et l'Angleterre*, p. 227. — Voir Gilliodts Van Severen, *Inventaire des archives de la ville de Bruges*, t. I, p. 18.

1285 12 juin. Jean, sire d'Audenarde, déclare obliger, pour l'exécution des conventions faites avec le comte de Hainaut au sujet de Lessines et de Flobecq, tous ses biens autres que le village de Feignies, soit fiefs, soit alleux, meubles ou immeubles, qu'il possède ou possédera au comté de Hainaut et ailleurs. — *Che fu fait et donné l'an del incarnation Jhesu Crist M. CC. LXXXV, le mardi après le saint Barnabé.*

De Reiffenberg, *Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, etc.*, t. I, p. 401.

1285 14 juin. Jean, seigneur de Kuyk, déclare s'en rapporter au sujet de ses débats avec les bourgeois de Dordrecht, et en particulier au sujet du tonlieu qu'il prétendait exiger d'eux à Kuyk, au jugement de Guillaume, lombard de Bois-le-Duc, et de Guillaume Willems, bailli de la Zuyd-Holland. — *Datum anno Domini millesimo ducentesimo octogesimo quinto, feria quinta post Odulfi.*

Van Mieris, *Charterboek der graaven van Holland*, t. I, p. 451. — Van den Bergh, *Oorkondenboek van Holland en Zeeland*, t. II, p. 242.

1285 18 juin. Le roi Rodolphe confirme l'autorisation accordée par l'évêque Enguerrand aux bourgeois de Cambrai, de lever des assises dans cette ville. — *Datum in castris ante Columbariam, XIIII kal. julii, indictione XIII, anno Domini M. CC. LXXX quinto, regni vero nostri anno duodecimo.*

Mutte, *Mémoire de M. de Choiseul contre le magistrat de Cambrai*, pièce n° 31. — Böhmer, *Acta imperii selecta*, p. 347.

Le roi Rodolphe, à la demande des citoyens de Cambrai, ratifie la charte par laquelle l'évêque Enguerrand avait confirmé aux échevins de cette ville la juridiction sur les sergents de la prévôté et du bailliage. — *Datum in castris ante Columbariam, XIIII kal. julii, indictione XIII, anno Domini M. CC. LXXX quinto, regni vero nostri anno duodecimo.* 1285 18 juin.

Mutte, *Mémoire de M. de Choiseul contre le magistrat de Cambrai*, pièce n° 32. — Böhmer, *Acta imperii selecta*, p. 346.

Oudard de Neuville, garde de la prévôté de Paris, déclare qu'en sa présence des délégués du légat du saint-siége ont attesté avoir reçu de la ville de Lille deux mille livres parisis et garanti la même ville de tout recours pour le payement de deux mille autres livres. — *Anno Domini M. CC. octuagesimo quinto, die sabbati in vigilia beati Joannis Baptiste.* 1285 23 juin.

Roisin, *Franchises, lois et coutumes de la ville de Lille*, p. 315.

Édouard, roi d'Angleterre, charge Jean de Gerne d'avertir quelques seigneurs flamands qu'ils aient à se constituer prisonniers pour la non-exécution d'une convention conclue avec le comte de Flandre, convention dont ils s'étaient déclarés les garants. — *Teste rege, apud Westm., vicesimo quarto die junii.* 1285 24 juin.

Rymer, *Foedera, conventiones, litteræ, etc.*, t. II, p. 310 (édit. de 1727), et t. I, IIme partie, p. 659 (édit. de 1816).

Le bailli de la terre de Moha, Thierri li Ardenois de Moha, et les échevins de la cour de Wanze approuvent le changement apporté à la direction d'un chemin qui traversait les prés de la ferme de Verves, appartenant à l'abbaye de Floreffe. — *Che fu fait en l'an de grasce mil deus cens quatre vins et chienk, le jour saint Johan Baptiste.* 1285 24 juin.

Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique, t. XII, p. 54.

Henri, comte de Kessel, et sa femme *Lysa* ou Élisabeth renoncent, moyennant le payement de quatre marcs, au cens annuel de six deniers que Pelegrin, pléban de *Holzwilre*, leur payait pour un manse et demi ou quatre-vingt-dix journaux de terres situés à Westrich, paroisse de Keyenburg. — *Actum et datum in vigilia BB. Petri et Pauli apostolorum, anno Domini M.CC. LXXX quinto.* 1285 28 juin.

Lacomblet, *Urkundenbuch für die Geschichte des Niederrheins*, t. II, p. 476.

1285 juin. Acte des échevins de Blaregnies, constatant que Jean li Povres-fèvres, de Mons, doit un cens annuel de trente-quatre sous à la commune-aumône des pauvres de cette ville. — *Ce fut fait à Blaregnies, à le maïeur, l'an del incarnation Jhésu Crist M. CC. quatre vins et chiunc, el mois de geskerech.*

Fragment dans De Villers, *Description analytique de cartulaires et de chartriers du Hainaut*, t. VIII, p. 145.

1285 8 juillet. Le comte Guy et sa femme Isabelle donnent à Simon de Nueville, propriétaire du moulin de Nivocourt, le droit de banalité sur les habitants des villages de Tillier, Cortis, Wodon, etc., en retour de ce que Simon s'est engagé à relever du comte sa part dans la propriété de ce moulin. — *Le dimanche après l'octave des Saints Pierre et Paul, M. CC. LXXXV.*

Fragment dans les *Bulletins de la Commission royale d'histoire*, 3me série, t. V, p. 71. — Jules Borgnet, *Analyses des chartes namuroises se trouvant à Lille*, p. 35.

1285 8 juillet. Jean de Le Val, de Cantin, vend à l'abbaye de Flines une redevance annuelle de cinq muids de blé, à prélever sur le produit de différents biens, situés à Cantin. — *Ce fu fait en l'an del incarnation Nostre Ségneur mil CC. IIII^xx et V, el mois de julé, le diemence devant le jour saint Vast.*

L'abbé Hautcœur, *Cartulaire de l'abbaye de Flines*, t. I, p. 268.

1285 13 juillet. Confirmation, par le pape Honorius, des priviléges de l'abbaye de Cambron. — *Datum Tiburim, III idus junii, pontificatus nostri anno primo.*

De Smet, *Cartulaire de l'abbaye de Cambron*, p. 68.

1285 14 juillet. Florent, comte de Hollande, déclare qu'il payera, à certains termes qu'il désigne, quatre mille cinq cents livres de deniers de Hollande, qu'il s'est engagé à donner à l'élu d'Utrecht afin d'obtenir l'autorisation d'établir une digue à Ghein, dans l'évêché. — *Datum anno Domini M. CC. octogesimo quinto, in crastino Margarethæ virginis.*

Van Mieris, *Charterboek der graaven van Holland*, t. I, p. 452. — Van den Bergh, *Oorkondenboek van Holland en Zeeland*, t. II, p. 243.

1285 14 juillet. Jean, élu d'Utrecht, déclare que Florent, comte de Hollande, ayant payé pour lui à son beau-frère Jean, seigneur de Kuyk, afin de racheter le château de

Horst, deux mille marcs de vieux sterlings et cent livres de Hollande (ou en tout trois mille trois cent cinquante de ces livres), il reconnaît d'être redevable de cette somme à Florent. — *Datum anno Domini M. CC. LXXX quinto, in crastino Margarete virginis.*

Van Mieris, *Charterboek der graaven van Holland*, t. I, p. 452. — Van den Bergh, *Oorkondenboek van Holland en Zeeland*, t. II, p. 243.

Jean, élu d'Utrecht, avec le consentement du comte de Hollande, autorise ses vassaux et ceux du comte à établir une digue le long de l'Yssel et à fermer cette rivière à l'endroit dit *in Hoppenesse juxta Gaynum;* il promet de ne jamais endommager cette digue et fait sceller la présente charte par son beau-frère, le seigneur de Kuyk. — *Datum anno Domini M. ducentesimo octuagesimo quinto, feria V ante Mariæ Magdalenæ.* 1285 19 juillet.

Van Mieris, *Charterboek der graaven van Holland*, t. I, p. 451 (avec une traduction en hollandais). — Van den Bergh, *Oorkondenboek van Holland en Zeeland*, t. II, p. 245.

Guy, comte de Flandre et marquis de Namur, et la comtesse Isabelle donnent en fief à Arnoul de Thuin, écuyer, quatre-vingt-cinq bonniers de terres, situés à Biesme, et les prés situés entre Biesme et Goignies et le château de Biesme, en échange des terres, bois, moulins, hommages, etc., de *Molins,* près d'Anhée. — *Che fust fait l'an de grâce mil deux cens quatre vint et cinq, à la feste madame Magdelène.* 1285 22 juillet.

Galliot, *Histoire de la ville et province de Namur*, t. VI, p. 40.

Le chevalier Nicolas de Houdain reconnaît avoir rendu à Jean d'Avesnes, comte de Hainaut, une rente qu'il tenait en fief de ce comte et qu'il prélevait sur les revenus de Binche, en échange d'un fief située aux *Trieux de Corroit,* près d'Épinois. — *Dounée l'an de grasce M. CC. quatre vins et cink, ou mois de julé.* 1285 juillet.

De Villers, *Cartulaire des rentes et cens dus au comte de Hainaut*, t. II, p. 267.

Marie, femme de Jean Ganor, et Sara Oisial, sa cousine, donnent à la commune-aumône des pauvres, de Mons, une rente annuelle de vingt sous de blancs. — *Ce fu fais le ior saint Pière entrant aoust, l'an del incarnation Jhésu Crist mil deus cens quatre vins et chinc.* 1285 1er août.

Fragment dans De Villers, *Description analytique de cartulaires et de chartriers du Hainaut*, t. VIII p. 145.

1285 1er août. Le pape Honorius confirme les priviléges et immunités accordés à l'abbaye d'Orienten. — *Datum Tyburi, kal. augusti, pontificatus nostri anno primo.*

Wolters, *Notice historique sur la commune de Rummen*, p. 264.

1285 19 août. Florent, comte de Hollande, autorise les bourgeois de Middelbourg et tous ceux qui habitent à l'ouest de l'Escaut (*Bewesterschelt*) à travailler la laine, comme il l'avait déjà ordonné à Reymerswale. — *Deesen brief was gegeven in Ons Heeren jaere duysent twee hondert vyf en tachtig, des sondags nae Onser Vrouwen misse, te halfmidden ougste.*

Van Mieris, *Charterboek der graaven van Holland*, t. I, p. 453. — Van den Bergh, *Oorkondenboek van Holland en Zeeland*, t. II, p. 246.

1285 21 août. Le pape Honorius charge l'archevêque de Reims et son clergé de protéger l'abbaye des Dunes contre ceux qui voudraient usurper ses biens ou attenter à ses droits. — *Datum Laterani, XII kalend. septembris, pontificatus nostri anno primo.*

Cronica et cartularium monasterii de Dunis, pp. 269 et 288. Voir *Ibidem*, p. 905.

1285 août. Florent, comte de Hollande, confirme les franchises de tonlieux accordées à l'abbaye d'Afflighem par quelques-uns de ses vassaux zélandais, le 27 novembre 1283 et le 3 décembre 1284. — *Gegeven in 't jaer Onses Heeren duisent twee hondert vyf en tachtig, in de maend van augustus.*

Van Mieris, *Charterboek der graaven van Holland*, t. I, p. 453. — Van den Bergh, *Oorkondenboek van Holland en Zeeland*, t. II, p. 253.

1285 août. Godefroid de Haelen, sacristain de l'abbaye de Saint-Trond, et le chevalier Simon de Quaderebbe interprètent quelques dispositions de la sentence arbitrale prononcée par eux au sujet de l'office du sénéchal du monastère. — *Datum et declaratum anno Domini M. CC. quinto, mense augusto.*

Piot, *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Trond*, t. I, p. 373.

1285 9 septembre. Jean, seigneur de Kuyk, approuve la décision arbitrale par laquelle avait été déterminé le taux du tonlieu que les bourgeois de Dordrecht devaient payer à Kuyk, et fait signer sa charte par Florent, comte de Hollande. — *Dit gheschiede*

tot Aelbrechtsberghe, in 't jaer Ons Heeren duysent twee hondert ende vyf ende tachtich, den negensten dach in september.

Van Mieris, *Charterboek der graaven van Holland*, t. I, p. 454. — Van den Bergh, *Oorkondenboek van Holland en Zeeland*, t. II, p. 246.

Édouard, roi d'Angleterre, donne des pleins pouvoirs à maître Thomas de Sadyngton, pour prêter en son nom le serment d'accomplir les clauses du mariage négocié entre l'héritier de Florent, comte de Hollande, et Élisabeth, fille du roi. — *Apud Wynton, duodecimo die septembris, anno regni nostri tertio decimo.* 1285 12 septembre.

Van Mieris, *Charterboek der graaven van Holland*, t. I, p. 455 (avec une traduction en hollandais). — Van den Bergh, *Oorkondenboek van Holland en Zeeland*, t. II, p. 247.

Conditions du mariage projeté entre Jean, fils aîné du comte de Hollande Florent, et Élisabeth, fille du roi d'Angleterre. Celui-ci payera au comte, en faveur de ce mariage, cinquante mille livres de tournois noirs, et Florent, de son côté, assignera aux jeunes époux une dotation en terres produisant six mille livres de revenu. Le roi d'Angleterre, le duc de Brabant et le comte de Flandre pourront, au besoin, forcer le comte et ses vassaux à accomplir les conditions du contrat. — *Anno gratiæ millesimo ducentesimo octuagesimo quinto.* 1285 12 septembre ?

Rymer, *Foedera, conventiones, litteræ, etc.*, t. II, p. 307 (édit. de 1727), et t. I, IIme partie, p. 658 (édit. de 1816). — Van Mieris, *Charterboek der graaven van Holland*, t. I, p. 455 (avec une traduction en hollandais). — Van den Bergh, *Oorkondenboek van Holland en Zeeland*, t. II, p. 254.

Le comte Guy approuve la vente d'une dîme se prélevant à Langemarck, vente qui a été faite à l'abbaye de Voormezeele par Baudouin le Wauclare. — *Faites et donées a Ypre, l'an de grace mil CC. LXXXV, le samedi après le Exaltation Sante Crois.* 1285 15 septembre.

Chronicon Vormeselense, p. 52.

L'official de Cambrai atteste que le clerc Adam de Wecourt a abandonné à sa sœur Sara, d'une manière absolue, ses droits sur son manoir et quatre rasiérées de terres, situés à Cantin. — *Datum anno Domini millesimo ducentesimo octogesimo quinto, feria quarta post Exaltationem Sanctæ Crucis.* 1285 19 septembre.

L'abbé Hautcœur, *Cartulaire de l'abbaye de Flines*, t. I, p. 271.

1285
25 septembre.

Confirmation, par le pape Honorius, des priviléges et franchises de l'abbaye de Flines. — *Datum Tibure, VII kalendus octobris, pontificatus nostri anno primo.*

L'abbé Hautcœur, *Cartulaire de l'abbaye de Flines*, t. I, p. 272.

1285
septembre.

Robert, comte de Nevers, fils aîné du comte de Flandre, déclare qu'il a autorisé les religieuses de Zwyveke à acquérir de Gertrude, femme de Walter Stomme, et de Marguerite, femme de Guillaume Stomme, une dîme qui était tenue de lui en fief et se prélevait dans la paroisse de Zwyveke. — *Datum anno Domini millesimo ducentesimo octogesimo quinto, mense septembri.*

De Vlaminck, *Cartulaire de l'abbaye de Zwyveke-lez-Termonde*, p. 75.

1285
1er octobre.

Le pape Honorius confirme aux religieuses de l'ordre de Saint-Dominique, de Lille, toutes les libertés, immunités, indulgences, exemptions, accordées à leur couvent par les autorités ecclésiastiques et laïques. — *Datum Tibure, kal. octobr., pontificatus nostri anno primo.*

Fragment dans Buzelin, *Gallo Flandria sacra et profana*, p. 413. — Miræus et Foppens, *Opera diplomatica*, t. III, p. 133.

1285
2 octobre.

Florent, comte de Hollande, déclare avoir juré, en présence des envoyés du roi d'Angleterre, d'accomplir les conditions du mariage de son fils Jean avec Élisabeth, fille du roi, et atteste en outre que maître Thomas a prêté un serment analogue au nom du monarque. — *Datum anno Domini M. CC. LXXXV, secundo die octobris.*

Rymer, *Foedera, conventiones, litteræ, etc.*, t. II, p. 314 (édit. de 1727), et t. I, IIme partie, p. 661 (édit. de 1816). — Van Mieris, *Charterboek der graaven van Holland*, t. I, p. 459. — Van den Bergh, *Oorkondenboek van Holland en Zeeland*, t. II, p. 248.

1285
11 octobre.

Les délégués du cardinal Jean, légat du saint-siége, déclarent que différentes granges et fermes des abbayes de Saint-Pierre et de Saint-Bavon, de Gand, et de celle d'Eenham, n'ont jamais été des prieurés, et partant ne sont pas assujetties à payer des taxes distinctes. — *Datum anno Domini M. CC. LXXXV, feria V post festum beatorum Dionysii et Gisleni.*

Van Lokeren, *Chartes et documents de l'abbaye de Saint-Pierre, à Gand*, t. I, p. 433.

1285
13 octobre.

Florent, comte de Hollande, termine le débat qui s'est élevé entre Jean Mariensone, maître de la ferme de Groede, d'une part; Henri Splinter et consorts,

d'autre part, au sujet de l'affermage de biens de l'Alebrantswart, appartenant à l'abbaye de Ter-Doest. — *Dese brief was ghegheven op dien vorenghenoemde saterdach na Sente Victoers misse, in die selve jare Ons Heren (tuelf hondert ende vyf en tachtich).*

Cronica et cartularium monasterii de Dunis, p. 639. Voir *Ibidem*, p. 905. — Van den Bergh, *Oorkendenboek van Holland en Zeeland*, t. II, p. 248.

Le doyen Godefroid et tout le chapitre de l'église Saint-Pierre, de Louvain, donnent un vidimus d'une bulle du pape Urbain IV, qui contenait plusieurs priviléges en faveur de l'abbaye du Parc. — *Datum anno Domini M. CC. LXXXV, in vigilia beati Lucæ evangelistæ.* 1285 17 octobre.

De Paepe, *Summaria chronologia insignis ecclesie Parchensis*, p. 109. — Sanderus, *Abbatia Parchensis*, p. 28, et *Chorographia sacra Brabantiæ*, t. I, p. 183.

Le maire et les échevins de Namur reconnaissent devoir à l'église Saint-Aubin, de Namur, un cens annuel de trente sous de Louvain, pour « le splanche » adjacent à l'église Saint-Remy et où la ville avait fait construire la maison « où on plaide. » — *Lesquelles furent faites et donées l'an del incarnation Notre Signeur mil CC. quatre vins et chienque, le dimenche après le saint Luc éwangéliste.* 1285 21 octobre.

De Reiffenberg, *Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, etc.*, t. I, p. 96. — *Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique*, t. VI, p. 196. — Jules Borgnet, *Cartulaire de la commune de Namur*, t. I, p. 75.

Vidimus et confirmation par le comte Guy des lettres du même jour, par lesquelles le maire et échevins de Namur déclarent qu'ils sont tenus d'acquitter tous les ans à l'église Saint-Aubin trente sous de cens pour la place sur laquelle ils ont élevé la maison « où l'on plaide », près de l'église Saint-Remi. — ..... *Faites et données l'an de l'incarnation Nostre Seigneur M. CC. LXXXV, le dyemence après le Saint Luc évangéliste.* 1285 21 octobre.

De Reiffenberg, *Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, etc.*, t. I, p. 96.

Le comte Guy confirme l'achat que l'abbé et les religieux de Floreffe ont fait de Walter de Merlemont, d'une rente annuelle de dix muids d'épeautre à prélever sur l'alleu de Walter, situé entre Merlemont et Spy. — *Lundi après la Saint Luc evangeliste, M. CC. LXXXV.* 1285 22 octobre.

Fragment dans les *Bulletins de la Commission royale d'histoire*, 3me série, t. V, p. 72. — Jules Borgnet, *Analyse des chartes namuroises se trouvant à Lille*, p. 36.

1285
24 octobre.

L'abbesse et les religieuses de la Byloque, près de Gand, cèdent à l'abbaye de Cambron un bonnier de *moer* situé à Ardenbourg, en échange d'un autre bonnier situé à Selzaete. — *Dounées l'an del incarnation Jhesu Crist mil CC. quatre vins et cuinch, le merkedi devant le fieste saint Simon et saint Jude.*

De Smet, *Cartulaire de l'abbaye de Cambron*, p. 473.

1285
27 octobre.

Guillaume d'Amstel, prévôt de Saint-Jean, d'Utrecht; Giselbert, seigneur d'Amstel, et Arnoul d'Amstel promettent de payer deux mille livres de Hollande au comte Florent et lui donnent pour cautions un grand nombre de nobles, entre autres le seigneur de Hornes, Jean, seigneur de Kuyk, etc. — *Desen brief is gegeven in den jaere Onses Heren duysent twee hondert vyf ende tachtich, op der vegilie Sente Symoens ende Sente Jude twee apostels.*

Van Mieris, *Charterboek der graaven van Holland*, t. I, p. 462. — Van den Bergh, *Oorkondenboek van Holland en Zeeland*, t. II, p. 251.

1285
29 octobre.

Guy, comte de Flandre et marquis de Namur, donne à la ville de Lille l'emplacement où est érigée la boucherie, près de la halle, et le droit de mesurer le blé, le sel, le miel, le charbon, et, en général, tout ce qui se mesure par rasières. — *En lan del incarnation Nostre Signeur mil deus cens quatre vins et ciunc, le lundi apriès le jour S. Simon et saint Jude aposteles, el mois d'octembre.*

Roisin, *Franchises, lois et coutumes de la ville de Lille*, pp. 317 et 318.

1285
29 octobre.

Guillaume, prévôt de l'église Saint-Jean, d'Utrecht, et ses frères, Giselbert, seigneur d'Amstel, et Arnoul, se réconcilient avec Jean, évêque d'Utrecht, et Florent, comte de Hollande. Ils s'engagent notamment à fournir à celui-ci des lettres par lesquelles le duc de Brabant, les comtes de Gueldre et de Clèves et l'évêque d'Utrecht promettent de ne jamais les soutenir contre Florent ou ses successeurs. — *Dese letteren waren gegeven in Ons Heeren jaere dusent twe hondert ende vyff en tachtich, in Sinte Simons en Juden avonde.*

Van Mieris, *Charterboek der graaven van Holland*, t. I, p. 460. — Van den Bergh, *Oorkondenboek van Holland en Zeeland*, t. II, p. 249.

1285
octobre.

Le comte Guy, dans l'intérêt de la ville d'Ypres et de ses marchands, abandonne à cette ville le change, sauf que les lombards qui en ont obtenu de lui l'autorisation pourront continuer à se livrer à ce trafic jusqu'à l'expiration de

leur concession, c'est-à-dire jusqu'à la Saint-Remi de l'année 1290. — *Datum anno millesimo ducentesimo octogesimo quinto, mense octobris.*

Warnkönig, *Flandrische Staats- und Rechts-Geschichte*, t. II, Ire partie, Urkunden, p. 179, et t. V, p. 401 (édit. Gheldolf).

Guillaume, abbé de Saint-Trond; Guillaume de Wiffliet et la communauté du village de *Babilonia* s'en remettent pour leurs débats au sujet du patronat de l'église de ce village à l'arbitrage de Gerung, curé de Bois-le-Duc, et de maître Arnoul de Dossche, et, en cas de désaccord entre eux, à la décision de maître Macaire, avocat de la cour de Liége. — *Datum anno Domini M.CC. LXXX quinto, mense octobri.* 1285 octobre.

Piot, *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Trond*, t. I, p. 375. — Van den Bergh, *Oorkondenboek van Holland en Zeeland*, t. II, p. 252.

Le duc de Brabant promet au comte de Hollande aide et assistance, si les frères d'Amstel rompent la convention conclue entre eux et le comte. — *Gegeven in Ons Heeren jaren duusent twee hondert ende vyf en de tachtich, in sinte Martyns daghe iu den wynter.* 1285 11 novembre.

Van Mieris, *Charterboek der graaven van Holland*, t. I, p. 462. — Van den Bergh, *Oorkondenboek van Holland en Zeeland*, t. II, p. 253. — Voyez Willems, *Chronique en vers de Jean Van Heelu*, p. 426.

Renaud, comte de Gueldre, promet de ne donner aucun secours aux seigneurs d'Amstel, s'ils venaient à rompre la paix conclue entre eux et le comte de Hollande. — *Die wart gegeven in Ons Heeren jaren duysent twee hondert ende vyf en tachtich, in sente Martyns dage in den winter.* 1285 11 novembre.

Van Mieris, *Charterboek der graaven van Holland*, t. I, p. 463. — Bondam, *Charterboek der hertogen van Gelderland*, p. 703. — Van den Bergh, *Oorkondenboek van Holland en Zeeland*, t. II, p. 254.

Thierri, comte de Clèves, s'engage à ne donner aucun appui à Giselbert, seigneur d'Amstel, ni à ses frères, contre le comte de Hollande. — *Die wart gegeven in Ons Heeren jaere duysent twee hondert ende vyf ende tachtich, in sente Martens daghe in den winter.* 1285 11 novembre.

Van Mieris, *Charterboek der graaven van Holland*, t. I, p. 463. — Van den Bergh, *Orkondenboek van Holland en Zeeland*, t. II, p. 254.

1285
11 novembre.

Le duc de Brabant promet aide et assistance au comte de Hollande, si les habitants de l'évêché d'Utrecht venaient à rompre la paix et les accords qu'ils avaient conclus avec Florent. — *Deze brief wart ghegheven tote Broecele, in Ons Heeren jaeren duusent twee hondert ende vyf en tachtich, in sinte Martyns daghe in den wyntere.*

Van Mieris, *Charterboek der graaven van Holland*, t. I, p. 463. — Willems, *Chronique en vers de Jean Van Heelu*, p. 436. — Van den Bergh, *Oorkondenboek van Holland en Zeeland*, t. II, p. 254.

1285
12 novembre.

Le comte de Hollande reconnaît devoir cent livres de Louvain à René Ecley (lisez *Egloy*), bourgeois de Bruxelles. — *Des anderen daghes na S. Martyns daghe in den winter.*

Van den Bergh, *Oorkondenboek van Holland en Zeeland*, t. II, p. 254.

1285
24 novembre.

Henri, seigneur de Schinnen, affecte, en garantie de la somme de mille marcs de deniers brabançons qu'il a reçue de son beau-père, Hildeger de Stessen, citoyen de Cologne, pour la dot de sa femme Guderade, son château de Schinnen, qu'il tenait en fief de l'évêque de Liége, et sur d'autres biens, relevant du seigneur de Fauquemont, de l'archevêque de Cologne, du comte de Looz, etc. — *Datum anno Domini M.CC. LXXX quinto, in vigilia beate Katerine virginis.*

Lacomblet, *Urkundenbuch für die Geschichte des Niederrheins*, t. II, p. 481. — Wolters, *Codex diplomaticus Lossensis*, p. 163.

1285
26 novembre.

Guy, comte de Flandre et marquis de Namur, charge le bailli de Douai, Jean des Empennes, de mettre l'abbaye de Flines en possession de neuf rasiérées de terres situées à Cantin. — *Faites l'an de grace mil deus cens quatre vins et ciunc, le lundi devant le feste saint Andriu l'apostle.*

L'abbé Hautcœur, *Cartulaire de l'abbaye de Flines*, t. I, p. 274.

1285
novembre.

Guy, comte de Flandre et marquis de Namur, ratifie l'acte par lequel Roger de Rumes, seigneur de Dossemer, avait approuvé l'acquisition par l'abbaye de Flines d'une dîme se prélevant à Tressin. — *Faites et donneis en l'an del incarnation Nostre Singneur mil deus cens quatre vins et chiunc, ou mois de novembre.*

L'abbé Hautcœur, *Cartulaire de l'abbaye de Flines*, t. I, p. 273.

Guy, comte de Flandre, confirme les actes par lesquels Arnoul, seigneur de Cisoing, et Jean de Cisoing, seigneur de Templemars, avaient approuvé la cession à l'abbaye de Flines d'une dîme se prélevant à Templemars. — *Faites et dounées en l'an del incarnation Nostre Singneur mil deus cens quatre vins et chiunc, ou mois de novembre.* 1285 novembre.

L'abbé Hautcœur, *Cartulaire de l'abbaye de Flines*, t. I, p. 273.

Confirmation, par Guy, comte de Flandre, de l'acte du 8 avril 1285 relatif aux cessions de dîmes faites à l'abbaye de Saint-Bertin par Walter de Cokelers. — *Faites et dounées en l'an de grace mil deus cens quatre vins et ciunc, el mois de novembre.* 1285 novembre.

D'Hoop, *Chartes du prieuré de Saint-Bertin à Poperinghe*, p. 136.

Confirmation, par Robert, comte de Nevers, de la charte par laquelle Guy, comte de Flandre, son père, a fait don à la ville de Lille de l'emplacement de la boucherie et du droit de mesurage. — *En lan de lincarnation Nostre Seigneur mil deus cens et quatre vins et chieunc, u mois de novembre.* 1285 novembre.

Roisin, *Franchises, lois et coutumes de la ville de Lille*, p. 318.

Le roi Rodolphe, à la demande des citoyens de Cambrai, leur confirme les deux chartes que l'évêque Enguerrand leur avait accordées l'année précédente et dont il reproduit le texte entier. — *Datum Friburgi, septimo idus decembris, indictione XIIII, anno Domini M. CC. LXXX quinto, regni vero nostri anno XIII.* 1285 7 décembre.

Mutte, *Mémoire de M. de Choiseul contre le magistrat de Cambrai*, pièce n° XXXIII.

Aleïde, demoiselle de Perwez, dame de Hoboken, réduit à douze deniers de Louvain un cens annuel qui lui était dû par l'hôpital d'Anvers. — *Datum anno Domini M. CC. octogesimo quinto, die lune post festum sancti Nicholai.* 1285 10 décembre.

Dierexsens, *Antverpia Christo nascens et crescens*, t. I, p. 318.

Le roi Rodolphe, à la demande de Waleran, seigneur de Montjoie et de Fauquemont, approuve l'acte par lequel ce seigneur avait pris en fief du comte de Namur les villages de *Glenne* (Geleen), de *Brunssam* (Bronssen) et de Jabeke. — *Datum anno Domini M. CC. LXXX quinto, in die beate Lucie virginis.* 1285 13 décembre.

Böhmer, *Acta imperii selecta*, p. 350.

1285 28 décembre. Thierri, seigneur de Heinsberg, et son frère Jean, seigneur de Lewenberg, déclarent avoir choisi des arbitres pour décider les points qui étaient encore en litige entre eux. — *Datum anno Domini M.CC. LXXX quinto, sabbato infra festum nativitatis Domini.*

Kremer, *Akademische Beiträge zur Gülck und Bergische Geschichte*, t. I, Geschichte der Herren von Heinsberg, Urkunden, p. 12. — Lacomblet, *Urkundenbuch für die Geschichte des Niederrheins*, t. IV, p. 482.

1285 28 décembre. Eustache, religieux de l'abbaye de Cambron, déclare avoir cédé à ce monastère trente-sept verges de *wareschaix* ou terrains vagues situés à Wodecq, en échange de trente-sept autres verges que le monastère a abandonné pour le wareschaix commun. — *Dounées l'an de l'incarnation Jhesu Crist mil CC. quatre vins et chinch, le quars jour dou Nouel.*

De Smet, *Cartulaire de l'abbaye de Cambron*, p. 717.

1285 décembre. Jean, duc de Lotharingie et de Brabant, prend sous sa protection les béguines de la Cour de Sion, près d'Anvers. — *Datum anno Domini M. CC. LXXX quinto, mense decembri.*

Mertens et Torfs, *Geschiedenis van Antwerpen*, t. I, p. 589.

1285. Guillaume, seigneur de Hornes et d'Altena, pour le salut de son âme et de celles de ses parents, donne le droit de patronat des églises de Leende et de Hese à l'abbaye de Keyserbosch, de l'ordre de Prémontré. — *Datum anno M.CC. LXXXV.*

Hugo, *Annales ordinis Præmonstratensis*, t. II, preuves, col. cxi. — Miræus et Foppens, *Opera diplomatica*, t. IV, p. 573. — Wolters, *Notice sur l'ancien comté de Hornes*, p. 216.

1285? Les bourgeois de Dortmund informent ceux de Lübeck qu'ils ont envoyé en Flandre des députés spéciaux, chargés d'y négocier au sujet du tort que l'on y cause aux marchands, tant au sujet des tonlieux qu'au sujet des poids; ils ajoutent qu'ils sont encore disposés à en envoyer deux, sous certaines conditions qu'ils spécifient.

En latin. *Urkundenbuch der Stadt Lübeck*, t. I, p. 474. — *Die Recesse der Hansetage*, t. I, p. 15.

1285? Détails sur un subside de trente mille livres qui fut accordé par les abbés de l'ordre de Cîteaux aux rois de France et de Sicile.

En latin. Baron Kervyn de Lettenhove, *Codex Dunensis*, p. 110.

Enquête au sujet de la noblesse de Baudouin *de Curia*, faite par commission du roi Philippe le Bel. Déposition de Siger Jordan, Gantois. 1285 environ.

Fragment dans Du Chesne, *Histoire généalogique des maisons de Guines, etc.*, preuves, p. 533.

1286.

Quittance de Philippe, seigneur de Maldeghem, relative à une rente annuelle qu'il devait à l'abbaye de Saint-Bavon. — *Dit was gedaen op dien dagh dat men schreeft dat incarnation Ons Heeren M. CC. achentich en vive, in dertien avende.* 1286 6 janvier.

Mme de Lalaing, *Maldeghem la Loyale*, p. 400.

Pierre Nobel et son frère, fils de sire Nicolas, cèdent à Florent, comte de Hollande, la moitié du port, du village et du territoire qu'ils ont établi à l'endroit appelé *s'Heer Claeyskynder Nieuwelant*, près de *Vrydorpe* ou Brydorp. — *Desen brief was ghemaecht sinte Pontiaens daghe, in 't jaer Ons Heeren duusent twee hondert vive ende achtich.* 1286 14 janvier.

Van Mieris, *Charterboek der graaven van Holland*, t. I, p. 447. — Van den Bergh, *Oorkondenboek van Holland en Zeeland*, t. II, p. 256.

Le pape Honorius autorise l'archevêque de Reims à recommencer la visite d'un diocèse qu'il aurait dû interrompre pour quelque motif que ce soit, et cela malgré la coutume ou la prescription qui pourrait s'y opposer. — *Datum Romæ apud Sanctam Sabinam, XII calend. februarii, pontificatus nostri anno primo.* 1286 21 janvier.

Marlot, *Metropolis Remensis historia*, t. II, p. 575.

Renaud, abbé d'Inde, déclare que Walter de Castenholz, Walter, son fils aîné, et Mathilde, sa seconde femme, ont conclu avec lui un accord au sujet de la propriété de biens situés à Castenholz. — *Actum et datum feria secunda proxima ante festum Purificationis beate Marie virginis, anno Domini M. CC. LXXXV.* 1286 25 janvier.

Quix, *Codex diplomatica Aquensis*, t. I, p. 158.

Testament de Marguerite de Hee, par lequel elle donne à son fils Jean de Hee, moine de Ter-Doest, du consentement de l'abbé de ce monastère, une 1286 28 janvier.

maison située à Bruges, près de l'église Saint-Gilles, pour acheter des livres. — *Actum et datum anno Domini M. CC. LXXXV, in octavas beate Agnetis.*

Cronica et cartularium monasterii de Dunis, p. 640. Voir *Ibidem*, p. 906.

1286 janvier. Guy, comte de Flandre et marquis de Namur, mande aux baillis dans le ressort desquels se trouvent les terres abandonnées par la mer (*get de mer*), qu'il a données à Isabelle, sa femme, de remettre à celle-ci les amendes qui seraient levées sur ces terres. — *Ce fu fait et donné l'an de l'incarnation Nostre Seigneur M. CC. LXXXV, el mois de jenvier.*

De Reiffenberg, *Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, etc.*, t. I, p. 205.

1286 janvier. Guy, comte de Flandre et marquis de Namur, donne en fief et à charge d'hommage-lige, à son fils Jean de Namur, toutes les terres abandonnées par la mer, situées dans les Quatre-métiers. — ..... *Donnez l'an de l'incarnation Nostre Seigneur M. CC. LXXXV, el mois de jenvier.*

De Reiffenberg, *Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, etc.*, t. I, p. 206.

1286 janvier. Approbation de l'acte qui précède par Robert, comte de Nevers, seigneur de Béthune et de Termonde, fils aîné du comte Guy. — *Ce fut fait et dounei l'an de l'incarnation Nostre Seigneur M. CC. LXXXV, el mois de jenvier deseuredit.*

De Reiffenberg, *Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, etc.*, t. I, p. 207.

1286 janvier. Maître Gilbert, curé d'Oultre, déclare que, voulant vendre à l'abbaye de Ninove la cinquième gerbe et le cens annuel qu'il tenait en fief de Walter de Pollaer, seigneur d'Oultre, celui-ci a fait mettre le monastère en possession des biens précités par son bailli, Gérard de Boulaere. — *Datum anno Domini M. CC. LXXXV, meuse januario.*

De Smet, *Corpus chronicorum Flandriæ*, t. II, p. 952.

1286 janvier. Diplôme de Walter de Pollaer, seigneur d'Oultre, relatives à la donation et à l'investiture dont il est fait mention dans la charte précédente. — *Datum anno Domini M. CC. LXXXV, mense januario.*

De Smet, *Corpus chronicorum Flandriæ*, t. II, p. 952.

Acte portant que frère Gilles, maître de Cantin, mandataire de l'abbesse de Flines, a été mis en possession de neuf rasiérées de terres situées à Cantin. — *Ce fut fait l'an del Incarnation mil deus quatre vins et chiunc, el mois de jenvier.* 1286 janvier.

L'abbé Hautcœur, *Cartulaire de l'abbaye de Flines*, t. I, p. 274.

Le pape Honorius informe l'évêque de Tournai qu'il peut accorder à la comtesse de Flandre, Isabelle, la permission d'ériger un monastère de Clarisses à Werkin ou Werckene. — *Datum Romæ apud Sanctam Sabinam, secundo nonas februarii, pontificatus nostri anno primo.* 1286 4 février.

Miræus et Foppens, *Opera diplomatica*, t. III, p. 141.

Sœur Catherine, prieure du Val-Sainte-Marie, déclare qu'ayant reçu de Simon d'Arlon et de sa femme, Imaine, l'alleu et la dîme de Bassendorff, ainsi qu'une partie de la dîme de *Didenbruch*, elle a promis de faire célébrer dans le prieuré des anniversaires pour les donateurs et pour leurs parents. — *Datum anno Domini M. CC. LXXXV, feria sexta post Purificationem B. Mariæ virginis.* 1286 8 février.

Bertholet, *Histoire du duché de Luxembourg*, t. V, preuves, p. LXXIII.

Waleran, seigneur de Fauquemont et de Montjoie, déclare qu'il a reçu de Guy, comte de Flandre, quatre mille marcs, en indemnité des dommages que le duc de Brabant avait causés dans sa terre, au temps de la guerre au delà de la Meuse. — *Données l'an M. CC. IIII^xx et V, le dymence quant on chante Exurge* (*Anno Domini M. CC. LXXXV, dominica qua cantatur Exurge*). 1286 17 février.

Ernst, *Histoire du Limbourg*, t. IV, p. 440, et t. VI, p. 451. — Voir Willems, *Chronique en vers de Jean Van Heelu*, p. 437. — *Bulletins de la Commission royale d'histoire*, 1re série, t. XVI, p. 58.

Le comte Guy déclare avoir vendu à l'abbaye des Dunes, par l'intermédiaire de dom Eustache, moine de Cambron, et de son sergent, Lotin de Bruges, différentes parties de *moeres*, moyennant le payement de cinq cent quatre-vingt-douze livres seize sous et six deniers, somme dont il donne quittance. — *Données al abbet et au couvent devant dis, en l'an de le incarnation Nostre Seignur mil deus cens quatre vins et ciunc, ou mois de février.* 1286 février.

Cronica et cartularium monasterii de Dunis, p. 369. Voir *Ibidem*, p. 906.

1286 février. Le chevalier Rase Mulaerts et Volewide, sa femme, approuvent la cession d'un bien, cession qui avait été faite à l'abbaye de Saint-Bavon par Arnoul de Lokeren et sa femme. — *Anno M.CC.LXXXV, mense februario.*

Van Lokeren, *Histoire de l'abbaye de Saint-Bavon*, p. 218.

1286 février. Guy, comte de Flandre et marquis de Namur, cède à frère Pieron du Sac, commandeur de Flandre pour l'ordre du Temple, six bonniers deux mesures et cinq verges de terres, moyennant deux cent quatre-vingt-treize livres douze sous et deux deniers. — *Faites et données en l'an del incarnation Nostre Seigneur Jhesu Crist M.CC.LXXXV, el mois de février.*

Miræus et Foppens, *Opera diplomatica*, t. IV, p. 257.

1286 14 mars. Henri, archevêque de Trèves, lance une sentence d'excommunication contre Henri, comte de Luxembourg, coupable d'avoir arrêté le transport par la Moselle d'objets appartenant à la cathédrale de Trèves, et met les domaines de ce prince sous l'interdit. — *Datum anno M.CC.LXXXV, feria quinta post festum beati Gregorii papæ, mense martio.*

Fragment dans les *Bulletins de la Commission royale d'histoire*, 1re série, t. V, p. 289.

1286 mars. Jean Lauwaert, bailli de Bergues, de concert avec les échevins et les *Keurheers* de cette juridiction, vidiment la charte du comte Guy, du 14 mai 1285. — *En l'an de grace mil deus cens quatre vins et chienc, el mois de marchs.*

Chronica et cartularium monasterii de Dunis, p. 656. Voir *Ibidem*, p. 904.

1286 7 avril. Jean de Renesse, chevalier, cède à son seigneur, Florent, comte de Hollande, pour les posséder en franc alleu, cent mesures de terres qu'il a achetées de Costin Janssone, situées dans la juridiction de Brydorp. — *Gegeven in Ons Heeren jaeren M. twee hondert ende vive en tachentich, in Palmen sondach.*

Van Mieris, *Charterboek der graaven van Holland*, t. I, p. 448. — Van den Bergh, *Oorkondenboek van Holland en Zeeland*, t. II, p. 258.

1286 7 avril. Jean, évêque de Tusculum, légat du saint-siége en Germanie, ordonne à Guy, comte de Flandre, d'abandonner sous peine d'excommunication les terres sur l'Escaut, celles d'Alost, de Grammont, de Waes et des Quatre-Métiers, relevant de l'empire, qu'il détient au détriment du comte de Hainaut, et mande et enjoint aux vassaux de ces terres de reconnaître Jean d'Avesnes pour leur

seigneur légitime. — *Datum Wormatiæ, VII idus aprilis, pontificatus domini nostri Honorii pape quarti....*

Martene et Durand, *Thesaurus anecdotorum*, t. I, col. 1208. — Fragment dans Kluit, *Historia critica comitatus Hollandiæ et Zeelandiæ*, t. II, p. 881.

Quittance de deux cents marcs de Cologne, donnée au comte de Gueldre, duc de Limbourg, par Mathias Spiegel, bourgeois de Cologne. — *Datum feria tertia post Ramos palmarum, anno Domini M. CC. LXXX sexto.* 1286 9 avril.

Bondam, *Charterboek der hertogen van Gelderland*, p. 704.

Le doyen et le chapitre de l'église Saint-Aubin, de Namur, avec l'approbation du comte Guy, déclarent que tout nouveau chanoine devra fournir, lors de sa réception, un drap d'or ou *bissin*, de la valeur de cent sous de Louvain. — *Actum anno Domini millesimo ducentesimo octogesimo quinto, feria quinta in Cena Domini, mense aprili.* 1286 11 avril.

Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique, t. IX, p. 497.

Le chevalier Guillaume, seigneur de Henchenberg dans le diocèse de Mayence, et Ermesinde, sa femme, approuvent la cession des biens de *Berkirch*, etc., qui avait été faite à l'abbaye de Claire-Fontaine par Marguerite, dame de la Rochette, mère d'Ermesinde, et par son fils Arnoul. — *Actum et datum anno Dominicæ incarnationis M. CC. octogesimo sexto, feria V in Coena Domini.* 1286 11 avril.

Goffinet, *Cartulaire de Claire-Fontaine*, p. 79.

Mandement de G., abbé de Clairvaux, au sujet des taxes ecclésiastiques qui avaient été accordées au roi de France. — A la fin de ce mandement, l'abbé fait la répartition du subside accordé entre les maisons religieuses soumises à la sienne. 1286 1er janvier -14 avril.

En latin. Baron Kervyn de Lettenhove, *Codex Dunensis*, p. 114.

Acte d'accusation formulé par les chanoinesses du chapitre de Nivelles, pardevant le notaire Gilles de Honeffe, contre l'abbesse Élisabeth de Bierbais, accusée de négligence dans la défense des droits de l'église collégiale de Nivelles. — *Anno nativitatis ejusdem (Domini) XII^c LXXXVI, indictione XIIII^a,* 1286 18 avril.

XIII kal. maii, pontificatus domini Honorii papæ IIII a. I°..... Actum in capitulo dicte ecclesie Nivellensis.

Annales de l'Académie d'archéologie de Belgique, 1re série, t. IX, p. 81. — Schayes, *Analectes archéologiques, historiques, géographiques et statistiques*, p. 131.

1286 21 avril. Renaud, comte de Gueldre et duc de Limbourg, énumère et approuve les conditions de son contrat de mariage avec Marguerite, fille de Guy, comte de Flandre et marquis de Namur. — *Quæ factæ et datæ fuerunt apud Namurcum, anno incarnationis Domini M. CC. LXXXVI, dominica proxima post diem Paschæ.*

Van Spaen, *Inleiding tot de historie van Gelderland*, t. II, p. 80. — Ernst, *Histoire du Limbourg*, t. VI, p. 331. — De Reiffenberg, *Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, etc.*, t. I, p. 208. — Voir Willems, *Chronique en vers de Jean Van Heelu*, p. 437.

1286 21 avril. Jean, évêque de Liége, atteste que sa sœur Marguerite a reporté entre les mains de Guy, leur père, ses droits sur son douaire en qualité de veuve d'Alexandre d'Écosse. — *Actum et datum in castro Namurcensi, anno incarnationis Dominicæ M. CC. LXXXVI, mense aprili, dominica in octavis Paschæ.*

Vredius, *Genealogia comitum Flandriæ*, preuves, t. II, p. 69.

1286 22 avril. Les paroissiens et toute la communauté de Babilonia reconnaissent que le patronat de l'église de ce village appartient et doit appartenir à l'abbaye de Saint-Trond. — *Datum anno Domini millesimo ducentesimo LXXXVI, feria secunda post octavas Pasche.*

Piot, *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Trond*, t. I, p. 376. — Van den Bergh, *Oorkondenboek van Holland en Zeeland*, t. II, p. 258.

1286 24 avril. Waleran de Luxembourg, sire de Ligny, déclare s'en rapporter sur les différends qu'il a avec Renaud, comte de Gueldre et duc de Limbourg, touchant la garde des châteaux de Limbourg et de Rolduc, au jugement de Henri, seigneur de Blamont, et de Henri, seigneur de Borkeloo, et si ces deux arbitres ne peuvent s'accorder, au jugement du comte et de la comtesse de Flandre. — .... *Faites et données l'an de grâce mil deus cens quatre vins et six, lendemain de feste saint George.*

Nyhoff, *Gedenkwaardigheden uit de geschiedenis van Gelderland*, t. I, p. 3. — Ernst, *Histoire du Limbourg*, t. VI, p. 332. — Willems, *Chronique en vers de Jean Van Heelu*, p. 438.

Pierre de Fampoux, dit l'Horrible, chevalier, s'oblige à ne jamais rien entreprendre contre les biens du comte de Hainaut, Jean d'Avesnes, qui lui avait permis de vendre un fief relevant de ce comte, à Aniche. — *Données l'an de grasce M.CC. LXXXVI, le derraine semaine d'avril.* 1286 avril.

Martene et Durand, *Thesaurus anecdotorum*, t. I, col. 1216. — De Reiffenberg, *Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, etc.*, t. I, p. 405.

Sifroi, archevêque de Cologne, promet d'assigner à Marguerite, fille de noble homme Guy, comte de Flandre, quand elle aura épousé Renaud, comte de Gueldre, un douaire de quatre mille livres par an sur les biens appartenant à Renaud et tenus de l'église de Cologne. 1286 6 mai.

Fragment dans Willems, *Chronique en vers de Jean Van Heelu*, p. 439.

Mesco (ou Miecislaw) et Przemislaw, ducs d'Oppeln, en récompense des services que les bourgeois de Ratibor leur ont rendus, déclarent que l'on ne pourra appeler que dans leur ville de toutes les contestations concernant ceux qui sont *locati* (adhérités) dans leurs domaines suivant le droit flamand. — *Datæ Ratibor, per manus domini Arnoldi summi notarii, in vigilia beati Stanislai, anno Domini millesimo ducentesimo octuagesimo sexto.* 1286 7 mai.

Émile de Borchgrave, *Histoire des colonies belges en Allemagne*, p. 348.

Walter Berthout, fils aîné du seigneur de Malines, et sa femme Adelise confirment à l'abbaye des Dunes l'exemption de tonlieux et de péages que leurs prédécesseurs lui avaient accordée. — *Datum anno Domini millesimo ducentesimo octogesimo sexto, in octava Philippi et Jacobi apostolorum.* 1286 8 mai.

Cronica et cartularium monasterii de Dunis, p. 216. Voir *Ibidem*, p. 907.

Marie, dame de Grimberghe et de Perwez, et Godefroid, son fils, comte de Vianden, exemptent l'abbaye des Dunes de tous les péages et tonlieux qui se lèvent dans leurs domaines. — *Datum anno Domini M.CC. octogesimo sexto, in octava Philippi et Jacobi apostolorum.* 1286 8 mai.

Cronica et cartularium monasterii de Dunis, p. 217. Voir *Ibidem*, p. 907.

L'official de Tournai déclare que Marguerite, fille de Jean, a vendu la dîme d'Ichteghem à l'abbaye de Saint-Bertin, du consentement de son mari, Henri 1286 18 mai.

d'Ichteghem. — *Datum anno Domini millesimo CC. LXXX sexto, sabbato ante Ascensionem Domini.*

D'Hoop, *Chartes du prieuré de Saint-Bertin à Poperinghe*, p. 138.

1286 24 mai. Philippe, roi des Français, donne quittance des vingt-quatre mille livres auxquelles la ville de Lille avait été imposée en l'année 1284, pour obtenir le droit de conserver ses fortifications. — *Actum apud Tavarnacum, in crastino Ascentionis Domini, anno ejusdem M. CC. octogesimo sexto.*

Roisin, *Franchises, lois et coutumes de la ville de Lille*, p. 319.

1286 27 mai. Godefroid du Temple, sacristain de l'église Saint-Quentin en Vermandois, informe Pierre Saimel, bailli d'Amiens, qu'au moyen d'un payement de quatre mille livres la ville de Lille a complété la somme de vingt-quatre mille livres qu'elle devait au roi pour le fait de ses fortifications. — *Datum Parisius, die lune post Ascentionem Domini, anno ejusdem M. CC. octogesimo sexto.*

Roisin, *Franchises, lois et coutumes de la ville de Lille*, p. 320.

1286 31 mai. Loi de la ville de Lille, par laquelle les échevins, le conseil et le commun ordonnent que si un immeuble engagé par-devant les échevins n'est pas racheté dans le délai de deux ans et deux jours, il appartient au plus ancien créancier, etc. — *Che fu fait lan de lincarnastion M. CC. IIII^{xx} et VI, le darrain jour de may.*

Roisin, *Franchises, lois et coutumes de la ville de Lille*, p. 60. — Tailliar, *Recueil d'actes en langue romane-wallonne*, p. 352.

1286 mai. Jean de Flandre, comte de Namur, déclare avoir reçu en garde de son neveu, le comte de Blois, des lettres relatives au douaire de Marguerite, fille du comte Guy, en qualité de veuve d'Alexandre d'Écosse. — *Qui furent faites l'an de l'incarnation Nostre Seigneur mil CC. quatre vingts et six, el mois de may.*

Fragment dans Vredius, *Genealogia comitum Flandriæ*, preuves, t. II, p. 70.

1286 mai. Marguerite, fille de Guy, comte de Flandre et marquis de Namur, veuve d'Alexandre, fils aîné du roi d'Écosse, déclare avoir vendu pour une certaine somme à son père le douaire qui lui avait été assigné en Écosse sur la ville de Berwick et le manoir de Linlightow, et lui avoir cédé toutes ses prétentions sur

ce douaire. — ..... *Faites l'an de l'incarnation Nostre Signour Jhesu-Crist M. CC. LXXXVI, el mois de may.*

De Reiffenberg, *Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, etc.*, t. I, p. 222.

Waleran, seigneur de Fauquemont et de Montjoie, et vingt autres seigneurs et chevaliers se portent garants pour leur suzerain, Renaud, comte de Gueldre et duc de Limbourg, qu'il accomplira les conditions de son mariage avec Marguerite, fille de Guy, comte de Flandre et marquis de Namur. — *Datum anno M. CC. LXXXVI, mense maio.* 1286 mai.

De Reiffenberg, *Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, etc.*, t. I, p. 214. — Van den Bergh, *Gedenkstukken tot opheldering van de Nederlandsche geschiedenis*, t. I, p. 20 (en français).

Le chevalier Rase de Gavre, seigneur de Liedekerke, et Jean, son fils, déclarent avoir transporté à Jean de Namur, fils du comte Guy, pour les reprendre de lui en fief, les alleux qu'ils possédaient à Lombeke, en Flandre, à la limite du Brabant. — *Ce fu fait en l'an de l'incarnation Nostre Seigneur Jhésu Crist M. CC. LXXXVI, el mois de may.* 1286 mai.

De Reiffenberg, *Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, etc.*, t. I, p. 226.

Acte par lequel Guillaume de Ghistelles, seigneur de Stade, et sa femme Catherine transportent plusieurs rentes aux frères prêcheurs d'Ypres. — *Cheu fu fait en l'an del Incarnation mil deux cens quatre vins et sis, el mois de may.* 1286 mai.

Fragment dans les *Annales de la Société historique, archéologique et littéraire d'Ypres*, t. III, p. 167.

Sentence arbitrale portée par Walter de Couckelare, chevalier, et Simon Lauwaert, bailli de Bruges, sur le différend que les bourgeois d'Ardenbourg et les riverains de l'Ee avaient eu ensemble au sujet du pont de *Havekinswerve,* sur l'Ee. — *Int jaer Ons Heeren dusentich CC. LXXXVI, tsaterdaegs voor Sinxene.* 1286 1er juin.

Kluit, *Historia critica comitatus Hollandiæ et Zeelandiæ*, t. II, p. 883.

Le comte Guy garantit à Hugues Bartholomé la première place de courtier des vins du Rhin, qui deviendra vacante à Damme. — *Ce fu fait à Winen-* 1286 6 juin.

dale, le jeusdi prochain après le jour de Pentecouste, en l'an de grâce M. CC. quatre vins et siis, el mois de jung.

Warnkönig, *Flandrische Staats- und Rechts-Geschichte*, t. II, IIme partie, Urkunden, p. 27.

1286 8 juin. Serment que les douze échevins de Hennin-Liétard prêtent en entrant en fonction, à la Trinité. Suivent les dispositions auxquelles ces échevins doivent se conformer ou qu'ils doivent faire exécuter. Les dernières de ces dispositions, au moins, datent de l'époque indiquée en marge. — *Che fu fait lan de lincarnation dou Crist M. CC. IIIIxx et VI, le nuit de le Trinite, le secont samedi du mois de jung.*

Tailliar, *Recueil d'actes en langue romane-wallonne*, pp. 439-446.

1286 11 juin. Waleran, seigneur de Montjoie et de Fauquemont, déclare qu'il a contracté avec la ville de Cologne une alliance perpétuelle, qu'il s'est engagé à secourir cette ville, à la réquisition de ses magistrats, avec dix chevaliers et quinze écuyers, et qu'elle lui payera une rente féodale de cent marcs, par an. — *Datum anno Domini millesimo ducentesimo octogesimo sexto, feria tertia post octavas Pentecostes.*

Ennen et Eckertz, *Quellen zur Geschichte der Stadt Köln*, t. III, p. 232.

1286 16 juin. Jeanne de Ghemenich, dame d'Hooghstraeten, cède le patronat de l'église d'Hooghstraten au chapitre de l'église d'Anvers. — *Datum anno Domini millesimo ducentesimo octogesimo sexto, dominica post Trinitatem.*

Miræus, *Donationes Belgicæ*, p. 554. — Foppens, *Historia episcopatus Antverpiensis*, p. 120. — Miræus et Foppens, *Opera diplomatica*, t. I, p. 592. — Diercxsens, *Antverpia Christo nascens et crescens*, t. I, p. 319.

1286 16 juin. Frère Jean de Villers, maître de l'hôpital de Jérusalem, et les frères de l'Ordre déclarent que leur maison de Saint-Symphorien doit une rente de quatre livres tournois au chapitre de Sainte-Waudru, de Mons, pour l'acquisition d'une maison située en cette ville. — *Datum apud Paris., anno Domini millesimo ducentesimo octogesimo sexto, die dominica post Trinitatem.*

De Villers, *Description analytique de cartulaires et de chartriers du Hainaut*, t. IV, p. 40.

1286 17 juin. Acte passé devant le lieutenant de l'écoutète, le chevalier de celui-ci (ou sous-écoutète) et les échevins d'Aix-la-Chapelle, et par lequel une dame

nommée Clémence et son fils Élie cèdent leurs biens situés à Aix à l'abbaye de Camp. — *Actum et datum feria secunda ante nativitatem B. Johannis Baptiste, anno Domini millesimo ducentesimo octogesimo sexto.*

Lacomblet, *Urkundenbuch für die Geschichte des Niederrheins*, t. II, p. 485.

Waleran, seigneur de Ligny, reconnaît devoir soixante livres louvignois à Henri de Daules, pour achat d'un cheval. — *Ki furent faites l'an M. CC. LXXX et sis, le juedi après le Saint Jehan.* 1286 27 juin.

Annales de la Société archéologique de Namur, t. VIII, p. 429.

Jean, évêque de Liége, déclare qu'il a reçu l'hommage que lui doit Renaud de Gueldre pour la ville de Ruremonde. — *A Anheve deleis Namur, en l'an mil deus cens quatre vins et sis, le lundi jour des octaves de le Nativiteit saint Jehan Baptiste.* 1286 1er juillet.

Van den Bergh, *Gedenkstukken tot opheldering van de Nederlandsche geschiedenis*, t. I, p. 25.

Renaud, comte de Gueldre et duc de Limbourg, confie à son beau-père, le comte Guy, et à la comtesse Isabelle, sa femme, ce qui lui revient du douaire de Marguerite en qualité de veuve d'Alexandre, fils du roi d'Écosse. — *Faites et données à Namur, l'an de l'incarnation Nostre Seigneur mil deus cens quatre vins et six, merquedi après le feste sainct Piere et sainct Paul apostles.* 1286 3 juillet.

Vredius, *Genealogia comitum Flandriæ*, preuves, t. II, p. 70.

Waleran de Luxembourg, seigneur de Ligny, fait savoir que Renaud, comte de Gueldre et duc de Limbourg, lui a payé douze cents marcs de Brabant, outre quatre cents qu'il avait reçus antérieurement, par l'entremise de Guy, comte de Flandre. — *Faites et données l'an de l'incarnation Nostre Signeur mil deus cens quatre vins et sis, le juedi après la feste saint Piere et saint Poul apostles.* 1286 4 juillet.

Nyhoff, *Gedenkwaardigheden uit de geschiedenis van Gelderland*, t. I, p. 5. — Ernst, *Histoire du Limbourg*, t. VI, p. 334. — Willems, *Chronique en vers de Jean Van Heelu*, p. 440.

Renaud, comte de Gueldre et duc de Limbourg, déclare s'en rapporter sur les différends qu'il avait avec Waleran de Luxembourg, touchant les frais faits par lui dans la terre de Limbourg, au jugement de Henri, seigneur de Blamont, et de Henri, seigneur de Borkeloo, et, si ces arbitres ne peuvent s'accorder, à 1286 5 juillet.

la décision du comte et de la comtesse de Flandre — ..... *faites et données l'an del incarnation Nostre Signeur mil deus cens et quatre vins et sis, le venredi après la feste saint Pierre et saint Paul apostles.*

Willems, *Chronique en vers de Jean Van Heelu*, p. 440.

1286 13 juillet. Jean, duc de Lotharingie et de Brabant, reconnaît avoir reçu quinze mille livres tournois de Robert, comte de Boulogne et d'Auvergne, qui lui devait quarante mille livres parisis en exécution d'un traité fait entre lui et Robert, le père du comte, au sujet du comté de Boulogne. — *Ce fu fait le samedy après les octaves saint Pierre et saint Paul, en l'an de l'incarnation Nostre Seigneur mil deux cents quatre vingt et six.*

Baluze, *Histoire généalogique de la maison d'Auvergne*, preuves, p. 763.

1286 13 juillet. Sentence arbitrale par laquelle Simon Lauwaert, bailli de Bruges, condamne les Trente-neuf et la commune de Gand à payer une indemnité aux échevins et à la commune de Damme, ainsi qu'aux propriétaires des terrains dont ils s'étaient emparés pour la construction d'un canal, terrains dont l'arbitre adjuge la propriété, avec le droit d'y pêcher, aux échevins de Gand. — *Anno M. CC. LXXXVI, t'saeterdaegs naer de octave vau sente Pieters ende sente Pauwels.*

Diericx, *Mémoire sur la ville de Gand*, t. I, p. 231. — Voyez Van Duyse, *Inventaire analytique des chartres de la ville de Gand*, p. 48.

1286 13 juillet. Le pape Honorius invite Robert, comte d'Artois, chargé, de concert avec G., évêque de Sabine, de la régence du royaume de Sicile, à ne pas obliger Adenulphe, comte d'Acerra, à se battre en combat singulier. — *Datum Tibure, idibus julii, anno II.*

Raynaldi, *Annales ecclesiastici ab anno* 1198, t. IV, p. 61.

1286 17 juillet. Rase de Gavre s'oblige envers Jean de Namur à lui faire parvenir par l'intermédiaire de sa femme ou de son fils les actes qu'il serait requis de fournir à raison des alleux de Lombeke, que Rase tenait de Jean précité. — *Données l'an de l'incarnation Nostre Singneur M. CC. LXXXVI, le demerkes après le Division des apostles.*

De Reiffenberg, *Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, etc.*, t. I, p. 27.

Les échevins de Bruges attestent que Guillaume De Calkre et sa femme Catherine ont transporté à dom Eustache, religieux et mandataire de l'abbaye de Cambron, une rente annuelle de vingt-cinq deniers de Flandre, se prélevant sur une maison, à la Poterie. — *Dit was ghedaen wonsdaghes vore sente Marien Magdalenen dach, anno Domini M. CC. LXXXVI.* 1286 17 juillet.

De Smet, *Cartulaire de l'abbaye de Cambron*, p. 525.

Jean, duc de Brabant, déclare qu'Édouard, roi d'Angleterre, lui a payé les cinquante mille livres de tournois noirs, que ce prince lui avait promises pour le mariage de sa fille Marguerite avec Jean, fils du duc. — *Datum anno Domini M. CC. LXXXVI, die lune post festum beatæ Magdalenæ.* 1286 29 juillet.

Rymer, *Foedera, conventiones, litteræ, etc.*, t. II, p. 336 (édit. de 1727), et t. I, IIme partie, p. 672 (édit. de 1816).

Guillaume, fils du comte de Flandre, déclare que Robert, son frère, comte de Nevers, seigneur de Béthune et de Termonde, s'est déshérité en sa faveur de Termonde et de la valeur des terres de Béthune, de Crévecœur et de Roubaix. — *Faites et données en l'an de incarnation Nostre Seigneur mil deux cens quatre vins et sis, le vendredi après le feste sainct Pierre as loiens entrant aoust.* 1286 2 août.

Vredius, *Genealogia comitum Flandriæ*, preuves, t. II, p. 10.

Jean, duc de Lotharingie et de Brabant, et les maîtres, échevins, jurés et commune de Liége font savoir qu'ils sont convenus que le duc prendrait sous sa protection les citoyens de Liége et tous leurs biens, qu'il maintiendrait les premiers en leurs franchises et que les maîtres, échevins, jurés et communauté de la cité reconnaîtraient le duc pour leur haut avoué. — *Che fut fait et donneit en l'an de Nostre Signeur mil deus cens quatre vins et siis, le lundi après le fieste sainte Piere aoust entrant.* 1286 5 août.

Willems, *Chronique en vers de Jean Van Heelu*, p. 441. — Fragment dans Butkens, *Trophées de Brabant*, t. I, preuves, p. 119. — Dumont, *Corps diplomatique*, t. I, IIme partie, p. 266. — Hénaux, *Histoire de Liége*, t. I, p. 108. — Voir les *Procès-verbaux de la Commission pour la publication des anciennes lois et ordonnances*, t. VI, p. 86. — Stanislas Bormans, *Inventaire chronologique des paweilhars de Liége*, p. 21.

Révocation de l'assignation du douaire de Jeanne de Châtillon sur Manves, douaire qui est assigné sur le Temple, à Paris. — *Actum Parisius, die lunæ post festum beati Petri ad vincula, anno M. CC. LXXXVI.* 1286 5 août.

Du Chesne, *Histoire généalogique de la maison de Chastillon-sur-Marne*, preuves, p. 71.

1286
7 août.

Approbation, par Jean, évêque de Liége, du réglement du chapitre de l'église Saint-Aubin, de Namur, qui obligeait chaque nouveau chanoine à fournir à sa réception un drap d'or. — *Datum anno Domini millesimo ducentesimo octogesimo sexto, feria quarta ante festum beati Laurentii.*

Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique, t. IX, p. 498.

1286
9 août.

La loi Muée. Accord conclu entre le chapitre et les églises secondaires de Liége et la communauté de la cité, avec l'assentiment de l'évêque, pour maintenir, pendant le terme de cinq cents ans, la concorde entre les serviteurs des chanoines et les bourgeois. — *Che fuit doneit et fait l'an de Nostre Saingneur mille dois ceus owitante et syez, le venredi devant le feiste Sain Loren.*

Warnkönig, *Beitrage zur Geschichte und Quellen kunde des Lutticher Gewohnheitsrechts*, p. 58 (avec la mauvaise date 1287) et mieux dans Raikem et Polain, *Coutumes du pays de Liége*, t. I, pp. 388-392. — Voir *Procès-verbaux des séances de la Commission pour la publication des anciennes lois et ordonnances*, t. VI, p. 87. — Stanislas Bormans, *Inventaire chronologique des paweilhars*, p. 22 (avec la date 1287).

1286
10 août.

Tilman, fils du chevalier Walter d'Es, offre à l'abbaye de Marienthal, pour l'entretien de sa nièce, la dîme de deux fermes situées près du bois de Vetloven. — *Datum anno Domini M. CC. LXXX sexto, in die beati Laurentii martyris.*

Franquinet, *Beredeneerde inventaris van de oorkonden der abdy Kloosterrade*, p. 206.

1286
20 août.

Le roi des Romains, Rodolphe, prie l'archevêque de Cologne d'excommunier le comte de Clèves, qui depuis longtemps, mais sans résultat, a été, à la demande du lantgrave de Hesse, frappé d'une sentence de proscription. — *Datum Magontie, XIII kal. septembris, regni nostri anno XIII.*

Lacomblet, *Urkundenbuch für die Geschichte des Niederrheins*, t. II, p. 486.

1286
20 août.

Nicolas de Condé, seigneur de Morialmé, et sa femme Catherine, dame de Carenchy, reconnaissent que tout ce que les religieux du Mont-Saint-Éloy leur payeront, comme taille ou autrement, ne pourra leur porter préjudice. — *Che fu fait l'an del incarnation Nostre Seigneur mile deus cens quatre vins et six, le dioes devant la feste saint Bertremiu.*

Du Chesne, *Histoire généalogique de la maisons de Béthune*, preuves, p. 375. — De Cardevaque, *L'abbaye de Mont-Saint-Éloi*, p. 219.

Le duc Jean défend à ses officiers d'exiger pour la présente expédition ou les expéditions ultérieures des services ou corvées de l'abbaye du Parc ou de ses fermes, se réservant de demander de semblables services, quand cela lui plairait. — *Datum Bruxellæ, anno Domini millesimo ducentesimo octogesimo sexto, in die Decollationis B. Joannis Baptistæ.* 1286 28 août.

De Paepe, *Summaria cronologia insignis ecclesiæ Parcensis*, p. 121. — Sanderus, *Abbatia Parchensis*, p. 31, et *Chorographia sacra Brabantiæ*, t. I, p. 186. — Miræus et Foppens, *Opera diplomatica*, t. II, p. 872. — Hugo, *Annales ordinis Præmonstratensis*, t. II, *instrum.*, col. CCCXVIII.

Guillaume de Hainaut, évêque de Cambrai, donne des statuts aux frères et sœurs de l'hôpital de Notre-Dame et de Sainte-Dympne, fondé à Gheel par Henri Berthout, seigneur de Gheel. — *Actum anno gratiæ millesimo ducentesimo octuagesimo sexto, mense augusto.* 1286 août.

Miræus et Foppens, *Opera diplomatica*, t. IV, p. 416. — Kuyl, *Gheel vermaert door den eerdienst der heilige Dimphna*, Bylagen, p. 19.

Le chapitre de Sainte-Waudru, de Mons, rappelle les conditions que l'hôpital de Cantimpret, de cette ville, doit remplir en vertu de la donation qui avait été faite à cet établissement par le chapelain Jean de Saint-Ghislain. — *Ce fu donet l'an del incarnation Nostre Signeur mil CC. quatre vins et sis, el mois d'aoust.* 1286 août.

Annales du Cercle archéologique de Mons, t. VI, p. 261. — De Villers, *Description analytique de cartulaires et de chartriers du Hainaut*, t. II, p. 183. Voir *Ibidem*, t. VIII, p. 146.

Deux échevins de Diest et deux autres personnes certifient que les sceaux du duc Henri Ier et de son fils, qui étaient appendus à la charte de liberté de cette ville, sont légèrement endommagés. — *Datum anno Domini M. CC. octogesimo sexto, feria tercia post octavam beati Egidii.* 1286 10 septembre

Fragment dans les *Bulletins de la Commission royale d'histoire*, 4me série, t. III, p. 192.

Henri, doyen de la chrétienté d'Anvers, et Jordan, chanoine d'Oirschot, official du dehors de l'évêque de Liége, déterminent les limites séparatives des paroisses de Minderhout et d'Hoogstraeten. — *Datum anno Domini M.CC. LXXXVI, feria IIII post festum Exaltationis Sancte Crucis.* 1286 18 septembre.

Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique, t. I, p. 78.

1286
22 septembre.

Guillaume, seigneur d'Altena, déclare que si le seigneur de Stryen ne laisse pas d'enfant mâle, la fille aînée de ce seigneur héritera des fiefs que celui-ci tient de lui. — *Dit was gedaen in Ons Heren jair M.CC. LXXXVI, zondaghes na sinte Mattis dach.*

Van den Bergh, *Oorkondenboek van Holland en Zeeland*, t. II, p. 260.

1286
22 septembre.

Guillaume, abbé de Saint-Trond, autorise les clercs de la ville de ce nom, qui venaient de se former en confrérie sous l'invocation de la Sainte-Trinité et de la Vierge, à se faire bâtir une chapelle dans le cimetière de l'église Notre-Dame, au lieu dit *Drinckelinck*. — *Datum anno Domini M.CC. LXXX sexto, in crastino beati Mathei.*

Piot, *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Trond*, t. I, p. 377.

1286
24 septembre.

Alliance conclue entre Jean, duc de Lotharingie et de Brabant, et Florent, comte de Hollande, contre le comte de Gueldre. Jean promet de partager avec le comte de Hollande ce qu'il pourra conquérir sur le comte de Gueldre dès que lui duc sera entré dans le *Bommelreweert* et Florent dans le *Thilrewaert*. — *In oirconden van desen lettren die gegeven worden te Tule, in den jare Ons Heren dusentich twee hondert sesse ende tachentich, des disendaighes na sente Lambrechts daghe.*

Van Mieris, *Charterboek der graaven van Holland*, t. I, p. 465. — Van den Bergh, *Oorkondenboek van Holland en Zeeland*, t. II, p. 260. — Fragment dans Willems, *Chronique en vers de Jean Van Heelu*, p. 443.

1286
24 septembre.

Convention conclue entre Jean, duc de Brabant, et Florent, comte de Hollande, pour le partage des terres qu'ils pourraient conquérir sur le comte de Gueldre. Le duc promet de ne pas se réconcilier avec celui-ci sans le concours de Florent. — *Desen brief wart ghegeven tote Thule, in Ons Heren jare dusent twee hondert ende sessentachtich, des dynsdages voor sinte Micheels daghe.*

Van Mieris, *Charterboek der graaven van Holland*, t. I, p. 465. — Van den Bergh, *Oorkondenboek van Holland en Zeeland*, t. II, p. 260. — Fragment dans Willems, *Chronique en vers de Jean Van Heelu*, p. 444.

1286
septembre.

Les échevins, les jurés et toute la communauté de Lille s'engagent envers maître Jacques de Boulogne, archidiacre de Boulogne dans l'évêché de Térouanne et chanoine de Reims, et sire Colard de Molaines, à ne pas prêter appui au comte de Flandre s'il n'exécutait pas les conventions conclues par lui avec le

roi des Français. — *Actum anno Domini millesimo ducentesimo octogesimo sexto, mense septembri.*

Roisin, *Franchises, lois et coutumes de la ville de Lille*, p. 323.

Jean Saussoit, seigneur de Boussoit, énumère les biens et les revenus qu'il a donnés à l'hôpital Saint-Julien, de Boussoit. — *Faict et donné en l'an de grace de Nostre Seigneur M.CC.IIII^xx et VI, le dimanche devant le jour saint Luck.* 1286 13 octobre.

Annales du Cercle archéologique de Mons, t. VIII, p. 92.

Waleran, seigneur de Fauquemont, et d'autres chevaliers de la Gueldre remettent l'arbitrage de la querelle entre leur seigneur et Florent, comte de Hollande, au comte de Clèves, à Albert, seigneur de Voorne, à Guillaume, seigneur de Hornes, et à maître Gérard de Leyde. — *Dese brief was ghegheven tot Rienen, des maenendaghes voor sinte Lucas daeghe, in 't jaer Ons Heeren duusent twee hondert sessentachtich.* 1286 14 octobre.

Van Mieris, *Charterboek der graaven van Holland*, t. I, p. 466. — Van den Bergh, *Oorkondenboek van Holland en Zeeland*, t. II, p. 261.

Renaud, comte de Gueldre et duc de Limbourg, cède le fief d'Awans à Guy, comte de Flandre. — *Donnet et fait à Lembourg, en l'an del incarnation Nostre Signor mil deus cens quatre vins et sis, le lundi prochain après le saint Luch le ewangéliste.* 1286 21 octobre.

Van den Bergh, *Gedenkstukken tot opheldering van de Nederlandsche geschiedenis*, t. I, p. 29.

Le chevalier Gilles de Haluth approuve la cession à l'abbaye de Cambron d'un pré qui était tenu de lui à cens par Jean, fils d'Arnoul le Tavernier, de *Paranche. — Chou fu fait deles attre à Paranche, l'an del incarnation Jhesu Crist mil CC. quattre vins et sis, le devenres devant le Toussains.* 1286 25 octobre.

De Smet, *Cartulaire de l'abbaye de Cambron*, p. 716.

Le prévôt, le doyen et le trésorier des églises Sainte-Gudule et Saint-Jacques (*sic*), de Bruxelles, déclarent aux collecteurs du décime concédé au pape sous le nom de décime d'Aragon et de Valence, que les petits chanoines de Sainte-Gudule ne possédant pas plus de sept livres tournois de revenu, doivent être exempts de payer le décime. — *Datum anno Domini M. CC. octogesimo sexto, sabbato ante festum Symonis et Jude apostolorum.* 1286 26 octobre.

Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique, t. III, p. 295.

1286
28 octobre.

Rodolphe, roi des Romains, réhabilite son vassal, Godin de Namur, qui avait été condamné par l'échevinage de cette ville à la perte de ses droits civils, pour avoir violé les trêves. — *Datum in castris ante Stutogarten, V kalend. novembris, indictione XV, anno Domini millesimo CC. LXXX sexto, regni vero nostri anno XIIII.*

Jules Borgnet, *Cartulaire de la commune de Namur*, t. I, p. 79.

1286
28 octobre.

Ratification par Jean, évêque de Liége, de l'autorisation donnée par l'abbé de Saint-Trond (le 22 septembre 1286) aux clercs de la ville de Saint-Trond, pour la construction d'une chapelle près de l'église Notre-Dame.—*Datum anno Domini M. CC. LXXX sexto, in festo apostolorum Symonis et Jude.*

Piot, *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Trond*, t. I, p. 379.

1286
30 octobre.

Les échevins de Bruges attestent que Marie, fille de sire Nicolas Biernart, a cédé à l'abbaye de Cambron la rente annuelle de six sous six deniers qu'elle possédait sur l'emplacement de la maison du monastère, à Bruges. — *Dounées en l'an del incarnation Nostre Signeur M. CC. LXXXVI, le miercredi prochain devant le jour de Toussains.*

De Smet, *Cartulaire de l'abbaye de Cambron*, p. 329.

1286
octobre.

Sentence rendue par la cour de l'abbesse de Flines à Cantin et confirmée par le bailli et les hommes du comte de Flandre, à Douai; cette sentence décide que Marie de Guemain ne devait posséder qu'à titre viager les biens de son mari, Walter de Gand. — *Ce fu fait l'an de grasse M. CC. IIII^{xx} et VI, el mois d'octobre.*

L'abbé Hautcœur, *Cartulaire de l'abbaye de Flines*, t. I, p. 275.

1286
1er novembre.

Jean, seigneur de Kuyk, promet au nom de Jean, duc de Brabant, de ne commettre aucune hostilité dans le pays de Kessel ni dans les domaines de Rolduc et de Kuyk. — ..... *Gegeven ende besegelt int jair Uns Heren twelf hundert ende sessentachentich, up alle Gotsheiligen avonde.*

Nyhoff, *Gedenkwaardigheden uit de geschiedenis van Gelderland*, t. I, p. 6. — Willems, *Chronique en vers de Jean Van Heelu*, p. 444.

1286
novembre.

Acte constatant que l'abbaye de Flines a acheté de sire Jean de le Haie deux bonniers de terres situés à Flines et quelques rentes. — *Ce fu fait l'an del*

Incarnation M. CC. LXXXVI, el mois de novembre, le dioeus devant le Saint-Martin.

L'abbé Hautcœur, *Cartulaire de l'abbaye de Flines*, t. I, p. 277.

Hugues de Châtillon, fils aîné de Guy, comte de Saint-Pol, et Guy, son frère, déterminent les services militaires auxquels sont astreints les habitants d'Hergnies et leur accordent différents priviléges. — *Ce fu fait en l'an del incarnation Jehu Crist mil deus cens quatre vins et sis, le première semainne de novembre.* 1286 1-7 novembre.

Wauters, *De l'origine et des premiers développements des libertés communales en Belgique, etc.*, preuves, p. 239.

Acte des échevins de Mons, attestant, à la requête de ceux de Harvengt, que Nicolas De le Seure, curé de Saint-Nicolas en Havré, à Mons, a donné à la commune-aumône des pauvres de cette ville trois bonniers situés à Harvengt. — *Ce fu recordet l'an del incarnation Jhesu Crist mil CC. IIII^{xx} et sis, le iour saint Martin en yvier.* 1286 11 novembre.

De Villers, *Description analytique de cartulaires et de chartriers du Hainaut*, t. VIII, p. 146.

Adolphe, comte de Berg, et son frère Henri, seigneur de Windeck, promettent à la ville et aux citoyens de Cologne que dorénavant eux et leurs successeurs ne construiront, ni ne laisseront construire aucun château sur les bords du Rhin, entre Rheindorf et Zündorf. — *Datum anno Domini M. CC. LXXXVI, sabbato ante festum B. Katerine virginis.* 1286 23 novembre.

Lacomblet, *Urkundenbuch für die Geschichte des Niederrheins*, t. II, p. 487.

Thierri, avoué de Ruremonde, de concert avec le maire, les échevins et la commune de cette ville déclarent avoir prêté hommage et fidélité à Marguerite, fille du comte Guy de Flandre, femme de Renaud, comte de Gueldre et duc de Limbourg, à laquelle l'investiture de cette ville avait été donnée. — *Datum et actum apud Ruremonde, anno Domini M. CC. LXXXVI, post festum beatæ Katerinæ virginis.* 1286 26 novembre?

De Reiffenberg, *Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, etc.*, t. I, p. 219.

Le pape Honorius informe les ecclésiastiques de toute catégorie qu'il a confié à Boniface, archevêque de Ravenne, le soin de le représenter auprès d'eux et leur enjoint de lui fournir par jour six livres tournois pour lui et sa suite. — 1286 26 novembre.

Datum Romæ apud Sanctam Sabinam, nono kalendas decembris, pontificatus nostri anno secundo.

Baron Kervyn de Lettenhove, *Codex Dunensis*, p. 290.

1286
28 novembre.

Renaud de Gueldre constitue une rente de quatre mille livres à sa femme, Marguerite de Flandre. — *Datum in castro de Ghelria, anno Domini millesimo ducentesimo octogesimo sexto; die Jovis ante festum beati Andree apostoli.*

Van den Bergh, *Gedenkstukken tot opheldering van de Nederlandsche geschiedenis*, t. I, p. 30.

1286
novembre.

Arnoul, sire de Cisoing, ber de Flandre, s'engage à assigner dans ses domaines à l'église Saint-Pierre, de Lille, jusque vingt-quatre livrées de terres, sauf qu'il ne peut s'y trouver que quatorze hôtes ou tenanciers, et autorise le chapitre à acquérir encore huit autres livrées de terres, à condition de solliciter à cet effet l'approbation du comte de Flandre. — *En lan de grasce mil CC. quatre vint et sis, el mois de novembre.*

Tailliar, *Recueil d'actes en langue romane-wallonne*, p. 354.

1286
novembre.

Guy, comte de Flandre et marquis de Namur, autorise le chapitre de l'église Saint-Pierre, de Lille, à acquérir vingt-quatre livrées de terres dans les domaines du seigneur de Cisoing. — *En lan de grace mil CC. IIII^{xx} et sis, el mois de novembre.*

Tailliar, *Recueil d'actes en langue romane-wallonne*, p. 355.

1286
novembre.

Accord conclu entre le chapitre de Saint-Rombaud, et les béguines de Malines, et qui fut approuvé par Walter Berthout, seigneur de cette ville; Walter, son fils aîné; Sophie, sa fille, et plusieurs échevins. — *Datum et actum anno Domini M. CC. octuagesimo sexto, mense novembris.*

Miræus et Foppens, *Opera diplomatica*, t. IV, p. 572.

1286
2 décembre.

Renaud, comte de Gueldre et duc de Limbourg, déclare s'être allié avec Waleran, seigneur de Montjoie et de Fauquemont. — *Données le lundi après la feste saint Andrieu apostre, l'an mil CC. IIII^{xx} et VI.*

Ernst, *Histoire du Limbourg*, t. IV, p. 466. Voir *Ibidem*, t. VI, p. 452. — Fragment dans Willems, *Chronique en vers de Jean Van Heelu*, p. 445.

Guillaume Berthout, prévôt de Louvain, archidiacre de Liége, termine les différends qui s'étaient élevés entre l'abbé et les religieux de Saint-Trond et Arnoul, seigneur de Diest, au sujet d'un bien allodial situé à Sichem. — *Datum anno Domini M. CC. octogesimo sexto, mense decembris, in octava sancti Andree apostoli.* 1286 7 décembre.

Piot, *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Trond*, t. I, p. 380.

L'abbé Gilles et les religieux de Saint-Ghislain cèdent à Jacques du Pont et à ses héritiers les fours banaux de Saint-Ghislain, en échange de ce que Jacques possédait à *Wamiwel* (ou Wasmuel). — *Dounées l'an del incarnation Nostre Seigneur Jhésu Crist M. CC. IIII^xx et VI, en le première semaine de décembre.* 1286 1-7 décembre.

De Villers, *Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, etc.*, t. III, p. 609.

Le chevalier Henri de Baxen et sa femme Agnès déclarent que la Maison des Joncs leur a payé cent marcs de Liége, qui leur avaient été légués par feu le chevalier Rase de Houte. — *Acta sunt hec apud Curtersen, anno Domini M. CC. LXXX sexto, feria tercia ante festum beati Thome apostoli.* 1286 17 décembre.

Hennes, *Urkundenbuch des Deutschen Ordens*, t. II, p. 258.

L'abbesse de Flines et ses religieuses donnent en arrentement à Hellin de le Dure-Tieste une maison dite *A le Boce*, et située à Annapes, moyennant quatre livres par an. — *Ce fu fait l'an del Incarnation M. CC. LXXX et sis, el mois de décembre.* 1286 décembre.

L'abbé Hautcœur, *Cartulaire de l'abbaye de Flines*, t. I, p. 277.

Lettres relatives à la vente et à la cession du château de Peteghem et de ses dépendances, qu'Arnoul de Cisoing, chevalier et ber de Flandre, avait abandonnés à Guy, comte de Flandre et marquis de Namur, et à la comtesse Isabelle, sa femme, en faveur de leur fils Jean de Namur. — *Ce fu fait à Lille, en l'an de l'incarnation Nostre Seigneur M. CC. LXXXVI.* 1286.

De Reiffenberg, *Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, etc.*, t. I, p. 215.

Louis, comte de Chiny, et sa femme, Jeanne de Blamont, fondent dans leur domaine de Suxy, au comté de Chiny, une maison de religieux de l'ordre de la Sainte-Croix, sous la règle de saint Augustin, et font donation aux Frères 1286.

qui y habiteront de quatre-vingts journaux de terres. — *Donné l'an M. CC. LXXXVI.*

Bertholet, *Histoire du duché de Luxembourg*, t. V, preuves, p. LXXIII. — Miræus et Foppens, *Opera diplomatica*, t. IV, p. 258.

1286. Rase de Gavre, chevalier, seigneur de Liedekerke, déclare qu'il a reporté entre les mains de Jean de Namur son franc-alleu situé dans la paroisse de Lombeke, et l'a ensuite repris en fief à la charge de l'hommage-lige, et que son propre fils Jean a fait de même de cent livrées de terre qu'il tenait en fief de son père. — *Ce fut fait en l'an de l'incarnation Nostre Seigneur Jhésu-Crist M. CC. LXXXVI.*

De Reiffenberg, *Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, etc.*, t. I, p. 220.

1286. Dénombrement des hommes de fief et des échevins du seigneur de Sotteghem en son alleu, ainsi que des personnes qui habitent dans les domaines de ce seigneur.

En français. De Reiffenberg, *Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, etc.*, t. I, p. 404.

1286. Ordonnance de l'échevin de Gand Philippe Uutendaele et de ses collègues, qui détermine les cas où il y a lieu de payer le droit d'écart ou d'issue, dans chaque paroisse de la ville, par les soins des *Vinders.—Int jaer Ons Heeren M. CC. LXXXVI.*

Diericx, *Mémoires sur la ville de Gand*, t. II, p. 156. — Warnkönig, *Flandrische Staats- und Rechts-Geschichte*, t. II, Ire partie, Urkunden, p. 71, et t. III, p. 297 (édit. Gheldolf).

1286. Michel, évêque de Tournai, déclare que le droit de battre monnaie appartient à lui et ses successeurs, et que les échevins de Tournai doivent la déclarer bonne ou mauvaise dans le terme de quarante jours.

En français. Miræus et Foppens, *Opera diplomatica*, t. III, p. 421.

1286. Lettre de l'archidiacre, du doyen et du chapitre d'Arras au pape Jean, pour lui demander d'accorder quarante jours d'indulgence aux fidèles qui visiteront l'église d'Arras le dimanche de la translation des reliques dans la nouvelle châsse et pendant l'octave suivante, et lui feront des dons. — *Datum Atrebati, anno Domini M. CC. LXXXVI.*

Ferreolus Locrius, Chronicon, l. III, p. 431.

Vidimus de l'abbé de Saint-Nicolas, de Furnes, et des prévôt et doyen de Sainte-Walburge, dans la même ville, attestant l'authenticité de deux priviléges des comtes de Flandre, Philippe et Baudouin de Constantinople, qui accordent une entière exemption de tonlieux à l'abbaye de Clairvaux et aux monastères qui en sont issus. — *Actum anno Domini M. CC. octogesimo sexto.* 1286.

Miræus et Foppens, *Opera diplomatica*, t. IV, p. 209.

L'abbé et le couvent de Neufmoutier, près de Huy, déclarent avoir donné à cens aux maîtres-bourgeois, aux échevins, aux jurés et à toute la communauté de cette ville, moyennant un cens annuel de seize marcs de Liégeois et d'une demi-aime de vin, la fête qui se tenait à la Saint-Mathieu; ils autorisent en outre, la commune à établir dans leur couvent une halle aux draps. L'évêque Jean donne son assentiment à ces concessions. — *Che fust douné l'an de grâce mille deux cens quatre vingts et six, le veudredy après l'octave delle fourt.* 1286.

Wauters, *De l'origine et des premiers développements des libertés communales en Belgique, etc.*, preuves, p. 241.

1287.

Maître Thierri, prieur de l'église Saint-André, percepteur des revenus du saint-siége en Allemagne, déclare avoir reçu six livres de parisis pour le payement arriéré de soixante annuités d'un cens d'une pièce d'or par an que l'abbaye de Floreffe devait au saint-siége. — *Anno ejusdem (Domini) millesimo ducentesimo octuagesimo sexto, indictione quarta decima, mense januarii die quinta, pontificatus domini Honorii pape quarti anno secundo. Actum Namuci, in domo Theobaldi de Ponte.* 1287 5 janvier.

Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique, t. XII, p. 35.

Le doyen et le chapitre de Malines, à la demande de quelques nobles, échevins et autres habitants de cette ville, cèdent l'église d'Hanswyck à l'ordre du Val-des-Écoliers, pour y fonder un monastère. — *Datum et actum anno Domini millesimo ducentesimo octuagesimo sexto, in crastino Epiphaniæ Domini.* 1287 7 janvier.

Miræus et Foppens, *Opera diplomatica*, t. III, p. 142.

1287
12 janvier.

Jean, duc de Lotharingie et de Brabant, déclare confirmer le bail à cens que Walter Volcaert, chevalier et receveur du Brabant, fera d'un marais communal (*communis morus*), situé à Oorderen, et accorder aux tenanciers de ce fonds le droit de disposer d'un cours d'eau. — *Datum anno Domini millesimo ducentesimo octogesimo sexto, dominica post Epiphaniam Domini.*

Willems, *Chronique en vers de Jean Van Heelu*, p. 575.

1287
15 janvier.

Jean, duc de Brabant, pour remercier de ses services le chevalier Jean, seigneur d'Arckel, accorde une entière exemption de tonlieux dans ses états aux bourgeois de Gorcum. — *Gegeven den vierden feestdag naar de octave van des Heeren derthiendedag, in 't jaar naar deszelfs geboorte duyzend twee honderd zeven ende tagentig.*

Van den Bergh, *Oorkondenboek van Holland en Zeeland*, t. II, p. 262.

1287
19 janvier.

Lettres échevinales par lesquelles Gérard, fils de Mathilde du Mont *in Laetwyck* (de Lathuy), reconnaît avoir vendu aux béguines de Tirlemont deux parcelles de terres situées à Lathuy. — *Datum anno M. CC. LXXXVI, dominica ante Conversionem S. Pauli apostoli.*

A-Ryckel, *Vita S. Beggæ*, p. 591.

1287
21 janvier.

Gérard d'Enghien, chevalier, déclare qu'il a vendu à l'abbaye de Cambron, moyennant quarante livres de Tours et avec l'assentiment de Walter, seigneur d'Enghien, l'étang dit *Al Aluet* et le pré contigu, l'un et l'autre situés à Ronquières. — *Données l'an del incarnation Jhesu Crist M.CC. IIII^{xx} et VI, le deus devant le Convertion sainct Pol.*

De Smet, *Cartulaire de l'abbaye de Cambron*, p. 629.

1287
24 janvier.

Renaud, comte de Gueldre, engage ses droits sur le tonlieu de Lobith, en garantie du payement du douaire de Marguerite de Flandre, sa femme. — *Datum anno Domini millesimo ducentesimo octogesimo sexto, feria sexta ante Conversionem beati Pauli apostoli.*

Van den Bergh, *Gedenkstukken tot opheldering van de Nederlandsche geschiedenis*, t. I, p. 35.

1287
30 janvier.

Jean d'Avesnes, comte de Hainaut, termine le débat qui s'est élevé entre l'abbaye d'Alne et Gilles, seigneur de Berelle, au sujet de deux petits viviers

situés près du bois de Fayau. — *Chou fu fait et donneit à Maubeuge, l'an de grasce M. CC. IIII^xx et siz, le joesdi devant le Candeler.*

Annales du Cercle archéologique de Mons, t. V, p. 413. — De Villers, *Notice sur un cartulaire et sur les archives de l'abbaye d'Alne*, p. 269.

Michel, évêque de Tournai, informe l'abbesse et les religieuses de Flines que les huit livres par an, attribuées par son prédécesseur au prêtre de la nouvelle église de Saeftinghe, lui seront payées par elles. — *Datum anno Domini millesimo ducentesimo LXXX sexto, feria quinta ante festum Purificationis beate Marie virginis.* 1287 30 janvier.

L'abbé Hautcœur, *Cartulaire de l'abbaye de Flines*, t. I, p. 278.

Sifroi, archevêque de Cologne, déclare que les marchands de Duisburg, naviguant sur le Rhin, ne doivent payer à Neuss le tonlieu que d'après l'ancien tarif. — *Datum et actum anno Domini millesimo ducentesimo octuagesimo sexto, in die B. Agathe virginis.* 1287 5 février.

Lacomblet, *Urkundenbuch für die Geschichte des Niederrheins*, t. II, p. 488.

Jean, cardinal de Sainte-Cécile, informe les collecteurs des contributions perçues au profit des légats du saint-siége, que si les maisons de Postel et de Wanze, dépendantes de l'abbaye de Floreffe, ne constituent pas des prieurés, ils doivent renoncer à exiger d'elles ces contributions. — *Datum apud Villam Gerardi prope Parisius, XV kalendas martii, pontificatus domini Honorii pape IIII anno secundo.* 1287 15 février.

Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique, t. XII, p. 60.

Lettres d'indulgence accordées par un certain nombre d'évêques à ceux qui contribueraient à la construction de l'église Sainte-Gudule, de Bruxelles. — *Datum Rome apud Sanctum Petrum, anno Domini M. CC. LXXX septimo, XIIII kal. marcii, pontificatus domini Honorii pape quarti anno secundo, indictione XV^a.* 1287 16 février.

Annales de l'Académie d'archéologie de Belgique, 1re série, t. XI, p. 69. — Schayes, *Analectes archéologiques, historiques, géographiques et statistiques*, p. 253.

Gérard, chevalier, seigneur de Sotteghem, déclare qu'il doit reprendre en fief et hommage-lige de Jean d'Avesnes, comte de Hainaut, son franc-alleu ou 1287 20 février.

le château et la terre de Sotteghem, rapportant mille livres par an.—..... *Furent données l'an de grâce M.CC. LXXXVI, le juedi après le grans quareme.*

De Reiffenberg, *Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, etc.*, t. I, p. 402.

1287 21 février. Le chevalier Nicolas des Écaussines renonce, avec l'assentiment de son suzerain, Gilles Rigaut, seigneur du Rœux, aux prétentions qu'il avait élevées sur l'exercice de la juridiction dans les domaines dit *de le Campiele* et *de le Court-au-Bois les Tassenières,* appartenant à l'abbaye de Cambron. — *Che fu fait à Rues, l'an del incarnation Jhesu Crist mil deux cens quatre vins et sis, le venredi apries le jour des Cendres.*

De Smet, *Cartulaire de l'abbaye de Cambron*, p. 617.

1287 22 février. Le pape Honorius, à la demande de Jean de Namur, confirme une donation qui avait été faite à son profit par son père Guy, comte de Flandre, et qui avait été ratifiée par le fils aîné de celui-ci, le comte Robert. — *Datum Rome apud Sanctum Sabinam, VIII kal. martii, pontificatus nostri anno secundo.*

Van den Bergh, *Gedenkstukken tot opheldering van de Nederlandsche geschiedenis*, t. I, p. 40.

1287 27 février. Renaud, comte de Gueldre, fait savoir qu'il a donné les châteaux de Limbourg et de Rolduc à son cher seigneur et père, Guy, comte de Flandre et marquis de Namur, qui pourra en confier la garde à qui il voudra.—..... *Faites et données à Niemage, en l'an de grâce mil deus cens quatre vins et siis, le jeudi après le Behourdich.*

Willems, *Chronique en vers de Jean Van Heelu*, p. 446.

1287 février. Walter de Reninghe, seigneur de Morbecque, déclare qu'il a cédé au comte Guy, pour cent et soixante-dix-sept livres dix-huit deniers de Flandre, des revenus et droits qu'il possédait dans diverses localités du comté. — *En l'an del incarnation Nostre Seigneur mil deus cens IIII^{xx} et sis, el mois de février.*

Fragment dans Van Duyse, *Inventaire analytique des chartes de la ville de Gand*, p. 49.

1287 février. Renaud, comte de Gueldre, donne procuration à Guy, comte de Flandre, afin de recevoir en son nom une somme de huit mille livres, qui lui est due par Enguerrand, seigneur de Coucy. — *Dounées à Niemaghe, en l'an del incarnation Nostre Seignor mil deus cens quatre vins sys, el mois de février.*

Van den Bergh, *Gedenkstukken tot opheldering van de Nederlandsche geschiedenis*, t. I, p. 38.

Le pape Honorius accorde au trésorier de l'église de Tournai le privilége de punir les clercs étrangers qui commettraient des délits dans l'église ou sur son cimetière. — *Datum Romæ apud Sanctam Sabinam, kalend. martii, pontificatus nostri anno secundo.* 1287 1er mars.

Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique, t. III, p. 110. — *Bulletins de la Société historique et littéraire de Tournai*, t. XI, p. 335.

Le pape Honorius, sur la plainte du comte de Flandre, ordonne aux évêques de Cambrai et d'Arras de sévir contre les clercs qui, après avoir commis des crimes ou des délits, essayent de se soustraire à la punition qu'ils ont méritée. — *Datum Romæ apud Sanctam Sabinam, kalend. martii, pontificatus nostri anno secundo.* 1287 1er mars.

Le Glay, *Cameracum Christianum*, p. 480.

Ordonnance des échevins de Bruges, déterminant les usages que l'on doit suivre dans le territoire dit *Wyc* et *Praetsche*, à Saint-Gilles, territoire qui avait été acquis par la ville de Bruges de Jean, seigneur de Praet, et de sa femme Catherine. — *Dit was ghedaen in 't jaer Ons Heren als men screef sin Incurnatioen duzentich twe hondert vierewareven twintich ende sesse, saterdaghs voor sint Joris daghe, in marthe.* 1287 1er mars.

Cronica et cartularium monasterii de Dunis, p. 641. Voir *Ibidem*, p. 907.

Lettres par lesquelles Thierri, comte de Clèves, déclare que lui, le duc de Brabant et le comte de Hollande sont convenus entre eux de s'aider et de partager les profits des guerres qu'ils entreprendront, sans que le comte Thierri puisse toutefois être forcé d'entrer sur le territoire de l'archevêque de Cologne. — *Int jaer Ons Heeren duusent twee hondert sessen tachtigh, des manendachs naar den zondage als men synghet Reminiscere.* 1287 3 mars.

Van Mieris, *Charterboek der graaven van Holland*, t. I, p. 464. — Van den Bergh, *Oorkondenboek van Holland en Zeeland*, t. II, p. 265. — Fragment dans Willems, *Chronique en vers de Jean Van Heelu*, p. 446.

Le cardinal Jordan, délégué par le pape, décide la querelle qui s'était élevée entre les curés de la ville de Gand et les Frères mineurs, au sujet du droit de sépulture réclamé par ceux-ci. — *Actum Romæ in hospitio in quo moramur, anno Domini millesimo ducentesimo octogesimo septimo, indictione quinta* 1287 3 mars.

decima, pontificatus domini Honorii papæ quarti anno secundo, mensis martii die tertio.

Miræus et Foppens, *Opera diplomatica*, t. IV, p. 46.

1287 6 mars. Thierri, comte de Clèves, déclare qu'il a conclu une nouvelle alliance avec Jean, duc de Lotharingie et de Brabant, et qu'il a promis de l'aider envers et contre tous, excepté contre le roi des Romains et contre Florent, comte de Hollande et sauf qu'il ne pourra être tenu d'envahir les terres de son frère Thierri Loef, de l'archevêque de Cologne, du comte de Luxembourg, des seigneurs de Heinsberg et de Fauquemont. — *Actum et datum anno Domini millesimo CC. LXXX sexto, feria quinta post dominicam qua cantatur Reminiscere.*

Van Mieris, *Charterboek der graaven van Holland*, t. I, p. 466. — Willems, *Chronique en vers de Jean Van Heelu*, p. 447. — Ernst, *Histoire du Limbourg*, t. VI, p. 337. — Van den Bergh, *Oorkondenboek van Holland en Zeeland*, t. II, p. 263. — Fragment dans Butkens, *Trophées de Brabant*, t. I, preuves, p. 121. — Dumont, *Corps diplomatique*, t. I, Ire partie, p. 266. — *Recueil des Traitez de paix, etc.*, t. I, p. 103.

1287 7 mars. Waleran, seigneur de Fauquemont, déclare qu'il s'est chargé de garder le château de Rolduc pour Guy, comte de Flandre et marquis de Namur, à qui il devra remettre ce manoir dans les quinze jours après qu'il en aura été requis. — *Faites et dounées l'an de grace M.CC. IIII^xx et VI, le VII del mois de marchs.*

Fragment dans Willems, *Chronique en vers de Jean Van Heelu*, p. 449. — Ernst, *Histoire du Limbourg*, t. IV, p. 467, et t. VI, p. 452. — *Bulletins de la Commission royale d'histoire*, Ire série, t. XVI, p. 59.

1287 18 mars. Sauf-conduit accordé par Jean, duc de Lotharingie et de Brabant, aux marchands de tous les pays, les Gantois exceptés, qui se rendent à Anvers ou partent de cette ville avec du vin. — *Datum anno Domini M. CC. LXXX sexto, feria tertia post Letare Jherusalem.*

Willems, *Brabantsche Yeesten*, t. I, p. 667. — Warnkönig, *Flandrische Staats- und Rechts-Geschichte*, t. II, Ire partie, Urkunden, p. 199, et t. III, p. 299 (édit. Gheldolf).

1287 19 mars. Walter, seigneur d'Enghien, déclare que l'abbaye de Cambron lui doit un cens annuel de quatre deniers de blancs pour les biens qu'elle a acquis de son frère, sire Gérard d'Enghien. — *Dounées l'an de grace mil CC. quatre vins et sis, le marquedi apres le jour sainte Gertrud, ou mois de march.*

De Smet, *Cartulaire de l'abbaye de Cambron*, p. 620.

Le pape Honorius confirme à Marguerite, veuve du fils aîné du roi d'Écosse, la possession du douaire que celui-ci lui avait assigné. — *Datum Romæ apud Sanctam Sabinam, XII kalendas aprilis, pontificatus nostri anno secundo.* 1287 21 mars.

De Reiffenberg, *Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, etc.*, t. I, p. 218.

Le roi Rodolphe, de l'avis du légat du saint-siége et des princes de l'Empire, publie une paix publique générale, dont l'observation doit être jurée, pour un terme de trois ans, par les princes, les hommes libres, les comtes, les vassaux, etc., paix dont les prescriptions sont, à peu de choses près, les mêmes que celles de la paix générale promulguée en 1235 par ordre de l'empereur Frédéric II. — *Dirre landfride wart gemachet und der brief wart gegeben und geschreiben zu dem offen hove in dem concily zu Wirzburch an Unser Vrouwen abent der in den Vasten steit, du man zalte von Unsers Herren gebürde tusent zweihundert und ziben und achzich iar, und in den vierzehenden jare unsers riches.* 1287 24 mars.

Pertz, *Monumenta Germaniæ historica, Legum t. II*, p. 448. — Ennen et Eckertz, *Quellen zur Geschichte der Stadt Köln*, t. III, pp. 243-250.

Rodolphe, roi des Romains, déclare qu'à la requête et à la demande du comte de Hollande Florent, les archevêques de Salzbourg, de Mayence et de Cologne, plusieurs évêques et princes ont décidé que les conventions et traités conclus par Florent, tuteur du comte de Hollande, en vue de relever d'un autre seigneur que de l'empereur ou du roi des Romains les fiefs naguère mouvants de l'empire, n'obligeaient point son pupille, le comte de Hollande. — *Datum Herbipoli, in vigilia Annunciationis beate Virginis predicta, indictione XV, anno Domini millesimo ducentesimo octagesimo septimo, regni vero nostri anno decimo quarto.* 1287 24 mars.

Van Mieris, *Charterboek der graaven van Holland*, t. I, p. 464. — Kluit, *Historia critica comitatus Hollandiæ et Zeelandiæ*, t. II, p. 884. — Van den Bergh, *Oorkondenboek van Holland en Zeeland*, t. II, p. 264.

Rodolphe, roi des Romains, informe l'écoutète, les échevins, les consuls et les autres citoyens d'Aix-la-Chapelle, que le chapitre de cette ville doit pouvoir faire déposer dans son cellier les vins provenant de ses dîmes et de ses autres revenus, sans payer d'*ongelt*. — *Datum Herbipoli, kalend. aprilis, regni nostri anno quarto decimo.* 1287 1er avril.

Lacomblet, *Urkundenbuch für die Geschichte des Niederrheins*, t. II, p. 489.

1287
11 avril.

Lettres relatives à la vente de la terre et seigneurie de Bailleul, que Jean, seigneur de Dampierre et de Saint-Dizier, avait faite au comte Guy et à la comtesse Isabelle, sa femme, en faveur de Jean de Namur, leur fils, et à l'incorporation de Horkinghem et de Peteghem au fief de Bailleul. — ..... *En l'an de grâce M. CC. LXXXVII, le venredi prochain après le jour de Paskes.*

De Reiffenberg, *Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, etc.*, t. I, p. 97.

1287
14 avril.

Jean, évêque de Tusculum, légat du saint-siége, enjoint aux partisans du comte de Flandre, sous peine d'excommunication, de cesser, dans deux mois, leur rébellion contre le comte de Hainaut. — *Datum apud Hombourgh, XVII cal. mai, pontificatus domini Honorii papæ IV anno II.*

Fragment dans Martene et Durand, *Thesaurus anecdotorum*, t. I, col. 1216. — Kluit, *Historica critica comitatus Hollandiæ et Zeelandiæ*, t. II, p. 882.

1287
15 avril.

Jean, évêque de Liége, déclare qu'il a conclu une alliance avec son cher frère et féable Jean, duc de Lothier et de Brabant. — ..... *Faites et dounées en l'an de le incarnation Nostre Seigneur M. CC. quatre vins et sept, le mardi après la close Paske.*

Willems, *Chronique en vers de Jean Van Heelu*, p. 449.

1287
16 avril.

Jean, évêque de Liége, s'oblige à exécuter l'alliance et les conventions conclues entre lui et le duc de Brabant, sous peine de dix mille livres tournois. — ..... *Dounées l'an de grâce mil deux cens LXXX et sept, le mercredi après les closes Paskes.*

Willems, *Chronique en vers de Jean Van Heelu*, p. 451. — Voir Ernst, *Histoire du Limbourg*, t. VI, p. 453.

1287
22 avril.

Florent de Hainaut, seigneur de Braine et de Hal, fait savoir que Jean d'Avesnes, comte de Hainaut, lui a donné en fief, à titre de partage, Braine-le-Comte et Hal, avec leurs dépendances, les bois de Le Saisine et du Sart, quatre cents livrées de terres, par an, dans le bois de Vicogne, et le village d'Etrun. — *Che fu fait à Haspre, ou gardin de le priorie, et doné en l'an de l'Incarnation M. CC. LXXXVII, le mardi devant le saint March ewangéliste, au mois de avril.*

Martene et Durand, *Thesaurus anecdotorum*, t. I, col. 1228. — Van Mieris, *Charterboek der graaven van Holland*, t. I, p. 470. — De Reiffenberg, *Monuments pour servir à l'histoire des*

provinces de Namur, etc., t. I, p. 408. — Van den Bergh, *Oorkondenboek van Holland en Zeeland*, t. II, p. 266. — Fragment dans Kluit, *Historia critica comitatus Hollandiæ et Zeelandiæ*, t. II, p. 886. — De Villers, *Cartulaire des rentes et cens dus au comte de Hainaut*, t. II, p. 268, où on lit *merkedy* au lieu de *mardi*.

Walter Berthout, fils aîné du seigneur de Malines, donne à Daniel *de Ponte* (ou Van den Bruggen), pour lui et ses héritiers, ses droits sur les chaussées de Sempst et d'Hofstade, à condition de lui payer tous les ans soixante sous de Louvain et d'entretenir ces chaussées en bon état. — *Datum anno Domini M. CC. LXXX septimo, feria tertia post Misericordiam Domini.* 1287 22 avril.

Wauters, *Histoire des environs de Bruxelles*, t. II, p. 554.

Godefroid de Brabant, seigneur d'Arschot et de Vierson, les magistrats de Louvain, de Bruxelles et d'Anvers, deux chevaliers et un « *lombard* » s'obligent à payer en deux termes la somme de quatre mille trois cents livres parisis, prêtée au duc de Brabant par Béatrix, veuve de Guillaume, comte de Flandre, et dame de Courtrai. — .... *Faites l'an del incarnation Nostre Seingneur mil deux cens quatre vins et siet, le deluns devant le premierain jour de may.* 1287 28 avril.

Willems, *Brabantsche Yeesten*, t. I, p. 668.

Jean d'Avesnes, comte de Hainaut, confirme les droits et les priviléges de l'église Saint-Jean, de Valenciennes, déclare que lui et tous ses officiers sont de droit paroissiens de ce temple, assure au chapitre la collation des écoles et les autres prérogatives des églises-mères, et fixe à treize le nombre des chanoines, dont le chef aura le titre d'abbé et sera le chapelain et le conseiller du comte.— *Datum apud Valencenas, anno Domini millesimo ducentesimo octuagesimo septimo, die lunæ ante festum BB. apostolorum Philippi et Jacobi.* 1287 28 avril.

Miræus, *Notitia ecclesiarum Belgii*, p. 649. — D'Outreman, *Histoire de Valenciennes*, appendice. — Miræus et Foppens, *Opera diplomatica*, t. II, p. 777.

Gérard, fils de feu Guillaume, comte de Juliers, déclare qu'il a vendu à l'église de Cologne, pour la somme de trois cent vingt-cinq marcs de Cologne et avec l'assentiment de sa mère, de son frère et de sa sœur Mathilde, le manoir de *Wurrinc* ou Woeringen, qui avait appartenu au chevalier Werner de Wurrinc. — *Datum et actum anno Domini millesimo ducentesimo octogesimo septimo, in vigilia beatorum Philippi et Jacobi apostolorum.* 1287 30 avril.

Kremer, *Akademische Beiträge fur Gulck und Bergische Geschichte*, t. III, Urkunden, p. 175.— Ennen et Eckertz, *Quellen zur Geschichte der Stadt Köln*, t. III, p. 251.

1287
30 avril.

Gérard de Juliers désigne des cautions qui garantiront au chapitre de la cathédrale de Cologne la possession du manoir de Woeringen. — *Datum et actum in vigilia beatorum Philippi et Jacobi apostolorum, anno Domini M. CC. octogesimo septimo.*

Kremer, *Akademische Beiträge fur Gulck und Bergische Geschichte*, t. III, Urkunden, p. 177. — Lacomblet, *Urkundenbuch für die Geschichte des Niederrheins*, t. II, p. 490. — Fahne, *Codex diplomaticus Salmo-Reifferscheidanus*, p. 50.

1287
30 avril.

Gérard de Juliers, seigneur de Kaster, prie l'archevêque de Cologne de confirmer au chapitre de cette ville la possession du patronat de l'église de Herten, qu'il lui avait cédé. — *Datum anno Domini M. CC. LXXX septimo, II kalend. maii.*

Kremer, *Akademische Beiträge fur Gulch und Bergische Geschichte*, t. III, Urkunden, p. 177.

1287
avril.

Jean, seigneur de Harnes, et Marote ou Marie, dame de Mortagne, sa femme, exemptent les bourgeois de Lille de tout péage à Pont-à-Vendin. — *Dounées en lan del incarnation Notre Signeur Jhesu Cripst M. CC. IIII^xx et VII, el mois d'avril.*

Roisin, *Franchises, lois et coutumes de la ville de Lille*, p. 321.

1287
avril.

Confirmation, par le comte Guy, de la charte qui précède. — *Che fu fait lan del incarnation Nostre Signeur Jhesu Cripst M. CC. IIII^xx et VII, el mois d'avril.*

Roisin, *Franchises, lois et coutumes de la ville de Lille*, p. 322.

1285-
avril 1287.

La pape Honorius confirme les libertés, immunités et faveurs spirituelles que ses prédécesseurs avaient octroyées au monastère des Dunes.

En latin. *Cronica et cartularium monasterii de Dunis*, p. 289. Voir *Ibidem*, p. 906.

1287
1er mai.

Le comte Guy de Flandre et tout le conseil de la ville de Lille décrètent que ceux qui ne payent pas la taille ne peuvent recevoir en don, ni conserver des biens ou des rentes foncières, ou n'auront pour leur propriété droit à aucune protection de la part de la ville. — *Che fu fait à tenir à tous jours et criet le nuit de mai lan M. CC. IIII^xx et VII.*

Roisin, *Franchises, lois et coutumes de la ville de Lille*, p. 69. — Tailliar, *Recueil d'actes en langue romano-wallonne*, p. 357.

Maître Jean *de Pixis,* procureur du comte Guy, informe le légat du pape que, de temps immémorial, les comtes de Flandre ont possédé les îles de la Zélande et en produiront la preuve. — *III nonas maii.* 1287 5 mai.

Fragment dans Van den Bergh, *Oorkondenboek van Holland en Zeeland,* t. II, p. 266. — Voir le comte de Saint-Genois, *Monuments anciens,* p. DCCXLVI.

Thierri, comte de Clèves, déclare qu'il garantira le comte de Hollande de tous les frais qui résulteraient pour ce dernier, de s'être rendu caution, au nom de Thierri, du mariage de son fils unique, Othon, avec Marie, fille du duc de Brabant. — *Datum anno Domini M. CC. LXXX septimo, feria quinta post diem beati Johannis ante portam latinam.* 1287 8 mai.

Stallaert, *Geschiedenis van Jan den eersten, van Braband,* t. I, p. 321. — Van den Bergh, *Oorkondenboek van Holland en Zeeland,* t. II, p. 267.

Jean, évêque de Liége, promet des indulgences à ceux qui contribueront à la construction d'un pont sur la Meuse, à Maestricht. — *Datum anno Domini LXXX septimo, octava die menses maij.* 1287 8 mai.

Annales de l'Académie d'archéologie de Belgique, t. X, p. 166.

Rodolphe, roi des Romains, informe l'archevêque de Cologne que les conférences qui devaient avoir lieu à la Pentecôte, pour terminer les débats existants entre le comte de Gueldre et lui, d'une part, le duc de Brabant et ses alliés, d'autre part, ont été renvoyées à la Saint-Jacques prochaine, et lui mande de ne point reprendre les hostilités avant cette dernière époque. — *Datum Maguntie, VII idus maii, regni nostri anno XIIII.* 1287 9 mai.

Willems, *Chronique en vers de Jean Van Heelu,* p. 452. — Lacomblet, *Urkundenbuch für die Geschichte des Niederrheins,* t. II, p. 490.

Waleran, comte de Juliers, prévôt d'Aix-la-Chapelle, déclare que le chevalier Chrétien Wale a, de son consentement, vendu au monastère de Fussenich, de l'ordre de saint Dominique, son manoir de Tombe, dit Essenveldt, et relevé de lui en fief, en remplacement de ce bien, quarante marcs de Cologne. — *Actum et datum anno millesimo ducentesimo octuagesimo septimo, in die festo sancti Servatii.* 1287 13 mai.

Kremer, *Akademische Beiträge fur Gulch und Bergische Geschichte,* t. III, Urkunden, p. 178.

1287 15 mai. Jean, duc de Brabant, reconnaît que Libert de Milesen a repris de lui en fief ses biens de Hardenberg et lui donne, en augmentation de sa tenure, le manoir que le duc possédait à Maestricht, près de l'église Saint-Servais. — *M. CC. LXXVII, in die Ascentions domini.*

Fragment dans Butkens, *Trophées de Brabant*, t. I, preuves, p. 120.

1287 17 mai. Nicolas, seigneur de Familleureux, à la demande de l'abbé et des religieux de Bonne-Espérance, et avec l'approbation d'Élisabeth, abbesse de Nivelles, reconnaît n'avoir aucun droit sur le territoire de Courières, fief tenu de cette abbesse. — *Che fut fait l'an de l'incarnation Jésus Christ mil deus cent quatre vingt et sept, le semedi apriès l'Assention, en le sale l'abbesse deseure dite, à Nivele.*

Maghe, *Chronicon Ecclesiæ Bonæ Spei*, p. 234.

1287 20 mai. Les échevins et la commune de Bruges promettent d'acquitter tous les ans à perpétuité l'amende de mille livres à laquelle ils ont été condamnés par le comte Guy de Flandre, marquis de Namur, et font connaître les personnes que le comte avait exemptés de cette amende. — ..... *Faites et dounées l'an de l'incarnation Nostre Seigneur M. CC. LXXXVII, le mardi apriès le Ascension.*

De Reiffenberg, *Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, etc.*, t. I, p. 224.

1287 25 mai. Guy, comte de Flandre et marquis de Namur, déclare que ses prédécesseurs et en particulier Marguerite, comtesse de Flandre et de Hainaut, à laquelle il a succédé dans le comté de Flandre, ont tenu et possédé paisiblement jusqu'à leur mort les terres sur l'Escaut, celles d'Alost, de Grammont, des Quatre métiers et de Waes avec toutes leurs dépendances, ainsi que les terres de Walcheren, de Zuyd et Noord-Beveland, de Borsele et toutes les îles de Zélande et leurs dépendances et enfin les terres d'Ostrevant, de Crévecœur et d'*Allues.* — *Facta sunt hæc in domo nostra apud Winendale in Flandria, Tornacensis diocesis, anno Dominicæ incarnationis M. CC. LXXXVII, in die Pentecostes.*

Fragment dans Vredius, *Sigilla comitum Flandriæ*, p. 50. — Paulus, *Dissertatio inauguralis de origine nexus feudalis Flandriam inter et Zeelandiam*, p. 58. — Van Mieris, *Charterboek der graaven van Holland*, t. I, p. 471 (avec une traduction en hollandais). — Kluit, *Historia critica comitatus Hollandiæ et Zeelandiæ*, t. II, p. 887. — Van den Bergh, *Oorkondenboek van Holland en Zeeland*, t. II, p. 267.

Adolphe, comte de Berg, prie Rodolphe, roi de Romains, de donner au duc de Brabant l'investiture du Limbourg, que le comte avait cédé au duc. — *Datum anno Domini M. CC. LXXX septimo, feria quinta post Pentecosten.* 1287 29 mai.

Fragment dans Willems, *Chronique en vers de Jean Van Heelu*, p. 453.

Adolphe, comte de Berg, fait savoir qu'il a cédé, par donation, tous ses droits sur le duché de Limbourg au duc Jean de Brabant. — *Datum anno M. CC. LXXX septimo, die Jovis post Pentecosten.* 1287 29 mai.

Fragment dans Willems, *Chronique en vers de Jean Van Heelu*, p. 453.

Thomas Rainuars donne à la commune-aumône des pauvres, de Mons, six sous et un chapon de rente annuelle. — *Che fu fait en le maison Thumas Rainuart, le dieus après le jour de le Pentecouste, l'an del incarnation Nostre Signeur mil CC. IIII^xx et VII.* 1287 29 mai.

Fragment dans De Villers, *Description analytique de cartulaires et de chartriers du Hainaut*, t. VIII, p. 148 (suit un autre acte du même, de la même date et de la même nature).

Renaud, comte de Gueldre, fait part à Philippe, roi de France, du nom des envoyés qu'il a chargé de soutenir ses droits dans le procès qui lui est intenté devant le Parlement par Élisabeth, comtesse de Berg. — *Datum anno Domini millesimo ducentesimo octuagesimo septimo, mense mayo.* 1287 mai.

Van den Bergh, *Gedenkstukken tot opheldering van de Nederlandsche geschiedenis*, t. I, p. 41.

Sophie de Malines déclare que la collation de la chapelle qu'elle a fondée à Saint-Rombaud appartiendra au doyen et au chapitre de cette église, après sa mort et celle de son neveu, le fils aîné de Walter Berthout, seigneur de Malines. — *Datum M. CC. LXXXVII, mense maio.* 1287 mai.

Miræus, *Notitia ecclesiarum Belgii*, p. 652. — Baluze, *Histoire généalogique de la maison d'Auvergne*, preuves, p. 96. — Miræus et Foppens, *Opera diplomatica*, t. II, p. 771.

Jean Duraunt, Richard de Lyraz et Jean de la Pole déclarent avoir reçu, par l'intermédiaire de Jacques Loucard, deux cent quatre-vingt-deux livres dix-sept sous de deniers à maille sterlings, qui leur étaient dus en vertu de l'accord conclu entre l'Angleterre et la Flandre. — *Donez le jeody prochein apres le jour de la Trinité desus dit.* 1287 5 juin.

Varenbergh, *Histoire des relations diplomatiques entre le comté de Flandre et l'Angleterre*, p. 226.

1287 8 juin. Guy, comte de Flandre et marquis de Namur, reconnaît être tenu de payer avant la mi-août prochaine, au seigneur de Fauquemont, quatre cents marcs de Liégeois, à l'occasion de l'accord fait entre ses vassaux du pays de Namur et les vassaux du seigneur de Fauquemont, sur le fait survenu à Viesville. — *Faites et données l'an de grâce mil deus cens quatre vins et siet, le dimence après le Trinité.*

Annales de la Société archéologique de Namur, t. VIII, p. 428. — Voir Jules de Saint-Genois, *Inventaire analytique des chartes des comtes de Flandre*, p. 134.

1287 11 juin. Mainlevée donnée en faveur de la ville de Lille, par le comte Guy, des biens appartenant à des habitants de cette ville, qui avaient été condamnés pour crime de fausse monnaie. — *Ches lettres furent dounées à Douay, le jour saint Barnabe apostele, lan del incarnation Nostre Segneur M.CC.IIII^xx et VII.*

Roisin, *Franchises, lois et coutumes de la ville de Lille*, p. 320.

1287 11 juin. L'abbesse Mathilde et les religieuses de Munster-Bilsen vendent à l'évêque de Courlande, Édmond, de l'ordre Teutonique, leurs biens de Godesberg, près du Rhin. — *Actum et datum Belisie, in die beati Barnabe apostoli, anno Domini M. CC. octuagesimo septimo.*

Hennes, *Urkundenbuch des Deutschen Ordens*, t. II, p. 262.

1287 15 juin. Traité de paix et de réconciliation entre Jean de Bunde et Gilbert Bolle, d'une part, et le comte de Flandre et ses vassaux, d'autre part, à l'occasion du meurtre que quelques-uns de ceux-ci avaient commis près de Viesville sur Jean, frère des deux premiers. — *Datum anno Domini M.CC. LXXXVII, dominica proxima post diem beati Barnabæ apostoli.*

De Reiffenberg, *Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, etc.*, t. I, p. 27. — Voir Jules de Saint-Genois, *Inventaire analytique des chartes des comtes de Flandre*, p. 136.

1287 18 juin. Sophie de Malines, veuve de Henri, seigneur de Bréda, fonde une chapellenie dans l'église Saint-Rombaud, près du tombeau de son mari. — *Datum anno M.CC. LXXXVII, feria quarta ante nativitatem B. Joannis Baptistæ.*

Miræus, *Notitia ecclesiarum Belgii*, p. 652. — Baluze, *Histoire généalogique de la maison d'Auvergne*, preuves, p. 96. — Miræus et Foppens, *Opera diplomatica*, t. II, p. 771.

1287 22 juin. Jean, duc de Lotharingie, de Brabant et de Limbourg, en retour des services que le chevalier Gérard de Wesemale lui avait rendus, lui donne, pour la tenir

de lui en fief, la moitié de la terre de Bréda, sauf que Rase de Gavre, qui en aura l'autre moitié, conservera la ville de Bréda et tous les fiefs relevant de différents seigneurs. — *Datum anno Domini millesimo ducentesimo octingentesimo septimo, dominica ante nativitatem B. Joannis Baptistæ.*

Gramaye, *Antiquitates Bredanæ*, p. 50. — Miræus, *Notitia ecclesiarum Belgii*, p. 666. — Vredius, *Genealogia comitum Flandriæ*, preuves, t. I, p. 235. — Butkens, *Trophées de Brabant*, t. I, preuves, p. 120. — Le Roy, *Notitia marchionatus sacri Romani imperii*, p. 478. — Lünig, *Codex Germaniæ diplomaticus*, t. II, col. 1141. — Miræus et Foppens, *Opera diplomatica*, t. II, p. 775. — Van Goor, *Beschryving der stadt ende lande van Breda*, p. 427, avec une traduction hollandaise.

Jean d'Avesnes, comte de Hainaut, reconnaît que les échevins et la communauté de la ville de Mons se sont portés garants de la dette de mille cent soixante-dix livres parisis, dette qu'il avait contractée envers des bourgeois d'Arras. — *Ce fu fait et donné l'an de grasse mil deus cens quatre vins et siet, le venredi après la nativitet saint Jehan Baptiste.* 1287 27 juin.

De Villers, *Cartulaire des rentes et cens dus au comte de Hainaut*, t. II, p. 270.

Mathilde, dame de Holte, veuve de Gérard, châtelain de Cologne, du consentement de ses parents, vend à Albert Schalle, citoyen de Cologne, avec le consentement de l'archevêque Sifroi, pour se procurer de l'argent afin de payer ses dettes, le manoir et les biens d'Hoffstede.—*Actum et datum anno Domini M.CC. LXXXVII, in vigilia beatorum Petri et Pauli apostolorum.* 1287 28 juin.

Lacomblet, *Urkundenbuch für die Geschichte des Niederrheins*, t. II, p. 493.

Philippe, roi de France, fait savoir qu'en sa présence et en celle de son conseil, le comte de Flandre a, sur la plainte de l'évêque de Tournai, déclaré nul l'hommage qu'il avait reçu de Jean de Mortagne, châtelain de Tournai, pour les alleux ou la justice des alleux de Tournai.— *Actum Parisius, anno Domini M. CC. LXXXVII,..... in festo beatorum apostolorum Petri et Pauli...* 1287 29 juin.

De Reiffenberg, *Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, etc.*, t. I, p. 100.

Marie de Perwez, dame de Grimberghe et de Ninove, et son fils Godefroid, comte de Vianden, déclarent qu'ils ont donné en échange à l'abbaye de Ninove deux bonniers et quarante cinq verges du bois de *Rubroc.* — ... *Int jaer Ons Heeren M.CC. LXXXVII, omtrent achte daghe na sente Jhansdach midden somere.* 1287 1er juillet.

De Smet, *Corpus chronicorum Flandriæ*, t. II, p. 955.

1287
2 juillet.

Jean, duc de Brabant, et Florent, comte de Hollande, déclarent avoir conclu, avec le comte de Gueldre, l'archevêque de Cologne et le comte de Luxembourg, une trêve qui durera jusque un mois après l'Assomption prochaine. — *Donées en l'an de le incarnation Nostre Segneur M. CC. quatre vins et set, le mercredi après le feste saint Piere et saint Poul.*

Nyhoff, *Gedenkwaardigheden uit de geschiedenis van Gelderland*, t. I, p. 7. — Ernst, *Histoire du Limbourg*, t. IV, p. 471, et t. VI, p. 335. — Willems, *Chronique en vers de Jean Van Heelu*, p. 454. — Van den Bergh, *Oorkondenboek van Holland en Zeeland*, t. II, p. 268.

1287
7 juillet.

Waleran, seigneur de Montjoie et de Fauquemont, et sa femme Philippine renoncent en faveur de Renaud, comte de Gueldre, à tout le droit qu'ils pouvaient réclamer sur une certaine somme que le sire de Kuyk et sa femme, sœur de Philippine, avaient reçue pour le douaire de celle-ci. — *Données l'an M.CC.IIII^xx et VII, le lendemain des octaves de saint Pierre et de saint Pol apostres.*

Ernst, *Histoire du Limbourg*, t. VI, p. 453. — Willems, *Chronique en vers de Jean Van Heelu*, p. 455. — *Bulletins de la Commission royale d'histoire*, 1re série, t. XVI, p. 60.

1287
11 juillet.

Jean, duc de Brabant, voulant récompenser le seigneur d'Arkel de ses services, accorde aux bourgeois de Gorcum une entière exemption de tonlieux dans ses états. — *Gegeven des vrydags naar de hoogtyd van de heyligen Pieter en Paulus, in 't jaar Ons Heeren duyzend twee hondert zeven en tagentig.*

Van den Bergh, *Oorkondenboek van Holland en Zeeland*, t. II, p. 269.

1287
12 juillet.

Les Colonais promettent à Sifroi, leur archevêque, de maintenir ses droits et ceux de son église, sauf les conventions arrêtées entre eux et Adolphe, comte de Berg, pour qu'aucune forteresse ne soit établie sur le Rhin, entre Zunderdorff et Rheindorff. — *Datum anno Domini millesimo ducentesimo octogesimo septimo, in vigilia B. Margarete virginis.*

Lünig, *Spicilegium ecclesiasticum, pars I, Continuatio*, p. 387. — Ennen et Eckertz, *Quellen zur Geschichte der Stadt Köln*, t. III, p. 350.

1287
12 juillet.

Sifroi, archevêque de Cologne, déclare que tous les citoyens de Cologne seront, pendant sa vie, exempts des tonlieux ou péages qu'il a été forcé d'établir pour parvenir à résister à ses ennemis, et en particulier du tonlieu d'Andernach; il promet de faire supprimer les tonlieux perçus près de Cologne dès que

la guerre contre le duc de Brabant sera terminée, et de maintenir le libertés et les priviléges des Colonais tant qu'il vivra. — *Datum anno Domini millesimo ducentesimo octogesimo septimo, in vigilia B. Margarete virginis.*

Lacomblet, *Urkundenbuch für die Geschichte des Niederrheins*, t. II, p. 491. — Et mieux dans Ennen et Eckertz, *Quellen zur Geschichte der Stadt Köln*, t. III, p. 257.

Waleran, seigneur de Montjoie et de Fauquemont, déclare que son seigneur, Renaud, comte de Gueldre et duc de Limbourg, a établi Conrad, seigneur de Lontzen, en qualité de châtelain héréditaire de Sprimont. — *Datum in vigilia beatæ Margaretæ virginis, anno Domini M. CC. LXXXVII.* 1287 12 juillet.

Ernst, *Histoire du Limbourg*, t. IV, p. 462, et t. VI, p. 454. — *Bulletins de la Commission royale d'histoire*, 1re série, t. XVI, p. 60.

Waleran, seigneur de Montjoie et de Fauquemont, déclare que l'office de sénéchal du pays de Limbourg a été concédé par Renaud, comte de Gueldre, à Conon de Lontzen, à qui le château de Herve a également été abandonné. — *Datum in vigilia beatæ Margarethæ virginis, anno Domini M. CC. LXXXVII.* 1287 12 juillet.

Fragment dans Ernst, *Histoire du Limbourg*, t. VI, p. 454.

Marie, femme de Louis le Pesseur, vend un cens annuel de dix sous dix deniers blancs à la commune-aumône des pauvres, de Mons. — *Chil convent furent fait en le maison de Saint-Lasdre, le samedi devant le Devision des Apostles, l'an del incarnation Nostre Signeur mil CC. IIII^xx et VII, el mois de fenal.* 1287 12 juillet.

Fragment dans De Villers, *Description analytique de cartulaires et de chartriers du Hainaut*, t. VIII, p. 148.

Deux officiaux de Reims confirment à l'abbaye de Flines la possession de biens situés près de Lille, qui avaient été achetés de Marie, veuve de sire Robert de Verlinghem et femme de Pierre de Baufremez, par Marguerite, comtesse de Flandre et de Hainaut, puis donnés par cette princesse au monastère précité. — *Datum anno Domini millesimo ducentesimo octuagesimo septimo, sabbato post octabas beatorum apostolorum Philippi et Pauli predicto.* 1287 12 juillet.

L'abbé Hautcœur, *Cartulaire de l'abbaye de Flines*, t. I, p. 279.

1287
12 juillet.

Appel au saint-siége ou à son légat au royaume de France, interjeté par Gérard As Enfans, procureur de Marie, femme de Pierre de Baufremez, contre la sentence rendue le même jour. — *Anno Domini millesimo ducentesimo octogesimo septimo, sabbato ante Divisionem apostolorum.*

L'abbé Hautcœur, *Cartulaire de l'abbaye de Flines*, t. I, p. 282.

1287
15 juillet.

Le chevalier Winand, maréchal du Limbourg, remet à Olivier, investi ou curé de Baelen, la dîme de Wyler, qu'il tenait en trécens d'Olivier. — *Actum et datum anno Domini M.CC. LXXX septimo, in die Divisionis apostolorum.*

Ernst, *Histoire du Limbourg*, t. VI, p. 337.

1287
20 juillet.

Walter, seigneur de Villeret, confirme à l'abbaye de Floreffe la possession de la dîme de Rynimont, près de Corroy-le-Château, dîme qui avait été donnée au monastère par feu Gérard de Villeret, frère de Walter. — *Ce fu fait l'an del incarnation Nostre Seigneur mil deus cens quattre vins et seit, le dimence devant le jour de le Magdalein.*

Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique, t. X, p. 292.

1287
25 juillet.

Acte relatif à l'acquisition d'un demi-bonnier de terres faite pour le béguinage de Mons.—*Chil convent furent fait à le maison maistre Jehan le Taye, l'an del incarnation Nostre Signeur Jhésu Crist mil II^c IIII^xx et VII, le jour saint Christoffe, ou mois de fenaul.*

Fragment dans De Villers, *Description analytique de cartulaires et de chartriers du Hainaut*, t. VIII, p. 149.

1287
26 juillet.

Le chevalier Arnoul Van der Sluys déclare qu'il a vendu à l'abbaye de Rynsburg cinq mesures de terres situées à Oostkappel. — *Deze lettren waren ghegheven in den jare Ons Heren M.CC. LXXX ende sevene, des anderdaghes na sente Jacobs daghe, vor den oexst.*

Van den Bergh, *Oorkondenboek van Holland en Zeeland*, t. II, p. 270.

1287
3 août.

Philippe, roi des Français, déclare que les échevins de Gand ayant été cités devant la justice ecclésiastique par l'archevêque de Reims, pour avoir imposé des clercs marchands, et la cour du roi ayant jugé cet acte du prélat une usur-

pation, le monarque a ordonné au bailli du Vermandois de forcer l'archevêque à se désister de ses poursuites. — *Actum Parisiis, dominica post festum beati Petri ad vincula, anno Domini M.CC.LXXXVII.*

Diericx, *Mémoire sur les lois, les coutumes et les priviléges des Gantois*, t. II, p. 54. — Warnkönig et Gheldolf, *Histoire de la Flandre*, t. III, p. 300.

Convention conclue sous le nom de *Paix des clercs*, par la médiation du duc de Brabant, entre le prévôt, le doyen, les archidiacres et le chapitre des églises de Liége, et les maîtres, les échevins, les jurés, le conseil et les bourgeois de cette cité, concernant la suppression de l'impôt appelé *la fermeté*, la perception d'une taxe sur la bière pour l'entretien des ponts, des chaussées et des murs, l'élection de six bourgeois et d'autant de chanoines chargés de l'assiette et de la perception de cette taxe. — *Che fu fait et ordineit en l'an delle incarnation Nostre Saingneur Jésu Crist mil deus cens quatre vingt et sept, le judy devant le saint Loren.* 1287 7 août.

Rausin, *Ad sacratissinam Cæsaream Majestatem inclytæ civitatis Leodiensis delegatio.* — Foullon, *Historia Leodiensis*, t. II, p. 398. — De Louvrex, *Recueil des édits et règlements faits pour le pays de Liége*, t. II, p. 53. — Raikem et Polain, *Coutumes du pays de Liége*, t. I, p. 393. — Adolphe Borgnet, *Ly myreur des histors de Jean d'Outremeuse*, t. V, p. 446. — Stanislas Bormans, *Recueil des ordonnances de la principauté de Liége*, 1re série, p. 64. — Fragment dans Hénaux, *Histoire du pays de Liége*, t. I, p. 109. — Voir Stanislas Bormans, *Inventaire chronologique des paweilhars de Liége*, p. 21, et *Liste chronologique des édits et ordonnances de la province de Liége*, p. 23.

Loi muée portée pour réformer l'état de la ville de Liége et par laquelle le chapitre de Saint-Lambert, le conseil et toute la communauté de la cité, avec l'approbation de l'évêque Jean, statuant sur la poursuite et la répression des délits commis par les serviteurs des chanoines et les bourgeois et leurs familles. — *Che fuit doneit et fait l'an de Nostre Saingneur milhe deis cens owitante et set, le venredi devant le feiste sain Loren.* 1287 8 août.

Warnkönig, *Beiträge zur Geschichte und Quellenkunde der Lutticher Gewohnheistkunde*, p. 58. — Raikem et Polain, *Coutumes du pays de Liége*, t. I, p. 388. — Stanislas Bormans, *Recueil des ordonnances de la principauté de Liége*, 1re série, p. 74. — Fragment dans Hénaux, *Histoire du pays de Liége*, t. I, p. 110. — Voir Stanislas Bormans, *Inventaire chronologique des paweilhars de Liége*, p. 22, et *Liste chronologique des édits et ordonnances de la province de Liége*, p. 24.

Jean, abbé de Saint-Éloy, de Noyon, accorde l'autorisation de fonder un monastère de Clarisses dans la paroisse de Werckene, dont le patronat lui 1287 11 août.

appartenait. — *Datum anno Domini M. CC. octogesimo septimo, die lunæ post festum S. Laurentii martyris.*

Miræus et Foppens, *Opera diplomatica*, t. III, p. 141.

1287 15 août. Florent, comte de Hollande, déclare que l'abbé et les religieux de Middelbourg ont acheté de lui et de Jean et des enfants de Paul Moens, ainsi que de Jean Kermesse, une juridiction située dans celle d'Oostkappel et leur en garantit la perpétuelle et paisible possession. — *Gegheven in Ons Heeren jaere dusent twe hondert ende seven ende tachtich, op Onser Vrouwen daghe te midden ogeste.*

Kluit, *Historia critica comitatus Hollandiæ et Zeelandiæ*, t. II, p. 889. — Van den Bergh, *Oorkondenboek van Holland en Zeeland*, t. II, p. 270.

1287 22 août. Bouchard, évêque de Metz, reconnaît devoir à Louis, comte de Looz et de Chiny, son cousin, la somme de deux mille cinq cents livres tournois, et lui vend, pour mille neuf cents livres, deux cents livrées de terres de revenu annuel, en héritages situés dans la ville de Valenciennes et le comté de Hainaut, à charge de les tenir de lui en fief. — *Faites et donneyes en l'an de grasce mil deus cens et quatre vins et set, le vendredi devant la fieste sayn Betremeu l'apoistel.*

Wolters, *Codex diplomaticus Lossensis*, p. 167.

1287 août. Guy, comte de Flandre et marquis de Namur, et sa femme Isabelle, fondent et dotent un monastère de l'ordre des sœurs de Sainte-Claire, à Werchin ou Werckene.—*En l'an del incarnation Nostre Seigneur mil deux cens quatre vint et siet, el mois d'aoust.*

Miræus et Foppens, *Opera diplomatica*, t. III, p. 139.—Voyez Le Glay, *Supplément au Recueil des Opera diplomatica de Miræus*, p. 149.

1287 août. Quittance donnée par Henri, comte de Luxembourg, marquis d'Arlon, d'un payement de mille livres tournois, dernier terme d'une somme qui lui était due par Guy, comte de Flandre, parce que Henri avait relevé de lui le château de Poilvache. — *L'an M. CC. quatrevins et VII, el mois d'aougst.*

Vredius, *Genealogia comitum Flandriæ*, preuves, t. II, p. 50.

Walter de Braine, chevalier, sire de Seneffe, renonce en faveur de l'abbaye de Ninove à la juridiction, aux redevances, au droit de banalité, qu'il prétendait posséder sur la ferme et les manants de Reinirsart, à la réserve d'un cens annuel de deux sous et trois deniers de Louvain. — ..... *Faites et données à Seneffe, en l'an de l'incarnation Jhésu Crist M.CC. LXXXVII, el mois d'awoust.* 1287 août.

De Smet, *Corpus chronicorum Flandriæ*, t. II, p. 954.

Jeanne, dame de Nevele, approuve l'acquisition d'une dîme par Pierre dou Sac, commandeur des maisons du Temple en Flandre, dîme qui appartenait au chevalier Walter de Gand. — *Données l'an de grace mil deux cens quatre-vingt et sept, el mois d'aougst.* 1287 août.

Du Chesne, *Histoire généalogique des maisons de Guines, etc.*, preuves, p. 551.

Le chapitre de l'église Notre-Dame, de Bruges, certifie que Pierre *de Rampa* a légué cent livres de Flandre pour entretenir un cierge qui brûlera nuit et jour dans cette église, devant le Saint-Sacrement. — *Datum et actum ut supra, anno Domini millesimo ducentesimo octogesimo septimo, in die B. Egidii, ineunte septembri.* 1287 1er septembre.

Beaucourt de Noortvelde, *Description historique de l'église de Notre-Dame, à Bruges*, p. 124.

L'évêque de Tournai approuve la décision prise par le chapitre de Notre-Dame de Bruges, pour l'entretien d'un cierge devant le Saint-Sacrement. — *Datum anno Domini millesimo ducentesimo octuagesimo septimo, feria quarta post decollationem beati Joannis Baptistæ.* 1287 3 septembre.

Beaucourt de Noortvelde, *Description historique de l'église de Notre-Dame, à Bruges*, p. 125.

Les fils de Gérard, avoué d'Eyse, les fils de Renbold et les frères de Macaire d'Eyse renoncent aux prétentions qu'ils avaient élevées sur les biens et juridiction de Galoppe, appartenant au chapitre d'Aix-la-Chapelle. — *Actum et datum in crastino nativitatis beate Marie virginis, anno Domini millesimo ducentesimo octuagesimo septimo.* 1287 9 septembre.

Quix, *Beiträge zu einer Beschreibung des Kreises Eupen*, Urkunden, p. 46.

Jean d'Avesnes, comte de Hainaut, autorise les échevins et la communauté de la ville de Mons à établir une assise ou taxe sur les objets exposés en vente, 1287 1-13 septembre.

assise qui sera perçue pendant le terme de deux ans, à partir du dimanche après la fête de Notre-Dame, en septembre. — *Donnée l'an de l'incarnation Nostre Signeur mil CC. IIII^xx et siet, el mois de septembre.*

Nothomb, *Rapport sur les octrois communaux*, t. I, p. 502. — De Villers, *Cartulaire des rentes et cens dus au comte de Hainaut*, t. II, p. 270.

1287
14 septembre.

Adolphe, comte de Nassau, promet à l'archevêque de Cologne et à son frère H. de Westerburch de les soutenir dans leur guerre contre Sifrid de Westerburch, Gérard de Wiltnowe et leurs alliés. Il déclare avoir reçu de l'archevêque quatre cents marcs de Cologne, de douze sous chacun, qui constitueront une rente annuelle de quarante marcs, pour laquelle le comte Adolphe devient le vassal du prélat. — *Acta sunt hec apud Broyle... Datum anno Domini M. CC. LXXXVII, in die Exaltationis beate Crucis.*

Ennen et Eckertz, *Quellen zur Geschichte der Stadt Köln*, t. III, p. 258.

1287
16 septembre

Florent, comte de Hollande, promet au justicier, aux échevins, aux consuls et à l'université des citoyens de Cologne que, sauf un cas particulier, il ne prélèvera pas sur eux, sous prétexte de droit de conduite, des taxes injustes, comme le font d'autres princes voisins. — *Datum anno Domini M. CC. LXXX septimo, feria tertia post Exaltationem S. Crucis.*

Lacomblet, *Urkundenbuch für die Geschichte des Niederrheins*, t. II, p. 493. — Voir Ennen et Eckertz, *Quellen zur Geschichte der Stadt Köln*, t. III, p. 260.

1287
17 septembre.

Les échevins et la commune de Bruges approuvent et jurent d'exécuter la sentence du comte Guy de Flandre, qui les avait condamnés à payer une amende de cent mille livres et d'autres sommes, soit à titre de dommages, soit à titre de composition. — *Ce fu fait l'an de l'incarnation Nostre Seigneur M.CC. LXXXVII, le merkedy après le fieste sainte Crois, en septembre.*

De Reiffenberg, *Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, etc.*, t. I, p. 101.

1287
20 septembre.

L'évêque de Tournai approuve la fondation d'un monastère de Clarisses à Werckene, à la demande de Guy, comte de Flandre, et de sa femme, Isabelle. — *Datum anno Domini M.CC. LXXX septimo, sabbato post Exaltationem Sanctæ Crucis.*

Miræus et Foppens, *Opera diplomatica*, t. III, p. 141.

Jean de Herwen, nommé par le comte Renaud de Gueldre châtelain héréditaire du château de *Reynoy,* promet de remplir fidèlement les charges de cet emploi. — *Datum anno Domini M. CC. LXXXVII, in vigilia beati Michaelis.* 1287 28 septembre.

Nyhoff, *Gedenkwaardigheden uit de geschiedenis van Gelderland,* Oorkonden, t. I, p. 9.

Jean de Herwen promet, pour le service du comte Renaud, d'entretenir, pendant la durée d'un an, dans le château de *Reynoy,* trente hommes bien armés. — *Datum in vigilia beati Michaelis, anno Domini M. CC. LXXX septimo.* 1287 28 septembre.

Nyhoff, *Gedenkwaardigheden uit de geschiedenis van Gelderland,* Oorkonden, t. I, p. 10.

L'archevêque de Reims et ses suffragants, réunis en concile, imposent une taxe d'un centième de leur revenu à tous les abbés, prieurs, doyens, chapitres, curés, etc., de la province, pour faire face aux dépenses d'un procès qui se poursuivait en cour de Rome, au sujet de l'autorisation de confesser, que le pape Martin IV avait accordée aux frères Mineurs et aux frères Prêcheurs. 1287 29 septembre.

Labbe et Cossart, *Concilia,* t. XI, *pars II,* col. 1517. — D'après un acte de l'évêque de Tournai cité plus loin (*ad ann.* 1290), ce concile se tint le jour de la Saint-Michel.

Lettre échevinale de Bruges, par laquelle les héritiers de Woitin Houet vendent au chapitre de Notre-Dame, de cette ville, une parcelle de terre contiguë au cimetière de l'église. — *Actum et datum anno Dominicæ Incarnationis millesimo ducentesimo octogesimo septimo, mense septembri.* 1287 septembre.

Beaucourt de Noortvelde, *Description historique de l'église de Notre-Dame, à Bruges,* p. 86.

Loi muée, par laquelle l'évêque de Liége, Jean, modère les statuts criminels de la cité en ce qui concerne les bourgeois soumis à la juridiction des échevins. — *Che fut fait et douneit l'an de Nostre Saingneur M. CC. LXXXVII, le jour delle feiste sains Denys.* 1287 9 octobre.

Raikem et Polain, *Coutumes du pays de Liége,* t. I, p. 407. — Stanislas Bormans, *Recueil des ordonnances de la principauté de Liége* de 974 à 1506, p. 78. — Fragment dans Rausin, *Ad sacratissinam Cæsaream majestatem civitatis Leodiensis delegatio.* — Hénaux, *Histoire du pays de Liége,* t. I, p. 110. — Voir *Liste chronologique des édits et ordonnances du pays de Liége,* p. 24, et Stanislas Bormans, *Inventaire chronologique des paweilhars de Liége,* p. 22.

Waleran, seigneur de Montjoie et de Fauquemont, déclare avoir reçu de Jacques Branche, receveur du comte de Flandre, la somme de trois cents marcs 1287 11 octobre.

de Liége, que le comte lui devait pour la garde du château de Rolduc. — *Le prochain samedi après Saint Denis.*

Fragment dans Willems, *Chronique en vers de Jean Van Heelu*, p. 455.

1287 11 octobre. J. (Michel?), évêque de Tournai, et Henri, archidiacre et official de cette ville, concèdent à Jacques le Blanc un bénéfice dans l'église de Comines. — *Datum anno Domini millesimo ducentesimo octogesimo septimo, die sabbati post festum beati Dyonisii.*

Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique, t. II, p. 178.

1287 12 octobre. Convention par laquelle Jean, duc de Brabant, Renaud, comte de Gueldre, et Florent, comte de Hollande, prolongent jusqu'au jour de la sainte Catherine, 25 novembre, la trève qui avait été conclue entre eux. — *Anno M. CC. LXXXVII, dominica post festum Dionysii.*

Fragment dans Willems, *Chronique en vers de Jean Van Heelu*, p. 455.

1287 21 octobre. Thierri, seigneur de Meurs, promet à Thierri, comte de Clèves, de le servir de son château, de son corps et de tout son avoir, en qualité d'homme lige ou *ledicheman.* — *Anno Domini M. CC. LXXX septimo, in die undecim millium virginum.*

Lacomblet, *Urkundenbuch für die Geschichte des Niederrheins*, t. II, p. 493.

1287 25 octobre. Lettre échevinale de Maestricht, attestant que Godefroid de Scherrewiere, bourgeois de cette ville, avec le consentement de sa femme Wendelmude, a donné en aumône à la maison de Bilsen, de l'ordre Teutonique, tous ses biens meubles et immeubles, à certaines conditions. — *Datum anno Domini M. CC. LXXX septimo, sabbato ante festum beatorum Symonis et Judæ apostolorum.*

Hennes, *Urkundenbuch der Deutschen Ordens*, t. II, p. 426.

1287 octobre. Guy, comte de Flandre et marquis de Namur, autorise l'église Saint-Pierre, de Lille, à acquérir des terres pour une valeur de mille livres. — *Dounées en lan del incarnation Nostre Seigneur mil CC. IIII^{xx} et VII, el mois d'octembre.*

Tailliar, *Recueil d'actes en langue romane-wallonne*, p. 358.

Contrat de mariage de Henri, fils du comte de Valence, et de Philippine, fille de Waleran de Luxembourg — *Lettres dattées du mois d'octobre l'an M. CC. LXXXVII.* 1287 octobre.

Fragment dans Du Chesne, *Histoire généalogique de la maison de Luxembourg*, preuves, p. 91.

Arrêt du Parlement de Paris, condamnant les serviteurs du comte d'Artois à restituer cent quatorze livres tournois, qui avaient été enlevées à un Breton, dans la forêt d'*Andene*. — *Expedita in pallamento Omnium Sanctorum, anno Domini M. CC. LXXXVII.* 1287 1er novembre.

Beugnot, *Les Olim*, t. II, p. 273.

Arrêt du Parlement de Paris attribuant aux échevins d'Arras, malgré les prétentions contraires de Jacques Louchart, sergent du roi, le droit d'imposer tous les héritages situés dans leur juridiction. — *Expedita in pallamento Omnium Sanctorum, anno Domini M. CC. LXXXVII.* 1287 1er novembre.

Beugnot, *Les Olim*, t. II, p. 273.

L'official de Paris fait savoir que Jean Voulcout, clerc, et maître Guillaume Clei, fondé de pouvoirs des possesseurs des terres appelées *Maendaglant* et *Wedelant*, dans la paroisse de Saint-Michel, de Gand, ont consenti, sous certaines conditions, à accepter pour arbitres de leurs débats l'abbé et le prieur de Saint-Bavon, et maître Jean Vos, prêtre. — *Datum anno Domini M. CC. octogesimo septimo, die sabbati post festum omnium Sanctorum.* 1287 8 novembre.

Diericx, *Het Gends charterboekje*, p. 8.

Testament de Tassart de Tilloi et d'Ierme, sa femme, en faveur de leurs enfants.— *Li an M. CC. LXXXVII, le diemenche apriès le fieste S. Martin el moes de novembre.* 1287 16 novembre.

Le Carpentier, *Histoire de Cambrai et du Cambresis*, t. II, preuves, p. 36.

Eustache, seigneur du Rœux, de Trazegnies et de Silly, atteste que Nicolas de Condé, seigneur de Morialmé, a, avec son assentiment, vendu à l'abbaye de Cambron un bois de trente-huit bonniers situé près de Silly. — *Che fu fait à Silli, delés l'attre, l'an de la sainte Incarnation Jhesu Crist mil CC. IIII^xx et VII, le samedi prochain devant le jour dou Noel.* 1287 20 décembre.

De Smet, *Cartulaire de l'abbaye de Cambron*, p. 331.

1287
21 décembre.

Le doyen J. et W. d'Arras, chanoine de Liége, approuvent la convention projetée entre l'évêque de Liége et les religieux de Mont-Cornillon pour l'échange de ce monastère contre celui de Beaurepaire.—*Datum anno Domini M. CC. LXXXVII, in die festi beati Thomæ apostoli.*

Hugo, *Annales ordinis Præmonstratensis*, t. I, *instrum.*, col. CCCLXXX.

1287
23 décembre.

Maître Raoul de Genoue, official de la cour de Langres, reconnaît qu'Aliz, fille de Jean, seigneur de Château-Villain, a approuvé les conditions du mariage de Simon, son frère aîné, et de Marie, fille du comte de Flandre. — *Ce fu fait en l'an de grace mil CC. quatre vins et VII, le mardi devant la Nativitei Nostre Seignor.*

Vredius, *Genealogia comitum Flandriæ*, preuves, t. II, p. 37.

1287
26 décembre.

Le comte Guy et sa femme Isabelle attestent que Jean de Namur, leur fils, a vendu, par-devant les hommes du comte, à l'abbaye de Cambron, deux polders situés entre *Copich* et *Stripiel*, contenant l'un cent trente-quatre et l'autre deux cent cinq mesures. — *Chou fu fait à Winendale, en l'an de le sainte incarnation Jhesu Crist mil CC. quatre vins et siet, el mois de decembre, lendemain dou jour dou Noel.*

De Smet, *Cartulaire de l'abbaye de Cambron*, p. 474.

1287
26 décembre.

Adolphe, comte de Berg, assigne à Sibodon de Bergheim, pour la tenir en fief, une rente annuelle de quatre marcs, à prélever sur la taille qu'il levait au mois de mai, à Bergheim. — *Datum in crastino Nativitatis..... Anno ejusdem millesimo ducentesimo octuagesimo septimo.*

Kremer, *Akademische Beiträge zur Gulch und Bergische Geschichte*, t. III, Urkunden, p. 181.

1287
30 décembre.

Guillaume, évêque de Cambrai, détermine les conditions de l'arbitrage qui doit mettre fin au différend entre Hugues, seigneur d'Antoing, et les doyen et chapitre d'Antoing. — *Dounées en l'an de grâce mil deus cens quatre vins et siet, le mardy après le nativité Nostre Seigneur Jésu Crist.*

De Villers, *Description analytique de cartulaires et de chartriers du Hainaut*, t. V, p. 46.

1287
31 décembre.

L'abbé et les religieux de Saint-Pierre, de Gand, attestent que leur monastère et ses biens sont placés sous la sauvegarde et le ressort des comtes de

Flandre, et non sous ceux des rois de France, comme ils l'avaient soutenu devant le parlement de Paris. — *Datum anno Domini M. CC. LXXXVII, feria IV ante Epiphaniam dictam.*

Van Lokeren, *Chartes et documents de l'abbaye de Saint-Pierre, à Gand*, t. I, p. 434. — Le même diplôme que celui qui est analysé au verso, p. 224.

Jean, seigneur d'Audenarde, abandonne à Florent, comte de Hollande, les droits qu'il possède sur certain fief, à condition que ce prince lui constitue une rente perpétuelle et annuelle de quarante livres de Hollande. — *Datum anno Domini millesimo CC. LXXX septimo, mense decembri.* 1287 décembre.

Van den Bergh, *Gedenkstukken tot opheldering van de Nederlandsche geschiedenis*, t. I, p. 43.

Le duc de Brabant, Jean, confirme aux religieuses du monastère de Saint-Jean-Baptiste, de Burtscheid, l'exemption de tonlieux dont elles jouissaient à Galoppe et à Dorath. — *M. CC. XCVII* (ou plutôt *LXXXVII*). 1287?

Fragment dans Miræus et Foppens, *Opera diplomatica*, t. IV, p. 284.

Baudouin d'Avesnes, seigneur de Beaumont, et d'autres hommes du comte Guy de Flandre, font savoir que celui-ci a, en leur présence, investi son fils Guy de Namur de la terre de Peteghem, qu'il a donnée à Guy en accroissement de son fief d'*Erreghem* (Erkenghem?). — *Che fu fait à Winendale, l'an del incarnation Notre Signeur M. CC. LXXXVII.* 1287.

De Reiffenberg, *Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, etc.*, t. I, p. 104.

Jean, évêque de Liége, et Bouchard, évêque de Metz, promettent sous serment de prononcer leur sentence arbitrale sur les différents entre Guy, comte de Flandre et marquis de Namur, et Jean, comte de Hainaut, dans les quatre jours après qu'ils se seront rendus près du roi Rodolphe. — *Donnet l'an de grasce mil CC. LXXX et siet.* 1287.

Fragment dans les *Bulletins de la Commission royale d'histoire*, 3me série, t. XII, p. 339. — De Villers, *Description analytique de cartulaires et de chartriers du Hainaut*, t. VI, p. 6.

L'abbé et les religieux de Cambron cèdent aux religieux Dominicains, de Gand, la demeure qu'ils possédaient en cette ville. — *M. CC. LXXXVII.* 1287.

En latin. Fragment dans Lewaitte, *Historia Camberonensis, pars II*, p. 20.

1288.

1288 7 janvier. J., abbé et tout le couvent de Saint-Pierre, de Gand, reconnaissent que leur monastère ressortit au comte Guy de Flandre et que leurs personnes et leurs biens sont sous la garde de ce comte, contrairement à ce qu'ils avaient soutenu devant le Parlement de Paris. — *Datum anno Domini M. CC. LXXXVII, feria quarta post Epiphaniam Domini.*

Miræus et Foppens, *Opera diplomatica*, t. III, p. 423.—Diericx, *Mémoires sur la ville de Gand*, t. I, p. 261.—De Reiffenberg, *Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, etc.*, t. I, p. 102. — Voyez Le Glay, *Revue des Opera diplomatica de Miræus*, p. 160.

1288 7 janvier. Engelbert, chevalier de Disternich, transporte à Waleran, comte de Juliers et prévôt d'Aix-la-Chapelle, moyennant la somme de quarante marcs de deniers de Cologne, son manoir de Disternich, qu'il tiendra dorénavant en fief du comte. — *Datum crastino Epiphanie, anno Domini M. CC. octuagesimo septimo.*

Kremer, *Akademische Beiträge zur Gulch und Bergische Geschichte*, t. III, Urkunden, p. 175. — Lacomblet, *Urkundenbuch für die Geschichte des Niederrheins*, t. II, p. 494.

1288 9 janvier. Sybelon, chevalier de Bergheim, transporte à Adolphe, comte de Berg, pour le tenir de lui en fief, son château de Bergheim. — *Datum anno Domini M. CC. LXXX septimo, feria sexta post Epiphaniam Domini.*

Kremer, *Akademische Beiträge zur Gulch und Bergische Geschichte*, t. III, Urkunden, p. 174. — Lacomblet, *Urkundenbuch für die Geschichte des Niederrheins*, t. II, p. 494.

1288 9 janvier. Guillaume de Haren, curé de Hanswyck à Malines, donne son consentement à la cession de cette église au monastère du Val-des-Écoliers, de Léau. — *Datum anno Domini millesimo ducentesimo octuagesimo septimo, feria sexta post Epiphaniam Domini.*

Miræus et Foppens, *Opera diplomatica*, t. III, p. 143.

1288 14 janvier. Le conseil et la commune de Lille déclarent que dorénavant tous ceux qui voudront avoir aide et confort de la ville devront y demeurer et que ceux qui iront habiter au dehors seront exclus de la bourgeoisie. — *L'an M. CC. IIII^xx et VII, le demierkes après les octaves de le Tiephane, le tans Antoisne Four-*

lignier, Jehan de Hiechin, Jehan de le Ville le père et leurs compaignons eschevins adont.

Roisin, *Franchises, lois et coutumes de la ville de Lille*, p. 16. — Tailliar, *Recueil d'actes en langue romane-wallonne*, p. 358.

Henri, comte de Luxembourg, reconnaît avoir reçu d'Isabelle, épouse de Guy, comte de Flandre, et comtesse de Namur, par la main de Gilles, son clerc, la somme de huit cents esterlins, à onze sous le marc. — *Données en l'an de l'incarnation Notre Seigneur Jesu Christ mil deus cens quatre vins et seet, le jeudi après les octaves de le Tiephane.* 1288 15 janvier.

Vredius, *Genealogia comitum Flandriæ*, preuves, t. II, p. 389.

Maître Berthout, archidiacre de l'évêché de Cambrai à Anvers, ratifie la convention passée entre le chapitre de Malines et le monastère du Val-des-Écoliers, de Léau, pour la fondation d'un couvent de ce dernier ordre près de l'église d'Hanswyck. — *Datum anno Domini millesimo ducentesimo octuagesimo septimo, feria sexta ante Conversionem sancti Pauli.* 1288 23 janvier.

Miræus et Foppens, *Opera diplomatica*, t. III, p. 143.

Guy, comte de Flandre et marquis de Namur, charge son bailli de Lille et de Douai, Guillaume de la Mote, chevalier, du soin de mettre l'abbaye de Flines en possession de quatre muidées de terres situées à Cantin. —*Faites et dounées à Winendale, l'an de gracie mil deus cens quatre vint et siet, le samedi apriès le Saint Vinchan.* 1288 24 janvier.

L'abbé Hautcœur, *Cartulaire de l'abbaye de Flines*, t. I, p. 284.

Sifroi, archevêque de Cologne, et le chapitre de cette ville déclarent que Henri de Heinsberg, trésorier du chapitre, a consacré une redevance de huit *malders* de froment à des messes qui se célébreront dans la Chambre d'or de l'église.— *Datum Colonie, anno ab Incarnatione Domini millesimo ducentesimo octuagesimo septimo, VIII kal. februarii.* 1288 25 janvier.

Ennen et Eckertz, *Quellen zur Geschichte der Stadt Köln*, t. III, p. 265.

Record par lequel les échevins de Jemmapes attestent que Marie de Crascol, de Mons, a cédé à la commune-aumône des pauvres de cette ville ses droits sur un pré situé dans ce village. — *Che fu fait devant le maison Thumas* 1288 26 janvier.

Charlon, le deluns devant le jour de le Candeler, l'an del incarnation Nostre Signeur mil II^c IIII^xx et siet, el mois de genvier.

Fragment dans De Villers, *Description analytique de cartulaires et de chartriers du Hainaut*, t. VIII, p. 149.

1288 29 janvier. Jean Joie et Gilles Le Hérus vendent plusieurs rentes à la commune-aumône des pauvres, de Mons.—*Che fu fait en le maison Pieron de le Porte, le dieus devant le jour Nostre Dame Candeler, l'an del incarnation Nostre Signeur mil II^c IIII^xx et siet, el mois de genvier.*

Fragment dans De Villers, *Description analytique de cartulaires et de chartriers du Hainaut*, t. VIII, p. 150.

1288 31 janvier. Waleran de Luxembourg, comte de Ligny, se reconnaît l'homme lige du comte de Luxembourg pour sa maison de Roussy et renonce à toutes ses prétentions sur le Luxembourg. — *Ceu fut faict à Thionville en l'hosteil le comte dessusdit, et donneit le samedy darien jour de janvier devant le Chandeleur, l'an de grace mil deux cens quatre vingts et sept.*

Van der Haer, *Les chastelains de Lille*, p. 270. — Du Chesne, *Histoire généalogique de la maison de Luxembourg*, preuves, p. 91. — Lünig, *Codex Germaniæ diplomaticus*, t. II, col. 1613. — Rousset, *Supplément au Corps diplomatique*, t. II, Ire partie, p. 153. — Bertholet, *Histoire du duché de Luxembourg*, t. VI, preuves, p. IV. — Fragment dans les *Bulletins de la Commission royale d'histoire*, 3me série, t. II, p. 304. — Stanislas Bormans, *Notice d'un manuscrit intitulé Cartulaire de Van den Bergh*, p. 31.

1288 31 janvier. Les échevins du Franc de Bruges ordonnent à Thierri, abbé de Soetendaele, et à ses tenanciers de payer aux bourgeois de Gand trois *halinghen*, pour avoir établi une conduite portant leurs eaux à la Lys. — *Actum anno M. CC. LXXXVII, t' saetersdaghs naer Onse Lieve Vrouwe lichtmisse.*

Diericx, *Mémoires sur la ville de Gand*, t. I, p. 234.

1288 janvier. Guy, comte de Flandre, donne à Hugues de Châtillon, fils aîné de Guy, comte de Saint-Paul, à l'occasion de son mariage avec Béatrix de Flandre, fille du comte Guy, une rente annuelle de mille huit cents livres, outre mille livres que Marguerite, autre fille de Guy, avait à recevoir de son douaire comme femme de feu le prince d'Écosse. — *Faites l'an de grace M. CC. LXXXVII, el mois de janvier.*

Du Chesne, *Histoire généalogique de la maison de Chastillon-sur-Marne*, preuves, p. 90. — Vredius, *Genealogia comitum Flandriæ*, preuves, t. II, p. 108. — Voir Jules de Saint-Genois, *Inventaire des archives des comtes de Flandre*, p. 138.

Guillaume, évêque de Cambrai, termine le débat qui s'était élevé entre ses vingt-quatre fieffés, d'une part, et les prévôts et échevins de Cambrai, d'autre part, au sujet de l'exercice de la juridiction sur les premiers. — *Che fut fait et donné en l'an del incarnation Nostre Signeur M. CC. quatre vins et VII, el mois de genvier.* 1288 janvier.

Mutte, *Mémoire de M. de Choiseul contre le magistrat de Cambrai*, pièce n° XXXIII.

Jean, seigneur de Dampierre et de Saint-Dizier, reconnaît avoir reçu du comte Guy la somme de quatre cent quatre-vingts livres de Flandre pour le fief de bourse qu'il tient du comte. — *Faictes à Male, en l'an de grace M. CC. quatre vins et siet, le samedi nuit de le Candeleir.* 1288 2 février.

Vredius, *Genealogia comitum Flandriæ*, preuves, t. I, p. 159.

Le chevalier Jean, seigneur de Mélin, atteste que Colard de Chaine a vendu à Anselme de Louverval, chanoine de Saint-Aubin, de Namur, une redevance annuelle de trois muids de seigle, à prélever à Mélin, et cela au prix de neuf livres de Louvain le muid. — *Che fut fait à Melin, l'an del incarnation Nostre Signor M. CC. LXXX et VII, le devenre après le Chandeleuze.* 1288 6 février.

Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique, t. XI, p. 115.

Le procureur de l'abbaye de Saint-Pierre, de Gand, reconnaît que, de temps immémorial, les comtes de Flandre sont les gardiens de ce monastère, de ses biens et des personnes des religieux. — *Actum Parisius, anno Domini millesimo ducentesimo octogesimo septimo, die sabbati post Cineres.* 1288 14 février.

Beugnot, *Les Olim*, t. II, p. 266. — Voir Van Duyse, *Inventaire analytique des chartres de la ville de Gand*, p. 51.

L'évêque de Liége et le chapitre de Saint-Lambert font connaître les conditions de l'échange qu'ils ont conclu, du village de Jupille, propriété du chapitre, contre Amay, qui appartenait à l'évêque. — *Datum anno Domini M. CC. LXXX septimo, dominica qua cantatur Invocavit me.* 1288 15 février.

Fragment dans Schoonbroodt, *Inventaire des chartes du chapitre de Saint-Lambert, à Liége*, p. 103. — *Liste chronologique des édits et ordonnances de la principauté de Liége*, p. 24.

1288 16 février. Statuts synodaux émanés de Jean, évêque de Liége. Ces statuts, outre une foule d'articles concernant le droit ecclésiastique, en contiennent d'autres ayant pour but de protéger les personnes et les droits du clergé et de ses subordonnés; il y est également question de l'administration des sacrements, des atteintes portées aux droits des sujets des églises sur les pâtures communes, des dîmes novales, des béguines, des faussaires, des usuriers, etc. — *Leodii, in crastino dominicæ qua cantatur Invocavit me, anno Domini M. CC. LXXXVII.*

Martene et Durand, *Thesaurus anecdotorum*, t. IV, col. 829. — Lünig, *Spicilegium ecclesiasticum, continuatio I*, p. 543. — Hartzheim, *Concilia Germaniæ*, t. III, pp. 682-721. — Raikem et Polain, *Coutumes du pays de Liége*, t. I, p. 417. — Stanislas Bormans, *Recueil des édits et ordonnances de la principauté de Liége de 974 à 1506*, pp. 86-118.

1288 20 février. Jean Boutiers, seigneur de Cantin, atteste qu'il a vendu à l'abbaye de Flines quatre muidées de terres situées à Cantin et faisant partie du fief tenu par lui du comte de Flandre. — *Et est à savoir ke li déshiretemens et li airetemens fu fais le nuit Nostre Dame Candeler* (1er février), *l'an del incarnation Nostre Ségneur mil deus cens quatre vins et siet, el mois de février, et li recors deseure dis fu fais en celui mois, le venredi prochain devant le jour saint Pierre ensuiant apriès.*

L'abbé Hautcœur, *Cartulaire de l'abbaye de Flines*, t. I, p. 284.

1288 24 février. L'écoutète, les échevins et la commune d'Anvers ordonnent que les lépreux de cette ville qui sortiront de la léproserie et commettront quelque délit ou méfait, ne pourront plus y rentrer. — *Datum anno Domini M.CC. LXXX septimo, in die beati Mathei apostoli et evangeliste.*

Mertens et Torfs, *Geschiedenis van Antwerpen*, t. III, p. 652.

1288 27 février. Renaud, comte de Gueldre et duc de Limbourg, promet d'accomplir, dans un court délai, les conventions conclues, en son nom, par Waleran de Fauquemont, avec Conon de *Lunchis* ou Lontzen. — *Données l'an M.CC.IIII^xx et VII, le venredi après le dymence de Reminiscere.*

Fragment dans Willems, *Chronique en vers de Jean Van Heelu*, p. 456. — Ernst, *Histoire du Limbourg*, t. VI, p. 454. — Fahne, *Codex diplomaticus Salmo-Reifferscheidanus*, p. 51. — Voir les *Bulletins de la Commission royale d'histoire*, 1re série, t. XVI, p. 61.

Les échevins et la commune de Douai, en retour de la cession faite à la ville par l'abbaye de Flines d'une maison située en la rue des Wés, accordent à ce monastère l'exemption des impôts qui se lèveront à Douai. — *Faites l'an de grasce mil CC. quatre vins et siet, ou mois de février.* 1288 février.

L'abbé Hautcœur, *Cartulaire de l'abbaye de Flines*, t. I, p. 287.

Les échevins et la communauté de Grammont se constituent cautions, pour le comte Guy et ses hoirs, de l'exécution de la sentence qui sera rendue par les évêques de Liége et de Metz, au sujet de la terre des Quatre-Métiers, etc. — *Lan de le incarnation Nostre Signeur Jhesu Crist mil deus cens quatre vins et siet, ou mois de fevrier.* 1288 février.

Fragment dans Jules de Saint-Genois, *Inventaire des chartes des comtes de Flandre*, p. 139.— Suit l'analyse d'un acte semblable, émané des échevins et communauté d'Alost.

Walter, abbé de Floreffe, déclare qu'il s'est obligé à faire célébrer en la chapelle de Marlagne, par un clerc de Floreffe, des messes perpétuelles pour le repos de Guy, comte de Flandre, marquis de Namur, de la comtesse Isabelle et de leurs prédécesseurs et successeurs. — *Données l'an de l'incarnation Nostre Seigneur Jesus Christ mil deus cens quatre vins et sept, au mois de février.* 1288 février.

Galliot, *Histoire de la ville et province de Namur*, t. VI, p. 43.

Le duc Jean déclare que c'est de plein gré et non par obligation que le seigneur de Rèves, Alard, l'a autorisé à lever une taille sur ses vassaux, comme l'ont fait les autres riches hommes, chevaliers et seigneurs du Brabant. — *Données en lan de l'incarnation de Nostre Seigneur M. CC. quatre-vingt et sept, le lundi après mi-quaresme.* 1288 8 mars.

Sanderus, *Ravisia, vulgo Resves*, p. 1.

Catherine, dame de Voorne, déclare qu'elle a reçu de l'abbé du couvent de Middelbourg trente *zevenen* de froment, qu'elle leur payera au prix de six sous sterlings de Brabant chacun.—*Datum anno Domini millesimo CC. LXXXVII, feria sexta post Letare Jerusalem.* 1288 12 mars.

Van den Bergh, *Oorkondenboek van Holland en Zeeland*, t. II, p. 274.

1288 13 mars. Philippe, roi des Français, charge le bailli du Vermandois de ne pas permettre que l'évêque de Tournai empêche les échevins de Gand d'imposer les héritages et les marchandises des clercs de cette ville, sauf que ces échevins ne peuvent faire arrêter ceux-ci ou les traiter injustement. — *Datum Parisiis, sabbato post medium Quadragesimæ.*

Diericx, *Mémoire sur les lois, les coutumes et les priviléges des Gantois*, t. I, p. 53. — Warnkönig et Gheldolf, *Histoire de la Flandre*, t. III, p. 301.—Voir Van Duyse, *Inventaire analytique des chartres de la ville de Gand*, p. 50.

1288 17 mars. Traité d'alliance entre Sifroi, archevêque de Cologne, et Waleran, seigneur de Bercheim, dont Waleran de Juliers, prévôt de Juliers, détenait les biens. Les deux princes se promettent assistance contre le duc de Brabant et ses alliés. — *Anno Domini M. CC. LXXXVII, in die B. Gertrudis virginis.*

Lacomblet, *Urkundenbuch für die Geschichte des Niederrheins*, t. II, p. 495. — Fragment dans Willems, *Chronique en vers de Jean Van Heelu*, p. 456.

1288 21 mars. Herman, seigneur de Woerden, se réconcilie avec Jean, évêque d'Utrecht, et Florent, comte de Hollande; celui-ci lui restitue ses domaines et lui, de son côté, promet de se procurer des lettres de l'évêque précité, du duc de Brabant, des comtes de Gueldre et de Clèves, qui renonceront à le soutenir contre Florent. — *Gegeven in Ons Heeren jaere als men screeff dusent twee hondert seven ende tachtich, op ten sonnendach van Palmen.*

Van Mieris, *Charterboek der graaven van Holland*, t. I, p. 467. — Van den Bergh, *Oorkondenboek van Holland en Zeeland*, t. II, p. 275.

1288 22 mars. Jean de Montigny, bailli du Vermandois, charge le prévôt de Saint-Quentin de veiller à l'exécution de l'ordre que le roi Philippe lui avait transmis au sujet de l'autorité des échevins de Gand. — *Anno Domini M. CC. LXXXVII, die lunæ post Ramos palmarum.*

Diericx, *Mémoire sur les lois, les coutumes et les priviléges des Gantois*, t. I, p. 53. — Warnkönig et Gheldolf, *Histoire de la Flandre*, t. III, p. 301.

1288 30 mars. Accord conclu entre Jean d'Avesnes, comte de Hainaut, et Guillaume, évêque de Cambrai, au sujet des droits de souveraineté du comte et des droits d'avouerie de l'évêque dans la terre et sur les sujets de l'église Saint-Hubert, de Maroilles. — *Ce fut fait en l'an de l'incarnation Notre Signeur M. CC. LXXXVIII, le mardi après le feste de le Annunciation Notre Dame au mois de march.*

De Reiffenberg, *Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, etc.*, t. I, p. 408.

Lettres de non-préjudice données par Guy, comte de Flandre et marquis de Namur, à la commune de Lille, au sujet de l'exécution de deux bourgeois de cette commune, qui ont été convaincus de meurtre, puis condamnés sans l'intervention des échevins. — *Faites et données en lan de le incarnation Nostre Segneur Jhesu Crist mil deus cens quatre vins et siet, ou mois de march.* 1288 mars.

Roisin, *Franchises, lois et coutumes de la ville de Lille*, p. 320.

Jean, évêque de Liége, déclare avoir cédé le monastère de Beaurepaire, à Liége, aux religieux du Mont-Cornillon, qui étaient sans cesse troublés et attaqués dans leur retraite. — *Datum anno Domini M. CC. LXXXVIII, feria quinta post Resurrectionem Domini, prima die mensis aprilis.* 1288 1er avril.

Hugo, *Annales ordinis Præmonstratensis*, t. I, preuves, col. CCLXXXI.

Le comte Guy termine un différend qui s'est élevé entre les échevins et les bourgeois de Bruges, d'une part, et les possesseurs des terres du *Remboudwerf*, situé au nord de la *Roie*, entre Bruges et Damme, d'autre part, au sujet de l'entretien des digues de ce cours d'eau. — *Ce fu fait à Male, en l'an de grace mil deus cens quatre vins et wit, le samedi devant close Paske.* 1288 3 avril.

Warnkönig, *Flandrische Staats- und Rechts-Geschichte*, t. II, IIme partie, Urkunden, p. 23. — Fragment dans Gilliodts Van Severen, *Inventaire des archives de la ville de Bruges*, t. I, p. 21.

Charte passée devant plusieurs seigneurs et devant Roger de Ghistelles, Olivier Vander Haghe, et d'autres échevins du Franc de Bruges, au sujet des wateringues de Heiensluus et de Reinghersvliete. — *Dit was gedaen int jaer als men screef dusentich twe hondert viere waerven twintich ende achte, saterdaghes na Paesschedach, int' hof van Male.* 1288 3 avril.

Annales de la Société d'émulation de Bruges, 1re série, t. III, p. 117.

Jean, duc de Lotharingie et de Brabant, promet aux échevins, aux juges, au conseil et aux autres citoyens de Cologne d'observer le traité conclu avec eux en son nom par les comtes de Juliers et de la Marck. — *Datum anno Domini M. CC. octogesimo octavo, feria tertia post dominicam Misericordia.* 1288 13 avril.

Ennen et Eckertz, *Quellen zur Geschichte der Stadt Köln*, t. III, p. 274.

Bouchard, évêque de Metz, nommé arbitre par ses frères : Guillaume, évêque de Cambrai, et Jean d'Avesnes, comte de Hainaut, décide que celui-ci doit pos- 1288 17 avril.

séder la souveraineté sur le village de Blargnies. — ..... *Faites l'an de grasce M. CC. LXXX et huit ans, le samedi après le quinzaine de Paskes.*

Martene et Durand, *Thesaurus anecdotorum*, t. I, col. 1231. — Van Mieris, *Charterboek der graaven van Holland*, t. I, p. 492. — De Reiffenberg, *Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, etc.*, t. I, p. 411.

1288 18 avril. Cunégonde, jadis duchesse de Limbourg, renonce en faveur de « l'illustre prince » Jean, duc de Lotharingie et de Brabant, à tous ses droits sur le duché de Limbourg. — *Datum anno Domini M. CC. LXXXVIII, dominica qua cantatur Jubilate.*

Bertholet, *Histoire du duché de Luxembourg*, t. V, preuves, p. LXXIV. — Ernst, *Histoire du Limbourg*, t. VI, p. 358. — Voir Butkens, *Trophées de Brabant*, t. I, preuves, p. 121, et Willems, *Chronique en vers de Jean Van Heelu*, p. 456.

1288 19 avril. Florent, comte de Hollande, déclare que c'est de plein gré et non par obligation que Jean, seigneur de Heusden, et ses vassaux ont contribué aux frais de l'endiguement de *Thyselleswaert*. — *Dese brief was ghegheven in Ons Heren jare tuelf hondert ende achtentachtich, des manendaghes na den sonnendaghe als men sanc Jubilate.*

Van den Bergh, *Oorkondenboek van Holland en Zeeland*, t. II, p. 277.

1288 25 avril. Gérard, comte de Dietz, s'allie avec le comte de Clèves, qui avait payé pour lui quarante marcs et lui en avait promis deux cents autres, et s'engage à le servir avec douze chevaliers, douze serviteurs ou écuyers et six archers. — *Datum anno Domini millesimo ducentesimo octuagesimo octavo, dominica die qua cantatur Cantate, scilicet post Georgii.*

Lacomblet, *Urkundenbuch für die Geschichte des Niederrheins*, t. II, p. 497.

1288 25 avril. Jean de Flandre, évêque de Liége, et Guillaume, abbé de Saint-Trond, en qualité de seigneurs de Saint-Trond, établissent dans cette ville une commune, dont la durée dépendra de leur volonté; ils lui donnent pour chefs deux recteurs et huit conseillers. — *Actum et datum anno Domini millesimo ducentesimo LXXX octavo, mense aprili, in die beati Marchi evangeliste.*

Gachard, *Documents concernant l'histoire de la Belgique*, t. I, p. 112. — Piot, *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Trond*, t. I, p. 383. — Voir *Liste chronologique des édits et ordonnances de la principauté de Liége* de 974 à 1505, p. 25.

Herbord Gebür et sa femme, Ève d'Aldenrath, afin de rembourser les sommes pour lesquelles ils s'étaient constitués les cautions de feu Henri, comte de Kessel, déclarent qu'ils ont vendu au chapitre de Saint-Géréon des biens à *Bruke* (Grevenbroich), avec l'autorisation du seigneur de ce village, Waleran, prévôt de Munster, frère du comte Henri. — *Actum et datum V kal. maii, anno Domini M. CC. octogesimo octavo.* 1288 27 avril.

Lacomblet, *Urkundenbuch für die Geschichte des Niederrheins*, t. II, p. 498.

Le chevalier Jean Prinzel reconnaît que son moulin de Kirdorp, qu'il tenait en alleu, est devenu un fief relevant d'Adolphe, comte de Berg. — *Datum feria tertia proxima post dominicam Cantate, anno Domini M. CC. LXXX octavo.* 1288 27 avril.

Kremer, *Akademische Beiträge zur Gulch und Bergische Geschichte*, t. III, Urkunden, p. 186.

Conditions de la vente des terres de Fumay et de Revin, avec leurs dépendances, qui avait été faite par Rase de Gavre au comte de Hainaut, pour cent quatre-vingt livrées de terres par an, assignées dans le village de Ploich. — *Ce fu fait l'an de l'Incarnation M. CC. LXXXVIII, le joesdi devant le jour de mai.* 1288 29 avril.

De Reiffenberg, *Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, etc.*, t. I, p. 410.

Guy, comte de Flandre et marquis de Namur, autorise, moyennant le payement de cinq cents livres de Flandre, l'abbé et les religieux des Dunes à disposer de cinquante mesures de marécages, situées près de leur ferme dite de le Lepe, à Assenede. — *Faites en l'an de grace mil CC. quatre vins et wit, ou mois de avril.* 1288 avril.

Cronica et cartularium monasterii de Dunis, p. 347. Voyez *Ibidem*, p. 908.

Le comte Guy autorise, moyennant le payement de cinq cents livres, l'abbaye des Dunes à disposer de cinquante bonniers de moeres. — *Faites en l'an de grace mil CC. quatre vins et wit, ou mois de avril.* 1288 avril.

Cronica et cartularium monasterii de Dunis, p. 372. Voyez *Ibidem*, p. 908.

Florent, comte de Hollande, déclare que Jean de Subburg, son vassal, a vendu toutes les dîmes qu'il tenait en fief dans l'île de Walcheren, à l'abbé et 1288 avril.

aux religieux de Middelbourg. — *Deze letteren waren ghegheven in Middelburgh, Ons Heren jare dusent tuehondert ende achte en tactech, in aprille.*

Kluit, *Historia critica comitatus Hollandiæ et Zeelandiæ*, t. II, p. 892. — Van den Bergh, *Oorkondenboek van Holland en Zeeland*, t. II, p. 278.

1288 avril. Jean, seigneur de Harnes, et sa femme Marie, dame de Mortagne, châtelaine de Tournai, avec l'approbation du comte de Flandre, accordent aux habitants de Bruges une exemption de tous péages, à Wendin. — *Ce fu fait l'an de gracie mil deus cens quatre vins et wit, el mois d'avril.*

Fragment dans Gilliodts-Van Severen, *Inventaire des archives de la ville de Bruges*, t. I, p. 22.

1288 avril. Les hommes de la Cise-Dieu (*de Capitagio Dei*), siégeant entre Notre-Dame et Saint-Lambert, à Liége, en vertu d'un ordre de l'évêque de cette ville et avec le consentement du chapitre de Saint-Lambert, transportent aux religieux du Mont-Cornillon la maison de Beaurepaire et ses biens. — *Actum anno gratiæ M. CC. LXXXVIII, mense aprili.*

Hugo, *Annales ordinis Præmonstratensis*, t. I, preuves, col. CCXXXII.

1288 avril. Accord conclu entre l'évêque de Liége Jean et l'abbé et les religieux du Mont-Cornillon, par lequel ceux-ci cèdent leur monastère au prélat et reçoivent en retour l'emplacement et les biens de l'abbaye de Beaurepaire, à Liége.

En latin. Hugo, *Ordinis Præmonstratensis annales*, t. I, preuves, col. CCLXXVII. — Voir pour la date de cette charte, Chapeauville, *Gesta pontificum Leodiensium*, t. II, p. 321.

1288 avril. Jean de Flandre, évêque de Liége, approuve la translation de l'abbaye de Prémontrés, du Mont-Cornillon, où ils étaient tourmentés par des brigands, au lieu dit Beau-Repaire, dans l'île, à Liége; ils jouiront dans leur nouvelle demeure de tous leurs droits et priviléges. — *Actum et datum anno Domini millesimo ducentesimo octuagesimo octavo, mense aprili.*

Fisen, *Historia Leodiensis, pars II*, p. 54. — Miræus et Foppens, *Opera diplomatica*, t. II p. 872. — Hugo, *Annales ordinis Præmonstratensis*, t. II, preuves, col. CCLXXXI.

1288 5 mai. Gérard, avoué de Cologne, chevalier, conclut un traité d'alliance avec les échevins, les consuls et les citoyens de Cologne, promet de ne pas grever ou aliéner son avouerie, de garder les secrets dont il recevrait communication lors-

qu'il serait appelé au conseil de la cité, etc. — *Datum anno Domini M. CC. octuagesimo octavo, in vigilia Ascensionis Domini.*

Lacomblet, *Urkundenbuch für die Geschichte des Niederrheins*, t. II, p. 499. — Voir Ennen et Eckertz, *Quellen zur Geschichte der Stadt Köln*, t. III, p. 274.

Adolphe, comte de Berg, reconnaît avoir reçu la somme de deux mille cent quarante livres de Louvain, en déduction de ce qui lui est dû par le duc de Brabant. — *Datum anno Domini millesimo ducentesimo octogesimo octavo, in die beate Servatii, apud Thenis.* 1288 13 mai.

Ernst, *Histoire du Limbourg*, t. VI, p. 339. — Willems, *Chronique en vers de Jean Van Heelu*, p. 457.

Sur l'enquête ouverte par le bailli de Verneuil, le Parlement de Paris décide que Philippe, fils aîné du comte d'Artois, est en droit de prélever un cens annuel sur les Juifs du roi, quand ils vont habiter à Nonancourt. — *In pallamento Penthecostes, anno Domini M. CC. LXXXVIII.* 1288 16 mai.

Beugnot, *Les Olim*, t. II, p. 277.

Jacques, roi de Sicile, duc de Pouille et prince de Capoue, détermine les conditions auxquelles il mettra en liberté Philippe, fils du comte Guy, retenu prisonnier par lui. Sa rançon est fixée à sept mille cinq cents onces d'or. — *Messane, XVIII madii prime indictionis, regni nostri anno tercio.* 1288 18 mai.

Fragment dans Jules de Saint-Genois, *Inventaire des chartes des comtes de Flandre*, p. 141.

Guillaume, abbé de Saint-Amand; Jean, abbé de Saint-Pierre, de Gand; Jean, abbé de Saint-Bavon, de la même ville; Jean, abbé de Saint-Martin, de Tournai, et Jean, abbé d'Oudenbourg, concluent un accord afin de poursuivre en commun leur différend contre l'évêque de Tournai.—*Actum et datum anno Domini millesimo ducentesimo octuagesimo octavo, feria sexta ante Trinitatem.* 1288 21 mai.

Gilliodts-Van Severen, *Inventaire des archives de la ville de Bruges*, Ire partie, *Introduction*, p. 175.

Renaud, comte de Gueldre, reconnaît avoir vendu pour quarante mille marcs à Henri, comte de Luxembourg, et à Waleran de Luxembourg les droits qu'il 1288 23 mai.

avait au duché de Limbourg et aux châteaux de Limbourg, de Rolduc, de Sprimont, de Herve, de Duysburg et de Gulpen. — *Données l'an mil CC. IIII^xx et VIII, ès octaves de la Penthecouste.*

Ernst, *Histoire du Limbourg,* t. IV, p. 480, et t. VI, p. 455. — Fragment dans Willems, *Chronique en vers de Jean Van Heelu,* p. 458. — Voir les *Bulletins de la Commission royale d'histoire,* 1re série, t. XVI, p. 62.

1288 23 mai. Renaud, comte de Gueldre, mande aux vassaux, serviteurs et sujets du duché de Limbourg et des châteaux de Rolduc, de Sprimont, de Herve et de Gulpen, de faire hommage à Henri, comte de Luxembourg, et à Waleran de Luxembourg, seigneur de Ligny, auxquels il a vendu ses droits sur le Limbourg et ses dépendances. — *Données l'an mil CC. IIII^xx et VIII, ès octaves de la Penthecouste.*

Ernst, *Histoire du Limbourg,* t. IV, p. 481. — Willems, *Chronique en vers de Jean Van Heelu,* p. 458. — Voir Ernst, *loc. cit.,* t. VI, p. 455, et *les Bulletins de la Commission royale d'histoire,* 1re série, t. XVI, p. 62.

1288 23 mai. Lettres de Henri, comte de Luxembourg, et de Waleran de Luxembourg, seigneur de Ligny, relatives à certaines promesses faites par eux à Renaud, comte de Gueldre, à l'occasion de la vente du duché de Limbourg. — *Données ès octaves de Penthecouste, l'an mil CC. IIII^xx et VIII.*

Fragment dans Willems, *Chronique en vers de Jean Van Heelu,* p. 459. — Voir Ernst, *Histoire du Limbourg,* t. VI, p. 456.

1288 mai. Enguerrand, seigneur de Coucy, par le conseil de Robert, évêque de Laon, s'accorde avec le comte Robert, fils de Guy, comte de Flandre, à l'occasion de son mariage avec Jeanne, fille aînée de Robert. — *Ce fu fait en l'an de grace mil deus cens quatre vins et huict, le mois de may.*

Vredius, *Genealogia comitum Flandriæ,* preuves, t. II, p. 251.

1288 mai. Gérard, seigneur de Sotteghem, et sa femme Marie vendent à Robert de Leeuwerghem cent vingt livrées de rente annuelle sur leurs terres, moyennant une somme de mille deux cent trente livres de Flandre. — *Che fut fait l'an del incarnation Nostre Seigneur mil deus cens quatre vins et wit, el mois de may.*

Du Chesne, *Histoire généalogique des maisons de Guines, etc.,* preuves, p. 536.

Acte constatant que l'abbaye de Flines a acheté de Wérin ou Guérin de Gheudincourt une redevance d'un muid de blé, par an, à prélever sur cinq rasiérées de terres situées entre Marquettes et Wasnes. — *Ce fu fait l'an del incarnation Jhésu Crist M. CC. IIII^xx et VIII, el mois de may.* 1288 mai.

L'abbé Hautcœur, *Cartulaire de l'abbaye de Flines*, t. I, p. 288.

Confirmation, par le pape Nicolas, des priviléges de l'abbaye de Cambron. — *Datum Reate, nonis junii, pontificatus nostri anno primo.* 1288 5 juin.

De Smet, *Cartulaire de l'abbaye de Cambron*, p. 68.

Guillaume, comte de Salm, promet aux citoyens de Cologne que Tibald de Mareuil et Guillaume de Kinroy ne tireront aucune vengeance contre le duc de Brabant, les comtes de Berg, de Juliers et de la Marck et les citoyens précités, de ce qui est arrivé à Woeringen. — *Datum anno Domini millesimo CC. octogesimo octavo, feria tertia post festum beati Barnabe apostoli.* 1288 15 juin.

Ennen et Eckertz, *Quellen zur Geschichte der Stadt Köln*, t. III, p. 274.

L'official de Tournai charge Jean Lathomus, notaire à Térouanne, de faire reconnaître la vente d'une dîme se prélevant près de Bailleul, vente fait par Philippe de Bourbourg à l'abbaye de Saint-Bertin. — *Datum anno Domini millesimo ducentesimo octogesimo octavo, feria tertia post festum beati Barnabe apostoli.* 1288 15 juin.

Ignace De Coussemaker, *Documents inédits relatifs à la ville de Bailleul*, t. I, p. 32.

Le chevalier Philippe de Bourbourg, seigneur de Verlinghem, du consentement de sa femme Marie et de son fils Philippe, vend à l'abbaye de Saint-Bertin une dîme qu'il prélevait entre Bailleul et le bois de Nieppe et qui constituait un fief relevant du monastère. — *Che fu fait en lan del incarnation Nostre Seigneur mil deus cens quatre vins et wit, le lundi devant le feste de la Nativité saint Jean-Baptiste.* 1288 21 juin.

Ignace De Coussemaker, *Documents inédits relatifs à la ville de Bailleul*, t. I, p. 32.

Thierri, avoué de Ruremonde, renonce, tant en son nom qu'en celui de ses parents et amis, à tirer vengeance contre le duc de Brabant, les comtes de Berg, de Juliers et de la Marck et les Colonais, de ce qui est arrivé à Woeringen. — 1288 22 juin.

Datum anno Domini millesimo CC. octogesimo octavo, feria secunda ante festum Nativitatis Johannis Baptiste.

Ennen et Eckertz, *Quellen zur Geschichte der Stadt Köln*, t. III, p. 275. — Suit l'indication d'un grand nombre d'actes semblables, délivrés aux Colonais la même année.

1288 25 juin. Walter de Wiltz déclare qu'il a promis de ne jamais se venger sur le duc de Brabant, les comtes de Juliers et de la Marck et les citoyens de Cologne, du combat de Woeringen, où ces derniers l'ont fait prisonnier. — *Datum anno Domini millesimo CC. octuagesimo octavo, in crastino nativitatis beati Johannis Baptistæ.*

Ernst, *Histoire du Limbourg*, t. VI, p. 340. — Willems, *Chronique en vers de Jean Van Heelu*, p. 459.

1288 25 juin. L'official de Térouanne, sur la relation du notaire Jean Lathomus, ratifie l'acte par lequel la dîme de Bailleul avait été vendue à l'abbaye de Saint-Bertin. — *Datum anno Domini millesimo ducentesimo octogesimo octavo, mense junio, crastino nativitatis beati Johannis Baptiste.*

Ignace De Coussemaker, *Documents inédits relatifs à la ville de Bailleul*, t. I, p. 34.

1288 26 juin. Vidimus, par les abbés de Parc et de Vlierbeek et par les prévôts de Sainte-Gertrude, de Louvain, et de Saint-Jacques-sur-Coudenberg, de Bruxelles, des lettres accordées par le duc Jean à ses sujets le lundi après les octaves de l'Épiphanie, en 1283 (17 janvier 1284). — *Ki furent faites et donées en l'an de le incarnacion Nostre Signeur mil deus cens quatre vins et wit, le samedi après le Saint Jehan.*

Stallaert, *Geschiedenis van Jan den eersten, van Brabant*, t. I, p. 309.

1288 juin. Jean Boutiers, seigneur de Cantin, déclare que Jean Boinebroke et quelques-uns de ses parents ont vendu à l'abbaye de Flines onze *coupes* de terres situées à Cantin. — *En l'an de grasce mil CC. quatre vins et wit, el mois de juhin.*

L'abbé Hautcœur, *Cartulaire de l'abbaye de Flines*, t. I, p. 290.

1288 1er juillet. Guy, comte de Flandre et marquis de Namur, autorise la ville de Gand à lever l'assise pendant un terme de seize années, confie le prélèvement de cette assise à trois receveurs pris en dehors des trente-neuf, et déclare que les Gantois

lui ont voté une aide de vingt mille livres, payables par annuités de cinq mille livres. — *Faictes et données en lan del incarnation Nostre Seigneur Jhesu Crist M. CC. LXXXVIII, le jour des octaves de le Nativiteit sainct Jean Baptiste.*

Diericx, *Mémoires sur les lois, les coutumes et les priviléges des Gantois*, t. II, p. 121. — Voir Van Duyse, *Inventaire analytique des chartres de la ville de Gand*, p. 52.

L'abbesse Jeanne et les religieuses de Flines donnent quittance de cinquante livres, moitié d'une rente qui leur était payée, tous les ans, sur les produits du tonlieu de Lille. — *Faites l'an del incarnation Nostre Singneur mil deus cens quatre vins et wit, le juedi ès octaves de le dite Nativitei saint Jean.* 1288 1er juillet.

L'abbé Hautcœur, *Cartulaire de l'abbaye de Flines*, t. I, p. 291.

Jean, duc de Brabant, cède la haute justice et la seigneurie de Hougaerde, de Bauvechain et de Tourinnes à l'évêque de Liége, qui, en échange, lui donne ses droits sur Herrewarden, Kessel, *Marre* et Deurne. — *Che fut fait et donei en l'an de le incarnation Nostre Segneur mil deux cens quatre vins et wit, le jeudi après les octaves saint Piere et saint Poul apostres.* 1288 8 juillet.

Willems, *Chronique en vers de Jean Van Heelu*, p. 460. — Voir Schoonbroodt, *Inventaire des chartes du chapitre de Saint-Lambert, à Liége*, p. 104.

Urpheda ou serment prêté par Léon de Boitberg de ne point se venger sur le duc de Brabant et ses alliés de la bataille de Woeringen, où il a été fait prisonnier. — *Datum anno Domini M. CC. LXXXVIII, sabbatho ante festum beatæ Margarethæ.* 1288 10 juillet.

Fragment dans Willems, *Chronique en vers de Jean Van Heelu*, p. 462.

Urpheda ou serment prêté par Henri de Buscheim de ne point se venger sur le duc de Brabant et ses alliés de la bataille de Woeringen, où il a été fait prisonnier. — *Datum anno Domini M. CC. LXXXVIII, in vigilia beatæ Margarethæ virginis.* 1288 12 juillet.

Fragment dans Willems, *Chronique en vers de Jean Van Heelu*, p. 462.

Urpheda ou serment prêté par Arnoud de Holtheim de ne jamais se venger sur le duc de Brabant et ses alliés de la bataille de Woeringen, où il a été fait 1288 16 juillet.

prisonnier. — *Datum anno Domini M. CC. LXXXVIII, feria sexta post festum beatæ Margarethæ virginis.*

Fragment dans Willems, *Chronique en vers de Jean Van Heelu*, p. 463.

1288 17 juillet. *Urpheda* ou serment prêté par Wautier d'Elne de ne point se venger sur le duc de Brabant et ses alliés de la bataille de Woeringen, où il a été fait prisonnier. — *Datum anno Domini M. CC. LXXXVIII, sabbatho post festum beatæ Margarethæ virginis.*

Fragment dans Willems, *Chronique en vers de Jean Van Heelu*, p. 463.

1288 19 juillet. Guy, comte de Flandre et marquis de Namur, cède au chapitre de Saint-Pierre, de Lille, la dîme de Wanebrechies, qu'il avait acquise de Robert de Leurenghien, en échange des juridiction, terres, droits, etc., que le chapitre possédait dans la paroisse de Saint-Maurice, de Lille. — *Datum anno Domini millesimo ducentesimo octogesimo octavo, die lunæ ante festum beatæ Mariæ Magdalenæ.*

Miræus et Foppens, *Opera diplomatica*, t. III, p. 425.

1288 21 juillet. Guy, comte de Flandre, donne à la ville de Lille tous les droits de juridiction dans la paroisse de Saint-Maurice, qu'il avait acquis du chapitre de Saint-Pierre, et réunit également à la même ville la tenure acquise du châtelain dans Lille, hors de la porte de Weppes, et celle que le comte possédait en la rue du Pétrin, dans la paroisse Saint-Pierre. — *Faites et dounées en l'an de grace mil deus cens quatre vins et wit, le vigile de le Magdelaine.*

Roisin, *Franchises, lois et coutumes de la ville de Lille*, p. 322.

1288 24 juillet. Guillaume, évêque de Cambrai, confirme les indulgences qui avaient été accordées par d'autres prélats aux bienfaiteurs de l'église Saint-Jean-Baptiste, de Bruxelles. — *Actum anno Domini M. CC. LXXX octavo, sabbato post Magdalenam.*

Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique, t. IV, p. 42.

1288 25 juillet. Le chevalier Jean de Praet déclare que Gilles Van Wulfberghe et sa mère Marguerite ont vendu au chapitre de Notre-Dame, de Bruges, une dîme située à Oedelem et qui était tenue de lui en fief. — *Gemaeckt op Sinte Carstoffels en Sinte Jacobs avont, anno Domini M. CC. LXXXVIII.*

Beaucourt de Noortvelde, *Description historique de l'église de Notre-Dame, à Bruges*, p. 178.

Le chevalier Henri de Leitberg déclare qu'il est devenu le vassal de Waleran, comte de Juliers et prévôt d'Aix-la-Chapelle, et qu'il relèvera de lui, en fief, une rente annuelle de deux marcs de deniers de Cologne. — *Datum anno Domini millesimo ducentesimo octogesimo octavo, in crastino B. Jacobi apostoli.* 1288 26 juillet.

Kremer, *Akademische Beiträge zur Gulch und Bergische Geschichte*, t. III, Urkunden, p. 187. — Lacomblet, *Urkundenbuch für die Geschichte des Niederrheins*, t. II, p. 499.

Urpheda ou serment prêté par Jean Balg de Löwenberg de ne point se venger sur le duc de Brabant et ses alliés, de la bataille de Woeringen, où il a été fait prisonnier. — *Datum anno Domini M. CC. LXXXVIII, in vigilia beati Petri ad vinculam.* 1288 31 juillet.

Fragment dans Willems, *Chronique en vers de Jean Van Heelu*, p. 463.

Les échevins, les consuls et le peuple de Bonn déclarent approuver la paix établie par les ducs, les comtes et les nobles de la province de Cologne, de concert avec les citoyens de cette ville, et promettent de fournir vingt hommes armés pour en assurer le maintien. — *Datum et actum anno Domini millesimo ducentesimo octuagesimo octavo, in vigilia beati Petri ad vincula.* 1288 31 juillet.

Ennen et Eckertz, *Quellen zur Geschichte der Stadt Köln*, t. III, p. 277.

Les juges, les échevins et les autres habitants de Zülpich reconnaissent pour seigneurs Waleran, comte de Juliers et prévôt d'Aix-la-Chapelle, et son frère Gérard, seigneur de Caster, à qui ils promettent fidélité. — *Actum et datum in castris apud Tulpetum, in die B. Petri ad vincula, anno Domini M. CC. LXXX octavo.* 1288 1er août.

Kremer, *Akademische Beiträge zur Gulch und Bergische Geschichte*, t. III, Urkunden, p. 187. — Lacomblet, *Urkundenbuch für die Geschichte des Niederrheins*, t. II, p. 499.

Urpheda ou serment prêté par Henri Briene de Sweindrecht, de ne point se venger sur le duc de Brabant et ses alliés, de la bataille de Woeringen, où il a été fait prisonnier. — *Datum anno Domini M. CC. LXXX octavo, in crastino beati Petri ad vinculam.* 1288 2 août.

Fragment dans Willems, *Chronique en vers de Jean Van Heelu*, p. 464.

Les maîtres des citoyens, les échevins, les consuls et les autres habitants de Duisburg s'accordent avec Adolphe, comte de Berg, qui leur promet protection 1288 9 août.

et assistance dans ses domaines.—*Datum in vigilia Laurentii, anno Domini millesimo ducentesimo octuagesimo octavo.*

Kremer, *Akademische Beiträge zur Gulch und Bergische Geschichte*, t. III, Urkunden, p. 188. — Lacomblet, *Urkundenbuch für die Geschichte des Niederrheins*, t. II, p. 500.

1288
11 août.

Thilman Vos de Stumbele déclare que ni lui, ni ses parents ne tireront vengeance contre les citoyens de Cologne de ce qu'il a été fait prisonnier par eux. — *Datum anno Domini millesimo ducentesimo octogesimo octavo, in crastino beati Laurentii.*

Ennen et Eckertz, *Quellen zur Geschichte der Stadt Köln*, t. III, p. 277.

1288
14 août.

Louis de Walbode, chevalier, déclare que Walter Volcaert, chevalier, receveur du Brabant, a payé à Herman de Molnarken, représentant le duc de Brabant, la somme de..... — *In vigilia Assumptionis beatæ Mariæ virginis.*

Willems, *Chronique en vers de Jean Van Heelu*, p. 464.

1288
28 août.

Jean, duc de Brabant, etc., promet à l'évêque de Liége qui, à sa demande, avait fait grâce aux habitants de Fléron convaincus d'avoir tué le voué de Chênée et son cousin, que les coupables ne lui causeront jamais ni vexation, ni dommage. — *L'an de grasce M. CC. LXXX et wit, le samedi après le feste Saint Bertremieu l'apostle.*

Fragment dans Schoonbroodt, *Inventaire des chartes du chapitre de Saint-Lambert à Liége*, p. 105.

1288
1er septembre.

Le prieur et tout le couvent de Marienthal, en exécution du testament d'Alexandre de Manderscheidt, doyen de Saint-Géréon, de Cologne, s'engagent à fournir tous les ans une aime de vin à prélever sur le produit des vignobles d'Arweiler, moitié au profit des Dominicains et des Récollets, moitié au profit des Carmes et des Augustins. — *Actum et datum kalendis septembris, anno Domini M. CC. octuagesimo octavo.*

Fragment dans Franquinet, *Beredeneerde inventaris der oorkonden van de abdy van Kloosterrode*, p. 207.

1288
2 septembre.

Jean, duc de Lotharingie et de Brabant, prie sa tante Béatrix, dame de Courtrai, de lui prêter le plus d'argent qu'elle pourra se procurer.—*Donneit devant Faucommont, lendemain de saint Gile.*

Willems, *Brabantsche yeesten*, t. I, p. 670.

Accord conclu entre Henriette de Honz et ses amis, d'une part, et les héritiers de Thierri de Mirwart, d'autre part, au sujet des biens ayant appartenu à celui-ci.—*L'an de grasce mil deux cens quatre vingt et wit, le lundi devant le feste Notre Dame en septembre, ... à Louppi.* 1288 6 septembre.

De Villers, *Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, etc.*, t. III, p. 524.

Sentence arbitrale par laquelle Jean, duc de Brabant, décide qu'il y aura dorénavant bonne paix entre Gérard de Luxembourg, seigneur de Durbuy, et l'évêque de Liége; que les prisonniers faits de part et d'autre à *Rahyermont* seront mis en liberté; que le sire de Durbuy se dessaisira de tous les droits qu'il avait sur la terre de Paille et que l'évêque lui payera huit cents livres tournois. — *Che fu fait et donei à Lyege, en l'an de le incarnation Nostre Seigneur mil deus cens et witante* (*et wit*), *le juedi après le Nativitei Nostre-Dame.* 1288 9 septembre.

Willems, *Chronique en vers de Jean Van Heelu*, p. 465.

Godefroid *de Vicherio,* visiteur général des maisons du Temple, admet le prêtre Arnoul d'Assche à remplir les fonctions de chapelain dans la maison de l'Ordre, à Gand, et lui assigne une dotation. — *Datum sabbato post nativitatem beatæ et gloriosæ virginis Mariæ, Brugis, anno Domini M. CC. octuagesimo octavo.* 1288 11 septembre.

De Reiffenberg, *Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, etc.*, t. IV, p. 429.

Le duc de Brabant promet de payer, dans l'année, à Ruroc de Milne, chevalier, cinquante marcs de Brabant, somme pour laquelle le duc devient suzerain du domaine de Ruroc. — *Actum et datum ante Valkenborch, anno Domini M. CC. LXXXVIII, dominica post nativitatem beatæ Virginis.* 1288 12 septembre.

Fragment dans Willems, *Chronique en vers de Jean Van Heelu*, p. 466.

Jean, duc de Lotharingie, de Brabant et de Limbourg, donne à Thierri de Walcourt, seigneur de Rochefort, une redevance de douze aimes de vin du Rhin, par an, et Thierri, de son côté, relève du duc le village d'Ambly et le moulin de *Gimeal.* — *Acta in castris apud Valckenborch... Datum M. CC. LXXXVIII, in vigilia B. Mathei evangelistæ.* 1288 20 septembre.

Butkens, *Trophées de Brabant*, t. I, preuves, p. 121.

1288
20 septembre.

Urpheda ou serment prêté par Henri d'Ossendorf, chevalier de Bonn, de ne point se venger sur le duc de Brabant et ses alliés, de la bataille de Woeringen, où il a été fait prisonnier. — *Datum anno M. CC. LXXX octavo, in vigilia beati Mathœi apostoli.*

Fragment dans Willems, *Chronique en vers de Jean Van Heelu*, p. 467.

1288
25 septembre.

Waleran, seigneur de Fauquemont et de Montjoie, déclare qu'ayant été commis par Guy, comte de Flandre et marquis de Namur, à la garde des châteaux de Rolduc, de Limbourg et de Sprimont, il les a engagés à Conon de Lonchin pour une somme d'argent que le comte lui devait et que celui-ci a payée à Conon par l'entremise du seigneur de Fauquemont. — *Données l'an mil CC. IIII^{xx} et VIII, le samedi après le jour de Saint Mahieu apostle.*

Fragment dans Willems, *Chronique en vers de Jean Van Heelu*, p. 466. — Ernst, *Histoire du Limbourg*, t. VI, p. 456.

1288
28 septembre.

Thomas de Mortagne, seigneur de Romeries, et Guillaume de Mortagne, seigneur de Rumeis, oncles de Marie, héritière de Mortagne, promettent qu'à sa majorité, cette dame donnera au comte de Hainaut l'investiture du village de Feignies, que Jean d'Audenarde a vendu au comte. — *Faites en l'an de grasce mil deus cens quatre vins et wit, le mardi devant le Saint-Remi.*

Fragment dans De Villers, *Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, etc.*, t. III, p. 785.

1288
septembre.

Hugues, fils aîné de Guy de Châtillon, comte de Saint-Pol, déclare, à certaines conditions, la ferme de Lambrechies, appartenant à l'abbaye de Saint-Nicolas des Prés, exempte de toute exaction, corvée et logement au profit du châtelain de Leuze.—*Ces lettres furent dounées el an del incarnation Nostre Segneur Jesu Christ mil deus cens quatre vins et wit, el mois de sieptembre.*

Mémoires de la Société historique et littéraire de Tournai, t. XIII, p. 23.

1288
septembre.

Jean, dit seigneur d'Audenarde, seigneur de Rosoit, transporte au comte de Hainaut une somme de quatre cents livres, par an, à prélever sur les revenus de Lessines et de Flobecq, en remplacement du village de Feignies, qui était grevé de cette rente au profit du comte. — *Ce fu donnei l'an de grasce M. CC. LXXX et wit, el mois de septembre.*

De Villers, *Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, etc.*, t. III, p. 526.

Testament de Pierre *Rapina*, chanoine de Notre-Dame, de Bruges, dans lequel cet ecclésiastique institue un grand nombre de legs en faveur d'églises et d'établissements charitables; il y fait apposer non-seulement son sceau, mais encore ceux de l'abbé de Ter-Doest, du prieur des Frères prêcheurs de Bruges, du gardien des Frères mineurs et de l'échevinage. — *Datum anno Domini M. CC. octuagesimo octavo, mense septembri.* 1288 septembre.

Crónica et cartularium monasterii de Dunis, p. 643. Voir *Ibidem*, p. 908.

Gérard de Saint-Just, chanoine de Beauvais, chapelain de Jean, cardinal de Sainte-Cécile, légat du saint-siége, déclare que la maison de Cluysen, appartenant à l'abbaye de Saint-Pierre, de Gand, n'est point un prieuré. — *Datum anno Domini M. CC.LXXXVIII, sabbato post festum beati Remigii, in capite octobris.* 1288 2 octobre.

Van Lokeren, *Chartes et documents de l'abbaye de Saint-Pierre, à Gand*, t. I, p. 437.

L'évêque de Liége Jean déclare que son intention a toujours été de comprendre la cité et ses faubourgs parmi les lieux où les ecclésiastiques seraient tués ou blessés ou l'objet d'autres voies de fait.—*Datum anno Domini M. CC. LXXX octavo, dominica post festum beati Remigii.* 1288 3 octobre.

Fragment dans Schonbroodt, *Inventaire des chartes de l'église Saint-Lambert, à Liége*, p. 105. — Voir la *Liste chronologique des édits et ordonnances de la principauté de Liége de* 907 *à* 1505, p. 25.

Le chevalier Arnoul de Dugerode et Arnoul, son fils, résignent entre les mains d'Adolphe, comte de Berg, leur manoir d'*Ykeken* (ou Keeken), qu'ils reprennent de lui en fief, avec le consentement de Thierri, seigneur de Meurs, dans la juridiction duquel ce bien se trouve. — *Datum et actum anno Domini M. CC. LXXX octavo, feria tertia proxima post Victoris martyris.* 1288 12 octobre.

Kremer, *Akademische Beiträge zur Gulch und Bergische Geschichte*, t. III, Urkunden, p. 184. — Lacomblet, *Urkundenbuch fur die Geschichte des Niederrheins*, t. II, p. 502.

Jean, duc de Lothier et de Brabant, déclare s'en rapporter au jugement de son cher cousin Guillaume, évêque de Cambrai, sur tous les différends et les débats qu'il a avec Renaud, comte de Gueldre, et ses alliés, à l'occasion du duché de Limbourg. — *Données en l'an de le incarnation Nostre Segneur* 1288 24 octobre.

mil CC. quatre vins et wit, le dimence devant le feste saint Symon et saint Jude.

Nyhoff, *Gedenkwaardigheden uit de geschiedenis van Gelderland*, t. I, Oorkonden, p. 11. — Ernst, *Histoire du Limbourg*, t. VI, p. 341. — Willems, *Chronique en vers de Jean Van Heelu*, p. 467.

1288 24 octobre. Guillaume, évêque de Cambrai, mande au comte de Flandre que le duc de Brabant l'a choisi pour décider en qualité d'arbitre les différends que ce duc avait eus et a encore avec le comte de Gueldre, à l'occasion du duché de Limbourg. — *Donné l'an M.CC. LXXX et wit, le dimance apriès le Saint Luc.*

Nyhoff, *Gedenkwaardigheden uit de geschiedenis van Gelderland*, t. I, Oorkonden, p. 12. — Ernst, *Histoire du Limbourg*, t. VI, p. 342. — Willems, *Chronique en vers de Jean Van Heelu*, p. 468.

1288 25 octobre. Jean, seigneur de Löwenberg, prend en fief du comte de Juliers, son parent, le château de *Reyterstorp* ou Rittersdorf.—*Datum et actum apud Tulpetum, anno Domini M.CC. octuagesimo octavo, feria secunda post festum B. Severini episcopi.*

Kremer, *Akademische Beiträge zur Gulch und Bergische Geschichte*, t. III, Urkunden, p. 189. — Lacomblet, *Urkundenbuch für die Geschichte des Niederrheins*, t. II, p. 503.

1288 25 octobre. Le pape Nicolas, à la demande de la maîtresse et des sœurs de l'hôpital d'Anvers, ordonne au prévôt de l'église Saint-Jacques, de Bruxelles, de leur faire restituer les biens qui leur auraient été enlevés. — *Datum Rome apud Sanctam Mariam majorem, VIII kal. novembris, pontificatus nostri anno primo.*

Diercxsens, *Antverpia Christo nascens et crescens*, t. I, p. 320.

1288 28 octobre. Le pape Nicolas s'adresse aux archevêques et aux évêques de France pour leur rappeler que, lors de la première croisade, l'Église a pris sous sa protection les biens des croisés. Il ajoute que les immunités accordées à cette occasion ne peuvent être considérées comme un affranchissement de la juridiction civile. — *Reati, anno primo pontificatus nostri, quinto kalend. octobris.*

Diericx, *Mémoire sur les lois, les coutumes et les priviléges des Gantois*, t. I, p. 76. — Voir Van Duyse, *Inventaire analytique des chartres de la ville de Gand*, p. 52.

Jean, duc de Brabant, promet, sous peine d'une amende de cent mille livres parisis, d'exécuter la sentence arbitrale que l'évêque de Cambrai ou d'autres arbitres commis par celui-ci, doivent prononcer sur ses différends avec le comte Renaud de Gueldre, au sujet du duché de Limbourg. — ... *Faites en l'an de le incarnation Nostre Segneur mil CC. quatre vins et wit, le veile de le Toussains.* 1288 31 octobre.

Nyhoff, *Gedenkwaardigheden uit de geschiedenis van Gelderland*, t. I, Oorkonden, p. 13. — Ernst, *Histoire du Limbourg*, t. IV, p. 541, et t. VI, p. 343. — Willems, *Chronique en vers de Jean Van Heelu*, p. 469.

Walter de Pollaer, seigneur d'Oultre, déclare qu'ayant reçu de Gérard Schulfere un héritage situé à Oultre, en échange de la cinquième gerbe de la dîme qu'il avait sur deux bonniers et vingt-sept verges de terres situés à Rubrouc, sous Oultre, il a affranchi de tout droit ou service ces deux bonniers de terres que Gérard avait vendus à l'abbaye de Ninove. — *Actum et datum anno Domini M. CC. LXXXVIII, mense octobri.* 1288 octobre.

De Smet, *Corpus chronicorum Flandriæ*; t. II, p. 956.

Jean, duc de Lothier et de Brabant, mande à sa tante Béatrix qu'il est bien joyeux des nouvelles qu'il a apprises sur elle et sur sa chère dame, la reine de France, « d'autant que sa besogne est à bon point. » 1288 1er novembre?

En français. Willems, *Brabantsche yeesten*, t. I, p. 671.

Waleran, comte de Neuenar, porte au comte de Berg douze journaux de vignes situés près de Neuenar, pour les reprendre de lui à charge d'hommage, et Godefroid de Dineberg relève du même deux parcelles de vignes. — *Datum in crastino omnium Sanctorum, anno Domini M. CC. LXXX octavo.* 1288 2 novembre.

Kremer, *Akademische Beiträge zur Gulch und Bergische Geschichte*, t. III, Urkunden, p. 190.

Guillaume, évêque de Cambrai, décide en sa qualité d'arbitre que le duc de Brabant lui livrera dans les huit jours Renaud comte de Gueldre, et que Guy, comte de Flandre, lui remettra Limbourg, Rolduc, Sprimont et toutes leurs dépendances; l'évêque cite les parties à comparaître à Rohegnies, le mardi après les octaves de la Saint-Martin, pour ouïr la sentence qu'il doit prononcer sur les différends élevés entre le duc de Brabant et le comte de Gueldre, à 1288 6 novembre.

l'occasion du duché de Limbourg. — *Données à Rongnies, l'an de grâce mil deus cens quatre vins et wit, le samedi devant le Saint Martin en yvier.*

Nyhoff, *Gedenkwaardigheden uit de geschiedenis van Gelderland*, t. I, Oorkondeu, p. 15. — Ernst, *Histoire du Limbourg*, t. VI, p. 345. — Willems, *Chronique en vers de Jean Van Heelu*, p. 470.

1288
7 novembre.

Baudouin d'Avesnes, seigneur de Beaumont, déclare avoir vendu Dunkerque, la Wastine et leurs dépendances à son frère Guy, comte de Flandre et marquis de Namur, à charge de recevoir, lui et sa femme Félicité, une rente proportionnée à la valeur de ces biens, telle qu'elle sera estimée par enquête.—*Faites l'an de grace mil deux cens quatre vins et wit, le dimance après le jour de Toussains.*

Faulconnier, *Description historique de Dunkerque*, t. I, p. 14.

1288
18 novembre.

Walter d'Antoing, chevalier, seigneur de Belone, reconnaît que le comte de Flandre lui a remis le château et la ville de Limbourg et ses dépendances. — ... *Faites et données l'an de grâce mil deus cens quatre vins et wyt, le joesdi après le jour Saint Martin en yver.*

Nyhoff, *Gedenkwaardigheden uit de geschiedenis van Gelderland*, t. I, Oorkonden, p. 16. — Ernst, *Histoire du Limbourg*, t. VI, p. 346. — Willems, *Chronique en vers de Jean Van Heelu*, p. 471.

1288
28 novembre.

Guillaume, évêque de Cambrai, reconnaît que Guy, comte de Flandre et marquis de Namur, lui a fait remettre le château et la ville de Rolduc et leurs dépendances.—*Faites et données en l'an de grâce mil deus cens quatre vins et wit, le diemence apres le jour sainte Katerine.*

Nyhoff, *Gedenkwaardigheden uit de geschiedenis van Gelderland*, t. I, Oorkonden, p. 17. — Ernst, *Histoire du Limbourg*, t. VI, p. 347. — Willems, *Chronique en vers de Jean Van Heelu*, p. 472.

1288
novembre.

Guy, comte de Flandre et marquis de Namur, approuve la vente d'un tiers de la dîme de Losthove à Winneghezielе, faite à l'abbaye de Saint-Augustin, près de Térouanne, par Jean de Steenwerck, vassal du comte. — *Datum anno Domini M. CC. octogesimo octavo, mense novembri.*

Miræus et Foppens, *Opera diplomatica*, t. III, p. 424.

Compte des dépenses faites par les gens d'armes du comte de Flandre lorsqu'ils se rendirent à Limbourg pour recevoir le château de cette ville des mains du seigneur de Fauquemont. — *A Viefvile, le venredi après le S. Andrieu, lan LXXXVIII.* 1288 3 décembre.

Fragment dans Jules de Saint-Génois, *Inventaire analytique de chartes des comtes de Flandre*, p. 143.

Jean, duc de Brabant, promet l'exemption de tout tonlieu dans ses états aux habitants des deux villes que le comte de Hollande se proposait de fonder en Zélande, à Brydorp et à Arnemuyden. — *Datum anno Domini millesimo ducentesimo octogesimo octavo, in die beati Nicolai.* 1288 6 décembre.

Van Mieris, *Charterboek der graaven van Holland*, t. I, p. 492. — Van den Bergh, *Oorkondenboek van Holland en Zeeland*, t. II, p. 280. — Fragment dans Willems, *Chronique en vers de Jean Van Heelu*, p. 472.

Guy, comte de Flandre et marquis de Namur, fait savoir que les habitants de Fleurus lui ont permis pendant seize ans de prendre du bois mort et d'exercer tous les droits dont ils jouissaient dans le bois de Fleurus, sauf celui de pacage, en compensation de ce qu'il les a exemptés de payer la taille de cent dix livres qui leur avait été imposée à l'occasion du mariage de Marguerite, fille de Guy, comtesse de Gueldre.— *Faites et données en l'an de grâce M. CC. LXXXVIII, le jour saint Nicholay.* 1288 6 décembre.

De Reiffenberg, *Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, etc.*, t. I, p. 105.— Voir les *Bulletins de la Commission royale d'histoire*, 3me série, t. V, p. 74. — Jules Borgnet, *Analyses des chartes namuroises qui se trouvent à Lille*, p. 58.

Le chevalier Éverard de Haier prend en fief de Waleran, comte de Juliers, le manoir d'*Umenouwe* (Umenau). — *Datum in castro Tulpetensi, anno Domini M. CC. octuagesimo octavo, sabbato proximo ante festum B. Lucie virginis.* 1288 11 décembre.

Lacomblet, *Urkundenbuch für die Geschichte des Niederrheins*, t. II, p. 504.

Guillaume, évêque de Cambrai, fait savoir que Renaud, comte de Gueldre, a agréé et approuvé le compromis sur les différends qu'il avait avec le duc de Brabant au sujet du Limbourg, et a chargé ses clercs, Robin de Ruremonde et Jean Calvart, de l'exécution de ce compromis. — *Ce fu fet l'an de grâce mil* 1288 11 décembre.

deus cens quatre vins et wit, le samedi après le jour saint Nicholai, el mois de décembre.

Nyhoff, *Gedenkwaardigheden uit de geschiedenis van Gelderland*, t. I, Oorkonden, p. 17. — Ernst, *Histoire du Limbourg*, t. VI, p. 349. — Willems, *Chronique en vers de Jean Van Heelu*, p. 473.

1288 11 décembre. Guillaume, évêque de Cambrai, arbitre des différends entre Jean, duc de Brabant, et Renaud, comte de Gueldre, déclare que ce dernier l'a requis de rendre promptement sa sentence arbitrale au sujet de ses différends avec le Brabant, et reconnaît qu'il a confié son sceau, son corps, sa terre, son honneur au comte de Flandre, qui en disposera selon sa volonté. — *Ce fut fait à Niviele, le samedi après le fieste Saint Nicholai, el mois de décembre, en l'an mil deus cens quatre vins et wit.*

Nyhoff, *Gedenkwaardigheden uit de geschiedenis van Gelderland*, t. I, Oorkonden, p. 19. — Ernst, *Histoire du Limbourg*, t. VI, p. 350. — Willems, *Chronique en vers de Jean Van Heelu*, p. 474.

1288 13 décembre. Guillaume, évêque de Cambrai, arbitre des différends entre Jean, duc de Brabant, et Renaud, comte de Gueldre, cite les parties à comparaître à Rohegnies le lundi après la Saint-Nicolas, et enjoint au duc Jean de lui livrer Renaud, comte de Gueldre, le mardi après la fête de sainte Lucie, sous peine de cent mille livres d'amende. — ..... *Données l'an de grâce mil deus cens quatre vins et wit, le lundi après le feste saint Nicholay en yver.*

Nyhoff, *Gedenkwaardigheden uit de geschiedenis van Gelderland*, t. I, Oorkonden, p. 21. — Ernst, *Histoire du Limbourg*, t. VI, p. 347. — Willems, *Chronique en vers de Jean Van Heelu*, p. 476.

1288 15 décembre. Waleran, seigneur de Fauquemont, voulant terminer le débat qui s'était élevé entre lui et le comte Guy, s'en remet à l'arbitrage de Guillaume de Mortagne et d'autres personnes. — *En lan de grasie (mil) deus cens quatre vins et wit, le merkedi apries le feste sainte Lucie.*

Fragment dans Jules de Saint-Génois, *Inventaire analytique des chartes des comtes de Flandre*, p. 144.

1288 15 décembre. Guillaume, évêque de Cambrai, arbitre des différends entre Jean de Brabant et Renaud de Gueldre, fait savoir qu'il ne peut se rendre à Rohegnies au jour

fixé par lui aux parties. — ... *Données en l'an de grasse mil deus cens quatre vins et wit, le merkedi après le feste sainte Lusse.*

Nyhoff, *Gedenkwaardigheden uit de geschiedenis van Gelderland*, t. I, Oorkonden, p. 23. — Ernst, *Histoire du Limbourg*, t. VI, p. 352. — Willems, *Chronique en vers de Jean Van Heelu*, p. 477.

1288 15 décembre.

Guillaume, évêque de Cambrai, déclare que Jean, duc de Lothier et de Brabant, est resté en défaut de lui livrer Renaud, comte de Gueldre; ce qui lui avait été enjoint de faire sous peine de cent mille livres d'amende. — *Ce fu donné en l'an de grasse mil deus cens quatre vins wit, le mekredi après le feste sainte Lusse.*

Nyhoff, *Gedenkwaardigheden uit de geschiedenis van Gelderland*, t. I, Oorkonden, p. 24. — Ernst, *Histoire du Limbourg*, t. VI, p. 353. — Willems, *Chronique en vers de Jean Van Heelu*, p. 479.

1288 16 décembre.

Guillaume, évêque de Cambrai, déclare qu'il lui semble que le duc de Brabant ne doit avoir la jouissance des châteaux de Limbourg et de Rolduc, ni la saisine du duché de Limbourg, puisqu'il s'est refusé à livrer le comte de Gueldre, retenu prisonnier à Nivelles. — *Faites et données en l'an de grâce mil deus cens quatre vins et wit, le jeusdi après le jour sainte Lucie.*

Nyhoff, *Gedenkwaardigheden uit de geschiedenis van Gelderland*, t. I, Oorkonden, p. 25. — Ernst, *Histoire du Limbourg*, t. VI, p. 354. — Willems, *Chronique en vers de Jean Van Heelu*, p. 479.

1288 18 décembre.

Waleran de Juliers, seigneur de Bergheim, jure la paix générale que les seigneurs du pays et les citoyens de Cologne avaient établie et s'engage à concourir à en assurer le maintien, avec quinze chevaliers et écuyers. — *Datum anno Domini millesimo CC. octogesimo octavo, sabbato ante festum beati Thome apostoli.*

Ennen et Eckertz, *Quellen zur Geschichte der Stadt Köln*, t. III, p. 280.

1288 18 décembre.

Waleran de Juliers, seigneur de Bergheim, confirme l'alliance qu'il avait contractée avec les citoyens de Cologne et promet de les secourir à ses frais, en cas de besoin, avec dix chevaliers et quinze écuyers, pendant quatre semaines. — *Datum anno Domini millesimo CC. octogesimo octavo, sabbato ante festum beati Thome apostoli.*

Ennen et Eckertz, *Quellen zur Geschichte der Stadt Köln*, t. III, p. 281.

1288
18 décembre.

Guillaume, évêque de Cambrai, et arbitre des différends qui existent entre le comte de Gueldre et le duc de Brabant, donne à Guillaume de Flandre le pouvoir d'exiger du duc de Brabanl et de ses cautions l'exécution des promesses faites par compromis, la délivrance du comte de Gueldre, etc. — ... *Faites et données en l'an de grâce mil deus cens quatre vins et wit, le samedi après le fieste sainte Lusse.*

Nyhoff, *Gedenkwaardigheden uit de geschiedenis van Gelderland*, t. I, Oorkonden, p. 27. — Ernst, *Histoire du Limbourg*, t. VI, p. 357. — Willems, *Chronique en vers de Jean Van Heelu*, p. 480.

1288
25 décembre.

Philippe, roi des Français, enjoint au bailli de Vermandois d'empêcher l'évêque de Tournai et son official de porter atteinte à la juridiction des échevins de Gand sur les clercs marchands de cette ville. — *Actum Parisiis, die Nativitatis Domini M.CC. LXXXVIII.*

Diericx, *Mémoires sur les lois, les coutumes et les priviléges des Gantois*, t. Ier, p. 54. — Voir Van Duyse, *Inventaire analytique des chartes de la ville de Gand*, p. 51.

* 1288
26 décembre.

Guy, comte de Flandre, exempte de tout service une mesure de terre, devant servir à l'établissement de l'église et du cimetière de l'hôpital de la Poterie, à Bruges. — *Datarum et sigillatarum anno Domini M.CC. LXXXVIII, dominica post translationem B. Thome apostoli.*

Histoire de Notre-Dame de la Poterie, p. 57.

1288
décembre.

Robert, fils aîné du comte de Flandre, comte de Nevers, et Guillaume, son frère, s'obligent à exécuter la sentence que prononceront les évêques de Liége et de Metz au sujet des débats existants entre les comtes de Flandre et de Hainaut. — *Faites en l'an de grasce mil CC. IIII^{xx} et wit, el mois de décembre.*

Fragment dans les *Bulletins de la Commission royale d'histoire*, 3me série, t. XII, p. 343. — De Villers, *Description analytique de cartulaires et de chartriers du Hainaut*, t. VI, p. 7.

1288
décembre.

Lettres des mêmes, par lesquelles ils garantissent que, le cas échéant, tous les revenus du domaine de Crévecœur, perçus depuis la dernière fête de la Toussaint, seront restitués au comte de Hainaut. — *Faites l'an de grasce M.CC. IIII^{xx} et VIII, ou mois de décembre.*

Bulletins de la Commission royale d'histoire, 3me série, t. XII, p. 343. — De Villers, *Description analytique de cartulaires et de chartriers du Hainaut*, t. VI, p. 7.

Jean, comte de Hainaut, fait une donation au monastère du Val-Notre-Dame, de l'ordre de Saint-Dominique, près de Luxembourg. 1288.

Fragment en latin, dans Miræus et Foppens, *Opera diplomatica*, t. III, p. 401.

Philippe, fils du comte de Flandre, déclare devoir vingt livres de parisis à Gosuin le Moer, receveur à Termonde. — *Ce fu fet l'an de grace mil CC. quatre vins et huit, le merdi après le S. Eudcnise* (*sic*). 1288.

Vredius, *Genealogia comitum Flandriæ*, preuves, t. II, p. 25.

Sentence rendue par Nicolas de Condé, seigneur de Morialmé; Jean d'Antoing, archidiacre de Cambrai, et Walter, seigneur de Ligne, au sujet de la justice de la « court d'Angleçon-Spine, » dont la possession était contestée par l'abbaye d'Alne au seigneur de Barbançon. 1288.

En français. Fragment dans les *Annales du Cercle archéologique de Mons*, t. V, p. 205, note 3. — De Villers, *Notice sur un cartulaire et sur les archives de l'abbaye d'Alne*, p. 268.

Florent de Hainaut, chevalier, promet à Alix, comtesse de Blois, de servir pour elle pendant un an à la Terre-Sainte, avec quatre autres chevaliers, moyennant deux mille cinq cents livres. 1288.

Fragment dans Du Chesne, *Histoire de la maison de Chastillon-sur-Marne*, preuves, p. 68.

Jean Douay vend à l'abbaye de Flines plusieurs pièces de terres, situées à Coutiches. — *Ce fu fait l'an de grace mil M. CC. LXXX et wit, el mois...* 1288.

L'abbé Hautcœur, *Cartulaire de l'abbaye de Flines*, t. I, p. 288.

Gilles Lebbin déclare donner à l'église du couvent d'Oost-Eccloo un cens annuel de vingt escalins de Flandre, payable à la Noël. — *Dit was ghedaen int jaer Ons Heren als men screef syn incarnation M. CC. LXXX ende achte.* 1288.

Serrure, *Vanderlandsch museum voor Nederduitsche letterkunde, enz.*, t. V, p. 285. — De Potter et Broeckaert, *Geschiedenis van de gemeenten der provincie Oost-Vlaanderen*, t. XIV, Oost-Eecloo, p. 21.

Maître Walter de Marneffe termine, en qualité d'arbitre, les débats qui s'étaient élevés entre les monastères de Floreffe et du Val-Notre-Dame près de Huy, au sujet de la perception des dîmes à Wanze et à *Musal* ou Moha. Sa sen- 1288.

tence est acceptée par les parties. — *Datum anno Domini millesimo ducentesimo octuagesimo octavo.*

Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique, t. XII, p. 58.

1288. Gheila ou Angèle Porede promet par serment à Henri le Prêtre, curé de la paroisse de Saint-Bavon d'Aldenbourg, qu'avant la fête de Saint-Jean, en 1288, elle achètera des rentes pour une valeur annuelle de quinze livres, afin d'en doter une chapellenie qu'elle veut fonder dans cette église. — *Anno Domini M. CC. LXXXVIII.*

Baron Kervyn de Lettenhove, *Codex Dunensis*, p. 45.

1288. Relevé des pertes subies par les vassaux de Renaud, comte de Gueldre, à la bataille de Woeringen, et entre autres par ceux habitant entre la Meuse et le Wahal.

En latin. *Kronyk van het historisch genootschap gevestigd te Utrecht*, XIIme année, p. 172.

1288. Clôture du compte annuel de la ville de Bruges, finissant le dimanche après la Saint-Martin d'hiver, en 1288.

Warnkönig, *Flandrische Staats- und Rechts-Geschichte*, t. II, Ire partie, Urkunden, p. 110.

1288 environ. N., cardinal de Sainte-Pudentienne (Jérôme Asculano, depuis Nicolas IV?), réclame les prières du chapitre de Cîteaux.

En latin. Baron Kervyn de Lettenhove, *Codex Dunensis*, p. 127.

1289.

1289 2 janvier. Winric Le Moine cède, par-devant les échevins de Maestricht, sa maison à ses enfants et à leur mère Adula et celle-ci déclare que, si elle venait à se remarier, elle n'y aurait plus aucun droit.—*Actum in crastino Circoncisionis Domini, anno Domini M. CC. LXXX octavo.*

Franquinet, *Beredeneerde inventaris van de oorkonden van het kapittel van O.-L. Vrouwe kerk, te Maastricht*, p. 52.

1289 2 janvier. Le prévôt, le doyen et le chapitre de l'église Saint-Aubin, de Namur, donnent en accense à Guillaume Hanbreneaul, de cette ville, le moulin de Baïart, à

Wocaing. — *Che fut fait et achensit l'an de grasce milh deux cens quatre vins et wyt, le dimenche prochain devant le tremedi.*

Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique, t. XI, p. 116.

Le pape Nicolas charge Simon de Péronne, chanoine de Tournai, de faire admettre dans le monastère de Flines, comme religieuse, Catherine de Tierieheu près de Péronne, que la communauté se refusait à recevoir. — *Datum Rome, apud Sanctam Mariam majorem, nonis januarii, pontificatus nostri anno primo.* 1289 5 janvier.

L'abbé Hautcœur, *Cartulaire de l'abbaye de Flines*, t. I, p. 291.

Jean, fils du comte de Flandre, comte de Namur, ratifie la donation que son père avait faite à Werner, seigneur de Dave. — *Faites et dounées en l'an de grace Nostre Seigneur mil deux cents quattre vins et wit, le vendredy après le treisième jour de Noel.* 1289 7 janvier.

Jules Borgnet, *Cartulaire de la commune de Namur*, t. I, p. 83.

Vidimus, donné par Gilles, doyen de Saint-Donatien; Brice, prévôt de l'église Notre-Dame, et Lambert, chantre de Saint-Donatien, de Bruges, des chartes de confirmation de priviléges octroyées à l'abbaye de Ter-Doest par la comtesse Marguerite et son fils Guillaume. — *Anno Domini M. CC. octogesimo octavo, in crastino Epiphanie Domini.* 1289 7 janvier.

Cronica et cartularium monasterii de Dunis, p. 205.

Sentence arbitrale par laquelle Jean, abbé et prieur de Saint-Bavon, et maître Jean Vos, prêtre de Saint-Michel, de Gand, décident que les possesseurs des terres appelées vulgairement *Maendachlant* et *Wedelant* donneront soixante livres parisis à Jean Voulcot, tant pour arrérages que pour frais faits en justice, et qu'ils seront dorénavant francs et quittes d'une redevance annuelle de trente-huit deniers. — *Actum et concordatum... anno Domini M. CC. octuagesimo octavo, sabbatho post Ephyphaniam Domini.* 1289 8 janvier.

Diericx, *Het Gendsche charterboekje*, p. 7.

Gilles *de Monte* ou Van den Berghe, bailli de Tirlemont, donne aux abbé et religieux d'Heylissem l'autorisation de faire juger par des tenanciers, d'après les 1289 13 janvier.

usages de Liége et de Louvain, les différends relatifs à leurs biens de Hampteau. — *Actum anno Domini M.CC.LXXXVIII, in octavis Epyphanie.*

Wauters, *La Belgique ancienne et moderne,* Canton de Tirlemont, Ire partie, p. 168.

1289 17 janvier. Henri, fils aîné d'Othon, comte de Nassau, promet aux citoyens de Cologne qu'il ne tirera aucune vengeance contre eux et leurs alliés de ce qui est arrivé à Woeringen, où il a été fait prisonnier. — *Datum anno Domini millesimo ducentesimo octogesimo octavo, feria secunda post octavas Epiphanie Domini.*

Ennen et Eckertz, *Quellen zur Geschichte der Stadt Köln*, t. III, p. 284.

1289 19 janvier. Gilles *de Monte* ou Van den Berghe, bailli de Tirlemont, déclare qu'à la demande de l'abbé et des religieux d'Heylissem, il a fait procéder à une enquête, dont il fait connaître le résultat, sur les droits que ceux-ci possédaient à *Audenvort* ou Oudevoorde. — *Datum. anno Domini millesimo CC. octogesimo octavo, feria quarta ante Conversionem Pauli.*

Wauters, *La Belgique ancienne et moderne,* Canton de Tirlemont, Ire partie, p. 165.

1289 20 janvier. Thierri Raitze et ses fils, chevaliers, citoyens de Cologne, promettent d'observer l'acte qui a été délivré à Thierri, seigneur de Kerpen, et à Guillaume, seigneur de Manderscheid, parce que le seigneur de Kerpen avait fait prisonnier l'un des fils de Raitze. — *Datum anno Domini millesimo CC. LXXX octavo, in vigilia beate Agnetis gloriose.*

Ennen et Eckertz, *Quellen zur Geschichte der Stadt Köln,* t. III, p. 285.

1289 25 janvier. Lettres de Louis Skietkat, bailli de la terre de Namur, relatives au *record* au sujet des profits (ou revenus) du château de Faing, qui avait été assigné pour douaire à Marie de Pinon, dame de Berlaimont, en présence des hommes de fief du comte de Namur. — *Cis recors fu fais au chasteil de Namur, l'an del incarnation Nostre Signeur Jhésu-Crist M. CC. LXXXVIII, le jor de le Conversion saint Pol.*

De Reiffenberg, *Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, etc.,* t. I, p. 225.

1289 30 janvier. Les échevins et la commune d'Alost donnent à l'hôpital de cette ville des droits sur le marché et déterminent comment ces droits seront perçus. — *Ende*

dit es gezegelt metten seghel van der port int jar Ons Heren M. CC. LXXX ende achte, des zondags vore Sente Marien lichtmesse.

De Potter et Broeckaert, *Geschiedenis der stadt Aalst*, t. III, p. 375.

Guy, comte de Flandre et marquis de Namur, et Isabelle, sa femme, donnent une rente annuelle de douze muids de méteil, pour la dotation de la chapellenie fondée dans la rue de Vis, à Namur, par le receveur Jacques Branche. — *Faites et données en l'an de grace mil deus cens quatre vins et wit, ou mois de jenvier.* 1289 janvier.

Jules Borgnet, *Cartulaire de la commune de Namur*, t. I, p. 81.

L'évêque et le chapitre de Liége cèdent aux religieux de Mont-Cornillon ou Beaurepaire cent bonniers de leur bois de Seraing, en échange de quelques droits usagers auxquels le monastère a renoncé. — *Actum et datum anno gratiæ M. CC. LXXXVIII, mense januario.* 1289 janvier.

Hugo, *Annales ordniis Prœmonstratensis*, t. I, preuves, col. CCLXXXIV.

Salentin, seigneur d'Ysenburg, assigne à Waleran, comte de Juliers, qui l'avait fait prisonnier à Woeringen, une rente annuelle de dix marcs sur son alleu à Heynbach, près de Ramersdorp. — *Anno Domini M. CC. octogesimo nono, in crastino Purificationis beatæ Mariæ virginis.* 1289 3 février.

Willems, *Chronique en vers de Jean Van Heelu*, p. 482.

Waleran, seigneur de Fauquemont et de Montjoie, fait connaître les obligations qui lui sont imposées par le traité d'alliance qu'il a conclu avec Guy, comte de Flandre et marquis de Namur, et avec les enfants de celui-ci, contre le duc de Brabant et l'évêque de Liége; il promet de garder et de défendre les domaines du comte de Flandre.—*Faites l'an de l'incarnation Nostre Seigneur M. CC. LXXXVIII, le diemenche après le Purification Nostre Dame, à Winendale, el mois de février.* 1289 6 février.

Ernst, *Histoire du Limbourg*, t. VI, p. 358. — De Reiffenberg, *Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, etc.*, t. I, p. 228. — Willems, *Chronique rimée de Jean Van Heelu*, p. 482.

Urpheda ou serment par lequel Henri Koc, chevalier, promet de ne point se venger sur le seigneur Waleran, comte de Juliers, qui l'a fait prisonnier à 1289 11 février.

Woeringen. — *Datum Colonie, anno Domini M. CC. LXXX octavo, die Veneris post octavas Purificationis beatæ Virginis.*

Kremer, *Akademische Beiträge zur Gulch und Bergische Geschichte*, t. III, Urkunden, p. 181. — Willems, *Chronique en vers de Jean Van Heelu*, p. 484. — Lacomblet, *Urkundenbuch für die Geschichte des Niederrheins*, t. II, p. 505.

1289 12 février. Guy, comte de Flandre et marquis de Namur, confirme la vente à l'abbaye de Flines de quatre muidées de terres, vente qui avait été faite à ce monastère par Jean Boutier, seigneur de Cantin. — *Faites et dounées en l'an del incarnation Nostre Ségneur mil deus cens quatre vins et wit, el mois de février, le samedi prochain apriès les octaves de le Purification Nostre Dame.*

L'abbé Hautcœur, *Cartulaire de l'abbaye de Flines*, t. I, p. 292.

1289 14 février. Jean, duc de Brabant, et Éverard, comte de la Mark, après avoir accépté les fonctions d'arbitres des différends existant entre Waleran, comte de Juliers, et la ville de Cologne, transfèrent leurs pouvoirs à trois bourgeois de cette ville. — *Actum et datum anno Domini millesimo ducentesimo octogesimo octavo, in die beati Valentini martyris.*

Stallaert, *Geschiedenis van Jan den eersten, van Braband*, t. I, p. 521. — Ennen et Eckertz, *Quellen zur Geschichte der Stadt Köln*, t. III, p. 285.

1289 14 février. Waleran, comte de Juliers, s'engage à observer la sentence que prononceront, au sujet de ses différends avec la ville de Cologne, trois citoyens de cette ville, à qui le duc de Brabant et le comte de la Mark avaient transmis leurs pouvoirs. — *Actum et datum anno Domini millesimo ducentesimo octogesimo octavo, in die beati Valentini martyris.*

Ennen et Eckertz, *Quellen zur Geschichte der Stadt Köln*, t. III, p. 286.

1289 14 février. Gérard de Juliers, seigneur de Caster, ratifie à l'avance tout ce que son frère, le comte Waleran, décidera au sujet de ses différends avec la ville de Cologne. — *Actum et datum anno Domini millesimo ducentesimo octogesimo octavo, in die beati Valentini martyris.*

Ennen et Eckertz, *Quellen zur Geschichte der Stadt Köln*, t. III, p. 287.

1289 17 février. Ludolphe, seigneur d'Holfels, avec le consentement de sa dame, Béatrix, comtesse de Luxembourg, prend en fief d'Adolphe, comte de Berg, un revenu

de cinq marcs, par an, à Dockendorf.—*Datum anno predicto* (*Domini M. CC. octogesimo octavo*), *predicta feria quinta ante festum B. Petri ad cathedram.*

Kremer, *Akademische Beiträge zur Gulch und Bergische Geschichte*, t. III, Urkunden, p. 182. — Lacomblet, *Urkundenbuch für die Geschichte des Niederrheins*, t. II, p. 505.

Le pape Nicolas recommande au roi d'Angleterre la cause de Philippe, fils du comte de Flandre, dans un procès relatif au comté de Bigorre. — *Datum Romæ apud sanctam Mariam majorem, X kalend. Martii, pontif. nostri anno primo.* 1289 20 février.

Rymer, *Foedera, conventiones, litteræ, etc.*, t. II, p. 444 (édit. de 1727), et t. I, IIme partie, p. 705 (édit. de 1816).

Philippe, roi des Français, ordonne au bailli de Vermandois de ne pas tolérer les empiétements de juridiction exercés par l'évêque de Tournai et son official, au détriment des échevins de Gand. — *Actum Parisius, die nativitatis* (*beati Mathie?*), *ante Brandones, anno Domini M. CC. octogesimo octavo.* 1289 24 février.

Warnkönig et Gheldolf, *Histoire de la Flandre*, t. III, p. 303. — Voir Van Duyse, *Inventaire analytique des chartres de la ville de Gand*, p. 51.

Henri, seigneur de Gennep, prend en fief d'Adolphe, comte de Berg, des biens comprenant cinq manses, moitié à Heiden, moitié à Hersfeld. — *Anno Domini M. CC. LXXXVIII, in die B. Mathie.* 1289 24 février.

Kremer, *Akademische Beiträge zur Gulch und Bergische Geschichte*, t. III, Urkunden, p. 183. — Lacomblet, *Urkundenbuch für die Geschichte des Niederrheins*, t. II, p. 506.

Robechon Kache, bourgeois de Nivelles, vend à l'abbaye de Cambron la maison située en cette ville et ayant appartenu à Jean Borgnet. — *Che fu fait l'an de grasce mil M. CC. quatre vins et wit, ou mois de fevryer, à le maison seigneur Wyon.* 1289 février.

De Smet, *Cartulaire de l'abbaye de Cambron*, p. 630.

Thilman d'Arlon, écuyer, prend en fief d'Adolphe, comte de Berg, une terre produisant un revenu de trois marcs par an et située à *Seselich*, près d'Arlon. — *Datum anno Domini M. CC. octogesimo octavo, in principio mensis Martii.* 1289 1er mars.

Kremer, *Akademische Beiträge zur Gulch und Bergische Geschichte*, t. III, Urkunden, p. 184. — Lacomblet, *Urkundenbuch für die Geschichte des Niederrheins*, t. II, p. 506.

1289
1er mars.

Le pape Nicolas, à la demande de l'abbé de Cîteaux et des autres abbés de l'Ordre, les autorise à entendre les confessions des pauvres qu'ils reçoivent dans les hôpitaux annexés à leurs monastères et à inhumer ces pauvres. — *Datum Rome apud Sanctam Mariam majorem, kalendis martii, pontificatus nostri anno secundo.*

De Smet, *Cartulaire de l'abbaye de Cambron*, p. 70.

1289
3 mars.

Conrad, prévôt et archidiacre de Cologne, approuve la cession à la maison de *Seyrstorp*, de l'ordre Teutonique, des biens que Chrétien, fils de Gerlac, chevalier de Loverich, tenait de lui en fief. — *M. CC. octuagesimo octavo, feria Va post dominicam Invocavit.*

Ritz, *Urkunden zur Geschichte des Niederrheins und der Niedermans*, p. 102.

1289
5 mars.

Pierre De le Porte, bourgeois de Gand, donne une rente annuelle de vingt sous blancs à la commune-aumône des pauvres, de cette ville. — *Che fu fait en le maison Auwestin le Taie, le samedi après le jour de grant quaresme, l'an del incarnation Nostre Signeur mil IIc IIIIxx et VIII, el mois de march.*

Fragment dans De Villers, *Description analytique de cartulaires et de chartriers du Hainaut*, t. VIII, p. 150.

1289
6 mars.

Henri, comte de Luxembourg, prie son cousin Jean d'Avesnes, comte de Hainaut, de lui accorder un délai pour lui faire hommage et lui demande de recevoir le relief que sa mère lui doit pour son douaire de La Roche en Ardenne. — *Ki fu fette et dounée l'an del incarnation Nostre Signeur M. IIc IIIIxx et VIII, le iour des octaves dou grant quaresme.*

Bulletins de la Commission royale d'histoire, 3me série, t. XII, p. 344. — De Villers, *Description analytique de cartulaires et de chartriers du Hainaut*, t. VI, p. 8.

1289
6 mars.

Le chevalier Jean, seigneur de Kuyk, promet d'assigner un bien valant quarante marcs d'esterlings brabançons pour le tenir en fief d'Adolphe, comte de Berg, qui lui avait donné quatre cents marcs. — *Datum anno Domini M. CC. octogesimo octavo, dominica qua cantatur Reminiscere.*

Kremer, *Akademische Beiträge zur Gulch und Bergische Geschichte*, t. III, Urkunden, p. 183. — Lacomblet, *Urkundenbuch für die Geschichte des Niederrheins*, t. II, p. 507.

Les religieuses du Val-Notre-Dame de Luxembourg, de l'ordre de saint Dominique, promettent de célébrer tous les ans l'anniversaire de Jean d'Avesnes, comte de Hainaut, et de sa femme, et les reçoivent dans la participation de leurs prières, en mémoire des dons que ces deux illustres personnes leur ont faits. — *Datum anno Domini M. CC. octuagesimo octavo, feria quarta ante festum Gregorii.* 1289 10 mars.

Miræus et Foppens, *Opera diplomatica*, t. III, p. 423. — De Villers, *Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur*, t. III, p. 523.

Gérard, seigneur de *Dick*, promet de ne tirer aucune vengeance de ce qui est arrivé à Woeringen, où il a été fait prisonnier par les Colonais. — *Datum et actum anno Domini M. CC. octogesimo octavo, feria tertia ante festum beate Gertrudis.* 1289 15 mars.

Ennen et Eckertz, *Quellen zur Geschichte der Stadt Köln*, t. III, p. 289.

Guillaume, évêque de Cambrai, charge les archidiacres de son évêché, à Bruxelles et à Anvers, de veiller à la fondation du monastère du Val-des-Écoliers, à Hanswyck près de Malines, et à l'administration de l'église paroissiale de cette localité. — *Datum anno millesimo CC. LXXXVIII, feria quinta post Oculi.* 1289 17 mars.

Miræus et Foppens, *Opera diplomatica*, t. III, p. 144.

Herman, seigneur de Tomberg, en retour d'une somme de cent cinquante marcs qu'il a reçue, s'engage à tenir en fief des comtes de Juliers un bien d'une valeur de quinze marcs par an. — *Datum anno Domini millesimo ducentesimo octogesimo octavo, sabbato ante dominicam Letare.* 1289 19 mars.

Kremer, *Akademische Beiträge zur Gulch und Bergische Geschichte*, t. III, Urkunden, p. 185. — Lacomblet, *Urkundenbuch für die Geschichte des Niederrheins*, t. III, p. 507.

Gobelin de Kent et Mabilie, sa femme, bourgeois de Cologne, reconnaissent que Waleran, comte de Juliers, ou son successeur peut racheter, après la mort de Waleran de Juliers, seigneur de Bergheim, un manoir et une dîme que celui-ci et sa femme leur ont vendus pour trois cents marcs de Cologne. — *Datum anno Domini M. CC. octuagesimo octavo, sabbato ante dominicam Letare.* 1289 19 mars.

Kremer, *Akademische Beiträge fur Gulch und Bergische Geschichte*, t. III, Urkunden, p. 185. — Lacomblet, *Urkundenbuch für die Geschichte des Niederrheins*, t. II, p. 507. — Voir Ennen et Eckertz, *Quellen zur Geschichte der Stadt Köln*, t. III, p. 289.

1289 19 mars. Les archidiacres de l'évêché de Cambrai, à Bruxelles et Anvers, en vertu des pouvoirs que leur évêque leur a donnés, dispensent les religieux du Val-des-Écoliers, d'Hanswyck, du soin de l'église paroissiale de cette localité. — *Datum anno Domini millesimo ducentesimo LXXXVIII, sabatho ante Lætare Jerusalem.*

Miræus et Foppens, *Opera diplomatica*, t. III, p. 143.

1289 20 mars. Le chevalier Frédéric de Meurs reporte entre les mains d'Adolphe, comte de Berg, et reprend de lui en fief un revenu annuel de dix marcs se prélevant à Rheincamp. — *Datum in die dominica qua cantatur Letare, anno Domini M. CC. LXXX octavo.*

Kremer, *Akademische Beiträge fur Gulch und Bergische Geschichte*, t. III, Urkunden, p. 186. — Lacomblet, *Urkundenbuch für die Geschichte des Niederrheins*, t. II, p. 508.

1289 20 mars. Guillaume, évêque de Cambrai, approuve l'accord moyenné entre le chapitre de Malines et le monastère du Val-des-Écoliers de Léau, pour la construction d'un couvent de ce dernier ordre près de l'église de Hanswyck, aux portes de Malines. — *Datum anno Domini millesimo ducentesimo octuagesimo octavo, die qua cantatur Lætare Jerusalem.*

Miræus et Foppens, *Opera diplomatica*, t. III, p. 143.

1289 22 mars. Vidimus et confirmation de Guy, comte de Flandre et marquis de Namur, des lettres par lesquelles Eustache, moine de Cambron, a vendu à l'abbaye de Ninove quatre cents verges de terres situées à Idderghem. — .... *Faites et dounées en l'an del incarnation Nostre Segneur M. CC. LXXXVIII, le mardi devant le annunciation Nostre-Dame, ou mois de march.*

De Smet, *Corpus chronicorum Flandriæ*, t. II, p. 955.

1289 26 mars. Le chevalier Jean de Renesse transporte au comte de Flandre son château de Renesse et cent livrées de terres, pour les tenir de lui en fief. — *Samedi après la mi-caresme.*

Fragment dans Van den Bergh, *Oorkondenboek van Holland en Zeeland*, t. II, p. 284. — Voir le comte de Saint-Génois, *Monuments anciens*, p. DCCLXXXVIIII.

1289 26 mars. Guy, comte de Flandre, autorise Jean de Renesse à doter sa femme Marguerite, fille de Hugues Scerport, de rentes constituées sur les terres

situées à Renesse et sur le tonlieu de Rupelmonde. — *Samedi après la mi-caresme.*

Fragment dans Van den Bergh, *Oorkondenboek van Holland en Zeeland*, t. II, p. 284. — Voir le comte de Saint-Génois, *Monuments anciens*, p. DCCLXXXVIIII.

Le pléban, les échevins et les paroissiens de Sechtem déclarent que Élias de Sechtem et sa femme Marguerite ont renoncé à toute plainte à charge des citoyens de Cologne.—*Datum anno Domini M. CC. octogesimo octavo, crastino dominice Judica.* 1289 28 mars.

Ennen et Eckertz, *Quellen zur Geschichte der Stadt Köln*, t. III, p. 290.

Jean d'Audenarde, chevalier, seigneur de Rosoit, approuve toutes les acquisitions que l'abbaye de Cambron avait faites pour augmenter sa ferme de *Cambreciel*, située à Wodecq. — *Chou fu fait et douneit l'an del incarnation Jhesu Crist mil deus cens quatre vins et wit, el mois* (*de*) *march.* 1289 mars.

De Smet, *Cartulaire de l'abbaye de Cambron*, p. 717.

L'abbé Th. et les religieux de l'abbaye de Grammont et Othon, curé de Thoricourt, informent l'évêque de Cambrai, Guillaume, qu'ils ont conclu un échange de terres avec l'abbaye de Cambron. — *Actum et datum anno Domini M.CC. LXXXVIII, mense martio.* 1289 mars.

De Smet, *Cartulaire de l'abbaye de Cambron*, p. 863.

L'abbé Pierre et les religieux de Maroilles, pour obtenir l'appui du comte de Hainaut, lui cèdent, avec l'approbation de l'évêque de Cambrai, la moitié de leurs pâturages de Renautfolie et de Marbaix, de leur pêcherie dans la Sambre et dans l'Eppe et de leurs droits de mortemain. — *Ce fut fait et douneit en l'an de grasce mil deux cens quatre vins et wit, el mois de march.* 1289 mars.

De Villers, *Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, etc.*, t. III, p. 527.

Adam, abbé de l'église du Mont-Sion, de Jérusalem, et son chapitre informent les chanoines de l'église du prieuré de Saint-Samson qu'ils ont confié à un chanoine du nom de Rodolphe l'administration spirituelle et temporelle de l'hôpital de Douai. — *Datum Accon, anno Domini a Nativitate M. CC. LXXXIX, indictione secunda, mense martio.* 1289 mars.

Fragment dans les *Bulletins de la Commission royale d'histoire*, 4me série, t. II, p. 166. — Wauters, *Rapport à M. le président de la Commission royale d'histoire sur des manuscrits qui se trouvent à Paris*, p. 90.

1289 1er avril. Sentence prononcée par quatre délégués du comte de Flandre, à l'occasion d'un différend survenu entre les bourgmestre et échevins de Bruges et les maîtres des écluses du *Heyensluus* et de Reingersvliete, au sujet de deux ponts se trouvant près de Bruges. — *Dit segghen was gheseit svrindaghes voer Palmensondagh, anno Domini millesimo ducentesimo LXXX octavo.*

Gilliodts-Van Severen, *Inventaire des archives de la ville de Bruges*, Ire partie, introduction, p. 420.

1289 3 avril. Jean, évêque de Liége, informe les religieux de Floreffe qu'il a approuvé le don de la dîme de Vissigny, don qui leur avait été fait par Gérard de Villerech, écuyer, fils du chevalier Ebert de Villerech. — *Datum Floreffie, dominica in Ramis palmarum, anno Domini millesimo ducentesimo octogesimo octavo, tertia die aprilis.*

Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique, t. X, p. 293.

1289 5 avril. Le duc Jean et Godefroid de Brabant, seigneur d'Aerschot et de Vierson, reconnaissent avoir reçu cinq cents marcs de deniers de Cologne, de douze sous chacun, de Gérard Overstholz, de Matthias *de Speculo*, de Henri Flacke, de Francon *de Cornu* et de Henri Hildeger dit Birelin, tous citoyens de Cologne, et promettent de rembourser cette somme à la Saint-Remy suivante. — *Datum anno Domini M. CC. LXXX octavo, feria tertia post Ramos palmarum.*

Ennen et Eckertz, *Quellen zur Geschichte der Stadt Köln*, t. III, p. 292.

1289 5 avril. Jean, seigneur de Kuyk, se porte caution du remboursement de la somme prêtée au duc de Brabant et à Godefroid de Brabant par quelques citoyens de Cologne. — *Datum anno Domini M. CC. LXXX octavo, feria tertia post Ramos palmarum.*

Ennen et Eckertz, *Quellen zur Geschichte der Stadt Köln*, t. III, p. 292.

1289 5 avril. Guillaume de Kemnate, chevalier, renonce à toute réclamation à charge des citoyens de Cologne et fait sceller sa promesse par le duc de Brabant, son seigneur, et par Henri Mülrepesch, son oncle. — *Datum anno Domini millesimo ducentesimo octogesimo octavo, feria tertia post festum Palmarum.*

Ennen et Eckertz, *Quellen zur Geschichte der Stadt Köln*, t. III, p. 292.

Louis Scietecaete, bailli de la terre de Namur, René de Chesnoit, et Henri de Revin, maire de Namur, terminent le différend qui s'est élevé entre le chapitre de Saint-Aubin et Simon de Freneumont, au sujet de leurs droits sur le manoir de Saint-Aubin, à Velaine. — *Che fut fait l'an de grasce mil deus cens quatre vins et wyt, le merquedi en le penese semaine, el mois d'avril.* 1289 6 avril.

Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique, t. XI, p. 118.

Jean, évêque de Liége, par le conseil de quelques hommes instruits, prescrit une nouvelle règle à l'abbesse et aux religieuses du monastère de Moustier-sur-Sambre, de l'ordre de Saint-Augustin, où une réforme était devenue nécessaire. — *Datum anno Domini millesimo ducentesimo octogesimo octavo, die Mercurii post Ramos palmarum.* 1289 6 avril.

Miræus et Foppens, *Opera diplomatica*, t. IV, p. 574. — *Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique*, t. IV, p. 506.

Bonaventure, évêque *Encensis*, suffragant de l'évêque de Liége, déclare avoir consacré la nouvelle église Saint-Paul, de Liége, et les autels qui s'y trouvent. — *Anno divinæ Incarnationis M. CC. LXXXIX, XI die mensis aprilis.* 1289 11 avril.

Bulletin archéologique liégeois, t. VII, p. 262. — *Essai historique sur l'église de Saint-Paul, de Liége*, p. 256. — Ernst, *Tableau historique des suffragants de Liége*, p. 89, avoue n'être pas parvenu à expliquer cette qualification d'*episcopus Encensis*.

Gérard, comte de Dietz, déclare que Roric, chevalier de Montabaur, a relevé en fief d'Adolphe, comte de Berg, une rente annuelle de cinq marcs, se prélevant dans les domaines de Gérard, à Numborn.—*Datum feria quinta proxima post Pascha, anno Domini millesimo ducentesimo octogesimo nono.* 1289 14 avril.

Lacomblet, *Urkundenbuch für die Geschichte des Niederrheins*, t. II, p. 508.

Waleran, comte de Juliers et prévôt d'Aix-la-Chapelle, renonce à toutes les réclamations qu'il pourrait élever, tant pour lui que pour ses vassaux, à charge de la ville de Cologne, et déclare annulées toutes les chartes que son père possédait et dont il pourrait se prévaloir contre cette ville. — *Datum anno Domini millesimo ducentesimo octogesimo nono, feria secunda ante festum beati Georgii martyris.* 1289 18 avril.

Ennen et Eckertz, *Quellen zur Geschichte der Stadt Köln*, t. III, p. 293.

1289 22 avril. Le pape Nicolas informe l'évêque de Liége qu'à la demande du doyen et du chapitre de l'église Saint-Aubin, de Namur, il les a autorisés à changer de place l'autel dédié à ce saint et qui se trouvait, par suite de l'agrandissement du chœur, au milieu de cette partie de l'église. — *Datum Rome apud Sanctam Mariam, X kalend. maii, pontificatus nostri anno secundo.*

Annales de la Société archéologique de Namur, t. II, p. 424. — *Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique*, t. IX, p. 501. — Si ce bref émanait du pape Nicolas III, il daterait du 22 avril 1279.

1289 22 avril. Acte rappelant la donation d'une rente annuelle de cent sous blancs, qui avait été faite à la commune-aumône des pauvres et aux Frères mineurs, de Mons, par Raoul dou Fosset, bourgeois de cette ville. — *Che fu fait au praiial de le Maison de pais, le devenres après closes Pausques, l'an del incarnation Nostre Signeur mil CC. IIII^xx et IX.*

Fragment dans De Villers, *Description analytique de cartulaires et de chartriers du Hainaut*, t. VIII, p. 151.

1289 30 avril. Savary de Fiés, chevalier, prévôt de Bouillon, atteste qu'une sentence, rendue par-devant les hommes et les échevins de ce château, a mis fin au débat existant entre Henriette de Hanz, veuve de Thierri, chevalier de Mirwart, et les héritiers de celui-ci. — *Faites en l'an de grasce Nostre Signor mil deux cens vins et nuef, le samedi devant mai entrant.*

De Villers, *Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, etc.*, t. III, p. 531.

1289 30 avril. Accord conclu entre le chapitre de Saint-Adalbert, d'Aix-la-Chapelle, et Wenemar de Steinfeld, et par lequel le cens d'un demi-marc payé pour le moulin de *Bulenheim* est réduit à quatre sous de Cologne. — *Actum et datum in vigilia sanctorum Philippi et Jacobi apostolorum.*

Quix, *Codex diplomaticus Aquensis*, t. I, p. 159.

1289 30 avril. L'abbé et les religieux de Steinfeld assignent à l'avoué de leur ferme de *Loudersdorf* neuf deniers de Cologne et trois poules, à prélever sur trois héritages (*areae*) adjacents au moulin de *Bulenheim*, à condition que leurs biens soient libérés de l'obligation d'assister aux plaids d'avouerie. — *Datum in vigilia sanctorum Philippi et Jacobi apostolorum, anno Domini M. CC. LXXXVIIII.*

Quix, *Codex diplomaticus Aquensis*, t. I, p. 161.

Jean, doyen de la chrétienté de Mons, Nicolas, chapelain d'Havré, et Jean, clerc de Saint-Aubert, terminent le différend qui s'est élevé entre l'abbé de Saint-Denis en Broqueroie et Henri, curé d'Havré, au sujet de quelques menues dîmes de ce village. — *Actum et datum anno Domini M. CC. LXXX nono, sabbato in vigilia apostolorum Philippi et Jacobi.* 1289 30 avril.

Fragment dans les *Annales du Cercle archéologique de Mons*, t. X, p. 180. — De Villers, *Description analytique de cartulaires et de chartriers du Hainaut*, t. V, p. 180.

Philippe, roi des Français, reconnaît qu'il a reçu la promesse de la commune de Lille de maintenir le traité fait contre lui et le comte de Flandre. — *Actum apud Sanctum Germanum in Laya, anno Domini millesimo ducentesimo octogesimo nono, mense aprili.* 1289 avril.

Roisin, *Franchises, lois et coutumes de la ville de Lille*, p. 323.

L'abbé Raoul et les religieux de l'église Saint-Sauve, de Valenciennes, cèdent au comte de Hainaut, en échange de quelques parcelles de terres, une rente d'un demi-muid de farine, à prendre au moulin le Comte, à Valenciennes. — *Faites l'an de grasce mil deux cent quatre vingt et nuef, ou mois d'avril.* 1289 avril

De Villers, *Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, etc.*, t. III, p. 329.

Waleran, comte de Juliers, déclare qu'il a reçu de Henri, comte de Luxembourg, mille livres de deniers de Trèves, dont il rendra quatre cents à la Saint-Jean-Baptiste suivante, et dont six cents seront employées en achats de terres. — *Datum dominica qua cantatur Jubilate, anno Domini M.CC.LXXXIX.* 1289 1er mai.

Ernst, *Histoire du Limbourg*, t. VI, p. 458. — Voir *Bulletins de la Commission royale d'histoire*, 1re série, t. XVI, p. 66.

L'abbé Wenemar et les religieux de Steinfeld accordent au doyen et au chapitre de Saint-Adalbert, d'Aix-la-Chapelle, la participation aux prières et aux bonnes œuvres qui se font dans leur monastère. — *Datum in Steinvelde, in die sancti Servatii, anno Domini M.CC. LXXXVIIII.* 1289 13 mai.

Quix, *Codex diplomaticus Aquensis*, t. I, p. 159.

Guy, comte de Flandre et marquis de Namur, après une enquête, ordonne aux paroissiens de l'église de Loo de reconstruire la tour de ce temple, qui s'était écroulée par leur faute, et d'indemniser les chanoines de Loo des frais 1289 14 mai.

que cet accident leur a causés. — *Fait et douneit l'an del incarnation Nostre Signeur mil deux cens quatre vins et neuf, le quatorsime jour de may.*

Van Hollebeke, *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Pierre de Loo*, p. 68.

1289 19 mai. Traité de paix par lequel Sifroi, archevêque de Cologne, convient de maintenir Adolphe, comte de Berg, et son frère Henri de Berg, seigneur de Windeck, dans tous leurs biens, droits, juridictions, domaines, etc., et promet de payer, en retour des dommages causés audit comte et à ses vassaux, la somme de douze mille marcs.— *Datum anno Domini millesimo CC. octuagesimo nono, in die Ascensionis Domini.*

Ernst, *Histoire du Limbourg*, t. VI, pp. 360 à 365. — Willems, *Chronique en vers de Jean Van Heelu*, p. 484. — Lacomblet, *Urkundenbuch für die Geschichte des Niederrheins*, t. II, p. 508. — Fahne, *Codex diplomaticus Salmo-Reifferscheidanus*, p. 52.

1289 19 mai. Sifroi, archevêque de Cologne, archichancelier du Saint-Empire, promet au duc de Brabant de ne point se venger de sa captivité, ni de la mort de ses vassaux, parents et alliés, à Woeringen, ni des rapines, incendies, etc., qui ont suivi cette bataille; il s'engage, au sujet de la guerre qui a éclaté entre le comte de Flandre et le duc de Brabant, à ne point prêter secours aux ennemis de ce dernier. — *Datum in die Ascensionis Domini, anno Domini millesimo ducentesimo octuagesimo nono.*

Ernst, *Histoire du Limbourg*, t. VI, pp. 366 à 370. — Willems, *Chronique en vers de Jean Van Heelu*, p. 488. — Lacomblet, *Urkundenbuch für die Geschichte des Niederrheins*, t. II, p. 514.

1289 19 mai. Traité de paix et de réconciliation entre Sifroi, archevêque de Cologne, et Waleran de Juliers, prévôt d'Aix-la-Chapelle; le château de Zulpich sera remis au duc de Brabant et au comte de Berg qui, de concert avec deux dignitaires de l'église de Cologne, décideront des droits que Waleran et l'église de Cologne ont sur ce château. — *Datum anno Domini millesimo ducentesimo octuagesimo nono, in die Ascensionis Domini.*

Ernst, *Histoire du Limbourg*, t. VI, p. 370. — Willems, *Chronique en vers de Jean Van Heelu*, p. 491. — Lacomblet, *Urkundenbuch für die Geschichte des Niederrheins*, t. II, p. 511.

1289 19 mai. Traité de paix et de réconciliation entre Sifroi, archevêque de Cologne, et les comtes Everard de la Mark et Othon de Waldeck. Le chevalier Thierri de *Volmestene* est compris dans cette convention comme allié du comte de la Mark.

— *Datum anno Domini millesimo ducentesimo octuagesimo nono, in die Ascensionis Domini.*

Ernst, *Histoire du Limbourg*, t. VI, p. 373. — Willems, *Chronique en vers de Jean Van Heelu*, p. 493. — Lacomblet, *Urkundenbuch für die Geschichte des Niederrheins*, t. II, p. 513.

L'archevêque de Cologne, Sifroi, ne voulant pas que son église fût plus longtemps privée de feudataires desservant l'office de chambellan, qui avait jadis été occupé par les comtes de Hochstaden, le confère à Henri de Berg, seigneur de Windeck, pour en jouir avec une rente annuelle de cent vingt marcs. — *Datum anno Domini millesimo CC. octuagesimo nono, in die Ascensionis Domini.* 1289 19 mai.

Kremer, *Akademische Beiträge fur Gulch und Bergische Geschichte*, t. III, Urkunden, p. 196. — Lacomblet, *Urkundenbuch für die Geschichte des Niederrheins*, t. II, p. 516.

Henri de Berg, seigneur de Windeck, déclare que l'archevêque de Cologne lui a conféré, pour le tenir en fief, l'office de chambellan (*cameraria*), avec un revenu annuel de cent vingt marcs, et que, de son côté, il a renoncé au fief de quarante marcs, par an, qu'il tenait de l'archevêque. — *Datum anno Domini millesimo CC. octuagesimo nono, in die Ascensionis Domini.* 1289 19 mai.

Lacomblet, *Urkundenbuch für die Geschichte des Niederrheins*, t. II, p. 516.

Jean, duc de Lotharingie et de Brabant, déclare que Walter Volcaert, chevalier et receveur des rentes au Brabant a, de son consentement, acheté et fait entourer de fossés deux bonniers de terres situés à *Elfdonc*. — *Datum anno Domini M.CC. LXXXIX, die Martis ante festum Penthecostes.* 1289 24 mai.

Willems, *Chronique en vers de Jean Van Heelu*, p. 576.

Guy, comte de Flandre et marquis de Namur, à la demande de sa femme Isabelle, comtesse de Namur, et en remercîment des services que les Brugeois lui ont rendus, renonce en leur faveur à tout droit sur les biens délaissés par les bâtards mourant à Bruges. — *Faites et données en l'an de grace mil deux cents quatre vins et nuef, el mois de may.* 1289 mai.

Warnkönig et Gheldolf, *Histoire de la Flandre*, t. IV, p. 279. — Gilliodts-Van Severen, *Coutumes des pays et comté de Flandre, quartier de Bruges*, t. I, p. 256. — Voyez Jules de Saint-Génois, *Inventaire analytique des chartes des comtes de Flandre*, p. 146, et Gilliodts-Van Severen, *Inventaire des archives de la ville de Bruges*, t. I, p. 24.

1289 mai. Guy, comte de Flandre et marquis de Namur, vend à frère Pieron dou Sac, commandeur de Flandre pour l'ordre du Temple, sept bonniers de terres situés à Assenede, au prix de soixante livres par bonnier. — *Faites et données en l'an del incarnation Nostre Seigneur M. CC. LXXXIX, le ... jour de may.*

Miræus et Foppens, *Opera diplomatica*, t. IV, p. 258.

1289 mai. Jean, seigneur de Créquy, chevalier, confirme les lettres par lesquelles son père Baudouin, sa mère Alix et lui-même ont donné, au mois de septembre 1266, une rente annuelle de quarante sous parisis à l'abbaye de Messines. — *Datum anno Domini M. CC. LXXX nono, mense mayo.*

Fragment dans Diegerick, *Inventaire des chartes appartenant aux archives de l'abbaye de Messines*, p. 81.

1289 mai. Mahaut, châtelaine de Bruxelles, donne à ses tenanciers d'Ixelles la pâture dite *Opstal*, située entre l'abbaye de la Cambre et Eggevoort, à condition de lui payer un cens annuel de six deniers de Louvain. — *Faites et donés en l'an del incarnation Nostre Seingneur mil deus cens quatre vins et nouef, en mois de mai.*

Wauters, *Histoire des environs de Bruxelles*, t. III, p. 294.

1289 9 juin. Statuts adoptés par le chapitre d'Antoing, à la requête de l'évêque de Cambrai, au sujet de la présence des chapelains et des vicaires aux offices, des distributions quotidiennes, de l'administration de la fabrique, etc. — *Actum anno Domini M. CC. LXXXIX, die Primi et Feliciani.*

Fragment dans les *Annales du Cercle archéologique de Mons*, t. IX, p. 118.—De Villers, *Description analytique de cartulaires et de chartriers du Hainaut*, t. V, p. 50.

1289 9 juin. L'abbesse de Flines acquiert pour son monastère, par-devant les échevins, une rente de vingt sous artésiens sur un bonnier de terres situé à Nomain. — *Ce fu fait l'an del incarnation M. CC. LXXX et nuef, el mois de june, le dioeus apriès le Trinitet.*

L'abbé Hautcœur, *Cartulaire de l'abbaye de Flines*, t. I, p. 292.

1289 10 juin. Accord conclu entre le chapitre et la ville d'Ypres, au sujet des grandes écoles; le nombre de ces dernières est réduit de trois à deux, et les bourgeois sont autorisés à faire instruire leurs enfants chez eux, par qui ils voudront. —

Actum et datum anno Domini millesimo ducentesimo octogesimo nono, in die Veneris ante festum beati Barnabæ apostoli.

Warnkönig, *Flandrische Staats- und Rechts-Geschichte*, t. II, 1re partie, Urkunden, p. 179, et t. V, p. 404 (édit. Gheldolf).

Sifroi, archevêque de Cologne, confirme la fondation d'un hôpital et d'une chapelle, qui avait été faite par un nommé Sifrid et sa femme, Marguerite de Dernouw, à Dernouw.—*Actum et datum anno Domini M. CC. LXXX nono, feria sexta ante nativitatem beati Johannis Baptiste.* 1289 17 juin.

Fragment dans Franquinet, *Beredeneerde inventaris der oorkonden van de abdy van Kloosterrade*, p. 208.

Convention de paix et de réconciliation conclue entre l'archevêque de Cologne et les habitants de cette ville ; cet acte est en partie conforme au traité de paix conclu entre l'archevêque et le duc de Brabant.—*Datum anno Domini M. CC. LXXXIX, sabbato post festum beati Viti martiris.* 1289 18 juin.

Lacomblet, *Urkundenbuch für die Geschichte des Niederrheins*, t. II, p. 517. — Voir Ennen et Eckertz, *Quellen zur Geschichte der Stadt Köln*, t. III, p. 295. — Fragment dans Willems, *Chronique en vers de Jean Van Heelu*, p. 495.

Sifroi, archevêque de Cologne, accepte Adolphe, comte de Berg, comme arbitre de son différend avec la ville de Cologne, à propos de ce que les Colonais ont emporté de Woeringen, après la bataille. — *Datum anno Domini millesimo ducentesimo octogesimo nono, in vigilia nativitatis beati Johannis Baptiste.* 1289 23 juin.

Ennen et Eckertz, *Quellen zur Geschichte der Stadt Köln*, t. III, p. 295.

Adolphe, comte de Berg, en qualité d'arbitre accepté par l'archevêque et la cité de Cologne, déclare que les citoyens de cette ville sont exempts de restituer quoi que ce soit des objets enlevés au prélat après la bataille de Woeringen. — *Datum anno Domini millesimo ducentesimo octuagesimo nono, in crastino nativitatis B. Johannis Baptiste.* 1289 25 juin.

Ernst, *Histoire du Limbourg*, t. VI, p. 575. — Lacomblet, *Urkundenbuch für die Geschichte des Niederrheins*, t. II, p. 517.—Voir Ennen et Eckertz, *Quellen zur Geschichte der Stadt Köln*, t. III, p. 296.

L'abbé et les religieux d'Inde reconnaissent que le droit de conférer la cure de Cumptich appartient également au premier et aux autres, et déclarent 1289 25 juin.

qu'après la mort de Godefroid de Stimes (Steyne?), chanoine de Saint-Pierre, de Louvain, ils lui donneront de concert un successeur. — *Datum anno Domini M. CC. octogesimo nono, VII kalend. julii.*

Quix, *Codex diplomaticus Aquensis*, t. I, p. 161.

1289 26 juin. Conon ou Conrad de Lonchin, chevalier, déclare que Henri, comte de Luxembourg, lui ayant assigné sur la ville de *Makre* sept cents marcs esterlins de Brabant, il ne peut dorénavant plus rien réclamer pour les pertes essuyées à l'occasion de la bataille de Woeringen. — ..... *Faicte et donnée l'an de grâce mil deux cent IIII^{xx} et neuf, le dimenche après feste S. Jehan Baptiste.*

Ernst, *Histoire du Limbourg*, t. VI, p. 375. — Willems, *Chronique en vers de Jean Van Heelu*, p. 495.

1289 26 juin. Sifroi, archevêque de Cologne, informe les échevins de Deutz qu'il a engagé, pour un certain temps, à Adolphe, comte de Berg, l'office de maire et tous les revenus de leur ville, sauf le manoir qu'il y possède. — *Datum anno Domini M.CC. LXXX nono, in die beatorum Johannis et Pauli.*

Kremer, *Akademische Beiträge zur Gulch und Bergische Geschichte*, t. III, Urkunden, p. 196.

1289 29 juin. Conon de Lonchin et Henri, son fils, châtelain de Sprimont, cèdent à Guy, comte de Flandre, moyennant quatre mille trois cents marcs esterlins de Brabant, la maison et l'avouerie de Lonchin, un héritage à Saint-Plouvier, une redevance en blé se prélevant à *Lumiers*, le tonlieu levé à Henri-Chapelle, la maison de Herve et le château de Sprimont. — *Faites et données l'an de grasce mil deus cens quatre vins et nuef, le jour saint Pierre et saint Paul apostles.*

Ernst, *Histoire du Limbourg*, t. VI, p. 377. — Willems, *Chronique en vers de Jean Van Heelu*, p. 496.

1289 30 juin. Gérard Mamme Von Dedein, qui avait été fait prisonnier à Woeringen, renonce à toute réclamation à charge de la ville et des citoyens de Cologne. — *Datum anno Domini M.CC. LXXXIX, feria quinta post festum nativitatis beati Johannis Baptiste.*

Ennen et Eckertz, *Quellen zur Geschichte der Stadt Köln*, t. III, p. 296.

1289 juin. Henri, comte de Luxembourg, cède au chevalier Guillaume de Spontin tout ce qu'il possède dans le ban de Spontin, en échange des biens que Gérard de

Daules ou Dave, oncle de Guillaume, avait eus dans la terre de Poilvache. — *Que fust faict et donnet l'an de grace mil deus cens quatre vins et neuf, au mois de juin.*

Goethals, *Miroir des notabilités nobiliaires*, t. II, p. 120, et *Histoire généalogique de la maison de Beaufort-Spontin*, p. 120.

Philippe, roi des Français, mande au bailli d'Amiens de laisser passer en paix le bailli du comte de Flandre à Bailleul et de donner mainlevée des biens du comte, qui avaient été saisis pour abus d'autorité. — *Datum Parisius, dominica post apostolorum Petri et Pauli.* 1289 3 juillet.

Ignace De Coussemaker, *Documents inédits relatifs à la ville de Bailleul*, t. I, p. 38.

Everard, abbé d'Anchin, prie Jean d'Avesnes, comte de Hainaut, de lui prêter aide et assistance afin de faire rentrer sous son obéissance ses moines rebelles et de les obliger à amender leurs excès. — .... *Données en l'an de l'incarnation Nostre Signeur M. CC. LXXXIX, ès octaves de le fieste saint Pierre et saint Pol.* 1289 6 juillet.

De Reiffenberg, *Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, etc.*, t. I, p. 418. — Escallier, *L'abbaye d'Anchin*, p. 186.

Robert, abbé de Cisoing, atteste que Amaury le Clerc, de Bouvines, et Alix Prouvost, sa femme, ont donné à l'abbaye de Flines une rente de vingt-sept sous parisis. — *Datum anno Domini M.CC.LXXXIX, sabbatho ante festum beate Marie Madalene.* 1289 16 juillet.

L'abbé Hautcœur, *Cartulaire de l'abbaye de Flines*, t. I, p. 295.

Le comte de Flandre, Guy, détermine le mode d'après lequel seront jugés les différends entre les habitants de Bruges et ceux du Franc. — *Faites et dounées en l'an del Incarnation mil deus cens quatre vins et nuef, le jour de le Magdalene.* 1289 22 juillet.

Warnkönig, *Flandrische Staats- und Rechts-Geschichte*, t. II, 1re partie, p. III, et t. IV, p. 280 (édit. Gheldolf). — *Annales de la Société d'Émulation de Bruges*, 1re série, t. I, p. 216. — Gilliodts-Van Severen, *Coutumes des pays et comté de Flandre, quartier de Bruges*, t. I, p. 259. — *La Flandre*, t. I, p. 72. — Voir Sanderus, *Flandria illustrata*, t. II, p. 185 (édit. de 1735).

Béatrix, comtesse de Luxembourg et de la Roche, et son fils Henri pardonnent à la communauté de la ville de Luxembourg ses offenses, moyennant trois 1289 25 juillet.

mille livres, et promettent d'observer la paix faite entre eux et cette communauté, en la maison des Frères mineurs. — *Ce fut faict l'an de grace mil deux cens quatre vins et nuef, le samedy devant feste sainct Jake et sainct Christofore.*

Du Chesne, *Histoire des maisons de Luxembourg et de Limbourg*, preuves, p. 86. — Lünig, *Codex Germaniæ diplomaticus*, t. II, col. 1615. — Bertholet, *Histoire du duché de Luxembourg*, t. V, preuves, p. LXXIV.

1289 24 juillet. A la demande du chapitre d'Aix-la-Chapelle, le concile de Zulpich, réuni dans l'église de Cümpz, déclare qu'on doit la dîme pour les objets désignés pour la vente et mouillés par la pluie et fixe le prix moyennant lequel on peut s'en exempter pour d'autres. — *Datum vigilia beati Jacobi apostoli, anno Domini M. CC. octogesimo nono.*

Quix, *Codex diplomaticus Aquensis*, t. I, p. 162.

1289 26 juillet. L'official d'Arras atteste que Sara de le Jonkière, femme de Jean Douay dou Bru, a renoncé, en faveur de l'abbaye de Flines, à tous ses droits sur des biens situés à Coutiches.—*Datum anno Domini M.CC. LXXX nono, feria tertia post festum beate Marie Magdelene.*

L'abbé Hautcœur, *Cartulaire de l'abbaye de Flines*, t. I, p. 295.

1289 28 juillet. Jean, duc de Brabant, etc., déclare qu'il a donné à son vassal, le chevalier Arnoul de *Juliermont* le Jeune, en augmentation de son fief, le manoir d'*Epen* et ses dépendances. — *Datum anno Domini M.CC. LXXXIX, quinta feria proxima post festum S. Jacobi apostoli.*

Fragment dans Ernst, *Histoire du Limbourg*, t. IV, p. 361, et t. VI, p. 457.

1289 30 juillet. Guy, comte de Flandre et marquis de Namur, déclare avoir donné en fief, avec faculté de rachat, une rente annuelle de quarante livres tournois sur la ville de Namur, à Gérard, seigneur de Blankenheim, qui l'a relevée en fief, avec un revenu de soixante mares en terres. — *Faites l'an de grâce M. CC. LXXXIX, le semedi après le saint Jacque et saint Cristofe.*

De Reiffenberg, *Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, etc.*, t. I, p. 233.— Voir les *Bulletins de la Commission royale d'histoire*, 3me série, t. V, p. 74. — Jules Borgnet, *Analyse des chartes namuroises qui se trouvent à Lille*, p. 38.

1289 juillet. Jean d'Avesnes, comte de Hainaut, en récompense des services que Walter, seigneur d'Enghien, lui a rendus, lui assigne son *manage* ou manoir de Binche

et ses dépendances, d'autres biens et onze cents livres par an, le tout pour en jouir après la mort du comte, tant que vivra la comtesse, femme de celui-ci. Cet acte est en réalité une constitution du douaire de la comtesse, quoique Jean d'Avesnes semble effectuer une donation en faveur du seigneur d'Enghien ou, à son défaut, d'autres seigneurs qu'il dénomme. — *Che fu fet et donnei à Bavay, ou mois de julé, l'an de grasce M. CC. IIII^xx et IX.*

Bulletins de la Commission royale d'histoire, 3me série, t. XII, p. 345. — De Villers, *Description analytique de cartulaires et de chartriers du Hainaut*, t. VI, p. 9.

Rase de Gavre, seigneur de Liedekerke et de Bréda, et son fils Rase, seigneur de Boulaere, confirment la donation qu'Arnoul, chevalier de Lombeke, avait faite à l'abbaye de Ninove d'un pré appelé *Veroetsmerch* et tenu à cens du sire de Liedekerke et de Bréda.—*Datum anno Domini M.CC. LXXXIX, mense julio.* 1289 juillet.

De Smet, *Corpus chronicorum Flandriæ*, t. II, p. 957.

Walter de Pollaer, seigneur d'Oultre, confirme les conventions par lesquelles Pierre de Grammont, chanoine et pitancier de l'abbaye de Ninove, avait donné à Gérard Brulant et à Gérard, fils d'Adda, d'Eyghem, des terres situées à Oultre. — *Datum anno Domini M.CC. LXXXIX, mense julio.* 1289 juillet.

De Smet, *Corpus chronicorum Flandriæ*, t. II, p. 959.

Jean de Liedekerke, chevalier, seigneur d'Appelteren et d'Eyghem, confirme la cession faite par Pierre de Grammont, pitancier de l'abbaye de Ninove, à Gérard et à Gilles, fils d'Adda, d'Eyghem, d'une maison et d'autres biens situés à Eyghem. — *Datum anno Domini M. CC. LXXXIX, mense julio.* 1289 juillet.

De Smet, *Corpus chronicorum Flandriæ*, t. II, p. 962.

Florent, comte de Hollande, invite le doyen de la chrétienté et l'official affo-rain de Walcheren, à ne plus molester les béguines de Walcheren, qui avaient pour juge et conservateur de leurs priviléges l'abbé de Middelbourg. — *Datum in Myddelborg, anno Domini M. CC. LXXX nono, in crastino post Petrum ad vincula.* 1289 2 août.

Van den Bergh, *Oorkondenboek van Holland en Zeeland*, t. II, p. 299.

Rodolphe, roi des Romains, charge Jean d'Avesnes, comte de Hainaut, de conférer au nouvel abbé de Saint-Ghislain les régales annexées à sa dignité. — 1289 4 août.

Datum Basileæ, pridie nonas augusti, indictione secunda, anno Domini millesimo ducentesimo octogesimo nono, regni vero nostri sexto decimo.

Fragment dans Miræus, *Donationes Belgicæ*, p. 555. — Miræus et Foppens, *Opera diplomatica*, t. I, p. 592, — et mieux dans la *Gallia Christiana nova*, t. III, *instrum.*, col. XIX. — De Reiffenberg, *Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, etc.*, t. VIII, p. 465.

1289 5 août. La pape Nicolas mande à l'archevêque de Trèves d'exhorter le duc de Brabant, les comtes de Juliers et de Berg, à mettre en liberté Sifroi, archevêque de Cologne, sous peine d'excommunication et de la privation des fiefs qu'ils tiennent de l'église de Cologne et d'autres églises ou monastères, etc. — *Datum Reatæ, nonis augusti, anno II.*

Raynaldi, *Annales ecclesiastici ab anno* 1198, t. IV, p. 61. — Ernst, *Histoire du Limbourg*, t. VI, p. 379. — Willems, *Chronique en vers de Jean Van Heelu*, p. 498. — Lacomblet, *Urkundenbuch für die Geschichte des Niederrheins*, t. II, p. 517.

1289 5 août. Le pape Nicolas ordonne aux comtes Henri de Juliers et Adolphe de Berg de rendre à la liberté l'archevêque de Cologne, qu'ils avaient attaqué, vaincu et fait prisonnier, de concert avec le duc de Brabant. — *Datum Reatæ, nonis augusti, pontificatus anno secundo.*

Fragment dans Willems, *Chronique en vers de Jean Van Heelu*, p. 500. — Lacomblet, *Urkundenbuch für die Geschichte des Niederrheins*, t. II, p. 517.

1289 8 août. Le pape Nicolas mande à l'évêque de Strasbourg de travailler avec l'archevêque de Trèves, à obtenir l'élargissement de l'archevêque de Cologne, détenu par les comtes de Juliers et de Berg.—*Datum Reatæ, VI idus augusti, pontificatus anno secundo.*

Fragment dans Willems, *Chronique en vers de Jean Van Heelu*, p. 500.

1289 8 août. Le pape Nicolas mande à l'évêque de Worms de travailler, avec l'archevêque de Trèves, à obtenir l'élargissement de l'archevêque de Cologne, qui est détenu par les comtes de Juliers et de Berg.—*Datum Reatæ, VI idus augusti, pontificatus anno secundo.*

Fragment dans Willems, *Chronique en vers de Jean Van Heelu*, p. 501. — Lacomblet, *Urkundenbuch für Geschichte des Niederrheins*, t. II, p. 518.

1289 9 août. Le pape Nicolas, par un bref adressé aux habitants de Cologne, les exhorte à coopérer à l'élargissement de leur archevêque et les engage à lui restituer ses biens. — *Datum Reatæ, V idus augusti, pontificatus anno secundo.*

Fragment dans Willems, *Chronique en vers de Jean Van Heelu*, p. 501.

La prieure et le couvent du Val-Notre-Dame, près de Luxembourg, déclarent renoncer à la rente qu'elles prélèvent à Valenciennes.—...*L'an de l'incarnation Notre Signeur M.CC. LXXXIX, le végille Sains Leurens.* 1289 9 août.

De Reiffenberg, *Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, etc.*, t. I, p. 413.

Le pape Nicolas, à la demande de l'abbé et des religieux de Cambron, confirme les priviléges de leur monastère. — *Datum Reate, idibus augusti, pontificatus nostri anno secundo.* 1289 13 août.

De Smet, *Cartulaire de l'abbaye de Cambron*, p. 69.

Wisse Dodynssone déclare qu'il ne possède qu'à titre viager le domaine situé près de Middelbourg, dont le comte de Hollande l'avait gratifié. — *Dese brief was ghegheven in den jare Ons Heren als men schrijft M. CC. LXXXIX, up Onser Vrouwen dach te oecht.* 1289 15 août.

Van den Bergh, *Oorkondenboek van Holland en Zeeland*, t. II, p. 299.

Maître Jean Boune, doyen de la chrétienté d'Ypres, et d'autres personnages attestent qu'Élisabeth, veuve de Jean Wittre le Veltre, a donné tous ses biens à l'église Saint-Pierre, de Loo. — *Datum Dixmude, ... anno Domini M. CC. octogesimo nono, crastinum Assumptionis beate virginis Marie.* 1289 16 août.

Van Hollebeke, *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Pierre de Loo*, p. 69.

Philippe, roi des Français, déclare qu'il a été convenu que le duc de Brabant remettra au roi le comte de Gueldre, son prisonnier, et que si la paix ne se conclut pas dans la quinzaine après la Saint-Remy, la personne du comte sera remise au duc. — *Actum Parisiis, die Veneris post festum Assumptionis beatæ Mariæ virginis, anno Domini M.CC. LXXXIX.* 1289 19 août.

Ernst, *Histoire du Limbourg*, t. IV, p. 547, et t. VI, p. 457. — Voir les *Bulletins de la Commission royale d'histoire*, 1re série, t. XVI, p. 64.

Le roi des Français, Philippe, enjoint à son prévôt de Saint-Quentin de se rendre à Gand et d'y comparaître devant le comte de Flandre et ses conseillers, avec les bourgeois de Gand, afin de s'assurer de quelle manière on rendait justice à ceux-ci. On devra en cette occasion se servir de la langue française. — 1289 22 août.

Actum Parisiis, in octavâ Assumptionis beatæ Mariæ virginis, anno Domini M. CC. LXXXIX.

D'Oudegherst, *Annales de Flandre*, t. II, p. 242 (édit. Lesbroussart). — Diericx, *Mémoires sur les lois, les coutumes et les priviléges des Gantois*, t. II, p. 127. — Voir Van Duyse, *Inventaire analytique des chartres de la ville de Gand*, p. 53.

1289 22 août. Hugues de Châtillon, comte de Saint-Paul, déclare qu'à sa demande la comtesse de Blois, Jeanne de Châtillon, a nommé Jacques Bernier bailli de la terre d'Avesnes. — *Le lundy dans les octaves de l'Assomption de Nostre Dame, l'an mil deux cents quatre vingts neuf.*

Analyse dans Du Chesne, *Histoire généalogique de la maison de Chastillon-sur-Marne*, preuves, p. 117.

1289 23 août. Philippe, roi des Français, délègue Honnorat de Moustiers, son sergent, pour prendre sous sa protection les bourgeois de Gand, en lui interdisant toutefois de se mêler de ce qui concerne le jugement même du débat.—*Actum Parisiis, die Martis post octavam Assumptionis beatæ Mariæ virginis, anno Domini M. CC. LXXXIX.*

Diericx, *Mémoire sur les lois, les coutumes et les priviléges des Gantois*, t. II, p. 128. — Voir Van Duyse, *Inventaire analytique des chartres de la ville de Gand*, p. 53.

1289 23 août. Guy, comte de Flandre et marquis de Namur, charge son bailli de Douai, Walter dou Fossez, de transporter à l'abbaye de Flines la propriété d'un moulin à vent situé à Haly. — *Faites et dounées l'an de grace mil deus cens quatre vins et nuef, le vigile saint Berthelmiu l'apostole.*

L'abbé Hautcœur, *Cartulaire de l'abbaye de Flines*, t. I, p. 296.

1289 27 août. Robert de Leeuwerghem termine une contestation qui s'était élevée entre un de ses vassaux, Jean Block, et l'abbaye de Saint-Pierre, de Gand, au sujet de dîmes se prélevant à *Perbome*. — *Ghegheven int jaer Ons Heeren als men scrivet M. CC. vierwerf twintich ende neghene, tsaterdachs naer sente Berthelmeeus dach.*

Van Lokeren, *Chartes et documents de l'abbaye de Saint-Pierre, à Gand*, t. I, p. 438.

1289 31 août. Othon de Florenville li Ardenois, seigneur de *Mortenhan*, chevalier, reconnaît, en faveur de l'abbaye de Cambron, n'avoir aucun droit sur la troisième gerbe se prélevant sur quatre-vingts bonniers, situés à Aubechies; Othon de

Trazegnies, seigneur de Silly, et Gilles, son fils, font une déclaration analogue. — *Chou fu fait à Songnies, en l'encloistre, l'an del incarnation Jhesu Crist mil CC. et LXXX et nuef, le darrain jour d'aoust.*

De Smet, *Cartulaire de l'abbaye de Cambron*, p. 396.

Hugues de Châtillon, comte de Saint-Paul et seigneur d'Avesnes, sa femme Béatrix et son frère Jacques, avec l'approbation du roi de France, Philippe, vendent à la commune de Tournai la ville des Chauffours, avec ses dépendances à Alain et à Warchin et avec le bois de Breuse. — *Ce fu fait l'an de grasce mil deux cens quatre vins et nuef, ou moys d'aoust.* 1289 août.

Malbrancq, *De Morinis et Morinorum rebus*, t. III, p. 734.—De Villers, *Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, etc.*, t. III, p. 532.

Marie, comtesse de Vianden, dame de Grimberghe et de Ninove, confirme le don de six journaux et quarante verges de terres situés à Herlinchove, don qui avait été fait par Gilles Puttere, de Lebbeke, à l'abbaye de Ninove, et renonce à la cinquième gerbe et à la rente qu'elle levait sur ces terres, mais en se réservant un cens annuel de quatre deniers par bonnier. — *Datum anno Domini M.CC.LXXXIX, mense augusto.* 1289 août.

De Smet, *Corpus chronicorum Flandriæ*, t. II, p. 961.

Le chevalier Nicolas des Écaussines déclare que Gérard de le Scaille, seigneur de Tassenières, a vendu à l'abbaye de Cambron quinze bonniers et six journaux moins huit verges de terres, situés (à Écaussines-Sainte-Aldegonde), entre le trieu dit *Grangnete* et l'étang de sire Iwain de le Scaille, et qu'il tenait de lui en fief. — *Chou fu fait et dounet l'an del incarnation Jhesu Crist mil deus cens quatre vins et nuef, el mois d'aoust.* 1289 août.

De Smet, *Cartulaire de l'abbaye de Cambron*, p. 626.

Jean d'Avesnes, comte de Hainaut, au nom de Rodolphe, roi des Romains, confère à Roger, abbé de Saint-Ghislain, les régales annexées à sa dignité. — *Actum apud Quercetum in camera nostra, in die B. Ægidii, in capite septembris, ... Anno Domini millesimo ducentesimo octogesimo nono.* 1289 1er septembre.

Fragment dans Miræus, *Donationes Belgicæ*, p. 555.— Miræus et Foppens, *Opera diplomatica*, t. I, p. 592, et mieux dans *Gallia Christiana nova*, t. III, *instrum.*, col. XIX. — De Reiffenberg, *Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, etc.*, t. VIII, p. 465.

1289
1er septembre.

Jean, seigneur d'Audenarde et de Rosoit, s'oblige à exécuter la sentence que le comte de Flandre prononcera touchant l'arrestation d'un faux monnayeur faite à Lessines.—*Faictes et dounées en l'an del incarnation Nostre Seigneur Jhésu Crist mil deus cens IIII^xx et noeuf, le premier jour de septembre.*

Fragment dans les *Bulletins de la Commission royale d'histoire*, 4me série, t. III, p. 478. — De Villers, *Notice sur un cartulaire concernant les terres de débat*, p. 14.

1289
1er septembre.

Aleyde, abbesse de Rynsburg, laisse en dépôt une somme d'argent dans le monastère de Ter-Doest, à Bruges. — *In die S. Egidii.*

Fragment dans Van den Bergh, *Oorkondenboek van Holland en Zeeland*, t. II, p. 299.

1289
2 septembre.

Les échevins et la commune de Lessines, à la requête de Jean d'Audenarde, leur seigneur, promettent d'obéir au comte de Flandre comme ils obéissent à Jean d'Audenarde, jusqu'au moment où celui-ci aura complétement exécuté la sentence du comte.—*Faictes en l'an de grace mil deus cens quatre vingtz et noeuf, le second jour de septembre.*

Fragment dans les *Bulletins de la Commission royale d'histoire*, 4me série, t. III, p. 478. — De Villers, *Notice sur un cartulaire concernant les terres de débat*, p. 14.

1289
3 septembre.

Jean, duc de Lotharingie, de Brabant et de Limbourg, confirme les règlements faits par les échevins de Bruxelles sur la gilde de cette ville, de concert avec les doyens et les huit de cette gilde. — *Datum anno Domini millesimo ducentesimo octuagesimo nono, sabbato ante nativitatem beatæ Mariæ virginis.*

Luyster van Brabant, Ire partie, p. 49. — Loovens, *Practycke van Brabant*, t. III, p. 10. — Willems, *Chronique en vers de Jean Van Heelu*, p. 501.

1289
4 septembre.

Jean, abbé de Saint-Pierre, de Gand, déclare que Gertrude, femme de Willais, boulanger de la paroisse de Sainte-Marie, de Gand, doit annuellement, elle et sa postérité, à l'église de Saint-Pierre, deux deniers à titre de cens capital, six deniers en cas de mariage, et douze deniers en cas de décès; elle a déclaré aussi n'avoir d'autre avoué que l'abbé de Saint-Pierre. — *Datum anno Domini M. CC. LXXXIX, dominica ante nativitatem beatæ Mariæ virginis.*

Diericx, *Mémoires sur la ville de Gand*, t. I, p. 251.

1287
5 septembre.

Le pape Nicolas, à la demande des clercs de Gand, défend au bailli, au sous-bailli et aux échevins de cette ville, de les imposer et de les arrêter, sous peine

d'encourir l'indignation de Dieu et des saints Pierre et Paul. — *Datum Reate, nonas septembris, pontificatus nostri anno secundo.*

Diericx, *Mémoire sur les lois, les coutumes et les priviléges des Gantois*, t. I, p. 55. — Warnkönig et Gheldolf, *Histoire de la Flandre*, t. III, p. 304. — Voir Van Duyse, *Inventaire analytique des chartres de la ville de Gand*, p. 53.

Autre bref du même pape, ayant également pour but d'arrêter les actes de juridiction exercés par les échevins de Gand sur les clercs de cette ville. — *Datum Reate, nonas septembris, pontificatus nostri anno .....* 1289 5 septembre.

Diericx, *Mémoire sur les lois, les coutumes et les priviléges des Gantois*, t. I, p. 56.

Le chevalier Rase de Gavre approuve l'accord qui avait été conclu entre l'abbaye de Saint-Pierre, de Gand, et les paroissiens d'Eeke, à qui les religieux demandaient la dîme des maisons et héritages (*domistagia*). — *Datum anno Domini M. CC. LXXXIX, feria II ante Exaltationem S. Crucis.* 1289 12 septembre.

Van Lokeren, *Chartes et documents de l'abbaye de Saint-Pierre, à Gand*, t. I, p. 439.

Jean, évêque de Liége, défend d'aliéner ou d'occuper les villes fermées du pays, sans l'octroi du chapitre de Saint-Lambert, et détermine le serment à prêter par l'évêque et les châtelains. — *Datum anno Domini M. CC. LXXX nono, in vigilia Exaltationis sancte Crucis.* 1289 13 septembre.

Fragment dans la *Liste chronologique des édits et ordonnances de la principauté de Liége*, de 974 à 1505, p. 25.

Guillaume, évêque de Cambrai, accorde une indulgence de quarante jours aux fidèles qui contribueront par des aumônes à l'achèvement de l'église d'Oignies. — *Datum anno Domini millesimo ducentesimo octuagesimo nono, infra octavas nativitatis B. Mariæ virginis.* 1289 8-15 septembre.

Martene et Durand, *Amplissima collectio*, t. I, col. 1386.

L'official d'Arras atteste que Jacques de Haly et Nicaise, sa femme, ont cédé à l'abbaye de Flines la moitié d'un moulin à vent situé à Haly, dans la paroisse de Flines, et dont l'autre moitié appartenait déjà à l'abbaye. — *Datum anno Domini M. CC. LXXX nono, feria sexta ante festum beati Mathei apostoli.* 1289 16 septembre.

L'abbé Hautcœur, *Cartulaire de l'abbaye de Flines*, t. I, p. 298.

1289
16 septembre.

Acte constatant que l'abbesse et les religieuses de Flines ont acheté de Jean Marcant vingt rasiérées et deux coupes de terres situées à Mastaing et les lui ont rendues à charge de quatre muids et demi de blé, par an. — *Ce fu fait l'an del incarnation M. CC. LXXX et nuef, el mois de septembre, le devenres apriès le Sainte Croix.*

L'abbé Hautcœur, *Cartulaire de l'abbaye de Flines*, t. I, p. 299.

1289
21 septembre.

Jean de Rochefort, chevalier, sire d'Orjeo et de Château-Thierry sur Meuse, déclare qu'en présence de Louis Skietkat, châtelain de Namur et bailli de la terre de ce nom, il a renoncé à tous ses droits sur le château de Faing et ses dépendances, en faveur de Gilles, seigneur de Berlaimont. — *Che fu fait l'an de grâce M CC. LXXXIX, le jour saint Mahiu.*

De Reiffenberg, *Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, etc.*, t. I, p. 229.

1289
23 septembre.

Le maître et les frères de la maison des Malades, de Namur, déclarent qu'ils tiennent à cens héréditaire du chapitre de l'église Saint-Aubin, de la même ville, un bonnier de terre situé à Bretegny. — *Faites et donées l'an de grasce mil deus cens quatre vins et neuf, le venredi après le saint Mathieu apostle.*

Annales de la Société archéologique de Namur, t. I, p. 440. — Jules Borgnet, *Les grands malades*, p. 94.

1289
28 septembre.

Le duc de Brabant prend l'abbaye de Saint-Trond sous sa protection et promet de ne pas l'imposer plus que les monastères du duché, à proportion des biens que les religieux possèdent dans ses états. — *Datum anno Domini M. CC. LXXXIX, in die beati Michaelis.*

Stallaert, *Geschiedenis van Jan den eersten, van Brabant*, t. I, p. 324. — Piot, *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Trond*, t. I, p. 384.

1289
28 septembre.

Le chevalier Siger de Braine, seigneur de Seneffe, avec le consentement de ses suzerains : Mathilde, châtelaine de Bruxelles, et Gérard de Marbais, son fils, déclare que les habitants de ce village n'ont aucun droit sur les biens des Hossars, appartenant à l'abbaye de Floreffe. — *Ces choses furent faites et ordounées en l'an de grasce mil deux cens quattre vins et nuef, le nuit saint Michiul l'archangile, ou mois de septembre.*

Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique, t. XIV, p. 190.

Godefroid, comte de Vianden, confirme la cession d'un héritage situé à Herlinchove, cession qui avait été faite à l'abbaye de Ninove par Gilles Puttere, de Lebbeke. — *Datum anno Domini M. CC. LXXXIX, mense septembri.* 1289 septembre.

De Smet, *Corpus chronicorum Flandriæ*, pp. 942 et 958.

Acte passé par-devant les vassaux du comte de Flandre et constatant que l'abbaye de Flines a acheté de Jacques de Haly la moitié d'un moulin à vent situé à Haly. — *Ce fu fait l'an del incarnation M. CC. LXXXIX et noef, el mois de septembre.* 1289 septembre.

L'abbé Hautcœur, *Cartulaire de l'abbaye de Flines*, t. I, p. 297.

Jean, duc de Brabant, de Lotharingie et de Limbourg, consent que Philippe, roi de France, décide de tous les différends existants entre lui et le comte de Gueldre au sujet du Limbourg, ainsi que du payement de quatre mille livres dues à Jean de Brabant par Waleran de Fauquemont et dont le comte de Gueldre avait promis d'indemniser celui-ci. — *Actum Parisiis, die sabbati post festum beati Dyonisii, anno Domini M. CC. octogesimo nono.* 1289 15 octobre.

Ernst, *Histoire du Limbourg*, t. VI, p. 382. — Willems, *Chronique en vers de Jean Van Heelu*, p. 502.

Renaud, comte de Gueldre, déclare s'en rapporter au jugement de Philippe, roi de France, sur les droits qu'il peut avoir au Limbourg, ainsi que sur tous les différends qu'il a avec le duc de Brabant; il consent que ce dernier et le comte de Flandre décident de tous les débats existants entre lui et les comtes de Hollande, de Juliers, de Berg et de Clèves. — *Actum Parisiis, die sabbati post festum beati Dyonisii, anno Domini M. CC. octogesimo nono.* 1289 15 octobre.

Ernst, *Histoire du Limbourg*, t. VI, p. 386. — Willems, *Chronique en vers de Jean Van Heelu*, p. 504.

Guy, comte de Flandre et de Namur, déclare s'en rapporter au jugement du roi de France sur le payement des quatre mille marcs que le duc de Brabant prétendait lui être dus par Waleran de Fauquemont et dont le comte Guy avait promis d'indemniser celui-ci. — *Actum Parisiis, sabbato post festum beati Dyonisii, anno Domini M. CC. octogesimo nono.* 1289 15 octobre.

Ernst, *Histoire du Limbourg*, t. VI, p. 390. — Willems, *Chronique en vers de Jean Van Heelu*, p. 507.

1289
15 octobre.

Traité de paix conclu sous la médiation du roi des Français entre Jean, duc de Brabant, de Lotharingie et de Limbourg, et le comte de Gueldre, Réginald ou Renaud, et par lequel celui-ci renonce au duché de Limbourg. — *Actum Parisiis, sabbato ante festum B. Lucæ evangelistæ, anno Domini M. CC. LXXXIX supra dicti, mense octobri.*

Butkens, *Trophées de Brabant*, t. I, preuves, p. 123. — Dongelberghe, *Prælium Woeringianum*, p. 66. — Dumont, *Corps diplomatique*, t. I, 1re partie, p. 268. — Lünig, *Codex Germaniæ diplomaticus*, t. II, col. 1141. — *Recueil des traitez de paix, etc.*, t. I, p. 103. — Van Mieris, *Charterboek der graaven van Holland*, t. I, p. 498. — Ernst, *Histoire du Limbourg*, t. VI, p. 391. — De Ram, *Dynteri chronica Brabantiæ*, t. II, pp. 445 et 723. — Van den Bergh, *Oorkondenboek van Holland en Zeeland*, t. II, p. 299.

1289
15 octobre.

Le comte de Gueldre, Renaud, déclare renoncer à tous ses droits sur le duché de Limbourg, les châteaux et ville de Limbourg, de Sprimont, de Rolduc, de Wassemberg, de Duisburg, etc., en faveur de Jean, duc de Lotharingie, de Brabant et de Limbourg. — *Actum et datum sabbatho ante festum S. Lucæ, anno M. CC. LXXXIX.*

Butkens, *Trophées de Brabant*, t. I, preuves, p. 125. — Lünig, *Codex Germania diplomaticus*, t. II, col. 1146. — *Recueil des traitez de paix, etc.*, t. I, p. 105. — Ernst, *Histoire du Limbourg*, t. VI, p. 396. — De Ram, *Dynteri chronica Brabantiæ*, t. II, pp. 450 et 726.

1289
15 octobre.

Renaud, comte de Gueldre, déclare aux magistrats d'*Usenborch* (*Duysbourg*) qu'il a renoncé à toute souveraineté sur eux, en faveur du duc de Brabant. — *Actum et datum sabbatho ante festum Beati Luce evangeliste, anno Domini M. CC. LXXXIX.*

Butkens, *Trophées de Brabant*, t. I, preuves, p. 125. — Lünig, *Codex Germaniæ diplomaticus*, t. II, col. 1146. — *Recueil des traitez de paix, etc.*, t. I, p. 105. — Ernst, *Histoire du Limbourg*, t. VI, p. 397. — De Ram, *Dynteri chronica Brabantiæ*, t. II, pp. 451 et 727.

1289
15 octobre.

Renaud, comte de Gueldre, renonce en faveur du duc de Brabant à tous ses droits sur la terre de Wassemberg, prie l'archevêque de Cologne d'annuler, en faveur du duc, les conventions relatives à ce domaine, et transporte encore au duc le fief qui, à raison du duché du Limbourg, lui avait été conféré par le prélat. — *Actum et datum sabbatho ante festum B. Lucæ evangelistæ, anno Domini M. CC. LXXXIX.*

Butkens, *Trophées de Brabant*, t. I, preuves, p. 125. — Lünig, *Codex Germaniæ diplomaticus*, t. II, col. 1146. — *Recueil des traitez de paix, etc.*, t. I, p. 105. — Ernst, *Histoire du Limbourg*, t. VI, p. 397. — De Ram, *Dynteri chronica Brabantiæ*, t. II, pp. 452 et 727.

Vidimus, donné par Philippe, roi des Français, des lettres de compromis par lesquelles Jean, duc de Brabant, promet de se conformer à la décision du roi des Français au sujet de ses débats avec le comte Renaud. — *Actum Parisiis, dominica in octavis dicti festi beati Dionisii, anno predicto.* 1289 16 octobre.

Ernst, *Histoire du Limbourg*, t. VI, p. 382. Voir *Ibidem*, p. 458.

Vidimus semblable des lettres de compromis de Renaud, comte de Gueldre. — *Actum die dominica Parisiis, in octavis festi predicti beati Dionysii, anno predicto.* 1289 16 octobre.

Ernst, *Histoire du Limbourg*, t. VI, p. 386.

Acte passé par-devant les échevins de Cantin et constatant que Michel de le Prée et Isabelle, sa femme, ont cédé à l'abbaye de Flines cinq rasiérées de terres, situées à Cantin. — *Che fu fait l'an del incarnation Nostre Seigneur M. CC. quatre vins et nuef, el mois de octembre, le nuit saint Luc.* 1289 17 octobre.

L'abbé Hautcœur, *Cartulaire de l'abbaye de Flines*, t. I, p. 303.

Waleran, comte de Juliers, prévôt d'Aix-la-Chapelle, avec le consentement de sa mère, la comtesse Richarde, et de son frère Gérard, seigneur de Castre, approuve la vente du manoir de Baesweiler et du patronat de l'église d'Oidweiler, qui avait été faite aux religieuses de Heinsberg par Henri, seigneur de Schinnen, son vassal. — *Actum et datum anno Domini millesimo ducentesimo octogesimo nono, XV kal. mensis novembris.* 1289 18 octobre.

Lacomblet, *Urkundenbuch für die Geschichte des Niederrheins*, t. II, p. 520.

Le comte de Flandre exempte les habitants de Renaix, d'Ellezelle, de Wodecq, d'Acren, de Hoorebeeke-Saint-Corneille, de Russignies, d'Amougies, de Middelbeke, de Kain, d'Escornaix, d'Etichove et de Nederbrakel, des franches vérités ou plaids généraux, à condition de lui payer annuellement douze deniers parisis de rente et le meilleur catel. 1289 23 octobre.

Raepsaet, *Analyse de l'origine et des progrès des droits des Belges*, t. I, p. 356.

Guy, comte de Flandre et marquis de Namur, fait savoir que du consentement de son fils aîné, le comte de Nevers, et de Guillaume, son fils puîné, il a donné à son fils Guy, en échange du manoir et des revenus d'*Erkinghem*, tous 1289 25 octobre.

les biens acquis par lui de l'abbaye de Saint-Corneille d'Inde, à Renaix et dans le voisinage. — *Che fu fait en l'an de grace M. CC. LXXXIX, le mardi devant le fieste saint Symon et saint Jude.*

De Reiffenberg, *Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, etc.*, t. I, p. 105.

1289 28 octobre. Florent, comte de Zélande, salue les échevins, les conseillers et les autres bourgeois de Middelbourg, et leur enjoint d'exécuter ce qui aurait été résolu pour l'utilité de leur ville par les échevins et les conseillers. — *Gegeven in den Hage, in Ons Heeren jare M. CC. LXXXIX, in Sinte Symon ende Juden avont.*

Van Mieris, *Charterboek der graaven van Holland*, t. I, p. 500. — Van den Bergh, *Oorkondenboek van Holland en Zeeland*, t. II, p. 300.

1289 octobre. Ratification par le comte de Gueldre du traité conclu par lui avec le duc de Brabant. — *Acta fuerunt hæc Parisiis, anno et mense supradictis* (*anno Domini M. CC. LXXXIX, mense octobri*).

Butkens, *Trophées de Brabant*, t. I, preuves, p. 125. — Lünig, *Codex Germaniæ diplomaticus*, t. II, col. 1145. — *Recueil des traitez de paix, etc.*, t. I, p. 105. — Ernst, *Histoire du Limbourg*, t. VI, p. 395. — De Ram, *Dynteri chronica Brabantiæ*, t. II, pp. 449 et 726.

1289 octobre. Isabelle, châtelaine de Raches, et Guillaume, son fils aîné, renoncent, moyennant cinq cents livres de Flandre, à tous leurs droits sur le bois situé à Raches, Flines et Coutiches, que la comtesse Marguerite avait donné à l'abbaye de Flines. — *Che fut fait en l'an del incarnation Nostre Seigneur mil deuz cens quatre vins et noef, el mois de octembre.*

L'abbé Hautcœur, *Cartulaire de l'abbaye de Flines*, t. I, p. 301.

1289 octobre. Walter de Braine, chevalier, seigneur de Gamerages, déclare avoir repris en fief de Jean d'Avesnes, comte de Hainaut, la terre et la moitié du bois d'Acren, que ses ancêtres possédaient en franc alleu. — ..... *Données à Binch, l'an de grasce M. CC. LXXXIX, ou mois d'octembre, et fais en le cambre desous le capiele.*

De Reiffenberg, *Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, etc.*, t. I, p. 417.

1289 1er novembre. Arrêt du parlement de Paris confirmant l'ordonnance du roi sur les monnaies et déclarant qu'elle serait observée en Flandre, malgré l'opposition qu'y faisait

le comte. — *Expedita in pallamento sancti Martini, anno Domini M. CC. LXXXIX.*

Beugnot, *Les Olim*, t. II, p. 291.

Procuration en langue française, donnée par Jean, duc de Brabant, à Florent Berthout, seigneur de Berlaer, son cousin, pour recevoir du comte de Flandre, en son nom, le château de Herve. — *Le lundi après la Toussaint.* 1289 7 novembre.

Fragment dans Willems, *Chronique en vers de Jean Van Heelu*, p. 508.

Jean, duc de Brabant, reconnaît avoir reçu les quatre mille trois cents marcs que Renaud, comte de Gueldre, était tenu de lui payer, en vertu de la décision du roi de France.—..... *Doneies en l'an de Nostre Seigneur M. CC. LXXXIX, le jour des octaves de la feste des tous Sains.* 1289 8 novembre.

Ernst, *Histoire du Limbourg*, t. VI, p. 399. — Willems, *Chronique en vers de Jean Van Heelu*, p. 510.

Procuration donnée par Jean, duc de Brabant, à Florent Berthout, seigneur de Berlaer, son cousin, pour recevoir du comte de Flandre le château de Sprimont. — *Le mardi avant la Saint Martin d'hiver.* 1289 8 novembre.

Fragment dans Willems, *Chronique en vers de Jean Van Heelu*, p. 509.

Jean, seigneur de Kuyk, chevalier, décide que les quatre mille marcs dus par le comte de Flandre au duc de Brabant, seront payés à raison de douze et non de dix sols le marc.—*Datum anno Domini M. CC. octogesimo nono, feria quarta ante festum sancti Martini hyemalis.* 1289 9 novembre.

Ernst, *Histoire du Limbourg*, t. VI, p. 399. — Willems, *Chronique en vers de Jean Van Heelu*, p. 509.

Jean, duc de Brabant, reconnaît avoir reçu les quatre mille marcs que le comte de Flandre devait lui payer, conformément à la décision du roi de France. — *Données en l'an de gracie mil deus cens quatre vins et noef, le jour saint Martin en yvier.* 1289 11 novembre.

Ernst, *Histoire du Limbourg*, t. VI, p. 400. — Willems, *Chronique en vers de Jean Van Heelu*, p. 510. — Voir Jules de Saint-Genois, *Inventaire analytique des chartes des comtes de Flandre*, p. 151.

1289
13 novembre.

Le pape Nicolas, à la demande du chapitre de Saint-Aubin, de Namur, l'autorise à célébrer l'office divin, en temps d'interdit, à l'autel de Sainte-Croix, qui avait été bénit, disait-on, par le pape saint Corneille, et lui permet de transférer sur un autre emplacement cet autel, qui se trouvait à peu près au milieu du chœur. — *Datum apud Sanctam Mariam Majorem, idus novembris, pontificatus nostri anno secundo.*

Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique, t. XI, p. 120.

1289
22 novembre.

Philippe, roi des Français, informe les baillis du Vermandois, d'Amiens et de Senlis et le prévôt de Paris, que les personnes et les biens des Gantois ne pourront être arrêtés à cause des actes de désobéissance du comte de Flandre, mais seulement pour les actes posés par eux-mêmes. — *Actum Parisiis, die Martis post octavam beati Martini, anno Domini M.CC. LXXXIX.*

Diericx, *Mémoires sur les lois, les coutumes et les priviléges des Gantois*, t. II, p. 147. — Voir Van Duyse, *Inventaire analytique des chartres de la ville de Gand*, p. 54.

1289
30 novembre.

Thierri Flecke, chevalier, qui avait été fait prisonnier à Woeringen, assigne pour sa rançon à Waleran, comte de Juliers, la moitié du manoir dit *Merae*, en la paroisse de *Richrode* (ou Richrath). — *Datum anno Domini millesimo ducentesimo octogesimo nono, in festo Andreæ apostoli.*

Lacomblet, *Urkundenbuch für die Geschichte des Niederrheins*, t. II, p. 521. — Willems, *Chronique en vers de Jean Van Heelu*, p. 511.

1289
novembre.

Accord conclu entre Guy, comte de Flandre et marquis de Namur, et les prévôts et jurés de Tournai, touchant la juridiction sur les bourgeois aubains de cette ville. — *Ce fu fait en l'an de grasce M. CC. LXXXIX, el mois de novembre.*

Ordonnances des rois de France de la troisième race, t. II, p. 367. — De Reiffenberg, *Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, etc.*, t. I, p. 110. — Voir Jules de Saint-Genois, *Inventaire analytique des chartes des comtes de Flandre*, p. 151.

1289
novembre.

Hugues de Châtillon, comte de Saint-Pol, donne quittance de la somme de cent soixante-dix-sept livres six sols et neuf deniers de rente annuelle que la ville de Tournai lui devait, à cause de la vente qu'il avait faite à cette commune, de ses droits sur le bois de Breuse et d'autres biens. — *Ce fut fait lan de grace M. CC. LXXXIX, el mois de novembre.*

Malbrancq, *De Morinis et Morinorum rebus*, t. III, p. 736.

Gérard, seigneur de Sotteghem, et sa femme Marie, châtelaine de Gand, affranchissent de tous les droits perçus dans leur canal allant de Baudeloo à Gand, trois vaisseaux de l'abbaye de Baudeloo. — *Faites et données l'an de grace M.CC.LXXXIX, el mois de novembre.* 1289 novembre.

Du Chesne, *Histoire généalogique des maisons de Guines, etc.*, preuves, p. 336.

Le chevalier Jean de Zoutenay atteste que l'abbaye de Cambron a acheté neuf mesures de terres tenues de lui et situées à Avencapelle.—*Ce fut fait l'an del incarnation Nostre Signeur M.CC. LXX et XIX, el mois de novembre.* 1289 novembre.

De Smet, *Cartulaire de l'abbaye de Cambron*, p. 324.

Le maire, les échevins et les mambours de la Table des pauvres de Namur constituent une redevance annuelle de vingt muids d'épeautre, au profit de la chapellenie fondée à Saint-Remy par Jacques Branche, receveur du comté. — *Faites et données l'an de grasce M. CC. IIII^xx et IX, lendemain de le Saint-Andrieu.* 1289 1er décembre.

Jules Borgnet, *Cartulaire de la commune de Namur*, t. I, p. 87.

Le prévôt, le doyen et le chapitre de Saint-Aubin, de Namur, déclarent que Jacques Branche, receveur du pays de Namur, a fondé une chapellenie dans la chapelle Saint-Remy, à Namur. — *Faittes et données l'an de grasce mil CC. quatre vins et nuef, lendemain de le fieste saint Andrieu l'apostle.* 1289 1er décembre.

Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique, t. VI, p. 197. — Jules Borgnet, *Cartulaire de la commune de Namur*, t. I, p. 84.

Jean, duc de Brabant, etc., en retour des services que le chevalier Edmond Birelin, bourgeois de Cologne, lui a rendus, et des pertes qu'il a souffertes à Woeringen, lui donne, pour les tenir en fief, à titre héréditaire, le château et le village de Ruysbroeck (près de Hal), que le comte de Looz avait possédés. — *Actum et datum anno Domini millesimo ducentesimo octuagesimo nono, in die beati Nicholai hyemalis.* 1289 6 décembre.

Bulletins de la Commission royale d'histoire, 3me série, t. V, p. 28.

Jean d'Avesnes, comte de Hainaut, déclare avoir reçu de son oncle Guy, comte de Flandre, la somme de dix mille livres tournois. — *Lan de grace M. CC. LXXX et noef, le jour saint Nicholay en decembre.* 1289 6 décembre.

Fragment dans Jules de Saint-Genois, *Inventaire des chartes des comtes de Flandre*, p. 152.

1289 décembre. Jean d'Avesnes, comte de Hainaut, déclare que Nicolas de Rumigny, seigneur de Quiévrain, chevalier, lui a cédé tout ce qu'il tenait de lui à Chièvres, en échange d'un revenu équivalent à celui que produisait ce bien, revenu qui sera prélevé sur les biens du comte, à Mons. — *Ce fu fait et donnet à Mons, l'an de grasce mil deux cens quatre ving et nuef, le merkedy après le fieste saint Nicholai en yvier.*

Vinchant, *Annales de la province et du comté du Hainaut*, t. VI, p. 54. — De Villers, *Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, etc.*, t. III, p. 535.

1289 11 décembre. Waleran, seigneur de Montjoie et de Fauquemont, déclare que Guy, comte de Flandre, a payé à sa décharge l'indemnité de quatre mille marcs que le roi de France a accordée au duc de Brabant, à l'occasion du mariage qui aurait dû se conclure entre le fils du sire de Montjoie et la fille de Godefroid de Brabant. — ... *Faites et données à Namur, l'an de grâce mil deus cens quatre vins et neuf, le diemenche devant le sainte Lusse.*

Willems, *Chronique en vers de Jean Van Heelu*, p. 511. — Ernst, *Histoire du Limbourg*, t. VI, p. 401. — Voir Jules de Saint-Genois, *Inventaire des chartes des comtes de Flandre*, p. 153.

1289 23 décembre. Louis, seigneur de Randerode, déclare tenir en fief du duc de Brabant et de Limbourg le château et la terre de Randerode, comme son aïeul Gérard, seigneur de Randerode, l'a relevé de Henri, duc de Limbourg et comte de Berg. — *Datum et actum anno Domini M. CC. LXXXIX, feria sexta christiana ante natale Domini.*

Revue de la Numismatique belge, 2me série, t. I, p. 143. — Fragment dans Butkens, *Trophées de Brabant*, t. I, preuves, p. 126. — Willems, *Chronique en vers de Jean Van Heelu*, p. 512. — De Ram, *Dynteri chronica Brabantiæ*, t. II, pp. 453 et 728.

1289 24 décembre. Waleran, prévôt de Munster et seigneur de Hengebach, transporte à Jean, duc de Lotharingie, de Limbourg et de Brabant, son château allodial de Bruege, avec les terres et le moulin qui en dépendent, pour être tenu du duc en fief, à condition que si Waleran mourait sans laisser d'enfants légitimes, ce fief passerait à celui à qui il l'aurait légué. — *Datum anno Domini M. CC. LXXXIX, in vigilia Nativitatis Domini.*

Butkens, *Trophées de Brabant*, t. I, preuves, p. 126.

1289 30 décembre. Guillaume, évêque de Cambrai, déclare renoncer à la succession de son père, de sa mère et de ses frères, en faveur de son frère Jean d'Avesnes, qui lui a

assigné, sa vie durant, une rente annuelle de cinq cents livres tournois. — ... *Donneit l'an de grasce M. CC. LXXXIX, le venredi après la nativité Notre Signeur.*

Martene et Durand, *Thesaurus anecdotorum*, t. I, col. 1231. — Van Mieris, *Charterboek der graaven van Holland*, t. I, p. 50. — De Reiffenberg, *Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, etc.*, t. I, p. 412.

Guy, comte de Flandre, déclare que l'autorisation que le roi de France lui a donné de relever les tours et les fortifications de *Panclain* (Peteghem), ne peut porter préjudice aux conventions conclues entre ses prédécesseurs et ceux du monarque. — *Millesimo ducentesimo octogesimo nono.* 1289.

Fragment dans Warnkönig et Gheldolf, *Histoire de la Flandre*, t. III, p. 352.

Guy, comte de Flandre, déclare à Walter, seigneur de Nevele, qu'il a à reconnaître Marie, héritière de Mortagne, pour dame de tout ce qu'il tenait du comte à Chin. — *L'an LXXXIX.* 1289.

Fragment dans Du Chesne, *Histoire généalogique de la maison de Béthune*, preuves, p. 163.

Waleran, comte de Juliers, s'accorde avec les juges, les échevins, le conseil et tous les bourgeois de Cologne, de telle manière qu'il devient bourgeois, lui et les siens, promet de les protéger et de les secourir, s'engage à venir à leur aide, en cas de besoin, avec neuf chevaliers et quinze écuyers, de même que la cité enverra à son secours vingt-cinq guerriers pris dans les lignages, etc. — *Dit is gescheit na Godes gebürde düsint jair zwei hundert jair eitzig jair inde nüim jair.* 1289.

Ennen et Eckertz, *Quellen zur Geschichte der Stadt Köln*, t. III, p. 300.

Hugues de Châtillon, comte de Saint-Paul, cède à sa cousine Jeanne de Châtillon, comtesse de Blois et de Chartres, une rente de neuf mille livres sur le Temple, de Paris, en échange de la terre d'Avesnes. — *Données à Pontorson, l'an mil deux cents quatre-vingts-neuf.* 1289.

Fragment dans Du Chesne, *Histoire de la maison de Chastillon-sur-Marne*, preuves, p. 131.

Robert de Flandre donne à Walter d'Enghien sa fille Yolende en mariage. — *Anno M. CC. LXXXVIIII, Cortraci, in camera seu cubiculo comitis Flandriæ.* 1289.

Fragment dans Sanderus, *Flandria illustrata*, t. III, p. 3 (édit. de 1735).

1289. Résolutions prises par le chapitre général de Cîteaux, qui se tint à Trèves en 1289. — *Acta capituli generalis apud Trevirim celebrati, anno Domini M. CC. LXXXIX.*

Martene et Durand, *Thesaurus anecdotorum*, t. IV, col. 1849.

1290.

1290 2 janvier. Gilles de Chin, chevalier, seigneur de Germignies, déclare avoir reporté le château et les autres fiefs qu'il tenait à Busignies, au comte de Hainaut, Jean d'Avesnes, qui les lui a donnés en fief. Le chevalier, à son tour, reporte au comte l'usufruit de ce château et de ses autres fiefs au profit de son père, Gilles de Chin. — *Ce fu fait à Maubuege et denet le lundi après l'an renuef, l'an de grasce M. CC. LXXXIX.*

De Reiffenberg, *Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, etc.*, t. I, p. 415.

1290 6 janvier. Testament de Gertrude, fille de sire Iwain de Meldert, chevalier, et religieuse de Ten-Roosen, près d'Alost, testament par lequel elle institue différents legs pour le salut de son âme, de celles de ses père et mère, de sire Olivier, son frère, de sa femme, etc. — *Datum et actum anno Domini millesimo ducentesimo octogesimo nono, in Epiphania Domini.*

Fragment dans De Vlaminck, *Cartulaire de l'abbaye de Zwyveke-lez-Termonde*, p. 77.

1290 8 janvier. Guillaume, abbé de Saint-Trond, agissant tant pour lui que pour son monastère, et Arnoul, seigneur de Diest, châtelain d'Anvers, s'engagent à exécuter la décision arbitrale que Guillaume Berthout, prévôt de Louvain, portera sur leurs différends à propos de leurs droits à Schaffen. — *Actum et datum anno Domini M. CC. octogesimo nono, dominica post Epiphaniam Domini.*

Piot, *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Trond*, t. I, p. 385. — Voir les *Bulletins de la Commission royale d'histoire*, 4me série, t. III, p. 192. — Stallaert, *Inventaire analytique des chartes concernant les seigneurs et la ville de Diest*, p. 30.

1290 8 janvier. Sentence arbitrale prononcée par Guillaume Berthout, prévôt de l'église Saint-Pierre, de Louvain, en conformité de l'acte qui précède. — *Datum et actum anno Domini millesimo ducentesimo octogesimo nono, dominica post Epiphaniam.*

Piot, *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Trond*, t. I, p. 387. — Voir les *Bulletins de la Commission royale d'histoire*, 4me série, t. III, p. 193. — Stallaert, *Inventaire analytique des chartes concernant les seigneurs et la ville de Diest*, p. 31.

Le roi Rodolphe confirme à Thierri, comte de Clèves, la possession du tonlieu se percevant sur le Rhin et que les prédécesseurs de Thierri prélevaient depuis longtemps. — *Datum apud Erfordiam, idus januarii, indictione tertia, anno Domini M. CC. nonagesimo, regni vero nostri anno septimo decimo.* 1290 13 janvier.

Lacomblet, *Urkundenbuch für die Geschichte des Niederrheins*, t. II, p. 521.

Florent, comte de Hollande, accorde une exemption complète de l'obligation de payer les tonlieux aux bourgeois de Ziericzee, en récompense des services qu'ils lui ont rendus. — *Actum tot Middelburg, anno M. CC. LXXXIX, op de octave van derthiendag.* 1290 13 janvier.

Van Mieris, *Charterboek der graaven van Holland*, t. I, p. 494. — Van den Bergh, *Oorkondenboek van Holland en Zeeland*, t. II, p. 303.

Vidimus, donné par l'official de Tournai, de deux brefs du pape Nicolas en faveur des clercs de Gand, et dans lesquels ce souverain pontife prescrit au clergé de défendre et protéger les immunités de ceux-ci. — *Anno Domini M. CC. octogesimo nono, feria sexta post Epyphaniam Domini.* 1290 13 janvier.

Diericx, *Mémoire sur les lois, les coutumes et les priviléges des Gantois*, t. I, p. 55.—Warnkönig et Gheldolf, *Histoire de la Flandre*, t. III, p. 304.

Le pape Nicolas mande à Sifroi, archevêque de Cologne, qu'il le délie ainsi que ses vassaux et ses alliés de toutes les promesses, aliénations et obligations faites pour obtenir leur liberté du duc de Brabant, du comte de Berg et de leurs complices. — *Datum Rome apud Sanctam Mariam majorem, XV kal. februarii, pontificatus nostri anno secundo.* 1290 18 janvier.

Ernst, *Histoire du Limbourg*, t. VI, p. 401. —Willems, *Chronique en vers de Jean Van Heelu*, p. 512. — Lacomblet, *Urkundenbuch für die Geschichte des Niederrheins*, t. II, p. 522.

Rodolphe, roi des Romains, rappelle qu'aucun impôt ne peut être établi dans l'Empire sans son autorisation et défend à l'évêque de Liége de tolérer la perception de l'impôt de la Fermeté, à Liége. — *Datum Erfordie, anno Domini millesimo ducentesimo nonagesimo, die sancti Sebastiani, indictione tertia, regni vero nostri anno septimo decimo.* 1290 20 janvier.

Refutatio per modum informationis...., p. 236. — Fragment dans la *Liste chronologique des édits et ordonnances de la principauté de Liége*, p. 26.— Schoonbroodt, *Inventaire des chartes du chapitre de Saint-Lambert, à Liége*, p. 107.

1290
20 janvier.

Le roi Rodolphe statue que nul ne peut jouir des priviléges des bourgeois de Liége s'il ne réside dans la cité. — *Anno Domini millesimo ducentesimo nonagesimo, die Fabiani et Sebastiani.... Datum Erfordiæ.*

Fragment dans Stanislas Bormans, *Inventaire chronologique des paweilhars de Liége*, p. 23, et *Liste chronologique des édits et ordonnances de la province de Liége*, p. 26.

1290
23 janvier.

Guy, comte de Flandre et marquis de Namur, et Jean, évêque de Liége, nomment chacun deux arbitres pour ouvrir une enquête et décider les différends qu'ils ont eus ensemble à l'occasion de leurs domaines — *Faites et données l'an de grasce M. CC. XXXIX, le lundi devant le Converstion saint Pol.*

De Reiffenberg, *Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, etc.*, t. I, p. 29.

1290
23 janvier.

Statut des échevins, du conseil et d'un grand nombre de bourgeois de Lille, déclarant qu'une reconnaissance de dette, payable à volonté, n'a cours que pendant une année et pas plus. — *En l'an mil CC. IIII^{xx} et IX, le lundi devant le Converstion de saint Pol.*

Roisin, *Franchises, lois et coutumes de la ville de Lille*, p. 45. — Tailliar, *Recueil d'actes en langue romane-wallonne*, p. 360.

1290
24 janvier.

Guy, comte de Flandre et marquis de Namur, et Jean, évêque de Liége, confirment les traités d'alliance conclus entre leurs prédécesseurs, les comtes de Namur et les évêques de Liége. — *Faites et dounées en l'an de grace M. CC. LXXXIX, le mardi devant la Conversion saint Pol.*

De Reiffenberg, *Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, etc.*, t. I, p. 109.

1290
31 janvier.

Bref du pape Nicolas, par lequel il mande aux archevêques de Mayence et de Trèves d'ouvrir une enquête sur les causes et les effets de la guerre de 1288. — *Datum Romæ apud S. Mariam majorem, II kalendas februarii, pontificatus anno secundo.*

Securis ad radicem posita...., p. 349. — Lacomblet, *Urkundenbuch für die Geschichte des Niederrheins*, t. II, p. 523. — Fragment dans Willems, *Chronique en vers de Jean Van Heelu*, p. 515.

1290
31 janvier.

Le pape Nicolas mande à l'évêque de Strasbourg d'aider les archevêques de Mayence et de Trèves pour l'enquête qui doit s'ouvrir sur les causes et les effets de la guerre de l'an 1288. — *Datum Romæ apud S. Mariam majorem, II kalendas februarii, pontificatus anno secundo.*

Fragment dans Willems, *Chronique en vers de Jean Van Heelu*, p. 515.

Le pape Nicolas mande à Waleran, comte de Juliers, de rendre à la liberté les prisonniers qu'il a faits et de restituer à l'archevêque de Cologne et aux siens les biens qu'il a usurpés sur eux. — *Datum Romæ apud S. Mariam majorem, II kalendas februarii, pontificatus anno secundo.* 1290 31 janvier.

Lacomblet, *Urkundenbuch für die Geschichte des Niederrheins*, t. II, p. 524. — Fragment dans Willems, *Chronique en vers de Jean Van Heelu*, p. 514.

Le pape Nicolas mande au comte de la Mark de rendre à la liberté les prisonniers qu'il a faits et de restituer à l'archevêque de Cologne et aux siens les biens qu'il a usurpés sur eux. — *Datum Romæ apud S. Mariam majorem, II kalendas februarii, pontificatus anno secundo.* 1290 31 janvier.

Fragment dans Willems, *Chronique en vers de Jean Van Heelu*, p. 515.

Gilles de Chin, chevalier, seigneur de Germignies, déclare avoir reporté tous les alleux qu'il tenait à Busignies, au comte de Hainaut, Jean d'Avesnes, qui les a donnés en fief à Gilles, lequel s'est dessaisi de l'usufruit de ces alleux en faveur de son père, Gilles de Chin. — *Ce fu fait et denet l'an de grâce M. CC. LXXXIX, el mois de jenvier.* 1290 janvier.

De Reiffenberg, *Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, etc.*, t. I, p. 413.

Les échevins jurés de Moll et Baelen attestent que les localités dites Hulsen et Heze, situées près de Baelen, font partie de l'alleu de Moll, qui a toujours été « indivis. » — *Datum anno Domini M. CC. LXXXIX, in vigilia Purificationis beate Marie.* 1290 1er février.

Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique, t. VIII, p. 362.

Jean, duc de Lotharingie, de Brabant et de Limbourg, fonde dans l'église Sainte-Gudule, de Bruxelles, une chapellenie en l'honneur des Trois-Rois, en mémoire de la bataille de Woeringen, qu'il avait remportée le jour de saint Boniface, et la dote d'un cens de seize livres de Bruxelles, à percevoir dans cette ville, à l'endroit dit Orsendael. — *Actum et datum anno Domini M. CC. LXXXIX, in festo Purificationis B. Mariæ virginis.* 1290 2 février.

Butkens, *Trophées de Brabant*, t. I, preuves, p. 121. — Miræus et Foppens, *Opera diplomatica*, t. IV, p. 390. — Willems, *Chronique en vers de Jean Van Heelu*, p. 519.

Philippa, comtesse de Hainaut, déclare que Guy, comte de Flandre, s'est porté caution du payement de mille neuf cents livres de Flandre, qui devaient 1290 2 février.

être payées à Douai par des marchands de Florence à Roger Bigod, comte de Norfolk, maréchal d'Angleterre, à l'occasion de son mariage avec Adèle, fille de la comtesse. — *Données l'an de grace M. CC. quatre vins et noef, le jour de le Candelier.*

Vredius, *Genealogia comitum Flandriæ*, t. I, preuves, p. 353. — Van Mieris, *Charterboek der graaven van Holland*, t. I, p. 494.

1290 3 février. Jean, duc de Lotharingie, de Brabant et de Limbourg, déclare que l'abbaye d'Op-Linter n'a d'autre avoué que lui et ordonne à ses officiers de la protéger et défendre en toute occasion.—*Datum anno Domini millesimo ducentesimo octuagesimo nono, in crastino Purificationis beate Virginis.*

Bets, *Geschiedenis der gemeenten Oplinter, Bunsbeek en Hauthem*, p. 252.

1290 3 février. Salentin, seigneur d'Isenburg, résigne entre les mains de Waleran, comte de Juliers, des terres d'une valeur de dix marcs, situées à Heimbach, près de Rommersdorf, et les reprend de lui en fief, en retour de sa délivrance de captivité après la bataille de Woeringen.—*Datum anno Domini millesimo ducentesimo octuagesimo nono, crastino Purificationis B. Marie virginis.*

Lacomblet, *Urkundenbuch für die Geschichte des Niederrheins*, t. II, p. 526.

1290 8 février. Guy, comte de Flandre et marquis de Namur, autorise l'abbé de Saint-Pierre, de Gand, à avoir une garenne de bêtes fauves et d'oiseaux en son bois de *Willespele*, à Saffelaere. — *Dounées en l'an de grace M. CC. LXXXIX, le mercredi après le Candeler.*

Van Lokeren, *Chartes et documents de l'abbaye de Saint-Pierre, à Gand*, t. I, p. 440.

1290 9 février. Vidimus donné par l'official de l'église de Cambrai, de l'acte de Guillaume, évêque de Cambrai, en date des 8-15 septembre de l'année précédente. — *Datum anno supradicto (M. CC. LXXXIX), infra octavam Purificationis beatæ Mariæ.*

Martene et Durand, *Amplissima collectio*, t. I, col. 1386.

1290 9 février. L'abbé et le couvent de Saint-Bertin et l'abbé et le couvent des Dunes font entre eux un échange de terres situées à Ramscapelle et à Wulpen. — *Datum anno Domini millesimo ducentesimo octogesimo nono, feria quinta post Purificationem beate Marie virginis.*

D'Hoop, *Chartes du prieuré de Saint-Bertin à Poperinghe*, p. 139.

Godefroid et Edmond de Kerpen renoncent à toutes les réclamations qu'ils avaient élevées ou pourraient élever à charge de Jean, duc de Brabant, etc., et donnent quatre chevaliers, leurs oncles, pour cautions de leur fidélité à remplir leurs engagements. — *Datum anno Domini M. CC. LXXXIX, dominica post octavas Purificationis.* 1290 12 février.

Butkens, *Trophées de Brabant*, t. I, preuves, p. 127. — De Ram, *Dynteri chronica Brabantiæ*, t. II, p. 453.

Le roi Rodolphe confirme et augmente les priviléges de la ville de Duysburg, lui donne les mêmes lois et coutumes que celle d'Aix-la-Chapelle, autorise ses magistrats à rédiger des *koiren* ou ordonnances, etc. — *Datum Erfordie, XII kalendas martii, indictione tertia, anno Domini millesimo ducentesimo nonagesimo, regni vero nostri anno septimo decimo.* 1290 18 février.

Lacomblet, *Urkundenbuch für die Geschichte des Niederrheins*, t. II, p. 526.

Louis Scietecaute, châtelain de Namur et bailli de la terre de ce nom, déclare que Guy, comte de Namur, et la comtesse Isabelle, ont concédé à Werner de Dave, chevalier, les justices, haute et basse, et les droits qu'ils avaient sur la Meuse dans les territoires de Dave, de Nanines et de Monceaux. — *Che fut fait en l'an de grasce M. CC. LXXXIX, le mardi prochain après le grant quarème.* 1290 21 février.

De Reiffenberg, *Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, etc.*, t. I, p. 28.

Guy, comte de Flandre et marquis de Namur, prononce sur les difficultés qui se sont élevées entre l'abbaye de Saint-Pierre, de Gand, et Helwide d'Avelghem, au sujet de leurs droits seigneuriaux à Avelghem. — *Ce fu fait en l'an de grace M. CC. LXXXIX, le vigile S. Mathiu l'apostle, ou mois de février.* 1290 25 février.

Diericx, *Het Gendsche charterboekje*, p. 65. — Van Lokeren, *Chartes et documents de l'abbaye de Saint-Pierre à Gand*, t. I, p. 438.

Le comte Guy détermine de quelle manière les échevins de Damme iront dorénavant à chef de sens aux échevins de Bruges, pour les affaires de toute nature, sauf pour les *dagelicsche keure*, dont les Brugeois ne pourront se mêler. — *Ce fu fait et dit à Male, le sammedi procain après le jour saint Mathiu* 1290 24 février.

l'apostle, en l'an de grace mil deus cens quatre vins et nuef, el mois de février.

Warnkönig, *Flandrische Staats- und Rechts-Geschichte*, t. II, IIe partie, Urkunden, p. 24. — Gilliodts-Van Severen, *Coutumes des pays et comté de Flandre, Quartier de Bruges*, t. I, p. 260.

1290 février. Renaud, comte de Gueldre, et Marguerite, son épouse, cèdent pendant cinq années à Guy, comte de Flandre, leur père, la jouissance des comtés de Gueldre, de Zutphen et de Kessel. — *Datum anno Domini M. CC. nonagesimo, mense februario.*

Willems, *Chronique en vers de Jean Van Heelu*, p. 516.

1290 février Jean, investi de l'église d'Haekendover, autorise les béguines de Tirlemont, qui se proposaient de construire dans sa paroisse des habitations pour leur usage, à continuer à recevoir les secours spirituels de leur propre chapelain. — *Datum anno Domini M. CC. octuagesimo nono, mense februario.*

Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique, t. IX, p. 377.

1290 8 mars. Traité de paix et de réconciliation entre Sifroi, archevêque de Cologne, et Waleran, comte de Juliers, à qui le prélat cède l'avouerie de Zülpich. — *Actum et concordatum in opido Nusiensi, ... Datum feria quarta proxima post dominicam qua cantatur Oculi mei.*

Kremer, *Akademische Beiträge zur Gulch und Bergische Geschichte*, t. III, Urkunden, p. 199. — Fahne, *Codex diplomaticus Salmo-Reifferscheidanus*, p. 55.

1290 10 mars. Sifroi, archevêque de Cologne, renouvelle l'antique alliance de son église avec celles de Mayence et de Trèves. — *Datum et actum apud Engers, VI idus martii, anno Domini millesimo ducentesimo octuagesimo nono.*

Lacomblet, *Urkundenbuch für die Geschichte des Niederrheins*, t. II, p. 527.

1290 15 mars. Les échevins de Ledeberg déclarent qu'en leur présence Marguerite de Hoesbeke et ses quatre fils : Jean, Gilles, Paul et Pierre, ont renoncé à l'action qu'ils se proposaient d'intenter à l'abbaye de Ninove, au sujet de certains biens provenant de leur aïeul. — *Datum anno Domini M. CC. LXXXIX, feria quarta post Lætare Jherusalem.*

De Smet, *Corpus chronicorum Flandriæ*, t. II, p. 959.

Gérard, chevalier, seigneur de Thier et de Longueville, déclare qu'il a donné en fief héréditaire à son varlet, Simon de Neuville, écuyer, une rente de dix livres Louvignois par an, à prélever sur les cens de Thier et de *Chasterech*, ainsi que deux bonniers de terres situés à Tarcienne. — .... *Faites et données l'an delle incarnation Nostre Signor M. CC. LXXXIX, le semedi prochain après le mi quaresme.* 1290 18 mars.

De Reiffenberg, *Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, etc.*, t. I, p. 231.

Jean, duc de Lotharingie, de Brabant et de Limbourg, autorise l'abbé et les religieux de l'abbaye du Parc, de l'ordre des Prémontrés, à chasser le lapin, le lièvre, etc., dans les bois du Parc. — *Datum anno Domini M. CC. LXXX nono, dominica qua cantatur Judica.* 1290 19 mars.

Willems, *Brabantsche yeesten*, t. I, p. 672.

Walter d'Arras, archidiacre de Liége, avec l'approbation de maître Jacques l'Ange, chanoine de Tournai, receveur des contributions à payer aux légats du saint-siége, déclare que les maisons de Wanze et de Postel, appartenant à l'abbaye de Floreffe, sont exemptes de l'obligation de payer ces contributions. — *Datum anno Domini millesimo ducentesimo octuagesimo nono, feria quarta post dominicam qua cantatur Reminiscere.* 1290 19 mars.

Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique, t. XII, p. 59.

Le comte Guy promet de ne conclure aucun traité avec le comte de Hollande au sujet de la Zélande, sans y comprendre Jean de Renesse, Wolfard de Borselen et d'autres nobles de ce pays, avec lesquels il a contracté alliance. — *Dounées l'an de le incarnation Nostre Segneur mil deux cens quatre vins et nuef, ou mois de march.* 1290 mars.

Van den Bergh, *Gedenkstukken tot opheldering van de Nederlandsche geschiedenis*, t. I, p. 48, et *Oorkondenboek van Holland en Zeeland*, t. II, p. 294.

Guy, comte de Flandre, détermine les lois et les usages qui seront observés en Zélande, entre Heidenzée et l'Escaut, s'il reste en possession de ce pays à la suite du débat qui a surgi entre le comte de Hollande et lui. L'une des dispositions qu'il promet d'observer autorise la transmission des fiefs aux filles, à défaut de fils. — *Dounées en lan de grace mil deus cens quatre vins et neuf, ou mois de march.* 1290 mars.

Van den Bergh, *Gedenkstukken tot opheldering van de Nederlandsche geschiedenis*, t. I, p. 44, et *Oorkondenboek van Holland en Zeeland*, t. II, p. 295.

1290 mars. Jean de Renesse, Wolfart de Borselen, Hugues de Cruyningen et plusieurs autres nobles de Zélande promettent en leur nom et au nom de ceux qui demeurent entre *Hedineze* et l'Escaut, de ne point traiter de la paix, sans le conseil du comte de Flandre, avec Florent, comte de Hollande. — ... *Ce fu fait l'an de le incarnation Notre Segneur Jehesus Crist mil deus cens quatre vins et nuef, ou mois de marc.*

Kluit, *Historia critica comitatus Hollandiæ et Zeelandiæ*, t. II, p. 893. — Van den Bergh, *Oorkondenboek van Holland en Zeeland*, t. II, p. 293.

1290 mars. Rase de Gavre, seigneur de Liedekerke et de Bréda, donne à l'abbaye de Ninove, pour l'usage de la chapellenie de l'église de Liedekerke, une rente annuelle de dix livres de Flandre, ainsi que les dîmes qu'il levait sur les terres situées entre Oestgat et Baexem. — *Datum anno Domini M. CC. LXXXIX, mense martio.*

De Smet, *Corpus chronicorum Flandriæ*, t. II, p. 961.

1290 2 avril. Confirmation par Guy, comte de Flandre et marquis de Namur, des lettres par lesquelles Gérard, seigneur de Thier et de Longueville, a donné en fief héréditaire à son varlet, Simon de Neuville, une rente et des terres. — ... *Faites et données l'an de grâce M. CC. XC, le jour de Paskes, ou mois d'avril.*

De Reiffenberg, *Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, etc.*, t. I, p. 259.

1290 5 avril. Florent, comte de Hollande et de Zélande et seigneur de Frise, autorise les bourgeois de Dordrecht à faire saisir les objets appartenant aux habitants de la localité étrangère où l'on aurait séquestré les objets étant leur propriété. — *Datum Martis die post festum Paschatis, anno M. CC. XC, Middelburgi.*

Van Mieris, *Charterboek der graaven van Holland*, t. I, p. 503 (avec une traduction en hollandais). — Fragment dans Van den Eyck, *Corte beschryvinge mitsgaders handvesten, enz., van den lande van Zuyt Hollandt*, p. 107.

1290 8 avril. A., abbé de Marchiennes, et ses religieux, et l'abbesse et les religieuses de Flines prennent P., prévôt de Béthune, et maître H. de Bapaume, archidiacre d'Ostrevant, pour juges de leur différend au sujet du droit de pêche au lieu dit : *li Planke tournices. — Datum anno Domini millesimo ducentesimo nonagesimo, infra octabas Pasche.*

L'abbé Hautcœur, *Cartulaire de l'abbaye de Flines*, t. I, p. 304.

Acte passé devant les échevins de Cantin et constatant que l'abbaye de Flines a acheté de Jean Boutier, chevalier, seigneur de Cantin, une rasiérée de terre située dans ce village. — *Ce fu fait l'an mil CC. LXXX et X, le samedi de le close Paske, el mois d'avril.* 1290 8 avril.

L'abbé Hautcœur, *Cartulaire de l'abbaye de Flines*, t. I, p. 305.

Jean, duc de Brabant, restitue à ses vassaux de la ville de Lierre leurs anciennes libertés et promet de ne jamais les imposer qu'en proportion de leur quote-part dans les charges publiques avec les autres bonnes villes. — *Datum Bruxellæ, anno Domini M. CC. nonagesimo, die dominica in octavis Paschæ.* 1290 9 avril.

Willems, *Chronique en vers de Jean Van Heelu*, p. 320.

Jean de Louvain, seigneur de Herstal, du consentement de son aïeule Marie, dame de Gaesbeek, règle, de concert avec ses sujets de Leeuw-Saint-Pierre, le payement des cens qui lui sont dus. — *Datum anno Domini M. CC. XC, feria secunda post Quasimodo, mense aprili.* 1290 10 avril.

Butkens, *Trophées de Brabant*, t. I, preuves, p. 222.

Énumération des « bonnes gens » de la partie de la Zélande comprise entre la Heidenzee et l'Escaut, qui ont fait hommage à Guy, comte de Flandre. — *Chist homage furent rechuit à Biervliet, en le hale, le maerdi après Quasimodo, l'an quater vins et dys.* 1290 11 avril.

Van den Bergh, *Oorkondenboek van Holland en Zeeland*, t. II, p. 305. — Voir Jules de Saint-Genois, *Inventaire analytique des chartes des comtes de Flandre*, p. 157.

Le comte de Flandre, Guy, termine une contestation qui s'était élevée entre les keuriers du territoire de Furnes et les échevins et bourgeois de cette ville; il déclare, conformément à l'avis exprimé par les premiers, que l'octroi obtenu par eux, à l'effet d'imposer, comme *utlandt* ou terre d'étrangers, les biens acquis par des personnes n'appartenant pas à leur keure, ne s'applique pas aux biens appartenant aux habitants de Furnes. — *Faictes et dounées l'an de grâce mil deux cens quatre vins et dys, le mardi après le jour de Pasques flori, el mois d'avril.* 1290 11 avril.

Ronse, *Jaerboeken van Veurne en Veurnambacht door Pauwel Heinderycx*, t. I, p. 267.

1290 14 avril. Traité d'alliance offensive et défensive contre tous, sauf contre l'Empire, conclu par Jean, comte de Sayn, avec Adolphe, comte de Berg, et Éverard, comte de la Mark; s'il y a une bataille, les prisonniers doivent rester entre les mains de ceux qui les auront vaincus, sauf le chef ennemi, qui restera en la possession du seigneur du territoire envahi. — *Datum in die Tyburtii et Valeriani, anno Domini M. CC. nonagesimo.*

Lacomblet, *Urkundenbuch für die Geschichte des Niederrheins*, t. II, p. 528.

1290 15 avril. Lambert de Strithane et Wenemar de Retersbeke ayant accepté la charge de combattre les ennemis de la ville de Cologne, pendant le terme d'une année, déclarent que leurs parents ne peuvent rien réclamer de cette dernière pour ce qui pourrait leur arriver. — *Datum anno Domini millesimo ducentesimo nonagesimo, sabbato post octavas Pasche.*

Ennen et Eckertz, *Quellen zur Geschichte der Stadt Köln*, t. III, p. 305.

1290 22 avril. Florent, comte de Hollande, accorde aux bourgeois de Grave une exemption entière de l'obligation de payer les tonlieux en Hollande et en Zélande. — *Dit was ghedaen in Ons Heeren jare M. CC. LXXXX, des saterdaechs voor S. Marcus dach.*

Van Mieris, *Charterboek der graaven van Holland*, t. I, p. 504. — Van den Bergh, *Oorkondenboek van Holland en Zeeland*, t. II, p. 307.

1290 23 avril. Aleyde de Perwez, dame de Hoboken, avec l'approbation du duc Jean, confirme la donation faite par sa mère Félicité du Traynel au couvent de Val-Duchesse, des dîmes novales de ses terres à Eeckeren, dans le diocèse de Liége, et à Hoboken, dans le diocèse de Cambrai. — *Datum anno Domini M. CC. XC, dominica qua cantatur Jubilate.*

Butkens, *Trophées de Brabant*, preuves, t. I, p. 231. — Le Roy, *Notitia marchionatus sacri Romani imperii*, p. 352. — Miræus et Foppens, *Opera diplomatica*, t. II, p. 1006, et t. IV, p. 568.

1290 24 avril. Jean De Bere et Everdey, écoutète d'Anvers, procèdent, en vertu des ordres qu'ils avaient reçus, à la délimitation des deux parties de la terre de Bréda attribuées : l'une au seigneur de cette ville, l'autre au seigneur de Berg-op-Zoom. — *Dese letteren waren gegeven int' jaer Ons Heeren duysent twee hondert 't negentich, des maendachs voor Sinte Marcus dach.*

Van Goor, *Beschryving der stadt ende lande van Breda*, p. 428. — Van Mieris, *Charterboek der graaven van Holland*, t. I, p. 504.

Rase de Gavre, seigneur de Liedekerke et de Bréda, donne aux habitants de cette dernière ville l'autorisation de percevoir un droit de chaussée, sauf sur les personnes qu'il aurait affranchies. — *Gescreven ende gemaekt doen men schreef van Ons Heren jaren dusente twee hondert ende negenthec, in sente Marchs dage eevangeliste.* 1290 25 avril.

Van Goor, *Beschryving der stadt ende lande van Breda*, p. 429.

Gertrude, veuve de Thierri de Galoppe (ou Gulpen), bourgeois d'Aix-la-Chapelle, avec le consentement de ses enfants, donne différents cens se prélevant à Aix-la-Chapelle à la Maison de *Seirsdorp*, où son fils Jacques avait été admis. — *Actum et datum in crastino B. Marci evangeliste, anno Domini millesimo ducentesimo nonagesimo.* 1290 26 avril.

Ritz, *Urkunden zur Geschichte des Niederrheins und der Niedermaas*, p. 105.

Jean Porchene, citoyen d'Aix-la-Chapelle, et sa femme, Gude, à l'occasion de l'entrée du frère de celle-ci, Gisson de Hagenrot, dans l'ordre Teutonique, abandonnent divers cens se prélevant à Aix à la Maison de *Seirsdorp*. — *Actum et datum in crastino beati Marci evangeliste, anno Domini millesimo ducentesimo nonagesimo.* 1290 26 avril.

Ritz, *Urkunden zur Geschichte des Niederrheins und der Niedermaas*, p. 103.

L'abbesse d'Orienten, en présence de Baudouin d'Urle, seigneur de Rummen, achète une rente annuelle de trois livres de Louvain, appartenant à Henri d'Offele et hypothéquée sur une prairie située au lieu dit *Ten-Stocken*. — *Datum anno Domini M. CC. nonagesimo, feria quinta post Marchi evangeliste, mense aprilis.* 1290 27 avril.

Wolters, *Notice historique sur la commune de Rummen*, p. 308.

Rodolphe, roi des Romains, déclare prendre sous sa protection le duc Jean de Brabant, sa *familia* et ses biens et accorder au duc, pour venir auprès de lui, un sauf-conduit valable jusqu'à la Saint-Michel prochaine. — *Datum Erfordiæ, tertia kalendas maii, regni nostri anno septimo decimo.* 1290 29 avril.

Willems, *Brabantsche Yeesten*, t. I, p. 672.

Jean d'Avesnes, comte de Hainaut, établit à Mons une fête franche, dont la franchise durera huit jours avant et huit jours après la Pentecôte. — *Dounées en l'an de grasse mil deus cens quatre wins et dis, ou mois d'avril.* 1290 avril.

De Villers, *Cartulaire des rentes et cens dus au comte de Hainaut*, t. II, p. 272.

1290 avril. Jean d'Avesnes, comte de Hainaut, cède à la ville de Mons, moyennant un cens annuel de quatre deniers blancs, le droit des portes, la pêche des fossés qui entourent les fortifications et les herbages qui y croissent. — *Dounées en l'an de grasse mil deus cens quatre vins et dis, ou mois d'avrilh.*

Lacroix, *Faits et particularités concernant Marie de Bourgogne et Maximilien d'Autriche*, p. 195. — Nothomb, *Rapport sur les octrois communaux*, t. I, IVme partie, p. 516. — De Villers, *Cartulaire des rentes et cens dus au comte de Hainaut*, t. II, p. 273.

1290 avril. Ban des échevins de Hennin-Liétard, enjoignant à ceux qui veulent jouir des avantages de la bourgeoisie de cette ville de se rendre à la halle pour y faire enregistrer leurs noms. — *Fait lan M. CC. LXXXX, el mois d'avril.*

Tailliar, *Recueil d'actes en langue romane-wallonne*, p. 433.

1290 avril. Acte passé devant les échevins de Cantin et constatant que Hugues li Rikiers a vendu à l'abbaye de Flines deux rasiérées de terres situées à Cantin. — *Ce fu fait l'an del incarnation Nostre Seigneur Jhésu Crist mil CC. quatre vins et dis, el mois d'avril.*

L'abbé Hautecœur, *Cartulaire de l'abbaye de Flines*, t. I, p. 306.

1290 6 mai. Jean, fils de sire Hugues de Cruyningen, déclare qu'ayant prêté hommage, ainsi que plusieurs autres hommes du fief de Zélande, à Guy, comte de Flandre et marquis de Namur, il promet de l'aider envers et contre tous, et pour sûreté de cette promesse, il lui livre toutes les terres qu'il tient du comte en Flandre. — ... *Faites et données le semedi apries le jour de may, en l'an de grace mil CC. quatre vins et dis.*

Kluit, *Historia critica comitatus Hollandiæ et Zeelandiæ*, t. II, p. 902. — Van den Bergh, *Oorkondenboek van Holland en Zeeland*, t. II, p. 308.

1290 8 mai. Rodolphe, roi des Romains, mande à Jean, seigneur de Renesse; à Thierri, seigneur de Bréderode, et à leurs adhérents, de reconnaître pour leur seigneur le comte de Hollande, envers qui ils sont rebelles; il déclare que s'ils ne veulent se soumettre, il n'abandonnera point le comte, son vàssal, mais l'aidera de tout son pouvoir. — *Datum Erfordiæ, VIII idus maii, regni nostri anno septimo decimo.*

Kluit, *Historia critica comitatus Hollandiæ et Zeelandiæ*, t. II, p. 904. — Van Mieris, *Charterboek der graaven van Holland*, t. I, p. 505. — Paulus, *Dissertatio de origine nexus feudalis Flandriam inter et Zeelandiam*, p. 72. — Van den Bergh, *Oorkondenboek van Holland en Zeeland*, t. II, p. 309.

Rodolphe, roi des Romains, confirme aux nobles de Zélande le droit de lever le tiers de l'impôt dû au comte ..... — *Octavo idus maii, anno M. CC. XC. anno regni sui XVI(XVII).* 1290 8 mai.

Fragment dans Kluit, *Historia critica comitatus Hollandiæ et Zeelandiæ*, t. II, p. 907.

Le comte Guy explique la sentence qu'il a prononcée, au mois de février de la même année, au sujet de l'appel à Bruges des jugements prononcés par les échevins de Damme. — *Faites et données en l'an de grasce mil deus cens quatre vins et dis, le jour dele Assension.* 1290 11 mai.

Warnkönig, *Flandrische Staats- und Rechts-Geschichte*, preuves, t. II, IIme partie, Urkunden, p. 26.

Les chevaliers Jean de Renesse, Wolfard de Borselen et Hugues de Cruyninghen, et les écuyers Florent de Borselen et Jean de Cruyninghen reconnaissent qu'ils doivent sept cents livres parisis au comte de Flandre. — *Le demanche apres lassension.* 1290 14 mai.

Van den Bergh, *Oorkondenboek van Holland en Zeeland*, t. II, p. 310.

Confirmation, par le roi des Romains Rodolphe, des accords intervenus entre l'évêque de Liége et les religieux du Mont-Cornillon, pour la translation de ceux-ci à Beaurepaire, à Liége. — *Datum Erfordiæ, decima sexta kalendas junii, indictione tertia, anno Domini millesimo ducentesimo nonagesimo, regni vero nostri anno decimo septimo.* 1290 17 mai.

Hugo, *Annales ordinis Præmonstratensis*, t. I, *instrum.*, col. CCLXXXI.

Édouard, roi d'Angleterre, permet à Markays, marchand de Gascogne, de transporter ses laines en Hollande, en Zélande et en Brabant, mais non en Flandre, ni en aucun lieu de la domination française. — *Apud Westmonasterium, XVI die maii, anno regni nostri vicesimo tertio.* 1290 17 mai.

Champollion-Figeac, *Lettres de rois, reines, et autres personnages des cours de France et d'Angleterre*, t. I, p. 414.

Jean, seigneur de Reifferscheid, résigne entre les mains de Thierri, seigneur de Heinsberg, puis reprend de lui en fief des biens d'un revenu annuel de cinq marcs de Cologne. — *Datum anno Domini millesimo ducentesimo nonagesimo, feria quarta post festum B. Servatii episcopi.* 1290 17 mai.

Lacomblet, *Urkundenbuch für die Geschichte des Niederrheins*, t. II, p. 529. — Fahne, *Codex diplomaticus Salmo-Reifferscheidanus*, p. 59.

1290 17 mai. Jacques, évêque de la Morinie, à la demande des religieux de Saint-Bertin, du curé, des échevins, des keurheers et de la communauté de Poperinghe, autorise l'établissement dans cette ville de deux nouvelles églises paroissiales. — *Datum anno Domini millesimo ducentesimo nonagesimo, feria quarta ante Penthecosten.*

Messager des sciences historiques, année 1840, p. 53 (en flamand). — D'Hoop, *Chartes du prieuré de Saint-Bertin à Poperinghe,* p. 141.

1290 19 mai. Les bourgmestres, les échevins, les jurés et la commune de Middelbourg déclarent qu'ils sont convenus avec le fils du comte de Flandre, Robert, comte de Nevers, qui assiégeait leur ville, de lui livrer cette dernière et de lui prêter obéissance au nom de son père, si le comte de Hollande ne vient point à leur secours dans un terme fixé. — *Datum anno Domini millesimo ducentesimo nonagesimo, die Veneris ante festum Pentecostes.*

Kluit, *Historia critica comitatus Hollandiæ et Zeelandiæ,* t. II, p. 909. — Van den Bergh, *Oorkondenboek van Holland en Zeeland,* t. II, p. 311.

1290 20 mai. Accord conclu entre l'abbé Thomas et les religieux d'Alne, d'une part, et les habitants de Saint-Vaast, d'autre part, au sujet de l'entretien du chœur de l'église de cette localité et de la fourniture des objets servant à l'exercice du culte. — *Che fu fait l'an de grasse M. CC. quatre vins et dis, la vigile de la Penthecouste.*

Annales du Cercle archéologique de Mons, t. V, p. 414. — De Villers, *Mémoire sur un cartulaire et sur les archives de l'abbaye d'Alne,* p. 270.

1290 21 mai. Arrêt du parlement de Paris, rendu en présence de plus de soixante ecclésiastiques et nobles, et autorisant le seigneur de Montaigu, en Bourgogne, à faire comparaître devant la Cour le comte de Flandre, qui l'avait condamné comme coupable de félonie. — *Expedita in pallamento Penthecostes, anno Domini M. CC. XC.*

Beugnot, *Les Olim,* t. II, p. 300.

1290 21 mai. Arrêt du parlement de Paris qui termine le différend existant entre les prévôts et les jurés de Tournai, d'une part, et le maire et les jurés de Saint-Quentin, d'autre part, et reconnaissant à ceux-ci le droit de taxer ce qui se vend dans leur ville. — *Expedita in pallamento Penthecostes, anno Domini M. CC. XC.*

Beugnot, *Les Olim,* t. II, p. 304.

Le chevalier Gosuin de Straten, avec le consentement de sa mère Ludwine et de ses fils, termine les débats qui se sont élevés entre lui et l'église de Zutphen, à laquelle il cède, moyennant huit cents livres, des biens situés dans la paroisse de Saint-Bavon, près de Bruges.—*Actum anno Domini M.CC. XC, sabbato proximo post Pentecosten.* 1290 27 mai.

Piot, *Notice historique et généalogique de la maison de Straeten*, p. 137.

Thierri Loef de Clèves, seigneur de Toneburg et Kervenheym, reconnaît avoir reçu de Renaud, comte de Gueldre, la somme de deux mille quatre cents marcs, en dédommagement des pertes qu'il a essuyées à la bataille de Woeringen. — *Datum anno Domini M. CC. nonagesimo, feria tertia post octavas Penthecostes.* 1290 30 mai.

Nyhoff, *Gedenkwaardigheden uit de geschiedenis van Gelderland*, t. I, Oorkonden, p. 30. — Ernst, *Histoire du Limbourg*, t. VI, p. 404. — Willems, *Chronique en vers de Jean Van Heelu*, p. 521.

L'official de Tournai fait connaître qu'Eustache, curé de Tressin, a, comme le chapitre de Seclin, consenti à la cession à l'abbaye de Flines de dîmes se prélevant à Tressin et appartenant à Pierre Le Flamenc et à sa femme. — *Datum anno Domini M. CC. nonagesimo, feria tertia post Trinitatem.* 1290 30 mai.

L'abbé Hautcœur, *Cartulaire de l'abbaye de Flines*, t. I, p. 307.

Michel, évêque de Tournai, avec le consentement du chapitre de Notre-Dame, de cette ville, approuve l'acquisition faite par l'abbaye de Flines de dîmes valant par an vingt-cinq livres de Flandre et se prélevant à Tressin au profit de P. Le Flamenc et de sa femme. — *Datum anno Domini millesimo ducentesimo nonagesimo, die Martis post octavas Penthecostes.* 1290 30 mai.

L'abbé Hautcœur, *Cartulaire de l'abbaye de Flines*, t. I, p. 308.

Sire Jean de Heusden transporte à Florent, comte de Hollande, sa ville et franchise de Heusden, qu'il relève de lui en fief. — *Die wart gegheven te Biervliet, in't jaer Ons Heeren duysent twee hondert en 't negentich, op ten lesten dach van mey.* 1290 31 mai.

Van Mieris, *Charterboek der graaven van Holland*, t. I, p. 505. — Van den Bergh, *Oorkondenboek van Holland en Zeeland*, t. II, p. 311.

1290 31 mai. Florent, comte de Hollande, informe ses percepteurs de tonlieux qu'il a exempté les habitants de la franchise de Heusden de l'obligation de payer ces derniers. — *Die waerdt gegeeven int jaer Ons Heren duysent twee hondert ende 't negentich, op den lesten dagh mey.*

Van Mieris, *Charterboek der graaven van Holland*, t. I, p. 505. — Van den Bergh, *Oorkondenboek van Holland en Zeeland*, t. II, p. 311.

1290 mai. Convention conclue entre Jean, duc de Lotharingie, de Brabant et de Limbourg, et l'abbesse, le prévôt, le doyen et le chapitre de l'église Sainte-Gertrude, de Nivelles, relativement aux bois de Nivelles, dont l'usufruit et l'usage appartiendra dorénavant par moitié au duc et au chapitre de Sainte-Gertrude, mais dont la propriété demeurera à ce dernier. — *Ces choses furent faictes et ordonnées en l'an de l'incarnation Jhésu Crist mil deux cens et nonante, ou moy de may.*

Miræus et Foppens, *Opera diplomatica*, t. IV, p. 723. — Willems, *Brabantsche yeesten*, t. I, p. 673.

1290 mai. Florent, comte de Hollande, s'en remet, pour la décision de ses différends avec le comte de Flandre, à ce comte lui-même, au duc de Brabant et à Robert, fils aîné du comte Guy; il promet de ne pas quitter Biervliet avant que ces différends soient arrangés. — *Faites en l'an del incarnation Nostre Seigneur mil deus cens nonante, ou mois de may.*

Kluit, *Historia critica comitatus Hollandiæ et Zeelandiæ*, t. II, p. 913. — Van den Bergh, *Oorkondenboek van Holland en Zeeland*, t. II, p. 312. — Fragment dans Willems, *Chronique en vers de Jean Van Heelu*, p. 321.

1290 mai. Rase, seigneur de Liedekerke, de Boulaere et de Bréda, et sa femme Alix déclarent que l'abbé Jean et les religieux de Ninove ont acensé à Jean Vanderbeken plusieurs parties de terres situées à Aspelaere. — *Int jaer Ons Heren M. CC. XC, in de maent van meie.*

De Smet, *Corpus chronicorum Flandriæ*, t. II, p. 965.

1290 mai. Statut des échevins et d'une grande partie du commun de Lille, déclarant qu'à dater du jour où les échevins auront dit que l'ajourné défaillant est mis hors de la loi de la ville, il aura encore un délai d'une quinzaine pour venir recevoir son *claim*. — *Chou fu fait et ordenet l'an del Incarnastion M. CC. IIII^{xx} et X, el mois de may, Jehan dou Flosc, Gillion Paskewin, Jehan le*

Nevaut, Baudon l'Esquevin et leurs compaignons adont échevins, Jehan de Courtrai, Allart Vretet le père, Antoisne Fourligniet jurés et leurs compaignons, jurés...

Roisin, *Franchises, lois et coutumes de la ville de Lille*, p. 21.

L'abbé de Rolduc Conon, du consentement de Jean, évêque de Liége, et afin de payer les dettes du monastère, qui s'élevaient à mille quatre cents marcs de Cologne, vend au couvent de Marienthal ses biens situés à Dernouw. — *Datum et actum anno Domini M. CC. XC, kalend. junii.* 1290 1er juin.

Franquinet, *Beredeneerde inventaris der oorkonden van de abdy van Kloosterrade*, p. 210.

Jean de Renesse, Wolfard de Borselen, Thierri de Bréderode et plusieurs autres seigneurs acceptent le comte de Flandre, le duc de Brabant et le comte de Nevers comme arbitres de leurs différends avec Florent, comte de Hollande. — *... Ghegheven int jar van Ons Heren incarnatien M. CC. en neghentich, tvriendaghes nar die Triniteit.* 1290 2 juin.

Kluit, *Historia critica comitatus Hollandiæ et Zeelandiæ*, t. II, p. 917. — Van den Bergh, *Oorkondenboek van Holland en Zeeland*, t. II, p. 313. — Fragment dans Willems, *Chronique en vers de Jean Van Heelu*, p. 322.

Le pape Nicolas invite Robert, comte d'Artois, bail ou régent du royaume de Sicile, à ne rien conclure au sujet du mariage projeté entre Michel, fils d'Andronic Paléologue, et Catherine, fille de Philippe, empereur de Constantinople, sans avoir demandé l'avis du roi de France. — *Datum Reate, III nonas junii, anno primo.* 1290 3 juin.

Raynaldi, *Annales ecclesiastici ab anno* 1198, t. IV, p. 36.

Florent, comte de Hollande, promet de tenir Jean, duc de Brabant et de Limbourg, indemne des engagements contractés en son nom, de remettre à Guy, comte de Flandre et marquis de Namur, les lettres relatives à l'hommage qu'il est tenu de prêter à ce comte, et de ne point quitter Gand avant d'avoir rempli sa promesse. — *Dit was ghegheven te Biervliet, in Ons Heren jaren dusentech twee hondert ende neghentech, des manendaghes op den omdach sente Bonefaes.* 1290 5 juin.

Kluit, *Historia critica comitatus Hollandiæ et Zeelandiæ*, t. II, p. 919. — Van den Bergh, *Oorkondenboek van Holland en Zeeland*, t. II, p. 313.

1290 5 juin. Béatrix, ouvrière en soie de feue la comtesse Marguerite, achète de Jean le Markant et de Jeanne, sa femme, six coupes de terres situées à Harencourt et qu'elle donne à ses nièces, sous réserve d'usufruit. — *Ce fu fait en le maison Floron, à Bouchaing, l'an de grasce mil CC. IIII^xx et dis, le ciunkisme jour de join.*

L'abbé Hautcœur, *Cartulaire de l'abbaye de Flines*, t. I, p. 309.

1290 6 juin. Jean, évêque de Liége, le prévôt A., le doyen J., l'archidiacre et le chapitre de Liége, d'une part, et Guy, comte de Flandre et marquis de Namur, d'autre part, chargent six personnes d'opérer le partage des terres et héritages qu'ils possèdent par indivis, ainsi que l'échange des hommages tenus d'eux. — *Ce fu donné l'an de grasce M. CC. XC, le mardi après les octaves de le Triniteit.*

De Reiffenberg, *Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, etc.*, t. I, p. 32.

1290 7 juin. Rodolphe, roi des Romains, donne à Renaud, comte de Gueldre, et à sa suite un sauf-conduit pour venir le trouver, séjourner auprès de lui et repartir, et les prend sous sa protection. — *Datum Erfordie, VII idus junii, indictione tertia, anno Domini M. CC. LXXXX, regni vero nostri anno XVII.*

Lacomblet, *Urkundenbuch für die Geschichte des Niederrheins*, t. II, p. 529.

1290 8 juin. Jean, duc de Lotharingie, de Brabant et de Limbourg, promet d'aider Guy, comte de Flandre, contre Florent, comte de Hollande, si celui-ci n'exécute point la sentence arbitrale que le duc de Brabant, le comte de Flandre et le comte de Nevers doivent prononcer sur ses différends avec le comte de Flandre, les nobles de Zélande et les Gantois, et s'il fait défaut de prêter foi et hommage au comte de Flandre pour la terre de Zélande située entre l'Escaut et Heedenzee. — ... *Faites et données l'an del incarnation Notre Signeur Jhésus Christ mil deus cens quatre vins et dys, le joesdi devant le jour saint Barnabé l'apostle.*

Kluit, *Historia critica comitatus Hollandiæ et Zeelandiæ*, t. II, p. 920. — Van den Bergh, *Oorkondenboek van Holland en Zeeland*, t. II, p. 314. — Fragment dans Willems, *Chronique en vers de Jean Van Heelu*, p. 522.

1290 9 juin. L'abbé Conon et les religieux du monastère de Rolduc, pour sortir des dettes qui les accablent et qui s'élevaient à mille quatre cents marcs, vendent au cha-

pitre de Saint-Géréon, de Cologne, avec l'autorisation de Jean, évêque de Liége, leur manoir d'*Ambele* ou Amelen. — *Datum et actum anno Domini M. CC. nonagesimo, Vidus junii.*

Lacomblet, *Urkundenbuch für die Geschichte des Niederrheins*, t. II, p. 529.

Florent, comte de Hollande, déclare qu'il doit à Guy, comte de Flandre et marquis de Namur, vingt mille livres parisis pour les frais de la guerre qui a eu lieu entre eux à la suite du refus de Florent de relever la terre de Zélande du comte de Flandre; il consent à se rendre à Gand et à y demeurer jusqu'à ce qu'il ait fourni des garanties suffisantes pour le payement de cette somme. — *... Faites et données l'an del incarnation Nostre Seigneur Jesus Christ mil deus cens quatre vins et dis, le samedy devant le S. Barnabé l'apostre.* 1290 10 juin.

Kluit, *Historia critica comitatus Hollandiæ et Zeelandiæ*, t. II, p. 924. — Van den Bergh, *Oorkondenboek van Holland en Zeeland*, t. II, p. 314.

Jean, duc de Brabant, se constitue caution de Florent, comte de Hollande, envers Guy, comte de Flandre, pour une somme de vingt mille livres parisis.— *... Le samedy devant le saint Barnabé apostre.* 1290 10 juin.

Fragment dans Willems, *Chronique en vers de Jean Van Heelu*, p. 523.

Le prévôt, le doyen et le chapitre de l'église Saint-Aubin, de Namur, d'une part, et Massar de Honteur et Catherine, sa femme, d'autre part, s'accordent au sujet de leurs droits sur une moitié des terres dites les *Coutures de Berlancomine. — Che fut fait et doneit à Namur, ou capitle delle église Saint Aubain, en l'an de grasce mil II^c quatre vins et dys, le semmedi devant le fieste saint Barnabé l'apostle.* 1290 10 juin.

Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique, t. XI, p. 121.

Jean, duc de Brabant, promet de décharger son cousin Florent, comte de Hollande, du payement de la somme de vingt mille livres parisis qu'il doit à Guy, comte de Flandre. — *Datum Biervliet, anno Domini M. CC. XI, dominica post Bonifacii et sociorum ejus.* 1290 11 juin.

Kluit, *Historia critica comitatus Hollandiæ et Zeelandiæ*, t. II, p. 927. — Van Mieris, *Charterboek der graaven van Holland*, t. I, p. 506. — Van den Bergh, *Oorkondenboek van Holland en Zeeland*, t. II, p. 315. — Fragment dans Willems, *Chronique en vers de Jean Van Heelu*, p. 523.

1290 11 juin. Jean de Renesse et Thierri de Bréderode, chevaliers, promettent en leur nom et au nom de leurs amis d'aider et de servir fidèlement Florent, comte de Hollande, et de se remettre entre les mains du duc de Brabant pour qu'il termine tous leurs différends avec le comte. — ... *Ghegheven in 't jaer Ons Heeren duisent twee hondert ende neghentich, des zonnedaeghes naer sinte Boniefaes dach.*

Kluit, *Historia critica comitatus Hollandiæ et Zeelandiæ*, t. II, p. 928. — Van Mieris, *Charterboek der graaven van Holland*, t. I, p. 506. — Van den Bergh, *Oorkondenboek van Holland en Zeeland*, t. II, p. 315.

1290 12 juin. Florent, comte de Hollande, promet d'accomplir, sous peine de payer trente mille livres au comte de Flandre, la sentence arbitrale prononcée par celui-ci, par le duc de Brabant et par le comte de Nevers, et s'oblige en outre à se rendre à Gand afin de donner au comte de Flandre des garanties pour l'exécution de cette sentence. — *Faites et données l'an del incarnation Notre Seigneur Jesus Christ mil deus cens quatre vins et dys, le lundy après le jour saint Barnabé lapostle.*

Kluit, *Historia critica comitatus Hollandiæ et Zeelandiæ*, t. II, p. 960. — Van den Bergh, *Oorkondenboek van Holland en Zeeland*, t. II, p. 322.

1290 12 juin. Florent, comte de Hollande, déclare que lui et les chevaliers Jean de Renesse, Wolfard de Borselen et Thierri de Bréderode, et plusieurs autres chevaliers, écuyers, gentilshommes et autres bonnes gens de Zélande et de Hollande ont consenti à ce que les trois princes arbitres ou deux d'entre eux prononcent en plusieurs fois sur les différends qu'ils ont eus ensemble à l'occasion des keures, des lois et du gouvernement de la Zélande, et désignent soixante et sept jurés pour décider sur les débats relatifs à ces questions. — .... *Faites et données à Biervliet, l'an de l'incarnation Notre Seigneur mil deux cens quatre vins et dys, le lundi après le saint Barnabé l'apostre.*

Kluit, *Historia critica comitatus Hollandiæ et Zeelandiæ*, t. II, p. 930. — Van den Bergh, *Oorkondenboek van Holland en Zeeland*, t. II, p. 316. — Fragment dans Willems, *Chronique en vers de Jean Van Heelu*, p. 524.

1290 12 juin. Le comte Florent promet au duc de Brabant de le garantir de tout le dommage qu'il pourrait essuyer par suite de ce qu'il s'est constitué sa caution envers Guy, comte de Flandre. — *Maendag op den andach S. Bonifaes.*

Fragment dans Van den Bergh, *Oorkondenboek van Holland en Zeeland*, t. II, p. 325.

Sentence arbitrale portée par Guy, comte de Flandre et marquis de Namur, Jean, duc de Lotharingie, de Brabant et de Limbourg, et Robert, fils aîné du comte de Flandre, comte de Nevers, sur les différends que Florent, comte de Hollande, a eus avec Guy, comte de Flandre, à cause de l'hommage de la Zélande et des bannis de Flandre que Florent a retenus en ses terres, et avec Jean de Renesse, Wolfard de Borselen, Thierri de Bréderode et leurs amis à l'occasion des keures et des lois du pays de Zélande. — ... *à Biervliet, l'an del incarnation Nostre Signeur Jhesus Christ mil deus cens quatre vins et dix, le lundy après le jour saint Barnabé l'apostele.* 1290 12 juin.

Kluit, *Historia critica comitatus Hollandiæ et Zeelandiæ*, t. II, p. 936. — Van den Bergh, *Oorkondenboek van Holland en Zeeland*, t. II, p. 317. — Fragment dans Willems, *Chronique en vers de Jean Van Heelu*, p. 324.

Rutger Stoltgrave et Gosuin de Bergheim, après avoir promis de servir la ville de Cologne contre tous ses ennemis, pendant une année, déclarent que s'il leur arrivait quelque mal, leurs parents et amis n'auraient rien à réclamer de la ville. — *Datum anno Domini millesimo CC^mo nonagesimo, in crastino beati Barnabe apostoli.* 1290 12 juin.

Ennen et Eckertz, *Quellen zur Geschichte der Stadt Köln*, t. III, p. 306.

Maître Jean, doyen de Saint-Lambert, de Liége, reconnaît que pendant sa vie la dotation de « son doyenné » a été affranchie du droit de gîte et qu'après sa mort le comte Guy de Flandre et ses héritiers, les comtes de Namur, pourront y reprendre l'exercice de ce droit. — *Ce fu donnei l'an de grasce M. CC. XC, le lundi après le feste saint Barnabé.* 1290 12 juin.

De Reiffenberg, *Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, etc.*, t. I, p. 239.

Thierri d'Ymmendorph donne à la maison de *Seyrsdorp*, de l'ordre Teutonique, tous ses biens meubles et immeubles. — *Actum et datum anno Domini M. CC. nonagesimo, in vigilia Viti et Modesti.* 1290 14 juin.

Ritz, *Urkunden zur Geschichte des Niederrheins und der Niedermaas*, p. 106.

Jean, duc de Lotharingie, de Brabant et de Limbourg, annule la concession que lui et les receveurs de ses revenus avaient faite de trois étaux de la halle aux draps, d'Anvers. — *Datum anno Domini M. CC. nonagesimo, feria secunda ante Nativitatem sancti Johannis Baptistæ.* 1290 19 juin.

Willems, *Brabantsche yeesten*, t. I, p. 675.

1290 19 juin. Waleran, seigneur de Montjoie et de Fauquemont, se déclare garant du serment que Jean de Reifferscheid, sire de Malberg, a prêté à Guy, comte de Flandre et marquis de Namur, pour vingt marcs de terres compris dans son franc-alleu de *Scorme* et relevant du comté de Namur. — ... *Faites l'an de grasce M. CC. XC, le lundi devant le Nativitei saint Jehan Baptiste.*

De Reiffenberg, *Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, etc.*, t. I, p. 240. — Fragment dans Ernst, *Histoire du Limbourg*, t. VI, p. 459. — *Bulletins de la Commission royale d'histoire*, 1re série, t. XVI, p. 66.

1290 19 juin. Maître Jean de Liége, chantre de l'église de Cambrai, et Gilles de Tournai, chancelier de l'évêché de la même ville, chargés par leur évêque de percevoir le décime imposé par ordre du pape, déclarent qu'ils n'ont rien à réclamer des religieux de Saint-Nicolas des Prés, ceux-ci n'étant pas soumis à l'autorité du prélat. — *Datum anno Domini millesimo ducentesimo nonagesimo, feria secunda ante festum Nativitatis beati Joannis Baptistæ.*

Mémoires de la Société historique et littéraire de Tournai, t. XIII, p. 25.

1290 26 juin. Les échevins d'Ypres déclarent s'en remettre à la décision du comte de Flandre au sujet du débat existant entre eux et l'abbaye de Messines. — *Datum anno Domini M. CC. nonagesimo, feria secunda post Nativitatem beati Joannis Baptiste.*

Fragment dans Diegerick, *Inventaire des chartes appartenant aux archives de l'abbaye de Messines*, p. 81.

1290 26 juin. Sentence arbitrale prononcée par le comte de Flandre entre la ville d'Ypres et l'abbaye de Messines, à propos de l'arrestation de quelques bourgeois d'Ypres à Noordschooten et Zuydschooten et de la construction d'un canal à travers les domaines de l'abbaye. — *Faites lan del incarnation Nostre Seigneur mil deus cens quatre vins et diis, le deluus après le Nativité sainct Jehan Bapt.*

Fragment dans Diegerick, *Inventaire des chartes appartenant aux archives de l'abbaye de Messines*, p. 81.

1290 26 juin. Sentence arbitrale prononcée par H. de Bapaume, archidiacre d'Ostrevant, et P., prévôt de Béthune, au sujet du débat qui s'est élevé entre les abbayes de Flines et de Marchiennes, à propos du droit de pêche au lieu dit *li Planke Tourneice.* — *Datum anno Domini M. CC. nonagesimo, feria secunda ante festum beatorum apostolorum Petri et Pauli.*

L'abbé Hautcœur, *Cartulaire de l'abbaye de Flines*, t. I, p. 310.

Arnoul, seigneur de Diest, Élisabeth, sa femme, et Gérard, son fils, promettent aux bourgeois de Diest de maintenir leurs priviléges et de ne pas permettre que l'on y attente en organisant des gildes ou d'autres corporations. — *Datum anno Domini M. CC. XC, feria tercia post Nativitatem beati Johannis Baptiste.* 1290 27 juin.

Bulletins de la Commission royale d'histoire, 3me série, t. II, p. 474. — Voir les mêmes *Bulletins*, 4me série, t. III, p. 193. — Stallaert, *Inventaire analytique des chartes concernant les seigneurs et la ville de Diest*, p. 31.

Jean, seigneur de Reifferscheid, du consentement de sa femme Cunégonde et de ses héritiers, transfère à Ouwenheim la cour de justice, au criminel et au civil, qui siégeait par ses ordres près de la ferme de l'abbaye de Camp dite *Brucge Ouwenheim*, au *Lindenstoc*. — *Datum anno Domini M. CC. nonagesimo, feria tertia post Nativitatem Johannis Baptiste.* 1290 27 juin.

Lacomblet, *Urkundenbuch für die Geschichte des Niederrheins*, t. II, p. 530.

Henri, chevalier de *Hurengen*, renouvelle par-devant les échevins de *Sygesthorp* la cession de différents biens qui avait été faite à l'ordre Teutonique. — *Datum et actum in Sygesthorp, anno Domini M. CC. nonagesimo, in festo apostolorum Petri et Pauli.* 1290 29 juin.

Ritz, *Urkunden zur Geschichte des Niederrheins und der Niedermaas*, p. 106.

Confirmation par Guy, comte de Flandre et marquis de Namur, d'une ordonnance de Marguerite, comtesse de Flandre et de Hainaut, relative à la foire de Thourout, ordonnance d'après laquelle, pendant la durée de la foire, comme aussi huit jours avant et huit jours après, les boutiques et halles de la Flandre devaient être closes. — *Ki fu fait l'an de l'incarnation Nostre Signeur Jhesu Crist mil deus cens quatre vins et dis, le vendredi apriès le jour saint Pierre et saint Pol.* 1290 30 juin.

Warnkönig, *Flandrische Staats- und Rechts-Geschichte*, t. I, Ire partie, Urkunden, p. 27, et t. II, p. 496 (édit. Gheldolf). — Lanssens, *Geschiedenis van Thourout et Wynendale*, p. 199.

Jean de Reifferscheid, seigneur de Malberg, déclare avoir repris en fief et en hommage du comte Guy vingt marcs de terres qu'il avait tenus jusque-là en franc-alleu à Worme, près de Randerode. — *Ce fu fait l'an delle incarnation* 1290 30 juin.

Nostre Signeur M. CC. XC, le venredi prochain après le feste saint Jehan Baptiste.

De Reiffenberg, *Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, etc.*, t. I, p. 243.

1290 juin. Exemption de tonlieux accordée par Florent, comte de Hollande, et sa femme Béatrix, au monastère de Baudeloo. Cette exemption est toutefois limitée, par an, à des objets valant deux livres de Hollande. — *Datum anno Domini millesimo ducentesimo nonagesimo, mense junio.*

Kluit, *Historia critica comitatus Hollandiæ et Zeelandiæ*, t. II, p. 966. — Van Mieris, *Charterboek der graaven van Holland*, t. I, p. 507. — Van den Bergh, *Oorkondenboek van Holland en Zeeland*, t. II, p. 524. — Fragment dans Vredius, *Genealogia comitum Flandriæ*, preuves, t. II, p. 33.

1290 juin. Guillaume de Holseet, Gilles de Trevensdorph et Simon de Reymersdale, chevaliers, déclarent que leur père, le chevalier Simon de Reymersdale, et Mabilie, leur mère, ont assigné une dîme se prélevant à Reymersdale à leur frère Olivier, à condition qu'il la laisse après sa mort à l'abbaye de Rolduc. — *Datum anno Domini M. CC. nonagesimo, mense junio.*

Ernst, *Histoire du Limbourg*, t. VI, p. 405. — Franquinet, *Beredeneerde inventaris der oorkonden van de abdy van Kloosterrade*, p. 49.

1290 2 juillet. Jean, duc de Brabant, assigne un douaire à Marguerite, fille d'Édouard, roi d'Angleterre, qui devait épouser son fils Jean. — *A Loundres, l'an del incarnation Nostre Seignor M. CC. quatre vingt et dis, le dimenche après la feste seint Pierre et seint Poul apostle.*

Rymer, *Foedera, conventiones, litteræ, etc.*, t. II, p. 480 (édit. de 1727), et t. I, IIme partie, p. 734 (édit. de 1816). — Lünig, *Codex Germaniæ diplomaticus*, t. II, col. 1147.

1290 5 juillet. Rodolphe, roi des Romains, engage la ville de Duisburg à son parent Thierri, comte de Clèves, pour la somme de deux mille marcs d'argent, qui sont assignés par le roi à sa nièce Marguerite, femme du comte, pour former sa dot. — *Datum Erfordie, III nonas julii, indictione III, anno Domini millesimo CC. LXXXX, regni vero nostri anno XVII.*

Lacomblet, *Urkundenbuch für die Geschichte des Niederrheins*, t. II, p. 533.

1290 5 juillet. Déposition de vingt-six témoins qui furent interrogés par les archevêques de Mayence et de Trèves, sur les torts que les citoyens de Cologne ont causés

à leur archevêque Sifroi, et les circonstances de la bataille de Woeringen. — *Anno M. CC. nonagesimo, ... feria quarta post festum beatorum Petri et Pauli apostolorum.*

Apologie der Ertz-Stifts Cölln, pp. 67 et 75. — Lünig, *Spicilegium ecclesiasticum, pars I, continuatio*, p. 387. — Ernst, *Histoire du Limbourg*, t. VI, p. 405. — Willems, *Chronique en vers de Jean Van Heelu*, p. 526. — Lacomblet, *Urkundenbuch für die Geschichte des Niederrheins*, t. II, p. 531. — Fahne, *Codex diplomaticus Salmo-Reifferscheidanus*, p. 57.

Vidimus, émané de Gérard, archevêque de Mayence, de la charte du 21 juillet 1287, par laquelle les Colonais promettaient de rester fidèles à Sifroi, leur archevêque. — *Datum anno Domini M. CC. nonagesimo, tertio nonas julii.* 1290 5 juillet.

Securis ad radicem posita ...., p. 269.

Rodolphe, roi des Romains, mande au comte de Hollande, son vassal, qu'il n'approuve point et n'approuvera jamais l'accord conclu par lui au sujet de la terre de Walcheren, en Zélande. — *Datum Erfordiæ, secundo nonas julii, regni nostri anno septimo decimo.* 1290 6 juillet.

Kluit, *Historia critica comitatus Hollandiæ et Zeelandiæ*, t. II, p. 967. — Van Mieris, *Charterboek der graaven van Holland*, t. I, p. 507. — Van den Bergh, *Oorkondenboek van Holland en Zeeland*, t. II, p. 324.

L'official de Tournai atteste que Jeanne, femme de Jean de Bourghelles et fille du chevalier Jean de Foukières, a constitué au profit de Jean l'Avoet, de Nomaing, et moyennant le payement de cent vingt livres parisis, une rente viagère de vingt livres. — *Datum anno Domini millesimo ducentesimo nonagesimo, feria sexta ante Divisionem apostolorum.* 1290 7 juillet.

L'abbé Hautcœur, *Cartulaire de l'abbaye de Flines*, t. I, p. 313.

Renaud, comte de Gueldre, reconnaît devoir à Guy, comte de Flandre et marquis de Namur, la somme de dix-neuf cents marcs que celui-ci a payée pour lui à Jean, duc de Lotharingie et de Brabant. — ... *Données l'an de grâce mil deus cens quatre vins et dis, le samedi après les witaules de seint Pierre et de seint Poil.* 1290 8 juillet.

Ernst, *Histoire du Limbourg*, t. VI, p. 413. — Willems, *Chronique en vers de Jean Van Heelu*, p. 530. — Voir Jules de Saint-Genois, *Inventaire analytique des chartes des comtes de Flandre*, p. 158.

1290 16 juillet. Jean, duc de Lotharingie, de Brabant et de Limbourg, déclare que le comte Florent de Hollande s'est acquitté des mille livres parisis qu'il devait payer au duc à la Saint-Remi suivante. — ... *Datum anno Domini M. CC. XC, dominica post Divisionem apostolorum.*

Kluit, *Historia critica comitatus Hollandiæ et Zeelandiæ*, t. II, p. 1085. — Fragment dans Willems, *Chronique en vers de Jean Van Heelu*, p. 530. — Van den Bergh, *Oorkondenboek van Holland en Zeeland*, t. II, p. 325.

1290 16 juillet. Jean d'Avesnes, comte de Hainaut, approuve, par-devant les pairs du comté, l'acquisition qui avait été faite par le monastère de Cambron de différents fiefs. — *Chou fu fait, reconneut et confermet à Valenchienes en le sale, l'an del incarnation Nostre Singuer Jhesu Crist mil CC. quatre vins et dis, ou mois de jule, le diemence devant le feste de le Magdelainne.*

De Smet, *Cartulaire de l'abbaye de Cambron*, p. 160.

1290 16 juillet. Les hommes de fief du comté de Hainaut, agissant en qualité de pairs et de vassaux, attestent la réalité des faits contenus dans l'acte qui précède. — *Chou fu fait à Valenchienes en le sale, ... l'an del incarnation Notre Singnuer Jhesu Crist mil CC. quatre vins et dis, le diemenche devant le fieste de le Magdelainne.*

De Smet, *Cartulaire de l'abbaye de Cambron*, p. 163.

1290 16 juillet. L'abbé Baudouin et les religieux de Cambron déclarent que Jean d'Avesnes, comte de Hainaut, leur a confirmé le fief acquis de Jacques de Werchin à Bermeries, et le droit de dîme sur vingt-quatre bonniers de terres à Bauffe, acheté à Jean d'Audenarde. — *Cou fait reconneut et confremeit à Valenchienes en la sale, l'an del incarnation Notre Signeur Jhesu Crist M. CC. XC, ou mois de julé, le dyemence devant le fieste de le Madeileine.*

De Reiffenberg, *Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, etc.*, t. I, p. 419.

1290 19 juillet. Les tenanciers de Walter Bog attestent que Henri *de Monte* dit Van der Varent a, par-devant eux, donné au couvent de Rotthem, pour l'entretien d'une lampe ardente, un cens annuel de huit sous se prélevant à Berg (*apud Montem*), près de Diest. — *Datum anno Domini M. CC. nonagesimo, feria quarta post Divisionem apostolorum.*

Brabandsche Museum voor oudheden en geschiedenis, p. 330.

Jean d'Avesnes, comte de Hainaut, déclare que l'abbé et les religieux de Cambron lui ont payé huit mille cinq cents livres tournois, pour obtenir la confirmation de tous les biens qu'ils possèdent dans le comté.—*L'an del incarnation Jhesu Crist mil deus cens quatre vins et dis, ou mois de jule, le diemenche apriès le fieste de le Magdelainne.* 1290 23 juillet.

De Smet, *Cartulaire de l'abbaye de Cambron*, p. 162.

Rodolphe, roi des Romains, autorise Renaud, comte de Gueldre, à faire battre monnaie à Ruremonde ou à Harderwyck, mais non à Arnhem.—*Datum Erfordiæ, II kal. augusti, indictione III, anno M. CC. nonagesimo, regni nostri anno XVII.* 1290 31 juillet.

Nyhoff, *Gedenkwaardigheden uit de geschiedenis van Gelderland*, t. I, Oorkonden, p. 32.

Siger de Bailleul, maréchal de Flandre, et plusieurs autres vassaux du comte Guy attestent la cession du tonlieu de Thourout, qui a été faite par Hannequin, fils de Pierre de le Niepe, à Jean de Namur, pour la somme de six cent soixante quatorze livres parisis, sauf l'usufruit de ce tonlieu, qui a été réservé au comte Guy et à la comtesse Isabelle, sa femme. — ...*Faites en l'an de grasce M. CC. XC, el mois de jule.* 1290 juillet.

De Reiffenberg, *Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, etc.*, t. I, p. 241.

Sentence arbitrale prononcée par les échevins de la ville de Saint-Omer dans le différend existant entre le comte Guy de Flandre, marquis de Namur, et les Trente-neuf de Gand, touchant le maintien et l'étendue de la juridiction du comte et de celle de la ville de Gand. — *Che fu fait et dit en lan del incarnation Nostre Signeur mil deus chens quatre vins et dis, el mois de jule.* 1290 juillet.

D'Oudegherst, *Annales de Flandre*, t. II, p. 246 (édit. Lesbroussart). — Diericx, *Mémoire sur les lois, les coutumes et les priviléges des Gantois*, t. II, p. 132. — Warnkönig, *Documents inédits relatifs à l'histoire des Trente-neuf de Gand*, p. 1. — *Messager des sciences et des arts*, t. II, pp. 103-112. — En flamand dans Despars, *Cronycke van Vlaenderen*, t. I, p. 390. — Voir Jules de Saint-Genois, *Inventaire analytique des chartes des comtes de Flandre*, p. 159, et Van Duyse, *Inventaire analytique des chartres de la ville de Gand*, p. 55.

Acte passé par-devant les échevins de Flines et par lequel Pierre Poles reconnaît devoir à l'abbaye de Flines une rente de cinq sous parisis. — *Che fu fait en l'an de grace mil deus cens quatre vins et dis, el mois de julé.* 1290 juillet.

L'abbé Hautcœur, *Cartulaire de l'abbaye de Flines*, t. I, p. 312.

1290 1er août. Guy, comte de Flandre, ordonne qu'une certaine somme soit payée chaque année par son receveur de Flandre à Wolfard de Borselen et Gilles Vandepoele, chevaliers, et à plusieurs autres, en compensation de leurs biens situés en Zélande, dont le comte de Hollande les empêche de jouir, parce qu'ils tiennent le parti du comte de Flandre, avec lequel Guy est en guerre. — *Op St. Pieter in ougst.*

Fragment dans Kluit, *Historia critica comitatus Hollandiæ et Zeelandiæ*, t. II, p. 968.

1290 9 août. Guy, comte de Flandre et marquis de Namur, charge le bailli de Douai de mettre l'abbaye de Flines en possession des quatre muidées de terres qui ont été vendues au monastère par le chevalier Boutiers de Cantin. — *Faites et dounées en l'an de grasce mil CC. IIII^{xx} et dis, le vigile saint Leurenc.*

L'abbé Hautcœur, *Cartulaire de l'abbaye de Flines*, t. I. p. 315.

1290 14 août. Le roi de France, Philippe, informe le comte de Flandre, Guy, que les réaux d'or frappés par ordre du roi doivent être acceptés au prix de dix sous de petits tournois. — *Ce fu fet à Paris, l'an de grace mil CC. quatre vinz et dis, le lundi après la Saint Lorenz.*

Gaillard, *Recherches sur les monnaies des comtes de Flandre*, pièces justificatives, p. 8. — Voir Jules de Saint-Genois, *Inventaire des chartes des comtes de Flandre*, p. 160.

1290 14 août. Jean, duc de Brabant, promet de se rendre à Gand le lendemain de la Saint-Remy, pour exécuter les clauses de l'accord conclu entre les comtes de Hollande et de Flandre, s'obligeant à ne pas quitter cette ville avant que toutes ces clauses ne fussent exécutées. — ... *La veille de la fête de Notre Dame mi août.*

Fragment dans Willems, *Chronique en vers de Jean Van Heelu*, p. 331.

1290 14 août. Florent, comte de Hollande, et le duc Jean de Brabant promettent de se rendre à Gand le lendemain après la Saint-Remy, afin de mener à bonne fin les conventions négociées entre eux. — *XIV augustus M. CC. XC.*

Fragment dans Van den Bergh, *Oorkondenboek van Holland en Zeeland*, t. II, p. 325.

1290 16 août. Le chevalier Jean Bouthiers, seigneur de Cantin, vend à l'abbaye de Flines, avec le consentement de son seigneur, le comte Guy, quatre muidées de terres

situées à Cantin. — *Faites en l'an de grasce mil deus cens quatre vins et dis, el mois d'aoust, le demierkes apriès le mi aoust.*

L'abbé Hautcœur, *Cartulaire de l'abbaye de Flines*, t. I, p. 516.

Rodolphe, roi des Romains, décide que, dans une assemblée tenue à Erfurt, il a été jugé qu'un seigneur qui a à se plaindre d'un de ses vassaux peut le faire citer devant ses autres vassaux et le traiter d'après la sentence de ceux-ci. — *Datum Erfordie, anno, die, indictione premissis (anno Domini M. CC. nonagesimo, XVI kalendas septembris, indictione tertia), regni vero nostri anno septimo decimo.* 1290 17 août.

Lacomblet, *Urkundenbuch für die Geschichte des Niederrheins*, t. II, p. 535.

Le chevalier Nicolas de Condé, seigneur de Belœil et de Morialmé, approuve la cession de douze bonniers d'aunaies situés près de la Benoîte-Fontaine, cession qui avait été faite à l'abbaye de Soleilmont par Walter, seigneur d'Heppignies. — *Che fu fait l'an de grasce M. CC. LXXX et dis, le juedit après l'Asumption Nostre Dame en awost.* 1290 17 août.

Fragment dans De Villers, *Description analytique de cartulaires et de chartriers du Hainaut*, t. VII, p. 29.

Vidimus, donné par Jean, doyen de l'église Saint-Aubin, de Namur, de l'acte par lequel le roi Rodolphe avait, le 28 octobre 1286, réhabilité Godin de Namur. — *Datum anno Domini millesimo CC. nonagesimo, feria secunda post Assumptionem beate Virginis.* 1290 21 août.

Jules Borgnet, *Cartulaire de la commune de Namur*, t. I, p. 79.

Jean, prieur des Guillemins de Bouchoute, et trois autres personnes attestent que Gloire, veuve de Thierri Bortins, a transporté au couvent d'Oost-Eecloo cinq journaux de terres situés au *Dunekinedam* et une rente de quinze *scaelje*. —*Dit was ghedaen in jaer Ons Heren als men scrieft M. CC. ende tnegentech, svoensdaghes vor sente Bartholomeus dach.* 1290 25 août.

Serrure, *Vaderlandsch Museum voor Nederduitsche Letterkunde, enz.*, t. V, p. 360. — De Potter et Broeckaert, *Geschiedenis van de gemeenten der provincie Oost-Vlaanderen*, t. XVI, p. 224.

Guillaume de Mortagne, chevalier, sire de Rumeis, et Pierre, prévôt de l'église de Béthune, décident, en qualité d'arbitres, que Jean, évêque de Liége, 1290 26 août.

et Guy, comte de Flandre, marquis de Namur, posséderont chacun la moitié du bois des Calenges, mais que l'évêque aura vingt bonniers en avant-part. — *Faites et dounées à Namur, en l'an de grâce mil deux cent quatre vins et diis, le samedi après le jour saint Betreimé l'apostele.*

Galliot, *Histoire de la ville et province de Namur*, t. VI, p. 45. — De Reiffenberg, *Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, etc.*, t. I, pp. 34 et 257.

1290 28 août. Pelegrin de Chartres, de Lucques, déclare avoir reçu de Guillaume, lombard de Bois-le-Duc, au nom de Florent, comte de Hollande, et au profit du duc de Brabant, les mille livres parisis dues à ce dernier par le comte Florent. — *Datum London., in festo Decollationis sancti Johannis Baptiste, anno Domini M. CC. XC.*

Kluit, *Historia critica comitatus Hollandiæ et Zeelandiæ*, t. II, p. 169. — Fragment dans Willems, *Chronique en vers de Jean Van Heelu*, p. 531.

1290 août. Édouard, roi d'Angleterre, modifie les conventions qui ont été arrêtées entre lui et le duc de Brabant, d'une part, et le comte de Hollande, d'autre part, pour le mariage de Jean, fils de celui-ci, et d'Élisabeth, fille du roi. — *Date per manum nostram apud Norhamton, mense augusto, anno regni nostri decimo octavo.*

Van Mieris, *Charterboek der graaven van Holland*, t. I, p. 508 (avec une traduction en hollandais). — Van den Bergh, *Oorkondenboek van Holland en Zeeland*, t. II, p. 326.

1290 août. Siger de Braine, chevalier, seigneur de Seneffe, reconnaît qu'il n'a aucun droit d'exiger de la ferme de Reinirsart, ni à *Perfontriu*, des redevances en poulets, le cerquemanage, les banalités, les corvées et les autres services; il en fait don à l'abbaye de Ninove, à laquelle appartenaient les biens précités. — *Ce fut fait en l'an de grasse M. CC. XC, ou mois d'awoust.*

De Smet, *Corpus chronicorum Flandriæ*, t. II, p. 964.

1290 1er septembre. Gilles *de Monte*, sénéchal de Brabant, agissant au nom du duc de Brabant, donne aux religieux d'Heylissem le droit de pêcher dans la Gette, depuis le pont situé à Linsmeau jusqu'au pont de *Knymont*, moyennant un cens annuel de six deniers de Louvain. — *Actum et datum anno Domini millesimo ducentesimo nonagesimo, in die beati Egidii.*

Wauters, *La Belgique ancienne et moderne*, Canton de Tirlemont, Ire partie, p. 166.

Thierri, comte de Clèves, se réconcilie avec les citoyens de Duisburg, par la médiation de l'archevêque et du doyen de Cologne. — *Datum et actum anno Domini M. CC. nonagesimo, feria quarta ante Nativitatem B. Marie virginis.* 1290 6 septembre.

Lacomblet, *Urkundenbuch für die Geschichte des Niederrheins*, t. II, p. 535.

Édouard, roi d'Angleterre, désigne Guillaume de Carleton, clerc, et Roger de Tilmanson, chevalier, afin de recevoir la saisine des terres assignées par le duc de Brabant à son fils Jean et à Marguerite, princesse d'Angleterre, en vertu de conventions matrimoniales. — *A Torpel, le VIII de septembre, l'an del incarnation Nostre Seigneur M. CC. XC.* 1290 8 septembre.

Rymer, *Foedera, conventiones, litteræ, etc.*, t. II, p. 491 (édit. de 1727), et t. I, IIme partie, p. 739 (édit. de 1816).

Jean de Brabant et Marguerite d'Angleterre, sa femme, donnent pouvoir à Roger de Tilmanson et à Guillaume de Carleton de recevoir la saisine de six mille livrées de terres qui leur ont été attribuées par contrat de mariage. — *A Torpel, le VIII de septembre, l'an del incarnation Nostre Seignor M. CC. XC.* 1290 8 septembre.

Rymer, *Foedera, conventiones, litteræ, etc.*, t. II, p. 491 (édit. de 1727), et t. I, IIme partie, p. 739 (édit. de 1816).

Lettres adressées par Édouard, roi d'Angleterre, à Jean, duc de Brabant, concernant certaines terres à assigner à Jean, fils du duc, et à Marguerite, princesse d'Angleterre, en vertu des conventions matrimoniales conclues entre eux. — *A Torpel, le VIII de septembre, l'an del incarnation Nostre Seigneur M. CC. XC.* 1290 8 septembre.

Rymer, *Foedera, conventiones, litteræ, etc.*, t. II, p. 491 (édit. de 1727), et t. I, IIme partie, p. 739 (édit. de 1816).

Philippe, roi des Français, déclare que Jean d'Avesnes, comte de Hainaut, lui a fait hommage pour la terre d'Ostrevant. Le comte tiendra ce domaine à titre de baronnie et devra le service avec cinq chevaliers; il a consenti à ce que l'on examinât la question de la garde des abbayes situées dans l'Ostrevant et promis de faire satisfaction au roi. — *Datum apud domum dicti domini regis* 1290 16 septembre.

Folegie in Leonibus, anno Domini millesimo ducentesimo nonagesimo, sabbato post Exaltationem sancte Crucis.

Martene et Durand, *Thesaurus anecdotorum*, t. I, col. 1234. — Rousset, *Supplément au corps diplomatique*, t. II, Ire partie, p. 157. — Lünig, *Codex Germaniæ diplomaticus*, t. II, col. 2419. — Vinchant, *Annales de la province et comté de Hainaut*, t. VI, p. 55. — *Bulletins de la Commission royale d'histoire*, 4me série, t. II, p. 310. — Wauters, *Le Hainaut pendant la guerre du comte Jean d'Avesnes contre la ville de Valenciennes*, p. 18.

1290 17 septembre. Le chevalier Guillaume, seigneur de Stryen, vend à son parent, Guillaume Hugemans, et à ceux qui achèteraient de celui-ci une partie de ce bien, à charge de la tenir de lui en fief, toutes les terres situées entre Overlake et Lindonk et entre la Marke et la Swaluwe (depuis, le territoire de Sevenbergen). — *Dit was gedaen als men screef int' jaer Ons Heeren M.CC. XC, op sinte Lambertus dag.*

Gramaye, *Antiquitates Bredanæ*, p. 26. — Van Goor, *Beschryving der stadt ende lande van Breda*, p. 429. — Van Mieris, *Charterboek der graaven van Holland*, t. I, p. 509. — Van den Bergh, *Oorkondenboek van Holland en Zeeland*, t. II, p. 327. — Fragment dans Butkens, *Trophées de Brabant*, t. II, p. 198.

1290 17 septembre. Règlement arrêté par l'évêque de Liége, Jean, pour la nomination aux bénéfices étant à la collation du chapitre de Saint-Aubin, de Namur. — *Datum anno Domini M.CC. nonagesimo, in festo beati Lamberti martiris.*

Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique, t. VI, p. 199.

1290 18 septembre. Le comte de Hainaut et le comte de Saint-Pol, en présence du roi de France, acceptent pour arbitres de leurs différends Jean, comte de Dampierre, et le comte d'Eu et déclarent qu'ils attendront leur décision pendant un laps de temps qui se terminera à la Purification de l'année suivante. — *Actum apud Domum Foleyæ, die lunæ post Exaltationem Sanctæ Crucis, anno Domini M.CC.XC.*

Martene et Durand, *Amplissima collectio*, t. I, col. 1233. — Lünig, *Codex Germaniæ diplomaticus*, t. II, col. 2419.

1290 19 septembre. L'évêque de Tournai déclare que l'archevêque de Reims, ses collègues et lui, en votant au concile provincial de l'année 1287 une taxe pour la défense de leurs intérêts à Rome, n'ont pas voulu porter atteinte aux immunités dont jouissent les abbayes de Saint-Martin, de Tournai; de Saint-Amand; de Saint-

Pierre et de Saint-Bavon, de Gand, et d'Oudenbourg.—*Datum anno Domini M. CC. LXXXX, feria tertia post Exaltationem S. Crucis.*

Martene et Durand, *Thesaurus anecdotorum*, t. IV, col. 207.

Jean, duc de Brabant, etc., accorde aux bourgeois de Léau divers priviléges et libertés et ratifie les ordonnances qu'ils avaient décrétées de commun accord. — *Datum anno Domini M. CC. XC, in festo beati Mathœi apostoli.* 1290 21 septembre.

Willems, *Chronique en vers de Jean Van Heelu*, p. 531.

Guy, comte de Flandre et marquis de Namur, accepte en payement de Renaud, comte de Gueldre, les deniers qu'il avait à recevoir du roi de France, à raison de la vente à celui-ci de la terre *des Fleu* (Harfleur) et de ses dépendances. — *Faites et donées à Peteghiem, en l'an de grasce mil CC. quatre vins et diis, al mois de septembre, le samdi apries le saint Math.* 1290 23 septembre.

Ernst, *Histoire du Limbourg*, t. VI, p. 414.

Jean, duc de Lotharingie et de Limbourg, en considération des grands services que les habitants de Louvain lui ont rendus, approuve quelques dispositions qu'ils avaient arrêtées, leur accorde l'usage du poids public appelé *de waeg* ou la balance, etc. — *Datum in festo beati Michaelis, anno Domini M. CC. nonagesimo.* 1290 29 septembre.

De Nélis, *Tabulæ publicæ Lovaniensium*, p. 22. — Willems, *Chronique en vers de Jean Van Heelu*, p. 534. — De Ram, *Joannis Molani rerum Lovaniensium libri XIV*, t. II, p. 1215.

Le duc Jean déclare qu'il ne réclamera pas les sommes d'argent que la ville de Louvain a promis de lui payer pendant quinze ans, aussi longtemps qu'il n'aura pas fourni à cette ville toutes les garanties qui lui ont été promises. — *Datum anno Domini M. CC. nonagesimo, in crastino beati Michaelis.* 1290 30 septembre.

De Nélis, *Tabulæ publicæ Lovaniensium*, p. 26. — De Ram, *Joannis Molani rerum Lovaniensium libri XIV*, t. II, p. 1217.

Philippe, roi de France, déclare avoir reçu l'hommage de Jean d'Avesnes, comte de Hainaut, pour la terre d'Ostrevant.—*Actum apud domum nostram Foleye in Leonibus, anno Domini millesimo ducentesimo nonagesimo, mense septembri.* 1290 septembre.

Martene et Durand, *Thesaurus anecdotorum*, t. I, col. 1234. — De Villers, *Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, etc.*, t. III, p. 786.

1290 septembre. Le comte Guy permet à l'abbaye de Flines d'exercer sur les quatre muidées de terres récemment acquises par le monastère du seigneur de Cantin, la même juridiction que sur quatre autres muidées antérieurement achetées au même. — *Faites et données en l'an de grasce mil deux cens quatre vins et dys, ou mois de septembre.*

L'abbé Hautcœur, *Cartulaire de l'abbaye de Flines*, t. I, p. 319.

1290 septembre. Jean d'Avesnes, comte du Hainaut, déclare que lorsqu'il est entré en possession de ses domaines, il a promis à la ville de Valenciennes de traiter comme ses prédécesseurs les personnes et les biens des bourgeois de cette ville, d'après leurs chartes et priviléges; il renouvelle ces engagements et fait jurer par les seigneurs, ses vassaux, qu'ils ne lui donneront aucune aide s'il y contrevenait. — *Che fu fait et donet l'an del incarnation Nostre Signeur Jhesu Crist mil et deux cens quatre vingt et dis, el mois de septembre.*

Martene et Durand, *Thesaurus anecdotorum*, t. I, col. 1235.—Lacroix, *Guerre de Jean d'Avesnes contre la ville de Valenciennes*, p. 5. — Cellier, *Recherches sur les institutions politiques de la ville de Valenciennes*, p. 310. — Voyez De Villers, *Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, etc.*, t. III, p. 786.

1290 septembre. Acte passé par-devant les vassaux du châtelain de Lille et constatant que Gilbert d'Ardonpret a vendu à l'abbaye de Flines cinq bonniers et un quartier de terres, situés à *Biercus* (sous Monchin). — *Che fu fait l'an de l'Incarnation mil CC. LXXX et dis, el mois de septembre.*

L'abbé Hautcœur, *Cartulaire de l'abbaye de Flines*, t. I, p. 319.

1290 janvier-septembre. Le roi Rodolphe assigne au comte de Clèves Nimègue, Duisburg et Deventer, ordonne aux habitants et vassaux de ces villes de lui obéir, et décide que sur les revenus de ces domaines il sera prélevé mille marcs, à titre de dot pour la nièce du roi, comtesse de Clèves. — ....*ducentesimo* ...., *indictione tertia, anno regni*....

Lacomblet, *Urkundenbuch für die Geschichte des Niederrheins*, t. II, p. 556.

1290 1er octobre. Traité d'alliance conclu entre Guy, comte de Flandre et marquis de Namur, et Béatrix, comtesse de Luxembourg. — ...*Faites et données en l'an de grasce M. CC. XC, le jour saint Remy.*

De Reiffenberg, *Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, etc.*, t. I, p. 30.

Jacques, curé d'Axel, Jean Boie et Guillaume Groetmansaer Jacob, chapelain d'Axel, déclarent que Daenbeman et d'autres personnes ont cédé à l'abbaye de Cambron, en aumône, une partie de digue se prélevant à Stripe, près de *Stoppeldike*. — *Dit was gedaen tote Axele, int' jaer Ons Heren als men screef dusentech twe hondert vierwarf twintech ende tiene, op sente Baves ende sente Remigius dach.* 1290 1er octobre.

De Smet, *Cartulaire de l'abbaye de Cambron*, p. 497.

Vidimus donné par le chapitre de Saint-Aubin, de Namur, des lettres de Conon de Lonchin et de Henri, son fils, en date du 29 juin 1289. — *Faite en l'an de grasce mil deus cens quatre vins et dis, lendemain de le Saint Remi.* 1290 2 octobre.

Ernst, *Histoire du Limbourg*, t. VI, p. 377. — De Reiffenberg, *Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, etc.*, t. I, p. 496. — Willems, *Chronique en vers de Jean Van Heelu*, p. 496.

Le prieur et les religieux de l'ordre de Saint-Guillaume, de Nivelles, à qui le duc de Brabant avait confié l'hôpital de Vieux-Genappe, s'engagent à respecter les droits de l'abbaye d'Afflighem, patronne de l'église de ce village. — *Datum et actum anno Domini M. CC. nonagesimo, feria sexta post Remigii.* 1290 6 octobre.

Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique, t. I, p. 80.

René Hünekyn, de Müllenark, déclare avoir reçu du seigneur de Heinsberg cinquante marcs de Cologne et, en retour de cette somme, prend en fief onze journaux de terres, un journal et demi de prés et un cens de cinq sous à Meersen. — *Datum in festo Undecim millium virginum, anno Domini millesimo ducentesimo nonagesimo.* 1290 21 octobre.

Lacomblet, *Urkundenbuch für die Geschichte des Niederrheins*, t. II, p. 537.

Les échevins de Diest certifient que Arnoul de Herpene a assigné à Lambert Joye, leur collègue, une rente annuelle de vingt sous sur une maison située à Diest, derrière le Vieux château. — *Datum anno Domini M. CC. nonagesimo, in octavis beati Calixti pape.* 1290 21 octobre.

Brabandsch Museum voor oudheden en geschiedenis, p. 235.

Acte passé par-devant les échevins de l'abbesse de Flines et par lequel celle-ci acquiert de Michel de le Prée cinq rasiérées et une coupe de terres, situées à 1290 23 octobre.

Cantin. — *Ce fu fait l'an del incarnation Nostre Seigneur Jhésu Crist mil CC. LXXX et X, el mois d'octobre, le deluns devant le Saint Simon et Saint Jude.*

L'abbé Hautcœur, *Cartulaire de l'abbaye de Flines*, t. I, p. 321.

1290
26 octobre.

René Hünekin, de Müllenark, déclare avoir reçu de Gérard de Juliers, seigneur de Castre, cinquante marcs de Cologne et, en retour de cette somme, prend de lui en fief des redevances et des cens se prélevant à Kranthausen et *Ertburg*. — *Datum feria quinta ante festum beatorum apostolorum Simonis et Jude, anno Domini M. CC. nonagesimo.*

Lacomblet, *Urkundenbuch für die Geschichte des Niederrheins*, t. II, p. 357.

1290
30 octobre.

Florent, comte de Hollande, déclare qu'il pardonne à Wolfard de Borselen, chevalier, et à ses gens tous les méfaits qu'ils ont commis contre lui et reçoit Wolfard au nombre de ses conseillers. — *Dese voorwaerden waeren ghemaket... in Walcheren, tot Westhove by Domburgh, in 't jaer Ons Heeren duusent twee hondert ende neghentich, des manendaghes voor Alreheyligen daeghe.*

Van Mieris, *Charterboek der graaven van Holland*, t. I, p. 310. — Van den Bergh, *Oorkondenboek van Holland en Zeeland*, t. II, p. 328. — Fragment dans Kluit, *Historia critica comitatus Hollandiæ et Zeelandiæ*, t. II, p. 969.

1290
5 novembre.

Approbation, par le comte Guy, de l'acte par lequel l'abbaye de Flines avait acquis de Jean Bouthier, seigneur de Cantin, quatre muidées de terres. — *Faites et dounées en l'an del incarnation Nostre Segnour mil deus cens quatre vins et dis, le diemenche prochain apriès le feste de Tous Sains.*

L'abbé Hautcœur, *Cartulaire de l'abbaye de Flines*, t. I, p. 322.

1290
5 novembre.

Florent, comte de Hollande, déclare que Florent de Borselen sera son conseiller pendant toute sa vie, et Borselen, de son côté, s'engage à conseiller fidèlement le comte. — *Gegeven int jaer Ons Heeren duysent twee hondert ende negentich, des sonnendaghes na Alreheylighen daghe.*

Van Mieris, *Charterboek der graaven van Holland*, t. I, p. 311. — Van den Bergh, *Oorkondenboek van Holland en Zeeland*, t. II, p. 329.

1290
6 novembre.

Béatrix, comtesse de Luxembourg, et Henri, son fils, comte de Luxembourg, donnent leur consentement à tout ce qui sera traité entre le duc de Brabant et

le comte Guy de Flandre, marquis de Namur, touchant le mariage du comte Henri et de Marguerite de Brabant, fille du duc. — *Dounées l'an de grace mil deus cens quatre vins et dyx, le lundy après le jour de le feste Toussains.*

Vredius, *Genealogia comitum Flandriæ*, preuves, t. II, p. 27.

Contrat de mariage de Guillaume de Kuyk, seigneur de Boxtel, et de Marie, fille d'Arnoul, sire de Diest. — *VIII novembre M. CC. XC.* 1290 8 novembre.

Analysé dans Butkens, *Trophées de Brabant*, t. II, p. 213.

Keure donnée en particulier à la Zélande *Bewesterschelde* ou à l'ouest de l'Escaut; on y ordonne que tous les ans les écoutètes choisiront par paroisse des échevins au nombre de cinq ou de sept, selon l'étendue de la paroisse. — *Gegeven in Walcheren, te Kampvere, in den jaere Ons Heeren duysent IIe ende XC, des maendaechs nae Sinte Martensdach in den winter.* 1290 13 novembre.

Kluit, *Historia critica comitatus Hollandiæ et Zeelandiæ*, t. II, p. 970. — Van Mieris, *Charterboek der graaven van Holland*, t. I, pp. 511-523. — Van den Bergh, *Oorkondenboek van Holland en Zeeland*, t. II, pp. 330 et suiv.

Guy, comte de Flandre et marquis de Namur, informe son bailli de Douai qu'il a donné aux échevins de cette ville le pouvoir de régler l'exécution des testaments et la gestion des biens des enfants mineurs. — *Donné à Ypre, le mardi après le Saint-Martin.* 1290 14 novembre.

Roisin, *Franchises, lois et coutumes de la ville de Lille*, p. 15. — Tailliar, *Recueil d'actes en langue romane-wallonne*, p. 361.

Jean de Namur déclare avoir reçu de son père, Guy, comte de Flandre, l'administration et le gouvernement du comté de Namur, à condition de payer à Guy, tant que celui-ci vivra, quatre mille livres tournois par an et, de plus, mille livres à son frère Guy. — *Données en lan de grace M. CC. quatre vingt et dys, sur le samedy après le Saint-Martin en yveir.* 1290 18 novembre.

Vredius, *Genealogia comitum Flandriæ*, preuves, t. II, p. 51.

Les échevins de Lamminsvliete (l'Écluse), qui venait d'être érigé en ville franche par le comte Guy, reconnaissent qu'en matière de jugements leurs administrés peuvent en appeler aux magistrats de Bruges. — *En l'an Nostre* 1290 23 novembre.

Signeur mil deus cens quatre vins et dis, le jeusdi devant le jour Sainte Katerine.

Gilliodts-Van Severen, *Coutumes des pays et comté de Flandre, quartier de Bruges*, t. I, p. 261. — Voir le même, *Inventaire des archives de la ville de Bruges*, t. I, p. 26.

1290
29 novembre.

Gerlac, seigneur de Myllendonck, donne à Gérard de Juliers, seigneur de Caster, pour les tenir en fief, les biens qui étaient tenus de lui par le chevalier Arnoul Noydil et l'un de ses parents, le fils de Henri Noydil. — *Actum et datum anno Domini M. CC. nonagesimo, in vigilia Andree apostoli.*

Lacomblet, *Urkundenbuch für die Geschichte des Niederrheins*, t. II, p. 537.

1290
29 novembre.

Thierri Pauteniers assigne deux portions de deux et demi journaux de prés qu'il possédait à *Namuinsart*, en garantie du cens de cinquante sous blancs qu'il doit payer, tous les ans, à Marguerite, béguine de Cantimpret. — *En l'an de grasse M. CC. IIII^xx et X, le vigile Saint Andriu.*

Annales du Cercle archéologique de Mons, t. VI, p. 265. — De Villers, *Description analytique de cartulaires et de chartriers du Hainaut*, t. II, p. 185.

1290
novembre.

Guy, comte de Flandre, du consentement de ses fils Robert et Guillaume, cède à sa femme Isabelle les mille livrées de rente, provenant de l'amende annuelle imposée à la ville de Bruges, contre les terres d'alluvion dont la comtesse Isabelle percevait les fruits. — ... *Faites l'an de grâce M. CC. XC, au mois de novembre.*

De Reiffenberg, *Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, etc.*, t. I, p. 113. — Voir Jules de Saint-Genois, *Inventaire analytique des chartes des comtes de Flandre*, p. 161.

1290
1er décembre.

Robert de Flandre, comte de Nevers, déclare avoir promis neuf mille livres parisis à Walter, seigneur d'Enghien, lors du mariage de celui-ci avec sa fille Yolende. — *Fait à Voinandale, l'an de grace mil deus cens quatre vins et dis, lendemain de la Saint Andrieu l'apostle.*

Du Chesne, *Histoire généalogique de la maison de Béthune*, preuves, p. 162. — Vredius, *Genealogia comitum Flandriæ*, preuves, t. II, p. 254.

1290
1er décembre.

Promesse faite par Walter, seigneur d'Enghien, à son beau-père, Robert de Flandre, de n'aliéner aucune terre, ni en Brabant, ni en Flandre, durant la vie de sa femme, Yolende de Flandre; il donne plusieurs seigneurs comme

garants de l'accomplissement de cette promesse.—*Données l'an de grace M.CC. quatre vins et di, le venredi apres le Sainct Andrieu l'apostre.*

Vredius, *Genealogia comitum Flandriæ*, preuves, t. II, p. 253.

Waleran de Juliers, seigneur de Bergheim, s'en remet à l'arbitrage de trois citoyens de Cologne au sujet du débat qui s'est élevé entre lui et cette ville, pour les atteintes portées par les soldats à sa solde à la juridiction de Cologne et les dégâts causés par eux dans les domaines de la ville. — *Datum anno Domini M.CC. nonagesimo, feria secunda post festum beati Nicolai.* 1290 11 décembre.

Ennen et Eckertz, *Quellen zur Geschichte der Stadt Köln*, t. III, p. 310.

Guillaume, seigneur de Stryen, promet au comte de Hollande, sous peine d'une amende de mille livres, de le servir dans toutes les affaires où sire Wolfard van Borselen et sire Jean, seigneur d'Arckel, ou l'un d'entre eux, le serviront. — *Gegeven int jaer Ons Heeren duysent twee hondert ende negentich, des maendaeghes nae sinte Nicolaus daghe.* 1290 11 décembre.

Van Mieris, *Charterboek der graaven van Holland*, t. I, p. 524.

Jean d'Avesnes, comte de Hainaut, déclare avoir reçu de l'abbaye de Cambron la somme de huit mille cinq cents livres tournois, pour la confirmation des différents acquêts faits par le monastère. — *Dounées l'an de grasce mil CC. IIII^{xx} et dis, le jour saint Obert et sainte Lusce.* 1290 13 décembre.

Lewaitte, *Historia Camberonensis*, IIme partie, p. 229. — De Smet, *Cartulaire de l'abbaye de Cambron*, p. 685.

Le seigneur de Borne prononce une sentence arbitrale dans le différend existant entre le comte de Gueldre, d'une part, et le comte de Juliers et le prévôt d'Aix, d'autre part, au sujet de biens situés à *Citere* et à *Brempt*, près de la Moselle, débat que l'on avait jadis soumis à l'arbitrage de feu Henri de Montfort (l'évêque de Liége Henri de Gueldre), de feu le comte de Luxembourg, de Thierri, seigneur de Heinsberg, et de Waleran, seigneur de Fauquemont. — *Actum et datum anno Domini M. CC. LXXXX, sabbato post festum beatæ Luciæ virginis.* 1290 16 décembre.

Nyhoff, *Gedenkwaardigheden uit de geschiedenis van Gelderland*, t. I, Oorkonden, p. 35.

Guillaume de Mortagne, seigneur de Rumes, vend à l'abbaye de Saint-Pierre, de Gand, avec l'autorisation de Guy, comte de Flandre, la maison et 1290 18 décembre.

seigneurie *de le Willespele* (à Saffelaer), qu'il avait acquise des héritiers de sire Gérard le Diable. — *Faites et données en l'an M.CC. XC, le lundi devant le jour de Noël.*

Van Lokeren, *Chartes et documents de l'abbaye de Saint-Pierre, à Gand*, t. I, p. 447.

1290
18 décembre.

Guillaume de Mortagne, seigneur de Rumes, reconnaît avoir reçu de l'abbaye de Saint-Pierre, de Gand, la somme de neuf cents livres parisis, comme prix de vente du domaine de *le Willespele.—Faictes en l'an mil deus cens quatre vins et diis, le lundi devant Noël.*

Van Lokeren, *Chartes et documents de l'abbaye de Saint-Pierre, à Gand*, t. I, p. 448.

1290
19 décembre.

Jean, duc de Brabant, promet de se rendre à Gand dans la quinzaine du jour de *behourdic* et de ne point quitter cette ville que lorsque le comte de Hollande aura exécuté les conditions auxquelles il s'est assujetti envers Guy, comte de Flandre. — ... *Faites et données à Gand, en l'an de grâce mil deus cens et nonnante, le demars devant le jour de Noël.*

Willems, *Chronique en vers de Jean Van Heelu*, p. 536. — Voir Jules de Saint-Genois, *Inventaire analytique des chartes des comtes de Flandre*, p. 162.

1290
21 décembre.

L'abbé d'Eeckhout déclare qu'en sa présence les maître et religieux du couvent des Bogards, de Bruges, ont désigné deux clercs pour être leurs procureurs devant l'official de Tournai.—*Datum anno Domini M. CC. nonagesimo, feria quinta ante Nativitatem Domini.*

Miræus et Foppens, *Opera diplomatica*, t. III, p. 145.

1290
24 décembre.

Le duc Jean, en récompense des services que lui a rendus Gilles *de Monte*, sénéchal de Brabant, lui donne toute la juridiction qu'il possédait à Wilsele. — *Datum anno Domini millesimo ducentesimo nonagesimo, in vigilia Nativitatis Domini.*

Sanderus, *Dominium de Pieterbaix*, p. 7.

1290
décembre.

Enguerrand, seigneur de Coucy, donne au couvent de la Grâce une rente annuelle de cent sous tournois pour le salut de l'âme de feue Marguerite, sa femme, et de Jeanne de Flandre, sa deuxième femme. — *Ce fu fait l'an de grâce M. CC. XC, ou mois de decembre.*

Vredius, *Genealogia comitum Flandriæ*, preuves, t. II, p. 251.

Gilles de Fontaines le Gobiers, écuyer, déclare avoir vendu à l'abbaye de Saint-Aubert, de Cambrai, deux muidées de terres labourables qu'il tenait en fief du seigneur de Wallincourt, sur le territoire de Fontaines le Gobiers. — *Chou fut fait en li an M. CC. LXXXX, el mois de decembre.* 1290 décembre.

Le Carpentier, *Histoire de Cambrai et du Cambrésis*, t. II, preuves, p. 36.

Jean Boutiers, chevalier, seigneur de Cantin, atteste que Michel de le Prée et ses enfants ont vendu à l'abbaye de Flines huit rasiérées de terres, situées à Cantin. — *En l'an de grasce mil CC. quatre vins et dis, ou mois de décembre.* 1290 décembre.

L'abbé Hautcœur, *Cartulaire de l'abbaye de Flines*, t. I, p. 323.

Baudouin, seigneur de Fontaines, reconnaît et confirme les droits que l'abbaye de Bonne-Espérance a dans le domaine d'Anderlues. — *Faites et dounées l'an del incarnation Nostre Signeur Jhesu Christ mil deux cens quattre ving et dix, ou mois de décembre.* 1290 décembre.

Magne, *Chronicon ecclesie Bonæ Spei*, p. 236.

Florent, comte de Hollande, confère à douze de ses vassaux, et entre autres au comte de Clèves et au seigneur de Heusden, son ordre de Saint-Jacques. — *Anno Domini millesimo ducentesimo nonagesimo.* 1290.

Miræus, *Donationes Belgicæ*, p. 257. — Miræus et Foppens, *Opera diplomatica*, t. I, p. 441. — Acte dénué de toute espèce d'authenticité.

Statut de la ville de Lille, déclarant qu'un bourgeois afforain n'a pas droit d'être admis dans la léproserie, s'il devient lépreux. — *Che fut fait el temps Jehan de le Pillatrie, Bauduin le Prévost, Jehan Maillart, Bauduin Joie, Jehan de le Ville et leur compaignons, eschevins, ... en lan de l'Incarnastion M.CC.IIII^{xx} et X.* 1290.

Roisin, *Franchises, lois et coutumes de la ville de Lille*, p. 15. — Tailliar, *Recueil d'actes en langue romane-wallonne*, p. 361.

Conditions auxquelles le chapitre de Notre-Dame, de Bruges, admet dans la paroisse de cette église la communauté des Bogards dits du Grand-Couvent. 1290.

En latin. Miræus et Foppens, *Opera diplomatica*, t. III, p. 145. — Beaucourt de Noortvelde, *Description historique de l'église de Notre-Dame, à Bruges*, p. 178.

1290. Albert, chapelain de l'autel de la crypte dans l'église Saint-Lambert, de Liége, transporte à Guillaume de Brusthem, investi de l'église Saint-André, de cette ville, au profit de la Maison des Joncs, de l'ordre Teutonique, trois bonniers de terres situés à Niel. — *Datum anno Domini M. CC. nonagesimo.*

Hennes, *Urkundenbuch des Deutschen Ordens*, t. II, p. 426.

1290. L'abbé de Cîteaux et d'autres abbés du même ordre attestent qu'ils ont accordé les priviléges de ce dernier à l'abbesse et au couvent de Herckenrode et aux maisons devant leur origine à cette abbaye. — *Actum anno ab incarnatione Domini millesimo ducentesimo octuagesimo decimo.*

Wolters, *Notice historique sur l'ancienne abbaye de Herckenrode*, p. 87.

1290 environ. La châtelaine de Rasches réclame, par-devant le comte de Flandre, les droits seigneuriaux qu'elle prétend lui être dus sur quelques possessions de l'abbaye de Flines.

En français. L'abbé Hautcœur, *Cartulaire de l'abbaye de Flines*, t. I, p. 329.

1290 environ. Gérard, seigneur de Rotselaer, et son frère Guillaume, prévôt de Saint-Denis, de Liége, approuvent les donations faites à l'abbaye de Parc-les-Dames par leur père Arnoul. — *M. CC. XC environ.*

Analysé dans Butkens, *Trophées de Brabant*, t. II, p. 186.

1290 environ. Réclamation, non datée, par laquelle les bourgeois de Soignies remontrent à un comte de Hainaut (sans doute Jean d'Avesnes), par des exemples dont le moins ancien est emprunté à l'époque de l'alliance de Marguerite de Constantinople et du comte d'Anjou, qu'ils ne doivent pas payer d'aides aux comtes de Hainaut.

En français. Wauters, *De l'origine et des premiers développements des libertés communales en Belgique, etc.*, preuves, p. 243.

1290 environ. Pétition d'un marchand, dont les sujets du roi de France avaient saisi les effets, et qui demande au roi d'Angleterre la permission d'armer un navire, afin de s'emparer des vins appartenant aux marchands de Calais et de Saint-Omer.

Champollion Figeac, *Lettres de rois, reines et autres personnages des cours de France et d'Angleterre*, t. I, p. 368.

Jutte ou Judith, abbesse de Munster-Bilsen, et ses religieuses, reconnaissent que les frères et les sœurs de leur ordre qui habitent près de l'église Notre-Dame, d'Ophoven, doivent jouir, comme elles, des priviléges de l'ordre de Cîteaux. — *Actum anno ab incarnatione Domini millesimo ducentesimo octavo (octuagesimo?) decimo.* 1290 environ.

En latin. Wolters, *Notice historique sur l'ancienne abbaye de Herckenrode*, p. 87.

1291.

Accord conclu entre l'abbé B. et les religieux de Cambron et le doyen W. et les chanoines de l'église de Courtrai, au sujet de la dîme des terres que le monastère possédait dans le Métier de Hulst. — *Datum anno Domini M. CC. nonagesimo, in die Epiphanie.* 1291 6 janvier.

De Smet, *Cartulaire de l'abbaye de Cambron*, p. 861.

Guy, comte de Flandre et marquis de Namur, déclare que Gérard de Luxembourg, seigneur de Durbuy, et Mathilde, sa femme, se sont réservé l'usufruit de deux cents livrées de terres, tenues en fief du comte et qui avaient été données en dot à Marguerite, femme de Jean, seigneur de Ghistelles, et fille du seigneur de Durbuy. — ..... *Faites et données en l'an M. CC. XC, le merkedi après le Tiéfane.* 1291 10 janvier.

De Reiffenberg, *Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, etc.*, t. I, p. 241.

Fondation par Gilles de Wyneghem, doyen d'Anvers, d'un bénéfice sacerdotal dans le couvent des religieuses de Saint-Victor, près d'Anvers. — *Datum anno Domini millesimo ducentesimo nonagesimo, in crastino octavarum Epyphanie Domini.* 1291 14 janvier.

Diercxsens, *Antverpia Christo nascens et crescens*, t. I, pp. 324 à 329.

Rase de Gavre, seigneur de Liedekerke et de Bréda, avec le concours de tous ceux qui ont des droits sur les tonlieux perçus sur le Hont, et de son fils Rase de Liedekerke, seigneur de Boulaere, affranchit l'abbaye des Dunes de l'obligation de payer ces tonlieux. — *Ghegheven int jar Ons Heren als men scrieft M. CC. ende neghentich, suondaghes vor sente Agneten daghe.* 1291 17 janvier.

Van den Bergh, *Oorkondenboek van Holland en Zeeland*, t. II, p. 303. — Adrien But, *Cronica abbatum monasterii de Dunis*, p. 153. — *Cronica et cartularium monasterii de Dunis*, p. 218. Voir *Ibidem*, p. 909.

1291 18 janvier. Vidimus, donné par les abbés des Dunes et de Saint-André près de Bruges, de priviléges accordés par des papes à l'abbaye de Ter-Doest en particulier et à l'ordre de Cîteaux en général. — *Anno Domini M. CC. nonagesimo, feria quinta post octavam Epiphanie.*

Cronica et cartularium monasterii de Dunis, p. 127. Voir *Ibidem*, p. 900.

1291 25 janvier. Le duc Jean concède à Arnoul de Julémont, chevalier, pour le tenir de lui en fief, le manoir d'*Eppene* (Eupen) et tout le droit d'usufruit qu'y avait sa sœur Judith, femme de sire Henri de Mulrepas, seigneur de Ringberg.—*Datum anno Domini M. CC. XC, in die Conversionis B. Pauli.*

Fragment dans Butkens, *Trophées de Brabant*, t. I, preuves, p. 127.

1291 janvier. Lettre échevinale constatant que l'abbesse de Flines a acheté de Jean de le Val cinq rasiérées de terres, situées à Cantin. — *Ce fu fait l'an de grasce mil CC. quatre vins et dis, el mois de jenvier.*

L'abbé Hautcœur, *Cartulaire de l'abbaye de Flines*, t. I, p. 323.

1291 janvier. Lettre échevinale, attestant que Jean de le Val s'est dessaisi, en faveur de sa femme, Béatrix de Courcelles, de tous les biens qu'il tenait à Cantin. — *Ce fu fait en l'an del incarnation Nostre Ségneur mil deus cens IIII^{xx} et dis, el mois de genvier.*

L'abbé Hautcœur, *Cartulaire de l'abbaye de Flines*, t. I, p. 324.

1291 2 février. Robert, fils aîné du comte de Flandre, avoué d'Arras, seigneur de Béthune et de Termonde; Guillaume de Mortaigne, seigneur de *Dossemer*, et Walter de Nevele, châtelain de Courtrai, promettent de s'employer à terminer au gré des parties les débats qui se sont élevés entre l'abbé de Saint-Pierre et les échevins de Gand à l'occasion d'un moulin à eau que ceux-ci faisaient construire près du pont de Brabant. — *Faites et dounées lan de grace M. CC. XC, le jour de la Purification Nostre Dame.*

Diericx, *Mémoires sur la ville de Gand*, t. II, p. 309.

1291 2 février. Thierri, seigneur de Heinsberg, et Jeanne, sa femme, énumèrent et confirment les priviléges de l'église collégiale de Heinsberg et spécifient les statuts par lesquels le chapitre y était régi. — *Datum anno Domini millesimo ducentesimo nonagesimo, in festo Purificationis beatæ Mariæ virginis.*

Kremer, *Akademische Beiträge zur Gulch und Bergische Geschichte*, t. I, *Urkunden zur Geschichte der herren von Heinsberg*, p. 13.

Henri, chevalier de *Hurst* ou Horst, déclare avoir reçu de sire Henri de Windeck cinquante marcs de Cologne, pour lesquels il a repris de lui en fief son manoir de *Bilke* ou Bilk. — *Datum et actum anno Domini M. CC. nonagesimo, in festo Purificationis B. Marie virginis.* 1291 2 février.

Lacomblet, *Urkundenbuch für die Geschichte des Niederrheins*, t. II, p. 539.

Le pape Nicolas, sur la plainte de l'abbé et des religieux de Saint-Pantaléon, de Cologne, que des laïques des diocèses de Trèves, de Cologne et de Munster envahissaient ou ravageaient leurs biens, ordonne à l'abbé de Deutz de les protéger, et, si cela devient nécessaire, de lancer une sentence d'excommunication contre leurs ennemis. — *Datum Rome apud Sanctum Petrum, II non. februarii, pontificatus nostri anno tertio.* 1291 4 février.

Ennen et Eckertz, *Quellen zur Geschichte der Stadt Köln*, t. III, p. 311.

Modifications apportées par Jean, évêque de Liége, aux statuts synodaux qui avaient été promulgués par lui en 1287, le dimanche où l'on chante *Invocavit me.—Datum anno Domini a nativitate millesimo ducentesimo nonagesimo, dominica post Purificationem beatæ Mariæ virginis.* 1291 4 février.

Martene et Durand, *Thesaurus anecdotorum*, t. IV, col. 885. — Lünig, *Spicilegium ecclesiasticum, Continuatio I*, col. 577. — Hartzheim, *Concilia Germaniæ*, t. III, p. 721. — Raikem et Polain, *Coutumes du pays de Liége*, t. I, p. 478. — Voir Stanislas Bormans, *Inventaire chronologique des paweilhars de Liége*, p. 23. — *Liste chronologique des édits et ordonnances de la province de Liége*, p. 27.

Sentence arbitrale portée par plusieurs chevaliers et autres nobles flamands, entre Roger de Moscre et Jean Ronghe, au sujet du tonlieu se levant à Courtrai sur les toiles. — *Che fu fait en l'an de grasse mil deus cens quatre vins et dis, le leundi apriès le Candeler, à Courtrai, en le sale monsigneur le comte de Flandre.* 1291 5 février.

Fragment dans Mussely, *Inventaire des archives de la ville de Courtrai*, t. I, p. 82.

Arrêt du parlement de Paris, déclarant que pendant la durée de sa contestation avec le comte de Flandre, le seigneur de Montaigu ne sera pas soumis à la juridiction du comte. — *Expedita in Pallamento quindene Candelose, anno Domini M. CC. XC.* 1291 16 février.

Beugnot, *Les Olim*, t. II, p. 311.

1291 16 février. Arrêt du parlement de Paris qui déclare nulle la sentence arbitrale prononcée par les échevins de Saint-Omer, en cause du comte de Flandre contre les bourgeois de Gand. — *Expedita in Pallamento quindene Candelose, anno Domini M.CC. XC.*

Beugnot, *Les Olim*, t. II, p. 311.

1291 16 février. Jean, duc de Lotharingie, de Brabant et de Limbourg, déclare que le payement des cens dus aux seigneurs fonciers en Brabant s'effectuera dorénavant en monnaie nouvelle, c'est-à-dire en deniers dont trois valent quatre deniers de la monnaie ordinaire. — *Datum anno Domini millesimo ducentesimo nonagesimo, dominica ante Cathedram beati Petri.*

Wauters, *Le duc Jean Ier et le Brabant sous le règne de ce prince*, p. 360.

1291 17 février. Adolphe, comte de Berg, prie Jean, duc de Brabant, de payer à son frère Conrad, prévôt et archidiacre de Cologne, la somme de trois cents livres, dont il lui donne quittance. — *Datum anno Domini M. CC. XC, feria secunda ante S. Mathæi apostoli.*

Fragment dans Ernst, *Histoire du Limbourg*, t. VI, p. 459.

1291 21 février. Le duc Jean, à la demande des bourgeois d'Anvers, approuve différents points et articles, qu'ils avaient adoptés entre eux, comme utiles à leur ville. — *Datum anno Domini millesimo ducentesimo nonagesimo, in vigilia beati Petri ad Cathedram.*

Willems, *Brabantsche yeesten*, t. I, p. 677. — Mertens et Torfs, *Geschiedenis van Antwerpen*, t. II, p. 302.

1291 23 février. Sentence prononcée dans une diète par Rodolphe, roi des Romains, relativement au droit des communaux. — *Datum in Baden, VII kal. marcii, indictione quarta, anno M. CC. XCI, regni vero nostri anno XVIII.*

Nyhoff, *Gedenkwaardigheden uit de geschiedenis van Gelderland*, t. I, Oorkonden, p. 36.

1291 24 février. Jean, duc de Lotharingie, de Brabant et de Limbourg, à la demande des habitants de Tirlemont, approuve différents statuts qu'ils avaient arrêtés entre eux. Jean, son fils, plusieurs chevaliers, et Gilles du Mont ou Van den Berge, sénéchal de Brabant, apposent leurs sceaux à cette charte. — *Datum anno Domini millesimo ducentesimo nonagesimo, in die beati Matthie apostoli.*

Bets, *Histoire de la ville et des institutions de Tirlemont*, t. I, p. 258.

Florent, comte de Hollande, déclare que frère Guillaume, prieur du monastère de Middelbourg, a reçu de frère Henri de Rynsburg, de Gérolphe, le neveu; de Guillaume de Domburg, etc., une *custinghe* située entre *Wulphards polder* et Duenhoveden, et dont il désigne l'étendue et les limites. — *Ghegheven in Ons Heren jare M.CC. LXXXX, in Sente Mathiis avonde, ter Vere.* 1291 24 février.

Kluit, *Historia critica comitatus Hollandiæ et Zeelandiæ*, t. II, p. 898. — Van den Bergh, *Oorkondenboek van Holland en Zeeland*, t. II, p. 352.

Henri de Gerarsteyn reporte entre les mains du duc Jean et reprend ensuite de lui, en fief, son manoir de *Niderstat*, situé dans les domaines d'Adolphe, comte de Nassau. Celui-ci approuve cette inféodation et y appose son sceau. — *Datum anno Domini M.CC. XC, in die B. Mathie apostoli.* 1291 24 février.

Butkens, *Trophées de Brabant*, t. I, preuves, p. 127.

Vidimus, donné par le roi de France Philippe, de la charte par laquelle Chilpéric, l'un de ses prédécesseurs, avait cédé à l'église de Tournai le tonlieu qui se percevait dans cette ville. — *Actum Parisiis, anno Domini millesimo ducentimo nonagesimo, mense februario.* 1291 février.

Poutrain, *Histoire de Tournai*, preuves, p. 1. — Miræus et Foppens, *Opera diplomatica*, t. II, p. 1310.

Le chevalier Jean Boutiers, seigneur de Cantin, atteste que Michel de le Prée et sa femme ont vendu à l'abbaye de Flines, avec son assentiment, sept rasiérées et trois coupes de terres situées à Cantin. — *En l'an de grace mil deus cens quatre vins et dis, el mois de février.* 1291 février.

L'abbé Hautcœur, *Cartulaire de l'abbaye de Flines*, t. I, p. 325.

Paix conclue entre l'abbé Jean et les religieux de Saint-Pierre, de Gand, et Marie, damoiselle de Mortagne, châtelaine de Tournai, au sujet de l'administration de la justice, des pénalités, des amendes, etc., à Hollain. — *Che fut fait l'an del incarnation Nostre Signeur Jésu Crist M. CC. XC, el mois de février.* 1291 février.

Van Lokeren, *Chartes et documents de l'abbaye de Saint-Pierre, à Gand*, t. I, pp. 440 à 445. Voir le *Messager des sciences historiques*, année 1854, pp. 82 et suivantes.

1291 1er mars. Le duc Jean, en récompense des services que les Bruxellois lui ont rendus, confirme leur keure et leur accorde différents priviléges. — *Dit was gedaen in 't jaer Ons Heeren dusentech twee hondert en negenteg, des donderdaegs na den feesten sinte Matthys des apostels.*

Luyster van Braband, 1re partie, p. 49. — Loovens, *Practycke van Brabant*, t. III, p. 11.

1291 3 mars. Gérard de Wesemale, seigneur de Berg-op-Zoom, reconnaît devoir tous les ans aux chanoines de Saint-Martin et de Saint-Sauveur, d'Utrecht, quatre marcs six sous et huit deniers, pour certains biens qu'il tenait d'eux en Brabant. — *Datum anno Domini millesimo ducentesimo nonagesimo, sabbato ante dominicam qua cantatur Oculi mei.*

Miræus, *Diplomata Belgica*, p. 187, et *Notitia ecclesiarum Belgii*, p. 619. — Miræus et Foppens, *Opera diplomatica*, t. I, p. 210.

1291 8 mars. Sifroi, archevêque de Cologne, et Waleran, comte de Juliers, concluent un traité par lequel le premier cède au second l'avouerie de Zülpich en échange de l'avouerie de Vilich; Waleran prend pour femme la nièce du prélat, la fille de Henri, seigneur de Westerburg, et reçoit en dot cinq mille marcs de deniers de Cologne, pour lesquels Westerburg lui sera engagé. Chacune des deux parties s'engage à ne pas s'allier, sans le consentement de l'autre, avec le comte de Flandre ou avec ses neveux, les fils de Guillaume de Juliers, etc. — *Actum et concordatum in oppido Nussiensi, ... Datum feria quinta proxima post dominicam qua cantatur Oculi mei, anno Domini millesimo ducentesimo nonagesimo.*

Lacomblet, *Urkundenbuch für die Geschichte des Niederrheins*, t. II, p. 539.

1291 11 mars. Florent, comte de Hollande, promet aux bourgeois de Middelbourg et à leurs alliés de les tenir indemnes de toutes les plaintes qui pourraient être formulées contre eux par des personnes du dehors. — *Dese brief was ghegheven in den jare Ons Heren duysent twee hondert ende negentich, des sonendags voir half maerte.*

Kluit, *Historia critica comitatus Hollandiæ et Zeelandiæ*, t. II, p. 900. — Van Mieris, *Charterboek der graaven van Holland*, t. I, p. 501. — Van den Bergh, *Oorkondenboek van Holland en Zeeland*, t. II, p. 354.

1291 13 mars. Jean, abbé de Saint-Pierre, de Gand, renonce à la dîme qu'il avait le droit de percevoir sur sept journaux au *Guldenmeersch*, où est fondé le couvent de

Sainte-Claire, à Gentbrugge.—*Dit was ghedaen in t' jaer Ons Heeren M.CC. ende taegentich, s'dicendachs naer S. Gregorius dach.*

De Potter et Broeckaert, *Geschiedenis van de gemeenten der provincie Oost-Vlanderen*, t. I, Gentbrugge, p. 27.

Acte passé devant les vassaux du comte de Flandre et constatant que Philippe du Pont, au nom de Watier de Nivielle, bailli de Lille, a mis Jean des Pières en possession d'un fief situé à Ennevelin. — *Faites en l'an de grasce mil deus cens quatre vins et dis, le prochain dioels devant le jour Nostre Dame, el mois de march.* 1291 20 mars.

L'abbé Hautcœur, *Cartulaire de l'abbaye de Flines*, t. I, p. 326.

Florent, comte de Hollande, modifie les règlements établis pour l'entretien de la digue de Schouwen et se réserve le pouvoir de les changer encore, de l'avis de ses vassaux. — *Ende dat vonnisse was gewisset das maendaghes voir Vastelavont ende wy segheden dit segghen daer of op dien selven dach, in Ons Heeren jare duysent twee hondert ende neghentich jare.* 1291 26 mars.

Van Mieris, *Charterboek der graaven van Holland*, t. I, p. 501.

Conventions matrimoniales stipulées au nom de Guy, fils du comte de Flandre, et de Marie, demoiselle de Mortagne, par Guy, comte de Flandre et marquis de Namur; la comtesse Isabelle, sa femme; Marie, dame de Mortagne et châtelaine de Tournai; Anseau, chevalier, sire d'Offemont; Béatrix, comtesse de Luxembourg; Thomas de Mortagne, etc. — ..... *Faites l'an de grasce M. CC. XC, el mois de march, le merchredi devant mi quaresme.* 1291 28 mars.

De Reiffenberg, *Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, etc.*, t. I, p. 245.

Robert de le Mote, de Jolaing, constitue en faveur de Henri Pourrait, bourgeois de Tournai, une rente sur un fief qu'il tient de l'abbaye de Saint-Pierre, de Gand, à Hollain et aux environs. — *Che fu fait l'an del incarnation Nostre Signeur Jhesu Cris M. CC. XC, le darrain jor de march.* 1291 31 mars.

Van Lokeren, *Chartes et documents de l'abbaye de Saint-Pierre, à Gand*, t. I, p. 446.

Philippe, roi des Français, approuve la convention qui avait été conclue entre le comte Guy et les bourgeois de Tournai, au sujet de la juridiction sur 1291 mars.

les bourgeois aubains de cette ville. — *Actum Parisiis, anno Domini M. CC. XC, mense martio.*

Ordonnances des rois de France de la troisième race, t. XI, p. 367. — De Reiffenberg, *Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, etc.*, t. I, p. 110.

1291 mars. Approbation, par Guy, comte de Flandre, de l'accord conclu entre l'abbaye de Saint-Pierre, de Gand, et Marie de Mortagne, au sujet de la juridiction à Hollain. — *Données l'an del incarnation Nostre Seyneur Jhesu Crist M. CC. XC, ou mois de marc.*

Van Lokeren, *Chartes et documents de l'abbaye de Saint-Pierre, à Gand*, t. I, p. 446.

1291 mars. Guy, comte de Flandre et marquis de Namur, approuve la vente de l'échevinage de Warmerage, des rentes et hommages qui en dépendent et d'autres biens situés à Mooreghem et Peteghem, vente qui a été faite par Alix de Diest, dame de la Royère, et Jean, son fils aîné. — *Ces lettres furent données en l'an de gracie M. CC. XC, el mois de march.*

De Reiffenberg, *Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, etc.*, t. I, p. 234.

1291 mars. Jean d'Avesnes, comte de Hainaut, abolit, sous certaines conditions, le servage à Bray et aux Estinnes et abandonne des pâturages aux habitants de ces localités, moyennant une rente de cent vingt livres de blancs, par an. — *Ce fut fait et donet l'an del incarnacion Nostre Seigneur Jhesu Crist mil deux cens quatre vins et dis, ou mois de march.*

Wauters, *De l'origine et des premiers développements des libertés communales en Belgique, etc.*, preuves, p. 244.

1291 mars. Robert, fils aîné du comte de Flandre et comte de Nevers, de concert avec les autres exécuteurs testamentaires de la comtesse Marguerite, s'oblige à payer chaque année, pendant treize années, cent livres aux religieuses de Saint-Dizier. — *Faites et données l'an del incarnation Nostre Ségneur mil deus cens quatre vins dis, el mois de march.*

L'abbé Hautcœur, *Cartulaire de l'abbaye de Flines*, t. I, p. 328.

1291 mars. Baudouin, châtelain de Beaumont, et d'autres nobles de Hainaut déclarent que quelques personnes de Bray et des Estinnes ont, avec raison, prétendu qu'elles n'avaient jamais été sujettes au droit de mortemain. — *A Lestines en*

Val, devant le moustier, en mois de march qui fut l'an de grâce mil deus cens quattre vins et dix.

Wauters, *De l'origine et des premiers développements des libertés communales en Belgique, etc.*, preuves, p. 247.

Accord conclu en présence de l'évêque de Liége, par six jurés de Dinant et six de Bouvignes, pour terminer les débats existant entre ces deux villes. — *En l'an de grâce milh CC. LXXX et X, un iour qui passé est, vier l'issue de moi de mars fut pris iour à Anheive....* 1291 mars.

Jules Borgnet, *Cartulaire de la commune de Bouvignes*, t. I, p. 15.

Lettre échevinale constatant que Michel de le Prée et sa famille ont vendu à l'abbaye de Flines sept rasiérées et trois coupes de terres, situées à Cantin. — *Ce fu fait l'an del incarnation Nostre Seigneur mil CC. quatre vins et dis, el mois de march.* 1291 mars.

L'abbé Hautcœur, *Cartulaire de l'abbaye de Flines*, t. I, p. 327.

Jean, duc de Brabant, déclare qu'à sa prière le comte de Flandre, son père, lui a accordé un délai jusqu'à l'octave de la nativité de saint Jean-Baptiste pour se rendre à Biervliet, et promet de s'y trouver ce jour-là, et de n'en point partir avant que d'avoir satisfait à tout ce qu'il aurait dû faire s'il y était allé le dimanche, jour de la mi-carême. — *M. CC. XC, le lundi après l'octave du jour de l'Annonciation de Notre Dame.* 1291 2 avril.

Willems, *Chronique en vers de Jean Van Heelu*, p. 338.

Jean, sire d'Audenarde et de Rosoit, et Mathilde, vidamesse d'Amiens, vendent à Gilles Wetin, bourgeois de Tournai, avec l'approbation du comte Guy, huit cents chênes et la dépouille de vingt bonniers de bois. — *L'an de grâce mil II^c IIII^xx et dix, el mois d'avril, le samedy après le mi karesme.* 1291 7 avril.

Fragment dans les *Bulletins de la Commission royale d'histoire*, 4me série, t. III, p. 478. — De Villers, *Notice sur un cartulaire concernant les terres de débat*, p. 14.

Le duc Jean autorise les échevins et les bourgeois d'Hérenthals à lever des assises pendant un terme de quinze ans, comme les autres villes de Brabant, à condition de lui payer par an une somme de six cents livres; il leur permet en 1291 15 avril.

outre d'asseoir cet impôt sur ceux d'entre eux qui habitent hors de ses domaines. — *Dit was gedaen in Ons Heere jare dusent twee hondert ende neghentich, in Palme sondaghe.*

Willems, *Brabantsche Yeesten*, t. I, p. 676.

1291 16 avril. Jean, duc de Lotharingie, de Brabant et de Limbourg, déclare que les tenanciers de Walter Volkart et de Giselbert Amman, à Kiel, seront dorénavant jugés d'après la keure d'Anvers. — *Dit was gedaen int jaer Ons Heren M. CC. ende neghentich, des maendaechs voer sente Jorys dach, in aprille.*

Mertens et Torfs, *Geschiedenis van Antwerpen*, t. III, p. 651.

1291 17 avril. Jean, duc de Brabant, s'oblige à remettre à son fils Jean et à Marguerite, sa femme, fille du roi d'Angleterre, six mille livrées de terres, pour constituer la dot de cette princesse; le roi d'Angleterre, de son côté, lui concède la jouissance de ces biens pour un terme de trois ans. — *L'an de grâce M. CC. quatre vins et dis, le mardy devant le jour de Pasch.*

Rymer, *Foedera, conventiones, litteræ, etc.*, t. II, p. 473 (édit. de 1727), et t. I, IIme partie, p. 731 (édit. de 1816).

1291 19 avril. Le duc de Brabant promet au comte de Hollande que si une rupture éclate entre lui, comte, et l'élu d'Utrecht, Jean, sire de Kuyk et son frère Henri lui donneront assistance. — *Ghegheven tote Andwerpen, in Ons Heeren jaeren duusent twee hondert ende tnegentich, op den goeden vrydach.*

Van Mieris, *Charterboek der graaven van Holland*, t. I, p. 502. — Van den Bergh, *Oorkondenboek van Holland en Zeeland*, t. II, p. 356.

1291 19 avril. Jean, seigneur de Kuyk et son fils Henri, s'engagent envers Florent, comte de Hollande, à exécuter les promesses de Jean, duc de Brabant, et se portent cautions pour lui. — *Gegeven tote Andwerpen, in Ons Heren jaer M. CC. XC, op den goeden vrydach.*

Van Mieris, *Charterboek der graaven van Holland*, t. I, p. 502. — Van den Bergh, *Oorkondenboek van Holland en Zeeland*, t. II, p. 355. — Fragment dans Willems, *Chronique en vers de Jean Van Heelu*, p. 520.

1291 30 avril. Guy de Hainaut, archidiacre de Liége, termine, en faveur de Hugues, chanoine de Floreffe, le procès qui s'était élevé au sujet de la cure de Thiméon,

qui était contestée à Hugues par Alexandre Sandrars, à qui l'église de Thiméon avait été conférée par l'abbé de Liessies. — *Datum in crastino dominice Quasimodo, anno Domini M. CC. nonagesimo I°.*

Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique, t. IX, p. 286.

Publication, par les échevins de Liége, d'un record de la justice de Mélin, déclarant que ce village constitue un alleu ne dépendant que de Dieu et du chapitre de Saint-Denis, de Liége. — *Che fuit fait et donneit l'an de grâce mille dois cens quatre vingt et onze, le promier jours de may, alle entrée.* 1291 1er mai.

Fragment dans les *Bulletins de la Commission royale d'histoire,* 3me série, t. XIV, p. 80. — Stanislas Bormans, *Notice des cartulaires de la collégiale Saint-Denis, à Liége,* p. 60.

Sifroi, archevêque de Cologne, déclare que Jean de Reifferscheid a relevé de lui et de son église le château de Bedburg et reçu en fief une redevance annuelle de huit charrettes de vin. — *Datum kalendas maii, anno Domini millesimo ducentesimo nonagesimo primo.* 1291 1er mai.

Ennen et Eckertz, *Quellen zur Geschichte der Stadt Köln,* t. III, p. 315. — Fahne, *Codex diplomaticus Salmo-Reifferscheidanus,* p. 60.

Accord conclu entre Jean, seigneur de Cons, et Isabelle, sa femme, d'une part, et Godefroid de Beaufort, seigneur de Perwez-en-Condroz, et Marie, sa femme, d'autre part, au sujet de la succession de sire Thierri de Mirwart, frère d'Isabelle et de Marie. — *Ce fu fait l'an de grasce mil deux cens quatre vins et onze, le merkedi après le feste saint Phelippe et saint Jake, ou mois de may.* 1291 2 mai.

De Villers, *Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, etc.,* t. III, p. 537.

Jean d'Avesnes, comte de Hainaut, délègue le chevalier Nicolas de Houdeng pour mettre l'abbaye d'Alne en possession de trente-quatre bonniers du bois de Saint-Vaast.—*Donnet l'an de grasse mil M. CC. LXXX et onze, le merkedi après les octaves saint Phelyppe et saint Jakeme.* 1291 9 mai.

Annales du Cercle archéologique de Mons, t. V, p. 416. — De Villers, *Mémoire sur un cartulaire et sur les archives de l'abbaye d'Alne,* p. 272.

Philippe, roi des Français, ordonne au bailli de Vermandois de faire constater que les Trente-neuf de Gand sont dans l'usage de plaider en français en la cour du comte de Flandre et de les obliger en ce cas à continuer de plaider en cette 1291 10 mai.

langue, conformément à un arrêt du Parlement sur ce point. — *Actum apud abbatiam monialium prope Melodunum, anno Domini millesimo CC. nonagesimo primo, die Jovis in festo Inventionis Sanctæ Crucis.*

Diericx, *Mémoires sur les lois, les coutumes et les priviléges des Gantois*, t. II, p. 139. — Voir Van Duyse, *Inventaire analytique des chartres de la ville de Gand*, p. 56.

1291 11 mai. Othon le Brun, Jean de Baudimont et Charons d'Englemares, chevaliers et francs-échevins des alleux Tournisiens, déclarent avoir investi le comte Guy de Flandre des alleux qui lui ont été cédés par Guillaume de Mortagne, chevalier, seigneur de Rumes, et par Isabelle, sa femme, dans les paroisses de Templeuve et de Blandain. — ... *Faites et dounées en l'an de l'incarnation M. CC. XCI, le proçain venredi apriès les octaves dou jour de may.*

De Reiffenberg, *Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, etc.*, t. I, p. 253.

1291 16 mai. Dom Eustache, moine de Cambron, frère Pierre Utensaecke, maître du Temple en Flandre, et Weinin Scullard, bailli de Gand, délégués du comte Guy, déclarent, après avoir entendu les plaintes des propriétaires d'Ossenesse à charge de l'abbaye des Dunes et les comptes de l'endiguement de l'Ossenesse, que l'on n'a aucune réclamation à élever contre le monastère. — *Dit was ghedaen int jaer Ons Heeren als men screef sinen incarnatie dusentich twe hondert neghentich ende een, tswondaghes te alf meye vorreit.*

De Reiffenberg, *Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, etc.*, t. IV, p. 429. — *Cronica et cartularium monasterii de Dunis*, p. 379. Voir *Ibidem*, p. 909.

1291 19 mai. Le prévôt, le doyen et le chapitre de l'église Saint-Aubin, de Namur, cèdent à Nicolas Branche, l'un des chanoines leurs confrères, la *Motte* et ses dépendances, situées à Namur, près de Hoyoul et du Sauchi-Molin. — *Actum et datum anno Domini M. CC. nonagesimo primo, sabbato post dominicam Jubilate.*

Annales de la Société archéologique de Namur, t. IX, p. 117. — Jules Borgnet, *Cartulaire de la commune de Namur*, t. I, p. 89.

1291 25 mai. Les échevins de Bruges attestent que demoiselle Marie Bernars a cédé à Jean Hubrecht une rente annuelle de quarante deniers de Flandre se prélevant sur un héritage où se trouvent les chambres de Jean Oem, derrière la Maison de Cambron. — *Dit was ghedaen svrindaghes vor Ascension dach, anno Domini M. CC. neghentich ende een.*

De Smet, *Cartulaire de l'abbaye de Cambron*, p. 534.

Ordonnance du roi Rodolphe, par laquelle il est défendu de provoquer en duel, hors de leur cité, les citoyens de l'Empire, ou de les y appeler en jugement. — *Apud Franckford, III kalend. junii, indictione IV, anno M. CC. LXXXXI, regni vero nostri anno XVIII.* 1291 30 mai.

Goldast, *Collectio consuetudinum imperialium*, IIme partie, p. 314.

Sentence rendue par frère Walter, abbé de Grand-Pré, et frère Jacques, abbé de Saint-Bernard, juges constitués par l'ordre de Cîteaux, à propos d'un différend qui s'était élevé entre le monastère de *Bosch* (ou Nouveau-Bois), près de Heusden, dans le diocèse de Tournai, et celui de Zwyveke, dans le diocèse de Cambrai, différend qui résultait du prélèvement des dîmes novales à Heusden. —*Datum anno Domini M. CC. LXXXX primo, mense mayo.* 1291 mai.

Warnkönig, *Flandrische Staats- und Rechts-Geschichte*, t. III, IIme partie, Urkunden, p. 171. — De Vlaminck, *Cartulaire de l'abbaye de Zwyveke-lez-Termonde*, p. 78.

Rodolphe, roi des Romains, décrète que les religieux habitant à Duisburg doivent payer « la précaire, l'écot et la collecte, » comme ceux qui possédaient ces biens avant eux.—*Datum Moguntie, quarto nonas junii, indictione IIII, anno Domini M. CC. nonagesimo primo, regni vero nostri anno XVIII.* 1291 2 juin.

Lacomblet, *Urkundenbuch für die Geschichte des Niederrheins*, t. II, p. 542.

Le roi Rodolphe interdit d'arrêter les habitants de Duisburg et de séquestrer leurs biens, à raison des dettes du comte de Clèves. — *Datum Moguntie, IIII nonas junii, indictione quarta, anno Domini M. CC. LXXXX primo, regni nostri anno XVIII.* 1291 2 juin.

Lacomblet, *Urkundenbuch für die Geschichte des Niederrheins*, t. II, p. 543.

Acte de confraternité conclu entre les chapitres des collégiales Saint-Denis et Saint-Barthélemy, de Liége, pour se soutenir et s'entr'aider. — *Datum anno Domini millesimo ducentesimo nonagesimo primo, sexto idus junii.* 1291 8 juin.

Fragment dans les *Bulletins de la Commission royale d'histoire*, 3me série, t. XIV, p. 80. — Stanislas Bormans, *Notice des cartulaires de la collégiale Saint-Denis, à Liége*, p. 60.

Gervais, professeur ès-lois, chanoine et écolâtre de Saint-Donatien, de Bruges, donne à l'abbaye de Ter-Doest, mais avec interdiction de les aliéner, tous ses livres de droit canon. — *Actum et datum anno Dominice incar-* 1291 16 juin.

nationis millesimo ducentesimo nonagesimo primo, sabbatho ante Trinitatem.

Annales de la Société d'émulation de Bruges, 1re série, t. I, p. 178. — *Cronica et cartularium monasterii de Dunis*, p. 644. Voir *Ibidem*, p. 909.

1291 16 juin. Philippe, roi des Français, confirme l'acte du chevalier Philippe de Beaumanoir, bailli du Vermandois, qui avait nommé Renaud de Sorvilers défenseur des échevins, des jurés et de la commune de Gand. — *Actum apud abbatiam Boni portus, anno Domini M. CC. nonagesimo primo, die sabbati in vigilia Trinitatis.*

Diericx, *Mémoire sur les lois, les coutumes et les priviléges des Gantois*, t. II, p. 140. — Voir Van Duyse, *Inventaire analytique des chartres de la ville de Gand*, p. 56.

1291 17 juin. Acte des échevins de Bruges, attestant que Jean Doem, (fils) de sire Weitin Doem, et sa femme Marguerite ont donné à Jean Hubrecht, bourgeois de Bruges, ses droits sur une halle composée de cinq chambres et située derrière la Maison de Cambron.—*Dit was ghedaen soenendaghes vor Sint Jansmesse, anno Domini M. CC. XC ende een.*

De Smet, *Cartulaire de l'abbaye de Cambron*, p. 537.

1291 17 juin. Le pape Nicolas accorde des indulgences à ceux qui visiteront, à certains jours, l'église Saint-Paul, de Liége. — *Datum apud Urbem veterem, quinto decimo kalendas julii, pontificatus nostri anno quarto.*

Bulletin de l'institut archéologique liégeois, t. VII, p. 264. — *Essai historique sur l'église de Saint-Paul, de Liége*, p. 258.

1291 20 juin. Henri, comte de Luxembourg et marquis d'Arlon, accorde à l'abbesse de Bonnevoie le droit de recueillir dans la forêt dite *Antivianne wald* tout le bois mort qui pourra être mis sur un char traîné par un seul cheval. — *Datum anno Domini M. CC. LXXXXI, XII kalendas julii.*

Bertholet, *Histoire du duché de Luxembourg*, t. V, preuves, p. LXXIV.

1291 20 juin. L'abbesse et les religieuses de Flines, d'une part, et Isabelle, châtelaine de Raches, et Guillaume, son fils aîné, d'autre part, avec l'approbation du comte Guy, désignent des arbitres chargés de terminer leurs différends. — *Che fu*

dounet l'an del incarnation Nostre Ségneur Jhésu Crist mil deus cens quatre vins et ounse, le mieurkedi devant le jour saint Jehan Baptiste.

L'abbé Hautcœur, *Cartulaire de l'abbaye de Flines*, t. I, p. 332.

Le juge, les échevins, les jurés et les bourgeois de Middelbourg promettent au duc Jean de lui livrer, à Anvers, dans les quatorze jours, Antoine Van den Vliet et d'autres otages. — *Die ghemaect was in Ons Heren jare M. CC. XCI, des vridaechs vor sente Jansmesse.* 1291 22 juin.

Stallaert, *Geschiedenis van Jan den eersten, van Braband*, t. I, p. 322. — Fragment dans Willems, *Chronique en vers de Jean Van Heelu*, p. 539. — Van den Bergh, *Oorkondenboek van Holland en Zeeland*, t. II, p. 359.

Le chevalier Guillaume, seigneur de Bliquy, et Jean, son fils, autorisent maître Jean le Taye, chapelain de Saint-André, de Mons, à faire adhériter de quelques biens le receveur des biens de l'aumône de cette ville. — *Faittes l'an de grasce mil II^c IIII^xx et XI, le deluns après le Nativité saint Jehan Baptiste.* 1291 25 juin.

De Villers, *Description analytique de cartulaires et de chartriers du Hainaut*, t. VIII, p. 153.

Le roi Rodolphe, après avoir reproché aux prévôts, aux échevins, aux jurés et à la commune de Valenciennes de s'être soulevés contre le comte de Hainaut et de l'avoir forcé à confirmer leurs priviléges, annule cette confirmation et relève le comte de l'accomplissement de ses promesses. — *Datum apud Hagenoiam, per manum magistri Henrici, prothonotarii nostri, anno Domini millesimo ducentesimo nonagesimo primo, indictione IIII, secundo* (dans Martene *duodecimo*) *kalendas julii, regni vero nostri decimo octavo.* 1291 30 juin.

Martene et Durand, *Thesaurus anecdotorum*, t. I, col. 1241.—Lacroix, *Guerre de Jean d'Avesnes contre la ville de Valenciennes*, p. 14. — Vinchant, *Annales de la province et comté de Hainaut*, t. VI, p. 57. — Voir De Villers, *Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, etc.*, t. III, p. 786.

Lettre échevinale constatant que l'abbesse et le couvent de Flines ont remboursé une rente annuelle de huit sous, qui était due aux héritiers de Thomas Parent.—*Ce fu fait l'an del incarnation Nostre Signeur mil CC. IIII^xx et XI, el mois de juing.* 1291 juin.

L'abbé Hautcœur, *Cartulaire de l'abbaye de Flines*, t. I, p. 329.

1291 1er juillet. Acte de déshéritance fait par Jean Le Taye, chapelain de Saint-André, de Mons, au profit de l'Aumône et des Béguinages de cette ville, de biens qu'il possédait à Bliquy. — *Ce fu fait dessous les arbres de Bleky ki sunt enclos emmi le ville, l'an de grasce mil deus cens quatre vins et onze, le diemenche après le saint Pierre et saint Pol apostles.*

De Villers, *Description analytique de cartulaires et de chartriers du Hainaut*, t. VIII, p. 154.

1291 11 juillet. Jean, duc de Lotharingie et de Brabant, exempte d'exaction et de taille tous les biens de l'infirmerie du Béguinage de Diest.—*Datum anno Domini M. CC. nonagesimo primo, feria quarta ante Divisionem apostolorum.*

Raymaekers, *Het kerkelyk en liefdadig Diest*, p. 442. — Fragment dans les *Bulletins de la Commission royale d'histoire*, 4me série, t. III, p. 194.—Stallaert, *Inventaire analytique des chartes concernant les seigneurs et la ville de Diest*, p. 32.

1291 15 juillet. Guy, comte de Flandre, autorise Thierri Le Sage, frère convers des Dunes, à acquérir deux mesures de terres, situées au comté de Flandre, pour en disposer à sa volonté.— *Faites et données en l'an de grace mil deus cens quatre vins et onze, le jour de le Division des apostles.*

Cronica et cartularium monasterii de Dunis, p. 645. Voir *Ibidem*, p. 909.

1291 15 juillet. Ordonnance du roi Rodolphe, en vertu de laquelle les citoyens de l'Empire ne peuvent être jugés par une personne de condition servile.—*In Baden, anno millesimo ducentesimo nonagesimo primo, regni vero decimo octavo.*

Goldast, *Collectio consuetudinum imperialium*, IIme partie, p. 314. — Pertz, *Monumenta historica Germaniæ, Legum t. II*, p. 458.

1273-1291, 15 juillet. Le roi Rodolphe déclare annuler tout ce qui a été stipulé contrairement au privilége par lequel il avait autorisé l'abbaye d'Orval, de l'ordre de Cîteaux, à réclamer la protection du roi des Français Philippe.

Bodmann, *Codex epistolaris Rudolfi I Romanorum regis*, p. 265.

1291 16 juillet. Philippe, roi des Français, charge le porteur des présentes lettres, Jean Pelerin, en remplacement de Laurent Coc, de protéger les personnes, les serviteurs et les biens des Gantois. — *Actum Parisius, anno Domini M. CC. nonagesimo primo, die lunæ ante festum beatæ Mariæ Magdalenæ.*

Diericx, *Mémoire sur les lois, les coutumes et les priviléges des Gantois*, t. II, p. 140. — Voir Van Duyse, *Inventaire analytique des chartres de la ville de Gand*, p. 56.

Philippe, roi des Français, prescrit au bailli du Vermandois ou, en son absence, à son lieutenant, de faire saisir les biens du comte de Hollande situés en France, ce prince ayant ordonné d'arrêter les échevins, les conseillers et d'autres bourgeois de Gand, que le roi avait pris sous sa protection. — *Actum apud Petram fortem, anno Domini M. CC. nonagesimo primo, die Jovis ante festum beatæ Marie Magdalene.* 1291 19 juillet.

Diericx, *Mémoire sur les lois, les coutumes et les priviléges des Gantois*, t. II, p. 141. — Van den Bergh, *Oorkondenboek van Holland en Zeeland*, t. II, p. 349.—Voir Van Duyse, *Inventaire analytique des chartres de la ville de Gand*, p. 57.

Vidimus, émané du chapitre de Saint-Lambert, de Liége, de l'acte de la communauté des Guillelmites, de Nivelles, du 18 septembre 1286. — *Datum per copiam anno Domini M. CC. nonagesimo primo, feria quinta post Divisionem apostolorum.* 1291 19 juillet.

Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique, t. I, p. 79.

Geoffroi li Boutelliers, prévôt de Normandie en l'église de Chartres, clerc du roi de France, et le chevalier Bertrand de Hamel terminent le différend qui s'est élevé entre le comte d'Artois, d'une part, l'abbaye de Saint-Pierre, de Gand, et le seigneur de Harnes, d'autre part, au sujet de fourches patibulaires qui ont été dressées à Harnes par ceux-ci. — *En l'an de grasce M. CC. XCI, le jeusdi devant la Maddelaine.* 1291 21 juillet.

Van Lokeren, *Chartes et documents de l'abbaye de Saint-Pierre à Gand*, t. I, p. 448.

Henri, damoisel de Ligny, fait savoir qu'il a reçu mille livres tournois en prêt de sa tante, la comtesse de Flandre et de Namur, et qu'il lui a donné en engagère la terre de Roussy jusqu'au remboursement de ces mille livres. — *Données l'an de grasce M. CC. XCI, le jour sainte Marie Magdeleine.* 1291 22 juillet.

De Reiffenberg, *Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, etc.*, t. I, p. 37.

L'abbé du monastère d'Eeckhout près de Bruges, conservateur des priviléges de l'ordre de Cîteaux, ordonne aux prêtres et aux chapelains de la Noord-Holland d'excommunier Philippe de Duvenvoorde, qui disputait à l'abbaye de Loosduinen un bien appelé *Simonsveld* et situé dans la juridiction de La Haye. — *Datum anno Domini M. CC. XCI, in festo beatorum Jacobi apostoli et Christofori martyris.* 1291 25 juillet.

Van den Bergh, *Oorkondenboek van Holland en Zeeland*, t. II, p. 350.

1291 30 juillet. Édouard, roi d'Angleterre, permet aux marchands de Lucques de transporter de la laine en Brabant jusqu'à concurrence d'une valeur de deux cents livres. — *Apud Westminster, XXX die julii, anno regni nostri XXIIII.*

Champollion-Figeac, *Lettres de rois, reines et autres personnages des cours de France et d'Angleterre*, t. I, p. 423.

1291 juillet. Jean, duc de Lotharingie, de Brabant et de Limbourg, donne des statuts et des priviléges aux monnayeurs de Bruxelles et de Louvain et à leurs ouvriers, dont le nombre est fixé à quatre-vingt-dix pour tout le Brabant, savoir cinquante à Bruxelles et quarante à Louvain. — *Dese voirwaerden waeren gemaect ende gegeven in t' jaer Ons Heeren doen men screef duysent twee hondert negentich ende een, in der hoymaent.*

Placcaeten van Brabandt, t. I, p. 246. — *Revue de la numismatique belge*, 1re série, t. I, p. 44. — De Ram, *Dynteri chronica Brabantiæ*, t. II, pp. 454 et 729. — *Annales de l'Académie d'archéologie d'Anvers*, t. XXX, p. 114. — Génard, *L'hôtel des monnaies d'Anvers*, p. 115.

1291 juillet. Guy, comte de Flandre et marquis de Namur, confirme et amortit les acquisitions de biens faites récemment dans ses États par le doyen et le chapitre de Térouanne. — *Faites en l'an de gracie mil deus cens quatre vins et onse, el mois de jule.*

Ignace De Coussemaker, *Documents inédits relatifs à la ville de Bailleul*, t. I, p. 39.

1291 1er août. Gilles, seigneur de Trazegnies, fils aîné du chevalier Othon, seigneur de Silly, pour le salut de son âme, de celle de sa femme, Philippa, et de ses parents et ancêtres, fonde une chapellenie dans l'église de Trazegnies et lui assigne une dotation. — *Lesquelles furent faites l'an del incarnation Nostre Seigneur mil CC. IIIIxx et XI, le jour del saint Pierre, aoust entrant.*

Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique, t. XI, p. 381.

1291 2 août. Le pape Nicolas accorde des indulgences à ceux qui visiteront, à certains jours, l'église de l'abbaye de Bonne-Espérance. — *Datum apud Urbem veterem, quarto nonas augusti, pontificatus nostri anno quarto.*

Maghe, *Chronicon ecclesiæ Bonæ Spei*, p. 238.

1291 7 août. Vidimus, donné par le prévôt Arnoul de Blankenheim, le doyen J. et tout le chapitre de Liége, du traité d'alliance conclu, au mois de juin 1231, entre

ce chapitre et les églises conventuelles de Liége. — *Datum... anno Domini M. CC. nonagesimo primo, feria tertia ante festum beati Laurentii.*

Fragment dans les *Bulletins de la Commission royale d'histoire*, 3me série, t. XIV, p. 336. — Stanislas Bormans, *Notice d'un cartulaire du clergé secondaire de Liége*, p. 22.

Guy, comte de Flandre et marquis de Namur, délègue Wanin Scullart, bailli de Gand, pour assister à l'adhéritance des cent vingt bonniers de *moer*, situés à Kieldrecht, qui avaient été vendus à l'abbaye de Cambron par Thierri, seigneur de Beveren. — *Faites en l'an de grasce mil CC. quatre vins et onse, le jour saint Laurench.* 1291 10 août.

De Smet, *Cartulaire de l'abbaye de Cambron*, p. 483.

Mathilde, fille de Sibert, chevalier de *Kerbusch*, vend au couvent de *Richwinsteyne* tous les biens qu'elle avait hérités et possédés à *Epgendorff* et *Luppe*. — *Actum et datum anno Domini M. CC. nonagesimo primo, in Assumptione beate Marie virginis.* 1291 15 août.

Ritz, *Urkunden zur Geschichte des Niederrheins und der Niedermaas*, p. 88.

Jean, duc de Lotharingie, de Brabant et de Limbourg, prend sous sa protection le village de Hougaerde et déclare que tant que durera la guerre entre lui et l'évêque de Liége, il n'y sera causé aucun dommage. — *Dounées l'an de grâce mil deux cens quatre vins et onse, le venredi apres les Assumption de Nostre Dame.* 1291 17 août.

Wauters, *La Belgique ancienne et moderne, Canton de Tirlemont*, IIme partie, p. 172.

Philippe, roi de France, mande à son bailli du Vermandois et à ses autres officiers de ne pas troubler le comte de Hainaut dans son pays d'Ostrevant; il s'y réserve toutefois la souveraineté et la garde des quatre abbayes qui s'y trouvent. — *Actum apud Sanctum Philibertum super Risilim, sabbato post Assumptionem beate Marie, anno Domini millesimo ducentesimo nonagesimo primo.* 1291 18 août.

Martene et Durand, *Thesaurus anecdotorum*, t. I, col. 1243. — Lünig, *Codex Germania diplomaticus*, t. II, col. 2427. — Voir De Villers, *Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, etc.*, t. III, p. 786.

Sohier, seigneur de Brouseit, justicier des chevaliers du comté de Luxembourg, déclare que Walter, seigneur de Wes, a renoncé en faveur de l'abbaye de Claire-Fontaine à ses prétentions sur la grange de *Deile* (ou Dèle). — *Ce fut* 1291 23 août.

fait et douné l'an de grace mil deux cens quatre vins et onse ans, la vigille saint Bartholomeit l'apostle, en mois d'aoust.

Goffinet, *Cartulaire de Claire-Fontaine*, p. 84.

1291 24 août. Les échevins de Bruges attestent que Hertoge (?) Die Zelverine et Catherine, sa femme, ont cédé à Jean Hubrecht une rente annuelle de dix deniers de Flandre, se prélevant sur un héritage où s'élève une halle, derrière la Maison de Cambron. — *Dit was ghedaen in Sinte Bertelmeus avonde, anno Domini M. CC. XCI.*

De Smet, *Cartulaire de l'abbaye de Cambron*, p. 530.

1291 27 août. Sentence prononcée par le pape Nicolas, entre l'archevêque de Reims et ses suffragants, d'une part, et d'autre part, les communautés de Bénédictins et d'Augustins de la province, auxquelles les évêques avaient imposé une taxe d'un centième de leurs revenus. — *Datum in civitate Urbe Vetana, ... Actum anno M.CC.XCI, die lunæ XX^a VII mensis augusti, pontificatus Nicholai papæ quarti anno quarto.*

Varin, *Archives administratives de Reims*, t. I, p. 1058.

1291 30 août. L'abbé Nicolas et les religieux de Vicogne déclarent que dès sa fondation leur église a été continuellement sous la garde et l'avouerie des comtes de Hainaut. — .... *Faites l'an de l'incarnation Notre Signeur M. CC. XCI, lendemain de le collation saint Jehan Baptiste.*

De Reiffenberg, *Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, etc.*, t. I, p. 422.

1291 août. Thierri, seigneur de Beveren, et sa femme Agnès attestent qu'ils ont vendu à l'abbaye de Cambron, par-devant le comte de Flandre et ses vassaux, cent et vingt bonniers de *moer* situés à Kieldrecht, moyennant trois mille cinq cents livres de Paris. — *Chou fu fait l'an del incarnation Nostre Singneur Jhesu Crist mil deus cens quatre vins et onse, el mois d'aoust.*

De Smet, *Cartulaire de l'abbaye de Cambron*, p. 479.

1291 août. Lettre passée devant les hôtes ou tenanciers de l'abbaye de Flines et constatant que ce monastère a donné en arrentement à Wautier de Raisse une terre située à Auchy. — *Che fu fait en l'an del incarnation Nostre Seigneur M. CC. LXXX et XI, el mois de aoust.*

L'abbé Hautcœur, *Cartulaire de l'abbaye de Flines*, t. I, p. 334.

Lettre semblable, constatant que l'abbaye de Flines a conclu un échange avec Wautier de Raisse, pour des terres situées à Auchy. — *Che fu fait l'an de grasce mil deus cens quatre vins et onze, el mois d'aoust.* 1291 août.

L'abbé Hautcœur, *Cartulaire de l'abbaye de Flines*, t. I, p. 334.

Des échevins de Tirlemont attestent que Henri, fils du chevalier Henri de Meerhout, a reconnu n'avoir aucun droit sur les biens de l'abbaye d'Op-Linter. — *Datum anno Domini M. CC. XCI, feria tertia ante Nativitatem beatæ Mariæ virginis.* 1291 4 septembre.

Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique, t. VIII, p. 219.

Ordonnance rendue par les échevins d'Ypres, au sujet de l'emprisonnement pour dettes. — *Et chou fu ordeneit le jour de le Nativiteit Nostre Dame en septembre, en lan quatre vins et onse.* 1291 8 septembre.

Warnkönig et Gheldolf, *Histoire de la Flandre*, t. V, p. 405.

L'official du diocèse de Térouanne fait savoir que Pierre Bardonc et sa femme Marie ont vendu à l'abbé et aux religieux de Saint-Pierre, de Gand, un moulin à eau situé sur l'Escaut et nommé *Clapschiete,* moyennant vingt-huit livres parisis. — *Datum anno Domini M. CC. XCI, vigilia Sanctæ Crucis.* 1291 13 septembre.

Diericx, *Mémoires sur la ville de Gand*, t. II, p. 310.

Henri de Sungershausen et Frédéric de Berge, son frère, vendent au couvent de Walkenried un manse de terres arables, dit vulgairement *Vlamingesgut.* — *Anno M. CC. XCI, XVIII kal. octobris.* 1291 14 septembre.

Émile de Borchgrave, *Histoire des colonies belges en Allemagne*, p. 337.

Lettres adressées par Philippe, roi des Français, aux officiers de son royaume, pour leur enjoindre de faire saisir partout les biens du comte de Hollande, qui détenait en prison des bourgeois de Gand, placés sous la protection de ce monarque. — *Actum apud Noyonem super Undelam, anno Domini millesimo CC. nonagesimo primo, die Martis post Exaltationem Sancte Crucis.* 1291 18 septembre.

D'Oudegherst, *Annales de Flandre*, t. II, p. 242 (édit. de Lesbroussart). — Diericx, *Mémoire sur les lois, les coutumes et les priviléges des Gantois*, t. II, p. 142. — Voir Van Duyse, *Inventaire analytique des chartres de la ville de Gand*, p. 58.

L'official de Tournai enjoint à Guillaume de Cisoing, clerc et notaire de Tournai, de recevoir en son nom les reconnaissances, les promesses, les obli- 1291 18 septembre.

gations, les renonciations et les autres actes que contracterait ou passerait devant lui Adèle, veuve de Jean de Neuve-Église, au nom de son mari et en faveur du comte Guy de Flandre. — *Datum anno Domini M. CC. XCI, feria tertia ante festum beati Matthæi evangelistæ.*

De Reiffenberg, *Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, etc.*, t. I, p. 33.

1291 22 septembre. L'official de Tournai déclare qu'Adèle, veuve de Jean, seigneur de Neuve-Église, a approuvé la vente qu'Étienne, frère de celui-ci, a faite du tonlieu de Thourout et d'une redevance annuelle de quatre-vingt-dix mesures d'avoine au comte Guy et à Jean de Namur, pour cent trente-une livres dix sous dix deniers de Flandre. — *Datum anno Domini M. CC. XCI, in crastino beati Matthei ewangelistæ.*

De Reiffenberg, *Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, etc.*, t. I, p. 250.

1291 septembre. Odile de Nueville, béguine de Cantimpret, constitue en faveur de cet hôpital une redevance annuelle de vingt-neuf rasières et demie de seigle. — *Ce fu fait en l'an de grasse M. CC. quatre vins et onse, ou mois de septembre, et par l'ensegnement des eskevins de Mons.*

Annales du Cercle archéologique de Mons, t. VI, p. 266. — De Villers, *Description analytique de cartulaires et de chartriers du Hainaut*, t. II, p. 188.

1291 4 octobre. Convention conclue par-devant le maire et deux échevins de Namur entre Agnès, veuve de Jean de Namur, et ses héritiers, d'une part, et Pierre Vairon, d'autre part, au sujet d'une maison située à Namur, au pont de Sambre. — *L'an de grasce M. CC. LXXXXI, le juedi devant le fieste saint Denis.*

Jules Borgnet, *Cartulaire de la commune de Namur*, t. I, p. 93.

1291 5 octobre. Acte des échevins de Bruges, attestant que Jean Dauwild a cédé à Jean Hubrecht une rente annuelle de trente deniers de Flandre, se prélevant dans la *Oliestrate*, sur l'emplacement de la halle ayant appartenu à Jean Oem. — *Dit was ghedaen sfrydaghes na Sinte Bamesse, anno Domini M. CC. XC ende een.*

De Smet, *Cartulaire de l'abbaye de Cambron*, p. 335.

1291 7 octobre. Jean, duc de Brabant et de Limbourg, déclare que son père Guy, comte de Flandre et marquis de Namur, a payé à Herman et à Arnoul de Witthem la

somme de deux cent quatre marcs esterlins, à la décharge de Rutger Splinter, chevalier. — .... *Donnei l'an de grâce M. CC. LXXX et onze, le dimenche après le Saint Remi.*

Willems, *Chronique en vers de Jean Van Heelu*, p. 554.

Sentence arbitrale de Guillaume de Mortagne, chevalier, sire de *Rameys*, et Arnoul, chevalier, seigneur de Walhain, au sujet du différend de Guy, comte de Flandre, marquis de Namur, et de Godefroid, comte de Vianden, concernant les limites du comté de Namur vers Corroy-le-Château. — *Qui furent faites et données en l'an de l'incarnation Nostre Sengneur mil deus cens quatre vins et onze, le diemence après le feste saint Denis, al mois de octobre.* 1291 14 octobre.

De Reiffenberg, *Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, etc.*, t. I, p. 254.— *Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique*, t. X, p. 294. — Voir les *Bulletins de la Commission royale d'histoire*, 3me série, t. V, p. 74. — Jules Borgnet, *Analyses des chartes namuroises se trouvant à Lille*, p. 38.

Jean, évêque de Liége, reconnaît devoir à son père Guy, comte de Flandre, la somme de deux mille livres de petits tournois. — *Dounées l'an de grace M. CC. LXXX et onze, le samedi après le Saint Denis.* 1291 14 octobre.

Vredius, *Genealogia comitum Flandriæ*, preuves, t. II, p. 24.

Maître B., archidiacre d'Anvers, ordonne à l'abbé de Saint-Adrien, de Grammont, et au doyen de la chrétienté de cette ville d'ouvrir une enquête sur la valeur des biens que les abbayes de Ninove et de Mont-Saint-Martin se proposent d'échanger. — *Datum anno Domini M. CC. XCI, dominica post Dyonisium.* 1291 14 octobre.

De Smet, *Corpus chronicorum Flandriæ*, t. II, p. 965.

L'official de Cambrai atteste et ratifie la vente de quinze bonniers trois journaux de terres situées à Écaussines-Sainte-Aldegonde, vente qui a été faite à l'abbaye de Cambron par Gérard de le Scaille, fils du chevalier Iwain, et par sa femme Marie. — *Datum anno Domini M. CC. nonagesimo primo, feria VI ante festum beatorum Symonis et Jude.* 1291 21 octobre.

De Smet, *Cartulaire de l'abbaye de Cambron*, p. 622.

Le chapitre de Saint-Denis, de Liége, condamne Gérard de Bierses, de Mélin, à lui payer la dîme de la laine, des brebis et des agneaux. — *Datum et* 1291 31 octobre.

actum anno Domini millesimo ducentesimo nonagesimo primo, in vigiliis Omnium Sanctorum.

Fragment dans les *Bulletins de la Commission royale d'histoire*, 3me série, t. XIV, p. 81. — Stanislas Bormans, *Notice des cartulaires de la collégiale Saint-Denis, à Liége*, p. 61.

1291 1er novembre. Ordonnance de Philippe, roi des Français, relative aux acquisitions faites par les églises dans les terres des barons ayant le droit de permettre aux églises d'acquérir des biens-fonds, et aux droits d'amortissement et de franc-fief dus au roi pour les héritages acquis depuis trente ans dans ses fiefs et censives par les églises et les non-nobles. — *Facta in Parlamento Omnium Sanctorum, anno Domini millesimo ducentesimo nonagesimo primo.*

Ordonnances des rois de France de la troisième race, t. I, p. 323.

1291 1er novembre. Arrêt du parlement de Paris réglant le mode d'après lequel on doit procéder à la liquidation des dettes des communes du royaume. — *Ce fu fait au Parlement de la Toussaint, l'an de grace mil CC. IIII^{xx} et onze.*

Archives des missions scientifiques et littéraires, 11me série, t. II, p. 312. — Boutaric, *Rapport sur une mission en Belgique*, p. 312. — Voir Van Duyse, *Inventaire analytique des chartres de la ville de Gand*, p. 58.

1291 1er novembre. Arrêt du parlement de Paris qui condamne le châtelain d'Arras à cinq cents livres tournois d'amende pour avoir fait arrêter et emprisonner des bourgeois de Gand. — *Reddita in Pallamento Omnium Sanctorum, anno Domini M. CC. XCI.*

Beugnot, *Les Olim*, t. II, p. 326.

1291 1er novembre. Godefroid de Brabant, seigneur de Vierson, neveu du duc de Bourgogne, réclame, par-devant le parlement de Paris, ses droits sur la terre de Béatrix de Mont-Royal, que le comte de la Marche, sa femme et d'autres seigneurs prétendaient s'approprier. — *Reddita in Pallamento Omnium Sanctorum, anno Domini M. CC. XCI.*

Vredius, *Genealogia comitum Flandriæ*, preuves, t. I, p. 257. — Beugnot, *Les Olim*, t. II, p. 327.

1291 1er novembre. Jean, seigneur de Cons, chevalier, et Isabelle, sa femme, engagent à leur cousin, Guillaume de *Boulem* ou Boulen, tout ce qu'ils possédaient à Bras et à Arville, pour la somme de soixante livres tournois, à condition que Guillaume

ne pourra y mener les hommes en chevauchée que pour défendre la terre de Mirwart ou celle de Saint-Hubert. — *Et toutes ces choses furent devisées à Buillon, ... en l'an de grasce mil deux cens quatre vins et onze, le jour de Toussains.*

De Villers, *Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, etc.*, t. III, p. 540.

Godefroid, comte de Vianden, seigneur de Corroy (le Château), de Perwez et de Grimberghe, et son fils Philippe, agissant avec le consentement du duc de Brabant, de qui ils tenaient en fief la terre de Corroy, renoncent aux droits qu'ils avaient sur le manoir de Bothey et d'autres biens appartenant à l'abbaye de Floreffe. — *Chu fu fait l'an del incarnation Nostre Seigneur mil et deus cens et quatre vins et onze, le samedis apres la feste de Toussains.* 1291 3 novembre.

Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique, t. X, p. 298.

Le chevalier Thierri, seigneur de Beveren, châtelain de Dixmude, et sa femme Agnès donnent quittance à l'abbaye de Cambron de trois mille cinq cents livres parisis qui leur étaient dues pour la vente de cent vingt bonniers de *moer*. — *Données en l'an del incarnation Jhesu Crist M. CC. LXXX et XI, le deluns apries le Toussains.* 1291 5 novembre.

De Smet, *Cartulaire de l'abbaye de Cambron*, p. 485.

Isabelle, demoiselle de Cisoing, déclare avoir vendu à Guy, comte de Flandre et marquis de Namur, pour cinquante-cinq livres treize sols et trois quarts, les rentes, cens, terres, tenures et tous autres biens qu'elle avait à Peteghem, et qui constituaient un fief mouvant du comte. — .... *Faites et données en l'an de l'incarnation Nostre Signeur M. CC. XCI, le mardi après le Toussains.* 1291 6 novembre.

De Reiffenberg, *Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, etc.*, t. I, p. 256.

Alliance perpétuelle conclue entre Guy, comte de Flandre, et Jean, duc de Brabant, et par laquelle les parties déclarent ne pas s'obliger à combattre les rois de France, d'Allemagne et d'Angleterre, les comtes de Hollande, de Saint-Pol et les frères de celui-ci, ainsi que le seigneur de Dampierre et Henri de Luxembourg. — .... *Donées et faites en l'an del incarnation Nostre Signeur mil deus cens quatre vins onze, le merkerdi après le fieste de Toussains.* 1291 7 novembre.

Willems, *Chronique en vers de Jean Van Heelu*, p. 540. — Van den Bergh, *Oorkondenboek van Holland en Zeeland*, t. II, p. 365.

1291
8 novembre.

Jean, duc de Brabant, approuve la renonciation faite par Élisabeth de Collegem, veuve de sire Thierri de Heemvliet, femme de sire Walter de Wyneghem, à ses droits sur les biens de sire Thierri précité, situés dans la seigneurie de Voorne ou dans le comté de Hollande. — *Dit was ghedaen in Ons Heeren jaeren duisent twee hondert een ende neghentich, seven daghes naer Alder heylighen daeghe.*

Van Mieris, *Charterboek der graaven van Holland*, t. I, p. 542. — Van den Bergh, *Oorkondenboek van Holland en Zeeland*, t. II, p. 363.

1291
9 novembre.

Jean, duc de Brabant, déclare que les habitants de *Tholne* ou Tholen doivent être exempts de payer les tonlieux sur le Hont et sur l'Escaut. — *Datum anno Domini M. CC. nonagesimo primo, feria sexta ante festum beati Martini hiemalis.*

Van Mieris, *Charterboek der graaven van Holland*, t. I, p. 541 (avec une traduction en hollandais). — Paulus, *Dissertatio de origine nexus feudalis Flandriam inter et Zeelandiam*, p. 50. — Van den Bergh, *Oorkondenboek van Holland en Zeeland*, t. II, p. 364. — Fragment dans Willems, *Chronique en vers de Jean Van Heelu*, p. 541.

1291
9 novembre.

Thomas, abbé de Saint-Adrien, et Jean, doyen de Grammont et curé de *Flinghem*, rendent compte à B., archidiacre d'Anvers, de l'enquête qu'ils ont ouverte à Voorde, sur la valeur des personnats, terres, revenus, droits, etc., appartenant à l'abbaye de Mont-Saint-Martin, et sur les avantages du bail emphythéotique contracté entre cette abbaye et celle de Ninove. — ... *Anno Domini M. CC. XCI, in die beati Clementis martyris.*

De Smet, *Corpus chronicorum Flandriæ*, t. II, p. 966.

1291
12 novembre.

Le chevalier Walter de Renenghes, seigneur de Morbecque, cède au comte Guy l'hommage de plusieurs fiefs, en échange de l'hommage de Jean de Leu. — *Ce fut fait en lan de grace mil deus cens quatre vins et onze, el mois de novembre, le lendemain de le Saint Martin en yver.*

Ignace De Coussemaeker, *Documents inédits relatifs à la ville de Bailleul*, t. I, p. 40.

1291
23 novembre.

Ordonnance du roi des Français Philippe, ayant pour but de hâter l'expédition des affaires pendantes devant le parlement. — *Actum Parisius, anno Domini M.CC. nonagesimo primo, in Parlamento quod incipit tribus ebdomadis post festum Omnium Sanctorum.*

Voir Van Duyse, *Inventaire analytique des chartres de la ville de Gand*, p. 58.

Betton, archidiacre d'Anvers, approuve au nom de l'évêque de Cambrai le bail emphythéotique passé entre l'abbaye de Ninove et celle de Mont-Saint-Martin, et qui avait donné lieu à une enquête. — *Datum anno Domini M.CC.XCI, in die beati Andreæ apostoli.* 1291 29 novembre.

De Smet, *Corpus chronicorum Flandriæ*, t. II, p. 967.

Acte passé devant les tenanciers de l'abbesse de Flines et constatant que Gilles Morille a donné en arrentement à Jean de Bapaume, bourgeois de Lille, des terres situées près de cette ville, hors de la porte de Courtrai. — *Ce fu fait l'an del Incarnation M.CC. IIII^xx et XI, el mois de novembre.* 1291 novembre.

L'abbé Hautcœur, *Cartulaire de l'abbaye de Flines*, t. I, p. 336.

Jean d'Audenarde, seigneur de Boussoit, reconnaît, en présence du comte Guy, de la comtesse Isabelle et de plusieurs autres personnes qu'il tient en fief du comté de Namur *Moskeron*, Hubermont et d'autres biens. — *Faites et données en l'an de grasce M. CC. IIII^xx et XI, le lundi après le feste saint Andrieu.* 1291 3 décembre.

De Reiffenberg, *Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, etc.*, t. I, p. 258. — Stanislas Bormans, *Les fiefs du comté de Namur*, p. 5.

Lettre échevinale de Bois-le-Duc, constatant que Jean de Diest, sa femme Béatrix et leur fille Élisabeth ont vendu à Jean, seigneur de Heusden, leur dîme de Baardwyk, qu'ils tenaient en fief de l'abbé de Saint-Trond. — *Datum anno Domini .... nonagesimo primo, feria tertia post festum B. Nicholai confessoris.* 1291 11 décembre.

Van den Bergh, *Oorkondenboek van Holland en Zeeland*, t. II, p. 364.

Florent Van Borselen, fils de sire Pierre Van Borselen, promet, pour lui et ses enfants, de servir fidèlement le comte de Hollande. — *Ghegheven des anderen daeghes naest sinte Lucien daeghe, tot Arnemuyden, in 't jaer Ons Heeren duusent twee hondert een ende neghentich.* 1291 14 décembre.

Van Mieris, *Charterboek der graaven van Holland*, t. I, p. 543. — Voir Van den Bergh, *Oorkondenboek van Holland en Zeeland*, t. II, p. 365.

Simon Van der Hoghe promet de servir fidèlement le comte de Hollande, sous peine de forfaire les biens qu'il possède en Zélande. — *Ghegheven tot* 1291 14 décembre.

Arnemuyden, des anderen daghes naest sinte Lucien daeghe, in 't jaer Ons Heeren duusent twee hondert een ende neghentich.

Van Mieris, *Charterboek der graaven van Holland*, t. I, p. 543. — Voir Van den Bergh, *Oorkondenboek van Holland en Zeeland*, t. II, p. 565.

1291
16 décembre.

Danckaert, fils de Danckaert de Staevenisse, s'engage à servir fidèlement le comte de Hollande, sous peine de forfaire les biens qu'il possède en Zélande. — *Desen brief was ghegheven tot Middelburch, des zonnendaeghes naer sinte Lucien daeghe, in 't jaer Ons Heeren duusent twee hondert een ende neghentich.*

Van Mieris, *Charterboek der graaven van Holland*, t. I, p. 543. — Voir Van den Bergh, *Oorkondenboek van Holland en Zeeland*, t. II, p. 565.

1291
17 décembre.

Walter, seigneur de Kruiningen, chevalier, promet, pour lui et ses enfants, de servir fidèlement le comte de Hollande et donne plusieurs de ses amis comme cautions de sa fidélité à remplir ses engagements.—*Desen brief was ghegheven des maenendaeghes na sinte Lucien daeghe, in 't jaer Ons Heeren ducent twee hondert een ende neghentich.*

Van Mieris, *Charterboek der graaven van Holland*, t. I, p. 542. — Van den Bergh, *Oorkondenboek van Holland en Zeeland*, t. II, p. 565.

1291
19 décembre.

Compromis sur l'action intentée par-devant le conseil de Namur par le bailli de cette terre, contre Warnier de *Daules* ou Dave et Henri, son frère. — .... *Faites en l'an de grasce M.CC.XCI, le merkedi devant le Saint Thumas.*

De Reiffenberg, *Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, etc.*, t. I, p. 35.

1291
25 décembre.

Rase de Gavre, seigneur de Bréda, confirme les donations faites à l'abbaye de Saint-Bernard par Arnoul de Louvain et sa femme Élisabeth, ses prédécesseurs, et approuve les autres acquisitions réalisées par ce monastère.—*Datum anno Domini millesimo ducentesimo nonagesimo primo, in Nativitate Domini.*

Gramaye, *Antiquitates Bredanæ*, p. 43. —Miræus et Foppens, *Opera diplomatica*, t. II, p. 873.

1291
28 décembre.

Le pape Nicolas charge l'évêque d'Arras d'ordonner au comte de Hainaut et à ses subordonnés de remplir les promesses faites par eux aux bourgeois de Valenciennes. — *Datum Romæ apud Sanctam Muriam Majorem, quinto calendas januarii, pontificatus nostri anno quarto.*

Martene et Durand, *Thesaurus anecdotorum*, t. I, col. 1253.

Marie, demoiselle de Mortagne et châtelaine de Tournai, approuve la vente d'un bonnier de terres situé à *Cerc*, vente qui avait été faite à l'abbaye de Saint-Nicolas-des-Prés par Jeanne, veuve de Jacques Pepin. — *Donées l'an del Incarnation mil deus cens quatre vingt et onzes, el mois de decembre.* 1291 décembre.

Mémoires de la Société historique et littéraire de Tournai, t. XIII, p. 26.

Testament de Jeanne de Châtillon, comtesse de Blois. — *Ce fu fait l'an de grace mil deus cens quatre vinz et onze, le dimanche jour de feste saint Julien.* 1291.

Du Chesne, *Histoire généalogique de la maison de Chastillon-sur-Marne*, preuves, p. 72.

Les échevins, le conseil et un grand nombre de bourgeois de Lille décident que l'on ne peut faire passer d'une tête sur une autre les rentes viagères créées par la ville. — *Chou fu fait l'an IIII^xx et XI.* 1291.

Roisin, *Franchises, lois et coutumes de la ville de Lille*, p. 45.

L'abbé de Cîteaux Th. et tout le chapitre des abbés de l'ordre déclarent qu'ils ont concédé à l'abbé et au couvent de Cambron l'une des sept indulgences que le pape Alexandre IV les avait autorisés à accorder à l'un des sept monastères de l'ordre. — *Datum apud Cistercium, sedente capitulo generali, anno Domini M. CC. XCI.* 1291.

Le Waitte, *Historia Camberonensis, pars II*, p. 228. — De Smet, *Cartulaire de l'abbaye de Cambron*, p. 71.

Le chapitre général de l'ordre des Dominicains convoque à Cologne le chapitre de l'année suivante, que le pape transféra ensuite à Rome. — *Acta capituli generalis Palentiæ celebrati, anno Domini M. CC. XCI.* 1291.

Martene et Durand, *Thesaurus anecdotorum*, t. IV, col. 1847.

Accord conclu entre les supérieurs du béguinage de Cantimpret et Alix des Planques, au sujet d'une demeure située au delà du pont de la Trouille et relevant du seigneur de Havré. — *Ce fu fait l'an de grasse mil CC. nonante et un.* 1291.

Annales du Cercle archéologique de Mons, t. VI, p. 264. — De Villers, *Description analytique de cartulaires et de chartriers du Hainaut*, t. II, p. 186.

1284-1291. Maître Brictius, prévôt de l'église de Notre-Dame, de Bruges, en qualité de délégué de l'évêque de Tournai, défend à des religieux de l'ordre de Cîteaux de troubler l'abbaye de Ter-Doest dans la possession de ses biens de *Pulsebroec*, près d'Ardenbourg.

En latin. Baron Kervyn de Lettenhove, *Codex Dunensis*, p. 117.

1291 environ. Le pape Nicolas informe l'abbé de Vaucelles, Jean de Bruyères, chantre de Cambrai, et le chanoine de cette ville René de Passy que Jean, son prédécesseur, avait accordé au comte de Flandre la perception d'un décime ecclésiastique pour la Terre-Sainte, et approuve différentes mesures pour le payement de cette taxe. — *Datum Romæ apud Sanctum Petrum.....*

Baron Kervyn de Lettenhove, *Codex Dunensis*, p. 318.

1291 environ. Le chapitre de l'église Saint-Donatien, de Bruges, déclare qu'après la mort de Gilles Bonin, son doyen, il s'est assemblé et a choisi pour remplacer Bonin le chanoine et sous-diacre maître Nicolas d'Amiens, qui, huit jours après les octaves de l'Épiphanie, a accepté cette élection. — *Datum .....*

Baron Kervyn de Lettenhove, *Codex Dunensis*, p. 292. — Suivant la *Gallia Christiana nova*, le doyen Bonin mourut en 1290.

1292.

1292 9 janvier. Lettre adressée par Gérard de Bétencourt, lieutenant du prévôt de Saint-Quentin, à Gautier Bardin, bailli du Vermandois, et dans laquelle il raconte l'accueil qu'il a reçu du comte de Hainaut. — *Qui furent faites l'an de gratie M.CC. nonnante et I, le mierkedi après le Tiephane.*

Fragment dans les *Bulletins de la Commission royale d'histoire*, 4me série, t. II, p. 315. — Wauters, *Le Hainaut pendant la guerre du comte Jean d'Avesnes contre la ville de Valenciennes*, p. 24.

1292 9 janvier. Frédéric de Mörs, chevalier, reconnaît avoir reçu de la ville de Cologne la somme de sept cent quarante marcs, provenant des revenus appartenant en cette ville au comte de Gueldre et qui a été distribuée par lui aux créanciers de ce prince. — *Datum et actum anno Domini millesimo ducentesimo nonagesimo primo, feria quarta post Epiphaniam Domini.*

Ennen et Eckertz, *Quellen zur Geschichte der Stadt Köln*, t. III, p. 323.

Le chevalier Frédéric de Mörs déclare qu'il a été averti par Jean Von Abtshofe, bourgeois de Cologne, qu'il a été complétement payé par la ville de Cologne des sommes que le comte de Gueldre lui devait.—*Datum anno Domini M.CC. nonagesimo primo, feria quarta post Epiphaniam Domini.* 1292 9 janvier.

Ennen et Eckertz, *Quellen zur Geschichte der Stadt Köln*, t. III, p. 323.

Jean, duc de Brabant, etc., informe l'écoutète d'Anvers qu'ayant examiné l'enquête qui a été ouverte au sujet des droits de juridiction de Henri de Wilre dans le village de *Wesele* (Wuestwezel), il a reconnu que ce seigneur y avait la justice jusqu'au sang, sauf pour certains cas qu'il détermine. — *Dit was gemaict in des Heeren jaren M. CC. een ende negentich, des donredaighs na den andach van derthiendaghe.* 1292 10 janvier.

Le Roy, *Notitia marchionatus sacri Romani imperii*, p. 133. — Vander Maelen et Meisser, *Dictionnaire géographique de la province d'Anvers*, p. 142. — Willems. *Brabantsche yeesten*, t. I, p. 679. — *Messager des sciences historiques de Belgique*, année 1846, p. 349. — Wolters, *Notice historique sur la commune de Rummen*, p. 202.

Les échevins « des Timaus » attestent que Watier de Raisse, sa femme et sa belle-sœur ont vendu à l'abbaye de Flines trois bonniers de terres, situés à Nomain. — *Et fu fait en l'an de grasse l'an mil deus cens quatre vins et onse, le jour des Estimaus devant dis.* 1292 17 janvier.

L'abbé Hautcœur, *Cartulaire de l'abbaye de Flines*, t. I, p. 337.

Lambert de Strithane et six autres personnes reconnaissent avoir été payés par la ville de Cologne de ce qui leur était dû pour avoir été à son service. — *Datum anno Domini M. CC. nonagesimo primo, feria sexta ante festum beate Agnete virginis.* 1292 18 janvier.

Ennen et Eckertz, *Quellen zur Geschichte der Stadt Köln*, t. III, p. 324.

Philippe, roi des Français, charge Jacques de Gand, archidiacre à Tournai, et le chevalier Philippe de Guiencourt d'ouvrir une enquête sur les débats existants entre les comtes de Flandre et d'Artois à propos de Gravelines, de la garde de l'abbaye de Clairmarais et du passage des bateaux sous le pont de Watten. — *Actum Parisius, die Martis ante Purificationem beate Marie virginis, anno Domini M. CC. XCI.* 1292 29 janvier.

Mémoires de la Société des antiquaires de la Morinie, t. XI, p. 375.

1292 janvier. Jean, seigneur de Lens en Brabant, donne en aumône à l'abbaye de Cambron une rente annuelle de quarante sous de blancs. — *Chou fu fait l'an del incarnation Jhesu Crist M. CC. quatre vins et XI, el mois de genvier.*

De Smet, *Cartulaire de l'abbaye de Cambron*, p. 929.

1292 6 février. Le chevalier Thierri de Bréderode invite l'évêque d'Utrecht à munir de son sceau les chartes que le comte de Hollande le priera de confirmer, s'engageant pour lui et ses héritiers à remplir fidèlement ses promesses. — *Datum anno Domini millesimo ducentesimo nonagesimo primo, in crastino beatæ Agathæ virginis.*

Van Mieris, *Charterboek der graaven van Holland*, t. I, p. 526. — Van den Bergh, *Oorkondenboek van Holland en Zeeland*, t. II, p. 369.

1292 7 février. Thierri de Bréderode, chevalier, regrettant les torts qu'il a causés au comte de Hollande, s'engage à le servir avec fidélité, donne pour garanties de l'exécution de ses promesses plusieurs cautions et pour caution principale son frère Jean de Renesse et fait sanctionner ses engagements par l'évêque d'Utrecht. — *Datum anno Domini millesimo ducentesimo nonagesimo primo, feria quarta post festum beatæ Agathæ virginis.*

Van Mieris, *Charterboek der graaven van Holland*, t. I, p. 526 (avec une traduction en hollandais). — Van den Bergh, *Oorkondenboek van Holland en Zeeland*, t. II, p. 367.

1292 7 février. Le chevalier Thierri de Bréderode déclare que lui et ses héritiers accepteront l'interprétation que le comte de Hollande donnera aux conventions arrêtées entre le comte et lui. — *Ghegheven in 't jaer Ons Heeren jaere dusent twee hondert ende een ende negentich, des woensdaeghs na sente Agnietendaeghe.*

Van Mieris, *Charterboek der graaven van Holland*, t. I, p. 519. — Van den Bergh, *Oorkondenboek van Holland en Zeeland*, t. II, p. 369.

1292 7 février. Le chevalier Jean de Renesse se réconcilie avec le comte de Hollande, qu'il promet de servir fidèlement et donne pour garanties de sa soumission le chevalier Thierri de Bréderode et d'autres personnes; il fait en outre sanctionner le présent acte par l'évêque d'Utrecht.—*Datum anno Domini millesimo ducentesimo nonagesimo primo, feria quarta post festum beatæ Agathæ virginis.*

Van Mieris, *Charterboek der graaven van Holland*, t. I, p. 528 (avec une traduction en hollandais). — Van den Bergh, *Oorkondenboek van Holland en Zeeland*, t. II, p. 370.

Jean de Teylingen se porte caution de la fidélité du chevalier Thierri de Bréderode envers Florent, comte de Hollande. — *Gegeven in Ons Heeren jaer dusent twie hondert een ende tnegentich, des woensdaechs na sinte Aechten dage.* 1292 7 février.

Van Mieris, *Charterboek der graaven van Holland*, t. I, p. 532. — Voir Van den Bergh, *Oorkondenboek van Holland en Zeeland*, t. II, p. 370.

Acte semblable, émané de Thierri, fils de sire Simon de Teylingen. — *Gegeven in Ons Heeren jaer dusent twie hondert een ende tnegentich, des woendachs na sinte Aechten dage.* 1292 7 février.

Van Mieris, *Charterboek der graaven van Holland*, t. I, p. 532. — Voir Van den Bergh, *Oorkondenboek van Holland en Zeeland*, t. II, p. 370.

Acte semblable, émané de Guillaume d'Oestgeest.—*Gegeven in Ons Heeren jare M. CC. XCI, des woensdach na sente Agheten daghe.* 1292 7 février.

Van Mieris, *Charterboek der graaven van Holland*, t. I, p. 532. — Voir Van den Bergh, *Oorkondenboek van Holland en Zeeland*, t. II, p. 370.

Acte semblable, émané du chevalier Herman de Woerden, qui fait sanctionner ses engagements par l'évêque d'Utrecht.—*Gegeven in Ons Heeren jaer M. CC. XCI, des woensdaghes na S. Agnethen dage, tot Leyden.* 1292 7 février.

Van Mieris, *Charterboek der graaven van Holland*, t. I, p. 533. — Van den Bergh, *Oorkondenboek van Holland en Zeeland*, t. II, p. 372.

Acte semblable, émané de Giselbert, seigneur d'Amstel. — *Gegeeven in Onses Heeren jaer M. CC. eene ende neegentich, des woensdaechs nae sinte Aechten daege.* 1292 7 février.

Van Mieris, *Charterboek der graaven van Holland*, t. I, p. 533. — Van den Bergh, *Oorkondenboek van Holland en Zeeland*, t. II, p. 371.

Jean, duc de Lotharingie, de Brabant et de Limbourg, se réserve la terre de Wavre avec les droits, cens, rentes, etc., qui y sont annexés, sauf que le chevalier Jean, jadis sire de Wavre, et Alice, sa femme, la tiendront durant leur vie. — *Faites et donnés en l'an de le incarnacion Nostre Seigneur mil deus cens quatre vins et onse, le samedi des octaves de le purificacion Nostre Dame, el mois de fevrier.* 1292 9 février.

Willems, *Brabantsche yeesten*, t. I, p. 679.

1292
11 février.

Le chevalier Jean de Renesse promet au comte de Hollande de lui restituer le domaine de Brydorp, qu'il tient de lui en fief, dès qu'il en sera requis. — *Ghegheven in 't jaer Onses Heeren duusent twee hondert ende een en tneghentich, des maendaegs naer sinte Agathen daeghe.*

Van Mieris, *Charterboek der graaven van Holland*, t. I, p. 534. — Van den Bergh, *Oorkondenboek van Holland en Zeeland*, t. II, p. 372.

1292
13 février.

Gertrude, veuve de sire Herman, écoutète de Deutz, moyennant le payement de quatre-vingts marcs, renonce à toute réclamation à charge des bourgeois de Cologne, du chef des pertes que son mari et elle ont faites au château de Woeringen, lors du siége de ce manoir. — *Actum anno Domini millesimo CC. nonagesimo primo, feria quarta post octavas Purificationis beate Marie virginis.*

Ennen et Eckertz, *Quellen zur Geschichte der Stadt Köln*, t. III, p. 324.

1292
5 mars.

Jean, duc de Brabant, permet aux religieux du monastère de Saint-Michel, d'Anvers, de posséder tous les biens que Henri de Vilvorde, chevalier, avait tenus de lui en fief. — *Datum anno Domini M. CC. nonagesimo primo, feria quarta post dominicam Reminiscere.*

Willems, *Chronique en vers de Jean Van Heelu*, p. 576.

1292
8 mars.

Acte des échevins de Bruges, attestant que Lamsin Bonin, sire Barthélemy Van den Walle et Marie, sa femme, ont donné à Jean Hubrecht une rente annuelle de quarante-six deniers de Flandre, à prélever sur l'héritage où se trouve la halle de Jean Oem. — *Dit was ghedaen saterdaghes na inghanghende marte, anno Domini M. CC. neghentich ende een.*

De Smet, *Cartulaire de l'abbaye de Cambron*, p. 532.

1292
8 mars.

Les échevins de Bruges déclarent que Jacques Bonin et Marie, sa femme, ont cédé à Jean Hubrecht une rente annuelle de dix-neuf deniers un *halline* de Flandre sur un héritage situé à la Poterie. — *Dit was gedaen saterdaghes na inganghende marte, anno Domini M. CC. neghenthich ende een.*

De Smet, *Cartulaire de l'abbaye de Cambron*, p. 534.

1292
9 mars.

Acte constatant qu'Alard Li Blaives et sa femme ont pris en arrentement, de l'abbaye de Flines, une maison situé au Bru, sous Coutiches. — *Chu fu fait*

l'an del incarnation Nostre Signeur mil deus cens LXXX et XI, le dimenche devant le Saint Grigore, el mois de march.

L'abbé Hautcœur, *Cartulaire de l'abbaye de Flines*, t. I, p. 337.

Guillaume, curé de Boignée, reconnaît que les deux tiers de la dîme de cette paroisse appartiennent à l'abbaye de Cambron et énumère les charges qu'il doit supporter en retour de la possession du troisième tiers de cette dîme. — *Acta sunt hec in cemeterio ecclesie de Boygnies... Actum et datum anno Domini M. CC. nonagesimo primo, mense martii, feria tercia ante Letare Jherusalem.* 1292 11 mars.

De Smet, *Cartulaire de l'abbaye de Cambron*, p. 859.

L'official de Tournai déclare que Jeanne de Gamans, femme de Gilles des Wastinnes, et son mari ont vendu à Marie dou Fayt, béguine, un fief situé à Nomain. — *Anno Domini millesimo ducentesimo nonagesimo primo..... die Jovis post Oculi mei.* 1292 13 mars.

L'abbé Hautcœur, *Cartulaire de l'abbaye de Flines*, t. I, p. 338.

Jean, duc de Lotharingie et de Brabant, déclare qu'en sa présence et en celle de ses hommes de fief, Henri de Vilvorde, chevalier, a émancipé son fils Guillaume et l'a investi de biens situés à Neder-Ockerzeel et tenus en fief du duc de Brabant. — *Datum anno Domini millesimo CC. nonagesimo primo, feria secunda post Lætare Jherosolymam.* 1292 17 mars.

Willems, *Chronique en vers de Jean Van Heelu*, p. 577.

Les échevins, le conseil et un grand nombre de bourgeois de Lille déterminent les formalités auquel est assujetti le bourgeois ou le simple habitant qui, se trouvant chargé de dettes, veut pour les payer vendre un bien situé en ville. — *L'an M. CC. IIII^{xx} et XI, le venredi devant la Notre Dame en marc.* 1292 21 mars.

Roisin, *Franchises, lois et coutumes de la ville de Lille*, p. 62. — Tailliar, *Recueil d'actes en langue romane-wallonne*, p. 362.

Guillaume Stuvesant, bourgeois de Middelbourg, vend à frère Henri, mandataire de l'abbaye de Rynsburg, des terres situées dans l'île de Walcheren, au polder dit *Van den Orde.— Dit was gedaen en gescreven in Onser Vrouwen* 1292 25 mars.

dage in de vastene den men hetet Annunciatie, als men scrivet M. CC. enen tnegentich.

Van den Bergh, *Oorkondenboek van Holland en Zeeland*, t. II, p. 377.

1292
27 mars.

Jean, duc de Lotharingie, etc., assigne cinq cents livres en dot à sa fille Marguerite (de le Vuere), à l'occasion de son mariage avec Jean, fils d'Adam de Landewyck, seigneur de le Horst, que le duc prend pour « varlet. » — *L'an mil deus cens quatre vins et onze, le joesdi devant Paskes flories.*

Fragment dans Butkens, *Trophées de Brabant*, t. I, preuves, p. 133. — De Reiffenberg, *Nouvelles archives historiques des Pays-Bas*, t. V, p. 185.

1292
1er avril.

Guy, comte de Flandre et marquis de Namur, fait donation à la ville de Lille, moyennant une rente annuelle de quarante-cinq livres d'Artois, monnaie de Flandre, de toutes les eaux qui la traversent depuis le moulin del Sauch jusqu'à celui du château, ainsi que des places où se tiennent la foire et les marchés, avec les droits qui s'y perçoivent. — *Données en l'an de grasce mil deus cens quatre vins et onse, le premerain jour dou mois d'avril.*

Roisin, *Franchises, lois et coutumes de la ville de Lille*, p. 324.

1292
2 avril.

Jean, évêque de Liége, atteste que le prêtre Alexandre de Mouranfait a renoncé aux prétentions qu'il élevait sur la cure de Thiméon, comme y ayant été présenté par l'abbaye de Liessies. — *Actum in monasterio Floreffiensi.... Datum anno Domini M. CC. nonagesimo primo, die Mercurii predicto (sc. post Ramos palmarum).*

Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique, t. IX, p. 289.

1288-
1292, 4 avril.

Bref du pape Nicolas adressé à l'abbé de Cîteaux, aux autres abbés de l'ordre de ce nom et à leurs religieux, et dirigé contre les moines ou frères convers qui se rendraient coupables de rébellion.

En latin. Baron Kervyn de Lettenhove, *Codex Dunensis*, p. 336.

1292
6 avril.

Sauf-conduit accordé par Édouard, roi d'Angleterre, à Guy, comte de Flandre. — *Apud Westmon., VI die aprilis.*

Rymer, *Foedera, conventiones, litteræ, etc.*, t. I, IIme partie, p. 759 (édit. de 1727), et t. II, p. 535 (édit. de 1816).

Robert, comte de Boulogne et d'Auvergne, inféode à Guy de Châtillon le comté de Saint-Pol, qui est tenu de son comté de Boulogne, et que Guy a obtenu de son frère Hugues, comte de Blois et sire d'Avesnes. — *Furent toutes ces choses faites et ordenées en l'an mil deus cents quatre vingts et douze, le jour de Pasques.* 1292 6 avril.

Du Chesne, *Histoire généalogique de la maison de Chastillon-sur-Marne*, preuves, p. 159. — Baluze, *Histoire généalogique de la maison d'Auvergne*, preuves, p. 157.

Acte d'appel adressé au saint-siége par Nicolas de Rosières, procureur des monastères de Cîteaux et de Clairvaux, contre les payements de décimes qu'on prétend leur imposer. — *Anno Domini M. CC. nonagesimo secundo, indictione quinta, pontificatus domini Nicholai papæ IIII anno quinto, mensis aprilis die nona... Actum Parisius, apud Sanctum Bernardum in capella hospitii sive domus in qua morabatur magister Johannes de Dunis.* 1292 9 avril.

Baron Kervyn de Lettenhove, *Codex Dunensis*, p. 186.

L'abbé de Cîteaux, Thibaud, accorde différents priviléges à maître Jean de Wardo, moine de l'abbaye des Dunes, lecteur en théologie à la Faculté de Paris. 1292 9 avril.

En latin. Baron Kervyn de Lettenhove, *Codex Dunensis*, p. 286.

Jean, duc de Brabant et de Limbourg, déclare qu'il profitera de ce que noble homme son cher père Guy, comte de Flandre, a prolongé jusqu'à la quinzaine de la Nativité de saint Jean-Baptiste, le séjour qu'il devait faire en la ville de Gand. — *Le mardi après les octaves de Pâques.* 1292 15 avril.

Fragment dans Willems, *Chronique en vers de Jean Van Heelu*, p. 555.

Promesse faite par le duc de Brabant et de Limbourg de ne point commettre d'hostilités, avant le jour de Saint-Pierre, contre Henri, comte de Luxembourg. — *Le mardi après les octaves de Pâques.* 1292 15 avril.

Fragment dans Willems, *Chronique en vers de Jean Van Heelu*, p. 556.

Florent, comte de Hollande, autorise Isabelle, femme du prince d'Achaïe, à disposer des fiefs qu'elle possède dans les États du comte, en faveur de celui que son mari désignera. — *Feria VI post Quasimodo.* 1292 18 avril.

Fragment dans Van den Bergh, *Oorkondenboek van Holland en Zeeland*, t. II, p. 378.

1292 18 avril. Florent, comte de Hollande, autorise son parent Florent, prince d'Achaïe, à disposer des fiefs qu'il possède dans les États du comte, en faveur de celui de ses enfants qu'il désignera. — *Feria VI post dominicam Quasimodo.*

Fragment dans Van den Bergh, *Oorkondenboek van Holland en Zeeland*, t. II, p. 578. — Voyez le comte de Saint-Genois, *Monuments anciens*, p. CCCXXXIII.

1292 21 avril. Promesse faite par Jean, duc de Brabant, de dédommager Guy, comte de Flandre, qui l'a cautionné pour la somme de trente-trois mille livres petits tournois, que le duc de Brabant s'est obligé à payer à l'occasion du mariage de sa fille Marguerite avec Henri, comte de Luxembourg. — *M. CC. XCII, en avril, le lundi après la quinzaine de Pâques.*

Fragment dans Willems, *Chronique en vers de Jean Van Heelu*, p. 556.

1292 21 avril. Guy, comte de Flandre et marquis de Namur, autorise l'abbaye de Cambron à acquérir à Grammont une maison, sauf le consentement de la ville. — *Faites et dounées en l'an de grasce M. CC. quatre vins et douze, le lundi apres le quinzaine de Paskes.*

De Smet, *Cartulaire de l'abbaye de Cambron*, p. 719.

1292 21 avril. Guy, comte de Flandre et marquis de Namur, confirme à l'abbé et aux religieux des Dunes les terres que ce monastère a acquises du comte, à Ossenesse, après l'inondation de la localité et son réendiguement. — *Dátum̃ anno Domini millesimo ducentesimo nonagesimo secundo, feria secunda ante festum beati Marci evangeliste.*

Cronica et cartularium monasterii de Dunis, p. 219. Voir *Ibidem*, p. 910.

1292 22 avril. Florent, comte de Hollande, reconnaît devoir au chevalier Lambert De Vriese, d'Utrecht, douze mille livres, dont les villes de Dordrecht, de Middelbourg, de Zierikzée, de Delft, de Leyden et de Haarlem garantissent le payement. — *Des dinxdaghes vore Sente Marx dach des evangelistes.*

Fragment dans Van den Bergh, *Oorkondenboek van Holland en Zeeland*, t. II, p. 578.

1292 25 avril. Les échevins et *coreers* du métier de Furnes déclarent que Pierre de Marseman, un de leurs bourgeois, a acquis de l'abbaye de Saint-Nicolas, moyennant cinq sous de cens annuel, les cierges que l'on offre dans l'église abbatiale, le jour de la Purification. — *Ghemaect int jaer van des incarnacien Ons*

Heren M. CC. vier warf twintich ende XII, up S. Marcx daghe, in maent van aprille.

F. V. et C. C., *Chronicon et cartularium abbatiæ Sancti Nicolai Furnensis*, p. 145.

Adolphe, comte de Nassau, reconnaît qu'il a été élu roi des Romains grâce à l'appui de Sifroi, archevêque de Cologne, s'engage à lui faire restituer ou à lui conserver les domaines de l'église de Cologne qui avaient été aliénés ou engagés, lui permet de faire rebâtir les forteresses récemment démolies, déclare qu'il aidera le prélat contre le duc de Brabant, les comtes de Flandre et de Juliers, etc., qu'il proscrira et forcera à la soumission les bourgeois de Cologne, qu'il n'inféodera personne des duchés d'Autriche et de Limbourg sans le consentement exprès de Sifroi, etc. — *Datum Andernaci, dominica proxima ante festum beatorum Philippi et Jacobi apostolorum, anno Domini millesimo CC. nonagesimo secundo.* 1292 27 avril.

Ennen et Eckertz, *Quellen zur Geschichte der Stadt Köln*, t. III, p. 326.

Nouvelles lettres de Philippe, roi des Français, adressées aux officiers de justice de son royaume pour la saisie des biens du comte de Hollande; le monarque enjoint en outre d'emprisonner, comme retenant en captivité des bourgeois de Gand, le chevalier Guillaume de Boonem. — *Actum apud Ferrerias, anno Domini M. CC. nonagesimo secundo, die Mercurii ante festum beatorum apostolorum Philippi et Jacobi.* 1292 30 avril.

Diericx, *Mémoire sur les lois, les coutumes et les priviléges des Gantois*, t. II, p. 144. — Voir Van Duyse, *Inventaire analytique des chartres de la ville de Gand*, p. 59.

Marie, reine de France; Guy, comte de Flandre et marquis de Namur; Robert, duc de Bourgogne; Hugues de Châtillon, comte de Blois, etc., certifient la promesse faite par le duc de Brabant dans le contrat de mariage entre Marguerite, sa fille, et Henri, comte de Luxembourg, qu'il payera à celui-ci, si le mariage a lieu, la somme de trente-trois mille livres tournois, promesse dont la reine Marie, le comte de Flandre, etc., se rendent garants.—*Ce fut fait l'an de grâce M.CC. XCII, au mois d'avril.* 1292 avril

Bertholet, *Histoire du duché de Luxembourg*, t. V, preuves, p. LXXVI.

Jean, duc de Brabant, confirme à l'abbesse et aux religieuses du Parc-les-Dames ses libertés et l'autorise à acquérir des biens en Brabant, mais à la 1292 avril.

condition de solliciter à cet effet son agrément et de n'avoir des habitations que dans sept villes : à Louvain, à Bruxelles, à Anvers, à Bois-le-Duc, à Tirlemont, à Nivelles et à Léau. — *M. CC. XCII, mense aprili.*

Fragment dans Ernst, *Histoire du Limbourg*, t. VI, p. 459. — *Bulletins de la Commission royale d'histoire*, 1re série, t. XVI, p. 67.

1292 avril. Contrat de mariage de Marguerite, fille du duc de Brabant, et de Henri, comte de Luxembourg, conclu par l'entremise de Marie, reine de France; de Guy, comte de Flandre; de Robert, duc de Bourgogne; de Hugues de Châtillon, comte de Blois; de Jean, comte de Dreux; de Philippe, fils aîné du comte d'Artois; de Godefroid de Brabant, de Raoul de Clermont, seigneur de Nesle et connétable de France; de Guy et de Jacques, frères du comte de Blois, et de Robert de Dreux, chevalier. — *...El mois d'avril.*

Fragment dans Willems, *Chronique en vers de Jean Van Heelu*, p. 555.

1292 avril. Jean, seigneur d'Enne et ber de Flandre, atteste que, par le jugement de ses vassaux, l'un d'eux, nommé Jean de Pestriu, a été dépouillé de son fief pour avoir fait mettre à mort un accusé, « sans loi et sans jugement, » et que son bien a été donné à Gérard, fils de sire Gérard de Pottes. — *Lequele fu donnée en l'an del incarnation Notre Signeur Jhésu Crist mil et CC. quatre vins et XII, el mois d'avril.*

Bulletins de la Commission royale d'histoire, 1re série, t. XIV, p. 202. — Pinchart, *Analyses et extraits des archives des anciennes institutions judiciaires du Hainaut*, p. x.

1292 avril. Jean, abbé de Bonne-Espérance, et ses religieux déclarent que Jean de Braquegnies, doyen de l'église de Leuze, a fondé une chapelle perpétuelle dans la paroisse de Morlanwelz, à l'endroit dit *A le Moituerie*, là où habitent des béguines.—*Datum anno Domini millesimo ducentesimo nonagesimo secundo, mense aprili.*

Maghe, *Chronicon ecclesiæ Bonæ Spei*, p. 239.

1292 1er mai. Vidimus, donné par l'official de Tournai, d'un bref par lequel le pape Nicolas mande à l'évêque de Tournai de permettre au comte Guy de transférer l'église de Peteghem, bâtie dans le château du comte, dans un lieu plus commode, à savoir le cimetière de cette église. — *Datum anno Domini M. CC. XCII, in die apostolorum Philippi et Jacobi.*

De Reiffenberg, *Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, etc.*, t. I, p. 258.

Édouard, roi d'Angleterre, accède au rétablissement de la paix entre ses sujets et ceux du comte de Flandre. — *Apud Cudford, sexto die maii.* 1292 6 mai.

Rymer, *Fœdera, conventiones, litteræ, etc.*, t. I, IIme partie, p. 759 (édit. de 1727), et t. II, p. 556 (édit. de 1816). — Lünig, *Codex Germaniæ diplomaticus*, t. II, col. 1985.

Édouard, roi d'Angleterre, ordonne la promulgation de la paix conclue entre lui et le comte de Flandre, et autorise le rétablissement des relations commerciales avec les sujets de ce prince. — *Apud Culford, sexto die maii.* 1292 6 mai.

Rymer, *Fœdera, conventiones, litteræ, etc.*, t. I, IIme partie, p. 759 (édit. de 1727), et t. II, p. 557 (édit. de 1816). — Lünig, *Codex Germaniæ diplomaticus*, t. II, col. 1987.

Lettres de Guy, comte de Flandre, à Édouard, roi d'Angleterre, concernant les dissensions existant entre les Flamands et les Anglais. — *Apud Maleam juxta Brugis, in vigilia Ascensionis.* 1292 8 mai.

Rymer, *Fœdera, conventiones, litteræ, etc.*, t. I, IIme partie, p. 760 (édit. de 1727), et t. II, p. 557 (édit. de 1816). — Lünig, *Codex Germaniæ diplomaticus*, t. II, col. 1987.

Sifroi, archevêque de Cologne, assigne, pour un terme de trois ans, une redevance hebdomadaire de six marcs sur le tonlieu de Cologne à Everard d'Isenberg, pour l'indemniser de ses pertes à la bataille de Woeringen.—*Datum feria quarta post festum B. Servatii, anno Domini supradicto.* 1292 17 mai.

Ernst, *Histoire du Limbourg*, t. VI, p. 414. — Willems, *Chronique en vers de Jean Van Heelu*, p. 538. — Lacomblet, *Urkundenbuch für die Geschichte des Niederrheins*, t. II, p. 542.

Jean, duc de Brabant, etc., donne au chevalier Thomas d'Anthisnes, pour les tenir de lui en fief du duché de Limbourg, la vouerie, le vicomté et les autres droits que la famille de Houffalise possédait à Anthisnes et Ouhar. — *Lan de grasce M.CC. LXXXXII, le jor de Pentecouste, en nostre chasteau de Lembourc.* 1292 25 mai.

Ernst, *Histoire du Limbourg*, t. VI, p. 416.

Béatrix, prieure des sœurs de Notre-Dame, de Lille, et ses religieuses, moyennant six livres quinze sous d'Artésiens, remettent à la ville de Lille la redevance d'une rasière de blé, qui était due pour le moulin du Bequerel. — *Faites lan del yncarnastion Nostre Signeur Jhesu Cripst M. CC. IIII^xx et XII, a le Pentecouste.* 1292 25 mai.

Roisin, *Franchises, lois et coutumes de la ville de Lille*, p. 325.

1292 26 mai. Traité d'alliance entre Guy, comte de Flandre et marquis de Namur, Jean de Namur, son fils, Louis, comte de Réthel, fils du comte de Nevers, et Henri, comte de Luxembourg et de la Roche, marquis d'Arlon. — ...*Faites et dounées à Wynendael, l'an de l'incarnation Nostre Singneur M.CC.XCII, lendemain de Penthecouste.*

Vredius, *Genealogia comitum Flandriæ*, preuves, t. II, p. 51. — De Reiffenberg, *Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, etc.*, t. I, p. 39. — Voir les *Bulletins de la Commission royale d'histoire*, 3me série, t. V, p. 75. — Jules Borgnet, *Analyses des chartes namuroises se trouvant à Lille*, p. 39.

1292 28 mai. Vidimus et ratification par Philippe, roi de France, du contrat de mariage de Henri, comte de Luxembourg, et de Marguerite, fille du duc de Brabant. — *Parisiis, die Mercurii post Pentecosten, anno Domini M. CC. XCII.*

Fragment dans Willems, *Chronique en vers de Jean Van Heelu*, p. 557.

1292 29 mai. Adolphe, roi des Romains, promet à Sifroi, archevêque de Cologne, qu'il observera fidèlement la convention qui a été conclue entre eux. — *Datum Bobardie, III kal. junii, anno Domini M. CC. nonagesimo secundo, regni vero nostri anno primo.*

Ennen et Eckertz, *Quellen zur Geschichte der Stadt Köln*, t. III, p. 331.

1292 31 mai. Guy, comte de Flandre et marquis de Namur, commet Jean de Sisseele, chevalier, et Gérard d'Audenarde, clerc du comte, pour réclamer et recevoir le douaire assigné sur le royaume d'Écosse à sa fille Marguerite, veuve d'Alexandre, fils du roi d'Écosse de ce nom. — ... *Faites et données l'an de grasce M.CC.XCII, le samedi après le Pentecouste.*

De Reiffenberg, *Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, etc.*, t. I, p. 260.

1292 mai. Les échevins, bourgmestres (*portemagistri*) et commune de Nieuport déclarent qu'ils ont fondé une chapellenie dans l'église de Saint-Laurent, de cette ville, du consentement de l'abbaye de Saint-Nicolas, de Furnes, et qu'ils lui ont assigné un revenu annuel de dix-neuf livres parisis. — *Datum anno Domini M.CC.XCII, mense maii.*

F. V. et C. C., *Chronicon et cartularium abbatiæ Sancti Nicolai Furnensis*, p. 187.

1292 2 juin. Jean, duc de Brabant, de Lotharingie et de Limbourg, confirme à l'abbaye de Saint-Bernard près d'Anvers toutes ses libertés et possessions et défend aux

religieux de posséder plus d'une maison dans chacune des villes qu'il désigne, à savoir Louvain, Bruxelles, Anvers, Bois-le-Duc, Tirlemont, Nivelles et Léau. — *Datum anno Domini M. CC. nonagesimo secundo, feria secunda post dominicam Trinitatis.*

Willems, *Brabantsche yeesten*, t. I, p. 682. — Fragment dans Ernst, *Histoire du Limbourg*, t. VI, p. 459.

Arnoul, comte de Looz, déclare, de l'avis de son conseil et pour maintenir la paix entre lui et le duc Jean, qu'il n'a aucun droit sur ce que l'abbaye de Saint-Trond possède au delà de Haelen vers *Loeseberge* et vers Waenrode. — *Données à Bruselle, l'an de grasce M. CC. XCII, le lundy après le Trinité.* 1292 2 juin.

Butkens, *Trophées de Brabant*, t. I, preuves, p. 128.

Lettres d'Édouard, roi d'Angleterre, concernant les terres qui ont été assignées par le duc de Brabant à son fils Jean, lors du mariage de celui-ci avec Marguerite, princesse d'Angleterre. — *A Norham, VII jour de juyn.* 1292 7 juin.

Rymer, *Fœdera, conventiones, litteræ, etc.*, t. I, IIme partie, p. 756 (édit. de 1727), et t. II, p. 530 (édit. de 1816).

Jean, duc de Brabant et de Limbourg, reconnaît qu'il a reçu en prêt de Guy, comte de Flandre, cinq mille cinq cents livres tournois, à la décharge du comte de Gueldre, qui devait de l'argent à lui duc, à la duchesse de Limbourg, à Arnoul le jeune, seigneur de Julémont et Mulrepas, etc. — ..... *Faites et données en l'an de grâcie mil deus cens quatre vins et douze, le premier diemence après le Trinitée.* 1292 8 juin.

Willems, *Chronique en vers de Jean Van Heelu*, p. 557. — Ernst, *Histoire du Limbourg*, t. VI, p. 416.

Les chevaliers Jean de Renesse et Thierri de Bréderode confirment leurs promesses d'être fidèles au comte de Hollande et s'engagent à reconnaître toujours le duc de Brabant comme juge de leurs différends avec ce prince. — *Gegeven in 't jaer Ons Heeren M. CC. XCII, des sonnendags naer sinte Bonefacius dag.* 1292 8 juin.

Van Mieris, *Charterboek der graaven van Holland*, t. I, p. 547.

Henri, comte de Luxembourg et marquis d'Arlon, reconnaît avoir reçu de Jean, duc de Brabant, un premier payement de la somme de cinq mille cinq 1292 9 juin.

cents livres stipulée par le contrat de mariage de sa compagne, fille du duc. — *Le premier lundi après les octaves de le Trinitei.*

Fragment dans Willems, *Chronique en vers de Jean Van Heelu*, p. 558. — Ernst, *Histoire du Limbourg*, t. VI, p. 460.

1292 11 juin. Henri, comte de Luxembourg, déclare que l'alliance contractée par lui avec Louis de Nevers, comte de Rethel, sera nulle si celui-ci perd ce comté. — *Faites et données à Paris, l'an de grace mil deus cens quatre vinz et douze, le mescredy apres les octaves de la Trinité.*

Du Chesne, *Histoire généalogique des maisons de Luxembourg et de Limbourg*, preuves, p. 86. — Lünig, *Codex Germaniæ diplomaticus*, t. II, col. 1615.

1292 12 juin. Jean, duc de Brabant, promet de faire observer la paix conclue entre le comte de Hollande, d'une part, Jean de Renesse, Thierri de Bréderode et leurs amis, d'autre part. — *Gegeven in 't jaer Ons Heeren M. CC. XCII, in sinte Odelf dage.*

Van Mieris, *Charterboek der graaven van Holland*, t. I, p. 547. — Fragment dans Willems, *Chronique en vers de Jean Van Heelu*, p. 559.

1292 13 juin. Jean, duc de Brabant et de Limbourg, déclare que Guy, comte de Flandre, Robert, comte de Nevers, et Guillaume, seigneur de Crèvecœur, s'étant engagés à rembourser pour lui à Robert Crespin, d'Arras, et à Baudouin, son frère, cinq mille cinq cent soixante-huit livres parisis, il promet de les en dédommager et donne pour cautions plusieurs de ses parents. — *Le venredi après Saint Barnabé.*

Willems, *Chronique en vers de Jean Van Heelu*, p. 559.

1292 22 juin. Godefroid, comte de Vianden et sire de Grimberghe, déclare que son parent Henri de Grimberghe et sa femme Mathilde tiennent de lui en fief le domaine de Buggenhout avec toute justice, sauf trente bonniers que tient en fief Marie, femme de Robert, seigneur d'Assche. — *Datum M. CC. XCII, dominica ante Nativitatem S. Joannis Baptistæ.*

Fragment dans Miræus, *Notitia ecclesiarum Belgii*, p. 655. — Vredius, *Genealogia comitum Flandriæ*, preuves, t. II, p. 217. — Miræus et Foppens, *Opera diplomatica*, t. II, p. 773.

1292 30 juin. Everard, comte de la Marck; Jean, seigneur de Kuyk; Crafthon, seigneur de Greifenstein, et Louis, châtelain de Rynehoven, décident en qualité d'arbitres que dans quinze jours, Jean, duc de Brabant et de Limbourg, doit recevoir du

roi des Romains l'investiture du duché de Limbourg. — *Datum Aquisgrani, anno Domini millesimo ducentesimo nonagesimo secundo, crastino beatorum Petri et Pauli apostolorum.*

Willems, *Chronique en vers de Jean Van Heelu*, p. 560. — Ernst, *Histoire du Limbourg*, t. VI, p. 418. Voir *Ibidem, loc. cit.*, p. 460, et t. IV, p. 402.

Rase de Gavre, seigneur de Liedekerke et de Bréda, et Alix, sa femme, donnent à l'abbé et aux religieux de l'abbaye de Ninove, à charge d'un cens annuel, vingt-huit bonniers du bois d'Esphout, dont ces religieux ont été solennellement investis. — *Actum apud Liedekercke, ... anno Domini M.CC.XCII, mense junio.* 1292 juin.

Miræus, *Donationes Belgicæ*, p. 258, et *Notitia ecclesiarum Belgii*, p. 661. — Miræus et Foppens, *Opera diplomatica*, t. I, p. 442. — Hugo, *Annales ordinis Præmonstratensis*, t. I, *instrum.*, col. CCXL. — De Smet, *Corpus chronicorum Flandriæ*, t. II, p. 968. — Voyez Le Glay, *Revue des Opera diplomatica de Miræus*, p. 39.

Confirmation des lettres précédentes par Guy, comte de Flandre, marquis de Namur. — *Datum anno Domini M. CC. XCII, mense junio.* 1292 juin.

De Smet, *Corpus chronicorum Flandriæ*, t. II, p. 968.

Simon de Mauregard et Gilbert Sohier, gouverneur des terres du comte d'Artois, déclarent que la donation que le seigneur Robert de Barastre et sa femme avaient faite de leur maison à Barastre à l'abbaye de Saint-Aubert, de Cambrai, a été accomplie avec le consentement de Jeanne, dame de Beaufort, comme douairière, et de Robert, châtelain de Bapaume. — *Ce fut fait en lan M. CC. LXXXXII, el mois de juing.* 1292 juin.

Le Carpentier, *Histoire de Cambrai et du Cambresis*, t. II, preuves, p. 36.

Adolphe, roi des Romains, voulant imiter l'exemple de ses prédécesseurs et en premier lieu de l'illustre Charlemagne, confirme les libertés et les priviléges dont jouissent les habitants d'Aix, tant clercs que laïques. Parmi les témoins de cette charte figurent le duc de Brabant, son frère Godefroid, les comtes de Hainaut, de Looz, etc. — *Actum et datum Aquisgrani in solempnitate coronationis nostre, feria tercia post festum sanctorum Petri et Pauli apostolorum, anno Domini M. CC. nonagesimo secundo.* 1292 1er juillet.

Quix, *Codex diplomaticus Aquensis*, t. I, p. 165.

1292 2 juillet. Adolphe, roi des Romains, cite à comparaître devant lui, dans les quatre semaines qui suivront les octaves de la fête des saints Pierre et Paul, quelques bourgeois de Valenciennes coupables de rébellion contre le comte de Hainaut et spécialement Gilles Faumin et le boucher Jacques de Mons. — *Datum apud Burchit juxta Aquisgranum, VI nonas julii, indictione V, regni nostri anno primo.*

Martene et Durand, *Thesaurus anecdotorum*, t. I, col. 1245.

1292 6 juillet. Adolphe, roi des Romains, commet Jean, duc de Brabant et de Lotharingie, pour protéger et défendre contre toutes violences et injures le monastère de Beaufays, de l'ordre de Saint-Augustin, au pays de Liége. — *Datum Bunnæ, pridie nonas julii, regni nostri anno primo.*

Willems, *Brabantsche yeesten*, t. I, p. 685. — *Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique*, t. X, p. 305.

1292 7 juillet. Le roi Adolphe confirme à l'archevêque et à l'église de Trèves leurs biens et leurs droits et, en particulier, les concessions que le roi Rodolphe leur a faites; il promet de désengager dans l'année le château de Cocheim, etc. — *Datum apud Bonnam, nonis julii, regni nostri anno primo.*

Günter, *Codex diplomaticus Rheno-Mosellanus*, t. II, p. 486.

1292 7 juillet. Guy, comte de Flandre, donne à son vassal, Arnoul, comte de Looz, et à ses héritiers à toujours, cent livrées de terres, par an, à tenir des comtes de Namur, et payables à Namur, le jour de Noël. — *Dounées et faites en l'an de grâce M. CC. et quatre vins et douze, le lundi après les octaves saint Pierre et saint Pol.*

Wolters, *Codex diplomaticus Lossensis*, p. 169.

1292 8 juillet. L'abbesse de Nivelles, Élisabeth de Bierbais, et quelques membres de son chapitre déclarent avoir visité les reliques de sainte Gertrude. — *Feria IV in Divisione Apostolorum, scilicet die S. Kiliani et sociorum ejus, anno Domini M. CC. XCII.*

Geldolphe A Ryckel, *Historia S. Gertrudis*, p. 406.—On a reproduit ici avec quelques variantes les premières lignes d'un acte dont nous avons parlé à la date du 8 juillet 1282. — Voyez Rebreviettes, *L'image de la noblesse figurée sur la vie de Sainte-Gertrude*, p. 599.

Arnoul, comte de Looz, déclare avoir relevé en fief de Guy, comte de Flandre, marquis de Namur, cent livrées de terres sises à Namur et cent cinquante livrées de son franc-alleu, sis à *Musene* et *Buevinghe*. — *...Faites et données en l'an de grasce M. CC. XCII, le merkedi après les octaves saint Pierre et saint Pol.* 1292 9 juillet.

De Reiffenberg, *Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, etc.*, t. I, p. 262.

Guillaume, évêque de Cambrai, choisit sa sépulture dans l'abbaye de Flines, comme l'avait fait son parent, feu l'évêque de Liége Jean; fonde dans ce monastère une chapellenie, à laquelle il assigne une rente de vingt livres tournois, et constitue en faveur de la même communauté plusieurs autres legs.—*Datum anno Domini M. CC. nonagesimo secundo, feria quinta post octavas beatorum apostolorum Petri et Pauli.* 1292 10 juillet.

Gallia Christiana nova, t. III, *instrum.*, col. v.—Miræus et Foppens, *Opera diplomatica*, t. III, p. 146. — L'abbé Hautcœur, *Cartulaire de l'abbaye de Flines*, t. I, p. 341. — Voyez Le Glay, *Revue des Opera diplomatica de Miræus*, p. 150.

Testament de Henri de Werhem, prêtre, frère d'Arnoul, le fondateur de l'hôpital de Maldeghem, par lequel il institue de nombreux legs et désigne pour ses exécuteurs testamentaires Jean, abbé des Dunes, et Arnoul, abbé de Ter-Doest. — *Actum et datum anno Incarnationis dominice millesimo ducentesimo nonagesimo secundo, die lune ante Divisionem apostolorum.* 1292 12 juillet.

Cronica et cartularium monasterii de Dunis, p. 646. Voir *Ibidem*, p. 910.

Jean, duc de Brabant, accorde aux moines de l'abbaye du Parc le droit d'accepter des gages et de détenir les troupeaux de ceux qui leur causent du tort. — *Datum anno M. CC. XCII, mense julio, in die Divisionis apostolorum.* 1292 15 juillet.

De Paepe, *Summaria cronologia insignis ecclesiæ Parchensis*, p. 127. — Sanderus, *Abbatia Parchensis*, p. 32, et *Chorographia sacra Brabantiæ*, t. I, p. 188.

Déclaration du maire et des échevins de *Bertsere*, relative à une transaction qui a été conclue entre Gérard, seigneur de Hers, et l'abbaye d'Averboden, au sujet de redevances et de services que Gérard exigeait de ce monastère. — *Datum anno Domini M. CC. XCII, in die Divisionis apostolorum.* 1292 15 juillet.

Le Beffroi, t. I, p. 47.

1292 16 juillet. Le duc de Brabant, Jean, confirme à l'abbaye de Saint-Michel, d'Anvers, toutes ses possessions, à condition que les religieux devront dorénavant requérir le consentement du duc pour leurs acquisitions et qu'ils ne pourront posséder plus d'une maison dans les sept principales villes du duché. — *Datum anno Domini millesimo ducentesimo nonagesimo secundo, feria quarta ante festum beatæ Mariae Magdelenae.*

Miræus et Foppens, *Opera diplomatica,* t. IV, p. 259. — Fragment dans Ernst, *Histoire du Limbourg,* t. VI, p. 460.

1292 19 juillet. Béatrix, comtesse de Luxembourg, et son fils Henri demandent à Conrad, prieur provincial des Frères prêcheurs, et aux définiteurs du chapitre provincial de cet ordre assemblé à Utrecht d'établir un couvent de leur ordre dans la juridiction de la comtesse, à Luxembourg. — *Datum anno M. CC. LXXXXII, sabbatho post Divisionem apostolorum.*

De Jonghe, *Belgium Dominicanum,* p. 283. — Bertholet, *Histoire du duché de Luxembourg,* t. V, preuves, p. LXXV.

1292 20 juillet. Jean de Gherland, seigneur de Ternant, s'oblige à reporter au comte de Flandre les cent livrées de terres que son oncle, sire Anseau de Gherland, avait reçues de ce comte. — ... *Faites et donées l'an de grasce MM. CC. XCII, le dimence devant le Madelainne.*

De Reiffenberg, *Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, etc.,* t. I, p. 423.

1292 22 juillet. Accord conclu entre Jean, duc de Bretagne, et Hugues de Châtillon, comte de Blois, seigneur d'Avesnes, pour le mariage de Guy, frère du comte, et de Marie, fille du duc. — *Lettres dattées du XXII jour de juillet, l'an M. CC. XCII.*

Analysé dans Du Chesne, *Histoire généalogique de la maison de Chastillon-sur-Marne,* preuves, p. 160.

1292 24 juillet. Adolphe, roi des Romains, charge Jean d'Avesnes, comte de Hainaut, de recevoir en son nom l'hommage de l'abbé de Saint-Ghislain.—*Datum Bunnæ, IX kal. augusti, anno Domini M. CC. XCII, indictione quinta, regni vero nostri anno primo.*

De Reiffenberg, *Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, etc.,* t. VIII, p. 831.

1292 30 juillet. Lettres du roi Philippe, adressées aux officiers de justice de son royaume et ayant encore pour but la saisie des biens du comte de Hollande; le monarque

enjoint en outre de faire rendre aux Gantois emprisonnés les sommes que l'on a extorquées d'eux. — *Actum apud Vicenas, anno Domini M. CC. nonagesimo secundo, die Mercurii ante festum beati Petri ad vincula.*

Diericx, *Mémoire sur les lois, les coutumes et les priviléges des Gantois*, t. II, p. 145.—Voir Van Duyse, *Inventaire analytique des chartres de la ville de Gand*, p. 59.

Les chevaliers Wolfard de Borselen et Gilles Van den Poele et un grand nombre d'autres nobles zélandais déclarent que le comte de Hollande ayant refusé d'exécuter les clauses du traité qu'il a récemment conclu avec le comte de Flandre, au sujet de l'hommage dû à celui-ci pour la Zélande à l'ouest de l'Escaut, ils se sont déclarés pour le comte de Flandre, se sont réfugiés dans ses États et ont pris de lui, en fief, des rentes en argent, pour aussi longtemps qu'ils ne seront pas rétablis dans leurs biens. — *Dese lettere was ghegheven int jaer Ons Heren als men screef dusent tue hondert tue ende neghentich, in sente Pieters daghe ingaende hoegheste.* 1292 1er août.

Van den Bergh, *Oorkondenboek van Holland en Zeeland*, t. II, p. 379.

Des possesseurs de seigneuries et des échevins de Reymerswael, constatent la cession faite au comte de Hollande par Hugues Willemszone, Guillaume Kernickszone et Wisse Willemszone de vingt-deux mesures de terres situées à Reymerswael. — *Ghegheven in Ons Heeren jaere duusent twee hondert twee ende negentich, des zatersdaeghes na Sinte Pieters dagh te ingaende oeghest.* 1292 2 août.

Van Mieris, *Charterboek der graaven van Holland*, t. I, p. 347. — Van den Bergh, *Oorkondenboek van Holland en Zeeland*, t. II, p. 385.

Acte semblable, relatif à l'achat d'autres terres situées dans la juridiction de Reymerswael. — *Ghegheven in Ons Heere jaere duusent twee hondert ende twee en tnegentich, des zonnedaghes nuer sinte Pieters daeghe, te inghanghende ougheste.* 1292 3 août.

Van Mieris, *Charterboek der graaven van Holland*, t. I, p. 348. — Van den Bergh, *Oorkondenboek van Holland en Zeeland*, t. II, p. 381.

Décision prise par le comte Guy à l'occasion du débat qui avait surgi entre l'abbaye de Saint-Pierre, de Gand, et les échevins et la commune de Rupelmonde, au sujet de la juridiction à Tamise et sur les bourgeois de cette ville. 1292 3 août.

— *Ce fu fait et douneit à Male delés Bruges, l'an de grace M. CC. XCII, le dimanche après le feste saint Piere aoust entrant.*

Van Lokeren, *Chartes et documents de l'abbaye de Saint-Pierre, à Gand*, t. I, p. 449.

1292 4 août. Guy, comte de Flandre et marquis de Namur, décide que le quart de la dîme de Hersinghem appartient à l'église de Watten et non à Jean de Drincham. — *A Winendaele, l'an de grâce mil deux cent LXXX douze, le jour saint Dominike.*

Fragment dans De Coussemaker, *Documents relatifs à la Flandre maritime*, p. 17.

1292 7 août. Le roi Adolphe confirme la sentence de proscription que son prédécesseur, le roi Rodolphe, avait prononcée contre les bourgeois de Valenciennes. — *Anno M. CC. XCII, septimo idus augusti, regni vero nostri anno primo.*

Fragment dans Martene et Durand, *Thesaurus anecdotorum*, t. I, col. 1245.

1292 7 août? Lettre écrite au roi de France par les magistrats de Valenciennes, dans laquelle ils attestent que cette ville a jadis appartenu au royaume de France, que les prédécesseurs du monarque y ont possédé des biens dont ils ont fait don et qu'ils ont daté des chartes de Valenciennes. Ils joignent à leur déclaration la copie d'anciens diplômes établissant ces faits.

En français. — Bonamy, *Notice historique du registre 22 du trésor des chartes*, dans les *Mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, t. XXXVII, p. 457. — Boutaric, *La France sous Philippe le Bel*, p. 586. — *Bulletins de la Commission royale d'histoire*, 4me série, t. II, p. 316. — Wauters, *Le Hainaut pendant la guerre du comte Jean d'Avesnes contre la ville de Valenciennes*, p. 25.

1292 7 août. Le prévôt, les jurés, les échevins et la commune de Valenciennes, après s'être plaint de ce que le comte de Hainaut leur refusait justice et avoir déclaré qu'ils avaient eu recours au roi de France, Valenciennes étant en grande partie situé dans l'Ostrevant, promettent de ne pas se retirer de la domination de ce monarque. — *Ce fut fait, accordé et douné en nostre ville de Valenchiennes, en l'an del incarnation Nostre Signeur Jésu Christ mil deus cens quatre vingt douse, le joedy prochain apriès le fieste Sint Pierre entrant aoust.*

Lacroix, *Guerre de Jean d'Avesnes contre la ville de Valenciennes*, p. 26.

1292 13 août. Lettres de non-préjudice, accordées par Philippe, roi des Français, aux échevins, vagues, conseillers et autres bourgeois de Gand, au sujet du retard

apporté dans la reddition de leurs comptes. — *Actum Parisius, anno Domini M. CC. nonagesimo secundo, die Mercurii ante festum Assumptionis beatæ Virginis.*

Diericx, *Mémoire sur les lois, les coutumes et les priviléges des Gantois*, t. II, p. 150.—Voir Van Duyse, *Inventaire analytique des chartres de la ville de Gand*, p. 59.

Guillaume, évêque de Cambrai, ordonne à l'abbé de Ninove de présenter deux chanoines capables à la cure et à la chapellenie de Voorde, lorsque ces deux bénéfices seront vacants par la mort ou la résignation du curé Jean et du chapelain Henri. — *Datum anno Domini M. CC. XCII, in festo Assumptionis beatæ Mariæ virginis.* 1292 15 août.

De Smet, *Corpus chronicorum Flandriæ*, t. II, p. 967.

La prieure et les religieuses du couvent de Sainte-Marguerite près d'Anvers assignent à leurs chapelains la maison que le doyen de l'église d'Anvers, Gilles, avait fait construire pour eux. — *Actum et datum anno Domini M. CC. nonagesimo secundo, in crastino Assumptionis B. M. Virginis.* 1292 16 août.

Diercxsens, *Antverpia Christo nascens et crescens*, t. I, p. 329.

Philippe, roi des Français, informe le prévôt, les jurés, les échevins et la commune de Valenciennes que le comte de Hainaut continuant à les attaquer et à leur nuire, malgré les invitations qui lui avait été adressées, il a chargé le comte de Flandre du soin de les protéger. — *Actum apud Montem argi, die Mercurii post festum Assumptionis beatæ Mariæ virginis, anno Domini millesimo II^c nonagesimo secundo.* 1292 20 août.

Lacroix, *Guerre de Jean d'Avesnes contre la ville de Valenciennes*, p. 31 (avec une traduction française).

Gérard, seigneur de Blanckenheim, dans le but de mériter davantage l'appui du duc Jean, reprend en fief de ce prince le château de Blanckenheim, qu'il possédait en alleu, avec un revenu de deux cents marcs de Cologne. — *Datum Coloniæ, anno Domini M. CC. XCII, feria quinta ante festum Decollationis B. Joannis Baptistæ.* 1292 21 août.

Butkens, *Trophées de Brabant*, t. I, preuves, p. 128.

Les échevins et les *courreur* du territoire de Furnes, à l'occasion de la mort d'un *poutrein* appartenant à l'abbaye de Saint-Nicolas, déclarent que ce monas- 1292 21 août.

tère participe aux bénéfices de la taxe dite *hamelingh*. — *Faites et dounées en l'an de grace mil CC. quatre vins et douse, le jeusdy après l'Assomption Nostre Dame, el mois d'aoust.*

F. V. et C. C., *Chronicon et cartularium abbatiæ Sancti Nicolai Furnensis*, p. 195.

1292 24 août. Adolphe, roi des Romains, confirme à l'évêque de Liége et à la mère de Henri de Gaesbeek la possession du bien de *Frères* et déclare au duc de Brabant qu'il soutiendra contre lui les droits de l'église de Liége sur ce bien. — *Datum Colonie, indictione quinta, non. kalend. septembris, regni nostri anno primo.*

Fragment dans les *Bulletins de la Commission royale d'histoire*, 3me série, t. II, p. 304. — Stanislas Bormans, *Notice d'un manuscrit intitulé Cartulaire de Van den Bergh*, p. 31.

1292 24 août. Jean d'Avesnes, comte de Hainaut, s'accorde avec le comte de la Mark, les seigneurs de Hornes, de Kuyk, de la Leck, de Wesemael et de Berlaer, qui lui promettent leur appui contre les bourgeois de Valenciennes, le premier avec cent, les autres avec cinquante hommes armés, tous chevaliers ou écuyers, les trois premiers moyennant mille livres, les deux autres moyennant cinq cents. — *Donné l'an de grasce M. CC. XCII, le jor saint Bietremiu.*

Martene et Durand, *Thesaurus anecdotorum*, t. I, col. 1246.

1292 24 août. Gérard de Juliers promet de servir le comte de Hainaut avec cent armures de fer, moyennant cinq cents livres payées immédiatement, cinq cents payées à la Noël et cinquante par an. Le seigneur de Fauquemont fera l'expertise des torts que la guerre causera à Gérard. — *Ce fut douné l'an LXXX et XII, le jor saint Bietremiu.*

Martene et Durand, *Thesaurus anecdotorum*, t. I, col. 1247.

1292 24 août. Jean d'Avesnes, comte de Hainaut, promet d'indemniser de leurs pertes, d'après l'évaluation que le seigneur de Fauquemont en fera, les seigneurs ou chevaliers étrangers qui lui ont promis leur appui contre les bourgeois de Valenciennes. — *Doné l'an M. CC. LXXX et XII, le jor saint Bietremieu.*

Martene et Durand, *Thesaurus anecdotorum*, t. I, col. 1247.

1292 25 août. Le roi des Romains, Adolphe, charge le duc de Brabant ou, en son absence, le sire de Kuyk, de donner au comte de Hollande l'investiture de ses fiefs impé-

riaux. — *Datum Colonie, VIII kal. septembris, indictione V, anno Domini millesimo CC. LXXXXII, regni vero nostri anno primo.*

Van Mieris, *Charterboek der graaven van Holland*, t. I, p. 548. — Fragment dans Willems, *Chronique en vers de Jean Van Heelu*, p. 561.

Guillaume, évêque de Cambrai, réduit à six le nombre des religieuses attachées au service de l'hôpital d'Anvers et à trois le nombre des frères ou religieux desservant le même établissement. — *Datum anno Domini millesimo ducentesimo nonagesimo secundo, in crastino Bartholomei apostoli.* 1292 25 août.

Diercxsens, *Antverpia Christo nascens et crescens*, t. I, p. 330.

Le prévôt, les jurés, les échevins et la commune de Valenciennes, en conformité des lettres que le roi de France leur a accordées, déclarent avoir appelé à leur aide le comte de Flandre et lui avoir prêté serment d'obéissance. — *Ce fu faict, accordé et douné en no ditte ville de Valentiennes, en l'an del incarnation Nostre Signeur Jésu Christ mil deux cens quatre vingt douse, le vendredi prochain après le jour Saint Jean decollasse.* 1292 29 août.

Lacroix, *Guerre de Jean d'Avesnes contre la ville de Valenciennes*, p. 35.

Guy, comte de Flandre, pour répondre à l'appel du prévôt, des jurés, des échevins et de la communauté de Valenciennes, promet de les garder et défendre et confirme la charte que leur a accordée son neveu Jean d'Avesnes, « ki a esté cuens de Hainaut. » — *Dounées en l'an de l'incarnation Nostre Signeur Jésu-Christ mil deus cens quatre vins et douse, le dimanche prochain après le fieste Saint Jehan décollace.* 1292 31 août.

Lacroix, *Guerre de Jean d'Avesnes contre la ville de Valenciennes*, p. 37.

Idette et Marie, filles de Jean Lowit, citoyen de Metz, déclarent avoir pris à bail de l'abbaye de Claire-Fontaine, moyennant quinze sous de Metz. par an, la maison de ce monastère à Metz, située en la rue de la Wade, près du couvent des Frères prêcheurs. — *L'an de grace M. II^c IIII^xx et douze, ou mois d'awost.* 1292 août.

Goffinet, *Cartulaire de Clairefontaine*, p. 86.

L'archidiacre de la Campine, dans le diocèse de Liége, ayant délégué l'official forain Jordan, pour établir une délimitation exacte entre les paroisses de Baelen et de Meerhout, celui-ci s'acquitte de cette mission. 1292 2 septembre.

En latin. Fragment dans les *Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique*, t. VIII, p. 363.

1292
3 septembre.

Jean, duc de Brabant et de Limbourg, donne son approbation à l'arrangement qui a été conclu entre Béatrix de Willoiven, dame supérieure du monastère de Sinnich, et Ermengarde de Reyde, veuve de Gilbert de Limbourg. — *Datum et actum anno Domini M. CC. nonagesimo secundo, feria quarta ante Nativitatem beatæ Mariæ virginis.*

Ernst, *Histoire du Limbourg*, t. V, p. 10, et t. VI, p. 419.

1292
9 septembre.

Adolphe, roi des Romains, proscrit les bourgeois de Valenciennes et, entre autres, un certain nombre d'entre eux. Le chevalier Conrad de Murle, agissant au nom du comte de Hainaut, avait réclamé une sentence contre eux. — *Datum anno Domini M. CC. XCII, indictione V, in crastino Nativitatis beatæ Mariæ virginis, regni vero nostri anno primo.*

Martene et Durand, *Thesaurus anecdotorum*, t. I, col. 1248. — Lünig, *Codex Germaniæ diplomaticus*, t. II, col. 2421.

1292
9 septembre.

Éverard, comte de la Mark, déclare qu'il a prêté foi et hommage à Guy, comte de Flandre et marquis de Namur, pour un fief de deux cents livres tournois, et qu'il a promis d'assigner un alleu de cette valeur afin de le reprendre en fief du comte. — ... *Anno Domini M. CC. XCII, in crastino Nativitatis beatissimæ Virginis.*

De Reiffenberg, *Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, etc.*, t. I, p. 259. — Fragment dans Willems, *Chronique en vers de Jean Van Heelu*, p. 561.

1292
12 septembre.

Adolphe, roi des Romains, informe les ministériels, chevaliers, maîtres des citoyens, consuls, échevins et université des citoyens d'Aix-la-Chapelle qu'il a engagé à Waleran, comte de Juliers, et à ses héritiers l'office d'écoutète de leur ville, pour une somme de mille cinq cents marcs. — *Data Colonie, II idus septembris, indictione sexta, anno Domini M. CC. nonagesimo secundo; regni vero nostri anno primo.*

Kremer, *Akademische Beiträge zur Gulch und Bergische Geschichte*, t. III, Urkunden, p. 211. — Lacomblet, *Urkundenbuch für die Geschichte des Niederrheins*, t. II, p. 548.

1292
13 septembre.

Adolphe, roi des Romains, énumère de nouveau les promesses qu'il avait faites à l'archevêque de Cologne lors de son élection et lui engage plusieurs villes et châteaux, notamment Duisburg, pour la somme de vingt-cinq mille

marcs. — *Datum Colonie, idus septembris, anno Domini M.CC. nonagesimo secundo, regni vero nostri anno primo.*

Ennen et Eckertz, *Quellen zur Geschichte der Stadt Köln*, t. III, p. 334.

Vidimus, donné par Jacques Rossiaus, clerc de Cambrai et notaire, de la charte par laquelle la commune de Valenciennes avait, au mois d'octobre 1256, promis de reconnaître Jean d'Avesnes pour seigneur ou comte de Hainaut, après la mort de sa mère, la comtesse Marguerite. — *Et hoc apud Binctium, in capella domini comitis, sub anno Domini millesimo ducentesimo nonagesimo secundo, indictione quinta, mensis septembris tercia decima die, apostolica sede vacante...* 1292 13 septembre.

De Villers, *Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, etc.*, t. III, p. 304.

Adolphe, roi des Romains, confirme les priviléges accordés par ses prédécesseurs à Jean, duc de Lotharingie, de Brabant et de Limbourg, et entre autres par le roi Rodolphe et par l'empereur Frédéric avant sa déposition par le saint-siége.—*Datum Coloniæ, XVII kal. octobris, indictione quinta, anno Domini M. CC. XCII, regni nostri anno primo.* 1292 15 septembre.

Butkens, *Trophées de Brabant*, t. I, preuves, p. 127. — De Ram, *Dynteri chronica Brabantiæ*, t. II, p. 463. — Lünig, *Codex Germaniæ diplomaticus*, t. II, col. 1153.

Adolphe, roi des Romains, confirme à l'abbaye de Thorn les biens que le comte Ansfrid lui avait jadis donnés à *Medemelacha* (Medemblik), dans le comté de Frise, et dans l'*Inferior Maesland*, au diocèse d'Utrecht. — *Datum Colonie, XVII kalendas octobris, indictione quinta, anno Domini millesimo ducentesimo nonagesimo secundo, regni vero nostri anno primo.* 1292 15 septembre.

Van den Bergh, *Oorkondenboek van Holland en Zeeland*, t. II, p. 383.

Le roi des Romains, Adolphe, termine le débat qui s'était engagé entre son prédécesseur, le roi Rodolphe, et Sifroi, archevêque de Cologne, au sujet de la collation de la prévôté de l'église de Kerpen, et en confirme la possession à Wicbold, à qui l'archevêque l'a donnée. — *Datum Colonie, XV kal. octobris, anno Domini millesimo ducentesimo nonagesimo secundo, regni vero nostri anno primo.* 1292 17 septembre.

Lacomblet, *Urkundenbuch für die Geschichte des Niederrheins*, t. II, p. 548.

1292
21 septembre.

Adolphe, roi des Romains, prend Jean, duc de Brabant et de Limbourg, sous sa protection, et l'aggrége aux personnes composant sa *familia*, sa cour. — *Datum Coloniæ, anno Domini millesimo ducentesimo nonagesimo secundo, XI kal. octobris, indictione II, regni vero nostri anno primo.*

Willems, *Chronique en vers de Jean Van Heelu*, p. 561. — Ernst, *Histoire du Limbourg*, t. VI, p. 420.

1292
22 septembre.

Adolphe, roi des Romains, assigne au duc de Brabant, pour seize mille marcs de Cologne que celui-ci lui a prêtés, les tonlieux et les revenus du château de Kayserwerth, la ville d'Aix-la-Chapelle, Dortmund, Duysburg et les forteresses, villes et terres situées entre la Moselle et la mer. — *Datum Coloniæ, anno Domini millesimo ducentesimo nonagesimo secundo, X kal. octobris, indictione V^a, regni vero nostri anno primo.*

Willems, *Chronique en vers de Jean Van Heelu*, p. 562.

1292
24 septembre.

Henri, chevalier, seigneur de Pietersheim, déclare qu'il a relevé de son seigneur, Arnoul, comte de Looz, le château et le village de Pietersheim. — *Factæ et datæ anno gratiæ Domini nostri M. CC. XCII, Mercurii post festum sancti Matthæi apostoli, in Chamont.*

Mantelius et Robyns, *Historia Lossensis, pars II*, p. 20. — Wolters, *Notice historique sur les anciens seigneurs de Steyn et de Pietersheim*, p. 131. — A en juger par quelques expressions qui y sont employées, cette charte n'est pas authentique.

1292
29 septembre.

Jean, seigneur de Lens en Brabant, constitue Stassart Des Près pour le représenter à l'adhéritance d'un cens tenu de lui en fief, que Hugues, seigneur de Saintes, avait cédé à l'abbaye de Cambron. — *Chou fu fait l'an del incarnation Jhesu Crist M. CC. quatre vins et douze, le jour saint Mikiel.*

De Smet, *Cartulaire de l'abbaye de Cambron*, p. 622.

1292
30 septembre.

Adolphe, roi des Romains, confirme à la collégiale d'Aix-la-Chapelle le privilége que l'empereur Frédéric II et le pape Honorius III lui avaient accordé, en vertu duquel on ne pouvait percevoir aucun impôt sur le froment et le vin destinés aux chanoines. — *Datum Colonie, pridie kal. octobris, anno Domini millesimo ducentesimo nonagesimo secundo, regni nostri anno primo.*

Lacomblet, *Urkundenbuch für die Geschichte des Niederrheins*, t. II, p. 550.

Liste des princes et chevaliers qui escortèrent l'évêque de Cambrai, Guillaume, lors de son entrée dans sa ville capitale. — *Facta sunt hæc omnia anno Domini incarnationis M. CC. LXXXXII, mense septembri.* 1292 septembre.

Le Carpentier, *Histoire de Cambrai et du Cambresis*, t. II, preuves, p. 36. — Van Mieris, *Charterboek der graaven van Holland*, t. I, p. 549.

Guy, comte de Flandre et marquis de Namur, déclare que, de son consentement, une ordonnance a été faite pour empêcher que la franchise et bourgeoisie de Grammont ne s'étende, ni sur la terre de Renaix, qui appartient à son fils Guy, ni sur les domaines mouvants du fief d'Inde. — ..... *Faites en l'an de grâce M. CC. XCII, el mois de septembre.* 1292 septembre.

De Reiffenberg, *Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, etc.*, t. I, p. 115.

Robert, fils aîné du comte de Flandre et comte de Nevers, et Guillaume de Flandre, son frère, promettent de libérer et de tenir quittes leur mère Isabelle et leur frère, Jean de Namur, des obligations contractées par eux envers les villes d'Ypres et de Bruges, qui avaient reconnu comme leur propre dette la somme de cinq mille livres empruntée par le comte de Flandre aux frères Robert et Baudouin, dits les Crespinois d'Arras. — .... *Faites l'an de l'incarnation Nostre Singneur M. CC. XCII, el mois de septembre.* 1292 septembre.

De Reiffenberg, *Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, etc.*, t. I, p. 38.

Arnoul, seigneur de Diest, châtelain d'Anvers; Élisabeth, sa femme, et Gérard, leur fils, vendent à l'abbaye de Saint-Trond leurs droits sur le bois dit *Herbrantshovel* et celui dit *Elshout.* — *Datum et actum anno Domini M. CC. nonagesimo secundo, mense septembri.* 1292 septembre.

Piot, *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Trond*, t. I, p. 390. — Fragment dans les *Bulletins de la Commission royale d'histoire*, 4me série, t. III, p. 194. — Stallaert, *Inventaire analytique des chartes concernant les seigneurs et la ville de Diest*, p. 32.

Hugues, seigneur de Saintes, confirme à l'abbaye de Cambron les biens que Hugues Daghelet, de Saintes, et Marie, sa femme, avaient donnés au monastère, et dont la propriété était contestée à ce dernier. — *Chou fu fait l'an del incarnation Jhesu Crist M. CC. quatre vins et douze, ou mois de septembre, le jour saint Remi.* 1292 1er octobre.

De Smet, *Cartulaire de l'abbaye de Cambron*, p. 620.

1292
2 octobre.

Le roi Adolphe confirme la paix générale qui a été établie par le roi Rodolphe et déclare qu'elle devra être scrupuleusement observée pendant dix ans, à partir du 1er octobre. — *Dit wairt gegeven zu Kolne, an dem anderen dage na Sante Remegis dage van Goitz gebürde, als it vur gescrieven is in dem eirsten iare unses riches.*

Ennen et Eckertz, *Quellen zur Geschichte der Stadt Köln*, t. III, p. 339.

1292
2 octobre.

Lettres de non-préjudice accordées à la ville de Lille par Jean de le Haie, chevalier remplaçant le châtelain, de ce que Thomas, de Lille, qui n'est pas chevalier, a été chargé de conduire la communauté de Lille en place du châtelain dans une expédition en Hainaut, depuis Valenciennes jusqu'au Quesnoy. — *Dounées... en lan de grasce mil deux cens quatre vins et douse, le juesdi apries le fieste saint Remi.*

Roisin, *Franchises, lois et coutumes de la ville de Lille*, p. 327.

1292
4 octobre.

Le roi Rodolphe ordonne à l'écoutète, aux échevins, aux consuls et à tous les habitants de Sinzig de reconnaître pour seigneur l'archevêque de Cologne, à qui il a engagé cette ville. — *Datum Colonie, IIII nonas octobres, indictione sexta, anno Domini millesimo ducentesimo nonagesimo secundo, regni vero nostri anno primo.*

Ennen et Eckertz, *Quellen zur Geschichte der Stadt Köln*, t. III, p. 340.

1292
4 octobre.

Ordre semblable, adressé par le roi Albert à l'écoutète, aux consuls et à tous les habitants de Duisburg. — *Datum Colonie, IIII nonas octobris, indictione sexta, anno Domini millesimo ducentesimo nonagesimo secundo, regni vero nostri anno primo.*

Ennen et Eckertz, *Quellen zur Geschichte der Stadt Köln*, t. III, p. 341.

1292
6 octobre.

Godefroid de Brabant, seigneur de Vierson, Jacques de Saint-Pol et Gauthier de Châtillon, chevaliers, se constituent cautions du comte de Hainaut envers le roi de France. — *Faictes et dounées à S. Denys en France, le lundi apres la feste seint Remy, en l'an de grace M. CC. quatre vinz et doze.*

Butkens, *Trophées de Brabant*, t. I, preuves, p. 208. — Du Chesne, *Histoire généalogique de la maison de Chastillon-sur-Marne*, preuves, p. 184. — Vredius, *Genealogia comitum Flandriæ*, preuves, t. I, pp. 39 et 236.

Ordonnance des échevins d'Ypres, concernant les bannis et ceux qui s'aviseraient de les soutenir. — *Che fu fait en lan del incarnation M.CC. et LXXX et douze, le lundi après le saint Remi.* 1292 6 octobre.

Warnkönig et Gheldolf, *Histoire de la Flandre*, t. V, p. 406.

Éverard Porion, chanoine de Soissons, et Lisiard li Jaunes, bourgeois de Laon, chargés par le roi des Français, Philippe, de percevoir la taxe imposée sur les maisons religieuses, communes et personnes non nobles du bailliage du Vermandois, pour acquisitions de biens pendant les quarante-six dernières années, déclarent avoir reçu de l'abbaye de Saint-Nicolas des Prés, près de Tournai, la somme de vingt-quatre livres parisis. — *Datum Laudini, anno Domini millesimo ducentesimo nonagesimo secundo, die Martis ante festum beati Dionisii.* 1292 7 octobre.

Mémoires de la Société historique et littéraire de Tournai, t. XIII, p. 27.

Jean, duc de Lotharingie, de Brabant et de Limbourg, prend pour vassal Éverard, comte de Katzenelbogen, et lui promet deux mille livres de Louvain, pour lesquelles le comte relèvera de lui son château de Stadeck. — *Datus anno Domini M. CC. XCII, feria quarta post festum beati Remigii.* 1292 8 octobre.

Butkens, *Trophées de Brabant*, t. I, preuves, p. 129. — De Ram, *Dynteri chronica Brabantiæ*, t. II, p. 461.

Le roi Adolphe confirme les priviléges que l'empereur Frédéric et le roi Rodolphe ont accordés aux citoyens de Cologne et, en général, toutes les immunités que ceux-ci ont obtenues des souverains et des papes. Parmi les témoins figure le duc Jean Ier. — *Datum Colonie, per manum magistri Ebernandi, scolastici Aschaffenburgensis, prothonotarii aule nostre, quinto idus octobris, indictione sexta, anno Domini M.CC. nonagesimo secundo, regni vero nostri anno primo.* 1292 11 octobre.

Lacomblet, *Urkundenbuch für die Geschichte des Niederrheins*, t. II, p. 553. — Voir Ennen et Eckertz, *Quellen zur Geschichte der Stadt Köln*, t. III, p. 342.

Le roi Adolphe promet aux bourgeois de Cologne que, s'ils veulent observer la paix générale et se présenter en justice devant lui, il les préservera de toute attaque de la part de leurs ennemis. — *Datum Colonie, quinto idus octobris,* 1292 11 octobre.

indictione sexta, anno Domini millesimo ducentesimo nonagesimo sexto, regni vero nostri anno primo.

Ennen et Eckertz, *Quellen zur Geschichte der Stadt Köln*, t. III, p. 342.

1292 11 octobre. Adolphe, roi des Romains, enjoint à Jean, duc de Brabant, de Lotharingie et de Limbourg, d'abattre la forteresse que le chevalier Henri de Vorst a élevée dans la localité de ce nom. — *Datum Colonie, quinto idus octobris, indictione sexta, anno Domini M. CC. nonagesimo secundo, regni vero nostri anno primo.*

Böhmer, *Acta imperii selecta*, p. 371. — Ennen et Eckertz, *Quellen zur Geschichte der Stadt Köln*, t. III, p. 343.

1292 14 octobre. Jean, duc de Brabant, déclare que s'étant entremis de conclure un accord entre le comte de Flandre et le comte de Hainaut, ils ont accepté une trève; le comte de Hainaut a également accordé une trève aux habitants de Valenciennes et du Quesnoy et leur a permis d'aller, de venir et de demeurer en sûreté dans tout le comté de Hainaut, depuis le jour de ces lettres jusqu'à la prochaine nativité de saint Jean-Baptiste. — *Le mardi après saint Denis.*

Willems, *Chronique en vers de Jean Van Heelu*, p. 363.

1292 14 octobre. Le duc de Brabant déclare que s'étant entremis de réconcilier les comtes de Flandre et de Hainaut, et le comte de Flandre ayant exigé que le château du Quesnoy demeurât dans les mains du duc jusqu'à la prochaine nativité de saint Jean-Baptiste, il s'oblige par serment, si, à cette époque la paix n'est pas conclue, à remettre au comte de Flandre le château du Quesnoy.

Fragment dans Willems, *Chronique en vers de Jean Van Heelu*, p. 364.

1292 15 octobre. Jean d'Avesnes, comte de Hainaut, de concert avec ses frères, Bouchard, évêque de Metz, et Guillaume, évêque de Cambrai, promettent d'indemniser Jean, duc de Brabant, et son frère, Godefroid, seigneur d'Aerschot et de Vierson, des dépenses qu'ils auront à supporter, parce qu'ils ont consenti à occuper le château du Quesnoy. — *Donné en l'an de grasce mil deus cens quatre vins et douze, le mercredi après le Saint Denis.*

Bulletins de la Commission royale d'histoire, 4me série, t. II, p. 324. — Wauters, *Le Hainaut pendant la guerre du comte Jean d'Avesnes contre la ville de Valenciennes*, p. 32.

Le roi Adolphe reconnaît devoir à l'archevêque de Trèves six cent quatre-vingt-douze marcs de Cologne, pour l'indemniser de ce que le prélat a dépensé pour son service, dans cette ville. — *Datum Colonie, idus octobris, regni nostri anno primo.* 1292 15 octobre.

Günter, *Codex diplomaticus Rheno-Mosellanus*, t. II, p. 491.

Jean d'Avesnes, comte de Hainaut, promet de ne point empêcher l'exécution des lettres relatives à l'occupation du château du Quesnoy par Jean, duc de Brabant, et son frère Godefroid de Brabant, seigneur d'Aerschot et de Vierson. — *Le mercredi après la Saint Denis.* 1292 15 octobre.

Fragment dans Willems, *Chronique en vers de Jean Van Heelu*, p. 564.

Winric de Vischenich et d'autres chevaliers et des écuyers se constituent cautions, au nom du chevalier Henri d'Ossendorp, jusqu'à concurrence de trois cents marcs, qu'il renoncera à toute vengeance contre la ville de Cologne du chef de sa captivité. — *Datum anno Domini M.CC. nonagesimo secundo, in vigilia beatarum undecim virginum.* 1292 20 octobre.

Ennen et Eckertz, *Quellen zur Geschichte der Stadt Köln*, t. III, p. 344.

Le doyen de la chrétienté, de Bruges, informe l'official de Tournai que Jean Sceepstale, clerc, a donné en aumône à l'abbaye de Cambron une rente annuelle de six sous six deniers, à prélever sur la maison de ce monastère, située à la Poterie, à Bruges. — *Datum et actum anno Domini M. CC. nonagesimo secundo, feria sexta post festum beati Luce ewangeliste.* 1292 24 octobre.

De Smet, *Cartulaire de l'abbaye de Cambron*, p. 526.

Philippe, roi des Français, confirme les acquisitions de biens faites dans les quarante-six dernières années par l'abbaye de Saint-Nicolas des Prés. — *Actum apud Asner, anno Domini millesimo ducentesimo nonagesimo secundo, mense octobri.* 1292 octobre.

Mémoires de la Société historique et littéraire de Tournai, t. XIII, p. 29.

Jean, duc de Brabant, etc., reconnaît que le bois dit *Herbranshovel* et celui dit *Elshout*, qui appartiennent à l'abbaye de Saint-Trond, constituent un alleu de ce monastère, où le duc ne possède d'autres droits que la haute justice. — 1292 octobre.

Datum anno Domini millesimo ducentesimo nonagesimo secundo, mense octobris.

Piot, *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Trond*, t. I, p. 392.

1292 octobre. Guy, comte de Flandre et marquis de Namur, déclare que le prévôt, les jurés, les échevins et la commune de Valenciennes ayant consenti à la conclusion d'une trêve avec le comte de Hainaut et à ce que Guy constituât à Valenciennes de nouveaux échevins, il a promis de les maintenir à ce sujet en paix avec le roi de France et le comte de Hainaut. — *Che fu faict en l'an de grâce mil II^c IIII^xx et douse, el mois d'octembre.*

Lacroix, *Guerre de Jean d'Avesnes contre la ville de Valenciennes*, p. 39.

1292 octobre. Le prévôt, les échevins et la communauté de Valenciennes promettent au comte Guy qu'ils ne feront pas la paix, sans son consentement, avec son parent, Jean d'Avesnes, fils de Jean d'Avesnes. — *Ce fu fait en l'an de grâce mille deus cens IIII^xx et douse, el mois d'octembre.*

Lacroix, *Guerre de Jean d'Avesnes contre la ville de Valenciennes*, p. 40.

1292 octobre. Promesse analogue, faite par le comte Guy à « ses chers amis, » le prévôt, les jurés, les échevins et la commune de Valenciennes. — *Ce fu fait l'an de grasce mil deus cens quatre vins et douse, el mois de octembre.*

Lacroix, *Guerre de Jean d'Avesnes contre la ville de Valenciennes*, p. 41.

1292 octobre. Gilles Morille et Jeanne, sa femme, renoncent à la rente que Jean de Bapaume leur devait. — *En l'an M. CC. LXXX et XII, el mois d'octembre.*

L'abbé Hautcœur, *Cartulaire de l'abbaye de Flines*, t. I, p. 336.

1292 1er novembre. Arrêt du parlement de Paris attribuant au comte d'Artois le droit de décider à qui il est permis de prendre des « oiseaux sauvages » (*francœ aves*) dans les biens de l'abbaye de Saint-Vulmar au Bois. — *Reddita in Pallamento Omnium Sanctorum, anno Domini M. CC. XCII.*

Beugnot, *Les Olim*, t. II, p. 339.

1292 1er novembre. Le parlement de Paris impose à Cassin Derviller, écuyer, et à dix bourgeois d'Arras, un acte mutuel de « sécurité » (*assecuratio*).—*Reddita in Pallamento Omnium Sanctorum, anno Domini M. CC. XCII.*

Beugnot, *Les Olim*, t. II, p. 339.

Le duc de Brabant, Godefroid de Brabant, son frère, et d'autres seigneurs renouvellent, par-devant le parlement de Paris, leurs protestations au sujet de leurs droits à la succession aux biens de Béatrix de Mont-Royal, contre le comte de la Marche. — *Reddita in Pallamento Omnium Sanctorum, anno Domini M. CC. XCII.* 1292 1er novembre.

Beugnot, *Les Olim*, t. II, p. 340.

Arrêt du parlement de Paris, par lequel il condamne le comte de Hainaut à payer au roi de France une amende de quarante mille livres, à faire abattre les portes du château de Bouchain, etc. — *Reddita in Pallamento Omnium Sanctorum, anno Domini M. CC. XCII.* 1292 1er novembre.

Beugnot, *Les Olim*, t. II, p. 346.

Arrêt du parlement de Paris relatif à la contestation existant entre le comte de Flandre et le seigneur de Montaigu, au sujet de *Breviller*, que celui-ci disait être du royaume de France. — *Reddita in Pallamento Omnium Sanctorum, anno Domini M. CC. XCII.* 1292 1er novembre.

Beugnot, *Les Olim*, t. II, p. 356.

L'abbesse Béatrix et les religieuses de Marquette cèdent à la ville de Lille plusieurs rentes en reconnaissance de l'exemption des droits de chaussée et d'écluse, que cette ville leur a accordée. — *En lan de Incarnastion M. CC. IIII^xx et XII, le nuit Toussains, el mois d'octobre.* 1292 1er novembre.

Roisin, *Franchises, lois et coutumes de la ville de Lille*, p. 326.

Les échevins, les jurés et la communauté de la ville de Lille attestent que, moyennant la cession de quelques rentes, ils ont exempté l'abbaye de Marquette de tous droits de chaussée et d'écluse pour les denrées et autres objets appartenant à ce monastère. — *En l'an del Incarnastion M. CC. IIII^xx et XII, le nuit Toussaint, el mois doctembre.* 1292 1er novembre.

Roisin, *Franchises, lois et coutumes de la ville de Lille*, p. 326.

Nicolas de Rockelingen déclare que jusqu'à la date de ce jour, il a été payé par la ville de Cologne de ce qui lui était dû pour son salaire. — *Datum anno Domini M. CC. nonagesimo secundo, feria quinta post festum Omnium Sanctorum.* 1292 6 novembre.

Ennen et Eckertz, *Quellen zur Geschichte der Stadt Köln*, t. III, p. 345.

1292
6 novembre.

Renaud, abbé d'Inde, et ses religieux promettent d'accepter la décision que prendront, au sujet de leurs différends, les abbés de Brauweiler, de Siegburg, de Saint-Pantaléon et de Deutz. — *Actum et datum anno Domini M. CC. nonagesimo secundo, feria quinta post Omnium Sanctorum.*

Quix, *Codex diplomaticus Aquensis*, t. I, p. 166.

1292
7 novembre.

L'official de Tournai sanctionne la donation d'une rente que Jean de Scepestale, clerc, de Bruges, avait faite à l'abbaye de Cambron. — *Datum anno Domini M. CC. nonagesimo secundo, feria sexta post festum Omnium Sanctorum.*

De Smet, *Cartulaire de l'abbaye de Cambron*, p. 528.

1292
9 novembre.

Gilles, seigneur de Haibes, chevalier, reprend en fief du comte de Hainaut le village de Montigny-sur-Vireux, qu'il avait tenu jusque-là en franc-alleu. — *Che fu fait en l'an de grasce mil deus cens quatre vins et douse, le dyemenche devant le jour saint Martin en yvier.*

De Villers, *Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, etc.*, t. III, p. 542.

1292
11 novembre.

Lettre échevinale, constatant que dame Elissent et Roger Li Fèvres et sa femme ont vendu à l'abbaye de Flines des terres situées à Cantin. — *Ce fu fait à Cantin, l'an del incarnation Nostre Seigneur Jhésu Crist mil CC. IIII^xx et XII, el mois de novembre, le jour saint Martin.*

L'abbé Hautcœur, *Cartulaire de l'abbaye de Flines*, t. I, p. 344.

1292
14 novembre.

Les échevins du Franc attestent que Gilles, fils de sire Hugues, et Heilsende, sa femme, ont donné à Avesoete, fille de Guillaume Luckin, une mesure de terres située à Ysendyck. — *Dit was ghedaen sfriendaghes nar Sinte Martins daghe in den winter, anno Domini M. CC. nonagesimo secundo.*

Serrure, *Vaderlandsch museum voor Nederduitsche letterkunde*, t. V, p. 286.

1292
15 novembre.

Les échevins du Franc déclarent que Gilles. fils de sire Hugues, et Heilsende, sa femme, ont donné à frère Thierri, pour l'abbesse et les religieuses d'Oost-Eecloo, neuf mesures de terres situées à Ysendyck. — *Dit was ghedaen tsaterdaeghs na Sint Martins dach in den winter, int jaer Ons Heren als men screef syn Incarnatioen tvellef hondert neghentich ende twe.*

Serrure, *Vaderlandsch museum voor Nederduitsche letterkunde*, t. V, p. 287.

Waleran, seigneur de Fauquemont, promet d'indemniser le duc Jean de Brabant des sommes que celui-ci a empruntées pour lui à des Lombards. — *Dominica post diem beati Martini.* 1292 16 novembre.

Fragment dans Willems, *Chronique en vers de Jean Van Heelu*, p. 565. — Ernst, *Histoire du Limbourg*, t. VI, p. 460. — *Bulletins de la Commission royale d'histoire*, 1re série, t. XVI, p. 67.

Promesse faite par Jean, duc de Brabant, d'indemniser son père Guy, comte de Flandre, qui s'est constitué caution de Waleran, seigneur de Montjoie et de Fauquemont, pour la somme de neuf cents marcs que ce seigneur avait empruntée à plusieurs Lombards. — ... *Le lundi après Saint Martin d'hiver.* 1292 17 novembre.

Fragment dans Willems, *Chronique en vers de Jean Van Heelu*, p. 565.

Le chevalier Jacques d'Émines vend au chapitre de l'église Saint-Aubin, de Namur, une redevance annuelle de cinq muids d'épeautre, à prélever à Bonines. —*Che fut et donneit l'an de grasce mil deus cens quatre vins et doze, le lundi après le Saint Martin en ivier.* 1292 17 novembre.

Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique, t. XI, p. 123.

Le roi Adolphe établit le duc Jean avoué principal, gouverneur et juge suprême, tant sur eau que sur terre, dans les contrées s'étendant de la Moselle jusqu'à la mer et de l'autre côté du Rhin vers la Westphalie; il ordonne à tous ses sujets de reconnaître le duc en cette qualité et de lui obéir. — *Datum anno Domini M. CC. XCII, decima quarta kal. decembris, indictione quinta, regni nostri anno primo.* 1292 18 novembre.

Butkens, *Trophées de Brabant*, t. I, preuves, p. 138. — Lünig, *Codex Germaniæ diplomaticus*, t. II, col. 1155.

Guillaume, fils du comte Guy, seigneur de Crèvecœur et de Roubaix, déclare avoir reçu de son père huit mille livres, à condition de l'accompagner à la Terre-Sainte. — *Faites l'an de grace M. CC. quatre vins et douze, le jour sainte Isebiel.* 1292 19 novembre.

Fragment dans Vredius, *Genealogia comitum Flandriæ*, t. II, p. 10.

Everard de Waldeck reconnaît avoir été payé, par la ville de Cologne, de tout ce qui lui était dû pour ses services militaires. — *Datum anno Domini mille-* 1292 19 novembre.

simo CC. nonagesimo secundo, feria quarta ante festum beate Cecilie virginis.

Ennen et Eckertz, *Quellen zur Geschichte der Stadt Köln*, t. III, p. 345.

1292
22 novembre.

Gérard, sire de la Longueville, chevalier, et Agnès, sa femme, déclarent avoir reporté à Jean d'Avesnes, comte de Hainaut, la terre qu'ils tenaient à Binche, le bois appelé *le haye de le Longeville* et la terre dite *dou Sart*. — ... *Faites et données à Binch, l'an de grasce M.CC.XCII, le samedi après les octaves Saint Martin en ivier.*

De Reiffenberg, *Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, etc.*, t. I, p. 426.

1292
23 novembre.

Le comte de Flandre Guy ratifie un échange de terres effectué entre les Frères prêcheurs, d'Ypres, et Pierre du Sac, commandeur des maisons du Temple, en Flandre. — *Douné à Ypre, l'an de grace M.CC. LXXX le douze (et douze), le dimience jour saint Clément.*

Fragment dans les *Annales de la Société historique, archéologique et littéraire d'Ypres*, t. III, p. 166.

1292
26 novembre.

Accord en vertu duquel l'abbesse et les religieuses de la Byloque, de l'ordre de Cîteaux, s'engagent à acquitter au monastère de Saint-Bavon divers cens et un droit de banalité. — *Datum anno Domini M.CC. nonagesimo secundo, in crastino Katherinæ virginis.*

Diericx, *Mémoires sur la ville de Gand*, t. II, p. 638.

1292
1er décembre.

Sentence prononcée par quatre abbés au sujet des différends existants entre Renaud, abbé d'Inde, et ses religieux. — *Actum et datum anno Domini M.CC. nonagesimo secundo, in crastino S. Andree apostoli.*

Quix, *Codex diplomaticus Aquensis*, t. I, p. 166.

1292
2 décembre.

Les échevins de Tirlemont attestent que Clémence, fille de feu le chevalier René de Malève, a donné à l'abbaye de Villers, au profit des pitances se distribuant dans ce monastère, son alleu de Grimde, près de Tirlemont. — *Datum anno Domini millesimo CC. nonagesimo secundo, feria tercia post festum beati Andree apostoli.*

Wauters, *La Belgique ancienne et moderne, ville de Tirlemont*, p. 190.

Gérard, seigneur de Jauche et de Baudour, déclare avoir vendu à Guy, comte de Flandre et marquis de Namur, cinquante-trois bonniers un journal et cinq verges de bois, situés entre Arbre et Annevoie. — *Ki furent faites et dounées l'an de grasce M. CC. XCII, le jour saint Nichaze.* 1292 14 décembre.

Galliot, *Histoire de la ville et province de Namur*, t. VI, p. 52. — De Reiffenberg, *Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, etc.*, t. I, p. 257.

Maître Simon de Herent, écolâtre de Maestricht, et Arnoul, trésorier de l'église Saint-Gudule, de Bruxelles, délégués par le duc de Brabant pour terminer la contestation qui s'est élevée entre le prévôt de l'église de la Chapelle et les maîtresse et sœurs de la léproserie d'*Obbruxella* (Saint-Pierre), reconnaissent à cette dernière le droit de sépulture. — *Datum anno M. CC. XCII, feria secunda ante Thomæ apostoli.* 1292 16 décembre.

Sanderus, *Chorographia sacra Brabantiæ*, t. II, p. 131.

Philippe, roi des Français, ordonne aux officiers de justice de son royaume de tenir la main à la stricte exécution de ses ordonnances sur les monnaies. — *Paris, l'an de grace mil CC. IIII^xx et XII, le lundi devant le Noël.* 1292 22 décembre.

Diericx, *Mémoire sur les lois, les coutumes et les priviléges des Gantois*, t. II, p. 163. — Voir Van Duyse, *Inventaire analytique des chartres de la ville de Gand*, p. 60.

Philippe, roi des Français, mande à ses baillis et prévôts de respecter les franchises des marchands des dix-sept villes (de la Hanse de Londres), qui s'étaient plaints des saisies opérées sur leurs biens, à Arras, par ordre du bailli d'Amiens. — *Actum Parisius, die Martis ante Nativitatem Domini, anno ejusdem millesimo ducentesimo nonagesimo secundo.* 1292 23 décembre.

Roisin, *Franchises, lois et coutumes de la ville de Lille*, p. 527. — Van Varenbergh, *Histoire des relations diplomatiques entre le comté de Flandre et l'Angleterre*, p. 224. — Voir Van Duyse, *Inventaire analytique des chartres de la ville de Gand*, p. 60.

Obligation de cinq cents livres de tournois noirs souscrite par Jean, duc de Brabant, au profit de Guy, comte de Flandre, son père. — ... *Le jour de saint Etienne.* 1292 26 décembre.

Fragment dans Willems, *Chronique en vers de Jean Van Heelu*, p. 566.

Landcharte ou loi criminelle donnée par le duc de Brabant aux habitants de l'ammanie de Bruxelles avec le consentement de ses vassaux et des habitants 1292.

du pays. Le duc y fixe le nombre de valets (*knapen*), soit à pied, soit à cheval, que chacun de ses baillis ou maires pourra avoir. Il déclare qu'aucun de ses officiers, « hauts ou bas, » ne pourra plus occuper de fonctions dans l'ammanie et que les sous-maires et forestiers ou sergents (*vorsteren*) devront être élus par les habitants de la juridiction. — *Dit was gedaen in 't jaer Ons Heeren dusentegh twee hondert negentech ende twee.*

Luyster van Brabant, Ire partie, p. 52. — Loovens, *Practycke van Brabant*, t. III, p. 15. — Willems, *Chronique en vers de Jean Van Heelu*, p. 541.

1292. Keure donnée pour le territoire d'Anvers par Jean, duc de Lotharingie, de Brabant et de Limbourg. — *Dit was ghedaen int jaer Ons Heren M. CC. XCII.*

Willems, *Mengelingen van historisch vaderlandschen inhoud*, p. 458. — Cette keure est presque en tout semblable à celle qui précède et qui fut probablement octroyée, *mutatis mutandis*, à toutes les grandes circonscriptions du duché de Brabant.

1292. Sentence arbitrale prononcée par Robert, fils aîné du comte de Flandre, comte de Nevers, au sujet du différend qui s'est élevé entre son frère Guillaume, sire d'Arleux, et Enguerrand, sire de Coucy, à propos des limites des justices d'Allues et de Palluel.

En français. Fragment dans Le Glay, *Glossaire topographique de l'ancien Cambrésis*, p. 111.

1292. Robert de Grimberghe, seigneur d'Assche, et sa femme Marie donnent en aumône aux religieux de Saint-Bernard toutes leurs dîmes d'Opdorp et y vendent aux mêmes le droit de cinquième gerbe (*quintum manipulum*). — *Actum anno Domini millesimo ducentesimo nonagesimo secundo.*

Fragment dans Miræus, *Notitia ecclesiarum Belgii*, p. 597. — Butkens, *Trophées du Brabant*, t. II, pp. 155 et 156. — Lindanus, *De Tenerœmonda libri tres*, p. 40 (édit. de 1612), et p. 23 (édit. in-f°). — Van Gestel, *Historia archiepiscopatus Mechliniensis*, t. I, p. 109. — Miræus et Foppens, *Opera diplomatica*, t. II, p. 769. — Foppens, *Historia episcopatus Antverpiensis*, p. 168.

1292. Henri, chevalier et seigneur de Pietersheim, fait connaître qu'il a relevé la maison, la tour, la forteresse et le domaine de Pietersheim d'Arnoul, comte de Looz. — *Datæ anno graciæ Domini nostri M. CC. XCII, die Mercurii post festum sancti Mathæi apostoli, in Chamont.*

De Louvrex, *Recueil contenant les édits et règlements faits pour le pays de Liége*, t. IV, p. 257. — Wolters, *Notice historique sur les anciens seigneurs de Steyn et de Pietersheim*, p. 152.

Le chevalier Jean de Haveskerke fonde dans l'église de Watten une chapelle qu'il dote de vingt livres parisis par an, à charge de faire célébrer un certain nombre de messes pour son âme, pour celle de sa femme et pour celles de ses enfants. — *M. CC. XCII.* 1292.

En français. Fragment dans De Coussemaeker, *Documents relatifs à la Flandre maritime*, p. 25.

Ordonnance des magistrats de Bruges, publiée avec l'assentiment du comte Guy, et relative à la remonte de la cavalerie de cette ville. — *Int' jaer Ons Heren als men scref syn Incarnatien dusentich tue hondert vierewaerf twintigh ende twelve.* 1292.

Fragment dans Gilliodts-Van Severen, *Inventaire des archives de la ville de Bruges*, t. I, p. 29.

Indication des sentences criminelles rendues dans la juridiction abbatiale de Saint-Pierre, près de Gand, du temps du prévôt du monastère, Walter Koker. — *Tempore domini Walteri Koker, præpositi Sancti Petri Gandensis, ab anno Domini M. CC. nonagesimo secundo.* 1292.

Warnkönig, *Flandrische Staats- und Rechts-Geschichte*, preuves, t. III, 2me partie, p. 76.

Lettre de Guillaume, évêque d'Amiens, adressée à Gilles, archevêque de Sens, et à ses suffragants, relative aux débats des prélats et des Frères mineurs; il les informe du mandat qu'il a donné à son chapelain Rosin, moine de Clairvaux, chargé de leur donner l'exposé de ces différends. 1278-1292.

En latin. Baron Kervyn de Lettenhove, *Codex Dunensis*, p. 23.

L'évêque d'Amiens, W. (*Willelmus* ou Guillaume), écrit à l'archevêque de Sens, Gillon, et à ses suffragants, au sujet du manque de soumission des Frères prêcheurs pour les évêques. 1278-1292.

En latin. Baron Kervyn de Lettenhove, *Codex Dunensis*, p. 131.

Richarde, comtesse de Salm, déclare que Jean Rassel, de Bridal, a renoncé, en faveur de l'abbaye d'Hemmerode, à des biens situés à Bridal. 1291-1292.

Fahne, *Codex diplomaticus Salmo-Reifferscheidanus*, p. 60.

1293.

1293
11 janvier.

Conrad, fils de feu Henri *Niger*, bourgeois d'Aix-la-Chapelle, donne à la collégiale de cette ville une rente de vingt-six sous quatre deniers à prendre sur la maison dite *Burtzfeld*, située à Aix. — *Datum feria secunda post Epiphaniam Domini, anno ejusdem M. CC. XCII.*

Quix, *Codex diplomaticus Aquensis*, t. I, p. 164.

1293
15 janvier.

Jean d'Avesnes, comte de Hainaut, ordonne au bailli du comté, le chevalier Nicolas des Écaussines, de faire satisfaction aux magistrats de Tournai, sur la juridiction desquels quelques-uns de ses officiers ont commis des empiétements. — *Dounées l'an de grace M. CC. quatre-ving et douze, le joesdi apriès les octaves de le Apparition de Notre Signeur.*

Poutrain, *Histoire de Tournai*, t. II, p. 547.

1293
19 janvier.

Jean, duc de Brabant, s'accorde avec les seigneurs de Grimberghe, Godefroid, comte de Vianden, et Gérard d'Aa, au sujet de leur juridiction respective, des services que leurs vassaux doivent, etc. — *Die ghemaeckt waeren ende ghegeven in den jaere Ons Heeren doe men schreef M. CC. XCII, des maendaechs voor S. Pauwelsdach apostel.*

Fragment dans Butkens, *Trophées de Brabant*, t. I, preuves, p. 129. — Lünig, *Codex Germaniæ diplomaticus*, t. II, col. 1151. — Dumont, *Corps diplomatique*, t. I, 1re partie, p. 274. — *Recueil des Traitez de paix, etc.*, t. I, p. 107 (avec une traduction en français). — De Ram, *Dynteri chronica Brabantiæ*, t. II, p. 468. Voir *Ibidem*, p. 737, où on place cette charte en 1297-1298.

1293
24 janvier.

Jean, duc de Brabant, promet de rendre au comte de Flandre, son père, quinze jours après en avoir été semoncé, la somme de trois cents livres noirs tournois, que Guy lui a prêtée. — ... *Le samedi avant la Conversion de Sains Paul.*

Fragment dans Willems, *Chronique en vers de Jean Van Heelu*, p. 566.

1293
25 janvier.

Le chevalier Nicolas des Écaussines, bailli de Hainaut, par ordre du comte de Hainaut et au nom de ce prince, fait satisfaction aux magistrats de Tournai, sur la juridiction desquels des empiétements ont été commis. — *Le diemence apriès le jour saint Vincant, au matin..... Faites l'an de grace M. CC. LXXXXII, le jour desus dit.*

Poutrain, *Histoire de Tournai*, t. II, p. 547.

L'official de Liége intime au chapitre de Huy l'ordre de remplacer, en qualité de curé de l'église Saint-Maur, de cette ville, le prêtre Jean, qui a été excommunié. — *Datum anno Domini M. CC. nonagesimo secundo, feria sexta post Conversionem beati Pauli apostoli.* 1293 30 janvier.

Fragment dans les *Bulletins de la Commission royale d'histoire*, 4me série, t. I, p. 147. — Schoolmeesters et Bormans, *Notice d'un cartulaire de l'église Notre-Dame, à Huy*, p. 67. — Un ordre relatif à l'exécution de ce mandement fut adressé le même jour aux échevins de Huy.

Jean de Dampierre, seigneur de Saint-Dizier et de Bailleul, déclare céder à son « bon ami, » Geoffroi de Ransières, les revenus de ses bois de Bailleul. — *Dounées en l'an de l'incarnation Nostre Seigneur Jesu Christ mil deus cens quatre vins et deus, el mois de jenvier.* 1293 janvier.

Vredius, *Genealogia comitum Flandriæ*, preuves, t. II, p. 158.

Chrétien li Brabandre, bailli de Furnes, déclare que des vassaux du comte de Flandre ont décidé, contrairement aux prétentions d'Arnoul Warrekin, de Nieuport, que toute la pêcherie, de la Venepe jusqu'au lieu dit *Garrandebbe*, doit appartenir à l'abbaye de Saint-Nicolas, de Furnes. — *Faites et données en l'an de grace mil deus cens quatre vins et douze, el mois de jenvier.* 1293 janvier.

F. V. et C. C., *Chronicon et cartularium abbatiæ Sancti Nicolai Furnensis*, p. 174.

Poncin de *Harcey* ou Hachy et Isabelle, sa femme, engagent à l'abbaye de Clairefontaine, pour dix livres de petits tournois, leur dîme d'*Abrisart* ou Nobressart. — *L'an Nostre Signor M. CC. IIII^xx et doze, ou mois de janvier.* 1293 janvier.

Goffinet, *Cartulaire de Clairefontaine*, p. 87.

Jean, duc de Lotharingie, de Brabant et de Limbourg, déclare que le chapitre d'Anvers, les possesseurs de terres allodiales et tous autres, quels qu'ils soient, dont les biens ont été inondés par les eaux de la mer, contribueront dans le payement des frais occasionnés par la construction des digues. — *Actum et datum anno Incarnationis dominicae M° ducentesimo nonagesimo secundo, sabbato post Purificationem beatae Mariae virginis.* 1293 7 février.

Willems, *Brabantsche yeesten*, t. I, p. 684.

1293
15 février.

Conditions de paix imposées au comte de Hainaut par Philippe, roi de France. Le comte sera obligé d'indemniser les sujets du monarque qu'il a lésés, fera abattre les portes du château de Bouchain, payera une amende de 40,000 livres tournois, livrera son bailli pour être mis en prison au Châtelet et puni au gré du roi, et obligera les châtelains et les nobles du Hainaut à jurer la paix. — *Ce fut dit Paris à sales, le jour du quaresme, pendant le XV jor de février, l'an de grasce M. CC. LXXXXII.*

Martene et Durand, *Thesaurus anecdotorum*, t. I, col. 1243.—Lünig, *Codex Germaniæ diplomaticus*, t. II, col. 2421. — Dumont, *Corps diplomatique*, t. I, 1re partie, p. 421.

1293
19 février.

Acte émané de vassaux du comte de Flandre et déclarant que la ville de Bruges, ayant acquis de messire Jean de Ghistelles ses droits sur le terrain occupé par la grue, le comte a converti ce terrain de fief en franc-alleu. — *En l'an del incarnation Nostre Seigneur mil deus cens quatre vins et douze, le jeusdi devant le jour saint Mathiu, el mois de fevrir.*

De Limburg Stirum, *Le chambellan de Flandre et les sires de Ghistelles*, p. CXXI. — Voir Gilliodts-Van Severen, *Inventaire des archives de la ville de Bruges*, t. I, p. 31.

1293
février.

Bohémond, archevêque de Trèves, approuve la fondation du couvent de Carmes qui s'est établi à Arlon, sur un emplacement donné par les magistrats de cette ville. — *Datum anno Domini M. CC. XCII, mense februario.*

Hontheim, *Historia Trevirensis diplomatica*, t. I, p. 825. — Bertholet, *Histoire du duché de Luxembourg*, t. V, preuves, p. LXXVI.

1293
3 mars.

Mathilde, fille de l'ancien châtelain de Lille et de Péronne, adhérite son petit-neveu Jean, châtelain de Lille, du bien dit le Comté, à Herlies. — *Faites et dounées en l'an de grasce mil d eus cens quatre vins et douze, le mardi devant mi quaresme.*

Leuridan, *Les châtelains de Lille*, p. 271.

1293
4 mars.

Guy, comte de Flandre et marquis de Namur, informe les chevaliers, les écuyers, les bourgeois, les communautés et les autres habitants du comté de Gueldre qu'il désire restituer ses domaines à leur prince, le comte Renaud, et qu'il facilitera tous leurs efforts faits dans ce but, à condition que l'argent recueilli par eux sera remis à ses officiers. — *Faites et données en lan de*

grace mil deus cens quatre vins et douze, le merkedi devant le mi quaresme, à Winendal.

Van den Bergh, *Gedenkstukken tot opheldering der Nederlandsche geschiedenis*, p. 56.

Quittance donnée au comte de Hainaut par Jean, seigneur de Reifferscheid, de la somme de trois cents livres de blancs et de quinze marcs d'esterlings qui lui était due. — *Datum feria quinta post dominicam Oculi, anno Domini millesimo ducentesimo nonagesimo secundo.* 1293 5 mars.

Fragment dans les *Bulletins de la Commission royale d'histoire*, 3me série, t. XII, p. 352. — De Villers, *Description analytique de cartulaires et de chartriers du Hainaut*, t. VI, p. 16.

Guy, comte de Flandre et marquis de Namur, accorde au chevalier Jean de Mortagne, seigneur d'Espierres, que ses échevins de Neuve-Église puissent prendre pour chefs de sens les échevins du métier de Bailleul. — *Ki furent faites et dounées en l'an de grace mil deus cens quatre vins et douze, le venredi devant le jour saint Grigore.* 1293 6 mars.

Ignace De Coussemaker, *Documents inédits relatifs à la ville de Bailleul*, t. I, p. 41.

Marie de Marchiennes se dessaisit, en faveur du monastère de Flines, d'une rente annuelle de trente sous et du fief qu'elle tenait de Jean, fils de messire Hugues de Contiches, dans le village de ce nom. — *Che fu fait en l'an de grace mil deus cens quatre vins et douze, le promerain samedi de march.* 1293 7 mars.

L'abbé Hautcœur, *Cartulaire de l'abbaye de Flines*, t. I, p. 344.

Approbation par Guy, comte de Flandre et marquis de Namur, de l'acte par lequel Mathilde, fille de l'ancien châtelain de Lille et de Péronne, a cédé au châtelain, son petit-neveu, la terre dite le Comté, à Herlies. — *Faites et dounées en l'an et ou mois devant dit* (mars 1293), *le prochain juesdi après mi quaresme, le jour saint Grigore.* 1293 12 mars.

Leuridan, *Les châtelains de Lille*, p. 271.

Béatrix de Nesle, châtelaine de Lille, renonce en faveur de Mahaut de Lille à la propriété de soixante-quinze livrées de terres situées à La Bassée et qu'elle a achetées de Roger de Lille, seigneur de Pont-Roard. — *Faites et dounées en l'an de grasce mil deus cens quatre vins et douze, el mois de march.* 1293 1-12 mars.

Leuridan, *Les châtelains de Lille*, p. 274.

1293 12 mars. Approbation, par le comte Guy, de la cession de soixante-quinze livrées de terres, faite par Béatrix de Nesle, châtelaine de Lille, à Mathilde de Lille. — *Faites et dounées en l'an et ou mois devant dit, le prochain juesdi après mi caresme, le jour saint Grigore.*

Leuridan, *Les châtelains de Lille*, p. 276.

1293 16 mars. Philippe, roi des Français, ordonne au bailli d'Amiens de veiller à la stricte exécution de ses dernières ordonnances sur la monnaie et de défendre que des particuliers ne rachètent du billon ou le fassent fondre pour en extraire l'argent. — *A Paris, l'an de grace M. CC. IIII^xx et XII, le lundi devant Pasques fleuries.*

Fragment dans Van Duysé, *Inventaire analytique des chartres de la ville de Gand*, p. 59.

1293 19 mars Philippe, roi des Français, charge ses officiers de justice de veiller à ce que les bourgeois et la ville de Gand ne soient pas forcés à payer des créances usuraires. — *Actum Parisius, anno Domini M. CC. nonagesimo secundo, die Jovis ante Ramos palmarum.*

Diericx, *Mémoire sur les lois, les coutumes et les priviléges des Gantois*, t. II, p. 149.

1293 20 mars. Adolphe, roi des Romains, ayant été reconnu arbitre du différend qui s'est élevé entre la ville de Cologne, d'une part, Henri Von dem Vorste et ses amis, d'autre part, leur enjoint à tous une paix perpétuelle. — *Datum apud Erbach, XIII kalend. aprilis, indictione VI, anno Domini M. CC. LXXXXIII, regni nostri anno primo.*

Ennen et Eckertz, *Quellen zur Geschichte der Stadt Köln*, t. III, p. 346.

1293 20 mars. Le chevalier Baudouin de Mortagne, seigneur de Bouvegnies, et sa femme Béatrix attestent que leur vassal, Bouçhard dou Fayt, a vendu à Marie, sa sœur, le fief dit *de la Mer*, situé à Flines.— *Ce fu fait en l'an del incarnation Jhésu Crist mil deus cens quatre vins et douse, le devenres devant le jour Nostre Dame, en march.*

L'abbé Hautcœur, *Cartulaire de l'abbaye de Flines*, t. I, p. 346.

1293 21 mars. Philippe, roi des Français, ordonne au bailli du Vermandois de faire payer les rentes perpétuelles ou viagères que doit la ville de Gand, sur le produit des

assises perçues au profit de cette ville. — *Actum Parisius, anno Domini M. CC. nonagesimo secundo, die sabbati ante Ramos palmarum.*

Diericx, *Mémoire sur les lois, les coutumes et les priviléges des Gantois*, t. II, p. 149. — Voir Van Duyse, *Inventaire analytique des chartres de la ville de Gand*, p. 61.

Philippe, roi des Français, ordonne à ses officiers de justice de faire exécuter son ordonnance de l'an 1290, en vertu de laquelle aucuns Templiers, hospitaliers ou autres religieux ne doivent attraire en justice ou se défendre en vertu de priviléges devant quelque juridiction que ce soit, hormis ceux qui porteront l'habit de l'ordre dont ils seront frères. — *Actum Parisius, die Martis Ramis palmarum, anno Domini M. CC. nonagesimo secundo.* 1293 24 mars.

Roisin, *Franchises, lois et coutumes de la ville de Lille*, p. 328.

Jean, duc de Lothier, de Brabant et de Limbourg, déclare que ceux de ses vassaux ayant seigneurie et leurs vassaux ont consenti à lui payer le vingtième de leurs biens (c'est-à-dire de leurs revenus), sauf ceux appartenant à des chevaliers ou écuyers et sauf aussi les habitations et les créances hypothéquées sur les biens; il reconnaît que cette concession lui a été faite par pure grâce et qu'il n'en réclamera plus de pareille. Il fait approuver ses lettres par son fils Jean, par son gendre Henri, comte de Luxembourg, etc. — *Donnée en l'an de le incarnation Nostre Signeur mil deux cens quatre vingts et douse, le mardy après Pasques flories.* 1293 24 mars.

Butkens, *Trophées de Brabant*, t. I, preuves, p. 150. — Lünig, *Codex Germaniæ diplomaticus*, t, II, col. 1149.

Florent, comte de Hollande, etc., autorise les bourgeois de Dordrecht à faire arrêter, de l'avis du bailli et des échevins de cette ville, les marchandises appartenant aux étrangers dans les pays desquels les leurs auraient été saisies. — *Gegeven des dynsdaechs voer Paesschen, int jaer Ons Heeren dusent twee hondert twee en neghentich, tot Middelburch.* 1293 24 mars.

Van Mieris, *Charterboek der graaven van Holland*, t. I, p. 546.

Le chevalier Jean de Maelstede promet de servir fidèlement le comte de Hollande, à moins qu'il n'en soit empêché par le comte de Flandre ou son fils aîné. — *Deze brief wardt ghegheven in Ons Heeren jaeren duusent twee hondert* 1293 24 mars.

ende twe ende neghentich jaer, des dyncxdachs naer Palmen sondaeghe, in Middelburch.

Van Mieris, *Charterboek der graaven van Holland*, t. I, p. 546. — Van den Bergh, *Oorkondenboek van Holland en Zeeland*, t. II, p. 386.

1293 24 mars. Guillaume, évêque de Cambrai, approuve la fondation à Enghien de trois chapellenies: la première dans la grande église, la deuxième au Béguinage et la troisième à l'hôpital, fondation qui avait été faite par feu Walter, seigneur d'Enghien. — *Datum anno Domini M. CC. nonagesimo secundo, feria tertia post Ramos palmarum.*

Ernest Matthieu, *Histoire de la ville d'Enghien*, p. 466.

1293 25 mars. Florent, comte de Hollande, etc., déclare qu'il a décidé, de concert avec les échevins de Dordrecht, qu'il suffit de trois de ceux-ci pour sceller des lettres de manière à leur donner force et vigueur. — *Gegeven te Middelburgh, des woensdaegs voor Paeschen, in 't jaer Ons Heeren dusent twe hondert twee ende tnegentich.*

Van Mieris, *Charterboek der graaven van Holland*, t. I, p. 546. — Van den Bergh, *Oorkondenboek van Holland en Zeeland*, t. II, p. 386.

1293 31 mars. Le roi Adolphe déclare que, dans une assemblée siégeant à Oppenheim, une sentence générale a été portée contre les vassaux qui attentraient aux droits de leurs suzerains. — *Datum Oppenheim, anno Domini et die praedictis (anno Domini M. CC. XCIII, tertia feria post diem Annuntiationis beate Mariæ virginis).*

Martene et Durand, *Thesaurus anecdotorum*, t. I, col. 1255. — Pertz, *Monumenta Germaniæ historica, Legum t. II*, p. 462, où l'on attribue à ce diplôme la date du 29 mars 1295.

1293 mars. Jacques, seigneur de Werchin, sénéchal de Hainaut, et Eustache, son frère, chanoine de Cambrai, donnent à l'hôpital de Cantimpret leurs biens d'Aulnois, qu'ils ont hérités de leur mère Mathilde, dame de Werchin. — *Ki furent données en l'an de grasse mil CC. quatre vins et douse, ou mois de march.*

Annales du Cercle archéologique de Mons, t. XII, p. 435.— De Villers, *Description analytique de cartulaires et de chartriers du Hainaut*, t. VII, p. 183.

1293 mars. Jean Blavoet et Lotin, fils de Lotin, déclarent être tenus de payer, pour l'abbaye de Saint-Nicolas, de Furnes, au chapitre de Sainte-Walburge, de la

même ville, un cens annuel de six sous. — *Faites et dounées en l'an de grace mil deus cens quatre vins et douze, el mois de marche.*

F. V. et C. C., *Chronicon et cartularium abbatiæ Sancti Nicolai Furnensis*, p. 140.

Béatrix d'Aulier vend à l'abbaye de Clairefontaine, moyennant quinze livres de petits tournois, une redevance annuelle de deux muids, à prélever sur sa part dans la dîme de Vieux-Virton. — *L'an de l'incarnation Nostre Signor M. CC. IIII^xx et doze, ou mois de mars.* 1293 mars.

Goffinet, *Cartulaire de Clairefontaine*, p. 85.

Le chevalier Othon, seigneur de Trazegnies et de Silly, et son fils aîné, Gilles, confirment à l'abbaye de Cambron le bien appelé *le Godebieke*, situé près du bois de *Jetrelau*, à proximité de Gondreghien (ou Gondregnies?), et la propriété de tout ce que le monastère a acquis dans leurs domaines. — *Chou fu fait et douneet l'an de le sainte incarnation Nostre Signeur M. CC. quatre vins et treze, le markedi après le feste Nostre Dame, en march.* 1293 1er avril.

De Smet, *Cartulaire de l'abbaye de Cambron*, p. 167.

Jean de Cambrai, gardien des Frères mineurs d'Artois, et Jacques Deuviller, gardien des Frères mineurs de Lille, reconnaissent n'avoir aucun droit sur un conduit d'eau dont l'usage a été accordé par la ville de Lille aux religieux de leur ordre, et n'en posséder la jouissance qu'à titre précaire. — *En lan de grasse M. CC. IIII^xx et XIII, le prochain merkedi après le jour de cloze Paskes, el mois davril.* 1293 8 avril.

Roisin, *Franchises, lois et coutumes de la ville de Lille*, p. 329.

Guillaume, prévôt d'Echternach, de concert avec d'autres arbitres, terminent un différend qui s'est élevé entre Alard de Horst, commandeur, et les autres frères de la Maison de Gemert, d'une part, et Philippe de Gemert, écuyer, d'autre part, et spécifiant la satisfaction que celui-ci doit aux premiers. — *Datum anno Domini M.CC. nonagesimo tercio, feria quinta post dominicam Quasimodo.* 1293 9 avril.

Hennes, *Urkundenbuch des Deutschen Ordens*, t. II, p. 279.

Thierri, prieur des Écoliers, Walter, investi, et Herman, pléban de l'église paroissiale, le maire, les échevins et toute la commune de Léau recommandent 1293 10 avril.

aux fidèles les porteurs des présentes lettres, chargés de recueillir des dons pour la reconstruction de l'église précitée. — *Datum anno Domini millesimo CC. nonagesimo tercio, feria sexta post dominicam Quasimodo.*

Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique, t. I, p. 82.

1293
15 avril.

Philippe, roi des Français, sur la plainte des Gantois, qu'ils devaient parfois s'absenter pour leurs affaires, mande au bailli de Vermandois de leur fournir au besoin des sergents fidèles et loyaux, pour les défendre et les protéger eux, leurs familles et leurs biens. — *Actum Parisius, anno Domini M.CC. nonagesimo tercio, die Mercurii post quindenam Pasche.*

Diericx, *Mémoires sur les lois, les coutumes et les priviléges des Gantois*, t. II, p. 157. — Voir Van Duyse, *Inventaire analytique des chartres de la ville de Gand*, p. 61.

1293
22 avril.

Lettres par lesquelles le roi Philippe ordonne à ses officiers de justice de faire exécuter strictement l'arrêt du Parlement de l'an 1290, défendant aux Templiers, aux Hospitaliers ou aux autres religieux de prendre sous leur protection des personnes et de les faire jouir de leurs priviléges. — *Actum Parisiis, anno Domini millesimo ducentesimo nonagesimo tertio, die Mercurii post tres septimanas Pasche.*

Diericx, *Mémoire sur les lois, les coutumes et les priviléges des Gantois*, t. II, p. 157. — Voir Van Duyse, *Inventaire analytique des chartres de la ville de Gand*, p. 61.

1293
22 avril.

Guy, comte de Flandre et marquis de Namur, approuve la renonciation faite par Isabelle, châtelaine de Raches, au profit de l'abbaye de Flines, de tous ses droits sur les bois donnés au monastère par la comtesse Marguerite. — *Dounées l'an del incarnation Nostre Seigneur Jhésu Crist mil deuz cens quatre vins et treze, le merkedi devant le Sainct March éwangéliste.*

L'abbé Hautcœur, *Cartulaire de l'abbaye de Flines*, t. I, p. 347.

1293
25 avril.

Le comte Guy déclare qu'ayant fait endiguer, à ses frais, mille quarante-cinq mesures et demie de terres à Hossenesse, il en a cédé une partie, consistant en quatre cent huit mesures et demie, sous certaines conditions, à l'abbaye des Dunes. — *Faites et dounées en l'an del incarnation Nostre Sengneur Jhesu Christ mil deus cens quatre vins et treze, le jour saint Marc evangeliste.*

Cronica et cartularium monasterii de Dunis, p. 377. Voir *Ibidem*, p. 911.

Philippe, roi des Français, défend à ses officiers de justice de saisir les biens des Gantois pour le fait d'offense ou de désobéissance, commis par le comte de Flandre, aussi longtemps qu'il n'aurait pas acquis la preuve de leur complicité. — *Actum apud abbatiam Marie monialium, anno Domini M. CC. nonagesimo tertio, die Mercurii ante Inventionem Sancte Crucis.* 1293 29 avril.

Diericx, *Mémoires sur les lois, les coutumes et les priviléges des Gantois*, t. II, p. 147. — Voir Van Duyse, *Inventaire analytique des chartres de la ville de Gand*, p. 62.

Jean, seigneur de Heusden, promet à l'abbé et aux religieux de Saint-Trond de ne pas les troubler dans la jouissance d'un terrain situé à Aalburg près de l'église et appelé *Kerckdych*. — *Datum anno Domini M. CC. nonagesimo tercio, feria quarta ante festum apostolorum Philippi et Jacobi.* 1293 29 avril.

Piot, *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Trond*, t. I, p. 393. — Van den Bergh, *Oorkondenboek van Holland en Zeeland*, t. II, p. 387.

Jacques, sire de Werchin, sénéchal de Hainaut, autorise l'abbesse et les religieux de Flines à lever une rente annuelle de soixante sous de Parisis sur sa ferme du Fontenoy, en accroissement de la dotation de la chapellenie que sa tante, Jeanne de Montreuil, avait fondée à Flines. — *Dounée l'an de grace mil deus cens quatre vins et trèze, le merkedi devant le jour de may.* 1293 29 avril.

L'abbé Hautcœur, *Cartulaire de l'abbaye de Flines*, t. I, p. 348.

Waleran, seigneur de Montjoie et de Fauquemont, déclare qu'il a promis pour Jacques Haeret que celui-ci achètera dans la terre de Limbourg des biens pour deux cents mares de Liége, biens qu'il reprendra en fief du duc de Brabant. — *Actum anno Domini M. CC. XCIII, feria V post festum beati Marchi evangeliste.* 1293 30 avril.

Fragment dans Ernst, *Histoire du Limbourg*, t. VI, p. 461. — *Bulletins de la Commission royale d'histoire*, 1re série, t. XVI, p. 68.

Nicolas de Condé, seigneur de Morialmé, promet d'acquitter le comte Guy de la caution à laquelle celui-ci s'était obligé en son nom, envers Jean Crespin, d'Arras, pour la somme de 1392 livres parisis. — *Dernier jour d'avril M. CC. XCIII.* 1293 30 avril.

Fragment dans les *Bulletins de la Commission royale d'histoire*, 3e série, t. V, p. 75, et Adolphe Borgnet, *Analyses des chartes namuroises qui se trouvent à Lille*, p. 39.

1293 avril. Jean, duc de Brabant, etc., ordonne à ses baillis, etc., d'aider les sergents de l'abbaye de Bonne-Espérance à garantir les bois de ce monastère contre les dommages de toute espèce. — *En l'an del Incarnation mil CC. quatre vins et trèze, au moys d'avril.*

De Villers, *Description analytique de cartulaires et de chartriers du Hainaut*, t. III, p. 109.

1293 avril. Exemption du droit de chaussée, accordée par la ville de Lille à l'hôpital Notre-Dame, près de la salle ou du palais, moyennant la cession d'un demi-marc de rente sur une maison située en ville.

En français. Fragment dans Roisin, *Franchises, lois et coutumes de la ville de Lille*, p. 330.

1293 avril. Jean, seigneur de Gommery, et Marguerite, sa femme, vendent le patronat de l'église de Bleid à l'abbaye de Clairefontaine. — *Lesqueles furent faites l'an de graice M. CC. IIII^xx et XIII, ou mois d'avrill.*

Goffinet, *Cartulaire de Clairefontaine*, p. 88.

1293 avril. Le maître, la prieure et la communauté des sœurs de l'hôpital Le Comte près de la salle, de Lille, confirment la convention qui avait été conclue entre eux et la ville de Lille au sujet du droit de chaussée et du droit d'*hamedde* ou de barrière. — *Che fu fait lan del incarnastion notre signeur Jhesu Cripst mil CC. IIII^xx et XIII, el mois d'avril.*

Roisin, *Franchises, lois et coutumes de la ville de Lille*, p. 330.

1293 avril. Le maire, les échevins, les bourgeois et toute la communauté de Nivelles reconnaissent que l'abbaye de Cambron ne doit aucune taille, aucun impôt, de quelque genre que ce soit, pour la tenure appartenant à ce monastère. — *Chou fu fait dou présent des parties devant dites, l'an de grasse M. CC. IIII^xx et XIII, el mois d'avril.*

De Smet, *Cartulaire de l'abbaye de Cambron*, p. 632.

1293 avril. L'abbesse Richarde et les religieuses de Ghislenghien et Gérard, maître ou prêtre de Helchies, s'accordent avec l'abbaye de Cambron au sujet de la perception de la dîme à Helchies. — *Actum et datum anno Domini M. CC. nonagesimo tercio, mense aprilis.*

De Smet, *Cartulaire de l'abbaye de Cambron*, p. 858.

Le comte Guy charge l'écoutète et le *krikhoudere* de Bruges de recevoir le transport du tonlieu que Isabelle, dame de la Wastine, et son fils aîné Jean, seigneur de Ghistelles, avaient vendu à la ville de Bruges. — *Faitz et données en l'an de grace mil deus cens quatre vins et treze, le second jour dou mois de may.* 1293 2 mai.

Warnkönig et Gheldolf, *Histoire de la Flandre*, t. I, p. 282.

Jean d'Assenghien, bailli de Lille, de concert avec les échevins, le conseil et un grand nombre d'habitants de cette ville, déclare que les rentes héréditaires assignées sur des biens peuvent se racheter à raison de dix-huit fois la rente. — *Chou fu fait l'an de l'Incarnastion M. CC. IIII^xx et XIII, le lundi devant l'Assention.* 1293 4 mai.

Roisin, *Franchises, lois et coutumes de la ville de Lille*, p. 64. — Tailliar, *Recueil d'actes en langue romane-wallonne*, p. 365.

Statut des mêmes, portant que l'accusé fugitif, s'il ne se présente devant les échevins, dans les six semaines, sera banni à toujours comme larron, et que ses créanciers, s'ils le requièrent pendant ce terme, obtiendront des lettres échevinales faisant connaître cette condamnation partout où le fugitif ira se fixer. — *Che fu fait et criet l'an del Incarnastion M. CC. IIII^xx et XIII, le lundi devant l'Assention.* 1293 4 mai.

Roisin, *Franchise, lois et coutumes de la ville de Lille*, p. 76.

Guy, comte de Flandre, se plaint au roi d'Angleterre des pertes que ses sujets ont éprouvées par suite du pillage d'un navire par des sujets du monarque et exprime la crainte qu'un fait pareil ne trouble l'état de commerce. Il envoie au roi des députés : maître Jacques *de Acris,* clerc de son conseil, Pierre de Wede, habitant de Bruges, et Guillaume de Speye, habitant de Damme, pour négocier à ce sujet avec lui. — *Datum apud Maleam juxta Brugis, in vigilia Ascensionis.* 1293 6 mai.

Rymer, *Fœdera, conventiones, litteræ, etc.*, t. II, p. 607 (édit. de 1727), et t. I, IIme partie, p. 788 (édit. de 1816).

Nicolas, seigneur de Putten, détermine la limite qui sépare ses domaines de ceux de son gendre (*zweer*), le seigneur de Stryen, près de la terre de Bréda. — *Gegeven int jair Ons Heren M. CC. drie ende tnegentich, des woensdages na Meyedach.* 1293 6 mai.

Van den Bergh, *Oorkondenboek van Holland en Zeeland*, t. II, p. 388.

1293
7 mai.

Florent, comte de Hollande, etc., conclut un traité de paix avec Jean, évêque d'Utrecht, et promet de l'assister et de le défendre contre tous, sauf contre Jean, duc de Brabant, et Thierri, comte de Clèves. — *Gegeven tot Dordrecht, op Ons Heeren opvaerd, in 't jaer Ons Heeren duysent twee hondert drie ende tnegentich.*

Van Mieris, *Charterboek der graaven van Holland*, t. I, p. 551. — Van den Bergh, *Oorkondenboek van Holland en Zeeland*, t. II, p. 388.

1293
7 mai.

Gérard *de Trajecto superiori* (de Maestricht) et sa femme, Aleyde de Gunt, vendent à la Maison de Coblentz, de l'ordre Teutonique, une rente annuelle de deux marcs, assignée sur le produit des vignobles de Dieblich. — *Actum et datum anno Domini M.CC. nonagesimo tercio, nonas maii.*

Hennes, *Urkundenbuch des Deutschen Ordens*, t. I, p. 428.

1293
10 mai.

Le roi Adolphe déclare qu'en retour des sommes que l'archevêque de Trèves a dépensées à Francfort, pour l'élection du monarque, il lui a donné en gage le château de Covern. — *Datum apud Frankenvoirt, decimo die mensis maii, regni nostri anno primo.*

Günter, *Codex diplomaticus Rheno-Mosellanus*, t. II, p. 493.

1293
10 mai.

Le roi Adolphe, en retour des dépenses considérables que son élection a causées à l'archevêque de Trèves, reconnaît devoir deux mille marcs de Cologne à ce prélat. — *Datum apud Frankenvoirt, decimo die maii, regni nostri anno primo.*

Günter, *Codex diplomaticus Rheno-Mosellanus*, t. II, p. 495.

1293
13 mai.

Le chevalier Roger de Ghistelles reconnaît avoir reçu de la ville de Bruges deux mille neuf cents livres d'Artésiens, qui étaient dues à lui et à sa femme pour l'achat d'un tonlieu. — *Dounées en l'an del incarnation Nostre Seigneur mil deus cens quatre vins et treze, le merkedy devant le Pentecouste.*

Warnkönig et Gheldolf, *Histoire de la Flandre*, t. IV, p. 283. — Voir Gilliodts-Van Severen, *Inventaire des archives de la ville de Bruges*, t. I, p. 33.

1293
16 mai.

Les doyen et chapitre de l'église de Tournai déclarent avoir cédé à la ville de Tournai, en cens perpétuel et moyennant une rente annuelle de trois cents livres parisis, les vinages, les forages, les pontenages et les autres droits de

tonlieu qu'ils levaient à leur profit. — *Che fu fait l'an de grace mil deux cens nonante trois, el mois de may, le vigille en le Pentecouste.*

Poutrain, *Histoire de la ville de Tournai*, preuves, p. 26.

Les échevins, les jurés et la commune de Louvain déclarent avoir vu la charte de Jean, duc de Lotharingie, etc., par laquelle il exempte d'impôts les bogards de cette ville, et s'engagent à leur reconnaître cette franchise, à condition qu'ils ne feront pas le commerce publiquement. — *Datum anno Domini millesimo ducentesimo nonagesimo tercio, dominica in Trinitate.* 1293 24 mai.

De Ram, *Joannis Molani rerum Lovaniensium libri XIV*, t. II, p. 1218.

Jacques, évêque de la Morinie, déclare avoir fondé une chapellenie, dotée d'un revenu de seize livres de Paris, dans l'église Notre-Dame de Boulogne, et la confère à N. de Baduic, après la mort duquel ce bénéfice sera à la collation de l'abbé de Notre-Dame de Boulogne.— *Datum anno Domini M.CC.XCIII, die lunae post Trinitatem.* 1293 25 mai.

Miræus et Foppens, *Opera diplomatica*, t. IV, p. 418.

Adolphe, roi des Romains, pour terminer les différends existant entre lui et Sifroi, archevêque de Cologne, au sujet des dépenses qu'avaient occasionnées l'élection du monarque à Francfort et son couronnement à Aix-la-Chapelle, reconnaît devoir au prélat trente-sept mille cinq cents marcs de Cologne, pour lesquels il lui engage le château de Kaiserswerth et il l'autorise à lever un nouveau tonlieu à Bonn, pendant quinze années. — *Actum et datum Bopardie, V kal. junii, indictione VI, anno Domini M. CC. nonagesimo tertio, regni vero nostri anno II.* 1293 28 mai.

Lacomblet, *Urkundenbuch für die Geschichte des Niederrheins*, t. II, p. 554.

Jean de Bar, chevalier, fait savoir que messire Jean d'Avesnes, comte de Hainaut, lui a donné, pour la tenir en fief, une rente annuelle de deux cents livres. — *Donées l'an de grasce M. CC. XCIII, le joedi après le Trinitei.* 1293 28 mai.

De Reiffenberg, *Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, etc.*, t. I, p. 429.

Adolphe, roi des Romains, mande aux vassaux du Saint-Empire romain de ne point aider Guy, comte de Flandre, envers et contre Jean, comte de Hainaut, 1293 29 mai.

parent du roi, mais de soutenir celui-ci, à l'occasion. — *Datum in Boperdia, IV cal. junii, regni nostri anno II.*

Martene et Durand, *Thesaurus anecdotorum*, t. I, col. 1255. — Kluit, *Historia critica comitatus Hollandiæ et Zeelandiæ*, t. II, p. 975.

1293 29 mai. Le roi des Romains, Adolphe, déclare prendre à sa charge les réclamations qu'élevait son parent Henri, comte de Nassau, contre l'archevêque de Cologne, au sujet des pertes que le premier avait essuyées à la bataille de Woeringen. — *Datum Bopardie, IIII kal. junii, indictione sexta, anno Domini M. CC. nonagesimo tertio, regni vero nostri anno secundo.*

Lacomblet, *Urkundenbuch für die Geschichte des Niederrheins*, t. II, p. 556.

1293 31 mai. Le roi Adolphe, en remercîment des services que Sifroi, archevêque de Cologne, et son église ont rendus à l'Empire, et afin que ce prélat pût se relever des pertes qu'il a subies, promet de soutenir puissamment et énergiquement l'archevêque contre ses ennemis. — *Datum Bopardie, II kal. junii, indictione VI, anno Domini millesimo ducentesimo nonagesimo tertio, regni vero nostri anno secundo.*

Lacomblet, *Urkundenbuch für die Geschichte des Niederrheins*, t. II, p. 557.

1293 31 mai. Jean, duc de Brabant, vend et cède aux bourgeois de Louvain la plaine où se trouvait la halle au pain, et les autorise à y établir le marché qui se tenait auparavant sur le cimetière de l'église Saint-Pierre. — *Datum anno Domini millesimo ducentesimo nonagesimo tertio, dominica in octavis Trinitatis, ultima die maii.*

De Nélis, *Tabulæ publicæ Lovaniensium*, p. 27. — Willems, *Chronique en vers de Jean Van Heelu*, p. 567. — De Ram, *Joannis Molani rerum Lovaniensium libri XIV*, t. II, p. 1217. — Van Even, *Louvain monumental*, p. 109.

1293 31 mai. Jean, abbé du monastère de Saint-Bavon, de Gand, permet que les religieux de l'hôpital de Saint-Jacques, de cette ville, fondent en leur église une chapellenie, à condition de payer à l'abbaye un denier d'or par an. — *Actum et datum anno Domini M. CC. LXXXXIII, in octava Sanctæ Trinitatis.*

Diericx, *Mémoires sur la ville de Gand*, t. II, p. 572.

1293 mai. Dictum prononcé par le roi de France à l'occasion du différend existant entre les comtes de Hainaut et de Blois, au sujet des homicides qui se commet-

taient dans les terres d'Avesnes et de Leuze et des bourgeoisies de ces terres. Il impose silence au comte de Hainaut à propos des droits dont le comte de Blois a justifié la possession. — *Actum apud Pontisaram, anno Domini millesimo ducentesimo nonagesimo tertio, mense maii.*

Fragment dans De Villers, *Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, etc.*, t. III, p. 787.

Guy, comte de Flandre et marquis de Namur, déclare que du consentement d'Édouard, roi d'Angleterre, seigneur d'Irlande et duc d'Aquitaine, il a accordé au comte de Hollande et à ses alliés une trève qui durera jusqu'au treizième jour après Noël ou jour de l'Épiphanie, trève pendant laquelle Wolfard de Borselen et les autres partisans du comte de Flandre pourront jouir des terres et autres biens qu'ils ont en Hollande et en Zélande. — ..... *Faites en l'an del incarnation Jhesus Christ mil deus cens quatre vingt et treize, el mois de may.* 1293 mai.

Kluit, *Historia critica comitatus Hollandiæ et Zeelandiæ*, t. II, p. 973. — Van den Bergh, *Oorkondenboek van Holland en Zeeland*, t. II, p. 389.

Guy, comte de Flandre et marquis de Namur, fixe les limites de la franchise et juridiction de Lamensvliet, et affranchit les bourgeois de cette commune de tout tonlieu, en s'y réservant, pour lui et la comtesse Isabelle, le forage des vins. — *Ce fu fait en l'an de grasce M. CC. XCIII, el mois de may.* 1293 mai.

Kluit, *Historia critica comitatus Hollandiæ et Zeelandiæ*, t. II, p. 1034. — De Reiffenberg, *Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, etc.*, t. I, p. 42. — Warnkönig, *Flandrische Staats- und Rechts-Geschichte*, t. II, IIme partie, Urkunden, p. 62.—Voir Jules de Saint-Genois, *Inventaire des chartes des comtes de Flandre*, p. 200.

Acte émané de vassaux du comte de Flandre et par lequel la dame de la Wastine et son fils aîné, le seigneur de Ghistelles, cèdent à la ville de Bruges le tonlieu qu'ils levaient sur les habitants des territoires nouvellement réunis à la juridiction de cette ville. — *Ce fu fait en l'an de grace mil deus cens quatre vins et treze, el mois de juing.* 1293 mai.

Warnkönig et Gheldolf, *Histoire de la Flandre*, t. IV, p. 285. — Voir Gilliodts-Van Severen, *Inventaire des archives de la ville de Bruges*, t. I, p. 34.

Jean, seigneur de Reifferscheid et de Bedbur, déclare être devenu bourgeois de Cologne et reconnaît devoir marcher au secours de cette ville, en cas de besoin, avec deux chevaliers et huit écuyers. — *Dit is gescheit na Godes* 1293 1er juin.

gebürde dusint iair zwei hündirt iair inde drün inde nünzic iair, des eirsten dagis des bragmayndes, inde heit unser iewelich part dieser brieve einen besiegelet mit unser beidere ingesiegelen.

Ennen et Eckertz, *Quellen zur Geschichte der Stadt Köln*, t. III, p. 347. — Fahne, *Codex diplomaticus Salmo-Reifferscheidanus*, p. 63.

1293 2 juin. L'abbé et les religieux de Saint-Bavon, de Gand, consentent à partager avec l'évêque de Tournai la collation des bénéfices, qui seront dorénavant institués dans les églises de Notre-Dame et de Saint-Bavon, d'Ardenbourg. — *Datum anno Domini millesimo ducentesimo nonagesimo tertio, quarto nonas junii.*

Miræus et Foppens, *Opera diplomatica*, t. II, p. 877.

1293 14 juin. Isabelle, femme de Guy, comte de Flandre et marquis de Namur, donne quittance à Jean Bonin, de Bruges, d'une somme de deux cents livres de Flandre, qu'elle lui avait données en prêt pour les religieuses de l'abbaye de Beaulieu, près d'Audenarde. — *Faites et dounées en l'an de grace mil deus cens quatre vins et treze, le dimence après le jour saint Barnabé l'apostre.*

Vredius, *Genealogia comitum Flandriæ*, preuves, t. II, p. 49.

1293 15 juin. Jean, duc de Brabant, etc., Everard, comte de la Mark, Waleran, seigneur de Fauquemont, etc., déclarent que Gerlac, seigneur d'Ysembourg, chevalier, procureur du comte de Flandre a, en leur présence, présenté à Adolphe, roi des Romains, au nom du comte de Flandre, son maître, ses excuses de ne pouvoir venir en personne faire hommage des fiefs qu'il tient de l'Empire. — *A Hachgenberghe, la deuxième férie après saint Barnabé apôtre.*

Fragment dans Willems, *Chronique en vers de Jean Van Heelu*, p. 567.

1293 24 juin. Le roi des Romains, Adolphe, confirme les chartes scellées par Henri, landgrave de Hesse, et par sa mère Sophie, duchesse de Brabant, et dans lesquelles les seigneurs de Salm reconnaissaient n'avoir aucun droit d'avouerie sur le monastère d'Altenberg. — *Datum Friedberg, VIII kal. julii, indictione VI, anno Domini M. CC. LXXXXIII, regni vero nostri anno I.*

Hugo, *Annales ordinis Præmonstratensis*, t. I, preuves, col. LXXXXVI.

1293 26 juin. Amaury, fils d'Anseau de Bersée, de concert avec sa mère Anfélice, vend à l'abbaye de Flines des terres situées à Nomain. — *Ce fu fait l'an del incar-*

nation nostre signeur Jhésu Crist M. CC. IIII^xx et XIII, le venredit apriès le jour saint Jean-Baptistete.

L'abbé Hautcœur, *Cartulaire de l'abbaye de Flines*, t. I, p. 347.

Robert, fils du comte de Flandre, confirme les libertés et les priviléges que le comte Guy a octroyés à la ville de Lammensvliet, au mois de mai précédent. — *Faites et dounées l'an de grasce M. CC. XCIII, le jour saint Pière et saint Pol, ou mois de juing.* 1293 29 juin.

Fragment dans Kluit, *Historia comitatus Hollandiæ et Zeelandiæ*, t. II, p. 1029. — De Reiffenberg, *Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, etc.*, t. I, p. 42.

Jean, duc de Lotharingie, de Brabant et de Limbourg, donne cinq bonniers de terres aux religieux de Saint-Corneille d'Inde, accorde liberté entière dans ses États aux sujets de cette abbaye et octroie des priviléges aux drapiers de Renaix. — *Datum apud Genapiam, in crastino apostolorum Petri et Pauli, anno..... tertio.* 1293 30 juin.

Miræus et Foppens, *Opera diplomatica*, t. I, p. 438. — Miræus place ce diplôme à l'an 1263 ou 1264, mais on doit le dater, soit de 1293, soit de 1303, puisque Jean I n'a commencé à régner qu'en 1267 et qu'il n'a pris le titre de duc de Limbourg que longtemps après. Ce diplôme est donc, soit de Jean Ier et de l'an 1293, soit de Jean II, qui succéda à son père en 1294.

Gérard de Bouchavesnes, chevalier, du consentement d'Agnès Sohier, sa femme, rectifie la donation faite par son beau-frère, Jean Sohier, seigneur del Eries, à l'abbaye de Camtimpret. — *M. CC. LXXXXIIII, el moes de jung.* 1293 juin.

Le Carpentier, *La véritable origine de la très-illustre maison de Sohier*, p. 247, et *Histoire de Cambrai et du Cambrésis*, t. II, preuves, p. 38.

Transaction conclue au sujet de quatre mencaudées de terres, entre Robert le Mire, chevalier, sire de Hanechies, et sa femme, d'une part, et Jean du Vivier, sire de Quévy, et sa femme, d'autre part. — *Li an M. CC. LXXXXIII, el moes de jung.* 1293 juin.

Le Carpentier, *Histoire de Cambrai et du Cambrésis*, t. II, preuves, p. 38.

Baudouin, fils d'Adelise de Zelzate, donne au monastère de Baudeloo tous ses biens à Steenlandt. — *Anno M. CC. LXXXXIII, mense junio.* 1293 juin.

Analysé dans Sanderus, *Flandria illustrata*, t. I, p. 307 (édit. de 1735).

1293 juin. Testament de Jean de Biervliet, clerc de la ville de Bruges, par lequel il institue un très-grand nombre de legs, et donne, notamment, quatorze cents livres de Flandre à la ville de Bruges, dont mille aux bourgmestres, pour en disposer à leur gré. — *Actum et datum anno Domini millesimo ducentesimo nonagesimo tertio, mense junio.*

Cronica et cartularium monasterii de Dunis, p. 649. Voir *Ibidem*, p. 912.

1293 juin. Lettre échevinale de Chercq, relative à la vente à l'abbaye de Saint-Nicolas des Prés, par Jeanne Pepine et ses enfants, d'un bonnier de terres situé à Chercq. — *Ce fu fait el an de grasse mil deus cens quatre vingt et treze, el mois de gieskerech.*

Mémoires de la Société historique et littéraire de Tournai, t. XIII, p. 30.

1293 8 juillet. Philippe, roi des Français, défend au bailli de Vermandois de forcer les Gantois à prêter serment au sujet des monnaies prohibées et de faire ouvrir violemment leurs maisons, leurs coffres et leurs armoires; cet officier fera mettre en liberté ceux que le comte aurait enjoint d'incarcérer de ce chef.—*Datum apud Foilleiam, anno Domini M. CC. nonagesimo tercio, dominica post festum beatorum apostolorum Petri et Pauli.*

Diericx, *Mémoires sur les lois, les coutumes et les priviléges des Gantois*, t. II, p. 165. — Voir Van Duyse, *Inventaire analytique des chartres de la ville de Gand*, p. 63.

1293 7 juillet. Vidimus, donné par Gérard, archevêque de Mayence, d'une charte qui lui avait été présentée par l'archevêque de Cologne, et par laquelle les bourgeois de cette ville avaient promis, le 12 juillet 1287, de ne causer aucun tort à ce prélat et à son église.— *Datum anno Domini M. CC. nonagesimo tertio, nonas julii.*

Ennen et Eckertz, *Quellen zur Geschichte der Stadt Köln*, t. III, p. 350.

1293 8 juillet. Aleyde, la grande comtesse, et son fils, Thierry, comte de Clèves, confirment l'accord qui avait été conclu entre Jean d'Ale, sa femme et leurs enfants, d'une part, et le commandeur et les religieux de la Maison de Coblentz, de l'ordre Teutonique, d'autre part, au sujet de différents biens. Parmi les témoins figure Jean de Heusden. — *Acta sunt hec in ecclesia opidi de Kalkere, feria quarta proxima ante festum B. Margarete virginis, anno Domini M. CC. nonagesimo tertio.*

Lacomblet, *Urkundenbuch für die Geschichte des Niederrheins*, t. II, p. 557.

Guillaume, seigneur de Hornes, et ses fils, le chevalier Guillaume, et Thierri, prévôt d'Utrecht, s'engagent à tenir Jean, duc de Brabant, indemne de la caution qu'il a donnée pour eux à des Lombards d'Asti, qui leur avaient prêté de l'argent.—*Datum anno Domini M. CC. XCIII, feria quinta ante Divisionem apostolorum.* 1293 9 juillet.

Fragment dans Butkens, *Trophées de Brabant*, t. I, preuves, p. 132. — Wolters, *Notice sur l'ancien comté de Hornes*, p. 220.

L'abbé Baudouin et les religieux de Cambron déclarent avoir reçu du prêtre Baudouin d'Yeke, la somme de soixante-quinze livres de Paris, pour lesquelles ce prêtre recevra sa vie durant cent sous et cinq aunes de drap noir, par an. — *Actum et datum anno Domini M. CC. nonagesimo tercio, feria quinta post octavas apostolorum Petri et Pauli.* 1293 9 juillet.

De Smet, *Cartulaire de l'abbaye de Cambron*, p. 933.

Guillaume de Kuyk, sire de Boxtel, reçoit en fief du duc de Brabant, Jean, la maison de Stapelen et la terre d'Eelde.—*M. CC. XCIII, cincq jours devant la Division des Apostres.* 1293 10 juillet.

Fragment dans Butkens, *Trophées de Brabant*, t. II, p. 213.

Réponse des maires, des échevins, des jurés et de la commune de Namur à l'accusation portée contre eux d'avoir conspiré contre Guy, comte de Flandre, marquis de Namur, etc., avec promesse de se soumettre à l'enquête et à la décision du comte sur les lois et franchises de la ville et le service de l'ost auquel les habitants étaient tenus. — *Che fut fait et ordinei l'an de l'incarnation Jhesu-Crist mil deuz cens nonante et trois, le dimence après les octaves saint Pierre et saint Pol apostles.* 1293 12 juillet.

Galliot, *Histoire de la ville et province de Namur*, t. VI, p. 53. — De Reiffenberg, *Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, etc.*, t. I, p. 273. — Jules Borgnet, *Cartulaire de la commune de Namur*, t. I, p. 94. — Voir les *Bulletins de la Commission royale d'histoire*, 3me série, t. V, p. 73, et Jules Borgnet, *Analyses des chartes namuroises qui se trouvent à Lille*, p. 39.

Guy, comte de Flandre, accorde aux Écossais des priviléges pour négocier dans ses États, et leur permet, pour un terme de trois ans, de venir dans le comté, d'y séjourner, d'en partir, en payant les droits habituels, à moins que le 1293 15 juillet.

roi d'Écosse, Jean, ne refuse de rendre justice aux Flamands se trouvant dans ses États. — *M. CC. XCIII, le jour de la Division des apôtres.*

Fragment dans Gachard, *Rapport sur différentes séries de documents concernant l'histoire de Belgique qui sont conservées à Lille*, p. 115.

1293 19 juillet. Les échevins de la ville de Bruges attestent avoir vu le testament de leur clerc ou secrétaire, maître Nicolas de Biervliet. — *Actum et datum anno Domini M. CC. nonagesimo tertio, die dominica ante festum beate Marie Magdalene.*

Cronica et cartularium monasterii de Dunis, p. 649. Voir *Ibidem*, p. 912.

1293 20 juillet. Acte passé devant les échevins de la cour de Jean de Setrut à Molembais et par lequel Jean de la Ruelle vend quelques pièces de terres à l'hôpital de Chantraine, dont le commandeur cède ces biens en arrentement à Lambelin Cokenart, de Jodoigne. — *Et che fut fait et doneit l'an de grâce M. CC. quatre vins et trèse, le lundi devant le Magdalaine.*

Fragment dans De Villers, *Inventaire des archives des commanderies belges de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem*, p. 159.

1293 23 juillet. Guillaume, évêque de Cambrai, ordonne à ses hommes de fief et à ses échevins de Saulzoir de mettre l'abbaye de Flines en possession de quarante mencaudées de terres qu'il avait données à ce monastère. — *Donées l'an del incarnation Nostre Signeur mil CC. et nonante trois, le dieus après le Magdelaine.*

L'abbé Hautcœur, *Cartulaire de l'abbaye de Flines*, t. I, p. 350.

1293 24 juillet. Robert, fils aîné du comte de Flandre, comte de Nevers, en exécution des lettres données à la ville de Valenciennes par le roi de France et par le comte Guy, son père, accepte, pour le cas où son père viendrait à mourir, le soin de défendre Valenciennes tant que les habitants lui seront fidèles. — *Faictes à Lille, en l'an de grasce mil deus cens quatre vins et treise, le vendredi apriès le fieste de le Magdelaine.*

Lacroix, *Guerre de Jean d'Avesnes contre la ville de Valenciennes*, p. 47.

1293 24 juillet. Accord conclu entre le chapitre de Saint-Lambert, de Liége, et celui de Saint-Aubin, de Namur, touchant la collation du personnat de Fleurus. —

Datum anno Domini M. CC. nonagesimo tercio, in vigilia beatorum Jacobi et Christofori, hora vesperum.

Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique, t. VI, p. 200.

Robert, comte d'Artois, autorise le doyen et le chapitre de Saint-Omer à disposer d'un terrain de trois pieds de profondeur pour y établir les degrés de la chapelle Notre-Dame, bâtie sur le marché de cette ville. — *Datum et actum anno Domini millesimo ducentesimo nonagesimo tertio, die sabbathi post Magdalenam.* 1293 25 juillet.

Miræus et Foppens, *Opera diplomatica*, t. IV, p. 250.

Le prévôt, les jurés, les échevins et la commune de Valenciennes, en exécution des lettres qu'ils ont reçues du roi de France et du comte Guy, prennent pour gardien le fils aîné de celui-ci, Robert, comte de Nevers, et lui promettent de ne pas faire la paix sans son consentement avec son cousin, Jean d'Avesnes. — *Che fu fait l'an de grasce mil deus quatre vins et treise, el mois de julet.* 1293 juillet.

Lacroix, *Guerre de Jean d'Avesnes contre la ville de Valenciennes*, p. 45.

Exposé des réclamations que présentèrent au parlement d'Écosse, au nom du comte de Flandre, Jean, vicomte de Pecquigny, et Rase de *Gaur* ou Gavre, au sujet de la rente qui était due à Marguerite, fille du comte Guy, en qualité de femme d'Alexandre, fils aîné du feu roi d'Écosse, Alexandre, rente que Marguerite avait cédée à son père, de concert avec son second mari, Renaud, comte de Gueldre. — *Apud Strivelyn, ... in crastino Sancti Petri ad vincula, anno regni regis J. Schotiæ primo.* 1293 2 août.

Rymer, *Foedera, conventiones, litteræ, etc.*, t. II, p. 613 (édit. de 1727), et t. I, IIe partie, p. 790 (édit. de 1816).

Le roi Adolphe mande aux villes de l'Empire que les biens acquis par des ecclésiastiques ou par d'autres sont tenus de payer l'impôt (*stura seu precaria*), s'ils y étaient assujettis avant la vente. — *Datum in Frideberg, II nonas augusti, indictione VI, anno Domini M. C. XCIII, regni vero nostri anno secundo.* 1293 4 août.

Goldast, *Collectio consuetudinum imperialium, pars II*, p. 315. — Lünig, *Spicilegium ecclesiasticum*, t. I, p. 174.

1293
10 août.

Helle de Beaumont et ses enfants reconnaissent, par-devant les échevins de Tongre-Saint-Martin, qu'ils ont vendu une terre à Anselme Crohin, bourgeois de Chièvres, à charge de payer une rente annuelle de quarante sous à l'abbaye de Saint-Nicolas des Prés. — *Ce fu fait l'an del Incarnation mil deus cens quatre vins et treize, el mois d'aoust, le jour saint Laurent.*

Mémoires de la Société historique et littéraire de Tournai, t. XIII, p. 32.

1293
15 août.

Florent, comte de Hollande, etc., déclare que les bonnes gens des cinq juridictions (*ambachte*), dans l'île de Walcheren, qui n'avaient pas de digues et qui ont contribué à l'établissement de celle qui s'étend entre *Dyxhoet* et Flessingue, ne doivent plus être imposés à ce sujet. — *Ghegheven in Middelburch, op Onser Vrouwen dach te half oichste, in 't jair Ons Heeren M. CC. tneghentich ende drie.*

Van Mieris, *Charterboek der graaven van Holland*, t. I, p. 554. — Van den Bergh, *Oorkondenboek van Holland en Zeeland*, t. II, p. 395.

1293
18 août.

Acte des échevins de Bruges, attestant que Walter Bonin, bourgeois de cette ville, a cédé à Jean Hubrecht, autre bourgeois, une rente annuelle de deux deniers un tournois *halling* de Flandre, se prélevant sur l'emplacement d'une halle, située derrière la Maison de Cambron. — *Gedaen int' jaer Ons Heeren als men screef van sinen incarnatiene dusentich twe hondert neighentich ende drie, sdinxendaghes vor sinte Bertholomeus daghe.*

De Smet, *Cartulaire de l'abbaye de Cambron*, p. 531.

1293
22 août.

L'évêque de Cambrai, Guillaume, à la demande de l'abbé et des religieux de Cambron, approuve la donation faite à ce monastère par le prêtre Jean li Taye, d'une dîme se prélevant à Feignies. — *Datum anno Domini M. CC. nonagesimo tercio, mense augusto, in die octavarum Assumptionis beate Marie virginis.*

De Smet, *Cartulaire de l'abbaye de Cambron*, p. 805.

1293
24 août.

Adolphe, roi des Romains, confirme à l'évêque de Liége et à la mère de Henri de Gaesbeek le don de Freeren et déclare au duc de Brabant, qui élevait des prétentions sur l'avouerie de cette localité, qu'il est décidé à soutenir les droits de l'église de Liége. — *Datum Colonie, indictione quinta, non kal. septembris, regni nostri anno primo.*

Fragment dans les *Bulletins de la Commission royale d'histoire*, 3e série, t. II, p. 304.

Lettre échevinale de Tournai, relative au moulin de la rue des Fossés, dans cette ville, moulin qui était contigu à celui des religieux de Saint-Nicolas des Prés.— *Ce fu fait l'an de grasse mil deus cens quatre vingt et treize, el mois d'aoust.* 1293 août.

Mémoires de la Société historique et littéraire de Tournai, t. XIII, p. 33.

Betton, archidiacre d'Anvers, mandataire de l'évêque de Cambrai, sanctionne la donation à l'abbaye de Cambron par le prêtre Jean li Taye, d'un tiers de la dîme de Feignies, tiers que ce prêtre tenait en fief du chevalier Robert de Louvegnies. — *Actum et datum anno Domini M. CC. nonagesimo tercio, mense augusto.* 1293 août.

De Smet, *Cartulaire de l'abbaye de Cambron*, p. 805.

Jean, duc de Brabant, etc., reconnaît devoir cinq cents marcs de Cologne à la ville de ce nom et s'engage à payer cette somme à la Saint-Martin prochaine; il donne comme cautions de l'exécution de ses promesses le seigneur de Kuyk et Florent Berthout. — *Datum anno Domini millesimo ducentesimo nonagesimo tertio, feria sexta ante festum Nativitatis beate Marie virginis.* 1293 4 septembre.

Ennen et Eckertz, *Quellen zur Geschichte der Stadt Köln*, t. III, p. 352.

Marguerite, demoiselle de Luxembourg, énumère les biens que lui a assignés en partage son neveu Henri, comte de Luxembourg. Celui-ci, n'ayant pas payé à sa tante les revenus des terres qu'il lui avait cédées pour sa part dans l'héritage de leurs ancêtres, s'engage à lui livrer les vins provenant de plusieurs domaines. — *Ce fut faict en l'an de l'incarnation nostre seigneur Jesus Christ mil deux cens quatre vingts et traize, le samedy après la decollation sainct Jehan Baptiste, au mois de septembre.* 1293 5 septembre.

Du Chesne, *Histoire des maisons de Luxembourg et de Limbourg*, preuves, p. 89. — Vrédius, *Genealogia comitum Flandriæ*, preuves, t. II, p. 50. — Lünig, *Codex Germaniæ diplomaticus*, t. II, col. 1615. — Fragment dans les *Bulletins de la Commission royale d'histoire*, 3me série, t. II, p. 304. — Stanislas Bormans, *Notice d'un manuscrit intitulé Cartulaire de Vanden Bergh*, p. 51.

Le chevalier Wolfard de Borselen donne quittance à Guy, comte de Flandre, de la somme de six cent quarante-une livres, qu'il a reçues, pour lui et ses amis 1293 7 septembre.

de Zélande, par l'intermédiaire de Jacques de *Donze* ou Deynze, receveur de Flandre.— *Donées lan del incarnation Nostre Segneur mil deus cens quatre vins et treze, le nuit Nostre Dame, el mois de septembre.*

Van den Bergh, *Gedenkstukken tot opheldering der Nederlandsche geschiedenis*, t. I, p. 57, et *Oorkondenboek van Holland en Zeeland*, t. II, p. 396.

1293 9 septembre. Florent, comte de Hollande, etc., défend aux doyens et proviseurs dans l'île de Schouwen de juger des contestations en matière d'argent, de testaments ou d'autres affaires spirituelles, dans la franchise de Ziericzee. — *Gegeven des anderen daegs na Onser Vrouwen dag alse geboren wert, in 't jaer Onses Heeren M. CC. XCIII.*

Van Mieris, *Charterboek der graaven van Holland*, t. I, p. 555. — Van den Bergh, *Oorkondenboek van Holland en Zeeland*, p. 396.

1293 9 septembre. Ordonnance rendue par les échevins d'Ypres, sur les trêves privées étendues aux bâtards, sur les divers jours d'audience et sur quelques points de procédure. — *Che fu fait et ordeneit le mierkedi apries le Nativiteit Nostre Dame en septembre, en lan mil deus chens quatre vins et treze.*

Warnkönig et Gheldolf, *Histoire de la Flandre*, t. V, p. 407.

1293 12 septembre. Jean, duc de Brabant, etc., à la suite d'une enquête qu'il avait confiée, en mars 1282-1283, à Rixon Van Thienen dit Van Averendoren, chevalier, et à Guillaume Pypenpoye, bourgeois de Bruxelles, spécifie les droits et les priviléges dont jouissent les sires de Rotselaer, sénéchaux de Brabant. — *Dit was gedaen ghesegelt ende ghevest in den jare van Ons Heren geboerte Jhesu Crist dusentich twe hondert neghentech ende drie, tsaterdaechs na Onser Vrouwen geboerte.*

Fragment dans Butkens, *Supplément aux Trophées de Brabant*, t. I, p. 118. — De Vaddere, *Traité de l'origine des ducs de Brabant*, t. II, p. 469. — L'analyse et la souscription de ce diplôme important ont été complétées d'après un texte encore inédit.

1293 13 septembre. Arnoul, comte de Looz, charge son vassal Jean de la Grange (Van der Schueren?) de se rendre à Helchteren pour y séparer son alleu de celui de l'abbaye de Saint-Trond. — *Datum et actum anno Domini M. CC. XC tercio, dominica post Nativitatem sancte Marie virginis.*

Piot, *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Trond*, t. I, p. 394.

Sentence arbitrale, rendue par Jean Briseteste, Walter Van der Hanne, Pierre De Meier et Huges Corthals, au sujet du différend qui avait surgi entre l'abbaye de Saint-Bavon, de Gand, et le châtelain de cette ville, sur les prérogatives du monastère à Everghem. — *Doe meu screef M. CC. LXXXX ende III, op den sondach voor den ommeganc van Doernike.* 1293 13 septembre.

Jules de Saint-Genois, *Histoire des avoueries en Belgique*, p. 254. — Warnkönig, *Flandrische Staats- und Rechts-Geschichte*, t. III, IIe partie, p. 245. — Van Lokeren, *Histoire de l'abbaye de Saint-Bavon*, p. 217.

Engelbert du Trieu, écolâtre d'Anvers, et des chevaliers du roi de France, auditeurs et « enquereurs » commis à l'effet de constater les infractions faites à la trêve conclue entre les comtes de Flandre et de Hainaut, exposent le résultat de l'enquête ouverte au sujet d'une arrestation opérée par les gens de ce dernier. — *L'an de grace mil deus cens quatre vins et treze, le venredi devant le feste saint Remi, ou chief doctobre.* 1293 25 septembre.

Fragment dans Jules de Saint-Genois, *Inventaire des chartes des comtes de Flandre*, p. 204.

Jean, seigneur de Kuyk, déclare avoir reçu en fief et en hommage du comte de Flandre et marquis de Namur une rente annuelle de cent vingt livrées de terres, à prélever sur la recette générale de Flandre, à condition de suivre le comte en qualité d'homme lige et de l'aider envers et contre tous, hormis le roi d'Allemagne, le duc de Brabant, les comtes de Clèves et de Hollande. — ..... *L'an de grâce M. CC. XCIII, el mois de septembre.* 1293 septembre.

De Reiffenberg, *Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, etc.*, t. I, p. 116. — Van den Bergh, *Gedenkstukken tot opheldering der Nederlandsche geschiedenis*, t. I, p. 58.

Philippe, roi des Français, ordonne à tous ses officiers de justice de respecter les biens et les propriétés des bourgeois de Lille, malgré les actes de désobéissance posés par le comte de Flandre, leur seigneur, ses baillis et leurs serviteurs. — *Actum Parisius, die lune post festum beati Micaellis, anno Domini M. CC. IIII^{xx} et XIII.* 1293 5 octobre.

Ordonnances des rois de France de la troisième race, t. XI, p. 373. — Roisin, *Franchises, lois et coutumes de la ville de Lille*, p. 331.

Les doyens et les chapitres des églises secondaires de Liége, ayant fait serment de cesser les offices divins lorsqu'ils en seraient requis par l'un d'entre 1293 5 octobre.

eux, déclarent vouloir prendre cette mesure à la demande du chapitre de Saint-Paul. — *Anno Nativitatis Domini millesimo ducentesimo nonagesimo tertio, indictione tertia, die quinta mensis octobris.*

Fragment dans les *Bulletins de la Commission royale d'histoire*, 3me série, t. XIV, p. 336. — Stanislas Bormans, *Notice d'un cartulaire du clergé secondaire de Liége*, p. 22.

1293 11 octobre. Philippe, roi de France, ordonne au bailli du Vermandois de laisser le comte de Hainaut jouir de sa terre et baronnie d'Ostrevant, comme le font les autres barons du royaume. — *Actum Parisius, dominica post festum beati Dionysii, anno Domini millesimo ducentesimo nonagesimo tertio.*

Martene et Durand, *Thesaurus anecdotorum*, t. I, col. 1256. — Rousset, *Supplément au corps diplomatique*, t. II, 1re partie, p. 159. — Voir De Villers, *Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, etc.*, t. III, p. 787.

1293 11 octobre. Philippe, roi des Français, informe maître Gérard Porion, chanoine de Soissons et bailli d'Amiens, qu'il ne doit exiger aucune taxe de la dotation assignée par Jacques, évêque de la Morinie, à la chapellenie fondée par lui à Boulogne. — *Actum Parisius, in dominica post festum S. Dionysii, anno M. CC. XCIII.*

Miræus et Foppens, *Opera diplomatica*, t. IV, p. 419.

1293 13 octobre. Philippe, roi de France, à la demande du comte de Flandre, ordonne au bailli d'Amiens d'annuler l'assignation qu'il a faite devant lui de deux hommes de Mons-en-Puelle, dans la châtellenie de Lille, et de donner mainlevée d'une saisie operée dans l'habitation du seigneur de Saint-Aubin. — *Parisius, die Martis post festum beati Dionysii, anno Domini M. CC. nonagesimo tertio.*

Fragment dans Jules de Saint-Génois, *Inventaire des chartes des comtes de Flandre*, p. 204.

1293 octobre. Le chevalier Érard, seigneur de Beveren et de Wallers, châtelain de Dixmude, permet à l'abbaye de Cambron d'emprendre soixante verges d'*aumeringhe* pour ajouter aux cent vingt bonniers de *moer* que ce monastère a acquis de son frère Thierri. — *Faites et dounées l'an de grasse M. CC. IIII^xx et XIII, ou mois de octembre.*

De Smet, *Cartulaire de l'abbaye de Cambron*, p. 484.

Les échevins et coriers (ou *keurheeren*) de Bourbourg reconnaissent que le prévôt et le couvent de Watten les ont autorisés à percer la digue à Wisch près de Gravelines et que cette permission ne peut porter préjudice au monastère. — *En l'an de grace mil II^c IIII^xx et treize, en mois d'octembre.* 1293 octobre.

De Coussemaker, *Documents relatifs à la Flandre maritime*, p. 64. Voir *Ibidem*, p. 22.

Arrêt du Parlement de Paris, rendu en cause des bourgeois de Tournai contre le comte d'Artois et son péager de Bapaume, au sujet des péages auxquels les premiers sont tenus. — *Reddita in pallamento Omnium Sanctorum, anno Domini M. CC. XCIII.* 1293 1er novembre.

Beugnot, *Les Olim*, t. II, p. 353.

Arrêt du Parlement de Paris, relatif aux réclamations qu'élevait le chevalier Baudouin de Guines à charge du roi de France, au sujet des moulins de Bredenarde. — *Reddita in pallamento Omnium Sanctorum, anno Domini M. CC. XCIII.* 1293 1er novembre.

Beugnot, *Les Olim*, t. II, p. 354. — Fragment dans Du Chesne, *Histoire généalogique des maisons de Guines, etc.*, preuves, p. 300.

Arrêt du Parlement de Paris, adjugeant au roi de France la garde du monastère de Messines, pendant la durée de la contestation existante entre le comte de Flandre, d'une part, et l'abbesse et les religieuses de ce monastère, d'autre part. — *Reddita in pallamento Omnium Sanctorum, anno Domini M. CC. XCIII.* 1293 1er novembre.

Beugnot, *Les Olim*, t. II, p. 358.

Arrêt du Parlement de Paris, suspendant, pendant la durée d'un procès soutenu par le comte d'Artois contre l'abbaye de Saint-Vaast, l'effet des lettres accordées à ce monastère par le roi de France Philippe III. — *Reddita in pallamento Omnium Sanctorum, anno Domini M. CC. XCIII.* 1293 1er novembre.

Beugnot, *Les Olim*, t. II, p. 364.

L'abbesse de Flines achète de Pierre Maleraison un quartier (ou journal) de prés et de haies, situé au Grant-Pret, à Coutiches. — *Ce fut fet l'an del Incarnation M. CC. IIII^xx et XIII, le sémedi apriès le Toussains.* 1293 7 novembre.

L'abbé Hautcœur, *Cartulaire de l'abbaye de Flines*, t. I, p. 351.

1293 8 novembre. Jean, duc de Lothier et de Brabant, accorde aux religieux de ses domaines le privilége de ne pouvoir être astreints envers lui à aucun service, pendant huit années, et renonce aux actions réelles et personnelles qu'il aurait pu leur intenter. — *Datum anno Domini M. CC. XCIII, mense novembri, in octavis Omnium Sanctorum.*

Willems, *Chronique en vers de Jean Van Heelu*, p. 577.

1293 9 novembre. Antoine, évêque de Durham, fait connaître la décision du roi Jean d'Écosse sur la requête présentée par le seigneur de Gavre et le vidame de Pecquigny, au nom de Marguerite, comtesse de Gueldre, fille du comte de Flandre, et veuve d'Alexandre, fils du roi Alexandre d'Écosse, afin d'obtenir la saisine et les arrérages de son douaire sur la ville de Berwick. — ... *Faites à Londres, en l'an de grâce M. CC. XCIII, le lundi devant le jour sains Martin.*

De Reiffenberg, *Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, etc.*, t. I, p. 272.

1293 11 novembre. Jean, duc de Lotharingie, etc., déclare que les exactions qu'il a prélevées, par l'intermédiaire de Jean, seigneur de Herstal, sur le village de Nederheim, n'autorisent pas ses successeurs à y réclamer des droits. — *Actum Bruxelle, in die beati Martini hiemalis.*

Fragment dans les *Bulletins de la Commission royale d'histoire*, 3me série, t. II, p. 305. — Stanislas Bormans, *Notice d'un manuscrit intitulé Cartulaire de Van den Bergh*, p. 32.

1293 14 novembre. Les échevins de *Lambinsvliete* (ou l'Écluse), en retour de l'exemption des tonlieux que le comte de Flandre leur a accordée, s'obligent à abandonner, après sa mort, à Isabelle, sa femme, et à leur fils, Jean de Namur, le *forage* des vins et le *mosnage* de leur ville. — *L'an de grasse mil deus cens quatre vins et treze, le samedi après le jour saint Martin en yver.*

Warnkönig, *Flandrische Staats- und Rechts-Geschichte*, t. II, IIme partie, Urkunden, p. 64. — Voir Jules de Saint-Genois, *Inventaire des chartes des comtes de Flandre*, p. 205.

1293 26 novembre. Le roi d'Angleterre, Édouard, ordonne à Jean Butecure et à Pierre de Champagne d'ouvrir une enquête dans le comté de Norfolk et de poursuivre ceux qui ont maltraité dans le port de *Blakene* des sujets du comte de Hollande et Jean Bruers, négociant brabançon. — *Teste Rege apud Westmonasterium, XXVI die novembris.*

Rymer, *Foedera, conventiones, litteræ, etc.*, t. II, p. 616 (édit. de 1727), et t. I, IIme partie,

p. 792 (édit. de 1846). — Van Mieris, *Charterboek der graaven van Holland*, t. I, p. 557. — Van den Bergh, *Oorkondenboek van Holland en Zeeland*, t. I, p. 398.

L'abbé Jacques et les religieux de Saint-Bernard concluent un accord avec Jean, maire de Westmalle, au sujet de leurs droits respectifs sur ce village et l'office de maire, en présence du chevalier Walter Volcart, d'Éverdée, écoutète d'Anvers, et des échevins de cette ville. — *Datum anno Domini M. CC. nonagesimo tertio, in die beati Andree apostoli.* 1293 30 novembre.

Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de Belgique, t. IV, p. 257.

Philippe, roi des Français, prend sous sa protection l'église Notre-Dame de Tournai, et déclare qu'elle ne pourra jamais être soustraite à la protection de la couronne de France. — *Actum Meleduni, anno Domini millesimo ducentesimo nonagesimo tertio, mense novembris.* 1293 novembre.

Ordonnances des rois de France de la troisième race, t. XI, p. 394.

Philippe, roi des Français, renonce, en faveur de l'abbaye de Cambron, aux cens que ce monastère lui devait pour ses biens de Tournai. — *Actum Parisiis, anno Domini M. CC. XCIII, mense novembri.* 1293 novembre.

Fragment dans Lewaitte, *Historia Camberonensis, pars II*, p. 235.

Guy, comte de Flandre, approuve la donation faite à l'église collégiale de Saint-Pierre, de Lille, par le chevalier Jean de Mortagne, d'une dîme se prélevant à Bixschote et qui était tenue en fief d'Aëlide de Guines. — *Datum anno Domini M. CC. XCIII, mense novembri.* 1293 novembre.

Miræus et Foppens, *Opera diplomatica*, t. III, p. 612.

Gérard, seigneur de Sotteghem, châtelain de Gand, et Marie, sa femme, affranchissent les échevins et la commune de la ville du Briel et de la rue du Bourg, à Gand, du service qu'ils devaient au châtelain et qui consistait à le suivre à la guerre partout où il le voulait. — *Faites et dounées lan del incarnation de Nostre Seigneur M. CC. XCIII, el mois de novembre.* 1293 novembre.

Diericx, *Mémoires sur la ville de Gand*, t. I, p. 222. — Voir Van Duyse, *Inventaire analytique des chartres de la ville de Gand*, p. 63.

Conon de Caves, écuyer, donne à l'abbaye de Clairefontaine, pour le salut de son âme et de celle de sa femme, une rente annuelle de quatre *malders* d'avoine, 1293 novembre.

qu'il pourra racheter en payant soixante sous de Trèves. — *L'an de graice M. CC. IIII^{xx} et treze, ou mois de novembre.*

Goffinet, *Cartulaire de Clairefontaine*, p. 89.

1293
9 décembre.

Guy, comte de Flandre et marquis de Namur, condamne plusieurs bourgeois de Namur, coupables de rébellion, au bannissement ou à faire le pèlerinage de Saint-Nicolas de Bari, de Saint-Jacques en Galice ou de Saint-Gilles en Provence. — *Ces lettres furent données à Namur, l'an del incarnation Nostre Signeur mil deuz cens quatre vins et treze, le merkedi après le saint Nicolas.*

Galliot, *Histoire de la ville et province de Namur*, t. VI, p. 61. — De Reiffenberg, *Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, etc.*, t. I, p. 266. — Jules Borgnet, *Cartulaire de la commune de Namur*, t. I, p. 99. — Voir les *Bulletins de la Commission royale d'histoire*, 3me série, t. V, p. 75, et Jules Borgnet, *Analyses des chartes namuroises qui se trouvent à Lille*, p. 39.

1293
9 décembre.

Sentence de Guy, comte de Flandre, et qui réserve à lui et à ses successeurs, comme seigneurs de la terre de Namur, le jugement des violences, outrages et méfaits commis à Namur contre le marquis, sa femme, ses enfants, les membres du conseil du prince, le bailli, le maire, ses sergents assermentés et les échevins, et qui défend au *commun de* s'assembler sans le consentement du seigneur ou celui du maire et des échevins, etc. — *Ces lettres furent faites à Namur, l'an de l'incarnation Nostre Segneur M. CC. XCIII, le merkedi après le jour saint Nicolas.*

Galliot, *Histoire de la ville et province de Namur*, t. VI, p. 66. — De Reiffenberg, *Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, etc.*, t. I, p. 263. — *Trésor national*, année 1842, t. I, p. 208. — Jules Borgnet, *Cartulaire de la commune de Namur*, t. I, p. 104. — Voir les *Bulletins de la Commission royale d'histoire*, 3me série. t. V, p. 76, et Jules Borgnet, *Analyses des chartes namuroises qui se trouvent à Lille*, p. 40.

1293
9 décembre.

Guy, comte de Flandre, marquis de Namur, accorde le privilége de pouvoir recueillir et couper les bois morts dans la forêt de Marlagne aux bourgeois de Namur habitant l'une des paroisses de la ville et ayant acquitté pendant l'année leur droit de bourgeoisie. — *Ces lettres furent dounées à Namur, en l'an de grace mil deus cens quatre vins et treze, le merkedi après le jour saint Nicholay.*

Galliot, *Histoire de la ville et province de Namur*, t. VI, p. 57. — Jules Borgnet, *Cartulaire de la commune de Namur*, t. I, p. 109.

Jean, duc de Lothier et de Brabant, déclare tenir Gérard, fils de Walter de Tichelt, quitte des deniers dits *vorhef* qui étaient dus pour la tenure à cens de treize bonniers de terres vagues (*wariscapia*), situés à Abruch.—*Datum anno Domini M. CC. XCIII, feria quinta post festum beati Nicolai hiemalis.* 1293 10 décembre.

Willems, *Chronique en vers de Jean Van Heelu*, p. 578.

Adolphe, roi des Romains, mande à Florent, comte de Hollande, de ne point s'opposer à ce que Jean d'Avesnes, comte de Hainaut, entre en possession des terres d'Alost, de Grammont, de Waes, des Quatre-Métiers et de celle sur l'Escaut, dont il avait donné l'investiture au comte Jean, après l'avoir reçu à foi et hommage. — *Datum Maguncie, XIIII kalendas januarii, regni vero nostri anno nono* (*secundo*). 1293 19 décembre.

Lünig, *Codex Germaniæ diplomaticus*, t. II, col. 2431. — Kluit, *Historia critica comitatus Hollandiæ et Zeelandiæ*, t. II, p. 1087.

Les échevins, les jurés, les *consaux* et la commune de Maubeuge font connaître la cause de leur rébellion et la sentence que le comte de Hainaut, Jean d'Avesnes, a prononcée contre eux. — *Ce fu fait et douneit, dis et ordeneit l'an del incarnation Jhesu-Crist M. CC. XCIII, le prochain mardi devant le Nativiteit Notre Signeur, ou mois de décembre.* 1293 22 décembre.

Martene et Durand, *Thesaurus anecdotorum*, t. I, col. 1257. — De Reiffenberg, *Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, etc.*, t. I, p. 427. — Vinchant, *Annales de la province et comté de Hainaut*, t. VI, p. 59. — Piérart, *Recherches historiques sur Maubeuge*, p. 270.

Jean, seigneur de Cons, et sa femme Isabelle, fille de sire Henri, seigneur de Mirwart, vendent à Jean d'Avesnes, comte de Hainaut, et à sa femme Philippine le château de Mirwart, avec toutes ses dépendances et l'avouerie de Saint-Hubert, sauf *Nuef-Vilers* et Bertrix, qu'ils se réservent. —*Faites l'an de grasce mil deus cens quatre vins et trèse, la vigile de la Nativiteit Nostre Signeur, ou mois de décembre.* 1293 24 décembre.

Martene et Durand, *Thesaurus anecdotorum*, t. I, col. 1259. — Lünig, *Codex Germaniæ diplomaticus*, t. II, col. 2423. — De Villers, *Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, etc.*, t. III, p. 543. — Suit, dans De Villers, une liste des personnes qui tiennent des fiefs de la terre de Mirwart.

Béatrix, femme de Henri, seigneur de Mirwart, et Arnoul de Houffalise, clerc de Béatrix, déclarent avoir vendu, pour trois cents livrées de terres par an, à 1293 24 décembre.

payer durant la vie de cette dame, le château et la terre de Mirwart avec ses dépendances, sauf le village de Bertrix, que Béatrix s'est réservé. — ... *Faites l'an de grasce M. CC. XCIII, le vigille de le Nativiteit Notre Signeur, ou mois de décembre.*

Rousset, *Supplément au Corps diplomatique*, t. II, Ire partie, p. 159. — De Reiffenberg, *Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, etc.*, t. I, p. 430.

1293. Florent, comte de Hollande, informe Édouard, roi d'Angleterre, qu'il a chargé l'un de ses confidents, nommé Arnoul de Raust ou Ranst, de négocier en son nom avec lui; en outre, il s'excuse de ne pas lui envoyer des ambassadeurs d'un plus haut rang.

En latin. Rymer, *Foedera, conventiones, litteræ, etc.*, t. II, p. 606 (édit. de 1727), et t. I, IIme partie, p. 787 (édit. de 1816). — Van Mieris, *Charterboek der graaven van Holland*, t. I, p. 556.

1293. Gérard de Wassenberge, seigneur de Born, déclare que Guillaume de Geneffe a donné à l'abbaye de Saint-Bernard deux parties de la dîme de Zeelhem. — *Datum M. CC. XCIII.*

Miræus, *Notitia ecclesiarum Belgii*, p. 597.—Miræus et Foppens, *Opera diplomatica*, t. II, p. 769. Foppens, *Historia episcopatus Antverpiensis*, p. 168.

1293. Enquête exposant les raisons pour lesquelles les officiers du comte de Namur et les échevins et les jurés de Bouvignes demandent la juridiction sur certains lieux où ceux de Dinant la réclament. — *En l'an de grasce milh CC. nonante et trois.*

Jules Borgnet, *Cartulaire de la commune de Bouvignes*, t. I, p. 16.

1281-1293. Le cardinal Jean, légat du saint-siége, charge l'évêque de Tournai de décider ce qu'il y a lieu de faire à l'égard d'un maître d'école qui a involontairement blessé un enfant.

En latin. Baron Kervyn de Lettenhove, *Codex Dunensis*, p. 199.

1293 environ. Le seigneur de Voorne, châtelain de Zélande, prie E. (Elisabeth ou Isabelle), comtesse de Flandre et marquise de Namur, de l'autoriser à disposer en faveur

d'une maison religieuse des 30 livres de revenus qu'elle lui avait permis d'acquérir en Flandre.

En latin. Baron Kervyn de Lettenhove, *Codex Dunensis*, p. 54.

La tutrice de C., héritier de Voorne, avec l'approbation de Florent, comte de Hollande, donne à l'abbaye de Ter-Doest une rente de 4 livres de Flandre, en échange d'une redevance de 12 saumons à laquelle cet héritier était tenu.— *Actum et datum.....* 1293 environ.

En latin. Baron Kervyn de Lettenhove, *Codex Dunensis*, p. 175.

Un religieux s'adresse par voie d'appel aux abbés des Dunes et de Clairvaux pour obtenir justice contre le chevalier Jean de Menin et Jean, curé de....., se disant commissaires délégués par le comte de Flandre, et qui avaient porté atteinte aux immunités de l'abbaye de Ter-Doest. 1293 environ.

En latin. Baron Kervyn de Lettenhove, *Codex Dunensis*, p. 451.

1294.

Adolphe, roi des Romains, charge Arnoul, comte de Looz, et Jean de Bruch, de conférer en son nom les régales à Yolende de Steyne, élue abbesse de Nivelles. —*Datum in Oppenheim, II non. januarii, indictione septima, anno Domini M. CC. XCIV, regni nostri anno secundo.* 1294 4 janvier.

Fragment dans Butkens, *Trophées de Brabant*, t. I, preuves, p. 133.

Testament de Jean Le Taye, chapelain de l'église Saint-André, de Mons, contenant des legs en faveur d'un grand nombre d'établissements religieux et charitables de cette ville et d'autres localités du Hainaut. — *Che fu fait et donneit l'an Nostre Signeur mil deus cens quatre vins et trèze, lendemain del Apparition Nostre Signeur.* 1294 7 janvier.

De Villers, *Description analytique de cartulaires et de chartriers du Hainaut*, t. VIII, p. 160.

Les échevins, les jurés et la communauté de Lille, exemptent de droit de chaussée et de barrière les objets appartenant à l'église Notre-Dame, de Loos, 1294 8 janvier.

en retour d'une somme d'argent qui a servi à acquérir pour la ville une rente annuelle de sept marcs et demi. — *Ce fut fet l'an de grace mil deux cens et quatre vins et tresse, el mois de janvier, le venredi après le Tiephane.*

De Rosny, *Histoire de l'abbaye de Notre-Dame de Loos*, p. 156. — Roisin, *Franchises, lois et coutumes de la ville de Lille*, p. 329. — Taillard, *Recueil d'actes en langue romane-wallonne*, p. 366.

1294 10 janvier. Wisse Gillyssone Van Koudekerc, pour payer ce qu'il doit au comte de Hollande, Florent, lui cède sa juridiction dans l'île de Walcheren.—*Ghegheven des sonnedaghes na Dertienedach, int jaer Ons Heren M. CC. XCIII.*

Van den Bergh, *Oorkondenboek van Holland en Zeeland*, t. II, p. 401.

1294 16 janvier. Marguerite, dame d'Op-Linter, et ses fils, Henri et Gérard, renoncent, avec l'approbation du duc Jean, à tous les droits et juridictions qu'ils prétendaient avoir sur l'abbaye de Linter, sans se réserver rien que leurs cens héréditaires et les chemins communs. — *Ghegheven int jaer van gratien dusent twee hondert neghentich ende dry, s'saterdaghs naer d'octave van derthien dage.*

Bets, *Geschiedenis der gemeenten Oplinter, Bunsbeek en Hauthem*, p. 253.

1294 janvier. Guillaume de Mortagne, seigneur de Dossemer, Robert de Wavrin, etc., hommes du comte de Flandre, marquis de Namur, font savoir que dame Isabelle de la Wastine et son fils Jean, seigneur de Ghistelles, ont déclaré pardevant Walter de Ham qui les avait semoncés, qu'ils renonçaient aux droits réclamés par eux sur la terre de Bermezande et les jets de mer et endiguements entre Biervliet, Damme et l'Yser, possédés par Jean de Namur.— ... *Faites en l'an de grâce M. CC. XCIII, el mois de genvier.*

De Reiffenberg, *Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, etc.*, t. I, p. 269.

1295 janvier. Exemption du droit de chaussée et de *hamedde* accordée par la ville de Lille à l'abbaye de Prés-lez-Douai, moyennant la somme de neuf marcs d'Artésiens.

Fragment, en français, dans Roisin, *Franchises, lois et coutumes de la ville de Lille*, p. 330.

1294 8 février. Quinze membres du collége des Trente-Neuf, de Gand, s'obligent à apposer le sceau de cette ville à la charte qui a été écrite et munie de leurs sceaux par-

ticuliers et contenant l'accord intervenu entre le comte Guy et eux, au sujet de quelques droits et usages des Gantois. Le comte, de son côté, prend un engagement analogue. — *Dounées en l'an de grace M. CC. IIII^xx et treze, le lundi après le Chandeler.*

Diericx, *Mémoires sur les lois, les coutumes et les priviléges des Gantois*, t. II, p. 151. — Voir d'Oudegherst, *Annales de Flandre*, t. II, p. 249 (édit. de Lesbroussart), et Van Duyse, *Inventaire analytique des chartres de la ville de Gand*, p. 64.

Édouard, roi d'Angleterre, charge Henri de Lascy, comte de *Nicole* (Lincoln), et Jean de Saint-Johan, son sénéchal en Gascogne, de faire savoir qu'à la demande du comte de Flandre il a accordé un sauf-conduit, valable jusqu'à la Saint-Michel suivante, aux marins et marchands espagnols et portugais se trouvant dans son royaume, et le charge de réclamer pour ses sujets la même faveur des rois d'Espagne et de Portugal. — *Donées à Saint-Auban, 17 jour de feverer, anno...* 1294 17 février.

Rymer, *Foedera, conventiones, litteræ, etc.*, t. II, p. 627 (édit. de 1727), et t. I, IIme partie, p. 797 (édit. de 1816).

Robert, comte d'Artois, afin d'éviter les inconvénients résultant de l'emploi des chirographes, autorise le maire et les échevins de la ville de Saint-Omer à faire graver un sceau et à percevoir un denier par livre sur la valeur de tous les objets compris dans les transactions passées devant eux. — *Datum Parisius, anno Domini M. CC. XCIII, mense februarii.* 1294 février.

Ordonnances des rois de France de la troisième race, t. IV, p. 262.

Acte constatant que Jean de le Val et Béatrix, sa femme, ont vendu à l'abbaye de Flines dix-sept coupes et quarante-sept verges de terres, situées à Cantin.— *Ce fu fait l'an del Incarnation mil deus cens quatre vins et trèze, el mois de février.* 1294 février.

L'abbé Hautcœur, *Cartulaire de l'abbaye de Flines*, t. I, p. 551.

Boniface de Verceil, maître ès-lois, reconnaît avoir reçu dix livres parisis de maître Gérard, clerc du comte de Flandre. — *Datum anno Domini M. CC. nonagesimo tertio, die lunae post dominicam qua cantatur Reminiscere.* 1294 15 mars.

Warnkönig, *Flandrische Staats- und Rechts-Geschichte*, t. III, IIme partie, p. 161.

1294
15 mars.

Jean *de Lutela*, professeur ès-lois, déclare avoir reçu du comte de Flandre la somme de dix livres parisis. — *Datum anno Domini millesimo ducentesimo nonagesimo tertio, die lunae post dominicam Reminiscere.*

Warnkönig, *Flandrische Staats- und Rechts-Geschichte*, t. III, IIme partie, p. 161.

1294
19 mars.

Philippe, roi de France, déclare que l'abbé de Hasnon et Robert de Bapaume, l'un de ses moines, ont renoncé, moyennant le payement de mille livres tournois, à toutes réclamations à charge du comte de Hainaut, qui avait causé de grands torts au monastère. — *Actum Parisius, die Veneris post Reminiscere, anno Domini millesimo ducentesimo nonagesimo tertio.*

Martene et Durand, *Thesaurus anecdotorum*, t. I, col. 1254. — Miræus et Foppens, *Opera diplomatica*, t. III, p. 426. — Voir De Villers, *Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, etc.*, t. III, p. 787.

1294
24 mars.

Jean, seigneur de Lens en Brabant, reconnaît avoir donné un serf et trois serves à l'église Saint-Jean, de Chièvres, dépendante de l'hôpital de Jérusalem. — *Che fu fait le demierkes après le mi-quaresme, l'an del Incarnation M. CC. LXXX et XIII.*

Fragment dans De Villers, *Inventaire des archives des Commanderies belges de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem*, p. 42.

1294
25 mars.

Les échevins de Bruges attestent que Guillaume Van der Niewerport, bourgeois de cette ville, a cédé à Paul Den Colker, autre bourgeois, une rente annuelle de cinq *haleghe* de Flandre, se prélevant sur l'emplacement de la halle de Jean Oem. — *Ghedaen int jaer Ons Heeren M. CC. XC. ende IIII, svast daghes Onser Vrouwedaghe, te halfvastene.*

De Smet, *Cartulaire de l'abbaye de Cambron*, p. 536. — La concordance des dates permet de supposer qu'ici on a commencé l'année à Noël ou au 1er janvier. En effet, en 1294, la fête de la mi-carême tombe le 28 mars, trois jours après l'Annonciation, tandis qu'en 1295 elle correspond au 13 mars.

1294
25 mars.

Lettre échevinale de Tournai, attestant que Anne Copete, femme de Walter de Haumes, a donné douze livres ou une rente de vingt et un sous deux deniers à l'abbaye de Saint-Nicolas des Prés. — *Ce fu fait lan de grasse mil deus cens quatre vingt et treisse, el mois de March, le nuit Nostre Dame, par un dimanches* (*sic*).

Mémoires de la Société historique et littéraire de Tournai, t. XIII, p. 36.

Jean, duc de Lotharingie, de Brabant et de Limbourg, enjoint à ses officiers de faire payer à l'abbaye de Tongerloo les cens qui lui sont dus, comme si c'étaient les siens. — *Datum anno Domini M. CC. nonagesimo tertio, in crastino Annuntiationis dominice.* 1294 26 mars.

Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique, t. V, p. 367.

Gérard, seigneur de Sotteghem, et sa femme Marie, châtelaine de Gand, donnent aux chevaliers de l'ordre de Saint-Jean un terrain situé près du Temple, sur le *Briel*, à Gand. — *Actum anno Domini M. CC. XCIII, dominica Lætare.* 1294 28 mars.

Lindanus, *De Teneraemonda libri tres*, t. I, p. 194 (edit. de 1612), et p. 90 (édit. in-fol.). — Analysé dans Sanderus, *Flandria illustrata*, t. I, p. 177 (édit. de 1735).

Philippe, roi de France, adresse au bailli du Vermandois, des lettres relatives à la restitution du vin saisi par les péagers de Saint-Quentin et destiné à l'hôtel du comte de Hainaut, lequel était en possession du droit de faire passer librement ce vin par Compiègne, Laon et ailleurs. — *Actum Parisius, die lunae post festum Annuntiationis dominicæ, anno Domini M. CC. XCIII.* 1294 29 mars.

Martene et Durand, *Thesaurus anecdotorum*, t. I, col. 1255. — De Reiffenberg, *Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, etc.*, t. I, p. 432.

Siger Sceppere, bottier (*caligator*), remet entre les mains des échevins de Malines un héritage et ses dépendances, situé sur le Marché au bétail de cette ville, pour la fondation d'un hospice (dit depuis de Saint-Julien), en s'en réservant à lui et à sa femme l'usufruit à titre viager. — *Datum anno Domini M. CC. nonagesimo tertio, feria tertia post dominicam qua cantatur Letare Jerusalem.* 1294 30 mars.

De Munck, *Provincie, stad ende district van Mechelen*, t. II, p. 236.

Alard d'Antoing, chevalier, seigneur de Briffoeul, approuve l'échange de biens conclu entre son vassal, Guillaume dou Port, et l'abbaye de Saint-Nicolas des Prés. — *Faites et donées l'an de grasse Nostre Segneur Jesu Christ mil deux cens quatre vins et traize, el mois de March.* 1294 mars.

Mémoires de la Société historique et littéraire de Tournai, t. XIII, p. 35.

1294
1er avril.

Acte constatant que l'abbesse de Flines a acheté de Pierre Maleraison trois hommages ou fiefs situés à Nomain. — *Ce fu fet l'an del Incarnation M. CC. IIII^xx et XIII, le premier jour dou mois d'avril.*

L'abbé Hautcœur, *Cartulaire de l'abbaye de Flines*, t. I, p. 352.

1294
2 avril.

Sifroi, archevêque de Cologne, déclare que, par la médiation du roi Adolphe, il s'est réconcilié avec Henri, comte de Nassau, son parent, au sujet des pertes que celui-ci a éprouvées à la bataille de Woeringen. — *Actum, datum et concordatum apud Frankenwort, anno Domini millesimo ducentesimo nonagesimo quarto, sexta feria post dominicam qua cantatur Letare Jerusalem.*

Ennen et Eckertz, *Quellen zur Geschichte der Stadt Köln*, t. III, p. 379.

1294
12 avril.

Les échevins et communes de Dordrecht, Zierikzée et Middelbourg reconnaissent devoir à Claward et Jean Ser Pieterszoen, bourgeois de Bruges, la somme de quatre cent soixante bons deniers d'Angleterre, qu'ils leur ont empruntée. — *Smanendaghes nar Palmesoendaghe, in april.*

Fragment dans Van den Bergh, *Oorkondenboek van Holland en Zeeland*, t. II, p. 402.

1294
14 avril.

L'official de la Cour de Liége informe les prêtres du diocèse de Liége qu'on peut célébrer l'office divin dans les domaines de l'abbaye de Saint-Trond, bien que l'interdit ait été lancé contre Arnoul, comte de Looz. — *Datum... anno Domini M. CC. nonagesimo tercio, feria quarta post Ramos palmarum.*

Piot, *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Trond*, t. I, p. 595.

1294
23 avril.

Guy, contre de Flandre et marquis de Namur, déclare que la comtesse Marguerite, sa fille, veuve d'Alexandre, fils du roi d'Écosse, a nommé Roger de Ghistelles, chevalier, et frère Jean de Floreffe, chapelain, de l'ordre de Prémontré, ses fondés de pouvoir pour réclamer et recevoir de Jean, roi d'Écosse, son douaire et les arrérages qui lui sont dus. — *Datum Gandavi, die Veneris post Resurrectionem Domini anno M. CC. XCIV.*

De Reiffenberg, *Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, etc.*, t. I, p. 276.

1294.
26 avril.

Chirographe passé devant les échevins de Tongre-Saint-Martin et attestant que les filles de feu Arnoul de Blaton ont cédé à l'abbaye de Cambron un bon-

nier de terres, situé près de *Cokerous*. — *En l'an de grasse mil CC. LXXX et XIIII, le deluns apriès closes Paskes.*

De Smet, *Cartulaire de l'abbaye de Cambron*, p. 166.

L'abbé Guillaume et les religieux de Saint-Trond attestent qu'ils ont exhibé à divers prêtres les priviléges qui leur permettent de célébrer l'office divin en temps d'interdit et font certifier leur déclaration par le doyen du concile de Saint-Trond. — *Datum anno Domini M. CC. nonagesimo quarto, feria tertia post octavas Pasche.* 1294 27 avril.

Piot, *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Trond*, t. I, p. 396.

Adolphe, roi des Romains, mande à Sifroi, archevêque de Cologne, à Jean, duc de Brabant, et aux comtes de Hainaut, de Clèves et de Hollande, de faire lever, par le comte de Looz et par Waleran de Fauquemont, le siége du château de Borne, et au besoin d'aider le comte de Gueldre à défendre ce château contre le comte de Looz et Waleran. — *Datum in Nuremberg, III kal. maij, regni nostri anno secundo.* 1294 29 avril.

Van Spaen, *Inleiding tot de geschiedenis van Gelderland*, t. III, p. 27. — Lacomblet, *Urkundenbuch für die Geschichte des Niederrheins*, t. II, p. 560. — Ernst, *Histoire du Limbourg*, t. VI, p. 421. — Willems, *Chronique en vers de Jean Van Heelu*, p. 568. — Wolters, *Codex diplomaticus Lossensis*, p. 173.

Guy, comte de Flandre et marquis de Namur, confirme les acquisitions de fiefs, de rentes, de terres et d'héritages, mouvant du comte de Flandre, qui ont été faites par des bourgeois et habitants de Lille, malgré la défense générale édictée précédemment par sa mère Marguerite et par lui. — *Ce fu fait et donnei lan de grace mil deus cens quatre vins et quatorze, le juedi devant le jour de may.* 1294 29 avril.

Roisin, *Franchises, lois et coutumes de la ville de Lille*, p. 331.

Henri, comte de Luxembourg, avec le consentement du comte de Flandre Guy, donne des rentes et des terres au couvent des Dominicaines de Lille, où sa sœur Marguerite avait pris le voile. — *Ce fu fait et donné l'an de grace mil CC. XCIV, le joesdi après le jour saint March evangeliste.* 1294 29 avril.

Miræus et Foppens, *Opera diplomatica*, t. IV, p. 260. — Voir Le Glay, *Revue des Opera diplomatica de Miræus*, p. 195.

1294 avril. Guy, comte de Flandre et marquis de Namur, atteste qu'Arnoul d'Audenarde a promis de laisser sa mère jouir paisiblement du douaire qui lui avait été assigné.—*Faictes en l'an de grace Jhésu Crist mil deus cens IIII^xx et XIIII, u mois d'avril.*

Fragment dans les *Bulletins de la Commission royale d'histoire*, 4me série, t. III, p. 480. — De Villers, *Notice sur un cartulaire concernant les terres de débat*, p. 15.

1294 avril. Othon de Waudripont, avec l'approbation de son frère, le chevalier Gilles, seigneur de Waudripont, autorise l'abbaye de Cambron à posséder à *Dyergnau* quatre bonniers et demi de bois et cinq journaux de prés. — *Che fu fait et donnet l'an del sainte incarnation Jhesu Crist M. CC. IV^xx et XIV, el moys d'avril.*

De Smet, *Cartulaire de l'abbaye de Cambron*, p. 399.

1294 5 mai. Sara de Hornu se déshérite de sa maison en faveur des béguines de son lignage et veut qu'après l'extinction de ce dernier, cette maison appartienne au commun-béguinage de Mons.—*Che fu fait ou jardin demisièle Sarre de Hornut, l'an del incarnation Nostre Signeur Jhésu Crist mil deus cens quatre vins et quatorse, le demerques apriès le jour de may.*

De Villers, *Description analytique de cartulaires et de chartriers du Hainaut*, t. VIII, p. 162.

1294 10 mai. Henri de le Crois, bailli de la terre de Namur, déclare que Jean, seigneur d'Orgeo, a donné en échange à Gilles, seigneur de Berlaimont, les biens qu'il tenait en fief du comte Guy de Flandre, marquis de Namur, à Pain-la-Ville, biens dont le bailli investit le seigneur de Berlaimont. — *Ce fu fait à Fleurius, l'an de l'incarnation Nostre Signeur M. CC. XCIV, le lundi après le jour de le translation saint Nicholai, ou mois de mai.*

De Reiffenberg, *Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, etc.*, t. I, p. 278.

1294 11 mai. Guy, comte de Flandre et marquis de Namur, charge Pierre Le Jumiel, bailli de Lille, d'intervenir en son lieu et place dans un échange de biens conclu par l'abbaye de Flines. — *Dounées l'an de grace mil deus cens quatre vins et quatorze, le onzime jour de may entrant.*

L'abbé Hautcœur, *Cartulaire de l'abbaye de Flines*, t. I, p. 353.

Le comte Guy autorise l'abbesse et les religieuses de Flines à entrer en possession d'une maison située à Douai, en la rue des Wez, à condition qu'elles en obtiennent la permission des échevins et conseil de la ville. — *Faites et dounées l'an de grace mil deus cens quatre vins et quatorze, le onzime jour de may entrant.* 1294 11 mai.

L'abbé Hautcœur, *Cartulaire de l'abbaye de Flines*, t. I, p. 555.

Henri de Wihogne, chanoine de Saint-Lambert, de Liége, investit le chapitre de Saint-Denis, de la même ville, de trois bonniers d'alleu qu'il possédait à Sluse, Herck-la-Ville, etc.—*L'an de grasce milhe dois cent nonante et quatre, le nuit delle saint Servais.* 1294 15 mai.

Fragment dans les *Bulletins de la Commission royale d'histoire*, 3me série, t. XIV, p. 81. — Stanislas Bormans, *Notice des cartulaires de la collégiale Saint-Denis, à Liége*, p. 61.

Jean de Baliol, roi d'Écosse, confirme le douaire que son prédécesseur, le roi Alexandre, avait assigné à Marguerite de Flandre, veuve du fils de ce dernier. — *Apud Edinburg, XVI die maii, anno regni nostri secundo.* 1294 16 mai.

De Reiffenberg, *Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, etc.*, t. I, p. 279.

Confirmation par Guy, comte de Flandre et marquis de Namur, des lettres par lesquelles Henri de le Crois, bailli de la terre de Namur, a déclaré que Jean, seigneur d'Orgeo, chevalier, a donné à Gilles de Berlaimont en échange tous les biens qu'il tenait du comte de Flandre à Pain-la-Ville. — *Faites et données l'an dessusdit, le vintisme jour de may entrant.* 1294 20 mai.

De Reiffenberg, *Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, etc.*, t. I, p. 44.

Édouard, roi d'Angleterre, informe le comte Guy que ses relations avec le roi de France ayant changé de nature, il a révoqué le sauf-conduit qu'il avait accordé aux marchands de Flandre et l'invite à faire connaître cette circonstance à ceux-ci. — *Datum apud Guldeford, vicesimo octavo die maii.* 1294 28 mai.

Rymer, *Fœdera, conventiones, litteræ, etc.*, t. II, p. 636 (édit. de 1727), et t. I, IIe partie, p. 801 (édit. de 1816).

Guy, comte de Flandre et marquis de Namur, ordonne à son bailli de Lille et à ses autres baillis, à ses échevinages, vassaux, officiers de justice, etc., de 1294 mai.

reconnaître la validité des lettres d'achat faites avant la concession qu'il venait d'accorder aux habitants de Lille. — *Faites et dounées lan de grasse mil CC. IIII^xx et XIIII, el mois de mai.*

Roisin, *Franchises, lois et coutumes de la ville de Lille*, p. 332.

1294 mai. Othon de Trazegnies, seigneur de Hacquegnies; Gilles, seigneur de Waudripont; Gérard de Cordes, chevaliers, amis de Gilles de Renaix, vendent, au nom de celui-ci, à Guy, comte de Flandre, marquis de Namur, et au profit de Guy de Namur, la terre, seigneurie et juridiction de Renaix et les rentes, terres, bois et prés que Gilles possédait à Renaix. — *Ce fu fait en l'an de l'incarnation Nostre Signeur Jhesu Crist M. CC. XCIV, el mois de may.*

De Reiffenberg, *Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, etc.*, t. I, p. 281.

1294 mai. Le prieur Jean et les religieux d'Oignies déclarent qu'ils tiennent de l'abbaye de Cambron six bonniers trois journaux de terres situés à Jurbise et à Masnuy. — *Faite et dounée en l'an de grasce M. CC. nonante et quatre, ou mois de mai.*

De Smet, *Cartulaire de l'abbaye de Cambron*, p. 857.

1294 3 juin. Henri Berthout dit de Duffel, seigneur de Gheel et de Zeelhem, déclare non fondées les réclamations que son père et lui avaient élevées sur les dîmes novales de Gheel, appartenant à l'abbaye de Saint-Bernard. — *Datum M. CC. XCIIII, in octava Ascensionis Domini.*

Miræus, *Notitia ecclesiarum Belgii*, p. 598. — Butkens, *Trophées de Brabant*, t. II, p. 138. — Miræus et Foppens, *Opera diplomatica*, t. II, p. 769. — Foppens, *Historia episcopatus Antverpiensis*, p. 168.

1294 8 juin. Louis, comte de Chiny, atteste qu'il ne peut rien réclamer de Henri, comte de Bar, de ses hoirs, ni de ses gens, au sujet des levées et des prises que Henri et les siens ont faites dans ses domaines, à l'occasion de ce qu'il devait au bailli de Saint-Mihiel. — *Fait l'an M. CC. XCIIII, le mardy après le Pentecoste.*

Analysé dans les *Bulletins de la Commission royale d'histoire*, 3me série, t. X, p. 139. — Gachard, *Notice d'une collection de documents concernant le comté de Chiny*, p. 42.

1294 8 juin. Henri, comte de Bar, déclare que si sa tante Jeanne, comtesse de Chiny, manquait à sa promesse de ne rien réclamer de la succession de ses parents et

de ses frères, lui, Henri, ne pourra rien demander de la somme de cinq mille livres de petits tournois qu'elle devrait, en ce cas, payer en guise d'amende. — *Fait l'an M. CC. XCIIII, le mardy après la Pentecoste.*

Analysé dans les *Bulletins de la Commission royale d'histoire*, 3me série, t. X, p. 105. — Gachard, *Notice d'une collection des documents concernant le comté de Chiny*, p. 7.

Le chevalier Jean de le Hamaide, seigneur de *Willen*, approuve la donation que Jean Maille, de Resbais, et Agnès, sa femme, avaient faite à l'abbaye de Cambron. — *Chou fu fait par devant les esquevins de Resbais... Dounées en l'an de grasce mil deus cens quatre vins et quatorse, le venredi en le jour de le Penthecouste, che fu le jour saint Barnabain.* 1294 11 juin.

De Smet, *Cartulaire de l'abbaye de Cambron*, p. 726.

Acte des échevins de Bruges, attestant que Jacques, fils de sire Alard d'Ypres, a cédé à Jean Hubrecht, bourgeois de Bruges, une rente annuelle de cinq *helling*, se prélevant sur l'emplacement des chambres de Jean Oem. — *Gedaen int jaer Ons Heeren als men screef van sinen incarnatioene dusentich twe hondert neighentich ende viere, sfrindaghes vor de Triniteit.* 1294 11 juin.

De Smet, *Cartulaire de l'abbaye de Cambron*, p. 556.

Sentence arbitrale de Guy, comte de Flandre et marquis de Namur, à propos du débat élevé entre Jean de Namur, son fils, et Jean, seigneur de Ghistelles, chevalier, au sujet de la propriété du polder dit *Haseghers* (Haesegras). — *... Faites et données en l'an de grâce M. CC. XCIV, le lundi apriès le Triniteit.* 1294 14 juin.

De Reiffenberg, *Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, etc.*, t. I, p. 285.

Sauf-conduit accordé par le roi d'Angleterre à trois marchands brabançons : Jean Alard, Hugues fils de Baudouin et Walter Pyl, qui doivent attendre à Herewyc Jean, fils du duc de Brabant, et retourner dans ce pays avec ce prince, ses navires et sa suite. — *Teste rege apud Westmonasterium, XVIII die junii.* 1294 18 juin.

Rymer, *Fœdera, conventiones, litteræ, etc.*, t. II, p. 659 (édit. de 1727), et t. I, IIme partie, p. 802 (édit. de 1816).

1294
20 juin.

Pleins pouvoirs pour conclure en son nom un traité d'alliance avec le roi des Romains, délivrés par le roi d'Angleterre à J., archevêque de Dublin; Antoine, évêque de Durham; Florent, comte de Hollande; Hugues le Despenser et Nicolas de Segrave. — *Datum apud Westmonasterium, XX die junii, anno .... XXII.*

Rymer, *Fœdera, conventiones, litteræ, etc.*, t. II, p. 640 (édit. de 1727), et t. I, IIme partie, p. 802 (édit. de 1816).

1294
20 juin.

Le roi d'Angleterre informe le roi des Romains, A., qu'il a chargé J., archevêque de Dublin; Antoine, évêque de Durham; Hugues le Despenser et Nicolas de Segrave, de négocier avec lui en son nom, et prie le roi de les bien accueillir. *Teste rege, apud Westmonasterium, vicesima die junii, anno .... vicesimo secundo.*

Rymer, *Fœdera, conventiones, litteræ, etc.*, t. I, p. 640 (édit. de 1727), et t. I, IIme partie, p. 803 (édit. de 1816). — Des lettres de même teneur furent adressées par le roi Édouard à l'archevêque de Cologne (*Ibidem*, loc. cit.).

1294
20 juin.

Édouard, roi d'Angleterre, charge l'évêque de Durham de négocier le mariage de son fils Édouard et de Philippine, fille du comte de Flandre. — *Actum apud Westmonasterium, vicesima die junii, anno regni nostri vicesimo secundo.*

Vredius, *Genealogia comitum Flandriæ*, preuves, t. II, p. 138.

1294
20 juin.

Philippe, roi des Français, enjoint au bailli de Vermandois de faire donner par le comte Guy procuration aux bourgeois de Gand qui voudront procéder devant le Parlement contre les Trente-Neuf, faire attester que ceux qui se sont assemblés pour obtenir la procuration constituaient la majorité des habitants, faire délivrer un tableau du montant des assises de la ville, etc. — *Silvanectis, anno Domini M. CC. nonagesimo quarto, in octava festi Trinitatis.*

Fragment dans Van Duyse, *Inventaire analytique des chartres de la ville de Gand*, p. 65.

1294
20 juin.

Jean d'Avesnes, comte de Hainaut, adhère à la prolongation des trêves que le roi Philippe a conclues entre lui et le comte de Flandre, et s'engage à ne pas attaquer le comte Guy, ses alliés et les villes de Valenciennes et du Ques-

noy. — *Senlis, le dimanche après la Trinité, l'an de grâce mil deus cens quatre vins et quatorse.*

Fragment dans les *Bulletins de la Commission royale d'histoire*, 4me série, t. II, p. 325. — Wauters, *Le Hainaut pendant la guerre du comte Jean d'Avesnes à la ville de Valenciennes*, p. 33.

Lettres d'investiture accordées par Adolphe, roi des Romains, à Guy, élu évêque de Liége. — *Datum Werflariæ, XII kalend. julii, indictione VII, anno Domini M. CC. XCIIII, regni vero nostri anno III°.* 1294 20 juin.

Chapeauville, *Gesta pontificum Leodiensium*, t. II, p. 323. — Lünig, *Spicilegium ecclesiasticum* t. II, p. 512. — *Refutatio per modum informationis....*, p. 238. — Voir *Liste chronologique des édits et ordonnances de la principauté de Liége*, p. 27.

Statuts de la confrérie de Saint-Jean, à Saint-Omer, formée de prêtres du doyenné de cette ville, sauf les chanoines de la collégiale et les clercs du maître-autel de cette église. — *Anno Domini M. CC. nonagesimo IV, in natali beati Johannis.* 1294 24 juin.

Mémoires de la Société des antiquaires de la Morinie, t. VI, p. xxxv.

Guy, comte de Flandre, approuve la vente d'une rente de cent sous de Flandre et de quatre mesures de terres, faite à l'abbaye de Saint-Nicolas de Furnes par le chevalier Jean Reffins. — *Faites et dounées à Male, l'an de grace mil CC. IIII vins et XIIII, le veilge S. Piere et S. Pol aposteles.* 1294 28 juin.

F. V. et C. C., *Chronicon et cartularium abbatiæ Sancti Nicolai Furnensis*, p. 104.

Florent, comte de Hollande, etc., remet aux habitants de la juridiction de Domburg les prestations en avoine qu'ils étaient dans l'habitude de payer. — *Desen brief was gegeven in Ons Heeren jaere M. CC. viere en negentig, des donderdages na Sente Pieters ende Sinte Pauwels.* 1294 1er juillet.

Van Mieris, *Charterboek der graaven van Holland*, t. I, p. 559. — Van den Bergh, *Oorkondenboek van Holland en Zeeland*, t. II, p. 404.

Thierri, seigneur de Meurs, déclare qu'il tient en fief de Thierri, comte de Clèves, la ville de Meurs et tous les villages voisins, sauf Hohenbodberg, Crefeld, etc., et qu'il les a relevés de Thierri en présence de Jean, seigneur de Kuyk; Jean, seigneur de Heusden, et d'autres nobles. — *Datum anno Domini M. CC. nonagesimo quarto, sabbato post diem apostolorum Petri et Pauli.* 1294 3 juillet.

Lacomblet, *Urkundenbuch für die Geschichte des Niederrheins*, t. II, p. 560.

1294
5 juillet.

Le pape Boniface charge l'évêque de Tournai et l'abbé de Saint-Bavon, de Gand, du soin d'ériger un chapitre à Ardenbourg. — *Datum Anagniæ, nonas julii, pontificatus nostri anno primo.*

Miræus et Foppens, *Opera diplomatica*, t. II, p. 878.

1294
10 juillet.

Adolphe, roi des Romains, proclame une sentence de la Cour impériale en vertu de laquelle le comte de Looz et Waleran de Fauquemont n'ayant pas levé le siége de Born, le roi s'est engagé à assister Renaud, comte de Gueldre, contre eux. — *Datum anno Domini, die et loco prædictis* (*anno Domini millesimo ducentesimo nonagesimo quarto, sabbato ante diem beate Margarete virginis*), *indictione VII, regni vero nostri anno tertio.*

Lacomblet, *Urkundenduch für die Geschichte des Niederrheins*, t. II, p. 560. — Wolters, *Codex diplomaticus Lossensis*, p. 174.

1294
10 juillet.

Accord conclu entre Guy, comte de Flandre et marquis de Namur, d'une part, et les échevins, conseillers et vagues de la ville de Gand, d'autre part, concernant les débats existant entre eux, notamment au sujet des conflits de juridiction. — *Ki furent dounées en l'an de grace mil deus cens quatre vins et quatorze, le samedi après les octaves Saint Pierre et Saint Pol.*

Warnkönig et Gheldolf, *Flandrische Staats- und Rechts-Geschichte*, t. II, Ire partie, Urkunden, p. 199, et t. III, p. 307 (édit. Gheldolf). — Beugnot, *Les Olim*, t. II, p. 20 (où cet acte est mal daté : *données en l'an de grace mil et cent*). — Voir Jules de Saint-Genois, *Inventaire des chartes des comtes de Flandre*, p. 212.

1294
10 juillet.

Quittance générale donnée par Robert de Houchin, chevalier, et ses frères à Roger, seigneur des Planques et d'Espreaux, et Hugues, seigneur de Wendin, qui avaient été leurs tuteurs. — *Anno Dominice Incarnationis millesimo ducentesimo nonagesimo quarto, sabbato post octavam festorum beati Petri et Pauli apostolorum.*

Douay, *Histoire généalogique des branches de la maison de Béthune connues sous le nom de Des Planques*, preuves, p. 27.

1294
12 juillet.

Le roi Philippe réitère au comte de Flandre l'ordre d'exercer la plus grande surveillance sur les côtes, ports et districts maritimes de son comté, afin d'empêcher que des armes, des chevaux ou des hommes ne soient transportés en An-

gleterre, alors en guerre avec la France. — *Parisius, die lune post octavas estivales festi beati Martini, anno Domini M. CC. nonagesimo quarto.*

Fragment dans le *Messager des sciences historiques de Belgique*, année 1842, p. 313.—Voir Jules de Saint-Genois, *Inventaire des chartes des comtes de Flandre*, p. 213.

Acte d'appel notifié par un notaire à l'official de Cantorbéry, à la requête de maître Guillaume de Birstone, mandataire de l'abbaye de Saint-Pierre, de Gand, au sujet de la perception de quelques dîmes à East-Greenwich. — *Idus julii, anno Domini ab incarnatione M. CC. XCIV, indictione VII.* 1294 15 juillet.

Van Lokeren, *Chartes et documents de l'abbaye de Saint-Pierre, à Gand*, t. I, p. 451.

Guy, comte de Flandre, charge Chrétien li Brabandre, bailli de Furnes, de recevoir le transport de la dîme de Stavele, fait par Gilbert, châtelain de Bergues, au profit de l'abbaye de Saint-Nicolas, de Furnes. — *Faites et dounées en l'an de grace M. CC. quatre vins et XIIII, le merkerdi nuit de le Magdalene.* 1294 22 juillet.

F. V. et C. C., *Chronicon et cartularium abbatiæ Sancti Nicolai Furnensis*, p. 228.

Le roi Adolphe déclare que l'archevêque de Trèves Bohémond, s'étant engagé à fournir au roi cinquante chevaliers pendant six mois pour entreprendre une expédition en Italie, il a promis de lui payer deux mille marcs de Cologne et, à cet effet, lui donne en gage les châteaux de Cocheim et de Clotten. De plus, il reconnaît lui devoir encore quatre mille cinq cent cinquante-trois marcs. — *Datum anno Domini M. CC. nonagesimo quarto, decimo calend. augusti, regni vero nostri anno tertio.* 1294 23 juillet.

Günter, *Codex diplomaticus Rheno-Mosellanus*, t. II, p. 501.

Henri Berthout, seigneur de Gheel et de Zeelhem, termine un différend qui s'était élevé jadis entre son père et les religieux d'Averboden. — *Anno M. CC. XCIIII, mense julio.* 1294 juillet.

Fragment dans Butkens, *Trophées de Brabant*, t. II, p. 138.

Gilles Morille et Jeanne, sa femme, vendent à Étienne Le Playet, bourgeois de Lille, une rente annuelle de quarante sous et de cinq deniers et 1294 juillet.

demi d'Artésiens. — *Ce fu fet l'an del Incarnation M. CC. IIII^xx et XIIII, el mois de julié.*

L'abbé Hautcœur, *Cartulaire de l'abbaye de Flines*, t. I, p. 354.

1294 juillet. Baudouin de Fosses, religieux de Cambron, et maître Guillaume de Harlebeke, chanoine de Soignies, terminent le débat qui s'était élevé entre leurs corporations respectives, au sujet des dîmes des Écaussines. — *Datum anno Domini M. CC. nonagesimo quarto, mense julio.*

De Smet, *Cartulaire de l'abbaye de Cambron*, p. 868.

1294 6 août. Thierri, comte de Clèves, promet que si le seigneur de Heusden meurt sans enfants mâles, il donnera la terre de Heusden à Sophie, fille de ce seigneur et femme de Guillaume de Hornes. — *Venredi après les liens de Saint Pierre, de l'an M. CC. XCIV.*

Analysé dans Butkens, *Trophées de Brabant*, t. II, p. 152.

1294 9 août. Sentence arbitrale de Guy, comte de Flandre, au sujet de la contestation qui avait surgi entre le prévôt de Saint-Donatien, de Bruges, et la ville de ce nom, relativement à la propriété d'un fossé contigu au mur du couvent des Frères mineurs. Le comte, après enquête, adjuge ce fossé à la ville. — *Dounées à Winendale, en l'an de grace mil deus cens quatre vins et quatorze, le vigile Saint Laurent.*

Warnkönig et Gheldolf, *Histoire de la Flandre*, t. IV, p. 295. — Voir Gilliodts-Van Severen, *Inventaire des archives de la ville de Bruges*, t. I, p. 37.

1294 10 août. Jean, archevêque de Dublin; Antoine, évêque de Durham; Florent, comte de Hollande, et Hugues le Despenser, en vertu des pleins pouvoirs qu'ils avaient reçus du roi d'Angleterre et du roi des Romains, négocient entre ces deux monarques un traité d'alliance contre le roi de France.— *Actum et datum apud Dordracum, in die beati Laurentii martiris, anno Domini M. CC. nonagesimo quarto.*

Fragment dans Van den Bergh, *Oorkondenboek van Holland en Zeeland*, t. II, p. 404.

1294 15 août. Le roi Édouard prie son « cher fils » Jean, duc de Lothier, de Brabant et de Limbourg, de faire remettre au comte de Savoie les vingt-deux mille livres

sterling qu'il lui avait remises, pour être distribuées à des « gens » de Savoie, de Bourgogne, etc., qui voudraient le soutenir contre le roi de France.—*Donées à Portesmue, le XIII jour d'aoust.*

Rymer, *Fœdera, conventiones, litteræ, etc.*, t. II, p. 651 (édit. de 1727), et t. I, IIme partie, p. 808 (édit. de 1816).

Henri, comte de Luxembourg, et Henri, comte de Bar, prennent pour arbitres de leurs différends Godefroid de Brabant, seigneur d'Aerschot, Waleran, seigneur de Fauquemont, et d'autres seigneurs. — *Ce fu fait à Bredale, vendredi après le S. Laurent, lan Nostre Seigneur M. CC. XCIIII.* 1294 13 août.

Fragment dans Ernst, *Histoire du Limbourg*, t. VI, p. 461.— *Bulletins de la Commission royale d'histoire*, Ire série, t. XVI, p. 63.

Jean, duc de Lothier, de Brabant et de Limbourg, déclare au comte de Flandre Guy que Pierre, doyen de Bruxelles, lui a remis un compte que Guy a scellé. — *Donné à Lyre, le nuit Nostre Dame my aougst.* 1294 15 août.

Fragment dans Vredius, *Genealogia comitum Flandriæ*, preuves, t. II, p. 29.

L'abbesse et les religieuses de Sainte-Marie du Capitole, de Cologne, de concert avec d'autres communautés, et entre autres avec le couvent de Burtscheid, donnent à cens à Mathias, fils de Thomas, et à sa femme Élisabeth une maison située à Cologne, au Marché au poisson. — *Actum et datum in festo Assumptionis beate Marie virginis, anno Domini millesimo ducentesimo nonagesimo quarto.* 1294 15 août.

Ennen et Eckertz, *Quellen zur Geschichte der Stadt Köln*, t. III, p. 385.

Julien, jadis seigneur de Quiévrain, Geoffroi, seigneur d'Apremont et de Quiévrain, et Thomas, seigneur de Caumont, déclarent avoir vendu à Jean d'Avesnes, comte de Hainaut, pour trois mille livres tournois, le village de Tongre-Saint-Martin, avec ses dépendances, et en particulier le bois de Mouchain, près de Bettinsart. — *Ki furent faites et donées en l'an de grasce M.CC.XCIV, le mardi prochain après le jor de le Assumption Notre Dame, ou mois d'aoust.* 1294 17 août.

De Reiffenberg, *Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, etc.*, t. I, p. 455.

1294 31 août. Adolphe, roi des Romains, confirme les lettres par lesquelles le roi Rodolphe avait déclaré, le 24 mars 1287, à la demande de ses archevêques, évêques et autres princes, qu'un pupille n'est pas tenu par les promesses ou conventions faites à son préjudice par son tuteur, telles que celles par lesquelles Florent, tuteur du comte Florent de Hollande, s'était engagé à relever des fiefs impériaux d'un autre que de l'empereur ou du roi des Romains. — *Datum apud Nuremberg, II kal. septembris, anno Domini millesimo ducentesimo nonagesimo quarto, regni vero nostri anno tertio.*

Kluit, *Historia critica comitatus Hollandiæ et Zeelandiæ*, t. II, p. 976. — Van Mieris, *Charterboek der graaven van Holland*, t. I, p. 559. — Van den Bergh, *Oorkondenboek van Holland en Zeeland*, t. II, p. 405.

1294 31 août. Adolphe, roi des Romains, confirme les lettres par lesquelles le roi Rodolphe avait mandé, en 1290, aux nobles et autres habitants de la Zélande, de se soumettre au comte de Hollande et de le reconnaître pour leur légitime seigneur. — *Datum apud Nurembergh, II kal. septembris, anno Domini millesimo ducentesimo nonagesimo quarto, regni vero nostri anno tertio.*

Van Mieris, *Charterboek der graaven van Holland*, t. I, p. 559. — Fragment dans Kluit, *Historia critica comitatus Hollandiæ et Zeelandiæ*, t. II, p. 977.—Voir Van den Bergh, *Oorkondenboek van Holland en Zeeland*, t. II, p. 405.

1294 31 août. Adolphe, roi des Romains, confirme les lettres par lesquelles le roi Rodolphe avait mandé, en 1290, à Florent, comte de Hollande, qu'il ne ratifiait point les conventions et promesses faites par Florent au sujet de la terre de Walcheren, en Zélande. — *Datum apud Nuremberg, II kal. septembris, anno Domini millesimo ducentesimo nonagesimo quarto, regni vero nostri anno tertio.*

Van Mieris, *Charterboek der graaven van Holland*, t. I, p. 560. — Fragment dans Kluit, *Historia critica comitatus Hollandiæ et Zeelandiæ*, t. II, p. 977.

1294 31 août. Antoine, évêque de Durham, envoyé par le roi d'Angleterre auprès du comte Guy pour conclure un traité de mariage entre Édouard, fils aîné du roi, et Philippine, fille du comte, énumère et confirme les conditions qui avaient été arrêtées depuis plus d'un an entre Guillaume de Valence, comte de Pembroke, et lui, au nom du roi, et les délégués du comte, et acceptées par le roi.—*Acta sunt hec apud Lyere in Brabancia, ultimo die mensis augusti, anno Domini millesimo CC. nonagesimo quarto.*

Varenbergh, *Épisodes des relations extérieures de la Flandre*, p. 29, et *Histoire des relations diplomatiques entre le comté de Flandre et l'Angleterre*, p. 229.

Le roi Adolphe se plaint à Philippe, roi de France, des usurpations commises par lui au détriment de l'Empire, le somme de réparer ses torts et le menace, s'il ne prend ce parti, d'en tirer vengeance. — *Datum apud Nuremberg, II calendis septembris, anno Domini M. CC. XCIIII, regni vero nostri III.* 1294 31 août.

Martene et Durand, *Thesaurus anecdotorum*, t. I, col. 1270. — Leibnitz, *Codex juris gentium diplomaticus*, t. I, p. 32.

Le roi Adolphe prie le duc de Lotharingie (Jean) de l'aider dans sa guerre contre le roi de France et de se joindre avec le roi d'Angleterre pour punir le monarque de sa témérité. — *Datum. . . .* 1294 31 août.

Martene et Durand, *Thesaurus anecdotorum*, t. I, col. 1270.

Consentement de Philippine de Flandre, qui approuve le contrat conclu entre son père Guy, comte de Flandre, et Édouard, roi d'Angleterre, au sujet de son mariage avec le fils du roi, depuis Édouard II. — *Faites en lan de grasce mil deus cens quatre vins. . . .* 1294 août ?

Vredius, *Genealogia comitum Flandriæ*, preuves, t. II, p. 138.

Philippe, roi des Français, charge Pierre de Sargine, Jean, châtelain de Nesle, et le bailli de Calais de faire l'estimation du comté de Namur et de rechercher le château qui pourrait y être assigné à sa sœur.—*Actum Parisiis, die Jovis post festum sanctorum Eligii et Lupi, anno Domini M. CC. nonagesimo quarto.* 1294 2 septembre.

Jules Borgnet, *Cartulaire de la commune de Namur*, t. I, p, 115. Suit (pp. 116-143) l'estimation demandée.

Robert, comte d'Artois, déclare tenir quittes de tous droits les bourgeois de Douai qui auraient acheté sans son consentement des terres, des fiefs, des arrière-fiefs, etc., et promet de prêter main-forte aux échevins de cette ville, si par la suite quelques acquéreurs refusaient de leur prêter les cens qui leur seraient dus. — *Faites lan de grace M. CC. et quatre vins et quatorze, le nuit de la nativité de Nostre Dame de septembre.* 1294 9 septembre.

Tailliar, *Recueil d'actes en langue romane-wallonne*, p. 367.

Procès-verbal du synode qui se tint à Gand, dans l'église Saint-Jean, sous la présidence de Jean de Vassogne, évêque de Tournai. On y voit que les évêques 1294 19 septembre.

de Tournai jouissaient du droit d'assembler le synode à Gand, après un intervalle de trois années, et qu'il appartenait aux échevins d'y citer les bourgeois de la ville, accusés d'adultère, d'inceste et d'usure. — *Indictione septima, mensis septembris intrantis die decima nona, regnante nobili principe domino Guidone comite Flandriæ et marchisio Namurcensi.*

Diericx, *Mémoires sur la ville de Gand*, t. I, p. 173. — Voir Van Duyse, *Inventaire analytique des chartres de la ville de Gand*, p. 65.

1294
24 septembre.

Louis comte de Chiny, et Berthus, abbé de Mouzon, affranchissent, en les soumettant à la loi de Beaumont, les villages de Vaux, d'Evilly et de Tétogne. *Données en l'an de grace mil deux cent quatre vingt quatorze, le vendredi d'après la fête de saint Mathieu l'apostre, au mois de septembre.*

Jeantin, *Les chroniques de l'Ardenne et des Woëpvres*, t. Ier, p. 364.

1294
27 septembre.

Jacques de Châtillon, seigneur de Leuze et de Condé, promet de servir le roi de France contre le roi d'Angleterre.—*Du lundy avant la S. Remy, M. CC. XCIV.*

Analysé dans Du Chesne, *Histoire généalogique de la maison de Chastillon-sur-Marne*, preuves, p. 185.

1294
28 septembre.

Philippe, roi de France, enjoint au comte de Flandre de se rendre à son prochain Parlement, à Paris, afin de concourir au jugement de l'appel que la commune de Gand a interjeté d'un jugement; il l'engage à amener avec lui le bailli et les Trente-Neuf de cette ville. — *Parisius, die Martis ante festum beati Michaelis, anno Domini M. CC. nonagesimo quarto.*

Fragment dans Jules de Saint-Genois, *Inventaire des chartes des comtes de Flandre*, p. 214.

1294
28 septembre.

Mandement par lequel François, de l'ordre des Frères prêcheurs, évêque de Sélymbrie, et faisant les fonctions de Guy, l'élu de Liége, promet une indulgence de quarante jours à tous les fidèles qui visiteront les dimanches et jours de fête l'église des Dominicains, de Maestricht, et contribueront de leurs dons à l'entretien des religieux, à l'achat des ornements, etc. — *Anno Domini M. CC. LXXXXIIII, in festo Michaelis.*

De Jonghe, *Belgium Dominicanum sive historia provinciae Germaniæ, etc.*, p. 265. — *Annales de l'Académie d'archéologie de Belgique*, 1re série, t. VII, p. 195.

1294
7 octobre.

Florent, comte de Hollande, etc., envoie à Édouard, roi d'Angleterre, pour négocier avec lui, Adolphe de Waldeck, prévôt et archidiacre d'Utrecht, et maître

Laurent, chanoine de cette ville, ses confidents et conseillers. — *Datum anno Domini M. CC. LXXXXIIII, feria quinta ante festum beati Dyonisii.*

Rymer, *Fœdera, conventiones, litteræ, etc.*, t. II, p. 658 (édit. de 1727), et t. I, IIme partie, p. 811 (édit. de 1816). — Van Mieris, *Charterboek der graaven van Holland*, t. I, p. 560. — Van den Bergh, *Oorkondenboek van Holland en Zeeland*, t. II, p. 466.

La congrégation des Augustins obtient des magistrats de Bruges la permission d'établir un pont pour faciliter les communications de leur couvent avec la ville. — *Anno millesimo ducentesimo nonagesimo quarto, feria quinta ante Luce evangeliste.* 1294 13 octobre.

Annales de la Société d'émulation de Bruges, 1re série, t. II, p. 190.

Henri de le Crois, bailli du comté de Namur, fait savoir que messire Jean de Rochefort, seigneur d'Orgeo, a vendu pour cinq cents livres tournois à monseigneur Gilles de Berlaimont vingt-cinq livrées de terres qu'il tenait en fief du comte de Flandre. — *Ce fu fait à Namur ès Preis à Herbetes, l'an de grasce M. CC. XCIV, le samedi devant le jour saint Luch ewangeliste.* 1294 16 octobre.

De Reiffenberg, *Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, etc.*, t. I, p. 45.

Louis, comte de Chiny, et Bertrand, abbé de Mouzon, avec le consentement de Pierre, archevêque de Reims, affranchissent, conformément à la loi de Beaumont, le village de Vaux, situé entre Mouzon et Ivoix. — *Qui furent faites en l'an de grace mil deus cens quatre vins et quatorze, en mois d'octembre, le jour de feste saint Luc.* 1294 18 octobre.

Hardt, *Luxemburger Weisthümer*, p. 719.

Sentence de vingt-quatre vassaux du comte de Flandre, reconnaissant que toute personne emprisonnée au Steen, à Bruges, doit quatre deniers à son entrée, quatre deniers à sa sortie et quatre deniers par jour de détention à Ertoghe de Zelverine et au gardien de la prison. — *In t'jaer van den incarnacioen Ons Heeren als men schreef ... XCIIII, up ten donresdach na Sinte Luix daghe.* 1294 21 octobre.

Fragment dans Gilliodts-Van Severen, *Inventaire des archives de la ville de Bruges*, t. I, p. 37.

1294
21 octobre.

Lettres de consécration, par l'évêque de Sélymbrie, d'un autel dans l'hôpital des pauvres Béguines, à Tongres. — *Anno Domini M. CC. XCIV, in die XI millium Virginum.*

Annales de l'Académie d'archéologie de Belgique, 1re série, t. VII, p. 196.

1294
22 octobre.

Édouard, roi d'Angleterre, ratifie les conditions du traité d'alliance conclu en son nom, par ses ambassadeurs, avec le roi des Romains. — *Datum apud Westmonasterium, undecimo kalend. novembris, anno Domini M. CC. XCIIII, regni vero nostri anno XXII.*

Rymer, *Fœdera, conventiones, litteræ, etc.*, t. II, p. 659 (édit. de 1727), et t. I, IIme partie, p. 812 (édit. de 1816).

1294
22 octobre.

Édouard, roi d'Angleterre, s'engage à faire promettre par les princes et les barons de son royaume qu'ils lui refuseront le service s'il n'exécute pas les conditions de son traité d'alliance avec le roi des Romains. — *Datum apud Westmonasterium, undecimo kalend. novembris, anno Domini M. CC. XCIIII, regni vero nostri anno XXII.*

Rymer, *Fœdera, conventiones, litteræ, etc.*, t. II, p. 661 (édit. de 1727), et t. I, IIme partie, p. 812 (édit. de 1816).

1294
30 octobre.

Les chevaliers Pierre de Sargines et Jean, châtelain de Nuelle, déclarent qu'ayant été envoyés par leur seigneur, le roi de France, pour recevoir des gens du comte de Flandre la prisée de la valeur de la terre de Namur, ils n'ont pas encore reçu celle de la justice, des mortes-mains, etc. — *Le dimanche après le Saint Remi.*

Fragment dans les *Bulletins de la Commission royale d'histoire*, 3e série, t. V, p. 76, et Jules Borgnet, *Analyses des chartes namuroises qui se trouvent à Lille*, p. 40.

1294
31 octobre.

Le comte de Flandre, Guy, remet aux échevins et conseil de Courtrai l'amende qu'eux et leurs cobourgeois avaient encourue, pour acquisitions de fiefs sans permission; il reconnaît que les échevins et les conseillers de Courtrai lui ont payé la somme due de ce chef. — *Faictes et données l'an de grace mil deus cens quatre vingts et quatorse, le nuict de Tous Sains, par un dimence.*

Placcaerten van Vlaenderen, t. I, p. 47. — Fragment dans Mussely, *Inventaire des archives de la ville de Courtrai*, t. I, p. 83.

Ban des échevins de Hennin-Liétard; ceux qui se réclament de bon témoignage peuvent s'aider dorénavant de toutes bonnes gens, croyables. — *Fait lan M. CC. IIII^xx et XIIII, el mois doctembre.* 1294 octobre.

Tailliar, *Recueil d'actes en langue romane-wallonne*, p. 433.

Testament de Pierre de Molehaing, chanoine de l'église Saint-Denis, de Liége, par lequel il institue des legs en faveur de ses confrères et des écoliers, et donne des livres au monastère de Notre-Dame, de Blois, dit *Burgus medius.* — *Acta sunt hec anno Incarnationis Domini M. CC. nonagesimo quarto, mense octobri.* 1294 octobre.

Fragment dans les *Bulletins de la Commission royale d'histoire*, 3me série, t. XIV, p. 82, et Stanislas Bormans, *Notice des cartulaires de la collégiale Saint-Denis, à Liége*, p. 62.

Arrêt du Parlement de Paris, qui « rend la Cour » au garde de l'évêque de Langres, pour ce qui concerne le procès de sire Philippe de Flandre et de sa femme contre le seigneur de Trois-Châteaux. — *Expedita in pallamento Omnium Sanctorum, anno Domini M. CC. XCIV.* 1294 1er novembre.

Beugnot, *Les Olim*, t. II, p. 374.

Wéry de Biévène donne seize livres de parisis et huit sous à l'abbaye de Flines et huit à celle de Marquette, payables après le décès d'Agnès, sa femme. — *Ce fu fait l'an del Incarnation M. CC. IIII^xx et XIIII, ou mois de novembre, le nuit de Tos Sains.* 1294 1er novembre.

L'abbé Hautcœur, *Cartulaire de l'abbaye de Flines*, t. I, p. 355.

Guy, comte de Flandre, reconnaît que l'avoué, les échevins et le conseil d'Ypres lui ont payé l'amende encourue, comme représentant les hôpitaux et la maladrerie placés sous leur garde, pour les acquisitions faites par ces établissements, contrairement à une ordonnance de la comtesse Marguerite. — *Dounées ces presentes lettres saellees de notre sael, fait et dounées en l'an de grace M. CC. quatre vins et quatorze, le joesdi après le fieste de Tous Sains.* 1294 4 novembre.

Warnkönig, *Flandrische Staats- und Rechts-Geschichte*, t. II, Ire partie, preuves, p. 180, et t. V, p. 409 (édit. Gheldolf).

Édouard, roi d'Angleterre, informe ses capitaines de marins, ses marins mêmes, ses baillis et ses vassaux qu'il a pris sous sa sauvegarde le comte de 1294 5 novembre.

Gueldre, Renaud, et sa suite, et, si le comte ne peut se rendre en Angleterre, ses envoyés. — *Teste rege, apud Turrim Londoniensem, V die novembris.*

Rymer, *Fœdera, conventiones, litteræ, etc.*, t. II, p. 661 (édit. de 1727), et t. I, IIme partie, p. 812 (édit. de 1816).

1294 6 novembre. Le roi d'Angleterre, dans une lettre adressée à l'archevêque de Cologne, déclare avoir chargé maître Gerlac, chanoine d'Aix-la-Chapelle, et son frère, Eustache *de Pomerio,* de s'aboucher avec le prélat pour fixer le jour et le lieu de la jonction des armées du monarque avec celles du roi des Romains. — *Datum London., VI die novembris.*

Rymer, *Fœdera, conventiones, litteræ, etc.*, t. II, p. 662 (édit. de 1727), et t. I, IIme partie, p. 813 (édit. de 1816).

1294 6 novembre. Le roi d'Angleterre informe son ami Wicbold, grand-doyen de l'église de Cologne et prévôt d'Aix-la-Chapelle, que, sur le rapport de l'évêque de Durham, il a adopté ses avis au sujet de son alliance avec le roi des Romains. — *Datum London., VI die novembris.*

Rymer, *Fœdera, conventiones, litteræ, etc.*, t. II. p. 662 (édit. de 1727), et t. I, IIme partie, p. 813 (édit. de 1816).

1294 7 novembre. Le roi d'Angleterre informe le doyen Wicbold que, sur le rapport de l'évêque de Durham et afin de pouvoir mieux réclamer ses services, il l'a nommé son secrétaire. — *Datum apud Turrim London., VII die novembris.*

Rymer, *Fœdera, conventiones, litteræ, etc.*, t. II, p. 662 (édit. de 1727), et t. I, IIme partie, p. 813 (édit. de 1816).

1294 7 novembre. Le chapitre de Saint-Lambert, de Liége, reconnait avoir reçu de la cité de Liége la somme de trois cents marcs de deniers liégeois pour achat de la juridiction de la Sauvenière.

Fragment, en latin. Henaux, *Notice sur le quartier de la Sauvenière,* p. 11.

1294 8 novembre. Édouard, roi d'Angleterre, déclare que l'acte par lequel le comte de Hollande s'était obligé de lui remettre certaines lettres du roi Adolphe et de ses princes, sera de nulle valeur dès que ces lettres auront été remises à ses deux envoyés.

— *Datum apud Turrim Londoniensem, VIII die novembris, anno Domini M. CC. LXXXXIIII, regni vero nostri anno XXII.*

Rymer, *Fœdera, conventiones, litteræ, etc.*, t. II, p. 665 (édit. de 1727), et t. I, IIme partie, p. 814 (édition de 1816). — Van Mieris, *Charterboek der graaven van Holland*, t. I, p. 561. — Van den Bergh, *Oorkondenboek van Holland en Zeeland*, t. II, p. 408.

Le chevalier Walter de Berchem promet d'indemniser son parent Arnoul de Diest, qui s'était constitué son répondant envers Nicolas Camp, bourgeois d'Anvers. — *Dit was gemaeckt in t'jaer Ons Heeren M. CC. XCIV, den aghsten dach in november.* 1294 8 novembre.

Fragment dans Butkens, *Trophées de Brabant*, t. II, p. 256.

Le roi d'Angleterre promet entre les mains d'Eustache *de Pomerio* et fait promettre par plusieurs de ses conseillers, en présence d'Eustache et de son frère, le chanoine Gerlac, d'observer le traité conclu en son nom avec le roi des Romains. — *Datum Londoni, IX die novembris, anno Domini M. CC. XCIV, regni vero nostri anno XXII.* 1294 9 novembre.

Rymer, *Fœdera, conventiones, litteræ, etc.*, t. II, p. 664 (édit. de 1727), et t. I, IIme partie, p. 814 (édit. de 1816).

Le roi d'Angleterre informe le roi des Romains qu'il a chargé le chevalier Eustache *de Pomerio* et son frère, le chanoine Gerlac, de s'entendre avec lui au sujet du lieu et du jour où ils pourraient se trouver. — *Datum London., IX novembris.* 1294 9 novembre.

Rymer, *Fœdera, conventiones, litteræ, etc.*, t. II, p. 665 (édit. de 1727), et t. I, IIme partie, p. 814 (édit. de 1816).

Le roi Édouard déclare qu'il a chargé le chevalier Eustache *de Pomerio* et son frère, le chanoine Gerlac, de recevoir de l'archevêque de Cologne la promesse de le servir contre le roi de France à la première réquisition, pendant six mois, avec mille cavaliers armés, dont trois cent cinquante seront chevaliers.—*Datum apud Westmonasterium, XII die novembris, anno regni nostri XXII.* 1294 12 novembre.

Rymer, *Fœdera, conventiones, litteræ, etc.*, t. II, p. 665 (édit. de 1727), et t. I, IIme partie, p. 815 (édit. de 1816).

Le roi Édouard prie le comte de Hollande de protéger et de défendre au besoin le chevalier Jean de Butecourt, son vassal, qui portait au roi des Romains de 1294 12 novembre.

l'argent, conformément aux conventions signées entre les deux monarques. — *Datum apud Westmonasterium, XII die novembris.*

Rymer, *Fœdera, conventiones, litteræ, etc.*, t. II, p. 666 (édit. de 1727), et t. I, IIme partie, p. 815 (édit. de 1816).—Van Mieris, *Charterboek der graaven van Holland*, t. I, p. 562. — Van den Bergh, *Oorkondenboek van Holland en Zeeland*, t. II, p. 408.

1294 12 novembre. Henri, comte de Luxembourg, prend en fief du roi de France une rente de cinq cents livres. — *Ce fut fet en l'an de grace M. CC. quatre vinz et quatorze. A Pontoise, le vendre apres la Sainct Martin en yver.*

Du Chesne, *Histoire des maisons de Luxembourg et de Limbourg*, preuves, p. 87. — Lünig, *Codex Germaniæ diplomaticus*, t. II, col. 1619.

1294 21 novembre. Testament par lequel Alix, dame de Liedekerke et de Bréda, constitue plusieurs legs en faveur des abbayes de Beaupré, de Saint-Adrien à Grammont, et de Ninove, de la chapelle de Boulaere, des pauvres d'Over-Boulaere, de Neder-Boulaere, de Deftinghe, de Vliessegem, d'Idenghem, etc. — *Datum anno Domini M. CC. XCIV, dominica post octavas beati Martini hyemalis.*

De Smet, *Corpus chronicorum Flandriæ*, t. II, p. 969.

1294 22 novembre. Philippe, roi de France, mande au bailli d'Amiens que son intention n'a pas été de molester les Anglais absents, demeurant en France ou qui y ont des possessions ou qui s'y sont mariés, bien entendu dans le cas où ils ne se seraient absentés que pour vaquer à leurs affaires. — *Parisius, die lune ante festum beati Clementis, anno Domini millesimo ducentesimo nonagesimo quarto.*

Fragment dans le *Messager des sciences historiques*, année 1842, p. 313. —Voir Jules de Saint-Genois, *Inventaire des chartes des comtes de Flandre*, p. 215.

1294 26 novembre. Jean Wadias et Hugues de Beaumont remettent à l'abbesse de Flines et au seigneur d'Antoing la solution d'une affaire entamée en leur cour de Cantin et portée ensuite devant le juge d'église. — *Ce fu fait l'an del Incarnation mil deus cens quatre vins et quatorse, le devenres devant le Saint-Andriu.*

L'abbé Hautcœur, *Cartulaire de l'abbaye de Flines*, t. I, p. 355.

1294 27 novembre. Guy, comte de Flandre, approuve la vente de la dîme de *Staules* (Stavele), faite à l'abbaye de Saint-Nicolas de Furnes par Gilbert, châtelain de Bergues.—

Che fu fait en l'an del incarnation Nostre Seigneur M. CC. quatre vins et XIIII, le samedi après le S. Catheline.

F. V. et C. C., *Chronicon et cartularium abbatiæ Sancti Nicolai Furnensis*, p. 229.

Gérard, prévôt de Cassel, archidiacre de Hainaut à Cambrai, choisit l'abbaye de Flines pour lieu de sépulture et y fonde une chapellenie. — *Faites l'an del Incarnation M. CC. quatre vins et quatorse, le semmedi apriès le fieste sainte Katherinne.* 1294 27 novembre.

L'abbé Hautcœur, *Cartulaire de l'abbaye de Flines*, t. I, p. 357.

Henri, comte de Luxembourg, reconnaît avoir reçu du roi de France six mille livres tournois et promet de servir ce monarque contre le roi d'Angleterre. — *Ce fut fait en l'an de grace M. CC. quatre vinz et quatorze, à Pontoise, au mois de novembre.* 1294 novembre.

Fragment dans Du Chesne, *Histoire des maisons de Luxembourg et de Limbourg*, preuves, p. 87. — Lünig, *Codex Germaniæ diplomaticus*, t. II, col. 1617.

Acte attestant que Mahaut, fille du châtelain de Mortagne et veuve de Jean, châtelain de Lille, et son fils, Thomas de Lille, doivent différentes sommes à Jean Maillar et Jean li Viars. 1294 novembre.

En français. Van der Haer, *Les châtelains de Lille*, p. 218.

Les échevins, le conseil, les huit hommes et un grand nombre de bourgeois de Lille décident que ni les échevins, ni le reward, ni les voirjurés, ni les jurés, ni les huit hommes ne peuvent remplacer le bailli de cette ville s'il veut rester du conseil pour cette année. — *L'an mil CC. IIII^xx et quatorse, le prochain venredi apriès le feste saint Andriu.* 1294 3 décembre.

Roisin, *Franchises, lois et coutumes de la ville de Lille*, p. 122.

Jean de Gavre, seigneur de Hérimelz, reconnaît avoir reçu de Béatrix de Nesle, châtelaine de Lille, agissant au nom de Mahaut de Lille, deux cents livres parisis que celle-ci avait données à Sybille, sa sœur, en aide de son mariage avec Jean de Gavre précité. — *Dounées en l'an de grâce mil deus cens quatre vins et quatorze, le venredi après le saint Nicholay.* 1294 10 décembre.

Leuridan, *Les châtelains de Lille*, p. 276.

1294
14 décembre.

Adolphe, roi des Romains, augmente de mille quatre cents marcs de bons deniers de Cologne la somme pour laquelle la ville de Duisburg avait été engagée à Thierri, comte de Clèves, par le roi Rodolphe.—*Datum in castris ante Burne, XVIIII kal. januarii, indictione octava, anno Domini millesimo ducentesimo nonagesimo quarto, regni vero nostri anno III.*

Lacomblet, *Urkundenbuch für die Geschichte des Niederrheins*, t. II, p. 562.

1294
21 décembre.

Frère Jean de Valenciennes, abbé, et le couvent de Bonne-Espérance déclarent s'en rapporter au jugement du comte de Hainaut au sujet de leurs droits sur les terres que leur église possédait à Bois-le-Comte et à Trie-de-Bergesies. — ..... *Furent donées l'an de grasce M. CC. XCIX, le jor saint Thomas l'apostle.*

De Reiffenberg, *Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, etc.*, t. I, p. 456.

1294
24 décembre.

Jean de Berlaer et ses fils, Jean, seigneur de Neckerspoel, et Gilles, restituent à l'abbaye de Roosendael les dîmes de la paroisse de Gheel. — *Datum anno Domini millesimo ducentesimo nonagesimo quarto, in vigilia Nativitatis Domini.*

Miræus et Foppens, *Opera diplomatica*, t. III, p. 615.

1294
1-24 décembre.

J., abbé d'Eeckhout, à Bruges, déclare que les Bogards du Grand couvent de cette ville ont accepté les conditions posées par le chapitre de Notre-Dame pour leur admission dans la paroisse de Notre-Dame. — *Datum anno Domini M. CC. XCIV, ante Nativitatem Domini.*

Beaucourt de Noortvelde, *Description historique de l'église de Notre-Dame, à Bruges*, p. 180.

1294
26 décembre.

Accord conclu entre Guillaume de Mortagne, seigneur de Dossemer, de Tourcoing, etc., et les habitants de cette dernière localité, au sujet des droits et des obligations de ceux-ci. — *Faictes et ordonnées de l'an de l'Incarnation mil deux cens quatre vingt et quattorze, lendemain dou jour de Noël.*

Revue d'histoire et d'archéologie, t. III, p. 52.

1294
27 décembre.

Guillaume, comte de Salm, seigneur de Prouvy, déclare avoir reçu du comte de Hainaut cent livres tournois pour l'acquisition de trois hommages dépen-

dants du fief de Prouvy. — *Doneet en l'an de grasce M. CC. XCIV, le lundi après le vintisme jour dou Noel.*

De Reiffenberg, *Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, etc.*, t. I, p. 433.

Sentence arbitrale rendue entre le doyen et le chapitre d'Antoing, d'une part, et Baudouin de Saint-Omer, trésorier de la même église, d'autre part, au sujet du luminaire et de l'entretien de l'église.— *Actum et datum anno Domini millesimo ducentesimo nonagesimo quarto, mense decembri, in vigilia Circumcisionis Domini.* 1294 31 décembre.

Bulletin de la Société historique et littéraire de Tournai, t. VI, p. 130. — Fragment dans les *Annales du Cercle archéologique de Mons*, t. IX, p. 118.— De Villers, *Description analytique de cartulaires et de chartriers du Hainaut*, t. V, p. 50.

Philippe le Bel, roi de France, demande une dîme de deux années sur les biens de l'ordre de Cîteaux, pour préserver les monastères de son royaume et leurs biens des horreurs de la guerre. 1294.

Baron Kervyn de Lettenhove, *Études sur l'histoire du XIIIme siècle*, p. 9 (*Nouveaux mémoires de l'Académie royale de Belgique*, t. XXVIII).

Béatrix de Flandre, comtesse de Blois, renonce en faveur de son mari à ses droits sur le comté de Saint-Pôl, les villes d'Encre et de Luceu. — *Datées de l'an M. CC. XCIV.* 1294.

Analysé dans Du Chesne, *Histoire de la maison de Chastillon-sur-Marne*, preuves, p. 96.

Jean, fils de Jean Berthout dit de Berlaer, déclare que son parent, Walter de Hemixem de Poederlé, a vendu à l'abbaye de Saint-Bernard ses droits sur cinquante bonniers de bruyères situés à Gheel. — *Datum M. CC. XCIV.* 1294.

Miræus, *Notitia ecclesiarum Belgii*, p. 598. — Miræus et Foppens, *Opera diplomatica*, t. IV, p. 769. — Foppens, *Historia episcopatus Antverpiensis*, p. 168.

Roger de Ghistelles, frère Foulques de Gand, gardien des Frères mineurs en Flandre, frère Jean del Ausnoit, Frère mineur à Bruges, frère Jean de Melin, Frère prêcheur, chapelain de la comtesse de Flandre, et Marie de le Val, demoiselle de Philippine, fille du comte de Flandre, déclarent que celle-ci a consenti à son mariage avec Édouard, fils du roi d'Angleterre.—*Faites en l'an de grasse mil deux cens quatre vins.....* 1294.

Vredius, *Genealogia comitum Flandriæ*, preuves, t. II, p. 158.

1294. Roger, seigneur des Planques et d'Espreaux, chevalier, confirme l'assignation de biens qui avait été faite par sa mère, Élisabeth de Ronchicourt, en faveur de son frère cadet Hugues. — *L'an de l'incarnation Nostre Seigneur M. CC. IIII^{xx} et XIV.*

Douay, *Histoire généalogique des branches de la maison de Béthune connues sous le nom de Des Planques*, preuves, p. 25.

1294. Ban des échevins de Hennin-Liétard : nul ne peut refuser de reconnaître l'autorité du magistrat de cette ville, sous peine de ne pouvoir réclamer sa protection ou son appui. — *Fait l'an M. CC. LXXX et quatorze.*

Tailliar, *Recueil d'actes en langue romane-wallonne*, p. 437.

1294. Autre ban des échevins de Hennin-Liétard : celui qui adressera un *claim* ou une plainte, devra la maintenir jusqu'au bout.—*Ce fut fait l'an M. CC. LXXX et XIIII.*

Tailliar, *Recueil d'actes en langue romane-wallonne*, p. 438.

1294. Acte faisant mention de la vente de sept tonneaux de vin de La Rochelle, vente qui avait été effectuée, à Tournai, par Gilles Mouskès au profit de Gilles Quanette, de Valenciennes; celui-ci, à son tour, a payé un droit de forage, au profit du chantre de la cathédrale. — *Anno nonagesimo quarto.*

Bulletins de la Commission royale d'histoire, 1re série, t. IX, p. 145. — De Reiffenberg, *Chronique de Philippe Mouskès*, t. II, supplément, p. 29.

1294. Les abbés Robert de Cîteaux, Rufin de la Ferté, Simon de Pontigny, Jean de Clairvaux et Dominique de Morimond accordent au roi de France un décime biennal pour la défense de ses États. — *Datum.....*

Baron Kervyn de Lettenhove, *Codex Dunensis*, p. 192.

1294. L'ordre de Cîteaux déclare que pour permettre au roi de France de résister à ses ennemis, il lui a accordé, pour le terme de deux ans, un décime ou dixième des revenus de tous les monastères de l'ordre. — *Datum.....*

Baron Kervyn de Lettenhove, *Codex Dunensis*, p. 196.

1294. L'abbé de Cîteaux recommande à ses collègues et à leurs religieux de ne rien

payer au delà de la subvention qui a été accordée, pour un terme de deux ans, au roi de France.

En latin. Baron Kervyn de Lettenhove, *Codex Dunensis*, p. 196.

Le roi des Français Philippe accepte le décime biennal que les abbés de Cîteaux, de la Ferté, de Pontigny, de Clairvaux et de Morimond lui avaient accordé pour la défense du royaume. — *Datum.....* 1294?

Baron Kervyn de Lettenhove, *Codex Dunensis*, p. 192, et *Études sur l'histoire du XIIIme siècle*, p. 9. — Migne, *S. Bernardi opera*, t. IV, col. 1838.

Les abbés des monastères de l'ordre de Cîteaux situés en Flandre exposent aux chefs de l'Ordre que le comte de Flandre réclame d'eux une subvention pour la défense du pays et surtout des côtes et demandent s'ils doivent payer le même impôt à deux maîtres différents. 1294?

En latin. Baron Kervyn de Lettenhove, *Codex Dunensis*, p. 200.

Les monastères des Dunes et de Ter-Doest demandent, comme ayant déjà été imposés par le comte de Flandre, à être exemptés du décime voté au roi de France dans le concile de Compiègne, pour les biens situés dans la province de Reims. 1294?

En latin. Baron Kervyn de Lettenhove, *Codex Dunensis*, p. 195.

Requête présentée à l'archevêque de Reims afin que les biens ecclésiastiques situés dans les diocèses de Térouanne, d'Arras et de Tournai ne soient pas grevés d'autres charges que de la subvention accordée au roi de France pour la défense de ses États contre les Anglais et ses autres ennemis. 1294?

En latin. Baron Kervyn de Lettenhove, *Codex Dunensis*, p. 194.

R., abbé de Cîteaux, charge Jean Libaerd, religieux de l'abbaye des Dunes, et Francon de Moerkerke, religieux du monastère de Ter-Doest, du soin de défendre les droits de ces maisons contre l'abbaye de Saint-Bavon, de Gand, qui leur contestait la perception de certaines dîmes. — *Datum anno Domini M. CC. XCIIII, tempore capituli generalis.* 1294.

Baron Kervyn de Lettenhove, *Codex Dunensis*, p. 539.

1294 environ. Plaintes adressées au nom du chapitre de Saint-Donatien, de Bruges, à son prévôt, Jean de Dampierre, sur son absence prolongée et les inconvénients qui en résultent.

En latin. Baron Kervyn de Lettenhove, *Codex Dunensis*, p. 280.

1295.

1295 4 janvier. Arnoul, comte de Looz, informe Gérard de Heppenarde, chanoine de Notre-Dame, de Maestricht, qu'il a renoncé, en faveur des religieuses d'Oriente, à ses prétentions sur le droit de patronat de l'église de Rothem. — *Datum anno Domini M. CC. nonagesimo quarto, in octava Innocentium, apud Curingh.*

Wolters, *Notice historique sur la commune de Rummen*, p. 366.

1295 5 janvier. Arnoul, comte de Looz, déclare que ses ancêtres ont complétement renoncé, en faveur du monastère d'Oriente, au droit de patronat de l'église de Rothem. —*Datum anno Domini M. CC. nonagesimo quarto, feria quarta post Circoncisionem Domini.*

Wolters, *Notice historique sur la commune de Rummen*, p. 367.

1295 7 janvier. Philippe, roi des Français, déclare qu'il conservera aux habitants de Valenciennes leurs lois, coutumes, usages, libertés, etc., et qu'il ne renoncera à conserver leur ville que deux mois après les en avoir avertis. — *Actum Parisiis, dominica die in crastina Epiphanie Domini, anno ejusdem millesimo (ducentesimo) et nonagesimo quarto.*

Lacroix, *Guerre de Jean d'Avesnes contre la ville de Valenciennes*, p. 51.

1295 8 janvier. Jean d'Avesnes, comte de Hainaut, après avoir rappelé les torts que les bourgeois de Valenciennes ont causés à son père et l'origine de ses différends avec eux, leur reproche leur alliance avec les Flamands et les défie « à feu et à sang. » — *Dounet à Mons à Haynau, le huitiesme jour de janvier mil deus cens quatre vins et quatorze.*

Lacroix, *Guerre de Jean d'Avesnes contre la ville de Valenciennes*, p. 53.

1295 9 janvier. Les exécuteurs testamentaires de Louis de Mons prient les procureurs et gardes de ses biens et les maire et échevins de Mons de faire ériger, comme

Louis de Mons l'avait ordonné, un hôpital en mémoire de « l'illustre Charles Ier » (Charles d'Anjou).—*Datum Neapoli, nono die mensis januarii, octava indictione.*

Annales du Cercle archéologique de Mons, t. X, p. 456. — De Villers, *Description analytique de cartulaires et de chartriers du Hainaut*, t. VIII, p. 166.

Le comte de Vianden, Godefroid, déclare que l'archevêque de Trèves, pour l'indemniser des dommages que son père Henri a soufferts, pendant la guerre de Henri, prédécesseur d'Arnoul, contre la ville de Strasbourg, lui a donné quatre cents livres de Trèves, et qu'en retour, il s'est reconnu son vassal, pour une rente annuelle de quarante livres. — *Datum anno Domini M. CC. LXXXXIIII, feria IV post Epiphaniam Domini.* 1295 12 janvier.

Hontheim, *Historia Trevirensis diplomatica*, t. I, p. 827.

Florent, comte de Hollande, termine les contestations qui s'étaient élevées entre l'abbaye de Ter-Doest et Nicolas de Putte, au sujet des biens dits *die Heiligeberch,* situés dans le diocèse de Liége et donnés jadis au monastère par les seigneurs de Stryen. Nicolas renonce à toutes ses prétentions moyennant le payement de cent livres nouvelles de Hollande, et le monastère s'engage à entretenir à Krabbendyck deux prêtres, qui prieront pour les âmes de ceux qui ont donné aux religieux les biens précités.—*Gezegelt Tordrecht, ter Minrebroeders, des zeterdaghes voer Sinte Agnieten daghes, in 't jaer Ons Heeren M. CC. vier ende tnegentich.* 1295 15 janvier.

Cronica et cartularium monasterii de Dunis, p. 620. Voir *Ibidem*, p. 915.—Adrien But, *Cronica abbatum monasterii de Dunis*, p. 154.—Van den Bergh, *Oorkondenboek van Holland en Zeeland*, t. II, p. 410.

Testament de Philippe, comte d'Artois, par lequel il institue un grand nombre de legs en faveur de différents établissements religieux et de charité de l'Artois.—*Douné à l'abbaye de Bourc de Dious, l'an de grace M. CC. XCIIII, le jour de le Saint Vincent, au mois de janvier.* 1295 22 janvier.

Martene et Durand, *Thesaurus anecdotorum*, t. I, col. 1264.

Guy, comte de Flandre, marquis de Namur, confirme au monastère de Villers la possession de la partie du bois de Marlagne appelée *Offart.* — *Datum in die Conversionis Sancti Pauli, anno Domini M. CC. XCIIII.* 1295 25 janvier.

Fragment dans Galliot, *Histoire de la ville et province de Namur*, t. VI, p. 71.

1295
28 janvier.

Adolphe, comte de Berg, termine à l'amiable, en qualité d'arbitre, les différends de Sifroi, archevêque de Cologne, et d'Everard, comte de la Mark, au sujet de l'avouerie du monastère d'Essen. Parmi les princes et nobles qui apposèrent leurs sceaux à cet accord figurent Jean, duc de Brabant; Waleran, seigneur de Montjoie et de Fauquemont; Jean, seigneur de Kuyk; Arnoul de Walhain, Arnoul, seigneur de Wesemael. — *Actum et pronuntiatum in Tuitio, ... anno Domini M. CC. nonagesimo quinto, in die B. Pantaleonis.*

Lacomblet, *Urkundenbuch für die Geschichte des Niederrheins*, t. II, p. 563.

1295
2 février.

Eustache de Conflans, seigneur de Maruel, et Guillaume de Mortagne, seigneur de Dossemer, chevaliers, fondés de pouvoir de Marie, dame de Mortagne et châtelaine de Tournai, et de sa fille Marie, annulent les conventions stipulées par contrat de mariage au nom de cette dernière et de Guy, fils du comte Guy de Flandre. — *...l'an de grasce M. CC. XCIV, le nuit de le Purification de Nostre Dame.*

De Reiffenberg, *Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, etc.*, t. I, p. 275.

1295
3 février.

Robert, comte de Nevers, et ses frères Guillaume et Philippe s'engagent envers le roi de France à lui être fidèles et renoncent à toutes alliances avec le roi d'Angleterre et les autres ennemis de la France. Le comte Guy, leur père, est mis en liberté, mais à condition que sa fille reste près du roi.—*Fait à Paris, le samedi après le Candelier, en l'an de Nostre Seigneur M. II^c IIII^xx et XIIII.*

De Smet, *Corpus chronicorum Flandriæ*, t. IV, p. 452. — Baron Kervyn de Lettenhove, *Histoire de la Flandre*, t. II, p. 576 (avec la date de 1294).

1295
6 février.

Philippe, roi des Français, ordonne à tous ses officiers de justice de ne point permettre que les échevins et les bourgeois de Lille soient, à raison de débats relatifs à leurs biens, débats dont la connaissance appartient au roi ou à la juridiction séculière, molestés et inquiétés par des juges ecclésiastiques ou cités en justice par-devant ceux-ci. — *Actum Parisius, dominica post Candel., anno Domini millesimo ducentesimo nonagesimo quarto.*

Ordonnances des rois de France de la troisième race, t. XI, p. 376. — Roisin, *Franchises, lois et coutumes de la ville de Lille*, p. 333.

1295
6 février.

Arnoul de Corswarem, seigneur de Niel, et ses fils s'obligent envers Ide, fille du premier, à lui payer une pension annuelle de vingt livres en indemnité

de la cession des bijoux et des biens que sa mère lui a laissés.—*Datum in turre de Niel, die dominica post Purificationem B. V. Mariæ, anno Domini millesimo ducentesimo nonagesimo quarto.*

Miræus et Foppens, *Opera diplomatica*, t. II, p. 832. — Acte d'une authenticité douteuse.

Statut du conseil, des huit hommes et du « commun » de Lille, établissant que la bourgeoise qui épouse un étranger nouvellement reçu bourgeois, ne jouit de sa franchise qu'à l'expiration des six premiers mois de la bourgeoisie de son mari. — *Le semedi devant le quarmiel, l'an M. CC. quatre vins et XIIII.* 1295 12 février.

Roisin, *Franchises, lois et coutumes de la ville de Lille*, p. 12.

Le pape Boniface confirme la convention conclue entre l'abbaye de Saint-Pierre et les Frères mineurs de Gand, au sujet du droit de sépulture.—*Datum Laterani, decimo sexto kal. Martii, pontificatus nostri anno primo.* 1295 14 février.

Miræus et Foppens, *Opera diplomatica*, t. IV, p. 46. — Fragment dans Sanderus, *Flandria illustrata*, t. I, p. 266 (édit. de 1735).

Le pape Boniface écrit à l'évêque de Tournai que les Frères mineurs de Gand doivent se soumettre à l'accord conclu entre eux et l'abbaye de Saint-Pierre, au sujet du droit de sépulture. — *Datum Laterani, XV kal. martii, pontificatus nostri anno primo.* 1295 15 février.

Fragment dans Sanderus, *Flandria illustrata*, t. I, p. 266 (édit. de 1735).

Jean, prévôt de Soignies, reporte à l'abbaye de Flines, en présence des échevins de Saulzoir, quarante mencaudées de terres, qui avaient été données au monastère par Guillaume, évêque de Cambrai. — *Che fu fait en l'an del Incarnation devant dite (mil II^c nonante et quatre), le jour Saint Pierre en le Caïère.* 1295 22 février.

L'abbé Hautcœur, *Cartulaire de l'abbaye de Flines*, t. I, p. 358.

Le comte de Clèves, Thierri, déclare que si le seigneur de Heusden meurt sans hoirs mâles, il inféodera les biens de ce seigneur à sa fille Sophie et à son mari, Guillaume de Hornes. — *Datum (anno Domini) millesimo ducente-* 1295 25 février.

simo (nona)gesimo quarto, feria sexta post Cathedram Sancti Petri apostoli.

Fragment dans Van den Bergh, *Oorkondenboek van Holland en Zeeland*, t. II, p. 411.

1295 26 février. Rase de Gavre, sire de Breda, et son fils aîné donnent aux religieux de Tongerloo, moyennant un cens, quarante et un bonniers de bruyères, et confirment toutes les donations faites à cette abbaye par leurs prédécesseurs. — *Datum apud Rosendale, anno Domini millesimo ducentesimo nonagesimo quarto, sabbatho post dominicam qua cantatur Invocavit me.*

Gramaye, *Antiquitates Bredanæ*, p. 49. — Miræus et Foppens, *Opera diplomatica*, t. II, p. 879.

1295 1er mars. Philippe, roi des Français, ordonne au comte de Flandre d'empêcher 1° les amis de Guillaume de Termonde de guerroyer contre les frères Jacques et Barthélemi de Lille dits *de Barro*, à qui on imputait la mort de Guillaume, et 2° les justiciers du comté de continuer les poursuites dirigées contre les deux frères. — *Apud Vicen..., die Martis post Reminiscere, anno Domini M. CC. nonagesimo quarto.*

Fragment dans Jules de Saint-Genois, *Inventaire des chartes des comtes de Flandre*, p. 218.

1295 1er mars. L'official de la cour de Cantorbéry charge le doyen de Deptford de défendre à qui de droit d'entreprendre rien de préjudiciable aux droits de l'abbaye de Saint-Pierre, de Gand, sur des dîmes se prélevant à East-Greenwich.—*Datum Londonii, kalend. martii, anno Domini M. CC. XCV.*

Van Lokeren, *Chartes et documents de l'abbaye de Saint-Pierre à Gand*, t. I, p. 452.

1295 3 mars. Philippe, roi de France, informe le comte de Flandre qu'il a révoqué de leurs fonctions les gardiens placés par lui dans le comté, pour surveiller l'entrée et la sortie des laines. Il lui défend néanmoins de tolérer l'envoi de vivres, armes, etc., en Angleterre.— *Parisius, die Jovis post festum beati Mathie, anno Domini millesimo ducentesimo nonagesimo quarto.*

Fragment dans le *Messager des sciences historiques*, année 1842, p. 514.—Voir Jules de Saint-Genois, *Inventaire des chartes des comtes de Flandre*, p. 218.

1295 3 mars. Le doyen de Deptford informe l'official de la cour de Cantorbéry qu'il a exé-

cuté son ordre en date du premier du même mois. — *Datum apud Levesham, III martii, anno Domini supradicto.*

Van Lokeren, *Chartes et documents de l'abbaye de Saint-Pierre, à Gand*, t. I, p. 452.

Jean d'Avesnes, comte de Hainaut, autorise les échevins et le conseil de Mons à donner à cens ou à rentes les *werissais* ou terrains vagues qui seront employés aux fortifications ou convertis en rues ou en maisons. — *Ki furent faites en l'an de grasce mil deus cens quatre vins et quatorse, le mardi prochain après le mi-quaresme, ou mois de march.* 1295 15 mars.

De Villers, *Cartulaire des rentes et cens dus au comte de Hainaut*, t. II, p. 274.

Jean d'Avesnes, comte de Hainaut, confirme à l'église de Bonne-Espérance les cent vingt bonniers de terres situés à Bois-le-Comte et vingt-six bonniers de terres situés à Tries de Bergesies, que le monastère tenait à charge d'un cens annuel depuis le temps de Jean d'Avesnes, de sa femme Aélis et de Marguerite, comtesse de Flandre et de Hainaut. — ...*l'an de l'incarnation Notre Signeur Jhésu Crist M. CC. XCIV, le merkedi devant le fieste Sainte Giertrud, en march.* 1295 16 mars.

De Reiffenberg, *Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, etc.*, t. I, p. 437.

Le roi de France Philippe mande à Guy, comte de Flandre, de faire observer dans ses domaines les ordonnances relatives aux monnaies et de ne pas y tolérer le cours des monnaies étrangères. — *Ce fu fait à Paris, le jeusdi après la mi karesme, l'an mil deus cens quatre vins et quatorze.* 1295 17 mars.

Gaillard, *Recherches sur les monnaies des comtes de Flandre*, pièces justificatives, p. 9.

Ordonnance des échevins d'Ypres, relative aux noces, aux dépenses que l'on y fait en nourriture, en vêtements, etc. — *Che fu fait le venredi apriès le mi-quaremme, en lan quatre vins et quatorse.* 1295 18 mars.

Les hommes et les choses du Nord de la France et du Midi de la Belgique, p. 401. — *Annales de la Société d'Émulation pour l'histoire et les antiquités de la Flandre*, 1re série, t. II, pp. 355 et suiv. — Warnkönig et Gheldolf, *Histoire de la Flandre*, t. V, p. 411.

Les échevins, les consaux et la communauté de Mons déclarent qu'ils ont arrenté à Jeanne et Marie de Werchin, chanoinesses de Sainte-Waudru, une 1295 18 mars.

partie de *werissai* contiguë au château de Mons.—*Ki furent faites et dounées l'an del incarnation Notre Signeur Jhésu Crist mil deus cens quatre vins et quatorze, le devenres devant le jou dou repus diemenche, ou moys de march.*

Annales du Cercle archéologique de Mons, t. VIII, p. 157. — De Villers, *Description analytique de cartulaires et de chartriers du Hainaut*, t. IV, p. 179.

1295 20 mars. Les doyens de la gilde de Louvain déclarent que les bogards de cette ville sont exempts de tous les impôts et services militaires auxquels sont assujettis les autres tisserands. — *Datum anno Domini millesimo ducentesimo nonagesimo quarto, dominica qua cantatur Judica.*

De Ram, *Joannis Molani rerum Lovaniensium libri XIV*, t. II, p. 1218.

1295 25 mars. Le roi de France mande au bailli de Vermandois d'ouvrir une enquête sur les torts qui ont été causés à Bruges à Jean du Sac et à sa femme. — *Parisius, die Veneris ante Ramos palmarum, anno Domini M. CC. nonagesimo quarto.*

Fragment dans Jules de Saint-Genois, *Inventaire des chartes des comtes de Flandre*, p. 219. — Suit une lettre du roi, en date du 28, relative au même débat.

1295 26 mars. Le commandeur et les frères de la Maison de l'ordre Teutonique à Zandvoord confirment à une dame nommée *Beele* ou Isabelle, fille de Gilles de Coudenkerke, la possession d'une rente annuelle, que le commandeur précédent lui avait assignée. — *Dese brief was ghegheven des zesten daghes van utganchende maerte, als men screef de jaer Ons Heren duzent tve hondert ende vier ent neghentich.*

Van den Bergh, *Oorkondenboek van Holland en Zeeland*, t. II, p. 411.

1295 28 mars. Les échevins et les communes des trois villes de Dordrecht, de Zierikzée et de Middelbourg empruntent à Gérard Baerde, bourgeois de Bruges, la somme de deux cent trente livres anglaises, qu'ils promettent de lui rembourser à la Saint-André. — *Dese lettren waren ghemaecht int jaer Ons Heeren dat men screef dusent twee hondert neghentich ende viere, smaendaghes naer Palmesondaghe, in apryl.*

Van den Bergh, *Oorkondenboek van Holland en Zeeland*, t. II, p. 412.

Adolphe, roi des Romains, condamne les vassaux ou feudataires qui guerroyent contre leur suzerain avant de lui avoir résigné les fiefs qu'ils tiennent de lui. — *Datum Oppenhim, anno Domini M. CC. XCV, tertia feria post diem Annuntiationis beatae Virginis.* 1295 29 mars.

De Reiffenberg, *Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, etc.*, t. I, p. 440.

Guy, comte de Flandre et marquis de Namur, permet à Gosuin Van den Kerchove dit Van der Varent de prendre les armoiries de sa mère. — *L'an mil deus cens quatre vingt et quatorze, el mois de march.* 1295 mars.

Annales de l'Académie d'archéologie de Belgique, 1re série, t. XI, p. 109.

Le comte de Flandre, Guy, amortit trois dîmes acquises par l'abbaye de Zonnebeke. — *Faites et donnez l'an de grace M. CC. XCIIII, en le mois de mars.* 1295 mars.

Placcaerten van Vlaenderen, t. III, p. 38.

Philippine, comtesse de Hainaut, confirme à l'église de Bonne-Espérance cent vingt bonniers du bois dit Bois-le-Comte et vingt-six bonniers de terres appelées les terres de Trie de Bergesies, concédés à cette église par Jean d'Avesnes, comte de Hainaut, et renonce à tout droit qu'elle y pouvait avoir à titre de douaire. — *...données l'an de grasce M. CC. XCIV, el mois de march.* 1295 mars.

De Reiffenberg, *Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, etc.*, t. I, p. 435.

Henri, comte de Luxembourg et marquis d'Arlon, renonce, en faveur de l'abbaye de Clairefontaine, à toute prétention sur le patronat et les dîmes de Vieux-Virton, qui avaient été cédées à ce monastère par le chevalier Folcard de Vieux-Virton.—*Datum et actum anno Domini M. CC. nonagesimo quarto, mense martio.* 1295 mars.

Goffinet, *Cartulaire de Clairefontaine*, p. 89.

Indulgences accordées par deux archevêques et douze évêques en faveur de ceux qui visiteront à certains jours et avantageront l'église Notre-Dame, d'Aix-la-Chapelle. — *Datum Romæ, kalend. aprilis, anno Domini M. CC. LXXXXV, pontificatus domini Bonifacii pape octavi anno primo.* 1295 1er avril.

Quix, *Geschichte der S. Peter-Pfarrkirche* (d'Aix-la-Chapelle), p. 126.

1295 6 avril. Édouard, roi d'Angleterre, prie Isabelle, femme du comte de Flandre, de faire en sorte que celui-ci donne quittance au comte de Gueldre des cent mille livres de tournois noirs qu'il lui doit, accorde des délais à ce prince pour le surplus de sa dette et lui restitue immédiatement les terres qu'il détient en gage. — *Datum apud Aberconwey, VI die aprilis.*

Rymer, *Fœdera, conventiones, litteræ, etc.*, t. II, p. 673 (édit. de 1727), et t. I, IIme partie, p. 818 (édit. de 1816).

1295 6 avril. Edouard, roi d'Angleterre, écrit dans le même sens au comte Guy.—*Datum apud Aberconwey, sexto die aprilis.*

Rymer, *Fœdera, conventiones, litteræ, etc.*, t. II, p. 673 (édit. de 1727), et t. I, IIme partie, p. 818 (édit. de 1816).

1295 6 avril. Henri, prévôt d'Emmerich, Thierri, avoué de Ruremonde, et le chevalier Gérard de Kerck, envoyés du comte de Gueldre, détaillent les conditions de l'alliance qu'ils ont conclue, au nom de ce prince, avec le roi d'Angleterre. — *Datum apud Aberconwey, sexto die aprilis.*

Rymer, *Fœdera, conventiones, litteræ, etc.*, t. II, p. 674 (édit. de 1727), et t. I, IIme partie, p. 819 (édit. de 1816).

1295 6 avril. Édouard, roi d'Angleterre, ratifie les conditions du traité qu'il a conclu avec les envoyés de Renaud, comte de Gueldre, et par lequel, moyennant une somme de cent mille livres de tournois noirs payée par lui à Guy, comte de Flandre, Renaud s'engage à le servir pendant une demi-année avec mille cavaliers armés. — *Datum apud Aberconwey, sexto die aprilis.*

Rymer, *Fœdera, conventiones, litteræ, etc.*, t. II, p. 675 (édit. de 1727), et t. I, IIme partie, p. 819 (édit. de 1816).

1295 6 avril. Le roi d'Angleterre remercie son secrétaire, Sifroi, archevêque de Cologne, des démarches qu'il a faites afin que lui et le roi d'Allemagne puissent se rencontrer à la fête de saint Jean-Baptiste, et le prie d'ajouter foi à ce que maître Gerlac *de Gardinis,* chanoine d'Aix-la-Chapelle, lui dira de sa part. — *Datum apud Aberconwey, sexto die aprilis.*

Rymer, *Fœdera, conventiones, litteræ, etc.*, t. II, p. 676 (édit. de 1727), et t. I, IIme partie, p. 819 (édit. de 1816).

L'official d'Utrecht autorise la translation en un autre endroit du cimetière de l'église de Westmunster, à Middelbourg, et la conversion de son ancien emplacement en un marché. — *Datum feria quarta post festum Pasche, anno Domini millesimo ducentesimo nonagesimo quinto.* 1295 6 avril.

Van den Bergh, *Oorkondenboek van Holland en Zeeland*, t. II, p. 413.

Guy, comte de Flandre et marquis de Namur, autorise son clerc Gérard, prévôt de l'église de Cassel, à acquérir des biens pour en doter une chapellenie, à fonder en l'abbaye de Flines. — *Dounées en l'an de grace mil deus cens quatre vins et quinze, le diemence as octaves de Pasques.* 1295 10 avril.

L'abbé Hautcœur, *Cartulaire de l'abbaye de Flines*, t. I, p. 361.

Guy, évêque de Liége, certifie que Jean de Coslaer, clerc, a transporté à la gilde de Saint-Euchère, de Saint-Trond, par-devant ses hommes de fief, sept bonniers de terres situés près de Saint-Trond. — *Datum et actum Leodii in camera palatii nostri, ... anno Domini M. CC. nonagesimo quinto, dominica die qua cantatur Misericordia.* 1295 17 avril.

Piot, *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Trond*, t. I, p. 398.

Traité d'alliance conclu entre Édouard, roi d'Angleterre, et Jean, duc de Brabant; celui-ci s'oblige à servir le roi pendant une demi-année, avec deux mille hommes à cheval bardés de fer, moyennant le payement de cent soixante mille livres de tournois noirs. — *Don. à Lammays en l'isle de Angleseye, le XXIII jour du mois d'avril, l'an de grace mil deus cents nonante quint.* 1295 23 avril.

Rymer, *Fœdera, conventiones, litteræ, etc.*, t. II, p. 677 (édit. de 1727), et t. II, IIme partie, p. 820 (édit. de 1816).

Jean li Taye et Sophie, sa sœur, disposent de leurs biens, dont ils donnent une longue énumération, en faveur du Béguinage, de l'Aumône des pauvres et des autres bonnes maisons de la ville de Mons. — *Che fu fait et deviset en le cambre maistre Jehan le Taye, l'an del incarnation Jhésu Crist mil deus cens quatre vins et quinse, le samedi devant le jour saint March l'évangeliste, ou mois d'avril.* 1295 23 avril.

De Villers, *Description analytique de cartulaires et de chartriers du Hainaut*, t. VIII, p. 167.

1295 24 avril. Philippe, roi de France, charge maître Jean Clairsens, chanoine de l'église Saint-Quentin en Vermandois, de saisir partout où il les trouvera, pour sauvegarder ses droits et ceux des tiers, les biens de feu Jacques Garet ou Louchart, d'Arras, panetier du roi. — *Actum apud Vicennem, in vigilia beati Marci apostoli, anno Domini millesimo ducentesimo nonagesimo quinto.*

Cronica et cartularium monasterii de Dunis, p. 658. Voir *Ibidem*, p. 915.

1295 24 avril. Waleran, seigneur de Fauquemont et de Montjoie, déclare avoir reçu du roi d'Angleterre une rente de trois cents livres tournois, par an, rente qu'il tiendra en fief de ce monarque. — *Don. à Lammays, en l'isle de Angleseye, le XXIVe jour du moys d'avril, l'an de grace mil ducentz nonant quint.*

Rymer, *Fœdera, conventiones, litteræ, etc.*, t. II, p. 677 (édit. de 1727), et t. I, IIme partie, p. 820 (édit. de 1816). — Fragment dans Ernst, *Histoire du Limbourg*, t. VI, p. 39.

1295 24 avril. Jean, seigneur de Kuyk, déclare avoir reçu en don, du roi d'Angleterre, une rente viagère de deux cents livres, pour laquelle il a fait hommage au roi. — *Doné à Lammays, en l'isle de Angleseye, le XXIVe jour du moys d'avril, l'an de grace mil ducentz nonant quint.*

Rymer, *Fœdera, conventiones, litteræ, etc.*, t. II, p. 677 (édit. de 1727), et t. I, IIme partie, p. 820 (édit. de 1816).

1295 25 avril. Acte passé devant le maire et les échevins d'Ostiches et constatant que les abbé et religieux de Cambron ont donné en arrentement perpétuel à Colard Cantematines dix bonniers de terres, de prés et de pâtures. — *Chou fu fait à Ostich, devant l'attre, l'an del incarnation Jhesu Crist M. CC. IIII^xx et XV, le jour saint Marc le evangeliste.*

De Smet, *Cartulaire de l'abbaye de Cambron*, p. 720.

1295 28 avril. Le roi d'Angleterre prie le roi des Romains, A., d'être favorable à Jean, duc de Brabant, etc., qui a épousé sa fille et est allié avec lui, et qui a différentes affaires à terminer à sa cour. — *Datum apud Lammays, in Angleseia, XXVIII die aprilis.*

Rymer, *Fœdera, conventiones, litteræ, etc.*, t. II, p. 677 (édit. de 1727), et t. I, IIme partie, p. 820 (édit. de 1816).

1295 28 avril. Édouard, roi d'Angleterre, remercie Wicbold, doyen de la grande église de Cologne, de ses négociations afin d'amener une entrevue entre Édouard et

le roi des Romains, et le prie d'ajouter foi à ce que lui dira, de sa part, le chanoine Gerlac *de Gardinis*. — *Datum apud Lammays, in Angleseia, XXVIII die aprilis.*

Rymer, *Fœdera, conventiones, litteræ, etc.*, t. II, p. 678 (édit. de 1727), et t. I, IIme partie, p. 821 (édit. de 1816).

Édouard, roi d'Angleterre, informe le roi des Romains, Adolphe, que son envoyé, le chevalier Robin de Coure, lui ayant fait remarquer que le jour de l'entrevue projetée entre eux était trop rapproché, il serait bon de remettre cette entrevue au milieu ou à la fin d'août. — *Datum apud Lammays, in Angleseia, XXVIII die aprilis.* 1295 28 avril.

Rymer, *Fœdera, conventiones, litteræ, etc.*, t. II, p. 678 (édit. de 1727), et t. II, IIme partie, p. 821 (édit. de 1816).

Le roi d'Angleterre envoie Jean, sire de Kuyk, pour entretenir le comte de Flandre des différends de celui-ci avec le comte de Hollande, et prie le comte Guy d'ajouter foi à ce que le seigneur de Kuyk lui dira de sa part. — *Datum apud Lammays, in Angleseia, XXVIII die aprilis.* 1295 28 avril.

Rymer, *Fœdera, conventiones, litteræ, etc.*, t. II, p. 678 (édit. de 1727), et t. I, IIme partie, p. 820 (édit. de 1816). — Van Mieris, *Charterboek der graaven van Holland*, t. I, p. 565. — Van den Bergh, *Oorkondenboek van Holland en Zeeland*, t. II, p. 415. — Fragment dans Kluit, *Historia critica comitatus Hollandiæ et Zeelandiæ*, t. II, p. 978.

Lettre semblable, écrite par le roi au comte de Hollande. — *Datum apud Lammays, in Angleseia, XXVIII die aprilis.* 1295 28 avril.

Rymer, *Fœdera, conventiones, litteræ, etc.*, t. II, p. 678 (édit de 1727), et t. I, IIme partie, p. 820 (édit. de 1816). — Van Mieris, *Charterboek der graaven van Holland*, t. I, p. 565. — Van den Bergh, *Oorkondenboek van Holland en Zeeland*, t. II, p. 415. — Kluit, *Historia critica comitatus Hollandiæ et Zeelandiæ*, t. II, p. 979.

L'official de Morinie charge le clerc Chrétien Hanewas de se rendre à Bailleul, auprès du châtelain Baudouin et de sa femme Agnès, pour y passer tous les actes que ces personnes voudraient passer en faveur de Guy, fils du comte de Flandre. — *Datum anno Domini millesimo ducentesimo nonagesimo quinto, feria quinta ante Cantate.* 1295 28 avril.

Ignace De Coussemaker, *Documents inédits relatifs à la ville de Bailleul*, t. I, p. 45.

1295 avril. Jean d'Avesnes, comte de Hainaut, confirme à l'abbaye de Bonne-Espérance la propriété de cent vingt bonniers de bois dit *le Bois-le-Comte* et de vingt-six bonniers de terres dits *les Tries de Bergesies*, moyennant le payement de huit mille livres de blancs, dont il reconnaît avoir été payé.—*Dounées l'an del incarnation Nostre Signeur Jhesu Crist mil deus cens quatre vins et quinze, ou mois d'avril.*

Maghe, *Chronicon ecclesiæ Bonæ Spei*, p. 242.

1295 avril Le chevalier Walter de Relenghes, seigneur de Morbecque, confirme des lettres de Mathilde, sa mère, châtelaine de Saint-Omer, en faveur de l'église de Watten et datées du mois de février 1258-1259.— *Datum anno incarnationis Domini M. CC. nonagesimo quinto, mense aprili.*

Fragment dans De Coussemaker, *Documents relatifs à la Flandre maritime*, p. 55.

1295 avril. Gérard, sire de Sotteghem, affranchit de toute exaction les biens que possédait dans ses domaines l'abbaye du Mont-Saint-Martin, du diocèse de Cambrai. — *Faites en l'an de grace mil deus cens quatre-vins et quinze, ou mois d'avril.*

Fragment dans Du Chesne, *Histoire généalogique des Maisons de Guines, etc.*, preuves, p. 557.

1295 avril. État de divers objets qui étaient conservés à Naples, dans les magasins de la Couronne; on y remarque plusieurs produits des fabriques de Flandre (*Panni de Alosto, viridi de Duaco, brunettæ de Ypra*).

Bibliothèque de l'École des chartes, 3me série, t. IV, p. 405.

1295 3 mai. Sœur Alice, religieuse de Clairefontaine, et Béatrix, sa sœur, prennent à cens, moyennant deux sous de Trèves par an et dans l'intention d'y bâtir une maison, un courtil appartenant à Lambekin, bourgeois d'Arlon; ce courtil et cette maison, après leur mort, appartiendront à l'abbaye de Clairefontaine. — *L'an de graice Nostre Signeur mil CC. et IIII^xx et XV ans, le jour de Invention Sainte Croix, ou mois de may.*

Goffinet, *Cartulaire de Clairefontaine*, p. 90.

1295 6 mai. Florent, comte de Hollande, fait connaître qu'il a conclu avec le comte de Flandre des trêves qui dureront jusqu'à la fin du mois d'août. — *Datum anno*

Domini M. CC. XCV, die Veneris post festum apostolorum Philippi et Jacobi.

Fragment dans Vredius, *Genealogia comitum Flandriæ*, preuves, t. II, p. 33. — Van Mieris, *Charterboek der graaven van Holland*, t. I, p. 566. — Kluit, *Historia critica comitatus Hollandiæ et Zeelandiæ*, t. II, p. 979. — Voir Jules de Saint-Genois, *Inventaire des chartes des comtes de Flandre*, p. 221.

Confirmation, par le comte Guy, de plusieurs acquisitions de biens faites par le monastère des Dunes, contrairement à la défense que sa mère, la comtesse Marguerite, avait faite aux ecclésiastiques d'acquérir de nouveaux biens. — *Che fu fait et dounei lan de grasse mil deus cens quatre vins et quinze, le vendredi apries le jour de may.* 1295 6 mai.

Cronica et cartularium monasterii de Dunis, p. 654. Voir *Ibidem*, p. 913. — Adrien But, *Cronica abbatum monasterii de Dunis*, p. 155.

Le roi de France avertit le comte de Flandre que ses gens, au mépris des ordres du monarque, importent en France des laines, des draps et d'autres marchandises venant d'Angleterre, et molestent les officiers du roi qui s'emparent d'objets de ce genre. Il prescrit au comte des mesures destinées à punir ou à prévenir ces excès. — *Parisius, VII die madii, anno Domini M. CC. nonagesimo quinto.* 1295 8 mai.

Fragment dans le *Messager des sciences historiques*, année 1842, p. 314. — Voir Jules de Saint-Genois, *Inventaire des chartes des comtes de Flandre*, p. 221.

Record fait, à la semonce du maire Gilles li Hérus, par les échevins de Mons, de l'acte par lequel Jean et Sophie li Taye avaient donné leurs biens à différents établissements charitables de cette ville. — *Chuis recors fu fais en le Maison de le pais, l'an del incarnation Jhésu Crist mil CC. quatre vins et quinze, le deluns devant le jour de l'Asscention, ou mois de may.* 1295 9 mai.

De Villers, *Description analytique de cartulaires et de chartriers du Hainaut*, t. VIII, p. 167.

Chrétien Hanewas, clerc du diocèse de Térouanne, informe l'official de Morinie qu'il a rempli à Bailleul la mission dont il avait été chargé par l'acte du 28 avril. — *Datum anno Domini millesimo ducentesimo nonagesimo quinto, feria tercia ante Ascensionem Domini.* 1295 10 mai.

Ignace de Coussemaker, *Documents inédits relatifs à la ville de Bailleul*, t. Ier, p. 45.

1295
14 mai.

L'official de Térouanne charge le notaire Chrétien Hanewas de passer tous les actes que le châtelain de Bailleul, Baudouin, et sa femme Agnès, feraient en faveur de Guy, fils du comte de Flandre. — *Datum anno Domini millesimo ducentesimo nonagesimo quinto, sabbato post Ascensionem Domini.*

Ignace de Coussemaker, *Documents inédits relatifs à la ville de Bailleul*, t. Ier, p. 42.

1295
19 mai.

Le comte de Hollande, Florent, se porte caution pour les bourgeois de la ville de Dordrecht qu'ils ne souffriront aucun préjudice de ce qu'ils ont scellé, ainsi que lui, l'acte de cession du tonlieu de Dordrecht à Gilles Claward, bourgeois de Bruges. — *Des donredaghes vore Sinxchen.*

Fragment dans Van den Bergh, *Oorkondenboek van Holland en Zeeland*, t. II, p. 417.

1295
21 mai.

Guy, comte de Flandre, et Jean, comte de Hainaut, s'en remettent à la décision de Godefroid de Brabant, seigneur d'Aerschot et de Vierson, et de Jean, seigneur de Dampierre et de Saint-Dizier : vingt seigneurs, leurs vassaux, seront désignés pour les forcer, au besoin, à accomplir les conditions de la sentence et des trêves proclamées, trêves qui dureront jusqu'à la Trinité. — *En l'an del incarnation Nostre Seigneur Jhesu Crist mil deus cens quatre vins et quinze, le vigile de le Pentecouste.*

Fragment dans Jules de Saint-Genois, *Inventaire des chartes des comtes de Flandre*, p. 222.

1295
22 mai.

Guy, comte de Flandre et marquis de Namur, et Jean d'Avesnes, comte de Hainaut, désignent des arbitres chargés de terminer leurs différends au sujet des injures, dommages, etc., qu'ils prétendaient avoir commis l'un envers l'autre, et les vassaux qui pourront les forcer à accomplir la sentence prononcée au sujet de leurs débats. — *... faites et dounées en l'an de l'incarnation Nostre-Signeur M. CC. XCV, le jour de le Pentecouste.*

De Reiffenberg, *Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, etc.*, t. I, p. 286. — Voir Jules de Saint-Genois, *Inventaire des chartes des comtes de Flandre*, p. 222.

1295
27 mai.

Le chevalier Henri de Wilre, seigneur de *Wesele* (Wuest-Wezel), donne à l'hôpital d'Anvers le personnat et les dîmes de *Wesele*. — *Dat was ghedaen ende ghemaect int' jaer Ons Heren dat men scryft dusentech twe hondert neghentech ende vive, des vridaghes naer Sinxendach.*

Le Roy, *Notitia marchionatus sacri Romani imperii*, p. 154. — Diercxsens, *Antverpia Christo nascens et crescens*, t. I, p. 343.

Jean, duc de Brabant, confirme la donation du personnat et des dîmes de *Wesele,* donation qui avait été faite à l'hôpital d'Anvers par le chevalier Henri de Wilre. — *Dit was ghedaen ende gemaect int' jaer Ons Heren dusentech twe hondert neghentech ende vive, des vridaghes na Sinxene.* 1295 27 mai.

Diercxsens, *Antverpia Christo nascens et crescens,* t. 1, p. 344.

Sentence arbitrale prononcée par Godefroid de Brabant, seigneur d'Aerschot, et Jean, seigneur de Dampierre, pour mettre fin aux dissensions qui existaient entre les comtes de Flandre et de Hainaut. — *Ce fut dit et pronunchiet ... au lieu* (entre Lessines et l'arbre de Wannebecq), *au jour* (le samedy après le jour de Pentecouste) *et à l'heure* (à heure de tierche) *deseurdis, en l'an de grace M. CC. IIII^xx et XV.* 1295 28 mai.

Fragment dans les *Bulletins de la Commission royale d'histoire,* 4me série, t. III, p. 480, et De Villers, *Notice sur un cartulaire concernant les terres de débat,* p. 16.

Siger de Braine, chevalier, seigneur de Seneffe, déclare que l'abbaye de Floreffe peut vendre le bois des Nowes et en faire son profit.—*Donées l'an de grasce mil deus cens nonante et cincq, le derrain jour dou mois de may.* 1295 31 mai.

Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique, t. XIV, p. 193.

Jean de Pamele, seigneur de Pamele et de Ledeberg, déclare qu'il a vendu à l'abbaye de Ninove huit bonniers de bois à Ter-Spreedt, qui étaient tenus par lui en fief de Jean, maire de Pepinghen, son oncle, et que le monastère tiendra dorénavant à charge d'un cens annuel de quatre deniers.—*Actum apud Pamelam, anno Domini M. CC. XCV, mense maio.* 1295 mai.

De Smet, *Corpus chronicorum Flandriæ,* t. II, p. 971.

Walter de Pollaer, chevalier, seigneur d'Oultre et de Santbergen, et Mathilde, sa femme, déclarent qu'ils ont vendu à l'abbaye de Ninove leur droit de gerbe dans leur domaine d'Oultre. — *Ghegheven in den jare Ons Heren als men scryft M. CC. XCV, in de maent van meie.* 1295 mai.

De Smet, *Corpus chronicorum Flandriæ,* t. II, p. 972.

Ban des échevins de Hennin-Liétard, interdisant de prêter à autrui des objets 1295 mai.

qui ne vous appartiennent pas. — *Ce fut fait lan M. CC. IIII^xx et XV, au mois de mai.*

Tailliar, *Recueil d'actes en langue romano-wallonne*, p. 434.

1295 4 juin. Sentence arbitrale prononcée par Frédéric, chevalier de *Heucenberg*, et Ludolphe, seigneur de *Holvels*, sur le différend qui s'était élevé entre l'abbé et les religieux du monastère de Saint-Maximin, à Trèves, et Herman, Jean, Brunon et Giselbert, fils du chevalier de *Hundeburch*, au sujet de la donation que leur mère Gertrude avait faite de certains biens situés à Waltbredimus, en faveur de l'abbaye de Saint-Maximin. — *Datum anno Domini M. CC. nonagesimo quinto, sabbato post festum Trinitatis.*

Bertholet, *Histoire du duché de Luxembourg*, t. V, preuves, p. LXXVIII.

1295 11 juin. Guy, comte de Flandre, charge le doyen Guillaume et le chanoine, maître Walter Bach, du chapitre de Courtrai, de recevoir des mains du comte de Hainaut ou de ses procureurs certaines lettres relatives aux débats ayant existé entre les prédécesseurs des deux comtes. — *L'an de grace mil deus cens quatre vins et quinze, le jour de S. Barnabé l'apostle.*

Fragment dans Jules de Saint-Genois, *Inventaire des chartes des comtes de Flandre*, p. 224, suivi de l'analyse de ce qui se passa à ce sujet à Courtrai, le 15 du même mois.

1295 14 juin. Le comte de Hollande promet aux habitants de Dordrecht de les garantir de tout préjudice au sujet des quatre mille livres de Flandre, pour lesquelles ils se sont portés ses cautions envers Pierre Van der Spuye, de Damme, et sire Gilles Claward, de Bruges. — *Dinxdag na Sint Odulphi daghe.*

Fragment dans Van den Bergh, *Oorkondenboek van Holland en Zeeland*, t. II, p. 417.

1295 16 juin. Le chevalier Roger de Ghistelles et Jacques de Donze, receveur du comte de Flandre, promettent à la ville de Bruges de lui faire obtenir du comte des lettres patentes autorisant la levée d'accises. — *A Male, le joesdi procain après le jour Saint Barnabe l'apostle, en l'an de gracie mil deus cens quatre vins et quinze, el mois de juing.*

Fragment dans Gilliodts-Van Severen, *Inventaire des archives de la ville de Bruges*, t. I, p. 41.

1295 18 juin. Sentence de l'official de Paris, absolvant quatre jeunes gens de Gand : Nicolas Bayart, Jean de Zele, Guillaume Nicolai et Gosuin Knif, étudiants à l'univer-

sité de Paris, de l'accusation d'avoir blessé mortellement le clerc Gilles Tordin ou Fordin. — *Datum anno Domini millesimo ducentesimo nonagesimo quinto, die sabbathi praedicta (scilicet sabbathi ante festum Nativitatis beati Johannis Baptistæ).*

Warnkönig, *Flandrische Staats- und Rechts-Geschichte*, t. III, IIme partie, p. 89. — Voir Van Duyse, *Inventaire analytique des chartres de la ville de Gand*, p. 66.

Hugues, seigneur d'Épinois et d'Antoing, se soumet au sujet de son différend avec le chapitre d'Antoing à l'arbitrage de Renaud de Romme, chanoine d'Antoing, et de Hellin d'Antoing, chanoine de Lille, fils de Hugues, et, dans le cas où ils ne pourraient s'entendre, à la décision de Baudouin de Saint-Omer, trésorier du chapitre de Furnes. — *En l'an de grâce mil CC. quatre vins et quinse, le deluns devant la Sein Jehan Baptiste.* 1295 20 juin.

Annales du Cercle archéologique de Mons, t. IX, p. 119. — De Villers, *Description analytique cartulaires et de chartriers du Hainaut*, t. V, p. 51.

Philippe, roi de France, enjoint au comte de Flandre de faire restituer à qui de droit les laines achetées en Brabant et en Hollande par des marchands de Florence et de Sienne et qui avaient été saisies en Flandre. — *Parisius, die Mercurii ante festum Nativitatis beati Joannis Baptistæ, anno Domini millesimo ducentesimo nonagesimo quinto.* 1295 22 juin.

Fragment dans le *Messager des sciences historiques*, année 1842, p. 515. — Voir Jules de Saint-Genois, *Inventaire des chartes des comtes de Flandre*, p. 225.

Le pape Boniface, à la demande de l'abbé de Saint-Trond, approuve la nomination d'Arnoul, doyen de l'église Saint-Barthélemy, et de maître Gérard d'Alst, chanoine de l'église Saint-Paul, de Liége, en qualité d'arbitres du différend relatif à l'église de Kerkom. — *Datum Anagni, decimo kalend. julii, pontificatus nostri anno primo.* 1295 22 juin.

Piot, *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Trond*, t. I, p. 399.

Philippe, roi de France, ordonne au comte de Flandre de relâcher les bourgeois de Gand, accusés injustement d'avoir conspiré contre Guy et que ce prince avait fait arrêter. — *Parisius, die Martis post Nativitatem beati Johannis Baptiste, anno Domini M. CC. nonagesimo quinto.* 1295 28 juin.

Fragment dans Jules de Saint-Genois, *Inventaire des chartes des comtes de Flandre*, p. 225.

1295 28 juin. Le chevalier Gilles *de Monte,* sénéchal de Brabant, déclare qu'il ne possède aucun droit sur les pêcheries ou fossés existants entre ses prés et ceux de l'abbaye de Saint-Trond, à Donck. — *Datum anno Domini M. CC. nonagesimo quinto, in vigilia Petri et Pauli apostolorum.*

Piot, *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Trond,* t. I, p. 400.

1295 juin. Le duc Jean confirme la vente de vingt-sept bonniers de prés et de deux bonniers de marécages, situés à Vorst, vente qui avait été faite à l'abbaye de Tongerloo par le chevalier Gilles de Putte dit *de Monte,* sénéchal de Brabant. — *Datum anno Domini M. CC. nonagesimo quinto, mense junio.*

Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique, t. V, p. 367.

1295 5 juillet. Sentence arbitrale, rendue par les deux chanoines acceptés pour arbitres (voir plus haut, au 20 juin), afin de terminer le débat existant entre le seigneur et le chapitre d'Antoing. — *L'an de l'incarnation Notre Seigneur Jesus Crist mil deus cens quatre vins et quinse, le demars apries le iour Saint Martin c'on dist le boullant.*

Annales du Cercle archéologique de Mons, t. IX, p. 122. — De Villers, *Description analytique de cartulaires et de chartriers du Hainaut,* t. V, p. 54.

1295 10 juillet. Jacques, évêque de la Morinie, confirme la vente de la dîme de *Kousebronne,* qui avait été faite, moyennant cent quinze livres de Paris, au profit des chapellenies fondées par lui à Térouanne et à Boulogne. — *Datum atque perfectum anno incarnationis Domini M. CC. XCV, dominica post octavas apostolorum Petri et Pauli.*

Miræus et Foppens, *Opera diplomatica,* t. IV, p. 419.

1295 11 juillet. Acte passé devant le maire et les échevins de Bouvignes et par lequel Jean de Meez, Thomas Kincelet et Jacques d'Anhée reconnaissent devoir aux Lombards de Bouvignes cent cinquante muids d'épeautre. — *Ce fu fait ... l'an de grasce milh CC. nonante et cinq, le lundi après le feste saint Goire.*

Jules Borgnet, *Cartulaire de la commune de Bouvignes,* t. I, p. 23.

1295 12 juillet. Vidimus, donné par les abbés de Saint-Pierre et de Saint-Bavon, de Gand, de la charte par laquelle le comte de Hollande avait promis, le 12 juin 1290, de

s'en rapporter à la décision des comtes de Flandre et de Nevers et du duc de Brabant au sujet de ses différends avec le comte de Flandre et les nobles zélandais. — *Datum anno Domini M. CC. nonagesimo quinto, feria tercia ante festum Divisionis apostolorum.*

Kluit, *Historia critica comitatus Hollandiæ et Zeelandiæ*, t. II, p. 960.

Vidimus, donné par Adolphe, roi des Romains, du mandement du roi Guillaume, du 27 avril 1248, ordonnant aux vassaux du comte de Namur de reconnaître pour leur seigneur Jean d'Avesnes. 1295 13 juillet.

Fragment dans les *Bulletins de la Commission royale d'Histoire*, 3e série, t. V, p. 76. — Adolphe Borgnet, *Analyse des chartes namuroises qui se trouvent à Lille*, p. 40.

Jean, duc de Lotharingie, de Brabant et de Limbourg, met à néant les saisies qui avaient été opérées des biens allodiaux de feu Jean *de Inferno* (Van der Hellen), doyen de l'église Sainte-Gudule, de Bruxelles, biens dont la propriété avait été léguée au chapitre de cette église. — *Datum anno Domini M. CC. XCV, feria quarta ante Divisionem apostolorum.* 1295 13 juillet.

Fragment dans Butkens, *Trophées de Brabant*, t. I, preuves, p. 134.

Philippe, roi de France, prescrit au comte de Flandre de protéger les marchands écossais, qu'il a autorisés à commercer librement dans tout le royaume et surtout en Flandre. — *Parisius, die Jovis post octavas estivales festi beati Martini, anno Domini millesimo ducentesimo nonagesimo quinto.* 1295 14 juillet

Fragment dans le *Messager des sciences historiques*, année 1842, p. 315. — Voir Jules de Saint-Genois, *Inventaire des chartes des comtes de Flandre*, p. 226.

Le roi Philippe défend au bailli d'Amiens de citer ou d'inquiéter, jusqu'à la prochaine fête de la Décollation de saint Jean-Baptiste, le comte de Flandre, du chef d'avoir désobéi à ses ordres. — *Parisius, die Jovis post octavas estivales festi beati Martini, anno Domini millesimo ducentesimo nonagesimo quinto.* 1295 14 juillet.

Fragment dans le *Messager des sciences historiques*, année 1842, p. 315. — Voir Jules de Saint-Genois, *Inventaire des chartes des comtes de Flandre*, p. 226.

Philippe, roi de France, défend à Jean Arrode, bourgeois de Paris, et à Guillaume *de Trapis*, de s'immiscer dans la surveillance des ports et « issues » du pays de Flandre et de la sortie, dans ce pays, des marchandises dont le com- 1295 16 juillet.

merce avec les ennemis du royaume est prohibé. — *Parisius, die Jovis post octavas estivales festi beati Martini, anno Domini millesimo ducentesimo nonagesimo quinto.*

Fragment dans Jules de Saint-Genois, *Inventaire des chartes des comtes de Flandre*, p. 519.

1295
16 juillet.

Guy, comte de Flandre, consent à ce que Chrétien li Brabantres, son bailli de Furnes, vende à l'abbaye de Saint-Nicolas, de cette ville, trois mesures de terres, situées à Furnes. — *Faites et données à Winendale, en l'an de grace M. CC. quatre vins et quinze, le semmedi après le Division des aposteles.*

F. V. et C. C., *Chronicon et cartularium abbatiæ Sancti Nicolai Furnensis*, p. 105.

1295
17 juillet.

Le roi de France mande au comte de Flandre d'arrêter et de faire jeter en prison des bourgeois de Metz réfugiés dans ses États, Jean Souler, bourgeois de Troyes, ayant été emprisonné par des habitants de la première de ces villes. — *Parisius, dominica ante festum beate Magdalene, anno Domini M. CC. nonagesimo quinto.*

Fragment dans Jules de Saint-Genois, *Inventaire des chartes des comtes de Flandre*, p. 226.

1295
19 juillet.

Le chevalier Philippe d'Axel, frère Michel dou Muer, convers des Dunes, et Walter de le Hamme, sergent du comte de Flandre, arbitres du débat existant entre la communauté de *Riedich* et l'abbaye de Cambron, reconnaissent les droits de cette dernière à la propriété de la pêcherie de *Riedich*. — *Ce fu fait en l'an de grasse M. CC. IIII^{xx} et XV, le mardi devant le jour de le Magdelaine.*

De Smet, *Cartulaire de l'abbaye de Cambron*, pp. 487 et 491.

1295
23 juillet.

Jean Vilain dou Markiet, bourgeois de Mons, et sa tante, Marie des Preis, donnent, pour y fonder un hôpital, la demeure ayant appartenu à dame Fressende de Lens. — *Che fu fait en l'an de l'incarnation Nostre Signeur Jhésu Crist mil deus cens quatre vins et quinze, le samedi devant le jour saint Jakeme et saint Crestofle, ou mois de fenal.*

Annales du Cercle archéologique de Mons, t. VII, p. 382. — Lacroix, *Notice sur le sceau primitif de Mons, etc.*, p. 7. — Voir De Villers, *Description analytique de cartulaires et de chartriers du Hainaut*, t. VIII, p. 176.

Le comte Guy déclare avoir vendu à l'abbaye de Dunes, par l'intermédiaire de son sergent, Hugues de le Vulstrate, bourgeois de Gand, vingt-deux bonniers de moeres, situés à Hulst, au lieu dit *Oestmoere,* moyennant le payement d'une somme de trente livres et d'un cens annuel de six deniers, par bonnier. — *Faites et donneis le an de grace mil deus cens quatre vins et quinze, el mois de jule.* 1295 juillet.

Cronica et cartularium monasterii de Dunis, p. 373. Voir *Ibidem*, p. 914.

Le comte Guy déclare avoir vendu à l'abbaye des Dunes, par l'intermédiaire de son sergent, Hugues de le Vulstrate, bourgeois de Gand, quatre bonniers deux mesures et trente et une verges de moeres, situés à Hulst, au lieu dit *Oestmoere,* moyennant le payement d'une somme de seize livres de Flandre et d'un cens annuel de six deniers, par bonnier. — *Faites et dounés l'an de grace mil deus cent quatre vins et quinze, el mois de jule.* 1295 juillet.

Cronica et cartularium monasterii de Dunis, p. 374. Voir *Ibidem*, p. 914.

Les échevins et consaux de Messines, en Flandre, se plaignent que l'abbesse de cette ville prétend les contraindre à payer une taxe du centième denier, accordée par elle au roi de France, et prient le comte de Flandre de les protéger contre ses exactions. — *En l'an del Incarnation mil deus cens quatre vins et quinze, el mois de jule.* 1295 juillet.

Fragment dans Jules de Saint-Genois, *Inventaire des chartes des comtes de Flandre*, p. 228.

Acte constatant que Daniaus, d'Auchy, a pris en arrentement du maître de la ferme de Hellignies, appartenant à l'abbaye de Flines, un quartier de terres, situé près du *Vies Més.* — *Che fut fait en l'an del incarnation Jhesu Crist mil CC. IIII^{xx} et XV, el mois de juignet.* 1295 juillet.

L'abbé Hautcœur, *Cartulaire de l'abbaye de Flines*, t. I, p. 361.

Baudouin de Hennin, seigneur de Fontaine, déclare qu'il est convenu avec le comte de Hainaut de faire ouvrir par deux de ses vassaux une enquête, pour décider s'il doit tenir en franc-alleu ou en fief et hommage du comte les terres de Forchies et de Souvret. — ... *Lettres faites et données l'endemain dou jour saint Pierre entrant aoust, l'an M. CC. XCV.* 1295 2 août.

De Reiffenberg, *Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, etc.*, t. I, p. 446.

1295 8 août. Guy, comte de Flandre et marquis de Namur, charge le chevalier Chrétien de Snellenghien et Eustache Hauwil de faire annoncer que la fête qui se célébrait à *Mernes* ou Merris, aura lieu dorénavant à Bailleul tous les ans, à la Saint-Laurent. — *Faites et dounées en l'an de grace mil deus cens quatre vins et quinze, le lundy devant le Saint Leurench.*

Ignace De Coussemaker, *Documents inédits relatifs à la ville de Bailleul*, t. Ier, p. 41.

1295 8 août. Vidimus, donné par frère Pierre, gardien du couvent des Frères mineurs, de Dordrecht, du diplôme par lequel Guy, comte de Flandre, avait promis, le 15 octobre 1256, de ne pas recevoir dans ses États les bannis de Hollande et de Zélande.—*Datum anno Domini millesimo ducentesimo nonagesimo quinto, feria secunda ante Laurentii.*

Van Mieris, *Charterboek der graaven van Holland*, t. I, p. 298.

1295 10 août. L'avoué, les échevins et la communauté de Bailleul promettent d'indemniser les habitants de Merris des pertes qu'ils pourraient souffrir par suite de la translation à Bailleul de la fête de Saint-Laurent, de Merris. — *Faites l'an de l'incarnation Nostre Signeur M.CC. IIII^xx et quinse, le jour saint Laurens.*

Ignace de Coussemaker, *Documents inédits relatifs à la ville de Bailleul*, t. Ier, p. 42.

1295 12 août. Édouard, roi d'Angleterre, demande à Marie (de Brabant), reine de France, des nouvelles de sa santé et lui annonce qu'il jouit d'une parfaite santé; il ajoute quelques mots sur ses bonnes relations avec la reine, relations qu'il désire entretenir. — *Datum apud Westmonasterium, XII die augusti.*

Rymer, *Fœdera, conventiones, litteræ, etc.*, t. II, p. 684 (édit. de 1727), et t. I, IIe partie, p. 824 (édit. de 1816).

1295 12 août. Edouard, roi d'Angleterre, informe le roi Adolphe qu'il a écouté ce que Godefroid de Clingenveld, grand précepteur de l'ordre de Saint-Jean, de Jérusalem, avait à lui dire de sa part; il ajoute qu'il a chargé de se rendre auprès du roi le chevalier Guillaume d'Ormesby et le chanoine d'Aix-la-Chapelle Gerlac. — *Datum apud Westmonasterium, XIIII die augusti.*

Rymer, *Fœdera, conventiones, litteræ, etc.*, t. II, p. 684 (édit. de 1727), et t. I, IIe partie, p. 824 (édit. de 1816).

Jean, comte de Sayn, reporte au duc Jean et reprend en fief de ce duc la moitié du château de *Bedendorp*, acheté par lui au couvent de Notre-Dame, d'Utrecht. — *Datum anno Domini M. CC. XCV, feria sexta ante Assumptionem Mariæ.* 1295 12 août.

Butkens, *Trophées de Brabant*, t. I, preuves, p. 155.

Le pape Boniface confère à Léon *de Flisco* la prévôté de Saint-Donatien, de Bruges, bien qu'il eût déjà d'autres bénéfices. 1295 2 janv.-14 août.

En latin. Baron Kervyn de Lettenhove, *Codex Dunensis*, p. 265.

Edisius Maletellus, chanoine de Cambrai, chargé par le Saint-Siége de mettre Léon *de Flisco* ou de Fiesque en possession de la prévôté de Saint-Donatien, de Bruges, à laquelle le comte de Flandre refusait de l'admettre, défend aux ecclésiastiques de troubler le nouveau prévôt dans la jouissance de ses droits et revenus. — *Datum Cameraci, anno Domini M. CC. nonagesimo quinto, die XIIII mensis augusti, indictione VII, pontificatus domini Bonifacii papæ octavi anno primo.* 1295 14 août.

Baron Kervyn de Lettenhove, *Codex Dunensis*, p. 262.

L'official de Liége donne son approbation aux lettres d'indulgence que des archevêques et les évêques ont accordées à l'église d'Aix-la-Chapelle.—*Datum anno Domini M. CC. nonagesimo quinto, dominica die post Assumptionem Virginis Mariæ.* 1295 21 août.

Quix, *Geschichte der S. Peter-Pfarrkirche* (d'Aix-la-Chapelle), p. 127.

Jean, duc de Lothier, de Brabant et de Limbourg, promet, au nom du chevalier Gérard de Juliers, qu'il servira fidèlement Guy, comte de Flandre et marquis de Namur, et ensuite les comtes de Namur, héritiers de Guy, dont il est devenu le vassal. — *Faites en l'an de grace (mil) deus cens quatre vins et quinze, le mardi devant le jour saint Biertermieu l'apostle.* 1295 25 août.

Willems, *Brabantsche yeesten*, t. I, p. 685. — Fragment dans Jules de Saint-Genois, *Inventaire des chartes des comtes de Flandre*, p. 229.

Le comte de Flandre fait amende honorable au roi de France pour plusieurs de ses désobéissances et donne pour cautions de sa fidélité son fils Guillaume, 1295 25 août.

Guy, comte de Saint-Pol, et le seigneur d'Harcourt. — *Die Jovis post octabas Assumpcionis beate Marie virginis, apud Luparam.*

Beugnot, *Les Olim*, t. II, p. 394.

1295 25 août. Jean d'Avesnes, comte de Hainaut, promet d'acheter le Cantimpret de Mons, qui fait partie de la juridiction de Cuesmes, et tout ce que le châtelain de Mons et le seigneur de Belœil ont en cette ville, pour être incorporés dans les fortifications et soumis au jugement des échevins. — *Ki furent faites l'an de grasce mil deus cens quatre vins et quinze, lendemain dou jour saint Bietremiu l'apostle, par un dioeus, el mois d'aoust.*

Annales du Cercle archéologique de Mons, t. XII, p. 437. — De Villers, *Description analytique de cartulaires et de chartriers du Hainaut*, t. VII, p. 185, et *Cartulaire des rentes et cens dus au comte de Hainaut*, t. II, p. 275.

1295 25 août. Jean d'Avesnes, comte de Hainaut, accorde à la ville de Mons, en considération des prêts qu'elle lui a faits, certains droits à lever sur les habitants de cette ville et permet aux échevins et au conseil d'établir des tailles et des assises. — *Ki furent faites l'an de grasse mil deus cens quatre vins et quinse, lendemain dou jour saint Bietremer l'apostle, par un dioeus, u mois d'aoust.*

De Villers, *Cartulaire des rentes et cens dus au comte de Hainaut*, t. II, p. 276.

1295 26 août. Jean d'Avesnes, comte de Hainaut, confirme l'ancienne coutume en vertu de laquelle quiconque avait habité paisiblement un an et un jour à Mons était affranchi de tout droit de servage. — *Che fu fait et donnet à Mons, en l'an de grasce mil deus cens quatre vins et quinse, le devenres apriès le jour saint Bietremer l'apostle, u mois d'aoust.*

Jean de Boussu, *Histoire de Mons*, p. 78. — De Reiffenberg, *Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, etc.*, t. I, p. 451. — Vinchant, *Annales de la province et comté de Hainaut*, t. VI, p. 65. — De Villers, *Cartulaire des rentes et cens dus au comte de Hainaut*, t. II, p. 277.

1295 26 août. Vidimus, émanant du maire, des échevins et de toute la communauté et université de la ville de Mons, de l'acte qui précède.—*Ce fu fait l'an et le jour devant dit.*

De Villers, *Cartulaire des rentes et cens dus au comte de Hainaut*, t. II, p. 277.

Jean d'Avesnes, comte de Hainaut, affranchit la ville de Mons et sa banlieue, ainsi que les personnes qui viendront y demeurer, des droits de mortemain, de meilleur catel, etc., sauf au comte le droit de poursuivre et de réclamer les serfs et serves dans le terme d'un an et d'un jour. — *Che fu fait et donnet à Mons, en l'an de grasce mil deus cens quatre vins et quinse, le devenres apriès le jour saint Bietremer l'apostle, u mois d'aoust.* 1295 26 août.

De Reiffenberg, *Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, etc.*, t. I, p. 447. — Vinchant, *Annales de la province et comté de Hainaut*, t. VI, p. 61. — De Villers, *Cartulaire des rentes et cens dus au comte de Hainaut*, t. II, p. 279.

Un grand nombre de vassaux du comte de Hainaut approuvent et, à sa demande, confirment la charte qu'il avait accordée à la ville de Mons, pour la suppression des droits de servage.—*Faites et données à Mons, l'an de grasce mil deus cens quatre vins et quinse, le devenres apriès le jour saint Bietremer l'apostle, u mois d'aoust deseure dis.* 1295 26 août.

De Villers, *Cartulaire des rentes et cens dus au comte de Hainaut*, t. II, p. 284.

Jean Berthout, seigneur de Neckerspoel, fait connaître les conditions de l'accord qui est intervenu entre Florent Berthout, tuteur de Jean Berthout, seigneur de Malines, d'une part, et lui et son père Jean Berthout, seigneur de Berlaer, au sujet de l'exercice de la juridiction à Neckerspoel, près de Malines. — *En l'an de l'incarnation Nostre Seingnor mille deus cens quatre vins et quinse, le samedi après le Saint Bertelmi.* 1295 27 août.

Fragment dans Gyseleer-Thys, *Additions et corrections à la notice de M. Gachard sur les archives de Malines*, Ire partie, p. 11. — Van Doren, *Inventaire des archives de la ville de Malines*, t. I, p. 12.

Les juges, les échevins, le conseil et tous les citoyens de Cologne, voulant reconnaître les services que leur avaient rendus le chevalier Werner de Rode et ses héritiers, son fils Jean Schevart et son petit-fils, le chevalier Werner, reçoivent ceux-ci dans la bourgeoisie et leur assignent une rente annuelle de dix marcs. — *Actum et datum anno Domini millesimo ducentesimo nonagesimo quinto, in vigilia Nativitatis beate Marie virginis.* 1295 7 septembre.

Ennen et Eckertz, *Quellen zur Geschichte der Stadt Köln*, t. III, p. 401.

Le pape Boniface confirme aux abbés et aux religieux de l'ordre de Cîteaux le droit de recevoir les confessions de leurs subordonnés et des laïques malades 1295 9 septembre.

qui désirent recevoir d'eux les sacrements et la sépulture. — *Datum Anagnie, V idus septembris, pontificatus nostri anno primo.*

Cronica et cartularium monasterii de Dunis, p. 279. Voir *Ibidem*, p. 914.

1295 9 septembre. Le pape Boniface déclare aux abbesses et religieuses de l'ordre de Cîteaux que les ecclésiastiques séjournant dans leurs monastères et y célébrant l'office divin ne devront être présentés qu'une fois aux évêques, pour être admis à remplir cet office. — *Datum Anagnie, V idus septembris, pontificatus nostri anno primo.*

Cronica et cartularium monasterii de Dunis, p. 280. Voir *Ibidem*, p. 915.

1295 9 septembre. Le pape Boniface, à la demande de l'abbé et des religieux de Cambron, leur permet de racheter des dîmes dans les diocèses de Cambrai, de Tournai et d'Utrecht, des mains des laïques, avec le consentement de l'autorité diocésaine et des curés des paroisses. — *Datum Anagnie, V idus septembris, pontificatus nostri anno primo.*

De Smet, *Cartulaire de l'abbaye de Cambron*, p. 74.

1295 13 septembre. Le prévôt, le doyen et tout le chapitre de l'église Sainte-Pharaïlde, de Gand, présentent le clerc Arnoul de Châlons au comte Guy pour remplir l'office de recteur de leurs écoles. — *Datum anno Domini M. CC. VC, feria tertia ante Exaltationem Sanctæ Crucis.*

Warnkönig, *Flandrische Staats- und Rechts-Geschichte*, t. II, Ire partie, Urkunden, p. 45, et t. III, p. 271 (édit. Gheldolf).

1295 14 septembre. Philippe, roi de France, écrit au comte Guy pour l'engager à renoncer aux poursuites qu'il a intentées à Arnoul d'Audenarde, au sujet des biens que ce dernier possède dans le royaume, ces poursuites portant un grand préjudice, non-seulement à Arnoul, mais encore au roi. — *Parisius, in festo Exaltationis Sancte Crucis, anno Domini M. CC. nonagesimo quinto.*

Fragment dans Jules de Saint-Genois, *Inventaire des chartes des comtes de Flandre*, p. 230.

1295 15 septembre. Walles, seigneur de Ladeuse, confirme la vente de trois bonniers de terres, vente qui a été faite au monastère d'Épinlieu par Huart, chevalier de Saint-Vaast. — *Che fu fait et reconneut au castiaul à Mons, l'an del incarnation*

Jhésu Crist mil deus cens quatre vins et quinze, le deluns devant le jour saint Mahiu l'apostole, ou mois de septembre.

De Villers, *Description analytique de cartulaires et de chartriers du Hainaut*, t. III, p. 62.

Philippe, roi des Français, charge maître Jean Clairsens, chanoine de Saint-Quentin en Vermandois, de séquestrer les biens de feu Jacques Garet ou Louchard, d'Arras, son panetier. — *Actum apud Vicenas, in vigilia beati Mathei apostoli, anno Domini M. CC. nonagesimo quinto.* 1295 20 septembre.

Baron Kervyn de Lettenhove, *Notice sur un manuscrit de l'abbaye des Dunes*, p. 25, et *Codex Dunensis*, p. 269.

Sentence d'excommunication prononcée par le chanoine Edisius Marotellus contre Guy, comte de Flandre, qui refusait à Léon de Fiesque la possession de la prévôté de Saint-Donatien, de Bruges. — *Datum Cameraci, anno Domini M. CC. nonagesimo quinto, feria secunda post festum beati Mathei apostoli.* 1295 22 septembre.

Baron Kervyn de Lettenhove, *Codex Dunensis*, p. 270.

Édouard, roi d'Angleterre, enjoint à Jean Butecourt, gardien de Yarmouth, et aux baillis de cette ville de protéger et d'aider les habitants de la Hollande, de la Zélande et de la Frise qui viennent pêcher dans la mer, à proximité de Yarmouth. — *Teste rege, apud Wengeham, XXVIII die septembris.* 1295 28 septembre.

Rymer, *Fœdera, conventiones, litteræ, etc.*, t. II, p. 688 (édit. de 1727), et t. I, IIme partie, p. 826 (édit. de 1816). — Van Mieris, *Charterboek der graaven van Holland*, t. I, p. 566 (avec une traduction en hollandais). — Van den Bergh, *Oorkondenboek van Holland en Zeeland*, t. II, p. 419.

Le roi d'Angleterre informe le roi des Romains, Adolphe, que Guillaume d'Ormesby, chevalier, et le clerc Gerlac *de Gardinis* l'ont informé de son intention d'envoyer à Cambrai des députés pour traiter de la conclusion d'une trêve avec le roi de France, mais que celui-ci refuse pour le moment de négocier. — *Datum apud Wengham, XXVIII die septembris.* 1295 28 septembre.

Rymer, *Fœdera, conventiones, litteræ, etc.*, t. II, p. 689 (édit. de 1727), et t. I, IIme partie, p. 826 (édit. de 1816).

Édouard, roi d'Angleterre, se plaint à Adolphe, roi des Romains, que le comte de Luxembourg Henri, l'un de ses vassaux, a fait saisir dans ses domaines 1295 1er octobre.

la somme de douze mille livres tournois, qu'Édouard envoyait au comte de Bar, pour les dépenses de la guerre contre le roi de France, et le prie de punir cet outrage. — *Datum apud Cantuar., primo die octobris.*

Rymer, *Fœdera, conventiones, litteræ, etc.*, t. II, p. 690 (édit. de 1727), et t. I, IIme partie, p. 827 (édit. de 1816).

1295 1er octobre. Les échevins de Papenghien attestent que l'abbé et les religieux de Cambron ont donné à cens à Jean Del Buc, moyennant neuf sous tournois et deux chapons par an, un journal de terres situé au lieu dit *Au Buc.* — *Che fut fait à le Saint Remi, l'an del incarnation Jhesu Crist M. CC. quatre vins et quinze.*

De Smet, *Cartulaire de l'abbaye de Cambron*, p. 168.

1295 1er octobre. Acte des échevins de Papenghien, attestant que l'abbé et les religieux de Cambron ont donné à rente perpétuelle à Jean Moustin de le Haye un demi-bonnier de terres, situé à Le Haye. — *Che fu fait à le Saint Remi, l'an del incarnation Jhesu Crist M. CC. LXXX et XV.*

De Smet, *Cartulaire de l'abbaye de Cambron*, p. 169.

1295 2 octobre. Édouard, roi d'Angleterre, déclare que les cent mille livres tournois, dont Guy, comte de Flandre, a donné quittance à Renaud, comte de Gueldre, seront décomptées des deux cent mille livres que Guy doit donner au roi, comme dot de sa fille Philippine, fiancée d'Édouard, fils de ce monarque. — *Datum apud Cantuar., secundo die octobris, anno regni nostri vicesimo tertio.*

Rymer, *Fœdera, conventiones, litteræ, etc.*, t. II. p. 690 (édit. de 1727), et t. I, IIme partie, p. 827 (édit. de 1816).

1295 5 octobre. Lettre échevinale d'Herenthals, par laquelle Walter De Corte assigne différents cens à frère Jacques de Bruges, précepteur général de l'ordre du Temple en Brabant. — *Datum et actum anno Domini M. CC. nonagesimo quinto, feria quarta post festum beati Remigii.*

Fragment dans les *Bulletins de la Commission royale d'histoire*, 4me série, t. II, p. 174. — Wauters, *Rapport sur les manuscrits et autres documents qui se trouvent à la Bibliothèque nationale et aux archives nationales de Paris*, p. 98.

1295 13 octobre. Le chevalier Walter Volcaert, sa femme Élisabeth et leurs fils, les chevaliers Jean et Laurent, reportent entre les mains du duc Jean et reprennent de lui en

fief leurs biens de *Cantincrode* et d'autres, situés dans la paroisse de Mortzel. — *Datum anno Domini M. CC. XCV, feria quinta ante Lucæ evangelistæ.*

Butkens, *Trophées de Brabant*, t. I, preuves, p. 135. Voir *Ibidem*, supplément, t. I, p. 551.

Dodyn d'Everinghen renonce à toutes prétentions sur le bien situé à Barlant, Oudelant et Badickedorp, ayant appartenu à sire Nicolas Vriesen et qui est devenu la propriété de sire Florent de Hainaut, prince de Morée.— *Ghegheven des zaterdachs naer Sente Victoirs dach, int jaer Ons Heeren duusent twee hondert ende vyf en tnegentich, in Middelburg.* 1295 15 octobre.

Van Mieris, *Charterboek der graaven van Holland*, t. I, p. 567. — Van den Bergh, *Oorkondenboek van Holland en Zeeland*, t. II, p. 420.

Lettres de Guillaume de Hangest, garde de la prévôté de Paris, relatives au transport des droits et actions du roi de France sur les biens de feu Romond d'Asti, lombard, en faveur du comte et de la comtesse de Hainaut. — *Donné l'an de grasce M. CC. XCV, le diemence devant le fieste saint Luc euvangeliste.* 1295 16 octobre.

De Reiffenberg, *Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, etc.*, t. I, p. 443.

Giselbert de Foerse et Henri Kueman, mambours de l'église de Fouron-Saint-Martin, et les habitants de cette paroisse vendent à l'abbaye de Burtscheid une rente annuelle de dix-huit deniers de Cologne assignée sur leurs biens de *Vilen*. — *Datum et actum anno Domini M. CC. XC quinto, dominica ante festum beati Luce.* 1295 16 octobre.

Quix, *Geschichte der ehemalige Reichs-Abtey Burtscheid*, p. 295.

Philippe, roi de France, autorise ses trésoriers à transporter au comte et à la comtesse de Hainaut ses droits et actions sur les biens de feu Romond d'Asti, lombard, ayant demeuré à Solesmes. — *Actum Parisius, die sabbati post festum beati Lucæ evangelistæ, anno Domini M. CC. XCV.* 1295 22 octobre.

De Reiffenberg, *Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, etc.*, t. I, p. 443.

Jean, duc de Lotharingie, de Brabant et de Limbourg, autorise l'abbaye d'Op-Linter à employer pour le transport des grains à ses moulins autant de 1295 27 octobre.

chevaux que les meuniers de Tirlemont en emploient. — *Datum anno Domini millesimo ducentesimo nonagesimo quinto, in vigilia beatorum apostolorum Symonis et Jude.*

Bets, *Geschiedenis der gemeenten Oplinter, Bunsbeek en Hauthem*, p. 255.

1295 1er novembre. Arrêt du parlement de Paris attribuant au comte d'Arras, contrairement aux prétentions de l'abbé et des religieux de Saint-Vaast, le droit de réclamer le service militaire dans les domaines de ce monastère.—*Expedita in pallamento Omnium Sanctorum, anno Domini M. CC. XCV.*

Beugnot, *Les Olim*, t. II, p. 381.

1295 1er novembre. Arrêt du parlement de Paris, par lequel il est déclaré que les magistrats de Tournai devaient, lorsqu'il s'agirait d'un meurtre, veiller à la protection des ecclésiastiques comme à celle des laïques; on y détermine comment se réprimeront les fraudes commises au sujet d'un droit sur le vin, perçu au profit du chapitre. — *Expedita in pallamento Omnium Sanctorum, anno Domini M. CC. XCV.*

Beugnot, *Les Olim*, t. II, p. 383.

1295 1er novembre. Arrêt du parlement de Paris, attestant que le comte d'Artois, de qui le comté de Guines est tenu, a réclamé des lettres de non-préjudice de ce que le parlement a été constitué juge des prétentions élevées sur le comté précité par le comte et la comtesse d'Eu, à charge du roi de France. — *Expedita in pallamento Omnium Sanctorum, anno Domini M. CC. XCV.*

Beugnot, *Les Olim*, t. II, p. 384.

1295 1er novembre. Arrêt du parlement de Paris, condamnant le comte de Flandre à remettre le roi de France en possession de la ville de Valenciennes, que les gens du roi occupaient lorsque le comte et les siens s'y établirent. — *Expedita in pallamento Omnium Sanctorum, anno Domini M. CC. XCV.*

Beugnot, *Les Olim*, t. II, p. 394.

1295 1er novembre. Ordre donné par le roi de France au comte de Flandre, qui promet d'obéir, de ne rien attenter contre les cinq bonnes villes de Flandre, qui avaient reçu

avec soumission les envoyés du monarque.—*Expedita in pallamento Omnium Sanctorum, anno Domini M. CC. XCV.*

Beugnot, *Les Olim*, t. II, p. 395.

Après que le comte de Flandre eut remis au roi de France, par la remise d'un gant, les cinq villes de Bruges, de Gand, d'Ypres, de Lille et de Douai, le monarque lui restitue tout le comté, sauf la ville de Gand, en se réservant la faculté d'établir dans chacune des cinq villes précitées un délégué chargé de contrôler les actes du comte.—*Expedita in pallamento Omnium Sanctorum, anno Domini M. CC. XCV.* 1295 1er novembre.

Beugnot, *Les Olim*, t. II, p. 395.

Simon de Trembley, Jean, son frère, et Étienne Berout se constituent garants envers le roi de France jusqu'à concurrence de la somme de deux mille livres parisis pour les cuirs que Michel de Navarre avait fait saisir à Bruges. — *Expedita in pallamento Omnium Sanctorum, anno Domini M. CC. XCV.* 1295 1er novembre.

Beugnot, *Les Olim*, t. II, p. 396.

Rase de Gavre, seigneur de Liedekerke et de Bréda, réunit le monastère de religieuses du Val-Sainte-Catherine, près de Woude, et l'hôpital de Bréda, pour ne former qu'une seule fondation habitée par les religieuses et ouverte aux infirmes et aux pauvres.— *Datum et actum anno Domini M. CC. nonagesimo quinto, in festo Omnium Sanctorum.* 1295 1er novembre.

Miræus et Foppens, *Opera diplomatica*, t. IV, p. 575.

Le comte de Looz reconnaît, en présence du chapitre de Liége, que lui et ses prédécesseurs n'ont jamais été mambours de l'évêché de Liége pendant la vacance du siége, par droit héréditaire, mais en vertu du choix fait par le chapitre de la cathédrale. 1295 2 novembre.

En français. Fragment dans Henaux, *Histoire du pays de Liége*, t. I, p. 124.

Le comte de Looz reconnaît que si ses prédécesseurs ont été mambours du pays de Liége, pendant la vacance du siége épiscopal, cela a eu lieu à la demande du chapitre de la cathédrale. 1295 2 novembre.

En français. Fragment dans Henaux, *Histoire du pays de Liége*, t. I, p. 125.

1295
2 novembre?

Frère Albert de Saint-Géréon, vicaire de l'ordre des Frères prêcheurs en Brabant, défend aux Frères d'Anvers d'engager qui que ce soit à se faire ensevelir dans leur couvent, au préjudice des droits du chapitre de cette ville. — *Datum Antwerpie, anno Domini M. CC. nonagesimo V, post Omnium Sanctorum.*

Diercxsens, *Antverpia Christo nascens et crescens*, t. I, p. 346.

1295
7 novembre.

Guy, comte de Flandre et marquis de Namur, approuve l'acquisition faite, par voie d'échange, au profit de l'abbaye de Flines, d'un bien situé à Landas. — *Dounées en l'an de grasce mil deus cens quatre vins et quinze, le lundi apriès le jour de Tous sains.*

L'abbé Hautcœur, *Cartulaire de l'abbaye de Flines*, t. I, p. 361.

1295
10 novembre.

Vidimus, donné par Jean Clairsens (*Clarisensus*), chanoine de l'église Saint-Quentin en Vermandois, des lettres du roi Philippe, en date du 20 septembre de la même année. — *Datum Atrebati, anno Domini millesimo ducentesimo nonagesimo quinto, die Jovis ante festum beati Martini hyemalis.*

Cronica et cartularium monasterii de Dunis, p. 658. Voir *Ibidem*, p. 915.

1295
10 novembre.

L'abbé Jean et les religieux des Dunes vendent, moyennant deux mille cent livres de Flandre, à Gilles Dop, bourgeois de Bruges, une rente annuelle de deux cent dix livres, hypothéquée sur la ferme de Hem, située près de l'Yser, dans la châtellenie de Furnes. — *Datum anno Domini M. CC. nonagesimo quinto, in vigilia beati Martini hyemalis.*

Baron Kervyn de Lettenhove, *Codex Dunensis*, p. 267.

1295
13 novembre.

Gérard, recteur ou investi de l'église de Wuest-Wezel, reconnaît que l'hôpital d'Anvers est en possession de percevoir dans cette paroisse les dîmes novales. — *Datum anno Domini M. CC. nonagesimo quinto, dominica post festum beati Martini hyemalis.*

Diercxsens, *Antverpia Christo nascens et crescens*, t. I, p. 280.

1295
14 novembre.

L'abbé Jean et les religieux des Dunes déclarent que pour se libérer des dettes dont le poids les accablait, ils ont vendu à Dop, bourgeois de Bruges, une rente annuelle de deux cent dix livres de Flandre. — *Datum anno Domini*

millesimo ducentesimo nonagesimo quinto, feria secunda post festum beati Martini hyemalis.

Cronica et cartularium monasterii de Dunis, p. 657. Voir *Ibidem*, p. 915.

Philippe, roi de France, prie le comte de Flandre de lui envoyer Jean Magnus, bourgeois de Metz, qui avait été arrêté à Ypres en exécution des ordres du roi et pour punir les Messins de ce qu'ils s'étaient emparés de la personne de Jean Soler, bourgeois de Troyes. — *Parisius, die Mercurii post octavas beati Martini hyemalis, anno Domini millesimo ducentesimo nonagesimo quinto.* 1295 23 novembre.

Fragment dans Jules de Saint-Genois, *Inventaire des chartes des comtes de Flandre*, p. 232.

Jonathas, commandeur de la maison de Becquevoort, de l'ordre Teutonique, cède au monastère du Parc quelques biens en échange d'un cens annuel appartenant à ce dernier. — *Actum et datum anno Domini M. CC. nonagesimo quinto, feria quinta ante festum beate Katerine.* 1295 24 novembre.

Bulletins de la Commission royale d'histoire, 3me série, t. II, p. 475. — Raymackers, *Het kerkelyk en liefdadig Diest*, p. 355. — Fragment dans les *Bulletins de la Commission royale d'histoire*, 4me série, t. III, p. 194. — Stallaert, *Inventaire analytique des chartes concernant les seigneurs de la ville de Diest*, p. 32.

Rigaud, chevalier, seigneur de Rœux, fait connaître que c'est du gré de l'abbé et des religieux de Saint-Denis en Broqueroie qu'il a levé le droit de vinage dans le village de Saint-Denis, tenu par eux du comte de Hainaut. — *Saelées l'an de grasce mil CC. quatre vins et quinse, le dimanche devant le Saint-Andrieu.* 1295 27 novembre.

Fragment dans les *Annales du Cercle archéologique de Mons*, t. X, p. 181. — De Villers, *Description analytique de cartulaires et chartriers du Hainaut*, t. V, p. 181.

Le chapitre de Saint-Lambert, de Liége, condamne Jean le Moine et Thomas de *Modalle* ou Modave, qui avaient empêché les habitants de Modave de payer la dîme au chapitre de Saint-Denis. — *Datum anno Domini millesimo ducentesimo nonagesimo quinto, sabbato post festum sancti Andree apostoli.* 1295 3 décembre.

Fragment dans les *Bulletins de la Commission royale d'histoire*, 3me série, t. XIV, p. 85. — Stanislas Bormans, *Notice des cartulaires de la collégiale de Saint-Denis, à Liége*, p. 65.

1295
6 décembre.

Baudouin de Wyneghem, doyen de Notre-Dame, d'Anvers, fonde et dote une chapellenie de Notre-Dame dans l'église Saint-Willebrord, près d'Anvers. — *Datum anno Domini M. CC. nonagesimo quinto, in festo beati Nicholai episcopi.*

Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique, t. IX, p. 484.

1295
10 décembre.

Les échevins du Franc font savoir que Heilswinde, veuve de sire Gilles, fils de sire Hugues, et ses enfants, ont donné à frère Thierri, pour le couvent d'Oost-Eecloo, des terres situées à Ysendyck. — *Dit was ghedaen 's friendaghes voer Sinte Nichasus daghe, anno Domini M. CC. nonagesimo quinto.*

Serrure, *Vaderlandsch museum voor Nederduitsche letterkunde, enz.*, t. V, p. 288.

1295
11 décembre.

Jean, duc de Lotharingie, donne à la commune de Merchten, à charge de payer tous les ans un cens de trois sous, le *triscum* ou terrain vague de Spelt. — *Datum anno Domini M. CC. XCV, sabbato post festum beati Nicholai.*

Wauters, *Histoire des environs de Bruxelles*, t. II, p. 102.

1295
11 décembre.

Le burgrave Rabodon d'Odenkirchen, du consentement de sa femme Bele ou Isabelle, transporte à Arnoul, comte de Looz, cinquante journaux de terres dépendant du manoir de *Camenate*, à Odenkirchen, qu'ils tiendront de lui en fief.— *Datum anno Domini M. CC. nonagesimo quinto, sabbato post octavas B. Andree apostoli.*

Kremer, *Akademische Beiträge zur Gulch und Bergische Geschichte*, t. III, p. 215. — Lacomblet, *Urkundenbuch für die Geschichte des Niederrheins*, t. II, p. 567. — Wolters, *Codex diplomaticus Lossensis*, p. 174.

1295
11 décembre.

Honoré Cholers et Jean, son frère, fondent à Seneffe une chapellenie, dont le titulaire sera chargé de dire cinq messes toutes les semaines. — *Douné l'an de grace mil deulx cent quatre vingt et quinze, le samedi après le Sainct Nicolay, au mois de décembre.*

Maghe, *Chronicon ecclesiæ Bonæ Spei*, p. 243.

1295
13 décembre.

Le duc de Brabant cède aux échevins de la ville de Bruxelles le droit de lever l'accise de la bière dans un rayon autour de cette commune sauf à *Ob-*

bruxella ou Saint-Gilles. — *Datum anno Domini millesimo ducentesimo nonagesimo quinto, in die S. Luciæ virginis.*

Placcaeten van Brabandt, t. III, p. 394. — Loovens, *Practycke van Brabant*, t. III, p. 22 (en flamand). — Nothomb, *Rapport sur les octrois communaux*, t. I, IVme partie, p. 331.— Wauters, *Histoire des environs de Bruxelles*, t. III, p. 549.

Édouard, roi d'Angleterre, informe le roi des Romains qu'à la demande des évêques d'Albano et de Préneste, cardinaux et légats du pape, il enverra à Cambrai des députés, dans les trois semaines après Noël, pour négocier des trèves entre les deux rois précités d'une part, et le roi de France, d'autre part. 1295 décembre.

En latin. Rymer, *Fœdera, conventiones, litteræ, etc.*, t. II, p. 702 (édit. de 1727), et t. I, IIme partie, p. 834 (édit. de 1816).

Walter, prévôt de l'abbaye de Saint-Trond, et Walter, investi de Velm, terminent les contestations existant entre le monastère et René de Hocshot, au sujet de la dîme de Hocshot. — *Datum et actum anno Domini M. CC. nonagesimo quinto, mense decembris.* 1295 décembre.

Piot, *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Trond*, t. I, p. 401.

Le maître de la ferme de Hellignies, au nom de l'abbaye de Flines, donne à Gérard Le Clerk, en arrentement, un bonnier et demi de terres situé près du ponceau de Renaucourt.—*Che fu fait en l'an del incarnation Nostre Signeur Jhésu Crist mil CC. IIII^xx et XV, el mois de décembre.* 1295 décembre.

L'abbé Hautcœur, *Cartulaire de l'abbaye de Flines*, t. I, p. 362.

Ordonnance de Philippe, roi de France, et de son conseil, faite avec l'assentiment des prélats et des barons, pour la levée dans tout le royaume d'un impôt établi sur les objets de consommation. Suit une autre ordonnance sur le même sujet. 1295

Boutaric, *Rapport sur une mission en Belgique*, p. 314.

G., comte de Flandre et marquis de Namur, s'adresse à Benoît, cardinal au titre de Saint-Martin, lui représente l'état du diocèse de Liége, où le siége épiscopal était vacant depuis plus de trois ans et était disputé par deux prétendants, le prie de favoriser son parent W. (Guillaume Berthout), prévôt de Louvain, 1295.

et expose les motifs qui militent contre l'approbation de l'élection de son compétiteur, Guy, neveu du comte (fils de Jean d'Avesnes).

Baron Kervyn de Lettenhove, *Notice sur un manuscrit de l'abbaye des Dunes*, p. 30, et *Codex Dunensis*, p. 468.

1295. Godefroid, comte de Vianden, déclare avoir vendu à Guy, comte de Flandre, la ville de Ninove, *Erlinchove*, etc.—*Données en l'an de grace M. CC. quatre vins et quinze.*

Fragment dans Vredius, *Genealogia comitum Flandriæ*, preuves, t. Ier, p. 217.

1295. Enquête ouverte par messires Gobert et Baudouin sur le débat qui existe entre monseigneur Robert de Barbençon et Aubri de le Pierre, d'une part, et Othon de Beaumont, de l'autre, au sujet de la justice de Neuville.

En français. De Reiffenberg, *Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, etc.*, t. I, p. 444.

1295. Fastré de Dour, Alard del Aunoit, Huart de Tierasse et Simon de Glabeke terminent un différend qui avait surgi entre l'abbaye de Cambron et sire Othon, seigneur de Trazegnies, et Gilles, fils aîné d'Othon, au sujet de six journaux de prés situés à Thoricourt. — *Dounées l'an del incarnation Jhesu Crist mil CC. IIII^xx et XV, ou moys...*

De Smet, *Cartulaire de l'abbaye de Cambron*, p. 334.

1295. Hugues de Cnocke, chanoine de l'église Notre-Dame, d'Anvers, dispose, par testament, des biens qu'il possède à Anvers.

En latin. Texte incomplet dans Mertens et Torfs, *Geschiedenis van Antwerpen*, t. I, p. 540.

1295. Acte passé par-devant les hommes de fief de l'abbaye de Cambron et constatant que Tassart des Prés a donné à ce monastère une rente annuelle de treize sous de blancs et de trois chapons. — *A Cambron l'abbie, ... devant le hosteil, l'an del Incarnation M. CC. IIII^xx et XV.*

De Smet, *Cartulaire de l'abbaye de Cambron*, p. 930.

1295. Statut de la ville de Lille, déclarant que l'on ne peut, ni ne doit y *clamer*

sur deniers, ni sur meubles, qui ne se trouvent dans cette ville.— *L'an M. CC. IIII^xx et XV.*

Roisin, *Franchises, lois et coutumes de la ville de Lille*, p. 78. — Tailliar, *Recueil d'actes en langue romane-wallonne*, p. 370.

Le pape Boniface autorise les religieux de Cambron à retirer des mains des laïques, à prix d'argent, des dîmes se prélevant dans l'étendue des diocèses de Cambrai, de Tournai et d'Utrecht. — ..... *Pontificatus nostri anno primo.* 1295.

Analysé dans Lewaitte, *Historia Camberonensis, pars II*, p. 237.

Des archevêques et des évêques accordent des indulgences à ceux qui visiteront, à certains jours, l'église de la maison des Lépreux de Ter-Banck, près de Louvain, et y feront des dons pour le service divin. — *Gegheven te Roomen, int jaer des Heere duysent twee hondert neghentich en vyff, int eersten jaer des pausdoms van heer Bonifacius des achtsten.* 1295.

Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique, t. VII, p. 327.

Accord conclu entre Jean de Vassogne, évêque de Tournai, et le chapitre de Saint-Pierre, de Lille, pour la présentation à quelques chapellenies. — *Anno M. CC. XCV.* 1295.

Analysé dans Sanderus, *Flandria illustrata*, t. III, p. 434 (édit. de 1735).

G., comte de Flandre et marquis de Namur, prie le cardinal de Saint-Martin, Benoît, de protéger W. (*Willelmus* ou Guillaume), prévôt de Louvain, l'un des candidats au siége épiscopal de Liége, et proteste que son compétiteur, Guy, qui était le neveu du comte, avait été élu d'une manière induc. 1295 environ.

En latin. Baron Kervyn de Lettenhove, *Codex Dunensis*, p. 468.

Henri, comte de Luxembourg et de la Roche et marquis d'Arlon, se reconnaît vassal du roi des Romains, Adolphe, qui, en accroissement de fief, lui donne le droit d'ériger une foire à Luxembourg.— *Actum Nuremberg, circa annum Domini M. CC. XCV.* 1295 environ.

Publications de la Société pour la recherche et la conservation des monuments historiques dans le grand-duché de Luxembourg, t. VI, p. 71.

1295 environ. Requête de marchands étrangers, adressée au comte de Flandre, pour lui offrir de prendre à forfait, sa vie durant, la recette de Flandre; ils proposent d'établir leur maison à Gand, d'ouvrir constamment au comte un crédit s'élevant jusqu'à dix mille livres, etc.

Fragment dans Jules de Saint-Genois, *Inventaire des chartes des comtes de Flandre*, p. 239.

1295 environ. Consultation sur vingt-sept questions concernant la conservation des priviléges et statuts de la ville de Bruges. Les points les plus marquants se rapportent aux relations des villes subalternes avec leur chef de sens, à l'abolition des priviléges de Bruges, que le comte Guy avait prononcée, à la tenue des foires annuelles, à la rentrée des bannis et aux mariages contractés par des demoiselles contre le gré de leurs parents.

Partie en français et partie en latin. Gilliodts-Van Severen, *Inventaire des archives de la ville de Bruges*, t. I, p. 43, et *Coutume de la ville de Bruges*, p. 261.

1295 environ. Ordonnance par laquelle il est interdit de faire partie du magistrat de Bruges en qualité d'échevin, si l'on est percepteur d'accises, changeur, receveur du tonlieu, si l'on est clerc, usurier, débitant de vin, accapareur de grains, enfant naturel, etc.

Fragment dans Jules de Saint-Genois, *Inventaire des chartes des comtes de Flandre*, p. 239.

1295 environ. Acte relatif au choix des collecteurs qui seront chargés, dans le diocèse de Reims et les autres diocèses de la province, de percevoir la taxe à lever sur le clergé.

En latin. Baron Kervyn de Lettenhove, *Codex Dunensis*, p. 34.

1296.

1296 1er janvier. Édouard, roi d'Angleterre, charge des évêques, des princes (entre autres Jean, duc de Brabant, et Florent, comte de Hollande) et d'autres personnages de se rendre à Cambrai pour y négocier des trêves avec le roi de France. — *Datum apud Sanctum Albanum, primo die januarii, anno regni nostri vicesimo quarto.*

Rymer, *Fœdera, conventiones, litteræ, etc.*, t. II, p. 703 (édit. de 1727), et t. I, IIme partie, p. 834 (édit. de 1816).

Le roi Édouard charge l'évêque d'Ély, le comte de Pembroke, le doyen d'York et Walter de Langton, son trésorier, de négocier la confirmation du traité d'alliance qu'il a conclu avec le comte de Gueldre. — *Datum apud Sanctum Albanum, primo die januarii.* 1296 1er janvier.

Rymer, *Fœdera, conventiones, litteræ, etc.*, t. II, p. 703 (édit. de 1727), et t. I, IIme partie, p. 835 (édit. de 1816).

Édouard, roi d'Angleterre, donne de pleins pouvoirs à G. de Valence, comte de Pembroke, son oncle; maître H., doyen d'York, et Walter de Langton, son trésorier, pour traiter avec le comte de Hollande, au sujet du nombre d'hommes armés que celui-ci doit lui fournir. — *Datum apud Sanctum Albanum, primo die januarii.* 1296 1er janvier.

Rymer, *Fœdera, conventiones, litteræ, etc.*, t. II, p. 704 (édit. de 1727), et t. I, IIme partie, p. 835 (édit. de 1816). — Van Mieris, *Charterboek der graaven van Holland*, t. I, p. 568. — Van den Bergh, *Oorkondenboek van Holland en Zeeland*, t. II, p. 422.

Les échevins et *keurheers* du pays de Furnes attestent que Richard Blauvoet et Mathilde, sa femme, ont vendu au portier *delle Hem* des Dunes vingt-cinq verges de terres, situées près le *doel delle Hemme.* — *Ki furent fait l'an de grace mil deus cens quater vins et quinse, le merkedi devant le tressime jour de Nowel.* 1296 4 janvier.

Cronica et cartularium monasterii de Dunis, p. 659. Voir *Ibidem*, p. 915.

Philippe, roi de France, se réconcilie avec Guy, comte de Flandre, lui remet les amendes prononcées contre lui, annule les appels que les Gantois avaient interjetés en sa Cour, suspend les Trente-neuf de leur office, accorde au comte et à ses villes un délai de douze ans pour payer leurs dettes, etc. — *Fetes et données à Paris, en lan del incarnation Nostre Seigneur mil deus cenz quatre vinz et quinze, le jour de la Tyephanie.* 1296 6 janvier.

Verzameling van XXIV *origineele charters van Vlaenderen.* — *Nauwkeurige copyen van de originele charters raekende de provintie van Vlaenderen*, n° 13. — D'Oudegherst, *Annales de Flandre*, t. II, p. 205 (édit. de Lesbroussart). — Diericx, *Mémoire sur les lois, les coutumes et les priviléges des Gantois*, t. II, pp. 173 à 182. — Voir Van Duyse, *Inventaire analytique des chartres de la ville de Gand*, p. 66.

Guy, comte de Flandre et marquis de Namur, consent à la levée d'un cinquantième sur tous les biens en Flandre, à condition que cette levée s'opérera 1296 6 janvier.

par lui et ses officiers et en son nom et que le produit sera affecté, une moitié au profit du roi de France et l'autre moitié au profit du comte. — *Faites et dounées le jour de la Tiephane, en lan de l'incarnastion Nostre Signeur M. CC. IIII^xx et XV.*

Roisin, *Franchises, lois et coutumes de la ville de Lille*, p. 333.

1296 8 janvier. Philippe, roi de France, rappelle à ses officiers et à tous ses sujets que, dans l'intérêt de la sécurité du royaume, il a défendu d'exporter des denrées hors du territoire français; cependant, à la demande pressante du comte de Flandre, il lui permet de tirer de France des vivres pour la terre de Namur. — *Apud Vincennas, die dominica post Apparitionem Domini, anno ejusdem millesimo ducentesimo quinquagesimo quinto.*

Fragment dans Jules de Saint-Genois, *Inventaire des chartes des comtes de Flandre*, p. 233.

1296 8 janvier. Le pape Boniface autorise les religieuses du monastère du Val-Duchesse, à Auderghem, de l'ordre de Saint-Dominique, à nommer des prêtres et clercs aux cures de Bois-le-Duc, d'Eeckeren et de Watermael, et à les rappeler ou remplacer, quand elles le jugeront convenable. — *Datum Romæ, apud S. Petrum, sexto idus januarii, pontificatus nostri anno primo.*

Miræus et Foppens, *Opera diplomatica*, t. IV, p. 51.

1296 9 janvier. Ligue offensive et défensive conclue entre Philippe, roi de France, et le comte de Hollande, Florent. Celui-ci déclare que le roi, dont il est devenu le vassal, lui a assigné une rente viagère de quatre mille livres tournois et une somme de vingt-cinq mille livres. Il s'engage à guerroyer contre tous les ennemis du roi Philippe, sauf contre le roi d'Allemagne. — *Donné à Paris, le lundy après Theophanie, l'an de grace mil deux cents quatre vingts quinze.*

Recueil des traités de paix, etc., t. I, p. 119. — Dumont, *Corps diplomatique*, t. I, 1re partie, p. 295.— Leibnitz, *Codex juris gentium diplomaticus, pars I*, p. 54.—Van Mieris, *Charterboek der graaven van Holland*, t. I, p. 562. — Van den Bergh, *Oorkondenboek van Holland en Zeeland*, t. II, p. 423.

1296 9 janvier. Le roi de France ordonne à ses trésoriers de payer au comte de Hollande, devenu son vassal, une rente viagère de quatre mille livres tournois, payable, moitié à l'Ascension et moitié à la Toussaint. — *Donné à Paris, lundi emprès la Thephainne, lan de grace mil deus cens quatre vins et quinze.*

Fragment dans Van den Bergh, *Oorkondenboek van Holland en Zeeland*, t. II, p. 424.

H., évêque d'Utrecht, autorise le monastère de Ter-Doest à racheter des laïques des dîmes se prélevant dans son diocèse, avec le consentement des patrons des églises dans le ressort desquelles ces dîmes sont situées. — *Datum anno Domini millesimo ducentesimo nonagesimo sexto, feria sexta post Epiphania Domini.* 1296 13 janvier.

Cronica et cartularium monasterii de Dunis, p. 223. Voir *Ibidem*, p. 917.

Jean, curé de Horrues et doyen de Chièvres, et un grand nombre d'autres curés attestent que Jeanne Li Parkemineresse, de Cambron-Casteau, avec le consentement de son mari, Jean Le Vignon, a donné sa maison à l'abbaye de Cambron. — *Che fu fait en le glize de Chierve, par devant nous tous, l'an del incarnation Jhesu Crist M. CC. IIII^xx et XV, le vintisme jour dou Noel.* 1296 13 janvier.

De Smet, *Cartulaire de l'abbaye de Cambron*, p. 931.

Le roi Édouard charge le comte de Pembroke et Walter de Langton de négocier, en son nom, un traité d'alliance avec le comte de Clèves. — *Teste rege, apud Sanctum Edmundum, XVI die januarii.* 1296 16 janvier.

Rymer, *Fœdera, conventiones, litteræ, etc.*, t. II, p. 704 (édit. de 1727), et t. I, IIme partie, p. 835 (édit. de 1816).

Pleins pouvoirs donnés par le roi Édouard au chevalier Réginald Ferrer et à maître Richard de Havering, qu'il envoie au roi des Romains. — *Datum apud Herewykum, XVII die januarii.* 1296 17 janvier.

Rymer, *Fœdera, conventiones, litteræ, etc.*, t. II, p. 705 (édit. de 1727), et t. I, IIme partie, p. 835 (édit. de 1816).

Philippe, roi de France, ordonne à Guillaume de *Trapis*, qu'il avait chargé de le représenter à Gand, de quitter cette ville, de restituer au comte Guy et à ses sujets les biens dont lui et les siens les avaient dépouillés, et de comparaître, devant lui, à Montargis, le 1er février suivant, afin de se justifier des excès que le comte et ses sujets lui reprochent. — *Parisius, in festo Sanctorum Fabiani et Sebastiani, anno Domini millesimo ducentesimo nonagesimo quinto.* 1296 20 janvier.

Fragment dans Jules de Saint-Genois, *Inventaire des chartes des comtes de Flandre*, p. 235.

1296 22 janvier. Jean d'Audenarde, seigneur de Rosoit, déclare avoir cédé à Jean d'Avesnes, comte de Hainaut, la moitié de ses fiefs de Flobecq et de Lessines. — *Ce fu fait et donné l'an de grâce M. CC. XCV, le diemence devant le Conversion Saint Pol.*

De Reiffenberg, *Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, etc.*, t. I, p. 441.

1296 24 janvier. Accord conclu entre le comte de Flandre, Guy, et les prêtres d'Audenarde, au sujet de la collation des chapellenies de l'église paroissiale de cette ville. — *Datum anno Domini M. CC. XCV, feria tertia ante Conversionem beati Pauli apostoli.*

Miræus et Foppens, *Opera diplomatica*, t. IV, p. 261. — Voir Le Glay, *Revue des Opera diplomatica de Miræus*, p. 195, et Jules de Saint-Genois, *Inventaire des chartes des comtes de Flandre*, p. 236.

1296 27 janvier. Acte des échevins de Nivelles, attestant que Jean Li Blons a cédé à l'abbaye de Cambron, du consentement de ses fils, une demeure située à Saint-Soyre, près de Nivelles, à proximité de la Maison d'Orival et de la Maison de Cambron. — *Che fu fait à Nivelle, au grant moustier, ... l'an de l'incarnation Jhesu Crist mil CC. IIII^{xx} et quinze, le vendredi devant le fieste de le Candeleir.*

De Smet, *Cartulaire de l'abbaye de Cambron*, p. 631.

1296 27 janvier. Des échevins de Nivelles attestent à leurs collègues que Isabeau Li Berkeresse a cédé à Jean Le Blont, son frère, tous ses droits sur son patrimoine. — *Fais à Nivelle, ou grant moustier, l'an del incarnation Jhesu Crist mil CC. IIII^{xx} et XV, le venredi devant le fieste de le Candelleir.*

De Smet, *Cartulaire de l'abbaye de Cambron*, p. 633.

1296 30 janvier. Gérard de Juliers, seigneur de Caster, avec le consentement du duc de Brabant, des comtes de Berg et de la Mark et d'autres adhérents à la paix, s'engage à contribuer au maintien de cette dernière, avec cinquante hommes armés et pendant une demi-année, moyennant six cents marcs, ou dix marcs de solde journalière, et ensuite, moyennant cinq cents marcs par semestre. — *Datum anno Domini M. CC. nonagesimo quinto, feria secunda ante festum Purificationis B. Marie virginis.*

Lacomblet, *Urkundenbuch für die Geschichte des Niederrheins*, t. II, p. 568. — Voir Ennen et Eckertz, *Quellen zur Geschichte der Stadt Köln*, t. III, p. 407.

Jean, duc de Lotharingie, de Brabant et de Limbourg, déclare qu'aucun ordre mendiant ne pourra s'établir à Bruxelles sans son consentement et celui des échevins et des doyen et chapitre de Sainte-Gudule. — *Actum et datum anno Domini millesimo ducentesimo nonagesimo quinto, mense januarii.* 1296 janvier.

Willems, *Brabantsche yeesten*, t. I, p. 686.

Raoul de Clermont, connétable de France et seigneur de Nesle, déclare qu'il s'est accordé avec le comte et la comtesse de Hainaut, pour prendre à femme leur fille Isabelle. — *Faites et dounées en l'an de grasce courrant mil et deux cent quatre vins et quinze, ou mois de jenvier.* 1296 janvier.

De Villers, *Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, etc.*, t. III, p. 548.

Jean de Neuville, prévôt de Soignies et chanoine de Cambrai, choisit pour lieu de sépulture l'abbaye de Flines et y fonde une chapellenie, qu'il dote d'une partie de la dîme de Tressin. — *Datum anno Domini millesimo ducentesimo nonagesimo quinto, mense januario.* 1296 janvier.

L'abbé Hautcœur, *Cartulaire de l'abbaye de Flines*, t. I, p. 363.

Jean de Heusden reconnaît que, par nécessité, il a relevé de Florent, comte de Hollande, la ville de Heusden, bien que de temps immémorial lui et ses prédécesseurs aient tenu en fief du comte de Clèves cette ville et tout le pays entre la vieille Meuse et la terre d'Altena. — *Datum anno Domini M. CC. nonagesimo quinto, in vigilia Purificationis beatæ Mariæ virginis.* 1296 1er février.

Van Mieris, *Charterboek der graaven van Holland*, t. I, p. 564. — Van den Bergh, *Oorkondenboek van Holland en Zeeland*, t. II, p. 425.

Le comte Guy donne à Jean, seigneur de Harcourt, pour les tenir de lui en fief, trois cents livrées parisis de terres, payables par le receveur de Flandre. — *A Montargis, le joedi d'après les Cendres, en l'an de l'incarnation Notre Seigneur mil deus cens quatre vins et quinze.* 1296 8 février.

Fragment dans Jules de Saint-Genois, *Inventaire des chartes des comtes de Flandre*, p. 236.

Jean, duc de Lotharingie, de Brabant et de Limbourg, octroie à ses hommes d'Op-Brussel ou Saint-Gilles les keures ou libertés dont jouissent les bourgeois de Bruxelles et déclare que dorénavant la justice leur sera rendue par les éche- 1296 14 février.

vins de cette ville. — *Datum Bruxellæ, anno Domini millesimo ducentesimo nonagesimo quinto, die Martis post Invocavit.*

Willems, *Brabantsche yeesten*, t. I, p. 686. — Wauters, *Histoire des environs de Bruxelles*, t. III, p. 549.

1296 15 février. Le pape Boniface approuve la sentence du cardinal Jordan, relative à la querelle entre les curés de Gand et les Frères mineurs. — *Datum Laterani, decimo sexto kal. martii, pontificatus nostri anno primo.*

Miræus et Foppens, *Opera diplomatica*, t. IV, p. 46.

1296 16 février. Jean, duc de Lotharingie, etc., et Waleran, comte de Juliers, prennent pour arbitres de leurs différends les seigneurs Waleran de Montjoie et de Fauquemont, Jean de Kuyk, Gerlac de Dollendorp, Florent Berthout de Berlaer, Jean de Reifferscheid et le chevalier Godescalc de Zelichem.—*Datum anno Domini M. CC. XCV, die Jovis post dominicam Invocavit.*

Fragment dans Butkens, *Trophées de Brabant*, t. I, preuves, p. 135. — Fahne, *Codex diplomaticus Salmo-Reifferscheidanus*, p. 65.

1296 19 février. Philippe, roi de France, met à néant les appels interjetés par les Gantois en sa cour du Parlement, suspend l'office des Trente-neuf pour le terme de quatre ans, confie à Jean, abbé de Saint-Pierre, à Walter, seigneur de Nevele, et à maître Raoul de Harcourt, le soin de faire payer les frais occasionnés au commun de Gand par ses débats avec les Trente-neuf, le tout sans préjudice du comte de Flandre et de ses droits.—*Faites et données à Paris, ou jour de lundi d'après le dimanche que l'on chante Reminiscere, en l'an de l'incarnation Nostre Seigneur mil deus cenz quatre vinz et quinze.*

Warnkönig et Gheldolf, *Histoire de la Flandre*, t. III, p. 314. — Voir Van Duyse, *Inventaire analytique des chartres de la ville de Gand*, p. 66.

1296 22 février. Waleran, seigneur de Montjoie et de Fauquemont, déclare que sire Othon de Borne a assigné à sa sœur Pétronille une redevance de cinq muids d'orge, à prélever sur le produit du moulin de *Monsterglane*, et que ce moulin ayant été vendu à l'abbaye du Val-Dieu, la redevance précitée a été remplacée par une autre de trois muids de seigle. — *Datum anno Domini M. CC. nonagesimo quinto, feria quinta post dominicam Reminiscere.*

Ernst, *Histoire du Limbourg*, t. VI, p. 40. — Van den Bergh, *Gedenkstukken tot opheldering der Nederlandsche geschiedenis*, p. 61.

Walter Volckaert, chevalier, et sa femme, Aleyde de Perwez, dame de Hoboken, donnent une rente de cent escalins par an au couvent de Val-Duchesse. — *Dit was gedaen ende met wysdomme der mannen opgedragen doe men screef de jaer der gratien M. CC. XCV, des donresdaghs na Reminiscere.* 1296 22 février.

Butkens, *Trophées de Brabant*, t. I, preuves, p. 231. — Le Roy, *Notitia marchionatus Sacri Romani imperii*, p. 367.

L'abbé Jean et les religieux de Saint-Pierre, de Gand, affectent à la célébration du service divin dans l'église Notre-Dame, à Gand, le revenu de cinq bonniers de prés, situés à Merlebeke. — *Datum anno Domini M. CC. XCV, dominica qua cantatur Letare Christi.* 1296 4 mars.

Van Lokeren, *Chartes et documents de l'abbaye de Saint-Pierre, à Gand*, t. I, p. 453.

Gilbert de Haussy, écuyer, déclare qu'après avoir rapporté les terres qu'il tenait à cens dans le territoire de Haussy à Jean d'Avesnes, comte de Hainaut, il les a reçues de celui-ci pour les tenir en fief et hommage lige. — *Ce fu fait ou castiel de Mons, en le cambre delées le grant salle, l'an de grâce M. CC. XCV, après le mi-quaresme.* 1296

De Reiffenberg, *Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, etc.*, t. I, p. 440.

Florent, comte de Hollande, concède au chapitre de Saint-Jean, d'Utrecht, la possession des dîmes de Sesvoerlinge et de *Cudelstert* ou *Sconendorp*, que l'abbaye de Saint-Trond avait cédées à ce chapitre et que le bailli du comte lui contestait. — *Dese brief was ghegheven tot Haerlem, int jaer Ons Heren dusent CC. LXXXXV, des vridaghes voer Palmen.* 1296 16 mars.

Van den Bergh, *Oorkondenboek van Holland en Zeeland*, t. II, p. 427.

Le pape Boniface prie le roi des Romains d'admettre le comte Guy à lui faire hommage par procureur, parce que des guerres le retiennent dans ses États. 1296 25 mars.

En latin. Cité par le baron Kervyn de Lettenhove, *Études sur l'histoire du XIIIme siècle*, p. 18, note 3.

Le comte de Hollande, Florent, s'engage envers Catherine, dame de Voorne; sire Guillaume d'Egmond et Philippe de Wassenare à prononcer, de concert avec eux et dans le délai d'un an, sa sentence au sujet des torts qu'il a causés 1296 26 mars.

à Wolfard de Borsele et à d'autres nobles de Zélande, depuis qu'ils ont quitté ce pays. — *Dese lettren waren ghegheven in Ons Heren jare M. CC. ses ende neghentich, des manendaghes nae Paesdach.*

Van den Bergh, *Oorkondenboek van Holland en Zeeland*, t. II, p. 427.

1296 27 mars. Philippe, roi des Français, exempte la ville de Lille de la levée du cinquantième denier, consentie sur toute la Flandre, moyennant le payement d'une somme de dix mille livres, offerte par les échevins. — *Actum Parisius, die Martis Pasche, anno Domini M. CC. nonagesimo sexto.*

Ordonnances des rois de France de la troisième race, t. XI, p. 380. — Roisin, *Franchises, lois et coutumes de la ville de Lille*, p. 334.

1296 mars. L'abbé G. et les religieux du monastère de Saint-Amand en Pevele et le recteur de l'église de Wodecq s'accordent avec l'abbé et les religieux de Cambron, au sujet de la perception des dîmes à Wodecq. — *Datum anno Domini M. CC. nonagesimo quinto, mense martio.*

De Smet, *Cartulaire de l'abbaye de Cambron*, p. 865.

1296 janv.-1er avril. Le chevalier Jean de Kuyk transporte à Henri d'Alkemade ses fiefs de Leimuiden, Rynzaterwoude, etc.

En hollandais. Van den Bergh, *Oorkondenboek van Holland en Zeeland*, t. II, p. 428.

1296 1er avril. Guy, comte de Flandre et marquis de Namur, déclare que les prévôt, jurés, échevins et habitants de Valenciennes l'ayant reçu à seigneur, il a promis de les aider si le roi de France voulait à ce sujet leur causer quelque tort; confirme leur charte de 1290, promet qu'il ne fera de paix avec Jean d'Avesnes qu'à la condition qu'ils resteront en son hommage, s'engage à créer des échevins tous les ans, le jour de mai, etc. — *Fait et donnet à Valenciennes, l'an del incarnation Nostre Signeur Jhésus Crist mil deus cens quatre vins et seze, le dimanche apriès le jour de Paskes.*

Lacroix, *Guerre de Jean d'Avesnes contre la ville de Valenciennes*, p. 64.

1296 1er avril. Vidimus, donné par Rase Berthout, chantre de l'église Notre-Dame, d'Anvers, de la charte d'exemption de tonlieux, octroyée par le duc de Brabant

Henri II, en 1246, aux religieux de l'abbaye des Dunes. — *Anno Domini M. CC. nonagesimo sexto, dominica Quasimodo.*

Cronica et cartularium monasterii de Dunis, p. 204. Voir *ibidem*, p. 907.

Vidimus, donné par Rase Berthout, chantre de l'église Notre-Dame, d'Anvers, de la charte d'exemption de tonlieux et de péages, que Marie, dame de Grimberghe, et son fils Godefroid, avaient octroyée à l'abbaye des Dunes, le 8 mai 1286. — *Anno Domini M. CC. nonagesimo sexto, dominica in Quasimodo.* 1296 1er avril.

Cronica et cartularium monasterii de Dunis, p. 217. Voir *Ibidem*, p. 907.

Philippe, roi des Français, ordonne au bailli d'Amiens de faire mettre à exécution les lettres par lesquelles il a exempté de la levée du cinquantième denier les villes de Bruges, d'Ypres, de Douai et de Lille, en raison des sommes qu'elles lui avaient fournies.— *Actum apud castrum subtus Montem Lerhici, anno Domini M. CC. nonagesimo sexto, post octavas Pasche.* 1296 2(?) avril.

Roisin, *Franchises, lois et coutumes de la ville de Lille*, p. 336.

Le prévôt Jean, le doyen Werner et le chapitre de Saint-Pierre, du château de Namur, cèdent aux vingt vicaires de l'église Saint-Aubin, de la même ville, les dîmes que le chapitre possédait à Védrin. — *Actum anno Verbi incarnati millesimo ducentesimo nonagesimo sexto, tertio nonas aprilis.* 1296 3 avril.

Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique, t. VI, p. 49.

Le comte Guy déclare qu'il autorise l'abbaye des Dunes à vendre cent bonniers de leurs marais situés à *le Leppe* et à extraire de la tourbe dans le restant de ce marais. — *Faites et dounées en l'an de grace mil CC. quatre vins et seze, le juedi après le quisaime de Pasques.* 1296 12 avril.

Cronica et cartularium monasterii de Dunis, p. 350. Voir *Ibidem*, p. 916.

Le comte Guy déclare que c'est bien sa volonté que l'abbaye des Dunes vende cent bonniers de moeres, situés à *le Leppe*, et qu'elle tire de la tourbe dans le restant de ses biens en cet endroit.—*Faites et dounées en l'an de grace mil deus cens quatre vins et seze, le juedi après le quinzaine de Pasques.* 1296 12 avril.

Cronica et cartularium monasterii de Dunis, p. 372. Voir *Ibidem*, p. 916.

1296 13 avril. Philippe, roi de France, prie le comte de Flandre de faire remettre aux collecteurs qu'il a délégués à cet effet, sa part du cinquantième accordé pour la défense du royaume et qui a été perçu à Gand. — *Apud Magdunum, die Veneris post quindenam Pasche, anno Domini M. CC. nonagesimo sexto.*

Fragment dans Jules de Saint-Genois, *Inventaire des chartes des comtes de Flandre*, p. 240.

1296 19 avril. Guy, comte de Flandre, écrit au roi de France pour réclamer, comme créancier de Renaud, comte de Gueldre, la rente de mille trois cents livres tournois qui est due à ce comte, en suite de la cession faite par lui au monarque, de la terre de Harfleur.—*Données l'an de grasce mil deus cens quatre vins et sesse, jeosdi après les trois semaines de Pasches.*

Van den Bergh, *Gedenkstukken tot opheldering der Nederlandsche geschiedenis*, t. I, p. 65.

1296 24 avril. Les échevins d'Aspelaere déclarent que Renaud de Wolfsdale et Alix, sa femme, ont donné à cens à l'abbé et aux religieux de Ninove le vivier de Wolfsdale et un journal de terres. — *Actum anno Domini M. CC. XCVI, feria tertia ante festum beati Marci evangelistae.*

De Smet, *Corpus chronicorum Flandriæ*, t. II, p. 973.

1296 avril. G., comte de Flandre et marquis de Namur, approuve la sentence qui a reconnu à l'abbaye de Cambron la propriété de la pêcherie de *Riedich.* — *Faites et dounées l'an del incarnation Nostre Signeur M. CC. IIII^xx et XVI, ou mois d'avril.*

De Smet, *Cartulaire de l'abbaye de Cambron*, pp. 486 et 490.

1296 avril. Ide, abbesse de Wevelghem, renonce aux dîmes novales de la paroisse de Lichtervelde, au sujet desquelles une contestation s'était élevée entre elle et l'abbaye de Saint-Bertin. — *Che fu fait en l'an de l'incarnasion Nostre Sengneur mil deux cens quatre vins et sese, el moys de avrily.*

D'Hoop, *Chartes du prieuré de Saint-Bertin à Poperinghe*, p. 143.

1296 avril. Le gardien des Frères mineurs de Mons, de concert avec le curé, le chapelain et la supérieure du Béguinage de Cantimpré, atteste que l'obit de Marie de Jehanpret a été affecté sur un cens de six livres de blancs grevant des terres

situées à Montignies. — *Faites et dounées en l'an de grasce mil deus cens quatre vins et sèse, ou mois d'avril.*

Annales du Cercle archéologique de Mons, t. XII, p. 440. — De Villers, *Description analytique de cartulaires et de chartriers du Hainaut*, t. VII, p. 188.

Guy, comte de Flandre et marquis de Namur, atteste que les échevins d'Ypres ont payé pour lui à Robert Crespin, d'Arras, et à Baudouin, son frère, la somme de cinq mille livres d'Artésiens, par anticipation et en à-compte sur les vingt mille livres que ces échevins lui avaient données par courtoisie. — *Cest marsdi devant la Sainte Crois..... Faites et dounées l'an de grace mil deus cens quatre vins et seize.* 1296 1er mai.

Warnkönig et Gheldolf, *Histoire de la Flandre*, t. V, p. 415.

Walter, seigneur de Wais, déclare avoir reçu de Guy, comte de Flandre, marquis de Namur, cinq cents livres tournois pour l'achat de cinquante livrées de terres, qu'il relèvera en fief des comtes de Namur, soit dans le comté de Namur, soit dans le comté de Luxembourg. — *....faites en l'an de gracie M. CC. XCVI, le jour premier de mai.* 1296 1er mai.

De Reiffenberg, *Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, etc.*, t. I, p. 290. — Wolters, *Codex diplomaticus Lossensis*, p. 175.

Le chêvalier Wolfard de Borselen déclare renoncer à toute vengeance contre ceux qui ont méfait contre lui, par ordre du comte de Hollande, et s'en remettre à la décision de celui-ci, au sujet de ce qui a été fait contre lui, lorsqu'il était juge du comte en Zélande. — *Deze lettre was gegeven int jaer Ons Heeren duysent twee hondert ende ses ende negentich, in meidaghe.* 1296 1er mai.

Van Mieris, *Charterboek der graaven van Holland*, t. I, p. 569. — Van den Bergh, *Oorkondenboek van Holland en Zeeland*, t. II, p. 430.

Antoine de Cortekine promet de payer au comte de Hollande, quand il l'exigera, ce dont il lui est redevable, et Wolfard de Borselen s'engage à se présenter comme sa caution, soit avec un chevalier, soit avec deux écuyers. — *Ghegheven in 't jaer Ons Heeren duusent twee hondert zes ende neghentich, in meydaeghe.* 1296 1er mai.

Van Mieris, *Charterboek der graaven van Holland*, t. I, p. 570. — Van den Bergh, *Oorkondenboek van Holland en Zeeland*, t. II, p. 430.

1296
1er mai.

Wolfard de Borselen, Rase et Jean de Borselen, frères, et Gilles Vanden Poele, tous chevaliers, déclarent qu'ils seront dorénavant fidèles à Florent, comte de Hollande, et spécifient plusieurs conditions qu'ils promettent d'observer strictement.—*Deze lettre was gegeven als men scrivet Ons Heeren jaer duyzent twe hondert ende sesse ende neghentich, in meydaghe.*

Van Mieris, *Charterboek der graaven van Holland*, t. I, p. 570.—Van den Bergh, *Oorkondenboek van Holland en Zeeland*, t. II, p. 430.

1296
4 mai.

Jean, seigneur de Kuyk, déclare à Florent, comte de Hollande, qu'il lui refuse service, et le prie d'ajouter foi à ce que dira de sa part son chapelain Henri. — *In 't jaer Ons Heeren M. CC. XCVI, des vrydaeghs naer Ons Heeren Opvaert.*

Van Mieris, *Charterboek der graaven van Holland*, t. I, p. 571.—Van den Bergh, *Oorkondenboek van Holland en Zeeland*, t. II, p. 431.

1296
7 mai.

Raoul de Harcourt, archidiacre d'Eu, abandonne au comte Guy et aux autres commissaires, ses collègues, le soin de déterminer les dépens adjugés par la cour des pairs aux bourgeois de Gand qui ont interjeté appel au sujet des comptes rendus par les Trente-neuf. — *En l'an de l'Incarnation mil CC. IIII^xx et seze, le lundi après l'Ascension.*

Fragment dans Van Duyse, *Inventaire analytique des chartres de la ville de Gand*, p. 67.

1296
8 mai.

Philippe, roi de France, réprimande le comte de Flandre de s'être adjugé la prise qu'ont faite en pleine mer, sur des ennemis du royaume, Pierre *Monetarius* et un autre bourgeois d'Amiens; il lui ordonne de remettre le tout aux délégués du roi et de comparaître devant lui, le 3 juin, pour assister au débat qui aura lieu à ce sujet. — *Parisius, VIII die maii, anno Domini M. CC. nonagesimo sexto.*

Fragment dans Jules de Saint-Genois, *Inventaire des chartes des comtes de Flandre*, p. 240.

1296
9 mai.

Guy, comte de Flandre, approuve la vente d'une rente annuelle de soixante livres parisis, faite à l'abbaye de Saint-Nicolas, de Furnes, par Henri de le Court. — *Faites et données en l'an de grace M. CC. quatre vinş et seese, le markerdi après l'Ascension.*

F. V. et C. C., *Chronicon et cartularium abbatiæ Sancti Nicolai Furnensis*, p. 105.

Édouard, roi d'Angleterre, prie Jean, duc de Brabant, etc., d'assister aux négociations d'une trève à conclure avec le roi de France. — *Datum apud Rokesburgh, XII die maii.* 1296 12 mai.

Rymer, *Fœdera, conventiones, litteræ, etc.*, t. II, p. 711 (édit. de 1727), et t. I, IIme partie, p. 838 (édit. de 1816). — Une missive semblable fut envoyée au comte de Bar.

Lettres adressées par le roi d'Angleterre, Édouard, au roi des Romains, Adolphe, et par lesquelles il lui mande qu'à la prière du pape, il a désigné des ambassadeurs pour négocier la paix avec le roi de France. — *Don. à Rokesburgh en Escoce, le XVIe de may.* 1296 16 mai.

Rymer, *Fœdera, conventiones, litteræ, etc.*, t. II, p. 715 (édit. de 1727), et t. I, IIme partie, p. 840 (édit. de 1816). — Suit une autre lettre du même au sujet de ces négociations.

Jean, duc de Brabant, etc., déclare que Godefroid, comte de Vianden et seigneur de Grimberghe, a repris de lui en fief, moyennant six cents livres payement de Brabant, la dîme de Hingene. — *Le jour de la Trinité, l'an de grace M. CC. XCVI.* 1296 20 mai.

Fragment dans Butkens, *Trophées de Brabant*, t. I, preuves, p. 135.

L'abbé Hugues et les religieux de Floreffe énumèrent les biens qu'ils ont acquis à Saint-Stevensmont (Mont-Saint-Étienne), à Wanze, dans le dîmage de l'abbaye du Val-Notre-Dame.— *Fut fait et deviséet en l'an de grasce Nostre Seigneur Jésus Christ mil CC. quattre vins et seze, le jour de la feste de le Trinitet.* 1296 20 mai.

Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique, t. XII, p. 62.

L'abbé Jean et les religieux de Saint-Pierre, de Gand, énumèrent les droits et les prérogatives de l'office de maire héréditaire de leur monastère, à Lede. — *Dit was ghedaen int jaer als men screef incarnatioen Ons Heeren M. CC. XCVI jaer, smaendaechs naer den dach van der Triniteyt.* 1296 21 mai.

Diericx, *Het Gents charterboekje*, p. 105. — Van Lokeren, *Chartes et documents de l'abbaye de Saint-Pierre, à Gand*, t. I, p. 455.

Jean, duc de Brabant, etc., promet de décharger son oncle, Robert, comte de Nevers, d'une obligation contractée par lui, conjointement avec le comte de Flandre et le seigneur de Crévecœur, fils de celui-ci, envers des bourgeois d'Asti, 1296 27 mai.

résidant en Brabant. — *L'an de grasse mil deus cens quatre vins et sesze, le diemenche as octaves de le Trinitei.*

Fragment dans Jules de Saint-Genois, *Inventaire des chartes des comtes de Flandre*, p. 241.

1296 28 mai. Sauf-conduit accordé par Jean, duc de Brabant, etc., à tous les marchands pour se rendre à Anvers et repartir de cette ville, sans pouvoir être arrêtés, si ce n'est pour un délit commis par eux. Ce sauf-conduit sera valable pour une quinzaine de jours. — *Datum anno Domini M. CC. nonagesimo sexto, feria secunda post octavam Trinitatis.*

Willems, *Brabantsche yeesten*, t. I, p. 687.

1296 28 mai. Guy, comte de Flandre et marquis de Namur, charge Pierre Le Jumiel de remplacer Simon Lauwart, à qui il a confié le soin de délimiter, de concert avec le chevalier Roger de Ghistelles, les biens de Raches et ceux de l'abbaye de Flines. — *Faites et dounées en l'an de grace mil deus cens quatre vins et seze, le lundi apries les octaves de le Triniteit.*

L'abbé Hautcœur, *Cartulaire de l'abbaye de Flines*, t. I, p. 364.

1296 30 mai. Rase, sire de Gavre, renonce en faveur des religieux des Dunes à tous ses droits sur les marécages et les wastines que ce monastère avait acquis en Flandre. — *Faites l'an de grace M. CC. cens quatre vins et sese, le mierkesdi après les octaves de le Triniteit.*

Cronica et cartularium monasterii de Dunis, p. 347. Voir *Ibidem*, p. 916.

1296 30 mai. Henri de Lonchin, chevalier, déclare tenir le comte de Luxembourg quitte de tout ce que celui-ci pouvait lui devoir pour les pertes qu'il a essuyées à la bataille livrée devant Woeringen. — *Le mercredi prochain venant après le feste saint Urbain.*

Willems, *Chronique rimée de Jean Van Heelu*, p. 569.

1296 mai. Jean d'Avesnes, comte de Hainaut, approuve la cession à l'abbaye de Cambron par Jean le Taye, chapelain de l'église Saint-André, de Mons, de la dîme qu'il percevait à Feignies. — *Dounées l'an del incarnation Jhesu Crist M. CC. IIII^{xx} et XVI, ou mois de may.*

De Smet, *Cartulaire de l'abbaye de Cambron*, p. 809.

Le bailli et les échevins et *corriers* du territoire de Furnes attestent que Aëlis, mère de David Sporkin, et Guillaume, frère de ce David, ont renoncé à tous leurs droits sur des terres appartenant à celui-ci. — *Fais et doneis l'an de grace Nostre Seingneur M. CC. quatre vins et seeze, el mois dou may.* 1296 mai.

F. V. et C. C., *Chronicon et cartularium abbatiæ Sancti Nicolai Furnensis*, p. 210.

Vidimus, donné par le chapitre de l'église Saint-Lambert, de Liége, des actes des années 1191 et 1196, par lesquels le chapitre de Saint-Paul, de Liége, a cédé à l'abbaye d'Alne une maison située dans le cloître de Saint-Paul. — *Anno Domini M. CC. nonagesimo sexto, dominica post octavam Sacramenti.* 1296 3 juin.

Essai historique sur l'église Saint-Paul, de Liége, p. 288.

Le duc de Brabant, Jean, prend sous sa protection les frères et les sœurs de l'hôpital d'Anvers, et ordonne à ses officiers de les protéger contre tout ennemi. — *Datum anno Domini M. CC. nonagesimo sexto, feria tertia post Deus omnium.* 1296 5 juin.

Diercxsens, *Antverpia Christo nascens et crescens*, t. 1, p. 347.

Guy, comte de Flandre et marquis de Namur, approuve la donation d'une redevance annuelle de six muids et huit rasières de froment, donation qui avait été faite à l'hôpital des pauvres béguines de Sainte-Élisabeth, de Lille, par sa mère, la comtesse Marguerite. — *Datum anno Domini M. CC. XCVI, in die beati Barnabæ apostoli.* 1296 11 juin.

Miræus et Foppens, *Opera diplomatica*, t. III, p. 595.

Béatrix de Burle, bourgeoise d'Arlon, avec le consentement de ses enfants, vend à Beccelin Wynant, bourgeois de Luxembourg, son gendre, et à sa femme Béatrix, fille de Béatrix de Burle, la moitié de la ferme de Burle, près d'Arlon. — *Faites l'an de grace M. CC. IIII^{xx} et saixe, le vigile del Nativiteit saint Jehan Baptist, en mois de junet.* 1296 20 juin.

Goffinet, *Cartulaire de Clairefontaine*, p. 93.

Philippe, roi de France, ayant appris que le comte de Flandre a, de son autorité, modifié les lois et les coutumes de la ville de Bruges, charge Gautier Dautreche, qu'il a constitué gardien de cette ville en son nom, de lui envoyer, 1296 21 juin.

à Paris, quelques bourgeois, les plus instruits de ces lois et de ces coutumes. — *Douné à Paris, le juedi devant la Nativité de St-Johan-Baptiste, l'an mil CC quatre-vinz et seize.*

Gilliodts-Van Severen, *Coutume de la ville de Bruges*, p. 26.

1296 23 juin. Philippe, roi de France, ordonne au comte de Flandre de restituer aux marchands et autres habitants de l'Écosse les marchandises et autres biens qu'il leur a enlevés, attendu qu'ils doivent être considérés comme des amis du royaume. — *Parisius, in vigilia Nativitatis beati Johannis Baptiste, anno Domini M. CC. nonagesimo sexto.*

Fragment dans Jules de Saint-Genois, *Inventaire des chartes des comtes de Flandre*, p. 242.

1296 23 juin. L'abbé Laurent et les religieux de Grandpré, d'une part, et le chapitre de Huy, d'autre part, échangent des redevances hypothéquées sur des terres situées à Libois et à Gesves. — *Datum anno Domini M. CC. nonagesimo sexto, in vigilia beati Johannis Baptiste.*

Bulletins de la Commission royale d'histoire, 4me série, t. I, p. 148. — Schoolmeesters et Bormans, *Notice d'un cartulaire de l'église Notre-Dame, à Huy*, p. 68.

1296 24 juin. Waleran, seigneur de Fauquemont, assigne à l'abbaye de Munster-Bilsen une rente annuelle de quarante sous de Liége, que sa sœur Aleyde avait déjà léguée à ce monastère. — *Actum et datum anno Domini millesimo ducentesimo nonagesimo sexto, in Nativitate beati Joannis Baptiste.*

Ernst, *Histoire du Limbourg*, t. VI, p. 41. — Wolters, *Notice historique sur l'ancien chapitre de Munsterbilsen*, p. 67.

1296 24 juin. Le chevalier Louis Berthout engage, pour le terme de six années et moyennant une somme de trois cents livres, toutes les dîmes qu'il possédait dans les paroisses de Wavre-Notre-Dame et de Wavre-Saint-Nicolas (ou Putte), à la commanderie de l'ordre Teutonique, de Malines, et promet de procurer à ce dernier des lettres d'approbation de cette cession, scellées de l'évêque de Cambrai, seigneur suzerain de ces dîmes, et de son propre frère, Jean Berthout.— *Actum et datum anno Domini nonagesimo sexto, in festo Nativitatis Sancti Joannis Baptistæ.*

Miræus et Foppens, *Opera diplomatica*, t. III, p. 614.—Voir Butkens, *Trophées de Brabant*, t. II, p. 177.

Édouard, roi d'Angleterre, prie le roi des Romains A. de ne pas souffrir que le fils du comte de Hollande soit dépouillé de la succession de son père par la faute de celui-ci, qui s'était rendu coupable d'ingratitude à l'égard d'Édouard. — *Datum apud Cluny, vicesimo sexto die junii.* 1296 26 juin.

Rymer, *Fœdera, conventiones, litteræ, etc.*, t. II, p. 717 (édit. de 1727), et t. I, IIme partie, p. 841 (édit. de 1816). — Van Mieris, *Charterboek der graaven van Holland*, t. I, p. 572. — Van den Bergh, *Oorkondenboek van Holland en Zeeland*, t. II, p. 433.

Loef de Clèves, seigneur d'Arckel, les chevaliers et tous les habitants du comté de Hollande informent le roi d'Angleterre que leur comte, Florent, a été cruellement assassiné, le mercredi après la Nativité de saint Jean-Baptiste; ils le prient de leur renvoyer le fils du comte, Jean, leur seigneur, qu'ils aideront de toutes leurs forces et ajoutent qu'ils s'attendent à être bientôt attaqués par plusieurs de leurs ennemis. 1296 29 juin.

En latin. Rymer, *Fœdera, conventiones, litteræ, etc.*, t. II, p. 717 (édit. de 1727), et t. I, IIme partie, p. 841 (édit. de 1816). — Van Mieris, *Charterboek der graaven van Holland*, t. I, p. 572. — Van den Bergh, *Oorkondenboek van Holland en Zeeland*, t. II, p. 433.

Règlement du roi de France, pour la fabrication des monnaies de son royaume. — *Che fu fait à Paris, l'an de grasce mil deus cens quatre vins et sèze, ou mois de jung.* 1296 juin.

Martene et Durand, *Thesaurus anecdotorum*, t. I, col. 1281. — Chalon, *Recherches sur les monnaies des comtes de Hainaut*, p. 165. — Voir De Villers, *Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, etc.*, t. III, p. 787.

Philippe, roi de France, défend aux cinq villes de Flandre : Bruges, Gand, Ypres, Douai et Lille, de prendre part à aucune guerre, soit dans l'Empire, soit ailleurs hors du royaume, sans son commandement exprès. — *Faites et dounées au Temple, à Paris, en lan del incarnation Nostre Signeur M. CC. IIII^xx et XVI, ou mois de juing.* 1296 juin.

Ordonnances des rois de France de la troisième race, t. XI, p. 386. — Roisin, *Franchises, lois et coutumes de la ville de Lille*, p. 338. — Fragment dans Gilliodts-Van Severen, *Inventaire des archives de la ville de Bruges*, t. I, p. 47.

Philippe, roi des Français, promet aux habitants de Lille de les prendre sous sa protection dans le cas où le comte de Flandre et les siens voudraient les 1296 juin.

inquiéter comme coupables de désobéissance.—*Actum Parisius, anno Domini M. CC. nonagesimo sexto, mense junio.*

Ordonnances des rois de France de la troisième race, t. XI, p. 383. — Roisin, *Franchises, lois et coutumes de la ville de Lille*, p. 336.

1296 juin. Sauvegarde accordée à la ville de Lille par Philippe, roi de France, en récompense des bons et agréables services que les bourgeois et habitants de Lille ont rendus au monarque et à ses prédécesseurs. — *Faites et dounées au Temple, à Paris, en lan del incarnation Nostre Seigneur mil deus cens quatre vings et seze, au mois de juing.*

Ordonnances des rois de France de la troisième race, t. XI, p. 383. — Roisin, *Franchises, lois et coutumes de la ville de Lille*, p. 337.

1296 juin. Philippe, roi des Français, en récompense des services rendus aux rois de France par les échevins et la communauté de la ville de Lille, accorde un saufconduit à tous les marchands qui se rendront à la foire de Lille, pour tout le temps de cette foire, huit jours auparavant et huit jours après.—*Actum Parisiis, anno Domini millesimo ducentesimo nonagesimo sexto, mense junii.*

Roisin, *Franchises, lois et coutumes de la ville de Lille*, p. 338.

1296 juin. Le roi Philippe, en remercîment de la loyauté dont les bourgeois de Douai ont toujours fait preuve, tant envers lui qu'envers ses prédécesseurs, les prend sous sa protection eux et leurs biens. — *Faites et dounées au Temple, à Paris, en l'an de l'incarnation Notre Seigneur M. CC. quatre vins et seize, ou mois de juing.*

Ordonnances des rois de France de la troisième race, t. XI, p. 384.

1296 juin. Le roi Philippe confirme les us, coutumes, priviléges, lois et franchises de la ville de Douai, de quelque teneur qu'ils soient.—*Faites et dounées à Paris, au Temple, en l'an de l'incarnation Notre Segneur M. CC. quatre vins et seze, ou mois de juing.*

Ordonnances des rois de France de la troisième race, t. XI, p. 384.

1296 juin. Le roi de France, reconnaissant que la ville de Bruges lui a fait certaines « courtoises subventions », promet qu'elle n'en souffrira aucun préjudice, l'autorise à lever des accises et confirme ses priviléges.—*Faites et dounées à Paris,*

au Temple, en l'an de l'incarnation Notre Segneur M. CC. quatre vins et seze, ou mois de juing.

Nothomb, *Rapport sur les octrois communaux*, t. I, IVme partie, p. 273. — Fragment dans Gilliodts-Van Severen, *Inventaire des archives de la ville de Bruges*, t. I, p. 48. — Le même jour, le roi prit la ville sous sa protection spéciale. (Gilliodts-Van Severen, *loc. cit.*)

Le roi Philippe promet de protéger les habitants d'Ypres contre le comte Guy et de les comprendre, le cas échéant, dans la paix qu'il conclura avec ce prince. — *Actum Parisiis, anno Domini M. CC. nonagesimo sexto, mense junio.* 1296 juin.

Warnkönig, *Flandrische Staats- und Rechts-Geschichte*, t. II, Ire partie, Urkunden, p. 183, et t. V, p. 416 (édit. Gheldolf).

Le roi Philippe, pour récompenser la grande loyauté des bourgeois de Gand, « qui sont ses sermentés avant tous hommes », les prend sous sa protection spéciale. — *Paris, l'an de grace mil deux cent quatre vins et seze, au mois de juing.* 1296 juin.

Fragment dans Van Duyse, *Inventaire analytique des chartres de la ville de Gand*, p. 67.

Guy, comte de Flandre et marquis de Namur, donne aux prévôts, jurés, échevins et communauté de Valenciennes des lettres de non-préjudice, parce que son prévôt et ses officiers ont mené à travers la ville et enfermé au château des personnes prises, tant à Valenciennes qu'au dehors, à l'occasion de la guerre que Guy fait au comte du Hainaut. — *Douné l'an de grace mil IIc IIIIxx et XVI, le dimence apriès le Saint Pierre et Saint Paul.* 1296 1er juillet.

Lacroix, *Guerre de Jean d'Avesnes contre la ville de Valenciennes*, p. 71. — Cellier, *Recherches sur les institutions politiques de la ville de Valenciennes*, p. 209.

Gérard de Luxembourg, seigneur de Durbuy, et Mathilde, sa femme, font savoir qu'ils ont donné au comte de Hainaut Jean, à la comtesse Philippine et à leur fils Guillaume le village et le ban de Villance et la terre de Transinne, en échange de mille livrées de terres au comté de Hainaut. — *Ce fut fait et donneit l'an de grâce mil deus cens nonante et siez, le dimanche après la fête Sainct Pierre et Sainct Pol apostres.* 1296 1er juillet.

Bertholet, *Histoire du duché de Luxembourg*, t. VII, preuves, p. III.

1296 3 juillet. Le comte Guy cède à son fils Robert ou, à son défaut, à son fils Guillaume ses droits sur le comté de Hainaut et particulièrement sur la ville de Valenciennes. — *Douné et ottroyé à Gand, en l'an de grâce mil deus cens quatre vins et seze, le mardy apriès le fieste Saint-Pierre et Saint-Pol.*

Lacroix, *Guerre de Jean d'Avesnes contre la ville de Valenciennes*, p. 69.

1296 7 juillet. Philippe, roi des Français, ordonne au comte de Flandre de faire observer la défense qu'il a faite de sortir du royaume et en particulier de la Flandre, à pied ou à cheval, en armes ou sans armes. — *Actum apud Crispeium, die VII julii, anno Domini M. CC. nonagesimo sexto.*

Warnkönig, *Flandrische Staats- und Rechts-Geschichte*, t. III, IIme partie, p. 219, et t. I, p. 395 (édit. Gheldolf).

1296 11 juillet. Eustache de Hemmetines, bailli du Douaire à Fleurus et châtelain de Golzinnes, certifie que Arnoul li Fous, de Velaine, a reconnu tenir en fief de l'abbé de Floreffe quatre journaux de terres, situés à Auvelais. — *Che fut faite l'an de grâce mille deux cens quatre vins et sèze, le merkedi devanz le Division des Aposteles.*

Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique, t. VIII, p. 376.

1296 15 juillet. Lettre du prévôt, du doyen et du chapitre de Sainte-Waudru, de Mons, au sujet de la fondation d'un hôpital par Jean le Taye, chapelain de Saint-André. — *L'an de grase mil CC. quatre vins et seze, le dimans apriès les octaves Saint-Martin en juillet.*

Vinchant, *Annales de la province et comté de Hainaut*, t. VI, p. 66.

1296 16 juillet. Jean, duc de Brabant, reconnaît avoir reçu du comte Guy, son père (ou plutôt son aïeul), la somme de deux mille cinq cents livres tournois. — *Donei l'an de grace M. CC. LXXX et seze, le lundi devant la Mazelaine.*

Fragment dans Vredius, *Genealogia comitum Flandriæ*, preuves, t. II, p. 26.

1296 20 juillet. Jean, duc de Brabant, prend sous sa protection les frères bogards, d'Anvers, et leur accorde une entière exemption de tailles, de précaires, d'exactions et de services militaires.—*Antverpiæ, anno Domini nonagesimo sexto, die Veneris ante festum B. Mariæ Magdalenæ.*

Diercxsens, *Antverpia Christo nascens et crescens*, t. I, p. 347.

Guy, comte de Flandre et marquis de Namur, cède à son fils Guyot, du consentement de son fils aîné, Robert, toutes les prétentions qu'il élevait à charge de feu le comte de Hollande, Florent, et de son fils Jean, et tous ses droits sur la Zélande, sauf l'hommage qui lui est dû pour ce pays. — *Faites et dounées l'an de grasse mil deus cens quatre vingt et seize, le venredi devant le jour de le Magdelaine.* 1296 20 juillet.

Van den Bergh, *Gedenkstukken tot opheldering der Nederlandsche geschiedenis*, t. I, p. 67, et *Oorkondenboek van Holland en Zeeland*, t. II, p. 434. — De Villers, *Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, etc.*, t. III, p. 551.

Jean Berthout, chevalier, et Jean son fils, sire de Neckerspoel, approuvent la vente de dîmes à Wavre, près de Malines, faite aux chevaliers de l'ordre Teutonique par Louis Berthout. — *Actum et datum anno Domini M. CC. XCVI, in die B. Jacobi apostoli.* 1296 25 juillet.

Fragment dans Butkens, *Trophées de Brabant*, t. II, p. 178. — Foppens, *Historia episcopatus Antverpiensis*, p. 169. — L'abbé Stroobant, *Histoire de la commune de Virginal*, p. 493.

Testament d'André de Wisant, curé de Lisseweghe, qui fait un grand nombre de legs et choisit pour exécuteurs testamentaires l'abbé de Ter-Doest, Jean de Gand et Jean de Maelhove, curés de Lisseweghe, et le chevalier Iwain de Boekemare. — *Datum anno Domini M. CC. nonagesimo sexto, feria tertia post festum beate Marie Magdalene.* 1296 25 juillet.

Cronica et cartularium monasterii de Dunis, p. 660. Voir *Ibidem*, p. 916.

G., comte de Flandre et marquis de Namur, vend à l'abbaye de Cambron, moyennant deux cent dix livres de Flandre, neuf *voies* ou chemins qui étaient comprises dans soixante bonniers de *moer*, situés au lieu *Boengare*, entre Hulst et Hulsterlo. — *Faites l'an del Incarnation M. CC. IIII^{xx} et XVI, el mois de fenal.* 1296 juillet.

De Smet, *Cartulaire de l'abbaye de Cambron*, p. 495.

Othon, seigneur de Trazegnies et de Silly, approuve la vente de cinq journaux et vingt-cinq verges et demie, vente qui avait été faite à l'abbaye de Cambron par son vassal Siger de Papenghien. — *Che fu fait en l'an del Incarnation mil CC IIII^{xx} et XVI, el mois de fenas.* 1296 juillet.

De Smet, *Cartulaire de l'abbaye de Cambron*, p. 535.

1296
17 août.

Donation faite aux pauvres béguines de Mons par Gilles Jolès, de Ciply, de la maison qu'il possédait dans cette ville, près du pont de la Comtesse, à l'effet d'y établir un couvent ou communauté de béguines.—*Ce fu fait l'an de grasse M. CC. IIII^xx et XVI, le devenres après l'Ascension Nostre Dame, ou mois d'aoust, el liu devant dit.*

De Villers, *Description analytique de cartulaires et de chartriers du Hainaut*, t. VIII, p. 179.

1296
1er janv.-18 août

Bulle du pape Boniface (*clericis laicos*), dans laquelle le Souverain Pontife proclame la supériorité des ecclésiastiques sur les laïques et excommunie les clercs qui payeraient les taxes dites décimes, sans l'assentiment du saint siége.

Henriquez, *Privilegia ordinis Cisterciensis*, p. 84. — Dupuy, *Histoire du différend de Boniface VIII et de Philippe le Bel*, preuves, p. 14.

1296
18 août.

Le roi des Romains, Adolphe, reconnaît que, dans une assemblée tenue près du château de Stauffenberg, il a promis à l'archevêque de Cologne qu'il proscrirait les citoyens de cette ville dès qu'il en serait requis par le prélat. — *Anno Domini millesimo ducentesimo nonagesimo sexto, die sabbati proximo post Assumptionem beate Marie virginis, in campis apud castrum Stauffenberg... Actum et datum anno et die predictis, regni vero nostri anno quinto.*

Securis ad radicem posita....., p. 351.

1296
27 août.

Philippe, roi de France, prie le comte de Flandre de prolonger, jusqu'à ce qu'un jugement définitif soit rendu, la mise en liberté sur parole de quelques bourgeois de Douai, dont la cause est encore pendante en la cour royale. — *Apud Sanctum Germanum in Laya, die XXVII augusti, anno Domini M. CC. nonagesimo sexto.*

Fragment dans Jules de Saint-Genois, *Inventaire des chartes des comtes de Flandre*, p. 243.

1296
28 août.

Arrêt du parlement de Paris, renvoyant à une nouvelle réunion la décision du débat existant entre les Trente-neuf, de Gand, et ceux qui les ont remplacés, au nom du comte, en qualité d'administrateurs de cette ville. — *Actum Parisius, die Martis post festum beati Bartholomei, anno Domini millesimo ducentesimo nonagesimo sexto.*

Beugnot, *Les Olim*, t. II, p. 595.

L'abbé de Saint-Gilles, près de Liége, informe les ecclésiastiques du diocèse de Liége, et entre autres ceux d'Overdraghe, d'Altene et de Zevenberghe, qu'ils ont à maintenir l'abbaye des Dunes en possession du bien dit Heiligenberg (*Mons Sanctus*). — *Datum feria quarta post festum beati Bartholomei apostoli, anno Domini millesimo ducentesimo nonagesimo sexto.* 1296 28 août.

Cronica et cartularium monasterii de Dunis, p. 221. Voir *Ibidem*, p. 917.

Philippe, roi de France, prie le comte de Flandre de donner sans retard main-levée des laines, cuirs et autres marchandises qu'il a fait saisir sur le comte de *Bokan* (Buchanan?) et d'autres habitants de l'Écosse, ces objets étant destinés aux députés du roi d'Écosse. — *Apud Sanctum Germanum in Laya, in festo Decollationis beati Johannis Baptiste, anno Domini M. CC. nonagesimo sexto.* 1296 29 août.

Fragment dans Jules de Saint-Genois, *Inventaire des chartes des comtes de Flandre*, p. 244.

L'abbé Guillaume et les religieux de Saint-Denis en Broqueroie concèdent des prés à Jean Hennet, d'Obourg, à charge d'un cens annuel de soixante-douze sous blancs. — *Donées l'an de grasce mil deus cens quatre vins et sèze, ou mois de giskerech.* 1296 août.

Fragment dans les *Annales du Cercle archéologique de Mons*, t. X, p. 181. — De Villers, *Description analytique de cartulaires et de chartriers du Hainaut*, t. V, p. 181.

Guy, comte de Namur, et Hugues, évêque de Liége, voulant mettre fin aux différents existants entre le pays de Liége et celui de Namur, choisissent pour arbitres sire Gérard de Berlouz et sire Gérard de Warrous, chevaliers, désignés par l'évêque, et sire Philippe de Branchon, chevalier, et Eustache de *Hymetines* ou Hemptinne, délégués du comte. — *Ce fu fait et donnei l'an de grasce mil deuz cens nonante siet, le jour saint Giele.* 1296 1er septembre.

Annales de la Société archéologique de Namur, t. VI, p. 428.

Acte attestant que Walter Ledenart, clerc de maître Volker Mach, a assigné à une chapellenie de l'église Sainte-Pharaïlde, de Gand, une rente annuelle de vingt-quatre sous de Flandre. — *Dit was ghedaen int jaer Ons Heren dat men screef tcarnation dusentich CC. ende XCVI, in Sente Gillis avonde uteganghende hoest.* 1296 2 septembre.

Serrure, *Vaderlandsch museum voor Nederduitsche letterkunde, enz.*, t. V, p. 289.

1296
2 septembre.

Sifroi, archevêque de Cologne, requiert Adolphe, roi des Romains, de proscrire, comme il l'a promis le 18 août précédent, les citoyens de Cologne. — *Datum apud Westerburg, anno Domini M. CC. nonagesimo sexto, die dominica ante festum Nativitatis Marie virginis.*

Securis ad radicem posita . . ., p. 352.

1296
8 septembre.

Jean Van den Eyghen, fils de Rase, seigneur de Liedekerke, et Aleyde, sa femme, cèdent aux religieux de Saint-Bernard sur l'Escaut toute la dîme qu'ils possèdent dans les paroisses d'Eeckeren et de Hoogescot.—*Datum anno Domini millesimo ducentesimo nonagesimo sexto, in Nativitate beate Marie virginis gloriose.*

Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique, t. II, p. 459.

1296
14 septembre.

Le roi d'Angleterre écrit aux barons, chevaliers, échevins, bourgeois, bons hommes et autres habitants de la Hollande, de la Zélande, du Kennemerland et de la Frise au sujet de la mort du comte Florent et des négociations à ouvrir entre lui, roi, et leur pays, pour la conclusion d'un traité d'alliance et du mariage de Jean, fils de Florent, avec Élisabeth, fille d'Édouard. — *Datum apud Berewyk super Twedam, XIIII die septembris.*

Rymer, *Fœdera, conventiones, litteræ, etc.*, t. II, p. 729 (édit de 1727), et t. I, IIme partie, p. 846 (édit. de 1816). — Van Mieris, *Charterboek der graaven van Holland*, t. I, p. 573. — Van den Bergh, *Oorkondenboek van Holland en Zeeland*, t. II, p. 436.

1296
14 septembre.

Lettres de recommandation délivrées par le roi d'Angleterre à ses ambassadeurs en Hollande, etc., et entre autres, au clerc Walter, de Bruges, et par lesquelles il prie ses amis et vassaux de protéger et défendre ceux-ci. — *Datum apud Berewyk super Twedam, XIIII die septembris.*

Van den Bergh, *Oorkondenboek van Holland en Zeeland*, t. II, p. 436.

1296
16 septembre.

Le roi Édouard charge ses envoyés en Hollande de délivrer des lettres de sauf-conduit aux députés qui viendraient en Angleterre de la part des bonnes villes et pays de Hollande, de Zélande, de Kennemerland et de Frise, sur l'ordre de Jean, leur comte. — *Datum apud Berewyk super Twedam, XVI die septembris.*

Rymer, *Fœdera, conventiones, litteræ, etc.*, t. II, p. 729 (édit. de 1727), et t. I, IIme partie, p. 847 (édit. de 1816). —Van Mieris, *Charterboek der graaven van Holland*, t. I, p. 574. —

Van den Bergh, *Oorkondenboek van Holland en Zeeland*, t. II, p. 437. — Des lettres semblables furent adressées 1° à Walter de Cruiningen et à tout le peuple de Zélande; 2° aux bourgeois et bons hommes de Ziericzée; 3° aux échevins, consuls et commune de Dordrecht; 4° aux seigneurs d'Arckel et de la Leck, aux chevaliers et aux autres hommes distingués du comté de Hollande.

Lettres écrites par le roi Édouard à Wolfard de Borselen, seigneur de Zandenbourgh, pour le prier d'accorder toute confiance à ses envoyés : Chrétien de Rāphorst et Réginald de Jermeny, chevaliers; maître Richard de Havering et Walter de Bruges, clercs. — *Datum apud Berewyk super Twedam, XVI die septembris.* 1296 16 septembre.

Rymer, *Fœdera, conventiones, litteræ, etc.*, t. II, p. 730 (édit. de 1727), et t. I, IIme partie, p. 847 (édit. de 1816).

Le roi Édouard prie Thierri Loef de Clèves, comte de Kirkerode et seigneur de Toeneborch, de vouloir accomplir ce qui sera demandé de sa part par ses envoyés en Hollande. — *Datum apud Berewyk super Twedam, XVI die septembris.* 1296 16 septembre.

Rymer, *Fœdera, conventiones, litteræ, etc.*, t. II, p. 730 (édit. de 1727), et t. I, IIme partie, p. 847 (édit. de 1816). — Van Mieris, *Charterboek der graaven van Holland*, t. I, p. 574. — Van den Bergh, *Oorkondenboek van Holland en Zeeland*, t. II, p. 438.

Acte attestant que Walter Ledenart, clerc de maître Volker Maesch, a donné une rente annuelle de vingt-huit sous cinq deniers de Flandre à une chapellenie de l'église Sainte-Pharaïlde, de Gand. — *Dit was ghedaen int jaer Ons Here dat men screef tcarnation M. CC. ende XCVI, s'disendaeghs na sente Lambrechts dach.* 1296 18 septembre.

Serrure, *Vaderlandsch museum voor Nederduitsche letterkunde, enz.*, t. V, p. 289.

Philippe, roi de France, ajourne de nouveau le comte de Flandre à comparaître à Paris, au parlement, afin de répondre au roi d'un accord qu'il a conclu avec les Trente-neuf de Gand et qui est nuisible à la fois à cette ville et au monarque. — *Parisius, die Jovis in vigilia beati Mathei apostoli, anno Domini M. CC. nonagesimo sexto.* 1296 20 septembre.

Fragment dans Jules de Saint-Genois, *Inventaire des chartes des comtes de Flandre*, p. 244.

Catherine, veuve de Jean l'*Ymaginifex*, de Louvain, de concert avec ses enfants, Jean et Ide, renoncent, par-devant les échevins de Louvain, à leurs 1296 20 septembre.

droits sur des biens situés dans cette ville, rue du Parc. — *Datum anno Domini M. CC. nonagesimo sexto, pridie beati Mathei apostoli.*

Messager des sciences historiques, année 1844, p. 145.

1296
26 septembre.

Sentence arbitrale du comte Guy, au sujet des débats existants entre l'abbaye de Flines et Isabelle, châtelaine de Raches. — *Ce fu dit et pronunchiet en no cambre à Doway,... l'an de graice mil deus cens quatre vins et sèze, le merquedi devant le jour saint Michiel.*

L'abbé Hautcœur, *Cartulaire de l'abbaye de Flines*, t. I, p. 365.

1296
27 septembre.

Frédéric, doyen de Saint-Séverin, de Cologne, investi de Lymburg près de Sittart, vend aux frères de l'ordre Teutonique, de Gemert, et moyennant un cens annuel de douze sous six deniers de Louvain, un bonnier de terres situé entre Lymburg et Guttichoven. — *Actum et datum anno Domini M. CC. XCVI, in die beatorum Cosme et Damiani martyrum.*

Hennes, *Urkundenbuch des Deutschen Ordens*, t. II, p. 291.

1296
28 septembre.

Hugues, évêque de Liége, confirme la vente de quelques biens qui avait été faite par l'abbé Conon et les religieux de Rolduc à l'église Saint-Géréon, de Cologne, afin d'éteindre une partie de leurs dettes. — *Datum anno Domini M. CC. nonagesimo sexto, in vigilia beati Michaelis archangeli.*

Franquinet, *Beredeneerde inventaris der oorkonden van de abdy Kloosterrade*, p. 50.

1296
28 septembre.

Les religieux de l'abbaye de Vicogne vendent au chapitre de Notre-Dame, de Bruges, les dîmes qu'ils possédaient à Sysseele. — *Acta sunt haec .... post vesperas cantatas, anno Domini M. CC. XCVI, feria sexta post festum beati Mathaei apostoli.*

Beaucourt de Noortvelde, *Description historique de l'église de Notre-Dame, à Bruges*, p. 182.

1296
29 septembre.

Jean d'Avesnes, comte de Hainaut, de l'avis de son conseil et à la demande des « bonnes gens » de Dordrecht, les autorise à choisir tous les ans neuf échevins et deux bourgmestres et promet qu'il priera son cousin, le comte de Hollande, de confirmer ce privilége. — *Ghegheven int jaer Ons Heren M. CC. sesse ende tnegentich, in sente Michiels daghe.*

Van den Bergh, *Oorkondenboek van Holland en Zeeland*, t. II, p. 438.

Jean Berthout, chevalier, fils aîné de Jean, seigneur de Berlaer, approuve la vente de douze bonniers situés à Bouchout et Vremde, vente qui avait été faite par son parent et vassal Guillaume de Berchem à l'abbaye de Saint-Bernard.— *Datum anno Domini M. CC. XCVI, in festo B. Michaelis archangeli.* 1296 29 septembre.

Miræus, *Notitia ecclesiarum Belgii*, p. 598. — Butkens, *Trophées de Brabant*, t. II, p. 236. — Miræus et Foppens, *Opera diplomatica*, t. II, p. 769. — Foppens, *Historia episcopatus Antverpiensis*, p. 169.

Watier des Preis, bailli de la terre de Moha, et les échevins de Wanze déterminent comment devait être entretenu le ruisseau passant en ce dernier endroit le long des prés de l'évêque de Liége. — *Che fut fait l'en de grause milh doulz cens nonante et silz, le nuite delle feste mon sangnor saint Remey.* 1296 30 septembre.

Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique, t. XII, p. 63.

Le comte Guy assigne une rente annuelle de cent sous parisis pour donner à la communauté de Flines une pitance le jour de l'anniversaire de sa fille Jeanne, qui a été religieuse dans ce monastère. — *Faites en l'an de grasce M. CC. quatre vins sèze, ou mois de septembre.* 1296 septembre.

L'abbé Hautcœur, *Cartulaire de l'abbaye de Flines*, t. I, p. 365.

Acte passé devant les échevins et *corriers* du territoire de Furnes et par lequel Henri de le Court et sa femme Marguerite vendent à l'abbaye de Saint-Nicolas, de Furnes, dix-sept mesures de terres, moyennant cent vingt-sept livres parisis et demie. L'abbé et les religieux donnent ensuite ces mêmes terres aux vendeurs à charge d'un cens perpétuel. — *Faites, donneeis et ordennées en l'an del grace Nostre Seigneur mil deus cens quatre vins et seeze, el mois de septembre.* 1296 septembre.

F. V. et C. C., *Chronicon et cartularium abbatiæ Sancti Nicolai Furnensis*, p. 226.

Guy, comte de Flandre et marquis de Namur, de concert avec les échevins, le conseil et la commune de Lille, statuent que dans cette ville, les enfants, après le décès de leur père ou de leur mère, « font une tête » tous ensemble dans la succession de leur aïeul ou aïeule, comme représentant leur père ou leur mère. Dans ces successions, les deniers ne peuvent être maniés par le père ou la mère survivant, mais doivent être administrés par le conseil d'échevins et pour le plus grand profit des enfants, etc. — *Che fu fait l'an M. CC. IIII^xx et XVI, le nuit* 1296 1er octobre.

Saint Remy, Will. de Pontrehart, Jehan Vretet fil Allart, Andriu le Borgne et leurs compaignons eschevins adont.

Roisin, *Franchises, lois et coutumes de la ville de Lille*, p. 85. — Tailliar, *Recueil d'actes en langue romane-wallonne*, p. 370.

1296
6 octobre.

L'officiel d'Arras charge Nicolas Parent, notaire en la cour de l'évêque de cette ville, de recevoir la renonciation à quelques biens faite en faveur de l'abbaye de Flines par la femme de Jean Petit-Dieu. — *Datum anno Domini M. CC. nonagesimo sexto, sabbato ante festum beati Dionysii.*

L'abbé Hautcœur, *Cartulaire de l'abbaye de Flines*, t. I, p. 368.

1296
8 octobre.

L'official d'Arras déclare que Isabelle, femme de Jean Petit-Dieu, a renoncé, par-devant le notaire Nicolas Parent, à ses droits sur quelques terres qui ont été vendues à l'abbaye de Flines. — *Datum anno Domini millesimo ducentesimo nonagesimo sexto, feria secunda ante festum beati Dyonisii.*

L'abbé Hautcœur, *Cartulaire de l'abbaye de Flines*, t. I, p. 368.

1296
13 octobre.

Philippe, roi de France, ordonne au comte de Flandre de remettre aux mains du bailli d'Amiens, comme ennemis du royaume, quelques sujets du roi d'Angleterre et un Allemand, qui ont été pris en mer. — *Apud Asnier., die sabbati post festum beati Dionisii, anno Domini millesimo ducentesimo nonagesimo sexto.*

Fragment dans Jules de Saint-Genois, *Inventaire des chartes des comtes de Flandre*, p. 245.

1296
14 octobre.

Fondation de l'hôpital de Boussoit par Jean Sausset, seigneur de ce village, pour le salut de son âme et de celles de sa femme, de ses frères et sœurs, d'Yolende, dame de Saint-Crépin, et de ses prédécesseurs. — *Faict et donné en lan de grace de Nostre Seigneur mil CC. IIII^{xx} XVI, le dimanche devant le jour saint Luck.*

Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique, t. IV, p. 459.

1296
15 octobre.

Guy, comte de Flandre et marquis de Namur, assigne à son fils, Philippe de Flandre, mille livrées de terres sur les villages de Menin, de Halluin et de Frelinghien et ensuite sur les terres voisines, si « la prisée » de ces villages ne se monte point à mille livrées. — ...*Faites et dounées en l'an de l'incar-*

nation Jhesu-Crist M. CC. XCVI, le lundi devant le jour sain Luec le eivangeliste.

De Reiffenberg, *Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, etc.*, t. I, p. 292.

Godefroid de Brabant, seigneur d'Aerschot et de Vierson, par la médiation du comte de Juliers, du doyen de Cologne Wicbold et du prévôt de Bonn, s'accorde avec l'archevêque de Cologne et promet de le soutenir contre tous ses ennemis, sauf contre le roi des Romains et le roi de France et le duc de Brabant, son neveu. — *Datum apud Broyle, in die B. Galli abbatis, anno Domini millesimo ducentesimo nonagesimo sexto.* 1296 16 octobre.

Lacomblet, *Urkundenbuch für die Geschichte des Niederrheins*, t. II, p. 570.

Le roi de France prie le comte de Flandre de faire restituer à quelques marchands les laines que les gens du roi ont vendues à ces marchands, et que les gens du comte leur ont ensuite enlevées. — *Parisius, XVIII die octobris, anno Domini M. CC. nonagesimo sexto.* 1296 18 octobre.

Fragment dans Jules de Saint-Genois, *Inventaire des chartes des comtes de Flandre*, p. 246.

Robert, fils aîné du comte de Flandre, avoué d'Arras, etc., promet aux habitants de Valenciennes qu'il les remettra en paix avec le roi de France avant le jour de saint Martin (11 novembre) et que, s'il ne peut aboutir à ce résultat, son père et lui renonceront à leurs droits sur la ville. — *Ce fu fait et donnet à Valenchiennes, l'an de grasce mil deus cens quatre vins et seze, lendemain du jour saint Luc évangeliste.* 1296 19 octobre.

Lacroix, *Guerre de Jean d'Avesnes contre la ville de Valenciennes*, p. 77.

Guillaume de Hainaut, évêque de Cambrai, approuve la fondation d'un monastère de Croisiers au village des Chaufours, près de Tournai, au lieu dit Montpaillart. — *Datum anno Domini M. CC. XCVI, sabbato post festum beati Lucæ.* 1296 20 octobre.

Fragment dans Miræus et Foppens, *Opera diplomatica*, t. IV, p. 420.

Les échevins, le conseil et un grand nombre de bourgeois de Lille statuent que ceux qui auraient commis quelque méfait, comme de se battre, de s'insulter, de se blesser, etc., et ceux qui l'auraient souffert, ne pourront conclure 1296 21 octobre.

d'accord de paix, sinon devant les échevins.—*Che fu fait l'an M. CC. IIII^{xx} et XVI, le prochain diemenche devant le Saint Simon et Saint Jude.*

Roisin, *Franchises, lois et coutumes de la ville de Lille*, p. 123.

1296
21 octobre.

Statuts de la ville de Lille, relatifs aux donations ou aumônes faites par des bourgeois aux charités ou hôpitaux. — *Chou fu fait le prochain diemenche devant le Saint Simon et Saint Jude, l'an M. CC. IIII^{xx} et XVI.*

Roisin, *Franchises, lois et coutumes de la ville de Lille*, p. 13.

1296
24 octobre.

Waleran, seigneur de Montjoie et de Fauquemont, déclare que Guy, comte de Flandre, lui a donné en accroissement de son fief deux mille et cinq livres de tournois noirs, et que, ni lui, ni ses hoirs n'auront plus rien à réclamer du comte Guy, ni de ses héritiers. — ... *Faites à Brouxielles, en l'an de grase M. CC. XCVI, le merquedi devant le Saint Symon et Saint Judè.*

De Reiffenberg, *Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, etc.*, t. I, p. 47.

1296
25 octobre.

Éverard, comte de la Mark, déclare que pour deux mille noirs tournois il a résigné entre les mains du comte Guy de Flandre, marquis de Namur, et repris ensuite en fief, la terre de *Curlar* et le village d'*Aslen*, avec tous les droits qui en dépendent.—*Datum anno Domini millesimo ducentesimo nonagesimo sexto, feria quinta* (*quarta* dans Bormans) *post festum beati Lucæ evangelistæ.*

De Reiffenberg, *Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, etc.*, t. I, p. 293.— Stanislas Bormans, *Les fiefs du comté de Namur*, p. 6.

1296
29 octobre.

Thierri et Jean, fils de sire Jean d'Immendorf, transportent à Thierri, seigneur de Heinsberg, leur demeure et ses dépendances, qu'ils reprennent en fief de ce seigneur.—*Datum anno Domini M. CC. XC sexto, feria secunda ante festum Omnium Sanctorum.*

Lacomblet, *Urkundenbuch für die Geschichte des Niederrheins*, t. II, p. 571.

1296
31 octobre.

Le roi des Français Philippe écrit au comte de Flandre ou à celui qui le remplace, qu'il ait à mettre en liberté un nommé Jean Bonin, de Damme, qui a appelé aux échevins de Bruges d'une sentence des échevins de Damme. —

Actum Parisiis, die ultima octobris, anno Domini millesimo ducentesimo nonagesimo sexto.

Warnkönig, *Flandrische Staats- und Rechts-Geschichte*, t. II, IIme partie, *Urkunden*, p. 27. — Voir Jules de Saint-Genois, *Inventaire des chartes des comtes de Flandre*, p. 246.

Arrêt du parlement de Paris enjoignant de nouveau aux bourgeois de Tournai de comprendre les ecclésiastiques dans les bans proclamés à la suite d'homicides.—*Expedita in Pallemento Omnium Sanctorum, anno Domini M. CC. XCVI.* 1296 1er novembre.

Beugnot, *Les Olim*, t. II, p. 399.

Ordonnance du roi de France interdisant, pendant la durée de la guerre, toute guerre particulière, tout combat singulier, tournoi, etc. — *Expedita in Pallamento Omnium Sanctorum, anno Domini M. CC. XCVI.* 1296 1er novembre.

Beugnot, *Les Olim*, t. II, p. 405.

Le roi de France, Philippe, autorise maître Clément de *Saviacum*, son clerc, à recevoir du seigneur d'Audenarde une pension viagère de vingt livres parisis.—*Expedita in Pallamento Omnium Sanctorum, anno Domini M. CC. XCVI.* 1296 1er novembre.

Beugnot, *Les Olim*, t. II, p. 407.

Le duc de Brabant, à la demande de Florent de Borselen, accorde une entière exemption de tonlieux dans ses États aux habitants de Ter-Goes. — *Gegeven in 't jaer Onses Heeren M. CC. negentig en sesse, des woendags na Alreheiligen dage.* 1296 7 novembre.

Van Mieris, *Charterboek der graaven van Holland*, t. I, p. 575.—Van den Bergh, *Oorkondenboek van Holland en Zeeland*, t. II, p. 439.

Le duc de Brabant, à la sollicitation de Jean de Renesse, accorde une entière exemption de tonlieux dans ses pays aux habitants du village de *Taleboitseinde, ter Nieuwer Sluyse. — Gegeven in 't jaer Ons Heeren duysent twee hondert negentig en sesse, des woendags voor (na?) Alderheiligen dage.* 1296 7 novembre.

Van Mieris, *Charterboek der graaven van Holland*, t. I, p. 575.—Van den Bergh, *Oorkondenboek van Holland en Zeeland*, t. II, p. 439.

1296
11 novembre.

Jean d'Avesnes, comte de Hainaut, assigne à Jean, seigneur d'Arkel, une rente annuelle et héréditaire de quatre-vingts livres tournois, pour laquelle ce seigneur devient son vassal. — *Dounées lan de grasce M. CC. LXXX et sese, le jour saint Martin en yver.*

Van den Bergh, *Oorkondenboek van Holland en Zeeland*, t. II, p. 439. — *Bulletins de la Commission royale d'histoire*, 3me série, t. VII, p. 353. — De Villers, *Description analytique de cartulaires et de chartriers du Hainaut*, t. II, p. 5.

1296
13 novembre.

Édouard, roi d'Angleterre, seigneur d'Irlande et duc d'Aquitaine, permet aux marchands, aux marins et à tous ses autres sujets de se rendre dans le port et la ville d'Ardenbourg, d'y séjourner et d'y trafiquer, comme ils le faisaient à Bruges. — *Datum apud Gandavum, XIII die novembris, anno regni nostri vicesimo quinto.*

Kluit, *Historia critica comitatus Hollandiæ et Zeelandiæ*, t. II, p. 982.

1296
15 novembre.

Renaud, comte de Gueldre, informe le roi de France qu'en vertu d'un échange opéré avec la terre de Harfleur, il abandonne les revenus des fiefs qu'il possède dans ce royaume, à Guy, comte de Flandre, dont il se reconnaît le débiteur. — *Donné l'an de grace mil deus cens quatre vins et seze, le joedi après le saint Martin.*

Van den Bergh, *Gedenkstukken tot opheldering der Nederlandsche geschiedenis*, t. I, p. 68.

1296
20 novembre.

Guy, comte de Flandre, vend au monastère de Ter-Doest soixante-quinze bonniers de *moeres*, situés à Hulst, au lieu dit Gageldonck, moyennant vingt-six livres de Flandre par bonnier et à charge d'un cens de six deniers, par an et par bonnier.—*Ki furent faites et dounées lan de grasse mil deus cens quatre vins et sayze, le mardi apries les octaves saint Martin en yver.*

Cronica et cartularium monasterii de Dunis, p. 623. Voir *Ibidem*, p. 917.

1296
20 novembre.

Le chapitre de Sainte-Waudru approuve l'établissement de l'hôpital et de la chapellenie fondés par Jean Li Taye.—*Denée et otriié l'an de grasce mil CC. quatre vingt et sèze, le demars après les octauves Saint Martin en yvier.*

Vinchant, *Annales de la province et comté de Hainaut*, t. VI, p. 66. — *Bulletins des séances du Cercle archéologique de Mons*, 2me série, p. 429. — De Villers, *Description analytique de cartulaires et chartriers du Hainaut*, t. IV, p. 41. Voir *Ibidem*, t. VIII, p. 181.

Les justicier (*rechtre*), échevins et bourgmestre de Dordrecht reconnaissent devoir cent quarante et une livres anglaises à Jean den Snider, qui s'est porté caution pour eux envers des notables de Bruges et de Damme. — *In kennessen ghegheven int jaer Ons Heren M. CC. sessen ende neghentich, in Clements avonde.* 1296 22 novembre.

Van den Bergh, *Oorkondenboek van Holland en Zeeland*, t. II, p. 440.

Jean, évêque de Tournai, confirme l'accord qui est intervenu entre l'abbé et les religieux de l'abbaye de Saint-Bavon et les curés des églises de Saint-Michel et d'Eckerghem, de Gand, d'une part, et les frères ermites de l'ordre de Saint-Augustin, d'autre part, au sujet de l'établissement d'un couvent de cet ordre à Gand. — *Datum anno incarnationis Domini M. CC. nonagesimo sexto, sabbato ante festum beate Katerine virginis.* 1296 24 novembre.

Keelhoff, *Geschiedenis van het klooster der Augustynen te Gent*, p. 20.

Jean Berthout de Berlaer, chevalier, et Jean, son fils aîné, ratifient la donation de biens qui avait été faite à l'abbaye de Saint-Bernard par leur oncle, sire Gilles Berthout. — *Datum anno Domini M. CC. XCVI, in die S. Catharinæ.* 1296 25 novembre.

Miræus, *Notitia ecclesiarum Belgii*, p. 598. — Miræus et Foppens, *Opera diplomatica*, t. II, p. 770. — Foppens, *Historia episcopatus Antverpiensis*, p. 169.

Lettre par laquelle Jean Berthout et son fils aîné Jean prient Florent Berthout, seigneur de Berlaer, de confirmer la cession de dîmes, faite par eux à l'abbaye de Saint-Bernard. — *Datum M. CC. XCVI, in die S. Catharinæ.* 1296 25 novembre.

Fragment dans Miræus, *Notitia ecclesiarum Belgii*, p. 599. — Foppens, *Historia episcopatus Antverpiensis*, p. 169. — Miræus et Foppens, *Opera diplomatica*, t. II, p. 770.

Philippe, roi des Français, donne un sauf-conduit à quatre bourgeois de Valenciennes, sauf-conduit qui était valable jusqu'aux Pâques prochaines. — *Actum Parisiis, die lune ante festum B. Andree apostoli, anno Domini millesimo CC. nonagesimo sexto.* 1296 26 novembre.

Lacroix, *Guerre de Jean d'Avesnes contre la ville de Valenciennes*, p. 82.

Jean, duc de Lotharingie, de Brabant et de Limbourg, après avoir fait ouvrir une enquête par les soins d'Othon de Walhain, sénéchal de Brabant, 1296 novembre.

déclare que Nicolas, sire de Familleureux, n'a aucun droit à Courières. — *Faite et dounée l'an de l'incarnation Jhesu Crist mil deus cens quattre vins et sese, ou mois de novembre.*

Maghe, *Chronicon ecclesiæ Bonæ Spei*, p. 245.

1296 novembre. Henri, abbé de Cisoing, transporte à l'abbaye de Flines quatre rasiérées de terres situées à Sommaing et qui avaient été données au monastère par Sara d'Aubrechicourt. — *Ce fu fait en l'an de grace mil deus cens quatre vins et sèse, ou mois de novembre.*

L'abbé Hautcœur, *Cartulaire de l'abbaye de Flines*, t. I, p. 370.

1296 4 décembre. Acceptation par l'abbé et les religieux de Saint-Bavon de l'accord, en date du 24 novembre de la même année, conclu entre eux et le prieur et les autres moines Augustins de cette ville. — *Datum anno Domini M. CC. nonagesimo sexto, die Martis post festum sancti Andree.*

Keelhoff, *Geschiedenis van het klooster der Augustynen te Gent*, p. 22.

1296 7 décembre. Philippe, roi de France, prie le comte de Flandre de livrer entre les mains du bailli de Vermandois Jean Hakebart, qui n'est pas soumis à la juridiction du comte et que celui-ci a fait transporter dans un territoire relevant de l'Empire. — *Parisius, VII die decembris, anno Domini M. CC. nonagesimo sexto.*

Fragment dans Jules de Saint-Genois, *Inventaire des chartes des comtes de Flandre*, p. 247.

1296 7 décembre. Gérard, seigneur de Diest et châtelain d'Anvers, déclare que les échevins, les jurés et les bourgeois en général de la ville de Diest ont payé pour lui mille huit cents livres de Louvain, pour le remboursement desquelles il leur donne des garanties. — *Datum anno Domini M. CC. nonagesimo sexto, in crastino beati Nicolai.*

Fragment dans les *Bulletins de la Commission royale d'histoire*, 4me série, t. III, p. 195. — Stallaert, *Inventaire analytique des chartes concernant les seigneurs et la ville de Diest*, p. 33.

1296 9 décembre. Acte contenant certaines dispositions de Jean Li Taye, chapelain de l'église Saint-André, de Mons, et de Sophie, sa sœur, au sujet de donations faites par eux à la commune-aumône des pauvres et au béguinage de cette ville.— *Chius recors fu fais en le Maison de le pais, l'an del incarnation Jhésu Crist mil*

deus cens quatre vins et sèze, le diemenche après le jour saint Nicholay en yvier, ou mois de décembre.

De Villers, *Description analytique de cartulaires et de chartriers du Hainaut*, t. VIII, p. 183.

Le roi de France ordonne au comte de Flandre de faire remettre au prévôt de Beauchêne le chevalier Gosuin de Saint-Aubin, qui, à Douai, dans l'église des Frères prêcheurs, a insulté et frappé Nicolas Bonebroque, bourgeois de Douai, faisant partie de la suite des gens du roi. — *Parisius, die XII decembris, anno Domini M. CC. nonagesimo sexto.* 1296 12 décembre.

Fragment dans Jules de Saint-Genois, *Inventaire des chartes des comtes de Flandre*, p. 248.

Le roi d'Angleterre charge l'évêque de Londres d'assister au mariage de sa fille Élisabeth avec le comte de Hollande, mariage qui devait se célébrer à *Gippewic*, le lundi suivant, lendemain de l'Épiphanie. — *Teste rege apud Gippewicum, XXX die decembris.* 1296 30 décembre.

Rymer, *Fœdera, conventiones, litteræ, etc.*, t. II. p. 736 (édit. de 1727), et t. I, IIme partie, p. 850 (édit. de 1816). — Van Mieris, *Charterboek der graaven van Holland*, t. I, p. 576. — Van den Bergh, *Oorkondenboek van Holland en Zeeland*, t. II, p. 440. — Des lettres semblables furent adressées à l'évêque de Norwich, à des abbés, nobles, etc.

L'abbé Jacques et les religieux d'Heylissem reconnaissent qu'ils tiennent en fief de l'abbaye de Saint-Trond des biens situés à Villers-le-Peuplier et qu'ils avaient achetés du chevalier Othon de Walhain. — *Datum anno Domini M. CC. nonagesimo sexto, in vigilia Circumcisionis Domini.* 1296 31 décembre.

Piot, *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Trond*, t. I, p. 404.

Arrêt du parlement de Paris, défendant au chapitre de Douai de remettre à qui que ce fût, sans la permission du roi de France, les chartes, priviléges ou lettres qui ont été confiées au chapitre par les échevins de Douai « de la partie le Roi. » — *Actum mense decembri, anno Domini millesimo ducentesimo nonagesimo sexto.* 1296 décembre.

Beugnot, *Les Olim*, t. II, p. 410.

Les échevins et la commune d'Alost, avec l'assentiment du comte Guy, décident que dorénavant on établira dans cette ville deux receveurs, qui rendront 1296 décembre.

compte de leur gestion tous les ans et pourront alors être remplacés ou continués dans leurs fonctions. — *Faites et dounées en lan del incarnation Notre Sengneur mil deus chens quatre vins et seeze, el mois de decembre.*

De Potter et Broeckaert, *Geschiedenis der stad Aalst*, t. II, p. 408.

1296. Lettres par lesquelles Philippe, roi de France, mande aux bourgeois de Lille d'obéir à Adam *de Cardaneio*, qu'il institue leur gouverneur.

Fragment dans Buzelin, *Gallo Flandria sacra et profana*, p. 480.

1296. Jean, duc de Brabant, déclare ses hommes de Weelde, de Poppel et de Ravels, libres de toute charge dans la réparation des digues (*aggeres*) de la mairie de Bois-le-Duc.

En latin. Le Roy, *Notitia marchionatus sacri Romani imperii*, p. 411.

1296. Pouvoir donné par le comte de Blois à son frère le comte de Saint-Pol pour lever une partie des revenus des terres de Guise et d'Avesnes, jusqu'à ce qu'il lui ait remis le château de Bohain.

Analysé dans Du Chesne, *Histoire généalogique de la maison de Chastillon-sur-Marne*, preuves, p. 160.

1296. Guy, comte de Flandre et marquis de Namur, prend sous sa protection les monnayeurs établis à Namur, les exempte des chevauchées, des tailles, des corvées, des subsides, etc.

Fragment dans Galliot, *Histoire de la ville et province de Namur*, t. I, p. 356.

1296. Vidimus, émané de Jean, abbé de Saint-Pierre, de Gand, des lettres par lesquelles le comte de Hollande et plusieurs nobles hollandais et zélandais ont déclaré accepter pour arbitres trois princes qu'ils désignent. — *Datum anno Domini millesimo ducentesimo nonagesimo sexto.*

Kluit, *Historia critica comitatus Hollandiæ et Zeelandiæ*, t. II, p. 930.

1296. Vidimus, émané de l'abbé de Saint-Pierre, de Gand, d'une charte du 19 mai 1290, attestant que les bourgeois de Middelbourg ont promis au comte Robert de Flandre de lui livrer cette ville, si le comte de Hollande ne vient pas à leur

secours dans un délai fixé. — *Datum anno Domini millesimo ducentesimo nonagesimo sexto.*

Kluit, *Historia critica comitatus Hollandiæ et Zeelandiæ*, t. II, p. 909.

Jean Berthout dit de Berlaer et son fils aîné Jean approuvent les donations faites jadis à l'abbaye de Saint-Bernard par Gilles Berthout et font signer leur charte par tous leurs parents et d'autres personnes.— *Datum M. CC. XCVI.* 1296.

Fragment dans Butkens, *Trophées de Brabant*, t. II, p. 176.

Wulfard, Érasme et Jean de Borselen déclarent qu'ils se sont engagés par serment à se soumettre à Florent, comte de Hollande et de Zélande, seigneur de Frise, et à le servir fidèlement comme leur vrai seigneur; ils s'obligent en outre à maintenir la keure en vigueur depuis le temps de Florent, oncle du comte, et à ne point travailler à ce qu'elle soit abolie ou modifiée. 1296.

En français. Kluit, *Historia critica comitatus Hollandiæ et Zeelandiæ*, t. II, p. 980.

Gilles, fils de sire Gilles de Richonville, abandonne, au profit de l'abbaye de Clairefontaine, ses droits sur un sixième de la dîme de Tontelange, qui était tenu de lui en fief par Thielman d'Aisper. — *Qui furent fait en l'an Nostre Signeur mil deus cens et quatre vins et seze ans.* 1296.

Goffinet, *Cartulaire de Clairefontaine*, p. 91.

Gérard, seigneur de Voorne, châtelain de Zélande, inféode à Renger Moentynszone une rente annuelle de quatre marcs qui lui était échue par la mort de Pierre Sharen Mattyssone, en Noord-Beveland. — *In oirconde, ... M. CC. LXXXXVI.* 1296.

Van den Bergh, *Oorkondenboek van Holland en Zeeland*, t. II, p. 441.

Déclaration des maîtres du change de Tournai, au sujet de la monnaie de cette ville, et de la procédure à suivre contre les faux-monnayeurs. 1296.

Revue d'histoire et d'archéologie, t. II, p. 327.

Concession de quarante jours d'indulgences, accordée par des évêques à ceux qui visiteraient pieusement l'église Saint-Nicolas, de Damme, et lui feraient des 1296.

dons. — *Datum Romæ apud Sanctum Petrum, anno Domini M. CC. .....,* *pontificatus domini* (*Bonifacii*) *papæ VIII anno secundo.*

Baron Kervyn de Lettenhove, *Codex Dunensis*, p. 125.

1296. Requête adressée au pape Boniface VIII par l'archevêque de Reims et ses suffragants, afin d'obtenir la ratification d'une décision prise par ces prélats.

Dupuy, *Histoire du différend de Boniface VIII et de Philippe le Bel*, preuves, p. 26.

1296. Les archevêques de Reims, de Sens et de Rouen, sur l'invitation du cardinal Simon, évêque de Palestrine, convoquent à Paris, le 22 juin 1296, un concile chargé d'examiner les plaintes du clergé contre les exactions du roi de France.

Martene et Durand, *Thesaurus anecdotorum*, t. IV, col. 221.

1296? Le doyen et le chapitre de Tournai invitent les ecclésiastiques à se réunir à Tournai pour voter des décimes afin d'enlever à Frédéric, fils du roi d'Aragon, l'île de Sicile, qui avait été usurpée vingt ans auparavant sur le roi de ce pays.

En latin. Baron Kervyn de Lettenhove, *Études sur l'histoire du XIIIe siècle*, p. 22, et *Codex Dunensis*, p. 95. — Migne, *S. Bernardi opera*, t. IV, col. 1850.

1296. Vidimus, donné par J., abbé du monastère de Saint-Pierre, de Gand, de la charte du roi Rodolphe, du 19 juin 1282, relative à la succession au comté de Hollande. — *Datum anno Domini millesimo ducentesimo nonagesimo sexto.*

Kluit, *Historia critica comitatus Hollandiæ et Zeelandiæ*, t. II, p. 861.

1296. Vidimus, donné par J., abbé du monastère de Saint-Pierre, de Gand, des lettres par lesquelles le comte de Hollande et les nobles de Zélande ont accepté pour arbitres de leurs différends le comte Guy et son fils Robert et le duc de Brabant. — *Datum anno Domini millesimo ducentesimo nonagesimo sexto.*

Kluit, *Historia critica comitatus Hollandiæ et Zeelandiæ*, t. II, p. 930.

296. Protestation adressée par les abbés de l'ordre de Cîteaux à l'évêque de Tournai contre l'impôt du centième que le roi de France a ordonné de lever dans son royaume, tant sur les ecclésiastiques que sur les laïques.

En latin. Baron Kervyn de Lettenhove, *Études sur l'histoire du XIIIe siècle*, p. 11, et *Codex Dunensis*, p. 390. — Migne, *S. Bernardi opera*, t. IV, col. 1840.

Mémoire rédigé par ordre du chapitre général de l'ordre de Cîteaux en réponse à l'invitation qui lui avait été adressée par un prélat ami du roi Philippe (l'archevêque de Reims Pierre), pour le déterminer à voter l'impôt décrété par ce monarque. 1296.

En latin. Baron Kervyn de Lettenhove, *Études sur l'histoire du XIIIe siècle*, p. 13. — Migne, *S. Bernardi opera omnia*, t. IV, col. 1851.

Acte d'appel adressé au pape Boniface par les abbés, les abbesses, les couvents, les chapitres, les prêtres et tout le clergé de France, qui protestent contre la prétention des laïques d'imposer les biens de l'Église. 1296.

En latin. Baron Kervyn de Lettenhove, *Études sur l'histoire du XIIIe siècle*, p. 15, *Notice sur un manuscrit de l'abbaye des Dunes*, p. 22, et *Codex Dunensis*, p. 253.

Pierre, archevêque de Reims, annonce à ses suffragants que, voulant s'occuper d'affaires concernant les libertés du clergé de la province, il a convoqué un concile qui se tiendra à Compiègne le lendemain de la fête de saint Nicolas. — *Datum.....* 1292-1296.

Baron Kervyn de Lettenhove, *Codex Dunensis*, p. 467.

Guillaume, évêque de Cambrai, invite les personnes ecclésiastiques de son diocèse à autoriser frère Jean de Werde, moine des Dunes, à prêcher, à entendre les confessions et à accorder l'absolution. 1292-1296.

En latin. Baron Kervyn de Lettenhove, *Codex Dunensis*, p. 413.

Minute d'un projet de traité entre le comte de Flandre Guy et Jean, comte de Hollande. Le premier renonce à l'hommage que les comtes de Hollande lui rendaient pour les cinq îles de la Zélande, et Jean, de son côté, promet de l'aider contre le roi de France avec cinq cents cavaliers et dix mille piétons, etc. 1296 environ.

Fragment dans Jules de Saint-Genois, *Inventaire des chartes des comtes de Flandre*, p. 238.

Circulaire adressée au clergé du diocèse de Tournai par un chanoine de cette ville, collecteur pour le roi de France du décime et des annates que le 1296 environ.

saint-siége a concédées à ce monarque, afin de les rappeler à l'exécution des dispositions contenues dans les lettres du roi et du comte de Flandre.

En latin. Baron Kervyn de Lettenhove, *Codex Dunensis*, p. 360.

1296 environ. Plaintes adressées par L. et W., moines profès du monastère de Saint-Pierre, de Gand, contre J. (Jean Vromont), leur abbé, qui avait mené une vie dissipée et emprunté, pour faire face à ses dépenses, sept cent cinquante livres de Flandre. Ils rappellent qu'ils ont réclamé la protection de l'évêque de Tournai J. (Jean de Vassoigne) et demandent qu'une sentence soit portée.

En latin. Baron Kervyn de Lettenhove, *Codex Dunensis*, p. 6.

1296 environ. Suite des plaintes adressées à un juge ecclésiastique par L. et W., religieux du monastère de Saint-Pierre, de Gand, contre leur abbé, dont ils rappellent la vie irrégulière et dont ils demandent la déposition, en insistant sur le peu de respect qu'il a montré pour les décisions de l'officialité de Tournai.

En latin. Baron Kervyn de Lettenhove, *Codex Dunensis*, pp. 7 et 9.

1296 environ. Réponse du procureur de l'abbé de Saint-Pierre aux imputations dirigées contre lui par des religieux de son monastère.

En latin. Baron Kervyn de Lettenhove, *Codex Dunensis*, p. 9.

1296 environ. Sentence provisoire, portée par l'official de Tournai, dans le procès pendant entre l'abbé de Saint-Pierre, de Gand, et quelques-uns de ses religieux, et par laquelle il détermine le montant des aliments auxquels ces religieux ont droit et des émoluments qui seront payés aux hommes de loi employés par eux. — *Datum*.....

Baron Kervyn de Lettenhove, *Codex Dunensis*, p. 10.

1296 environ. Thomas, abbé de Saint-Pierre, de Glocester, et Roger, prieur de Lanthony, confirment l'accord intervenu entre G., abbesse de Northampton, et Walter, prêtre de *Gaitema*, au sujet de la possession de l'église de cette dernière localité.

En latin. Fragment dans Jules de Saint-Genois, *Inventaire des chartes des comtes de Flandre*, p. 256.

1297.

Hugues de Châtillon, comte de Blois et seigneur d'Avesnes, cède quelques terres à son cousin Gauthier ou Walter de Châtillon. — *Données l'an de grace mil deus cenz quatre vinz et seize, le vendredy prochain après la Circoncision Nostre Seigneur.* 1297 4 janvier.

Fragment dans Du Chesne, *Histoire généalogique de la maison de Chastillon-sur-Marne*, preuves, p. 299.

Édouard, roi d'Angleterre, etc., déclare qu'il a fait alliance contre le roi de France Philippe, avec Guy, comte de Flandre et marquis de Namur, à qui il promet soixante mille livres tournois noirs par an, tant que la guerre durera. Il ajoute que ce traité ne pourra être rompu que du consentement mutuel des parties et pas même sur l'injonction du pape. Minute du traité signé par le roi. — *A Gipewez, lendemain de l'Epiphanie, l'an mil deus cens quatre vingts et seize.* 1297 7 janvier.

Varenbergh, *Épisodes des relations extérieures de la Flandre*, p. 37, et *Histoire des relations diplomatiques entre le comté de Flandre et l'Angleterre*, p. 236. — Texte incomplet dans Leibnitz, *Codex juris gentium diplomaticus*, p. 36, où la souscription se termine par ces mots : *et de nostre règne le vingtisme quint.* — Dumont, *Corps diplomatique*, t. I, Ire partie, p. 297. — *Recueil des traités de paix, etc.*, t. I, p. 120. — Lünig, *Corpus Germaniæ diplomaticus*, t. II, col. 1989. — Voir Jules de Saint-Genois, *Inventaire des chartes des comtes de Flandre*, p. 257.

Édouard, roi d'Angleterre, etc., promet de faire remettre au comte de Flandre, pour l'aider à soutenir la guerre contre le roi de France, une somme de trois cent mille livres de tournois noirs.—*Che fu fait et donée à Gypewyz, lendemayne de la Tyffane, l'an de Nostre Seigneur mil deux centz quatre vyntz et sesze.* 1297 7 janvier.

Rymer, *Fœdera, conventiones, litteræ, etc.*, t. II, p. 741 (édit. de 1727), et t. I, IIme partie, p. 852 (édit. de 1816).

Édouard, roi d'Angleterre, etc., déclare qu'une alliance existant entre lui et le comte de Flandre pour s'entr'aider contre le roi de France, le comte s'en est 1297 7 janvier?

remis à sa loyauté pour l'exécution de quelques clauses qui le concernent lui et ses fils, et promet que ceux-ci n'auront pas à s'en repentir.

En français. Varenbergh, *Épisodes des relations extérieures de la Flandre*, p. 36, et *Histoire des relations diplomatiques entre le comté de Flandre et l'Angleterre*, p. 239. — Voir Jules de Saint-Genois, *Inventaire des chartes des comtes de Flandre*, p. 257.

1297
7 janvier.

Édouard, roi d'Angleterre, etc., déclare que si le mariage convenu entre son fils Édouard et Philippine, fille du comte de Flandre, ne peut s'accomplir, son fils épousera Isabelle, autre fille du comte. — *Que furent faites et donées à Gypwyz, lendemain de la Typheyne, l'an de Nostre Seigneur mil deuz centz quatre vintz et sesze.*

Rymer, *Fœdera, conventiones, litteræ, etc.*, t. II, p. 742 (édit. de 1727), et t. I, IIme partie, p. 852 (édit. de 1816). — Lünig, *Codex Germaniæ diplomaticus*, t. II, col. 1989.

1297
7 janvier.

Édouard, roi d'Angleterre, déclare que les marchands de Flandre jouiront dorénavant, dans ses États, des mêmes priviléges que ses sujets, les Lombards ou n'importe quel autre peuple. — *Donées à Gypewyz, lendemaine de la Tyffeyne, l'an de Nostre Seignur mil deus centz quatre vintz e sesze.*

Rymer, *Fœdera, conventiones, litteræ, etc.*, t. II, p. 740 (édit. de 1727), et t. I, IIme partie, p. 852, (édit. de 1816). — Lünig, *Codex Germaniæ diplomaticus*, t. II, col. 1997.

1297
7 janvier?

Édouard, roi d'Angleterre, pour assurer le maintien de la paix entre lui et le comte Guy, autorise les Flamands à acheter librement de la laine en Angleterre, en Irlande et en Écosse, comme ils faisaient auparavant.

En français. Varenbergh, *Épisodes des relations extérieures de la Flandre*, p. 35. — Voir Jules de Saint-Genois, *Inventaire des chartes des comtes de Flandre*, p. 257.

1297
7 janvier.

Édouard, roi d'Angleterre, s'oblige à faire rendre les prises qui pourraient être opérées, dans son royaume, sur les biens des marchands flamands et déclare que les deux pays seront dorénavant ouverts à leurs marchands de la même manière. — *Doneez à Gypewyz, lendemaine de la Tyffeyne, l'an de Nostre Seigneur mil deus centz quatre vyntz e sesze.*

Rymer, *Fœdera, conventiones, litteræ, etc.*, t. II, p. 741 (édit. de 1727), et t. I, IIme partie, p. 852 (édit. de 1816). — Varenbergh, *Épisodes des relations extérieures de la Flandre*, p. 35. Voir Jules de Saint-Genois, *Inventaire des chartes des comtes de Flandre*, p. 257.

Guy, comte de Flandre et marquis de Namur, déclare que, pour se venger des torts que le roi de France lui a causés, et afin de pouvoir lui résister, il a fait alliance avec le roi d'Angleterre, du consentement de ses fils, de ses barons, de ses amis et de ses gens. — *Faites et dounées à Winendale, lendemain de la Thyphane, l'an de grasse mill deus cens quatre vins et saysze.* 1297 7 janvier.

Rymer, *Fœdera, conventiones, litteræ, etc.*, t. II, p. 737 (édit. de 1727), et t. I, IIme partie, p. 851 (édit. de 1816). — Lünig, *Codex Germaniæ diplomaticus*, t. II, col. 1995. — Voir Jules de Saint-Genois, *Inventaire des chartes des comtes de Flandre*, p. 249.

Le comte Guy de Flandre s'engage à aider loyalement le roi d'Angleterre contre la France et à fournir à ses troupes des vivres et de l'aide; il déclare que ses fils Robert, Guillaume, Philippe, Jean et Guy, ainsi que les barons et les communes de Flandre, accéderont à l'acte de confédération contre le roi de France. — *Faites et dounées à Winendale, l'endemain de le Typhane, l'an de grasse mil deus cens quatre vins et saysze.* 1297 7 janvier.

Rymer, *Fœdera, conventiones, litteræ, etc.*, t. II, p. 739 (édit. de 1727), et t. I, IIme partie, p. 851 (édit. de 1816). — Lünig, *Codex Germaniæ diplomaticus*, t. II, col. 1997. — Varenbergh, *Histoire des relations diplomatiques entre le comté de Flandre et l'Angleterre*, p. 241. — Voir Jules de Saint-Genois, *Inventaire des chartes des comtes de Flandre*, p. 258.

Guy, comte de Flandre et marquis de Namur, promet de faire annuler, en faveur des marchands de l'Angleterre, de l'Irlande et du pays de Galles, les arrêts et les prises qui seraient opérés sur leurs biens en Flandre. 1297 7 janvier?

En français. Varenbergh, *Histoire des relations diplomatiques entre le comté de Flandre et l'Angleterre*, p. 242. — Voir Jules de Saint-Genois, *Inventaire des chartes des comtes de Flandre*, p. 258.

Guy, comte de Flandre, s'en rapporte à l'arbitrage d'Édouard, roi d'Angleterre, au sujet des différends existants entre lui, d'une part, le comte de Hollande Florent et son fils Jean, d'autre part. — *Dounées à Winendale, l'an de grasse mill deus cens quatre vins et saysze.* 1297 7 janvier?

Rymer, *Fœdera, conventiones, litteræ, etc.*, t. II, p. 740 (édit. de 1727), et t. I, IIme partie, p. 851 (édit. de 1816). — Kluit, *Historia critica comitatus Hollandiæ et Zeelandiæ*, t. II, p. 981. — Van Mieris, *Charterboek der graaven van Holland*, t. I, p. 576. — Van den Bergh, *Oorkondenboek van Holland en Zeeland*, t. II, p. 440.

1297
8 janvier.

Jean, comte de Hollande, remet au roi d'Angleterre l'arbitrage de ses différends avec le duc de Brabant, et déclare que, s'il n'exécute pas la décision du monarque, il pourra être frappé d'excommunication. — *Doné à Gypewyz, le oytime jour de janevoyr, l'an du Nostre Seigneur mil deus centz quatre vintz et sesze.*

Rymer, *Fœdera, conventiones, litteræ, etc.*, t. II, p. 743 (édit. de 1727), et t. I, IIme partie, p. 853 (édit. de 1816). — Lünig, *Codex Germaniæ diplomaticus*, t. II, col. 1155. — Van Mieris, *Charterboek der graaven van Holland*, t. I, p. 576.—Van den Bergh, *Oorkondenboek van Holland en Zeeland*, t. II, p. 442.

1297
9 janvier.

Guy, comte de Flandre et marquis de Namur, commet les abbés de Gembloux et de Floreffe pour annoncer au roi de France, Philippe, qu'il se considère comme affranchi de toutes les obligations, conventions et alliances faites avec le dit roi. — *Datum apud Maleam, anno gratiæ M. CC. XCVI, die Mercurii post Epiphaniam Domini.*

De Meyere, *Commentarii sive annales rerum Flandricarum*, p. 84.

1297
9 janvier.

Lettre adressée par le comte Guy à Philippe, roi de France, et dans laquelle, après s'être plaint que celui-ci lui refuse le jugement de ses pairs en l'accablant d'injures, de duretés et d'oppressions, il se déclare délié du serment d'hommage. — *Qui furent dounées l'an del incarnation de Nostre Signor mil deus cens quatre vins et seze, le merquedi après le trezeme jour dou Noel.*

Baron Kervyn de Lettenhove, *Histoire de Flandre*, t. II, p. 559.

1297
9 janvier.

Pouvoirs donnés à Henri de Beaumont par Guy, comte de Flandre, à l'effet de conclure un traité d'alliance avec Édouard, roi d'Angleterre. — *Qui furent faites le merquedi après le jour de le Typhane, en l'an de grace mil deus cens quatre vins et seze.*

Rymer, *Fœdera, conventiones, litteræ, etc.*, t. II, p. 744 (édit. de 1727), et t. I, IIme partie, p. 853 (édit. de 1816). — Lünig, *Codex Germaniæ diplomaticus*, t. II, col. 1989.

1297
14 janvier.

Édouard, roi d'Angleterre, informe Jean, duc de Brabant, qu'il a chargé quelques nobles de sa cour et deux chanoines de s'informer si la femme du duc,

Marguerite, fille du roi, a été mise en possession de sa dot. — *Datum apud Herewycum, XIV die januarii.*

Rymer, *Fœdera, conventiones, litteræ, etc.*, t. II, p. 744 (édit. de 1727), et t. I, IIme partie, p. 854 (édit. de 1816).

Le doyen Jean et le chapitre de Térouanne approuvent la fondation de nouvelles chapellenies qui avait été faite dans leur église et dans celle de Boulogne par leur évêque, nommé Jean. — *Datum anno Domini M. CC. XCVI, die lunae ante Sanctum Vincentium.* 1297 14 janvier.

Miræus et Foppens, *Opera diplomatica*, t. IV, p. 420.

Édouard, roi d'Angleterre, prie A., roi des Romains, d'avoir égard à la jeunesse de Jean, comte de Hollande, gendre d'Édouard, et à l'état périlleux de ses domaines, et d'inféoder le comte des terres que celui-ci tient de l'Empire, bien qu'il ne puisse se rendre auprès de lui. — *Datum apud Herewycum, XV die januarii.* 1297 15 janvier.

Rymer, *Fœdera, conventiones, litteræ, etc.*, t. II, p. 704 (édit. de 1727), et t. I, IIe partie, p. 835 (édit. de 1816). — Van Mieris, *Charterboek der graaven van Holland*, t. I, p. 577. — Van den Bergh, *Oorkondenboek van Holland en Zeeland*, t. II, p. 445.

Le roi Édouard remercie Thierri Luf de Clèves, comte de *Kilkerade* et seigneur de Thoneberg, de tout ce qu'il a fait en Hollande, après la mort du père du comte de ce pays, et le prie d'attendre, pour que le roi prenne une décision au sujet de ses réclamations, qu'il ait reçu l'avis de ses envoyés. — *Datum apud Herewicum, XV die januarii.* 1297 15 janvier.

Rymer, *Fœdera, conventiones, litteræ, etc.*, t. II, p. 745 (édit. de 1727), et t. I, IIme partie, p. 854 (édit. de 1816). — Van Mieris, *Charterboek der graaven van Holland*, t. I, p. 578. — Van den Bergh, *Oorkondenboek van Holland en Zeeland*, t. II, p. 444.

Édouard, roi d'Angleterre, prie Wolfard de *Barsle* ou Borselen d'ajouter foi à ce que Réginald Ferrer et maître Richard de Havering lui diront de sa part. — *Datum apud Herewycum, XVII die januarii.* 1297 17 janvier.

Rymer, *Fœdera, conventiones, litteræ, etc.*, t. II, p. 746 (édit. de 1727), et t. I, IIme partie, p. 854 (édit. de 1816). — Van Mieris, *Charterboek der graaven van Holland*, t. I, p. 578. — Van den Bergh, *Oorkondenboek van Holland en Zeeland*, t. II, p. 445.

1297
17 janvier.

Le roi Édouard promet de ne pas conclure de paix ou de trêve avec le roi de France, sans avoir fait rendre la liberté aux fils du chevalier Wolfard de Borselen. — *Datum apud Herewycum, XVII die januarii.*

Rymer, *Fœdera, conventiones, litteræ, etc.*, t. II, p. 746 (édit. de 1727), et t. I, IIme partie, p. 854 (édit. de 1816). — Van Mieris, *Charterboek der graaven van Holland*, t. I, p. 579. — Van den Bergh, *Oorkondenboek van Holland en Zeeland*, t. II, p. 445.

1297
17 janvier.

Jean, comte de Hollande, promet de choisir pour conseillers ceux qui lui seront indiqués, de la part du roi d'Angleterre, par le chevalier Réginald ou Renaud Ferrer et maître Richard de Havering. — *Doné à Herewyz, le dis et setyme jour de janevoir, l'an de Nostre Seigneur mil deus centz quatre vintz et sesze.*

Rymer, *Fœdera, conventiones, litteræ, etc.*, t. II, p. 745 (édit. de 1727), et t. I, IIme partie, p. 854 (édit. de 1816). — Van Mieris, *Charterboek der graaven van Holland*, t. I, p. 578.— Van den Bergh, *Oorkondenboek van Holland en Zeeland*, t. II, p. 444.

1297
18 janvier.

Édouard, roi d'Angleterre, charge le chevalier Réginald Ferrer et le clerc Richard de Havering de défendre les intérêts du comte de Hollande, Jean, auprès du roi des Romains, à qui il demande d'ajouter confiance à ce que ces envoyés lui diront de sa part. — *Datum apud Herewycum, XVIII die januarii.*

Rymer, *Fœdera, conventiones, litteræ, etc.*, t. II, p. 747 (édit. de 1727), et t. I, IIme partie, p. 855 (édit. de 1816). — Van Mieris, *Charterboek der graaven van Holland*, t. I, p. 579. — Van den Bergh, *Oorkondenboek van Holland en Zeeland*, t. II, p. 445.

1297
18 janvier.

Jean, comte de Hollande, reconnaît avoir reçu d'Édouard, roi d'Angleterre, par l'intermédiaire de son clerc, Walter de Bruges, la somme de cinq mille six cent quarante livres de tournois noirs, en compte de ce qui lui est dû pour la dot de sa femme. — *Donées le XVIII jour du mois de janevoir, l'an de Nostre Seigneur mil deus cents quatre vintz et sesze.*

Rymer, *Fœdera, conventiones, litteræ, etc.*, t. II, p. 747 (édit. de 1727), et t. I, IIme partie, p. 855 (édit. de 1816). — Van Mieris, *Charterboek der graaven van Holland*, t. I, p. 579.— Van den Bergh, *Oorkondenboek van Holland en Zeeland*, t. II, p. 446.

1297
20 janvier.

Le roi d'Angleterre charge le chevalier Réginald Ferrer et le clerc Richard de Havering d'assigner des terres et des rentes d'une valeur de huit mille livres

par an à sa fille Élisabeth, femme de Jean, comte de Hollande. — *Donez à Herewys, le vyntime jour de janevoire, l'an de grace mil deus centz quatre vintz et sesze.*

Rymer, *Fœdera, conventiones, litteræ, etc.*, t. II, p. 747 (édit. de 1727), et t. I, IIme partie, p. 855 (édit. de 1816). — Van Mieris, *Charterboek der graaven van Holland*, t. I, p. 580. — Van den Bergh, *Oorkondenboek van Holland en Zeeland*, t. II, p. 446.

Acte constatant que Pierre Flote, conseiller du roi de France, a donné lecture des lettres par lesquelles Guy, comte de Flandre, révoque les procurations qu'il a données la même année, le jour des octaves de l'Épiphanie, pour négocier avec le roi. — *Anno M. CC. XCVI, die XXI mensis januarii.* 1297 21 janvier

Du Chesne, *Histoire généalogique de la maison de Montmorency*, preuves, p. 131.

Philippe, roi des Français, enjoint à ses officiers de justice et en particulier à son sénéchal, au garde du bailliage d'Amiens, et à son lieutenant à Beauquesne, de protéger les biens des bourgeois de Lille.—*Datum Parisius, die Jovis post festum beati Vincentii, anno Domini M. CC. nonagesimo sexto.* 1297 24 janvier.

Roisin, *Franchises, lois et coutumes de la ville de Lille*, p. 339.

Acte d'appel au pape Boniface, interjeté par Jean Brantin, procureur du comte de Flandre, Guy, dans lequel celui-ci expose ses griefs contre le roi de France.—*Anno millesimo ducentesimo nonagesimo sexto, indictione decima, die vicesima quinta mensis januarii, Brugis, in domo sculteti.* 1297 25 janvier.

Baron Kervyn de Lettenhove, *Études sur l'histoire du XIIIe siècle*, p. 27. — Migne, *S. Bernardi opera omnia*, t. IV, col. 1854. — Voir Jules de Saint-Genois, *Inventaire des chartes des comtes de Flandre*, p. 250.

Le comte Guy vend à l'abbaye de Cambron, moyennant soixante-cinq livres sept sous neuf deniers de Flandre, quatre voies ou chemins compris dans vingt bonniers de *moeres* situés près de Westhuse. — *Faites l'an de grasse M. CC. IIII^{xx} et XVI, le diemenche apriès le jor saint Vincent, el mois de genvir.* 1297 27 janvier.

De Smet, *Cartulaire de l'abbaye de Cambron*, p. 496.

Philippe, roi des Français, informe Guy de Dampierre, marquis de Namur, « se prétendant, à ce que l'on dit, comte de Flandre », et ses fils, qu'il a chargé d'un message pour eux Jean, évêque d'*Anicia*, et Guillaume, évêque 1297 28 janvier.

d'Amiens, et les invite à ajouter foi à ce que ceux-ci leur diront de sa part. — *Actum Parisiis, die lune ante festum Purificationis beate Marie virginis, anno Domini millesimo ducentesimo nonagesimo sexto.*

Baron Kervyn de Lettenhove, *Histoire de la Flandre,* t. II, p. 574. — Voir Jules de Saint-Genois, *Inventaire des chartes des comtes de Flandre,* p. 251.

1297 janvier. Philippe, roi des Français, confirme aux Brugeois les lois et coutumes qu'ils tenaient du comte Philippe et dont ils avaient joui depuis son règne et annule tout ce que Guy de Dampierre, qu'ils regardent pour leur comte, a fait de contraire à ces lois et coutumes. — *Actum Parisius, anno Domini millesimo ducentesimo nonagesimo sexto, mense januarii.*

Warnkönig, *Flandrische Staats- und Rechts-Geschichte,* t. II, Ire partie, preuves, p. 116, et t. IV, p. 309 (édit. Gheldolf). — Beugnot, *Les Olim,* t. II, p. 28. — Voir Gilliodts-Van Severen, *Inventaire des archives de la ville de Bruges,* t. I, p. 49.

1297 janvier. Philippe, roi des Français, confirme les priviléges et les coutumes des Brugeois, priviléges et coutumes dont Guy de Dampierre, que les Brugeois regardent comme leur comte, veut les priver sous prétexte que les titres ont été brûlés dans l'incendie du beffroi. — *Actum Parisius, anno Domini millesimo ducentesimo nonagesimo sexto, mense januarii.*

Beugnot, *Les Olim,* t. II, p. 31. — Gilliodts-Van Severen, *Coutumes des pays et comté de Flandre, Quartier de Bruges,* t. I, p. 270. — Voir le même, *Inventaire des archives de la ville de Bruges,* t. I, p. 50.

1297 janvier. Le roi Philippe, voulant remercier les Gantois des services qu'ils ont rendus pour la défense du royaume, les prend sous sa protection; cet acte fut provoqué par une délibération des bourgeois, à laquelle ils avaient appelé le comte Guy, qu'ils « qualifient de comte de Flandre et regardent comme tel, » dit le roi. — *Actum Parisius, anno Domini M. CC. nonagesimo sexto, mense januarii.*

Ordonnances des rois de France de la troisième race, t. XI, p. 387.

1297 janvier. Instructions données par le comte Guy à ses ambassadeurs, qu'il charge de négocier une étroite alliance entre le roi d'Angleterre et lui, comme le duc de Brabant et le comte de Bar avaient conseillé au comte.

En français. Baron Kervyn de Lettenhove, *Études sur l'histoire du XIIIe siècle,* p. 25. — Migne, *S. Bernardi opera omnia,* t. IV, col. 1853.

Guy, comte de Flandre et marquis de Namur, accorde aux habitants d'Oostburg le privilége de pouvoir tenir une foire chaque année, pendant trois jours. — *Datum anno Domini M. CC. XCVI, mense januario.* 1297 janvier.

Fragment dans De Meyere, *Commentarii sive annales rerum Flandricarum*, p. 84. — Sanderus, *Flandria illustrata*, t. II, p. 207 (édit. de 1735).

Poncin de Hachy et sa femme Isabelle engagent à l'abbaye de Clairefontaine, pour quinze livres et cinq sous de bons petits tournois, leur part dans la dîme de Nobressart. — *L'an de graice M. CC. IIII^xx et seize, au mois de janvier.* 1297 janvier.

Goffinet, *Cartulaire de Clairefontaine*, p. 94.

Sentence des prévôt, jurés et échevins de Valenciennes, déclarant que douze bourgeois, qui s'étaient opposés à l'entrée des envoyés du roi de France à la porte Cambrésienne, doivent rester hors de l'accord conclu entre la ville et le comte de Hainaut, que leurs biens doivent être confisqués et que leurs enfants et descendants ne pourront plus occuper aucun emploi. — *L'an del Incarnation mil deus cens quatre vins et seze, el mois de janvier.* 1297 janvier.

Lacroix, *Guerre de Jean d'Avesnes contre la ville de Valenciennes*, p. 97. — *Bulletins de la Commission royale d'histoire*, 2e série, t. IV, p. 38.

Édouard, roi d'Angleterre, seigneur d'Irlande et d'Aquitaine, avec l'approbation de ses barons, conclut un traité d'alliance avec le comte de Flandre, sans lequel il ne pourra conclure la paix avec le roi de France et à qui il promet, pendant la durée de la guerre, un subside annuel de soixante mille livres tournois. — *Faites furent et données à Walsingham, le jour de le Purification Nostre Dame, l'an de grace mil CC. quatre vins et seze et de nostre royaume vintisme quint.* 1297 2 février.

Bulletins de la Société royale d'histoire, 2e série, t. V, p. 143. Voir *Ibidem*, t. IV, p. 289.

Pouvoirs donné par Édouard, roi d'Angleterre, à Hugues Despenser et à Walter de Beauchamp, pour jurer en son nom l'observation du traité d'alliance conclu entre lui et le comte de Flandre. Édouard s'engage à ne jamais traiter avec la France sans le consentement de son allié, mais s'abstient de confirmer cette promesse par serment, attendu, dit-il, qu'il ne jure pas en propre personne. — *Ki furent faites et dounées à Wasinghem, le jour de le Candeler,* 1297 2 février.

en l'an de grasse mil deus cens quatre vins et sesze et de nostre regne vintisme quint.

Rymer, *Fœdera, conventiones, litteræ, etc.*, t. II, p. 749 (édit. de 1727), et t. I, IIme partie, p. 856 (édit. de 1816). — Fragment dans Jules de Saint-Genois, *Inventaire des chartes des comtes de Flandre*, p. 252.

1297 2 février? Henri, seigneur de Blamont ou Beaumont, le chevalier Jean, seigneur de Kuyk, et Jacques de *Donze* ou Deynze, prévôt de l'église Notre-Dame, de Bruges, promettent, au nom du comte Guy, d'observer les conditions du mariage arrêté entre Édouard, fils du roi d'Angleterre, et Philippine, ou, à son défaut, Isabelle, fille du comte.

En français. Varenbergh, *Épisodes des relations extérieures de la Flandre*, p. 59, et *Histoire des relations diplomatiques entre le comté de Flandre et l'Angleterre*, p. 240. — Voir Jules de Saint-Genois, *Inventaire des chartes des comtes de Flandre*, p. 304.

1297 2 février. Henri de Beaumont et Jean de Kuyk, fondés de pouvoirs du comte Guy de Flandre, déclarent avoir juré, en son nom, l'exécution du traité d'alliance conclu entre lui et le roi d'Angleterre. — *Le jour de le Candeler, l'an mille deus cens quatre vins et seze, en le capelle de Notre Dame de Wasenghem.*

Rymer, *Fœdera, conventiones, litteræ, etc.*, t. II, p. 748 (édit. de 1727), et t. I, IIme partie, p. 856 (édit. de 1816). — Fragment dans Jules de Saint-Genois, *Inventaire des chartes des comtes de Flandre*, p. 251. — Voir le *Messager des sciences historiques*, année 1842, p. 318.

1297 4 février. Lettre des échevins de Nivelles, relative au transport fait par un bourgeois de cette ville, Robechon Cache, à l'abbaye de Cambron, de la tenure ayant appartenu à Jean Borgnet. — *Chils recors fu fais, au grant moustier à Nivelle,..... l'an de grasce mil CC. IIII^xx et seize, le deluns après le feste de le Candelleir.*

De Smet, *Cartulaire de l'abbaye de Cambron*, p. 630.

1297 4 février. Le doyen Étienne et le chapitre de Saint-Pierre, de Lille, déclarent renoncer à toutes les contestations qu'ils soutiennent contre la ville de Lille et permettent aux échevins de cette ville d'élever des fortifications dans les dépendances du

domaine de Diergnau. — *Lan de grasse M. CC. IIII^xx et XVI, el mois de fevrier, le lundi apriès le Purification Notre Dame.*

Roisin, *Franchises, lois et coutumes de la ville de Lille*, p. 339.

Promesse de mariage faite sous serment au nom d'Édouard, roi d'Angleterre, par les évêques de Durham et de Chester et le chevalier Hugues Despenser pour la conclusion d'un mariage entre le fils de ce monarque et Philippine, ou, à son défaut, Isabelle, fille du comte de Flandre. — *Lesqueles furent faites et donées à Walsingham, le mardy apres la Chandeleure, l'an de Nostre Seigneur mil deus centz quatre vintz et sesze.* 1297 5 février.

Rymer, *Fœdera, conventiones, litteræ, etc.*, t. II, p. 749 (édit. de 1727), et t. I, IIme partie, p. 856 (édit. de 1816).

Lettres par lesquelles Hugues Despenser et Walter de Beaucamp, fondés de pouvoirs du roi d'Angleterre, déclarent avoir juré au nom de ce monarque l'exécution des conventions conclues entre lui et le comte de Flandre, touchant un acte de confédération contre la France et le mariage de leurs enfants. — *En le chapele de Walsingham, le mardy après la Chandeleure, en l'an mil deus centz quatre vintz et sesze.* 1297 5 février.

Rymer, *Fœdera, conventiones, litteræ, etc.*, t. II, p. 750 (édit. de 1727), et t. I, IIme partie, p. 856 (édit. de 1816).

Édouard, roi d'Angleterre, prie Jean, comte de Hollande, d'ajouter une foi entière à ce que lui diront de sa part Walter, évêque de Coventry et de Lichtfield, son trésorier, et Jean de Berewyc ou Berwick, chanoine d'York.— *Datum apud Walsingham, sexto die februarii, anno regni nostri XXV.* 1297 6 février.

Rymer, *Fœdera, conventiones, litteræ, etc.*, t. II, p. 751 (édit. de 1727), et t. I, IIme partie, p. 857 (édit. de 1816). — Van Mieris, *Charterboek der graaven van Holland*, t. I, p. 581. — Van den Bergh, *Oorkondenboek van Holland en Zeeland*, t. II, p. 448. — Des lettres semblables furent adressées aux comtes de Flandre et de Hainaut, à l'évêque de Liége, à l'archevêque de Cologne, au duc de Brabant.

Édouard, roi d'Angleterre, accrédite Walter, évêque de Coventry et de Lichtfield, son trésorier, et Jean de Berwick, chanoine d'York, ses envoyés, 1297 6 février.

auprès de Guy, comte de Flandre. — *Datum apud Walsingham, sexto die februarii, anno regni nostri vicesimo quinto.*

Rymer, *Fœdera, conventiones, litteræ, etc.*, t. II, p. 751 (édit. de 1727), et t. I, IIme partie, p. 857 (édit. de 1816). — Des lettres semblables furent adressées par le roi à Jean, comte de Hainaut, Hugues, évêque de Liége, Sifroi, archevêque de Cologne, Renaud, comte de Gueldre.

1297 6 février. Le roi Édouard informe Jean, duc de Brabant, etc., qu'il a chargé l'évêque de Coventry et de Lichtfield et le chanoine Jean de Berwick de négocier avec lui. — *Datum apud Walsingham, sexto die februarii, anno regni nostri XXV.*

Rymer, *Fœdera, conventiones, litteræ, etc.*, t. II, p. 752 (édit. de 1727), et t. I, IIme partie, p. 857 (édit. de 1816).

1297 6 février. Pleins pouvoirs donnés par le roi Édouard à l'évêque de Coventry, au comte de Savoie, à Othon de Granson et au chanoine Jean de Berwick pour négocier un traité d'alliance avec le comte de Flandre. — *Datum apud Walsingham, sexto die februarii.*

Rymer, *Fœdera, conventiones, litteræ, etc.*, t. II, p. 752 (édit. de 1727), et t. I, IIme partie, p. 857 (édit. de 1816).

1297 6 février. Pouvoirs donnés par le roi Édouard à l'évêque de Coventry, au comte de Savoie, à Othon de Granson, au chanoine Jean de Berwick, pour négocier un traité d'alliance avec le duc de Brabant. — *Datum apud Walsingham, sexto die februarii.*

Rymer, *Fœdera, conventiones, litteræ, etc.*, t. II, p. 752 (édit. de 1727), et t. I, IIme partie, p. 858 (édit. de 1816). — Des pouvoirs semblables furent délivrés aux mêmes pour négocier, au nom du roi, avec les comtes de Hainaut et de Gueldre et les évêques de Liége et d'Utrecht.

1297 6 février. Pouvoirs généraux donnés par le roi Édouard aux mêmes pour négocier avec des seigneurs et des communes, de quelque pays que ce soit. — *Datum Walsingham, sexto die februarii.*

Rymer, *Fœdera, conventiones, litteræ, etc.*, t. II, p. 753 (édit. de 1727), et t. I, IIme partie, p. 858 (édit. de 1816).

Pouvoirs donnés aux mêmes par le roi Édouard, à la demande des évêques d'Albano et de Préneste, pour négocier des trêves ou une paix entre le roi d'Allemagne et les autres alliés de l'Angleterre, d'une part, et le roi de France et ses alliés, de l'autre. — *Datum apud Walsingham, sexto die februarii, anno regni nostri vicesimo quinto.* 1297 6 février.

Rymer, *Fœdera, conventiones, litteræ, etc.*, t. II, p. 754 (édit. de 1727), et t. I, IIme partie, p. 858 (édit. de 1816).

Pouvoirs semblables, accordés par le roi Édouard aux cardinaux-évêques d'Albano et de Préneste. — *Datum apud Walsingham, sexto die februarii, anno regni nostri vicesimo quinto.* 1297 6 février.

Rymer, *Fœdera, conventiones, litteræ, etc.*, t. II, p. 754 (édit. de 1727), et t. I, IIme partie, p. 858 (édit. de 1816).

Le roi Édouard, à la demande des cardinaux-évêques d'Albano et de Préneste, charge l'évêque de Coventry, Amédée de Savoie, Othon de Granson et le chanoine Jean de Berwick du soin de conclure une paix ou des trêves avec la France et d'en jurer au besoin l'observation en son nom.—*Datum apud Walsingham, sexto die februarii.* 1297 6 février.

Rymer, *Fœdera, conventiones, litteræ, etc.*, t. II, p. 754 (édit. de 1727), et t. I, IIme partie, p. 859 (édit. de 1816).

Édouard, roi d'Angleterre, charge les mêmes ambassadeurs de terminer les différends existant entre l'archevêque de Cologne et le duc de Brabant.—*Datum apud Walsingham, VII die februarii, anno vero regni nostri XXV.* 1297 7 février.

Rymer, *Fœdera, conventiones, litteræ, etc.*, t. II, p. 755 (édit. de 1727), et t. I, IIme partie, p. 859 (édit. de 1816).

Édouard, roi d'Angleterre, écrit à Wicbold, doyen et archidiacre de Cologne, au sujet d'une somme d'argent enlevée par les Brabançons, et l'informe que ses ambassadeurs sont chargés d'en poursuivre la restitution.—*Datum apud Walsingham, septimo die februarii.* 1297 7 février.

Rymer, *Fœdera, conventiones, litteræ, etc.*, t. II, p. 755 (édit. de 1727), et t. I, IIme partie, p. 859 (édit. de 1816).

1297
7 février.

Jean, comte de Hollande, donne aux bourgeois de Dordrecht et à tous les habitants de la Zélande une entière exemption de tonlieu et des droits perçus au change, à Dordrecht. — *Deze brief was ghegheven te Zyrixe, int jaer Ons Heren dusent jaer twee hondert zes ende neghentich, des donnersdaghes na Onser Vrouwen daghe, Sente Marien lechtmesse.*

Van den Bergh, *Oorkondenboek van Holland en Zeeland*, t. II, p. 448.

1297
12 février.

Procuration donnée par le roi d'Angleterre à l'évêque de Coventry et de Lichtfield, au comte de Savoie, au chevalier Othon de Granson et au chanoine Jean de Berwick pour terminer les différends existant entre le duc de Brabant et le comte de Hollande. — *Datum apud Ely, XII die februarii.*

Rymer, *Fœdera, conventiones, litteræ, etc.*, t. II, p. 756 (édit. de 1727), et t. I, IIme partie, p. 860 (édit. de 1816). — Van Mieris, *Charterboek der graaven van Holland*, t. I, p. 581. — Van den Bergh, *Oorkondenboek van Holland en Zeeland*, t. II, p. 448. — Des lettres semblables furent délivrées aux mêmes pour négocier une réconciliation entre 1° les comtes de Flandre et de Hainaut, 2° les comtes de Flandre et de Hollande, et 3° le duc de Brabant et l'archevêque de Cologne.

1297
12 février.

Édouard, roi d'Angleterre, nomme W., évêque de Coventry et de Lichtfield, son trésorier; Amédée, comte de Savoie; Othon de Granson, et Jean de Berwick, chanoine d'York, pour terminer les débats qui pourraient s'élever entre ses alliés et entre autres entre le duc de Brabant et le comte de Hollande. — *Datum apud Ely, XII die februarii.*

Rymer, *Fœdera, conventiones, litteræ, etc.*, t. II, p. 756 (édit. de 1727), et t. I, IIme partie, p. 860 (édit. de 1816). — Des pouvoirs pareils furent accordés aux mêmes pour intervenir au besoin : 1° entre les comtes de Flandre et de Hainaut, 2° entre les comtes de Flandre et de Hollande, 3° entre le duc de Brabant et l'archevêque de Cologne.

1297
12 février.

Le roi Édouard charge les mêmes envoyés de poursuivre avec les cardinaux : B., évêque d'Albano, et S., évêque de Préneste, les négociations entreprises pour la conclusion de la paix ou de trêves. — *Datum apud Ely, XII die februarii.*

Rymer, *Fœdera, conventiones, litteræ, etc.*, t. II, p. 757 (édit. de 1727), et t. I, IIme partie, p. 860 (édit. de 1816).

1297
13 février.

Le comte de Flandre, Guy, approuve l'accord conclu entre les *ceuriers* et la *meentucht* ou communauté de la châtellenie de Furnes et les échevins et la

meentucht de Nieuport. Ceux-ci payeront dorénavant, pour les biens qu'ils possèdent dans la châtellenie, onze livres et dix escalins par mille livres imposées à ce territoire. — *Ghemaect ende ghegheven int jare Ons Heeren M. CC. tachentich ende zestien, op woensdach na d'octave van de Purificatie van Onser Vrauwen.*

Ronse, *Jaarboeken van Veurne ende Veurnambacht, door P. Hynderycx*, t. Ier, p. 268.

Le pape Boniface défend aux moines de l'ordre de Cîteaux d'appeler, pour quelque cause que ce soit, des sentences rendues par leurs supérieurs.—*Datum Rome, idibus februarii, pontificatus nostri anno tertio.* 1297 13 février.

Cronica et cartularium monasterii de Dunis, p. 282. Voir *Ibidem*, p. 918.

Le pape Boniface défend aux religieuses de l'ordre de Cîteaux d'appeler en dehors de cet ordre des sentences portées contre elles par leurs supérieurs. — *Datum Rome, idibus februarii, pontificatus nostri anno tertio.* 1297 13 février.

Cronica et cartularium monasterii de Dunis, p. 283. Voir *Ibidem*, p. 918.

Maître Hugues d'Oostburg, chanoine de Tournai, informe l'évêque de cette ville que sire Arnoul de Maldeghem, jadis chanoine de Tournai, a, par son testament, fondé une chapellenie dans l'hôpital de Maldeghem.—*Datum Tornaci, anno Domini M. CC. nonagesimo sexto, feria quinta post octavam Purificationis beate Marie virginis.* 1297 14 février.

Mme de Lalaing, *Maldeghem la Loyale*, p. 401.

Édouard, roi d'Angleterre, déclare qu'à la demande de Guy, comte de Flandre, il a accordé aux marchands d'Espagne et de Portugal un sauf-conduit qui sera valable jusque quinze jours après la Saint-Michel. — *Donées à Saint-Aubin, le XVII jour de fevrer, anno..... XXV.* 1297 17 février.

Rymer, *Fœdera, conventiones, litteræ, etc.*, t. II, p. 758 (édit. de 1727), et t. I, IIme partie, p. 860 (édit. de 1816).

Procès-verbal, rédigé par le notaire Jacques Marsilius de Guartino, de l'assemblée de Courtrai, dans laquelle les évêques d'Amiens et d'*Anicia*, envoyés du roi de France, demandèrent au comte de Flandre s'il avait réellement renoncé à la fidélité qu'il devait au monarque et représentèrent à Robert 1297 18 février.

et Guillaume, fils du comte Guy, qu'ils avaient promis de se déclarer pour le roi si leur père manquait aux engagements contractés envers celui-ci. Suit l'indication des réponses faites par le comte et par ses fils. — *Anno Nativitatis ejusdem (Domini) millesimo ducentesimo nonagesimo sexto, indictione decima, die XVIII mensis februarii, pontificatus domini Bonifacii pape VIII anno secundo. Acta fuerunt hec Curtriacum, Tornacensis diocesis, in minori aula dicti comitis.*

Baron Kervyn de Lettenhove, *Histoire de la Flandre*, t. II, pp. 574-578.

1297 19 février. Arnoul, comte de Looz, confirme la fondation du monastère d'Averboden, et approuve les donations qui avaient été faites à ce monastère. — *Datum et actum anno Domini millesimo ducentesimo nonagesimo sexto, feria tertia post festum beate Juliane virginis, mense februario.*

Wolters, *Notice sur l'ancienne abbaye d'Averboden*, p. 109.

1297 20 février. Les échevins et *keurheeren* du pays de Furnes attestent que Willekin d'Ardenbourg et sa femme Marguerite ont cédé à Hannin Den Vos deux mesures de terres, chargées au profit de tiers d'une rente de trente escalins parisis. — *Die waren gemaket int jar Ons Heren dusentich tue hondert neghentich ende sesse, op den wondsdach vor sente Pieters dach, in de maent van sporkele.*

Cronica et cartularium monasterii de Dunis, p. 661. Voir *Ibidem*, p. 918.

1297 8 février. Le pape Boniface, à la demande d'un grand nombre d'archevêques et d'évêques français, et en se plaignant de la défection du comte de Flandre, autorise le clergé du royaume à accorder une subvention au roi Philippe et s'offre à celui-ci, lui et ses biens, pour concourir à sa défense.— *Datum Romæ apud Sanctum Petrum, II kalendas martii, pontificatus nostri anno tertio.*

Baillet, *Histoire des différends de Boniface VIII et de Philippe le Bel*, preuves, p. 326.— Baron Kervyn de Lettenhove, *Codex Dunensis*, p. 501.

1297 28 février. Acte relatif à la remise de René Faumin, de Wautier Brochon, et de Jean de Saint-Pierre, bourgeois de Valenciennes, prisonniers au château du Quesnoy, et à l'aveu de ces trois bourgeois que par leur rébellion contre leur seigneur temporel, Jean d'Avesnes, ils ont mérité que celui-ci confisquât tous leurs biens, meubles et immeubles, présents et futurs.—*Anno ejusdem M.CC. XCVI, indictione decima, ultima die mensis februarii, pontificatus sanc-*

tissimi in Christo patris ac domini nostri domini Bonifacii papae octavi anno tertio.

De Reiffenberg, *Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, etc.*, t. I, p. 452.

Philippe, roi de France, confirme les coutumes et les priviléges de la ville de Douai et, en remercîment des sommes d'argent que les échevins et les bourgeois lui avaient accordées pour la défense du royaume, promet de ne jamais les séparer de la couronne de France. — *Actum Parisius, anno Domini M. CC. nonagesimo sexto, mense februario.* 1297 février.

Ordonnances des rois de France de la troisième race, t. XI, p. 388.

Philippe, roi de France, à la demande des prévôts et jurés de Tournai, déclare, à l'occasion d'un procès intenté à ces magistrats par Jacques le Bouchier, approuver la coutume suivie dans leur ville et prescrivant de livrer un débiteur à ses créanciers, à charge par ceux-ci de pourvoir à son entretien. — *Actum Parisius, anno millesimo ducentesimo nonagesimo sexto, mense februario.* 1297 février.

Ordonnances des rois de France de la troisième race, t. XI, p. 389.

Guy, comte de Flandre et marquis de Namur, modifie le tarif des compositions établies pour certains crimes. — *Datum anno M. CC. XCVI, mense februario.* 1297 février.

Fragment dans De Meyere, *Commentarii sive annales rerum Flandricarum*, fol. 84.

Transaction conclue entre l'abbé de Saint-Aubert, de Cambrai, et l'abbé de Saint-Adrien, de Grammont. — *L'an M. CC. LXXXXVI, el moys de fevrier.* 1297 février.

Le Carpentier, *Histoire de Cambrai et du Cambrésis*, t. II, preuves, p. xxxviii.

Pierre de Werchin et Jean de Bruges, religieux de Vicogne, vendent aux chanoines de Notre-Dame, de Bruges, les dîmes que leur monastère possédait à Syssele. — *Acta sunt haec . . . . . in loco ubi praepositus et alii canonici praedictae ecclesiae Sanctae Mariae consueverunt tenere capitulum et ecclesiae suae negotia pertractare, post vesperas cantatas, anno Domini M. CC. nonagesimo sexto, feria sexta post festum beati Matthiae apostoli.* 1297 1er mars.

Miræus et Foppens, *Opera diplomatica*, t. III, p. 118.

1297
1er mars.

Les bourgmestre, échevins et commune de Middelbourg concluent une trêve avec sire Wolfard de Borselen, Florent de Borselen, ceux de Brigdamme et leurs amis, trêve qui durera depuis le dimanche après le Grand Carnaval jusque quatre jours après la Pentecôte. — *Ghegheven in 't jaer Ons Heeren duusent twee hondert ende sessende neghentich, des vrydaghes naer Groot Vasten aevent.*

Van Mieris, *Charterboek der graaven van Holland*, t. I, p. 583.—Van den Bergh, *Oorkondenboek van Holland en Zeeland*, t. II, p. 449.

1297
2 mars.

Guy, comte de Flandre et marquis de Namur, désigne Jean de Menin pour répondre aux assignations qui lui ont été adressées au sujet de ses démêlés avec l'abbesse et les religieuses de Messines. — *Gandavi, in monasterio Sancti Petri, die secunda intrante Martio, anno Domini millesimo ducentesimo nonagesimo sexto, indictione decima.*

Fragment dans Jules de Saint-Genois, *Inventaire des chartes des comtes de Flandre*, p. 254.

1297
3 mars.

Jean, comte de Hollande, déclare qu'aucun habitant de la franchise de Zierikzee ne pourra être traduit en justice que devant le bailli et les échevins de cette ville. — *Desen brief was gegeven te Zierikzee, in 't jaer Onses Heeren als men schryvet duysent jaer twee hondert ses en negentig, des sonnendaegs na ingang maerte.*

Van Mieris, *Charterboek der graaven van Holland*, t. I, p. 582. — Van den Bergh, *Oorkondenboek van Holland en Zeeland*, t. II, p. 450.

1297
3 mars.

Traité de paix conclu entre les prévôts, les jurés, les échevins et la commune de Valenciennes, d'une part, et Jean d'Avesnes, comte de Hainaut, d'autre part; celui-ci promet de ne point poursuivre les bourgeois pour leur forfaiture et de maintenir les chartes qu'il leur avait octroyées (en 1290), ainsi que leurs lois, leurs coutumes et leurs usages.—*Données en l'an del incarnation Notre Seigneur Jhésus-Crist mil et deus cens quatre vins et seze, le jour dou grant quaresme.*

Martene et Durand, *Thesaurus anecdotorum*, t. I, col. 1280. — De Reiffenberg, *Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, etc.*, t. I, p. 455. — Lacroix, *Guerre de Jean d'Avesnes contre la ville de Valenciennes*, p. 91. — Vinchant, *Annales de la province et comté de Hainaut*, t. VI, p. 67.

Les prévôts, les jurés, les échevins et la commune de Valenciennes font connaître les noms des bourgeois qui ont été mis hors la paix conclue avec le comte de Hainaut, et qui ne pourront jamais, soit eux, soit leurs enfants, remplir aucun office, ni porter témoignage en justice. — *Donneit l'an del incarnation Notre Signeur Jhesu Crist mil deus cens quatre vins et seze, le jour dou grant quaresme.* 1297 3 mars.

Martene et Durand, *Thesaurus anecdotorum*, t. I, col. 1280. — De Reiffenberg, *Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, etc.*, t. I, p. 454. — Lacroix, *Guerre de Jean d'Avesnes contre la ville de Valenciennes*, p. 95. — Vinchant, *Annales de la province et comté de Hainaut*, t. VI, p. 68.

Accord relatif à la police des navires, arrêté par les marins d'Angleterre, de Bayonne et de Flandre, en présence de Guy, comte de Flandre, et de l'évêque de Chester, ce dernier agissant comme fondé de pouvoir du roi d'Angleterre. — *Le secund vendredi de quaresme, chest à savoir le wytyme jour de marz, l'an de Notre Seigneur mil deus centz quatre vint et sesyze, à Bruges.* 1297 8 mars.

Rymer, *Fœdera, conventiones, litteræ, etc.*, t. II. p. 759 (édit. de 1727), et t. I, IIme partie, p. 861 (édit. de 1816). — Lünig, *Codex Germaniæ diplomaticus*, t. II, col. 1999.

Le comte de Hollande prie Pierre, official de l'évêque d'Utrecht, de laisser en paix les habitants de Zierikzee, qu'il entend maintenir en jouissance des priviléges que son père leur a accordés. — *Gegeven in 't jaer Ons Heeren....., des saterdaegs na Groote Vastelavont.* 1297 9 mars.

Van Mieris, *Charterboek der graaven van Holland*, t. I, p. 583.

Henri de Luxembourg, seigneur de Ligny, déclare tenir en fief du duc de Brabant une rente annuelle de quatre cents livres, rachetable pour quatre mille livres, et que le duc lui a assignée.— *L'an de grace M. CC. XCVI, le mardi après le second dimenche en quaresme.* 1297 10 mars.

Fragment dans Butkens, *Trophées de Brabant*, t. I, preuves, p. 135.

Guy, comte de Flandre et marquis de Namur, commet Arnoul du Moulin, bailli de Renaix, pour recevoir de Guy d'Audenarde le «jet» (*werp*) et la déshéritance de la terre de *Soredenghes* ou Saarlardinghe et en « adhériter » Guillaume de Mortagne, chevalier, seigneur de Dossemer. — ..... *Faites et données l'an de grasce M. CC. XCVI, le jour saint Grigore en quaresme.* 1297 13 mars.

De Reiffenberg, *Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, etc.*, t. I, p. 291.

1297
14 mars.

Arnoul, comte de Looz, remet aux frères ermites de Saint-Augustin, de Hasselt, les cens qu'ils lui devaient. — *Anno Domini millesimo ducentesimo nonagesimo sexto, in crastino beati Gregorii papae et doctoris.*

Miræus, *Notitia ecclesiarum Belgii*, p. 668. — Mantelius et Robyns, *Historia Lossensis, pars I*, p. 229. — Miræus et Foppens, *Opera diplomatica*, t. IV, p. 778. — Tombeur, *Provincia belgica ordinis fratrum Eremitarum S. P. N. Augustini*, p. 96.

1297
14 mars.

Waleran de Montjoie et Jean de Kuyk déclarent servir de caution à Thierri Hoemoet van Nithuzen, qui se trouve obligé envers Guy, comte de Flandre. — *Anno Domini M. CC. nonagesimo sexto, die Jovis post Reminiscere.*

Van den Bergh, *Gedenkstukken tot opheldering der Nederlandsche geschiedenis*, t. I, p. 61.

1297
16 mars.

Lettres écrites par le roi Édouard à Othon de Granson, pour la négociation d'un mariage entre Amédée, comte de Savoie, et Jeanne, comtesse de Glocester et d'Hereford, fille d'Édouard. — *Teste me ipso apud Sluppele, XVI die Martii, anno regni nostri XXV.*

Rymer, *Fœdera, conventiones, litteræ, etc.*, t. II, p. 759 (édit. de 1727), et t. I, IIme partie, p. 861 (édit. de 1816).

1297
17 mars.

Jean, duc de Lothier, de Brabant et de Limbourg, affranchit les habitants de Steenbergen de tout tonlieu sur l'Escaut et notamment à Anvers, sauf qu'ils doivent, comme ceux de Berg-op-Zoom, le dixième poisson, ce que l'on appelle *des Eerscaps tol. — Dit was gedaen int jair van incarnacion Ons Heeren dusentech twe hondert negentech ende sesse, des sondaghes voer half vastenen.*

Willems, *Brabantsche yeesten*, t. I, p. 688.

1297
20 mars.

Philippe, roi de France, ordonne aux échevins et à la communauté de Courtrai de lui envoyer deux personnes à Tournai, le jour de Pâques fleuries, pour entendre ce que Jacques de Saint-Paul et Aubert d'Hangest leur diront de sa part. — *Donné à Paris, le XX jour de mars, l'an de grace mil CC. quatre vins et seze.*

Fragment dans Mussely, *Inventaire des archives de la ville de Courtrai*, t. I, p. 84.

1297
21 mars.

L'abbé du Val-Saint-Lambert et deux chanoines de Saint-Denis, de Liége, exécuteurs testamentaires de maître Arnoul *de Stabulis*, doyen de cette église,

y instituent trois petites prébendes.— *Datum anno Domini millesimo ducentesimo nonagesimo sexto, feria quinta ante dominicam qua cantatur Letare Jherusalem.*

Fragment dans les *Bulletins de la Commission royale d'histoire*, 3me série, t. XIV, p. 83. — Stanislas Bormans, *Notice des cartulaires de la collégiale de Saint-Denis, à Liége*, p. 63.

Henri, seigneur de Ligny, se déclare l'homme lige du comte Guy, qui doit lui donner deux mille livres de tournois noirs le jour de la Saint-Martin, ou lui assigner, avec faculté de rachat, deux cents livrées de terres sur le comté de Namur. — ..... *Faites et données en l'an de grasce M. CC. XCVI, le dimence devant le jour Notre Dame, ou moys de march.* 1297 24 mars.

De Reiffenberg, *Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, etc.*, t. I, p. 51.

Le comte Guy, par un acte passé devant le notaire Barthélemy de Herle, garantit l'abbaye de Saint-Pierre, de Gand, le prévôt de Bruges, l'abbaye de Messines, etc., des suites que pourraient avoir pour eux ses démêlés avec le roi de France. — *Actum et datum anno Domini M. CC. XCVI, indictione decima, XXVI die mensis Martii, videlicet in crastino Annuntiationis.* 1297 26 mars.

Van Lokeren, *Chartes et documents de l'abbaye de Saint-Pierre, à Gand*, t. I, p. 454.

Le prévôt Jean et tout le chapitre de Thourout autorisent le comte de Flandre, Guy, à punir ceux de leurs tenanciers qui ont refusé de suivre le comte dans une expédition vers Grammont. — *Datum anno Domini M. CC. nonagesimo sexto, die Martis post Annuntiationem dominicam.* 1297 26 mars.

Warnkönig, *Flandrische Staats- und Rechts-Geschichte*, t. III, IIme partie, p. 32. — Voir Jules de Saint-Genois, *Inventaire des chartes des comtes de Flandre*, p. 240.

Lettres attestant l'hommage que Henri, seigneur de Berlaimont, a prêté à Guy, comte de Flandre, marquis de Namur, pour les cent livrées de terres et les mille livres tournois qu'il a reçues en fief. — ..... *Faites furent et dounées l'an de grasce M. CC. XCVI, le venredi après le jour de l'Annunciation Nostre Dame.* 1297 29 mars.

De Reiffenberg, *Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, etc.*, t. I, p. 47.

L'évêque de Tournai, Jean, et l'abbé de Saint-Bavon, de Gand, en vertu d'une bulle du pape Boniface VIII, instituent l'établissement d'un chapitre en 1297 31 mars.

l'honneur de Notre-Dame, à Ardenbourg. — *Datum anno Domini M. CC. XCVI, secundo kalendas aprilis.*

Miræus et Foppens, *Opera diplomatica*, t. II, p. 877.

1297 mars. Guy, comte de Flandre et marquis de Namur, et sa femme Isabelle donnent, avec l'approbation du chapitre de Notre-Dame, douze muids de mouture au chapelain de la chapelle que Jacques Branche, receveur du comté de Namur, a fondée en sa maison de la rue dite *Vis*, à Namur. — *Faites et données en l'an de grace mil deus cens quatre vint et seze, al mois de march.*

Galliot, *Histoire de la ville et province de Namur*, t. VI, p. 71. — Jules Borgnet, *Cartulaire de la commune de Namur*, t. I, p. 144.

1297 mars. Isabelle, châtelaine de Raches, reconnaît avoir reçu trois cents livres de l'abbaye de Flines, en vertu de la sentence arbitrale prononcée par le comte Guy (le 29 septembre précédent). — *Faites et données en l'an de grasce M. CC. IIII^xx et sèze, el mois de march.*

L'abbé Hautcœur, *Cartulaire de l'abbaye de Flines*, t. I, p. 371.

1297 mars. Le prévôt, le doyen et tout le chapitre de Sainte-Waudru, de Mons, approuvent la fondation faite à l'hôpital de Cantimpret par Jeanne, Marie et Isabelle de Pappeleu, de deux obits et d'une pitance en faveur des pauvres béguines. — *Dounée l'an de grasce mil deus cens quatre vins et sèze, el mois de march.*

Annales du Cercle archéologique de Mons, t. XII, p. 438. — De Villers, *Description analytique de cartulaires et de chartriers du Hainaut*, t. VII, p. 186.

1297 mars. Le chapitre de Sainte-Waudru, de Mons, approuve la fondation faite par Jeanne, Marie et Isabelle de Pappeleu, sœurs, d'un obit double à l'hôpital de Cantimpret, d'un autre obit à l'église de Cantimpret et d'une pitance aux pauvres béguines de ce lieu. — *Dounée l'an de grasce mil deus cens quatre vins et sèze, el mois de march.*

Annales du Cercle archéologique de Mons, t. XII, p. 438. — De Villers, *Description analytique de cartulaires et de chartriers du Hainaut*, t. VII, p. 186. Voir *Ibidem*, t. VIII, p. 178.

1297 mars. Odon, abbé de Saint-Victor, de Paris, et ses religieux déclarent que l'archidiacre de Liége, Valdard, a cédé à leur ordre le lieu dit Beaurepaire et qu'ils le

cèdent à leur tour aux religieux du Mont-Cornillon, de l'ordre de Prémontré. — *Datum et actum anno Domini M.CC. XCVI, mense martio.*

Hugo, *Annales ordinis Præmonstratensis*, t. I, *instrum.*, col. CCLXXXVI. — *Gallia Christiana nova*, t. III, *instrum.*, col. 175. — Miræus et Foppens, *Opera diplomatica*, t. III, p. 147. — *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, t. IX, p. 365.

Édouard, roi d'Angleterre, prie le comte de Flandre, Guy, de faire indemniser, au moyen des biens appartenant à des Espagnols et séquestrés en Flandre, un marin de Bayonne, Pierre de Artikelunge, dont le vaisseau a été pillé par des Espagnols venant de la Flandre. — *Donées à Forde, le primer de averil, l'an de nostre regne vintisme quint.* 1297 1er avril.

Rymer, *Fœdera, conventiones, litteræ, etc.*, t. II, p. 764 (édit. de 1727), et t. I, IIme partie, p. 862 (édit. de 1816).

René, prieur de l'Ile-Notre-Dame (ou des Écoliers), de Liége, reconnaît qu'il n'a aucun droit sur l'église de Ruckelingen, qui dépend de l'abbaye d'Averboden. — *Datum anno Domini M. CC. XCVI, feria VI ante Ramos palmarum.* 1297 5 avril.

Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique, t. X, p. 159.

Acte principal du traité conclu entre Guy, comte de Flandre, et Édouard, roi d'Angleterre, contre le roi de France. Guy promet de commencer la guerre dans les deux mois après qu'Édouard l'y aura invité. — *Faites et donées à l'Ille, l'an de grace mil deus cens quatre vins et seze, le vigile de Pasques flories.* 1297 6 avril.

Rymer, *Fœdera, conventiones, litteræ, etc.*, t. II, p. 761 (édit. de 1727), et t. I, IIme partie, p. 862 (édit. de 1816). — Lünig, *Codex Germaniæ diplomaticus*, t. II, col. 1999.

Guy, comte de Flandre, s'engage à faire ratifier par les barons et les communes de Flandre l'acte de confédération qu'il a conclu avec le roi d'Angleterre. — *Qi faites furent e donées à l'Ille en Flandres, en l'an de grace mil deus cens quatre vinz e seze, le vigile de Pasques flories.* 1297 6 avril.

Rymer, *Fœdera, conventiones, litteræ, etc.*, t. II, p. 760 (édit. de 1727), et t. I, IIme partie, p. 862 (édit. de 1816). — Lünig, *Codex Germaniæ diplomaticus*, t. II, col. 1999.

Guy, comte de Flandre, promet au roi d'Angleterre que son fils Philippe de Flandre, alors à l'étranger, accédera à la confédération conclue entre lui et le 1297 6 avril.

roi Édouard et dirigée contre le roi de France. — *Données à l'Ille, l'an de grace mil deux cens quatre vins et seze, le vigille de Pasques flories.*

Rymer, *Fœdera, conventiones, litteræ, etc.*, t. II, p. 763 (édit. de 1727), et t. I, IIme partie, p. 863 (édit. de 1816).

1297 7 avril. Édouard, roi d'Angleterre, prie Guy, comte de Flandre, de faire rendre justice à Nicolas de Martyngs, bourgeois de Bayonne, dont le navire a été pillé par des Espagnols venus de la Flandre. — *Données à Elstington, le septime jour de averil, l'an de notre regne vintisme quint.*

Rymer, *Fœdera, conventiones, litteræ, etc.*, t. II, p. 763 (édit. de 1727), et t. I, IIme partie, p. 863 (édit. de 1816).

1297 1 janv.-8 avril. Enquête ouverte par ordre du comte de Flandre sur la question de savoir s'il fallait maintenir les Trente-neuf de Gand ou les remplacer par une autre magistrature communale. Dépositions de cent trois marchands et autres habitants de cette ville.

En français. *Messager des sciences et des arts de la Belgique*, t. I, pp. 112-127. — Warnkönig, *Documents relatifs à l'histoire des Trente-neuf de Gand*, p. 10.

1297 8 avril. Le comte Guy détermine les pouvoirs du nouveau collége des Trente-neuf de Gand, qui sera divisé en trois séries, dites les échevins de la keure, les échevins des parchons et les vagues. — *Deze letteren waren ghegheven int jaer Ons Heeren M. CC. XCVI, s'maendaghs na Palmen zondach.*

Diericx, *Mémoire sur les lois, les coutumes et les priviléges des Gantois*, t. II, pp. 193-221 (avec une traduction en français). — Voir Van Duyse, *Inventaire analytique des chartres de la ville de Gand*, p. 69.

1297 8 avril. Guy, comte de Flandre et marquis de Namur, promet de maintenir, de défendre et de garantir contre tous, les membres du nouveau collége des Trente-neuf de Gand. — *Int jaer van gracien M. CC. XCVI, den maendagh naer Palme sondagh.*

Diericx, *Mémoire sur les lois, les coutumes et les priviléges des Gantois*, t. II, p. 221 (avec une traduction en français). — Voir Van Duyse, *Inventaire analytique des chartres de la ville de Gand*, p. 69.

1297 8 avril. Keure par laquelle le comte Guy accorde aux bonnes gens et à la commune de Gand différents priviléges, notamment en ce qui concerne les arrestations,

les amendes, qui sont limitées à soixante livres, etc. — *Deze letteren waren ghegheven int jaer M. CC. XCVI, s'maendags na Palme zondagh.*

Diericx, *Mémoire sur les lois, les coutumes et les priviléges des Gantois*, t. II, pp. 222-236 (avec une traduction en français). — Voir Van Duyse, *Inventaire analytique des chartres de la ville de Gand*, p. 70.

Lettres semblables, émanées de Robert, fils aîné du comte Guy de Flandre. — *Gegheven ende gedaen int jaer van gratien M. CC. XCVI, des maendags naer Palmen sondagh.* 1297 8 avril.

Diericx, *Mémoire sur les lois, les coutumes et les priviléges des Gantois*, t. II, p. 221 (avec une traduction en français) — Voir Van Duyse, *Inventaire analytique des chartres de la ville de Gand*, p. 69.

Grande keure accordée aux Gantois par le comte Guy et qui contient cent cinquante-deux articles, presque tous concernant le droit criminel et le droit civil; le comte y détermine les anciennes coutumes de cette ville et les confirme, pour autant qu'elles n'aient pas été modifiées ou remplacées par un usage contraire.—*Int jaer Ons Heeren M. CC. XCVI, s'maendachs na Palmen sondach.* 1297 8 avril.

Diericx, *Mémoire sur les lois, les coutumes et les priviléges des Gantois*, t. II, pp. 236-369 (avec une traduction en français). — Voir Van Duyse, *Inventaire analytique des chartres de la ville de Gand*, p. 68.

Ordonnance du comte Guy, ayant pour but de terminer les débats qui existaient entre lui et les échevins, les conseillers et les vagues de la ville de Gand. — *En l'an mil deus cent quatre vingt seize, le lundy après le dimenche des Paulmes.* 1297 8 avril.

D'Oudegherst, *Annales de Flandre*, t. II, p. 205 (édit. de Lesbroussart).

Guy, comte de Flandre et marquis de Namur, fonde à Peteghem, à Beaulieu sur l'Escaut, un couvent de l'ordre de sainte Claire et, dans le même enclos, un hôpital pour les pauvres mendiants, les malades ou autres; de concert avec sa femme Isabelle, le comte dote ces deux établissements et règle la manière dont l'hôpital sera administré. — *Donneit à Lille, le jeudi apreis Paskes, en lan del incarnation Nostre Signeur Jhesu Crist mil deux cens quatre vins et dis siet.* 1297 11 avril.

Messager des sciences et des arts de la Belgique, t. VI, p. 402.

1297
12 avril.

Jean de *Huedines* ou Heusden, chevalier, fait savoir qu'il est devenu le vassal de Guy, comte de Flandre, et qu'il lui a prêté hommage pour cent livrées de terres; que le comte lui a donné en outre deux mille livres de petits tournois, pour lesquelles il doit servir le comte avec douze hommes d'armes contre le roi de France et le comte de Hainaut. — ..... *Faites et données en l'an de grasce M. CC. XCVI, le venredi après Paskes flories.*

De Reiffenberg, *Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, etc.*, t. I, p. 50.

1297
15 avril.

Le pape Boniface accorde aux échevins, aux conseillers, aux jurés et aux recteurs de la ville de Diest le privilége de ne pouvoir être attraits en justice hors du diocèse de Liége. — *Datum Rome apud Sanctum Petrum, XV kalendas aprilis, pontificatus nostri anno tercio.*

Fragment dans les *Bulletins de la Commission royale d'histoire*, 4me série, t. III, p. 195. — Stallaert, *Inventaire analytique des chartes concernant les seigneurs de la ville de Diest*, p. 35.

1297
16 avril.

Jean de Gavre, chevalier, seigneur de Hérimelz, déclare avoir reçu en fief du comte Guy et de son fils Guy de Flandre tous les biens qu'il possède à Wodecq et qui sont donnés à cens à l'abbaye de Cambron. — ..... *Faites et données en l'an de grasce M. CC. XCVII, le mardi apriès Paskes.*

De Reiffenberg, *Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, etc.*, t. I, p. 296.

1297
29 avril.

Priviléges accordés par le comte Guy à ses monnayeurs, qu'il prend sous sa protection et déclare n'être justifiables que du prévôt de la monnaie, sauf en cas de rapt, de meurtre et de larcin. — *Faites et données en l'an de grasce mil CC. quatre vins et dis et siet, le lundi devant le premier jour dou mois de may.*

Revue de la numismatique belge, 1re série, t. I, p. 44. — Gaillard, *Recherches sur les monnaies des comtes de Flandre*, pièces justificatives, p. 12. — Fragment dans Gilliodts-Van Severen, *Inventaire des archives de la ville de Bruges*, t. I, p. 51.

1297
30 avril.

Jean, comte de Hollande, déclare à sire Wolfard de Borselen qu'il se conduira en tout par ses conseils et qu'il l'appuiera contre n'importe qui. Cette lettre devra rester en vigueur jusqu'à ce que le comte atteigne l'âge de vingt-cinq ans. — *Gegheven in Ons Heeren jaren M. CC. sevene ende t'negentich, in meye avonde, tote Nyeurode.*

Van Mieris, *Charterboek der graaven van Holland*, t. I, p. 584. — Van den Bergh, *Oorkondenboek van Holland en Zeeland*, t. II, p. 482.

Acte d'appel au pape contre le roi de France, interjeté à Wynendale, devant le notaire Barthélemy de Heyle, par Gilles de Harlebeke, chanoine de Courtrai, mandataire de Robert, fils aîné du comte de Flandre. — *Anno Domini millesimo ducentesimo nonagesimo septimo, indictione decima, maii die prima.* 1297 1er mai.

Fragment dans Jules de Saint-Genois, *Inventaire des chartes des comtes de Flandre*, p. 259.

Jean, comte de Hollande, autorise sire Wolfard de Borselen, seigneur de Zandenburg, à percevoir tous ses revenus de Hollande, de Zélande et de Frise, afin de pouvoir se rembourser des sommes qu'il a payées pour lui. — *In kennessen ghegheven in Ons Heren jaer als men scrivet dusent tue ondert neghentich ende zevene, des anderdaghes na sente Philips dagh ende sente Jacobs apostelen die men heet meyedagh.* 1297 2 mai.

Van den Bergh, *Oorkondenboek van Holland en Zeeland*, t. II, p. 452.

Guy, comte de Flandre et marquis de Namur, ordonne au reward, aux échevins, au conseil et à la communauté de Lille de prendre les armes le lendemain de la Pentecôte, pour l'aider à défendre son honneur et ses domaines. — *Faites et dounées en lan de grasce mil deus cens quatre vins et dis et siet, lendemain dou premier jour du mois de may.* 1297 2 mai.

Tailliar, *Recueil d'actes en langue romane-wallonne*, p. 374.

Jean, comte de Hollande, de l'avis de ses conseillers, assigne des domaines et des revenus comme garantie du payement du douaire de sa femme Élisabeth, fille du roi d'Angleterre Édouard Ier. — *Datum anno Domini millesimo CCo nonagesimo septimo, IIIIo die mensis maii.* 1297 4 mai.

Van den Bergh, *Oorkondenboek van Holland en Zeeland*, t. II, p. 453.

Acte d'appel au pape contre le roi de France, interjeté dans l'enclos de l'hôpital d'Audenarde, par-devant le notaire B. de Heyle et en présence de maître Oudart de Saint-Quentin, official de Tournai en Flandre, par Walter Rogher dit Walon, procureur de Robert, fils du comte de Flandre. — *Aldenardi, anno Domini millesimo ducentesimo nonagesimo septimo, die Martis post dominicam qua cantatur Cantate, circa meridiem.* 1297 7 mai.

Fragment dans Jules de Saint-Genois, *Inventaire des chartes des comtes de Flandre*, p. 260.

Le roi Adolphe charge Jean de Kuyk, son parent, d'autoriser le comte de Looz, si cela ne porte préjudice à personne, à transférer à Looz la cour 1297 13 mai.

de Vliermael, dont le ressort s'étend sur soixante-douze villages. — *Datum Colonie, III idus maii, indictione X, anno Domini M. CC. LXXXXVII, regni vero nostri anno sexto.*

Böhmer, *Acta imperii selecta*, p. 386. — Daris, *Histoire de la bonne ville de Looz*, p. 187, et documents, p. 1. — Voir *Liste chronologique des édits et ordonnances de la principauté de Liége*, p. 27.

1297 13 mai. Fausse bulle du pape Boniface, dans laquelle le souverain pontife déclare qu'en vertu de sa puissance souveraine, il peut autoriser le mariage de toute personne ecclésiastique, quel que soit son sexe, pourvu qu'elle n'ait pas exercé ses fonctions depuis trente ans et plus. — *Datum Romæ apud Sanctum Petrum, tertio ydus maii, pontificatus nostri anno tertio.*

Baron Kervyn de Lettenhove, *Études sur l'histoire du XIIIe siècle*, p. 84.

1297 14 mai. Édouard, roi d'Angleterre, annonce à Guy, comte de Flandre, qu'il a reçu ses ambassadeurs, sire Jean de Gavre et sire Gérard de Vertbois; il regrette de ne pouvoir pour le moment lui venir efficacement en aide. — *Donées à Lym., le XIVe jour de may.*

Rymer, *Fœdera, conventiones, litteræ, etc.*, t. II, p. 766 (édit. de 1727), et t. I, IIme partie, p. 864 (édit. de 1816).

1297 14 mai. Édouard, roi d'Angleterre, écrit à la comtesse de Flandre de la même manière. — *Données à Lym., le XIV jour de maii.*

Rymer, *Fœdera, conventiones, litteræ, etc.*, t. II. p. 766 (édit. de 1727), et t. I, IIme partie, p. 864 (édit. de 1816).

1297 15 mai. Guy, comte de Flandre et marquis de Namur, abolit les lois nouvelles qu'il a établies à Bruges à la suite de la sédition dite *mourlemay* et restitue aux échevins et à la commune leurs anciennes coutumes et leurs anciens usages. — *En l'an de l'incarnation Nostre Seigneur mil deux cens quatre vins dix et sept, le quinzième jour du mois de may.*

Warnkönig, *Flandrische Staats- und Rechts-Geschichte*, t. II, Ire partie, Urkunden, p. 115, et t. IV, p. 296 (édit. Gheldolf). — Gilliodts-Van Severen, *Coutumes des pays et comté de Flandre*, Quartier de Bruges, t. Ier, p. 274. — Voir le même, *Inventaire des archives de la ville de Bruges*, t. I, p. 52. — Jules de Saint-Genois, *Inventaire des chartes des comtes de Flandre*, p. 260.

1297 15 mai. Le pape Boniface permet la levée, au profit du roi de France, d'un double décime à percevoir, aux fêtes de la Pentecôte et à la Saint-Remy, sur tous les

revenus ecclésiastiques. — *Datum Romæ apud Sanctum Petrum, ydus maii, pontificatus nostri anno tertio.*

Baron Kervyn de Lettenhove, *Codex Dunensis*, p. 498. — Fragment dans le même, *Études sur l'histoire du XIIIe siècle*, p. 21.

Le pape Boniface nomme, comme exécuteurs de la levée du décime sur le clergé au profit du roi de France, l'archevêque de Rouen, l'évêque d'Auxerre et l'abbé de Saint-Denis. 1297 15 mai.

En latin. Baron Kervyn de Lettenhove, *Études sur l'histoire du XIIIe siècle*, p. 21.

Jean d'Avesnes, comte de Hainaut, déclare que la ville de Mons lui devant dix mille livres blancs, à payer en dix ans, il l'a autorisée à augmenter l'assise. — *Ki furent faites et donées en l'an del incarnation Nostre Signeur Jhésu Crist mil deus cens quatre vins et disse siet, le dioes devant le jour de l'Ascention, liquels dioes fu en le moiiène dou mois de may.* 1297 16 mai.

De Villers, *Cartulaire des rentes et cens dus au comte de Hainaut*, t. II, p. 285.

Édouard, roi d'Angleterre, engage Adolphe, roi des Romains, à prêter secours au comte de Flandre contre le roi de France. De son côté, il a ordonné aux gens d'armes de son royaume de se trouver à Londres, le dimanche après les octaves de la Saint-Jean-Baptiste, pour passer avec lui la mer. — *Dounées à Warham, le XVII jour de may, l'an de nostre regne vintisme quint.* 1297 17 mai.

Rymer, *Fœdera, conventiones, litteræ, etc.*, t. II, p. 768 (édit. de 1727), et t. I, IIme partie, p. 865 (édit. de 1816).

Guy, comte de Flandre et marquis de Namur, prend sous sa protection les monnayeurs de Namur et leur accorde le privilége d'être affranchis de toutes coutumes, excepté dans trois cas. — *Dimanche avant le jour de l'Ascension.* 1297 19 mai.

Fragment dans Galliot, *Histoire de la ville et province de Namur*, t. I, p. 356.

Le maire et les échevins de Saint-Aubin énumèrent les terres et les rentes que l'abbaye d'Alne possède dans le village de ce nom. — *Che fut fait l'an de grasce M. CC. nonante et VII, le dymenche devant l'Ascention.* 1297 19 mai.

Fragment dans les *Annales du Cercle archéologique de Mons*, t. IX, p. 243.

1297
31 mai.

Guy, comte de Flandre et marquis de Namur, promet de tenir l'abbaye des Dunes indemne pour la saisie de quatre mille livres tournois que ce monastère doit à Robert Crespin et Baudouin d'Arras, et lui assigne en garantie quarante bonniers de *moeres* situés à Hulst, au lieu dit *Oestmoer.* — *Datum anno gratie millesimo ducentesimo nonagesimo septimo, feria sexta ante Pentecosten.*

Cronica et cartularium monasterii de Dunis, p. 374. Voir *Ibidem*, p. 918.

1297
mai.

Traité d'alliance conclu contre Guy de Dampierre, jadis comte de Flandre, et ses héritiers, entre Philippe, roi de France, et Jean d'Avesnes, comte de Hainaut. Celui-ci promet d'aider le roi en Hainaut et en Flandre avec mille armures de fer et jusqu'à la Seine avec cinq cents armures. — *Ce fu fait à Pont-Saint-Massence, l'an del incarnation Nostre Signeur mil deus cens quatre vins et dis et sept, ou mois de may.*

Martene et Durand, *Amplissima collectio, etc.*, t. I, col. 1399, et *Thesaurus anecdotorum*, t. I, col. 1284. — Lünig, *Codex Germaniæ diplomaticus*, t. II, col. 2427. — Dumont, *Corps diplomatique*, t. I, Ire partie, p. 425. — Rousset, *Supplément au corps diplomatique*, t. II, Ire partie, p. 166. — Van Mieris, *Charterboek der graaven van Holland*, t. I, p. 585. — Vinchant, *Annales de la province et comté de Hainaut*, t. VI, p. 69. — De Villers, *Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, etc.*, t. III, p. 552.

1297
mai.

Acte d'appel au saint-siége des monastères de Flandre, comme protestation contre la décision par laquelle le souverain pontife a accordé au roi de France le droit de prélever des taxes sur les biens du clergé, pour faire la guerre au comte de Flandre, sous la protection de qui ils vivent. — *Anno Domini millesimo ducentesimo nonagesimo septimo, mense maii.*

En latin. Baron Kervyn de Lettenhove, *Codex Dunensis*, p. 510. — Voir Jules de Saint-Genois, *Inventaire des chartes des comtes de Flandre*, p. 261.

1297
4 juin.

Édouard, roi d'Angleterre, presse Adolphe, roi des Romains, de marcher au secours du comte de Flandre, alors en guerre avec la France, et lui explique les motifs pour lesquels il ne juge pas convenable de venir, sans être accompagné de troupes, d'Angleterre en Hollande, de là en Brabant, puis en Flandre. — *Don. à Canterbir, le quart jour de juyn.*

Rymer, *Fœdera, conventiones, litteræ, etc.*, t. II, p. 770 (édit. de 1727), et t. I, IIme partie, p. 866 (édit. de 1816).

Le roi Édouard prie le roi des Romains d'envoyer du secours au comte de Bar, qui a commencé la guerre contre le roi de France. — *Don. à Canterbir, le quart jour de juyn.* 1297 4 juin.

Rymer, *Fœdera, conventiones, litteræ, etc.*, t. II, p. 771 (édit de 1727), et t. I, IIme partie, p. 867 (édit. de 1816).

Édouard, roi d'Angleterre, prie Guy, comte de Flandre, d'ajouter foi à ce que lui dira de sa part le comte Jean de Bar. — *Don. à Canterbire, le quart jour de juyn.* 1297 4 juin.

Rymer, *Fœdera, conventiones, litteræ, etc.*, t. II, p. 771 (édit. de 1727), et t. I, IIme partie, p. 867 (édit. de 1816).

Édouard, roi d'Angleterre, prie Guy, comte de Flandre, de faire préparer les approvisionnements nécessaires aux troupes anglaises qui débarqueront dans son comté. — *Don. à Canterbir, le quint jour de juyn, l'an de nostre règne XXV.* 1297 5 juin.

Rymer, *Fœdera, conventiones, litteræ, etc.*, t. II, p. 772 (édit. de 1727), et t. I, IIme partie, p. 867 (édit. de 1816).

Raoul de Clermont, connétable de France et seigneur de Nesle, déclare qu'il a donné à sa femme, Isabelle de Hainaut, et à leurs enfants, le château de Bryos et tous les biens achetés par lui de sire Pierre de Bryos. — *A Arras, le dimence après Pentecoustes.* 1297 9 juin.

Fragment dans les *Bulletins de la Commission royale d'histoire*, 2me série, t. IV, p. 40.

Le pape Boniface restitue à Pierre, archevêque de Reims, le droit de confirmer l'élection des évêques et des abbés de la province, droit dont il l'a dépouillé pour avoir approuvé le choix fait par le chapitre de Cambrai, de Gérard de Relingues, en qualité d'évêque, alors que le souverain pontife avait déjà conféré cette dignité à Guy, son notaire. — *Datum apud Urbem veterem, IIII id. junii, pontificatus nostri anno III.* 1297 11 juin.

Varin, *Archives administratives de la ville de Reims*, t. I, p. 1111.

Philippe, roi de France, déclare que son intention n'est pas que l'hommage à lui dû par le comte de Hainaut pour la terre d'Ostrevant s'étende sur des terres situées hors de son royaume; il consent à ce que quatre arbitres déter- 1297 12 juin.

mine les parties de l'Ostrevant dépendant, soit de la France, soit de l'Empire. — *Faites et dounées à Arras, le merquedi après la Trinité, l'an de grâce mil deus cens quatre vins dis et sept.*

Martene et Durand, *Amplissima collectio*, t. I, col. 1292. — De Villers, *Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, etc.*, t. III, p. 555.

1297 12 juin. Raoul de Clermont, connétable de France et seigneur de Nesle, Jacques de Châtillon, seigneur de Leuze et de Condé, et Simon de *Mouleum* ou Mauléon, maréchal de France, promettent de faire obtenir satisfaction au comte de Hainaut s'il arrivait qu'une question de ressort s'élevât en Ostrevant pendant l'enquête qui devait y être faite par quatre arbitres. — *Dounées l'an de grasce mil deus cens quatre vins et dis et siept, le merkedi après le Triniteit.*

De Villers, *Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, etc.*, t. III, p. 556.

1297 12 juin. Philippe, roi de France, ordonne que pendant la durée de l'alliance qu'il a conclue avec Jean d'Avesnes, le commerce entre la France et le Hainaut soit absolument libre. — ..... *Faites à Arras, le merquedi après la Trinité, l'an de grâce mil deux cens quatre vingt dis et sept.*

Martene et Durand, *Thesaurus anecdotorum*, t. I, col. 1291. — Rousset, *Supplément au Corps diplomatique*, t. II, 1re partie, p. 167. — *Ordonnances des rois de France de la troisième race*, t. I, p. 330. — De Villers, *Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, etc.*, t. III, p. 556.

1297 12 juin. Philippe, roi de France, renonce à tout ce que le comte de Hainaut peut lui devoir, à l'occasion des différends qu'ils ont eus. — *Faites à Arraz, le merquedi après la Trinité, l'an de grâce mil deus cenz quatre vinz dis et sept.*

Martene et Durand, *Thesaurus anecdotorum*, t. I, col. 1293. — De Villers, *Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, etc.*, t. III, p. 557.

1297 12 juin. Le roi de France, Philippe, déclare annulées et de nulle valeur les lettres que la ville de Valenciennes lui a délivrées, au préjudice du comte de Hainaut. — *Faictes et donet à Arras, le mercredi apriès le Trinetet, l'an de grâce mil deus cens quatre vins et dis sept.*

Martene et Durand, *Thesaurus anecdotorum*, t. I, col. 1292. — Lacroix, *Guerre de Jean d'Avesnes contre la ville de Valenciennes*, p. 106. — Voir De Villers, *Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, etc.*, t. III, p. 788.

Adolphe, roi des Romains, autorise Waleran, comte de Juliers, à racheter de Jean, duc de Brabant, l'office de maire (*villicus*, ou écoutète) d'Aix-la-Chapelle, engagé à ce dernier prince.—*Data Colonie, idus junii, anno Domini M. CC. LXXXXVII, regni vero nostri anno sexto.* 1297 13 juin.

Kremer, *Akademische Beiträge zur Gulch und Bergische Geschichte*, t. III, Urkunden, p. 222. — Lacomblet, *Urkundenbuch für die Geschichte des Niederrheins*, t. II, p. 574.

Philippe, roi de France, reçoit sous sa garde et sa protection Jean d'Hangest, qui a abandonné le parti de Guy de Dampierre, marquis de Namur, pour tenir son serment envers le monarque, et promet de le dédommager des pertes qu'il pourrait essuyer. — *Escriptes en nos tentes près de Lille en Flandres, le lundi après les octaves de la Trinitei, l'an de grâce mil CC. IIII^xx et dis et siept.* 1297 17 juin.

De Coussemaker, *Documents historiques sur la Flandre maritime*, 3me fascicule, p. 90.

Philippe, roi de France, déclare qu'il a remis au comte de Hainaut la garde des abbayes et églises d'Ostrevant, comme il l'a prise et telle que le comte la possédait jadis. — *Dounées ès tantes delez Seclin, le mercredi après les octaves de la Trinité, l'an M. CC. quatre vins et dis et sept.* 1297 19 juin.

Martene et Durand, *Thesaurus anecdotorum*, t. I, col. 1293. — Rousset, *Supplément au Corps diplomatique*, t. II, Ire partie, p. 167. — De Villers, *Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur*, t. III, p. 558.

Philippe, roi des Français, ordonne à ses justiciers, sujets et gardes des passages de ses États, de laisser entrer en Hainaut les vins et les denrées sortant du royaume. — *Actum in castris ante Insulam, anno Domini M. CC. nonagesimo septimo, die XX junii.* 1297 20 juin.

Ordonnances des rois de France de la troisième race, t. I, p. 330. — De Villers, *Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, etc.*, t. III, p. 559.

Gérard, seigneur de Diest et châtelain d'Anvers, accorde différents priviléges aux prêtres qui ont formé un nouveau chapitre dans l'église Saint-Jean, de Diest. —*Datum anno Domini M. CC. nonagesimo septimo, mensis junii die XXI.* 1297 21 juin.

Bulletins de la Commission royale d'histoire, 3me série, t. II, p. 477. — Raymaekers, *Het kerkelyk en liefdadig Diest*, p. 242. — Fragment dans les *Bulletins de la Commission royale d'histoire*, 4me série, t. III, p. 196. — Stallaert, *Inventaire analytique des chartes concernant les seigneurs et la ville de Diest*, p. 34.

1297 22 juin. Lettre annonçant au pape Boniface, de la part du comte de Flandre, que celui-ci a choisi Michel As Clokettes, Jean Beck et Jean de Tronchiennes pour soutenir l'appel interjeté par lui au pape. — *Anno Domini millesimo ducentesimo nonagesimo septimo, sabbato ante festum beati Johannis Baptiste.*

Fragment dans Jules de Saint-Genois, *Inventaire des chartes des comtes de Flandre*, p. 262.

1297 25 juin. Guy, comte de Flandre, déclare avoir reçu d'Édouard, roi d'Angleterre, à titre de subside annuel pendant la guerre contre la France, la somme de soixante-seize mille livres de noirs tournois (comptées, en monnaie d'Angleterre, de Brabant et de Namur, à raison de vingt-quatre livres sterling pour cent livres tournois). — *Datum Brugis, anno gratiæ millesimo ducentesimo nonagesimo septimo, in crastino Nativitatis beati Johannis Baptistæ.*

Rymer, *Fœdera, conventiones, litteræ, etc.*, t. II, p. 773 (édit. de 1727), et t. I, IIme partie, p. 868 (édit. de 1816).

1297 25 juin. Arnoul, seigneur d'Audenarde, promet d'observer la sentence prononcée par le seigneur de Fauquemont et Guillaume de Mortagne, de servir le comte de Flandre contre le roi de France et le comte de Hainaut, et de tenir de lui Lessines et Flobecq. — *Faictes et dounées l'an de grace mil IIc IIIIxx et XVII, le prochain mardy après le jour saint Jehan Baptiste.*

Fragment dans les *Bulletins de la Commission royale d'histoire*, 4me série, t. III, p. 480. — De Villers, *Notice sur un cartulaire concernant les terres de débat*, p. 16.

1297 25 juin. Les échevins de la cité de Liége déclarent que Gilles, chapelain de l'église Notre-Dame, de Visé, agissant au nom de la Maison du Temple, de Visé, a transporté à Watier Carol et à sa femme dix-neuf bonniers de terres situés à Visé et qui étaient grevés, par an, de trente muids d'épeautre au profit de l'autel Notre-Dame. — *En l'an del incarnation Nostre Saingnor Jesu Christ milh dois cens et IIIIxx et dis set, le mardi après la feste de la Nativiteit sain Johan Baptiste.*

Bulletin de l'Institut archéologique liégeois, t. I, p. 340.

1297 30 juin. Les échevins de « l'Overdrecht et du Nouveau-Canal » déclarent que plusieurs personnes ont renoncé entre les mains d'Iwain, drossard de Nicolas De Putte, au profit de l'abbaye de Ter-Doest, à leurs droits sur les biens dits *Heleghe barech*. — *Ghegheven int jaer Ons Heren dusent tue hondert ende*

sévene ende neghentich, tsoenendaghes nae sinte Pieters daghe ende sinte Pauels der apostelen.

Cronica et cartularium monasterii de Dunis, p. 662. Voir *Ibidem*, p. 919.

Arnoul, comte de Looz, autorise l'abbaye d'Averboden à faire arrêter sur les territoires d'Indeberghe et d'Ulrepath, et de faire conduire devant les officiers de justice du comte tous les malfaiteurs et vagabonds, pour y être condamnés. — *Datum mense junio, anno Domini millesimo ducentesimo nonagesimo septimo.* 1297 juin.

Wolters, *Notice sur l'ancienne abbaye d'Averboden*, p. 111.

Jean, comte de Salm, en récompense des services que Nicolas, avoué de Hunolstein, lui a rendus, lui inféode le château de Hunolstein et toutes ses dépendances. — *Datum anno Domini M. CC. XC. VII, prima die mensis julii.* 1297 1er juillet.

Fahne, *Codex diplomaticus Salmo-Reifferscheidanus*, p. 66.

Édouard, roi d'Angleterre, informe le comte de Flandre qu'il viendra à son secours dès que ses sujets auront répondu à sa convocation et lui envoie son clerc, Jean de Berwick. — *Donées à Westmontr', le tierz jour de juyl, l'an de nostre regne vintisme quint.* 1297 3 juillet.

Rymer, *Fœdera, conventiones, litteræ, etc.*, t. II, p. 774 (édit. de 1727), et t. I, IIme partie, p. 868 (édit. de 1816).

Le pape Boniface, à la demande de l'abbesse et des religieuses de Flines, confirme les priviléges et les exemptions que ce monastère a reçus, soit du saint-siége, soit des rois et des princes. — *Datum apud Urbem veterem, II idus julii, pontificatus nostri anno tertio.* 1297 14 juillet.

L'abbé Hautcœur, *Cartulaire de l'abbaye de Flines*, t. I, p. 371.

Philippe, roi des Français, ordonne à ses justiciers, sujets et gardes des passages, de laisser conduire en Hainaut les blés, les vins et les denrées sortant de son royaume. — *Actum in castris ante Insulam, anno M. CC. nonagesimo septimo, die XX julii.* 1297 20 juillet.

De Villers, *Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, etc.*, t. III, p. 559.

1297
28 juillet.

Expertise, faite par ordre de Robert de Flandre, avoué d'Arras, des chevaux de sire Gérard le Mor et de ses compagnons et écuyers, afin que si ces chevaux étaient tués ou pris dans la guerre du comte de Flandre contre le roi de France, on pût en rendre la valeur à Gérard et à ses compagnons. — *A Lille, en l'an de grasce mil deus cens quatre vins dis et siet, le diemence apries le jour saint Crestoffre et saint Jakeme.*

Fragment dans Jules de Saint-Genois, *Inventaire des chartes des comtes de Flandre*, p. 263.

1297
30 juillet.

Ordres donnés par le roi Édouard à ses baillis et à ses fidèles du comté d'York; il les informe des mesures qu'il a adoptées pour acheter de la laine afin de pouvoir payer trente mille marcs à l'empereur et vingt-cinq mille cinq cents marcs au duc de Brabant, et se procurer vingt mille marcs afin de payer ses dépenses pendant son expédition sur le continent. — *Teste rege apud Westmonasterium, XXX die julii.*

Palgrave, *The parliamentary writs*, t. Ier, p. 394. — Des ordres semblables furent envoyés dans les autres parties de l'Angleterre.

1297
30 juillet.

Robert, fils aîné du comte de Flandre, avoué d'Arras, etc., reconnaît devoir au chapitre de Lille la somme de cent livres parisis de la monnaie de Flandre, pour le payement de laquelle il constitue cautions Guillaume de Mortagne, seigneur de Dossemer, et sire Gérard de Vertbois. — *Faite et dounée le mardi après les octaves de le Magdelene, en lan de grace mil CC. quatre vins et dis et sept.*

Tailliar, *Recueil d'actes en langue romane-wallonne*, p. 375.

1297
juillet.

Albert de Médicis, de Milan, capitaine et directeur de la communauté des marchands d'Italie aux foires de Champagne et de France, déclare que les membres de la Société des *Ricciardi*, de Lucques, peuvent fréquenter les foires de Champagne.—*Datum anno Domini millesimo ducentesimo nonagesimo septimo, mense julii, in castro.*

Warnkönig, *Flandrische Staats- und Rechts-Geschichte*, t. III, IIme partie, p. 220, et t. II, p. 504 (édit. Gheldolf). — Voir Jules de Saint-Genois, *Inventaire des chartes des comtes de Flandre*, p. 263.

1297
1er août.

Guy, comte de Flandre et marquis de Namur, établit à Namur une corporation composée de vingt monnayeurs et de quatre-vingts ouvriers, auxquels il

accorde différents priviléges et qui doivent être tous bourgeois de Namur. — *Che fu fait et dounei en l'an de grace mil deuz cens nonante et sept, le jour saint Pierre entrant aoust.*

Jules Borgnet, *Cartulaire de la commune de Namur*, t. I, p. 147. — Voir les *Bulletins de la Commission royale d'histoire*, 3me série, t. V, p. 77, et Jules Borgnet, *Analyses des chartes namuroises qui se trouvent à Lille*, p. 41.

Édouard, roi d'Angleterre, s'excuse auprès de Guy, comte de Flandre, de n'avoir pu le secourir contre le roi de France au jour fixé. Par suite d'affaires qui lui sont survenues, il n'a pu partir de Londres pour la côte que le dernier juillet. — *Don. à Eltham, le secund jour d'augst.* 1297 2 août.

Rymer, *Fœdera, conventiones, litteræ, etc.*, t. II, p. 777 (édit. de 1727), et t. I, IIme partie, p. 869 (édit. de 1816).

Lettre semblable, écrite par le roi Édouard, à Isabelle, comtesse de Flandre. — *Don. à Eltham, le secound jour d'augst.* 1297 2 août.

Rymer, *Fœdera, conventiones, litteræ, etc.*, t. II, p. 777 (édit. de 1727), et t. I, IIme partie, p. 870 (édit de 1816).

Édouard, roi d'Angleterre, prie Amédée, comte de Savoie, de se rendre immédiatement en Flandre, afin qu'ils puissent se concerter ensemble pour porter secours au comte Guy. — *Don. à Eltham, le II jour d'augst.* 1297 2 août.

Rymer, *Fœdera, conventiones, litteræ, etc.*, t. II, p. 779 (édit. de 1727), et t. I, IIme partie, p. 870 (édit. de 1816).

Édouard, roi d'Angleterre, promet à Jean de Châlon, comte d'Auxerre, à Renaud de Bourgogne, comte de Montbéliard, et à d'autres seigneurs de la Bourgogne, de leur payer par an, tant que la guerre contre la France durera, trente mille livres petits tournois noirs, qui leur seront remises à certains termes à Bruxelles, ou à Gand et Bruges, ou ailleurs en Flandre, en Brabant ou en Hollande. — *Doné à Eltham, le second jour d'augst, l'an de nostre regne XXV.* 1297 2 août.

Rymer, *Fœdera, conventiones, litteræ, etc.*, t. II, p. 778 (édit. de 1727), et t. I, IIme partie, p. 870 (édit. de 1816).

Lettres semblables, adressées aux comtes de Bar, d'Auxerre, de Montbéliard 1297 2 août.

et à d'autres seigneurs de la Bourgogne. — *Doné à Eltham, le second jour d'augst, l'an de nostre regne XXV.*

Rymer, *Fœdera, conventiones, litteræ, etc.*, t. II, p. 778 (édit. de 1727), et t. I, IIme partie, p. 871 (édit. de 1816).

1297 2 août. Edouard, roi d'Angleterre, informe Jean, duc de Brabant, qu'il est arrivé à Londres et qu'il va se préparer à venir à son secours contre leurs ennemis communs. — *Don. à Eltham, le second jour d'augst.*

Rymer, *Fœdera, conventiones, litteræ, etc.*, t. II, p. 780 (édit. de 1727), et t. I, IIe partie, p. 871 (édit. de 1816).

1297 2 août. Lettres semblables, adressées par le roi Édouard à Walter de Juliers, aux sires de Fauquemont, de Blanmont, de Kuyk, de Gavre, au comte de la Mark, aux fils du comte de Flandre. — *Don. à Eltham, le second jour d'augst.*

Rymer, *Fœdera, conventiones, litteræ, etc.*, t. II, p. 780 (édit. de 1727), et t. I, IIme partie, p. 871 (édit. de 1816).

1297 2 août. Lettres semblables adressées par le roi Édouard aux villes de Douai, de Gand, de Lille, d'Ypres, de Nieuport, de Gravelines, de Bourbourg, de Cassel, de Damme et de Poperinghe. — *Don. à Eltham, le secound jour d'augst.*

Rymer, *Fœdera, conventiones, litteræ, etc.*, t. II, p. 781 (édit. de 1727), et t. I, IIme partie, p. 871 (édit. de 1816).

1297 2 août. Édouard, roi d'Angleterre, écrit à Othon de Granson pour l'engager à se rendre en Flandre, où il se propose de débarquer prochainement lui-même. — *Douné à Eltham, le secund jour d'augst.*

Rymer, *Fœdera, conventiones, litteræ, etc.*, t. II, p. 781 (édit. de 1727), et t. I, IIme partie, p. 871 (édit. de 1816).

1297 2 août. Lettres d'Édouard, roi d'Angleterre, à *Clay de Cachche*, pour l'engager à se rendre en Flandre, où il se propose de débarquer prochainement lui-même. — *Don. à Eltham, le secund jour d'augst.*

Rymer, *Fœdera, conventiones, litteræ, etc.*, t. II, p. 781 (édit. de 1727), et t. I, IIme partie, p. 871 (édit. de 1816).

1297 4 août. Le comte Guy ordonne que dorénavant il n'y aura à Bruges que douze sergents pouvant procéder à des arrestations et à des saisies et que ces sergents,

qui porteront des masses aux armes des comtes, devront prêter serment pardevant les échevins. — *En l'an de grace mil deus centz quatre vins dies et sept, le dymenche après le jour saint Piere entrant aoust.*

Warnkönig et Gheldolf, *Histoire de la Flandre*, t. IV, p. 298. — Voir Gilliodts-Van Severen, *Inventaire des archives de la ville de Bruges*, t. I, p. 53.

Cession du château de Nyenbeek, avec ses dépendances, faite à Renaud, comte de Gueldre, par Henri de Reden, chevalier, et Christine, sa femme. — *Anno M. CC. XCVII, feria quarta post beati Petri ad vincula.* 1297 7 août.

Nyhoff, *Gedenkwaardigheden uit de geschiedenis van Gelderland*, t. I, p. 55.

Le pape Boniface, à la demande de Philippe, roi des Français, et dans le but de lui permettre de soutenir la guerre contre le roi (d'Angleterre), l'autorise à percevoir, pendant un an, le revenu des bénéfices venant à vaquer. — *Datum apud Urbem veterem, V idus augusti, pontificatus nostri anno tertio.* 1297 9 août.

Baron Kervyn de Lettenhove, *Notice sur un manuscrit de l'abbaye des Dunes*, p. 24, et *Codex Dunensis*, p. 273.

Édouard, roi d'Angleterre, informe le roi des Romains, Adolphe, qu'il est enfin prêt à traverser la mer et le prie de se préparer à agir en commun avec lui. — *Don. à Wynchelse, le XIIIe jour d'augst.* 1297 13 août.

Rymer, *Fœdera, conventiones, litteræ, etc.*, t. II, p. 785 (édit. de 1727), et t. I, IIme partie, p. 873 (édit. de 1816).

Édouard, roi d'Angleterre, annonce au comte Guy qu'il lui amène des secours, avec lesquels il va débarquer en Flandre et que, s'il n'a pu réunir autant de troupes qu'il aurait voulu, c'est parce qu'il a dû hâter son arrivée. — *Don. à Wynch', le XIII jour d'augst.* 1297 13 août.

Rymer, *Fœdera, conventiones, litteræ, etc.*, t. II, p. 786 (édit. de 1727), et t. I, IIme partie, p. 874 (édit. de 1816).

Édouard, roi d'Angleterre, annonce dans les mêmes termes sa prochaine arrivée à Isabelle, comtesse de Flandre. — *Don. à Wynch', le XIII jour d'augst.* 1297 13 août.

Rymer, *Fœdera, conventiones, litteræ, etc.*, t. II, p. 786 (édit. de 1727), et t. I, IIme partie, p. 874 (édit. de 1816).

1297
13 août.

Lettres par lesquelles Édouard, roi d'Angleterre, annonce à la commune de Bruges qu'il va bientôt débarquer en Flandre, amenant un secours contre le roi de France. — *Don. à Wynch', le XIII jour d'augst.*

Rymer, *Fœdera, conventiones, litteræ, etc.*, t. II, p. 786 (édit. de 1727), et t. I, IIme partie, p. 874 (édit. de 1816). — Des lettres semblables furent adressées aux villes de Douai, de Lille, d'Ypres, de Nieuport, de Cassel, de Bourbourg, de Poperinghe, de Gand; au duc de Brabant, aux seigneurs de Fauquemont, de *Blanchemont*, de Kuyk, de *Gaile* (?), au comte de la Mark, à Walter de Juliers, à Guillaume de Flandre, à Jean de Namur, au comte de *Nyvernau* ou Nevers.

1297
17 août.

Hugues, évêque de Liége, à la demande de Gérard, seigneur de Diest, érige en collégiale l'église paroissiale de Saint-Jean-Baptiste dans cette ville.—*Datum anno Domini millesimo ducentesimo nonagesimo septimo, sabbato post Assumptionem B. Mariæ virginis.*

Miræus, *Donationes Belgicæ*, p. 261, et *Notitia ecclesiarum Belgii*, p. 643. — Van Gestel, *Historia archiepiscopatus Mechliniensis*, t. I, p. 235.— *Gallia Christiana nova*, t. III, *instrum.*, col. 156.— Miræus et Foppens, *Opera diplomatica*, t. I, p. 442. — Fragment dans A-Ryckel, *Vita S. Beggæ*, p. 608.

1297
18 août.

Philippe, roi des Français, ordonne à ses sénéchaux, baillis, prévôts, etc., de faire en sorte que les objets appartenant aux maîtres et aux étudiants de Paris circulent sans payer de tonlieu. — *Actum in obsidione Insularum, XVIII die augusti, anno M. CC. LXXXXVII.*

Jourdain, *Index chronologicus chartarum pertinentium ad historiam universitatis Parisiensis*, p. 65.

1297
20 août.

Lettre écrite par Édouard, roi d'Angleterre, à son trésorier et à ses barons, afin de leur annoncer que lui et son conseil ont décrété la levée d'impôts pour couvrir les frais de la guerre contre le roi de France et pour soutenir son allié, le comte de Flandre. — *Teste rege apud Wynch., XX die augusti.*

Palgrave, *The parliamentary writs*, t. Ier, p. 396.

1297
20 août.

Ordres donnés par le roi Édouard aux gardiens de sa nouvelle « coustume » ou taxe à Kingston près de Hull. Le monarque informe ces gardiens qu'il a enjoint d'envoyer à Kingston les laines réunies dans la vicomté d'York et prescrit de les envoyer par bateaux en Flandre et en Brabant. — *Teste rege apud Wynch., XX die augusti.*

Palgrave, *The parliamentary writs*, t. Ier, p. 396.

Acte constatant que Jean de Langton, chancelier, a remis le grand sceau d'Angleterre au roi Édouard, au moment où celui-ci allait partir pour la Flandre. — *In mari prope Winchelese, die Jovis videlicet XXII die augusti, anno vicesimo quinto.* 1297 22 août.

Rymer, *Fœdera, conventiones, litteræ, etc.*, t. II, p. 791 (édit. de 1727), et t. I, IIme partie, p. 876 (édit. de 1816).

Accord conclu entre Jean d'Avesnes, comte de Hainaut, et le prévôt des monnayeurs, les monnayeurs et les apprentis monnayeurs de Valenciennes; ceux-ci s'engagent, sous certaines conditions, à fabriquer de la monnaie pour le comte partout où il lui plaira. — ..... *L'an de l'incarnation Notre Signeur M. CC. XCVII, le diemence après le saint Biertremiu, se loist à savoir le vintcuinkisme jour dou mois d'aoust.* 1297 25 août.

Martene et Durand, *Thesaurus anecdotorum*, t. I, col. 1295. — Lünig, *Codex Germaniæ diplomaticus*, t. II, col. 2327. — De Reiffenberg, *Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, etc.*, t. I, p. 458. — Chalon, *Recherches sur les monnaies des comtes de Hainaut*, p. 168.

Philippe, roi de France, en s'emparant de la ville de Lille, accorde aux habitants la confirmation de leurs droits, de leurs franchises, de leurs usages, etc. —*Faites et dounées à Lille, en lan de grace mil deus cens quatre vins dis et siet, el mois d'aoust, le jour de la decolation saint Jehan Baptiste.* 1297 29 août.

Roisin, *Franchises, lois et coutumes de la ville de Lille*, p. 341. — Voir Jules de Saint-Genois, *Inventaire des chartes des comtes de Flandre*, p. 265.

Le roi des Romains, Adolphe, promet au comte de Flandre de le secourir contre le roi de France, bien que sa volonté expresse à cet égard soit entravée par la rébellion de quelques grands seigneurs de l'Empire, et l'engage à avoir confiance en ce que le seigneur de Kuyk, parent du roi, lui exposera de la part de celui-ci. — *Datum in Slecstad, II kal. septembris, regni nostri anno sexto.* 1297 31 août.

Warnkönig et Gheldolf, *Histoire de la Flandre*, t. I, p. 396. — Baron Kervyn de Lettenhove, *Études sur l'histoire du XIIIe siècle*, p. 29. — Migne, *S. Bernardi opera omnia*, t. IV, col. 1856.

Philippe, roi de France, prend sous sa protection le monastère de Marchiennes et promet de ne jamais le séparer de la couronne de France. — *Actum in* 1297 août.

obsidione Insule, anno Incarnationis Domini millesimo ducentesimo nonagesimo septimo, mense augusto.

Ordonnances des rois de France de la troisième race, t. XI, p. 389.

1297 août. Philippe, roi des Français, à la demande de l'abbé et des religieux du monastère de Saint-Amand en Pevèle, les prend, en son nom et en celui des rois, ses successeurs, sous sa protection spéciale. — *Actum in obsidione Insulæ, anno incarnationis Dominicæ M. CC. nonagesimo septimo, mense augusto.*

De libertate et immunitate monasterii S. Amandi in Pabula, Preuves, n° 7.

1297 août. Guy, comte de Flandre et marquis de Namur, déclare que tout nouveau comte de Flandre doit à son avénement et à la requête du reward de l'Amitié de Lille, jurer de maintenir les lois, franchises, usages et coutumes de cette ville. —*Lan de gracie mil deus cens quatre vins et dis et siet, el mois d'aoust.*

Roisin, *Franchises, lois et coutumes de la ville de Lille*, p. 340.

1297 août. Lettre échevinale de Valenciennes, constatant que Jeanne, fille de Jean de Maugret et veuve de P. Pieron de Faumars, a vendu à l'abbaye de Cambron, avec l'octroi des jurés de la paix, une demeure située près de la rue Caperon. — *Che fu fait l'an del Incarnation M. CC. LXXX et XVII, el mois de gieskerech.*

De Smet, *Cartulaire de l'abbaye de Cambron*, p. 173.

1297 4 septembre. René de Grambais, bailli du Brabant wallon, et Jean Morias, receveur du duc de Brabant à Jodoigne, autorisent l'abbé et les religieux d'Heylissem à redresser l'alignement du mur entourant leur couvent. — *Données l'an de grase M. CC. nonante set, m(ecr)edi apriès le fieste saint Gile.*

Wauters, *La Belgique ancienne et moderne, canton de Tirlemont*, Ire partie, p. 167.

1297 12 septembre. Jean, élu au siége de Verdun, déclare qu'il a vendu aux prévôt, doyen, archidiacres et chapitre de l'église de Liége, la terre et seigneurie de Jupille et toutes ses dépendances, moyennant trois mille trois cents livres.—*Datum anno Domini millesimo ducentesimo nonagesimo septimo, feria quinta post festum Nativitatis B. Mariæ virginis.*

Fisen, *Historia ecclesiæ Leodiensis, pars II*, p. 23.

Jean, seigneur de Cruyninghe, promet d'aider, de conseiller, etc., le comte de Hollande, comme un vassal loyal est tenu de le faire à l'égard de son seigneur. — *Ghegheven te Zyrixhe, des vriendaegs naer Onzer Vrouwen dach alst geboren was, in 't jaer Ons Heeren duusent twee hondert zeven ende negentich.* 1297 15 septembre.

Van Mieris, *Charterboek der graaven van Holland*, t. I, p. 587.—Van den Bergh, *Oorkondenboek van Holland en Zeeland*, t. II, p. 457.

Guy, comte de Flandre et marquis de Namur, accorde aux marchands allemands et « autres qui sont de son amitié » et qui viennent commercer à Gand, un sauf-conduit pour séjourner, commercer, partir, etc., jusque deux mois après le rappel des présentes lettres. — *Faites et données en l'an de grace mil deus chens quatre vins et dys et seet, le diemence après le jour del Exaltation Sainte Crois.* 1297 15 septembre.

Warnkönig, *Flandrische Staats- und Rechts-Geschichte*, t. II, Ire partie, Urkunden, p. 75, et t. III, p. 318 (édit. Gheldolf). — Voir Van Duyse, *Inventaire analytique des chartres de la ville de Gand*, p. 70.

Hugues, évêque de Liége, promet de payer chaque année au comte de Namur, en retour de l'hommage du château de Sanson que celui-ci tient en fief de l'église de Liége, une rente de cinquante marcs provenant des revenus de la halle de Huy. — ..... *Faites et données l'am* (sic) *Nostre Seigneur M. CC. XCVII, le dimenge après l'Exaltation Sainte Crois.* 1297 15 septembre.

De Reiffenberg, *Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, etc.*, t. I, p. 297.

Philippe, roi de France, accorde à la ville de Lille, représentée par ses échevins et ses huit hommes, de lever des assises et des tailles pendant dix ans, pour subvenir aux dépenses de la ville. — *Faites et dounées à Englemoustier, en lan de lincarnation Nostre Seigneur M. CC. IIII^xx et XVII, le mardi apriès le fieste de l'Exaltacion Sainte Crois.* 1297 17 septembre.

Roisin, *Franchises, lois et coutumes de la ville de Lille*, p. 345.

Lettres de non-préjudice accordées à la ville de Lille, par Philippe, roi de France, en considération de ce que les échevins et bourgeois lui ont gracieusement accordé des subventions pour la défense du royaume. — *Faites et dounées à Englemoustier, en lan del incarnation Nostre Seigneur mil deus cenz quatre vinz et dis et sept, le mardi après la feste de l'Exaltacion Sainte Crois.* 1297 17 septembre.

Roisin, *Franchises, lois et coutumes de la ville de Lille*, p. 345.

1297
21 septembre.

Philippe, roi de France, accorde aux Allemands et aux autres marchands, les Anglais exceptés, la liberté de faire commerce à Bruges et dans le Zwyn. — *Actum apud Anglomonasterium, in festo beati Mathei apostoli, anno Domini millesimo ducentesimo nonagesimo septimo.*

Sartorius, *Geschichte der Deutschen Hanse*, t. II, p. 187 (édit. de Lappenberg).

1297
25 septembre.

Inventaire des joyaux qui furent mis en gage au nom du roi d'Angleterre, Édouard, et confiés par ses ordres à Geoffroi de Ranzières et Alard de Roubaix, chevaliers du comte Guy; Eulars, chambellan de ce comte, et Jean de Lille, clerc du receveur de Flandre. — *A Gand, en la garderobe dou dit roy, ... le mercredi devant le jour S. Michiel, lan mil deus cent quatre vins dix sept.*

Varenbergh, *Histoire des relations diplomatiques du comté de Flandre et de l'Angleterre*, p. 243.

1297
26 septembre.

Les échevins de Bruges déclarent avoir vu les lettres du roi de France, Philippe, leur seigneur, en faveur des marchands étrangers, datées du 21 du même mois. — *Actum anno Domini millesimo ducentesimo nonagesimo septimo, feria quinta post festum beati Mathei apostoli.*

Sartorius, *Geschichte der Deutschen Hanse*, t. II, p. 187 (édit. de Lappenberg).

1297
29 septembre.

Guillaume, évêque d'Utrecht, déclare qu'il s'est accordé avec Jean, comte de Hollande, au sujet de Muyden, de Weesp, etc., de la terre de Woerden, et des biens des complices de Giselbert d'Amstel et de Herman de Woerden. — *Ghegheven op sinte Michiels daeghe, in 't jaer Ons Heeren duusent twee hondert zeven ende neghentich ..... te Campvere.*

Van Mieris, *Charterboek der graaven van Holland*, t. I, p. 588.

1297
29 septembre.

Accord semblable, conclu au nom de Jean, comte de Hollande.—*Ghegheven op sinte Michiels daeghe, in 't jaer Ons Heeren duusent twee hondert zeven ende negentich ..... te Campvere.*

Van Mieris, *Charterboek der graaven van Holland*, t. I, p. 587.—Van den Bergh, *Oorkondenboek van Holland en Zeeland*, t. II, p. 457.

1297
30 septembre.

Jean, comte de Hollande, s'engage envers l'évêque d'Utrecht, Guillaume, à ne jamais pardonner le meurtre de son père, le comte Florent, par Giselbert d'Amstel et Herman de Woerden. Il promet de soutenir l'évêque contre tous, sauf contre le roi d'Allemagne, et de l'aider également contre n'importe qui,

sauf contre les comtes de Hainaut, de Gueldre et de Clèves et contre Loef, frère de celui-ci. — *Ghegheven in 't jaer Ons Heren dusent tue hondert seven ende negentich, des manendaghes na sente Michiels dach.*

Van Mieris, *Charterboek der graaven van Holland*, t. I, p. 589. — Van den Bergh, *Oorkondenboek van Holland en Zeeland*, t. II, p. 458.

Traité d'alliance conclu entre Guillaume, évêque d'Utrecht, et Jean, comte de Hollande, et par lequel le premier s'engage à venger la mort du père de celui-ci, le comte Florent, notamment sur Giselbert, « que l'on dit » seigneur d'Amstel, et Herman, « que l'on dit » seigneur de Woerden. Le prélat se réserve de ne pas prendre les armes contre Jean, duc de Brabant; Renaud, comte de Gueldre; Thierri, comte de Clèves, et sire Loef, frère de celui-ci. — *Gegheven in 't jaer Ons Heeren dusent twee hondert seven ende negentich, des maenendaeghs na sente Michiels daghe.* 1297 30 septembre.

Van Mieris, *Charterboek der graaven van Holland*, t. I, p. 590. — Van den Bergh, *Oorkondenboek van Holland en Zeeland*, t. II, p. 459.

Philippe, roi des Français, en considération des services qui lui a rendus son parent, Robert, comte d'Artois, et de la diminution du nombre des pairs de France, élève le comte à la dignité de pair.—*Actum Curtraci, anno Domini M. CC. XCVII, mense septembri.* 1297 septembre.

Martene et Durand, *Amplissima collectio*, t. I, col. 1300. — Du Bouchet, *Histoire de la maison de Courtenay*, p. 39. — Brussel, *Traité de l'usage des fiefs*, t. II, p. 1038. — Miræus et Foppens, *Opera diplomatica*, t. IV, p. 576. — Hennebert, *Histoire de la province d'Artois*, t. III, p. 405.

Philippe le Bel, roi de France, confirme leurs lois et leurs libertés aux habitants de Bergues, de Dunkerque, de Bourbourg et de Mardick. — *Datum apud Anglimonasterium, anno M. CC. XCVII, mense septembri.* 1297 septembre.

Analysé dans De Meyere, *Commentarii sive annales rerum Flandricarum*, fol. 87.

Le roi Philippe déclare qu'il n'a nullement l'intention d'emporter le sang de Jésus-Christ, qui se conserve dans l'église Saint-Basile, de Bruges, et qu'il punirait ceux qui voudraient y toucher.—*Actum apud Anglimonasterium, anno Domini M. CC. nonagesimo septimo, mense septembris.* 1297 septembre.

Gaillard, *Recherches historiques sur la chapelle du Saint-Sang à Bruges*, p. 227. — Voir Gilliodts-Van Severen, *Inventaire des archives de la ville de Bruges*, t. I, p. 53.

1297 septembre. Waleran, seigneur de Fauquemont et de Montjoie, restitue à l'église Saint-Martin, de Liége, ses biens de Bruyst, et les chanoines, de leur côté, renoncent à toute réclamation à charge de ce seigneur. — *Datum anno Domini M° CC° XCVII°, mense septembri.*

Ernst, *Histoire du Limbourg*, t. VI, p. 41.

1297 24 juin-1er oct. Compte rendu par Michel le chapelain et Philippe le clerc de différentes dépenses faites à Ypres par le comte de Flandre et les siens. — *Entre le Nativité saint Jehan Baptiste et le saint Remi l'an LXXXXVII^ime^.*

Warnkönig et Gheldolf, *Histoire de la Flandre*, t. V, p. 417.

1297 2 octobre. Les recteurs des églises du concile de Maestricht spécifient les devoirs des décimateurs et des paroissiens en ce qui concerne l'entretien des églises. — *En l'an de grasce M. CC. et nonant sept, lendemain de Sen Remie, à houre de messe, en capitle Nostre Dame de Treit.*

Bulletins de la Commission royale d'histoire, 3me série, t. XIV, p. 84. — Stanislas Bormans, *Notice des cartulaires de la collégiale Saint-Denis, à Liége*, p. 64.

1297 5 octobre. Philippe, roi de France, ordonne à tous les baillis et officiers de justice de son royaume, d'avoir soin que les reliques, chartes, priviléges, cloches et autres objets appartenant à l'église Saint-Piat, de Séclin, soient rendus à cette église, et que les détenteurs de ces objets soient traités comme des sacriléges.—*Datum apud Maugniacum, die sabbati post festum beatorum Remigii et Illarii, anno Domini M. CC. nonagesimo septimo.*

Buzelin, *Gallo Flandria sacra et profana*, t. I, p. 130.

1297 5 octobre. L'évêque de Tournai ordonne au clergé de son diocèse de payer dans les dix jours après qu'il en aura reçu l'ordre, le décime ou dixième partie de ses revenus, entre les mains de maîtres Jacques Le Personne, chanoine de Tournai, et Hugues *de Amsiaco*, curé d'Enne, chancelier de l'évêché. — *Datum anno Domini M. CC. nonagesimo septimo, feria sexta post festum beati Mychaelis archangeli.*

Baron Kervyn de Lettenhove, *Codex Dunensis*, p. 500.

1297 7 octobre. Guillaume, évêque d'Utrecht, reconnaît avoir reçu de Jean, comte de Hollande, deux mille trois cents livres d'Utrecht.—*Ghegheven des woensdaeghs na*

sente Baven dach, ter Campvere, int jaer Ons Heren M. CC. seven ende neghentich.

Van den Bergh, *Oorkondenboek van Holland en Zeeland*, t. II, p. 460.

Trève conclue entre les rois de France et d'Angleterre et leurs alliés, et entre autres le comte de Flandre, allié de l'Angleterre. Durant cette trève, Lille, Bruges, Douai et Courtrai resteront au roi Philippe; les parties s'en rapportent pour leurs différends à la décision du pape Boniface. Cette trève doit durer, pour le duché d'Aquitaine, jusqu'à l'Épiphanie, et, pour les autres contrées, jusqu'aux octaves de la saint André seulement. — *Donez à Fives S. Bavon sur le Lys, le jour de la feste S. Denys, en l'an mil deux cens quatre vingts dix septs.* 1297 9 octobre.

Rymer, *Fœdera, conventiones, litteræ, etc.*, t. II, p. 795 (édit. de 1727), et t. I, IIme partie, p. 878 (édit. de 1816). — Dumont, *Corps diplomatique*, t. I, Ire partie, p. 302. — Fragment dans De Meyere, *Commentarii sive annales rerum Flandricarum*, fol. 86.

Lettres semblables, émanées de Philippe, roi de France. — *Donez à Fives Saint Bavon sur le Lis, le jour de la feste S. Denys, en l'an de grace mil deux centz quatre vingts dix septs.* 1297 9 octobre.

Rymer, *Fœdera, conventiones, litteræ, etc.*, t. II, p. 796 (édit. de 1727), et t. I, IIme partie, p. 878 (édit. de 1816).

Guillaume, évêque d'Utrecht, par acte passé devant le notaire Erembert Henrici, d'Utrecht, en présence de Henri Wisse, de l'ordre des Frères mineurs, et de Guillaume Clawerd, chapelain, mandataire du comte de Hollande, déclare, avec sept étoles (c'est-à-dire sept dignitaires de son église), que Muyden, Weesp et les autres biens voisins du Vecht, provenant des seigneurs d'Amstel et de Woerden, appartiennent en propre à l'évêque et à l'église d'Utrecht. — *Anno ejusdem (Domini) M. CC. nonagesimo septimo, indictione undecima, mensis octobris die nona..... Acta sunt haec Trajecti, in capitulo ecclesiae Trajectensis.* 1297 9 octobre.

Van Mieris, *Charterboek der graaven van Holland*, t. I, p. 590. — Van den Bergh, *Oorkondenboek van Holland en Zeeland*, t. II, p. 460.

Guillaume, évêque d'Utrecht, déclare absoudre le comte de Hollande et ses vassaux de la sentence d'excommunication qu'il a promulguée contre eux, 1297 10 octobre.

à cause des terres de Woerden et d'Amstel. — *Datum apud Trajectum, anno Domini M. CC. XCVII, in crastino beati Dionysii et sociorum ejus.*

Van Mieris, *Charterboek der graaven van Holland*, t. I, p. 591. — Van den Bergh, *Oorkondenboek van Holland en Zeeland*, t. I, p. 461.

1297
10 octobre.

Lettre adressée au nom de l'évêque de Tournai pour faire connaître l'ordre de ce prélat, daté du 5 octobre précédent et relatif au payement du décime exigé par le roi de France. — *Datum anno Domini M. CC. nonagesimo septimo, in crastino beati Dionysii.*

Baron Kervyn de Lettenhove, *Codex Dunensis*, p. 500.

1297
14 octobre.

Adolphe, roi des Romains, annonce à Édouard, roi d'Angleterre, qu'il a reçu ses envoyés : son parent Jean de Kuyk, le chevalier René et maître Richald, et promet de lui envoyer bientôt les siens. — *Datum apud Andernach, XVII kal. novembris, regni nostri anno sexto.*

Rymer, *Fœdera, conventiones, litteræ, etc.*, t. II, p. 797 (édit. de 1727), et t. I, IIme partie, p. 880 (édit. de 1816).

1297
17 octobre.

Philippe, roi de France, déclare qu'il a cédé au comte de Hainaut pour être tenus en fief de lui et de ses héritiers, à perpétuité, quatre hommages relevant du comte de Flandre. — *Données à Mont-Saint-Eloy, la vigile Saint Luc, l'an de grâce mil deus cens quatre vins et dis sept.*

Martene et Durand, *Thesaurus anecdotorum*, t. I, col. 1294. — De Villers, *Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, etc.*, t. III, p. 560.

1297
17 octobre.

Philippe, roi de France, s'oblige à payer à perpétuité à Jean d'Avesnes, comte de Hainaut, pour être tenue de lui en fief, une rente de six mille livres par an, à prendre : quatre mille livres sur les revenus de la Flandre et deux mille livres sur les revenus du roi. — *Données à Mont-Saint-Eloy, la vigile Saint Luc, l'an de grace mil deus cens quatre vins et dis sept.*

Martene et Durand, *Amplissima collectio*, t. I, col. 1295. — De Villers, *Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, etc.*, t. III, p. 561.

1297
30 octobre.

Poncin de Hachy et sa femme Isabelle confirment l'engagère à l'abbaye de Claire-Fontaine de leur part dans la dîme de Nobressart. — *Che fu fait en l'an*

Nostre Signor mil dous cens et quatre vins dix et sept, le merqredi devant le Tous sains.

Goffinet, *Cartulaire de Clairefontaine*, p. 96.

Guy, comte de Flandre et marquis de Namur, promet de faire en sorte que les seigneurs dont il tient et doit tenir en fief le comté de Namur, reçoivent à foi et hommage son fils, Jean de Namur. — ..... *Faites et dounées en l'an de grâce M. CC. XCVII, le jour de le feste de Tous sains.* 1297 1er novembre.

De Reiffenberg, *Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, etc.*, t. I, p. 118.— Voir les *Bulletins de la Commission royale d'histoire*, 3me série, t. V, p. 77, et Jules Borgnet, *Analyses des chartes namuroises qui se trouvent à Lille*, p. 41.

Guy, comte de Flandre, marquis de Namur, nomme par provision gouverneur et souverain de la terre et comté de Namur son fils, Jean de Namur, et le met en son lieu pour rendre la justice, recevoir les hommages, donner les offices de bailli, châtelain, sergent, etc.— ... *L'an de grâce M. CC. XCVII, le mardi après le jour de le feste de Tous sains.* 1297 5 novembre.

De Reiffenberg, *Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, etc.*, t. I, p. 117.— Voir les *Bulletins de la Commission royale d'histoire*, 3me série, t. V, p. 77, et Jules Borgnet, *Analyses des chartes namuroises qui se trouvent à Lille*, p. 41.

Guy, comte de Flandre et marquis de Namur, promet à son fils, Jean de Namur, de ne jamais lui ôter l'administration et le gouvernement du comté de Namur, mais de lui en laisser paisiblement la jouissance. — ... *Faites et dounées l'an de grâce M. CC. XCVII, ce mardi après le jour de Tous sains.* 1297 5 novembre.

De Reiffenberg, *Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, etc.*, t. I, p. 120.— Voir les *Bulletins de la Commission royale d'histoire*, 3me série, t. V, p. 77, et Jules Borgnet, *Analyses des chartes namuroises qui se trouvent à Lille*, p. 41.

Philippe, roi de France, autorise ses envoyés : Guillaume, évêque d'Amiens; Pierre, évêque d'Auxerre; Jean, comte de Bretagne; Guy, comte de Saint-Pol, et Raoul de Clermont, connétable de France, à prolonger la trêve conclue entre lui et le roi d'Angleterre.—*Actum Gisorc., sexto die novembris, anno Domini millesimo ducentesimo nonagesimo septimo.* 1297 6 novembre.

Rymer, *Fœdera, conventiones, litteræ, etc.*, t. II, p. 799 (édit. de 1727), et t. I, IIme partie, p. 881 (édit. de 1816).

1297
12 novembre.

Gilles Rigaus, seigneur du Roeux, approuve la cession à l'abbaye de Cambron de quinze bonniers un journal trente-sept verges de bois, avec la juridiction haute et basse, situé près du bois de Jetrelos et qui appartenaient auparavant à son vassal Michel, seigneur de Gages. — *Che fu fait au Rues, l'an de grasse M. CC. LXXX et XVII, lendemain de le fieste Saint Martin en yvier.*

De Smet, *Cartulaire de l'abbaye de Cambron*, p. 169.

1297
15 novembre

L'abbé de Saint-Pierre, de Gand, Jean, constitue un de ses religieux, Walter Coker, pour agir en son nom en justice contre ceux qui ont entrepris une nouvelle construction dans l'Escaut, au *Braembrugghe.* — *Datum anno Domini M. CC. XCVII, feria VI post beati Martini hyemalis.*

Van Lokeren, *Chartes et documents de l'abbaye de Saint-Pierre à Gand*, t. I, p. 457.

1297
16 novembre.

Jean de Namur, fils du comte de Flandre, s'oblige à remplir certaines conditions envers son père, sa mère, ses frères et ses sœurs, en retour de la cession de l'administration et du gouvernement du comté de Namur.— *En l'an de gracie mil deus cens quatre vins et dis et siet, le semedi après le Saint Martin en yvier.*

Fragment dans Jules de Saint-Genois, *Inventaire des chartes des comtes de Flandre*, p. 273.

1297
18 novembre.

Waleran, seigneur de Montjoie et de Fauquemont, porte à la Maison des Joncs trois bonniers de terres situés près de la ferme d'Op-Geleen, appartenant à l'ordre Teutonique, en échange de trois autres bonniers de terres. — *Datum anno Domini M. CC. nonagesimo septimo, in oct. beati Martini.*

Hennes, *Urkundenbuch des Deutschen ordens*, t. II, p. 430.

1297
19 novembre.

Les chanoines de Sainte-Walburge, de Furnes, déclarent que Jean Snel et Catherine, sa femme, ont vendu à l'abbaye de Saint-Nicolas de Furnes une rente de six sous parisis, par an. — *Actum anno Domini M. CC. XCVII, feria III post oct. beati Martini hyemalis.*

F. V. et C. C., *Chronicon et cartularium abbatiæ Sancti Nicolai Furnensis*, p. 210.

1297
23 novembre.

Édouard, roi d'Angleterre, etc., donne de pleins pouvoirs à ses envoyés : W., archevêque de Dublin; A., évêque de Durham; Amédée, comte de Savoie; Omer de Valence et Othon de Granson, pour prolonger les trêves conclues avec

la France.— *Datum apud Gandavum, XXIII die novembris, anno Domini M. CC. XCVII.*

Rymer, *Fœdera, conventiones, litteræ, etc.*, t. II, p. 800 (édit. de 1727), et t. I, IIme partie, p. 881 (édit. de 1816).

Acte de prorogation des trêves conclues entre les envoyés du roi de France et d'Édouard, roi d'Angleterre, trêves qui doivent durer en Flandre jusqu'à l'Épiphanie; déclaration des envoyés du roi de France.— *Don. à Grosburgues l'Abaie, près de Curtray en Flandres, le vint et treseisme jour du mois de novembre, l'an de grace mil deus centz quatre vingtz et dis et sept.* 1297 23 novembre.

Rymer, *Fœdera, conventiones, litteræ, etc.*, t. II, p. 799 (édit. de 1727), et t. I, IIme partie, p. 881 (édit. de 1816).

Même déclaration, faite par les envoyés du roi d'Angleterre.— *Don. à Grolingues abbaie près de Curtray eu Flandres, le vint et treseisme jour de novembre, l'an de grace M. CC. XCVII.* 1297 23 novembre.

Rymer, *Fœdera, conventiones, litteræ, etc.*, t. II, p. 801 (édit. de 1727), et t. I, IIme partie, p. 881 (édit. de 1816).

Donation d'une rente annuelle de huit sous, faite à la commune-aumône des pauvres de Mons par Gilles de Mont-Scouvet et Alix, sa femme. — *Che fu fait en l'an de grasce M. CC. IIII^xx et XVII, le semedi devant le Sainte Kateline, ens ou refroitoir de Saint Nicholai..* 1297 23 novembre.

De Villers, *Description analytique de cartulaires et de chartriers du Hainaut*, t. VIII, p. 187.

Jean, duc de Brabant, accorde à l'abbaye de Burtscheid une exemption entière de tonlieux à Galoppe et à Dubach.—*Datum anno Domini millesimo ducentesimo nonagesimo septimo, in die beati Andreæ apostoli.* 1297 30 novembre.

Lünig, *Spicilegium ecclesiasticum*, t. III, Anhang, p. 310.

Jean, seigneur de Kuyk, déclare qu'il se trouvait à Cologne, dans la Maison des citoyens (ou Hôtel de ville), quand ses parents Jacques de Mirlar et Jacques de Appeldeir ont renoncé à tirer vengeance de la mort du chevalier Jacques de Mirlar.— *Datum anno Domini millesimo CCmo nonagesimo septimo, in die beati Andree apostoli.* 1297 30 novembre.

Ennen et Eckertz, *Quellen zur Geschichte der Stadt Köln*, t. III, p. 434.

1297 novembre. Philippe, roi des Français, donne au chevalier Walon Paiele, en récompense de ses services, outre une rente annuelle de deux cents livres tournois, le manoir de Watten dit *Lodam,* qui a été confisqué sur le chevalier Ghislain de Seinguehem. — *Actum Gisortii, anno incarnationis Dominice M. CC. nonagesimo septimo, mense novembris.*

De Coussemaker, *Documents historiques sur la Flandre maritime,* 3me fascicule, p. 87.

1297 3 décembre. Guy, comte de Flandre et marquis de Namur, donne en fief à noble homme Alard de *Rave* ou Rèves, chevalier, seigneur de Bourghele, cent livrées de terres au parisis, qui seront assignées sur le comté de Namur. — ..... *Faites et données en l'an de grâce M. CC. XCVII, le mardi après le jour saint Andrieu l'apostle.*

De Reiffenberg, *Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, etc.,* t. I, p. 120. — Voir les *Bulletins de la Commission royale d'histoire,* 3me série, t. V, p. 78, et Jules Borgnet, *Analyses des chartes namuroises qui se trouvent à Lille,* p. 42.

1297 3 décembre. Signification faite par Walter Coker, religieux de Saint-Pierre, de Gand, aux ouvriers travaillant à des écluses et moulins sur l'Escaut, que son abbé s'oppose à la continuation de ces travaux. — *Anno ejusdem (scil. Domini) M. CC. XCVII, indictione XI, pontificatus domini Bonifacii pape octavi anno tertio, die tertia intrantis mensis decembris, scilicet die Martis post festum B. Andreæ apostoli... Gandavi, sub ponte qui dicitur Braembrugghe sive Brabantbrugghe.*

Diericx, *Mémoires sur la ville de Gand,* t. II, p. 311. — Van Lokeren, *Chartes et documents de l'abbaye de Saint-Pierre, à Gand,* t. I, p. 457.

1297 8 décembre. Jean, duc de Lotharingie, de Brabant et de Limbourg, cède aux habitants de Tirlemont tous les *wariscapia* ou terrains vagues situés à Grimde, près de cette ville, jusqu'à l'endroit dit *Scoutbroec,* à condition de payer une redevance annuelle de cinq sous de Louvain. — *Datum anno Dominice incarnationis millesimo ducentesimo nonagesimo septimo, dominica post festum B. Nycholai episcopi.*

Bets, *Histoire de la ville et des institutions de Tirlemont,* t. I, p. 263.

1297 13 décembre. Le pape Boniface, à la demande de Guy, comte de Flandre, ordonne à l'official de Tournai de lever la sentence d'excommunication qu'il a prononcée

contre le comte. — *Datum Romæ apud Sanctum Petrum, idus decembris, pontificatus nostri anno tercio.*

Warnkönig, *Flandrische Staats- und Rechts-Geschichte*, t. I, Ire partie, Urkunden, p. 67. — Voir Jules de Saint-Genois, *Inventaire des chartes des comtes de Flandre*, p. 275.

Lettres adressées aux barons, baillis, bons hommes (*probi homines*) et communauté de Sandwich, par ordre du roi d'Angleterre, afin de les informer de la conclusion d'une trêve avec la France et leur annoncer que le commerce est libre entre les deux pays pour les habitants de ces derniers, du comté de Flandre, etc. — *Teste rege apud Westmonasterium, XIIII die decembris.* 1297 14 décembre.

Rymer, *Fœdera, conventiones, litteræ, etc.*, t. II, p. 802 (édit. de 1727), et t. I, IIme partie, p. 883 (édit. de 1816). — Des lettres semblables furent envoyées aux autres officiers et sujets du roi Édouard.

Le roi des Français, Philippe, à la demande de l'abbé de Saint-Denis près de Paris, se plaint au comte de Hainaut qu'il laisse molester les habitants de Solesmes, sujets de ce monastère, dont les biens sont spécialement placés sous la protection royale. — *Actum Parisius, die dominica ante Natalem Domini, anno ejusdem M. CC. XCVII.* 1297 21 décembre.

Doublet, *Histoire de l'abbaye de Saint-Denys*, p. 937.

Guy, comte de Flandre et marquis de Namur, vend à l'abbaye de Cambron, pour sa ferme de *Stoupedich*, quarante-trois bonniers de *moeres*, situés au métier de Hulst, moyennant mille quatre cent soixante-deux livres de Flandre, dont le comte donne quittance aux religieux en retour des denrées de toute nature qui lui ont été fournies à l'occasion de sa guerre contre la France. — *Faites et dounées... l'an de grasse M. CC. IIII^xx et XVII, le diemenche après le jour de le feste S. Nichase.* 1297 21 décembre.

De Smet, *Cartulaire de l'abbaye de Cambron*, p. 494.

Robert, seigneur d'*Usdenge*, reconnaît être devenu l'homme de Gérard de Luxembourg, seigneur de Durbuy, pour vingt *marchies* de terres, rachetables moyennant deux cents livres de Trèves. — *Donnei l'an M. CC. LXXX et XVII, lundy devant la Nativité Nostre Signeur.* 1297 22 décembre.

Du Chesne, *Histoire des maisons de Luxembourg et de Limbourg*, preuves, p. 82. — Lünig, *Codex Germaniæ diplomaticus*, t. II, col. 1619. — Bertholet, *Histoire du duché de Luxembourg*, t. VI, preuves, p. v.

1297
23 décembre.

Le roi Adolphe déclare qu'il indemnisera l'archevêque de Trèves Bohémond des dépenses qu'il a faites pendant son ambassade, lorsqu'il s'est rendu en Flandre pour conclure la paix entre Adolphe et le roi d'Angleterre, d'une part, et le roi de France, d'autre part. — *Datum Spire, decimo kalend. januarii, indictione XI, anno Domini millesimo ducentesimo nonagesimo septimo, regni vero nostri anno sexto.*

Günter, *Codex diplomaticus Rheno-Mosellanus*, t. II, p. 520.—Voir les *Bulletins de la Commission royale d'histoire*, 1re série, t. V, p. 67.

1297
26 décembre.

Arnoul, comte de Looz, déclare que les biens possédés par l'abbaye d'Orienten à Bolhuysen, près de Rothem, sont libres et exempts de toute exaction. — *Datum anno Domini M. CC. nonagesimo septimo, feria secunda Nativitatis Domini.*

Messager des sciences historiques de Belgique, année 1846, p. 19. — Wolters, *Notice historique sur la commune de Rummen*, p. 369.

1297
28 décembre.

Spécification des franchises et des usages de Cuesmes, faite par les échevins sur les réclamations du chevalier Henri de Cuesmes, par la semonce d'Étienne de Cuesmes, lieutenant-maire héréditaire de ce village. — *Ce record fu faict bien et à loy, à Cuesmes, en le maison de le mairie, le jour des Innocens, l'an de grâce mil deux cens quatre vingt dix sept.*

De Villers, *Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, etc.*, t. III, p. 103.

1297
décembre.

Philippe, roi des Français, prend sous sa protection spéciale l'abbé et les religieux des Dunes, et leur promet de ne jamais les priver de la tutelle royale. — *Datum Parisius, anno incarnationis Dominicae millesimo ducentesimo nonagesimo septimo, mense decembri.*

Cronica et cartularium monasterii de Dunis, p. 224. Voir *Ibidem*, p. 919. — Adrien But, *Cronica abbatum monasterii de Dunis*, p. 157.

1297
décembre.

Henri, comte de Salm, déclare avoir fait foi et hommage au comte de Hainaut, Jean d'Avesnes, pour le château et comté de Salm, et promet d'obtenir que sa mère consente à cet hommage. — *Données en l'an de grasce M. CC. XCVII, ou mois de decembre.*

De Reiffenberg, *Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, etc.*, t. I, p. 457.

Quittance donnée à l'abbaye de Cambron par Gilles Rigaus, seigneur du Roeux, de la somme de vingt livres de blancs que le monastère devait pour l'acquisition d'un bonnier de bois, bonnier que le seigneur de Roeux prétendait avoir été dissimulé.— *Dounées en l'an de grasse M. CC. LXXX et XVII, ou mois de décembre.* 1297 décembre.

De Smet, *Cartulaire de l'abbaye de Cambron*, p. 173.

Convention conclue entre Édouard, roi d'Angleterre, et les siens, d'une part, et le comte de Flandre Guy, les siens, et notamment ceux de la ville de Gand, d'autre part, pour la garde de la cloche, des chaînes des rues, des clefs des portes et le maintien de la tranquillité. 1297.

En français. Warnkönig, *Flandrische Staats- und Rechts-Geschichte*, t. II, Ire partie, Urkunden, p. 72, et t. III, p. 316 (édit. Gheldolf).

Jean, duc de Lotharingie, de Brabant et Limbourg, prend sous sa protection le monastère de Tongerloo et lui confirme ses biens, dont il donne l'énumération.—*Datum anno Domini millesimo ducentesimo nonagesimo septimo.* 1297.

Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique, t. II, p. 455.

Diplôme de Jean, duc de Brabant, de Thierri de Walcourt, seigneur d'Aa et de Lennick, et de René de Crainhem, patrons de l'église d'Anderlecht. — *Actum M. CC. XCVII.* 1297.

Fragment dans Miræus, *Notitia ecclesiarum Belgii*, p. 569. — Miræus et Foppens, *Opera diplomatica*, t. II, p. 738.

Les chevaliers, les écuyers et « la communauté » de Hollande, de Zélande et de Frise, ayant appris que le roi d'Angleterre avait amené en Flandre sa fille, femme de leur comte, prie ce monarque de conduire cette princesse à Biervliet, pour être reçue avec honneur et conduite en Hollande. 1297.

En français. Van den Bergh, *Oorkondenboek van Holland en Zeeland*, t. II, p. 463.

Jean Berthout, seigneur de Malines, confirme la donation faite à l'abbaye de Saint-Bernard par ses parents et vassaux Jean Berthout de Berlaer, et Jean, son fils. — *Datum M. CC. XCVII.* 1297.

Fragment dans Miræus, *Notitia ecclesiarum Belgii*, p. 599. — Miræus et Foppens, *Opera diplomatica*, t. II, p. 770. — Foppens, *Historia episcopatus Antverpiensis*, p. 169.

1297. Charte d'Enguerrand de Coucy, dans laquelle on détermine les limites de la banlieue de Cambrai.

En latin. Fragment dans Le Glay, *Glossaire topographique de l'ancien Cambrésis*, p. v.

1297. Le chevalier Siger de Gand, renonce à ses droits sur un bien situé à *Vieux-Othene* et que son père Siger avait donné à l'abbaye de Baudeloo. — *Ce fu fait l'an de Nostre Seigneur M. CC. XCVII.*

Du Chesne, *Histoire généalogique des maisons de Guines, etc.*, preuves, p. 505.

1297. Ordre de payer au roi de France le décime sur les biens ecclésiastiques, comme le pape Boniface l'avait autorisé, adressé par un dignitaire ecclésiastique, du nom de maître Jean. Cet ordre est authentiqué et signé par Guillaume *de Fino,* notaire du diocèse de Rouen. — *Datum.....*

Baron Kervyn de Lettenhove, *Codex Dunensis*, p. 273.

1297? Les chanoines de Bruges et, entre autres, le doyen N., Li Raweloes, etc., déclarent qu'ils n'entendent pas être responsables du produit de certaines prébendes dont les possesseurs s'étaient éloignés à cause de la guerre faite par le roi de France au roi d'Angleterre. — *Anno Domini M. CC.....*

Baron Kervyn de Lettenhove, *Codex Dunensis*, p. 246.

1297. Maître Jean ....., en exécution du bref papal du 9 août, ordonne de lui remettre les produits des bénéfices venant à vaquer, produits qu'il gardera à Paris... — *Datum.....*

Baron Kervyn de Lettenhove, *Codex Dunensis*, p. 273, où on lit également une déclaration du notaire *de Fino*, du diocèse de Rouen.

1297? Levée, en faveur de l'abbé des Dunes et des religieux, de la sentence d'excommunication qui a été lancée sur toute la terre de Flandre, en vertu des ordres du pape, par l'archevêque de Reims et l'évêque de Senlis. — *Datum.....*

Baron Kervyn de Lettenhove, *Codex Dunensis*, p. 296.

1297? Pouvoirs donnés par l'abbe de Clairvaux, de concert avec l'abbé et les religieux de Ter-Doest, pour négocier au nom de ceux-ci. — *Datum anno et die proximo supradictis.*

Baron Kervyn de Lettenhove, *Codex Dunensis*, p. 358.

Jeanne, abbesse de Claire-Fontaine, et Marguerite de Luxembourg, dame de *Macre* (Grevenmacheren), en présence de plusieurs personnages et de la communauté de *Macre,* énumèrent les terres et les vignes appartenant à la dotation de l'église de cette localité. — *En l'an Nostre Signor mil CC. quatre vins et dix et VII ans.* 1297.

Goffinet, *Cartulaire de Clairefontaine,* p. 94.

Jean de Heinsberg, seigneur de Lewenberg, renonce à toute réclamation à charge de la ville de Cologne, qui avait exigé de son monétaire le payement de dix-sept marcs et fait saisir un bateau qui lui appartenait. 1270-1297.

En latin. Ennen et Eckertz, *Quellen zur Geschichte der Stadt Köln,* t. III, p. 436.

M., évêque de Porto et de Sainte-Rufine, ordonne à l'évêque de Térouane de relever le prévôt de Watten des censures qu'il avait encourues en adhérant au comte de Flandre, dont les domaines avaient été, à cause de sa rébellion contre le roi de France, mis sous interdit par l'archevêque de Reims et l'évêque de Senlis, puis occupés en majeure partie par les troupes du roi. 1297 environ.

En latin. Baron Kervyn de Lettenhove, *Codex Dunensis,* p. 428.

1298.

Guy, comte de Flandre et marquis de Namur, engage à Gislebert le Mil, pour une somme de mille deux cents livres parisis, ses moulins, cens et tonlieux de Grammont. — *En lan de gracie mil deus cens quatre vins dis et siet, le secont jour dou mois de genvier.* 1298 2 janvier.

Fragment dans Jules de Saint-Genois, *Inventaire des chartes des comtes de Flandre,* p. 277.

Alard del Aunoit déclare avoir vendu à l'abbaye de Cambron une rente annuelle et héréditaire de soixante sous de blancs, à prélever sur le produit d'un bonnier et de quatre-vingts verges de prés, situés au *Parfontbroec,* à proximité du bois de Lombise. — *Che fu fait à le porte, à Cambron, l'an de grasse M. CC. IIII^{xx} et disiet, le venredi après le Circoncision.* 1298 3 janvier.

De Smet, *Cartulaire de l'abbaye de Cambron,* p. 175.

1298
6 janvier.

Jean, duc de Lothier, de Brabant et de Limbourg, défend à ses veneurs d'exercer, chaque année, le droit de gîte au delà d'un jour et d'une nuit dans l'abbaye de Grimberghe et les fermes qui lui appartiennent. — ..... *gemaect* ..... *ende ghegheven in den jare Ons Heeren dat men schryft dusentech twee hondert ende zevene ende negentech, des maendaghes voer sente Pauwels daghe.*

Willems, *Brabantsche yeesten*, t. I, p. 689.

1298
17 janvier.

Le chapitre de Saint-Lambert, de Liége, atteste que les exécuteurs testamentaires de Jean Le Moine et d'autres particuliers ont reconnu que la dîme de Modave appartient au chapitre de Saint-Denis, de Liége. — *Actum et datum anno millesimo ducentesimo nonagesimo septimo, feria sexta post octavam Epiphanie.*

Fragment dans les *Bulletins de la Commission royale d'histoire*, 3me série, t. XIV, p. 85. — Stanislas Bormans, *Notice des cartulaires de la collégiale de Saint-Denis, à Liége*, p. 65.

1298
18 janvier.

Quittance de la somme de mille livres, que le comte Guy reconnaît avoir reçue pour la rançon de Jore ou Georges de le Mathe, bourgeois de Bruges, qu'il tenait en prison. — *L'an de grace mil deus cens quatre vins et dis et sept, le samedi après les octaves de la Thiephane.*

Fragment dans Gilliodts-Van Severen, *Inventaire des archives de la ville de Bruges*, t. I, p. 56.

1298
22 janvier.

Lettres de non-préjudice, accordées par le comte Guy aux bourgeois de Gand, au sujet de certains de ceux-ci que le comte a voulu forcer, par prise de corps, à payer les assises. — *En l'an de grace mil deus cens quatre vins et diis et sept, le jour de saint Vinchan.*

Fragment dans Van Duyse, *Inventaire analytique des chartres de la ville de Gand*, p. 71.

1298
22 janvier.

Le comte Guy déclare avoir vendu à l'abbaye des Dunes, par l'intermédiaire de Hugues de le Voulrestrate, bourgeois de Gand, soixante-quinze bonniers de moeres, situés au métier de Hulst, au lieu dit *Oestmoer*. — *Faites furent l'an de grace mil deus cens quatre vins et sept, le jour saint Vincent martir.*

Cronica et cartularium monasterii de Dunis, p. 371. Voir *Ibidem*, p. 919.

1298
29 janvier.

Adelise de Gysene ou Guines, femme du seigneur de Malines, donne à Jean Sandersse, en augmentation du fief que celui-ci tient de Jean Berthout, fils

d'Adelise, ses biens à Schelle, au lieu dit *Hagelsteene*, en se réservant seulement la haute justice. — *Int' jaer Ons Heeren M. CC. en seven en tnegentich, swonsdaghes voor Onser Vrouwendach van Lichtmisse.*

Texte incomplet dans Le Roy, *Notitia marchionatus Sancti Romani imperii*, p. 255.

Conclusion d'une trêve devant durer jusqu'au lendemain de la prochaine fête de l'Apparition de Jésus-Christ (7 janvier 1299) et ensuite pendant toute l'année suivante, entre les ambassadeurs du roi de France : Gilles, archevêque de Narbonne; Guillaume, évêque d'Amiens; Pierre, évêque d'Auxerre; Robert, duc de Bourgogne; Jean, duc de Bretagne; Guy, comte de Saint-Pol et bouteiller de France; Raoul de Clermont, seigneur de Nesle, connétable, et le chevalier Pierre de Flote, et les ambassadeurs du roi d'Angleterre : Guillaume, archevêque de Dublin; Antoine, évêque de Durham; Amédée, comte de Savoie; Aymar de Valence et Othon de Granson. — *Dounées à Tournay, en l'abeye Saint Martin, le mardi devant le Purification Nostre Dame, l'an de grace mil deus centz quatre vintz et dis sept.* 1298 31 janvier.

Rymer, *Fœdera, conventiones, litteræ, etc.*, t. II, p. 805 (édit. de 1727), et t. I, IIme partie, p. 885 (édit. de 1816). — De Smet, *Corpus chronicorum Flandriæ*, t. IV, pp. 461-464.

Confirmation, par le roi Philippe, de l'acte qui précède.—*Douné à Tornay, à l'abaie de Saint Martin, le vendredi avant le fest de la Purification de Nostre Dame, l'an de grace mil deus centz quatre vintz et dis et sept.* 1298 31 janvier.

Rymer, *Fœdera, conventiones, litteræ, etc.*, t. II, p. 804 (édit. de 1727), et t. I, IIme partie, p. 885 (édit. de 1816).

Édouard, roi d'Angleterre, seigneur d'Irlande et d'Aquitaine, ratifie les trêves qui avaient été conclues par ses envoyés avec ceux du roi de France. — *Dounées à Tournay, en l'abéie Saint-Martin, le venredi avant le feste de le Purification de Nostre Dame, l'an de grace M. IIe IIIIxx et XVII.* 1298 31 janvier.

De Smet, *Corpus chronicorum Flandriæ*, t. IV, p. 461.

Le roi de France, Philippe, atteste sa reconnaissance pour la fidélité que les Brugeois lui montrent et promet de ne jamais détacher leur ville de la couronne de France. — *Apud Sanctum Quintinum, anno Domini millesimo ducentesimo nonagesimo septimo, mense januarii.* 1298 janvier.

Fragment dans Gilliodts-Van Severen, *Inventaire des archives de la ville de Bruges*, t. I, p. 56.

1298 janvier. Jean, duc de Brabant, accorde des priviléges à l'abbaye d'Afflighem, dont il se déclare l'avoué. — *Datum anno Domini M. CC. XCVII, mense januario.*

Fragment dans Jules de Saint-Genois, *Histoire des avoueries en Belgique*, p. 236. — De Ram, *Dynteri chronica Brabantiæ*, t. II, pp. 467 et 736.

1298 janvier. Jean, duc de Brabant, accorde des priviléges à l'abbaye de Forêt, dont il se déclare l'avoué. — *Datum anno Domini M. CC. XCVII, mense januario.*

Fragment dans Jules de Saint-Genois, *Histoire des avoueries en Belgique*, p. 236. — De Ram, *Dynteri chronica Brabantiæ*, t. II, pp. 466 et 736.

1298 janvier. L'abbé Jacques et les religieux de Cambron vendent à dame Marie d'Enghien, pour l'hôpital fondé par elle à Rebecq, quatre bonniers et demi de terres situés à Saintes. — *Datum anno Domini millesimo ducentesimo nonagesimo septimo, mense januario.*

Fragment dans Miræus et Foppens, *Opera diplomatica*, t. IV, p. 581.

1298 janvier. Jean, abbé de Clairvaux, approuve l'aliénation de biens dont il est question dans l'acte précédent. — *Datum anno Domini millesimo ducentesimo nonagesimo septimo, mense januario.*

Fragment dans Miræus et Foppens, *Opera diplomatica*, t. IV, p. 581.

1298 janvier. Accord entre Siger de Gand et l'abbaye de Baudeloo, au sujet de quelques dîmes se prélevant dans le nouveau polder d'Othene. — *Anno Domini M. CC. XCVII, mense januario.*

Fragment dans Du Chesne, *Histoire généalogique des maisons de Guines, etc.*, preuves, p. 505.

1298 1er février. Guy, comte de Flandre, détermine en faveur du monastère de Saint-Bavon, de Gand, la juridiction qui appartient à l'abbaye dans la paroisse de Loo-Christi, sur les terres formant le quartier dit *Laetschep*. — *Faites et dounées en lan de grace mil deus cens quatre vins et dis et sept, le samedi veille de la feste de la Purification Nostre Dame sainte Marie.*

Diericx, *Het Gents charterboekje*, p. 19.

1298 2 février. Robert, fils aîné du comte de Flandre; Guillaume de Mortagne, seigneur de Dossemer, et le chevalier Gauthier ou Walter de Nevele, châtelain de Courtrai, autorisent les Gantois à achever la construction d'un moulin à eau com-

mencé, malgré l'opposition de l'abbé de Saint-Pierre, au Pont de Brabant. — *L'an de grace mil deus cens quatre vins et dis et sept, le jour de la Purification Nostre Dame.*

Diericx, *Mémoires sur la ville de Gand*, t. II, p. 309. — Voir Van Duyse, *Inventaire analytique des chartres de la ville de Gand*, p. 71.

Philippe, roi de France, transmet à son vassal, Robert, comte d'Artois, la copie des trêves conclues entre lui et le roi d'Angleterre, et lui ordonne de les faire publier et observer. — *Données à Noing, le venredi après le Purification Notre Dame, l'an de grâce M. II^c IIII^xx et XVII.* 1298 7 février.

De Smet, *Corpus chronicorum Flandriæ*, t. IV, p. 459.

Les échevins du Franc déclarent que Henri Die Hane, de Caprycke, et sa femme Avesoete ont donné à Marie, veuve de Jean Fils de Gérard, bourgeoise d'Ardenbourg, des terres situées à Ysendyck. — *Dit was ghedaen sfryndaghes na sinte Amands daghe in sporkele, anno Domini M. CC. nonagesimo septimo.* 1298 7 février.

Serrure, *Vaderlandsch museum voor Nederduitsche letterkunde, enz.*, t. V, p. 290.

Lettre écrite au nom du roi d'Angleterre Édouard, ordonnant à ses fidèles, barons, baillis et « hommes probes » de réunir, le premier dimanche de Carême, des bateaux, et de les envoyer à l'Écluse en Flandre, afin de le ramener en Angleterre. — *Teste Edwardo, etc., apud Langele, XIIII februarii.* 1298 14 février.

Rymer, *Fœdera, conventiones, litteræ, etc.*, t. I, IIme partie, p. 886 (édit. de 1816).

Jean, duc de Brabant, etc., confirme et ratifie tous les priviléges qui ont été accordés au monastère de Saint-Trond par ses prédécesseurs, et notamment par son aïeule Aleyde et par son père, Jean. — *Datum anno Domini M. CC. nonagesimo septimo, dominica post octavas Purificationis beate Marie virginis gloriose.* 1298 16 février.

Piot, *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Trond*, t. I, p. 405.

Édouard, roi d'Angleterre, informe le pape Boniface qu'il a chargé l'archevêque de Dublin, l'évêque de Durham, le comte Amédée de Savoie, Othon de Granson et Hugues de Veer de négocier par-devant le souverain pontife, de con- 1298 18 février.

cert avec l'évêque de Winton, la conclusion de la paix avec la France. — *Datum apud Gandavum, XVIII die februarii, anno Domini M. CC. XCVII.*

Rymer, *Fœdera, conventiones, litteræ, etc.*, t. II, p. 808 (édit. de 1727), et t. I, IIme partie, p. 887 (édit. de 1816).

1298 18 février. Le roi Édouard, par des lettres adressées spécialement à chaque cardinal de l'Église romaine, leur recommande les ambassadeurs qu'il a chargés de négocier, par la médiation du pape Boniface, la conclusion de la paix avec le roi de France. — *Datum apud Gandavum, XVIII die februarii*

Rymer, *Fœdera, conventiones, litteræ, etc.*, t. II, p. 808 (édit. de 1727), et t. I, IIme partie, p. 887 (édit. de 1816).

1298 18 février. Édouard, roi d'Angleterre, etc., envoie des ambassadeurs au pape Boniface, en leur donnant de pleins pouvoirs pour traiter de la paix avec la France et s'engageant à ratifier ce qu'ils décideront. — *Datum apud Gandavum, XVIII die februarii, anno Domini M. CC. XCVII.*

Rymer, *Fœdera, conventiones, litteræ, etc.*, t. II, p. 824 (édit. de 1727), et t. I, IIme partie, p. 896 (édit. de 1816).

1298 18 février. Le roi Édouard se soumet à la décision que le pape Boniface portera au sujet de ses différends avec la France, en sorte, toutefois, que son honneur soit sauvegardé; il charge le comte de Savoie et Othon de Granson de jurer en son nom l'observation de la paix. — *Datum apud Gandavum, decimo octavo die februarii, anno Domini M. CC. XCVII.*

Rymer, *Fœdera, conventiones, litteræ, etc.*, t. II, p. 809 (édit. de 1727), et t. I, IIme partie, p. 887 (édit. de 1816).

1298 20 février. Le roi Édouard, en informant le pape Boniface qu'il a chargé ses ambassadeurs : Guillaume, archevêque de Dublin, les évêques de Durham et de Winton, le comte de Savoie, Othon de Granson et Hugues de Veer de négocier devant lui la paix avec la France, déclare qu'en cas d'absence d'un ou de deux d'entre eux, les autres peuvent conclure en son nom. — *Datum apud Gandavum, XX die februarii, anno Domini M. CC. XCVII.*

Rymer, *Fœdera, conventiones, litteræ, etc.*, t. II, p. 810 (édit. de 1727), et t. I, IIme partie, p. 887 (édit. de 1816).

1298 20 février. Le roi Édouard informe le pape Boniface qu'il a chargé le comte Amédée de Savoie et Othon de Granson de négocier devant lui la conclusion d'une paix

avec le roi de France, en les autorisant à se faire remplacer par d'autres personnes.—*Datum apud Gandavum, XX die februarii, anno Domini M. CC. XCVII.*

Rymer, *Fœdera, conventiones, litteræ, etc.*, t. II, p. 810 (édit. de 1727), et t. I, IIme partie, p. 888 (édit. de 1816).

1298 20 février.

Guy, comte de Flandre et marquis de Namur, déclare que l'abbé de Saint-Pierre, de Gand, et Jean de Cisoing ont remis à Guillaume de Mortagne la décision des différends qui avaient surgi entre eux.—*Fettes et données à Gand, l'an de grace M. CC. XCVII, lendemain dou jour des Cendres.*

Van Lokeren, *Chartes et documents de l'abbaye de Saint-Pierre, à Gand*, t. I, p. 456.

1298 20 février.

Lettre échevinale de Malines, attestant que la béguine Oïarde de Lare a fait don d'une rente de trente sous et deux chapons pour la maison ou couvent fondé par Walter Bau dans le béguinage de Malines. — *Datum anno Domini M. CC. nonagesimo septimo, feria quinta post Cyneres.*

Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique, t. XVI, p. 100.

1298 25 février.

Robert, comte d'Artois, informe le bailli d'Arras que des trêves ont été conclues entre les rois de France et d'Angleterre, et lui enjoint de les faire observer strictement. — *Dounées à Saint-Omer, seur le seel de le baillie de Saint-Omer, l'an de grâce M. IIc IIIIxx et XVII, le mardi après les Brandons.*

De Smet, *Corpus chronicorum Flandriæ*, t. IV, p. 459.

1298 27 février.

Gérard, archidiacre de Cambrai en Hainaut, reconnaît avoir reçu quarante-six livres parisis du gavennier du Cambrésis, Seuwart de Crévecœur, pour sa pension et ses robes. — *Faites en l'an del Incarnation devant dite (quatre vins et dissiet), le joedi après le bouhourdich.*

Jules de Saint-Genois, *Histoire des avoueries en Belgique*, p. 259.

1298 février.

Jean, duc de Brabant, confirme à l'abbaye de Grimberghe tous les biens qu'elle possédait dans ses États. — *Datum anno Domini millesimo ducentesimo nonagesimo septimo, mense februarii.*

Hugo, *Annales ordinis Prœmonstratensis*, t. I, preuves, col. DCXVII.

1298 février. Jean, duc de Brabant, prend sous sa protection l'abbaye de Tongerloo, dont il se déclare l'avoué, et en confirme les priviléges. — *Datum anno Domini M. CC. XCVII, mense februario.*

Jules de Saint-Genois, *Histoire des avoueries en Belgique*, p. 257. — De Ram, *Dynteri chronica Brabantiæ*, t. II, pp. 467 et 736.

1298 février. Convention conclue entre le chapitre de Sainte-Gudule, de Bruxelles, et l'abbaye de Dilighem pour la perception d'une dîme au lieu dit *'t Broeck*, entre Bruxelles et Laeken. — *Dit was gedaen int' jaer Ons Heren dusentich twee hondertich seven en negentich, in die sporkelmaent.*

Wauters, *Histoire des environs de Bruxelles*, t. I, p. 322.

1298 2 mars. Édouard, roi d'Angleterre, etc., prend sous sa protection les bourgeois de Gand et leur accorde un sauf-conduit pour faire le commerce dans tout son royaume. — *Apud Erdenburgh, secunda die marcii, anno regni nostri vicesimo sexto.*

Varenbergh, *Histoire des relations diplomatiques entre le comté de Flandre et l'Angleterre*, p. 250. — Fragment dans Van Duyse, *Inventaire analytique des chartres de la ville de Gand*, p. 71.

1298 2 mars. Édouard, roi d'Angleterre, exempte de la confiscation des biens les marchands de Gand, qui se rendraient, eux ou leurs serviteurs, coupables du crime de meurtre. — *Apud Erdenburgh, anno Domini millesimo ducentesimo nonagesimo septimo, secundo die marcii, regni vero nostri vigesimo sexto.*

Varenbergh, *Histoire des relations diplomatiques entre le comté de Flandre et l'Angleterre*, p. 251. — Fragment dans Van Duyse, *Inventaire analytique des chartres de la ville de Gand*, p. 72.

1298 7 mars. Édouard, roi d'Angleterre, s'engage à payer la somme de trente mille livres à certains seigneurs bourguignons; les payements doivent se faire en Brabant et en Flandre, à charge de la part des dits seigneurs de poursuivre la guerre contre le roi de France. — *Don. à Erdenburgh in Flandres, le septisme jour de marz, l'an de grace mil deus centz quatre vintz dis e sept.*

Rymer, *Fœdera, conventiones, litteræ, etc.*, t. II, p. 811 (édit. de 1727), et t. I, IIme partie, p. 888 (édit. de 1816).

Les bourgmestre, échevins et commune de Middelbourg déclarent que Guillaume Layken, leur cobourgeois, et sa femme ont vendu à l'abbaye de Middelbourg une dîme se prélevant à *Scoetelinkercke*, en Noord-Beveland. — *Ghegheven in den jare Ons Heeren dusent twehondert seven ende neghentich, des saterdaghes voer sente Gregorys daghe.* 1298 8 mars.

Van den Bergh, *Oorkondenboek van Holland en Zeeland*, t. II, p. 464.

Édouard, roi d'Angleterre, etc., mande à ses baillis et à ses fidèles de ne pas permettre que l'on cause quelque tort aux Gallois du Morgan revenus avec lui de la Flandre et qui retournent dans leur pays. — *Apud Wengham, XI die marcii.* 1298 11 mars.

Palgrave, *The parliamentary writs*, t. I, p. 309.

Jean, duc de Brabant, etc., s'oblige à tenir indemne son oncle, messire Jean de Namur, qui s'est constitué sa caution envers Amédée, comte de Savoie, pour l'exécution des conventions matrimoniales stipulées entre Amédée et Marie, sœur du duc. — *Données le mardi devant mi quareme, l'an de grâce M. CC. XCVII.* 1298 11 mars.

De Reiffenberg, *Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, etc.*, t. I, p. 298. — Voir dans Jules de Saint-Genois, *Inventaire des chartes des comtes de Flandre*, p. 272, l'analyse d'un acte du même jour et de la même teneur, délivré par le duc Jean à son grand-père maternel Guy, comte de Flandre.

Henri de le Crois, bailli de Namur, ordonne aux maire et échevins de Thiméon, d'Obaix et de Damprémy de respecter les droits que l'abbaye de Floreffe possède dans ces villages. — *Dounées l'an de grasce M. CC. quatre vins et dis sept, le juedi devant le feste sainte Gertrude en march.* 1298 13 mars.

Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique, t. IX, p. 291.

Édouard, roi d'Angleterre, etc., mande à ses baillis et à ses fidèles de ne pas permettre qu'il soit causé quelque tort aux Gallois du *Norwalle*, revenus avec lui de la Flandre et qui retournent dans leur pays. — *Teste rege apud Sandwycum, XV die marcii.* 1298 15 mars.

Palgrave, *The parliamentary writs*, t. I, p. 309. — Des ordres du même genre furent encore envoyés au nom du roi le 17 et le 27 mars.

1298
15 mars.

Jean, duc de Lotharingie, de Brabant et de Limbourg, permet aux commandeur et frères de la maison de Coblentz, de l'ordre Teutonique, de bâtir sur la partie des murs du château d'Anvers qui leur appartient, à condition que la défense du château n'en souffre pas. — *Actum anno Domini M. CC nonagesimo septimo, die sabbathi ante Lætare Jerusalem.*

Le Roy, *Notitia marchionatus sancti Romani imperii*, p. 50. — Miræus et Foppens, *Opera diplomatica*, t. II, p. 1010.—Diercxsens, *Antverpia Christo nascens et crescens*, t. I, p. 314. — Hennes, *Urkundenbuch des Deutschen Ordens*, t. II, p. 299.

1298
17 mars.

Vidimus, délivré par le prêtre Guillaume de Hersele, notaire, de l'acte d'opposition signifié au nom de l'abbé de Saint-Pierre, de Gand (le 3 décembre 1297), aux ouvriers construisant des écluses et des moulins au *Braembrugghe*, à Gand. — *Anno Domini M. CC. XCVII, feria secunda post Letare Jerusalem.*

Diericx, *Mémoires sur la ville de Gand*, t. II, p. 311. — Van Lokeren, *Chartes et documents de l'abbaye de Saint-Pierre, à Gand*, t. I, p. 457.

1298
18 mars.

Le duc de Brabant, Jean, engage l'évêque de Cambrai et tous autres à ne causer aucun tort au chapitre d'Anderlecht, dont le patronage appartient à lui et à ses vassaux, Thierri, seigneur d'Aa, et René de Crainhem. — *Datum anno Domini M. CC. nonagesimo septimo, feria tertia post dominicam Lætare Jerusalem.*

Miræus et Foppens, *Opera diplomatica*, t. IV, p. 262.

1298
21 mars.

Baudouin Manessiers, chapelain de l'église Saint-Germain, de Mons, reconnaît que la dotation de son bénéfice doit être amortie par le chapitre de Saint-Waudru. — *Dounée l'an de grâce mil deus cens quattre vingts et dix siept, le devenres après chou que on chante Letare Jherusalem, el moix de march.*

Fragment dans De Villers, *Description analytique de cartulaires et de chartriers du Hainaut*, t. IV, p. 43.

28 août 1297-
21 mars 1298.

Extraits des relevés des dépenses faites par le roi Édouard en Flandre, depuis le 28 août 1297, que le roi se trouvait à l'Écluse, jusqu'au 21 mars suivant, qu'il était de retour en Angleterre. Ces extraits concernent principalement les sommes payées aux églises et couvents, aux pauvres, aux ménestrels, etc.

En latin. *Bulletins de la Commission royale d'histoire*, 3me série, t. XIII, pp. 185 et suivantes.

Vidimus, délivré par Robert Maugiers, garde de la prévôté de Paris, des lettres par lesquelles Guillaume, abbé de Saint-Denis près de Paris, a cédé à Baudouin, comte de Hainaut, et à sa femme Marguerite les bois dépendants du village de Solesmes, pour y fonder un village libre, nommé Forêt. — *En l'an de grasce M. CC. IIII^xx et XVII, le semedi après la mi quaresme.* 1298 22 mars.

Fragment dans les *Bulletins de la Commission royale d'histoire*, 3me série, t. XII, p. 382. — De Villers, *Description analytique de cartulaires et de chartriers du Hainaut*, t. VI, p. 16.

Walter Sarrasin déclare avoir reçu en fief de Jean d'Avesnes, comte de Hainaut, les terres de Rocroi et de Lerières et leurs dépendances, qu'il tenait auparavant à cens. — *Che fu fait à Valenciennes, le diemenche devant Paskes flories, l'an de grasce M. CC. XCVII.* 1298 23 mars.

De Reiffenberg, *Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, etc.*, t. I, p. 456.

Lettres de non-préjudice accordées à la ville d'Ypres par Guy, comte de Flandre, parce que la ville a autorisé le comte à battre monnaie à Ypres. — *Faites et données à Gand, l'an mil deus cens quatre vins et dis sept, le vigille de le feiste de l'Annuntiation Nostre Dame.* 1298 24 mars.

Messager des sciences et des arts, t. I, p. 54. — Gaillard, *Recherches sur les monnaies des comtes de Flandre*, pièces justificatives, p. 11.

Gérard, seigneur de Diest, renonce à l'appel qu'il pourrait introduire contre une sentence d'interdit portée dans sa terre de Diest au sujet d'un débat qui s'est élevé, par-devant l'official de Liége, entre lui et les abbé et religieux de Tongerloo. — *Datum anno Domini M. CC. XCVII, feria quarta ante Ramos palmarum.* 1298 26 mars.

Bulletins de la Commission royale d'histoire, 3me série, t. II, p. 478.

Guy, comte de Flandre et marquis de Namur, et Isabelle, sa femme, assignent à leur fils Guy cent mille livrées de terres par an sur le comté de Namur, à Bièvene, *Orech*, Bermerées, Ferières, Vaus, etc. — *Donnei en l'an de grâce M. CC. XCVII, ou mois de march, le semedi après le jour de l'Annuntiation Notre Dame.* 1298 29 mars.

De Reiffenberg, *Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, etc.*, t. I, p. 294.

1298 30 mars. Circulaire adressée par le roi d'Angleterre, Édouard, au vicomte Guillaume Payforer, pour l'informer qu'il vient de revenir de Flandre et que Guillaume doit se trouver à York à la Pentecôte, afin d'accompagner le monarque en Écosse. — *Teste rege apud Westmonasterium, XXX die marcii.*

Palgrave, *The parliamentary writs*, t. I, p. 310. — Suivent un grand nombre d'ordres du même genre.

1298 30 mars. Jean, duc de Lotharingie, de Brabant et de Limbourg, prend sous sa protection les habitants de Lübeck qui se trouveraient dans ses États. — *Datum Bruxelle, anno Domini M. CC. nonagesimoque septimo, in die Palmarum.*

Sartorius, *Geschichte der Deutschen Hanse*, t. II, p. 187 (édit. de Lappenberg). — *Urkundenbuch der Stadt Lübeck*, t. I, p. 594.

1298 31 mars. Jean, comte de Hollande, ratifie les conditions auxquelles le comte de Flandre l'a exempté de lui prêter hommage pour la Zélande. — *Le lundy après Notre Dame en mars.*

Kluit, *Historia critica comitatus Hollandiæ et Zeelandiæ*, t. II, p. 935.

1298 mars. Jean, duc de Brabant, porte à Édouard, roi d'Angleterre, et reprend de lui en fief, les villes d'Anvers, de Lierre, d'Hérenthals, de Turnhout, et leurs dépendances. — *Donées l'an de grace mill' CC. quatre vins dissiet, en mois de marz.*

Rymer, *Fœdera, conventiones, litteræ, etc.*, t. II, *pars I*, p. 206 (édit. de 1816). — Mertens et Torfs, *Geschiedenis van Antwerpen*, t. II, p. 566.

1298 mars. Jean, duc de Brabant, etc., informe ses officiers, vassaux et autres sujets qu'il a confirmé à l'abbaye d'Heylissem la possession des biens dont il donne l'énumération. — *Datum anno Domini millesimo ducentesimo* (*nonagesimo*) *septimo, mense marcio.*

Miræus et Foppens, *Opera diplomatica*, t. IV, p. 716.

1298 mars. Jean, duc de Brabant, etc., confirme à l'abbaye de Villers ses biens et ses priviléges et se déclare l'avoué de ce monastère. — *Actum et datum apud Lyeram, anno Domini M. CC. LXCVII, mense martio.*

Jules de Saint-Genois, *Histoire des avoueries en Belgique*, p. 257.

Jean, évêque de Tournai, fait savoir que Hugues de Vimy, chantre, Hugues de Binche, Ruffin de Gave, etc., chanoines de l'église de Séclin, ont déclaré qu'ils voulaient faire usage d'un nouveau sceau et annuler l'ancien, qui a été emporté par Henri de Marqueillies, se disant doyen de Séclin. — *Actum et datum anno Domini millesimo ducentesimo nonagesimo septimo, prima die aprilis.* 1298 1er avril.

Buzelin, *Gallo-Flandria sacra et profana*, t. I, p. 300. — De Vaddere, *Traité de l'origine des ducs et du duché de Brabant*, t. II, p. 564 (avec une traduction française).

Lettre adressée au comte Guy par son chapelain Michel As Cloketes et son clerc Jacques Beck et dans laquelle ils lui donnent des nouvelles de ce qu'ils ont fait à Rome et de ce qui se passe en Italie. Ils lui déclarent que, s'il veut réussir à la Cour pontificale, il doit prodiguer les dons et les promesses. — *Donnei à Rome, II jours el mois d'avril.* 1298 2 avril.

Baron Kervyn de Lettenhove, *Histoire de la Flandre*, t. II, p. 579, et *Études sur l'histoire du XIIIe siècle*, p. 31. — Migne, *S. Bernardi opera omnia*, t. IV, col. 1857.

Jean de Namur, chevalier, fils du comte Guy, atteste que le chevalier Alard, seigneur de Rèves, est devenu vassal du comté de Namur pour un revenu de cent livres se percevant à Gilly et aux environs. — *Lesquelles furent faites et dounées l'an de grasce mil deus cens nonante et sept, le merquedy après le Pasque florie.* 1298 2 avril.

Stanislas Bormans, *Les fiefs du comté de Namur*, t. Ier, p. 7.

Godefroid de Heinsberg approuve l'accord qui a été conclu entre sire Arnoul Mulart de Huelhoven, chevalier, et ses tenanciers de Huelhoven, au sujet de la forêt contiguë à ce domaine. — *Datum et actum anno Domini M. CC. nonagesimo octavo, in diebus Pasche.* 1298 6 avril.

Lacomblet, *Urkundenbuch für die Geschichte des Niederrheins*, t. II, p. 579.

Le roi Édouard, voulant repousser les Écossais qui avaient envahi son royaume pendant son séjour en Flandre, ordonne à Edmond de Mortimer d'envoyer vers l'Écosse six cents Gallois levés dans ses domaines. — *Teste rege apud Westmonasterium, VIII die aprilis.* 1298 8 avril.

Palgrave, *The parliamentary writs*, t. I, p. 314.

1298
14 avril.

Acte déclarant que le roi d'Angleterre, à son retour de Flandre, a remis à l'évêque de Coventry, son trésorier, le sceau dont il s'était servi dans ce pays, et fait donner le grand sceau à son chancelier, Jean de Langton.—*Die Veneris post festum sancti Gregorii, videlicet decimo quarto mensis martii, anno regni regis vicesimo sexto, in portu de Sandwico.*

Rymer, *Fœdera, conventiones, litteræ, etc.*, t. II, p. 813 (édit. de 1727), et t. I, IIme partie, p. 889 (édit. de 1816).

1298
14 avril.

Le comte Guy charge sire Guillaume de Mortagne et le receveur de Flandre de s'enquérir de ceux des habitants de Damme qui ont soutenu le roi de France contre lui, et les autorise à les punir. — *Faites et dounées à Peteghem, l'an de grace mil deux cens quatre vins et dis et wit, le lundi après Paques close.*

Warnkönig, *Flandrische Staats- und Rechts-Geschichte*, t. II, IIme partie, *Urkunden*, p. 28.

1298
14 avril.

Le comte Guy, pour indemniser son clerc, Denis Noppin, d'Ypres, écolâtre de l'église de Cassel, des pertes qu'il a subies, lui abandonne divers biens confisqués sur quelques-uns des Trente-neuf de Gand.—*En lan de grace mil deus cens quatre vins et dys et wyt, le lundi apres les octaves de Paskes.*

Fragment dans Jules de Saint-Genois, *Inventaire des chartes des comtes de Flandre*, p. 284.

1298
20 avril.

Lettre adressée à Robert, fils du comte de Flandre, par son chapelain, Michel As Cloketes, et par son clerc, Jacques Beck. On s'étonne qu'il n'ait encore envoyé aucun message; il devrait avertir quelques jours à l'avance de son arrivée et, s'il veut se reposer quelque temps à Gênes, la compagnie du *Restorrimente* le recevra avec honneur.— *Donné à Rome, XX jours en mois d'avril.*

Baron Kervyn de Lettenhove, *Histoire de la Flandre*, t. II, p. 581, et *Études sur l'histoire du XIIIe siècle*, p. 33. — Migne, *S. Bernardi opera omnia*, t. IV, col. 1859.

1298
23 avril.

Jean, comte de Hollande, à la demande des ducs de Brunswick et de Lunebourg et de la duchesse de Saxe, accorde aux bourgeois de Lubeck de grands priviléges dans ses États. — *Datum apud Zyrixe, in die beati Georgii, anno Domini M. CC. nonagesimo octavo.*

Van den Bergh, *Oorkondenboek van Holland en Zeeland*, t. II, p. 465. — *Urkundenbuch der Stadt Lübeck*, t. I, p. 605.

Jean, duc de Lotharingie, de Brabant et de Limbourg, autorise l'établissement à Anvers d'une foire aux chevaux qui se tiendra le samedi, et déclare que pour devenir bourgeois de cette ville, il faudra dorénavant payer aux échevins vingt sous de Louvain, de petite monnaie. — *Datum anno Domini nonagesimo octavo, feria quinta post dominicam qua cantatur Misericordia.* 1298 24 avril.

Willems, *Brabantsche yeesten*, t. I, p. 690.

L'official d'Arras déclare que Jean Tous-li-Mons, procureur de l'abbesse et des religieuses de Flines, a appelé par-devant lui au saint-siége d'une monition qui leur a été adressée pour les contraindre à payer des subsides au roi de France. — *Datum anno Domini millesimo ducentesimo nonagesimo octavo, feria quinta post dominicam qua cantatur Misericordia Domini.* 1298 24 avril.

L'abbé Hautcœur, *Cartulaire de l'abbaye de Flines*, t. I, p. 372.

Le doyen de l'église Notre-Dame, d'Arras, Jean de Noyon, et d'autres prêtres et clercs attestent la réalité de l'appel qui précède. — *Anno Domini M. CC. nonagesimo octavo, feria quinta post dominicam qua cantatur Misericordia Domini.* 1298 24 avril.

L'abbé Hautcœur, *Cartulaire de l'abbaye de Flines*, t. I, p. 377.

Testament de maître Guillaume Coley. Il choisit sa sépulture dans le monastère de Ter-Doest, fait un très-grand nombre de legs et désigne des exécuteurs testamentaires. — *Actum et datum anno Dominice incarnationis millesimo ducentesimo nonagesimo octavo, sabbato post festum beati Marchi evangeliste.* 1298 26 avril.

Cronica et cartularium monasterii de Dunis, p. 663. Voir *Ibidem*, p. 919.

Jean, comte de Hollande, prend sous sa protection les habitants des domaines que l'abbaye de Rynsburg possède en Zélande. — *Ghegheven in de Hage, des sonnendaghes voer meydach, int jaer Ons Heren M. CC. neghentich ende achte.* 1298 27 avril.

Van den Bergh, *Oorkondenboek van Holland en Zeeland*, t. II, p. 467.

Jean, comte de Hollande, accorde des priviléges aux bourgeois ou marchands de Groningue qui fréquentaient en Flandre le port appelé *Swin* et qu'il dési- 1298 28 avril?

rait attirer dans ses États et en particulier à Dordrecht. — *Datum apud Hagham, post dominicam Jubilate, anno Domini M. CC. nonagesimo octavo.*

Van den Bergh, *Oorkondenboek van Holland en Zeeland*, t. II, p. 467.

1298 29 avril. Le chevalier Jean, seigneur de Ghistelles; Philippe de Duvenvoorde et Pierre d'Oostbourg, envoyés du comte de Hollande, déclarent qu'ils ont conclu un traité d'alliance au nom de ce prince avec sire Simon de Melun, maréchal de France, et maître Alfin de Name, clerc, envoyés du roi de France. — *Douné lan de grace M. CC. quatre vins et dis et wit, le mardi devant le feste S. Phelippe et S. Jakeme aposteles.*

Van den Bergh, *Oorkondenboek van Holland en Zeeland*, t. II, p. 468.

1298 avril. Philippe, roi des Français, déclare qu'il a donné au comte de Hainaut, à charge de la tenir de lui en fief, une rente annuelle de six mille livres, payables : deux mille livres par le trésor royal, quatre mille sur les revenus conquis en Flandre. — *Actum apud abbatiam Beate Marie juxta Pontisaram, anno Domini millesimo ducentesimo nonagesimo octavo, mense aprilis.*

De Villers, *Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, etc.*, t. III, p. 561.

1298 avril. Philippe, roi des Français, donne à Henri de Zoutenay des manoirs, des terres et des cens confisqués sur Enguerrand Van Bieres, Jean le Calve, et sa femme Catherine.—*Actum apud Sanctum Germanum in Laya, anno Domini M. CC. nonagesimo octavo, mense aprilis.*

De Coussemaker, *Documents historiques sur la Flandre maritime*, 3me fascicule, p. 62.

1298 avril. Philippe, roi des Français, donne à Jean Lauwart, pour le dédommager de ses pertes et le récompenser de ses services, la maison dite le *Ghenchof*, située à Bruges, et les autres biens de Garin Li Hostes et de sa femme Catherine. — *Actum apud Sanctum Germanum in Laya, anno Domini M. CC. nonagesimo octavo, mense aprilis.*

De Coussemaker, *Documents historiques sur la Flandre maritime*, 3me fascicule, p. 76.

1298 avril. Philippe, roi des Français, en récompense des services que Jean Lauwart lui a rendus, lui donne le manoir et ses dépendances, situés dans la châtellenie

de Furnes, qui appartenaient à Simon de Houren et à sa femme Helvide. — *Actum apud Sanctum Germanum in Laya, anno Domini M. CC. nonagesimo octavo, mense aprilis.*

De Coussemaker, *Documents historiques sur la Flandre maritime*, 3me fascicule, p. 77.

Philippe, roi des Français, voulant récompenser les services de Simon Lauwart et l'indemniser des pertes qu'il a subies, pertes qui s'élevaient à deux mille quatre cents livres de Paris, lui cède, en échange de quelques biens et revenus, d'autres domaines et notamment un moulin à vent à *Sintine-Cappelle* et la mairie et la châtellenie de Bourbourg, qui avaient été confisqués sur le comte Guy. — *Actum apud Sanctum Germanum in Laya, anno Domini M. CC. nonagesimo octavo, mense aprilis.* 1298 avril.

De Coussemaker, *Documents historiques sur la Flandre maritime*, 3me fascicule, p. 81.

Philippe, roi des Français, pour récompenser Jean de Zoutenay et l'indemniser de ses pertes, lui donne différents biens et revenus, confisqués sur Godefroid de Ranzière, Jean De Tolnare et Coppin Maufin. — *Actum apud Sanctum Germanum in Laya, anno Domini M. CC. nonagesimo octavo, mense aprilis.* 1298 avril.

De Coussemaker, *Documents historiques sur la Flandre maritime*, 3me fascicule, p. 82.

Philippe, roi des Français, voulant indemniser Chrétienne de Zoutenay des pertes qu'elle a subies, lui donne des biens ayant appartenu à Jean De Winter, Jean de *Staules* ou Stavele et Hévin Noppin et qui étaient confisqués pour cause de forfaiture. — *Actum apud Sanctum Germanum in Laya, anno Domini M. CC. nonagesimo octavo, mense aprilis.* 1298 avril.

De Coussemaker, *Documents historiques sur la Flandre maritime*, 3me fascicule, p. 84.

Siger d'Enghien, châtelain d'Enghien et seigneur d'Havré, et Jean Saussés, seigneur de Boussoit, agréent une sentence rendue au sujet de la haute-justice des fiefs et tenances que l'abbaye d'Épinlieu, d'une part, Helewide de Maude et Jean de Baudour, d'autre part, tiennent d'eux à Saint-Symphorien. — *Faites et données l'an de grâce M. CC. quatre vins dis et wit, ou mois d'avril.* 1298 avril.

De Villers, *Description analytique de cartulaires et de chartriers du Hainaut*, t. III, p. 62.

1298
1er mai.

Le chevalier Herman de Wandelgem donne quittance au comte de Flandre de tout ce qui pouvait lui être dû pour services militaires, dommages et frais de toute espèce. — *Datum anno Domini M. CC. nonagesimo octavo, in die beatorum Philippi et Jacobi apostolorum, ultimo* (sic) *maio.*

Warnkönig, *Flandrische Staats- und Rechts-Geschichte*, t. III, IIme partie, p. 160.

1298
3 mai.

Lettre échevinale de Malines, attestant que Gilles de Beersel et Gilles, son fils, ont vendu à la maison de l'ordre Teutonique, de Malines, leur dîme à Beersel, qu'ils tenaient en fief de Jean Berthout dit de Berlaer. — *Actum et datum anno Domini M. CC. nonagesimo octavo, sabbatho post festum beatorum Philippi et Jacobi apostolorum.*

Fragment dans Le Roy, *Notitia marchionatus Sancti Romani imperii*, p. 262.

1298
11 mai.

Le comte de Flandre, Guy, confirme leurs anciennes libertés aux marchands de Lubeck qui viendraient commercer dans ses domaines. — *Sabbatho ante festum Ascensionis Domini, Ypris.*

Urkendenbuch der stadt Lubeck, t. I, p. 608. — Voyez Sartorius, *Geschichte der Deutschen Hanse*, t. II, p. 191 (édit. de Lappenberg).

1298
17 mai.

Jean Berthout, fils aîné de Jean Berthout dit de Berlaer, approuve la vente faite par Gilles de Beersel et Gilles, son fils aîné, à la maison de l'ordre Teutonique, de Malines, de la dîme qu'ils tenaient de lui en fief. — *Anno Domini M. CC. XCVIII, mense majo, sabbatho post Ascensionem Domini.*

Fragment dans Le Roy, *Notitia marchionatus Sancti Romani imperii*, p. 262.

1298
25 mai.

Waleran, seigneur de Montjoie et de Fauquemont, et Jean, seigneur de Kuyk, attestent que les comtes de Flandre et de Gueldre ont accepté pour arbitres de leurs débats Jean, duc de Brabant; Gérard, comte de Juliers, et Everard, comte de la Mark, et déclarent que ce débat ne sera terminé que de l'avis de Guillaume de Mortagne, seigneur de Dossemer, et de maître Jacques de Donze ou Deynze, receveur du comte de Flandre. — *Faites et données en lan de grace mil deus cens quatre vins et dis wit, le jour de le Pentecouste.*

Van den Bergh, *Gedenkstukken tot opheldering der Nederlandsche geschiedenis*, t. I, p. 92.

Le roi Édouard, afin de pouvoir repousser les Écossais qui ont envahi son royaume pendant son séjour en Flandre, ordonne à Raoul de Montjoie et à Guillaume d'York de lui envoyer mille piétons levés dans le comté de Lancaster. — *Teste rege apud Eboracum, XXVIII die maii.* 1298 28 mai.

Palgrave, *The parliamentary writs*, t. I, p. 315.

Le duc de Brabant, Jean, confirme à l'abbaye d'Averboden ses biens et ses priviléges.—*Datum anno Domini millesimo ducentesimo nonagesimo octavo, mense mayo.* 1298 mai.

Miræus et Foppens, *Opera diplomatica*, t. IV, p. 724. — Wolters, *Notice sur l'ancienne abbaye d'Averboden*, p. 112.

Les échevins du chapitre de Sainte-Gertrude de Nivelles à Essele (sous Tourneppe) déclarent que René Vanden Neuwenhues a reconnu devoir à Nicolas Stommele une rente de vingt sous par an. — *Dit was ghedaen in de jare Ons Heren M. CC. nonagesimo octavo, in de maent van meie.* 1298 mai.

Serrure, *Vaderlandsch museum voor Nederduitsche letterkunde, enz.*, t. I, p. 101.

Guy, comte de Flandre et marquis de Namur, informe son vassal, le chevalier Jean de Menin, que les rois de France et d'Angleterre négocient une paix entre eux et le prie d'influencer en sa faveur les cardinaux. 1298 mai?

En français. Baron Kervyn de Lettenhove, *Histoire de la Flandre*, t. II, p. 582.

Priviléges accordés par le comte Guy à ses monnayeurs et par lesquels il leur assure, à eux et à leurs compagnons, le monopole de la fabrication des monnaies en Flandre. — *Faite et donnée fu l'an de grace M. CC. IIII^xx et XVIII, le lundi après le jour de le Saincte Trinitei.* 1298 2 juin.

Gaillard, *Recherches sur les monnaies des comtes de Flandre*, pièces justificatives, p. 14.

Guy, évêque de Cambrai, mande à l'abbé de Ninove de présenter deux chanoines capables pour desservir la cure et la chapellenie de Voorde, lorsqu'elles deviendront vacantes par la mort ou la résignation volontaire des titulaires. — *Datum anno Domini M. CC. XCVIII, die Mercurii post Trinitatem.* 1298 4 juin.

De Smet, *Corpus chronicorum Flandriæ*, t. II, p. 974.

1298
5 juin.

Le comte Guy promet sa protection aux « ouvriers de monnaies » de Flandre restés à son service et s'engage à les indemniser, si le roi de France frappait leurs biens de confiscation. — *L'an de grace mil deus cens quatre vins dys et wyt, le joesdi après le feste de la Trinité.*

Fragment dans Gilliodts-Van Severen, *Inventaire des archives de la ville de Bruges*, t. I, p. 57.

1298
13 juin.

Acte passé par-devant le notaire Simon Pauli ou Pauwels, de Courtrai, notaire public, de la publication faite, le 13 et le 14 juin, à Ypres, à Poperinghe, à Bailleul et à Cassel, de l'appel interjeté par le comte de Flandre contre Jacques, évêque de Térouanne. — *Anno millesimo ducentesimo nonagesimo octavo, indictione undecima, die tercia decima mensis junii, vindelicet die Veneris post beati Barnabe apostoli, circa terciam, Ypris.*

Ignace de Coussemaker, *Documents inédits relatifs à la ville de Bailleul*, t. I, p. 46.

1298
13 juin.

Le pape Boniface menace des foudres de l'église ceux qui détiennent les biens du monastère de Burtscheid. — *Actum Rome apud Sanctum Petrum, idus junii, pontificatus nostri anno quarto.*

Quix, *Geschichte der ehemalige Reichs-Abtey Burtscheid*, p. 297.

1298
13 juin.

Le pape Boniface, à la demande de l'abbé et des religieux de Saint-Trond, confirme leurs priviléges et leurs immunités. — *Datum Rome apud Sanctum Petrum, idibus junii, pontificatus nostri anno quarto.*

Piot, *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Trond*, t. I, p. 406.

1298
15 juin.

Le chevalier Henri, seigneur de Bautersem, autorise les habitants de son village d'Evere à faire moudre leurs grains où ils voudront, tant qu'il n'aura pas un moulin particulier. — *Datum anno Domini millesimo ducentesimo nonagesimo octavo, die dominica post octavam Sancte Trinitatis.*

Wauters, *Histoire des environs de Bruxelles*, t. III, p. 65.

1298
25 juin.

Guillaume, évêque d'Utrecht, prend sous sa protection les religieux de l'abbaye des Dunes, leurs serviteurs et leurs biens. — *Datum Trajecti, anno Domini M. CC. nonagesimo octavo, in crastino beati Johannis Baptistæ.*

Cronica et cartularium monasterii de Dunis, p. 225. Voir *Ibidem*, p. 920.

Gilles de le Hove fait savoir qu'avec le consentement de Jean, son frère, il a vendu quatre bonniers de bois, qu'il tenait en franc-alleu à Hoves, près le *Gratich. — Che fu fait à Hove, delés le cymitere, l'an del incarnation Jhesu Crist mil CC. IIII^xx et XVIII, le venredi après le Nativiteit Saint Jehan Baptiste.* 1298 27 juin.

De Smet, *Cartulaire de l'abbaye de Cambron,* p. 185.

Mémoire présenté à Rome, au pape Boniface, par Robert, Philippe et Jean, fils du comte de Flandre; ils y réclament la liberté de leur sœur, demandent la délivrance des prisonniers qui auraient dû être relâchés en vertu de la trêve, insistent surtout sur l'importance qu'a pour la Flandre l'alliance de l'Angleterre, etc. 1298 1-27 juin.

En latin. Baron Kervyn de Lettenhove, *Histoire de la Flandre,* t. II, p. 583, et *Études sur l'histoire du XIIIe siècle,* p. 33. — Migne, *S. Bernardi opera omnia,* t. IV, col. 1860.

Autre requête présentée au pape Boniface au nom du comte de Flandre. Après y avoir rappelé les griefs de celui-ci, on demande la mise en liberté des bourgeois de Valenciennes, que le comte de Hainaut a violemment arrachés des églises où ils s'étaient réfugiés. 1298 1-27 juin.

En latin. Baron Kervyn de Lettenhove, *Études sur l'histoire du XIIIe siècle,* p. 35. — Migne, *S. Bernardi opera omnia,* t. IV, col. 1861.

Lettre adressée au comte de Flandre par ses fils et dans laquelle ils lui exposent comment le pape a exigé qu'ils lui remissent entièrement la solution du débat existant entre lui et le roi de France et comment, après avoir demandé conseil aux gens de leur suite et aux envoyés du roi d'Angleterre, et de l'avis du comte de Savoie et de messire Othon de Granson, ils ont déféré aux ordres du souverain pontife. 1298 1-27 juin.

En français. Baron Kervyn de Lettenhove, *Études sur l'histoire du XIIIe siècle,* p. 41. — Migne, *S. Bernardi opera omnia,* t. IV, col. 1867.

Les fils du comte de Flandre exposent à celui-ci les raisons qui les ont obligés, à contre-cœur, de s'en remettre, au sujet du débat contre la France, à la décision du pape; l'abandon des alliés du comte, le vif désir de la paix existant dans le comté, l'avis de leurs amis, des cardinaux qui leur étaient favorables, etc. 1298 1-27 juin.

En français. Baron Kervyn de Lettenhove, *Études sur l'histoire du XIIIe siècle,* p. 44. — Migne, *S. Bernardi opera omnia,* t. IV, col. 1870.

1298
1-27 juin.

Relation, adressée au nom des fils du comte de Flandre à celui-ci, de l'audience que le pape Boniface leur a accordée, « l'an de l'Incarnation mil deus cens quatre vins dis wit, merquedi, c'est asavoir lendemain de le Nativetei saint Jehan Baptiste, au matin, » et dans laquelle ils ont vainement prié le souverain pontife de conclure une paix entre le roi de France et le comte.

Baron Kervyn de Lettenhove, *Études sur l'histoire du XIIIe siècle*, p. 46. — Migne, *S. Bernardi opera omnia*, t. IV, col. 1871.

1298
28 juin.

Les fils du comte de Flandre, Robert, Philippe et Jean, annoncent à leur père leurs vains efforts pour obtenir du pape la conclusion d'une paix avec la France, tandis que le souverain pontife a rétabli la concorde entre ce pays et l'Angleterre. — *Escrit à Rome, le samedi vegille Saint Pière et Saint Pol.*

Baron Kervyn de Lettenhove, *Études sur l'histoire du XIIIe siècle*, p. 47. — Migne, *S. Bernardi opera omnia*, t. IV, col. 1873. — Voir Jules de Saint-Genois, *Inventaire des chartes des comtes de Flandre*, p. 285.

1298
30 juin.

Relation de la conférence qui eut lieu à Rome entre les fils du comte de Flandre, d'une part, et le comte de Savoie et les ambassadeurs du roi d'Angleterre, d'autre part, et dans laquelle les premiers protestèrent contre les paroles qu'on leur attribuait à tort. — *Le lundi après le jour Saint-Piere et Saint-Pol, à eure de viespres..... au palays de Sainte Sabine, en l'ostel le comte de Savoie.*

Baron Kervyn de Lettenhove, *Études sur l'histoire du XIIIe siècle*, p. 49. — Migne, *S. Bernardi opera omnia*, t. IV, col. 1874.

1298
30 juin.

Le pape Boniface déclare accepter la mission de décider les contestations existantes entre les rois d'Angleterre et de France, après que les fils du comte de Flandre et les députés du comte de Bar et de la noblesse de Bourgogne auront consenti à ce que la paix se fît de cette manière. — *Datum Romæ apud Sanctum Petrum, II kalend. julii, pontificatus nostri anno quarto.*

Rymer, *Fœdera, conventiones, litteræ, etc.*, t. II, p. 817 (édit. de 1727), et t. I, IIme partie, p. 893 (édit. de 1816).

Sentence prononcée par le pape Boniface au sujet des différends des rois de France et d'Angleterre, que le souverain pontife met à néant; celui-ci établit une paix perpétuelle entre les deux monarchies et ordonne que la sœur du roi de France sera donnée en mariage au roi Édouard, avec une dot de quinze mille livres tournois, et la fille du premier de ces monarques, avec une dot de dix-huit mille livres, remise au second afin d'épouser plus tard le fils d'Édouard. Le souverain pontife annule les conventions pour le mariage du prince Édouard d'Angleterre avec Philippine de Flandre ou, à défaut de celle-ci, avec sa sœur Isabelle, ces fiancés ne s'étant pas obligés, à ce sujet, par « consentement obligatoire ». — *Datum Romæ apud Sanctum Petrum, II kalendas julii, pontificatus nostri anno quarto.* 1298 30 juin.

Rymer, *Fœdera, conventiones, litteræ, etc.*, t. II, p. 818 (édit. de 1727), et t. I, IIme partie, p. 894 (édit. de 1816). — Lünig, *Codex Germaniæ diplomaticus*, t. II, col. 2001. — Baron Kervyn de Lettenhove, *Codex Dunensis*, p. 517.

Court bref du pape Boniface par lequel il proroge les délais de l'appel interjeté par le comte Guy, afin de poursuivre l'aplanissement des difficultés existant entre lui et le roi de France. — *Datum Romæ apud Sanctum Petrum, pontificatus nostri anno quarto.* 1298 juin?

Baron Kervyn de Lettenhove, *Études sur l'histoire du XIIIe siècle*, p. 50, et *Codex Dunensis*, p. 112. — Migne, *S. Bernardi opera omnia*, t. IV, col. 1875.

Accord conclu entre Jean, comte de Hainaut, et Guillaume d'Oignies; celui-ci renonce aux biens et aux droits qu'il possédait à Vierves et reçoit en échange cinquante livrées de terres, par an, à assigner entre Binche et Maubeuge, et qu'il tiendra en fief du comte. — *Che fu fait à Valenchiennes, au Praiel, le merkedi devant le Saint Martin le Boullant, l'an de grasce mil CC. LXXX et XVIII.* 1298 2 juillet.

Bulletins de la Commission royale d'histoire, 2me série, t. IV, p. 40.

Le bailli et les échevins de Schiedam informent le comte de Hainaut, leur seigneur, des prétentions que le comte de Hollande élève sur leur ville. — *Gegeven des donredaghes voir sinte Margrieten daghe, in 't jaer Ons Heeren als men scryvet duysent twee hondert achte ende negentich.* 1298 10 juillet.

Van Mieris, *Charterboek der graaven van Holland*, t. I, p. 596. — Van den Bergh, *Oorkondenboek van Holland en Zeeland*, t. II, p. 472.

1298
15 juillet.

Raoul de Clermont, connétable de France, approuve les priviléges des échevins et des bourgeois de Furnes qui se montrent obéissants aux ordres du roi Philippe.— *Dounées à Bruges, le samedi devant la Magdalene, l'an de grace mil deus cens quatre vins dis et huit.*

Ronse, *Jaarboeken van Veurne en Veurn-Ambacht door Pauwel Heynderyx*, t. I, p. 269.

129
18 juillet.

Raoul de Clermont, lieutenant du roi de France en Flandre, donne au chevalier Baudouin de le Plancke, pour le dédommager des pertes qu'il a subies, le manoir de Thomas de Lille à Blaringhem et toutes ses dépendances. — *Faites et données à l'abbaye de Dunes, l'an de grâce mil CC. nonante et wit, le mardi devant la Madalène.*

De Coussemaker, *Documents historiques sur la Flandre maritime*, 3me fascicule, p. 97.

1298
23 juillet.

Guy de Dampierre, comte de Flandre et marquis de Namur, donne à ses fils, Robert, Philippe et Jean, alors à Rome, de grands détails sur l'état de la Flandre, les torts que lui causent les Français, le non-payement d'une somme que le roi d'Angleterre lui devait, la défaite et la mort du roi Adolphe. Il les exhorte à réclamer pour lui le droit de battre monnaie et l'annulation des priviléges qu'il avait dû accorder aux bonnes villes.— *Donnei à Pethenghiem, l'endemain de la Magdelaine.*

Baron Kervyn de Lettenhove, *Études sur l'histoire du XIIIe siècle*, p. 35. — Migne, *Sancti Bernardi opera omnia*, t. IV, col. 1851.

1298
26 juillet.

Jean, duc de Brabant, etc., érige une confrérie composée de deux cents monnayeurs, outre les quatre-vingt-dix existant déjà à Bruxelles et à Louvain, et lui donne des statuts. — *Gemaect ende gegeven int jaer Ons Heren dat men screef dusent twee hondert negentich ende achte, des saterdache na zente Mari Magdalene dach.*

Revue de la numismatique belge, 1re série, t. I, p. 44.

1298
28 juillet.

Raoul de Clermont, lieutenant du roi de France, donne au chevalier Jean Plateil une maison ayant appartenu à Baudouin le Jeune et tout ce que Baudouin possédait à Quaedypre, ces biens ayant été forfaits par celui-ci pour avoir tenu le parti contraire au roi dans la guerre de Flandre. — *Dounées à*

Lille en Flandres, l'an de grâce mil CC. IIII^xx XVIII, le lundi prochain apriès le jour de saint Jake et saint Cristofre.

De Coussemaker, *Documents historiques sur la Flandre maritime*, 3me fascicule, p. 59.

Raoul de Clermont, lieutenant du roi de France, donne à Baudouin de *Sohier-Capiele* ou Zegers-Capple le manoir et les terres situés à Quaedypre, qui avaient été confisqués sur Chrétien Le Brabantre. — *Douné à Lille en Flandre, l'an de grâce M. CC. IIII^xx XVIII, le lundi après le Saint Jake et Saint Christofre.* 1298 28 juillet.

De Coussemaker, *Documents historiques sur la Flandre maritime*, 3me fascicule, p. 61.

Raoul de Clermont, lieutenant du roi de France, donne à Jean Du Bois des terres situées à Uxem et qui avaient été confisquées sur plusieurs personnes ayant suivi le parti contraire au monarque. — *Dounées à Lille, lundi après la Saint Jake et Saint Cristofre, l'an de grâce mil CC. quatre vins et dis et wit.* 1298 28 juillet.

De Coussemaker, *Documents historiques sur la Flandre maritime*, 3me fascicule, p. 63.

Raoul de Clermont, lieutenant du roi de France, donne à Baudouin Stier une maison située à Bergues-Saint-Winoc, appartenant à Simon Brechtin et qui avait été confisquée pour cause de forfaiture. — *Dounées à Lille en Flandres, en l'an de grâce mil CC. IIII^xx XVIII, le lundi après le Saint Jake et Saint Cristofre.* 1298 28 juillet.

De Coussemaker, *Documents historiques sur la Flandre maritime*, 3me fascicule, p. 64.

Raoul de Clermont, lieutenant du roi de France, voulant dédommager Willart de Zoutenay des pertes qu'il a essuyées pendant la guerre, lui donne quelques biens échus au roi pour cause de forfaiture. — *Dounées à Lille en Flandre, l'an de grâce mil CC. IIII^xx et XVIII, le lundi après le Saint Jake et Saint Christofre.* 1298 28 juillet.

De Coussemaker, *Documents historiques sur la Flandre maritime*, 3me fascicule, p. 66.

Godefroid de Brabant, seigneur d'Aerschot et de Vierson, approuve l'accord en vertu duquel Marie, fille d'Arnoul de Staden près d'Aerschot, a renoncé à 1298 28 juillet.

ses prétentions sur les prés dits *Hernsbroeck*, au profit du prévôt et des religieux du couvent de Sainte-Gertrude, de Louvain. — *Datum anno Domini M. CC. XCVIII, feria secunda ante festum B. Petri in vincula.*

Butkens, *Trophées de Brabant*, t. I, preuves, p. 107.

1298 juillet. Philippe, roi des Français, donne quittance à la ville de Lille d'une somme de quarante-cinq livres de rente annuelle qu'elle devait au domaine, pour la propriété des places et des rivières se trouvant en cette cité.— *Actum apud Livriacum (Lauriacum), anno Domini M. CC. nonagesimo octavo, mense julii.*

Roisin, *Franchises, lois et coutumes de la ville de Lille*, p. 344.

1298 1er août. Guy, évêque de Cambrai, charge son official forain de confirmer la fondation de la chapellenie instituée à Zwyveke par Mathilde, jadis avoueresse d'Arras, pour le cas où il trouverait ce bénéfice suffisamment doté. — *Datum anno Domini millesimo CC. nonagesimo octavo, die prima mensis augusti.*

De Vlaminck, *Cartulaire de l'abbaye de Zwyveke-lez-Termonde*, p. 80.

1298 8 août. Raoul de Clermont, lieutenant du roi de France en Flandre, octroie au chevalier Adam Gourle la maison confisquée sur Guillaume Sporart, en échange d'une rente annuelle de deux cents livrées de terres au tournois, que le roi lui avait assignée.— *Faites et données à Lille en Flandres, le venredi prochain devant le Saint Laurench, l'an de grâce M. CC. IIII^xx et XVIII.*

De Coussemaker, *Documents historiques sur la Flandre maritime*, 3me fascicule, p. 93.

1298 9 août. Record ou jugement des hommes de fief du comte de Hainaut concernant les terres et châteaux de Flobecq et de Lessines, dont Jean de Rosoit s'était déshérité et qu'il avait livrés en leur présence au bailli de Hainaut, agissant au nom du comte de Hainaut. — *Ce fu fait à Valenchiennes en le cambre monsigneur le comte de Haynnau, l'an de grasce M. CC. XCVIII, le vigile Saint Leurent.*

De Reiffenberg, *Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, etc.*, t. I, p. 465.

1298 9 août. Les exécuteurs testamentaires de Pierre de Molehaing assignent des biens pour l'exonération des legs institués par ce chanoine. — *Actum Leodio, in*

capella Sanctorum Petri et Pauli apostolorum, anno Nativitatis Domini M. CC. XCVIII, indictione XI, in vigilia beati Laurentii, die videlicet nona mensis augusti.

Fragment dans les *Bulletins de la Commission royale d'histoire*, 3me série, t. XIV, p. 86. — Stanislas Bormans, *Notice des cartulaires de la collégiale Saint-Denis, à Liége*, p. 66.

Guy, comte de Flandre et marquis de Namur, fait savoir qu'il a donné en fief et hommage à Gilles, seigneur de Berlaimont, cent vingt livrées de terres, assignées sur les rentes des « bourgesies » de Namur. — *Données l'an de grâce M. CC. XCVIII, le mardi devant l'Assumption Nostre Dame.* 1298 12 août.

De Reiffenberg, *Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, etc.*, t. I, p. 299.

L'abbesse Ide et les religieuses de Zwyveke, conformément à l'avis de différents ecclésiastiques, ajoutent une rente de vingt sous parisis à la dotation de la chapellenie jadis fondée dans leur monastère par Mathilde, avoueresse d'Arras, dotation qui consistait en treize livres de Flandre. — *Datum anno Domini M. CC. nonagesimo octavo, feria tercia ante Assumptionem Virginis gloriose.* 1298 12 août.

De Vlaminck, *Cartulaire de l'abbaye de Zwyveke-lez-Termonde*, p. 81.

Baudouin, official forain de l'évêque de Cambrai, agissant en vertu d'un mandat qui lui a été donné par ce prélat, confirme la fondation de la chapellenie jadis instituée par Mathilde, avoueresse d'Arras. — *Datum anno Domini M. CC. nonagesimo octavo, in vigilia Assumptionis Virginis gloriose.* 1298 14 août.

De Vlaminck, *Cartulaire de l'abbaye de Zwyveke-lez-Termonde*, p. 82.

Henri, comte de Luxembourg et de la Roche et marquis d'Arlon, établit vingt-deux nouveaux monnayeurs et quatre-vingt-dix-huit nouveaux ouvriers pour fabriquer de la monnaie à Poilvache et dans tous les domaines du comte, et leur octroie des priviléges, en réservant les droits de ses anciens monnayeurs. — *Ce fut faict et donneit en l'an de le incarnacion Nostre Seigneur mil deux cens nonante et wyt, le jour de la Assumpcion Nostre Dame, emy le mois d'aoust.* 1298 15 août.

Revue de la numismatique belge, 2me série, t. I, p. 439.

1298 18 août. Philippe, comte d'Artois, voulant modifier son testament du 22 janvier 1295, donne cent livres de terres, par an, pour fonder une chapelle en l'honneur du roi saint Louis et, de concert avec Blanche, sa femme, institue de nouveaux legs et nomme des exécuteurs testamentaires. — *Donné à Conches, le lundi après la mi août, l'an mil deux cent quatre vins et (dis) wyt.*

Martene et Durand, *Thesaurus anecdotorum*, t. I, col. 1267.

1298 24 août. Le roi des Romains, Albert, déclare qu'il a reçu l'hommage de Guy, comte de Flandre et marquis de Namur, pour les terres, les droits, les titres, etc., dont les comtes, ses prédécesseurs, avaient été investis par les empereurs et les rois des Romains.—*Anno Domini millesimo ducentesimo nonagesimo octavo, indictione undecimo, in die beati Bartholemei apostoli..... Aquisgrani, in domo Aquensis praepositi.*

Warnkönig, *Flandrische Staats-und Rechts-Geschichte*, t. I, 1re partie, Urkunden, p. 99, et t. I, p. 397 (édit. Gheldolf). — Fragment dans Kluit, *Historia critica comitatus Hollandiæ et Zeelandiæ*, t. II, p. 999.

1298 25 août. Le roi Albert promet de maintenir pendant toute sa vie l'archevêque de Trèves en possession du château de Touron et de ses dépendances, renonce aux prétentions qu'il pourrait élever à charge du prélat et confirme les concessions que ses prédécesseurs, et entre autres le roi Adolphe, lui avaient faites.— *Datum et actum anno Domini millesimo ducentesimo nonagesimo octavo, VIII kalend. septembris, regni nostri anno primo.*

Günter, *Codex diplomaticus Rheno-Mosellanus*, t. II, p. 527.

1298 25 août. Le roi Albert confirme à Bohémond, archevêque de Trèves, les concessions de ses prédécesseurs et notamment celle du château de Cocheim, et lui promet son appui et sa protection. — *Datum Aquisgrani, VIII kalend. septembris, regni nostri anno primo.*

Günter, *Codex diplomaticus Rheno-Mosellanus*, t II, p. 530.

1298 27 août. Testament de Robert, fils aîné du comte de Flandre, avoué d'Arras, seigneur de Béthune et de Termonde, par lequel il choisit pour lieu de sépulture l'abbaye de Flines, où repose sa femme, Blanche de Sicile; il y fonde une chapellenie,

et institue encore quelques autres legs. — *L'an de graze mil deus cens quatre vins et dis et wit, le mercredi apriès le Saint Bietremiu.*

L'abbé Hautcœur, *Cartulaire de l'abbaye de Flines*, t. I, p. 378.

Le roi Albert autorise l'évêque de Liége, Hugues, à remplacer les échevins de Liége ou de ses autres villes franches, qui refuseraient ou négligeraient de rendre la justice, en son nom. — *Datum Colonie, anno Domini M. CC. nonagesimo octavo, indictione XI, V kalend. septembris, regni vero nostri anno primo.* 1298 28 août.

Böhmer, *Acta imperii selecta*, p. 389. — Voir *Liste chronologique des édits et ordonnances de la principauté de Liége*, p. 28.

Albert, roi des Romains, informe Jean, comte de Hollande et de Zélande et seigneur de Frise, qu'il admet les motifs qui l'ont empêché de se présenter devant lui, et l'investit, quoique absent, des fiefs qu'il doit tenir de l'Empire romain. — *Datum Colonie, quarto kalend. septembris, regni nostri anno primo.* 1298 29 août.

Kluit, *Historia critica comitatus Hollandiæ et Zeelandiæ*, t. II, p. 1089. — Van Mieris, *Charterboek der graaven van Holland*, t. I, p. 597. — Van den Bergh, *Oorkondenboek van Holland en Zeeland*, t. II, p. 473.

Le roi Albert, en récompense des services que Bohémond, archevêque de Trèves, lui a rendus, promet de lui payer cinq mille marcs, savoir : trois mille pour lui et pour son église et deux mille à distribuer par lui et ses conseillers. — *Datum apud Coloniam, quarto kalend. septembris, anno Domini millesimo ducentesimo nonagesimo octavo, regni nostri anno primo.* 1298 29 août.

Günter, *Codex diplomaticus Rheno-Mosellanus*, t. II, p. 532.

Confirmation par Albert, roi des Romains, des priviléges que ses prédécesseurs avaient accordés aux citoyens de Cologne, tels qu'ils se trouvaient dans le diplôme du roi Rodolphe, père d'Albert. Parmi les témoins figure le comte de Looz. — *Datum Colonie, IIII kalend. septembris, regni nostri anno primo.* 1298 29 août.

Lacomblet, *Urkundenbuch für die Geschichte des Niederrheins*, t. II, p. 591.

Robert, fils aîné du comte de Flandre, annonce à son père que lui et son frère Jean sont tombés malades en Italie, que Jean s'était guéri, mais qu'il se 1298 août.

trouve de nouveau retenu par la maladie, à Lausanne. Il engage le comte Guy à écrire à Rome pour obtenir la prolongation de son délai d'appel.

En français. Baron Kervyn de Lettenhove, *Études sur l'histoire du XIIIe siècle*, p. 51. — Migne, *S. Bernardi opera omnia*, t. IV, col. 1876. — Voir Jules de Saint-Genois, *Inventaire des chartes des comtes de Flandre*, p. 304.

1298
9 septembre.

Albert, roi des Romains, confirme à Jean, duc de Brabant, les priviléges qui lui avaient été attribués par ses prédécesseurs, les empereurs et rois Philippe, Frédéric II, Henri, Rodolphe et Adolphe. — *Datum Colonie, anno Domini M. CC. XCVIII, quinto ydus septembris, indictione XI, regni nostri anno primo.*

De Ram, *Dynteri chronica Brabantiæ*, t. II, p. 676.—Avec la date : *quinto kalendas decembris* (27 novembre) dans Butkens, *Trophées de Brabant*, t. I, preuves, p. 135. — Lünig, *Codex Germaniæ diplomaticus*, t. II, col. 1157. — De Ram, *loc. cit.*, t. II, pp. 472 et 738.

1298
9 septembre.

Robert, fils aîné du comte de Flandre, et son frère Jean, seigneur de Namur, rappellent à maître Jacques Bieck et à sire Michel As Clokètes divers points sur lesquels ils doivent insister en la cour de Rome, afin d'obtenir du pape une solution favorable aux intérêts de leur père. — *Escrit à Baume, le mardi après le Nativité Nostre-Dame.*

Baron Kervyn de Lettenhove, *Études sur l'histoire du XIIIe siècle*, p. 52. — Migne, *S. Bernardi opera omnia*, t. IV, col. 1876. — Voir Jules de Saint-Genois, *Inventaire des chartes des comtes de Flandre*, p. 295.

1298
13 septembre.

L'official de Térouane atteste que frère A., moine de l'abbaye des Dunes, procureur de ce monastère, a protesté contre la perception du décime sur les biens ecclésiastiques, accordée au roi de France par les abbés de l'ordre de Cîteaux. — *Anno Domini M. CC. nonagesimo octavo, sabbato post Nativitatem beatæ Mariæ.*

Baron Kervyn de Lettenhove, *Codex Dunensis*, p. 294.

1298
15 septembre
environ.

Lettre du comte Guy au roi d'Angleterre, Édouard, par laquelle il réclame l'appui de ce monarque, insiste sur la non-exécution d'un accord qui venait d'être conclu à Arras, « le mardi des octaves de la Madeleine ; » annonce, d'après ce que lui a dit le seigneur de Fauquemont, l'intention du roi d'Allemagne de s'allier avec Édouard et Guy, etc.

En français. Baron Kervyn de Lettenhove, *Études sur l'histoire du XIIIe siècle*, p. 56. — Migne, *S. Bernardi opera omnia*, t. IV, col. 1880. —Varenbergh, *Histoire des relations diplomatiques entre le comté de Flandre et l'Angleterre*, p. 196.

Statuts de la corporation des ouvriers et monnayeurs de Namur, tels qu'ils furent acceptés par eux, pour être tenus fermement par eux et leurs successeurs.— *Ce fut fait et donneit en l'an de grasce mil deus cens nonante et wit, le jour de le feste Saint Lambiert, en mois de septembre.* 1298 17 septembre.

Galliot, *Histoire de la ville et province de Namur*, t. VI, p. 47. — De Reiffenberg, *Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, etc.*, t. I, p. 52. — *Revue de la numismatique belge*, 1re série, t. I, p. 47. — Jules Borgnet, *Cartulaire de la commune de Namur*, t. I, p. 151.

Jean, duc de Brabant, etc., à la demande du chevalier Walter de Berchem, l'autorise à céder en échange aux religieux de Saint-Bernard une partie des biens qu'il tient en fief du duc. — *Datum anno Domini millesimo ducentesimo nonagesimo octavo, feria quinta ante festum sancti Michaelis.* 1298 25 septembre.

Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique, t. V, p. 61.

Philippe, roi des Français, à la demande de l'universalité des habitants de la châtellenie de Bourbourg, confirme les coutumes, lois, priviléges et droits de cette juridiction et abolit la coutume qui n'admettait pas ceux qui avaient frappé quelqu'un du couteau ou de la massue dite *turcoise* à prouver qu'ils avaient été obligés de se défendre. — *Actum apud Sanctum Germanum in Laia, anno Domini millesimo ducentesimo nonagesimo octavo, mense septembris.* 1298 septembre.

De Coussemaker, *Essai historique sur le Hoop*, p. 25.

Guy, comte de Flandre et marquis de Namur, octroie à son fils Jean de Namur tous les hommages du comté de Namur et mande à ses hommes et féaux et aux échevinages et communes du comté, de prêter à son fils hommage et fidélité. — ..... *Faites et données l'an de grâce M. CC. XCVIII, lendemain dou jour Saint Remy.* 1298 2 octobre.

De Reiffenberg, *Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, etc.*, t. I, p. 121.— Voir les *Bulletins de la Commission royale d'histoire*, 3me série, t. V, p. 78, et Jules Borgnet, *Analyses des chartes namuroises qui se trouvent à Lille*, p. 42.

Jean de Namur consent à ce que son père Guy jouisse dans le comté de Namur des droits de présentation et de patronat que celui-ci s'était réservés en 1298 2 octobre.

établissant son fils Jean gouverneur du comté. — ..... *Faites et données l'an de grâce M. CC. XCVIII, lendemain dou jour Saint Remy.*

De Reiffenberg, *Monuments pour servir à l'histoire de la province de Namur, etc.*, t. I, p. 121. — Voir les *Bulletins de la Commission royale d'histoire*, 3me série, t. V, p. 78, et Jules Borgnet, *Analyses des chartes namuroises qui se trouvent à Lille*, p. 42.

1298
2 octobre.

Jean de Namur, fils du comte Guy, consent à ce que Guy, son frère, soit adhérité du château de Faing et de ses dépendances, et s'oblige à payer au seigneur de Berlaimont le prix d'achât de ce château, et à assigner à son frère Henri certaines terres en Flandre à la volonté de son père Guy. — ..... *Faites et données..... en l'an de grâce M. CC. XCVIII, lendemain dou jour Saint Remi.*

De Reiffenberg, *Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, etc.*, t. I, p. 122. — Voir les *Bulletins de la Commission royale d'histoire*, 3me série, t. V, p. 78, et Jules Borgnet, *Analyses des chartes namuroises qui se trouvent à Lille*, p. 42.

1298
4 octobre.

Convention matrimoniale conclue entre Jean de Louvain, seigneur de Herstal et de Montcornet, et la comtesse Félicité de Luxembourg, sœur du comte Henri de Luxembourg. Celui-ci promet à sa sœur une somme de neuf mille livres tournois. — *Che fut fait à Brousselle, en la maison Jehan le Vairier, l'an de grasce mil deus cens quatre vins et dis uit, le samedi après la feste Saint Remi, et chief décembre* (*d'octembre?*).

Wolters, *Codex diplomaticus Lossensis*, p. 179.

1298
6 octobre.

Acte constatant que Guillaume Masch, Gilles son frère, les enfants de Boidin Masch, et Heilesoete, fille de leur sœur, en qualité d'héritiers de maître Volker Masch, ont renoncé à l'héritage de celui-ci et reconnu avoir reçu des exécuteurs testamentaires de maître Masch la somme de deux cents livres tournois. — *Dit was ghedaen..... int jaer Ons Heren doe men screef M. CC. ende achte ende neghentech, in de maent van octembre, smandaghes vor sente Denis dach.*

Serrure, *Vaderlandsch museum voor Nederduitsche letterkunde, enz.*, t. V, p. 291.

1298
14 octobre.

Le duc de Brabant déclare que les habitants d'Anvers ayant décidé d'entourer leur ville d'une nouvelle enceinte, il les autorise à imposer des taxes, pour cet objet, sur toutes les personnes habitant à l'intérieur de l'enceinte projetée. —

Datum anno Domini M. ducentesimo nonagesimo octavo, die Martis ante festum beati Luce.

Diercxsens, *Antverpia Christo nascens et crescens*, t. I, p. 348. — Mertens et Torfs, *Geschiedenis van Antwerpen*, t. II, p. 505.

Acte passé par-devant le bailli et les échevins de l'*Oostambacht* d'Ypres et constatant que les parents de Masch ont renoncé à leurs droits sur vingt-trois bonniers de terres situés à Isenghien, qui avaient appartenu à maître Volker Masch. — *Dit was ghemaect int jaer Ons Heren M. CC. ende XCVIII, sdicendaghes na sente Deniis dach.* 1298 14 octobre.

Serrure, *Vaderlandsch museum voor Nederduitsche letterkunde, enz.*, t. V, p. 293.

Albert, roi des Romains, déclare que Frédéric ou Ferry, duc de Lorraine, a pris en fief de l'Empire le village d'Yve, où il a été autorisé à battre monnaie. —*Datum XII kal. novembris, anno Domini M. CC. XCVIII, indictione XII, regni vero nostri anno primo.* 1298 20 octobre.

Baleicourt, *Traité historique et critique sur l'origine et la généalogie de la maison de Lorraine*, p. LXXXXVIII. — Rousset, *Supplément au Corps diplomatique*, t. I, p. 176. — Chalon, *Les seigneurs de Florennes et leurs monnaies*, p. 29.

Le chevalier Gilles de Kruyninghen promet à son seigneur, Jean, comte de Hollande, de le défendre contre tous et de toute manière. — *Gedaen ende gemaect des manendaghes na sente Luycs dach des evangelisten, in 't jaer Ons Heeren duysent twee hondert negentich ende acht.* 1298 20 octobre.

Van Mieris, *Charterboek der graaven van Holland*, t. I, p. 599. — Van den Bergh, *Oorkondenboek van Holland en Zeeland*, t. II, p. 476.

Raoul de Clermont, lieutenant du roi de France, donne à Hugues Li Flamencs, pour le dédommager des pertes qu'il a subies, le manoir que le roi avait fait construire à Gravelines et les biens que Clai ou Nicolas Soef possédait dans la paroisse de Saint-Georges. — *Faites et dounées à Lille, le mardi après le Saint Luc, l'an de grâce mil CC. nonante wit.* 1298 21 octobre.

De Coussemaker, *Documents historiques sur la Flandre maritime*, 3me fascicule, p. 74.

Acte de la publication faite dans la grande église de Damme par Gilles Scellinc, procureur de Jacques de Deynze, prévôt de Notre-Dame de Bruges, et des 1298 21 octobre.

abbayes, chapitres, etc., du comté de Flandre, de l'appel fait au saint-siége contre le roi Philippe, qui voulait lever des décimes en Flandre. — *Anno Nativitatis ejusdem millesimo ducentesimo nonagesimo octavo, indictione duodecima, die vicesima prima mensis octobris, immediate post vesperas in majori ecclesia de Dam.*

Ignace de Coussemaker, *Documents inédits relatifs à la ville de Bailleul*, t. I, p. 51.

1298 22 octobre. Thierri Luf de Clèves, seigneur de Hülchrath, et Élisabeth, sa femme, vendent à leur frère, Thierri, comte de Clèves, et à sa femme, Marguerite de Kiburch, le domaine de Hülchrath et ses dépendances. Ce diplôme fut signé par plusieurs nobles et, entre autres, par Jean, seigneur de Kuyk; Jean, seigneur de Heusden, etc.—*Int Jar Unses Heren als men scrift dusent twey hundert inde achte inde negentich, up sente Severins avende.*

Lacomblet, *Urkundenduch für die Geschichte des Niederrheins*, t. II, p. 594.

1298 25 octobre. Le duc de Brabant, Jean, promet à Guillaume, évêque d'Utrecht, de le défendre contre le comte de Hollande, et déclare qu'en cas de contestation avec le prélat, il s'en rapportera à l'avis du sire de Kuyk et de Florent Berthout. — *Ghemaect ende ghegheven als men screef de jaer van der incarnacien Ons Heren M. CC. achte ende neghentech, des saterdaghes vor sente Symon (en) Juden daghe.*

Stallaert, *Geschiedenis van Jan den eersten, van Braband*, t. I, p. 323. — Van den Bergh, *Oorkondenboek van Holland en Zeeland*, t. II, p. 476.

1298 25 octobre. Jean, fils du comte de Flandre, confirme la concession en fief et hommage que son père Guy avait faite de cent vingt livrées de terres en faveur de Gilles, seigneur de Berlaimont. – ..... *Faites et données l'an de grâce M. CC. XCVIII, le samedi devant le Saint Symon et Saint Jude.*

De Reiffenberg, *Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, etc.*, t. I, p. 300.

1298 octobre. Contrat de mariage de Guyot, fils de Hugues de Châtillon, comte de Blois et seigneur d'Avesnes, avec Marguerite, fille du comte de Valois.—*A St-Germain en Laye, l'an M. CC. XCVIII, en octobre.*

Fragment dans Du Chesne, *Histoire généalogique de la maison de Chastillon-sur-Marne*, preuves, p. 96.

Philippe, roi de France, et Guy, comte de Flandre, sur la proposition de l'archevêque de Bourges et de l'élu de Compostelle, s'accordent pour consulter le souverain-pontife au sujet de gages et de sûretés relatifs à la paix conclue peu de temps auparavant, et pour prolonger jusqu'aux grandes Pâques prochaines la trêve qui cessait à la Toussaint. 1298 octobre?

Fragment dans Jules de Saint-Genois, *Inventaire des chartes des comtes de Flandre*, p. 294.

Le comte Guy détermine, après enquête, les limites qui séparent, à Tamise, sa juridiction de celle de l'abbaye de Saint-Pierre, de Gand, et quelles sont ses prérogatives et celles de l'abbé et des religieux du monastère. — *Faites le jour de le fieste Toussains, en l'an de grace M. CC. XCVIII.* 1298 1er novembre.

Van Lokeren, *Chartes et documents de l'abbaye de Saint-Pierre, à Gand*, t. I, p. 458.

Le comte Guy déclare que les tenanciers de Simon de Delsendonk sont tenus de payer les taxes à Tamise avec ceux de l'abbaye de Saint-Pierre, de Gand. — *Faites et donées à Pethenghem, en l'an de grace M. CC. XCVIII, le lundi après le jour des Ames.* 1298 3 novembre.

Van Lokeren, *Chartes et documents de l'abbaye de Saint-Pierre, à Gand*, t. I, p. 459.

Jean, duc de Brabant, etc., défend à ses officiers de prélever aucune exaction ou taxe sur les chariots, chevaux, etc., appartenant aux frères de l'hôpital de Saint-Jean, de Jérusalem, ni d'exiger d'eux aucune corvée, ce privilége leur ayant été accordé par son père, son aïeul et ses autres ancêtres. — *Datum Lovanii, die Jovis post festum Omnium Sanctorum, anno Domini millesimo CC. nonagesimo octavo.* 1298 6 novembre.

Priviléges des chevaliers de Malte, accordés par les souverains des Pays-Bas, p. 5. — Miræus et Foppens, *Opera diplomatica*, t. III, p. 148. — Fragment dans De Villers, *Inventaire des archives des commanderies belges de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem*, p. 150.

Sentence prononcée par Jean d'Avesnes, comte de Hainaut, au sujet des méfaits dont les West-Frisons se sont rendus coupables envers le comte de Hollande; elle stipule le payement par les West-Frisons d'une amende s'élevant à dix-huit mille livres de Hollande. — *Ghegheven in den Haghe, des vridaghes na Alderheyleghendach, int jair Ons Heren M. CC. tneghentich ende achte.* 1298 7 novembre.

Van den Bergh, *Oorkondenboek van Holland en Zeeland*, t. II, p. 477.

1298
9 novembre.

Gilles de le Hove déclare avoir appendu son sceau à l'acte par lequel il a vendu un bois à l'abbaye de Cambron. — *L'an M. CC. IIII^xx et XVIII, le diemenche devant le Saint Martin.*

De Smet, *Cartulaire de l'abbaye de Cambron*, p. 187.

1298
12 novembre.

Gérard de Luxembourg, seigneur de Durbuy, qui avait commencé à faire battre monnaie à Durbuy, renonce à ce droit, sur les réclamations de l'évêque de Liége, Henri (*lisez* Hugues), et du comte de Luxembourg, Henri. — *Faites et donées l'an de grasse mil dois cens quatre vins et dis wit, le merkedi après le feste Sain Martin en yver.*

Revue de la numismatique belge, 3me série, t. IV, p. 362. — Pinchart, *Documents numismatiques*, p. 6.

1298
17 novembre.

Guy, comte de Flandre et marquis de Namur, voulant indemniser le chevalier Guy de Sinneghem des pertes qu'il a éprouvées à la guerre, lui assigne une rente annuelle de quatre cents livres de Flandre. — *Faites et dounées à Donze, l'an de grâce mil deus cens quatre vins et dis et wit, le lundi après le jour de la fieste Saint Martin en yvier.*

De Coussemaker, *Documents historiques sur la Flandre maritime*, 3me fascicule, p. 99.

1298
19 novembre.

Albert, roi des Romains, déclare, qu'à la demande de Henri, comte de Luxembourg, il l'a autorisé à établir dans la ville de ce nom des foires annuelles, qui commenceront à l'Ascension et dureront six semaines; il ajoute que ceux qui les fréquenteront ne pourront être molestés. — *Datum apud Nurunberch, XI kalend. decembris, indictione XII, anno Domini millesimo ducentesimo nonagesimo octavo, regni vero nostri X^mo* (sic).

Publications de la Société pour la recherche et la conservation des monuments historiques dans le grand-duché de Luxembourg, t. VII, p. 205.

1298
27 novembre.

Robert, comte d'Artois, déclare que l'abbaye de Clairmarais ne pourra recevoir aucun préjudice en ses droits de ce qu'il a fait ouvrir les digues du vivier de Ruhout ou de la Candelle, à l'occasion de la fête qui a été donnée à Hesdin au roi et à la reine de France. — *Douné à Hesding, le joedi devant le feste S. Andrieu, l'an de grace M. CC. XCVIII.*

Fragment dans les *Mémoires de la Société des antiquaires de la Morinie*, t. XI, p. 376.

Sentence arbitrale, prononcée par Raoul de Clermont, connétable de France, à propos de la contestation qui s'est élevée entre Geldolphe de Bruges, seigneur de la Gruuthuse, et les échevins de Bruges, au sujet de la vente de la bière étrangère pendant les foires de cette ville. — *Ce fu fait à Bruges, l'an de grace mil deus cens quatre vins dis huit, le vigile de le Saint Andry apostre.* 1298 29 novembre.

Warnkönig et Gheldolf, *Histoire de la Flandre*, t. IV, p. 299. — Voir Gilliodts-Van Severen, *Inventaire des archives de la ville de Bruges*, t. I, p. 58.

Jean, duc de Brabant, etc., déclare que l'abbaye de Burtscheid et ses mandataires sont exempts de tonlieux à Gulpen et à Dobach. — *Datum anno Domini M. CC. XCVII, in die beati Andree apostoli* 1298 30 novembre.

De Ram, *Dynteri chronica Brabantiæ*, t. II, pp. 467 et 736.

Jugement arbitral, prononcé par Raoul de Clermont, connétable de France, terminant le débat qui s'est élevé entre Isabelle de la Wastine et son fils Jean, seigneur de Ghistelles, et les échevins et bourgeois de Bruges, à propos d'un droit sur le vin du Rhin, que les premiers prétendaient leur être dû. — *Ce fu fait à Bruges, le premier jour de décembre, en l'an de gracie M. CC. et IIII^xx et dis et huit.* 1298 1er décembre.

Warnkönig et Gheldolf, *Histoire de la Flandre*, t. IV, p. 302. — Voir Gilliodts-Van Severen, *Inventaire des archives de la ville de Bruges*, t. I, p. 58.

Raoul de Clermont, gardien pour le roi de France de la terre de Flandre, donne à Gilles de Haveskerke, seigneur de Watten, la juridiction et les biens que le comte Guy possédait à Lederzeele, Broxeele, Rubroucq et Volkerinchove. — *Faites et dounées à Bruges en Flandres, l'an de grâce mil CC. IIII^xx et XVIII, le premier jour de décembre.* 1298 1er décembre.

De Coussemaker, *Documents historiques sur la Flandre maritime*, 3me fascicule, p. 69.

Vidimus, donné par l'abbé d'Inde, du bref du pape Boniface dirigé contre ceux qui détiennent les biens du monastère de Burtscheid. — *Datum anno Domini millesimo ducentesimo nonagesimo octavo, in crastino B. Andree apostoli.* 1298 1er décembre.

Quix, *Geschichte der ehemalige Reichs-Abtei Burtscheid*, p. 296.

1298
6 décembre.

Rase de Gavre, seigneur de Breda et de Liedekerke, d'après la déclaration de ses hommes de fief, détermine la juridiction et les droits appartenant aux religieux de Saint-Bernard dans leurs possessions près de Breda. — *Datum anno Domini millesimo ducentesimo nonagesimo octavo, in die beati Nicolai episcopi et confessoris.*

Gramaye, *Antiquitates Bredanae*, p. 46. — Miræus et Foppens, *Opera diplomatica*, t. II, p. 875.

1298
6 décembre.

Jean Hubrecht, bourgeois de Bruges, cède à l'abbaye de Cambron une rente annuelle de sept et demi ou huit deniers de Flandre, à prélever sur un terrain situé à Bruges, dans la *Holestraetkin* et où se trouvent les chambres de Jean Oem. — *Dit was gedaen anno Domini M. CC. XCVIII, up Sente Niclaus daghe.*

De Smet, *Cartulaire de l'abbaye de Cambron*, p. 538.

1298
9 décembre.

Albert, roi des Romains, à l'exemple des rois Philippe II et Henri VII, confirme aux Liégeois les coutumes, droits et libertés que leur avait octroyés Albert, évêque de Liége. — *Datum apud Nurembergh, V idus decembris, indictione XII, anno Domini M. CC. nonagesimo octavo, regni vero nostri anno primo.*

Foullon, *Historia Leodiensis*, t. II, p. 391. — Voir *Liste chronologique des édits et ordonnances de la principauté de Liége*, p. 28. — Stanislas Bormans, *Inventaire chronologique des paweilhars de Liége*, p. 24.

1298
9 décembre.

Gérard de Saint-Mard et Isabelle, sa femme, donnent à l'abbaye d'Orval leur part de la menue dîme de Vieux-Virton. — *En l'an que li milliares courroit par mil CC. et IIII^{xx} et deix eiut, le mardi apriès le feste saint Nicolais en décembre.*

Goffinet, *Cartulaire de Clairefontaine*, p. 97.

1298
19 décembre.

Statut dressé par les échevins, les jurés et d'autres bourgeois de Bruges, réunis au nombre de soixante-huit, statut par lequel ils déterminent le mode à suivre pour le renouvellement annuel des bourgmestres, des échevins, des jurés et des trésoriers de la ville.— *Che fu fait en l'an del incarnation Nostre Signeur mil deus cens quatre vins et dis et wit, le venredi devant le jour de Noël.*

Warnkönig et Gheldolf, *Histoire de la Flandre*, t. IV, p. 304. — Voir Gilliodts-Van Severen, *Inventaire des archives de la ville de Bruges*, t. I, p. 59.

Thomas de Lille, chevalier, seigneur de Fresne et de Blaringhem, donne à Waleran de le Haye, pour le tenir en fief, un terrage se prélevant près du château de Fresne.— *Ce fu faict l'an del incarnation Nostre Seigneur Jhesu Crist mil deux cent quatre vingt et XVIII, el mois de decembre, par les quatre jours dou Noel.* 1298 28 décembre.

Van der Haer, *Les chastelains de Lille*, p. 219.

Philippe, roi de France, confirme aux habitants de Bergues leurs lois, coutumes et priviléges, et déclare que celui qui a tué quelqu'un en se défendant ne sera point réputé homicide, si le fait peut être prouvé par témoins. — *Datum apud Sanctum Germanum in Laya, anno Domini M. CC. XCVIII.* 1298.

Fragment dans De Meyere, *Commentarii sive annales rerum Flandricarum*, fol. 87.

Arrêt du Parlement de Paris, par lequel cette cour se réserve la décision de deux procès concernant l'abbaye de Saint-Vaast, d'Arras. — *In pallamento, anno Domini M. CC. XCVIII.* 1298.

Beugnot, *Les Olim*, t. II, p. 420.

Lettres de non-préjudice accordées aux Gantois par le comte Guy, qui avait nommé son varlet, Jean d'Alost, aux fonctions d'amman de cette ville, quoiqu'il n'y fût pas bourgeois. — *L'an de grasse mil deus cens quatre vins dis et wit.* 1298.

Fragment dans Van Duysè, *Inventaire analytique des chartres de la ville de Gand*, p. 71.

Jean Berthout, seigneur de Malines, donne à Jean Sanders le quart des cens de Hagelsteen (à Schelle), avec toutes leurs dépendances, et s'y réserve seulement la haute justice. — *Datum anno Domini M. CC. XCVIII.* 1298.

Fragment dans Le Roy, *Notitia marchionatus Sacri Romani imperii*, p. 255.

Aleyde de Guines, veuve du sire de Malines, déclare avoir reçu de sire Hugues Van Vulrestraeten, bourgeois de Gand, la somme de trente livres parisis, pour dixième ou droit d'acquisition d'un fief. — *Dit was gedaen in het jaer Onses Heeren M. CC. XCVIII.* 1298.

Fragment dans Butkens, *Trophées de Brabant*, t. II, p. 66. — En français dans Du Chesne, *Histoire généalogique des maisons de Guines, etc.*, preuves, p. 303.

1298. Décisions prises par le chapitre général de l'ordre de Cîteaux, en l'année 1298 : — On y prescrit quelques mesures pour le payement de la taxe établie afin de couvrir les frais occasionnés par la défense des libertés de l'ordre, notamment dans les diocèses de Cologne, de Trèves, de Cambrai, de Tournai, etc. — *Statuta anni M. CC. XCVIII.*

Martene et Durand, *Thesaurus anecdotorum*, t. IV, col. 1493.

1298. Appel adressé par le procureur du monastère de Zoetendale au saint-siége contre la levée de la subvention accordée au roi de France; cet appel est motivé sur les torts causés par ce monarque au pays, qu'il a envahi et ravagé. L'appel date du temps des trèves entre le roi et le comte de Flandre.

En latin. Baron Kervyn de Lettenhove, *Codex Dunensis*, p. 209.

1285-1298. P., archevêque de Reims, avec le consentement des évêques de Soissons et de Cambrai, ordonne la levée d'un vingtième et d'un centième sur les revenus du clergé, pour faire face aux dépenses d'un procès soutenu en la cour de Rome contre les Frères mineurs. — *Datum et actum Remis.....*

Baron Kervyn de Lettenhove, *Codex Dunensis*, p. 287.

1297-1298. Guy, comte de Flandre et marquis de Namur, voulant terminer les débats qui se sont élevés entre lui, d'une part, et les échevins, les conseillers et les vagues de Gand, d'autre part, règle différents points concernant l'administration de la justice dans cette ville. — *Données en l'an de grace mil et.... cent....*

Beugnot, *Les Olim*, t. II, p. 22. Voir *Ibidem*, p. 857.

1298 environ. Renaud, comte de Gueldre, promet de payer soixante mille livres de petits noirs tournois qu'il doit au comte de Flandre, conformément à la décision arbitrale du duc de Brabant, des comtes de Juliers et de la Mark, des seigneurs de Fauquemont et de Kuyk. Parmi les témoins de cette charte figure Wicbold, archevêque de Cologne.

Fragment dans Jules de Saint-Genois, *Inventaire des chartes des comtes de Flandre*, p. 292, où se trouve aussi (p. 293) l'analyse de la décision des arbitres.

1298 environ. Acte constatant qu'une pension viagère a été accordée par l'abbé de Ter-Doest à maître Denis, chanoine et écolâtre de Cassel, prévôt de Thourout, à condition que celui-ci assiste l'abbé de ses conseils. — *Datum.....*

Baron Kervyn de Lettenhove, *Codex Dunensis*, p. 386.

1299.

L'abbé et les religieux de Cambron, d'une part, et Arnoul Li Ardenois, seigneur de Florenville, d'autre part, acceptent sire Guillaume de Condé, seigneur de Morialmé, et sire Othon, seigneur de Trazegnies, pour arbitres de leur différend au sujet de la nomination du maire d'Ormeignies. Les arbitres décident que celui-ci sera choisi par les parties de commun accord. — *Che fu fait à Ormignies, l'an de grasse M. CC. IV^xx et XVIII, le diemenche apriès le Circoncision.* 1299 4 janvier.

De Smet, *Cartulaire de l'abbaye de Cambron*, p. 398.

Les échevins de Bruges attestent que sire Jean Hubrecht, bourgeois de cette ville, a cédé à l'abbaye de Cambron tous ses droits sur le terrain où se trouvaient les chambres (ou la halle) de Jean Oem. — *Ghedaen anno Domini millesimo M CC. XCVIII, in dertien daghe na medewintre.* 1299 6 janvier.

De Smet, *Cartulaire de l'abbaye de Cambron*, p. 533.

Lettres de non-préjudice accordées par le comte Guy aux avoué, échevins et communauté d'Ypres, qui avaient autorisé le comte à battre monnaie dans leur ville. — *Faites et dounées à Petinghiem, l'an mil deus cens quatre vins diis et wyt, le venredi après le Typhane.* 1299 16 janvier.

Messager des sciences et des arts de la Belgique, t. I, p. 55. — Gaillard, *Recherches sur les monnaies des comtes de Flandre*, pièces justificatives, p. 13.

Traité conclu entre Guy, comte de Flandre, et Jean, duc de Brabant, par lequel celui-ci consent à ce que le premier s'allie avec Jean, comte de Hollande. — *Le lundy avant la Chandeleur.* 1299 26 janvier.

Fragment dans Van den Bergh, *Oorkondenboek van Holland en Zeeland*, t. II, p. 482. — Voir Jules de Saint-Genois, *Monuments anciens*, p. DCCCLXXX.

Raoul de Clermont, lieutenant du roi de France en Flandre, donne au chevalier Robert de Wendin, en récompense de ses services, une rente annuelle de trois cents livres parisis, à prélever sur la recette de Flandre. — *Faites et dounées à Courtray, le joedi devant le fieste de Purisfication Nostre Dame, l'an de grâce mil CC. nonante wit.* 1299 29 janvier.

De Coussemaker, *Documents historiques sur la Flandre maritime*, 3me fascicule, p. 86.

1299
29 janvier.

Raoul de Clermont, lieutenant du roi de France en Flandre, pour indemniser de ses pertes Jean de Hangest, lui assigne une rente annuelle de cinq cent vingts livres, à prélever sur la recette de Flandre. — *Dounées à Courtray, le joedy devant la Chandelierie, l'an de grâce mil CC. nonante wit.*

De Coussemaker, *Documents historiques sur la Flandre maritime*, 3me fascicule, p. 91.

1299
29 janvier.

Raoul de Clermont, lieutenant du roi de France, donne au chevalier Baudouin d'*Arsebruech*, pour le récompenser de ses services et le dédommager de ses pertes, cent quatre-vingt-six livres de rente annuelle, à prélever sur la recette de Flandre. — *Faites et dounées à Courtray en Flandres, le joedi devant le Purification Nostre Dame, l'an de grâce mil CC. quatre vins et dis et wit.*

De Coussemaker, *Documents historiques sur la Flandre maritime*, 3me fascicule, p. 78.

1299.
janvier.

Jean de Neuville, prévôt de Soignies, chanoine de Lille et de Mons, renouvelle sa fondation d'une chapellenie en l'église de Flines. — *Datum anno Domini millesimo ducentesimo nonagesimo octavo, mense januario.*

L'abbé Hautcœur, *Cartulaire de l'abbaye de Flines*, t. I, p. 380.

1299
janvier.

Le justicier Nicolas, fils de dame Hélot, et les échevins d'Arlon attestent que Hennequin Zinckeri, sa femme et leurs enfants ont vendu à l'abbaye de Claire-Fontaine tout ce qu'ils possédaient à Hovelingen, à Elvingen et à Sacul. — *Ce fu fait et donneit en l'an que le milliars corroit par mil et deus cens und quatre vins et XVIII ans, ou mois de genvier.*

Goffinet, *Cartulaire de Clairefontaine*, p. 97.

1299
janvier.

Acceptation, par l'abbesse Jeanne et les religieuses de Flines, de la fondation d'une chapellenie dans ce monastère par Jean de Neuville, prévôt de Soignies. — *Datum anno Domini millesimo ducentesimo nonagesimo octavo, mense januario.*

L'abbé Hautcœur, *Cartulaire de l'abbaye de Flines*, t. I, p. 380.

1299
2 février.

Jean, comte de Hollande et de Zélande, déclare qu'il a promis aux bourgeois de Zierikzée de les protéger et d'observer leurs priviléges. — *Actum M. CC. IIC, op Lichtmissen dagh.*

Van Mieris, *Charterboek der graaven van Holland*, t. I, p. 591. — Van den Bergh, *Oorkondenboek van Holland en Zeeland*, t. II, p. 482. — La même pièce se retrouve dans les mêmes auteurs (Van Mieris, p. 581; Van den Bergh, p. 447) avec la date du même jour de l'année 1297 (M. CC. XCVI ou 1296, ancien style).

Bohémond, archevêque de Trèves, incorpore et annexe au monastère du Val-Sainte-Marie, de Trèves, l'église de Schifflingen, sur laquelle cette abbaye avait déjà le droit de patronat. — *Datum anno Domini M. CC. LXXXXVIII, feria sexta post Purificationem B. Mariæ Virginis.* 1299 6 février.

Bertholet, *Histoire du duché de Luxembourg*, t. V, preuves, p. LXXIX.

Projet d'alliance défensive et offensive entre Guy, comte de Flandre, et Jean, comte de Hollande. Chaque comte promet d'amener à son allié, pour le défendre contre le roi de France, cinq cents cavaliers, tant chevaliers que sergents, et dix mille fantassins, qui recevront par jour, pour solde : le comte lui-même cent livres de tournois, chaque baronnet quarante sous, chaque chevalier vingt sous, chaque écuyer ou sergent dix sous et chaque fantassin trois sous; si l'un des comtes n'appelle pas l'autre à son secours, celui-ci ne devra fournir que huit mille piétons. Le comte de Flandre déclare rester neutre dans la guerre entre le duc de Brabant et le comte de Hollande. 1299 11 février?

En latin. Van den Bergh, *Gedenkstukken tot opheldering der Nederlandsche geschiedenis*, t. Ier, p. 70, et *Oorkondenboek van Holland en Zeeland*, t. II, p. 483.

Traité d'alliance conclu entre Guillaume de Flandre, agissant au nom du comte, son père, et le comte de Hollande. Ce traité reproduit les dispositions du projet cité ci-dessus, mais se tait sur la neutralité au sujet de la querelle entre le Brabant et la Hollande et exempte le comte de ce dernier pays et ses descendants de toute sujétion féodale envers la Flandre au sujet des cinq îles à l'ouest de l'Escaut, à savoir Walcheren, Zuid-Beveland, Borselen, Noord-Beveland et *Wolfaerddike*. — *En l'an Nostre Signeur mil CC. nonante wuit, le merkedi après les octaves de Notre Dame de le Candeler.* 1299 11 février.

Kluit, *Historia critica comitatus Hollandiæ et Zeelandiæ*, t. II, p. 983. — Van den Bergh, *Oorkondenboek van Holland en Zeeland*, t. II, p. 485.

Le roi Albert déclare que pour tout bien assujetti à payer l'impôt (*stura seu precaria*) on doit continuer à le payer, quelle que soit la personne qui en fasse l'acquisition. — *Datum apud Franckinfort, XV kalend. martii, indictione XII, anno Domini M. CC. XCIX, regni vero nostri anno primo.* 1299 15 février.

Goldast, *Collectio consuetudinum imperialium, pars II*, p. 516. — Lünig, *Spicilegium ecclesiasticum*, t. I, p. 175.

1299 15 février. Le roi Albert prie instamment le duc de Brabant de prendre sous sa protection l'abbé et les religieux du monastère de Saint-Michel, d'Anvers. — *Datum in Franchenfourt, XV kal. martii, anno Domini M. CC. LXXXX nono, regni vero nostri anno primo.*

Böhmer, *Acta imperii selecta*, p. 395.

1299 16 février. Le chevalier Nicolas de Kats déclare s'être constitué caution envers Jean, comte de Hollande, de tout ce dont Jean de Renesse peut lui être redevable. — *Die ghegheven was in 't jaer Ons Heeren duusent twee hondert neghentich ende achte, des manendachs na sinte Valentyns dach, te Zandenburg.*

Van Mieris, *Charterboek der graaven van Holland*, t. I, p. 592. — Van den Bergh, *Oorkondenboek van Holland en Zeeland*, t. II, p. 487.

1299 19 février. Lettre écrite de Rome au comte Guy, dans laquelle on insiste pour qu'il envoie de ses nouvelles et des instructions à son correspondant, et qu'il fasse encore des instances en sa faveur auprès du pape et des cardinaux. — *Escrit à Lateran, le joesdi apriès le Septuagésime.*

Baron Kervyn de Lettenhove, *Études sur l'histoire du XIIIe siècle*, p. 58. — Migne, *S. Bernardi opera omnia*, t. IV, col. 1882.

1299 21 février. Accord conclu entre Roger, abbé de Saint-Ghislain, et Jean, curé de Wasmes, sur le différend qui existait entre eux au sujet des novales à percevoir sur un pré. — *Die sabbati ante festum quod dicitur ad catedram sancti Petri.*

Fragment dans les *Bulletins de la Commission royale d'histoire*, 1re série, t. XIV, p. 208. — Pinchart, *Analyses et extraits des archives des anciennes institutions judiciaires du Hainaut*, p. XVI.

1299 22 février. Guy, comte de Flandre, déclare qu'Everard, comte de Catzenelbogen, est devenu son vassal pour une rente annuelle de cent livres, à laquelle il doit ajouter deux cents livrées de terres allodiales; le comte lui donnera en échange de ces alleux deux mille livres tournois et recevra d'Everard la promesse d'être servi par celui-ci, surtout à la cour du roi des Romains. — *Datum anno Domini millesimo ducentesimo nonagesimo nono, in die beati Petri ad catedram.*

Kluit, *Historia critica comitatus Hollandiæ et Zeelandiæ*, t. II, p. 1000.

Le comte Guy inféode une rente semblable, aux mêmes conditions, au chevalier Albert, seigneur de Clingenberg. — *Datum anno Domini millesimo ducentesimo nonagesimo nono, in die beati Petri ad cathedram.* 1299 22 février.

Kluit, *Historia critica comitatus Hollandiæ et Zeelandiæ*, t. II, p. 1001.

Everard, comte de Catzenelbogen, accepte les conditions de l'inféodation stipulée plus haut (à la date du 22). — *Datum anno Domini millesimo ducentesimo nonagesimo nono, die Jovis post festum beati Petri ad catedram.* 1299 26 février.

Kluit, *Historia critica comitatus Hollandiæ et Zeelandiæ*, t. II, p. 1000. — Suit, p. 1004, un acte semblable d'Albert de Clingenberg.

Philippe, roi des Français, prend sous sa protection spéciale l'hôpital de Notre-Dame, de Lille, et ses biens. — *Actum apud Castrum novum, anno Domini millesimo ducentesimo nonagesimo octavo, mense februarii.* 1299 février.

Ordonnances des rois de France de la troisième race, t. IV, p. 318.

Sentence du parlement de Paris donnant gain de cause aux Tournaisiens dans leur contestation contre le comte de Hainaut, qui avait fait arrêter Gislebert de Gages, bourgeois de Tournai. — *Mense februarii, anno Domini M. CC. XCVIII.* 1299 février.

Beugnot, *Les Olim*, t. II, p. 428.

Accord conclu entre Guillaume, abbé de Saint-Denis en Broqueroie, et ses religieux, d'une part, et Jean Haubreghons, d'autre part, au sujet de l'étang de *Baulenghyen. — Faites et dounées l'an de grase M. CC. IIII^{xx} et XVIII, enl mois de février.* 1299 février.

Fragment dans les *Annales du Cercle archéologique de Mons*, t. X, p. 182. — De Villers, *Description analytique de cartulaires et de chartriers du Hainaut*, t. V, p. 182.

Albert, roi des Romains, confirme tout ce que son père, le roi Rodolphe, avait décrété en faveur de Jean, comte de Hainaut, pour autant que ses décisions ne fussent pas mises à néant par des actes contraires. — *Datum in Ulma, IIII nonas martii, anno Domini M. CC. nonagesimo nono.* 1299 4 mars.

Kluit, *Historia critica comitatus Hollandiæ et Zeelandiæ*, t. II, p. 1007.—Vinchant, *Annales de la province et comté de Hainaut*, t. VI, p. 71.

1299
4 mars.

Sentence d'Albert, roi des Romains, sur les différends que Guy, comte de Flandre, et Jean, comte de Hollande, avaient eus ensemble au sujet de la terre de Zélande et d'autres possessions. — *IV nonas martii.*

Kluit, *Historia critica comitatus Hollandiæ et Zeelandiæ*, t. II, p. 1004.

1299
6 mars.

Guy, comte de Flandre et marquis de Namur, déclare qu'il a donné de pleins pouvoirs à son fils aîné Robert et à Guillaume, son autre fils, pour négocier la paix avec Jean, comte de Hollande, et pour renoncer, en faveur de celui-ci, à ses droits d'hommage sur les îles de la Zélande. — *Datum anno Domini millesimo ducentesimo nonagesimo octavo, die Veneris post diem Cinerum.*

Van den Bergh, *Gedenkstukken tot opheldering der Nederlandsche geschiedenis*, t. I, p. 85, et *Oorkondenboek van Holland en Zeeland*, t. II, p. 489.

1299
9 mars.

Traité conclu entre Guy, comte de Flandre, ses fils Robert, Guillaume, Jean et Guy, d'une part, et, d'autre part, Jean, comte de Hollande, que les premiers exemptent de l'hommage dû pour la Zélande à condition de pouvoir reprendre et de conserver cet hommage si Jean meurt sans descendants en ligne directe et si la Hollande et la Zélande étaient dévolues à une ligne collatérale. — ..... *Lundy après les Brandons.*

Fragment dans Kluit, *Historia critica comitatus Hollandiæ et Zeelandiæ*, t. II, p. 992.

1299
11 mars.

Guy, comte de Flandre et marquis de Namur, voulant terminer le différend qui s'était élevé entre lui et son parent, Jean, comte de Hollande, renonce, pour lui et ses héritiers en faveur de Jean et de ses successeurs, pour autant qu'ils sont les descendants de Jean et de Guy lui-même, à l'hommage qu'il réclamait sur ce que Jean possédait à l'ouest de l'Escaut, et fait confirmer cette renonciation par ses fils et les principaux seigneurs de la Flandre. Il est stipulé que les collatéraux (ceci concerne surtout Jean d'Avesnes, comte de Hainaut) ne peuvent profiter de cette concession du comte de Flandre. — *Die ghegheven was de woensdaghes na grote vastenavonde als men screef dusent twe hondert neghentech ende achte.*

Van den Bergh, *Gedenkstukken tot opheldering der Nederlandsche geschiedenis*, t. I, p. 77, et *Oorkondenboek van Holland en Zeeland*, t. II, p. 487. — Fragment dans Kluit, *Historia critica comitatus Hollandiæ et Zeelandiæ*, t. II, pp. 992 et 993.

Raoul de Clermont, connétable de France, voulant récompenser le chevalier Walter de Bourbourg des services qu'il a rendus au roi de France, lui donne la mairie de Ghivelde, des terres et des rentes, le tout échu au roi pour cause de forfaiture. — *Che fu fait à Bruges, l'an de grace mil CC. quatre vins et dis et huit, ou mois de march, le venredi devant l'Anonciation Nostre Dame.* 1299 20 mars.

De Coussemaker, *Documents historiques sur la Flandre maritime*, 3me fascicule, p. 65.

Raoul de Clermont, lieutenant du roi de France, voulant dédommager de ses pertes messire Philippe du Bruech, lui assigne cinq cent quinze livrées douze sous de terres, par an, à tenir en fief du roi.—*Faites à Bruges, l'an de grâce M. CC. nonante et wit, le venredi devant le fieste Nostre Dame, en mars.* 1299 20 mars.

De Coussemaker, *Documents historiques sur la Flandre maritime*, 3me fascicule, p. 72.

Raoul de Clermont, voulant récompenser les services rendus au roi de France par Daniel de *Ghuynes* ou Guines, lui donne les revenus des biens appartenant à Heile, sa mère, et qui avaient été confisqués sur Henri dou Briard, second mari de cette dame. — *Che fu fait à Courtray en Flandres, en l'an de grâce mil CC. IIII^xx et XVIII, ou mois de march, le lundi devant le fieste del Annunciation Nostre Dame.* 1299 23 mars.

De Coussemaker, *Documents historiques sur la Flandre maritime*, 3me fascicule, p. 79.

Une dame nommée Jutte ou Judith et son fils Barthélemy constituent en faveur de Mathilde de Milenvorst une rente annuelle de quatre sous deniers, payable à la Saint-Martin. — *Datum anno Domini millesimo ducentesimo nonagesimo octavo, in vigilia Annunciationis beate Marie virginis.* 1299 24 mars.

Franquinet, *Beredeneerde inventaris der oorkonden van de abdy Kloosterrade*, p. 212.

Le pape Boniface VIII confirme tous les priviléges et immunités des moines de l'abbaye du Parc. — *Dat. Laterani, VIII kal. aprilis, pontificatus nostri anno quinto.* 1299 25 mars.

De Paepe, *Summaria chronologia insignis ecclesiæ Parchensis*, p. 129. — Sanderus, *Cœnobiarchia abbatiæ Parchensis*, p. 33, et *Chorographia sacra Brabantiae*, t. I, p. 188.

Jean, comte de Hollande et de Zélande et seigneur de Frise, déclare qu'il a accepté la renonciation, faite en sa faveur, par le comte Guy de Flandre, de 1299 27 mars.

l'hommage dû pour les terres sur l'Escaut, en Zélande : à savoir Walcheren, Zuid-Beveland, Borselen, Noord-Beveland et Wolphardsdijc, à condition toutefois que Jean laisse des héritiers en ligne directe, ceux de ses collatéraux auxquels serait dévolu le comté de Hollande ne devant pas jouir de cette renonciation — *Ghegheven te Biervliet, als men scrijft Ons Heren jaer dusentich twe hondert neghentich ende achten, des vridaghes na Onser Vrouwen dach in marthe.*

Kluit, *Historia critica comitatus Hollandiæ et Zeelandiæ*, t. II, p. 994. — Van den Bergh, *Gedenkstukken tot opheldering der Nederlandsche geschiedenis*, t. I, p. 87, et *Oorkondenboek van Holland en Zeeland*, t. II, p. 491. — Voir Jules de Saint-Genois, *Inventaire des chartes des comtes de Flandre*, p. 290.

1299 27 mars. Les comtes de Flandre et de Hollande déclarent que dans le traité d'alliance conclu entre les deux comtés sont comprises toutes les réclamations particulières, qui seront décidées à l'amiable par eux et leurs conseils. — *Ghegheven te Bierveliet, alse men scryft Onser Heren jar dusentech twee hondert neghentech ende achte, des vriedaechs na Onser Vrouwendach in maerte.*

Van den Bergh, *Gedenkstukken tot opheldering der Nederlandsche geschiedenis*, t. I, p. 91, et *Oorkondenboek van Holland en Zeeland*, t. II, p. 491.

1299 31 mars. Guy, comte de Flandre, donne à sire Jean Van Borselen, pour la tenir de lui en fief, une rente annuelle de cinquante livres de Flandre. — *De welke leteren waren ghegheven in Ons Heren jaer dat men schriift zyn Incarnation dusentich twe hondert neghentich ende achte, sdinxendaghes na Onser Vrouwen dach in marthe.*

Bulletins de la Commission royale d'histoire, 1re série, t. IV, p. 229.

1299 mars. Baudouin, prévôt de Watten, atteste que son couvent, en reconnaissance de la donation qui lui a été faite par Robert de Boulogne, prévôt de l'église Saint-Martin, d'Ypres, s'est astreint à chanter des messes pour lui et pour sa sœur, Chrétienne de Fauquemberghe. — *Datum anno Domini M. CC. nonagesimo octavo, mense marcio.*

De Coussemaker, *Documents historiques sur la Flandre maritime*, 3me fascicule, p. 55.

1299 1er avril. Guillaume, évêque d'Utrecht, approuve la donation faite par sa sœur Sophie, demoiselle de Breda, aux maisons de l'ordre Teutonique de Malines et de

Coblentz. — *Datum anno Domini M. CC. XCIX, feria IIII post dominicam Lætare.*

Butkens, *Trophées de Brabant*, t. II, p. 66.

Vidimus du privilége accordé aux Brugeois par le roi Philippe, lequel vidimus est scellé par Guillaume Thibout, garde de la prévôté de Paris. — *L'an de grace mil deux cens quatre vins dix et wit, le jeudi après mi quaresme.* 1299 2 avril.

Warnkönig, *Flandrische Staats- und Rechts-Geschichte*, t. II, Ire partie, Urkunden, p. 113.

Testament du comte Guy, par lequel il institue une foule de legs, et laisse notamment, à l'abbaye de Flines, une rente pour une pitance au couvent le jour de la célébration de son obit. — *Che fu fait, ordenei et devisei à Pethengien, en l'an de gracie mil deus cens et quatre vins et dys wit, le merkedi apriès Pasques flories, ou mois de avril.* 1299 15 avril.

Fragment dans l'abbé Hautcœur, *Cartulaire de l'abbaye de Flines*, t. I, p. 381.

Lettre adressée au comte Guy par un de ses députés à Rome et dans laquelle on lui annonce que le comte de Hainaut voulait revendiquer la possession de la Flandre. Cette lettre renouvelle les recommandations contenues dans celle du 19 février. — *Escrit à Roume, le merkedi après Paskes.* 1299 22 avril.

Baron Kervyn de Lettenhove, *Études sur l'histoire du XIIIe siècle*, p. 59. — Migne, *S. Bernardi opera omnia*, t. IV, col. 1883.

Le pape Boniface confirme tous les priviléges octroyés par ses prédécesseurs à l'abbé et aux religieux de l'abbaye de Bonne-Espérance. — *Datum Laterani, decimo kalendas maij, pontificatus nostri anno quinto.* 1299 22 avril.

Maghe, *Chronicon ecclesiæ Bonæ Spei*, p. 248.

Albert, roi des Romains, déclare qu'il a été décidé par les princes, comtes et autres nobles assemblés devant lui à Boppard, que Jean d'Avesnes, comte de Hainaut, devait accomplir la sentence de Godefroid de Brabant et de Jean de Dampierre, que les décisions obtenues jusque-là par Jean d'Avesnes contre le comte de Flandre étaient nulles et de nul effet. — *Datum anno Domini nona-* 1299 25 avril.

gesimo nono, sabbato post Resurrectionem dominicam, indictione XII, regni nostri anno primo.

Kluit, *Historia critica comitatus Hollandiæ et Zeelandiæ*, t. II, p. 1006.

1299 26 avril. Le maire et les échevins de Feix prescrivent à Jacquemin et à Gérard de Hastimolin de montrer à la communauté d'Alne son contrepan des soixante-dix muids d'épeautre, des soixante-dix deniers et des trois chapons dus par eux sur le bien d'Hastimolin. — *Dounées l'an de grasse M. CC. nonante nuef, le diemenche de la enclose Paques.*

Annales de la Société archéologique de Namur, t. IX, p. 318. — Eugène Del Marmol, *Notice sur le village de Saint-Servais*, p. 30. — Fragment dans les *Annales du Cercle archéologique de Mons*, t. IX, p. 243.

1299 28 avril. Henri Delle Crois, bailli de la terre de Namur, déclare que par-devant lui et des alleutiers ont comparu Thomas, chantre de l'église Saint-Aubin, de Namur, et Henri de Frisey, son neveu, qui ont acquis une redevance de quatre muids d'épeautre, à prélever, tous les ans, à Védrin. — *Qui furent faites et donées et li couvent aussi fait l'an M. CC. nonante nuef, le mardi apres le feste saint Marc l'euwangeliste, en avril.*

Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique, t. XI, p. 125.

1299 29 avril. Jean, duc de Lotharingie, de Brabant et de Limbourg, accorde aux abbé et religieux de Tongerloo le droit de disposer des bruyères de Calmpthout et d'Esschen, et déclare que les habitants de ces villages et de celui de Hamme, autre domaine du monastère, ne payeront de tailles et d'exactions que lorsque les barons de Brabant concéderont au duc la faculté d'imposer leurs vassaux. — *Datum feria IIII post Quasimodo, anno Domini M. CC. nonagesimo nono.*

Willems, *Brabantsche yeesten*, t. I, p. 690. — *Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique*, t. IV, p. 331.

1299 30 avril. Jean, duc de Brabant, etc., termine le débat qui s'est élevé entre Gerelin, curé de Wezembeek, ses sœurs et ses parents, d'une part, et Gilles de Namur, chanoine de l'église Sainte-Gudule, de Bruxelles, d'autre part, à propos de biens

appartenant à la prébende de celui-ci. — *Datum Bruxelle, anno Domini millesimo ducentesimo nonagesimo nono, die Jovis post Quasimodo.*

Bulletins de la Commission royale d'histoire, 1re série, t. XI, Ire partie, p. 258.

Philippe, roi des Français, donne à Guillaume de Zoutenay, pour le récompenser de ses services et le dédommager de ses pertes, le greffe du bailliage de Furnes et des terres ayant appartenu à Roger d'Oxelare et à sa femme. — *Actum apud Sanctum Germanum in Laya, anno Domini M. CC. nonagesimo octavo, mense aprilis.* 1299 avril.

De Coussemaker, *Documents historiques sur la Flandre maritime,* 3me fascicule, p. 85.

Liste de ceux qui ont fait hommage au comte de Flandre, Guy de Dampierre, pour des fiefs tenus précédemment de sire Jean de Hangest. — *Anno Domini millesimo ducentesimo nonagesimo nono, dominica die, tercia die mensis maii, in festo Inventionis Sancte Crucis, apud Pethengem.* 1299 3 mai.

De Coussemaker, *Documents historiques sur la Flandre maritime,* 3me fascicule, p. 100.

Liste des personnes qui ont fait hommage au comte de Flandre pour des fiefs qui relevaient du châtelain de Bergues. — *Eisdem anno et die.....* 1299 3 mai.

De Coussemaker, *Documents historiques sur la Flandre maritime,* 3me fascicule, p. 101.

Frère Th., prieur des Écoliers, de Léau; maître Jean, investi ou curé de Gorssum, et Jean de Hagelsteen, vicaire de la nouvelle église de la Sainte-Vierge à Saint-Trond, exécuteurs testamentaires de Gérard, chapelain à Bindervelt, déclarent que ce dernier a légué à l'abbaye d'Oriente une part dans trois bonniers de terres situés à Rummen et, à l'abbaye d'Averboden, les deux autres parts de la même terre. — *Datum anno Domini M. CC. nonagesimo nono, in die beati Servacii.* 1299 13 mai.

Wolters, *Notice historique sur la commune de Rummen,* p. 290, et *Notice sur l'ancienne abbaye d'Averboden,* p. 113.

Les maîtres, les échevins, les jurés et la commune de Liége font savoir qu'ils se sont unis contre tous ceux, bourgeois ou membres du conseil de la ville, qui tenteront de conserver les coutumes et les franchises de la cité ou brigueront l'échevinage, malgré la volonté des échevins, etc.; ceux qui manqueront à cet 1299 14 mai.

engagement seront exclus du conseil de la ville et considérés comme aubains.— *Che fut fait publement et de plaine obédience sour S. Michiel, en l'an del incarnation Nostre Seigneur mil deus cens quatre vingts et diex nueff, le nuyt delle fiest sainct Serval, en mois de may.*

De Louvrex, *Recueil contenant les édits et règlements faits pour le pays de Liége*, t. II, p. 8. — *Le grand record de la cité de Liége de l'an* 1332, pp. 13 et 83. — Adolphe Borgnet, *Les chroniques de Jean de Stavelot*, p. 266. — Fragment dans Hénaux, *Histoire du pays de Liége*, t. I, p. 115. — Voir Stanislas Bormans, *Inventaire chronologique des paweilhars*, p. 24.

1299 16 mai. Arnoul, comte de Looz, déclare que la collation de la cure d'Asch appartient alternativement à lui et à ses héritiers et à l'abbesse de Munster-Bilsen. — *Datum anno Domini M. CC. XC nono, sabbato post Servatii.*

Wolters, *Notice historique sur l'ancien chapitre de Munsterbilsen*, p. 68.

1299 22 mai. Accord conclu entre l'abbaye de Thorn et le curé de Gilsen, au sujet des dîmes de Gilsen, de Ginneken, de Bavele, d'Etten, de Sprundele, de Mertensen. — *Actum per nos Jacobum, investitum praedictum, sub anno Nativitatis Domini millesimo ducentesimo nonagesimo nono, indictione duodecima, vicesima secunda die mensis maii, apud Baerle, Leodiensis diocœsis.*

Gramaye, *Antiquitates Bredanae*, p. 33. — Miræus et Foppens, *Opera diplomatica*, t. II, p. 880.

1299 25 mai. L'abbesse et les religieuses de Thorn approuvent la convention conclue en leur nom avec le curé de Gilsen, au sujet des dîmes de ce village. — *Sub anno et indictione praedictis, vicesima quinta die mensis praedicti, apud Thoren.*

Gramaye, *Antiquitates Bredanae*, p. 33. — Miræus et Foppens, *Opera diplomatica*, t. II, p. 880.

1299 31 mai. Waleran, seigneur de Montjoie et de Fauquemont, cède aux religieux de Val-Dieu le petit chemin se trouvant entre leur ferme et la maison de Thierri Grote. — *Datum anno Domini M. CC. nonagesimo nono, dominica post Ascensionem Domini nostri.*

Ernst, *Histoire du Limbourg*, t. VI, p. 42.

1299 mai. Guy, comte de Flandre et marquis de Namur, confirme les priviléges, libertés et franchises que le comte Philippe (d'Alsace) et le seigneur de Dampierre avaient

accordés aux hommes d'Orchies. — *Actum et datum Duaci, anno Domini millesimo ducentesimo nonagesimo nono, mense mayo.*

Ordonnances des rois de France de la troisième race, t. II, p. 421.

Testament de Hugues de Châtillon, comte de Blois et seigneur d'Avesnes. — *Fais en l'an de l'incarnation Nostre Seigneur mil deus cens quatre vins et dis neuf, ou mois de mai.* 1299 mai.

Du Chesne, *Histoire de la maison de Chastillon-sur-Marne*, preuves, p. 92.

Le pape Boniface restitue à Robert, archevêque élu de Reims, et à ses successeurs la juridiction que leur église exerçait sur le diocèse de Cambrai, et dont il avait dépouillé l'archevêque Pierre. — *Datum Anagniæ, kal. junii, pontificatus nostri anno quinto.* 1299 1er juin.

Varin, *Archives administratives de la ville de Reims*, t. I, p. 1122.

Sentence prononcée par Guillaume Thibout, garde de la prévôté de Paris, en cause d'Eustache, sire de Neuville, chevalier. Celui-ci a constitué des cautions pour le payement de la somme qu'il doit pour avoir injurié Thomas de Boucin, serviteur de l'évêque de Térouanne. — *L'an M. CC. XCIX, le mardi devant le Pentecouste.* 1299 2 juin.

Le Carpentier, *Histoire de Cambrai et du Cambrésis*, t. II, preuves, p. 39.

Guy, comte de Flandre et marquis de Namur, mande aux échevins de Gand, d'Ypres, de Douai, de Poperinghe, de Bailleul, de Grammont, d'Alost, d'Audenarde et à tous les autres échevinages où il y a des « draperies », qu'ils aient à publier qu'il a accordé aux échevins et bourgeois d'Ardenbourg la faculté de tenir une foire aux chevaux et aux draps qui s'ouvrira, tous les ans, le lundi après la Trinité et durera quinze jours. — *Donnée à Pethenghem, ce jour de le Penthecoste, en l'an de gracie mil CC. quatre vins et diis noef.* 1299 7 juin.

Kluit, *Historia critica comitatus Hollandiæ et Zeelandiæ*, t. II, p. 1004.

Le roi Albert confirme aux échevins, aux consuls et aux autres bourgeois de Dinant leurs lois et leurs coutumes, pour autant qu'elles ne causent pas de préjudice aux droits de l'évêque et de l'église de Liége. — *Datum in* 1299 10 juin.

Oppenheim, IIII idus junii, indictione duodecima, anno Domini M. CC. nonagesimo nono, regni vero nostri anno primo.

Böhmer, *Acta imperii selecta*, p. 399.—Stanislas Bormans, *Cartulaire de la commune de Dinant*, t. I, p. 81. — Voir *Liste chronologique des édits et ordonnances de la principauté de Liége*, p. 28. — Stanislas Bormans, *Inventaire chronologique des paweilhars*, p. 24.

1299 10 juin. Le roi Albert voulant favoriser les maîtres, les échevins, les consuls et jurés et toute la commune (*universitas*) de Dinant, déclare que si le siége épiscopal de Liége venait à vaquer, les échevins de Dinant pourront continuer à rendre la justice à la semonce du maire de cette ville. — *Datum in Oppenheim, IIII idus junii, indictione XII, anno Domini M. CC. nonagesimo nono, regni vero nostri anno primo.*

Böhmer, *Acta imperii selecta*, p. 400. — Stanislas Bormans, *Cartulaire de la commune de Dinant*, t. I, p. 85.—Voir *Liste chronologique des édits et ordonnances de la principauté de Liége*, p. 28.

1299 10 juin. Le roi Albert voulant favoriser les échevins et les bourgeois de Dinant, déclare qu'ils ne seront plus tenus de « prendre rencharge » aux échevins de Liége avant de rendre leurs sentences et que l'on ne pourra appeler de ces dernières qu'à l'évêque.—*Datum in Oppenheim, IIII idus junii, indictione XII, anno Domini M. CC. nonagesimo nono, regni vero nostri anno primo.*

Böhmer, *Acta imperii selecta*, p. 399. — Stanislas Bormans, *Cartulaire de la commune de Dinant*, t. I, p. 83. — Voir *Liste chronologique des édits et ordonnances de la principauté de Liége*, p. 29. — Stanislas Bormans, *Inventaire chronologique des paweilhars*, p. 25.

1299 10 juin. Albert, roi des Romains, déclare que l'on ne peut appeler des sentences des échevins de Huy qu'à l'évêque de Liége et permet à ces échevins de juger, pendant la vacance du siége épiscopal, à la réquisition du maire. — *Datum in Oppenheim, IIII idus junii, indictione XII, anno Domini M. CC. nonagesimo nono, regni vero nostri anno primo.*

Adolphe Borgnet, *Ly myreur des histors de Jean d'Outremeuse*, t. V, p. 571. — Voir *Liste chronologique des édits et ordonnances de la principauté de Liége*, p. 29.

1299 10 juin. Hugues, évêque de Liége, à la demande de Waleran, seigneur de Montjoie et de Fauquemont, érige en collégiale l'église Saint-Pierre, de Sittaert, et donne des statuts aux chanoines.—*Datum anno a Nativitate Domini M. CC. XCIX, IIII idus junii.*

Ernst, *Histoire du Limbourg*, t. VI, p. 43.

Guy, comte de Flandre et marquis de Namur, informe les baillis et les échevins des villes d'Ypres, de Cassel, de Bailleul, de Nieppe, et Guillaume le Poisçon qu'ils aient à publier l'ordonnance sur les monnaies, édictée par lui, de concert avec les magistrats de Gand, d'Ypres et de Douai, et spécifie les amendes que les contrevenants à cette ordonnance encourront.—*Faites et données à Gand, l'an de grâce mil deus cens quatre vins et dis et noef, le joesdi apriès le Penthecoste.* 1299 11 juin.

Gaillard, *Recherches sur les monnaies des comtes de Flandre*, pièces justificatives, p. 17. — Ignace de Coussemaker, *Documents inédits relatifs à la ville de Bailleul*, t. I, p. 56.

Henri Pengnons de Frainoit, prévôt de La Roche et de Bastogne, déclare qu'Ansellon, fils d'Anseau de Hives, a renoncé à l'hommage qu'il réclamait des religieuses de Claire-Fontaine, pour les dîmes de Hives. — *Ce fu fait à la journée et ou leu dessurdite, en l'an que li milliares coroit par mil dous cens quatre vins et dix et nuef ans, ou mois de junet, le venredi après le feste sint Barnabé l'aposte.* 1299 12 juin.

Goffinet, *Cartulaire de Clairefontaine*, p. 98.

Confirmation, par Jean, comte de Hollande, de l'exemption de l'obligation de payer les tonlieux que ses prédécesseurs avaient accordée à l'abbaye de Villers. — *Datum in octavis Pentecostes.* 1299 14 juin.

Fragment dans Van den Bergh, *Oorkondenboek van Holland en Zeeland*, t. II, p. 492.

Confirmation, par le pape Boniface, des priviléges de l'abbaye de Cambron. — *Datum Anagnie, XV kalendas julii, pontificatus nostri anno quinto.* 1299 17 juin.

De Smet, *Cartulaire de l'abbaye de Cambron*, p. 73.

Les échevins d'Aspelaer déclarent que l'abbé de Ninove et ses religieux ont été mis légalement en possession d'un bonnier de terres situé dans la seigneurie d'Aspelaer et tenu à cens de Jean Van Scoutbroc; Jean Vanderborch, qui avait naguère possédé cette terre, a attesté qu'il n'y avait plus aucun droit. — *Dit was ghedaen in den jare Ons Heren dat men scryft M. CCC. XIX (M. CC. XCIX ?), sdonredaghes bennen der octaven der Terniteit.* 1299 18 juin.

De Smet, *Corpus chronicorum Flandriæ*, t. II, p. 978.

1299 28 juin. Arnoul, seigneur de Seraing, déclare avoir repris en fief de Jean, comte de Namur, dix bonniers de terres qu'il tenait auparavant en alleu à Frocourt. — *Faites et données en l'an de grâce M. CC. XCIX, le diemence devant le jour saint Pierre.*

De Reiffenberg, *Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, etc.*, t. I, p. 304.

1299 juin. Confirmation, par le roi Philippe, de ses lettres du mois de juin 1296, par lesquelles il avait pris la ville de Bruges sous sa protection. — *Actum apud Vicennas, anno Domini millesimo ducentesimo nonagesimo nono, mense junii.*

Gilliodts-Van Severen, *Coutume de la ville de Bruges*, t. I, p. 275. — Fragment dans le même, *Inventaire des archives de la ville de Bruges*, t. I, p. 65. — Nothomb, *Rapport sur les octrois communaux*, IVe partie, p. 273.

1299 juin. Confirmation par Philippe, roi de France, de sa charte du mois de janvier 1296-1297, par laquelle il avait restitué aux Brugeois leurs anciens priviléges. — *Apud Nemus Vicennarum, anno Domini millesimo ducentesimo nonagesimo nono, mense junii.*

Beugnot, *Les Olim*, t. II, p. 31.—Warnkönig, *Flandrische Staats- und Rechts-Geschichte*, t. II, IIe partie, Urkunden, p. 116, et t. IV, p. 309 (édit. Gheldolf).—Voir Gilliodts-Van Severen, *Inventaire des archives de la ville de Bruges*, t. I, p. 65.

1299 juin. Vidimus donné par le roi Philippe de ses lettres de non-préjudice données aux Brugeois au mois de juin 1296. — *Actum apud Vicenas, anno Domini millesimo ducentesimo nonagesimo nono, mense junio.*

Fragment dans Gilliodts-Van Severen, *Inventaire des archives de la ville de Bruges*, t. I, p. 66.

1299 juin. Confirmation par Philippe, roi des Français, de l'acte par lequel le connétable Raoul de Clermont avait donné à messire Gilles de Haveskerke les biens que le comte Guy possédait à Lederzeele et dans les villages voisins.— *Actum Parisius, anno Domini M. CC. nonagesimo nono, mense junio.*

De Coussemaker, *Documents historiques sur la Flandre maritime*, 3me fascicule, p. 69.

1299 juin. Confirmation par le roi des Français, Philippe, de l'acte par lequel le connétable de France avait assigné au chevalier Jean de Haveskerke une rente

annuelle de six cents livres, à prélever sur la *renenghe* de Bergues. — *Actum Parisius, anno Domini M. CC. nonagesimo nono, mense junio.*

De Coussemaker, *Documents historiques sur la Flandre maritime*, 3me fascicule, p. 70.

Philippe, roi des Français, confirme la donation du manoir de Thomas de Lille à Blaringhem, donation qui avait été faite à Baudouin de le Plancke par Raoul de Clermont, lieutenant du roi de France. — *Actum Parisius, anno Domini millesimo ducentesimo (nonagesimo) nono, mense junio.* 1299 juin.

De Coussemaker, *Documents historiques sur la Flandre maritime*, 3me fascicule, p. 97.

Jean de Menin informe le comte de Flandre qu'il a eu successivement deux audiences du pape à Anagni, la première le samedi après le jour de la Trinité (13 juin), la seconde la nuit de la Saint-Jean, au matin (24 juin), mais que les espérances qu'il avait d'abord conçues paraissent ne pas devoir se réaliser. 1299 juin.

En français. Baron Kervyn de Lettenhove, *Études sur l'histoire du XIIIe siècle*, p. 60. — Migne, *S. Bernardi opera omnia*, t. IV col. 1884.

Godefroid, comte de Vianden, seigneur de Grimberghe, se désiste des actions, droits, etc., qu'il a ou pourrait avoir sur les religieux de Ninove, et affranchit de tout service ou impôt la dîme et les biens que l'abbaye possédait à Meysse et dans toute la terre de Grimberghe. — *Actum anno Domini M. CC. XCIX, mense junio.* 1299 juin.

De Smet, *Corpus chronicorum Flandriæ*, t. II, p. 977.

Philippe, fils de Godefroid, comte de Vianden, confirme la charte par laquelle son père a affranchi la dîme et les biens que l'abbaye de Ninove possédait à Meysse et dans toute la seigneurie de Grimberghe. — *Actum et datum anno Domini M. CC. XCIX, mense junio.* 1299 juin.

De Smet, *Corpus chronicorum Flandriæ*, t. II, p. 978.

Articles divers adoptés, en assemblée générale, par le chapitre de Notre-Dame, de Huy : Les chanoines qui font leurs études à Paris doivent fournir la preuve qu'ils y résident au moins six mois entiers pendant l'année; aucun chapelain 1299 1er juillet.

ne peut quitter la ville sans l'autorisation du doyen, etc. — *Anno Domini M. CC. nonagesimo nono, crastino octavarum beati Johannis Baptiste.*

Fragment dans les *Bulletins de la Commission royale d'histoire*, 4me série, t. I, p. 148. — Schoolmeesters et Bormans, *Notice d'un cartulaire de l'église Notre-Dame, à Huy*, p. 68.

1299 2 juillet. Simon d'Estaules dit Li Estabons, clerc, et sa femme Isabelle donnent à l'abbaye d'Orval toute leur part dans la menue dîme de Vieux-Virton. — *Mil CC. et IIII^xx et dix et nuef, le juedi après le feste saint Pière et saint Poul, en mois de julet.*

Goffinet, *Cartulaire de Clairefontaine*, p. 99.

1299 5 juillet. Baudouin, seigneur de Beaumont, fils de feu Bouchard d'Avesnes, déclare s'être volontairement dessaisi de la terre de Beaumont entre les mains de Jean d'Avesnes, comte de Hainaut, son seigneur, de qui il tenait cette terre en fief. Cette cession s'opère au profit de Jean, fils aîné du comte, qui devient du chef de cette terre le vassal du comte, son père. — *Che fu fait à Valenchiènes, en le maizon c'on dist monsigneur Pieron Vighereus, chiunkisme jour dou mois de julé entrant, l'an de grasce mil deus cens nonante noeuf.*

Martene et Durand, *Thesaurus anecdotorum*, t. I, col. 1309. — Rousset, *Supplément au corps diplomatique*, t. II, Ire partie, p. 176. — Lünig, *Codex Germaniæ diplomaticus*, t. II, col. 2431. — Vinchant, *Annales de la province et comté de Hainaut*, t. VI, p. 72. — De Villers, *Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, etc.*, t. III, p. 788.

1299 5 juillet. Les échevins de Sint-Antelincx déclarent que l'abbaye de Ninove a été investie légalement de la terre de Beveren et de ses dépendances, situées dans la paroisse de Sint-Antelincx, et tenues à cens du chapitre de Sainte-Gertrude, de Nivelles; Jean Vanderborgh, d'Aspelaer, qui les avait naguère possédées, avait reconnu par-devant les échevins que cette terre appartenait à l'abbaye de Ninove et qu'il n'y avait plus aucun droit. — *Dit was ghedaen ende verkinnet in den jare Ons Heren M. CC. XCIX, sonnedaghes na sente Pieters daghe.*

De Smet, *Corpus chronicorum Flandriæ*, t. II, p. 976.

1299 5 juillet environ. Nouvelle lettre de Jean de Menin au comte de Flandre. Il annonce la fuite de Tivoli des Colonna, qui y étaient détenus; le départ pour la Sicile, le samedi avant la Saint-Pierre et Saint-Paul, de Philippe, fils du comte, avec l'armée du roi de Sicile (ou de Naples); l'ouverture des hostilités en Lombardie,

l'insuffisance de ses ressources, son intention de laisser à Rome, en son remplacement, le chapelain Michel, etc.

En français. Baron Kervyn de Lettenhove, *Études sur l'histoire du XIIIe siècle*, p. 61. — Migne, *S. Bernardi opera omnia*, t. IV, col. 1885.

Lettre adressée au comte Guy par ses envoyés à Rome, où ceux-ci exposent leurs besoins d'argent, la répugnance que le pape éprouve à considérer le duc d'Autriche comme roi, l'état de souffrance du souverain pontife, etc.—*Ces lettres furent données à Anagne, le joesdi apriès les octaves de saint Pierre et saint Pol.* 1299 9 juillet.

Baron Kervyn de Lettenhove, *Études sur l'histoire du XIIIe siècle*, p. 62. — Migne, *S. Bernardi opera omnia*, t. IV, col. 1886.

Ordonnance sur la prison de Bruges, portée de commun accord avec les échevins et les jurés de cette ville par Raoul de Clermont, connétable de France et seigneur de Nesles, lieutenant du roi de France en Flandre. Ce règlement fixe les droits que payaient ceux qui étaient enfermés dans le *Steen* (la Pierre ou prison) de Bruges; on y lit notamment une disposition en vertu de laquelle le bailli devait, de concert avec les vassaux du roi et les échevins de la ville, ouvrir tous les ans une enquête sur la conduite du gardien de la prison. — *Faites et dounées à Lylle en Flandres, le merqredi devant la Magdalaine, u mois de juillet, l'an de grace mil dues chens nonante et noef.* 1299 15 juillet.

Warnkönig, *Flandrische Staats- und Rechts-Geschichte*, t. II, IIe partie, Urkunden, p. 117, et t. IV, p. 310 (édit. Gheldolf). — Delepierre, *Précis analytique des archives de la Flandre occidentale*, t. III, p. 189. — Gilliodts-Van Severen, *Inventaire des archives de la ville de Bruges*, t. I, p. 73, et *Coutume de la ville de Bruges*, t. I, p. 276.

Raoul de Clermont, lieutenant du roi de France en Flandre, donne au chevalier Baudouin de Haveskercke, pour l'indemniser des pertes qu'il a subies et qui ont été évaluées à sept cent quatre-vingts livres parisis, une somme pareille à prélever sur la recette de Flandre à Bergues. — *Dounées à Lille en Flandres, le jeudi devant la Magdalaine, ou moys de juyllet, l'an de grâce mil CC. nonante et noef.* 1299 16 juillet.

De Coussemaker, *Documents historiques sur la Flandre maritime*, 3me fascicule, p. 88.

Hugues, évêque de Liége, déclare que les chanoines et les autres ecclésiastiques de Huy doivent être exempts de payer l'impôt ou fermeté que les habi- 1299 19 juillet.

tants de cette ville ont été autorisés à lever, pour couvrir la dépense de la construction d'un pont sur la Meuse. — *Datum in castro nostro de Muhaut, dominica ante festum beate Marie Magdalene, anno Domini M. CC. nonagesimo nono.*

Bulletins de la Commission royale d'histoire, 4me série, t. I, p. 149. — Schoolmeesters et Bormans, *Notice d'un cartulaire de l'église Notre-Dame, à Huy*, p. 69.

1299 23 juillet. Jean d'Avesnes, comte de Hainaut, informe le bailli, le prévôt, les échevins, les jurés et les autres habitants de *Nyeuwendamme* (Schiedam) qu'il leur a accordé une entière exemption d'impôts pour leurs biens situés dans d'autres villes. — *Gegeven in 't jaer Ons Heeren duysent twee hondert XCIX, op sinte Marien Magdalenen avondt.*

Van Mieris, *Charterboek der graaven van Holland*, t. I, p. 604. — Van den Bergh, *Oorkondenboek van Holland en Zeeland*, t. II, p. 494.

1299 23 juillet. Nouvelles libertés accordées par le comte de Hainaut, Jean d'Avesnes, aux habitants de *Nuweedam* (Schiedam). En particulier, il déclare que les habitants ou bourgeois de cette ville ne pourront être poursuivis par-devant des juges ecclésiastiques au sujet des débats relatifs à des fiefs, des biens héréditaires, des questions d'argent, des dettes, qui sont uniquement de la compétence des juges laïques. — *Gegeven in 't jaer Ons Heeren duysent twee hondert ende negen ende 't negentich, up sinte Marien Magdalenen avondt.*

Van Mieris, *Charterboek der graaven van Holland*, t. I, p. 604. — Van den Bergh, *Oorkondenboek van Holland en Zeeland*, t. II, p. 494.

1299 23 juillet. Jean de Menin et Michel As Clokètes informent le comte Guy des succès remportés en Sicile par l'armée du roi de Naples, des négociations ouvertes entre les rois de France et d'Allemagne, de la délivrance du roi d'Écosse, etc.; ils s'étonnent de ne pas recevoir de nouvelles de leur seigneur. — *Donnei à Agnagne, l'endemain de le Mazel.*

Baron Kervyn de Lettenhove, *Études sur l'histoire du XIIIe siècle*, p. 64. — Migne, *Sancti Bernardi opera omnia*, t. IV, col. 1887.

1299 25 juillet. Raoul de Clermont, lieutenant du roi de France, voulant dédommager Jean de le Plancke des pertes qu'il a essuyées pendant la guerre, lui donne les biens de Guillaume Luyssier jusqu'à concurrence de quatre-vingts livrées.— *Faites et*

dounées l'an de grâce mil CC. nonante noef, le jour de la fieste saint Jake et saint Christofle, ou mois de juillé.

De Coussemaker, *Documents historiques sur la Flandre maritime*, 3me fascicule, p. 67.

Jean Withars, de Middelbourg, demeurant à Bruges, approuve la vente d'une terre qui lui appartenait, vente qui avait été faite par Juste Claiszoene de Poppendamme. — *Dit was ghedaen, ghemaect ende ghescreven int jaer Ons Heren M. CC. neghentich ende neghene, sinte Pieters daghe inghangende oest.* 1299 1er août.

Van den Bergh, *Oorkondenboek van Holland en Zeeland*, t. II, p. 496.

Jean, duc de Lotharingie, etc., autorise René *de Castro* (Van der Borght) de *Beetse* ou Geet-Betz à lever une rente annuelle de vingt livres sur les biens que René tenait en fief, à *Beetse*, tant du duc que de l'abbé de Vlierbeek. — *Datum die Mercurii post festum beati Petri ad vincula, anno Domini M. CC. nonagesimo nono.* 1299 5 août.

Brabandsch Museum voor oudheden ende geschiedenis, p. 351.

Déclaration de l'évêque de Tournai, Jean, expliquant la signification que l'on doit donner aux mots : *cité de Tournai*, dans le statut de l'évêque Walter relatif aux absences des chanoines. — *Datum anno Domini M. CC. XCIX, feria sexta ante festum beati Laurentii martyris.* 1299 7 août.

Mémoires de la Société historique et littéraire de Tournai, t. I, p. 281.

Guy, comte de Flandre et marquis de Namur, déclare que pour récompenser la loyauté des bourgeois d'Ardenbourg, il leur a cédé le droit d'avoir un change, moyennant le payement d'une somme de mille livres de Flandres. — ...*Faites et dounées à Gand, el an de grâce mil deus cens quatre vins et dis et noef, le samedi devant le feste saint Laurent.* 1299 8 août.

Kluit, *Historia critica comitatus Hollandiæ et Zeelandiæ*, t. II, p. 1011.

Guy, comte de Flandre, marquis de Namur, déclare avoir donné en engagère à Hugues, châtelain de Gand, pour le payement de trois mille huit cent soixante-seize livres deux sous et six deniers, les nouveaux polders situés près d'Axel et à Hontenesse, appartenant à Jean de Namur; le comte promet de les dégager 1299 10 août.

aux Pâques de l'an 1302 et de les restituer alors à son fils libres et quittes de toute charge. — *Ce fu fait en l'an de grâce M. CC. XCIX, le jour saint Leurench.*

De Reiffenberg, *Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, etc.*, t. I, p. 301.

1299 16 août. L'évêque de Liége, Hugues, confirme la cession à la Maison des Jones d'un autel situé dans l'église de *Cultre* (Cortessem), cession qui avait été faite à cette Maison par frère Rase, chevalier de Houte. — *Datum in castro nostro de Muhaut, in crastino Assumptionis Virginis gloriose, anno Domini millesimo ducentesimo nonagesimo nono.*

Hennes, *Urkundenbuch des Deutschen ordens*, t. II, p. 304.

1299 21 août. Les mayeurs, les échevins, les jurés et les autres habitants de Saint-Trond déclarent que si l'un des échevins venait à mourir, les autres échevins doivent, dans les quarante jours, lui donner un successeur, sinon le droit de nomination appartient aux seigneurs de la ville. — *Datum anno Domini M. CC. nonagesimo nono, feria sexta post Assumptionem beate Marie virginis gloriose.*

Piot, *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Trond*, t. I, p. 409. — Voir *Liste chronologique des édits et ordonnances de la principauté de Liége*, p. 29.

1299 24 août. Le chevalier Jean de Renesse s'en remet au jugement des comtes de Hollande et de Hainaut, de l'accusation de complicité dans le meurtre du comte Florent, portée contre lui. — *Ghegheven in 't jaer Ons Heeren duusent twee hondert neghentich ende neghene, op sinte Bartholomeus dach.*

Van Mieris, *Charterboek der graaven van Holland*, t. I, p. 605. — Van den Bergh, *Oorkondenboek van Holland en Zeeland*, t. II, p. 497.

1299 24 août. Le chevalier de Renesse se porte caution envers les comtes de Hollande et de Hainaut pour quelques nobles Zélandais, qui étaient partis avec lui du pays et étaient accusés de complicité dans le meurtre du comte Florent. — *Ghegheven op sinte Bartholomeeus dach, in 't jaer Ons Heeren duusent twee hondert neghentich ende neghene, in den Haeghe.*

Van Mieris, *Charterboek der graaven van Holland*, t. I, p. 606. — Van den Bergh, *Oorkondenboek van Holland en Zeeland*, t. II, p. 498.

Rase de Gavre, seigneur de Liedekerke et de Bréda, se porte caution envers le comte de Hollande pour quelques nobles : Kayten ou Catherine, Guillaume Laverdy, Witte Kaytenzoene, Guillaume Doemarszoene, Hannekine ou Jean Timmerlande, Witte Claymanssone et Jean Anenzone. Il déclare en leur nom qu'ils comparaîtront devant le comte à la première réquisition. — *Ghegheven des woensdaechs naer sint Bartelmeus dach, in 't jaer Ons Heeren duusent twee hondert neghen ende neghentich, Dordrecht.* 1299 26 août.

Van Mieris, *Charterboek der graaven van Holland*, t. I, p. 607.—Van den Bergh, *Oorkondenboek van Holland en Zeeland*, t. II, p. 499.

Philippe, roi de France, ordonne au bailli de Bruges de maintenir les doyen et chapitre de Saint-Donatien, de Bruges, dans leur juridiction, haute et basse, sur leurs tenanciers et en matière de synode. — *Actum Parisius, dominica post festum beati Ludovici, anno Domini M. CC. nonagesimo nono.* 1299 30 août.

Warnkönig, *Flandrische Staats- und Rechts-Geschichte*, t. III, IIe partie, p. 33.

Le prévôt, le doyen, l'archidiacre et le chapitre de l'église cathédrale de Liége mandent à Hugues, évêque de Liége, qu'ils ont délibéré de cesser à son égard tous les offices divins, à cause des injures et offenses qu'ils ont reçues de lui; ils reprochent à l'évêque d'avoir fabriqué de la mauvaise monnaie et d'avoir altéré la bonne qu'il avait fait frapper au commencement de son pontificat. — *Datum anno Domini M. CC. XCIX, feria II praedicta ante festum beati Ægidii.* 1299 31 août.

Martene et Durand, *Amplissima collectio*, t. I, col. 1402.

Philippe, roi des Français, confirme le don d'une rente annuelle de cent vingt livres parisis, qui avait été fait par son lieutenant en Flandre, Raoul de Clermont, à Jean de Hangest. — *Actum apud Sanctum Carileffum in Cenomanio, anno Domini M. CC. nonagesimo nono, mense augusto.* 1299 août.

De Coussemaker, *Documents historiques sur la Flandre maritime*, 3me fascicule, p. 91.

Le comte de Flandre informe Jean de Menin, chevalier, de la conclusion de la paix entre les rois de France et d'Angleterre et du mariage des enfants de ces monarques, du voyage que son fils Guillaume a fait en Angleterre afin 1299 août.

d'obtenir l'appui du roi Édouard, du refus que celui-ci fait de lui payer la rente de soixante mille livres qu'il lui avait promise; il continue en protestant que ces tribulations proviennent de la cour de Rome, à cause de la faveur qu'elle accorde aux rois de France et d'Angleterre, et, après avoir prié Jean de Menin de montrer sa lettre à son fils Philippe, le comte finit en déclarant que tout lui manquera si le pape ne lui vient pas en aide.

En français. Baron Kervyn de Lettenhove, *Études sur l'histoire du XIIIe siècle*, p. 66. — Migne, *S. Bernardi opera omnia*, t. IV, col. 1889.

1299 août. Louis, comte de Chiny, donne à l'abbé et aux religieux d'Orval, pour la fondation d'un anniversaire à la mémoire de sa femme Jeanne, une maison située à Ivoix et qui sera tenue par les religieux d'Orval franche de bourgeoisie et d'autres redevances, sans préjudice toutefois des droits de souveraineté du comte. — ..... *Faites en l'an quant li milliares corroit par M. CC. LXXXXIX, ou mois d'août.*

Bertholet, *Histoire du duché de Luxembourg*, t. V, preuves, p. LXXX. — Wolters, *Codex diplomaticus Lossensis*, p. 183.

1299 août. Accord conclu entre le chapitre de l'église Sainte-Gudule, et le couvent des frères Saccites ou de la Pénitence, de Bruxelles, accord par lequel ceux-ci cèdent leurs biens aux chanoines, qui, en retour, confèrent à quatre d'entre eux des chapellenies dans leur église.— *Datum et actum anno Domini M. CC. nonagesimo nono, mense augusto.*

Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique, t. III, p. 216.

1299 3 septembre. Extrait d'une enquête tenue à Damme par le comte de Nevers et Guillaume de Mortagne, au sujet de l'accusation portée par les échevins de Damme contre Jean de le Piere et relative à la fabrication et au change des monnaies. Outre plusieurs témoins, habitant Damme et nés en Brabant ou en Flandre, on appelle à témoigner les anciens échevins et les nouveaux échevins de la ville, afin de déclarer si la monnaie était bonne et à quel taux se pratique l'opération du change. L'enquête fut ouverte à la requête des quatre (les quatre bourgmestres ou receveurs?) et de la commune. — *Au Dam, en l'an de grace mil deuz cenz quatre vins dix nuef, le jeudi après la saint Jehan décolasse.*

Gaillard, *Recherches sur les monnaies des comtes de Flandre*, pièces justificatives, p. 20. — *Revue de la numismatique belge*, 1re série, t. VI, p. 392.

Traité d'alliance défensive et offensive conclu entre Philippe, roi des Français, et Albert, roi des Romains.—*Actum et datum Argentine, nonas septembris, indictione duodecima, anno Domini millesimo ducentesimo nonagesimo nono, regni vero nostri anno secundo.* 1299 5 septembre.

Leibnitz, *Codex juris gentium diplomaticus*, p. 47.

Everard, comte de la Mark; Engelbert, son fils; Mathilde, dame d'Arberg, femme d'Engelbert, et Mathilde, dame de Holte, aïeule de cette Mathilde, renoncent, moyennant le payement d'une somme de quatre mille marcs de Cologne, à leurs droits sur le château de Schönstein, le village de Wissen, le domaine de Mohrenhoven et l'avouerie de Sürdt, au profit de l'archevêque et de l'église de Cologne. Jean de Kuyk et Jean de Reifferscheid furent du nombre des médiateurs de cet accord. — *Datum Colonie, anno Domini millesimo ducentesimo nonagesimo nono, sabbato ante Nativitatem B. Marie virginis.* 1299 5 septembre.

Lacomblet, *Urkundenbuch für die Geschichte des Niederrheins*, t. II, p. 606. — Fahne, *Codex diplomaticus Salmo-Reifferscheidanus*, p. 70.

Jean, duc de Brabant, etc., de concert avec les comtes Renaud de Gueldre et Arnoul de Looz, termine le différend qui s'est élevé entre Wicbold, archevêque de Cologne, et Gérard, comte de Juliers, qui a renoncé au château de Liedberg, moyennant le payement de cinq mille marcs. Le duc promet d'aider le prélat si Gérard n'observe pas cette décision. — *Datum Colonie, die dominica ante Nativitatem beate Marie virginis, anno Domini millesimo ducentesimo nonagesimo nono.* 1299 6 septembre.

Ennen et Eckertz, *Quellen zur Geschichte der Stadt Köln*, t. III, p. 461.

Wicbold, archevêque de Cologne, assigne à Waleran, seigneur de Montjoie et de Fauquemont, une rente annuelle de deux cents marcs à prélever sur le tonlieu de Bonn, en indemnité des pertes essuyées par Waleran à la bataille de Woeringen. Le duc de Brabant, les comtes de Juliers et de Looz et le seigneur de Kuyk apposèrent leurs sceaux à cet accord, à la prière du seigneur de Fauquemont. — *Datum Colonie, die dominica ante Nativitatem B. Virginis, anno Domini M. CC. nonagesimo nono.* 1299 6 septembre.

Lacomblet, *Urkundenduch für die Geschichte des Niederrheins*, t. II, p. 607.

1299
6 septembre.

Guy, comte de Flandre et marquis de Namur; Jean, duc de Brabant; Robert, comte de Nevers, fils aîné de Guy; Gérard, comte de Juliers; Arnoul, comte de Looz; Waleran, seigneur de Fauquemont, et Jean, seigneur de Kuyk, promettent que leur parent, Guillaume de Juliers, approuvera la convention conclue par Gérard, comte de Juliers, et l'archevêque et l'église de Cologne, au sujet du château de Liedberg.— *Datum Colonie, die dominica ante festum Nativitatis B. Virginis, anno Domini M. CC. nonagesimo nono.*

Lacomblet, *Urkundenbuch für die Geschichte des Niederrheins*, t. II, p. 608.

1299
6 septembre.

Gérard, comte de Juliers, déclare que son neveu, Guillaume, prévôt de Maestricht, fils de feu Guillaume, frère de Gérard, lui ayant cédé ses droits sur le château de Liedberg, l'archevêque de Cologne lui en a contesté la possession; qu'ensuite, grâce à la médiation du duc de Brabant, des comtes de Gueldre et de Looz, il a renoncé à ce domaine, moyennant le payement de cinq mille marcs, pour lesquels la ville de Zulpich lui a été engagée. — *Actum, pronunciatum et datum Colonie, die dominica ante festum Nativitatis B. Marie virginis, anno Domini millesimo ducentesimo nonagesimo nono.*

Lacomblet, *Urkundenbuch für die Geschichte des Niederrheins*, t. II, p. 609.

1299
14 septembre.

L'official de Liége, délégué de Hugues, évêque de cette ville, enjoint à tous les ecclésiastiques de renoncer à l'église d'Alem, qui avait été conférée par l'abbé et les religieux de Saint-Trond à Guillaume de Binchem. — *Datum anno Domini M. CC. XCVIIII, feria secunda post Nativitatem beate Marie virginis.*

Piot, *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Trond*, t. I, p. 407.

1299
15 septembre.

Jean, comte de Hollande, et Jean d'Avesnes, comte de Hainaut, investissent Baudouin de Roden de la juridiction, haute et basse, à Roden, qu'il tiendra d'eux en fief.— *Gegeven in Zierixe, s'dinsdaghe voor sente Lambrechs dach, in jar Ons Heren M. CC. negen ende negentich.*

Van den Bergh, *Oorkondenboek van Holland en Zeeland*, t. II, p. 498.

1299
17 septembre.

Albert, roi des Romains, à la demande de l'abbé Roger, confirme au monastère de Saint-Ghislain les priviléges que ses prédécesseurs lui ont accordés.

— *Datum in Holtzkerichen, XV calendas octobris, anno Domini M. CC. XCIX, indictione XII, regni vero nostri anno primo.*

De Reiffenberg, *Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, etc.*, t. VIII, p. 471.

Lettres testimoniales par lesquelles Gilles Berthout, seigneur de *Honebeke* ou Humbeek, atteste que les abbés d'Anvers et de Grimberghe ont payé deux cents livres au seigneur de Diest et cinquante au seigneur de Kuyk, afin de rétablir la concorde entre ceux-ci et l'abbé de Tongerloo. — *Datum anno Domini M. CC. nonagesimo nono, in vigilia beati Mathei apostoli.* 1299 20 septembre.

Bulletins de la Commission royale d'histoire, 3me série, t. II, p. 479.

Jean, duc de Brabant, autorise le comte de Gueldre à donner à l'hôpital dit *Mons Dei* ou Godsberg une rente annuelle de trois cents livres, à assigner sur des terres tenues en fief du duché, dans le Veluwe. — *Datum anno Domini M. CC. nonagesimo nono, quinta feria post Mathœi apostoli et evangelistæ.* 1299 24 septembre.

Nyhoff, *Gedenkwaardigheden uit de geschiedenis van Gelderland*, t. I, p. 66.

Charte de Jean, duc de Brabant, par laquelle il autorise Renaud, comte de Gueldre, à fonder deux villes appelées, l'une *Mons Dei* ou Godsberg et l'autre Staveren, dans le Veluwe, que le comte tenait en fief du duc. Cette concession est faite sous la réserve du consentement de l'évêque d'Utrecht, dont le duc était le vassal pour le Veluwe, et du roi des Romains. — *Datum anno Domini M. CC. nonagesimo nono, sexta feria post Mathœi apostoli et ewangelistæ.* 1299 25 septembre.

Nyhoff, *Gedenkwaardigheden uit de geschiedenis van Gelderland*, t. I, p. 67.

Rase de Borselen, Florent de Borselen et quelques autres nobles Zélandais se constituent caution pour Franc et Nicolas de *Borsele*, fils de sire Wolfard, envers les comtes de Hollande et de Hainaut. — *In die jaere Ons Heeren als men scryvet duisent twee hondert tnegentich ende neghene, tzaeterdaeghes naer sinte Mattheeus daeghe.* 1299 26 septembre.

Van Mieris, *Charterboek der graaven van Holland*, t. I, p. 607. — Van den Bergh, *Oorkondenboek van Holland en Zeeland*, t. II, p. 499.

1299 26 septembre. Jean Van Baesdorp et quelques autres nobles Zélandais se constituent cautions envers les comtes de Hollande et de Hainaut qu'ils livreront mort ou vif, à la Saint-Jean, le chevalier Henri de Zoutenlande. — *In die jaere Ons Heeren als men schryvet duusentich twee hondert tnegentich ende neghene, t'zaterdaechs nae sinte Matheus daeghe.*

Van Mieris, *Charterboek der graaven van Holland*, t. I, p. 607. — Van den Bergh, *Oorkondenboek van Holland en Zeeland*, t. II, p. 499.

1299 26 septembre. Rase de Gavre, seigneur de Liedekerke; Jean de Liedekerke, seigneur de l'Alleu ou Neygem (*Eyghen*) et d'autres nobles Flamands et Hollandais se constituent cautions envers les comtes de Hollande et de Hainaut qu'ils leur livreront, morts ou vifs, avant la Saint-Jean, Jean et Pierre de Borselen. — *In die jare Ons Heeren als men scryvet M. CC. XCIX, t'saderdachs na sinte Mattheus daghe.*

Van Mieris, *Charterboek der graaven van Holland*, t. I, p. 608. — Van den Bergh, *Oorkondenboek van Holland en Zeeland*, t. II, p. 499.

1299 26 septembre. Plusieurs Zélandais promettent aux comtes de Hollande et de Hainaut de leur livrer, morts ou vifs, avant la Saint-Jean, Gilles Uyttenpoele et son fils Henri. — *In die jaere Ons Heeren als men scryvet duusentich twee hondert tnegentich ende neghene, 't saterdaeghes na sinte Mattheeus daghe.*

Van Mieris, *Charterboek der graaven van Holland*, t. I, p. 608. — Van den Bergh, *Oorkondenboek van Holland en Zeeland*, t. II, p. 499.

1299 27 septembre. Les échevins et le conseil de Hennin-Liétard déclarent qu'on ne peut dorénavant acheter un bien sans le faire annoncer à l'église trois dimanches de suite. — *Che fut fait l'an del incarnation Notre Seigneur M. CC. LXXX et XIX, el mois de septembre, le diemence après le Saint-Mahieu.*

Tailliar, *Recueil d'actes en langue romane-wallonne*, p. 436.

1299 septembre. Le maire et les échevins de Namur renouvellent le privilége des habitants de la ville et du comté de Luxembourg d'être francs de tonlieux, etc., dans la ville et le comté de Namur, à charge de réciprocité. — *Faites et dounées en l'an de grasce Nostre Singneur Jhésu Crist mil deus cens nonante et nuef, el mois de septembre.*

Jules Borgnet, *Cartulaire de la commune de Namur*, t. I, p. 157.

Jean, duc de Brabant, etc., ordonne à ses baillis, etc., d'exempter de tous droits et impositions les frères de l'hôpital de Saint-Jean de Jérusalem et leurs biens, et de faire observer le privilége que ces frères ont obtenu du duc, son père. — *Datum in crastino beati Remigii, anno Domini M. CC. nonagesimo nono.* 1299 2 octobre.

Fragment dans De Villers, *Inventaire des archives des commanderies belges de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem*, p. 43.

Raoul de Soissons, seigneur d'Ostel, se reconnaît redevable envers le comte de Hainaut, Jean d'Avesnes, de la somme de huit cents livres tournois.—*Dounées l'an de grasce mil deus cens quatre vins dis et noef, le semmedi devant le iour Saint Denis.* 1299 3 octobre.

Fragment dans les *Bulletins de la Commission royale d'histoire*, 3me série, t. XII, p. 353. — De Villers, *Description analytique de cartulaires et de chartriers du Hainaut*, t. VI, p. 17.

Jean, maire de *Wynes* ou Winden, serviteur du chapitre de Saint-Denis, de Liége, donne en pure aumône à cette collégiale ses biens de Winden.— *Anno Domini M. CC. nonagesimo nono, indictione XII, die tertia mensis octobris.* 1299 3 octobre.

Fragment dans les *Bulletins de la Commission royale d'histoire*, 3me série, t. XIV, p. 87. — Stanislas Bormans, *Notice des cartulaires de la collégiale de Saint-Denis, à Liége*, p. 67.

Le chapitre de Soignies amortit la maison dans laquelle Élisabeth, veuve de Laurent del Aire, a fondé un « hôpital pour héberger les pauvres, » à Horrues. — *Che fut fait en l'an de grasse mil deus cens quatre vins et dis nuef, le semedi apriès le Saint-Remi.* 1299 3 octobre.

Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique, t. XIV, p. 21.

Jean d'Avesnes, comte de Hainaut, et Jean, comte de Hollande, déclarent que la mort de Nicolas Van de Marwede et de Thierri, son frère, sera pardonnée aux habitants de Dordrecht, moyennant le payement de quatre cent cinquante livres. — *M. CC. XCIX, des sondaghes na sente Baven dach.* 1299 4 octobre.

Van den Bergh, *Oorkondenboek van Holland en Zeeland*, t. II, p. 500.

Le comte Guy et son fils aîné, Robert, déclarent qu'ayant prélevé sur le monastère des Dunes la somme de trois mille huit cent soixante-seize livres de 1299 6 octobre.

Flandre, ils lui ont vendu cent soixante et un bonniers de *moeres*, au métier de Hulst, moyennant le payement de vingt-quatre livres et d'un cens annuel de six deniers, par bonnier. — *Qui faites furent à Pethenghem, el an de grace mil deus cens quatre vins et dis et nuef, le mardi après le Zaint Remi.*

Adrien But, *Cronica abbatum monasterii de Dunis*, p. 157. — *Cronica et cartularium monasterii de Dunis*, p. 375. Voir *Ibidem*, p. 921.

1299
6 octobre.

Renaud, comte de Gueldre, moyennant le payement de huit cents marcs, renonce à toutes les réclamations qu'il pouvait faire, tant pour lui que pour ses vassaux, à charge des citoyens de Cologne et à raison des pertes faites à la bataille de Woeringen; leur promet une paix stable et perpétuelle, et s'engage à les protéger dans ses domaines.— *Actum et datum anno Domini M. ducentesimo nonagesimo nono, feria tertia post festum B. Remigii.*

Lacomblet, *Urkundenbuck für Geschichte des Niederrheins*, t. II, p. 611. — Ennen et Eckertz, *Quellen zur Geschichte der Stadt Köln*, t. III, p. 466.

1299
7 octobre.

Henri, doyen du concile de Louvain, déclare qu'un différend s'étant élevé entre l'abbé et le couvent du Parc et Henri Kamerlinck ou le Chambellan, seigneur de Heverlé, au sujet de la dîme des navets (*rapæ*) croissant sur les biens de l'abbaye, ce différend a été décidé par des arbitres.— *Actum Lovanii, in ecclesia Sancti Mychaelis, feria quarta post festum beati Remigii, anno Domini millesimo ducentesimo nonagesimo nono.*

Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique, t. VII, p. 220.

1299
9 octobre.

Denisot de Valenciennes déclare avoir vendu à l'Université de Paris, moyennant trois cents livres tournois, une rente annuelle de vingt livres. — *L'an de grace M. CC. LXXXX et VIIII, le vendredy feste saint Denys.*

Jourdain, *Index chronologicus chartarum pertinentium ad historiam universitatis Parisiensis*, p. 67.

1299
11 octobre.

Franc, Nicolas, fils de Henri Wolfard de Borselen, et Pierre, fils de Florent de Borselen, promettent aux comtes de Hollande et de Hainaut de venir se constituer prisonniers le jour de la saint Jean-Baptiste prochaine. — *Ghegheven des zonnendaeghes naer sinte Victoers dach, in 't jaer Ons Heeren duusent twee hondert neghen ende neghentich, te Dordrecht.*

Van Mieris, *Charterboek der graaven van Holland*, t. I, p. 609. — Van den Bergh, *Oorkondenboek van Holland en Zeeland*, t. II, p. 500.

Sire Jean de Borselen, pour lui et quelques-uns de ses parents, promet aux comtes de Hollande et de Hainaut de venir se constituer prisonnier à la saint Jean prochaine. — *Ghegheven des zonnendachs naer sinte Victoers daeghe, in 't jaer Ons Heeren duysent twee hondert neghen ende neghentich, te Dordrecht.* 1299 11 octobre.

Van Mieris, *Charterboek der graaven van Holland*, t. I, p. 610. — Van den Bergh, *Oorkondenboek van Holland en Zeeland*, t. II, p. 501.

Le chevalier Gilles Vandenpoele promet aux comtes de Hollande et de Hainaut de venir, avec son fils Henri, se constituer prisonnier à la saint Jean prochaine. — *Ghegheven des zonnendachs naer sinte Victoers daeghe, tote Dordrecht, in 't jaer Ons Heeren duusent twee hondert neghen ende neghentich.* 1299 11 octobre.

Van Mieris, *Charterboek der graaven van Holland*, t. I, p. 611. — Van den Bergh, *Oorkondenboek van Holland en Zeeland*, t. II, p. 501.

Le chevalier Henri de Zoutenlande promet aux comtes de Hainaut et de Hollande de venir se constituer prisonnier à la saint Jean prochaine.— *Ghegheven des zonnendaechs nae sente Victors dach, in 't jaer Ons Heeren duusent twee hondert neghentich ende neghene, te Dordrecht.* 1299 11 octobre.

Van Mieris, *Charterboek der graaven van Holland*, t. I, p. 611. — Van den Bergh, *Oorkondenboek van Holland en Zeeland*, t. II, p. 501.

Le comte de Hollande, de l'avis du comte de Hainaut, donne à son frère bâtard, Witte, tous les biens qu'avait laissés Jean de Haemstede. — *Des dinxdachs naer S. Victoors dach, in 't jaer Ons Heeren M. CC. neghen ende neghentich, te Dordrecht.* 1299 13 octobre.

Van Mieris, *Charterboek der graaven van Holland*, t. I, p. 612. — Van den Bergh, *Oorkondenboek van Holland en Zeeland*, t. II, p. 501.

Traité d'alliance conclu entre le comte de Hainaut, le comte de Hollande et les villes de Dordrecht, de Middelbourg, de Ziericzée, de Leyde, de Delft, de Haerlem, d'Alkmaer et de Sinte-Gertruydenberg, contre les meurtriers du comte Florent : Jean, seigneur de Kuyk; Jean, seigneur de Heusden; Giselbert d'Amstel, Herman de Woerden, Gérard Van Velsen, etc. — *Ghegeven in den* 1299 17 octobre.

jare Ons Heeren duysent twee hondert tnegentich ende negene, des zaterdages voor Elfmaeghden daghe.

Van Mieris, *Charterboek der graaven van Holland,* t. I, p. 612. — Van den Bergh, *Oorkondenboek van Holland en Zeeland,* t. II, p. 502.

1299
19 octobre.

Albert, roi des Romains, prend sous sa protection le monastère d'Echternach et lui confirme tous ses biens, droits, priviléges, libertés, grâces, donations, etc. — *Datum Pinguiæ, XIV kal. novembris, indictione XIII, anno Domini M. CC. XCIX, regni vero nostri anno secundo.*

Bertholet, *Histoire du duché de Luxembourg,* t. V, preuves, p. LXXIX.

1299
20 octobre.

Othon de Hoekelem déclare avoir reporté au comte de Hollande et repris de lui en fief sa maison franche de Waedenburgh, près d'Asperen; le comte, de son côté, promet de ne pas permettre d'élever d'autre maison forte dans la juridiction d'Asperen, que le seigneur de Bueren tenait en fief de celui de Kuyk. — *In 't jaer Ons Heeren duusent twee hondert nèghen ende neghentich, s'dynxdaeghes na sinte Lucas daeghe.*

Van Mieris, *Charterboek der graaven van Holland,* t. I, p. 613. — Vau den Bergh, *Oorkondenboek van Holland en Zeeland,* t. II, p. 503.

1299
23 octobre.

Acte des échevins de Nivelles, attestant que André, l'un des fils de Jean Li Blons, a ratifié la cession d'une maison, cession qui avait été faite à l'abbaye de Cambron par son père, le 27 janvier 1296.— *Che fu fait à Nivelle, au grant moustier, l'an de grasce mil CC. LXXX et dys nuef, le venredi devant le fieste saint Symon et saint Jude, et ly recors fu fays ou mois d'octobre, en l'an devant dit.*

De Smet, *Cartulaire de l'abbaye de Cambron,* p. 632.

1299
27 octobre.

Confirmation par Jean d'Avesnes, comte de Hainaut, de l'assignation faite par le comte de Hollande, le 4 mai 1297, pour le payement du douaire de sa femme Élisabeth. — *Datum apud Hagam, in vigilia apostolorum Symonis et Jude, anno Domini M. CC. nonagesimo nono.*

Van den Bergh, *Oorkondenboek van Holland en Zeeland,* t. II, p. 484.

1299
28 octobre.

Le comte et la comtesse de Hollande cèdent, pour quatre années, au comte de Hainaut, l'administration de leurs États. Cet acte est approuvé et scellé par

les magistrats des principales villes du comté. — *Dit ghegheven was op sente Symons ende sente Judas avonden, in 't jaer Ons Heeren duysent twee hondert neghentich ende neghene.*

Van Mieris, *Charterboek der graaven van Holland*, t. I, p. 614. — Van den Bergh, *Oorkondenboek van Holland en Zeeland*, t. II, p. 503. — Fragment dans Vredius, *Genealogia comitum Flandriæ*, preuves, t. II, p. 34.

Traité relatif à la fabrication des monnaies en Flandre et en Brabant, conclu entre Robert de Béthune, ayant l'administration du comté de Flandre, et Jean, duc de Brabant. — *Ki furent faites et donées en l'an de grasce mil deus cens nonante et noef, le vigile de le feste Tous Sains.* 1299 31 octobre.

Gaillard, *Recherches sur les monnaies des comtes de Flandre*, pièces justificatives, p. 23. — Voir *Messager des sciences et des arts*, t. V, p. 209.

Le comte de Gueldre et de Zutphen, Renaud, fonde un hôpital ou hospice à Godsberg ou, comme on appelait autrefois cette localité, *Hathem* ou Hattem. — *Datum et actum anno Domini millesimo ducentesimo nonagesimo nono, in vigilia Omnium Sanctorum.* 1299 31 octobre.

Nyhoff, *Gedenkwaardigheden uyt de geschiedenis van Gelderland*, t. I, p. 70.

Vidimus donné par Simon Pauli ou Pauwels, de Courtrai, par ordre du comte de Flandre, du traité de mariage qui avait été conclu entre Édouard, fils d'Édouard, roi d'Angleterre, et Philippine, fille du comte de Flandre. — *Anno Nativitatis ejusdem (scil. Christi) millesimo ducentesimo nonagesimo nono, indictione tertia decima, die novissima mensis octobris, in castro de Petenghem juxta Aldenardum in Flandria...* 1299 31 octobre.

Varenbergh, *Épisodes des relations extérieures de la Flandre*, p. 29, et *Histoire des relations diplomatiques entre le comté de Flandre et l'Angleterre*, p. 229.

Confirmation par Philippe, roi des Français, de l'acte par lequel le connétable Raoul de Clermont avait donné différents biens à Hugues Li Flamencs.—*Actum apud Creschiacum in Bria, anno Domini M. CC. nonagesimo nono, mense octobris.* 1299 octobre.

De Coussemaker, *Documents historiques sur la Flandre maritime*, 3me fascicule, p. 74.

Jean, curé de Ninove, et Léon, curé de Neyghem, déclarent que Gilles de Beveren a affecté par son testament à la pitance des religieux de Ninove une 1299 octobre.

rente annuelle et perpétuelle de dix sous de Flandre, à condition que son anniversaire et celui de son frère, de son fils et de sa femme seront célébrés, chaque année, dans l'abbaye. — *Datum anno Domini M. CC. XCIX, mense octobris.*

De Smet, *Corpus chronicorum Flandriæ*, t. II, p. 977.

1299
2 novembre.

Raoul de Clermont, connétable de France, seigneur de Nesle, déclare avoir reçu du trésor du roi de France deux mille livres de petits tournois, comme dot de sa femme, Isabelle de Hainaut, dot qui lui était due par le comte de Hainaut, père d'Isabelle.—*Données à Fraisinghes, le jour de Toutes ames, l'an M.CC. quatre vings et dix et neuf.*

Vredius, *Genealogia comitum Flandriæ*, preuves, t. I, p. 352. — Van Mieris, *Charterboek der graaven van Holland*, t. I, p. 615.

1299
3 novembre.

Guy, comte de Flandre, transporte ses droits, actions et souveraineté sur la Zélande à son fils Robert et mande à tous les hommes de fief et aux autres sujets de cette terre de prêter à Robert, ceux-ci le serment de fidélité et ceux-là l'hommage.—*L'an de grâce mil deus cens quatre vins et dis et noef, le mardy après le Toussains.*

Kluit, *Historia critica comitatus Hollandiæ et Zeelandiæ*, t. II, p. 1014.

1299
6 novembre.

Les comtes Jean de Hollande et Jean de Hainaut donnent à la ville de Dordrecht l'étape des marchandises ou denrées descendant par le *Merewede* et le Leck. — *Datarum feria sexta post Omnium Sanctorum, anno Domini M. CC. nonagesimo nono.*

Van Mieris, *Charterboek der graaven van Holland*, t. I, p. 615 (avec une traduction en hollandais). — Van den Bergh, *Oorkondenboek van Holland en Zeeland*, t. II, p. 505.

1299
7 novembre.

Les conseil, échevins et commune de la West-Frise déclarent se soumettre au comte de Hollande, par la médiation du comte de Hainaut. — *Ghegheven in 't jaer Ons Heeren duysent twee hondert neghentich ende neghene, des zaterdaghes naer Alreheyligen daghe.*

Van Mieris, *Charterboek der graaven van Holland*, t. I, p. 616. — Vinchant, *Annales de la province et comté de Hainaut*, t. VI, p. 75. — Van den Bergh, *Oorkondenboek van Holland en Zeeland*, t. II, p. 507.

1299
7 novembre.

Privilége donné aux West-Frisons par le comte de Hollande, avec l'approbation du comte de Hainaut. Cette charte concerne surtout la perception des

dîmes, les peines pour crimes et délits, etc. — *In den jaer Ons Heeren dusent twee hondert negentich ende negen, des saterdaghes na Alderheylighen dach, in den Haghe.*

Van Mieris, *Charterboek der graaven van Holland*, t. I, p. 617. — Van den Bergh, *Oorkondenboek van Holland en Zeeland*, t. II, p. 505.

Arrêt du parlement de Paris, relatif à des taxes que l'abbé de Saint-Germain-des-Prés voulait exiger des habitants de Villeneuve-Saint-Georges, au sujet de la guerre de Flandre.— *Arresta facta in pallamento octabarum Omnium Sanctorum, anno Domini M. CC. XCIX.* 1299 8 novembre.

Beugnot, *Les Olim*, t. II, p. 455.

Philippe, fils du comte Guy, rappelle à son frère Robert, seigneur de Béthune, qu'il a pris les armes pour le Saint-Siége dans l'espoir de rendre le pape plus favorable aux intérêts de son père; il exprime son vif désir de revenir en Flandre et annonce que l'armée dont il fait partie a remporté des succès en Sicile. — *A Cataigne en Sicile, à la Saint Martin d'yver.* 1299 11 novembre.

Baron Kervyn de Lettenhove, *Études sur l'histoire du XIIIe siècle*, p. 70. — Migne, *S. Bernardi opera omnia*, t. IV, col. 1895.

Jean, duc de Lotharingie, de Brabant et de Limbourg, approuve la donation faite par Marguerite, fille d'Égide De Mol, à l'hôpital de Santhoven d'une redevance de quatre setiers de seigle par an.— *Datum anno Domini M. CC. XCIX, die Veneris ante festum beatae Katarinæ virginis.* 1299 20 novembre.

Le Roy, *Notitia marchionatus Sancti Romani imperii*, p. 158.

Le chevalier Jean, seigneur de Ghistelles, reconnaît avoir reçu de maître Guillaume de Montmor la somme de trois mille deux cent cinquante-trois livres dix-sept sous tournois pour ses gages des années 1298 et 1299 au service du roi de France. — *Le jour sainte Katherine, l'an mil II^c IIII^xx et dis nuef.* 1299 25 novembre.

Baron Kervyn de Lettenhove, *Histoire de la Flandre*, t. II, p. 401. — Voir Gilliodts-Van Severen, *Inventaire des archives de la ville de Bruges*, t. I, p. 71.

Jean, fils aîné de Guy, comte de Flandre et marquis de Namur, prie le chapitre de Notre-Dame, de Namur, d'admettre le prêtre Libert en qualité de chapelain du bénéfice fondé dans l'oratoire de la rue de *Vis* sur Sambre. — 1299 29 novembre.

Datum anno Domini M. CC. nonagesimo nono, dominica post festum beate Katherine virginis.

Jules Borgnet, *Cartulaire de la commune de Namur*, t. I, p. 160,

1299 29 novembre. Les échevins, les bourgmestres, les conseillers et la commune de Middelbourg reconnaissent pour seigneur Jean, comte de Hainaut. — *Dese brief was gegeven in die jaer Ons Heeren als men scrief dusentich twee hondert neghene ende t'neghentich, op sinte Andries avond voir mede winter.*

Van Mieris, *Charterboek der graaven van Holland*, t. II, p. 1.

1299 30 novembre. Raoul de Clermont, lieutenant du roi de France en Flandre, voulant récompenser le chevalier Jean de Haveskerke des services qu'il a rendus au roi et le dédommager des pertes qu'il a subies, lui donne une rente annuelle de six cents livres de Paris, à prélever sur la *renenghe* ou recette de Bergues. — *Faites et dounées à Bruges en Flandres, le jour de la fieste saint Andrieu l'apostle, l'an de grâce mil CC. IIII^xx et XVIIII.*

De Coussemaker, *Documents historiques sur la Flandre maritime*, 3me fascicule, p. 71.

1299 novembre. Lettre échevinale de Tournai, certifiant que l'abbaye de Saint-Nicolas des Prés lève sur la maison de Lambert Rikesin, hors la porte *Tierain*, une rente annuelle d'un chapon et six deniers louisiens, rente qui est transférée sur une maison se trouvant près des Frères mineurs. — *Lan de grasse mil deus cens quatre vins et dis noeuf, el mois de novembre.*

Mémoires de la Société historique et littéraire de Tournai, t. XIII, p. 37.

1299 novembre. Walter, doyen de la chrétienté de Longuyon, atteste que Thomassin de Bellefontaine et sa femme, Isabelle, ont approuvé la donation des dîmes de Vieux-Virton, donation que Thomassin avait faite à l'abbaye d'Orval en 1285. — *L'an de graice M. CC. IIII^xx et dix neuf, ou mois de novembre.*

Goffinet, *Cartulaire de Clairefontaine*, p. 100.

1299 3 décembre. Gherwin Ward, de Bruges, laisse des biens ou des rentes à un grand nombre d'institutions et de personnes. — *Dit was ghedaen int jaer Ons Heren als men screef sine Incarnatie dusentich tue hondert neghentich ende neghene, sdonredaghes vore sinte Niclause daghe in den wintere.*

Cronica et cartularium monasterii de Dunis, p. 665. Voir *Ibidem*, p. 921.

Albert, roi des Romains, maintient l'évêque de Liége, Hugues, en possession du droit de frapper de la monnaie et informe de sa volonté les nobles, les chevaliers, les fonctionnaires (*officiati*) et les communautés de la cité de Liége et des villes de l'évêché. — *Datum Tulli, nonis decembris, anno Domini M. CC. nonagesimo nono, indictione XIII^a, regni vero nostri anno secundo.* 1299 5 décembre.

Martene et Durand, *Amplissima collectio*, t. I, col. 1404. — *Revue de la numismatique belge*, 3me série, t. IV, p. 363. — Pinchart, *Documents numismatiques*, p. 7. — Voir *Liste chronologique des édits et ordonnances de la principauté de Liége*, p. 29.

Albert, roi des Romains, permet à Hugues, évêque de Liége, de faire battre en son diocèse de la monnaie semblable quant au poids, etc., à celle des évêques voisins. — *Datum Tulli, VII idus decembris, anno Domini M. CC. XCIX, indictione XIII, regni vero nostri anno II.* 1299 7 décembre.

Martene et Durand, *Amplissima collectio*, t. I, col. 1405. — Voir *Liste chronologique des édits et ordonnances de la principauté de Liége*, p. 30.

Les échevins, le conseil et la commune de Ziericzée reconnaissent pour seigneur Jean, comte de Hainaut.— *Gegeven in 't jaer Ons Heeren duysent twee hondert neghene ende negentich, des maendaeghes na sinte Niclais daghe.* 1299 7 décembre.

Van Mieris, *Charterboek der graaven van Holland*, t. II, p. 1.

Jean, comte de Hainaut, de Hollande, de Zélande et seigneur de Frise, confirme aux bourgeois de Ziericzée leurs priviléges. — *Gegeven in 't jaer Onses Heeren duysent twee hondert neghene ende negentich, des dinsendaegs na sinte Niclaes dag, in Zierczee.* 1299 8 décembre.

Van Mieris, *Charterboek der graaven van Holland*, t. II, p. 2.

Les échevins, le conseil et la commune de Dordrecht reconnaissent pour seigneur Jean, comte de Hainaut. — *Ghegheven in 't jaer Ons Heeren duysent twee hondert neghen ende neghentich, des vridaghes voer sinte Lucien daghe.* 1299 11 décembre.

Van Mieris, *Charterboek der graaven van Holland*, t. II, p. 2.

Jean, comte de Hainaut, de Hollande, de Zélande, seigneur de Frise, confirme aux bourgeois de Dordrecht tous leurs priviléges.—*Datum anno Domini* 1299 12 décembre.

millesimo ducentesimo nonagesimo nono, in vigilia Luciæ, apud Dordracum.

Van Mieris, *Charterboek der graaven van Holland,* t. II, p. 2 (avec une traduction en hollandais).

1299
13 décembre.

Gérard, comte de Juliers, promet à Renaud, comte de Gueldre, de l'aider dans la défense de ce pays contre tous, excepté contre le roi des Romains, le roi de France et le duc de Brabant. — *Actum anno Domini M. CC. nonagesimo nono, in die beatæ Luciæ virginis.*

Nyhoff, *Gedenkwaardigheden uit de geschiedenis van Gelderland,* t. I, p. 77.

1299
14 décembre.

Les échevins, le conseil et la commune de la ville de Sint-Gertruidenberg reçoivent pour seigneur Jean, comte de Hainaut. — *Gegeven in 't jaer Ons Heeren duysent twee hondert neghene ende neghentich, in sinte Lucien avonde.*

Van Mieris, *Charterboek der graaven van Holland,* t. II, p. 3.

1299
14 décembre.

Jean, comte de Hainaut, de Hollande, etc., confirme les priviléges de la ville de Sint-Gertruidenberg. — *Ghegheven tote Dordrecht, in sinte Lucien avont, in 't jaer Ons Heeren M. CC. XCIX.*

Van Mieris, *Charterboek der graaven van Holland,* t. II, p. 3.

1299
14 décembre.

Les échevins, le conseil et la commune de Delft déclarent reconnaître pour seigneur Jean, comte de Hainaut.— *Gegeven des maendaghes na sinte Lucien daghe, in 't jaer Ons Heeren duysent twee hondert negene ende neghentich.*

Van Mieris, *Charterboek der graaven van Holland,* t. II, p. 3.

1299
14 décembre.

Testament de Jean Magnus, qui choisit pour lieu de sépulture l'église Saint-Laurent, de Bruges, et désigne pour ses exécuteurs testamentaires maître Pierre Dodin et Arnoul, son propre fils, religieux de l'abbaye de Ter-Doest. — *Datum anno Domini M. CC. XCIX, in crastino beate Lucie.*

Cronica et cartularium monasterii de Dunis, p. 669. Voir *Ibidem,* p. 922.

1299
15 décembre.

Quittance donnée par Gilles, sire de Berlaimont, de la somme de dix mille trois cents livres tournois, qui lui avait été payée par Guy, comte de Flandre

et marquis de Namur, pour l'acquisition du château et de la terre de Faing. — ..... *Données l'an de grasse M. CC. XCIX, le mardi après le jour Sainte Lusse.*

De Reiffenberg, *Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, etc.*, t. I, p. 303.

Walter, seigneur de Bomal, confirme à l'abbaye de Floreffe la possession de la dîme de Vissigny, qui lui avait été léguée par Gérard de Vilereche, fils de sire Ebert de Vilereche, chevalier.— *Che fut fait et donneit l'an de grasce mil deus cens nonante et nuef, le jour devant le saint Thomas l'apostole, à Mostier sor Sambre.* 1299 20 décembre.

Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique, t. X, p. 302.

Les échevins, le conseil et la commune de Leyde déclare reconnaître pour seigneur Jean, comte de Hainaut. — *Gegeven in 't jaer Ons Heeren duysent twee hondert neghene ende negentich, des woensdaghes voir Kersdaghe.* 1299 23 décembre.

Van Mieris, *Charterboek der graaven van Holland*, t. II, p. 3.

Les échevins, le conseil et la commune de Harlem déclarent reconnaître pour seigneur Jean, comte de Hainaut. — *Gegeven in 't jaer Ons Heeren duysent twee hondert neghene ende neghentich, des woendaghes voir Kersdaghe.* 1299 23 décembre.

Van Mieris, *Charterboek der graaven van Holland*, t. II, p. 4.

Jean, comte de Hainaut, etc., confirme les priviléges accordés aux habitants de Harlem par ses prédécesseurs, les comtes de Hollande.— *Ghegheven in 't jaer Ons Heren dusent twee hondert neghene ende neghentich, des wondaghes vore Kersdaghe, te Harlem.* 1299 23 décembre.

Van Mieris, *Charterboek der graaven van Holland*, t. II, p. 4.

Raoul de Soissons, seigneur d'Ostel, reconnait qu'ayant détroussé, en Hainaut, des marchands venant des foires de Champagne, il a été fait prisonnier par ordre du comte Jean d'Avesnes; il s'engage à amender les torts qu'il a causés et renonce à toutes réclamations contre le comte.— *Dounées le merkedi devent le Noël, l'an de grasce mil deus cens quatre vins dise noef.* 1299 23 décembre.

Bulletins de la Commission royale d'histoire, 3me série, t. XII, p. 353. — De Villers, *Description analytique de cartulaires et de chartriers du Hainaut*, t. VI, p. 18.

1299
25 décembre.

Les échevins, le conseil et la commune d'Alkmaar reconnaissent pour seigneur Jean, comte de Hainaut. — *Gegeven int jaer Ons Heeren duysent twee hondert negen ende negentich, in Kersavonde.*

Van Mieris, *Charterboek der graaven van Holland,* t. II, p. 4.

1299
27 décembre.

Lettre écrite par maître Bassan au comte de Flandre. Il lui rend compte de ce qui s'est passé lors de son entrevue avec l'évêque de Vicence et des décisions prises par celui-ci. — *Dounei à Gant, le diemence apriès le jour saint Thumas.*

Revue de la numismatique belge, 1re série, t. VI, p. 394.—Baron Kervyn de Lettenhove, *Études sur l'histoire du XIIIe siècle,* p. 68.—Migne, *S. Bernardi opera omnia,* t. IV, col. 1891.— Voir Jules de Saint-Genois, *Inventaire des chartes des comtes de Flandre,* p. 298.

1299
29 décembre.

Mémoire présenté au pape par les ambassadeurs du comte de Flandre et où ils exposent les actes de désobéissance à l'autorité du souverain pontife que le roi de France a posés et les pillages de son armée en Flandre; ils implorent l'intervention du pape en faveur de leur seigneur. — *Haec scriptura data est die Martis post diem Nativitatis Domini.*

Baron Kervyn de Lettenhove, *Études sur l'histoire du XIIIe siècle,* p. 74. — Migne, *S. Bernardi opera omnia,* t. IV, col. 1896. — Voir Jules de Saint-Genois, *Inventaire des chartes des comtes de Flandre,* p. 299.

1299
30 décembre.

Philippe, roi des Français, charge son frère Charles, comte de Valois, de faire exécuter les dispositions de l'acte accordé, le 16 juillet de la même année, au chevalier Baudouin de Haveskercke. — *Datum Parisius, die Mercurii post festum Nativitatis Domini, anno ejusdem M. CC. nonagesimo nono.*

De Coussemaker, *Documents historiques sur la Flandre maritime,* 3e fascicule, p. 89.

1299
décembre.

Philippe, roi des Français, confirme la charte par laquelle son lieutenant, Raoul de Clermont, a donné au chevalier Jean Plateel les biens situés à Quaedypre et confisqués sur Baudouin le Jeune. — *Actum Parisius, anno Domini M. CC. nonagesimo nono, mense decembri.*

De Coussemaker, *Documents historiques sur la Flandre maritime,* 3e fascicule, p. 59.

1299
décembre.

Confirmation par Philippe, roi des Français, de l'acte par lequel le connétable Raoul de Clermont avait donné à Jean de le Plancke quelques biens confis-

qués. — *Actum Parisius, anno Domini M. CC. nonagesimo nono, mense decembri.*

De Coussemaker, *Documents historiques sur la Flandre maritime*, 3e fascicule, p. 68.

Confirmation par le roi Philippe de l'acte par lequel le connétable Raoul de Clermont a assigné cinq cent quinze livrées de terres, par an, à messire Philippe du Bruech. — *Actum Parisius, anno Domini M. CC. nonagesimo nono, mense decembri.* 1299 décembre.

De Coussemaker, *Documents historiques sur la Flandre maritime*, 3e fascicule, p. 72.

Hugues de Châtillon, comte de Blois et seigneur d'Avesnes, autorise Charles, fils du roi de France, comte de Valois, à remettre à son cousin Gaucher, seigneur de Châtillon, cinq mille livres tournois, constituant une partie de la dot de Marguerite, fille de Charles. — *Donné l'an de grace mil deus cens et nonnante et nuef, en mois de decembre.* 1299 décembre.

Du Chesne, *Histoire généalogique de la maison de Chastillon-sur-Marne*, preuves, p. 97. — Vredius, *Genealogia comitum Flandriæ*, preuves, t. II, p. 110.

Le comte de Hainaut et de Hollande accorde aux habitants de Harderwyk la liberté de commercer dans ses États et de les parcourir. — *Gegeven in 't jaer Ons Heeren M. CC. XCIX.* 1299.

Van Mieris, *Charterboek der graaven van Holland*, t. II, p. 4.

Arnoul, comte de Looz et de Chiny, confirme à l'abbé et aux religieux d'Orval les biens et les droits qu'ils possèdent au comté de Chiny, ainsi que les dons, octrois, lettres, qui leur ont été accordés par les comtes ses prédécesseurs. — ..... *Ce fut fait en l'an de grâce M. CC. LXXXXIX.* 1299.

Bertholet, *Histoire du duché de Luxembourg*, t. V, preuves, p. LXXXII. — Wolters, *Codex diplomaticus Lossensis*, p. 180.

Alard de Roisin, seigneur de Blargnies et pair du Cambrésis, et Alix, sa femme, déclarent avoir vendu six mencaudées de terres à l'abbaye de Saint-Aubert, de Cambrai. — *Fait li an del Incarné Verbe M. CC. LXXXXIX, le jor del ducasse, apriès disners.* 1299.

Le Carpentier, *Histoire de Cambrai et du Cambrésis*, t. II, preuves, p. 39.

1299. Le doyen Gérard et le chapitre de Tournai déclarent que le possesseur de la chapellenie fondée dans leur église par maître Jacques de Gand, est tenu de payer à l'abbaye de Saint-Pierre, de Gand, un cens annuel de douze sous parisis, pour des prés situés à Avelghem. — *Datum anno Domini M. CC. XCIX.*

Van Lokeren, *Chartes et documents de l'abbaye de Saint-Pierre, à Gand*, t. I, p. 459.

1299. La maîtresse, les sœurs et les proviseurs de l'hôpital d'Alost ratifient la donation d'une rente qui leur avait été faite, en 1282, par Thomas de Hasselt, curé de Denderleeuw. — *Anno Domini M. CC. nonagesimo nono.*

Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique, t. XVI, p. 103.

1299 environ. Liste des particuliers du bailliage ou châtellenie de Cassel, qui ont suivi le parti du roi de France pendant sa guerre contre le comte de Flandre.

En français. De Coussemaker, *Documents historiques sur la Flandre maritime*, 3e fascicule, p. 101.

1299 environ. Les Gantois déclarent qu'un débat s'étant élevé entre le comte de Flandre et eux, au sujet de la somme de soixante mille livres qu'ils se sont engagés à lui payer, tous les ans pendant la durée de la guerre, ils s'engagent à satisfaire le comte, en considération du triste état où celui-ci et ses enfants se trouvent.

En français. Fragment dans Jules de Saint-Genois, *Inventaire des chartes des comtes de Flandre*, p. 292.

1300.

1300 1er janvier. Jean, duc de Brabant, etc., déclare que l'abbé et les religieux du Parc près de Louvain pourront percevoir les cens dus à ce monastère de la même manière que son receveur de Louvain perçoit ceux qui sont dus au duc.—*Datum anno Domini M. CC. XCIX, in festo Circumcisionis Domini.*

De Paepe, *Summaria cronologia insignis ecclesiæ Parchensis*, p. 128. — Sanderus, *Coenobiarchia abbatiæ Parchensis*, p. 32, et *Chorographia sacra Brabantiæ*, t. I, p. 188.

1300 5 janvier. Charles, fils du roi de France, comte de Valois, etc., ordonne au receveur du roi en la terre de Bergues, de payer au chevalier de Haveskercke la somme de sept cent quatre-vingts livres parisis, que le roi lui avait assignée (le 16 juillet

1299). — *Douné à Lens en Artois, l'an M. CC. nonante noef, le quint jour de janvier.*

De Coussemaker, *Documents historiques sur la Flandre maritime*, 3e fascicule, p. 89.

Jean Maleghys, bourgeois de Dordrecht, reçoit en fief de Jean, comte de Hainaut, etc., une rente viagère de dix livres, à prélever sur le produit du tonlieu de Dordrecht.—*Ghegheven in 't jaer Ons Heeren duusent twee hondert tnegentich ende neghene, in derthien daeghe, te Dordrecht.* 1300 6 janvier.

Van Mieris, *Charterboek der graaven van Holland*, t. II, p. 5.

Jean Verdiedmenzone, bourgeois de Dordrecht, reçoit en fief de Jean, comte de Hainaut, etc., une rente viagère de dix livres. — *Ghegheven in 't jaer Ons Heeren duusent twee hondert neghen ende neghentich, in derthien daeghe.* 1300 6 janvier.

Van Mieris, *Charterboek der graaven van Holland*, t. II, p. 5.

Charles, fils du roi de France, comte de Valois, etc., prend sous sa protection les bourgeois et les habitants de Douai, avec leurs biens et meubles, et promet de faire ratifier cet arrangement par le roi, son père. — *Faites l'an de grace M. CC. XCIX, lendemain de la Thiphanie.* 1300 7 janvier.

Ordonnances des rois de France de la troisième race, t. XII, p. 337.

Confirmation, par Jean, comte de Hainaut, de Hollande, etc., des priviléges qui avaient été accordés aux marchands de Campen, de Zwol, de Deventer, etc., par Florent, comte de Hollande, en 1276.— *Datum apud Dordrecht, in crastino Epiphanie, anno Domini M. CC. nonaghesimo nono.* 1300 7 janvier.

Van Mieris, *Charterboek der graaven van Holland*, t. II, p. 5.

Jean, comte de Hainaut, etc., autorise les marchands étrangers à venir commercer à Dordrecht, à quelque nation qu'ils appartiennent, sauf ceux qui auraient pris part au meurtre du comte Florent de Hollande. — *Gegeven in 't jaer Ons Heeren duysent CC. XCIX, des vrydaechs na derthyen dach.* 1300 8 janvier.

Van Mieris, *Charterboek der graaven van Holland*, t. II, p. 6.

Gérard d'Heemskerke relève sa maison allodiale d'Heemskerke en fief de Jean, comte de Hainaut, de Hollande, etc. — *In 't jaer Ons Heeren duusent* 1300 9 janvier

twee hondert neghen ende neghentich, des zonnendaeghes naer derthien daeghe.

Van Mieris, *Charterboek der graaven van Holland*, t. II, p. 6.

1300 14 janvier. Traité d'alliance conclu entre Jean, comte de Hainaut et de Hollande, et Renaud, comte de Gueldre. Celui-ci excepte cependant de ce traité le roi des Romains, le roi de France et le comte de Flandre, contre lesquels il ne veut pas s'obliger à guerroyer.— *In Gorinchem, anno M. CC. XC nono, in octavis Epyphaniæ.*

Nyhoff, *Gedenkwaardigheden uit de geschiedenis van Gelderland*, t. I, p. 78.

1300 16 janvier. Les ambassadeurs flamands à Rome informent le comte Guy du discours que le cardinal Mathieu d'Aqua-Sparta avait prononcé, discours énergique où il exaltait le pouvoir du pape; ils lui annoncent ensuite que celui-ci a nommé archevêque de Trèves Thétier (Dither), frère du feu Adolphe de Nassau, contrairement aux désirs du roi Albert et du monarque français, dont Guy de Hainaut était le protégé. — *Aujourdewy ... c'est le samedi après le vingtisme jour ... ches lettres furent dounées à Rome au Lateran, le samedy devant dit.*

Baron Kervyn de Lettenhove, *Histoire de la Flandre*, t. II, p. 585, et *Études sur l'histoire du XIIIe siècle*, p. 78. — Migne, *S. Bernardi opera omnia*, t. IV, col. 1900.

1300 28 janvier. Le duc Jean accorde des avantages et des exemptions à l'abbaye de Tongerloo, en récompense de services rendus, et notamment de ce que les religieux avaient laissé pratiquer un chemin public dans leur alleu de Broechem, au lieu dit *Moll.—Datum anno Domini M. CC. nonagesimo nono, feria quinta ante festum Purificationis.*

Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique, t. V, p. 369.

1300 28 janvier. Jean, comte de Hainaut, etc., cède au chevalier Nicolas de Housdaing, en accroissement de son fief, cinq bonniers de terres situés à Haine-Saint-Pierre, ainsi que les douzains, les sixains et les meilleurs catels à Leval-Trahegnies et Épinois.—*Faites et dounées l'an del incarnation Notre Signeur Jhésu Crist mil deus cens quattre vint et dix et noeuf, le jeudi après le Convercion saint Paul.*

De Villers, *Description analytique de cartulaires et de chartriers du Hainaut*, t. III, p. 256.

Charles, roi de France, comte d'Artois, etc., charge Soyer ou Siger de Gouy de remettre à Jean de Hazebruech le douaire et l'héritage appartenant à sa femme. — *Donné à Bruges, le samedi devant le Candeleir, en l'an de grâce mil CC. IIII^xx et XIX.* 1300 30 janvier.

De Coussemaker, *Documents historiques sur la Flandre maritime*, 3e fascicule, p. 94.

Philippe, roi des Français, approuve l'accord conclu entre son fils, Charles, comte de Valois, etc., et les bourgeois et autres habitants de Douai, portant la date du 7 du mois de janvier. — *Actum Parisiis, anno Domini M. CC. XCIX, mense januario.* 1300 janvier.

Ordonnances des rois de France de la troisième race, t. XII, p. 337.

Raoul de Clermont, connétable de France et seigneur de Nesles, donne à Gérard le Fol du Houvier-Péronne l'office de garde de la maison du roi à Courtrai, pour en jouir sa vie durant. — *Faites en l'an de grace mil CC. XCIX, el mois de jenvier.* 1300 janvier.

Fragment dans Mussely, *Inventaire des archives de la ville de Courtrai*, t. I, p. 84.

Jean, duc de Brabant, ordonne aux échevins d'Anvers d'indemniser l'abbaye de Saint-Michel du tort qu'ils lui ont occasionné, en fortifiant leur ville. — *Datum anno M. CC. nonagesimo nono, mense januario.* 1300 janvier.

Mertens et Torfs, *Geschiedenis van Antwerpen*, t. III, p. 513.

Robert, fils aîné du comte de Flandre, administrateur du comté, etc., annonce à son conseiller, Jean de Menin, et à son chapelain, Michel As Clokettes, que les trêves ont été violées et que Charles, le frère du roi de France, a occupé Douai le mercredi, fête de l'Épiphanie. 1300 janvier.

En latin. Baron Kervyn de Lettenhove, *Histoire de la Flandre*, t. II, p. 587, et *Études sur l'histoire du XIIIe siècle*, p. 71. — Migne, *S. Bernardi opera omnia*, t. IV, col. 1893.

Jean, sire de Pamele, lègue à l'abbé et aux religieux de Ninove une rente annuelle de vingt sous de Flandre, à condition qu'ils célébreront tous les ans son anniversaire et celui de son père, de sa mère et de sa femme. — *Actum apud Pamellam, anno Domini M. CC. XCIX, mense januario.* 1300 janvier.

De Smet, *Corpus chronicorum Flandriæ*, t. II, p. 979.

1300
1er février.

Charles, comte de Valois, etc., lieutenant du roi de France, déclare avoir donné au chevalier Alamps de *Monteteni* ou Montigny le manoir de Maldeghem, comme Philippe de Maldeghem l'a possédé. — *Datum et actum Brugis, die lune ante Purificationem beate Marie virginis, anno Domini M. CC. XCIX.*

Mme de Lalaing, *Maldeghem la Loyale*, p. 402. — De Potter et Broeckaert, *Geschiedenis der gemeenten van Oost-Vlaanderen*, t. VIII, Maldeghem, p. 69.

1300
4 février.

Guillaume, seigneur de Hornes, et ses fils : Thierri, prévôt de l'église du Saint-Sauveur, d'Utrecht; Guillaume et Gérard, chevaliers, et Engelbert, chanoine de Saint-Lambert, de Liége, accusés d'avoir trempé dans le meurtre du comte Florent, s'en remettent à cet égard au jugement de Jean, comte de Hainaut, etc.—*Gegeven in 't jaer Ons Heeren duysent twee hondert neghen ende neghentich, des dondredaghes na Onser Vrouwen dach ter Lichmesse.*

Van Mieris, *Charterboek der graaven van Holland*, t. II, p. 6. — Wolters, *Notice sur l'ancien comté de Hornes*, p. 217.

1300
7 février.

Testament de Libert Curial, échevin de Saint-Trond, passé devant Henri de Ricle, prieur de l'abbaye de cette ville, et devant plusieurs autres échevins, avec l'approbation de sa femme Béatrix. — *Datum anno Domini millesimo CC. nonagesimo nono, dominica post Purificationem beate Marie virginis gloriose.*

Piot, *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Trond*, t. I, p. 410.

1300
8 février.

L'official de Tournai atteste que Jacques Lansiel et Agnès, sa femme, ont acquis pour l'abbaye de Flines des biens situés à Nomain et aux environs. — *Actum anno Domini millesimo ducentesimo nonagesimo nono, feria secunda post Purificationem beate Marie virginis.*

L'abbé Hautcœur, *Cartulaire de l'abbaye de Flines*, t. I, p. 383.

1300
9 février.

Jeanne, veuve du chevalier Arnoul d'Amstel, reconnaît que Jean, comte de Hainaut, etc., lui a laissé, sa vie durant, la jouissance des biens que son mari lui avait assignés en douaire. — *Gegeven des dinxendaeghes na Onser Vrouwen dach ter Lichtmisse, in 't jaer Ons Heeren M. CC. negentich ende negen.*

Van Mieris, *Charterboek der graaven van Holland*, t. II, p. 7.

Déclaration par laquelle le doyen et le trésorier de l'église Sainte-Walburge, de Furnes, constatent que Marguerite, Élisabeth et Catherine de Rubroue ont vendu à l'abbaye de Saint-Nicolas, de cette ville, une rente de six sous sept deniers et une obole de Flandre. — *Datum anno Domini M. CC. XCIX, in octavis Purificationis gloriose Virginis.* 1300 9 février.

F. V. et C. C., *Chronicon et cartularium abbatiæ Sancti Nicolai Furnensis*, p. 125.

Guillaume, seigneur de Hornes, et ses fils promettent à Jean, comte de Hainaut, etc., de se trouver au lieu et au jour qu'il fixera pour terminer leurs différends. — *In 't jaer Ons Heeren duusent twee hondert neghen ende neghentich, des woendaghes nae sinte Agathen daeghe.* 1300 12 février.

Van Mieris, *Charterboek der graaven van Holland*, t. II, p. 7. — Wolters, *Notice sur l'ancien comté de Hornes*, p. 219.

Record concernant les droits de l'évêque de Liége sur la châtellenie de Couvin, les droits et les priviléges de la communauté et les limites de la châtellenie. 1300 13 février.

En français. Fragment dans les *Annales de la Société archéologique de Namur*, t. XI, pp. 289 à 302.

Arnoul, comte de Looz et de Chiny, déclare que le comte de Luxembourg, Henri, son seigneur, s'est constitué pour lui caution du payement de trois mille sept cent quatre-vingts livres qu'il doit à Georges de Sybonne, lombard et habitant d'Asti. Il promet de rembourser cette somme dans les sept années et d'indemniser le comte Henri de tout ce qui pourrait résulter pour lui des engagements pris en son nom. — *Ces lettres furent faites l'an de grace mill deux cens quattre vings dix et nouef, ou mois de febvrier, le quart jour après la feste sainct Valentin.* 1300 17 février.

Wolters, *Codex diplomaticus Lossensis*, p. 186.

Le pape Boniface accorde la rémission de tous leurs péchés aux fidèles, romains ou étrangers, qui, à partir de la dernière fête de Noël et toutes les centièmes années suivantes, visiteront, pendant l'année et à certains jours, la basilique des Saints Pierre et Paul, de Rome. — *Datum Lateranis, tredecimo die kalendarum martii, pontificatus nostri anno sexto.* 1300 18 février.

Chronicon Muevivi dans De Smet, *Corpus chronicorum Flandriæ*, t. II, p. 456.

1300
1 février.

Jean, curé de Neder-Brakel, et Jacques, curé de Galmaerden ou Gamerages, doyens de la chrétienté de Grammont et de Hal, déclarent que Gilles Puttre, de Lebbeke, a donné sous certaines conditions à l'abbaye de Ninove une rente annuelle de quatre livres de Flandre, qui lui était due par Agnès de Cudelbroc et ses enfants, et une redevance d'un muid de froment, assignée sur un bonnier de terre à Lebbeke. — *Actum et recognitum anno Domini M. CC. XCIX, dominica ante diem Cinerum.*

De Smet, *Corpus chronicorum Flandriæ*, t. II, p. 974.

1300
22 février.

Hugues, seigneur d'Épinoy et d'Antoing, et son fils aîné, Hugues, seigneur de Buggenhout, cèdent au chapitre d'Antoing une maison située dans le château de cette dernière localité, en échange d'une habitation se trouvant sur la place. — *Faites à Anthoing, l'an de grasse M. CC. XCIX, le jour S. Pierre k'on dist en le chaière.*

Fragment dans les *Annales du Cercle archéologique de Mons*, t. IX, p. 129. — Suit un fragment d'un acte du même jour, relatif aux charges qui grevaient cette dernière habitation.

1300
22 février.

L'abbé d'Averboden, Jean, Henri de Bocghout et Jean *de Cymeterio* (Vandenkerkhove), de Molenbeek, terminent, en qualité d'arbitres, le débat qui s'était élevé entre le commandeur et les frères de l'ordre Teutonique à Becquevoort, et Guillaume, seigneur de Kersbeke, au sujet des droits qui étaient dus à celui-ci pour le relief de quelques biens situés à Testelt. — *Actum in Averbodio, in die Purificationis beate Marie virginis, anno Domini M. CC. nonagesimo nono. Datum eodem anno, in die Cathedre beati Petri apostoli.*

Hennes, *Urkundenbuch des Deutschen ordens*, t. II, p. 306.

1300
25 février.

Jean, abbé de Clairvaux, annonce à ses collègues que dans une assemblée convoquée à Paris, aux octaves de la Purification, on a décidé la perception, pendant deux ans, de deux décimes sur les biens du clergé, et que le roi Philippe a exigé cette concession par les menaces les plus violentes. — *Datum in Compendio, in crastino beati Mathiæ apostoli, anno Domini M. CC. nonagesimo nono.*

Baron Kervyn de Lettenhove, *Études sur l'histoire du XIIIe siècle*, p. 23, et *Codex Dunensis*, p. 524.

1300
26 février

Jean, duc de Lotharingie, etc., défend de célébrer des cérémonies funéraires dans l'église Saint-Pierre, de Louvain, sans l'assentiment du doyen et du

chapitre de cette église. — *Datum anno M. CC. XCIX, die Veneris post diem Cinerum.*

De Ram, *Joannis Molani rerum Lovaniensium libri XIV*, t. II, p. 876.

Les échevins de Gand constituent une rente viagère en faveur de Waleran, seigneur de Montjoie et de Fauquemont, parce qu'il s'est « humilié » à devenir conseiller de leur ville. — *Gand, lan de grace mil deus cens quatre vins dix noef, le dimanche des Brandons.* 1300 28 février.

Fragment dans Van Duyse, *Inventaire analytique des chartres de la ville de Gand*, p. 72.

Charles, comte de Valois, d'Alençon, de Chartres et d'Anjou, voulant récompenser Pierre du Bruech, lui donne une rente de septante-cinq livres tournois, à prélever sur la recette de Flandre. — *Datum Brugis, anno Domini M. CC. nonagesimo nono, mense februario.* 1300 février.

De Coussemaker, *Documents historiques sur la Flandre maritime*, 3e fascicule, p. 83.

Gérard (de Ferlin), chapelain du comte de Flandre, informe son ami Jean Makiel, clerc du comte, qu'il aidera de tout son pouvoir Gilles, le neveu de celui-ci, qui allait partir de Rome pour Naples. Il lui demande des nouvelles de sa santé et de celle de leur seigneur, Mr de Marbais. — *Datum feria tertia post Mathiam.* 1300 1er mars.

Baron Kervyn de Lettenhove, *Études sur l'histoire du XIIIe siècle*, p. 80. — Migne, *S. Bernardi opera omnia*, t. IV, col. 1901, note 4.

Plaintes de l'abbé de Saint-Germain des Prés, J., et de ses religieux, adressées au pape Boniface, au sujet de la situation du monastère, qui était grevé de dettes usuraires et chargé d'impôts par le roi de France. 1300 1er mars.

Fragment en français. Baron Kervyn de Lettenhove, *Études sur l'histoire du XIIIe siècle*, p. 24.

Procuration donnée par Hugues de Melun, seigneur d'Antoing, et Béatrix de Beaussure, sa femme. — *Le VI jour de mars M. CC. XCIX.* 1300 6 mars.

Analysé dans Du Chesne, *Histoire généalogique de la maison de Montmorency*, preuves, p. 157.

Le roi Albert invite le comte de Flandre à se présenter à Francfort, où les princes, les comtes et les barons de l'Empire étaient convoqués pour se réunir 1300 11 mars.

le dimanche avant la fête de l'Invention de la Sainte-Croix et délibérer d'affaires graves concernant l'Empire. — *Datum in Heilichbrune, V idus martii, regni nostri anno secundo.*

Warnkönig, *Flandrische Staats- und Rechts-Geschichte*, t. I, Ire partie, Urkunden, p. 71, et t. I, p. 399 (édit. Gheldolf). — Voir Jules de Saint-Genois, *Inventaire des chartes des comtes de Flandre*, p. 301.

1300 11 mars. Le roi Albert ordonne aux nobles, ministériels, chevaliers, vassaux et autres habitants de la Zélande *Westerschilt* (à l'ouest de l'Escaut), de reconnaître comme seigneur Robert, comte de Flandre, à qui ce pays était échu et qui le tenait en fief de l'Empire, sans obéir dorénavant à Jean, comte de Hainaut, qui en détenait la possession.—*Datum in Heilburn, V idus martii, regni nostri anno secundo.*

Warnkönig, *Flandrische Staats-und Rechts-Geschichte*, t. I, Ire partie, Urkunden, p. 71, et t. I, p. 398 (édit. Gheldolf). — Voir Jules de Saint-Genois, *Inventaire des chartes des comtes de Flandre*, p. 301.

1300 12 mars. Le roi Albert défend aux nobles, ministériels, chevaliers, vassaux et autres habitants du Hainaut d'aider leur comte Jean, qui se permet d'attaquer Robert, comte de Flandre, à cause des biens que celui-ci tient en fief de l'Empire. — *Datum in Heilichprunne, IIII idus martii, regni nostri anno secundo.*

Warnkönig, *Flandrische Staats- und Rechts-Geschichte*, t. I, Ire partie, Urkunden, p. 71, et t. I, p. 399 (édit. Gheldolf). — Voir Jules de Saint-Genois, *Inventaire des chartes des comtes de Flandre*, p. 301.

1300 12 mars. Philippe, roi de France, déclare que si, dans l'enquête à faire dans la baronnie d'Ostrevant, une question s'élève relativement au ressort, il agira à la satisfaction du comte de Hainaut.—*Actum Passiaci, sabbato in festo Gregorii, anno Domini M. CC. XCIX.*

De Reiffenberg, *Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, etc.*, t. I, p. 466.— Fragment dans De Villers, *Monuments* cités, t. III, p. 788.

1300 12 mars. Les échevins, les conseillers et toute la commune de Staveren reconnaissent pour seigneur Jean, comte de Hainaut, de Hollande, etc., comme le comte Florent l'était jadis. — *Gegeven in 't jaer Ons Heeren duysent twee hondert neghen ende neghentich, in sinte Gregorys daghe.*

Van Mieris, *Charterboek der graaven van Holland*, t. II, p. 8.

Pleins pouvoirs donnés par les magistrats de Staveren pour obtenir de Jean, comte de Hainaut, etc., la confirmation des priviléges donnés à leur ville par le comte Florent le 1er avril 1292. — *Gegeven in 't jaer Ons Heeren duysent twee hondert negen ende negentich, in sinte Gregoriis daghe.* 1300 12 mars.

Van Mieris, *Charterboek der graaven van Holland*, t. II, p. 8.

Henri De le Crois, bailli de la terre de Namur, fait savoir que le maire, les échevins et la communauté d'Obaix ont cédé, avec son consentement, un bois et des communaux à l'abbaye de Floreffe. — *Lesqueles furent faites l'an del incarnation Nostre Seigneur mil deux cens nonante et noef, lendemain dou jour sainct Grégoire, ou mois de march.* 1300 13 mars.

Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique, t. VIII, p. 383.

Le roi Albert ordonne au comte Jean de Hainaut de comparaître devant lui à Francfort pour se justifier des plaintes faites contre lui. — *Datum apud Spiram, II idus martii, anno Domini millesimo trecentesimo, regni vero nostri anno secundo.* 1300 14 mars.

Warnkönig, *Flandrische Staats- und Rechts-Geschichte*, t. I, Ire partie, Urkunden, p. 72, et t. I, p. 400 (édit. Gheldolf). — Voir Jules de Saint-Genois, *Inventaire des chartes des comtes de Flandre*, p. 320.

Édouard, roi d'Angleterre, envoie à sa fille, Élisabeth, comtesse de Hollande, etc., Guillaume de Burnton et Henri Espigurnel, chargés de l'aider de leurs conseils au sujet de la constitution de son douaire. — *Donées à Westmostier, le XVII jour de mars.* 1300 17 mars.

Rymer, *Fœdera, conventiones, litteræ, etc.*, t. II, p. 861 (édit. de 1727), et t. I, IIme partie, p. 918 (édit. de 1816). — Van Mieris, *Charterboek der graaven van Holland*, t. II, p. 9 (avec une traduction en hollandais).

Édouard, roi d'Angleterre, informe Guy, comte de Flandre, qu'il a reçu ses ambassadeurs, Jean, seigneur de Bondues-Trameries, et Baudouin de Chaune, et qu'il les a chargés de la réponse qu'il croit devoir lui faire. — *Don. à Westmostier, le XVII jour de mars.* 1300 17 mars.

Rymer, *Fœdera, conventiones, litteræ, etc.*, t. II, p. 861 (édit. de 1727), et t. I, IIme partie, p. 918 (édit. de 1816).

1300
25 mars.

Guy, évêque de Cambrai, autorise la maîtresse et les sœurs de l'hôpital Saint-Jean, de Bruxelles, à établir un nouveau cimetière en remplacement de l'ancien, qui était saturé de cadavres. — *Datum apud Thunum, anno Domini millesimo ducentesimo nonagesimo nono, die Veneris post Letare Jherusalem.*

Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique, t. IV, p. 43.

1300
27 mars.

Confirmation par Jean, comte de Hainaut, etc., des priviléges accordés à la ville de Staveren par Florent, comte de Hollande, en 1292. — *Ghegheven Tordrecht, des sondaechs na midvasten, in 't jaer Ons Heeren duysent twee hondert negen en tnegentich.*

Van Mieris, *Charterboek der graaven van Holland*, t. II, p. 10.

1300
31 mars.

Rase de Gavre, seigneur de Bréda, déclare qu'il n'a aucun droit sur le patronat de l'église d'Etten, qui appartient au curé de Gilsen, l'église d'Etten ayant été érigée en paroisse distincte de cette dernière. — *Datum anno Domini millesimo ducentesimo nonagesimo nono, feria quinta ante ramos Palmarum.*

Gramaye, *Antiquitates Bredanæ*, p. 35.—Miræus et Foppens, *Opera diplomatica*, t. II, p. 880. —Lünig, *Spicilegium ecclesiasticum, continuatio I*, col. 1173. — Van Goor, *Beschryving der stadt ende lande van Breda*, p. 430 (avec une traduction en hollandais).

1300
1er avril.

Robert, fils aîné du comte de Flandre, avec l'approbation de son père Guy et de son frère Guillaume, vend aux échevins de Gand, moyennant douze mille livres, la terre dite la *Justice des châtelains*, située près de Gand, avec tous les droits, prérogatives et revenus qui en dépendent, sauf *la droiture* qu'il retient sur les manants de la châtellenie, et la mairie ou *ammanschip.* — *Faictes et données lan de grâce mil deux chens quatre vins diis et noef, le premier jour du mois d'avril.*

Diericx, *Mémoires sur la ville de Gand*, t. I, p. 546. — Voir Van Duyse, *Inventaire analytique des chartres de la ville de Gand*, p. 72. — Jules de Saint-Genois, *Inventaire des chartes des comtes de Flandre*, p. 303.

1300
1er avril.

Robert, fils aîné de Guy, comte de Flandre, avoué d'Arras, seigneur de Béthune et de Termonde, avec l'approbation de Guy, son père, et de Guillaume, fils de celui-ci, déclare que le chevalier Rase de Gavre a vendu la terre nommée *Justice du seigneur Rase*, avec toute la juridiction, haute et basse, à la

ville de Gand, moyennant deux mille livres, sauf la mairie ou *ammanschip* et les droits appartenant aux comtes de Flandre. — *Faictes et données l'an de grâce mil deus chens quatre vins diis et noef, le premier jour el mois d'avril.*

Diericx, *Mémoires sur la ville de Gand*, t. I, p. 595. — Voir Van Duyse, *Inventaire analytique des chartres de la ville de Gand*, p. 73.

Robert, fils aîné du comte de Flandre, avec l'approbation de celui-ci, et de Guillaume, fils de Guy, fait savoir qu'il a vendu, moyennant quatre mille livres, à la ville de Gand, la terre de la *Mue* et celle de Sainte-Marie, situées près de Gand, sauf la mairie ou *ammanschip* et tous les droits semblables à ceux qu'il exerçait dans la ville même et sans préjudice des juridictions et des droits qui appartiennent à la léproserie de Gand. — *Faictes et données lan de grasce mil deus chens quatre vins diis et noef, le premier jour del mois d'avril.* 1300 1er avril.

Diericx, *Mémoires sur la ville de Gand*, t. I, p. 570. — Voir Van Duyse, *Inventaire analytique des chartres de la ville de Gand*, p. 74, et Jules de Saint-Genois, *Inventaire des chartes des comtes de Flandre*, p. 303.

Robert, fils aîné du comte de Flandre, « tenans le franc administration de Flandres », cède le château de Saeftinghe et quatre cents livrées de terres par an, aux alentours, à Gérard, sire de Sotteghem, qui lui avait abandonné la terre dite la *Justice du Châtelain* à Gand, et Robert vend cette dernière à la ville de Gand moyennant douze mille livres. — *Le premier jour d'avril, en l'an de grace mil deus cens quatre vints dix et neuf.* 1300 1er avril.

Du Chesne, *Histoire généalogique des maisons de Guines, etc.*, preuves, p. 357. — Diericx, *Mémoires sur la ville de Gand*, t. I, p. 546.—Voir Van Duyse, *Inventaire analytique des chartres de la ville de Gand*, p. 72.

Accord conclu entre Robert, fils du comte de Flandre, et le duc de Brabant et par lequel ils conviennent de partager les profits des monnaies qui seront fabriquées en Flandre et en Brabant. — *Fais le samedi avant Paques fleuries, M. CC. LXXXXVIIII.* 1300 2 avril.

Fragment dans Gaillard, *Recherches sur les monnaies des comtes de Flandre*, pièces justificatives, p. 27.

Henri de Luxembourg, seigneur de Ligny, s'engage à rembourser mille trois cent soixante-quatre livres parisis, monnaie de Hainaut, et quatre cent quatre- 1300 6 avril.

vingt-six autres livres parisis, monnaie de France, que la comtesse de Hainaut lui avait prêtées.— *Dounées l'an de grasce M. CC. LXXX dise noef, le merkedi en le peneuse semainne.*

Fragment dans les *Bulletins de la Commission royale d'histoire*, 3me série, t. XII, p. 355.— De Villers, *Description analytique de cartulaires et de chartriers du Hainaut*, t. VI, p. 19.

1309 11 avril. Jean, comte de Hainaut, de Hollande, etc., déclare aux habitants de Hasaertswoude que les biens imposables (*schotbaer*) ne pourront cesser de l'être, à l'avenir. — *Gegeven in den Hage, in Paeschavonde, in 't jaer Ons Heeren duysent drie honderd.*

Van Mieris, *Charterboek der graaven van Holland*, t. II, p. 10.

1300 17 avril. Gérard, seigneur de Sotteghem, promet de payer tous les ans la somme de quarante-cinq livres, montant de la plus value des biens de *Chavetinghes* ou Saeftinghe sur ceux dits *le Brule, le Boerchgraven gherechte* ou Justice du châtelain de Gand, etc.— *Qui furent faites et données à Gand, l'an de Nostre Segneur mil et trois cens, le dimenche jour de close Pasque.*

Du Chesne, *Histoire généalogique des maisons de Guines, etc.*, preuves, p. 559.

1300 25 avril. Godefroid, seigneur de Heinsberg et de Blankenberg, cède au monastère de Notre-Dame, de Heinsberg, le moulin adjacent au manoir de *Hummersheym* ou Homerschen, à charge d'une redevance annuelle de vingt-deux *malders* de seigle et à condition que les habitants de trois villages iront moudre à cette usine. — *Datum anno Domini millesimo trecentesimo, in festo Marci ewangeliste.*

Lacomblet, *Urkundenbuch für die Geschichte des Niederrheins*, t. II, p. 617.

1300 1er mai. Robert, fils aîné du comte de Flandre, administrateur du comté, déclare avoir vendu à Gertrude, fille de Poel Bucforens, différentes parties de moeres, dont il lui garantit la possession, moyennant le payement d'un cens de six deniers, par an et par bonnier. — *Dounées furent l'an de grace mil trois cens, le jour de saint Philippe et de saint Jakeme.*

Cronica et cartularium monasterii de Dunis, p. 370. Voir *Ibidem*, p. 922.

1300 1er mai. Jean, comte de Hainaut, etc., ratifie l'accord conclu entre lui et le monastère de Bonne-Espérance, au sujet de leurs droits respectifs à Bruille et Mont-

Sainte-Geneviève, dans l'échevinage de Binche. — *Faites et dounées à le glize devant dite, l'an de grasse mil trois cens, le jour de may.*

De Villers, *Description analytique de cartulaires et de chartriers du Hainaut*, t. III, p. 245.

Guy, fils du comte de Flandre, informe son frère Robert des rumeurs annonçant la prise de Damme, lui expose le découragement qui s'est emparé des habitants d'Ypres et lui reproche d'avoir laissé cette ville sans approvisionnements et sans garnison, malgré les instances des bourgeois. — *Escrit le tiers jour de may.* 1300 3 mai.

Baron Kervyn de Lettenhove, *Études sur l'histoire du XIIIe siècle*, p. 72. — Migne, *S. Bernardi opera omnia*, t. IV, col. 1893, note 3.

Lettres données par Charles, fils du roi de France, comte de Valois, d'Alençon, de Chartres et d'Anjou, à l'occasion de la reddition entre ses mains de la ville de Gand. Les habitants obtiennent la conservation de leurs priviléges et de leurs coutumes et promettent de se déclarer contre Guy de Dampierre, ses enfants et ses alliés. — *Herdenbourch, lan de grase Nostre Seigneur mil et trois cens, le witième jour dou moys de may.* 1300 8 mai.

Diericx, *Mémoires sur la ville de Gand*, t. I, p. 176. — Voir Van Duyse, *Inventaire analytique des chartres de la ville de Gand*, p. 75.

Liste des personnes qui furent livrées comme otages à Charles, comte de Valois, lorsqu'il prit possession de Gand au nom du roi de France. 1300 8 mai?

En français. De Coussemaker, *Documents historiques sur la Flandre maritime*, 3me fascicule, p. 106.

Le doyen de la chrétienté de Bruges informe l'official de Tournai que Jean Priem, clerc, du consentement de son tuteur, et sa sœur Cécile, béguine, ont vendu à Nicolas de Brubborgh, moyennant cent cinquante-huit livres de Paris, des maisons situées à Bruges, à la Poterie, entre la Maison de Cambron et l'emplacement où a existé un vieil hôpital. — *Datum anno Domini M. CCC., feria sexta post dominicam qua cantatur Cantate.* 1300 8 mai.

De Smet, *Cartulaire de l'abbaye de Cambron*, p. 538.

Charles, fils du roi de France, comte de Valois, etc., donne à Gilles de Bailloeul le pouvoir de percevoir les *briefs* au pays de Waes, tant qu'il plaira 1300 14 mai.

au roi. — *Douné à Ypre, le XIIIIe jour de may, l'an de grâce mil et trois cens.*

De Coussemaker, *Documents historiques sur la Flandre maritime*, 3me fascicule, p. 90.

1300 1er-14 mai. L'abbé Guillaume et les religieux de Florennes vendent à l'abbaye de Bonne-Espérance le cinquième des dîmes et le patronat de l'église, à Eysinghen. — *Datum anno Domini millesimo trecentesimo, mense maii.*

Maghe, *Chronicon ecclesiæ Bonæ Spei*, p. 250.

1300 15 mai. Hugues, évêque de Liége, approuve la vente des biens, des dîmes et du droit de patronat à *Ysenghien* ou Eysinghen, vente qui avait été faite par l'abbaye de Florennes à celle de Bonne-Espérance, pour la somme de cinq cents livres tournois. — *Datum anno Domini millesimo trecentesimo, dominica post Servatii.*

Maghe, *Chronicon ecclesiæ Bonæ Spei*, p. 252. — Miræus et Foppens, *Opera diplomatica*, t. III, p. 149.

1300 18 mai. L'official de Tournai ratifie la cession faite par Jean et Cécile Priem, qui ont vendu à Nicolas de Brubborgh des maisons situées à Bruges, à la Poterie. — *Datum anno Domini millesimo CCC., in vigilia Ascensionis Domini.*

De Smet, *Cartulaire de l'abbaye de Cambron*, p. 540.

1300 21 mai. Guy de Hainaut reconnaît avoir reçu en fief de son frère, le comte Jean, les biens des assassins du comte Florent de Hollande, en attendant qu'il lui soit donné un évêché ou une autre position équivalente. — *Ghegheven in 't jaer Ons Heeren duusent drye hondert, des zaterdaeghes naer Ons Heeren opvaert, te Middelborch.*

Van Mieris, *Charterboek der graaven van Holland*, t. II, p. 11.

1300 23 mai. Baudouin, seigneur d'Yves, et la communauté de ce village reconnaissent devoir, « pour sauvement, » à Jean de Hainaut, seigneur de Beaumont, une rente annuelle de quinze livres de blancs. — *Ce fu fait à Beaumont, l'an del incarnation Nostre Signeur mil et trois cens, le lundi procain après l'Ascencion.*

Chalon, *Les seigneurs de Florennes, leurs sceaux et leurs monnaies*, p. 30.

Guy, évêque de Cambrai, confirme à l'abbaye de Bonne-Espérance le droit de faire desservir par des chanoines faisant partie de sa communauté les paroisses où cette dernière avait la collation de la cure. — *Datum anno Domini millesimo trecentesimo, die Mercurii post Ascensionem Domini.* 1300 25 mai.

Maghe, *Chronicon ecclesiæ Bonæ Spei*, p. 249.

Gérard, comte de Juliers, renonce, en faveur de Renaud, comte de Gueldre, à tous les droits qu'il pouvait revendiquer sur les biens de feu Henri, évêque de Liége, son oncle, d'illustre mémoire, et qui auraient dû échoir à sa mère et à feu son frère Waleran, jadis comte de Juliers; il prend en engagère de Renaud les biens de *Bremt.* — *Datum feria quinta ante festum Penthecostes, anno Domini M. CCC.* 1300 26 mai.

Nyhoff, *Gedenkwaardigheden uit de geschiedenis van Gelderland*, t. I, p. 81.

Hugues, évêque de Liége, promet de protéger l'hôpital de Wanze et la ferme de Weroffle, appartenant à l'abbaye de Floreffe; il s'engage à maintenir ce monastère en possession des biens précités, comme l'avaient fait ses prédécesseurs. — *Datum anno Domini millesimo trecentesimo, ultimo die mensis maii.* 1300 31 mai.

Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique, t. XII, p. 65.

Acte constatant que W. (Guillaume), abbé de Capelle ou Ter-Doest, ayant été accusé d'avoir envoyé à l'étranger une lettre qui pouvait être préjudiciable à la Flandre, a résigné sa dignité entre les mains de son supérieur, l'abbé des Dunes. 1300? janvier-31 mai.

En latin. Baron Kervyn de Lettenhove, *Codex Dunensis*, p. 221.

Des personnes, chargées de rétablir la tranquillité dans l'abbaye de Capelle, déclarent qu'à la demande de l'abbé des Dunes, elles ont interrogé le cellérier, que l'on disait hostile à l'ex-abbé Guillaume. 1300? janvier-31 mai.

En latin. Baron Kervyn de Lettenhove, *Codex Dunensis*, p. 222.

Robert, abbé de Loos, et Jacques, abbé de Baudeloo, expliquent comment il a été procédé à l'élection de Guillaume (Cordewaeghen) en qualité d'abbé de 1300 31 mai.

Capelle, en remplacement de Guillaume de Dam, qui avait résigné son office. — *Anno Domini M. CCC..., feria tertia post Penthecosten.*

En latin. Baron Kervyn de Lettenhove, *Codex Dunensis*, p. 224.

1300 31 mai. Les abbés R. (de Loos) et J. (de Baudeloo), déclarent qu'ayant été appelés à rétablir la tranquillité dans le monastère de Capelle, ils ont reconnu que le religieux nouvellement appelé aux fonctions d'abbé n'avait nullement pris part à l'opposition dirigée contre Guillaume de Dam, son prédécesseur.

En latin. Baron Kervyn de Lettenhove, *Codex Dunensis*, p. 225.

1300 4 juin. Rutger de Looz, chanoine de l'église Saint-Sauveur à Utrecht, donne, en mémoire de son père Arnoul et de sa mère Éléonore, quelques terres et cens à la chapellenie des saints Nicolas et Catherine, de l'église de Corswarem; cette cession est faite pour l'accomplissement d'un vœu formulé par Gérard de Looz, avant son voyage à la Terre Sainte. — *Datum in Castello Stephani, millesimo trecentesimo, sabbato ante Trinitatem.*

Acte d'une authenticité douteuse, dans Miræus et Foppens, *Opera diplomatica*, t. II, p. 832.

1300 5 juin. Henri, abbé de Prüm, et ses religieux approuvent une cession de biens situés à Arweiler, cession qui leur avait été faite par l'abbé Conon et les religieux de Rolduc. — *Datum anno Domini millesimo trecentesimo, in octavis Pentecostes.*

Franquinet, *Beredeneerde inventaris der oorkonden van de abdy Kloosterrade*, p. 51.

1300 6 juin. Philippe, roi de France, confirme la lettre de Charles de Valois par laquelle celui-ci fait connaître que les échevins, les gouverneurs, le conseil des marchands et la commune de Gand ont promis de lui remettre la ville, et lui ont juré au nom du roi obéissance et féauté. — *Actum Parisiis, die lunae post octavam Penthecostes, anno Domini millesimo trecentesimo.*

Ordonnances des rois de France de la troisième race, t. XII, p. 340. — Diericx, *Mémoires sur la ville de Gand*, t. I, p. 176.

1300 9 juin. Statuts arrêtés par le chapitre d'Antoing et relatifs aux maisons des chanoines et des chapelains et aux distributions qui leur étaient faites. — *Actum anno Domini M. CCC., die beatorum Primi et Feliciani martyrum.*

Fragment dans les *Annales du Cercle archéologique de Mons*, t. IX, p. 130.

Philippe, roi des Français, ordonne à son bailli de Lille de laisser les bourgeois de cette ville jouir paisiblement du produit des héritages contigus aux remparts. — *Actum apud Viceniis, sabbato post Trinitatem, anno Domini M. CCC.* 1300 11 juin.

Roisin, *Franchises, lois et coutumes de la ville de Lille*, p. 344.

L'évêque de Cambrai, Guy, confirme à l'abbé de Ninove le droit de nommer et de révoquer les curés des paroisses dépendantes de son monastère. — *Datum apud Castrum in Cameracesio, anno Domini millesimo trecentesimo, dominica post octavas Trinitatis.* 1300 12 juin.

Miræus et Foppens, *Opera diplomatica*, t. III, p. 615.

Pierre, évêque de Cambrai, approuve la fondation d'une chapellenie en l'honneur de saint Pierre, fondation pour laquelle les habitants de Vorsselaer avaient assigné une dotation. — *Datum et actum apud Castellum in Cameracesio, anno Domini millesimo trecentesimo, sabbato ante festum beati Johannis Baptiste.* 1300 18 juin.

Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique, t. XI, p. 173.

Jean, comte de Hainaut, de Hollande, etc., accorde un délai à l'abbé de Saint-Trond pour faire hommage des biens qu'il tient du comte en fief en Hollande, l'usage étant, dans ce pays, de ne relever les fiefs que dans le pays même. — *Dounées l'an de grasse M. CCC., le demierkes devant le Nativité saint Jean Baptiste.* 1300 22 juin.

Piot, *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Trond*, t. I, p. 412.

Waleran, seigneur de Montjoie et de Fauquemont, donne des biens à l'abbaye de S'Hemelsdael (*Porta Cœli*), qu'il avait fondée à Butghenbach, pour le repos de l'âme de sa femme Philippine. — *Datum anno Domini millesimo trecentesimo, in festo beati Johannis Baptiste.* 1300 24 juin.

Ernst, *Histoire du Limbourg*, t. VI, p. 44.

Colard ou Nicolas de Halloy, châtelain de Hannut, déclare qu'il est devenu le vassal des comtes de Namur pour trois bonniers d'alleu, situés entre Thisnes 1300 24 juin.

et Hannut. — *Ce fu fait et douneit l'an de grasce mil CCC., le jour de saint Jehan Baptiste.*

Stanislas Bormans, *Les fiefs du comté de Namur*, p. 8.

1300 24 juin. Diether, archevêque de Trèves, accorde à l'hôpital de Bedburg le privilége d'avoir un prêtre particulier et un cimetière. — *Datum anno Domini M. CCC., in die beati Joannis evangelistae.*

Bertholet, *Histoire du duché de Luxembourg*, t. V, preuves, p. LXXXIII.

1300 24 juin. Le doyen et le chapitre de l'abbaye de Stavelot attestent que Jean d'*Ozos* a pris à ferme leurs biens d'Ozo pour quatre années, moyennant huit florins par an. — *Donné en l'an XIIIc, le nuit del sens Jen Baptiste susdit.*

Ritz, *Urkunden zur Geschichte des Niederrheins und der Niedermaas*, p. 175.

1300 4 juillet. Jean, comte de Hainaut, etc., soupçonnant les intentions de quelques nobles Hollandais, ordonne à son frère Guy d'exiger d'eux des garanties de leur conduite. — *Ghegheven in 't jaer Ons Heeren duusent ende drye hondert, in sinte Martyns daeghe in den zoemere.*

Van Mieris, *Charterboek der graaven van Holland*, t. II, p. 11.

1300 5 juillet. Les habitants de Montenaeken-la-Tiexhe déclarent que la grande cloche, le calice, les ornements de l'autel et la grande nef de l'église de la localité, appartiennent au couvent du Val-Notre-Dame, qui est tenu de les entretenir. — *L'an de grâce mille trois cens, le mardy après l'octave Saint Jean Baptiste.*

Kempeneers, *L'ancienne franchise et l'illustre famille des vicomtes de Montenaeken*, p. 65.

1300 10 juillet. Testament de maître Nicolas de Biervliet. Entre autres legs, on remarque le don de cent livres fait par maître Nicolas à la ville de Bruges, celui de tous ses livres de médecine, de grammaire et de dialectique, fait à l'abbaye de Ter-Doest; celui de la ferme de Velthem, fait à sa fille Catherine et à son frère Claykin ou Nicolas, avec faculté de rachat par l'abbaye de Saint-Bavon, de Gand, pour cent livres de Flandre, etc. — *Actum et datum anno Domini millesimo trecentesimo, decima die mensis julii.*

Cronica et cartularium monasterii de Dunis, p. 671. Voir *Ibidem*, p. 922.

Jean, comte de Hainaut, etc., donne à Alard de Rèves, chevalier, seigneur de Bourghelles, pour les tenir de lui en fief, cent quarante livrées de terres à Chièvres. — *Le deluns après le quinzaine delle nativité Saint Jehan Baptiste.* 1300 11 juillet.

Fragment dans les *Bulletins de la Commission royale d'histoire*, 3me série, t. II, p. 306. — Stanislas Bormans, *Notice d'un manuscrit intitulé Cartulaire de Van den Bergh*, p. 33.

Jean, duc de Brabant, etc., promet au comte de Hainaut de faire toutes les réparations qu'il demandera au sujet du meurtre du comte Florent de Hollande. — *Ce fu fait en l'an de grace mil trois cens, le mardy devant le Division des appostres.* 1300 12 juillet.

Martene et Durand, *Thesaurus anecdotorum*, t. I, col. 1312. — Van Mieris, *Charterboek der graaven van Holland*, t. II, p. 12 (avec une traduction en hollandais).

Jean, duc de Brabant, etc., déclare que, par le conseil de ses amis, une paix a été conclue entre lui et Jean, comte de Hainaut, de Hollande, etc. — *Doneit la mardi devant le Division des apostoles, l'an de grace mil et trois cens.* 1300 12 juillet.

Martene et Durand, *Thesaurus anecdotorum*, t. I, col. 1313. — Van Mieris, *Charterboek der graaven van Holland*, t. II, p. 12 (avec une traduction en hollandais).

Jean, duc de Brabant, etc., promet aide et assistance au comte de Hainaut et s'engage à l'assister contre ceux qui voudront l'attaquer. — *Données l'an de grasce M. CCC., le mardi devant la Division des apostoles.* 1300 12 juillet.

Martene et Durand, *Thesaurus anecdotorum*, t. I, col. 1313. — Van Mieris, *Charterboek der graaven van Holland*, t. II, p. 13 (avec une traduction en hollandais).

Jean, duc de Brabant, etc., déclare que le sire de Kuyk et Jean de Heusden ont promis en sa présence de ne causer aucun tort au comte de Hainaut ni à ses sujets, ni directement, ni indirectement. — *Donneeis l'an de grace M. CCC., le mardi devant la Division des apostoles.* 1300 12 juillet.

Martene et Durand, *Thesaurus anecdotorum*, t. I, col. 1312. — Lünig, *Codex Germaniæ diplomaticus*, t. II, col. 2433. — Van Mieris, *Charterboek der graaven van Holland*, t. II, p. 13 (avec une traduction en hollandais).

Godefroid de Brabant, seigneur d'Aerschot et de Vierson, et Raoul de Clermont, connétable de France, déclarent que le comte de Hainaut ne causera 1300 12 juillet.

aucun tort au seigneur de Kuyk et à Jean de Heusden. — *Données en l'an de grasce M. CCC., le mardi devant la Division des apostoles.*

Martene et Durand, *Thesaurus anecdotorum*, t. I, col. 1313. — Van Mieris, *Charterboek der graaven van Holland*, t. II, p. 13.

1300 19 juillet. Frère Jacques, abbé des Dunes, déclare qu'Arnoul de Lisseweghe ayant renoncé à la dignité d'abbé de Ter-Doest, maison filiale de la sienne, il a désigné pour le remplacer un moine nommé Guillaume et constaté que les dettes du monastère s'élevaient à sept mille huit cent quatorze livres dix-sept sous de Flandre. — *Anno Domini M. CCC., feria tertia ante festum beatæ Mariæ Magdalenæ.*

Baron Kervyn de Lettenhove, *Codex Dunensis*, p. 326.

1300 22 juillet. Thierri, comte de Clèves, et Othon, son fils aîné, avec l'assentiment du roi Albert, s'accordent, au sujet de l'héritage de Thierri Loyf, oncle du premier de ces princes, avec Gerlac, seigneur de Dollendorf, mari de Richarde, fille de Thierri Loyf. Jean, seigneur de Kuyk, fut l'un des négociateurs de cette convention. — *Actum et datum anno Domini millesimo trecentesimo, in die B. Marie Magdalene virginis, in civitate Coloniensi.*

Lacomblet, *Urkundenbuch für die Geschichte des Niederrheins*, t. II, p. 620.

1300 22 juillet. Guy, évêque de Cambrai, approuve la vente faite par l'abbaye de Florennes à celle de Bonne-Espérance des biens, des dîmes et du patronat qu'elle possédait à *Ysenghien* ou Eysinghen. — *Datum anno Domini millesimo trecentesimo, in die beatæ Mariæ Magdalenæ.*

Maghe, *Chronicon ecclesiæ Bonæ Spei*, p. 254. — Miræus et Foppens, *Opera diplomatica*, t. II, p. 149.

1300 23 juillet. Alliance conclue entre Jean, comte de Hainaut, etc., et Guy, son frère, avec les échevins, le conseil et la commune d'Utrecht. — *Alse men screif jaere Ons Heren dusent dre hondert, in den avont sinte Marie Magdalenen.*

Van Mieris, *Charterboek der graaven van Holland*, t. II, p. 14.

1300 30 juillet. Gérard d'Heemskerke promet fidélité et obéissance à Jean, comte de Hainaut, etc., et à son frère Guy. — *Ghegheven in 't jaer Ons Heeren duu-*

sent drye hondert, saterdaghes voor sinte Peeters daeghe, te ingaendh uesten.

Van Mieris, *Charterboek der graaven van Holland*, t. II, p. 14.

Everard, comte de la Marck, et Engelbert, son fils, déclarent que, moyennant six cent trente-trois marcs de Cologne, ils ont tenu quitte Jean de Flandre, comte de Namur, des deux mille marcs qu'il leur devait pour Wicbold, archevêque de Cologne. — *Datum anno Domini M. CCC., feria quinta post festum beati Petri ad vincula.* 1300 4 août.

De Reiffenberg, *Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, etc.*, t. I, p. 55.

Jean de Nordick promet obéissance et fidélité à Jean, comte de Hainaut, etc. — *Ghegheven in den jaere Ons Heeren derthien hondert, des donresdaeghes nae sinte Pieters daeghe tot inghaende oeghste.* 1300 4 août.

Van Mieris, *Charterboek der graaven von Holland*, t. II, p. 15.

Jean, duc de Brabant, etc., et Godefroid, seigneur d'Aerschot, déclarent que le comte de Hainaut les a acceptés, eux, l'archevêque de Cologne et l'évêque de Bâle pour arbitres de son différend avec le roi Albert.—*Gegeven des saterdags voor half ougst, in 't jaer der Genaede M. CCC.* 1300 13 août.

Van Mieris, *Charterboek der graaven van Holland*, t. II, p. 15.

Le roi des Romains Albert déclare que le comté de Hollande, jadis concédé au comte Thierri par l'empereur Charles, est dévolu à l'Empire. 1300 janv.-14 août.

Fragment dans Tritheim, *Chronicon Hirsaugense*, ad annum 1300. — Van Mieris, *Charterboek der graaven van Holland*, t. II, p. 15.

Jean, duc de Lotharingie, de Brabant et de Limbourg, voulant contribuer à rendre la tranquillité à la contrée voisine de ses domaines et de ceux de l'archevêque de Cologne Wicbold, conclut une alliance offensive et défensive avec ce prélat, désigne quatre de ses vassaux qui, de concert avec quatre délégués de l'archevêque, décideront les débats qui pourront s'élever entre eux et promet que si le roi Albert ne porte pas de décision au sujet du différend existant entre Wicbold et Gérard, comte de Juliers, le duc décidera la question, de 1300 14 août.

concert avec son oncle, Godefroid de Brabant, comte d'Aerschot. — *Datum apud Novimagum, in vigilia Assumptionis B. Marie virginis, anno Domini millesimo trecentesimo.*

Lacomblet, *Urkundenbuch für die Geschichte des Niederrheins*, t. II, p. 621. — Voir Butkens, *Trophées de Brabant*, t. I, preuves, p. 136.

1300 17 août. Jean, comte de Hainaut, de Hollande, etc., en retour des services que Wicbold, archevêque de Cologne, lui a rendus, promet de lui payer trois mille cinq cents livres tournois, pour lesquels il constitue cautions Guy de Hainaut, trésorier de l'église de Liége, son frère, Godefroid de Brabant, Florent de Malines, Arnoul de Wesemael, etc. — *Datum Novimagi, feria IV post Assumptionem B. Marie virginis, anno Domini M. CCC.*

Lacomblet, *Urkundenbuch für die Geschichte des Niederrheins*, t. II, p. 622.

1300 18 août. Jarund, archevêque de Nidrosie en Norwége, accorde aux religieux du monastère de Ter-Doest le droit d'octroyer, lorsqu'ils prêcheront, des indulgences de quarante jours. — *Actum Brugis, anno Dominice incarnationis millesimo trecentesimo, die Jovis post Assumptionem Virginis gloriosae.*

Cronica et cartularium monasterii de Dunis, p. 226. Voir *Ibidem*, p. 923.

1300 21 août. Jean, comte de Hainaut, promet aux habitants de Schoonhoven aide et protection contre sire Nicolas de Cats et leur permet de fortifier leur ville. — *Ghegheven t'Ordrecht, in 't jaer Ons Heeren M. CCC., zondaghes voir sinte Bartholomeus dach.*

Van Mieris, *Charterboek der graaven van Holland*, t. II, p. 16.

1300 29 août. Hugues, évêque de Liége, autorise Thibaud de Lorraine, seigneur de Rumigny et de Florennes, à battre monnaie à Yves, ainsi qu'il en avait reçu la permission du roi Albert. — *Douné en nostre chastel de Huy, le lundy après la feste saint Bettremieu, l'an de grace courant par mil et trois cent.*

Chalon, *Les seigneurs de Florennes, leurs sceaux et leurs monnaies*, p. 51.

1300 29 août. Jean d'Audenarde, seigneur de Rosoit, déclare avoir reçu en fief du comte de Hainaut le château et la terre de Feignies, avec un revenu annuel de quatre

cents livres tournois. — ..... *Données le jour saint Jehan décolasse, l'an de grasce M. CCC.*

De Reiffenberg, *Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, etc.*, t. I, p. 469.— Piérart, *Recherches historiques sur Maubeuge*, p. 271.

Albert, roi des Romains, à la demande de l'abbé Reynard et des religieux de l'abbaye d'Inde, annule toutes les ventes, aliénations et engagères de biens faites par eux et leurs prédécesseurs, sauf celle des biens de *Drechtinchusen* et malgré l'approbation que l'autorité épiscopale aurait pu donner. — *Anno Domini millesimo trecentesimo, III kalend. septembris, anno vero nostri regni tertio.* 1300 30 août.

Lacomblet, *Urkundenbuch für die Geschichte des Niederrheins*, t. II, p. 623.

Jean Van der Wateringh promet fidélité et obéissance à Jean, comte de Hainaut, de Hollande, etc., et donne plusieurs de ses parents comme cautions de sa conduite. — *Dese brief was gegeven op sente Lambrechte avonde, ende besegelt met mynen vryen goeden wille, in 't jaer Ons Heeren duyzent ende drie hondert.* 1300 17 septembre.

Van Mieris, *Charterboek der graaven van Holland*, t. II, p. 16,

Albert, roi des Romains, déclare que l'évêque de Liége, Hugues, ayant promis de l'assister dans sa guerre contre Jean, comte de Hainaut, et ses alliés, s'est engagé à le soutenir contre ce même comte et à lui envoyer cent hommes armés à cheval, tant chevaliers qu'écuyers. — *Datum in Ezzelingen, anno Domini M° CCC°, indictione XIII^a, XIIII° kal. octobris, regni vero nostri anno VII°.* 1300 18 septembre.

Adolphe Borgnet, *Ly myreur des histors de Jean d'Outremeuse*, t. V, p. 372.

Hugues, évêque de Liége, déclare devoir à Jean, fils du comte de Flandre et comte de Namur, la somme de trois mille six cents livres. — *Che fut fait et donneit en l'an de grasce M. CCC., le lundi après le jour saint Mahiu apostle, el mois de septembre.* 1300 26 septembre.

De Reiffenberg, *Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, etc.*, t. I, p. 56.

Le chapitre de la grande église de Liége déclare qu'il a choisi Jean, duc de Lothier, de Brabant, etc., pour mambour ou régent de l'évêché et que ce prince 1300 29 septembre.

a prêté le serment requis pour occuper ces fonctions. — *Faict l'an X. CCC., jour de saint Michiel.*

Fragment dans Butkens, *Trophées de Brabant*, t. I, preuves, p. 136.

1300
29 septembre.

Jean, comte de Hainaut, de Hollande, de Zélande et seigneur de Frise, donne à sa fille Isabelle, dame de Nesle, mille cinq cents livrées de terres ou tournois, à prendre sur les quatre mille livrées que le roi Philippe lui avait assignées sur les revenus du comté de Flandre. — *Faites en l'an de grasce mil trois cens, el mois de septembre, le jour saint Mikiel.*

De Villers, *Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, etc.*, t. III, p. 562.

1300
29 septembre.

Jean, comte de Hainaut, etc., mande au roi de France qu'il a donné à sa fille Isabelle, dame de Nesle, mille cinq cents livrées de terres ou tournois, à prendre sur les quatre mille livrées que le roi lui a assignées en Flandre. — *Faites et dounées en l'an de grasce mil trois cens, ou mois de septembre, le jour de saint Mikiel.*

De Villers, *Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, etc.* t. III, p. 563.

1300
9 octobre

Nicolas de Barbençon, chevalier, seigneur de Villers, déclare accepter frère Jacques Madot et frère Jean de Croisilles pour arbitres dans son procès contre l'abbé de Bonne-Espérance au sujet de la juridiction à Salmagne. — *Dounées l'an del incarnation Nostre Signeur Jhesu Crist mil et trois cens, le demars apriès le jour saint Ghyslain, el mois d'octembre.*

Maghe, *Chronicon ecclesiæ Bonæ Spei*, p. 254.

1300
12 octobre.

Vidimus de Jean, évêque des Morins, d'un ordre de la comtesse Marguerite, de l'année 1245-1246, relatif aux trêves ordonnées par les échevins d'Ypres. — *Datum anno Domini millesimo trecentesimo, feria quarta post festum beati Dionysii.*

Warnkönig, *Flandrische Staats- und Rechts-Geschichte*, t. II, Ire partie, Urkunden, p. 167.

1300
14 octobre.

Rodolphe, comte palatin du Rhin, duc de Bavière, conclut une alliance défensive et offensive contre tous sans exception, avec les archevêques : Wicbold, de Cologne, Gérard, de Mayence, et Diether, de Trèves. — *Actum et datum*

apud Heimbach, anno Domini millesimo trecentesimo, sexta feria ante festum B. Galli.

Lacomblet, *Urkundenbuch für die Geschichte des Niederrheins*, t. II, p. 624.

Hugues, évêque de Liége, cède à Jean, duc de Brabant, pour lui et ses héritiers, jusqu'à la troisième génération, les droits et la juridiction que l'évêché possédait à Malines et à Heyst, et qui avaient été usurpés par Jean Berthout, de Malines, et ses ancêtres. — *Datum anno Domini millesimo trecentesimo, sabbatho post festum B. Lucæ evangelistæ.* 1300 22 octobre.

Miræus, *Diplomatica Belgica*, p. 193, et *Notitia ecclesiarum Belgii*, p. 668. — Butkens, *Trophées de Brabant*, t. I, preuves, p. 137. — Van Gestel, *Historia archiepiscopatus Mechliniensis*, t. I, p. 8. — *Recueil des traitez de paix, etc.*, t. I, p. 127. — Miræus et Foppens, *Opera diplomatica*, t. I, p. 212.

Indulgences accordées à ceux qui visiteront dorénavant, à certains jours, l'hôpital Sainte-Élisabeth, de Pede-Sainte-Anne, dans le diocèse de Cambrai, et qui prieront pour l'âme du clerc Jean *de Allodio*. — *Datum Rome, anno Domini M. CCC., IX kalendas novembris, pontificatus domini Bonifacii anno sexto.* 1300 24 octobre.

Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique, t. XV, p. 478.

Hugues, évêque de Liége, ordonne aux habitants de Malines et de Heyst d'obéir au duc de Lotharingie et de Brabant, auquel il a transporté les biens, les droits, la juridiction, etc., qu'il possédait dans ces localités. — *Lundi avant la fête de S. Simon et de S. Jude, M. CCC.* 1300 24 octobre.

Gachard, *Collection de documents inédits*, t. II, p. 35. — Voir *Liste chronologique des édits et ordonnances de la principauté de Liége*, p. 30.

Jean, seigneur de Watten, donne au couvent de Watten la *flote* qui se trouve près du *Putbroec*, moyennant deux deniers par an, et sous réserve de droit de justice et de la pêche. — *Dounées en l'an de grâce Nostre Seigneur mil trois cens, le vigille saint Simon et saint Jude aposteles.* 1300 27 octobre.

Fragment dans De Coussemaker, *Documents historiques sur la Flandre maritime*, 3me fascicule, p. 55.

Philippine, comtesse de Hainaut, Guy, frère du comte de Hainaut, et Jean, fils aîné de ce comte, déclarent que ces deux derniers, de concert avec les éche- 1300 11 novembre.

vins et les conseillers de la ville de Leyde, jugeront, d'ici au milieu de l'hiver, les malfaiteurs qui y seraient trouvés, sans préjudice des droits de la ville. — *Gegeven in 't jaer Ons Heeren duysent drie hondert, op sinte Martyns dach in die winter, in den Hage.*

Van Mieris, *Charterboek der graaven van Holland*, t. II, p. 17.

1300
22 novembre.

Traité d'alliance conclu entre Jean, fils du comte de Flandre, comte de Namur, et Guy, son frère, d'une part, et les maîtres, les échevins, les jurés et les communautés de la cité de Liége et des villes de Huy, de Dinant, de Saint-Trond, de Tongres, de Maestricht, de Fosses, de Couvin et de Thuin, d'autre part; ces dernières promettent de payer chaque année sept cent cinquante livres de noirs petits tournois à Jean et à Guy, qui les prennent sous leur protection et leur confirment leurs lois, usages, franchises, statuts, etc. — *Ces coses furent faites en l'an de l'incarnation Nostre Singneur M. CCC., le mardi devant le fieste sainte Katerine.*

De Reiffenberg, *Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, etc.*, t. I, p. 57.

1300
25 novembre.

Accord conclu entre Thibaud, fils du duc de Lorraine, seigneur de Florennes, et Jean, fils du comte de Flandre, comte de Namur, en faveur des habitants d'Yves; ils conviennent de s'en remettre, pour le jugement de leurs différends, à la décision de Henri de Spontin et de Walter de Marbais. — ..... *Faites et dounées en l'an de grasce M. CCC., le jour de sainte Katerine.*

De Reiffenberg, *Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, etc.*, t. I, p. 61.

1300
25 novembre.

Les maîtres, les échevins, les jurés, le conseil et les wardain ou gardiens de la draperie de Huy s'obligent à observer strictement et loyalement le traité qui avait été conclu entre la cité de Liége, d'une part, et Jean, comte de Namur, et Guy, son frère, d'autre part. — *Ce fut fait et donné en l'an de grasce M. CCC., le jour sainte Katerine, el mois de novembre.*

De Reiffenberg, *Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, etc.*, t. I, p. 63.

1300
26 novembre.

Le roi d'Angleterre, Édouard, mande au duc de Brabant qu'il a chargé maître Richard de Havering de traiter avec lui certaines affaires importantes.—*Datum apud Wetherby, XXVI die novembris.*

Rymer, *Fœdera, conventiones, litteræ, etc.*, t. II, p. 871 (édit. de 1727), et t. I, IIme partie, p. 926 (édit. de 1816).

Lettres de créance données par Édouard, roi d'Angleterre, à maître Richard de Havering, pour traiter avec le duc de Brabant, gendre du roi, et avec la duchesse, sa femme. — *Datum apud Aberford, XXVII die novembris.* 1300 27 novembre.

Rymer, *Fœdera, conventiones, litteræ, etc.*, t. II, p. 871 (édit. de 1727), et t. I, IIme partie, p. 926 (édit. de 1816).

Accord conclu par l'abbé Guillaume et les religieux de Saint-Michel en Thiérache avec H. de Châtillon, comte de Blois et seigneur d'Avesnes, au sujet du bois dit de Saint-Michel, qui s'étendait de l'étang de Watignies jusqu'au bois de Chimai, l'Oise, Hirson, etc. — *Datum et actum anno Domini millesimo trecentesimo, mense novembri.* 1300 novembre.

Hagemans, *Histoire du pays de Chimay*, IIe partie, p. 552.

Waleran, seigneur de Montjoie et de Fauquemont, et Jean, seigneur de Kuyk, terminent à l'amiable le différend de l'archevêque de Cologne et du vicomte Jean de Rheineck et des autres alliés de Gérard, comte de Juliers. — *Dit is gescheit, gesacht inde gekundiget, na Godes gebürde dusint inde drun hundert jar, des neisten dages sente Andreas dage des apostels, binnen Kolne.* 1300 1er décembre.

Lacomblet, *Urkundenbuch für die Geschichte des Niederrheins*, t. II, p. 625.—Ennen et Eckertz, *Quellen zur Geschichte der Stadt Köln*, t. III, p. 475.

Décision arbitrale, prononcée par les seigneurs de Fauquemont et de Kuyk, au sujet des différends de l'archevêque de Cologne et d'Everard, comte de la Mark.—*Dit is gescheyt, gesacht inde gekundigt zu Collen, na Godes geburde, dusent inde druhundert jar, des neysten dages sente Andresesdage des apostels.* 1300 1er décembre.

Lacomblet, *Urkundenbuch für die Geschichte des Niederrheins*, t. II, p. 627.

Les seigneurs de Fauquemont et de Kuyk, acceptés pour arbitres, d'un côté par l'archevêque de Cologne, de l'autre par Jean, burgrave de Rheineck; Henri, son frère; sire Werner, avoué(*rait*) de *Ludenstorp;* sire Henri *der Gude van Sintzege,* et Guillaume Proit, alliés du comte de Juliers, terminent les différends qui s'étaient élevés entre eux. — *Dit is gescheit, gesait inde gekun-* 1300 1er décembre.

dicheit na Godes Gebürde dusent inde druhundert Jair, des neisten Dages sente Andreses dage des apostels, binnen Kolne.

Lacomblet, *Urkundenbuch für die Geschichte des Niederrheins*, t. II, p. 628.

1300 1er décembre. Le décanat de l'église Saint-Denis de Liége étant devenu vacant, le chapitre de cette collégiale renouvelle l'ancien usage de faire parvenir tous les revenus de leurs prébendes aux chanoines retenus à l'étranger pendant le temps de leur résidence, de leurs études et de leurs voyages. — *Datum anno Domini millesimo trecentesimo, in crastino beati Andree apostoli.*

Fragment dans les *Bulletins de la Commission royale d'histoire*, 3me série, t. XIV, p. 87. — Stanislas Bormans, *Notice des cartulaires de la collégiale de Saint-Denis, à Liége*, p. 67.

1300 11 décembre. Sentence arbitrale rendue en faveur de l'abbaye de Bonne-Espérance contre Nicolas de Barbençon, sire de Villers, qui prétendait avoir des droits sur la seigneurie de Sallemagne. — *Che fu fait à Maubuege, en l'enclostre me dame Sainte Audegon, l'an de l'incarnation Nostre Signeur Jhesu Crist mil et trois cens, le tierch dimence des avens Nostre Signeur.*

Maghe, *Chronicon ecclesiæ Bonæ Spei*, p. 255.

1300 18 décembre. Vidimus, sous le scel de Walter, abbé du monastère de Saint-Bavon, de Gand, des lettres de Fernand, comte de Flandre et de Hainaut, et de la comtesse Jeanne, sa femme, en faveur des bourgeois d'Ardenbourg. — *Actum anno Domini M. CCC., dominica post beati Nichasii.*

Kluit, *Historia critica comitatus Hollandiæ et Zeelandiæ*, t. II, p. 471.

1300 25 décembre. Jacques de Châtillon, sire de Leuze et de Condé, garde du comté de Flandre pour le roi de France, pardonne aux habitants de Damme leur révolte contre le roi et leur confirme leurs priviléges. — *Faites l'an de grace mil trois cens, le jour de Novel.*

Warnkönig, *Flandrische Staats- und Rechts-Geschichte*, t. II, IIme partie, Urkunden, p. 29.

1300 27 décembre. Diether, archevêque de Trèves, à l'exemple de son prédécesseur, l'archevêque Bohémond, approuve l'établissement de l'hôpital de Bedburg, qu'avaient fondé quelques personnes pieuses.—*Datum anno Domini M. CCC., in die B. Joannis evangelistae.*

Bertholet, *Histoire du duché de Luxembourg*, t. V, preuves, p. 83. — Hontheim, *Historia Trevirensis diplomatica*, t. I, p. 833.

Jean Le Hoc donne en engagère à l'abbaye de Watten trois mesures et un quart de terres, comme garantie du payement de la cense de Ballenberch, qu'il tenait de ce monastère. — *Le mois de décembre.* 1300 décembre.

Fragment dans De Coussemaker, *Documents historiques sur la Flandre maritime*, 3me fascicule, p. 12.

Le duc de Lotharingie et de Brabant, Jean, confirme aux religieux de Saint-Jacques-sur-Coudenberg, de Bruxelles, le privilége que leur avait octroyé son père, de pouvoir acheter librement des biens allodiaux et héréditaires, jusqu'à la valeur de cent livres. — *Actum anno Domini M. CCC.* 1300.

Miræus et Foppens, *Opera diplomatica*, t. III, p. 218.

Lois données par Witte, fils naturel du comte de Hollande, Florent V, aux habitants de Haemstede, dans l'île de Schouwen. — *In 't jaer Ons Heeren als men schryvent duysent drie hondert.* 1300.

Van Mieris, *Charterboek der graaven van Holland*, t. II, p. 17.

Gérard, seigneur de Sotteghem, et sa femme Marie, châtelaine de Gand, cèdent à Robert, fils de Guy, comte de Flandre, le château d'Othon à Gand, en échange de celui de Saeftinghe. — *M. CCC.* 1300.

Fragment dans Sanderus, *Flandria illustrata*, t. I, p. 177 (édit. de 1735).

Isabelle de Hoopeline, chanoinesse de l'église Sainte-Waudru, de Mons, déclare avoir acheté des biens dont elle donne l'énumération pour en doter un couvent de pauvres béguines. — *Ce fu fait l'an de grasse mil trois cent.* 1300.

Annales du Cercle archéologique de Mons, t. VI, p. 365.

Le maître et le couvent de Notre-Dame, de Rebecq, reconnaissent les bienfaits qu'ils ont reçus de Marie, dame d'Enghien, fondatrice de leur hôpital, et de Walter, son fils, et s'engagent, avec l'autorisation de l'évêque de Cambrai, à faire célébrer tous les jours deux messes pour le repos de leur âme. — *Datum anno Domini millesimo trecentesimo.* 1300.

Miræus et Foppens, *Opera diplomatica*, t. IV, p. 376.

Le comte et la comtesse de Namur prient le grand prieur de France d'exempter 1200-1300.

l'abbaye de Soleilmont du payement d'une pension héréditaire constituée au profit d'un laïque entré dans l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem.

En français. Fragment dans De Villers, *Description analytique de cartulaires et de chartriers du Hainaut*, t. VII, p. 29.

1200-1300. *Chou est li conduis le seingneur d'Alost.* Exposé des droits que doivent payer les marchands qui traversent la terre d'Alost, avec l'indication des obligations auxquelles est tenu envers eux le possesseur de ce domaine.

De Potter et Broeckaert, *Geschiedenis der stad Aalst*, t. II, p. 373.

1200-1300. François de Givry transporte à l'abbaye d'Hautmont un quartier de terres qu'il tenait de ce monastère, pour être donné aux Frères du Temple de Jérusalem.

Fragment dans les *Bulletins des séances du Cercle archéologique de Mons*, 2e série, t. I, p. 198. — De Villers, *Description analytique de cartulaires et de chartriers du Hainaut*, t. III, p. 198.

1200-1300. Walter de Ville-en-Brabant (Ville-Pommerœul) confirme la donation de la moitié de deux bonniers de terres situés à *Berche*, donation qui avait été faite à l'abbaye de Saint-Denis en Broqueroie par Nicolas, clerc de Gottignies.

Duvivier, *Recherches sur le Hainaut ancien*, p. 668.

1200-1300. Lois et usages des francs-hommes du comté de Cambrésis. On y voit que le droit de relief consistait en un cheval d'armes ou au moins en chausses avec haubert, et, à défaut de ces objets, en soixante sous de Cambrésiens.

En français. Tailliar, *Recueil d'actes en langue romane-wallonne*, pp. 377-381.

1200-1300. Les échevins et *keurheeren* du métier de Bergues certifient une donation faite par Jean Walens et sa femme Marie Van Warhem.

En flamand. Fragment dans la *Cronica et cartularium monasterii de Dunis*, p. 464.

1200-1300. Coutumes des bourgeois de Cambrai, telles qu'elles ont été jurées ou confirmées par l'évêque, le chapitre et la ville. Ces coutumes concernent surtout le droit civil.

En français. Tailliar, *Recueil d'actes en langue romane-wallonne*, pp. 381-386.

Tarif du tonlieu de Cambrai : une charrette de planches doit une planche, le chariot deux planches ; la charrette de sel paye un denier, etc. 1200-1300.

En français. Tailliar, *Recueil d'actes en langue romano-wallonne*, pp. 469-472.

Longue liste de méfaits commis par des Gantois dans la juridiction de Saint-Pierre, située près de Gand, avec l'indication des punitions qui ont été infligées aux coupables. 1200-1300.

En latin, dans Warnkönig, *Flandrische Staats- und Rechts-Geschichte*, t. III, IIme partie, p. 62 (d'après une copie faite en 1407). — Fragments dans Diericx, *Mémoires sur la ville de Gand*, t. I, pp. 67, 25, 35, 26, 40, 24, 54, 62.

Coutumes, divisées en dix chapitres, qui étaient suivies à Hennin-Liétard. 1200-1300.

En français. Tailliar, *Recueil d'actes en langue romane-wallonne*, pp. 448 et suivantes.

Bans ou ordonnances de toute espèce, publiés par ordre de l'échevinage de Hennin-Liétard. Ces bans sont surtout relatifs aux crimes et aux délits de toute espèce. 1200-1300.

En français. Tailliar, *Recueil d'actes en langue romane-wallonne*, pp. 593 et suivantes.

Serment que prêtaient, en entrant en fonctions, les apaiseurs et le bailli de Hennin. 1200-1300.

En français. Tailliar, *Recueil d'actes en langue romane-wallonne*, pp. 446 et 447.

Tarif du tonlieu de Hennin. Ce tonlieu est réglé de telle manière que la charrette de grains doit deux deniers et le chariot quatre deniers. On ne paye rien pour les « areles, binoirs, herces, roieles et tous harnas de kierue, » etc. 1200-1300.

En français. Tailliar, *Recueil d'actes en langue romane-wallonne*, pp. 455-458.

Sentence rendue par les échevins de Saint-Pierre, près de Gand, à titre de chefs-juges des échevins de Tamise, et en vertu de laquelle ceux-ci sont suspendus de leurs fonctions pour ne pas avoir fait exécuter la sentence que les premiers avaient prononcée. 1200-1300.

Van Lokeren, *Chartes et documents de l'abbaye de Saint-Pierre, à Gand*, t. I, p. 461.

1200-1300. Lois et coutumes de Valenciennes, d'après une rédaction qui appartient à la fin du treizième siècle.

Jacques de Guyse, *Histoire du Hainaut*, t. XI, p. 394 (édit. de Fortia d'Urban).

1200-1300. Statuts de la hanse flamande ou de Londres, d'après les règles adoptées par les échevins de Bruges. Ceux-ci terminent en disant qu'ils modifieront au besoin ces règles, d'après l'avis unanime des compagnons ou membres de la hanse.

En français. Warnkönig, *Frandrische Staats- und Rechts-Geschichte*, t. I, Ire partie, Urkunden, p. 83, et t. II, p. 508 (édit. Gheldolf).

1200-1300. Statuts de la hanse flamande ou de Londres. C'est le mode d'après lequel cette hanse devait être tenue, d'après l'opinion des habitants d'Ypres.

En latin. Warnkönig, *Flandrische Staats- und Rechts-Geschichte*, t. I, Ire partie, Urkunden, p. 81, et t. II, p. 506 (édit. Gheldolf).

1200-1300? Ancien texte du droit maritime de Damme, copié sur les rôles d'Oléron : on y règle tout ce qui concerne la navigation dans les principaux ports de l'Océan, notamment à l'Écluse, Bordeaux, la Rochelle, etc.

Warnkönig, *Flandrische Staats- und Rechts-Geschichte*, t. I, Ire partie, Urkunden, p. 86.

1200-1300? Actes d'un concile qui se tint à Noyon à une époque inconnue, mais, à ce que l'on suppose, au XIIIe siècle.

Labbe et Cossart, *Concilia*, t. XI, col. 2441.

1200-1300. Spécification des points à examiner dans une enquête ouverte par B., archidiacre de Cambrai, à propos du testament de Pierre Bonin. — *Anno Domini M. CC..., in die sanctae Katerinae.*

Baron Kervyn de Lettenhove, *Codex Dunensis*, p. 85.

1200-1300. L'official de Tournai ordonne aux prêtres et aux chapelains du diocèse de faire exécuter le testament de Michel Reyniers, et de forcer à s'y conformer Élisabeth, veuve de Michel, qui persistait à détenir une partie des biens de celui-ci. — *Datum anno Domini M. CC.....*

Baron Kervyn de Lettenhove, *Codex Dunensis*, p. 527.

Heidenric de Cuneborch, chanoine d'Aix-la-Chapelle, offre à l'abbaye de Rolduc un marc de douze sous sterlings pour acheter un cens se payant à la Saint-Gilles. 1200-1300.

Franquinet, *Beredeneerde inventaris der oorkonden van de abdy Kloosterrade*, p. 213.

Déclaration dans laquelle on énumère les droits que l'abbaye de Saint-Bavon possède sur des bois et un marécage. 1200-1300.

Warnkönig, *Flandrische Staats- und Rechts-Geschichte*, t. III, IIme partie, p. 83.

Liste de corvées et redevances qui étaient dues à l'abbaye de Saint-Pierre, de Gand, pour des biens situés à Avelghem. 1200-1300.

En latin. Van Lokeren, *Chartes et documents de l'abbaye de Saint-Pierre à Gand*, t. I, p. 216.

Liste des cens et redevances dus par des censitaires de l'abbaye de Saint-Pierre, de Gand. 1200-1300.

En latin. Van Lokeren, *Chartes et documents de l'abbaye de Saint-Pierre, à Gand*, t. I, p. 215.

Liste de corvées, de cens et de redevances dus à l'abbaye de Saint-Pierre, de Gand, à *Sombeke* ou Zonnebeke, à Rysberghen, à Bouchout (dans le comté de Ryen). 1200-1300.

En flamand. Van Lokeren, *Chartes et documents de l'abbaye de Saint-Pierre, à Gand*, t. I, p. 217.

Détermination des émoluments auxquels ont droit les cuisiniers de l'abbaye de Saint-Pierre, de Gand. 1200-1300.

En latin, dans Warnkönig, *Flandrische Staats- und Rechts-Geschichte*, t. III, IIme partie, p. 55.

Détermination des émoluments auxquels ont droit les serviteurs de l'abbé de Saint-Pierre, de Gand, lorsqu'ils sont envoyés en mission hors du monastère. 1200-1300.

En latin, dans Warnkönig, *Flandrische Staats- und Rechts-Geschichte*, t. III, IIme partie, p. 56.

Anciens us et coutumes observés dans l'une des cours censales de l'abbaye de Saint-Pierre, de Gand. 1200-1300.

En flamand. Van Lokeren, *Chartes et documents de l'abbaye de Saint-Pierre, à Gand*, t. I, p. 460.

1250-1300. Testament d'Ode Deleporte, qui fonde un anniversaire et donne à l'abbaye de Flines une rente à prélever sur le produit des biens de Chéreng.

En français. L'abbé Hautcœur, *Cartulaire de l'abbaye de Flines*, t. I, p. 385.

1250-1300? La princesse Marie de Dampierre et l'abbesse et les religieuses de Flines prient le comte de Hainaut d'amortir les acquisitions faites dans ses États pour le monastère.

En français. L'abbé Hautcœur, *Cartulaire de l'abbaye de Flines*, t. I, p. 385.

1250-1300. Formule de la manière dont on doit procéder à l'égard des vassaux de l'abbaye de Saint-Bavon, de Gand, qui ne payent pas les rentes dues à ce monastère.

En latin, dans Warnkönig, *Flandrische Staats- und Rechts-Geschichte*, t. III, IIme partie, p. 88.

1292-1300. L'abbé du monastère de Saint-Bertin promet de conférer un bénéfice ecclésiastique à Jean *de Palude*, clerc du diocèse de Térouane, qui avait été déclaré digne de l'obtenir par l'official de l'évêque des Morins, Jean.

En latin. Baron Kervyn de Lettenhove, *Codex Dunensis*, p. 1.

1294-1300. Le pape Boniface, à la demande des maîtres de la fabrique et des paroissiens de l'église Notre-Dame, d'Ardenbourg, charge l'abbé de Ter-Doest et le doyen de l'église de Termonde de faire reprendre les offices divins à Ardenbourg.

En latin. Baron Kervyn de Lettenhove, *Codex Dunensis*, p. 97.

1295-1300. Le procureur des religieuses de Spermaillie ou de la Nouvelle-Jérusalem réclame en faveur de cette communauté les priviléges de l'ordre de Cîteaux, en considération des torts considérables que la guerre leur avait récemment causés.

En latin. Baron Kervyn de Lettenhove, *Codex Dunensis*, p. 211.

1300 environ. Liste des seigneurs qui étaient au service du comte de Flandre, avec indication de la solde qu'ils touchaient.

En français. *Flandrische Staats- und Rechts-Geschichte*, t. III, IIme partie, p. 192, et t. I, p. 518 (édit. Gheldolf).

Liste (en français) des alliés du comte de Flandre, et du nombre d'armures de fer qu'ils doivent fournir. 1300 environ.

Warnkönig, *Flandrische Staats- und Rechts-Geschichte*, t. III, IIme partie, p. 193, et t. I, p. 516 (édit. Gheldolf).

Énumération des denrées et autres marchandises que l'on amenait de divers pays à Bruges et dans d'autres parties de la Flandre. 1300 environ.

En français. Le Grand d'Aussy, *Fabliaux* (édit. de 1829), p. 8. — Warnkönig, *Flandrische Staats- und Rechts-Geschichte*, t. I, Ire partie, p. 146, et t. II, p. 512 (édit. Gheldolf).

Statuts décrétés par l'archevêque Wichold, dans un concile qui se tint à Cologne. 1300 environ.

Labbe et Cossart, *Concilia*, t. XI, col. 1440.

Ordonnance relative au mode d'élection du doyen de l'église de Messines. 1300 environ.

Fragment dans Diegerick, *Inventaire des chartes appartenant aux archives de l'abbaye de Messines*, p. 85.

Déclaration que Guillaume, abbé de Ter-Doest, a renoncé à sa dignité, non parce qu'il était noté d'infamie ou accusé d'un crime, mais parce que ses actions n'obtenaient pas une approbation unanime. 1300 environ.

En latin. Baron Kervyn de Lettenhove, *Codex Dunensis*, p. 450.

Lettre priant l'évêque de Tournai de donner sa bénédiction épiscopale à N., nommé récemment abbé de Ter-Doest. 1300 environ.

En latin. Baron Kervyn de Lettenhove, *Codex Dunensis*, p. 452.

SUPPLÉMENT.

1280.

Les échevins de Mons attestent que Jean de Saint-Ghislain a donné à la commune-aumône des pauvres de cette ville une rente annuelle de vingt-trois sous un denier de blancs. — *Ce fu fait à l'entrée de quaresme, l'an del incarnation Nostre Signeur Jhésu-Crist M. CC. LX et XIX.* 1280 5 mars.

De Villers, *Description analytique de cartulaires et de chartriers du Hainaut*, t. VIII, p. 140.

P. 5, l. dernière, *ajoutez :* Fragment dans les *Bulletins de la Commission royale d'histoire*, 4e série, t. III, p. 190. — Stallaert, *Inventaire analytique des chartes concernant les seigneurs et la ville de Diest*, p. 28. 1280 28 mars.

L'abbé et les religieux de Saint-Nicolas des Prés, près de Tournai, sont adhérités, par-devant les échevins de Sin, d'un bonnier de terres qu'ils avaient acheté. — *Ce fut fait l'an del incarnation Nostre Seigneur mil deus cens octante, le diemence devant dit.* 1280 28 avril.

Mémoires de la Société historique et littéraire de Tournai, t. XIII, p. 14.

Confirmation, par le pape Nicolas III, des priviléges de l'abbaye de Claire-Fontaine. — *Datum Romæ apud Sanctum Petrum, V idus maii, pontificatus nostri anno tertio.* 1280 3 mai.

Goffinet, *Cartulaire de Clairefontaine*, p. 73.

P. 11, l. 12, ajoutez : *Annales de la Société d'Émulation, à Bruges*, 2e série, t. I, p. 15. 1280 juin.

1280 13 juillet. P. 14, l. 9, *ajoutez :* Serrure, *Vaderlandsch Museum voor Nederduitsche letterkunde,* t. I, p. 293.

1280 19 juillet. P. 15, l. 19, *ajoutez :* Serrure, *Vaderlandsch Museum voor Nederduitsche letterkunde,* t. I, p. 292.

1280 19 juillet. P. 15, l. 25, *ajoutez :* Serrure, *Vaderlandsch Museum voor Nederduitsche letterkunde,* t. I, p. 294.

1280 26 juillet. P. 16, l. 5, *ajoutez :* Voir Le Glay, *Revue des Opera diplomatica de Miræus,* p. 114.

1280 3 août. P. 16, l. 24, *ajoutez :* Serrure, *Vaderlandsch Museum voor Nederduitsche letterkunde,* t. I, p. 294.

1280 10 août. Le doyen Wolfran et tout le chapitre d'Aix-la-Chapelle s'accordent avec le chevalier Gérard de *Aldenfalkenborch* et s'en remettent à des arbitres du soin de terminer le différend qui s'était élevé au sujet du manoir de *Vailsz.* — *Actum et datum sabbato precedente die, scilicet sancti Laurentii martyris, eodem anno Domini* (*millesimo CC. octuagesimo*).

Quix, *Schloss und Kapelle Bernsberg,* p. 88.

1277-22 août 1280. Le pape Nicolas, à la demande de la comtesse Marguerite, accorde l'absolution à Étienne, à H. et à J., chapelains à Douai, qui avaient été frappés d'interdit par l'évêque d'Arras pour ne pas avoir observé les règles relatives à la célébration des offices dans les localités soumises à cette peine. — *Datum Romæ.*

Baron Kervyn de Lettenhove, *Codex Dunensis,* p. 282.

1277-22 août 1280. Bref du pape Nicolas relatif aux torts que causaient quelques personnes du diocèse d'Utrecht aux exécuteurs testamentaires de Reingot, recteur de l'église de Mere. — *Datum...*

Baron Kervyn de Lettenhove, *Codex Dunensis,* p. 547.

1280 août. P. 18, l. 16, ajoutez : Gilliodts-Van Severen, *Coutume de la ville de Bruges,* t. I, p. 232.

Le trésorier, l'écolâtre et un chanoine de l'église Saint-Servais, de Maestricht, pris pour arbitres, terminent le débat existant entre le chapitre d'Aix-la-Chapelle et le chevalier Gérard d'*Aldenfalkenborch* et adjugent au chapitre le manoir de *Vailsz*, à charge de payer au chevalier une redevance de sept muids, mesure d'Aix. — *Datum et actum in capitulo Aquensi, predicto anno Domini millesimo CC. octogesimo, feria quarta post Nativitatem beate Marie virginis.* 1280 11 septembre.

Quix, *Schloss und Kapelle Bernsberg*, p. 91.

P. 20, l. 6, *ajoutez* : Gilliodts-Van Severen, *Coutume de la ville de Bruges*, t. I, p. 235. 1280 28 septembre.

P. 20, l. 20, ajoutez : *Annales de la Société d'Émulation, à Bruges*, 1re série, t. II, p. 371. 1280 septembre.

P. 21, l. 12, *ajoutez* : Gilliodts-Van Severen, *Coutume de la ville de Bruges*, t. I, p. 239. 1280 5 octobre.

Jean, châtelain de Lille, assure au chapitre de l'église Saint-Pierre, de Lille, le remboursement de la part d'un revenu auquel sa femme pouvait prétendre. — *M.CC. LXXX, le merkedi devant le feste sainte Lusce.* 1280 11 décembre.

Fragment dans Leuridan, *Les châtelains de Lille*, p. 267.

1281.

P. 31, l. 5, au lieu de *Geschiedenis der gemeenten Brabant*, lisez : *Geschiedenis der gemeenten Oplinter, Bunsbeek en Hauthem.* 1281 5 mars.

Le roi d'Angleterre, Édouard, s'excuse auprès du comte de Flandre, Guy, de ne pouvoir accéder aux demandes qui lui ont été faites en son nom.—*Datum apud Lecheladam, XXX die march., anno regni nostri septimo.* 1281 30 mars.

Fragment dans les *Bulletins de la Commission royale d'histoire*, 2me série, t. XII, p. 37.

Le pape Martin confirme les priviléges et immunités accordés à la maison de la chevalerie du Temple de Jérusalem par ses prédécesseurs les souverains pontifes, ainsi que par les rois, les princes et les autres fidèles chré- 1281 22 avril.

tiens. — *Datum apud Urbem veterem, X kalend. maii, pontificatus nostri anno primo.*

Fragment dans De Villers, *Inventaire des archives des commanderies belges de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem*, p. 8.

1281 35 avril (*sic*). Othon de Wikerode, et son pupille, Othon, seigneur de Wikerode, renoncent à leurs prétentions sur la dîme de Simpelveldt, au profit des monastères de Cornillon et du Val-Benoît.

En français. *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, t. IX, p. 361.

1281 5 mai. P. 36, l. 8. Cet acte est mal daté; il est du 20 septembre 1281.

1281 16 mai. Le roi Rodolphe inféode Werner de Gimnich des biens de Kerpen, qu'il avait acquis de sa sœur Béatrix et des enfants de cette dame.—*Datum Wiennæ, XVII kalend. junii, indictione IX, anno Domini millesimo ducentesimo octogesimo primo, regni vero nostri anno XVIII.*

Prince Lichnowsky, *Geschichte des Hauses Habsburg*, t. I, p. CLXVII.

1281 25 mai. P. 36, l. 27, *ajoutez :* Gilliodts-Van Severen, *Coutume de la ville de Bruges*, t. I, p. 240.

1281 13 juin. Confirmation, par le pape Martin, des libertés de l'abbaye du Val-Saint-Lambert. — *Datum apud Urbem veterem, idibus junii, pontificatus anno I.*

Fragment dans les *Bulletins de la Commission royale d'histoire*, 4me série, t. II, p. 132. — Wauters, *Rapport sur des manuscrits, chartes et autres documents qui se trouvent à Paris*, p. 55.

1281 27 juillet. Guy, comte de Flandre et marquis de Namur, donne aux habitants des paroisses de Lokeren et d'Exaerde, demeurant au lieu dit Seveneecken, un demi-bonnier de terres pour y établir une chapelle où le service divin pourra être célébré pour eux. — *Datum anno Domini millesimo ducentesimo octogesimo primo, apud ..., feria secunda post festum beate Marie Magdelene.*

De Potter et Broeckaert, *Geschiedenis der gemeenten der provincie Oost-Vlaanderen*, t. IV, Zeveneecken, p. 17.

1281 19 août. P. 44, l. dernière, ajoutez : *Fragment dans les Bulletins de la Commission royale d'histoire*, 4e série, t. III, p. 191. — Stallaert, *Inventaire analytique des chartes concernant les seigneurs et la ville de Diest*, p. 29.

P. 47, l. 4, *ajoutez :* Gilliodts-Van Severen, *Coutume de la ville de Bruges,* t. Ier, p. 254, où l'acte est mieux daté, comme suit : *Faites et dounées à Winendale, l'an del incarnation Nostre Seigneur mil deus cens quatre vins et un, le samedi après le jour de Sainct Crois, en septembre.* 1281 20 septembre.

Guy, comte de Flandre, termine les différends qui existaient au sujet de l'écoulement des eaux et de la construction des écluses entre les habitants de Bouchout, d'une part, et ceux de Caprycke, de Lembeke et de West-Eecloo, d'autre part.— *Dit was ghedaen ende ghegeven te Winendale, in t'jaer van der incarnatie Ons Heeren duust twee honderd viermael twintig ende een, svrindags naer Aller Heligen dag, in de maend van november.* 1281 7 novembre.

De Potter et Broeckaert, *Geschiedenis der gemeenten van de provincie Oost-Vlaanderen,* t. XIII, p. 4.

1282.

P. 61, l. dernière, *ajoutez :* Leclercq, *Coutume du pays, duché de Luxembourg et comté de Chiny,* t. I, p. 47. 1282 20 mars.

P. 62, l. 14, *ajoutez :* Quix, *Die Frankenberg,* p. 132. 1282 29 mars.

Arnoul, comte de Looz, confirme à l'abbaye d'Herckenrode la possession du bois de *Lynnike,* près de Glabbeke, et du bois voisin dit *Dondersloe.—Datum et actum anno Domini M. CC. LXXX secundo, feria tertia ante Ascensionem Domini.* 1282 5 mai.

Bulletin de l'Institut archéologique liégeois, t. XI, p. 56.

P. 69, l. 25, *ajoutez :* Mantelius et Robyns, *Historia Lossensis, pars II,* p. 7. 1282 22 mai.

Guy, comte de Flandre et marquis de Namur, accorde aux marchands anglais, pour un terme de quatre années, le droit de circuler et de négocier librement en Flandre.—*Données en l'an del incarnation Nostre Signeur mil CC. LXXXII, el mois de mai.* 1282 mai.

Varenbergh, *Histoire des relations diplomatiques entre le comté de Flandre et l'Angleterre,* p. 225.

1282
10 juin.

Baudouin *Caseus* et Jean Sunens, échevins de Maestricht, attestent que Giselbert de Meswich a cédé à Guillaume, prêtre du nouveau Béguinage, près de Maestricht, un cens annuel de quatorze sous six deniers se percevant dans cette ville. — *Actum XIIII die ante Nativitatem beati Johannis Baptiste, anno Domini M. CC. LXXXII.*

Schaepkens, *Extraits d'anciens registres de rentes et de biens de l'église Saint-Servais à Maestricht*, p. 6.

1282
20 juin.

L'official de Cambrai fait connaître qu'en sa présence Amauri Bataille a donné aux frères de la Chevalerie du Temple, pour leur maison d'Avesnes-le-Sec, une mencaudée de terres située dans ce village. — *Datum anno Domini M. CC. LXXX secundo, sabbato ante Nativitatem beati Johannis Baptiste.*

Fragment dans De Villers, *Inventaire des archives des commanderies belges de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem*, p. 39. — Suivent d'autres analyses d'actes de minime importance.

1282
27 juillet.

P. 78, l. 14. *Mémoires de la Société des antiquaires de la Morinie*, t. IV, p. 339, lisez : p. 359.

1282
septembre.

P. 84, l. 5, *ajoutez :* I. de Coussemaker, *Documents inédits relatifs à la ville de Bailleul*, t. I, p. 26.

1282
1er octobre.

Le pape Martin, dans un bref adressé au maître et aux frères de l'hôpital de Saint-Samson, de Douai, se plaint des violences et des usurpations dont cette maison a à souffrir. — *Datum apud Montem Flasconem, kalendis octobris, pontificatus nostri anno II.*

Fragment dans les *Bulletins de la Commission royale d'histoire*, 4me série, t. II, p. 166. — Wauters, *Rapports sur des manuscrits, chartes et autres documents qui se trouvent à Paris*, p. 90.

1282
16 novembre.

P. 88, l. 10, *ajoutez:* Le Roi, *Histoire de Notre-Dame de Boulogne*, p. 339.

1282
3 décembre.

Alard, seigneur de Briffœil et de Wasmes, déclare que Gossel Wafflars et Isabelle, sa femme, ont approuvé la vente de biens faite par le père de Gossel à l'abbaye de Saint-Nicolas des Prés. — *El an del incarnation Nostre Segneur Jesus Christ mil deus cens et quatre vins et deux, le joesdi apries le jor saint Andriu lapostre.*

Mémoires de la Société historique et littéraire de Tournai, t. XIII, p. 15.

La maîtresse, les sœurs et les religieuses de l'hôpital Notre-Dame, d'Alost, déclarent que Thomas de Hasselt, curé de Dender-Leeuw, leur a donné une rente héréditaire de quatre livres, à charge de payer, tous les ans, une livre ou vingt sous à la maîtresse de la maison dite *des Aumônes,* fondée par lui dans le béguinage de Malines. — *Anno Domini M. CC. LXXX secundo.* 1282.

Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique, t. XVI, p. 101.

1283.

Sentence arbitrale au sujet des débats qui s'étaient élevés entre les magistrats de Bruges et Jean, fils de Walter de Ziesseele, au sujet des limites de la seigneurie que les Brugeois avaient acquise de la comtesse Marguerite et de Walter. — *In de vierschaere van Brugghe, int jaer duust twee hondert LXXXII, smaendaechs naer de octave van den dertien dach, ter huere van der noene.* 1283 19 janvier.

Gilliodts-Van Severen, *Coutume des pays et comté de Flandre, quartier de Bruges*, t. I, p. 208.

Waleran, seigneur de Montjoie et de Fauquemont, ratifie la vente des terres de Munsterglene, vente qui avait été faite par le chevalier Othon, seigneur de Borne, son vassal, pour la somme de deux cent trente-trois marcs dix sous et six deniers de Liége. — *Datum anno Domini millesimo ducentesimo octogesimo secundo, mense februario, in Cathedra Sancti Petri.* 1283 22 février.

Ernst, *Histoire du Limbourg*, t. VI, p. 37.

Confirmation, par Robert, comte de Nevers, fils de Guy, comte de Flandre, de la charte accordée par celui-ci aux bourgeois de Saint-Omer, au mois d'octobre 1282. — *L'an de l'incarnation Nostre Seigneur Jesu Christ mil deux chens quatre vins et deux, el mois de mars.* 1283 mars.

Ordonnances des rois de France de la troisième race, t. IV, p. 259.

Jean, duc de Lotharingie et de Brabant, termine le différend qui avait surgi entre le seigneur et les bourgeois de Diest au sujet de la répartition de la somme que ceux-ci devaient payer en vertu de l'accord du 28 mars 1280. — *Datum in Bruxella, anno Domini M. CC. octogesimo tertio, sabbato post Pascha.* 1283 24 avril.

Fragment dans les *Bulletins de la Commission royale d'histoire*, 4me série, t. III, p. 191. — Stallaert, *Inventaire analytique des chartes concernant les seigneurs et la ville de Diest*, p. 29.

1283 14 juin. Waleran, seigneur de Fauquemont et de Montjoie, approuve l'acquisition du bien de Munsterglene, qui avait été faite par les religieux du Val-Dieu, de Gosuin, seigneur de Borne, moyennant trois cent vingt marcs de Liége. — *Datum anno Domini M. CC. LXXX tercio, in crastino octavarum Pentecostes.*

Ernst, *Histoire du Limbourg*, t. VI, p. 34.

1283 11 juillet. Nouvelle confirmation, par le pape Martin, des immunités que ses prédécesseurs ont octroyées à l'abbaye du Val-Saint-Lambert. — *Datum apud Urbem veterem, III idibus julii, pontificatus anno III.*

Fragment dans les *Bulletins de la Commission royale d'histoire*, 4me série, t. II, p. 133. — Wauters, *Rapport sur des manuscrits, chartes et autres documents se trouvant à Paris*, p. 57.

1283 27 juillet. P. 104, l. 13, *ajoutez :* Gilliodts-Van Severen, *Coutume de la ville de Bruges*, t. I, p. 200.

1283 18 octobre. Édouard, roi d'Angleterre, écrit à Guy, comte de Flandre, au sujet des biens qui avaient été saisis à l'occasion des différends ayant existé entre le roi Henri, père d'Édouard, et la comtesse Marguerite, mère de Guy. — *Apud Rothelam, XVIII die octobris, anno regni nostri decimo.*

Fragment dans les *Bulletins de la Commission royale d'histoire*, 2me série, t. XII, p. 38.

1283 20 octobre. P. 111, l. 11, *ajoutez :* Ernst, *Histoire du Limbourg*, t. VI, p. 316.

1283 6 décembre. Guy, comte de Flandre et marquis de Namur, déclare qu'il ne possède aucun droit de chasse dans les bois du chapitre d'Andenne, bien que le sergent du comte y eût fait faire une « haie » pour prendre les sangliers. — *Ki furent faites et données à Namur, l'an del incarnation Nostre Signeur mil deux cens quatre vins et trois, le jour saint Nicholas, en mois de novembre (décembre).*

Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique, t. XV, p. 324.

1274-1283. Philippe, évêque de Tournai, cède à l'abbaye de Saint-Nicolas des Prés sa part dans le bois de l'église de *Halleut*, dont l'autre partie avait été cédée à ce monastère par noble homme Baudouin de Ham.

En latin. *Mémoires de la Société historique et littéraire de Tournai*, t. XIII, p. 17.

1284.

P. 120, l. 29, *ajoutez :* Crahay, *Coutumes de la ville de Maestricht,* p. 3. 1284 février.

P. 121, l. 12, *ajoutez :* Crahay, *Coutumes de la ville de Maestricht,* p. 19. 1284 février.

Le duc Jean ordonne aux écoutète, échevins et bourgeois de Maestricht de faire moudre leur brai aux moulins du chapitre de Saint-Servais. — *Anno M. CC. LXXXIII, die Martis post Lætare Jerusalem.* 1284 21 mars.

Fragment dans les *Bulletins de la Commission royale d'histoire,* 4me série, t. II, p. 138. — Wauters, *Rapport sur des manuscrits, chartes et autres documents se trouvant à Paris,* p. 62.

Le pape Martin ordonne au doyen, au chantre et à l'écolâtre de la cathédrale de Cambrai de terminer le débat existant entre l'abbaye du Val-Saint-Lambert et les maire et échevins de Seraing-sur-Meuse.—*Datum apud Urbem veterem, V kalend. aprilis, pontificatus nostri anno quarto.* 1284 28 mars.

Fragment dans Schoonbroodt, *Inventaire des archives du Val-Saint-Lambert lez-Liége,* t. I, p. 140.

P. 124, l. 28, *ajoutez :* S. Bormans, *Les fiefs du comté de Namur,* p. 4. 1284 30 avril.

P. 129, l. 9. — *Ajoutez :* Un accord fut, en effet, moyenné par les soins du roi Édouard, mais le duc de Brabant n'en respecta pas les clauses, à ce qu'il semble. Voir, à ce sujet, une lettre du comte de Gueldre au roi, analysée dans les *Bulletins de la Commission royale d'histoire,* 2me série, t. XII, p. 40. 1284 20 juin.

P. 135, l. 20, *ajoutez :* Ennen et Eckertz, *Quellen zur Geschichte der Stadt Köln,* t. III, p. 210. 1284 16 août.

Acte des échevins du Franc de Bruges, relatif à un débat existant entre la communauté de Moerkerke et l'abbesse de Spermaille, au sujet de l'écoulement des eaux.— *Dit was ghedaen int jaer Ons Heeren als men screef zyn Incarnacioen dusentlch twee hondert viere waerven twintich ende viere, s'dinsendaechs na Sinte Maertins daghe.* 1284 14 novembre.

La Flandre, t. II, p. 88.

1285.

1285 mars. L'abbé Adam et les religieux de Bonne-Espérance concèdent à frère Guillaume *de Mallayo,* prieur de la Chevalerie du Temple en France, et aux religieux de cet ordre une dîme se prélevant près de la Maison du Piéton, en échange de celle que l'ordre du Temple percevait à Anderlues. — *Datum et actum anno Domini millesimo ducentesimo octuagesimo quarto, mense martii.*

Fragment dans De Villers, *Inventaire des archives des commanderies belges de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem,* p. 41.

1285 5 avril. Jacques l'Ange, chanoine de l'église Saint-Jean, de Liége, mandataire de Jean, cardinal de Sainte-Cécile, déclare que l'abbaye de Saint-Nicolas des Prés n'a jamais payé de quotes spéciales dans l'impôt perçu par ordre du saint-siége, pour ses fermes de Bouchegnies, de Lambrechies, de Vaulx, de Rosteleu et de Pulle.—*Datum Cameraci, anno Domini millesimo ducentesimo hoctogesimo quinto, die Jovis post dominicam qua cantatur Quasimodo.*

Mémoires de la Société historique et littéraire de Tournai, t. XIII, p. 19.

1285 7 avril. L'official de Tournai atteste avoir vu l'acte du jeudi précédent, par lequel Jacques l'Ange, chanoine de Liége, a déclaré les fermes de l'abbaye de Saint-Nicolas des Prés exemptes des taxes perçues pour le saint-siége. — *Anno Domini millesimo ducentesimo hoctogesimo quinto, sabbato post Quasimodo.*

Mémoires de la Société historique et littéraire de Tournai, t. XIII, p. 21.

1285 16 mai. Les échevins de *Lombardie* (Lombardsyde) attestent qu'ils ont conclu un accord avec l'abbé d'Oudenbourg, Jean, pour l'écoulement des eaux. — *Dit was ghedaen int jaer Ons Heren als men scrivet M° CC° LXXX^mo quinto, den woensdachs in den Sintcendaghe.*

Gilliodts-Van Severen, *Inventaire des archives de la ville de Bruges,* Ire partie, Introduction, p. 275. — *La Flandre,* t. II, p. 194.

1285 26 mai. Marguerite, reine de Jérusalem et de Sicile, prie le roi d'Angleterre d'accorder son appui à Philippe de Flandre, qui réclamait le comté de Bigorre, au nom de

sa femme, la comtesse de Thiette. — *Le XXVI*me *jour de mai de la XIII*me *indiction.*

Fragment dans les *Bulletins de la Commission royale d'histoire*, 2me série, t. XII, p. 38.

P. 162, l. 12. — Voyez dans les *Bulletins de la Commission royale d'histoire*, 2me série, t. XII, p. 39, l'analyse de la lettre par laquelle le comte Guy prie le roi Édouard de confirmer les priviléges de la ville de Bruges. 1285 12 juin.

Jean de Freteit, chanoine d'Ivoix, official de Trèves en terre romane, et Aubert, doyen de la chrétienté de . . ., confirment la cession à l'abbaye d'Orval d'une rente de deux muids de seigle, à prélever sur la dîme de Vieux-Virton. — *Qui furent faites l'an de graice M. CC. IIII*xx *et cinc, ou mois d'aoust, le joesdi après l'Assomption Nostre Dame.* 1285 26 août.

Goffinet, *Cartulaire de Clairefontaine*, p. 78.

L'official de la cour de Liége fait connaître que des habitants de Gilly ont renoncé à leurs prétentions sur le vivier voisin de l'abbaye de Soleilmont. — *Datum anno Domini millesimo CC. octogesimo quinto, in crastino beati Remacli.* 1285 4 septembre.

De Villers, *Description analytique de cartulaires et de chartriers du Hainaut*, t. VII, p. 28.

Frère Henri, gardien des Frères mineurs de Gand, atteste que le curé et les habitants de Gentbrugge ont consenti à ce que les sœurs de Sainte-Cécile fondent un couvent dans ce village. — *Datum et actum anno Domini M. CC. LXXXV, mense septembri, in die Sancti Michaelis.* 1285 29 septembre.

De Potter et Broeckaert, *Geschiedenis van de gemeenten der provincie Oost-Vlaanderen*, t. I, Gentbrugge, p. 26.

P. 168, l. 16, *ajoutez :* Voir Le Glay, *Revue des Opera diplomatica de Mirœus*, p. 148. 1285 1er octobre.

Le pape Honorius charge le prieur des Frères prêcheurs, de Valenciennes, et le gardien des Frères mineurs, de Cambrai, d'ouvrir une enquête sur l'usage qui se pratiquait de ne recevoir dans le chapitre d'Andenne que des filles nobles, 1285 8 octobre.

usage que le pape flétrit comme irréligieux. — *Datum Tibure, VIII idus octobris, pontificatus nostri anno primo.*

Fragment dans les *Bulletins de la Commission royale d'histoire*, 4me série, t. II, p. 113. — Wauters, *Rapport sur des manuscrits, chartes et autres documents se trouvant à Paris*, p. 37.

1285. Philippe, roi des Français, par des lettres adressées aux abbés réunis en chapitre général à Cîteaux, leur annonce son avénement au trône, et réclame le concours de leurs prières afin de mériter par son gouvernement un règne tranquille et la vie éternelle.

En latin. Baron Kervyn de Lettenhove, *Codex Dunensis*, p. 449.

1285. Mêmes lettres écrites par la femme du roi Philippe, Marguerite, reine de Navarre.

En latin. Kervyn de Lettenhove, *Codex Dunensis*, p. 450.

1285? Guy, comte de Flandre, déclare que si le roi d'Angleterre consent à ce que certains chevaliers du comte soient exemptés de se constituer prisonniers à Montreuil-sur-Mer, comme ils y étaient tenus par le traité conclu entre le roi et Guy, cela ne portera aucun préjudice au monarque.

En français. *Bulletins de la Commission royale d'histoire*, 2me série, t. XII, p. 50.

1285? Le comte Guy promet au roi d'Angleterre que si les marchands flamands ne restituent pas aux Anglais les sommes qu'ils doivent à ceux-ci, à la prochaine fête de Pâques, le comte et certains de ses chevaliers se constitueront prisonniers à Montreuil-sur-Mer.

En français. *Bulletins de la Commission royale d'histoire*, 2me série, t. XII, p. 51.

1285? Le chevalier Raoul Flamens prie le roi d'Angleterre de lui octroyer des lettres de sauf-conduit pour ramener en Flandre la fille du comte Guy, le fils d'Alexandre, roi d'Écosse, Alexandre, mari de cette princesse, étant venu à mourir.

En français. *Bulletins de la Commission royale d'histoire*, 2me série, t. XII, p. 54.

1286.

Engelbert l'Anglais et Arnoul Mulart, fils de Gérard d'*Aldenfalkenborch*, vendent le domaine de Vaels à Garselius d'Aix, chanoine de Saint-Servais, de Maestricht, moyennant deux cents marcs brabançons. — *Anno Domini M. CC. LXXX quinto, feria tertia ante Vincentii.* 1286 19 janvier.

Quix, *Schloss und Kapelle Bernsberg*, p. 94.

P. 177, l. 10, *ajoutez :* Voir Le Glay, *Revue des Opera diplomatica de Mirœus*, p. 150. 1286 4 février.

Le roi de France, Philippe, confirme l'accord intervenu entre l'évêque de Tournai, d'une part, et les prévôts, jurés, échevins, maires, eswardeurs et gouverneurs de cette ville, au sujet du droit de battre monnaie.—*Actum Parisius, anno Domini millesimo ducentesimo octogesimo sexto, mense augusti.* 1286 août.

Revue de la numismatique belge, 1re série, t. II, p. 320.

Guy, comte de Flandre, marquis de Namur, assigne à son fils Guillaume une rente annuelle de huit mille livres sur les villes de Crèvecœur et de Roubaix et, si ces revenus ne suffisent pas, sur le produit de la terre de Termonde. — *Données en l'an de l'incarnation Nostre Seigueur M. CC. LXXXVI, au mois d'aoust.* 1286 août.

Annales du Cercle archéologique de la ville et de l'ancien pays de Termonde, 2e série, t. II, p. 121.

P. 189, l. 27, *ajoutez :* Stallaert, *Inventaire analytique des chartes concernant les seigneurs et la ville de Diest*, p. 30. 1286 10 septembre.

P. 195, l. 6, *ajoutez :* Fragment dans les *Bulletins de la Commission royale d'histoire*, 4me série, t. III, p. 192. — Stallaert, *Inventaire analytique des chartes concernant les seigneurs et la ville de Diest*, p. 30. 1286 7 décembre.

Le pape Honorius ordonne aux archevêques, aux évêques et aux autres dignitaires ecclésiastiques de fulminer une sentence d'excommunication contre ceux qui détiendraient des biens de l'hôpital de Jérusalem ou molesteraient les frères 1286 11 décembre.

de cet ordre.—*Datum Laterani, III idus decembris, pontificatus nostri anno secundo.*

Fragment dans De Villers, *Inventaire des archives des commanderies belges de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem*, p. 8.

1286. P. 197, l. 7, ajoutez : *Mémoires de la Société des antiquaires de la Morinie*, t. XI, p. 340.

1287.

1287 26 janvier. Le chevalier Reynekin de *Scoenlo* et son fils aîné, Arnoul d'Erpels, vendent à l'abbaye d'Herckenrode leurs biens d'Erpels, avec l'approbation d'Arnoul, comte de Looz. — *Datum et actum anno Dominice Incarnationis M. CC. LXXX sexto, dominica ante Purificationem beatissime virginis Marie, apud Kasselar, in quadam curia de Herkenrode.*

Fragment dans le *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, t. XI, p. 19.

1287 mars. Le chevalier Othon le Brun s'engage, au nom du comte de Flandre, à observer fidèlement les conventions faites entre les rois de France et les prédécesseurs du comte. et déclare qu'il ne donnera ni aide, ni conseil au comte, s'il manque à ses promesses. — *Che fu fait l'an de grace M. II^c IIII^xx et VI, el mois de march.*

De Smet, *Corpus chronicorum Flandriæ*, t. II, p. 451.

1287 mars. Les échevins et toute la commune de Bailleul promettent au roi de France de défendre sa cause si le comte de Flandre venait à enfreindre les traités conclus entre la France et la Flandre. — *Actum anno Domini millesimo ducentesimo octogesimo sexto, mense marcio.*

Ignace de Coussemaker, *Documents inédits relatifs à la ville de Bailleul*, t. I, p. 27.

1287 mars. Les échevins et la communauté de la ville de Courtrai promettent, pour le comte de Flandre, qu'il observera fidèlement les conventions faites entre les rois de France et ses prédécesseurs, et déclarent qu'ils ne donneront ni aide, ni conseil au comte s'il ne tient pas ses promesses.—*Che fu fait l'an de l'Incarnation M. II^c IIII^xx et VI, el mois de mars.*

De Smet, *Corpus chronicorum Flandriæ*, t. IV, p. 450.

Guy, comte de Flandre et marquis de Namur, et Isabelle, sa femme, donnent au chevalier Jean, seigneur de Ghistelles et de la Wastine, en accroissement du fief que celui-ci tient de Jean de Namur, fils de Guy, un revenu annuel de quarante livres tournois, qu'ils assignent sur le produit de la foire de Thourout. — *Faiteset données en lan de grâce mil deus cens quatre vins et siept, ou mois de avril.* 1287 avril.

Comte de Limburg Stirum, *Le chambellan de Flandre et les sires de Ghistelles*, pièces justificatives, p. XLVI.

Jean, sire de Dampierre et de la terre de Saint-Dizier, reconnaît avoir reçu de son oncle, le comte Guy, la somme de quatre mille cinq cents livres parisis, pour prix de la vente de la terre de Bailleul. — *Faites l'an de grace mil deus cens quatre vins et sept, le premier dimange de mai.* 1287 4 mai.

Ignace de Coussemaker, *Documents inédits relatifs à la ville de Bailleul*, t. I, p. 31.

P. 207, l. 22, *ajoutez :* Ernst, *Histoire du Limbourg*, t. VI, p. 334. 1287 9 mai.

Le prévôt et les religieux de Saint-Gerlac acquièrent de Henri de Ritersbeke et de sa femme, Marthe, et leur transportent ensuite dix-huit bonniers de terres tenus en fief, à charge d'une redevance annuelle de neuf muids huit vaisseaux de seigle. — *Actum et datum anno Domini M. CC. LXXX septimo, in vigilia beatorum Petri et Pauli apostolorum.* 1287 28 juin.

Franquinet, *Beredeneerde inventaris der oorkonden van het klooster Sint-Gerlach*, p. 25.

Gillès de Hanneffe, notaire public, à la prière de la prévôte, de la doyenne, de la chantre et d'Agnès de Ham, chanoinesses séculières d'Andenne, donne un vidimus de l'acte du 6 décembre 1255, par lequel Guillaume, seigneur d'Autrive, avait cédé à ce chapitre les dîmes d'Avin. — *Anno Nativitatis ejusdem (Domini) M. CC. LXXX septimo, pridie kalendas januarii.* 1287 31 décembre.

Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique, t. XV, p. 322.

1288.

Guy, comte de Flandre, marquis de Namur, et sa femme Isabelle permettent au monastère de Floreffe de prélever la dîme des terres nouvellement défrichées 1288 février.

autour du manoir de Marlagne et dans le bois de ce nom, dans les limites de la paroisse de Floreffe. — *Ki furent faites et dounées en l'an de grace mil deus cens quatre vins et siet, ou mois de février.*

Annales de la Société archéologique de Namur, t. I, p. 102.

1288
25 avril.

Frère Jacques des Dunes, pénitencier du pape, charge l'abbé de Ter-Doest d'examiner le cas de Henri, l'un de ses moines, qui avait frappé de verges un de ses écoliers de telle façon que celui-ci avait perdu un œil. — *Datum Romæ, VII kalendas maii, pontificatus domini Nicholai papae anno secundo (primo?).*

Baron Kervyn de Lettenhove, *Codex Dunensis*, p. 522.

1288
avril.

Jean, évêque de Liége, confirme l'accord qui a été conclu entre le monastère d'Heylissem et le chapitre d'Andenne, au sujet de la collation de la cure de Neer-Winden. — *Datum et actum anno Domini millesimo ducentesimo octogesimo octavo, mense aprili.*

Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique, t. XV, p. 325.

1288
avril.

P. 234, l. 27, ajoutez : *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, t. IX, p. 363.

1288
1er mai.

Waleran, seigneur de Fauquemont et de Montjoie, déclare que le couvent a vendu à Jean *Suevus*, qui les possédera en alleu, des biens achetés de Henri de Ritersbeke et de sa femme. — *Datum in die beatorum Philippi et Jacobi apostolorum, anno Domini millesimo ducentesimo octuagesimo octavo.*

Franquinet, *Beredeneerde inventaris der oorkonden van het klooster Sint-Gerlach*, p. 26.

1288
4 mai.

Guy, comte de Flandre et marquis de Namur, termine un débat qui s'était élevé entre le chapitre d'Harlebeek et Jean, seigneur de Praet, au sujet de la dîme dite *Stricthiende*, qui est adjugée au chapitre, moyennant le payement au seigneur de Praet de quarante livres de parisis. — *Faites à Male, en l'an de grace M. CC. LXXXVIII, le mardi devant le Ascension.*

De Potter et Broeckaert, *Geschiedenis der gemeenten der provincie Oost-Vlaanderen*, t. VIII, Adegem, p. 14.

Le pape Nicolas charge le prieur de Saint-Denis, de Reims, de revendiquer les biens qui avaient été à tort aliénés par l'abbaye du Val-Saint-Lambert. — *Datum Reate, idibus junii, pontificatus anno I.* 1288 13 juin.

Fragment dans les *Bulletins de la Commission royale d'histoire*, 4me série, t. II, p. 133. — Wauters, *Rapport sur des manuscrits, chartes et autres documents se trouvant à Paris*, p. 57.

Le chapitre de Saint-Amé, de Douai, déclare avoir vu les lettres par lesquelles Baudouin de Lens, seigneur de Brebières, a approuvé la vente de seize mencaudées de bois, faite à l'abbaye de Loos par Robert d'Houvlin et sa femme Piérone. — *Ce fu fait en l'an del incarnation Nostre Seigneur Jhesu Crist mil deus cens quatre vins et huit, el jour Nostre Dame en aoust.* 1288 15 août.

Rosny, *Histoire de l'abbaye de Loos*, p. 46.

A., abbé de Ter-Doest, en vertu des pouvoirs qui lui avaient été délégués par Jacques des Dunes, pénitencier du pape, absout l'un de ses moines, nommé Henri, accusé d'avoir crevé un œil à un écolier.—*Datum anno Domini M° CC° (octuagesimo) octavo, dominica infra octavam Assumptionis Virginis gloriosae.* 1288 21 août.

Baron Kervyn de Lettenhove, *Codex Dunensis*, p. 522.

Goblion de Schinnen, chanoine de Saint-Pierre, de Liége, cède au couvent de Saint-Gerlach des biens situés à Hegge. — *Datum et actum in crastino beati Andree apostoli, anno Domini M. CC. octuagesimo octavo.* 1288 29 novembre.

Franquinet, *Beredeneerde inventaris der oorkonden van het klooster Sint-Gerlach*, p. 28.

Confirmation, par le pape Nicolas, des priviléges que ses prédécesseurs, les rois, les princes et d'autres fidèles ont accordés à la Maison de la chevalerie du Temple de Jérusalem. — *Datum Rome apud Sanctam Mariam Majorem, idus decembris, pontificatus nostri anno primo.* 1288 13 décembre.

Fragment dans De Villers, *Inventaire des archives des commanderies belges de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem*, p. 8.

Les bourgeois de Liége s'engagent à ne jamais fortifier l'emplacement de la maison dite *le Bas-Cornillon.* 1288.

En français. *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, t. II, p. 339.

1289.

1289 1er mars. L'abbé Arnoul et les religieux de Ter-Doest approuvent l'acte par lequel sire Gilles de Gand, chanoine de Tournai, a cédé à Marguerite de Courtrai, sa servante, une rente de neuf livres à prélever, après sa mort, sur celle de vingt-sept livres, qui lui était due pour la cession de quelques biens. — *Datum anno Domini M° CC° octogesimo octavo, feria III post Invocavit.*

Baron Kervyn de Lettenhove, *Codex Dunensis*, p. 297.

1289 24 avril. Testament d'Adam le Kochon, par lequel il institue différents legs en faveur de ses enfants. Cet acte fut passé devant les échevins d'une ville qu'on ne nomme pas, mais qui est Valenciennes. — *Ce fut fait à le maison le devant dit Adam le Kochon, le diemenche prochain devant le jour de may, l'an del incarnation M. CC. IIII^xx et IX, el mois d'avril.*

Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique, t. XIII, p. 186.

1289 17 mai. Vidimus, donné par le doyen Léon et le chantre Gosuin, du chapitre de Termonde, de deux actes relatifs à la dîme de Meulebeke, et émanés : l'un de Robert de Béthune, seigneur de Termonde, en février 1226-1227; l'autre de Walter, évêque de Tournai, le 20 septembre 1226. — *Datum anno Domini M. CC. LXXX^mo nono, feria tercia predicta* (scilicet : *ante Ascensionem Domini*).

De Vlaminck, *Cartulaire de l'abbaye de Zwyveke-lez-Termonde*, p. 76.

1289 12 juin. Gérard de Luxembourg, seigneur de Durbuy, et Mathilde, sa femme, constituent au profit de leur fille Marguerite, femme de sire Jean de Ghistelles, une rente annuelle de deux cents livres de Flandre, hypothéquée sur le tonlieu de Damme, et qu'ils promettent de dégrever de mille livres parisis, qu'ils avaient assignées à leur fille Catherine, dame de Voorne. — *Faites lan de grace mil deus cens quatre vins et neuf, le diemence as octaves de le Trinitei, el mois de juin.*

Comte de Limburg Stirum, *Le chambellan de Flandre et les sires de Ghistelles*, pièces justificatives, p. XLVIII.

1289 4 août. P. 276, l. 5, *ajoutez* : De Boussu, *Histoire de la ville de Saint-Ghislain*, p. 90.

Roger de Ghistelles et Baudouin, curé de Vladsloo, déclarent avoir constitué à prix d'argent à la commune de ce dernier village, pour les pauvres, une rente annuelle de quatre sous. — *Dit was ghedaen int jaer Ons Heren M° CC° LXXX ende neghene, saterdaghes na sente Berthelmeus dach.* 1289 27 août.

Comte de Limburg Stirum, *Le chambellan de Flandre et les sires de Ghistelles*, pièces justificatives, p. XLVII.

P. 280, l. 16, *ajoutez :* Lesneucq-Jouret, *Histoire de Lessines*, p. 200. 1289 2 septembre.

P. 289, l. 9, ajoutez : *La Flandre*, t. V, p. 223. 1289 novembre.

Jean, duc de Lothier et de Brabant, remercie le roi d'Angleterre, Édouard, des bonnes lettres qu'il lui a envoyées et le prie de lui faire savoir ses volontés. — *Douné à Brouselle, le mardi devant mi-quaresme.* 1274-1289.

En français. *Bulletins de la Commission royale d'histoire*, 2me série, t. XII, p. 52.

Jean, duc de Lothier et de Brabant, prie le roi d'Angleterre, Édouard, d'autoriser Jacques le Blons, marchand de Douai, à trafiquer en Angleterre aux mêmes conditions que les négociants brabançons. — *Douné à Bruges, le velle de Grans Paskes.* 1274-1289.

Fragment dans les *Bulletins de la Commission royale d'histoire*, 2me série, t. XII, p. 37.

1290.

Décision de l'official de Liége au sujet de biens qui avaient été cédés au couvent de Saint-Gerlach par Godefroid Keuterken et ses enfants. — *Datum anno Domini M. CC. octuagesimo nono, feria quinta post Epiphaniam Domini.* 1290 12 janvier.

Franquinet, *Beredeneerde inventaris der oorkonden van het klooster Sint-Gerlach*, p. 29.

Le pape Nicolas autorise les abbés de Cîteaux, de la Ferté, de Pontigny, de Clairvaux et de Mormont à conclure des accords, en cas de nécessité, au nom de leurs monastères et des autres monastères de l'ordre. — *Datum apud* 1290 1er mars.

Sanctam Mariam majorem, kalendas martii, pontificatus nostri anno secundo.

Baron Kervyn de Lettenhove, *Codex Dunensis*, p. 338.

1290 12 juin. P. 313, l. 24, ajoutez : *Annales de la Société archéologique de Namur*, t. I, p. 328.

1290 7 juin. Le prévôt et les religieuses de Saint-Gerlach déclarent au pape qu'ils ont constitué comme fondé de pouvoirs Richald, curé d'Orsmael, et le clerc Robin de Millen. — *Datum anno Domini M. CC. nonagesimo, feria quarta post octavas Trinitatis.*

Fragment dans Franquinet, *Beredeneerde inventaris der oorkonden van het klooster Sint-Gerlach*, p. 30.

1290 8 octobre. Macaire de Mülenbach dit Reng déclare qu'il a repris à cens du chapitre d'Aix-la-Chapelle les biens de Mülenbach, avec le consentement de ses sœurs. — *Actum in die beati Luce ewangeliste, anno Domini millesimo CC. nonagesimo.*

Quix, *Schloss und Kapelle Bernsberg*, p. 88.

1290 9 décembre. Ordonnance du bailli et des échevins d'Audenarde au sujet des maisons possédées en commun. — *Dit was ghedaen int jaer M. CC. XC, saterdaechs naer Sinte Niclaes dach, in wintre*

Van Leerberghe et Ronsse, *Audenaerdsche mengelingen*, t. I, p. 338.

1290 18 décembre. P. 332, l. 9, *ajoutez :* De Potter et Broeckaert, *Geschiedenis der gemeenten van de provincie Oost-Vlaanderen*, t. XI, Zaffelare, p. 36.

1290. Jean, fils du duc de Brabant, demande au roi d'Angleterre des nouvelles de sa santé et le prie de faire en sorte que son mariage ait lieu bientôt. N'ayant pas de sceau, il déclare se servir de celui de sa mère.

En français. *Bulletins de la Commission royale d'histoire*, 2me série, t. XII, p. 49.

1291.

Jean de Lo et Thomas Bardonc, marchands yprois, et Jean Le Amman et Jean de Stavele, marchands de Poperinghe, reconnaissent qu'ils doivent rembourser à sire Roger de Ghistelles et à sire Robert de Mortagne ce que ceux-ci ont payé pour faire lever l'arrêt mis sur leurs personnes, en Angleterre. — *Douneit à Londres en Engleterre, le XVIIIe jour dou mois de genivier, en lan del incarnasion Nostre Singneur M. CC. IIII^xx et X ans.* 1291 18 janvier.

Comte de Limburg Stirum, *Le chambellan de Flandre et les sires de Ghistelles*, pièces justificatives, p. cxvi.

P. 338, l. 26, *ajoutez :* Pertz, *Monumenta Germaniæ historica, Legum t. II*, p. 457. 1291 23 février.

Accord conclu entre les *keuriers* du pays de Furnes et les échevins et les bourgeois de Furnes, au sujet des impositions que les premiers veulent exiger de ceux-ci à raison des biens qu'ils possèdent dans la châtellenie. — *Faictes et dounées lan de grace mil deus cens quatre vins et dys, le mardi après le jour de Paques flori, el mois d'avril.* 1291 17 avril.

Ronse, *Jaerboeken van Veurne ende Veurnambacht door Henderycx*, t. I, p. 267.

Les tenanciers de sire Guillaume Goone déclarent qu'Arnoul, fils de Ghiselin et de sa femme Gheile, ont cédé quelques biens au couvent de Zoetendaele. — *Dit was ghedaen int jaer Ons Heren als men screeft M. CC. negentich ende een, des woensdaghes na Sinte Nichasius daghe.* 1291 19 décembre.

De Potter et Broeckaert, *Geschiedenis der gemeenten der provincie Oost-Vlaanderen*, t. VIII, Maldegem, p. 138.

Vidimus, revêtu du sceau de l'official de Tournai, des lettres de l'abbé et des religieux de Ter-Doest, du 1er mars 1289. — *Datum anno Domini M° CC° nonagesimo primo, in crastino beati Thomæ apostoli.* 1291 22 décembre.

Baron Kervyn de Lettenhove, *Codex Dunensis*, p. 297.

1292.

1292 24 mars. Le doyen et le chapitre de l'église Saint-Donatien, de Bruges, attestent qu'ils ont vendu aux échevins et à la communauté de cette ville la maison dite *la Maison de Cruninghe,* située près de la Roie, et s'engagent à en garantir la possession à la ville. — *Faites et dounées en l'an de grace M. CC. LXXX et onze, le vigille del Annuntiacion Nostre-Dame, en mi march.*

Gilliodts-Van Severen, *Inventaire des archives de la ville de Bruges,* Ire partie, Introduction, p. 45.

1292 29 mai. Sœur Alice, abbesse, et les religieuses de Herckenrode, le commandeur de la Maison du Temple en Allemagne, frère René de *Vyleir,* et Guillaume, investi de Wilder, près de Saint-Trond, portent à Gilles Dorpe, de *Score,* une dîme à *Score.* — *Datum et actum anno Domini M. CC. nonagesimo secundo, feria secunda post festum Pentecostes.*

Bulletin de l'Institut archéologique liégeois, t. XI, p. 91.

1292 7 juillet. P. 422, l. 24, ajoutez : *Securis ad radicem posita...,* p. 349.

1292 18 novembre. P. 399, l. 17, *ajoutez :* Pertz, *Monumenta Germaniæ historica, Legum t. II,* p. 459.

1292. Jacques, abbé de Vaucelles, et maître Jean de Bruyères, doyen de Cambrai, chargés de percevoir la dîme concédée au comte Guy, se plaignent au pape Nicolas des chanoinesses de Sainte-Aldegonde, de Maubeuge, qui, quoique percevant des dîmes, vivent sans faire des vœux et se marient.

En latin. Martene et Durand, *Thesaurus anecdotorum,* t. I, col. 1261.

1293.

1293 février. P. 406, l. 21, *ajoutez :* Traduction française dans la *Revue de numismatique belge,* 1re série, t. I, p. 205.

1293 15 avril. Le roi Adolphe déclare que la femme à laquelle on a fait violence peut demander vengeance, bien que 20, 30, 40 et même 60 ans se soient écoulés et

malgré tout rescrit municipal attestant le contraire. — *Apud Gruensvelt, anno Domini M. CC. XCIII, XVII kal. maii, indictione sexta... Datum loco, anno, die et indictione prescriptis, regni vero nostri anno primo.*

Pertz, *Monumenta Germaniæ historica, Legum t. II*, p. 460.

Guy, comte de Flandre et marquis de Namur, charge Walter de Ham, bailli de Bruges, Arnoul, fils d'Heineman, écoutète de la même ville, ou Jean de Cagant, le *crickhoudere*, de recevoir en son nom le déshéritement du tonlieu de Bruges, fait par Isabelle, dame de la Wastine, et son fils aîné, Jean, seigneur de Ghistelles. — *Faites et dounées en l'an de grâce mil deux cens quatre vins et treize, le second jour dou mois de may.* 1293 2 mai.

Comte de Limburg Stirum, *Le chambellan de Flandre et les sires de Ghistelles*, pièces justificatives, p. CXXII.

Les échevins de Maestricht déclarent que Henri Van Ratersbeeck a donné tous ses biens à la Maison de Bilsen, de l'ordre Teutonique. — *Datum et actum feria sexta post festum beati Servatii, anno Domini M. CC. nonagesimo tercio.* 1293 15 mai.

Franquinet, *Beredeneerde inventaris der oorkonden van het klooster Sint-Gerlach*, p. 31.

Waleran, seigneur de Montjoie et de Fauquemont, et Guillaume, abbé de Prémontré, déclarent que l'on ne pourra dorénavant recevoir plus que trente religieuses dans le couvent de Saint-Gerlach. — *Datum anno Domini M. CC. nonagesimo tercio, in vigilia beati Mathei apostoli et evangeliste, mense septembris.* 1293 20 septembre.

Franquinet, *Beredeneerde inventaris der oorkonden van het klooster Sint-Gerlach*, p. 32.

Waleran, seigneur de Montjoie et de Fauquemont, approuve la vente de quatre et demi bonniers, situés à *Woenrot*, vente qui avait été faite au chapitre d'Aix-la-Chapelle par René Kegelere, de *Jabeche*. — *Actum et datum anno Domini M. CC. nonagesimo tertio, in octavis Sancti Michaelis.* 1293 5 octobre.

Quix, *Codex diplomaticus Aquensis*, t. I, p. 162.

Liste des méfaits dont les gens de l'évêque de Liége, et en particulier les 1293 environ.

habitants de Dinant, se sont rendus coupables, pendant la trêve, envers les habitants du comté de Namur et surtout de la ville de Bouvignes.

En français. Stanislas Bormans, *Cartulaire de la commune de Dinant*, t. I, p. 77.

1294.

1294
2 août.

Lettre de Jean de Vassogne, évêque de Tournai, par laquelle il approuve le concordat conclu entre Walter, abbé du monastère de Saint-Bavon, et les frères de l'ordre de Saint-Augustin, concernant la fondation d'un nouveau couvent des Augustins, à Gand. — *Datum indictione septima, in crastino S. Petri ad vincula.*

Tombeur, *Provincia belgica ordinis fratrum Eremitarum S. Augustini*, p. 139.

1294
13 octobre.

P. 457, l. 10, *ajoutez :* Gilliodts-Van Severen, *Inventaire des archives de la ville de Bruges*, Ire partie, Introduction, p. 414.

1295.

1295
15 janvier.

Garsilius, chanoine de Notre-Dame, d'Aix-la-Chapelle, et de Saint-Servais, de Maestricht, cède le manoir de Vaels, situé à *Bruech*, à la collégiale d'Aix, sans y retenir aucun droit. — *Actum et datum coram infinita multitudine civium Aquensium, sabbatho proximo post Epyphaniam Domini, anno ejusdem M. CC. nonagesimo quarto.*

Quix, *Schloss und Kapelle Bernsberg*, p. 97.

1295
29 mars.

P. 475, l. 5, *ajoutez :* Martene et Durand, *Thesaurus anecdotorum*, t. I, col. 1295. — Pertz, *Monumenta Germaniæ historica, Legum t. II*, p. 462.

1295
24 août.

Le duc de Brabant, Jean, déclare que Jean, seigneur de Reifferscheid, a relevé de lui son château de Bedburg, et, en retour, lui promet quatre cent cinquante marcs de Cologne. — *Datum anno Domini M. CC. nonagesimo quinto, in die beati Bartholomei.*

Fahne, *Codex diplomaticus Salmo-Reifferscheidanus*, p. 66.

L'écoutète et les alleutiers de la cour de Looz attestent que les abbayes de Val-Dieu et d'Herckenrode ont vendu des terres situées à Op-Heer et Berg-Heer. 1295 15 octobre.

Fragment en français. *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, t. XI, p. 42.

Arnoul, comte de Looz, confirme la vente de quatorze bonniers de terres, faites à l'abbaye d'Herckenrode par le chevalier Guillaume, dit Nadon d'Yoec. —*Datum et actum anno Dominice Incarnationis M. CC. nonagesimo quinto, mense octobri, apud Kalemont.* 12 octobre.

Fragment dans le *Bulletin archéologique liégeois*, t. XI, p. 42.

1296.

Philippe, roi de France, rétablit dans la ville de Gand l'autorité des Trente-neuf. — *Ce fut fait à Oroeur-sur-Layre, le vendredy après Pâques, l'an de grace mil deus quatre vingt et seize, ou mois de mars.* 1296 30 mars.

Ordonnances des rois de France de la troisième race, t. XI, p. 382.

Édouard, roi d'Angleterre, remercie Florent de Hainaut, prince d'Achaïe, des lettres affectueuses qu'il lui a envoyées; il se fera un plaisir de lui rendre visite si le voyage d'outre-mer peut se réaliser, mais les temps sont changés et que Dieu pardonne à ceux par qui ce projet si fructueux est empêché. — *Datum apud Portesmouth, XXX° die junii, anno regni nostri vicesimo secundo.* 1296 30 juin.

Bulletins de la Commission royale d'histoire, 3me série, t. I, p. 113.

Guy, comte de Flandre et marquis de Namur, prie le roi d'Angleterre de l'excuser s'il ne lui a pas envoyé quelques-uns de ses gens pour régler le payement d'une dette arriérée. Il s'en serait acquitté sans sa brouille avec le roi de France et le comte de Hainaut, et s'en acquittera au plus tôt. 1296?

En français. *Bulletins de la Commission royale d'histoire*, 2me série, t. XII, p. 55.

Guy, comte de Flandre et marquis de Namur, donne des statuts à la corporation des drapiers de Langemarck, pour laquelle il avait fait bâtir une halle et 1296.

établir un marché, qui se tenait le mercredi. — *Ghegheven int jaer M. CC. vyer warf twyntych ende sesteynne.*

Annales de la Société d'Émulation de Bruges, 2me série, t. I, p. 209.

1297.

1297 septembre. P. 591, l. dernière, *ajoutez :* Traduction en français dans les *Annales de la Société d'Émulation, à Bruges,* 2me série, t. VII, p. 81.

1298.

1298 1er février. P. 606, l. 27, *ajoutez :* De Potter et Broeckaert, *Geschiedenis der gemeenten der provincie Oost-Vlaanderen,* t. II, Loochristy, p. 9.

1298 9 avril. Les échevins de Blankenberghe attestent que Chrétien Ballin et sa femme Lucie ont donné à Woitin, fils de Thierri de Roswale, deux mesures de terres situées à Uutkerke. — *Dit was ghedaen 'smaendaghes in die Paeschedaghe, int jaer Ons Heren als men scrivet syn carnatioen M. CC. XCVIII.*

La Flandre, t. VI, p. 25.

1298 28 avril. P. 618, l. 4, *ajoutez :* Driessen, *Monumenta Groningiana veteris ævi inedita,* t. III, p. 576.

1298 4 septembre. Sybille et Helwide, filles de Rolin de Scoenwinkel, renoncent à leurs droits sur des biens situés au lieu dit *Comune.— Datum anno Domini M. CC. nonagesimo octavo, feria quinta post Egidii.*

Bulletin de l'Institut archéologique liégeois, t. XI, p. 93.

1298 4 octobre. Thierri Raessone déclare qu'il est redevable au couvent de Dorenzele d'un cens de dix escalins, par an, assigné sur un bonnier de terres situé à Mendonck. — *Dit was ghedaen int jaer Ons Heren als men screef dusentich twe hondert negentich ende achte, saterdages na Sinte Bamise.*

De Potter et Broeckaert, *Geschiedenis der gemeenten der provincie Oost-Vlaanderen,* t. II, Evergem, p. 136.

1299.

L'abbesse de Dorensele déclare que Hugues de Reidsoet et sa femme ont renoncé à quelques biens en faveur de son monastère, moyennant le payement d'une somme de quatre livres. — *Dit was ghedaen int jaer Ons Heren M. CC. XCIX, int' beghin van mey.* 1299 1er mai?

De Potter et Broeckaert, *Geschiedenis der gemeenten der provincie Oost-Vlaanderen*, t. II, Evergem, p. 139.

Jean de Baliol, roi d'Écosse, promet, en présence de l'évêque de Vicence, légat du pape; de l'évêque de Carcassonne, de Jacques de Châtillon, seigneur de Leuze et de Condé; de Pierre de Belleperche, chanoine de Beauvais, envoyés du roi de France, de se soumettre à la décision du pape au sujet de la possession du royaume d'Écosse et de ses contestations avec le roi d'Angleterre. — *Actum apud Wissant, de regno Francine, supra mare, in hospitio Joannis Stevari... Anno a Nativitate ejusdem (Domini) millesimo ducentesimo nonagesimo nono, indictione duodecima, die octava decima mensis julii, pontificatus domini Bonifacii pape octavi anno quinto.* 1299 18 juillet.

Raynaldi, *Annales ecclesiastici ab anno* 1198, t. IV, p. 270.

Lettre échevinale de Tournai, attestant qu'une rente d'un chapon et de six deniers louisiens, par an, due à l'abbaye de Saint-Nicolas des Prés et qui était assignée sur la maison de Lambert Rikesin, maison se trouvant hors de la Porte Tierain, sur le fossé de la ville, a été transférée sur la maison ayant appartenu à Julienne Gourdine et située près des Cordeliers ou Frères mineurs. — *L'an de grasse mil deus cens quatre vint et dix noeuf, el mois de novembre.* 1299 novembre.

Mémoires de la Société historique et littéraire de Tournai, t. XIII, p. 57.

Le pape Boniface réprimande le comte d'Artois de ce qu'il n'a pas respecté les droits de l'église de Cambrai et l'informe qu'il a chargé les abbés de Saint-Martin, de Tournai, du Saint-Sépulcre, de Cambrai, et de Saint-Amand, du 1299 17 décembre.

soin de protéger cette église. — *Dat. Lateran, XVI kalend. januarii, anno quinto.*

Raynaldi, *Annales ecclesiastici ab anno* 1198, t. IV, p. 270.

1300.

1300 1er février. P. 688, l. 6, *ajoutez:* De Potter et Broeckaert, *Geschiedenis der gemeenten der provincie Oost-Vlaanderen,* t. VIII, Maldegem, p. 69.

TABLE DES NOMS DES PERSONNES.

A

A., abbé de Marchiennes, 300.
A., abbé de Ter-Doest. *Voir* ARNOUL, abbé de Ter-Doest.
A., élu de l'église de Metz, prévôt de la grande église d'Utrecht, 147.
A., évêque de Durham. *Voir* ANTOINE, évêque de Durham.
A., juge ou bailli de Bruges, 3, 4.
A., moine de l'abbaye des Dunes, 632.
A., prévôt du chapitre de Liége, 310.
A. MAUVISIN, XXX.
AA (les d'). *Voir* GÉRARD D'AA.
AALIS COULON, béguine, 81.
AALIS ou AËLIS, d'Audenarde, femme de Godefroid, comte de Vianden, 150, 161.
ABTSHOFE (les Von). *Voir* JEAN VON ABTSHOFE.
Acris (les *de*). *Voir* JACQUES *de Acris*.
ADALBÉRON, archevêque de Reims, VII.
ADAM, abbé de Bonne-Espérance, 103, 117, 730.
ADAM, abbé du Mont-Sion, de Jérusalem, 263.
ADAM, chanoine de l'abbaye de Bonne-Espérance, curé de Seneffe, 126.
ADAM *de Cardaneio*, 542.
ADAM DE LANDEWYCK, seigneur de Horst, 370.
ADAM *de Monte*, 97.
ADAM DE WÉCOURT, clerc, 167.
ADAM GOURLE, chevalier, 628.
ADAM LE KOCHON, 738.
ADAM WASTELES (sire), 130.
ADDA D'EYGHEM, 275.
ADE, comtesse de Hollande, femme de Louis, comte de Looz, XXXI, XXXII.
ADÈLE, fille du comte de Hainaut, 296.
ADÈLE, veuve de Jean, seigneur de Neuve-Église, 356.
ADELISE, femme de Walter d'Oenlede, 16.
ADELISE, fille d'Heilsoete, 16. 17.
ADELISE DE ZELSATE, 421.
ADELISE ou ALIX DE GUINES, femme de Walter Berthout, 108, 181, 604, 641.
ADENULPHE, comte d'Acerra, 186.
ADION ou ALYON (Hubert). *Voir* HUBERT ADION.
ADOLPHE DE WALDECK, prévôt et archidiacre d'Utrecht, 456.
ADOLPHE, comte de Berg, 23, 68, 69, 94, 104, 105, 106, 107. 115, 135, 193, 209, 212, 222, 224, 233, 235, 241, 245, 247, 258, 259, 260, 265, 268, 271, 272, 276, 302, 338, 470.
ADOLPHE, comte de Nassau, roi des Romains, XXIII, CVIII, 218, 339, 373, 376, 379, 380, 384, 386, 388, 389, 390, 392 à 395, 399, 408, 410, 416, 417, 418, 420, 425, 426, 435, 437, 442, 443, 448 à 451, 454, 455, 458, 460, 461, 464, 475, 478, 479, 487, 490, 495, 503, 505, 509, 519, 523, 528, 530, 535, 551, 552, 573, 575, 576, 577, 579, 585, 587, 594, 600, 626, 630, 632, 686, 742.
ADULA, femme de Winric Le Moine, 254.
AËLIDE DE GUINES, 433.
AËLIS, mère de David Sporkin, 521.
AERSCHOT (les d'). *Voir* FRANC D'AERSCHOT.
AGNÈS, femme de Baudouin, châtelain de Baillœul, 479, 482.
AGNÈS, femme de Gérard, seigneur de Longueville, 400.
AGNÈS, femme de Henri de Baxen, 195.
AGNÈS, femme de Jean Maille, 447.
AGNÈS, femme de Thierri, seigneur de Beveren, 146, 354, 359.
AGNÈS, femme de Wéry de Biévène, 459.
AGNÈS, veuve de Jean de Namur, 356.
AGNÈS DE CUDELBROC, 690.
AGNÈS DE HAM, chanoinesse d'Andenne, 735.
AGNÈS SOHIER, femme de Gérard de Bouchavesnes, 421.
AIRE (les del). *Voir* LAURENT DEL AIRE.
AISPER (les d'). *Voir* THILMAN D'AISPER.
AIX (les d'). *Voir* GARSILIUS D'AIX.
AKEN (les Van) ou *Aquis* (*de*). *Voir* THIERRI *de Aquis*.
ALAMPS DE MONTETENI ou MONTIGNY, chevalier, 688.
ALARD (les). *Voir* JEAN ALARD.
ALARD D'ANTOING, seigneur de Briffœul et de Wasmes, 441, 726.

ALARD D'YPRES (sire), 447.
ALARD DE HORST, commandeur de la maison de Gemert, 411.
ALARD DE ROISIN, seigneur de Blargnies, 683.
ALARD DE ROUBAIX, chevalier, 590.
ALARD DEL AUNOIT, 504, 603.
ALARD, seigneur de Rèves et de Bourghelles, XXXIX, 229, 615, 703.
ALARD, seigneur de Ville, 22.
ALARD HUSTIN, de Marche, prévôt de La Roche, 69.
ALARD LI BLAIVES, 368.
ALARD VRETET, 309.
ALBANO (les d'). *Voir* PIERRE D'ALBANO.
ALBÉRIC, chroniqueur du XIIIe siècle, XXVI.
ALBERT, chapelain de l'église Saint-Lambert, de Liége, 334.
ALBERT, évêque de Liége, 640.
ALBERT, seigneur de Clingenberg, 647.
ALBERT, seigneur de Voorne, châtelain de Zélande, CV, 2, 24, 41, 191.
ALBERT D'AUTRICHE, roi des Romains, III, IV, XXIII, XXXII, CVIII, 630, 631, 632, 635, 640, 645 à 648, 651, 655, 656, 667, 668, 669, 679, 680, 686, 691, 692, 693, 704 à 707.
ALBERT DE MALONNE, 119.
ALBERT DE MÉDICIS, de Milan, 582.
ALBERT DE SAINT-GÉRÉON, vicaire en Brabant de l'ordre des Frères prêcheurs, 500.
ALBERT SCHALLE, citoyen de Cologne, 211.
ALDEN-FALKENBORCH (les d'). *Voir* GÉRARD D'ALDEN-FALKENBORCH.
ALDENRATH (les d'). *Voir* ÈVE D'ALDENRATH.
ALE (les d'). *Voir* JEAN D'ALE.
ALEYDE, abbesse de Rynsburg, 280.
ALEYDE, béguine, fille du chevalier Sizon d'Ambele, 128.
ALEYDE, comtesse de Clèves, 82, 422.
ALEYDE, demoiselle de Perwez, dame d'Hoboken, 173, 302, 513.
ALEYDE, duchesse de Brabant, femme de Henri III, 607.
ALEYDE, AÉLIS ou ALIX, femme de Jean d'Avesnes, 40, 71, 91, 120, 146, 473.
ALEYDE, mère d'Arnoul, seigneur de Zeelhem. 21.
ALEYDE, sœur d'Arnoul, seigneur de Zeelhem, 21.
ALEYDE, sœur de Waleran, seigneur de Fauquemont, 522.
ALEYDE DE GUNT, femme de Gérard *de Trajecto superiori*, 416.
ALEYDE DE LOUVAIN, reine d'Angleterre, 119.
ALEXANDRE III, pape, 52.
ALEXANDRE IV, 363.
ALEXANDRE, roi d'Écosse, 53, 55, 87, 96, 114, 153, 180, 182, 425, 432, 441, 445, 529, 665, 666, 675, 732.
ALEXANDRE, son fils, 53, 55, 79, 87, 114, 376, 425, 432, 732.
ALEXANDRE DE BUSCHVELT, 96.
ALEXANDRE DE MANDERSCHEIDT, doyen de l'église Saint-Géréon, de Cologne, 242.
ALEXANDRE DE MOURONFAIT, prêtre, 370.
ALEXANDRE DE NEWCASTLE, 96.
ALEXANDRE SANDRARS, 345.
ALEXANDRE VILLAIN, 27.
ALFIN DE NAME, 618.
ALICE, abbesse d'Herckenrode, 742.
ALICE, femme d'Eustache Malet, 8.
ALICE, femme de Jean, seigneur de Wavre, 367.
ALICE, religieuse de Claire-Fontaine, 480.
ALICE ou ALEYDE, femme de Rase, dame de Liedekerke et de Bréda, 153, 308, 462, 530.
ALIX, comtesse de Blois, 253.
ALIX, femme d'Alard de Roisin, 683.
ALIX, femme de Gilles de Mont-Scouvet, 597.
ALIX, mère de Jean, seigneur de Créquy, 270.
ALIX DE DIEST, dame de la Royère, 342.
ALIX PROUVOST, femme d'Amauri Le Clerc, 273.
ALIZ, fille de Jean, seigneur de Château-Villain, 222.
ALIZ, femme de Renaud de Wolfsdale, 516.
ALKEMADE (les d'). *Voir* HENRI D'ALKEMADE.
Allodio (les *de*). *Voir* JEAN *de Allodio*.
ALOST (les d'). *Voir* JEAN D'ALOST.
ALPHONSE, fils de Florent, comte de Hollande, 135.
ALSACE (les d'). *Voir* PHILIPPE D'ALSACE.
ALST (les d'). *Voir* GÉRARD D'ALST.
AMAURY, fils d'Anseau de Bersée, 420.
AMAURI BATAILLE, 726.
AMAURI BLEUVET, bailli de Lille, 144.
AMAURI LE CLERC DE BOUVINES, 273.
AMBELE (les d'). *Voir* ALEYDE, béguine, fille de SIZON D'AMBELE.
AMÉDÉE, comte de Savoie, 559, 560, 566, 583, 596, 605, 607, 608, 611, 623, 624.
AMEIL (maître), doyen de l'église Saint-Denis, de Liége 12, 101.
AMEIL *de Stabulis*, chanoine de l'église Saint-Denis, de Liége, 101.
AMELLE (les d'), *Voir* THIERRI D'AMELLE.
AMIENS (les d'). *Voir* NICOLAS D'AMIENS.
AMMAN (les). *Voir* GISELBERT AMMAN.
AMMAN (les Le). *Voir* JEAN LE AMMAN.
Amsiaco (les d'). *Voir* HUGUES D'*Amsiaco*.
AMSTEL (les d'). *Voir* ARNOUL, GUILLAUME, GISELBERT.
ANAGNI (les d'). *Voir* SIFRID D'ANAGNI.
ANDERSTADT (les d'). *Voir* GÉRARD D'ANDERSTADT.
ANDRÉ, fils de Jean Li Blons, 674.
ANDRÉ DE WISANT, curé de Lisseweghe, 527.
ANDRÉ LOUCHART, 87.
ANGE (les L'). *Voir* JACQUES L'ANGE.
ANGÈLE ou GHEILA PORÈDE, 254.
ANGLAIS (les l'). *Voir* ENGELBERT L'ANGLAIS.
ANHÉE (les d'). *Voir* JACQUES D'ANHÉE.
ANJOU (les d'). *Voir* CHARLES D'ANJOU.
ANNE COPETE, femme de Walter de Hammes, 440.
ANSEAU DE GHERLAND, 382.
ANSEAU D'OFFEMONT, chevalier, 341.

ANSELME CROHIN, bourgeois de Chièvres, 426.
ANSELME DE LOUVERVAL, chanoine de Saint-Aubin, de Namur, 227.
ANSELME DE LYEVEN ou de LIEVIN, 81, 130.
ANSELME LANFRANC, citoyen de Pistoie, 154.
ANSILLON DE HIVES, 69, 657.
ANSFRID (le comte), fondateur de l'abbaye de Thorn, 389.
ANTHISNES (les d'). *Voir* THOMAS D'ANTHISNES.
ANTOINE, évêque de Durham, 134, 432, 448, 452, 454, 460, 596, 605, 608.
ANTOINE DE CORTEKINE, 517.
ANTOINE FOURLIGNIET, juré à Lille, 309.
ANTOINE VANDEN VLIET, 349.
ANTOING (les d'). *Voir* HELLIN, JEAN, WALTER.
APPELDEIR (les de). *Voir* JACQUES DE APPELDEIR.
AQUA SPARTA (les d'). *Voir* MATHIEU D'AQUA SPARTA.
ARDENBOURG (les d'). *Voir* WILLEKIN D'ARDENBOURG.
ARDENOIS (les Li). *Voir* ARNOUL LI ARDENOIS, OTHON DE FLORENVILLE.
ARDONPRET ou ARDONPREIT (les d'). *Voir* GILBERT ou GILLEBERT D'ARDONPRET.
ARLON (les d'). *Voir* SIMON D'ARLON.
ARNOUL, abbé de Ter-Doest, 381, 737.
ARNOUL, archevêque de Trèves, 469.
ARNOUL, chevalier de Lombeke, 275.
ARNOUL, comte de Guines, 26, 96.
ARNOUL, comte de Looz, 11, 32, 33, 34, 39, 54, 59, 69, 80, 86, 122, 141, 377, 380, 381, 390, 402, 428, 437, 442, 443, 468, 502, 562, 566, 573, 581, 600, 667, 668, 683, 689, 725, 734, 745.
ARNOUL, comte de Valenciennes, VIII.
ARNOUL, doyen de l'église Saint-Barthélemy, de Liége, 74, 485.
ARNOUL, fils de Marguerite, dame de La Rochette, 179.
ARNOUL, fils de Pierre Dodin, 680.
ARNOUL, forgeron, 74.
ARNOUL, frère de Witton de Valkenesse, 113.
ARNOUL (frère), maître de la cour de Cambron, 153.
ARNOUL, pléban de l'église Saint-Jean, de Maestricht, 39, 122, 138, 139.
ARNOUL, seigneur d'Audenarde, fils de sire Jean d'Audenarde, 31, 49, 157, 494, 580.
ARNOUL, seigneur de Beaufort, 45.
ARNOUL, seigneur de Cisoing, ber de Flandre, 151, 155, 173, 194, 195.
ARNOUL, seigneur de Diest, châtelain d'Anvers, 5, 21, 195, 292, 315, 329, 391, 461.
ARNOUL, seigneur de Julémont, chevalier, 336; qualifié d'Arnoul le Jeune, seigneur de Julémont et de Mulrepas, 274, 377.
ARNOUL, seigneur de Rotselaer, sénéchal de Brabant, 428.
ARNOUL, seigneur de Seraing, 658.
ARNOUL, seigneur de Walhain, 49, 357, 470.
ARNOUL, seigneur de Wesemael, 470, 706.
ARNOUL, seigneur de Zeelhem, 21.
ARNOUL, trésorier de l'église Sainte-Gudule, de Bruxelles, 401.
ARNOUL BEGHAEM, d'Anvers, 53.
ARNOUL BOC, échevin de Saint-Trond, 28.
ARNOUL D'AMSTEL, 170.
ARNOUL D'ASSCHE (le prêtre), 243.
ARNOUL D'EECHOVE, vassal de Walter Berthout, 39.
ARNOUL D'ERPELS, fils de Reynekin de Scoenlo, 734.
ARNOUL *d'Odumont* (le chevalier), 52.
ARNOUL DE BIGARD, chanoine de la cathédrale de Tournai, 74.
ARNOUL DE BINCHE, architecte, CIV.
ARNOUL DE BLANKENHEIM, doyen du chapitre de Liége, 352.
ARNOUL DE BLATON, 442.
ARNOUL DE BUSCHVELT, 95.
ARNOUL DE CHALONS, 493.
ARNOUL DE CORSWAREM, seigneur de Niel, 470.
ARNOUL DE DUGERODE, 245.
ARNOUL, son fils, 245.
ARNOUL DE DOSSCHE (maître), 171.
ARNOUL *de Fine* (de la Fin ou Van den Eynde), 92.
ARNOUL DE FONTENAY, 153.
ARNOUL DE HESPENE, 327.
ARNOUL DE HOUFFALISE, clerc de Béatrix, dame de Mirwart, 435, 436.
ARNOUL DE LISSEWEGHE, 704.
ARNOUL DE LOKEREN, 178.
ARNOUL DE LOOZ, 700.
ARNOUL DE LOUVAIN, seigneur de Bréda, LI, 8, 9, 14, 23, 34, 49, 56, 88.
ARNOUL DE MALDEGHEM, chanoine de Tournai, fondateur de l'hôpital de Maldeghem, 381, 561.
ARNOUL DE RANST, 146, 436.
ARNOUL *de Stabulis*, doyen de l'église Saint-Denis, de Liége, 566.
ARNOUL DE STADEN, 627.
ARNOUL DE THUIN, écuyer, 165.
ARNOUL DE WITTHEM, 356.
ARNOUL DU MOULIN, bailli de Renaix, 565.
ARNOUL Fils de Ghiselin, 741.
ARNOUL Fils de Heineman, écoutète de Bruges, 743.
ARNOUL LE TAVERNIER, de Parycke, 110.
ARNOUL LI ARDENOIS, seigneur de Florenville, 643.
ARNOUL LI FOUS, de Velaine, 526.
ARNOUL LI HONGRE, XXX.
ARNOUL MULART DE HUELHOVEN, chevalier, 615.
ARNOUL NOYDIL, chevalier, 330.
ARNOUL VAN DER SLUYS, chevalier, 214.
ARNOUL WARREKIN, de Nieuport, 405.
ARNOUL WELNERE, 54.
ARRAS (les d'). *Voir* BAUDOUIN, W. ou WALTER.
ARRODE (les). *Voir* JEAN ARRODE.
ARTEVELDE (les d'). *Voir* JACQUES D'ARTEVELDE.
ARTIKELUNGE (les d'). *Voir* PIERRE D'ARTIKELUNGE.
Asculano (Jérôme). *Voir* NICOLAS IV, pape.
AS ENFANS (les d'). *Voir* GÉRARD.
ASSCHE (les d'). *Voir* ARNOUL D'ASSCHE.
ASSENGHIEN (les d'). *Voir* JEAN D'ASSENGHIEN.

Assise (les d'). *Voir* François d'Assise.
Asti (les d'). *Voir* Romond d'Asti.
Aubert, doyen de la chrétienté dans le diocèse de Trèves, 731.
Aubert de Marle, chanoine de Laon, 50.
Aubert d'Hangest, chevalier, 566.
Aubrechicourt (les d'). *Voir* Sara d'Aubrechicourt.
Aubri de le Pierre, 504.
Auchy (les d'). *Voir* Daniaus d'Auchy.
Auckere (Walter). *Voir* Walter Auckere.
Audenarde (les d'). *Voir* Aëlis, Arnoul, Jean, Gérard.
Auenzone (les). *Voir* Jean Auenzone.
Aufélice, mère d'Amaury de Bersée, 420.
Aulier (les d'). *Voir* Béatrix d'Aulier.
Aulnoit (les del). *Voir* Jean del Aulnoit.
Aunoit (les del). *Voir* Alard del Aunoit.
Auvergne (les d'). *Voir* G. d'Auvergne.
Avelghem (les d'). *Voir* Helwide d'Avelghem.
Avennes (les d'). Jean d'Avennes.
Avesnes (les d'). *Voir* Baudouin, Bouchard, Jean, Jeanne.
Avesoete, femme de Henri Die Hane, 607.
Avezoete de Saint-Jean, de Gand, 89.
Avoet (les L'). *Voir* Jean L'Avoet.
Axel (les d'). *Voir* Philippe d'Axel.
Aymar ou Omer de Valence, 596, 605.
Ayspelt (les d'). *Voir* Walter d'Ayspelt.

B

B., abbé de Cambron. *Voir* Baudouin, abbé de Cambron.
B., archidiacre d'Anvers. *Voir* Betton, archidiacre d'Anvers.
B., archidiacre de Cambrai, 716.
B., évêque d'Albano, 560.
Baerde (les). *Voir* Gérard Baerde.
Baesdorp (les). *Voir* Jean de Baesdorp.
Bailloeul (les). *Voir* Baudouin, Gilles, Siger.
Baldéric, maître architecte, civ.
Baldéric, chroniqueur cambrésien, viii.
Balg (les de). *Voir* Jean Balg.
Baliol (les de). *Voir* Jean de Baliol.
Ballin (les). *Voir* Chrétien Ballin.
Balloy (les). *Voir* Jean Balloy.
Bapaume (les de). *Voir* Jean de Bapaume.
Bar (les de). *Voir* Jean de Bar.
Barastre (les). *Voir* Robert Barastre.
Barbençon (les de). *Voir* Nicolas, Robert.
Barbés (les). *Voir* Baudouin Barbés.
Bardin (les). *Voir* Gautier Bardin.
Bardonc (les). *Voir* Pierre, Thomas.
Barro (les *de*). *Voir* Barthélemy, Jacques.
Barthélemy, fils de Jutte, 649.
Barthélemy de Herle ou Heyle, notaire, 567, 573.
Barthélemy de Lille dit *de Barro*, 472.
Barthélemy Van den Walle, 368.
Bartholomé (les). *Voir* Hugues Bartholomé.
Bassan (maître), 682.
Bataille (les). *Voir* Amauri Bataille.
Bau (les). *Voir* Walter Bau.
Baudimont (les de). *Voir* Jean de Baudimont.
Baudon l'Esquevin, échevin de Lille, 308.
Baudouin (messire), 504.
Baudouin, abbé de Cambron, 318, 335, 423.
Baudouin, châtelain de Baillœul, 479, 482.
Baudouin, châtelain de Beaumont, 342.
Baudouin IV ou Belle-Barbe, comte de Flandre, viii.
Baudouin IX, comte de Flandre et de Hainaut, empereur de Constantinople, lxvi, lxxx, 197.
Baudouin II, empereur de Constantinople, lxxx.
Baudouin, comte de Hainaut, 57, 613.
Baudouin, curé de Vladsloo, 739.
Baudouin, fils d'Adelise de Zelsate, 421.
Baudouin, fils de Guy, comte de Flandre, 131.
Baudouin, frère d'Arnoul, comte de Guines, 26, 112, 136, 431.
Baudouin, frère de Jean, seigneur de Créquy, 270.
Baudouin, frère de Robert Crespin, dit le Crespinois, 378, 391, 517.
Baudouin, official forain de l'évêque de Cambrai, 629.
Baudouin, prévôt de Watten, 650.
Baudouin, seigneur de Fontaines, 333.
Baudouin, seigneur d'Yve, 698.
Baudouin Barbés, de Quévy, 83.
Baudouin Bouhiers, de Harchies, 119.
Baudouin *Caseus*, échevin de Maestricht, 726.
Baudouin d'Arras, 576.
Baudouin d'Assebruech, chevalier, 644.
Baudouin d'Avesnes, seigneur de Beaumont, frère de Jean d'Avesnes, comte de Hainaut, lxxviii, 11, 59, 108, 223, 248, 660.
Baudouin de Bailloeul, 84.
Baudouin de Bondues, 161.
Baudouin de Bous, 1.
Baudouin de Chaune, 693.
Baudouin *de Curia*, 175.
Baudouin de Douai, 85.
Baudouin de Fontaines, seigneur de Hennin, 489.
Baudouin de Fosses, religieux de Cambron, 452.
Baudouin de Ham, noble homme, 728.
Baudouin de Hamer, 89, 91.
Baudouin de Haveskerke, 661, 682.
Baudouin de la Fontaine, 32.
Baudouin de la Plancke, chevalier, 626, 659.

Baudouin de Lens, seigneur de Brebières, 737.
Baudouin de Mortagne, seigneur de Bouvignies, 408.
Baudouin de Roden, 668.
Baudouin de Saint-Omer, trésorier de l'église d'Antoing et du chapitre de Furnes, 465, 485.
Baudouin de Sohier-Capiele ou Zegers-Capple, 627.
Baudouin d'Urle, seigneur de Rummen, 303.
Baudouin de Wyneghem, doyen de Notre-Dame, d'Anvers, 502.
Baudouin d'Yeke, prêtre, 423.
Baudouin Joie, 333.
Baudouin le Borgne, bourgeois de Lille, 155.
Baudouin le Changeur, bourgeois de Lille, 151.
Baudouin le Jeune, 626, 682.
Baudouin le Prévost, 333.
Baudouin le Wauclare, 167.
Baudouin Menessiers, chapelain de l'église Saint-Germain, de Mons, 612.
Baudouin Stier, 627.
Baudouin Winkere, 149.
Baudour (les de). *Voir* Jean de Baudour.
Baudri de Bous, 1.
Bavière (les de). *Voir* Louis de Bavière.
Baxen (les de). *Voir* Henri de Baxen.
Bayart (les). *Voir* Nicolas Bayart.
Béatrix, abbesse de Rosemburg près de Waesmunster, 14.
Béatrix, abbesse de Mont-Royal, 338, 397.
Béatrix, comtesse de Blois, fille de Guy, comte de Flandre, femme de Hugues de Châtillon, comte de Saint-Paul, 226, 279, 465.
Béatrix, comtesse de Hollande, femme du comte Florent, fille de Guy, comte de Flandre, 87, 101, 316.
Béatrix, comtesse de Luxembourg et de La Roche, li, 258, 275, 326, 328, 341, 382.
Béatrix, dame de Kerpen, 66.
Béatrix, femme de Baudouin de Mortagne, 408.
Béatrix, femme de Henri, seigneur de Mirwart, 435.
Béatrix, femme de Jean de Diest, 361.
Béatrix, femme d'Olivier de Meldert, 62.
Béatrix, femme de Rase, seigneur de Gavre, 84, 138.
Béatrix, ouvrière de la comtesse Marguerite, 310.
Béatrix, prieure des Sœurs de Notre-Dame, de Lille, 375.
Béatrix, sœur d'Alice, religieuse de Claire-Fontaine, 480.
Béatrix, sœur du roi Rodolphe de Habsbourg, 724.
Béatrix d'Aulier, 411.
Béatrix de Beaussure, femme de Hugues de Melun, 691.
Béatrix de Bréda, 56.
Béatrix de Burle, bourgeoise d'Arlon, 521.
Béatrix, sa fille, 521.
Béatrix de Courcelles, femme de Jean de le Val, 336, 439.
Béatrix de Louvain, dame de Courtrai, veuve de Guillaume de Dampierre, 88, 106, 107, 115, 205, 242, 247.
Béatrix de Nesle, châtelaine de Lille, 407, 408, 463.
Béatrix de Willoiven, supérieure des religieuses de Sinnich, 368.
Beauchamp (les de). *Voir* Walter de Beauchamp.
Beaufort (les de). *Voir* Godefroid de Beaufort.
Beaufremés ou Beaufrumés (les de). *Voir* Pierre, Thomas.
Beaumanoir (les de). *Voir* Philippe de Beaumanoir.
Beaumont (les de). *Voir* Helle, Hugues, Othon, Henri.
Beaussure (les de). *Voir* Béatrix de Beaussure.
Beccelin Wynant, bourgeois de Luxembourg, 521.
Beck ou Bieck (les). *Voir* Jacques, Jean.
Bedburg (les de). *Voir* Jean de Bedburg.
Beele. *Voir* Isabelle.
Beersel (les de). *Voir* Gilles de Beersel.
Begge, mère de Pepin de Herstal, xx.
Beghaem (les). *Voir* Arnoul Beghaem.
Bègue (les Le). *Voir* Lambert Le Bègue.
Beken (les Van der). *Voir* Jean Van der Beken.
Belard ou Belaert (les). *Voir* Jean, Pierre, Walter.
Bellefontaine (les de). *Voir* Thomassin de Bellefontaine.
Belleperche (les de). *Voir* Pierre de Belleperche.
Benoit, cardinal au titre de Saint-Martin, 503, 505.
Beppon, fils de Herman, comte de Henneberg, 46.
Berchem (les de). *Voir* Guillaume, Walter.
Bere (les De). *Voir* Jean De Bere.
Berewyc ou Berwick (les de). *Voir* Jean de Berwick.
Berg (les de). *Voir* Henri de Berg.
Berge (les de). *Voir* Frédéric de Berge.
Berghe (les Van den) ou *Monte (de)*. *Voir* Gilles *de Monte*.
Bergheim (les de). *Voir* Gosuin, Sibodon.
Berkeresse (les Li). *Voir* Isabeau Li Berkeresse.
Berlaer (les de). *Voir* Jean de Berlaer.
Berlaimont (les de). *Voir* Gilles de Berlaimont.
Berlous (les de). *Voir* Jean de Berlous.
Bernard, doyen de l'église de Messines, 53.
Bernard de Castaneto, xv.
Bernars (Marie). *Voir* Marie Bernars.
Bernier (les). *Voir* Jacques Bernier.
Berout (les). *Voir* Étienne Berout.
Berthout (les), seigneurs de Grimberghe, xliv. — *Voir* Florent, Gilles, Guillaume, Henri, Jean, Louis, Marie, Rase, Walter.
Bertrand ou Berthus, abbé de Mouson, 456, 457.
Bertrand de Coppenhole, 92.
Bertrand de Hamel, 351.
Bertrand de Lies, chevalier, 113.
Bétencourt (les de). *Voir* Gérard de Bétencourt.
Béthune (les de). *Voir* Robert, Mathilde.
Betton, archidiacre d'Anvers, 225, 357, 360, 361, 427.
Beveren (les de). *Voir* Gilles de Beveren.
Biccio ou Bichet, financier italien, xcii.
Biecket, valet de Nicolas de Rumigny, 110.
Bierbais (les de). *Voir* Élisabeth de Bierbais.
Bieres (les Van). *Voir* Enguerrand Van Bieres.
Biernart (les). *Voir* Nicolas Biernart.
Biersés (les de). *Voir* Gérard de Biersés.

BIERVLIET (les de). *Voir* JEAN, NICOLAS.
BIÉVÈNE (les de). *Voir* WÉRY DE BIÉVÈNE.
BIGARD (les de). *Voir* ARNOUL DE BIGARD.
BIGOD (les) *Voir* ROGER BIGOD.
BINCHE (les de). *Voir* ARNOUL DE BINCHE.
BINCHEM (les de). *Voir* GUILLAUME DE BINCHEM.
BIRELIN (les). *Voir* HENRI HILDEGER, EDMOND BIRELIN.
BIRSTONE (les de). *Voir* GUILLAUME DE BIRSTONE.
BLAIVES (les Li). *Voir* ALARD LI BLAIVES.
BLAMONT (les de). *Voir* JEANNE DE BLAMONT.
BLANC (les Le). *Voir* JACQUES LE BLANC.
BLANCARS (les). *Voir* JEAN BLANCARS.
BLANCHE, fille de Jean, comte de Bretagne, 16, 51.
BLANCHE DE SICILE, femme de Robert de Béthune, 630.
BLATON (les de). *Voir* ARNOUL DE BLATON.
BLAVOET ou BLAUVOET (les). *Voir* JEAN, RICHARD.
BLERVACHE (les de). *Voir* CLICQUOT DE BLERVACHE.
BLEUVET (les) *Voir* AMAURI BLEUVET.
BLOC ou BLOCK (les). *Voir* JEAN BLOC.
BLONS (les Li). *Voir* JEAN LI BLONS.
BOC (les). *Voir* ARNOUL BOC.
BOCKEMARE (les de). *Voir* IWAIN DE BOCKEMARE.
BOENDAEL, chroniqueur et poëte brabançon, XXVII.
BOÇ (les). *Voir* WALTER BOG.
BOIDIN (frère), commandeur de la Maison de Bruges, de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, 62.
BOIDIN MASCH, 634.
BOIE (les). *Voir* JEAN BOIE.
BOINEBROKE (les). *Voir* JEAN BOINEBROKE.
BOIS (les Du). *Voir* JEAN DU BOIS,
BOITBERG (les de). *Voir* LÉON DE BOITBERG.
BOLLE (les). *Voir* GILBERT BOLLE.
BORÉMOND, archidiacre, puis archevêque de Trèves, 35, 406, 451, 600, 630, 631, 635, 712.
BONAMY, écrivain français, IV à VII.
BONAVENTURE, chanoine de Bruges, 75, 85.
BONAVENTURE, évêque *Encensis* (?) suffragant de l'évêque de Liége, 265.
BONCIN (les de). *Voir* THOMAS DE BONCIN.
BONDUES (les de). *Voir* BAUDOUIN DE BONDUES.
BONEBROQUE (les). *Voir* NICOLAS BONEBROQUE.
BONIFACE VIII, pape, XVI, 430, 471, 485, 491, 493, 494, 505, 508, 512, 513, 528, 544, 545, 553, 561, 562, 567, 572, 574, 575, 577, 580, 581, 585, 598, 602, 607, 608, 622, 623, 624, 625, 639, 649, 651, 655, 657, 689, 691, 718, 747.
BONIFACE, archevêque de Ravenne, 193.
BONIFACE DE VERCEIL, maître ès-lois, 439.
BONIN (les). *Voir* GILLES, LAMSIN, JEAN, PIERRE, WALTER.
BONNEVAL (les de). *Voir* GUILLAUME DE BONNEVAL.
BOONEM (les de). *Voir* GUILLAUME DE BOONEM.
BORCH (les Van der). *Voir* JEAN VAN DER BORCH.
BORGHOUT (les de). *Voir* HENRI DE BORGHOUT.
BORGNE (les Le). *Voir* BAUDOUIN LE BORGNE.
BORGNET (les). *Voir* JEAN BORGNET.
BORLUUT (les de). *Voir* JEAN DE BORLUUT.
BORNE (les de). *Voir* OTHON, SIMON.
BORSELEN (les de). *Voir* ÉRASME ou RASE, FLORENT, JEAN, NICOLAS, PIERRE, WOLFARD.
BOUCHARD, évêque de Metz, frère de Jean d'Avesnes, comte de Hainaut, 128, 129, 139, 216, 223, 231, 394.
BOUCHARD D'AVESNES, XXVII, 660.
BOUCHARD DOU FAYT, 408.
BOUCHAVESNES (les de). *Voir* GÉRARD DE BOUCHAVESNES.
BOUCHIER (les Le). *Voir* JACQUES LE BOUCHIER.
BOUHIERS (les). *Voir* BAUDOUIN BOUHIERS.
BOULEN (les de). *Voir* GUILLAUME DE BOULEN.
BOULOGNE (les de). *Voir* JACQUES, ROBERT.
BOUNE (les). *Voir* JEAN BOUNE.
BOURBOURG (les de). *Voir* PHILIPPE DE BOURBOURG.
BOURGHELLES (les de). *Voir* JEAN, HENRI.
BOURGOGNE (les de). *Voir* RENAUD DE BOURGOGNE.
BOUS (les de). *Voir* BAUDOUIN, BAUDRI, GÉRARD, GUILLAUME, HAWIDE, JEANNE.
BOUSICHEM (les de). *Voir* HUBERT, SWEDER.
BOUTARIC, écrivain français, IV.
BOUTIER ou BOUTIERS (Jean). *Voir* JEAN BOUTIER.
BOUTILLIERS (les Li). *Voir* GEOFFROY LI BOUTILLIERS.
BRABANÇON (les le). *Voir* JEAN LE BRABANÇON.
BRABANDRE (les Li). *Voir* CHRÉTIEN LI BRABANDRE.
BRABANT (les de). *Voir* SIGER, GODEFROID.
BRAEM (les). *Voir* HENRI BRAEM.
BRAINE (les de). *Voir* JACQUES, SIGER, WALTER.
BRAKENCORT (les de). *Voir* GILLES DE BRAKENCORT.
BRANCHE ou BRANCE (Jacques). *Voir* JACQUES BRANCHE.
BRANCHON (les de). *Voir* PHILIPPE DE BRANCHON.
BRANTIN (les). *Voir* JEAN BRANTIN.
BRAQUEGNIES (les de). *Voir* JEAN DE BRAQUEGNIES.
BRECHTIN (les). *Voir* SIMON BRECHTIN.
BRÉDA (les de). *Voir* BÉATRIX, GÉRARD.
BRÉDERODE (les de). *Voir* HENRI DE BRÉDERODE.
BREYDEL, tribun brugeois, XIV, XLIV.
BRÉMANDE, femme de Rigaud, seigneur de Falais, 36.
BRIARD (les dou). *Voir* HENRI DOU BRIARD.
BRICE ou BRICTIUS, prévôt de l'église Notre-Dame, de Bruges, 255, 364.
BRIENE (les). *Voir* HENRI BRIENE.
BRISETESTE (les). *Voir* JEAN BRISETESTE.
BROCHON (les). *Voir* WAUTIER BROCHON.
BROEC (les de). *Voir* MICHEL, SOYKIN.
BRU (les dou) *Voir* JEAN DOUAY.
BRUBBORGH (les de). *Voir* NICOLAS DE BRUBBORGH.
BRUCH ou BRUECH (les de). *Voir* JEAN, PHILIPPE, PIERRE.
BRUERS (les). *Voir* JEAN BRUERS.
BRUGELETTES (les de). *Voir* NICOLAS DE BRUGELETTES.
BRUGES (les de). *Voir* GILLES, ISABELLE, JACQUES, JEAN, LOTIN.
BRUGGEN (les Van der) ou *Ponte* (*de*). *Voir* DANIEL *de Ponte*.
BRULANT (les). *Voir* GÉRARD BRULANT.
BRUN (les Le). *Voir* OTHON LE BRUN.
BRUNINC (les). *Voir* GUILLAUME BRUNINC.

BRUNON, fils de Frédéric, chevalier de Heucenberg, 484.
BRUSTHEM (les de). *Voir* GUILLAUME DE BRUSTHEM.
BRUYÈRES (les de). *Voir* JEAN DE BRUYÈRES.
BUC (les). *Voir* JEAN BUC.
BUCFORENS (les). *Voir* POEL BUCFORENS.
BUCHANAN (le comte), 529.
BUISCHON (les). *Voir* LAMBERT BUISCHON.
BUNDE (les de). *Voir* JEAN DE BUNDE.
BURCHARD, burgrave de Scrapelowe, 80.
BURLE (les de). *Voir* BÉATRIX DE BURLE.
BURNTON (les de). *Voir* GUILLAUME DE BURNTON.
BUSCHEIM (les de). *Voir* HENRI DE BUSCHEIM.
BUSCHVELT (les de). *Voir* ALEXANDRE, ARNOUL.
BUTECURE ou BUTECOURT (les). *Voir* JEAN BUTECURE.
BUTKENS, historien brabançon, XXVII.

C

C., héritier de Voorne, 437.
CACHCHE (les de). *Voir* CLAY DE CACHCHE.
CACHE ou KACHE. *Voir* ROBECHON KACHE.
CAERMERE (les Die). *Voir* JEAN DIE CAERMERE.
CAGANT (les de). *Voir* JEAN DE CAGANT.
CALKRE (les Le). *Voir* GUILLAUME LE CALKRE.
CALVAERT (les). *Voir* JEAN CALVAERT.
CALVE (les Le). *Voir* JEAN LE CALVE.
CALWAERT (les). *Voir* GUILLAUME CALWAERT.
CAMBRAI (les de). *Voir* JEAN DE CAMBRAI.
CAMP (les). *Voir* NICOLAS CAMP.
Canis (les). *Voir* JEAN *Canis*.
CANTEMATINES (les). *Voir* COLARD CANTEMATINES.
CANTIMPRÉ (les de). *Voir* THOMAS DE CANTIMPRÉ.
Cardaneio (les *de*). *Voir* ADAM *de Cardaneio*.
CARENCHY (les de). *Voir* CATHERINE DE CARENCHY.
CAROL (les). *Voir* WATIER CAROL.
CARPENTIER (LE), historien de Cambrai, XIV.
CARWY (les de). *Voir* HENRI DE CARWY.
Caseus (les). *Voir* BAUDOUIN *Caseus*.
CASSIN DERVILLER, 396.
CASTAGNE ou CASTAIGNE (les). *Votr* GUILLAUME, JACQUES.
CASTANETO (les de). *Voir* BERNARD DE CASTANETO.
CASTENHOLZ (les de). *Voir* WALTER DE CASTENHOLZ.
Castro (les *de*). *Voir* RENÉ *de Castro*.
CATHERINE, béguine de Beaupré, 55.
CATHERINE, femme de Guillaume De Calker, 187.
CATHERINE, femme de Guillaume de Ghistelles, 183.
CATHERINE, femme de Hertoge Die Zelverine, 354.
CATHERINE, femme de Jean, seigneur de Praet, 200.
CATHERINE, femme de Jean Le Calve, 618.
CATHERINE, femme de Jean Snel, 596.
CATHERINE, femme de Massart de Honteur, 311.
CATHERINE, femme de Simon de Serkingen, 101.
CATHERINE, fille de Nicolas de Biervliet, 702.
CATHERINE, fille de Philippe, empereur de Constantinople, 309.
CATHERINE, prieure du Val-Sainte-Marie ou Val-Notre-Dame, 177.
CATHERINE, veuve de Jean *Ymaginifex*, 531.
CATHERINE DE CARENCHY, femme de Nicolas de Condé, 157, 188.
CATHERINE *de Durbi*, fille de Gérard de Luxembourg, seigneur de Durbuy, femme d'Albert, seigneur de Voorne, 24, 229, 513, 738.
CATHERINE DE PASKENDALE, 138.
CATHERINE DE RUBROUC, 689.
CATHERINE DE TIERICHEU, 255.
CATHERINE DE WALLE, 145.
CATS ou KATS (les de). *Voir* NICOLAS DE CATS.
CAVES (les de). *Voir* CONON DE CAVES.
CÉCILE, béguine, sœur de Jean Priem, 697, 698.
CÉCILE (les de SAINTE-). *Voir* JEAN DE SAINTE-CÉCILE.
CHAINE (les de). *Voir* COLARD DE CHAINE.
CHALON (les de). *Voir* JEAN DE CHALON.
CHALONS (les de). *Voir* ARNOUL, HUGUES.
CHAMPAGNE (les de). *Voir* PIERRE DE CHAMPAGNE.
CHANGES (les des) *Voir* JEAN DES CHANGES.
CHAPEAUVILLE, écrivain liégeois, VIII.
CHARLEMAGNE, empereur et roi des Francs, 379.
CHARLES, fils du roi de France, comte de Valois, d'Alençon, de Chartres et d'Anjou, 682, 683, 684, 687, 691, 697, 700.
CHARLES D'ANJOU, roi de Jérusalem et de Sicile, 106, 107, 112, 149, 469.
CHARLES DE DANEMARK, comte de Flandre, LII.
CHARLES LE CHAUVE, empereur et roi de France, VI.
CHARLES (LE SIMPLE?), empereur et roi de France et de Lotharingie, V, VI, 705.
CHARLES IV, empereur d'Allemagne, XXIV.
CHARONS D'ENGLEMARES, franc-échevin des Alleux Tournaisiens, 346.
CHARTRES (les de). *Voir* PÉLEGRIN DE CHARTRES,
CHATILLON (les de). *Voir* GUY, HUGUES, JACQUES, JEAN, JEANNE, WALTER.
CHAUNE (les de). *Voir* BAUDOUIN DE CHAUNE.
CHILDEBERT, roi des Francs, V, VI.
CHILPÉRIC, roi des Francs, 339.
CHIN (les de). *Voir* GILLES DE CHIN.
CHOLERS (les). *Voir* HONORÉ CHOLERS.
CHRÉTIEN, fils de Gerlac, chevalier de Lovenich, 260.
CHRÉTIEN BALLIN, 746.
CHRÉTIEN DE RAPHORST, chevalier, 531.
CHRÉTIEN DE SNELLENGHEM, 490.
CHRÉTIEN HANEWAS, clerc du diocèse de Térouanne, 479, 481, 482.

CHRÉTIEN LI BRABANDRE, bailli de Furnes, 405, 451, 488, 627.
CHRÉTIEN WALE, chevalier, 207.
CHRÉTIENNE DE FAUQUEMBERGHE, 650.
CHRÉTIENNE DE ZOUTENAY, 619.
CHRISTINE, femme de Henri de Reden, 585.
CHYSON (les de). *Voir* JEAN DE CHYSON.
CISOING (les de). *Voir* JEAN DE CISOING.
CLAIRSENS (les). *Voir* JEAN CLAIRSENS.
CLAISZONE (les). *Voir* JUSTE CLAISZONE.
CLAWARD, bourgeois de Bruges. *Voir* GILLES CLAWARD.
CLAY ou CLAYKIN DE BIERVLIET. *Voir* NICOLAS DE BIERVLIET.
CLAY DE CACHCHE, 584.
CLAYMANSSONE (les). *Voir* WITTE CLAYMANSSONE.
CLAWERD (les). *Voir* GUILLAUME CLAWERD.
CLEI (les). *Voir* GUILLAUME CLEI.
CLÉMENCE (dame), d'Aix-la-Chapelle, 185.
CLÉMENCE, fille de René de Malèves, 400.
CLÉMENCE, religieuse du Val-Notre-Dame, 36.
CLÉMENT *de Saviaco*, clerc du roi de France, 537.
CLERC (les LE). *Voir* AMAURI, JEAN.
CLERCK (les LE). *Voir* GÉRARD LE CLERCK.
CLERMONT (les de). *Voir* RAOUL DE CLERMONT.
CLÈVES (les de). *Voir* THIERRI LOEF.
CLICQUOT DE BLERVACHE, écrivain français, LXXVI.
CLINGENVELD (les de), *Voir* GODEFROID DE CLINGENVELD.
CLOKETTES (les AS). *Voir* MICHEL AS CLOKETTES.
CNOCKE (les de). *Voir* HUGUES DE CNOCKE.
COC (les). *Voir* LAURENT COC.
COKELERS (les de). *Voir* WALTER DE COKELERS.
COKENART (les). *Voir* LAMBELIN COKENART.
COKER (les). *Voir* WALTER COKER.
COLARD, fils de Hugues Le Tieulier, 24.
COLARD CANTEMATINES, 478.
COLARD DE CHAINE, 227.
COLARD DE HALLOY, châtelain de Hannut, 701.
COLARD DE MOLAINES, chevalier, 190.
COLEY (les). *Voir* GUILLAUME COLEY.
COLKER (les DEN). *Voir* PAUL DEN COLKER.
COLLEGEM (les de). *Voir* ÉLISABETH DE COLLEGEM.
COLONNA (les), 660.
CONDÉ (les de). *Voir* GUILLAUME, HENRI, NICOLAS.
CONFLANS (les de). *Voir* EUSTACHE, HUGUES.
CONINC (les DE). *Voir* GUILLAUME DE CONINC.
CONINCK (les DE). *Voir* PIERRE DE CONINCK.
CONON, abbé de Rolduc, 309, 310, 512, 700.
CONON DE CAVES, 433.
CONON ou CONRAD DE LONTZEN ou LONCHIN, chevalier, 213, 228, 244, 272, 327.
CONRAD III, empereur, 62.
CONRAD IV, roi des Romains, fils de l'empereur Frédéric II, LXXXIV.
CONRAD, abbé de Villers, cardinal légat, XIX.
CONRAD, archevêque de Cologne, XLIX, L, LXVI, LXXXIV.
CONRAD, fils de Henri *Niger*, 404.
CONRAD, grand-prévôt et archidiacre de l'église de Cologne, 106, 260, 338.
CONRAD, prieur provincial des Frères prêcheurs, 382.
CONRAD DE MURLE, chevalier, 388.
CONRAD MEYERE, bourgeois de Neuss, XVII.
CONSTANTINOPLE (les de). *Voir* MARGUERITE DE CONSTANTINOPLE, comtesse de Flandre et de Hainaut.
COPPIN MAUFIN, 619.
COPETE (les). *Voir* ANNE COPETE.
COPPENHOLLE (les de). *Voir* BERTRAND DE COPPENHOLLE.
CORBIAL (les). *Voir* HUMBERT CORBIAL.
CORDES (les de). *Voir* GÉRARD DE CORDES.
CORDEWAEGHEN (les). *Voir* GUILLAUME CORDEWAEGHEN.
CORENLOES (les). *Voir* GUILLAUME CORENLOES.
CORNOUAILLES (les de). *Voir* RICHARD DE CORNOUAILLES.
Cornu (les *de*). *Voir* FRANCON *de Cornu*.
CORNUT (les LE). *Voir* JACQUES LE CORNUT.
CORSWAREM (les de). *Voir* ARNOUL DE CORSWAREM.
CORTE (les DE). *Voir* WALTER DE CORTE.
CORTEKINE (les). *Voir* ANTOINE DE CORTEKINE.
CORTHALS (les). *Voir* GUILLAUME, HUGUES.
COSLAER (les de). *Voir* JEAN DE COSLAER.
COSTIN JANSSONE, 178.
COUCKELAERE (les de). *Voir* WALTER DE COUCKELAERE.
COUDEKERKE (les de). *Voir* GILLES, WISSE.
COULON (les). *Voir* AALIS COULON.
COURCELLES (les de). *Voir* BÉATRIX DE COURCELLES.
COURE (les de). *Voir* ROBIN DE COURE.
COURT (les de le). *Voir* HENRI, ISABELLE.
COURTENAI (les de). *Voir* ROBERT DE COURTENAI.
COURTRAI (les de). *Voir* JEAN, MARGUERITE, SIGER, WALTER.
COUTICHES (les de). *Voir* HUGUES DE COUTICHES.
CRAENE (les LI). *Voir* PHILIPPE LI CRAENE.
CRAFTHON, seigneur de Greifenstein, 378.
CRAINHEM (les de). *Voir* RENÉ DE CRAINHEM.
CRASCOL (les de). *Voir* MARIE DE CRASCOL.
CRESPIN (les), XCII. — *Voir* BAUDOUIN, ROBERT.
CRÉVECŒUR (les de). *Voir* SEUWART DE CRÉVECŒUR.
CROHIN (les). *Voir* ANSELME CROHIN.
CROIS (les de le). *Voir* HENRI DE LE CROIS.
CROISILLES (les de). *Voir* JEAN DE CROISILLES.
CRUININGEN (les de). *Voir* HUGUES, JEAN.
CUESMES (les de). *Voir* HENRI DE CUESMES.
CUDELBROC (les de). *Voir* AGNÈS DE CUDELBROC.
CUNEBORCH (les de). *Voir* HEIDENRIC DE CUNEBORCH.
CUNÉGONDE, duchesse de Limbourg, 232.
CUNÉGONDE, femme de Jean de Reifferscheid, 315.
Curia (les *de*). *Voir* BAUDOUIN *de Curia*.
Cymeterio (les *de*). *Voir* JEAN *de Cymeterio*.

D

DAELE (les Uuten). *Voir* PHILIPPE UUTEN DALE.
DAENBEMAN, d'Axel, 327.
DAGHELET (les). *Voir* HUGHES DAGHELET.
DAM (les de). *Voir* GUILLAUME DE DAM.
DAMPIERRE (les de) I. — *Voir* JEAN, GUILLAUME, GUY, MARGUERITE.
DANCKART DE STAEVENISSE, 362.
DANCKART, son fils, 362.
DANIAUS D'INCHY, 489.
DANEMARK (les de). *Voir* CHARLES DE DANEMARK.
DANIEL, fils de WALTER DE COKELERS, 155.
DANIEL DE GUINES, 649.
DANIEL DE HAMAL, 130.
DANIEL *de Ponte* ou VAN DEN BRUGGEN, XCIX, 205.
DANIEL DEBBOUT, 93.
DANTE (le), CV.
DAULES ou DAVE (les de). *Voir* HENRI, WERNER.
DAUNOIT (les). *Voir* GILLES DAUNOIT.
DAUTRECHE (les) *Voir* GAUTIER DAUTRECHE.
DAUWILD (les). *Voir* JEAN DAUWILD.
DAVID (les). *Voir* JEAN DAVID.
DAVID SPORKIN, 521.
DEBBOUD (les). *Voir* DANIEL, WALTER.
DELSENDONK (les de). *Voir* SIMON DE DELSENDONK.
DENIS NOPPIN, écolâtre de l'église de Cassel, prévôt de Thourout, 616, 642.
DENISOT, de Valenciennes, 672.
DERNOUW (les de). *Voir* MARGUERITE DE DERNOUW.
DERVILLER (les). *Voir* CASSIN DERVILLER.
DESPENSER (les Le). *Voir* HUGUES LE DESPENSER.
DEUVILLER (les). *Voir* JACQUES DEUVILLER.
DEYNZE ou DONZE (les de). *Voir* JACQUES DE DEYNZE.
DIABLE (les Le). *Voir* GÉRARD LE DIABLE.
DIERICX, historien belge, XXVIII.
DIEST (les de). *Voir* JEAN DE DIEST.
DIETHER ou THITHER, archevêque de Trèves, frère du roi Adolphe de Nassau, 686, 702, 708, 712.
DINANT (les de). *Voir* HENRI DE DINANT.
DINGBERG (les de). *Voir* GODEFROID DE DINGBERG.
DODIN (les). *Voir* PIERRE DODIN.
DODYN D'EVERINGHEN, 497.
DODYNSSONE (les). *Voir* WISSE DODYNSSONE.
DOEM (les). *Voir* JEAN, WOITIN.
DOEMANSZOENE (les). *Voir* GUILLAUME DOEMANSZOENE.
DOLLENDORP (les de). *Voir* GERLAC DE DOLLENDORP.
DOMINIQUE, abbé de Morimont, 466.
DOP (les). *Voir* GILLES DOP.
DORPE (les). *Voir* GILLES DORPE.
DOSSCHE (les de). *Voir* ARNOUL DE DOSSCHE.
DOUAI (les de). *Voir* BAUDOUIN, JEAN, ROBERT, WALTER.
DOUAY (les). *Voir* JEAN DOUAY.
DOUR (les de). *Voir* FASTRÉ, FRESSENDE.
DOYEN (les le). *Voir* NICOLAS LE DOYEN.
DRAKE (les). *Voir* JEAN DRAKE.
DREUX (les de). *Voir* ROBERT DE DREUX.
DRINCHAM (les de). *Voir* JEAN DE DRINCHAM.
DUDE (les). *Voir* HENRI DUDE.
DUNES (les des). *Voir* JACQUES DES DUNES.
DURAUNT (les). *Voir* JEAN DURAUNT.
DURBUY (les de). *Voir* CATHERINE DE DURBY ou DURBUY; GÉRARD DE LUXEMBOURG.
DURE-TIESTE (les de le). *Voir* HELLIN DE LE DURE-TIESTE.
DUVENVOORDE (les de). *Voir* PHILIPPE DE DUVENVOORDE.

E

E. ou ÉLISABETH, comtesse de Flandre. *Voir* ISABELLE.
EBERT DE VILLERECH ou VILLERECHE, chevalier, 264, 681.
ÉCAUSSINES (les des). *Voir* NICOLAS DES ÉCAUSSINES.
Edisius Maletellus ou *Marotellus*, chanoine de Cambrai, 491, 495.
EDMOND, évêque de Courlande, 210.
EDMOND, frère d'Édouard Ier, roi d'Angleterre, 161.
EDMOND BIRELIN, bourgeois de Cologne, 289.
EDMOND DE KERPEN, 297.
EDMOND DE MORTIMER, 615.
EDOUARD Ier, roi d'Angleterre, XXIII, LXXXII, LXXXIII, LXXXVII, 11, 14, 39, 40, 44, 50, 65, 84, 92, 119, 129, 134, 145, 146, 161, 162, 166, 167, 168, 187, 305, 316, 322, 323, 334, 352, 370, 375, 376, 415, 419, 432, 436, 439, 445, 447, 448, 452, 454, 455, 456, 458 à 461, 463, 470, 476 à 479, 490, 495, 496, 503, 505, 507, 509, 519, 523, 530, 531, 534, 538, 541, 547 à 552, 554, 555, 557 à 561, 565, 566, 569, 570, 573, 574, 576, 577, 580 à 587, 590, 593 à 597, 599 à 602, 605, 607 à 616, 621, 623, 624, 625, 626, 632, 693, 710, 711, 723, 728, 729, 739, 740, 745.
ÉDOUARD, prince de Galles, fils d'Édouard Ier, roi d'Angleterre, LXXXIII, 448, 454, 465, 548, 556, 665, 675.
EECHOVE (les d'). *Voir* WALTER D'EECHOVE.
EGIDE DE MOL, 677.
EGLOY ou ECLOY. *Voir* RENÉ EGLOY.
EGMOND (les d'). *Voir* GUILLAUME D'EGMOND.
ÉLÉONORE, comtesse d'Auvergne et de Boulogne, dame de *Baffle*, 81.

ÉLÉONORE, femme d'Arnoul de Looz, 700.
ÉLÉONORE, femme d'Édouard Ier, roi d'Angleterre, 44, 65, 161.
ÉLIAS DE SECHTEM, 263.
ÉLIE, fils de dame Clémence, 185.
ÉLISABETH, comtesse de Berg, 209.
ÉLISABETH, dame de Sébourg, femme d'Arnoul d'Audenarde, 48, 49.
ÉLISABETH, femme d'Arnoul, seigneur de Diest, 315, 391.
ÉLISABETH ou ISABELLE, femme d'Arnoul de Louvain, seigneur de Bréda, 9, 12, 23.
ÉLISABETH, femme de Henri, comte de Kessel, 163.
ÉLISABETH, femme de Thierri Loef, 636.
ÉLISABETH, femme de Matthias, fils de Thomas, 453.
ÉLISABETH, femme de Thomas de Sadyngton, 167.
ÉLISABETH, femme de Walter Volckaert, 496.
ÉLISABETH, fille de Jean de Diest, 361.
ÉLISABETH, fille de Siger de Gand, 145.
ÉLISABETH, fille du roi d'Angleterre, Édouard Ier, femme de Jean, comte de Hollande, 167, 168, 322, 530, 541, 553, 573, 693.
ÉLISABETH, veuve de Jean Wittre le Veltre, 277.
ÉLISABETH, veuve de Laurent del Aire, 671.
ÉLISABETH, veuve de Michel Reyniers, 716.
ÉLISABETH, veuve de Siger de le Heye, 22.
ÉLISABETH BONNE-FEMME, veuve de Gérard de Gand, 114.
ÉLISABETH DE BIERBAIS, abbesse de Nivelles, 76, 179, 208, 380.
ÉLISABETH DE COLLEGEM, femme de sire Thierri de Heemvliet, puis de sire Walter de Wyneghem, 360.
ÉLISABETH DE RONCHICOURT, 466.
ÉLISABETH DE RUBROUC, 689.
ELISSENT (dame), 398.
ELNE (les d'). *Voir* WAUTIER D'ELNE.
ELSEBEKE (les d'). *Voir* GILLES D'ELSEBEKE.
ELSTLANDE (les de l'). *Voir* MICHEL DE L'ELSTLANDE.
ÉMINES (les d'). *Voir* JACQUES D'ÉMINES.
EMPENNES (les des). *Voir* JEAN DES EMPENNES.
ENGELBERT (le chevalier), 104.
ENGELBERT, chevalier de Disternich, 224.
ENGELBERT, fils d'Everard, comte de la Mark, 667, 705.
ENGELBERT, fils de Guillaume de Hornes, chanoine de Saint-Lambert de Liége, 688.
ENGELBERT, prévôt de l'église Saint-Cunibert, de Cologne, 106.
ENGELBERT, seigneur d'Enghien, 116.
ENGELBERT DU TRIEU, écolâtre d'Anvers, 429.
ENGELBERT GRUTERE, échevin d'Anvers, 53.
ENGELBERT L'ANGLAIS, fils de Gérard d'Alden-Falkenborch, 733.
ENGHIEN (les d'). *Voir* JEAN, GÉRARD, MARIE.
ENGLEMARES (les d'). *Voir* CHARONS D'ENGLEMARES.
ENGUERRAND, évêque de Cambrai, L, 6, 28, 29, 40, 46, 55, 58, 65, 73, 97, 130, 131, 162, 163, 173.
ENGUERRAND, seigneur de Coucy, 200, 236, 332, 402, 602.
ENGUERRAND VAN BIÈRES, 618.
ÉRARD, seigneur de Beveren et de Wallers, châtelain de Dixmude, 430.
ÉRASME. *Voir* RASE.
ERCHIN (les d'). *Voir* WATIER D'ERCHIN.
EREMBERT HENRICI, d'Utrecht, 593.
EREMBODEGEM (les d'). *Voir* GÉRARD D'EREMBODEGEM.
ERMENGARDE, duchesse de Limbourg, femme de Renaud, comte de Gueldre, XXIII, 5, 17, 68, 74, 104.
ERMENGARDE DE REYDE, veuve de Gilbert de Limbourg, 388.
ERMESINDE Ire, comtesse de Luxembourg, XXXVI.
ERMESINDE II, XI, XII, XIII, XXXI, 92.
ERMESINDE, femme de Cuillaume, seigneur de Heuchenberg, 179.
ERMINE DE WASLENGHIEN, doyenne du chapitre de Sainte-Waudru, de Mons, CVI.
ERNST, l'historien du Limbourg, XXVIII.
ERPELS (les d'). *Voir* ARNOUL D'ERPELS.
ERTOGHE DE ZELVERINE. *Voir* HERTOGHE DE ZELVERINE.
ERWIN (le frère), commandeur des frères hospitaliers *in Castro novo*, 104, 129.
ES (les d'). *Voir* WALTER D'ES.
ESCLAIBES (les d'). *Voir* GÉRARD D'ESCLAIBES.
ESPIGURNEL (les). *Voir* HENRI ESPIGURNEL.
ESQUEVIN (les l'). *Voir* BAUDON L'ESQUEVIN.
ESTAULES (les d'). *Voir* SIMON D'ESTAULES.
ÉTIENNE, chapelain à Douai, 722.
ETIENNE, doyen de la cathédrale d'Utrecht, 156.
ETIENNE, doyen du chapitre de Saint-Pierre, de Lille, 556.
ETIENNE BEROUT, 499.
ETIENNE LE PLAYET, bourgeois de Lille, 451.
EULARS, chambellan du comte de Flandre, 590.
EUSTACHE, chanoine de Cambrai, frère de Jacques, seigneur de Werchin, 410.
EUSTACHE, curé de Tressin, 307.
EUSTACHE, moine de Cambron, 19, 128, 174, 177, 187, 261, 346.
EUSTACHE, seigneur de Lens en Brabant, 80, 82.
EUSTACHE, seigneur de Neuville, 655.
EUSTACHE, seigneur de Vertaing, 133.
EUSTACHE, seigneur de Rœux, de Trazegnies et de Silly, 221.
EUSTACHE DE CONFOLENS, seigneur de Maruel, 470.
EUSTACHE DE HAMAL, chevalier, 54, 71.
EUSTACHE DE HEMMETINES ou HEMPTINNE, bailli de Fleurus, 526, 529.
EUSTACHE *de Pomerio*, 461.
EUSTACHE HAVEL ou HAUWIL, bailli d'Ypres, 142, 490.
EUSTACHE MALET, 8.
EVE D'ALDENRATH, femme de Herbord Gebür, 233.
EVE DE HAUT-BOS, béguine souveraine du Cantimpret, de Mons, 32.
EVERARD, abbé d'Anchin, 273.
EVERARD, comte de Katzenelbogen, 393, 646, 647.
EVERARD, comte de la Mark, 135, 258, 268, 302, 378, 388, 420, 470, 536, 620, 667, 705, 711.
EVERARD DE HAIER, chevalier, 249.

EVERARD D'ISENBERG ou ISENBURG, 375.
EVERARD DE WALDECK, 399.
EVERARD DOU MORTIER, 30.
EVERARD PORION, chanoine de Soissons, 393.
EVERDEY, écoutète d'Anvers, 302, 433.
EVERINGHEN (les d'). *Voir* DODYN D'EVERINGHEN.
EYGHEN (les Van den). *Voir* JEAN VANDEN EYGHEN.
EYSC (les d'). *Voir* MACAIRE D'EYSC.

F

F., official de l'église de Soissons, 143.
FAMPOUX (les de). *Voir* PIERRE DE FAMPOUX.
FARCIENNES (les de). *Voir* THIERRI DE FARCIENNES.
FASTRÉ DE DOUR, 504.
FASTRÉ DE LAMINES, 142.
FAUMIN (les). *Voir* GILLES, RENÉ.
FAUVIAUS (les). *Voir* PIERRE FAUVIAUS.
FASTRÉ PIERART, maréchal de l'évêque de Liége, 52.
FAYT (les dou). *Voir* BOUCHARD, MARIE.
FÉLICITÉ, femme de Baudouin d'Avesnes, 59, 248.
FÉLICITÉ, sœur du comte de Luxembourg, femme de Jean de Louvain, seigneur de Herstal, 634.
FÉLICITÉ DU TRAYNEL, 302.
FERLIN (les de). *Voir* GÉRARD DE FERLIN.
FERRAND DE PORTUGAL, comte de Flandre et de Hainaut, LXVI, 712.
FERRER (les). *Voir* RÉGINALD FERRER.
FERRY ou FRÉDÉRIC, duc de Lorraine, 635.
FÈVRES (les Li). *Voir* ROGER LI FÈVRES.
FIÉS (les de). *Voir* SAVARY DE FIÉS.
FIEFFES (les de). *Voir* JEAN DE FIEFFES.
Fine (les *de*). *Voir* ARNOUL *de Fine*.
Fino (les *de*). *Voir* GUILLAUME *de Fino*.
FLACKE (les). *Voir* HENRI FLACKE.
FLAMENC (les Le). *Voir* PIERRE LE FLAMENC.
FLAMENCS (les Li). *Voir* HUGUES LI FLAMENCS.
FLAMENG (les). *Voir* RAOUL FLAMENG.
FLANDRE (les de). *Voir* GUILLAUME, JEAN, MARGUERITE, ROBERT, PHILIPPE.
FLECKE (les). *Voir* THIERRI FLECKE.
FLEURY (les de). *Voir* JOLY DE FLEURY.
Flisco (les *de*). *Voir* LÉON *de Flisco*.
FLORENT V, comte de Hollande et de Zélande, XVII, XXIII, XXV, XXVIII, XXXII, XLIII, LI, LII, LXXIII, LXXXIII, LXXXIV, XCIII, XCV, CV, CVI, 2, 13, 24, 28, 35, 38 à 41, 44, 46, 54, 55, 75, 76, 78, 83, 84, 87, 97, 98, 100, 101, 108, 116, 118, 134, 135, 145, 146, 153, 156, 159, 160, 161, 164 à 168, 170, 171, 172, 175, 178, 181, 190, 191, 201, 202, 203, 206, 212, 216, 218, 220, 223, 230, 233, 275, 276, 286, 293, 299, 300, 302, 304, 307 à 313, 316, 318, 320, 322, 328, 331, 332, 338, 339, 340, 344, 351, 355, 361, 362, 366, 367, 368, 371, 372, 378, 383, 386, 409, 410, 416, 419, 426, 428, 429, 432, 435, 436, 437, 438, 443, 448, 449, 452, 454, 456, 460, 461, 469, 479, 480, 482, 484, 486, 506, 507, 508, 511, 516, 517, 518, 523, 527, 530, 532, 541 à 545, 549, 590, 591, 664, 673, 685, 688, 692, 693, 694, 698, 703, 713.
FLORENT, tuteur du comte de Hollande Florent V, XXIII, 454.
FLORENT BERTHOUT, seigneur de Berlaer, près de Malines, 287, 427, 493, 512, 539, 636, 706.
FLORENT DE BORSELEN, 305, 328, 361, 537, 564, 669, 672.
FLORENT DE HAINAUT, prince d'Achaye ou de Morée, seigneur de Braine-le-Comte et de Hal, frère de Jean d'Avesnes, comte de Hainaut, 11, 40, 41, 85, 97, 102, 129, 133, 204, 253, 372, 497, 745.
FLORENVILLE (les de). *Voir* OTHON DE FLORENVILLE.
FLOSC (les dou). *Voir* JEHAN DOU FLOSC.
FLOTE (Pierre). *Voir* PIERRE FLOTE.
FLOURENS (les). *Voir* PIERRE FLOURENS.
FOERSE (les de). *Voir* GISELBERT DE FOERSE.
FOL (les Le). *Voir* GÉRARD LE FOL.
FOLCARD DE VIEUX-VIRTON, 475.
FONTAINE (les de le). *Voir* BAUDOUIN DE LE FONTAINE.
FONTAINES LE GOBIERS (les de). *Voir* GILLES DE FONTAINES LE GOBIERS.
FORDIN (les). *Voir* GILLES FORDIN.
FORÊT (les). *Voir* GILLES FORÊT.
FOSSES (les de). *Voir* BAUDOUIN DE FOSSES.
FOSSET (les dou). *Voir* RAOUL, WALTER.
FOUCART (les). *Voir* JEAN FOUCART.
FOULQUES DE GAND, gardien des Frères mineurs de Flandre, 465.
FOURLIGNIET (les). *Voir* ANTOINE FOURLIGNIET.
FOUS (les Li). *Voir* ARNOUL LI FOUS.
FRANC, fils de Henri Wolfard, de Borselen, 672.
FRANC D'AERSCHOT, chevalier, 113.
FRANCE (les de). *Voir* PIERRE DE FRANCE.
FRANÇOIS, évêque de Sélymbrie, 456.
FRANÇOIS D'ASSISE (saint), XXI.
FRANÇOIS DE GIVRY, 714.
FRANCON *de Cornu*, citoyen de Cologne, 264.
FRANCON DE MOERKERKE, religieux du monastère de Ter-Doest, 467.
FRANCON RATTIER, de Dender-Houthem, 89.
FRÉDÉRIC Ier dit BARBEROUSSE, empereur et roi des Romains, XLVII, 63.
FRÉDÉRIC II, empereur et roi des Romains, XL, LVI, 43, 63, 203, 389, 390, 393, 632.
FRÉDÉRIC, chevalier de Heucenberg, 484.
FRÉDÉRIC, doyen de Saint-Séverin, de Cologne, 532.
FRÉDÉRIC, fils du roi d'Aragon, 544.
FRÉDÉRIC DE BERGE, 355.
FRÉDERIC DE MEURS ou MÖRS, chevalier, 262, 364, 365.

Frédéric de Reifferscheid, 24.
Freneumont (les de). *Voir* Simon de Freneumont.
Fressens de Dour, béguine du Cantimpret, de Mons, 72.
Fressende de Lens (dame), 488.
Freteit (les de). *Voir* Jean de Freteit.
Frison (Robert le). *Voir* Robert le Frison.
Froissard, historien et poëte, lxii.

G

G., abbé de Clairvaux, 179.
G., abbé de Saint-Amand. *Voir* Guillaume, abbé de Saint-Amand.
G., abbesse de Northampton, 546.
G., évêque de Sabine, 149, 186.
G., seigneur de Rhodes, 42.
G. d'Auvergne, prévôt de Bruges, 154.
G. Sohier. *Voir* Gilbert Sohier.
Gaesbeek (les de). *Voir* Henri de Gaesbeek.
Galoppe (les de). *Voir* Thierri de Galoppe.
Gamans (les de). *Voir* Jeanne de Gamans.
Gand (les de). *Voir* Gilles, Guillaume, Siger, Walter.
Ganor (les). *Voir* Jean Ganor.
Gardinis (les *de*). *Voir* Gerlac *de Gardinis*.
Garet (les). *Voir* Jacques Garet ou Louchart.
Garin li Hostes, 618.
Garsilius, chanoine de Notre-Dame, d'Aix-la-Chapelle, 744.
Garsilius d'Aix, chanoine de Saint-Servais, de Maestricht, 733.
Gaucher de Chatillon, seigneur de Crécy, neveu de Guy de Châtillon, 13, 392, 547, 683.
Gauthier de Nevele. *Voir* Walter de Nevele.
Gautier Bardin, bailli du Vermandois, 50, 364.
Gautier Dautreche, 521.
Gave (les de). *Voir* Ruffin de Gave.
Gavre (les de). *Voir* Jean, Rase.
Gay (les de). *Voir* Hennin de Gay.
Gebür (les). *Voir* Herbord Gebür.
Geldolphe de Bruges, seigneur de Gruuthuse, 639.
Gemert (les de). *Voir* Philippe de Gemert.
Geneffe (les de). *Voir* Guillaume de Geneffe.
Genois (le comte de Saint-), lvi.
Genove (les de). *Voir* Raoul de Genove.
Geoffroy, seigneur d'Aspremont et de Quiévrain, 453.
Geoffroy de Ransières, chevalier, 94, 405, 590, 619.
Geoffroy Li Boutelliers, prévôt de Normandie, 351.
Georges (frère), précepteur de la maison du Temple à Vaillampont, 126.
Georges de le Mathe, bourgeois de Bruges, 604.
Georges de Sybonne, 689.
Gérard, abbé d'Aurillac, vii.
Gérard, archevêque de Mayence, 317, 422, 708.
Gérard, archidiacre de Cambrai en Hainaut, prévôt de Cassel, 462, 477, 609.
Gérard, avoué d'Eysc, 217.
Gérard, bourgeois d'Ardenbourg, 607.
Gérard, chapelain de Bindervelt, 653.
Gérard, châtelain de Cologne, 211, 234.
Gérard, clerc du comte de Flandre, 439.
Gérard, comte de Dietz, 232, 265.
Gérard, convers de Bertrée, 6.
Gérard, doyen du chapitre de Tournai, 142, 684.
Gérard, fils d'Adda d'Eyghem, 275.
Gérard, fils de Guillaume de Hornes, 688.
Gérard, fils de Marguerite, dame d'Op-Linter, 438.
Gérard, fils de Marie, comtesse de Vianden, 85.
Gérard, fils de Walter de Tichelt, 435.
Gérard, investi de Wuest-Wezel, 500.
Gérard, prêtre de Helchies, 414.
Gérard, seigneur de Blankenheim, 274, 385.
Gérard, seigneur de Bouchavesnes, 421.
Gérard, seigneur de *Dick*, 264.
Gérard, seigneur de Diest et châtelain d'Anvers, fils d'Arnoul, seigneur de Diest, 315, 391, 540, 579, 586, 613.
Gérard, seigneur de Hers, 381.
Gérard, seigneur de Jauche et de Baudour, 29, 141, 401.
Gérard, seigneur de Kaster, puis comte de Juliers, fils du comte Guillaume, 107, 205, 206, 240, 258, 285, 328, 330, 386, 491, 510, 620, 667, 668, 680, 699, 705, 711.
Gérard, seigneur de Randerode, 290.
Gérard, seigneur de Rotselaer, 334.
Gérard, seigneur de Sotteghem, châtelain de Gand, 32, 92, 199, 236, 289, 433, 441, 480, 695, 696, 713.
Gérard, seigneur de Thier et de Longueville, 299, 300, 400.
Gérard, seigneur de Voorne, châtelain de Zélande, 543.
Gérard, seigneur de Waudripont, 26.
Gérard As Enfans, 214.
Gérard Baerde, bourgeois de Bruges, 474.
Gérard Brulant, 275.
Gérard d'Aa, 404.
Gérard d'Alden-Falkenborch, chevalier, 722, 723, 733.
Gérard d'Alst (maître), chanoine de l'église Saint-Paul, de Liége, 79, 485.
Gérard d'Anderstadt, chevalier, 127.
Gérard d'Audenarde, 376.
Gérard de Berlouz, chevalier, 529.
Gérard de Bétencourt, lieutenant du prévôt de Saint-Quentin, 364.
Gérard de Bierset de Mélin, 357.
Gérard de Bous, 1.
Gérard de Bréda, 64.

Gérard de Cordes, chevalier, 446.
Gérard de Daules ou Dave, 273.
Gérard d'Enghien, chevalier, 198, 202.
Gérard d'Erembodeghem, 89.
Gérard d'Esclaibes, chevalier, 68.
Gérard d'Heemskerke, 685, 704.
Gérard d'Oudenbourg, 28.
Gérard de Ferlin, chapelain du comte de Flandre, 691.
Gérard de Haelen, sacristain de l'abbaye de Saint-Trond, 136.
Gérard de Hastimolin, 652.
Gérard de Heppenarde, chanoine de Notre-Dame, de Maestricht, 468.
Gérard de Kerck, envoyé du comte de Gueldre, 476.
Gérard de le Scaille, 279, 357.
Gérard de Leyde (maître), 191.
Gérard de Looz, 700.
Gérard de Looz, seigneur de Chauvency, 123.
Gérard de Luxembourg, seigneur de Durbuy, lii, cviii, 43, 110, 129, 148, 152, 154, 243, 335, 525, 599, 638, 738.
Gérard de Maelstede, 98.
Gérard de Marbais, châtelain de Bruxelles, 282.
Gérard de Pottes, 374.
Gérard, son fils, 374.
Gérard de Relingues, 577.
Gérard de Saint-Just, chanoine de Beauvais, 245.
Gérard de Saint-Mard, 640.
Gérard de Saint-Trond, chanoine de l'église Sainte-Croix, de Liége, 46.
Gérard de *Tortofonte*, chanoine de Térouanne, 76, 94, 95, 100.
Gérard *de Trajecto superiori*, 416.
Gérard de Vertbois (sire), 574, 582.
Gérard de Ville (sire), xxix.
Gerard de Villeret ou Villerech, 214, 264, 681.
Gérard de Warrous, chevalier, 529.
Gérard de Wassenberge, seigneur de Borne, 436.
Gérard de Wastine, 16.
Gérard de Wesemale, seigneur de Berg-op-Zoom, 30, 210, 340.
Gérard de Wetheringhen, chevalier, 156.
Gérard de Wilnowe, 218.
Gérard le Clerk, 503.
Gérard le Diable, ciii, 332.
Gérard le Fol de Houvier-Péronne, 687.
Gérard le Mor, chevalier, 582.
Gérard li Mardres, prévôt de Binche, 30.
Gérard Mamme Von Dedein, 272.
Gérard Overstolz, citoyen de Cologne, 264.
Gérard Porion, chanoine de Soissons, bailli d'Amiens, 430.
Gérard Scherfchin ou Scerfgin, échevin de Cologne et chevalier, 28, 58, 76.
Gérard Schulfere, 247.
Gérard Van Meren, bailli de l'abbaye de Saint-Pierre, de Lille, 22.
Gérard Van Velsen, 673.
Gerarsteyn (les de). *Voir* Henri de Gerarsteyn.
Gerbert, depuis pape sous le nom de Sylvestre II, vii.
Gerelin, curé de Wezembeek, 652.
Gerelin, habitant de Gand, 146.
Gerlac, seigneur de Dollendorp ou Dollendorf, 512, 704.
Gerlac, seigneur de Myllendonck, 330.
Gerlac, seigneur d'Isenbourg, 420.
Gerlac *de Gardinis*, chanoine d'Aix-la-Chapelle, 476, 479, 490, 495.
Gerne (les de). *Voir* Jean de Gerne.
Gérolphe le Neveu, 339.
Gertrude, femme de Frédéric, chevalier de Heucenberg, 484.
Gertrude, femme de Herman, écoutète de Deutz, 368.
Gertrude, femme de Walter Stomme, 168.
Gertrude, femme de Willais, 280.
Gertrude, fille de sire Iwain de Meldert, 292.
Gertrude, fille de Poel Bucforens, 696.
Gertrude, religieuse à Rosemberg près de Waesmunster, 14.
Gertrude, veuve de Thierri de Galoppe, 303.
Gerung, curé de Bois-le-Duc, 171.
Gerung Wentel, échevin d'Anvers, 53.
Gervais, professeur ès-lois, écolâtre de Saint-Donatien, de Bruges, 347.
Gheila ou Angèle Porède, 254.
Gheile, femme de Ghiselin, 741.
Ghemenich ou Gimnich (les de). *Voir* Jeanne de Ghemenich.
Gherland (les de). *Voir* Anseau, Jean.
Gherwin Ward, de Bruges, 678.
Gheudincourt (les de). *Voir* Wérin de Gheudincourt.
Ghiselin, sacristain de Houttave, 160.
Ghistelles (les de). *Voir* Guillaume, Jean, Pierre, Roger.
Gilbert, châtelain de Bergues, 451, 462.
Gilbert, curé d'Oultre, 176.
Gilbert Bolle, 210.
Gilbert ou Gillebert d'Ardonpreit, 36, 326.
Gilbert de Haussy, 513.
Gilbert de Limbourg, 388.
Gilbert de Til (sire), xxix.
Gilbert Sohier, gouverneur des domaines du comte d'Artois, 81, 379.
Gilles, abbé de Saint-Ghislain, 195.
Gilles, abbé de Saint-Nicolas, de Furnes, 52.
Gilles, archevêque de Narbonne, 605.
Gilles ou Gillon, archevêque de Sens, 403.
Gilles, chapelain de l'église de Visé, 580.
Gilles, clerc de Henri, comte de Luxembourg, 225.
Gilles, doyen de l'église d'Anvers, 385.
Gilles, doyen de l'église Saint-Donatien, de Bruges, 28, 255.
Gilles, fils d'Adda d'Eyghem, 275.
Gilles, fils de Jean de Berlaer, 464.
Gilles, fils de Marguerite de Hoesbeke, 298.

GILLES, fils de sire Hugues, 398, 502.
GILLES, fils d'Othon de Trazegnies, seigneur de Silly, 279.
GILLES, maître de Cantin, 177.
GILLES, neveu de Jean Makiel, 691.
GILLES, prêtre de Maurage, 103, 136.
GILLES, seigneur de Berelle, 198.
GILLES, seigneur de Berlaimont, 25, 57, 125, 148, 152, 404, 457, 629, 636, 680.
GILLES, son fils aîné, 148.
GILLES, seigneur de Haibes, 398.
GILLES, seigneur de Ridève, 62.
GILLES, seigneur de Trazegnies, fils d'Othon, seigneur de Silly, 352, 411, 504.
GILLES, seigneur de Waudripont, 85, 444, 446.
GILLES BERTHOUT, seigneur de Honebeke ou Humbeek, 539, 543, 669.
GILLES BONIN, doyen de l'église Saint-Donatien, de Bruges, 127, 364.
GILLES CLAWARD, bourgeois de Bruges, 442, 482, 484.
GILLES DAUNOIT, 57.
GILLES D'ELSEBEKE, 55.
GILLES D'HALTRE, chevalier, 106, 110.
GILLES D'ORVAL, chroniqueur, XXVI.
GILLES DE BAILLŒUL, 697.
GILLES DE BEERSEL, 620.
GILLES, son fils, 620.
GILLES DE BEVEREN, 675.
GILLES DE BRAKENCORT, bailli de Lille, 21.
GILLES DE BRUGES, 114, 160.
GILLES DE CHIN, seigneur de Gomignies, 292, 295.
GILLES DE COUDENKERKE, 474.
GILLES DE FONTAINES-LE-GOBIERS, écuyer, 323.
GILLES DE GAND, chanoine de Tournai, 738.
GILLES DE HALUTH ou HALLUT, chevalier, 91, 191.
GILLES DE HANNEFFE ou HONEFFE, notaire public, 179, 735.
GILLES DE HARLEBEKE, chanoine de Courtrai, 573.
GILLES DE HAVESKERKE, seigneur de Watten, 639, 658.
GILLES DE KRUYNINGHEN, 635.
GILLES DE LE HOVE, 623, 638.
GILLES dit *de Monte* ou VAN DEN BERGHE, bailli de Tirlemont, puis sénéchal de Brabant, 255, 256, 322, 332, 338, 486.
GILLES DE MONT-SCOUVET, 597.
GILLES DE NAMUR, chanoine de l'église Sainte-Gudule, de Bruxelles, 652.
GILLES DE RENAIX, 446.
GILLES DE RICHONVILLE, 543.
GILLES, son fils, 543.
GILLES DE SAMME, 126.
GILLES DE TERMONDE, 74.
GILLES DE TOURNAI, chancelier de l'évêché de cette ville, 314.
GILLES DE TREVENSDORPH, chevalier, 316.
GILLES DE WYNEGHEM, doyen d'Anvers, 335.
GILLES DES WASTINNES, 369.
GILLES DORPE, 742.
GILLES FAUMIN, 380.
GILLES FORDIN, clerc, 485.
GILLES FORET, de Douai, 96.
GILLES LE HÉRUS ou LI HÉRUS, 226, 481.
GILLES JOLÈS, de Ciply, 528.
GILLES LEBBIN, 253.
GILLES MASCH, 634.
GILLES MORILLE, 361, 396, 451.
GILLES MOUSKÈS ou MOUSKET, 30, 466.
GILLES PUTTERE ou PUTTRE, de Lebbeke, 279, 283, 690.
GILLES QUANETTE, de Valenciennes, 466.
GILLES RIGAUS, seigneur du Rœux, XXIX, XXX, 200, 501, 596, 601.
GILLES SCELLINC, 635.
GILLES VAN DEN POELE ou UYTTENPOELE, 320, 383, 518, 670, 673.
GILLES VAN WULFBERGHE, 240.
GILLIS WETIN, bourgeois de Tournai, 343.
GILLION PASKEWIN, échevin de Lille, 308.
GILLYSSONE (les). *Voir* WISSE GILLYSSONE.
GIMNICH (le chevalier de), 66. —*Voir* WERNER DE GIMNICH.
GISELBERT, fils de Frédéric, chevalier de Heucenberg, 484.
GISELBERT, seigneur d'Amstel, 170, 171, 367, 590, 591, 673.
GISELBERT AMMAN, de Kiel, 344.
GISELBERT DE FOERSE, de Fouron-Saint-Martin, 497.
GISLEBERT DE GAGES, bourgeois de Tournai, 647.
GISELBERT DE MESWICH, 726.
GISLEBERT DE MIL, 603.
GISSON DE HAGENROT, 303.
GIVRY (les de). *Voir* FRANÇOIS DE GIVRY.
GLABEKE (les de). *Voir* SIMON DE GLABEKE.
GLOIRE, veuve de Thierri Bortins, 321.
GOBELIN DE KENT, bourgeois de Cologne, 261.
GOBERT (messire), 504.
GOBLION DE SCHINNEN, chanoine de Saint-Pierre, de Liége, 737.
GODEFROID, comte de Sayn, 82.
GODEFROID, particulier du comté de Luxembourg, XII.
GODEFROID, comte de Vianden, fils de la comtesse Marie, 8, 26, 149, 150, 161, 181, 211, 283, 357, 359, 378, 404, 469, 504, 515, 519, 659.
GODEFROID, doyen de l'église Saint-Pierre, de Louvain, 169.
GODEFROID, fils de Jean Ier, duc de Brabant, 107.
GODEFROID, frère de Henri de Ochten, 53.
GODEFROID, seigneur de Heinsberg et de Blankenberg, 615, 696.
GODEFROID DE BEAUFORT, seigneur de Perwez-en-Condroz, 345.
GODEFROID DE BRABANT, seigneur d'Aerschot et de Vierson, 103, 142, 205, 264, 290, 358, 374, 379, 392, 394, 395, 397, 453, 482, 483, 534, 627, 651, 703, 705, 706.
GODEFROID DE CLINGENFELD, grand précepteur de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem, 490.
GODEFROID DE DINCBERG, 247.
GODEFROID DE HAELEN, sacristain de l'abbaye de Saint-Trond, 165.

GODEFROID DE KERPEN, 297.
GODEFROID DE LOUVAIN, seigneur de Baucignies, 36.
GODEFROID DE RANSIÈRES. *Voir* GEOFFROY DE RANSIÈRES.
GODEFROID DE SCHERREWIERE, bourgeois de Maestricht, 220.
GODEFROID DE STIMÉS ou STEYNE, chanoine de Saint-Pierre, de Louvain, 272.
GODEFROID *de Vicherio*, visiteur général des maisons de l'Ordre du Temple, 243.
GODEFROID DE WAUDIGNIES, 129.
GODEFROID DU TEMPLE, sacristain de l'église Saint-Quentin en Vermandois, 182.
GODEFROID KEUTERKEN, 739.
GODEFROID *Luscus*, chevalier, 92.
GODEFROID TUELANT, 53.
GODEFROID VAN DEN PAYHUSE, amman de Bruxelles, XXV.
GODEFROY (les), diplomatistes français, IV.
GODESCALC DE ZELICHEM, 512.
GODIN DE NAMUR, 321.
GOETMANSSONE JACOB (les). *Voir* GUILLAUME GOETMANSSONE.
GOFFINET (le père Hippolyte), IX, X, XI, XIII.
GOMEGNIES (les de). *Voir* PHILIPPE DE GOMEGNIES.
GOONE (les). *Voir* GUILLAUME GOONE.
GOSUIN, chanoine de Termonde, 738.
GOSUIN (maître), prêtre de Merchten, 93.
GOSUIN, seigneur de Borne, 728.
GOSUIN DE BERGHEIM, 313.
GOSUIN DE SAINT-AUBIN, 541.
GOSUIN KNIF, de Gand, étudiant à Paris, 484.
GOSUIN LE MOER, receveur de Termonde, 253.
GOSUIN VAN DEN KERCHOVE dit VAN DER VARENT, 475.
GOSSEL WAFFLARS, 726.
GOURDINE (les). *Voir* JULIENNE GOURDINE.
GOURLE (les). *Voir* ADAM GOURLE.
GRAMBAIS (les de). *Voir* RENÉ DE GRAMBAIS.
GRAMMONT (les de). *Voir* JEAN, PIERRE.
GRANGE (les de la). *Voir* JEAN DE LA GRANGE.
GRANSON (les de) *Voir* OTHON DE GRANSON.
GRASBEEK (les de). *Voir* JEANNE DE GRASBEEK.
GRÉGOIRE X, pape, XVI.
GRIMBERGHE (les de). *Voir* HENRI, ROBERT.
GROETEN (Jean Den). *Voir* JEAN DEN GROETEN.
GROETMANS (les). *Voir* GUILLAUME GROETMANS.
GROTE (les). *Voir* THIERRI GROTE.
GRUTERE (les de). *Voir* ENGELBERT DE GRUTERE.
GUDE, femme de Jean de Porchene, 303.
GUDE (les der). *Voir* HENRI DER GUDE VAN SINTZEGE.
GUDERADE, femme d'Hildeger de Stessen, 172.
GUELDRE (les de). *Voir* HENRI DE GUELDRE.
GUÉRIN. *Voir* WÉRIN.
GUILLAUME, abbé de Florennes, 698.
GUILLAUME, abbé de Saint-Amand, 235, 514.
GUILLAUME, abbé de Saint-Denis en Broqueroie, 55, 529, 647.
GUILLAUME, abbé de Saint-Denis près de Paris, 613.
GUILLAUME, abbé de Saint-Michel en Thiérache, 711.
GUILLAUME, abbé de Saint-Trond, 46, 54, 101, 115, 170, 190, 232, 292, 443, 514.
GUILLAUME, abbé de Ter-Doest, 148, 699, 719.
GUILLAUME, archevêque de Dublin, 605.
GUILLAUME, châtelain de Saint-Omer, 87.
GUILLAUME Ier, comte de Hollande, XXXI.
GUILLAUME, comte de Juliers, 19.
GUILLAUME, comte de Salm, 237.
GUILLAUME, curé de Boignée, 369.
GUILLAUME, doyen du chapitre de Tournai, 484.
GUILLAUME, doyen du concile de Saint-Trond, 54.
GUILLAUME, évêque d'Amiens, 403, 553.
GUILLAUME, fils de Fastré de Lamines, 142.
GUILLAUME, fils de Henri de Vilvorde, 369.
GUILLAUME, fils d'Isabelle, châtelaine de Raches, 286, 348.
GUILLAUME, fils du comte de Hainaut Jean d'Avesnes, 525.
GUILLAUME, frère d'Adolphe, comte de Berg, 106.
GUILLAUME, frère de David Sporkin, 521.
GUILLAUME, frère de Jean Kimpe, 113.
GUILLAUME, investi de Wilder, 742.
GUILLAUME, lombard de Bois-le-Duc, 162, 322.
GUILLAUME, prêtre du béguinage de Maestricht, 726.
GUILLAUME, prévôt d'Echternach, 411.
GUILLAUME, prieur de Middelbourg, 339.
GUILLAUME, roi des Romains et comte de Hollande, XXIII, XXVIII, LXXXIV, 40, 41, 54, 98, 487.
GUILLAUME, seigneur d'Autrive, 735.
GUILLAUME, seigneur de Bliquy, 349.
GUILLAUME, seigneur de Cranendonck, 87.
GUILLAUME, seigneur de Heuchenberg, 179.
GUILLAUME, seigneur de Hornes, XXXIX, 90, 98, 191.
GUILLAUME, son fils, seigneur de Hornes et d'Altena, XXXII, XXXIX, XCIII, 90, 149, 174, 190, 423, 452, 471, 688, 689.
GUILLAUME, fils du précédent, 423, 688.
GUILLAUME, seigneur de Kersbeke, 690.
GUILLAUME, seigneur de Ledeberg, 62.
GUILLAUME, seigneur de Manderscheidt, 256.
GUILLAUME, seigneur de Stryen, 149, 324, 331.
GUILLAUME BERTHOUT, prévôt de Louvain, évêque d'Utrecht, 195, 292, 503, 505, 590, 591, 592, 593, 622, 636, 650.
GUILLAUME BRUNINC, 17.
GUILLAUME CALWAERT, 60.
GUILLAUME CASTAIGNE, bourgeois de Tournai, 50.
GUILLAUME CLAWERD, chapelain du comte de Hollande, 593.
GUILLAUME CLEI (maître), 221.
GUILLAUME COLEY (maître), 617.
GUILLAUME CORDEWAEGHEN, 699.
GUILLAUME CORENLOES, 61.
GUILLAUME CORTHALS, de Baudeloo, 16.
GUILLAUME DAM, 17.
GUILLAUME D'AMSTEL, prévôt de l'église Saint-Jean, d'Utrecht, 170.
GUILLAUME D'EGMOND, 513.
GUILLAUME D'OESTGEEST, 367.

Guillaume d'Oignies, 625.
Guillaume d'Ormesby, chevalier, 490, 495.
Guillaume d'York, 621.
Guillaume de Berchem, 533.
Guillaume de Binchem, 668.
Guillaume de Birstone, 451.
Guillaume de Bonneval, doyen de Caen, 115.
Guillaume de Boonem, 373.
Guileaume de Boulen, 358.
Guillaume de Bous, 1.
Guillaume de Brusthem, investi de l'église Saint-André, de Liége, 334.
Guillaume de Burnton, 693.
Guillaume de Calkre, 187.
Guillaume de Carleton, clerc, 322.
Guillaume de Cisoing, notaire de Tournai, 355.
Guillaume de Condé, seigneur de Morialmé, 643.
Guillaume de Dam, 700.
Guillaume de Dampierre, comte de Flandre, 88, 106, 205, 255.
Guillaume de Domburg, 339.
Guillaume de Fino, notaire du diocèse de Rouen, 602
Guillaume de Flandre, seigneur de Crèvecœur et d'*Alloes*, fils du comte Guy, 81, 104, 130, 187, 252, 285, 330, 378, 391, 399, 470, 491, 526, 549, 562, 645, 648, 694, 695, 733.
Guillaume de Gand, vassal de Henri de Luxembourg, 60.
Guillaume de Geneffe, 436.
Guillaume de Ghistelles, seigneur de Stade, 183.
Guillaume de Hainaut, frère de Jean d'Avesnes, comte de Hainaut, prévôt de l'église Notre-Dame, puis évêque de Cambrai, 104, 189, 222, 227, 230, 231, 240, 245, 246, 247 à 252, 261, 262, 263, 281, 290, 296, 381, 385, 389, 391, 394, 410, 424, 426, 427, 471, 535, 545.
Guillaume de Hangest, garde de la prévôté de Paris, 497.
Guillaume de Haren, curé de Hanswyck, à Malines, 224.
Guillaume de Harlebeke, chanoine de Soignies, 452.
Guillaume de Heules, chevalier, 3.
Guillaume de Hersele, notaire, 612.
Guillaume de Holseet, chevalier, 316.
Guillaume de Juliers, prévôt de Maestricht, fils du comte Guillaume, 340, 668.
Guillaume de Kemnate, chevalier, 264.
Guillaume de Kinroy, 237.
Guillaume de Kuyk, seigneur de Boxtel, 329, 423.
Guillaume de le Mote, bailli de Lille et de Douai, 225.
Guillaume de Liskes ou Liques, chanoine de Térouanne, 2, 3.
Guillaume de Mallays, prieur du Temple en France, 730.
Guillaume de Moerbeke, religieux dominicain, xx.
Guillaume de Montfort, chanoine d'Utrecht, 78.
Guillaume de Montmor, 677.
Guillaume de Mortagne, seigneur de Rumes et de Dossemer, 53, 114, 244, 250, 321, 331, 332, 336, 346, 357, 438, 464, 470, 565, 580, 582, 606, 609, 616, 620, 666.
Guillaume de Nangis, chroniqueur français, iii, vii, cvi.
Guillaume de Pouilly, prévôt de l'église Saint-Pierre, de Lille, 91, 115, 122.
Guillaume de Printhagen, 45.
Guillaume de Schellacht (frère), 147.
Guillaume de Rotselaer, prévôt de Saint-Denis, de Liége, 120, 334.
Guillaume de Speye, de Damme, 415.
Guillaume de Spontin, 272.
Guillaume des Vergers, valet d'Édouard Ier, roi d'Angleterre et de la reine, sa femme, 44, 65.
Guillaume de Termonde, 472.
Guillaume *de Trappis*, 487, 509.
Guillaume de Valence, comte de Pembroke, 454, 507, 509.
Guillaume de Wifliet, 171.
Guillaume de Zoutenay, 653.
Guillaume Doemarszoene, 665.
Guillaume dou Port, 441.
Guillaume Goone, 741.
Guillaume Goetmanssaer Jacob, 327.
Guillaume Groetmans, chapelain d'Axel, 60.
Guillaume Haubreneaul, 254.
Guillaume Hugemans, 324.
Guillaume Kernickzone, 383.
Guillaume Laverdy, 665.
Guillaume Layken, bourgeois de Middélbourg, 611.
Guillaume le Conquérant, roi d'Angleterre, duc de Normandie, xlvii.
Guillaume le Poisçon, 657.
Guillaume Luyssier, 662.
Guillaume Masch, 634.
Guillaume Nadon d'Yoec, chevalier, 745.
Guillaume Nicolaï, de Gand, étudiant à Paris, 484.
Guillaume Payforer (le vicomte), 614.
Guillaume Pypenpoye, bourgeois de Bruxelles, 428.
Guillaume Proit, 711.
Guillaume *Rex* ou De Coninc, bourgeois de Bruxelles, 94.
Guillaume Roussial, viii.
Guillaume Sporart, 628.
Guillaume Stomme, 168.
Guillaume Stuvesant, bourgeois de Middelbourg, 369.
Guillaume Thibout, garde de la prévôté de Paris, 651, 655.
Guillaume Van der Niewerport, bourgeois de Bruges, 440.
Guillaume Willems, bailli de la Zuyd-Holland, 162.
Guillaume Wilmar, échevin d'Anvers, 145.
Guines (les de). *Voir* Aélide, Baudouin, Daniel.
Gunt (les de). *Voir* Aleyde de Gunt.
Guy, évêque de Cambrai, 621, 628, 694, 699, 701, 704.
Guy, neveu de Guy de Châtillon, comte de Saint-Paul, 13.
Guy, notaire du pape Boniface, 577.
Guy, seigneur de Moy, 38.

GUY D'AUDENARDE, 565.
GUY DE CHATILLON, comte de Saint-Paul, bouteiller de France, 12, 125, 371, 374, 492, 595, 605.
GUY, son fils, 125.
GUY DE DAMPIERRE, comte de Flandre, marquis de Namur, I, II, III, XIV, XVI, XVIII, XXVIII, XXXIII, XLII, XLIII, L, LI, LII, LVI, LXII, LXV, LXVIII, LXXI, LXXIV, LXXVII, LXXVIII, LXXXI, LXXXIII, LXXXVII, XCII, XCVI, XCVII, XCVIII, CII, CVII, 1 à 4, 6 à 11, 15 à 20, 24 à 26, 30 à 34, 36 à 40, 44, 46 à 50, 53, 55, 56, 58 à 61, 64 à 66, 68, 70, 72, 73, 76 à 80, 82 à 86, 89, 91, 93, 96, 97, 99 à 104, 106 à 110, 112, 114, 116, 121, 124 à 129, 131 à 133, 137, 138, 140, 142 à 144, 146, 148, 150, 152 à 161, 163 à 165, 167 à 170, 172, 173, 176 à 180, 183, 185, 190, 191, 192, 193, 194, 195, 200, 201, 202, 204, 206, 208, 210, 211, 216, 218, 220, 222 à 229, 231, 233, 234, 238, 240, 244, 246 à 250, 252, 257, 258, 260, 262, 264, 267 à 270, 272, 273, 274, 277, 278, 280, 283, 285, 287, 288, 289, 290, 291, 294 à 301, 304, 305, 306, 308 à 315, 317, 319, 320, 322, 325, 326, 328, 329, 330, 331, 332, 334, 335, 337, 338, 340 à 343, 345, 346, 348, 350, 352, 353, 354, 356, 357, 359, 360, 361, 364, 365, 370 à 385, 387, 388, 391, 394, 396, 399, 400, 401, 403, 405, 408, 412, 413, 415, 417, 419, 420, 421, 423, 424, 425, 427, 429 à 434, 437 à 440, 452 à 454, 456 à 460, 462, 467, 469, 470, 473, 475, 476, 477, 479, 480 à 485, 487 à 491, 494 à 496, 498 à 501, 503 à 523, 525 à 529, 531 à 536, 538, 540, 541, 542, 545, 547 à 550, 553 à 558, 560 à 577, 579 à 585, 587, 588, 589, 593, 595, 596, 598, 599, 601, 603, 604, 606, 609, 613 à 616, 619 à 626, 629, 630, 632, 633, 634, 636, 637, 639, 641, 642, 643, 645 à 648, 657 à 663, 665, 668, 671, 675, 676, 677, 680, 682, 684, 686, 691, 693, 694, 695, 697, 718, 719, 723, 724, 725, 728, 732 à 736, 741, 743, 745.
GUY, son fils, 18, 103, 223, 341, 391, 470, 482, 527, 549, 572, 613, 634, 648, 697, 710.
GUY DE HAINAUT, archidiacre et trésorier de l'église de Liége, évêque d'Utrecht, puis évêque de Liége, 50, 449, 456, 477, 504, 505, 686, 698, 702, 704, 706, 709.
GUY DE MARGNY, 155.
GUY DE ROISIN, XXIX.
GUYOT, fils de Hugues de Châtillon, comte de Blois, 636.
GUYSE (les de). *Voir* JACQUES DE GUYSE.

H

H., chapelain à Douai, 722.
H., châtelain de Gand. *Voir* HUGUES DE MELUN.
H., comte de Luxembourg, *Voir* HENRI.
H., doyen d'York, 507.
H., évêque de Morinie. *Voir* HENRI.
H., évêque d'Utrecht. *Voir* HENRI.
H. DE BAPAUME (maître), archidiacre d'Ostrevant, 300, 314.
H. DE WESTERBURG. *Voir* HENRI, seigneur DE WESTERBURG.
HABSBOURG (les de). *Voir* RODOLPHE DE HAPSBOURG.
HACHY (les de). *Voir* PONCIN DE HACHY.
HAELEN (les de). *Voir* GÉRARD, GODEFROID.
HAEMSTÈDE (les de). *Voir* JEAN DE HAEMSTEDE.
HAERET (les). *Voir* JACQUES HAERET.
HAGELSTEIN (les de). *Voir* JEAN DE HAGELSTEIN.
HAGENROT (les de). *Voir* GISSON DE HAGENROT.
HAGHE (les Van der). *Voir* OLIVIER VAN DER HAGHE.
HAIE ou HAYE (les de le). *Voir* HENRI, JEAN, WALERAN.
HAIER (les de). *Voir* EVERARD DE HAIER.
HAINAUT (les de) ou D'AVESNES. *Voir* FLORENT, GUILLAUME, GUY, JEAN, THIERRI.
HAKEBART (les). *Voir* JEAN HAKEBART.
HALE (les de le). *Voir* JEAN DE LE HALE.
HALLOY (les de). *Voir* NICOLAS DE HALLOY.
HALLUT ou HALUTH (les de). *Voir* GILLES DE HALUTH.
HALTRE (les d'). *Voir* GILLES D'HALTRE.
HALY (les de). *Voir* JACQUES DE HALY.
HAM ou HAMME (les de). *Voir* AGNÈS, BAUDOUIN, HENRI, WALTER.
HAMAIDE (les de la). *Voir* JEAN DE LA HAMAIDE.
HAMAL (les de). *Voir* DANIEL, EUSTACHE.
HAMEL (les Du). *Voir* BERTRAND DU HAMEL.
HAMER (les De). *Voir* BAUDOUIN DE HAMER.
HANE ou DIE HANE (les). *Voir* HENRI, WALTER.
HANEWAS (les). *Voir* CHRÉTIEN HANEWAS.
HANGEST (les de), XLIII. — *Voir* AUBERT, JEAN, GUILLAUME.
HANNEFFE (les de). *Voir* GILLES DE HANNEFFE.
HANNEQUIN, fils de Pierre de le Niepe, 319.
HANNIN, fils d'Arnoul le Tavernier, 106.
HANNIN DEN VOS, 562.
HANZ (les de). *Voir* HENRIETTE DE HANZ.
HAPART (les de). *Voir* RAPARCH DE HAPART.
HARCOURT (les de). *Voir* RICHARD DE HARCOURT.
HAREN (les de). *Voir* GUILLAUME DE HAREN.
HARGNY (les de). *Voir* JEAN DE HARGNY.
HARLEBEKE (les d'). *Voir* GILLES, GUILLAUME.
HASSELT (les de). *Voir* THOMAS DE HASSELT.
HASTIMOLIN (les de). *Voir* GÉRARD, JACQUEMIN.
HAUBRECHONS (les). *Voir* JEAN HAUBRECHONS.
HAUBRENEAUL (les). *Voir* GUILLAUME HAUBRENEAUL.
HAUSSY (les de) *Voir* GILBERT DE HAUSSY.
HAUWIL (les). *Voir* EUSTACHE HAUWIL ou HAWEL.
HAVERING (les). *Voir* RICHARD HAVERING.
HAVESKERKE (les de). *Voir* BAUDOUIN, GILLES, JEAN.
HAWIDE DE BOUS, 1.
HEE (les de). *Voir* JEAN, MARGUERITE.
HEELU (les Van). *Voir* JEAN VAN HEELU.
HEEMSKERKE (les de). *Voir* GÉRARD D'HEEMSKERKE.

HEEMVLIET (les de). *Voir* THIERRI DE HEEMVLIET.
HEIDENRIC DE CUNEBORCH, chanoine d'Aix-la-Chapelle, 717.
HEILE, mère de Daniel de Guines, 649.
HEILESOETE, nièce de Guillaume Masch, 634.
HEILSENDE, femme de sire Hugues, 398.
HEILSOETE, femme de N. Spieringhe, 4, 22.
HEILSWINDE, femme de Godefroid *Luscus*, 92.
HELEWIDE DE MAULDE, 619.
HELLE DE BEAUMONT, 426.
HELLEN (les Van der). *Voir* JEAN *de Inferno*.
HELLIN (frère), prieur des Dominicains de Lille, 50.
HELLIN D'ANTOING, chanoine de Lille, 485.
HELLIN DE LE DURE TIESTE, 195.
HÉLOT (dame), 644.
HELVIDE, femme de Simon de Houren, 619.
HELWIDE, femme de Robin de Scoenwinkel, 746.
HELWIDE D'AVELGHEM, 297.
HEMIXEM (les de). *Voir* WALTER DE HEMIXEM.
HEMMETINES (les de). *Voir* EUSTACHE DE HEMMETINES.
HENNEMAN PROCHIAEN, bourgeois de Bruxelles, 33.
HENNEQUIN ZINCKERI, 644.
HENNET (les). *Voir* JEAN HENNET.
HENNIN (les de). *Voir* BAUDOUIN DE HENNIN.
HENNIN DE GAY LE JEUNE, bourgeois de Douai, 136.
HENRI, abbé d'Afflighem, 66.
HENRI, abbé de Cisoing, 540.
HENRI, abbé de l'église Saint-Paul, d'Utrecht, 134.
HENRI, abbé de Prüm, 700.
HENRI, archevêque de Trèves, 6, 35, 52, 178.
HENRI, archidiacre et official de Tournai, 220.
HENRI, chapelain de Jean, seigneur de Kuyk, 518.
HENRI, chapelain de Voorde, 385.
HENRI, châtelain d'Aimeries, 108.
HENRI, châtelain de Sprimont, fils de Conon de Lonchin, 272, 327.
HENRI, chevalier de Hurengen, 315.
HENRI, chevalier d'Hucheloven, 128.
HENRI, chevalier de Hurst ou Horst, 337.
HENRI, comte de Bar, 446, 453.
HENRI, comte de Grandpré, 70.
HENRI, comte de Juliers, 276.
HENRI, comte de Kessel, 163, 233.
HENRI, comte de Luxembourg, fils d'Ermesinde, XIII, XCII.
HENRI, comte de Luxembourg et de la Roche, et marquis d'Arlon, 24, 29, 30, 41, 47, 60, 61, 92, 106, 147, 178, 216, 225, 235, 236, 260, 267, 272, 331.
HENRI, comte de Luxembourg, fils du précédent, LI, XCVIII, 260, 267, 272, 273, 328, 348, 359, 371 à 374, 376 à 378, 382, 409, 427, 443, 453, 462, 463, 475, 629, 634, 638, 689.
HENRI, comte de Nassau, fils du comte Othon, 256, 418, 442.
HENRI, comte de Salm, 6, 52.
HENRI, son fils, 6, 52, 600.
HENRI, curé d'Havré, 267
HENRI, doyen de la chrétienté d'Anvers, 189.
HENRI, doyen du concile de Louvain, 672.
HENRI Ier, duc de Brabant, XXXI, 116, 155, 189.
HENRI II, son fils, LXIII, LXXV, 515.
HENRI III, fils du précédent, LXVII.
HENRI, duc de Limbourg et comte de Berg, LXXX, 290.
HENRI II, empereur et roi d'Allemagne, VIII.
HENRI IV, empereur, VIII, 63.
HENRI, évêque de Térouanne ou de Morinie, 64, 65, 94, 95.
HENRI, évêque d'Utrecht, 509.
HENRI, fils de Bertrand de Coppenhole, 92.
HENRI, fils de Gilles Uytten Poele ou Van den Poele, 670, 673.
HENRI, fils de Guy de Dampierre, 634.
HENRI, fils de Marguerite, dame d'Op-Linter, 438.
HENRI, fils du comte de Valence, 221.
HENRI, fils du comte de Virnembourg, 125.
HENRI, frère de Baudouin, empereur de Constantinople, LXXX.
HENRI, frère de Godefroid, comte de Viandeu, 469.
HENRI, frère de Jean, seigneur de Kuyk, 344.
HENRI, frère de Jean de Rheineck, 711.
HENRI, gardien des Frères mineurs de Gand, 731.
HENRI, landgrave de Hesse, 148, 420.
HENRI, mandataire de l'abbaye de Rynsburg, 369.
HENRI, moine de Ter-Doest, 736, 737.
HENRI, prévôt d'Emmerich, 476.
HENRI III, roi d'Angleterre, LXXXI, LXXXVI, 161, 162, 728,
HENRI VII, roi des Romains, fils de l'empereur Frédérick II, 632, 640.
HENRI, seigneur de Bautersem, 622.
HENRI, seigneur de Blamont ou Beaumont, 180, 185, 556.
HENRI, seigneur de Borkeloo, 180, 185.
HENRI, seigneur de Bréda, 147, 210.
HENRI, seigneur de Gennep, 259.
HENRI, seigneur de Héverlé, chambellan de Brabant, 672.
HENRI, seigneur de Marbais et du Breucq, 140, 158, 159.
HENRI, seigneur de Mirwart, 435.
HENRI, seigneur de Pietersheim ou Pétersem, 390, 402.
HENRI, seigneur de Schinnen, 172, 285.
HENRI, seigneur de Westerburg, frère de l'archevêque Sifrid, 218, 340.
HENRI, seigneur de Windeke, frère d'Adolphe, comte de Berg, 106, 107, 135, 193, 268, 269, 337.
HENRI, trésorier de l'église du Saint-Sauveur, d'Utrecht, 10, 27.
HENRI BERTHOUT, dit de Duffel, seigneur de Gheel, 189, 446, 447, 451.
HENRI BRAEM, curé de Waesmunster, 147.
HENRI BRIENE, de Sweindrecht, 241.
HENRI D'ALKEMADE, 514.
HENRI D'ICHTEGHEM, 182.
HENRI D'OFFELE, 303.
HENRI D'OSSENDORF ou OSSENDORP, 244, 395.
HENRI DE BAXEN, 195.
HENRI DE BEAUMONT, 550.

Henri de Borchout, 640.
Henri de Bourchelles, 2.
Henri de Buscheim, 239.
Henri de Canwy, 96.
Henri de Condé, notaire, 153.
Henri de Cuesmes, chevalier, 600.
Henri de Daules ou Dave, 185.
Henri de Dinant, tribun liégeois, xlix, l, liii, liv.
Henri de Frisey, 652.
Henri de Gérarsteyn, 339.
Henri de Grimberghe, 378.
Henri de Gueldre dit de Montfort, évêque de Liége, xvi, l, 331, 699.
Henri de Ham, maître de Wanze, 6.
Henri de Heinsberg, 225.
Henri de Jemmapes, xxix.
Henri de la Haie, chevalier, 33.
Henri de Lascy, comte de Lincoln, 439.
Henri de le Court, 518, 533.
Henri de le Crois, bailli de Namur, 444, 445, 457, 611, 652, 693.
Henri de Leitberg, chevalier, 241.
Henri de Lonchin, chevalier, 520.
Henri de Louvain, seigneur de Herstal et de Gaesbeek, lxi, 108, 120, 140, 155, 386, 426.
Henri de Luxembourg, seigneur de Ligny, 351, 565, 567, 695.
Henri de Marqueillies, doyen de Séclin, 615.
Henri de Meerhout, 355.
Henri, son fils, 355.
Henri *de Monte* dit Van der Varent, 318.
Henri de Mulrepas ou Mülrepesch, seigneur de Ringberg, 264, 336.
Henri de Ochten, 53.
Henri de Reden, chevalier, 585.
Henri de Reifferscheid, 65.
Henri de Revin, maire de Namur, 265.
Henri de Ritersbeke, 725, 736.
Henri de Rynsburg (frère), 339.
Henri de Sangershausen, 355.
Henri de Spontin, bailli de Namur, 148, 152.
Henri de Syderoves ou Syderschaap, 17.
Henri de Thuringe, roi des Romains, xxiii, lxxxiv.
Henri de Trehout, 3.
Henri de Vilvorde, chevalier, 368, 369.
Henri de Vorst, 394.
Henri de Werhem, prêtre, 381.
Henri de Wihogne, chanoine de Saint-Lambert, de Liége, 445.
Henri de Wilre, seigneur de Wuest-Wezel, 365, 482, 483.
Henri de Zoutenay, 618.
Henri de Zoutenlande, 670, 673.
Henri der Gude von Sintzig, 511.
Henri Die Hane, de Caprycke, 607.
Henri dou Briard, 649.
Henri Dude, de Wester-Subburg, 138.
Henri Espigurnel, 693.
Henri Flacke, citoyen de Cologne, 264.
Henri Hane, 78, 157.
Henri Hildeger dit Birelin, citoyen de Cologne, 264.
Henri Karwyn, 114.
Henri Kersmakere, 160.
Henri Koc, chevalier, 257.
Henri Kueman, de Fouron-Saint-Martin, 497.
Henri l'Aveugle, comte de Namur, xxxi.
Henri le Prêtre, curé d'Aldenbourg, 254.
Henri Minne, bourgeois de Gand, 85.
Henri *Niger*, bourgeois d'Aix-la-Chapelle, 404.
Henri Noydil, 330.
Henri Pougnons de Frainoit, prévôt de la Roche et de Bastogne, 657.
Henri Pourrait, bourgeois de Tournai, 341.
Henri Splinter, 168.
Henri Van den Vorste, 408.
Henri Van Ratersbeke, 743.
Henri Van Tweebergen, 11.
Henri Wisse, de l'ordre des Frères mineurs, 593.
Henri Wolfard Van Borselen, 672.
Henrici (les). *Voir* Erembert Henrici.
Henriette de Hanz ou Honz, femme de Thierri de Mirwart, 243, 266.
Heppenarde (les de). *Voir* Gérard de Heppenarde.
Herbord Gebür, 223.
Hérent (les de). *Voir* Simon de Hérent.
Héries (les Le). *Voir* Gilles Le Héries.
Hérin Noppin, 619.
Herle (les de). *Voir* Barthelémy de Herle.
Herman, chambellan ou camérier de l'église Saint-Servais, de Maestricht, 93, 99.
Herman, comte de Henneberg, 46, 67.
Herman, écoutète de Deutz, 368.
Herman, fils de Frédéric, chevalier de Hencenberg, 484.
Herman, pléban de Léau, 411.
Herman, seigneur de Tomberg, 261.
Herman, seigneur de Woerden, 230, 367.
Herman de Molnarken, 242.
Herman de Witthem, 356.
Herman de Wandelgem, 620.
Herman de Woerden, 590, 591, 673.
Herpte (les). *Voir* Jean Herpte.
Herzele (les de). *Voir* Guillaume de Herzele.
Herstal (les de). *Voir* Pépin de Herstal.
Hertoghe Die Zelverine, 354, 457.
Herwen (les de). *Voir* Jean de Herwen.
Herzelles (les de). *Voir* Rase de Herzelles.
Hespene (les de). *Voir* Arnoul de Hespene.
Heule (les de). *Voir* Guillaume de Heule.
Heusden (les de). *Voir* Jean de Heusden.
Hildeger de Stessen, citoyen de Cologne, 172.
Hilswinde, veuve de sire Gilles, 502.
Hives (les de). *Voir* Ansellon de Hives.

Hoc (les Le). *Voir* Jean Le Hoc.
Hochstaden (les de). *Voir* Lothaire de Hochstaden.
Hocsem. *Voir* Jean de Hocsem.
Hocshot (les de). *Voir* René de Hocshot.
Hoekelem (les de). *Voir* Othon de Hoekelem.
Hoemoet (les). *Voir* Henri Hoemoet.
Hoghe (les Van der). *Voir* Simon Van der Hoghe.
Hohenstauffen (les), III, XL.
Hollede (les de). *Voir* Wamert de Hollede.
Holseet (les de) *Voir* Guillaume de Holseet.
Honeffe (les de). *Voir* Gilles de Hanneffe.
Hongre (les Li). *Voir* Arnoul Li Hongre.
Honnorat de Moustiers, sergent du roi de France, 278.
Honoré Cholers, 502.
Honorius, pape, XV, 164, 165, 168, 175, 177, 186, 193, 200, 201, 203, 206, 390, 731, 733.
Honteur (les de). *Voir* Massart de Honteur.
Honz (les de). *Voir* Henriette de Hanz.
Hornes (les de). *Voir* Gérard, Guillaume.
Hornu (les de). *Voir* Sara de Hornu.
Horrues (les de). *Voir* Guillaume de Horrues.
Horst (les de). *Voir* Alard de Horst.
Hostes (les Li). *Voir* Garin Li Hostes.
Houdain ou Housdain (les de). *Voir* Nicolas de Housdain.
Houet (les). *Voir* Woitin Houet.
Houpeline (les de). *Voir* Isabelle de Houpeline
Houssoie (les de la). *Voir* Jean de la Houssoie.
Houte (les Van den). *Voir* Rase Van den Houte.
Houvlin (les d'). *Voir* Robert d'Houvlin.
Hove (les de le). *Voir* Gilles de le Hove.
Huart, chevalier de Saint-Vaast, 494.
Huart de Tierasse, 504.
Hubert, doyen de l'église Sainte-Marie, d'Utrecht, 134.
Hubert Adion ou Alyon, citoyen d'Asti, 96, 112.
Hubert de Bosinchem, 50.
Hubrecht (les). *Voir* Jean Hubrecht.
Huge (les). *Voir* Walter Huge.
Hugemans (les). *Voir* Guillaume Hugemans.
Hugues (sire), 398.
Hugues, abbé de Floreffe, 519.
Hugues, abbé d'Hasnon, 55, 57.
Hugues, chanoine de Floreffe, 344, 345.
Hugues, châtelain ou vicomte de Gand, LX, 42, 90, 122, 130, 663.
Hugues, châtelain de Leyde, XXXII.
Hugues, frère de Roger, seigneur des Planques, 466.
Hugues, seigneur d'Antoing et d'Epinois, 222 485, 690.
Hugues, seigneur de Saintes, 390, 391.
Hugues, seigneur de Wendin, 450.
Hugues Bartholomé, 183.
Hugues Capet, roi de France, VII.
Hugues Corthals, 429.
Hugues Daghelet, 391.
Hugues d'Antoing, seigneur de Buggenhout, 690.
Hugues d'Oignies, orfèvre, CIV.
Hugues *de Amsiaco*, curé d'Enne, 592.
Hugues de Beaumont, 462.
Hugues de Binche, 615.
Hugues de Chalons, évêque de Liége, XCVIII, 529, 532, 586, 589, 631, 638, 656, 661, 664, 665, 668, 679, 698, 699, 706, 707, 709.
Hugues de Chatillon, comte de Saint-Paul, puis comte de Blois, XLII, 125, 149, 193, 226, 244, 278, 279, 288, 291, 371, 373, 374, 382, 547, 636, 655, 683, 711.
Hugues de Cnocke, chanoine de Notre-Dame, d'Anvers, 504.
Hugues de Conflans, maréchal de Champagne, 53, 70.
Hugues, son fils, 53.
Hugues de Coutiches, 407.
Hugues de Cruyningen, chevalier, 300, 304, 305.
Hugues de le Ruele, citoyen de Liége, 14.
Hugues de la Vulstrate ou Voulrestrate, bourgeois de Gand, 489, 604, 641.
Hugues de Melun, seigneur d'Antoing, 691.
Hugues de Pierpont, évêque de Liége, XL.
Hugues de Veer, 607, 608.
Hugues de Vimy, chevalier, 615.
Hugues d'Oostburg, chanoine de Tournai, 561.
Hugues Fils de Baudouin, 447.
Hugues Kimpe, fils de P. Belaert, 143.
Hugues Le Despencer, 448, 452, 555, 557.
Hugues Li Flamencs, 635, 675.
Hugues Li Rikiers, 304.
Hugues de Reidsoet, 747.
Hugues Scerport, 262.
Hugues Willemssone, 143, 383,
Humbert Corbial, seigneur d'Awans, 191
Hunekyn (les). *Voir* René Hunekyn.
Hustin (les). *Voir* Alard Hustin.
Hippolyte Goffinet. *Voir* Goffinet (Hippolyte).

I

Ichteghem (les d'). *Voir* Henri d'Ichteghem.
Ide, abbesse de Wevelghem, 516.
Ide, abbesse de Zwyveke, 629.
Ide, dame de Marbais et du Bruec, 93.
Ide, fille d'Arnoul de Corswarem, 470.
Ide, fille de Jean *Ymaginifex*, 531.
Idette, fille de Jean Lowit, citoyen de Metz, 387.
Ierchin (les d'). *Voir* Watier d'Ierchin.

IMMENDORPH ou IMMENDORF (les d'). *Voir* JEAN, THIERRI.
INDE (les d'). *Voir* JEAN D'INDE.
Inferno (les *de*). *Voir* JEAN *de Inferno*.
ISABEAU, femme de Henri, comte de Grandpré, 70.
ISABEAU LI BERKERESSE, 510.
ISABELLE, châtelaine de Raches, 286, 348, 412, 532, 568.
ISABELLE ou ISABEAU, comtesse de Flandre et de Namur, femme de Guy de Dampierre, CII, 4, 25, 97, 101, 124, 125, 131, 142, 157, 164, 165, 177, 185, 195, 204, 216, 218, 222, 225, 229, 257, 269, 297, 330, 341, 361, 391, 420, 432, 436, 476, 556, 557, 568, 574, 583, 585, 613, 735.
ISABELLE, dame de la Wastine, LXXIX, 415, 438, 639, 743.
ISABELLE, demoiselle de Cisoing, 359.
ISABELLE, femme de Florent, prince d'Achaïe, 371.
ISABELLE, femme de Gérard de Saint-Mard, 640.
ISABELLE, femme de Gossel Wafflars, 726.
ISABELLE, femme de Michel de le Prée, 285.
ISABELLE, femme de Jean Petit-Dieu, 534.
ISABELLE, femme de Poncin de Hachy, 406, 555, 594.
ISABELLE, femme de Rabodon d'Odenkirchen, 502.
ISABELLE, femme de Simon d'Estaules, 660.
ISABELLE, femme de Thomassin de Bellefontaine, 678.
ISABELLE, fille de Gilles de Coudenkerke, 474.
ISABELLE, fille de Guy de Dampierre, 625.
ISABELLE, fille de Nicolas de Condé, 34.
ISABELLE DE BRUGES, 137.
ISABELLE DE HAINAUT, femme de Raoul de Clermont, seigneur de Nesle, 577, 676, 708.
ISABELLE DE HOUPELINE, chanoinesse de Sainte-Waudru, de Mons, 713.
ISABELLE DE MIRWART, femme de Jean, seigneur de Cons, 345, 435.
ISABELLE DE LE COURT, bourgeoise de Gand, 10, 26.
ISEMBARD (maître), notaire du pape, 2.
ISENBERG (les d'). *Voir* ÉVERARD D'ISENBERG.
IWAIN, drossard de Nicolas de Putte, 580.
IWAIN DE BOEKEMARE, chevalier, 527.
IWAIN DE LESCAILLE, chevalier, 357.
IWAIN DE MELDERT, maire de Tirlemont, 5, 292.

J

J., abbé du monastère de Saint-Pierre, de Gand. *Voir* JEAN VROMANT.
J., doyen de Liége. *Voir* JEAN, doyen de Saint-Lambert, à Liége.
J., abbé d'Eeckhout, 464.
J., abbé de Saint-Germain-des-Prés, 691.
J., archevêque de Dublin. *Voir* JEAN, archevêque de Dublin.
J., chapelain à Douai, 722.
J., doyen de Liége, 222.
J. (Michel?), évêque de Tournai, 220.
JACQUEMIN DE HASTIMOLIN, 652.
JACQUEMON ou JACQUES LI PÈRE, de Valenciennes, VIII.
JACQUES, abbé de Baudeloo, 699, 700.
JACQUES, abbé de Cambron, 606.
JACQUES, abbé de Saint-Bernard, 347, 433.
JACQUES, abbé de Vaucelles, 742.
JACQUES, abbé des Dunes, 704.
JACQUES, abbé d'Heylissem, 541.
JACQUES, curé d'Axel, 60, 327.
JACQUES, curé de Camerages, 690.
JACQUES, curé de l'église Saint-Sauveur, de Bruges, 27.
JACQUES, doyen de l'église Saint-Jean, d'Utrecht, 76.
JACQUES, évêque de la Morinie ou de Térouanne, 306, 417, 430, 486, 622, 708.
JACQUES, fils d'Alard d'Ypres, 447.
JACQUES, frère d'Arnoul, comte de Looz, 33, 34.
JACQUES, frère de Walter de Braine, 24.
JACQUES, prêtre de l'église Saint-Nicolas, d'Utrecht, 66.
JACQUES, roi de Sicile, duc de Pouille et prince de Capoue, 235.
JACQUES, seigneur de Werchin, sénéchal de Hainaut, 318, 410, 413.
JACQUES BECK ou BIECK, clerc de Guy, comte de Flandre, 615, 616, 632.
JACQUES BERNIER, bailli d'Avesnes, 278.
JACQUES BRANCE ou BRANCHE, receveur du comté de Namur, 28, 39, 45, 48, 219, 257, 289, 568.
JACQUES CASTAGNE ou CASTANEA, official de Liége, 13, 39.
JACQUES D'ANHÉE, 486.
JACQUES D'ARTEVELDE, tribun flamand, XXIV, XLIV.
JACQUES D'ÉMINES, chevalier, 399.
JACQUES *de Acris* (maître), 415.
JACQUES DE APPELDEIR, 597.
JACQUES DE BOULOGNE, archidiacre de Boulogne, 190.
JACQUES DE BRUGES (frère), 496.
JACQUES DE DEYNZE, receveur du comte de Flandre et prévôt de Saint-Donatien et de Notre-Dame, de Bruges, 428, 484, 556, 620, 635.
JACQUES *de Dunis*, pénitencier du pape, 736, 737.
JACQUES DE GAND, archidiacre de Tournai, 365, 684.
JACQUES DE GUYSE, chroniqueur, XXVI, XXVII.
JACQUES DE HALY, 281, 283.
JACQUES DE LA PORTE, 133.
JACQUES DE LILLE dit *de Barro*, 472.
JACQUES DE MIRLAER, 597.
JACQUES DE MONS, boucher, 380.
JACQUES *de Montano vico* ou de la rue de la Montagne, chanoine de Nivelles, 126.
JACQUES DE PRICHES, clerc et notaire de la cour de Cambrai, 48, 49.
JACQUES DE SAINT-POL ou DE CHATILLON, frère du comte

de Blois, seigneur de Leuze et de Condé, 125, 279, 374, 392, 456, 566, 578, 711, 745.
JACQUES DE WALHAIN (maître), chanoine de Nivelles, 126.
JACQUES DEUVILLER, gardien des Frères mineurs de Lille, 411.
JACQUES DU PONT, 195.
JACQUES Fils de Ghiselin, 50.
JACQUES GARET ou LOUCHARD, sergent et panetier du roi de France, 114, 147, 209, 221, 478, 495.
JACQUES HAERET, 413.
JACQUES L'ANGE, chanoine de Tournai et de l'église Saint-Jean, de Liége, 299, 730.
JACQUES L'ORFÈVRE, moine d'Anchin, CIV.
JACQUES LE BLONS, marchand de Douai, 220, 739.
JACQUES LE BOUCHIER, 563.
JACQUES LE CORNUT (maître), 32.
JACQUES LE PERSONNE, chanoine de Tournai, 592.
JACQUES MADOT (frère), 708.
JACQUES PEPIN, 363.
JACQUES ROSSIAUS, clerc de Cambrai, 389.
JACQUES VAN MAERLANT, poëte flamand, CIV, CV.
JANSSONE (Costin). *Voir* COSTIN JANSSONE.
JARUND, archevêque de Nidrosie, 706.
JAUCHE (les de). *Voir* GÉRARD DE JAUCHE.
JAUNES (les Li). *Voir* LISIARD LI JAUNES.
JEAN (maître), 602.
JEAN, abbé d'Averboden, 690.
JEAN, abbé de Bonne-Espérance, 374.
JEAN, abbé de Clairvaux, 466, 467, 606, 690.
JEAN, abbé de Ninove, 308.
JEAN, abbé de Saint-André près de Bruges, 18.
JEAN, abbé de Saint-Bavon, de Gand, 102, 235, 255, 418.
JEAN, abbé de Saint-Éloy, de Noyon, 215.
JEAN, abbé des Dunes, 381, 500.
JEAN, abbé d'Oudenbourg, 235, 730.
JEAN, archevêque de Dublin, 448, 452.
JEAN, cardinal de Sainte-Cécile, légat du Saint-Siége, 119, 143, 144, 150, 154, 168, 199, 245, 436, 730.
JEAN, chantre, 94.
JEAN, châtelain de Lille, 20, 406, 463, 723.
JEAN, châtelain de Montenacken, 141.
JEAN, châtelain de Nesle, 455.
JEAN, chorévêque de Cologne, 72.
JEAN, clerc de Saint-Aubert, 267.
JEAN, comte de Bar, 417, 577.
JEAN, comte de Bretagne, 16, 51, 382, 595.
JEAN, son fils aîné, 16.
JEAN, comte de Dreux, 374.
JEAN, comte de Hollande, fils du comte Florent V, XXXII, LXXXIII, 167, 168, 322, 523, 527, 530, 545, 549, 553, 557, 560, 564, 572, 573, 589, 590, 591, 593, 614, 616, 617, 625, 631, 635, 636, 637, 643 à 646, 648 à 650, 657, 664, 665, 668 à 674, 676.
JEAN, comte de Namur, fils du comte Guy de Dampierre, LII, CII, 20, 53, 66, 76, 79, 80, 127, 144, 157, 176, 182, 183, 186, 195, 196, 200, 204, 222, 255, 319, 329, 356, 376, 391, 432, 447, 549, 595, 596, 611, 615, 623, 624, 626, 631, 632, 633, 634, 636, 648, 658, 663, 677, 705, 707, 710, 735.
JEAN, comte de Sayn, 302, 491.
JEAN, comte de Salm, 581.
JEAN, curé de Couthuin, 101.
JEAN, curé de Gorssum, 653.
JEAN, curé de Horrues, doyen de Chièvres, 509.
JEAN, curé de Neder-Brakel, 690.
JEAN, curé de Ninove, 675.
JEAN, curé de Saint-Pierre, de Maestricht, 139.
JEAN, curé de Senenne, 51.
JEAN, curé de Voorde, 385.
JEAN, curé de Wasmes, 646.
JEAN, curé en Flandre, 437.
JEAN, damoisel de Lens, fils d'Eustache, seigneur de Lens, 80.
JEAN, doyen de Grammont, 360.
JEAN, doyen de l'église Saint-Aubin, de Namur, 321, 352.
JEAN, doyen de l'église de Térouanne, 551.
JEAN, doyen de Saint-Lambert, à Liége, 310, 313.
JEAN Ier, duc de Lotharingie, de Brabant et de Limbourg, II, XVII, XVIII, XXVI, XXVII, XLIX, L, LII, LVII, LXIX, LXXXIII, LXXXVIII, XCVI, 1, 5, 7, 11, 12, 15, 17, 21, 23, 25, 33, 34, 43, 44, 48, 63, 65, 68, 78, 81, 87, 90, 94 à 96, 98, 99, 103, 104, 107, 109 à 111, 113, 117 à 120, 122, 123, 125, 127, 129, 130, 132, 135, 142, 148, 150 à 152, 154, 155, 174, 186, 187, 189, 190, 192, 198, 202, 204, 208 à 210, 212, 220, 223, 229 à 232, 239 à 242, 243, 245, 247, 249, 250, 251, 258, 264, 269, 274, 280, 283, 284, 285, 287, 289, 290, 295, 296, 297, 299, 301, 302, 303, 308 à 311, 313, 316, 317, 318, 320, 323, 325, 332, 338, 339, 340, 343, 344, 349, 350, 352, 353, 356, 359, 360, 365 à 373, 375 à 378, 380 à 382, 385, 388, 390, 393, 394, 395, 399, 402, 404, 405, 409, 414, 416, 417, 418, 420, 421, 423, 427, 432, 435, 438, 441, 443, 607, 727, 729, 739.
JEAN II, duc de Brabant, fils de Jean Ier, XXXIV, XXXVIII, LII, XCVI, XCVII, 187, 316, 323, 338, 344, 377, 409, 447, 452, 455, 470, 477, 478, 483, 486, 487, 491, 496, 497, 502, 506, 511, 512, 519, 520, 521, 526, 539, 542, 550, 558, 566, 579, 584, 591, 597, 598, 601, 604, 605, 607, 609, 610, 611, 612, 614, 617, 620, 621, 626, 632, 633, 636, 637, 639, 643, 652, 663, 667, 668, 669, 671, 675, 677, 684, 686, 687, 690, 703, 705, 707, 709, 713, 740, 744.
JEAN III, duc de Brabant, fils de Jean II, XXXV.
JEAN, duc de Saxe, d'Angarie et de Westphalie, burgrave de Magdebourg, maréchal de l'Empire, 45, 80.
JEAN, élu de Verdun, 588.
JEAN, évêque d'Anicie, 553.
JEAN, évêque de Tusculum, légat du saint-siége en Allemagne, 178, 204.
JEAN, fils d'Adam de Landewyck, 370.
JEAN, fils d'Alix de Diest, 342.
JEAN, fils d'Arnoul Le Tavernier, de Paranche, 110, 191.
JEAN, fils de Baudouin d'Avesnes, 59.
JEAN, fils de Gérard d'Ardenbourg, 607.
JEAN, fils de Frédéric, chevalier de Heucenberg, 484.

JEAN, fils de Guillaume, seigneur de Bliquy, 349.
JEAN, fils de Henri, comte de Salm, 6, 52.
JEAN, fils de Hugues de Coutiches, 407.
JEAN, fils de Jean d'Avesnes, comte de Hainaut, 660, 709.
JEAN, fils de Marguerite de Hoesbeke, 298.
JEAN, fils de sire Hugues de Cruyninghe, 304, 305.
JEAN, fils de Walter de Sysseele, 727.
JEAN, fils de Walter Volcaert, chevalier, 496.
JEAN, frère d'Arnoul, comte de Looz, 33, 34.
JEAN, frère de Gilles de le Hove, 623.
JEAN, frère de Honoré Cholers, 502.
JEAN, frère de Simon de Trembley, 499.
JEAN, habitant de Middelbourg, 216.
JEAN, investi d'Haekendover, 298.
JEAN, maire de Pepinghen, 97, 483.
JEAN, maire de Westmalle, 433.
JEAN, maire de Winden, 671.
JEAN, maire d'Oostbourg, 145.
JEAN, official de l'évêque des Morins, 718.
JEAN, pape, 364.
JEAN, prêtre, 405.
JEAN, prieur des Guillemins de Bouchoute, 321.
JEAN, prieur d'Oignies, 446.
JEAN, prévôt du chapitre de Saint-Pierre, de Namur, 515.
JEAN, prévôt du chapitre de Soignies, 471.
JEAN, prévôt du chapitre de Thourout, 567.
JEAN, religieux de Floreffe, 442.
JEAN, seigneur d'Arckel, 198, 331, 538.
JEAN, seigneur d'Audenarde et de Rosoit, 10, 21, 29, 31, 42, 44, 49, 61, 82, 107, 108, 109, 112, 162, 223.
JEAN, seigneur d'Enne, ber de Flandre, 374.
JEAN, seigneur de Bondues-Trameries, 693.
JEAN, seigneur de Kons ou Cons, 29, 345, 358, 435.
JEAN, seigneur de Créquy, 270.
JEAN, seigneur de Cruyninghe, 589.
JEAN, seigneur de Château-Vilain et de Cussy, 59, 91, 222.
JEAN, seigneur de Cuyck ou Kuyk, chevalier, XXXV, 84, 162, 164, 165, 166, 170, 192, 260, 264, 287, 344, 378, 429, 449, 470, 478, 479, 512, 514, 518, 556, 566, 573, 594, 597, 620, 636, 667, 668, 669, 673, 703, 704, 711.
JEAN, seigneur de Ghistelles, de Voormezeele et de la Wastinne, LXXIX, 79, 89, 91, 335, 406, 415, 438, 447, 618, 639, 677, 735, 738, 743.
JEAN, seigneur de Gommery, 414.
JEAN, seigneur de Harcourt, 511.
JEAN, seigneur de Harnes, 206, 234.
JEAN, seigneur de Heusden, 232, 307, 361, 413, 422, 449, 452, 471, 511, 572, 636, 673, 703, 704.
JEAN, seigneur de Héverlé, XXXV.
JEAN, seigneur de Lens, 366, 390, 440.
JEAN, seigneur de Meghem, XXXV.
JEAN, seigneur de Mélin, 227.
JEAN, seigneur de Pamele et Ledeberg, 483, 687.
JEAN, seigneur de Praet, 201, 240, 736.
JEAN, seigneur de Reifferscheid et de Bedburg, 305, 345, 407, 419, 512, 667, 744.
JEAN, seigneur de Rivieren, 103.
JEAN, seigneur de Rosoit, fils de Jean, seigneur d'Audenarde, 49, 244, 263, 280, 318, 342, 361, 510, 628, 706.
JEAN, seigneur de Watten, 709.
JEAN, seigneur de Wavre, 367.
JEAN, sénéchal de Hordaing, 9.
JEAN, vicomte de Pecquigny, 425.
JEAN, vicomte de Rheineck, 711.
JEAN ALLARD, 447.
JEAN ARRODE, bourgeois de Paris, 487.
JEAN AUENZONE, 665.
JEAN BALG, de Löwenberg, 241.
JEAN BALLOY, 36.
JEAN BECK, 580.
JEAN BELARD, 5.
JEAN BERTHOUT, seigneur de Berlaer, 464, 493, 522, 527, 539, 543, 601, 620.
JEAN BERTHOUT, seigneur de Gramines, 37, 39.
JEAN BERTHOUT, seigneur de Malines, 601, 604.
JEAN BERTHOUT, seigneur de Neckerspoel, fils de Jean, seigneur de Berlaer, 464, 465, 493, 527, 533, 539, 543, 601, 620.
JEAN BLANCARS, bailli de Crèvecœur, 130.
JEAN BLAVOET, 410.
JEAN BLOC, 99.
JEAN BLOCK, vassal de Robert de Leeuwerghem, 278.
JEAN BOIE, 327.
JEAN BOINEBROKE, 238.
JEAN BONIN, de Bruges ou de Damme, 420, 536.
JEAN BORGNET, 259, 556.
JEAN BOUNE, doyen de la chrétienté, à Ypres, 277.
JEAN BOUTIERS, seigneur de Cantin, 228, 238, 258, 301, 320, 328, 333, 339.
JEAN BRANTIN, procureur du comte de Flandre, 553.
JEAN BREYDEL, tribun brugeois, XIV.
JEAN BRISETESTE, vassal de Hugues, châtelain de Gand, 130, 429.
JEAN BRUERS, négociant brabançon, 432.
JEAN BUTECURE, 432.
JEAN CALVART, 249.
JEAN CANIS, doyen de l'église Saint-Rombaud, de Malines, 22.
JEAN CLAIRSENS, chanoine de l'église de Saint-Quentin en Vermandois, 478, 495, 500.
JEAN CRESPIN, d'Arras, 413.
JEAN D'ALE, 422.
JEAN D'ALOST, 641.
JEAN D'ANTOING, archidiacre de Cambrai, 253.
JEAN D'ASSENGHIEN, bailli de Lille, 415.
JEAN D'AVENNES, doyen de la collégiale de Huy, 97, 100, 122.
JEAN D'AVESNES, comte de Hainaut et de Hollande, II, III, IV, XVIII, XXVIII, XXIX, XXXII, L, LI, LXV, LXXVIII, LXXXIII, 6, 10, 11, 20, 21, 29, 40 à 43, 45, 46, 48, 49, 54, 64, 71, 73, 80, 82, 88, 91, 102, 103, 124, 125, 128,

132, 137, 146, 155, 165, 178, 181, 198, 199, 204, 205, 211, 217, 223, 230, 231, 253, 260, 261, 273, 274, 275, 279, 286, 289, 290, 292, 295, 303, 304, 317, 319, 323 à 326, 331, 334, 342, 345, 349, 353, 364, 380, 382, 384 à 389, 392, 394 à 398, 400, 404, 406, 407, 417, 418, 419, 425, 429, 430, 435, 440, 441, 443, 448, 453, 464, 468, 473, 475, 480, 482, 483, 484, 487, 489, 492, 493, 501, 504, 510, 513, 514, 520, 525, 532, 538, 555, 562, 564, 565, 572, 575 à 580, 587, 591, 594, 599, 600, 613, 617, 623, 625, 626, 628, 637, 647, 648, 651, 660, 662, 664, 668, 669 à 674, 676, 678 à 683, 685, 686, 688, 689, 692, 693, 694, 696, 698, 701 à 708.

JEAN DAUWILD, 356.

JEAN D'ENGHIEN, évêque de Liége, XVI, 97.

JEAN D'OZOS, 702.

JEAN D'IMMENDORF, 536.

JEAN, son fils, 536.

JEAN D'INDE, clerc de l'abbé d'Inde, 23.

JEAN *de Allodio*, 709.

JEAN DE BALIOL, roi d'Écosse, 424, 432, 442, 747.

JEAN DE BAPAUME, bourgeois de Lille, 361, 396.

JEAN DE BAUDIMONT, chevalier, 346.

JEAN DE BAUDOUR, 619.

JEAN DE BEDBURG, fils de Frédéric de Reifferscheid, seide Reifferscheid, 29, 58, 60, 65, 90, 132.

JEAN DE BERE, 302.

JEAN DE BERWICK, chanoine d'York, 557 à 560, 581.

JEAN DE BIERVLIET, clerc de la ville de Bruges, 422.

JEAN DE BORLUUT, XIV.

JEAN DE BORSELEN, frère de Wolfard de Borselen, 518, 543, 650, 670, 673.

JEAN DE BOURGHELLES, 317.

JEAN DE BRAQUEGNIES, doyen de l'église de Leuze, 374.

JEAN DE BRUYÈRES, chantre, puis doyen de Cambrai, 364, 742.

JEAN DE BRUGES, religieux de Vicogne, 563.

JEAN DE BUNDE, 210.

JEAN, son frère, 210.

JEAN DE BUTECOURT, chevalier, gardien du port d'Yarmouth, 461, 495.

JEAN DE CAGANT, *crickhouder* à Bruges, 743.

JEAN DE CAMBRAI, gardien des Frères mineurs d'Artois, 411.

JEAN DE CANTIN, bourgeois de Lille, 49.

JEAN DE CHALON, comte d'Auxerre, 583.

JEAN DE CHATILLON, comte de Blois, seigneur d'Avesnes, 12.

JEAN DE CHYSAN (CISOING?), chevalier, 154.

JEAN DE CISOING, chevalier, seigneur de Templemars, 151, 155, 173, 609.

JEAN DE COSLAER, clerc, 477.

JEAN *de Cymeterio*, ou VAN DEN KERKHOVEN, de Molenbeek, 630.

JEAN DE DAMPIERRE, prévôt de Saint-Donatien, de Bruges, 468.

JEAN DE DAMPIERRE, seigneur de Saint-Dizier, 140.

JEAN DE DAMPIERRE, son fils, 41, 94, 139, 140, 204, 227, 324, 405, 482, 483, 651, 735.

JEAN DE DIEST, 54, 361.

JEAN DE DOUAI, LXXVII, 70.

JEAN DE DRINCHAM, 384.

JEAN DE FIEFFES, archidiacre de Flandre, 64.

JEAN DE FLANDRE, évêque de Liége, II, XVI, 43, 97, 111, 113, 118, 121, 128, 180, 185, 188, 192, 204, 207, 215, 219, 223, 228, 231, 232, 234, 245, 264, 265, 281, 293, 309, 310, 311, 321, 324, 327, 343, 353, 357, 370, 381, 386, 426, 736.

JEAN DE FOUQUIÈRES, 317.

JEAN DE FRETEIT, chanoine d'Ivoix, 731.

JEAN DE GAND, curé de Lisseweghe, 527.

JEAN DE GAVRE, 92, 163, 183, 196.

JEAN DE GAVRE, seigneur de Hérimelz, 463, 572, 574.

JEAN DE GERNE, 163.

JEAN DE GHERLAND, seigneur de Ternant, 382.

JEAN DE GRAMMONT, 74.

JEAN DE HAEMSTEDE, 673.

JEAN DE HAGELSTEEN, vicaire à Saint-Trond, 653.

JEAN DE HANGEST, 579, 644, 653, 665.

JEAN DE HAVESKERKE, 403, 678.

JEAN DE HEER, moine de Ter-Doest, 172.

JEAN DE HEINSBERG, seigneur de Lewenberg ou Löwenberg, 107, 174, 246, 603.

JEAN DE HERPTE, fils de Walter Bode, 28.

JEAN DE HERWEN, châtelain héréditaire du château de *Reynoy*, 219.

JEAN DE HOCSEM, historien liégeois, XXVI, XCIX.

JEAN DE HURGNY, prieur de Condamine, 125.

JEAN *de Inferno* ou VAN DER HELLEN, doyen de l'église Sainte-Gudule, de Bruxelles, 487.

JEAN DE LA GRANGE, vassal du comte de Looz, 428.

JEAN DE LANGTON, chancelier d'Angleterre, 587, 616.

JEAN DE LA HAMAIDE, seigneur de Willen, 447.

JEAN DE LE HAIE, chevalier, 192, 392.

JEAN DE LE HALE, 53.

JEAN DE LE HALE, de Saint-Omer, XXXVII.

JEAN DE LE HOUSSOIE (le doyen), 86.

JEAN DE LE PIERE, 666.

JEAN DE LE PLANCKE, 662, 682.

JEAN DE LE POLE, 209.

JEAN DE LE RUELE, 424.

JEAN DE LE TOURELE, 83.

JEAN DE LE VAL, 336, 439.

JEAN DE LE VAL DE CANTIN, 164.

JEAN DE LEU, 360.

JEAN DE LIEDEKERKE, seigneur d'Appelteren et d'Eyghem, 275, 670.

JEAN DE LIÉGE, chantre de l'église de Cambrai, 314.

JEAN DE LILLE, clerc du receveur de Flandre, 59, 590.

JEAN DE LO, marchand yprois, 741.

JEAN DE LOUVAIN, seigneur de Herstal, 301, 432, 634.

JEAN DE LUNETOT ou DE LOVETOT, chevalier, 129, 134, 161.

JEAN DE LUTELAS, professeur ès lois, 440.

JEAN DE MAELSTEDE, chevalier, 157, 409.
JEAN DE MAUGRET, 588.
JEAN DE MEEZ, 486.
JEAN DE MELIN, chapelain de la comtesse de Flandre, 465.
JEAN DE MENIN, chevalier, 437, 564, 621, 659, 660, 662, 665, 666, 687.
JEAN DE MONTIGNY, bailli du Vermandois, 230.
JEAN DE MORTAGNE, châtelain de Tournai, seigneur d'Espierres, 211, 407, 435.
JEAN DE NASSAU, évêque d'Utrecht, XVI, 9, 134, 137, 159, 160, 164, 165, 170, 230. 416.
JEAN DE NEUVILLE, prévôt de Soignies, chanoine de Cambrai, 511, 644.
JEAN DE NORDICK, 705.
JEAN DE NOYON, doyen de l'église d'Arras, 617.
JEAN *de Palude*, clerc du diocèse de Térouanne, 718.
JEAN *de Palude*, vassal de Walter Berthout, 32.
JEAN DE PESTRIU, 374.
JEAN *de Petra* ou DE LA PIERRE, bourgeois de Cambrai, 86.
JEAN *de Pixis*, procureur du comte Guy de Dampierre, 207.
JEAN DE REGHENIES, vassal de Gérard, seigneur de Jauche, 141.
JEAN DE REIFFERSCHEID, seigneur de Malberg, 314, 315.
JEAN DE RENESSE, chevalier, 178, 262, 299, 300, 304, 305, 309, 312, 313, 366, 368, 377, 537, 646, 664.
JEAN DE ROCHEFORT, seigneur d'Orjeo et de Château-Thierri sur Meuse, 282, 440, 445, 457.
JEAN DE RUSPELLI, chevalier, 21.
JEAN DE SAINT-GHISLAIN, chapelain, 189, 721.
JEAN DE SAINT-JOHAN, sénéchal de Gascogne, 439.
JEAN DE SAINT-PIERRE, bourgeois de Valenciennes, 562.
JEAN DE SALISBURY, copiste, CVI.
JEAN DE SCHACHTENOEGHE, 144.
JEAN DE SETRUT, 424.
JEAN DE SISSEELE, chevalier, 376.
JEAN DE STAULES ou STAVELE, 619.
JEAN DE STEENWERK, vassal du comte de Flandre, 248.
JEAN DE SUBBURG, vassal de Florent, comte de Hollande, 233.
JEAN DE TEYLINGEN, 367.
JEAN DE THILDONCK (frère), 149.
JEAN DE TOLNARE, 619.
JEAN DE TRONCHIENNES, 580.
JEAN DE VESCY, chevalier, 129, 134, 161.
JEAN DE VASSOGNE, évêque de Tournai, 505, 539, 546, 567, 615, 663, 744.
JEAN DE VILLE dit SURGENS, chevalier, 35, 36, 37.
JEAN DE VILLERS, maître de l'hôpital de Jérusalem, 184.
JEAN DE WAELHOVE, curé de Lisseweghe, 527.
JEAN DE WARDE ou WERDE, moine de l'abbaye des Dunes, 371, 545.
JEAN DE WINTER, 619.
JEAN DE ZELE, de Gand, étudiant à Paris, 484.
JEAN DE ZOUTENAY, chevalier, 153, 289, 619.
JEAN DEL AUSNOIT, frère mineur à Bruges, 465.
JEAN DEL BUC, 496.
JEAN DEL LARDIER, échevin de Liége, 12.
JEAN DEN SNIDER, 539.
JEAN DEN GROETEN, de Gand, 124.
JEAN DES CHANGES, doyen du chapitre de Saint-Lambert, de Liége, 78, 79.
JEAN DES EMPENNES, bailli de Douai, 172.
JEAN DES PIÈRES, 341.
JEAN DIE CAERMERE ou CARMERS, 15, 16.
JEAN DOEM, fils de sire Weitin Doem, 348.
JEAN DOU SAC, 474.
JEAN DOUAY DOU BRU, 253, 273.
JEAN DRAKE, 63.
JEAN DU BOIS, 627.
JEAN DU VIVIER, seigneur de Quévy, 421.
JEAN DURAUNT, 209.
JEAN FILS DE KIMPE, 113.
JEAN FOMART, de Douai, 14.
JEAN GANOR, 165.
JEAN HAKEBART, bailli du Vermandois, 540.
JEAN HAUBREGHONS, 647.
JEAN HENNET, d'Obourg, 529.
JEAN HUBRECHT, bourgeois de Bruges, 346, 348, 354, 356, 368, 426, 447, 640, 643.
JEAN JOIE, 226.
JEAN KERMESSE, 216.
JEAN *Lathomus*, notaire à Térouanne, 237, 238.
JEAN LAUWAERT, bailli de Bergues, 178, 618.
JEAN L'AVOET, de Nomaing, 317.
JEAN LE AMMAN, marchand de Poperinghe, 741.
JEAN LE BRABANÇON, statuaire, CIV.
JEAN LE CALVE, 618.
JEAN LE CLERC, de Langemarck, 138.
JEAN LE HOC, 713.
JEAN LE MAINLEVRIEL, XXIX.
JEAN LE MOINE, 501, 604.
JEHAN LE NEVAUT, échevin de Lille, 308.
JEAN LE PAPE, 196, 197.
JEAN LI POVRES-FÈVRES, de Mons, 164.
JEAN LE TAYE, chapelain de Saint-Nicolas ou Saint-André, de Mons, 349, 350, 426, 427, 437, 477, 481, 520, 526, 538, 540.
JEAN LI BLONS, 510, 674.
JEAN LIEBAERT, religieux de l'abbaye des Dunes, 467.
JEAN LI VIARS, 462.
JEAN LI VIGNON, 509.
JEAN LOWIT, citoyen de Metz, 387.
JEAN MAGNUS, citoyen de Metz, 501, 680.
JEAN MAILLAR, 463.
JEAN MAILLE, de Resbais, 447.
JEAN MAKIEL, clerc du comte de Flandre, 691.
JEAN MALEGHYS, bourgeois de Dordrecht, 685.
JEAN MARCANT ou LE MARKANT, 282, 310.
JEAN MINE, 3, 4.
JEAN MINNESONE, maître de la ferme de Groede, 168.

JEAN MORIAS, receveur du duc de Brabant à Jodoigne, 588.
JEAN MOUSTIN DE LE HAYE, 496.
JEAN MULAERT, 122, 130.
JEAN OEM, 346, 356, 440, 447, 643.
JEAN PELERIN, 350.
JEAN PETIT-DIEU, 534.
JEAN PLATEEL, chevalier, 626, 682.
JEAN PORCHENE, citoyen d'Aix-la-Chapelle, 303.
JEAN PRIEM, clerc, 697, 698.
JEAN PRINZEL, 233.
JEAN RASSEL, de Bridal, 403.
JEAN REFFINS, chevalier, 449.
JEAN RONGHE, 337.
JEAN RUBRUQUIS ou DE RUBRUCK, voyageur, XX.
JEAN SANDERS, 641.
JEAN SANDERSSE, 604.
JEAN SAUSSET ou SAUSSOIT, seigneur de Boussoit, 103, 191, 534.
JEAN SCEEPSTALE, clerc, 395, 398.
JEAN SCHEVART, fils de Werner de Rode, 493.
JEAN SER PIETERSZOEN, bourgeois de Bruges, 442.
JEAN SNEL, 596.
JEAN SOHIER, seigneur des Éries, 421.
JEAN SOULER ou SOLER, bourgeois de Troyes, 488, 501.
JEAN SPIERINGHE, 4, 15, 16.
JEAN *Suepus*, 736.
JEAN SUNENS, échevin de Maestricht, 726.
JEAN SURIEN (sire), 38.
JEAN TIMMERLANDE, 665.
JEAN TOUS-LI-MONS, procureur de l'abbaye de Flines, 617.
JEAN UTENHOVE, prévôt de Saint-Pierre, de Gand, 9.
JEAN VAN BAESDORP, 670.
JEAN VAN DEN EYGHEN, fils de Rase de Liedekerke, 530.
JEAN VAN DER BEKEN, 308.
JEAN VAN DER BORCH, 657, 660.
JEAN VAN DER WATERINGH, 707.
JEAN VAN HEELU, poëte brabançon, XXIV, XXVI, XXVII, XXXVIII.
JEAN VAN SCOUTBROC, 657.
JEAN VERDIEDENZONE, bourgeois de Dordrecht, 685.
JEAN VILAIN DOU MARKIET, bourgeois de Mons, 488.
JEAN VON ABTSHOFE, bourgeois de Cologne, 365.
JEAN VOS, prêtre de l'église Saint-Michel, de Gand, 221, 255.
JEAN VOULCOUT ou VOULCOT, clerc, 221, 255.
JEAN VROMANT, abbé de Saint-Pierre, de Gand, 145, 224, 235, 280, 339, 340, 512, 513, 519, 546, 596.
JEAN WADIAS, 462.
JEAN WALENS, 714.
JEAN WITHARS, de Middelbourg, 663.
JEAN WITTRE LE VELTRE, 277.
JEAN *Ymaginifex*, de Louvain, 531.
JEAN, son fils, 531.
JEANNE, abbesse de Claire-Fontaine, 603.
JEANNE, abbesse de Flines, 10, 101, 116, 239, 644.
JEANNE, comtesse de Flandre et de Hainaut, LXVII, LXVIII, LXXI, 712.
JEANNE, comtesse de Glocester et d'Hereford, 566.
JEANNE, dame de Beaufort, 379.
JEANNE, dame de Nevele, 217.
JEANNE, femme de Jean de Bourghelles, 317.
JEANNE, femme de Jean Le Markant, 310.
JEANNE, femme de Jean Morille, 396, 451.
JEANNE, femme de Tassart de Tilloi, 221.
JEANNE, fille de Guy, comte de Flandre, religieuse de Flines, 533.
JEANNE, fille de Jean de Maugret, 588.
JEANNE, héritière du comté de Réthel, 71.
JEANNE, sœur de Thierri, seigneur de Beveren, 146.
JEANNE, veuve de Jacques Pepin, 361.
JEANNE D'AVESNES ou DE CHATILLON, femme de Pierre, fils du roi de France, comtesse de Blois et de Chartres, 68, 77, 187, 278, 291, 363.
JEANNE DE BOUS, 1.
JEANNE DE FLANDRE, fille de Robert de Béthune, femme d'Enguerrand, seigneur de Coucy, 236, 332.
JEANNE DE GOMANS, femme de Gilles des Wastinnes, 369.
JEANNE DE GREMENICH, dame d'Hooghstraeten, 184.
JEANNE DE GROESBEECK, femme de Thierri, seigneur de Heinsberg, 92, 157, 336.
JEANNE DE HAINAUT, femme de Louis, comte de Chiny, 195, 446, 666.
JEANNE DE MONTREUIL, 413.
JEANNE DE PAPPELEU, 568.
JEANNE DE WERCHIN, chanoinesse de Sainte-Waudru, de Mons, 473.
JEANNE LI PARKEMINERESSE, femme de Jean Li Vignon, 509.
JEANNE PÉPINE, 422.
JEHAN DE COURTRAI, échevin de Lille, 308.
JEHAN DE LE PILLATRIE, échevin de Lille, 333.
JEHAN DE LE VILLE, échevin de Lille, 333.
JEHAN DOU FLOSC, échevin de Lille, 308.
JEHAN MAILLART, échevin de Lille, 333.
JEHANPRET (les de). *Voir* MARIE DE JEHANPRET.
JEMMAPES (les de). *Voir* HENRI DE JEMMAPES.
JERMENY (les de). *Voir* RÉGINALD DE GERMENY.
JÉRÔME ASCULANO. *Voir* NICOLAS IV, pape.
JEUNE (les Le). *Voir* BAUDOUIN LE JEUNE.
JOFFROY, receveur de Flandre, 116.
JOFFROY DE RANSIÈRES. *Voir* GEOFFROY DE RANSIÈRES.
JOIE (Jean). *Voir* JEAN JOIE.
JOINVILLE, historien français, XXVI.
JOLÈS (les). *Voir* GILLES JOLÈS.
JOLY DE FLEURY, procureur général, IV.
JONATHAS, commandeur de la maison de Becquevoort, 501.
JONKIÈRE (les de le). *Voir* SARA DE LE JONKIÈRE.
JORDAN (SIGER). *Voir* SIGER JORDAN.
JORDAN, cardinal, 201, 512.
JORDAN, chanoine d'Oirschot, 189.

JORDAN, official forain, 387.
JOYE (les). *Voir* LAMBERT JOYE.
JULÉMONT (les de). *Voir* ARNOUL DE JULÉMONT.
JULIEN, seigneur de Quiévrain, 453.
JULIENNE GOURDINE, 747.
JULIERS (les de). *Voir* WALERAN, WALTER.
JUMIEL (les Le). *Voir* PIERRE LE JUMIEL.
JUSTE CLAISZOENE, de Poppendamme, 663.
JUTTE ou JUDITH (dame), 649.
JUDITH, femme de Henri de Mulrepas, seigneur de Ringberg, 336.
JUTTE, mère de Jean de Bedburg, 60.
JUTTE ou JUDITH, abbesse de Munster-Bilsen, 335.
JUTTE ou JUDITH, femme d'Othon, marquis de Brandenbourg, 46, 67.

K

KACHE (Robechon). *Voir* ROBECHON KACHE.
KARWYN (Henri). *Voir* HENRI KARWYN.
KAYTEN ou CATHERINE, 665.
KAYTENZOENEN (les). *Voir* WITTE KAYTENZOENEN.
KEGELERE (les). *Voir* RENÉ KEGELERE.
KEMNATE (Guillaume de). *Voir* GUILLAUME DE KEMNATE.
KENT (Gobelin de). *Voir* GOBELIN DE KENT.
KERCHOVE (les Van den). *Voir* GOSUIN VAN DEN KERCHOVE.
KERCK (les de). *Voir* GÉRARD DE KERCK.
KERMESSE (Jean). *Voir* JEAN KERMESSE.
KERNICKSZONE (les). *Voir* GUILLAUME KERNICKZONE.
KERPEN (les de). *Voir* EDMOND, GODEFROID.
KERSMAKERE (Henri). *Voir* HENRI KERSMAKERE.
KEUTERKEN (les). *Voir* GODEFROID KEUTERKEN.
KIBURCH (les de). *Voir* MARGUERITE DE KIBURCH.
KIELLER (Jean-Baptiste), notaire à Arlon, x, xi.
KIMPE (Hugues). *Voir* HUGUES KIMPE.
KINCELET (Thomas). *Voir* THOMAS KINCELET.
KINROY (Guillaume de). *Voir* GUILLAUME DE KINROY.
KNIF (Gosuin). *Voir* GOSUIN KNIF.
KOCHON (les Le). *Voir* ADAM LE KOCHON.
KOKER (Walter). *Voir* WALTER KOKER.
KOS (les Li). *Voir* ROUSSIAUS LI KOS.
KOUDEKERC (Wisse Gillissone Van). *Voir* WISSE GILLYSSONE VAN KOUDEKERC.
KRUYNINGHEN ou CRUYNINGHEN. *Voir* GILLES DE KRUYNINGHEN.
KUEMAN (Henri). *Voir* HENRI KUEMAN.
KUYK (les de). *Voir* GUILLAUME DE KUYK.

L

L., moine du monastère de Saint-Pierre, de Gand, 546.
L., official de la cour épiscopale d'Utrecht, 83.
LALAING (les de). *Voir* NICOLAS DE LALAING.
LAMBEKIN, bourgeois d'Arlon, 480.
LAMBELIN COKENART, de Jodoigne, 424.
LAMBERT, chantre de l'église Saint-Donatien, de Bruges, 255.
LAMBERT BUISCHON, prévôt de Mons, 137.
LAMBERT DE STAPEL, 115.
LAMBERT DE STRITHANE, 302, 365.
LAMBERT DE VRIESE, d'Utrecht, 372.
LAMBERT JOYE, 327.
LAMBERT LE BÉGUE, prêtre liégeois, xx.
LAMBERT RIKESIN, 678, 747.
LAMINES (les de). *Voir* FASTRÉ DE LAMINES.
LAMSIN BONIN, 368.
LANDEWYCK (Adam de). *Voir* ADAM DE LANDEWYCK.
LANFRANC ANSELMI, citoyen de Pistoie, 153.
L'ANGE (Jacques). *Voir* JACQUES L'ANGE.
LANGTON (Walter de). *Voir* JEAN, WALTER.
LARE (les de). *Voir* OIARDE DE LARE.
LASCY (les de). *Voir* HENRI DE LASCY.
Lathomus (Jean). *Voir* JEAN *Lathomus*.
Latofonte (les *de*). *Voir* GÉRARD *de Latofonte*.
LAURENT (le chevalier), 496.
LAURENT, abbé de Grandpré, 522.
LAURENT, chanoine d'Utrecht, 457.
LAURENT COC, 350.
LAURENT DEL AIRE, 671.
LAUWAERT ou LAUWART (Simon). *Voir* JEAN, SIMON.
LAVERDY (les). *Voir* GUILLAUME LAVERDY.
LEBBIN (Gilles). *Voir* GILLES LEBBIN.
LEDENART (Walter). *Voir* WALTER LEDENART.
LEEUWERGHEM (Robert de). *Voir* ROBERT DE LEEUWERGHEM.
LEITBERG (Henri de). *Voir* HENRI DE LEITBERG.
LENS (les de). *Voir* BAUDOUIN, FRESSENDE.
LÉON, châtelain de Bruxelles, LXXI.
LÉON, curé de Neyghem, 675.
LÉON, délégué ou vicaire d'Octavien, évêque de Bologne, 75, 85.
LÉON, doyen du chapitre de Termonde, 738.
LÉON DE BOITBERG, 239.
LÉON DE FLISCO, 491, 495.
LÉON DE SLOTE, 114.
LEU (Jean De). *Voir* JEAN DE LEU.

Leyde (les de). *Voir* Gérard de Leyde.
Libert, prêtre, 677.
Libert de Milesen, 208.
Liebaert (Jean). *Voir* Jean Liebaert.
Liedekerke (les *de*). *Voir* Jean, Rase.
Lievin (les de). *Voir* Anselme de Lievin.
Ligno (Rase *de*) ou Van den Houte. *Voir* Rase *de Ligno*.
Lille (les de). *Voir* Barthélemy, Jacques, Jean, Sybille, Thomas.
Lincoln, président de la république des États-Unis, lxxv.
Lise ou Élise, femme de Thierri Luyf de Clèves, 122.
Lisiard Li Jaunes, bourgeois de Laon, 393.
Lisseweghe (les de). *Voir* Arnoul de Lisseweghe.
Lo (les de). *Voir* Jean de Lo.
Loef ou Luyf (Thierri). *Voir* Thierri Loef.
Loef de Clèves, seigneur d'Arckel, 523.
Lombard (Pierre Le). *Voir* Pierre Le Lombard.
Lonchin ou Lontzen (les de). *Voir* Conon, Henri.
Looz (les de). *Voir* Rutger de Looz.
Lorraine (les de). *Voir* Nicolas de Lorraine.
Lothaire II, roi de Lotharingie, iv, v, vi.
Lothaire, roi de France, vi.
Lothaire de Hochstaden, 52.
Lotin, fils de Lotin, 410.
Lotin de Bruges, 23, 177.
Louchart ou Louchars (les) xcii.—*Voir* André, Jacques.
Louis dit d'Outremer, roi de France, v, vi.
Louis IX ou saint Louis, xxiii, lxxiii, xcii, 118, 630.
Louis XV, xlvii.
Louis, châtelain de Rynehoven, 378.
Louis, comte de Looz et de Chiny, 195, 216, 446, 456, 457, 666.
Louis, comte de Réthel, fils de Robert de Flandre, comte de Nevers, 376, 378.
Louis, seigneur de Randerode, 290.
Louis Berthout, chevalier, 522.
Louis de Bavière, empereur d'Allemagne, xxiv.
Louis de Male, comte de Flandre, xxiv.
Louis de Mons, 468, 469.
Louis de Walbode, chevalier, 242.
Louis le Débonnaire, empereur, v, vi.
Louis le Pesseur, 213.
Louis Scietecaete ou Skietkat ou Scietecaute, bailli de la terre de Namur et châtelain de Namur, 256, 265, 282, 297.
Louvain (les de). *Voir* Arnoul, Henri, Jean.
Louvegnies (les de). *Voir* Robert de Louvegnies.
Lowit (les). *Voir* Jean Lowit.
Lucie, femme de Chrétien Ballin, 746.
Lucie Spieringe, femme de Wilsoete Spieringe, 15.
Ludolphe, seigneur d'Holfels ou Hövels, 258, 484.
Ludwine, mère de Gosuin de Straten, 306.
Luschus ou *Luschus* (Godefroid). *Voir* Godefroid *Luschus*.
Lutelas (de). *Voir* Jean de Lutelas.
Luxembourg (les de). *Voir* Félicité, Gérard, Waleran.
Luyssier (Guillaume). *Voir* Guillaume Luyssier.
Lyraz (Richard de). *Voir* Richard de Lyraz.
Lysa. *Voir* Élisabeth.

M

M., évêque de Porto et de Sainte-Rufine, 603.
M., évêque de Tournai. *Voir* Michel, évêque de Tournai.
Mabilie, femme de Gobelin de Kent, 261.
Mabilie, mère de Guillaume de Holseet, 316.
Macaire (maître), avocat de la Cour à Liége, 171.
Macaire d'Eysc, 217.
Macaire de Mülenbach dit Reng, 740.
Madot (les). *Voir* Jacques Madot.
Maelstede (les de). *Voir* Gérard, Jean.
Maerlant (les Van). *Voir* Jacques Van Maerlant.
Magnus (les). *Voir* Jean Magnus.
Mahaut, femme de Gilles, seigneur de Waudripont, 85.
Mahaut, fille du châtelain de Mortagne, 463.
Maillart (Jean). *Voir* Jean Maillart.
Maille (les). *Voir* Jean Maille.
Mainlevriel (les). *Voir* Jean de Mainlevriel.
Makiel (les). *Voir* Jean Makiel.
Malé (les de). *Voir* Louis de Male.
Maleghys (les). *Voir* Jean Maleghys.
Malet (les). *Voir* Eustache Malet.
Malève (les de). *Voir* René de Malève.
Malines ou de Berthout (les de). *Voir* Sophie de Malines.
Mallays (les de). *Voir* Guillaume de Mallays.
Maletellus ou *Marotellus* (*les*). Voir *Edisius Maletellus* ou *Marotellus*.
Malraison ou Maleraison (les). *Voir* Pierre Malraison.
Mamme (les). *Voir* Gérard Mamme.
Manderscheidt (les de). *Voir* Alexandre de Manderscheidt.
Manessiers (les). *Voir* Baudouin Manessiers.
Maniaco (les *de*). *Voir* Renaud *de Maniaco*.
Marbais (les de). *Voir* Gérard de Marbais.
Marcant (Jean). *Voir* Jean Marcant.
Marchiennes (les de). *Voir* Jean, Marie.
Marck (les de la). *Voir* Evrard de la Marck.
Mard (les de Saint-). *Voir* Gérard de Saint-Mard.
Mardres (les Li). *Voir* Gérard Li Mardres.
Mareuil (les de). *Voir* Tibald de Mareuil.
Margny (les de). *Voir* Guy de Margny.
Marguerite, abbesse de Messines, 47.

MARGUERITE, abbesse de Zwyveke, 93.
MARGUERITE, béguine de Cantimpret, 330.
MARGUERITE, dame de la Rochette, 179.
MARGUERITE, dame d'Op-Linter, 438.
MARGUERITE, demoiselle de Luxembourg, dame de Greven-Macheren, 427, 443, 603.
MARGUERITE, femme d'Arnoul de Zoutenay, 153.
MARGUERITE, femme de Baudouin V, comte de Hainaut, 603.
MARGUERITE, femme d'Enguerrand, seigneur de Coucy, 332.
MARGUERITE, femme de Guillaume Stomme, 168.
MARGUERITE, femme de Henri de le Court, 533.
MARGUERITE, femme de Jean, seigneur de Gommery, 414.
MARGUERITE, femme de Jean Doem, 348.
MARGUERITE, femme de Willekin d'Ardenbourg, 562.
MARGUERITE, femme d'Elias de Sochtem, 263.
MARGUERITE, fille de Bertrand de Coppenhole, 92.
MARGUERITE, fille de Charles, comte de Valois, 636, 683.
MARGUERITE, fille d'Égide De Mol, 677.
MARGUERITE, fille de Gérard de Luxembourg, femme de Jean, seigneur de Ghistelles, 335, 738.
MARGUERITE, fille de Guillaume de Mortagne, 53, 55.
MARGUERITE, fille de Henri de Berg, 107.
MARGUERITE, fille de Hugues Scerport, femme de Jean de Renesse, 262.
MARGUERITE, fille de Jean, femme de Henri d'Ichtegheim, 181.
MARGUERITE, fille de Philippe de Vianden, 11.
MARGUERITE, fille du roi d'Angleterre, femme de Jean II, duc de Brabant, 39, 135, 316, 323, 344, 377, 551.
MARGUERITE, mère de Gilles Van Wulfberghe, 240.
MARGUERITE, reine de Jérusalem et de Sicile, 730.
MARGUERITE, reine de Navarre, 732.
MARGUERITE, sœur de Thierri de Merval, 77.
MARGUERITE, veuve de Daniel Debbout, 93.
MARGUERITE, veuve de sire Guillaume Corenloes, femme de Philippe de Zoutena, 61.
MARGUERITE DE BRABANT, femme de Henri, comte de Luxembourg, 329, 372, 374, 376.
MARGUERITE DE CONSTANTINOPLE, comtesse de Flandre et de Hainaut, XVIII, XXIV, XXVII, XLII, L, LXI, LXIII, LXVI, LXXI, LXXVII, LXXVIII, LXXXI, LXXXIV, LXXXVI, C, 1 à 5, 31, 41, 50, 54, 57, 83, 208, 213, 255, 286, 310, 315, 334, 342, 389, 412, 443, 459, 473, 481, 521, 708, 722, 727, 728.
MARGUERITE DE COURTRAI, servante de Gilles de Gand, 738.
MARGUERITE DE DERNOUW, femme de Sifrid, 271.
MARGUERITE DE FLANDRE, femme d'Alexandre, prince d'Écosse, puis de Renaud, comte de Gueldre, LXII, 87, 114, 180 à 183, 185, 193, 194, 198, 203, 226, 249, 298, 376, 425, 432, 442, 445.
MARGUERITE DE HEE, 175.
MARGUERITE DE HOESBEKE, 298.
MARGUERITE DE LE VURE, fille naturelle de Jean Ier, duc de Brabant, 370.
MARGUERITE DE RUBROEC, 689.
MARGUERITE DE SIBORCH, femme de Thierri, comte de Clèves, 316, 636.
MARIE, comtesse de Juliers, fille de Guy, comte de Flandre, 25, 91.
MARIE, comtesse de Vianden, dame de Grimberghe, de Ninove, de Perwez, 8, 26, 85, 108, 161, 181, 211, 279, 515.
MARIE, dame d'Enghien, 71, 606, 713.
MARIE, dame de Gaesbeek, veuve de Godefroid de Louvain, seigneur de Baucignies, 36, 301.
MARIE, demoiselle de Gueldre, 47.
MARIE, femme de Barthélémy Van den Walle, 368.
MARIE, femme de Gérard, châtelain de Gand, seigneur de Sotteghem, 32, 236, 289, 433, 441, 713.
MARIE, femme de Godefroid de Beaufort, 345.
MARIE, femme de Hugues Daghelet, 391.
MARIE, femme de Jean Ganor, 165.
MARIE, femme de Louis Le Pesseur, 213.
MARIE, femme de Philippe, seigneur de Maldeghem, 69, 105, 106.
MARIE, femme de Philippe de Bourbourg, 237.
MARIE, femme de Pierre Bardonc, 355.
MARIE, femme de Pierre de Ghistelles, 160.
MARIE, femme de Robert de Grimberghe, seigneur d'Assche, 378, 402.
MARIE, femme de Walter Berthout, 15.
MARIE, femme de Watier d'Ierchin, 117.
MARIE, femme du chevalier Iwain de le Scaille, 357.
MARIE, femme du chevalier Jean de Ville, 35, 37.
MARIE ou MAROTE, femme de Thomas de Mortagne, 49, 206, 234.
MARIE, fille d'Arnoul, seigneur de Diest, 329.
MARIE, fille d'Arnoul de Staden, 627.
MARIE, fille de Jean Lowit, citoyen de Metz, 387.
MARIE, fille de Jean Surien, 38.
MARIE, fille de sire Nicolas Biernart ou Bernars, 192, 346.
Marie, fille de Guy, comte de Flandre, femme de Simon, fils de Jean, seigneur de Château-Vilain, 59, 222.
MARIE, héritière de Thomas de Mortagne, châtelaine de Tournai, 244, 291, 339, 341, 342, 363, 470.
MARIE, sa fille, 470.
MARIE, religieuse du Val-Notre-Dame près de Huy, 36.
MARIE, sœur de Bouchard de Fayt, 408.
MARIE, veuve de Jean d'Ardenbourg, 607.
MARIE, veuve de sire Robert de Verlenghen, femme de Pierre de Baufremez, 213, 214.
MARIE DE BRABANT, comtesse de Clèves, 207.
MARIE DE BRABANT, fiancée d'Amédée, comte de Savoie, 611.
MARIE DE BRABANT, reine de France, 373, 374, 490.
MARIE DE CRASCOL, 32, 225.
MARIE DE DAMPIERRE, religieuse, 50, 718.
MARIE DE GUEMAIN, 192.

Marie de Jehanpret, 516.
Marie de Marchiennes, 407.
Marie de Pappeleu, 568.
Marie de Pinon, dame de Berlaimont, 256.
Marie de Werchin, chanoinesse de Sainte-Waudru, de Mons, 473.
Marie d'Ypres, 3.
Marie des Preis, 488.
Marie dou Fayt, béguine, 369.
Marie Richarde, femme de Pierre Roussiauls, 38.
Marie Van Warhem, femme de Jean Waelens, 714.
Mariensone (Jean). *Voir* Jean Mariensone.
Markant (Jean Le). *Voir* Jean Le Markant.
Markays, marchand de Gascogne, 305.
Markiet (Jean Vilain dou). *Voir* Jean Vilain dou Markiet.
Marneffe (Gilles de). *Voir* Gilles de Marneffe.
Marote. *Voir* Marie, femme de Thomas de Mortagne.
Marseman (Pierre De). *Voir* Pierre De Marseman.
Marsilius (Jacques). *Voir* Jacques Marsilius.
Marsilius de Padoue, professeur, 76.
Marthe, femme de Henri de Ritersbeke, 735.
Martin IV, pape, 6, 31, 34, 46, 48, 58, 89, 102, 117, 121, 122, 149, 152, 154, 723, 724, 726, 728, 729.
Martyngs (les de). *Voir* Nicolas de Martyngs.
Marwede (les Van de). *Voir* Nicolas Van de Marwede.
Mascaris (le notaire), 85.
Mash ou Masch (les). *Voir* Boidin, Guillaume, Gilles, Volker.
Massart de Honteur, 311.
Mathe (les de le). *Voir* Georges de le Mathe.
Mathieu d'Aqua Sparta, cardinal, 686.
Mathieu de Merk en Ostrevant, 9.
Mathieu Paris, historien anglais, xxvi, lxxxvi, cvi.
Mathilde, avoueresse d'Arras, 628, 629.
Mathilde, châtelaine de Lille, 154.
Mathilde, châtelaine de Saint-Omer, mère de Walter de Relenghes, 480.
Mathilde, comtesse de Sayn, 28, 58.
Mathilde, dame d'Aa et de Lennick, 141.
Mathilde, dame d'Arberg, femme d'Évrard, comte de la Mark, 667.
Mathilde, dame de Holte, veuve de Gérard, châtelain de Cologne, 211, 667.
Mathilde, dame de Werchin, 410.
Mathilde, dame luxembourgeoise, xii.
Mathilde, femme de Francon Rattier, 89.
Mathilde, femme de Guy de Châtillon, comte de Blois, 125.
Mathilde, femme de Henri de Grimberghe, 378.
Mathilde, femme de Richard Blauvoet, 507.
Mathilde, femme de Walter de Castenholz, 175.
Mathilde, femme de Walter de Pollaer, 483.
Mathilde, fille de Guillaume, comte de Juliers, 205.
Mathilde, fille de Sibert, chevalier de Kersbusch, 353.
Mathilde, religieuse de Munster-Bilsen, 210.
Mathilde, vidamesse d'Amiens, dame de Picquigny, femme de Jean, seigneur d'Audenarde, 107, 108, 109, 112, 343.
Mathilde de Béthune, première femme de Guy de Dampierre, comte de Flandre, 160.
Mathilde de Brabant, femme de Gérard de Luxembourg, seigneur de Durbuy, 110, 129, 155, 335, 525, 738.
Mathilde de Milenvorst, 649.
Mathilde du Mont de Laetwyck ou Lathuy, 198.
Mathilde ou Mahaut, châtelaine de Bruxelles, femme de Henri, seigneur de Marbais, 140, 270, 282.
Mathilde ou Mahaut de Lille, fille du châtelain de Lille et de Péronne, 406 à 408.
Matthias *de Speculo* ou Spiegel, citoyen de Cologne, 179, 264.
Matthias Fils de Thomas, 453.
Maufin (les). *Voir* Coppin Maufin.
Maugiers (les). *Voir* Robert Maugiers.
Maugret (les de). *Voir* Jean de Maugret.
Maulde (les de). *Voir* Helewide de Maulde.
Mauléon (les de). *Voir* Simon de Mauléon ou Melun.
Mauregard (Simon de). *Voir* Simon de Mauregard.
Mauvisin (les). *Voir* A. Mauvisin.
Médicis (les de). *Voir* Albert de Médicis.
Meerhout (Henri de). *Voir* Henri de Meerhout.
Meez (Jean dou). *Voir* Jean dou Meez.
Meier (Pierre de). *Voir* Pierre De Meyer.
Meldert (les de). *Voir* Gertrude, Iwain, Olivier.
Melin (Jean de). *Voir* Jean de Melin.
Mélisende, abbesse de Flines, 128.
Melun (les de). *Voir* Hugues de Mauléon ou Melun.
Menin (Jean de). *Voir* Jean de Menin.
Merk (les de). *Voir* Mathieu de Merk en Ostrevant.
Merlemont (Walter de). *Voir* Walter de Merlemont.
Merval (les de). *Voir* Thierri de Merval.
Mesco ou Miecislaw, duc d'Oppeln, 181.
Meswick (les de). *Voir* Giselbert de Meswick.
Meurs (Frédéric de). *Voir* Frédéric de Meurs ou Mörs.
Meyere (les). *Voir* Conrad Meyere.
Michel, évêque de Tournai, 27, 146, 196, 199, 220, 307.
Michel, religieux du Val-Notre-Dame près de Huy, 36.
Michel, seigneur de Gages, xxix, xxx, 596.
Michel as Clokettes, chapelain du comte de Flandre, 580, 616, 632, 661, 662, 687.
Michel de l'Elstlande, bailli d'Ypres, 137, 138
Michel de le Prée, 285, 327, 333, 339, 343.
Michel de Navarre, 499.
Michel del Bruec, xxix.
Michel dou Muer, convers des Dunes, 488.
Michel le Chapelain, 592.
Michel Paléologue, empereur de Constantinople, 154, 309.
Michel Reyniers, 716.
Mieris (Van), écrivain hollandais, xxv.
Mil (les de). *Voir* Gislebert De Mil.
Milenvorst (les de). *Voir* Mathilde de Milenvorst.

MILESEN (LIBERT DE). *Voir* LIBERT DE MILESEN.
MILLEN (les de). *Voir* ROBIN DE MILLEN.
MILNE (RUROC DE). *Voir* RUROC DE MILNE.
MINE (JEAN). *Voir* JEAN MINE.
MINNE (HENRI). *Voir* HENRI MINNE.
MIRE (ROBERT LE). *Voir* ROBERT LE MIRE.
MIRLAR (les de). *Voir* JACQUES DE MIRLAR.
MIRWART (THIERRI DE). *Voir* THIERRI DE MIRWART.
MODALLE ou MODAVE (THOMAS DE). *Voir* THOMAS DE MODALLE.
MOENS (PAUL). *Voir* PAUL MOENS.
MOENTYNSZONE (les). *Voir* RENGER MOENTYNSZONE.
MOERBEKE (les de). *Voir* GUILLAUME DE MOERBEKE.
MOERKERKE (les de). *Voir* FRANCON DE MOERKERKE.
MORIMONT (les de). *Voir* DOMINIQUE DE MORIMONT.
MOL (les De). *Voir* ÉGIDE DE MOL.
MOLAINES (les de). *Voir* COLARD DE MOLAINES.
MOLEHAING (les de). *Voir* PIERRE DE MOLEHAING.
MOLNARKEN (les de). *Voir* HERMAN DE MOLNARKEN.
Monetarius (les). *Voir* PIERRE *Monetarius*.
MONS (les de). *Voir* JACQUES, LOUIS.
MONT (les du). *Voir* MATHILDE DU MONT.
Montano Vico (les *de*). *Voir* JACQUES *de Montano Vico*.
MONTE (les de). *Voir* GILLES, HENRI.
MONTETENI (les de). *Voir* MONTIGNY (les de).
MONTFORT (HENRI DE). *Voir* GUILLAUME, HENRI DE GUELDRE, évêque de Liége.
MONTIGNY (les de). *Voir* ALAMPS DE MONTIGNY.
MONTJOIE (les de). *Voir* WALERAN, seigneur de Fauquemont et de Montjoie.
MONTMOR (les de). *Voir* GUILLAUME DE MONTMOR.
MONTJARDIN (les de) *Voir* THEUX DE MONTJARDIN (de).
MONTREUIL (les de). *Voir* JEANNE DE MONTREUIL.
MONT-SCOUVET (les de). *Voir* GILLES DE MONT-SCOUVET.
MOR (les Le). *Voir* GÉRARD LE MOR.
MORIAS (les). *Voir* JEAN MORIAS.
MORILLE (les). *Voir* GILLES MORILLE.
MORTAGNE (les de). *Voir* BAUDOUIN, GUILLAUME, JEAN, ROBERT, THOMAS.
MORTIER (ÉVERARD DOU). *Voir* ÉVERARD DOU MORTIER.
MORTIMER (les de). *Voir* EDMOND DE MORTIMER.
MOSCHIATO ou MOUCHET, financier italien, XCII.
MOSCRE (les de). *Voir* ROGER DE MOSCRE.
MOTE (ROBERT DE LE). *Voir* ROBERT DE LE MOTE.
MOULIN (les du). *Voir* ARNOUL DU MOULIN.
MOURONFAIT (les de). *Voir* ALEXANDRE DE MOURONFAIT.
MOUSKÈS (les). *Voir* GILLES, PHILIPPE.
MOUSTIERS (les de). *Voir* HONORAT DE MOUSTIERS.
MOUSTIN (JEAN). *Voir* JEAN MOUSTIN.
MUER (MICHEL DOU). *Voir* MICHEL DOU MUER.
MULAERT ou MULAERTS (les). *Voir* JEAN, RASE.
MULART (les). *Voir* ARNOUL MULART.
MÜLENBACH (les de). *Voir* MACAIRE DE MÜLENBACH.
MULREPAS (HENRI DE). *Voir* HENRI DE MULREPAS ou MÜLREPESCH.
MURLE (CONRAD DE). *Voir* CONRAD DE MURLE.

N

N., abbé de Ter-Doest, 719.
N., cardinal de Sainte-Pudentienne, 254.
N., chantre de l'église Notre-Dame, de Huy, 122.
N., doyen de Bruges, 602.
N. DE BADUIC, 417.
N. DE NAAST, seigneur du Sart, XXX.
NAAST (les de). *Voir* N. DE NAAST.
NADON D'YOEC (les). *Voir* GUILLAUME NADON D'YOEC.
NAME (les de). *Voir* ALFIN DE NAME.
NANGIS (les de) *Voir* GUILLAUME DE NANGIS.
NASSAU (les de). *Voir* ADOLPHE, JEAN.
NAVARRE (les de). *Voir* MICHEL DE NAVARRE.
NESLE (les de). *Voir* BÉATRIX DE NESLE.
NEUVILLE (les de). *Voir* JEAN, OUDARD.
NEUWENHUES (les Van den). *Voir* RENÉ VAN DEN NEUWENHUES.
NEVAUT (les Le). *Voir* JEAN LE NEVAUT.
NEVELE (les de). *Voir* WALTER DE NEVELE.
NEVERS (les de). *Voir* LOUIS DE NEVERS.
NICAISE, femme de Jacques de Haly, 281.
NICOLAI (GUILLAUME). *Voir* GUILLAUME NICOLAI.
NICOLAS III, pape, 8, 721, 722.
NICOLAS IV (JÉRÔME ASCULANO, dit), XV, 237, 246, 254, 255, 259, 260, 266, 276, 280, 288, 293, 294, 295, 309, 337, 348, 352, 354, 364, 370, 374, 737, 739.
NICOLAS, archidiacre de Gand, 74.
NICOLAS, avoué de Hunolstein, 581.
NICOLAS, chapelain de Havré, 267.
NICOLAS, clerc de Gottignies, 714.
NICOLAS, doyen de l'église Sainte-Walburge, de Furnes, 52.
NICOLAS, fils de Henri Wolfard, 672.
NICOLAS (frère), maître de Flines, 50.
NICOLAS, seigneur de Familleureux, 208, 540.
NICOLAS, seigneur de Putte, 56, 415, 469, 580.
NICOLAS BAYART, étudiant à l'Université de Paris, 484.
NICOLAS BIERNART, 192.
NICOLAS BONEBROQUE, bourgeois de Douai, 541.
NICOLAS BRANCHE, chanoine, 346.
NICOLAS CAMP, bourgeois d'Anvers, 461.
NICOLAS D'AMIENS, sous-diacre, 364.
NICOLAS DE BARBENÇON, seigneur de Villers, 708, 712.
NICOLAS DE BIERVLIET (maître), 424, 702.
NICOLAS DE BORSELEN, fils de sire Wolfard, 669.
NICOLAS DE BRUBBORGH, 697, 698.

Nicolas de Brugelette (sire), xxix.
Nicolas de Cats ou Kats, cv, 646, 706.
Nicolas de Condé, seigneur de Belœil et de Morialmé, 33, 34, 124, 157, 188, 221, 253, 321, 413.
Nicolas de Halloy, châtelain de Hannut, 701.
Nicolas de Houdain ou Housdaing, chevalier, 165, 345, 686.
Nicolas de Houdain, prévôt du chapitre de Mons, xxix.
Nicolas de Lalaing, 133.
Nicolas de la Seure, curé de Saint-Nicolas en Havré, à Mons, 193.
Nicolas de Martyngs, bourgeois de Bayonne, 570.
Nicolas de Ren, échevin d'Anvers, 145.
Nicolas de Rosières, religieux de l'ordre de Cîteaux, 371.
Nicolas de Rockelingen, 397.
Nicolas de Rumigny, seigneur de Quiévrain, 110, 114, 290.
Nicolas de Segrave, 448.
Nicolas de Stapele, 113.
Nicolas de Villers, 117.
Nicolas des Écaussines, chevalier, 200, 279, 404.
Nicolas Fils de Kimpe, 113.
Nicolas Justicier, fils de dame Hélot, 644.
Nicolas Le Doyen, de Bruges, xciv.
Nicolas li Orfèvres, 22.
Nicolas Parent, notaire en la cour épiscopale, à Arras, 534.
Nicolas Soef, 635.
Nicolas Stommele, 621.
Nicolas Van de Marwede, 671.
Nicolas Vriesen (sire), 497.
Niepe (les de le). *Voir* Pierre de le Niepe.
Niewerport (les Van der). *Voir* Guillaume Van der Niewerport.
Niger (les). *Voir* Henri *Niger*.
Nivielle (les de). *Voir* Watier de Nivielle.
Nobel (les). *Voir* Pierre.
Noppin (les). *Voir* Denis, Hérin.
Nordick (les de). *Voir* Jean de Nordick.
Noydil (les). *Voir* Arnoul, Henri.
Noyon (les de). *Voir* Jean de Noyon.
Nueville (les de). *Voir* Odile, Simon.

O

Ochten (les d'). *Voir* Henri d'Ochten.
Octavien, évêque de Bologne, 75, 85.
Ode Deleporte, 718.
Odelard, noble brabançon, 76.
Odenkirchen (les d'). *Voir* Rabodon d'Odenkirchen.
Odile de Neuville, béguine de Cantimpret, 356.
Odon, abbé de Saint-Victor, de Paris, 568.
Odon, seigneur de Beringbach, frère de Waleran, prévôt d'Aix-la-Chapelle, 106.
Odumont (les d'). *Voir* Arnoul d'*Odumont*.
Oem (les). *Voir* Jean Oem.
Oenlede (les d'). *Voir* Walter d'Oenlede.
Oestgeest (les d'). *Voir* Guillaume d'Oestgeest.
Offele (les d'). *Voir* Henri d'Offele.
Oiarde de Lare, béguine, 609.
Oignies (les d'). *Voir* Guillaume d'Oignies.
Oisial (les). *Voir* Sara Oisial.
Olivier, curé de Baelen, 214.
Olivier de Meldert, fils d'Iwain, chevalier, 62, 292.
Olivier Van der Hague, 231.
Omer (les de Saint-). *Voir* Baudouin de Saint-Omer.
Omer de Valence. *Voir* Aymar de Valence.
Oostburg (les d'). *Voir* Hugues, Pierre.
Orfèvres (les Li). *Voir* Nicolas Li Orfèvres.
Orgeo (les d'). *Voir* René d'Orgeo.
Ormesby (les d'). *Voir* Guillaume d'Ormesby.
Orval (les d'). *Voir* Gilles d'Orval.
Ossendorf (les d'). *Voir* Henri d'Ossendorf.
Othon Ier ou le Grand, empereur, vi.
Othon II, vi, vii.
Othon III, vii.
Othon, comte de Gueldre, lxvi.
Othon, comte de Waldeck, 268.
Othon, curé de Thoricourt, 263.
Othon, fils de Thierri, comte de Clèves, 207, 704.
Othon, marquis de Brandenbourg, 40, 46, 67.
Othon, prévôt de Maestricht, 19.
Othon, seigneur de Borne, 512, 727.
Othon, seigneur de Wikerode, 724.
Othon de Beaumont, 504.
Othon de Florenville li Ardenois, seigneur de Mortenhan, 278.
Othon de Granson, 558, 559, 560, 566, 584, 596, 605, 607, 608, 623.
Othon de Hoekelem, 674.
Othon de Trazegnies, seigneur d'Hacquegnies, 446.
Othon de Trazegnies, seigneur de Silly et de Trazegnies, 279, 352, 411, 504, 527, 643.
Othon de Walhain, sénéchal de Brabant, 28, 45, 539, 541.
Othon de Waudripont, 444.
Othon de Wikerode, 724.
Othon Le Brun, chevalier, 346, 734.
Oudart de Neuville, garde de la prévôté de Paris, 163.
Oudart de Saint-Quentin, official de Tournai en Flandre, 573.
Oudegherst (d'), historien flamand, xxvi, xxvii.
Outre-Meuse (Jean d'), xxvi.
Overstolz (Gérard). *Voir* Gérard Overstolz.
Oxelare (les d'). *Voir* Roger d'Oxelare.
Ozos (les d'). *Voir* Jean d'Ozos.

P

P., prévôt de Béthune. *Voir* PIERRE.
P. BELAERT, 143.
PAIELE (les). *Voir* WALON PAIELE.
PALÉOLOGUE (les). *Voir* MICHEL PALÉOLOGUE.
Palude (les *de*) ou VAN DEN BROECKE. *Voir* JEAN *de Palude*.
PAPE (les Le). *Voir* NICOLAS LE PAPE.
PAPENGHIEN (les de). *Voir* SIGER DE PAPENGHIEN.
PAPPELEU (les de). *Voir* ISABELLE, JEANNE, MARIE.
PARENT (les). *Voir* NICOLAS, THOMAS.
PARIS (les). *Voir* MATHIEU PARIS.
PARKEMINERESSE (les Li). *Voir* JEANNE LI PARKEMINERESSE.
PASKENDALE (les de). *Voir* CATHERINE DE PASKENDALE.
PASKEWIN (Gillion). *Voir* GILLION PASKEWIN.
PASSY (les de). *Voir* RENÉ DE PASSY.
PAUL, fils de Marguerite de Hoesbeke, 298.
PAUL DEN COLKER, bourgeois de Bruges, 440.
PAUL MOENS, 216.
PAULI ou PAUWELS (les). *Voir* SIMON PAULI.
PANTENIERS (les). *Voir* THIERRI PANTENIERS.
PAYFORER (les). *Voir* GUILLAUME PAYFORER.
PELEGRIN, pléban de Holzwilre, 163.
PELEGRIN DE CHARTRES, de Lucques, 322.
PELERIN (les). *Voir* JEAN PELERIN.
POUGNONS (les). *Voir* HENRI POUGNONS.
PEPIN (les). *Voir* JACQUES PEPIN.
PÉPIN DE HERSTAL, maire du palais, XX.
PEPINE (Jeanne). *Voir* JEANNE PEPINE.
PÈRE (les Li). *Voir* JACQUES LI PÈRE.
PÉRONNE (les de). *Voir* SIMON DE PÉRONNE.
PERSONNE (les Le). *Voir* JACQUES LE PERSONNE.
PERWEZ (les de). *Voir* ALEYDE DE PERWEZ.
PESSEUR (les Le). *Voir* LOUIS LE PESSEUR.
PESTRIU (les de). *Voir* JEAN DE PESTRIU.
PETIT-DIEU (les). *Voir* JEAN PETIT-DIEU.
PÉTRONILLE, sœur d'Othon, seigneur de Borne, 502.
PHILIPPE, femme d'Othon de Trazegnies, seigneur de Silly, 352.
PHILIPPE, clerc du comte de Flandre, 592.
PHILIPPE, comte d'Artois, fils aîné du comte Robert, 16, 51, 235, 374, 469, 630.
PHILIPPE, comte de Vianden, fils de Godefroid, comte de Vianden, 8, 85, 359, 659.
PHILIPPE, empereur de Romanie ou de Constantinople, 9, 309.
PHILIPPE, marquis de Namur, LXVI.
PHILIPPE, seigneur de Maldeghem, 69, 105, 106, 175, 688.
PHILIPPE-AUGUSTE, roi de France, LXVI.
PHILIPPE D'ALSACE, comte de Flandre, XL, C, CI, 197, 554, 654.
PHILIPPE D'AXEL, chevalier, 488.
PHILIPPE DE BEAUMANOIR, bailli du Vermandois, 348.
PHILIPPE DE BOURBOURG (et non de Bourbon), seigneur de Verlenghem, sergent du comte de Flandre, XXXIII, 10, 49, 237.
PHILIPPE, son fils, 237.
PHILIPPE DE BRANCHON, chevalier, 529.
PHILIPPE DE BRUECH, 649, 683.
PHILIPPE DE DUVENVOIRDE, 351, 618.
PHILIPPE DE GEMERT, 411.
PHILIPPE DE GOMEGNIES, chevalier, 48.
PHILIPPE DE QUIENCOURT, chevalier, 365.
PHILIPPE DE SOUABE, roi des Romains, XXXI, 632, 640.
PHILIPPE DE THIETTE, fils de Guy, comte de Flandre, 23, 136, 235, 253, 259, 459, 470, 534, 549, 569, 623, 624, 626, 660, 666, 677, 730.
PHILIPPE DE WASSENARE, 513.
PHILIPPE DE ZOUTENA, 61.
PHILIPPE DU PONT, 341.
PHILIPPE-LE-BEL ou PHILIPPE IV, roi de France, fils de Philippe III, I, III, IV, VII, VIII, XVI, XVIII, XXII, XXVIII, XXXV, XLIII, LI, LXXIV, LXXXVII, XCII, XCVIII, CVII, 155, 182, 191, 209, 211, 214, 230, 252, 259, 267, 273, 277, 278, 279, 283, 285, 288, 320, 323, 325, 339, 341, 345, 348, 350, 351, 353, 355, 358, 373, 376, 382, 384, 385, 393, 395, 401, 406, 408, 409, 412, 413, 422, 429, 430, 433, 440, 441, 448, 450, 455, 456, 462, 465, 467, 468, 470, 472, 473, 478, 485, 487, 494, 495, 496, 500, 501, 503, 507, 508, 509, 512, 514, 515, 516, 518, 519, 521 à 526, 528, 529, 531, 534, 536, 537, 539, 540, 545, 547, 550, 553, 554, 561, 562, 563, 566, 569, 570, 576 à 579, 581, 583, 585 à 595, 598 à 600, 605, 607, 618, 619, 626, 628, 633, 636, 637, 641, 647, 651, 653, 658, 659, 665, 667, 675, 682, 683, 687, 690, 692, 700, 701, 708, 732, 733, 745.
PHILIPPE-LE-HARDI ou PHILIPPE III, roi de France, XXXIII, XCII, XCV, 11, 15, 16, 76, 77, 118, 121, 133, 136, 150, 151.
PHILIPPE LI CRAENE, 33.
PHILIPPE MOUSKÈS, évêque de Tournai, 5, 22, 35, 47, 64, 86, 105, 728.
PHILIPPE UUTENDAELE, échevin de Gand, 196.
PHILIPPE VERAECHTENSONE, 135.
PHILIPPINE, femme de Jean d'Avesnes, comte de Hainaut, 295, 435, 475, 525, 709.
PHILIPPINE, femme de Waleran, seigneur de Montjoie, 218, 701.
PHILIPPINE, fille de Guy, comte de Flandre, LXXXIII, 448, 454, 496, 548, 556, 557, 625, 675.
PHILIPPINE, fille de Waleran de Luxembourg, 221.
PHILIPPRET DE ROCOURT, 158.
PIÉRART (les). *Voir* FASTRÉ PIÉRART.
PIERE (les de le). *Voir* AUBRI, JEAN.
PIÈRES (les des). *Voir* JEAN DES PIÈRES.
PIERON DE FAUMARS, 588.
PIERON ou PIERRE DU SAC ou UUTENSAECKE, commandeur

de Flandre pour l'ordre du Temple, 70, 158, 217, 270, 346, 400.
Piérone, femme de Robert d'Houvlin, 737.
Pierre, abbé de Maroilles, 263.
Pierre, abbé de Saint-Ghislain, 6.
Pierre de Grammont, pitancier de l'abbaye de Ninove, 275.
Pierre De Koninck, tribun brugeois, xiv, xliv.
Pierre de la Voullestrate, 85.
Pierre de le Niepe, 53, 319.
Pierre de le Porte, bourgeois de Gand, 260.
Pierre De Marseman, bourgeois de Furnes, 372.
Pierre De Meier, 429.
Pierre de Molehaing, chanoine de l'église Saint-Denis, de Liége, 459, 628.
Pierre *de Rampa*, 217.
Pierre de Sargine, 455, 458.
Pierre de Wede, de Bruges, 415.
Pierre de Werchin, religieux de Vicogne, 563.
Pierre Dodin, 680.
Pierre dou Bruech, 691.
Pierre Fauviaus, 50.
Pierre, archevêque de Reims, l, 121, 457, 545, 577, 642, 655.
Pierre, doyen de Bruxelles, 453.
Pierre, doyen d'Inde, 23.
Pierre, évêque d'Auxerre, 595, 605.
Pierre, évêque de Cambrai, 701.
Pierre, évêque de Sude, 29, 150.
Pierre, fils de Marguerite de Hoesbeke, 298.
Pierre, gardien des Récollets, de Dordrecht, 490.
Pierre, official d'Utrecht, 565.
Pierre, prévôt de l'église de Béthune, 50, 113, 120, 300, 314, 321.
Pierre Bardonc, 355.
Pierre Bonin, 716.
Pierre d'Albano, chantre de Térouanne, 64, 95.
Pierre d'Oostburg, 618.
Pierre de Artikelange, marin de Bayonne, 569.
Pierre de Baufremez, 213.
Pierre de Belleperche, chanoine de Beauvais, 747.
Pierre de Bryas, 577.
Pierre de Champagne, 432.
Pierre de Douai (sire), 8, 9.
Pierre de Fampoux dit l'Horrible, chevalier, 181.
Pierre de France, comte d'Alençon et de Blois, seigneur d'Avesnes, 12, 68, 77.
Pierre de Ghistelles, de Bruges, 160.
Pierre Fils de Gerelme, de Gand, 146.
Pierre Flourens, xxxvii.
Pierre Flote ou de Flote, conseiller du roi de France, 553, 605.
Pierre Le Flamenc, 307.
Pierre Le Jumiel, bailli de Lille, 444, 520.
Pierre le Lombard, 93, 99.
Pierre Maleraison, 431, 442.
Pierre *Monetarius*, bourgeois d'Amiens, 518.
Pierre Nobel, 175.
Pierre Poles, 319.
Pierre Rapina, chanoine de Notre-Dame, de Bruges, 245.
Pierre Roussiauls, 38.
Pierre Saimel, bailli d'Amiens, 182.
Pierre Sharen Mattys Sone, 543.
Pierre Vairon, 356.
Pierre Van Borselen ou de Borselen, 361, 670, 672.
Pierre Van der Spuye, de Damme, 484.
Pierrepont (les de). *Voir* Hugues de Pierrepont.
Pierret, notaire, xi.
Pilletrie (les de le). *Voir* Jehan de le Pilletrie.
Plancke (les de le). *Voir* Baudouin de le Plancke.
Plateil (les). *Voir* Jean Plateil.
Playet (les Le). *Voir* Étienne Le Playet.
Poel Bucforens, 696.
Poisçon (les Le). *Voir* Guillaume le Poisçon.
Pole (les de la) ou Poele (Van de). *Voir* Gilles, Jean.
Poles (les). *Voir* Pierre Poles.
Pollaer (les de). *Voir* Walter de Pollaer.
Pomerio (les *de*). *Voir* Eustache *de Pomerio*.
Poncin de Hachy, 405, 555, 594.
Pont (les Du). *Voir* Jacques, Philippe.
Poppon, fils de Herman, comte de Henneberg, 67.
Porchene (Jean). *Voir* Jean Porchene.
Porède (Angèle). *Voir* Angèle Porède.
Porion (les). *Voir* Everard, Gérard.
Port (les Dou). *Voir* Guillaume Dou Port.
Porte (les de le). *Voir* Ode, Pierre.
Pottes (les des). *Voir* Gérard des Pottes.
Pouilly (les de). *Voir* Guillaume de Pouilly.
Pourrait (les). *Voir* Henri Pourrait.
Povres Fèvres (les Li). *Voir* Jean Li Povres Fèvres.
Praet (les de). *Voir* Jean de Praet.
Prée (les de le). *Voir* Michel de la Prée.
Prés ou Preis (les des). *Voir* Marie, Stassart, Walter.
Prêtre (Henri Le). *Voir* Henri Le Prêtre.
Prevost (les Le). *Voir* Baudouin Le Prevost.
Priem (les). *Voir* Jean Priem.
Prinzel (les). *Voir* Jean Prinzel.
Priches (les de). *Voir* Jacques de Priches.
Printhagen (les de). *Voir* Guillaume de Printhagen.
Proit (les). *Voir* Guillaume Proit.
Przemislaw, duc d'Oppeln, 181.
Putte (les de). *Voir* Nicolas, seigneur de Putte.
Puttere (Gilles). *Voir* Gilles Puttere.
Pyl (les). *Voir* Walter Pyl.
Pypenpoye (les). *Voir* Guillaume Pypenpoye.

Q

QUADERIBBE ou QUERBS (les de). *Voir* SIMON DE QUADERIBBE.
QUANETTE (les). *Voir* GILLES QUANETTE.
QUENTIN (les de SAINT-). *Voir* OUDART DE SAINT-QUENTIN.
QUIENCOURT (les de). *Voir* PHILIPPE DE QUIENCOURT.
QUICKINE (les). *Voir* RENÉ QUICKINE.

R

R., avoué de Béthune. *Voir* ROBERT DE BÉTHUNE.
R., seigneur de Liedekerke. *Voir* RASE.
RABODON D'ODENKIRCHEN (le burggrave), 502.
RAESSONE (les). *Voir* THIERRI RAESSONE.
RAINUARS (THOMAS). *Voir* THOMAS RAINUARS.
RAISSE (les de). *Voir* WATIER ou WAUTIER DE RAISSE.
RAITZE (les). *Voir* THIERRI RAITZE.
Rampa (les *de*). *Voir* PIERRE *de Rampa*.
RANSIÈRES (les de). *Voir* GEOFFROI DE RANZIÈRES.
RANST (les de). *Voir* ARNOUL DE RANST.
RAOUL, abbé de l'église Saint-Sauve, de Valenciennes, 267.
RAOUL DE CLERMONT, seigneur de Nesle et connétable de France, 374, 511, 577, 578, 595, 605, 626, 627, 628, 635, 639, 643, 644, 648, 658, 659, 661, 665, 675, 678, 682, 683, 687, 703.
RAOUL DE GENOUE, official de la cour de Langres, 222.
RAOUL DE HARCOURT, 512, 518.
RAOUL DE MONTJOIE, 621.
RAOUL DE SOISSONS, seigneur d'Ostel, 671, 681.
RAOUL DOU FOSSET, bourgeois de Mons, 266.
RAOUL FLAMENG ou FLAMENS DE CANNY (sire), 157, 732.
RAPARCH (les de). *Voir* WERNER DE RAPARCH.
RAPHORST (les de). *Voir* CHRÉTIEN DE RAPHORST.
RAPINA (PIERRE). *Voir* PIERRE RAPINA.
RASE, chevalier de Houte. *Voir* RASE *de Ligno*.
RASE, fils du seigneur d'Exaerde. *Voir* RASE MULAERTS.
RASE, seigneur de Gavre, 42, 62, 84, 90, 116, 138, 144, 151, 281, 425, 432, 520.
RASE BERTHOUT, chantre de l'église Notre-Dame, d'Anvers, 514, 515.
RASE ou ÉRASME DE BORSELEN, frère de Wolfard, 518, 543, 669.
RASE DE GAVRE, seigneur de Liedekerke et de Bréda, 41, 183, 186, 195, 211, 275, 300, 303, 335, 378, 472, 499, 530, 640, 665, 670, 694.
RASE DE HERZELLES, XIV.
RASE DE LIEDEKERKE, seigneur de Bouler ou Boulaere, fils de Rase de Gavre, seigneur de Liedekerke, etc., 91, 153, 275, 335.
RASE *de Ligno* ou VAN DEN HOUTE, chevalier, 32, 45, 195, 664.
RASE MULAERTS, chevalier, 130, 178.
RASSEL (les). *Voir* JEAN RASSEL.
RATERSBEECK (les Van). *Voir* HENRI VAN RATERSBEECK.
RATTIER (les). *Voir* FRANCON RATTIER.
RAUS ou RODOLPHE, seigneur de Sterpenich, 61.
RAVE (les de). *Voir* RÈVES (les de).
RAWELOES (Li), chanoine de Bruges, 602.
REDEN (les de). *Voir* HENRI DE REDEN.
REFFINS ou REIFIN (les). *Voir* JEAN, WALTER.
REGHENIES (les de). *Voir* JEAN DE REGHENIES.
RÉGINALD, comte de Gueldre. *Voir* RENAUD, comte de Gueldre.
RÉGINALD DE JERMENY, chevalier, 531.
RÉGINALD ou RENÉ FERRER, chevalier, envoyé du roi d'Angleterre, 509, 551, 552, 594.
REIDSOET (les). *Voir* HUGUES REIDSOET.
REIFFERSCHEID (les de). *Voir* JEAN DE REIFFERSCHEID.
REINGOT, recteur de l'église de Merc, 722.
RELENGHES ou RELINGUES (les de). *Voir* GÉRARD, WALTER.
REN (les de). *Voir* NICOLAS DE REN.
RENAIX (les de). *Voir* GILLES DE RENAIX.
RENAUD, comte de Gueldre, duc de Limbourg, XVII, XXIII, XXVIII, LVI, XCVIII, 5, 51, 24, 30, 41, 75, 76, 90, 92, 103, 107, 110, 132, 135, 156, 171, 180, 181, 183, 185, 190, 191, 193, 194, 198, 200, 207, 209, 212, 219, 220, 228, 235, 236, 246, 247, 249 à 252, 254, 283 à 286, 298, 307, 310, 317, 319, 325, 331, 406, 425, 450, 460, 476, 496, 507, 516, 538, 542, 544, 585, 591, 642, 667, 668, 669, 672, 675, 680, 686, 699.
RENAUD DE BOURGOGNE, comte de Montbéliard, 583.
RENAUD DE *Maniaco*, chevalier, 9.
RENAUD DE ROMME, d'Antoing, 485.
RENAUD DE SORVILERS, 348.
RENAUD DE WOLFSDALE, 516.
RENBOLD (les fils de), 217.
RENÉ (le chevalier). *Voir* RÉGINALD FERRER.
RENÉ, investi de Roesmeer, 63.
RENÉ, neveu de Thierri *de Aquis*, 63.
RENÉ, prieur de l'Ile-Notre-Dame, de Liége, 569.
RENÉ, seigneur d'Arquenne, 126, 143.
RENÉ D'ORGEO, chanoine de Liége, 158.
RENÉ *de Castro* ou VAN DER BORGHT, seigneur de Geet-Betz, 663.

René de Crainhem, 601, 612.
René de Grambais, bailli du Brabant wallon, 588.
René de Hocshot, 503.
René de Malèves, chevalier, 400.
René de Passy, chanoine de Cambrai, 364.
René de Vyleir (frère), 742.
René Ecloy ou Eggloy, bourgeois de Bruxelles, 172.
René Faumin, bourgeois de Valenciennes, 562.
René Hünekyn, de Müllenark, 327, 328.
René Kegelere, 743.
René Quickine, meunier de l'église Saint-Servais, de Maestricht, 93, 99.
René Van den Neuwenhues, 621.
Renenghes ou Reninghe (les de). *Voir* Walter.
Renesse (les de). *Voir* Jean de Renesse.
Reng (les). *Voir* Macaire de Mülenbach dit Reng.
Renger Moentynszone, 543.
Retersbeke (les de). *Voir* Wenemar de Retersbeke.
Réves (les de). *Voir* Alard de Réves.
Revin (les de). *Voir* Henri de Revin.
Rex ou De Coning (les). *Voir* Guillaume *Rex*.
Reyde (les de). *Voir* Ermengarde de Reyde.
Reymersdale (les de). *Voir* Simon de Reymersdale.
Reynard ou Renaud, abbé de Saint-Corneli Munster, 24, 175, 398, 400, 707.
Reynekin de Scoenlo, chevalier, 734.
Reynier (les). *Voir* Michel Reynier.
Rheineck (les de). *Voir* Jean de Rheineck.
Richald (maître). *Voir* Richard de Havering.
Richald, curé d'Orsmael, 740.
Richard Blauvoet, 507.
Richard de Cornouailles, roi des Romains, xxiii, xxxi, lv, lxxiv, 43.
Richard ou Richald de Havering, clerc, envoyé du roi d'Angleterre, 509, 531, 551, 552, 594, 710, 711.
Richard de Lyraz, 209.
Richarde (les). *Voir* Marie Richarde.
Richarde, abbesse de Ghislenghien, 414.
Richarde, comtesse de Salm, 403.
Richarde, fille de Thierri Loyf, femme de Guillaume, seigneur de Dollendorf, 704.
Richarde, veuve du comte de Juliers, 19, 285.
Richer, chroniqueur rémois, iv, vii.
Richilde, comtesse de Hainaut, viii, xxxi.
Richonville (les de). *Voir* Gilles de Richonville.
Rigaud, seigneur de Falais, 36.
Rigaud ou Rigaus, seigneur de Rèves. *Voir* Gilles Rigaus.
Rikesin (les). *Voir* Lambert Rikesin.
Rikiers (les Li). *Voir* Hugues Li Rikiers.
Ritersbeke (les de). *Voir* Henri de Ritersbeke.
Rixon Van Thienen dit Van Averendoren, chevalier, 428.
Robechon Kache ou Cache, bourgeois de Nivelles, 259, 556.
Robert, abbé de Cisoing, 273.
Robert, abbé de Cîteaux, 466, 467.
Robert, abbé de Loos, 699, 700.
Robert, archevêque de Reims, 655.
Robert, châtelain de Bapaume, seigneur de Beaumez, 84, 379, 440.
Robert, comte d'Artois, l, 16, 51, 78, 149, 186, 309, 425, 439, 455, 591, 607, 609, 638.
Robert, comte de Boulogne et d'Auvergne, 79, 80, 81, 186, 371.
Robert, duc de Bourgogne, 15, 373, 605.
Robert, évêque de Laon, 236.
Robert, seigneur de Barastre, 84.
Robert, seigneur d'Usdenge, 599.
Robert Crespin ou le Crespinois, d'Arras, 378, 391, 517, 576.
Robert de Barastre, 379.
Robert de Barbençon, 504.
Robert de Béthune ou de Flandre, fils aîné de Guy de Dampierre, comte de Nevers, seigneur de Béthune et de Termonde, lxvi, cvii, 4, 15, 21, 42, 61, 70, 84, 104, 145, 168, 173, 176, 187, 200, 236, 252, 291, 306, 313, 330, 336, 342, 378, 391, 402, 421, 424, 425, 470, 519, 526, 527, 535, 542, 544, 549, 561, 570, 573, 582, 606, 616, 623, 624, 626, 630 à 632, 648, 668, 671, 675, 676, 677, 687, 692, 694, 695, 696, 713, 727, 738.
Robert de Boulogne, prévôt de l'église Sint-Martin, d'Ypres, 650.
Robert de Courtenai, empereur de Constantinople, lxxx.
Robert de Douai (maître), 85.
Robert de Dreux, chevalier, 374.
Robert de Grimberghe, seigneur d'Assche, 378, 402.
Robert de Houchin, chevalier, 430.
Robert de Leeuwerghem, 236, 240, 278.
Robert de Le Mote de Jolaing, 341.
Robert de Louvegnies, 427.
Robert de Mortagne, 741.
Robert de Verlinghem (sire), 213.
Robert de Wavrin, 39, 438.
Robert de Wendin, 643.
Robert d'Houvlin, 737.
Robert le Frison, comte de Flandre, viii.
Robert Le Mire, seigneur de Hanechies, 421.
Robert Maugiers, garde de la prévôté de Paris, 613.
Robin de Coure, chevalier, 479.
Robin de Millen, clerc, 740.
Robin de Ruremonde, 249.
Rochefort (les de). *Voir* Jean de Rochefort.
Rockelingen (les de). *Voir* Nicolas de Rockelingen.
Rocourt (les de). *Voir* Philippret de Rocourt.
Rode (les de). *Voir* Werner de Rode.
Rodolphe, chancelier de Rodolphe, roi des Romains, 125.
Rodolphe, comte palatin du Rhin, duc de Bavière, 708.
Rodolphe de Habsbourg, roi des Romains, iii, xvi, xvii, xxiii, xxxix, lxxxiv, xcvii, 11, 40 à 45, 47, 54, 58, 62 à 66, 68, 71 à 75, 78, 80, 82, 83, 88, 89, 91, 95, 98, 102, 105, 114, 119, 124, 125, 162, 163, 173, 188, 192, 202, 203, 207, 209, 223, 275, 279, 293, 294, 297, 303, 304, 305, 310, 316,

317, 319, 321, 326, 338, 347, 349, 350, 380, 389, 393, 454, 467, 544, 631, 632, 647, 724.
Rodolphe Koc, chevalier, 53.
Roger, abbé de Saint-Ghislain, 279, 646, 668.
Roger, prieur de Lanthony, 546.
Roger, seigneur des Planques et d'Espreaux, 450, 466.
Roger Bigod, comte de Suffolk, maréchal d'Angleterre, 296.
Roger de Ghistelles, chevalier, 231, 416, 442, 465, 484, 520, 739, 741.
Roger de Lille, seigneur de Pont-Roard, 407.
Roger de Moscre, 337.
Roger de Rumes, seigneur de Dossemer, 137, 141, 172.
Roger de Tilmanson, 323.
Roger de Triesc, chanoine de Tournai et d'Utrecht, 10, 27.
Roger d'Oxelare, 653.
Roger Li Fèvres, 398.
Rogher (les). *Voir* Walter Rogher.
Roisin (les de). *Voir* Alard, Guy.
Rolin de Scoenwinkel, 746.
Romme (les de). *Voir* Renaud de Romme.
Romond d'Asti, 497.
Ronchicourt (les de). *Voir* Élisabeth de Ronchicourt.
Ronghe (les). *Voir* Jean Ronghe.
Roric, chevalier de Montabaur, 265.
Rosières, généalogiste, xiv.
Rosières (les de). *Voir* Nicolas de Rosières.
Rosin, moine de Clairvaux, 403.
Rosoit (les de). *Voir* Jean de Rosoit.
Rossial, maire de Gilles d'Haltre, 106.
Rossiaus (les). *Voir* Jacques Rossiaus.
Roswale (les de). *Voir* Thierri de Roswale.
Rotselaer (les de). *Voir* Gérard, Guillaume.
Roubaix (les de). *Voir* Alard de Roubaix.
Roussiauls (Pierre). *Voir* Pierre Roussiauls.
Roussiaus (Watier). *Voir* Watier Roussiaus.
Roussiaus li Kos, xlix.
Roussiel (les). *Voir* Guillaume Roussiel.
Rubroec (les de). *Voir* Catherine, Élisabeth, Marguerite.
Rubruquis ou de Rubrock (Jean). *Voir* Jean Rubruquis.
Ruele (les de le) ou Ruelle (de la). *Voir* Hugues, Jean.
Ruffin de Gave, 615.
Rufin, abbé de La Ferté, 466, 467.
Rumes (les de). *Voir* Roger de Rumes.
Rumigny (les de). *Voir* Nicolas de Rumigny.
Ruremonde (les de). *Voir* Robin de Ruremonde.
Ruroc de Milne, chevalier, 243.
Rutger, chanoine d'Aix-la-Chapelle et de Mons, 65, 71.
Rutger de Looz, chanoine de l'église Saint-Sauveur, d'Utrecht, 700.
Rutger Splinter, 357.
Rutger Stoltgrave, 313.

S

S., abbé d'Eechoute, 18.
S., évêque de Préneste ou de Palestrine. *Voir* Simon, évêque de Palestrine.
Sac (les du ou dou) ou Saecke (Uuten). *Voir* Jean du Sac, Pieron ou Pierre dou Sac.
Sage (les Le). *Voir* Thierri Le Sage.
Saimel (les). *Voir* Pierre Saimel.
Saint-Just (les de). *Voir* Gérard de Saint-Just.
Salentin, seigneur d'Isenburg, 257, 296.
Samme (les de). *Voir* Gilles de Samme.
Sanders (les). *Voir* Jean Sanders.
Sandersse (les). *Voir* Jean Sandersse.
Sandrars (les). *Voir* Alexandre Sandrars.
Sangerhausen (les de). *Voir* Henri de Sangerhausen.
Sara, dame Luxembourgeoise, xii.
Sara, sœur d'Adam de Wécourt, 167.
Sara d'Aubrechicourt, 540.
Sara de Hornu, 444.
Sara de le Jonkière, femme de Jean Douay, 274.
Sara Oisial, 165.
Sargine (les *de*). *Voir* Pierre *de* Sargine.
Sarrasin (les). *Voir* Walter Sarrasin.
Saussoit ou Sausset (les). *Voir* Jean Saussoit.
Savary de Fiés, prévôt de Bouillon, 266.
Saviaco (les *de*). *Voir* Clément *de Saviaco*.
Scaille (les de le). *Voir* Gérard de le Scaille.
Scepstale (les) *Voir* Jean Scepstale.
Scellinc (les). *Voir* Gilles Scellinc.
Sceppere (les). *Voir* Siger Sceppere.
Schachterweghe (les de). *Voir* Jean de Schachterweghe.
Schalle (les). *Voir* Albert Schalle.
Schellacht (les de). *Voir* Guillaume de Schellacht.
Scherrewiere (les de). *Voir* Godefroid de Scherrewiere.
Scherfgin (les). *Voir* Gérard Scherfgin.
Schevart (les). *Voir* Jean Schevart.
Schinnen (les de). *Voir* Gobelin de Schinnen.
Schulfere (les). *Voir* Gérard Schulfere.
Scoenlo (les de). *Voir* Reynekin de Scoenlo.
Scoenwinkele (les de). *Voir* Helwide, Rolin, Sybille.
Scoutbroec (les Van). *Voir* Jean Van Scoutbroec.
Scullard (les). *Voir* Weinin Scullard.
Sechtem (les de). *Voir* Elias de Sechtem.
Segrave (les de). *Voir* Nicolas de Segrave.
Seinguehem (les de). *Voir* Ghislain de Seinguehem.
Serkingen (les de). *Voir* Simon de Serkingen.
Ser Pieters Zoen (les). *Voir* Jean Ser Pieters Zoen.

SETRUT (les de). *Voir* JEAN DE SETRUT.
SEURE (les de Le). *Voir* NICOLAS DE LE SEURE.
SEUWART DE CRÈVECŒUR, gavennier du Cambrésis, 609.
S'HAREN MATTYSSONE (les). *Voir* PIERRE S'HAREN MATTYSSONE.
SIBERT, chevalier de Kersburch, 353.
SIBODON ou SYBELON DE BERGHEIM, chevalier, 222, 224.
SIFRID ou SIFROI DE WESTERBOURG, archevêque de Cologne, XV, XCVII, CVII, 7, 27, 28, 35, 58, 64, 71, 72, 77, 78, 90, 100, 105, 107, 124, 135, 181, 199, 211, 212, 218, 225, 230, 268, 269, 271, 272, 276, 293, 295, 298, 317, 340, 345, 373, 375, 376, 389, 417, 418, 422, 442, 443, 470, 476, 530, 535.
SIFRID D'ANAGNI, chapelain et auditeur du Saint-Siége, 58, 59.
SIGER, fils d'Engelbert d'Enghien, 116.
SIGER D'ENGHIEN, châtelain de Mons et seigneur d'Havré, 619.
SIGER DE BRABANT, théologien, CVII.
SIGER DE BRAINE, 24.
SIGER DE BRAINE, seigneur de Seneffe, 282, 322, 483.
SIGER DE COURTRAI, noble flamand, XIV.
SIGER DE GAND, 145, 602.
SIGER, son fils, 602, 606.
SIGER DE PAPENGHIEN, vassal d'Othon, seigneur de Trazegnies, 527.
SIGER ou SOHIER DE BAILLŒUL, chevalier, maréchal de Flandre, 33, 34, 50, 83, 114, 142, 155, 319.
SIGER JORDAN, 175.
SIGER SCEPPERE, 441.
SIMON, abbé de Pontigny, 466, 467.
SIMON (maître), clerc de l'église Notre-Dame, d'Anvers, 90.
SIMON, clerc, envoyé du comte de Hollande, 156.
SIMON, évêque de Palestrine, cardinal, 544, 560.
SIMON, fils de Jean, seigneur de Château-Vilain, 59, 91, 222.
SIMON BRECHTIN, 627.
SIMON D'ARLON, 177.
SIMON D'ESTAULES dit LI ESTABON, clerc, 660.
SIMON DE BORNE, 153.
SIMON DE DELSENDONK, 637.
SIMON DE FRENEUMONT, 265.
SIMON DE GLABEKE, 504.
SIMON DE HÉRENT, écolâtre de Maestricht, 401.
SIMON DE HOUREN, 619.
SIMON DE MAULÉON ou MELUN, maréchal de France, 578, 618.
SIMON DE MAUREGARD, 379.
SIMON DE NEUVILLE, écuyer de Gérard, seigneur de Longueville, 299, 300.
SIMON DE NEUVILLE, 164.
SIMON DE PÉRONNE, chanoine de Tournai, 255.
SIMON DE QUADEREBBE ou QUERBS, chevalier, 136, 166.
SIMON DE REYMERSDALE, chevalier, 316.
SIMON DE SERKINGEN, 101.
SIMON DE TEYLINGEN, 367.
SIMON DE TREMBLEY, 499.
SIMON LAUWAERT, bailli de Gand, puis bailli de Bruges, 64, 183, 186, 520, 619.
SIMON PAULI ou PAUWELS, de Courtrai, notaire, 622, 675.
SIMON VAN DER HOGHE, 361.
SISSEELE (les de). *Voir* JEAN DE SISSEELE.
SKIETKAT ou SCIETECAETE (les). *Voir* LOUIS SKIETKAT.
SLOTE (les de). *Voir* LÉON DE SLOTE.
SLUYS (les Van der). *Voir* ARNOUL VAN DER SLUYS.
SNEL (les). *Voir* JEAN SNEL.
SNELLENGHIEN (les de). *Voir* CHRÉTIEN DE SNELLENGHIEN.
SNIDER (les Den). *Voir* JEAN DEN SNIDER.
SOEF (les). *Voir* NICOLAS SOEF.
SOHIER (les). *Voir* AGNÈS, GILBERT, JEAN.
SOHIER, seigneur de Beaufort, 45.
SOHIER, seigneur de Brouseit, justicier des chevaliers du comte de Luxembourg, 353.
SOHIER-CAPIELE (les de). *Voir* BAUDOUIN DE SOHIER-CAPIELE.
SOIEKIN (les). *Voir* WALTER SOIEKIN.
SOISSONS (les de). *Voir* RAOUL DE SOISSONS.
SOPHIE, demoiselle de Bréda, 650.
SOPHIE, duchesse de Brabant, landgravinne de Hesse, 420.
SOPHIE, femme de Sohier, seigneur de Beaufort, 45.
SOPHIE, femme de Wilsoete Spieringe, 14.
SOPHIE, fille de Jean, seigneur de Heusden, femme de Guillaume de Hornes, 452, 471.
SOPHIE, sœur de Jean Li Taye, 477, 481, 540.
SOPHIE DE MALINES, fille de Walter Berthout, veuve de Henri, seigneur de Bréda, 125, 147, 194, 209, 210.
SORVILERS (les de). *Voir* RENAUD DE SORVILERS.
SOUABE (les de). *Voir* PHILIPPE DE SOUABE.
SOULER ou SOLER (les). *Voir* JEAN SOULER.
SOYKIN DE BROEC, 89.
Speculo (les *de*) ou SPIEGEL. *Voir* MATHIAS *de Speculo*.
SPEYE (les de). *Voir* GUILLAUME DE SPEYE.
SPIERINGHE (les). *Voir* HEILSOETE, JEAN, LUCIE, SOPHIE, WILSOETE.
SPLINTER (les). *Voir* HENRI, RUTGER.
SPONTIN (les de). *Voir* GUILLAUME DE SPONTIN.
SPORART (Guillaume). *Voir* GUILLAUME SPORART.
SPORKIN (Daniel). *Voir* DANIEL SPORKIN.
SPUYE (les Van der). *Voir* PIERRE VAN DER SPUYE.
Stabulis (les *de*). *Voir* AMEIL *de Stabulis*.
STAEVENISSE (les de). *Voir* DANCKAERT DE STAEVENISSE.
STAPEL (les de). *Voir* LAMBERT DE STAPEL.
STASSART DES PRÉS, 390, 504.
STAULES ou STAVELE (les de). *Voir* JEAN DE STAULES.
STEENWERK (les de). *Voir* JEAN DE STEENWERK.
STEINFELD (les de). *Voir* WENEMAR DE STEINFELD.
STESSEN (les de). *Voir* HILDEGER DE STESSEN.
STEYNE (les de). *Voir* GODEFROID DE STEYNE.
STIER (les). *Voir* BAUDOUIN STIER.
STOLTGRAVE (les). *Voir* RUTGER STOLTGRAVE.
STOMME (les). *Voir* GUILLAUME, WALTER.
STOMMELE (les). *Voir* NICOLAS STOMMELE.

STRITHANE (les de). *Voir* LAMBERT DE STRITHANE.
STUCKIN (les de). *Voir* THIERRI DE STUCKIN.
STUVESANT (les de). *Voir* GUILLAUME DE STUVESANT.
STUMBELE (les de). *Voir* THILMAN VOS DE STUMBELE.
SUBBURG (les de). *Voir* JACQUES DE SUBBURG.
SUDINGTON ou SODINTON (les de). *Voir* THOMAS DE SUDINGTON.
Suevus (les). *Voir* JEAN *Suevus*.
SUNENS (les). *Voir* JEAN SUNENS.
SURGENS (les). *Voir* JEAN DE VILLE dit SURGENS.
SWEDER DE BOUSICHEM, chevalier, 41.
SYBELON DE BERGHEIM. *Voir* SIBODON DE BERGHEIM.
SYBILLE, femme de Wolfard de Borselen, 87.
SYBILLE, fille de Rolin de Scoenwinkele, 746.
SYBILLE, sœur de Mahaut de Lille, 463.
SYBONNE (les de). *Voir* GEORGES DE SYBONNE.
Syderoves ou SYDERSCHAAP (les de). *Voir* HENRI DE *Syderoves*.
SYSSEELE (les de). *Voir* WALTER DE SYSSEELE.

T

T., seigneur de Beveren. *Voir* THIERRI, seigneur de Beveren.
TASSART DE TILLOI, 221.
TASSART DES PRÉS. *Voir* STASSART DES PRÉS.
TAVRENIER (les Le) ou TAUERNIER (les Li). *Voir* ARNOUL LE TAVRENIER.
TAYE (les Le). *Voir* JEAN LE TAYE.
TEMPLE (les du) *Voir* GODEFROID DU TEMPLE.
TERMONDE (les de). *Voir* GUILLAUME DE TERMONDE.
TEYLINGEN (les de). *Voir* JEAN, SIMON.
TH., abbé de Citeaux. *Voir* THIBAUD, abbé de Citeaux.
TH., abbé de Clairvaux, 67.
TH., abbé de Grammont. *Voir* THOMAS, abbé de Grammont.
TH., prieur des Écoliers de Léon. *Voir* THIERRI.
THÉODUIN, évêque de Liége, VIII.
THEUX DE MONJARDIN (le chevalier de), LXI.
THIBAUD, abbé de Citeaux, 363, 371.
THIBAUD DE LORRAINE, fils du duc de Lorraine, seigneur de Rumigny et de Florennes, 706, 710.
THIBAUT (les). *Voir* GUILLAUME THIBAUT.
THIELMAN D'AISPER, 543.
THIENEN (les Van). *Voir* RIXON VAN THIENEN.
THIERRI, abbé de Soetendaele, 226.
THIERRI, avoué de Ruremonde, 193, 237, 476.
THIERRI, chevalier de Mirwart, 243, 266.
THIERRI, comte de Clèves, 82, 84, 105, 108, 171, 201, 202, 207, 220, 293, 316, 322, 406, 422, 449, 452, 464, 471, 594.
THIERRI, son fils, 704.
THIERRI, comte de Hollande, XXXI, 705.
THIERRI, fils de Guillaume de Hornes et prévôt de l'église Saint-Sauveur, d'Utrecht, 423, 688.
THIERRI, fils de Jean d'Immendorf, 313, 536.
THIERRI, fils de sire Simon de Teylingen, 367.
THIERRI, frère de Nicolas Van der Marwede, 671.
THIERRI (frère), mandataire du couvent d'Oost-Eecloo, 398, 502.
THIERRI, noble homme ou seigneur de Grevenbroich, 90, 119.
THIERRI, prévôt de l'église Saint-André, 197.
THIERRI, prévôt de Xanten, 82.
THIERRI, prieur des Écoliers, de Léau, 411, 653.
THIERRI, seigneur de Beveren, châtelain de Dixmude, 42, 146, 353, 354, 359, 431.
THIERRI, seigneur de Bréderode, 304, 309, 311, 313, 366, 367, 377, 378.
THIERRI, seigneur de Heinsberg, 48, 78, 92, 106, 157, 174, 305, 331, 336, 536.
THIERRI, seigneur de Kerpen, 256.
THIERRI, seigneur de Meurs, 220, 245, 449.
THIERRI D'AMELLE, chevalier, 77.
THIERRI *de Aquis* ou VAN AKEN, chanoine de l'église Notre-Dame, de Maestricht, 63.
THIERRI DE FARCIENNES, maréchal de Hainaut, 13.
THIERRI DE GULPEN, bourgeois d'Aix-la-Chapelle, 303.
THIERRI DE HAINAUT, prêtre, 50.
THIERRI DE HEEMVLIET, 360.
THIERRI DE MIRWART, 345.
THIERRI DE ROSWALE, 746.
THIERRI DE STUCKIN, 26.
THIERRI DE VOLMERSTENE, chevalier, 268.
THIERRI DE WALCOURT, seigneur d'Aa et de Lennick, 601, 612.
THIERRI DE WALCOURT, seigneur de Rochefort, 243.
THIERRI DE WODECQ, XXIX.
THIERRI FLECKE, chevalier, 288.
THIERRI GROTE, 654.
THIERRI HOEMOET VAN NITHUZEN, 566.
THIERRI LE SAGE, frère convers de l'abbaye des Dunes, 350.
THIERRI LI ARDENOIS DE MOHA, 163.
THIERRI LOEF, frère de Thierri, comte de Clèves, comte de Kirkerode, seigneur de Toneburg, 122, 202, 307, 531, 551, 591, 636, 704.
THIERRI PANTENIERS, 330.
THIERRI RAESSONE, 746.
THIERRI RAITZE, citoyen de Cologne, 256.
THILDONCK (les de). *Voir* JEAN DE THILDONCK.
THILMAN D'ARLON, 259.
THILMAN VOS DE STUMBELE, 241.
THOMAS (maître), 168.
THOMAS, abbé d'Alne, 306.
THOMAS, abbé de Saint-Adrien, de Grammont, 263, 360.

THOMAS, abbé de Saint-Pierre, de Glocester, 546.
THOMAS, chantre de l'église Saint-Aubin, de Namur, 652.
THOMAS, seigneur de Caumont, 453.
THOMAS D'ANTHISNES, 375.
THOMAS DE BEAUFREMEZ, 20.
THOMAS DE BOUCIN, serviteur de l'évêque de Térouanne, 655.
THOMAS DE CANTIMPRÉ, théologien, XIV, XIX, XXXIV, XCI.
THOMAS DE HASSELT, curé de Dender-Leeuw, 684, 727.
THOMAS DE LILLE, fils de Jean, châtelain de Lille, 392, 463, 626, 641, 659.
THOMAS DE MODALLE ou MODAVE, 501.
THOMAS DE MORTAGNE, seigneur de Romeries, 4, 49, 144, 244, 341.
THOMAS DE SAVOIE, comte de Flandre et de Hainaut, LXXI.
THOMAS DE SUDINGTON, SODINTON, SODINGTON ou SIDINTON (maître), 129, 134, 161, 167.
THOMAS BARDONC, marchand yprois, 741.
THOMAS KINCELET, 486.
THOMAS PARENT, 349.
THOMAS RAINUARS, 209
THOMASSIN DE BELLEFONTAINE, 678.
THUIN (les de). *Voir* ARNOUL DE THUIN.
THURINGE (les de). *Voir* HENRI DE THURINGE.
TIBALD DE MAREUIL, 237.
TICHELT (les de). *Voir* WALTER DE TICHELT.
TIERASSE (les de). *Voir* HUART DE TIERASSE.
TIL (les de). *Voir* GILBERT DE TIL.
TILLOI (les de). *Voir* TASSART DE TILLOI.
TILMAN, fils du chevalier Walter d'Es, 188.
TIMMERLANDE (les). *Voir* JEAN TIMMERLANDE.
TOLNARE (les De). *Voir* JEAN DE TOLNARE.
Torto fonte (les *de*). *Voir* GÉRARD *de Torto fonte*.
TOURELE (les de le). *Voir* JEAN DE LE TOURELE.
TOUS LI MONS (les) *Voir* JEAN TOUS LI MONS.
Trajecto superiori (les *de*). *Voir* GÉRARD *de Trajecto superiori*.
Trapis (les *de*). *Voir* GUILLAUME *de Trapis*.
TRAYNEL (les du). *Voir* FÉLICITÉ DU TRAYNEL.
TRAZEGNIES (les de). *Voir* OTHON DE TRAZEGNIES.
TREHOUT (les de). *Voir* MARIE DE TREHOUT.
TREMBLEY (les de). *Voir* SIMON DE TREMBLEY.
TREVENSDORPH (les de). *Voir* GILLES DE TREVENSDORPH.
TRIESCH (les de). *Voir* ROGER DE TRIESCH.
TRIEU (les du) ou VAN DEN DRIESSCHE. *Voir* ENGELBERT DU TRIEU.
TROND (les de Saint-). *Voir* GÉRARD DE SAINT-TROND.
TUELANT (les). *Voir* GODEFROID TUELANT.
TWEEBERGEN (les Van). *Voir* HENRI VAN TWEEBERGEN.

U

URBAIN IV, pape, 66, 169.
URLE (les d'). *Voir* BAUDOUIN D'URLE.

V

VAIRON (les). *Voir* PIERRE VAIRON.
VAL (les de le). *Voir* JEAN DE LE VAL.
VALDARD, archidiacre de Liége, 568.
VALENCE (les de). *Voir* GUILLAUME DE VALENCE.
VALKENESSE (les de). *Voir* WITTON DE VALKENESSE.
VARENT (les Van der). *Voir* HENRI *de Monte*, GOSUIN VAN DEN KERCHOVE.
VASSOGNE (les de). *Voir* JEAN DE VASSOGNE.
VEER (les de). *Voir* HUGUES DE VEER.
VELTHEM (Van), historien brabançon, XXVI, XXVII.
VERDIEDENSONE (les). *Voir* JEAN VERDIEDENSONE.
VELSEN (les Van). *Voir* GÉRARD VAN VELSEN.
VERAECHTENSONE (les). *Voir* PHILIPPE VERAECHTENSONE.
VERCEIL (les de). *Voir* BONIFACE DE VERCEIL.
VERGERS (les de). *Voir* GUILLAUME DE VERGERS.
VERTBOIS (les de). *Voir* GÉRARD DE VERTBOIS.
VESCY (les de). *Voir* JEAN DE VESCY.
VIARS (les Li). *Voir* JEAN LI VIARS.
Vicherio (les *de*). *Voir* GODEFROID *de Vicherio*.
VIEUX-VIRTON (les de). *Voir* FOLCARD DE VIEUX-VIRTON.
VIGNON (les Li). *Voir* JEAN LI VIGNON.
VILAIN ou VILLAIN (les). *Voir* ALEXANDRE, JEAN.
VILERECHE (les de). *Voir* EBERT, GÉRARD.
VILLANI, historien italien, CVI.
VILLE (les de le). *Voir* GÉRARD DE VILLE, JEHAN DE LE VILLE.
VILLE-EN-BRABANT (les de). *Voir* WALTER DE VILLE-EN-BRABANT.
VILLE-HARDOUIN, historien français, XXVII.
VILLERS (les de). *Voir* JEAN, NICOLAS.
VIMY (les de). *Voir* HUGUES DE VIMY.
VINCENT DE BEAUVAIS, écrivain français, CVI.
VISCHENICH (les de). *Voir* WINRIC DE VISCHENICH.
VIVIER (les du). *Voir* JEAN DU VIVIER.
VLIET (les Van den). *Voir* ANTOINE VAN DEN VLIET.
VOLCKAERT (les). *Voir* WALTER VOLCKAERT.
VOLCWIDE, femme de Rase Mulaerts, 178.
VOLKER MACH ou MASCH (maître), 523, 531, 634, 635.
VOLMESTENE (les de). *Voir* THIERRI DE VOLMESTENE.
VORST (les de ou VAN DEN). *Voir* HENRI DE VORST.
VOS ou DEN VOS (les). *Voir* JEAN, THILMAN, HENNIN.

VOULCOUT (les). *Voir* JEAN VOULCOUT.
VOULLESTRAETE ou VULSTRATE (les de la). *Voir* HUGUES, PIERRE.
VRETET (les). *Voir* ALARD VRETET.
VRIESE (les De). *Voir* LAMBERT DE VRIESE.
VRIESEN (les). *Voir* NICOLAS VRIESEN.
VROMANT (les). *Voir* JEAN VROMANT.
VULSTRATE (les de le). *Voir* HUGUES DE LE VOULLESTRAETE.
VURE (les de le). *Voir* MARGUERITE DE LE VURE.
VYLEIR (les de). *Voir* RENÉ DE VYLEIR.

W

W., abbé de Ter Doest. *Voir* GUILLAUME, abbé de Ter-Doest.
W., archevêque de Dublin, 596, 607, 608.
W., doyen de l'église de Courtrai, 335.
W., écolâtre de la cathédrale de Cologne. *Voir* WICBOLD.
W., moine de Saint-Pierre, de Gand, 546.
W. d'ARRAS. *Voir* WALTER D'ARRAS.
WADIAS (les). *Voir* JEAN WADIAS.
WAELENS (Jean). *Voir* JEAN WAELENS.
WAELHOVE (les de). *Voir* JEAN DE WAELHOVE.
WAFFLARS (Gossel). *Voir* GOSSEL WAFFLARS.
WALBODE (les de). *Voir* LOUIS DE WALBODE.
WALCOURT (les de). *Voir* THIERRI DE WALCOURT.
WALDECK (les de). *Voir* ADOLPHE, ÉVERARD, OTHON.
WALE (les). *Voir* CHRÉTIEN WALE.
WALERAN, comte de Nuenaer, 247.
WALERAN, duc de Limbourg, LII, 5, 68.
WALERAN, duc de Limbourg et marquis d'Arlon, X.
WALERAN, prévôt d'Aix-la-Chapelle et comte de Juliers, 19, 106, 207, 224, 230, 241, 249, 255, 258, 261, 265, 267, 268, 285, 288, 291, 295, 296, 298, 340, 388, 512, 579, 699.
WALERAN, prévôt de Sainte-Marie aux degrés, de Cologne, 106.
WALERAN, seigneur de Fauquemont et de Montjoie, 26, 77, 99, 106, 141, 151, 153, 173, 177, 183, 184, 191, 194, 202, 210, 212, 213, 219, 228, 244, 250, 257, 283, 290, 314, 331, 399, 413, 420, 443, 450, 453, 470, 478, 512, 522, 536, 566, 592, 596, 620, 654, 656, 667, 668, 691, 701, 711, 727, 728, 736, 743.
WALERAN DE JULIERS, seigneur de Berchem ou Bergheim, 52, 107, 251, 230, 261, 331.
WALERAN DE KESSEL, prévôt de Munster, seigneur de Hangebach, 233, 290.
WALERAN DE LE HAYE, 641.
WALERAN DE LUXEMBOURG, seigneur de Ligny, 107, 135, 180, 185, 226, 235, 236.
WALHAIN (les de). *Voir* ARNOUL, OTHON.
WALLE (les de). *Voir* CATHERINE DE WALLE.
WALLE (les Van den). *Voir* BARTHÉLEMY VAN DEN WALLE.
WALLES, seigneur de Ladeuse, 494.
WALON (les). *Voir* WALTER ROGHER dit WALON.
WALON PAIELE, chevalier, 598.
WALTER, abbé de Berne, 158.
WALTER, abbé de Floreffe, 229.
WALTER, abbé de Grand-Pré, 347.
WALTER, abbé du monastère de Saint-Bavon, de Gand, 712, 744.
WALTER, doyen de la chrétienté de Longuyon, 678.
WALTER, évêque de Tournai, 663.
WALTER, évêque de Coventry et de Lichtfield, 557, 558, 59, 560.
WALTER, évêque de Tournai, 738.
WALTER, investi de Léau, 411.
WALTER, investi de Velm, 503.
WALTER, prêtre de *Gaitema*, 546.
WALTER, prévôt de l'abbaye de Saint-Trond, 503.
WALTER, seigneur d'Enghien, XXXV, 198, 202, 274, 291, 330, 410.
WALTER, seigneur d'Heppignies, 321.
WALTER, seigneur de Bomal, 681.
WALTER, seigneur de Kruiningen, 362.
WALTER, seigneur de Ligne, 253.
WALTER, seigneur de Nevele, 146, 291, 512.
WALTER, seigneur de Villeret, 214.
WALTER, seigneur de Wes ou Wais, 353, 517.
WALTER AUCKERE, bailli de Maldeghem, 64.
WALTER BACH (maître), 484.
WALTER BAU, 609.
WALTER BELAERT, 143.
WALTER BERTHOUT, seigneur de Malines, XLIII, LXXVIII, 12, 15, 27, 100, 120, 125, 181, 194.
WALTER, son fils aîné, XCIX, 22, 37, 39, 108, 194, 205, 209.
WALTER BOG, 318.
WALTER BONIN, bourgeois de Bruges, 426.
WALTER COKER ou KOKER, prévôt de l'abbaye de Saint-Pierre, de Gand, 403, 596, 598.
WALTER D'ANTOING, chevalier, seigneur de Belone, 149, 248.
WALTER D'ARRAS, chanoine et archidiacre de Liége, 222, 299.
WALTER D'AYSPELT, 61.
WALTER D'EECHOVE, vassal de Walter Berthout, 37.
WALTER D'ES, chevalier, 188.
WALTER DE BEAUCHAMP, 555, 557.
WALTER DE BERCHEM, chevalier, 461, 633.
WALTER DE BOURBOURG, 649.
WALTER DE BRAINE, chevalier, 24, 33.
WALTER DE BRAINE, seigneur de Gamerages, 286.
WALTER DE BRAINE, seigneur de Seneffe, 217.
WALTER DE BRUGES, clerc, 530, 531, 552.

WALTER DE CASTENHOLZ, 175.
WALTER, son fils, 175.
WALTER DE CHATILLON. *Voir* GAUTHIER DE CHATILLON.
WALTER DE COKELERS, chevalier, 155, 173.
WALTER DE CORTE, 496.
WALTER DE COUCKELARE, chevalier, 183.
WALTER DE COURTRAI, 143.
WALTER, son fils, 143.
WALTER DE DOUAI, chevalier, 68.
WALTER DE GAND, chevalier, 192, 217.
WALTER DE HAM ou HAMMES, bailli de Bruges, 438, 440, 743.
WALTER DE HEMIXEM DE POEDERLÉ, 465.
WALTER DE JULIERS, 584.
WALTER DE LANGTON, trésorier du roi Édouard, 507, 509.
WALTER DE LE HAMME, sergent du comte de Flandre, 488.
WALTER DE MARNEFFE (maître), 253.
WALTER DE MERLEMONT, 169.
WALTER DE NEVELE ou WATIER DE NIVIELLE, châtelain de Courtrai, bailli de Lille, 336, 341, 606.
WALTER D'OENLEDE ou HOENLEDE, chevalier, 16, 17.
WALTER DE POLLAER, seigneur d'Oultre et de Santbergen, 176, 247, 275, 483.
WAUTIER ou WATIER DE RAISSE, 354, 355, 365.
WALTER DE RELENGHES ou RENINGHE ou RENENGHES, seigneur de Morbecque, 200, 360, 480.
WALTER DE STAPEL, vassal du monastère de Saint-Trond, 115, 136.
WALTER DE SYSSEELE, XLII.
WALTER DE TICHELT, 435.
WALTER DE VILLE-EN-BRABANT, 714.
WALTER DE WILTZ, 238.
WALTER DE WYNEGHEM, 360.
WALTER DE ZISSEELE, 727.
WALTER DEBBOUD, clerc du diocèse de Tournai, 48.
WALTER DOU FOSSET, bailli de Douai, 278.
WALTER HUGE, de Voorschoten, 15.
WALTER LEDENART, 529, 531.
WALTER PYL, 447.
WALTER REIFIN, 131.
WALTER ROGHER dit WALON, procureur de Robert, fils du comte de Flandre, 575.
WALTER SARRASIN, 613.
WALTER SOIEKIN, 158.
WALTER STOMME, 168.
WALTER VAN DER HANNE, 429.
WALTER VOLCKARD ou VOLCKAERT, écoutète d'Anvers, puis receveur du Brabant, 5, 123, 129, 198, 242, 269, 328, 331, 344, 433, 496, 513.
WANDELGEM (les de). *Voir* HERMAN DE WANDELGEM.
WARD (les). *Voir* GHERWIN WARD.
WARHEM (les Van). *Voir* MARIE VAN WARHEM.
WARREKIN (les). *Voir* ARNOUL WARREKIN.
WARROUS (les de). *Voir* GÉRARD DE WARROUS.
WASSENARE (les de). *Voir* PHILIPPE DE WASSENARE.
WASSENBERGE (les de). *Voir* GÉRARD DE WASSENBERGE.
WASTELES (les). *Voir* ADAM WASTELES.
WASTINE (les de la). *Voir* ISABELLE DE LA WASTINE.
WASTINNES (les des). *Voir* GILLES DES WASTINNES.
WATIER CAROL, 580.
WATIER D'IERCHIN ou D'ERCHIN, 117, 121.
WATIER DE NIVIELLE. *Voir* WALTER DE NEVELE.
WATIER DES PREIS, bailli de la terre de Moha, 533.
WATIER ROUSSIAUS, bourgeois de Douai, 123.
WAUCLARE (les Le). *Voir* BAUDOUIN LE WAUCLARE.
WAUDIGNIES (les de). *Voir* GODEFROID DE WAUDIGNIES.
WAUDRIPONT (les de). *Voir* OTHON DE WAUDRIPONT.
WAUTIER BROCHON, bourgeois de Valenciennes, 562.
WAUTIER D'ELNE, 240.
WAVRIN (les de). *Voir* ROBERT DE WAVRIN.
WÉCOURT (les de). *Voir* ADAM DE WÉCOURT.
WEDE (les de). *Voir* PIERRE DE WEDE.
WEININ ou WANIN SCULLARD, bailli de Gand, 346, 353
WEITIN DOEM, 348.
WENCESLAS, duc de Luxembourg, XXIV.
WENCESLAS III, roi de Bohême, CV.
WENDELMUDE, femme de Godefroid de Scherrewiere, 220.
WENDIN (les de). *Voir* ROBERT DE WENDIN.
WENEMAR, abbé de Steinfeld, 266, 267.
WENEMAR DE RETERSBEKE, 302.
WENTEL (les). *Voir* GERUNG WENTEL.
WERCHIN (les de). *Voir* JACQUES, PIERRE.
WERDE (les de). *Voir* JEAN DE WERDE.
WERHEM (les de). *Voir* HENRI DE WERHEM.
WÉRIN ou GUÉRIN DE GHEUDINCOURT, 237.
WERNER, archevêque de Mayence, 44, 105.
WERNER, avoué de Ludenstorp, 711.
WERNER, doyen de Saint-Pierre, de Namur, 515.
WERNER ou WARNIER, seigneur de *Daules* ou Dave, LXV, 124, 126, 132, 255, 297, 362.
WERNER DE GIMNICH, 724.
WERNER DE RAPARCH, chevalier, 65.
WERNER DE RODE, chevalier, 493.
WERNER DE WURRING, chevalier, 205.
WÉRY DE BIÉVENE, 459.
WESEMALE (les de). *Voir* ARNOUL, GÉRARD.
WESTERBURG (les). *Voir* H., SIFRID.
WETERINGH (les Van der). *Voir* JEAN VAN DER WETERINGH.
WETHERINGHEN (les de). *Voir* GÉRARD DE WETHERINGHEN.
WETIN (les). *Voir* GILLES WETIN.
WICBOLD, écolâtre, puis grand doyen et archidiacre de la cathédrale, et enfin archevêque de Cologne, 28, 35, 58, 460, 478, 535, 559, 642, 667, 705, 706, 708, 719.
WIFLIET (les de). *Voir* GUILLAUME DE WIFLIET.
WIHOGNE (les de). *Voir* HENRI DE WIHOGNE.
WIKERODE (les de). *Voir* OTHON DE WIKERODE.
WILLART DE ZOUTENAY, 627.
WILLEKIN D'ARDENBOURG, 562.
WILLEMS (les). *Voir* GUILLAUME WILLEMS.
WILLEMSZONE (les). *Voir* HUGUES, WISSE.

WILLOIVEN (les de). *Voir* BÉATRIX DE WILLOIVEN.
WILRE (les de). *Voir* HENRI DE WILRE.
WILSOETE SPIERINGHE, 4.
WILTZ (les de). *Voir* WALTER DE WILTZ.
WINAND, maréchal du Limbourg, 214.
WINDECK (les de). *Voir* HENRI DE WINDECK.
WINKERE (les). *Voir* BAUDOUIN WINKERE.
WINRIC DE VISCHENICH, chevalier, 395.
WINRIC LE MOINE, procureur de la Cour de Liége, 74, 254.
WINTER (les De). *Voir* JEAN DE WINTER.
WISANT (les de). Voir ANDRÉ DE WISANT.
WISSE (Henri). *Voir* HENRI WISSE.
WISSE DODYNSSONE, 277.
WISSE GILLYSSONE DE COUDEKERK, 41, 438.
WISSE WILLEMSZONE, 383.
WITHARS (les). *Voir* JEAN WITHARS.
WITNOWE (les de). *Voir* GÉRARD DE WITNOWE.
WITTE, fils naturel du comte de Hollande Florent V, 673, 713.
WITTE CLAYMANSSONE, 665.
WITTE KAYTENZOENE, 665.
WITTHEM (les de). *Voir* ARNOUL, HERMAN.
WITTON DE VALKENESSE, chevalier, 113.
WITTRE (les). *Voir* JEAN WITTRE.
WODECQ (les de). *Voir* THIERRI DE WODECQ.
WOERDEN (les de). *Voir* HERMAN DE WOERDEN.
WOITIN, fils de Thierri de Rosmale, 746.
WOITIN HOUET, 219.
WOLFARD, proviseur des sœurs de Saint-Victor, de Maestricht, 139.
WOLFARD DE BORSELEN, seigneur de Zandenbourg, 87, 299, 300, 305, 309, 312, 313, 320, 382, 419, 427, 514, 517, 518, 531, 543, 551, 552, 564, 572, 573.
WOLFRAN, doyen d'Aix-la-Chapelle, 722.
WOLFSDALE (les de). *Voir* RENÉ DE WOLFSDALE.
WOUBERT, fils de Walter de Hoenlede, 17, 137, 138.
WULFBERGHE (les Van). *Voir* GILLES VAN WULFBERGHE.
WURRINC (les de). *Voir* WERNER DE WURRINC.
WYNANT (les). *Voir* BESCELIN WYNANT.
WYNEGHEM (les de). *Voir* BAUDOUIN, GILLES, WALTER.

Y

YEKE (les d'). *Voir* BAUDOUIN D'YEKE.
Ymaginifex (Jean *l'*). *Voir* JEAN L'*Ymaginifex*.
YOLENDE, dame de Saint-Crépin, 534.
YOLENDE, fille de Robert de Flandre ou de Béthune, 291, 330.
YOLENDE DE STEYNE, abbesse de Nivelles, 437.
YPRES (les d'). *Voir* MARIE D'YPRES.

Z

ZEGERS CAPPLE (les de). *Voir* BAUDOUIN DE SOHIER CAPIELE.
ZELE (les de). *Voir* JEAN DE ZELE.
ZELICHEM (les de). *Voir* GODESCALC DE ZELICHEM.
ZELVERINE (les Die). *Voir* HERTOGE DIE ZELVERINE.
ZIESSEELE (les de). *Voir* WALTER DE ZIESSEELE.
ZIMAR LE JEUNE, 145.
ZINCKERI (Hennequin). *Voir* HENNEQUIN ZINCKERI.
ZOUTENA ou ZOUTENAY (les de). *Voir* CHRÉTIENNE, GUILLAUME, HENRI, JEAN, WILLART.
ZOUTENLANDE (les de). *Voir* HENRI DE ZOUTENLANDE.
ZUENTIBOLD, roi de Lotharingie, v.

TABLE DES NOMS DES LIEUX.

A

AA, seigneurie à Anderlecht. — Ses seigneurs et dames. *Voir* MATHILDE, THIERRI DE WALCOURT.

AA (l'), rivière qui passe à Saint-Omer, LXXXI.

AALBURG, commune du Brabant septentrional, 413.

Abrisart. Voir NOBRESSART.

ABRUCH, 435.

ABSHOVEN, dans le Limbourg hollandais, 153.

ACERRA, dans la Terre de Labour, en Italie. — Ses comtes. *Voir* ADENULPHE.

ACHAIE (l'), partie de la Grèce, 371. — Ses princes. *Voir* FLORENT DE HAINAUT.

ACREN, communes de la province de Hainaut, 23, 31, 285, 286.

ADALBERT (le chapitre de SAINT-). *Voir* AIX-LA-CHAPELLE.

ADRIEN (l'abbé de SAINT-). *Voir* GRAMMONT.

AERSCHOT, ville de la province de Brabant, 142. — Ses seigneurs. *Voir* GODEFROID DE BRABANT. — La terre d'Aerschot, 103.

AFFLIGHEM (l'abbaye d'), à Hekelghem, dans la province de Brabant, 113, 116, 143, 166, 327, 606. — Ses abbés, 121. *Voir* HENRI.

AGIMONT, commune de la province de Namur, 34.

AIENDIKE, près d'Anvers, 23.

AIMERIES, bourg du département du Nord. — Ses châtelains. *Voir* HENRI.

AIRE, ville du département du Pas-de-Calais, C.

AIX-LA-CHAPELLE (*Aquis*), ville du royaume de Prusse, V, VI, LIII, LV, LXXXIII, XCIII, 7, 19, 24, 41, 65, 133, 141, 184, 185, 203, 297, 302, 303, 379, 388, 390, 403, 417, 460. — Ses écoutêtes, 153, 579. — Le chapitre et l'église Notre-Dame, 217, 274, 390, 475, 491, 722, 723, 740, 743, 744. — Ses chanoines. *Voir* HEIDENRIC DE CUNEBORCH, GARSILIUS, GERLAC DE GARDINIS, RUTGER. — Ses prévôts, 265, 331. *Voir* WALERAN, comte de Juliers. — Le chapitre de Saint-Adalbert, 266, 267.

ALAIN, commune de la province de Hainaut, XLII, 279.

AL-ALUET, étang à Ronquières, 198.

ALBAN (SAINT-), ville du comté de Hertford, 439.

ALBANO, ville d'Italie, près de Rome. — Ses évêques, 503, 559. *Voir* B.

ALDEGONDE (le chapitre de SAINTE-). *Voir* MAUBEUGE.

A LE BOIE, maison située à Annapes, 195.

ALEBRANSWAARD ou ALEBRANTSWAART, dans la Hollande méridionale, 56, 169.

ALEM, commune du Brabant septentrional, 668.

ALENÇON, chef-lieu du département de l'Orne. — Ses comtes. *Voir* PIERRE DE FRANCE.

ALKMAER ou ALKMAAR, ville de la Hollande septentrionale, 673, 682.

ALLEMAGNE (l') I, III, VI, XXII, LXXVII, LXXXIII, LXXXIV, LXXXVI, CVIII, 17, 20, 197. — Ses rois et empereurs, VI, XCIII, 110, 359, 476, 508, 559, 590, 632, 662. *Voir* ALBERT D'AUTRICHE, ADOLPHE DE NASSAU, CONRAD IV, FRÉDÉRIC BARBEROUSSE, FRÉDÉRIC II, GUILLAUME, comte de Hollande, HENRI II, HENRI IV, HENRI VI, HENRI DE THURINGE, RICHARD DE CORNOUAILLES, RODOLPHE DE HABSBOURG. — Les commandeurs du Temple en Allemagne. *Voir* RENÉ DE VYLEIR.

ALLEMAGNE DU NORD (l'), LXXXVI.

ALLEMANDS (les), 21.

ALLEU (l'). *Voir* EYGHEN ou NEYGEM.

Alloes ou ARLEUX-en-GOHELLE, commune du département du Nord, 145, 208, 402. — Ses seigneurs. *Voir* GUILLAUME DE FLANDRE.

ALNE (le monastère d'), à Gozée, province de Hainaut, 113, 198, 253, 306, 345, 521, 575, 652.

ALOST, ville de la Flandre orientale, LXXVI, LXXVII, LXXXVII, XCIV, XCVIII, 42, 58, 88, 89, 256, 541, 655. — La terre ou pays d'Alost, LXVII, 42, 43, 45, 47, 54, 67, 71, 72, 73, 80, 91, 178, 208, 435, 714. — L'hôpital d'Alost, 681, 727.

ALTENBERG, ville de la régence de Cologne. — Son monastère, 420.

ALTENA, seigneurie dans le Brabant septentrional, 511. — Ses seigneurs. *Voir* GUILLAUME, seigneur de Hornes et d'Altena.
ALTENE, dans l'ancien diocèse de Liége, probablement ALTENA, 529.
AMAND en PEVELE (SAINT-), ville du département du Nord, 128. — Son abbaye, XIX, L, 6, 324, 514, 588. — Ses abbés, 747. *Voir* GUILLAUME.
AMAY, commune de la province de Liége, 227.
AMBELE, près d'Aix-la-Chapelle, 127, 128, 311.
AMBLY, commune de la province de Namur, 243.
AMÉ (l'église SAINT-). *Voir* Douai.
AMIENS, chef-lieu du département de la Somme, LXXX. — Ses vidamesses. *Voir* MATHILDE. — Le bailliage d'Amiens, 553. — Ses baillis, 51, 68, 86, 87, 159, 273, 288, 401, 408, 462, 487, 515, 534. *Voir* GÉRARD PORION, PIERRE SAIMEL. — Ses bourgeois. *Voir* PIERRE *Monetarius*. — Le diocèse d'Amiens, 154. — Ses évêques, 561. *Voir* GUILLAUME.
AMOUGIES, commune de la Flandre orientale, 31, 285.
AMSTEL, seigneurie en Hollande. — Ses seigneurs, 171, 593. *Voir* GISELBERT.
ANAGNI, ville d'Italie, près de Frosinone, 659.
ANCHIN (l'abbaye d'), dans le département du Nord, 273. — Ses abbés. *Voir* EVERARD.
ANDERLECHT, dans la province de Brabant, 601. — Son chapitre, 612.
ANDERLUES, commune de la province de Hainaut, 333, 730.
ANDENNE, ville de la province de Namur. — Son chapitre, XV, XX, 728, 731, 735, 736.
ANDERNACH, ville de la régence de Coblentz, 212, 594.
ANDRÉ (l'église SAINT-). *Voir* MONS, NIVELLES.
ANDRÉ (SAINT-), village près d'Aix-la-Chapelle, 99.
ANDRÉ, près de Bruges (SAINT-), commune de la Flandre occidentale, son abbaye, 366. — Ses abbés. *Voir* JEAN.
ANGARIE, partie de l'Allemagne. — Ses ducs. *Voir* JEAN.
ANGLAIS (les), 375.
ANGLEÇON-SPINE, en Hainaut, 146, 253.
ANGLETERRE (l'), III, XVI, XXII, XXIV, XLV, LXXVI, LXXVII, LXXXI, LXXXII, LXXXVII, XCV, XCVI, CVIII, 30, 209, 451, 460, 472, 481, 530, 548, 549, 565, 576, 587, 592, 607, 612, 623, 624, 665. — Ses rois, 1, 11, 79, 86, 119, 134, 146, 156, 161, 187, 259, 344, 359. *Voir* ÉDOUARD Ier, HENRI III. — Ses reines. *Voir* ÉLÉONORE. — Ses princes et princesses. *Voir* ÉDOUARD, ISABELLE, MARGUERITE. — Les maréchaux d'Angleterre. *Voir* ROGER BIGOD.
ANHÉE, commune de la province de Namur, 165.
ANICHE, commune du département du Nord, 121, 181.
ANICIE ou LE PUY EN VELAY, chef-lieu du département de la Haute-Loire. — Ses évêques, 561. *Voir* JEAN.
ANJOU (l'), partie de la France. — Ses comtes, 334. *Voir* CHARLES, roi de Naples ou de Sicile.
ANNA-TER-MUYDEN (SINTE-), commune de la Flandre occidentale, LXXXVI, CI, CII.
ANNAPES, commune du département du Nord, 8, 195.
ANNEVOIE, commune de la province de Namur, 401.
ANTHISNES, commune de la province de Liége, 375.
ANTELINCX (SINT-). *Voir* ENTELINCX (SINT-).
ANTIVIANNE-WALD (forêt dite), dans le Luxembourg, 348.
ANTOING, bourg de la province de Hainaut, 40. — Ses seigneurs, 462. *Voir* HUGUES DE MELUN. — Son chapitre, 222, 270, 465, 486, 700. — Ses chanoines *Voir* RENAUD DE ROMME.
ANVERS (*Antverpia, Antwerpen*), chef-lieu de la province de ce nom, XX, LIV, LXXVIII, 90, 92, 127, 202, 205, 228, 338, 344, 349, 374, 377, 385, 500, 504, 520, 526, 566, 612, 614, 617, 634, 687. — Son territoire, LXVIII, 401. — Ses châtelains. *Voir* ARNOUL et GÉRARD DE DIEST. — Ses écoutêtes, 365. *Voir* EVERDEE, WALTER VOLCKAERT. — Ses échevins, 128. *Voir* ENGELBERT GRUTERE, GÉRUNG WENTEL — La halle aux draps, 313. — Les archidiacres de Cambrai à Anvers, 260. *Voir* BETTON. — L'official d'Anvers, 617. — Le doyen de la chrétienté. *Voir* HENRI. — L'église et chapitre de Notre-Dame, 90, 184, 405, 515. — Les doyens de Notre-Dame. *Voir* GILLES DE WYNEGHEM. — Ses écolâtres. *Voir* ENGELBERT DU TRIEU. — Ses chantres. *Voir* RASE BERTHOUT. — Ses chanoines. *Voir* HUGUES DE CNOCKE. — L'abbaye de Saint-Michel, XVIII, 22, 23, 28, 53, 63, 96, 98, 116, 118, 127, 145, 368, 382, 646, 687. — Ses abbés, 669. — L'hôpital d'Anvers, LXXXIX, 23, 125, 147, 173, 246, 387, 482, 483, 500, 521. — La léproserie, CVII. — Les frères Bogards, 526. — Les Victorines, 28.
AQUITAINE (l'), partie de la France, 593. — Ses ducs. *Voir* EDOUARD, roi d'Angleterre.
ARAGON (l'), en Espagne, 56, 70, 143, 151, 191. — Ses rois, 115, 150, 158, 544.
ARBERG ou AREMBERG, commune de la régence de Coblentz. — Ses dames. *Voir* MATHILDE.
ARBRE, commune de la province de Hainaut, 401.
ARCKEL, commune de la Hollande méridionale. — Ses seigneurs, 212. *Voir* JEAN, LOEF DE CLÈVES.
ARDENBOURG, ALDENBOURG (*Erdenburg*) ou RODENBOURG, dans la province de Zélande, LXX, LXXVII, LXXXII, LXXXVI, CI, CII, 3, 17, 20, 88, 93, 97, 170, 183, 538, 610, 663, 712, 718. — Ses bourgeois. *Voir* GÉRARD. — Son chapitre. 450, 568. — L'église Saint-Bavon, 253, 420. — Ses curés *Voir* HENRI LE PRÊTRE. — L'église Notre-Dame, 420.
ARDENNES (les), en Belgique, LII, XCVIII.
ARGONNE (l'), en France, LII.
ARLON, chef-lieu de la province de Luxembourg, X, 406, 521, 644. — Ses marquis. *Voir* LIMBOURG (les ducs de) et LUXEMBOURG (les comtes de). — Ses bourgeois. *Voir* BÉATRIX DE BURLE. — Les Carmes d'Arlon, 406.
ARNEMUYDEN, ville de la Zélande, LII, 249, 362.
ARNHEM, chef-lieu de la province de Gueldre, XCVIII, 75, 319.
ARQUENNES, commune de la province de Hainaut, 81, 126 — Ses seigneurs. *Voir* RENÉ.
ARRAS (*Atrebatum*), chef-lieu du département du Pas-de-

Calais, LXXXVIII, XCII, 106, 141, 159, 211, 221, 396, 401, 498, 577, 578, 632. — Ses avoués. *Voir* ROBERT DE BÉTHUNE, MATHILDE. — Ses châtelains, 358. — Ses baillis, 609. — Ses banquiers. *Voir* LOUCHARD (les), CRESPIN (les). — Le diocèse d'Arras, 467. — Ses évêques, XXIV, 201, 362, 722. — Leurs officiaux, 274, 281, 534. — L'église et chapitre de Notre-Dame, CIV, 196. — Ses prévôts, 123. — L'abbaye de Saint-Vaast, 51, 86, 118, 159, 160, 431, 498.

ARROUAISE (l'abbaye d'), à Transnoy, dans le département du Pas-de-Calais. — Ses abbés, 141.

ARTOIS (l'), partie de la France, LXXXI, XCI, CIV, 118. — Ses comtes, XXXVII, LXXXIX, 67, 105, 159, 160, 235, 351, 365, 396, 431, 498, 747. *Voir* PHILIPPE, ROBERT. — Ses gouverneurs. *Voir* SIMON DE MAUREGARD. — Les Frères mineurs d'Artois, 411.

ARVILLE, commune de la province de Luxembourg, 358.

ARWEILER ou AHRWEILER, commune de la régence de Coblentz, 242, 700.

ASCH, commune de la province de Limbourg, 654.

Aslen, village dans l'ancien comté de la Mark, 536.

ASPELAERE, commune de la Flandre orientale, 308, 516, 657.

ASPEREN, commune de la Hollande méridionale, 674.

ASPREMONT, commune du département de la Meuse. — Ses seigneurs, 75 *Voir* GEOFFROY.

ASSCHE, bourg de la province de Brabant, XLIV, XCIX. — Ses seigneurs. *Voir* ROBERT.

ASSENEDE, ville de la Flandre orientale, 6, 19, 233, 270.

ASTI, ville de la Haute Italie, XCI, 519. — Ses citoyens. *Voir* GEORGES DE SYBONNE, HUBERT ADION. — Ses lombards, 423.

ATTENRODE, commune de la province de Brabant, LX.

AUBECHIES, commune de la Flandre orientale, 278.

AUBERT (l'abbaye de SAINT-). *Voir* CAMBRAI.

AUBIN (l'église SAINT-). *Voir* NAMUR.

AUCHY, commune du département du Pas-de-Calais, 37, 354, 355.

AUDENARDE, ville de la Flandre orientale, LXXVII, 124, 510, 655, 740. — Ses seigneurs, 21, 31, 157, 537. *Voir* JEAN, ARNOUL. — L'église Notre-Dame de Pamele, CIV. — L'hôpital, 573.

AUDERGHEM, commune de la province de Brabant. — Son couvent de Dominicaines ou Val-Duchesse, 12, 302, 508, 513.

AUDEVOORT. *Voir* OUDEVOORDE.

AUENHEIM, commune de la régence de Cologne, 90.

AUGUSTIN (l'abbaye de SAINT-), près de Térouanne, 248.

AULNOIS, commune de la province de Hainaut, 22, 83, 410.

AURILLAC, chef-lieu du département du Cantal. — Ses abbés. *Voir* GÉRARD.

AUTEL, commune de la province de Luxembourg, X.

AUTRICHE (l'), partie de l'empire de ce nom, III, XXIII, 373. — Ses ducs, 661. *Voir* ALBERT et RODOLPHE, rois des Romains.

AUTRIVE ou AUTRYVE, commune de la Flandre occidentale. — Ses seigneurs. *Voir* GUILLAUME.

AUVELAIS, commune de la province de Namur, 526.

AUVERGNE (l'), partie de la France, 112. — Ses comtes et comtesses. *Voir* ÉLÉONORE, ROBERT, comte de Boulogne.

AUXERRE, chef-lieu du département de l'Yonne. — Ses comtes, 583. *Voir* JEAN DE CHALON. — Ses évêques, 575. *Voir* PIERRE.

AVELGHEM, commune de la Flandre occidentale, XXXVII, 297, 684, 717.

AVEN-CAPELLE, commune de la Flandre occidentale, 153, 289.

AVERBODEN, abbaye située à Testelt, province de Brabant, 381, 451, 562, 569, 581, 621, 653. — Ses abbés. *Voir* JEAN.

AVESNES, ville du département du Nord. — Ses seigneurs. *Voir* JEAN et JACQUES DE CHATILLON, HUGUES DE CHATILLON, comte de Blois, PIERRE DE FRANCE. — Les d'Avesnes, I, XXIII, XXIV. — La terre d'Avesnes, 291, 419, 542. — Les baillis d'Avesnes. *Voir* JACQUES BERNIER.

AVESNES-LE-SEC, commune du département du Nord, 726.

AVIN, commune de la province de Liége, 735.

AWANS, commune de la province de Liége, 191. — Ses seigneurs, LXV. *Voir* HUMBERT CORBIAL.

AXEL, ville de la province de Zélande, CII, 327, 663. — Ses curés. *Voir* JACQUES. — Leurs chapelains. *Voir* GUILLAUME GROETMANS JACOB.

AYWAILLE, commune de la province de Liége, LXI.

B

BAARDWYK, près de Heusden, 361.

Babilonia ou BABYLONIENBROEK, dans le Brabant septentrional, 171.

BADEN, ville du grand-duché de Bade, 338, 350.

BADICKEDORP ou BAKENDORP, à Baarlant, en Zélande, 497.

BAELEN, commune de la province de Liége. — Ses curés. *Voir* OLIVIER.

BAELEN, commune de la province d'Anvers, 295, 387.

BAERLE, communes de la province d'Anvers et du Brabant septentrional, 12.

BAESRODE-SAINTE-MARIE ou MARIAKERKE commune de la province d'Anvers, LX.

Baffle. — Ses seigneurs et dames. *Voir* ÉLÉONORE, comtesse d'Auvergne et de Boulogne.

BAGENRIEU, à Neuville, province de Hainaut, 57.

BAIART (le moulin de), à Wocaing, près de Namur, 254.

BAILLOEUL, ville du département du Nord, LXXVII, 44, 94, 204, 237, 238, 273, 405, 479, 481, 490, 622, 734. — La terre de Baillœul, 735. — Ses seigneurs. *Voir* JEAN DE DAMPIERRE. — Ses châtelains. *Voir* BAUDOUIN. — Ses échevins, 407. — Les échevins de la ville, 655, 657.
BALANT, (l'étang de), près du Rœux, 103.
BÂLE, ville de la Suisse. — Ses évêques, LVI, 705.
BALLENBERCH, ferme de l'abbaye de Watten, 713.
Balluel. *Voir* BAILLŒUL.
BALTIQUE (la Mer), LXXXVI.
BANCK (la maison de TER-). *Voir* LOUVAIN.
BAPAUME, ville du département du Pas-de-Calais, LXXIX, LXXX, 102, 159, 431. — Les châtelains de Bapaume. *Voir* ROBERT.
BAR, ville du département de la Meuse. — Ses comtes, 496, 554, 577, 583, 624. *Voir* HENRI.
BARASTRE ou BARÂTRE, commune du département du Pas-de-Calais, 84, 379. — Ses seigneurs. *Voir* ROBERT, châtelain de Bapaume.
BARBENÇON, commune de la province de Hainaut. — Ses seigneurs, 146, 253.
BARDENBOURG (le château de), près de l'abbaye de Claire-Fontaine, dans le Luxembourg, IX, X, XII.
BARI, ville dans l'ancien royaume de Naples, en Italie. — L'église Saint-Nicolas, 434.
BARLANT ou BAARLANT, en Zélande, 497.
BARROIS (le), partie de la France, III.
BARTHÉLEMY (chapitre ou église de SAINT-). *Voir* BÉTHUNE, LIÉGE.
BAS-CORNILLON (la maison dite), près de Liége, 737.
BASCHARAGE, commune du grand-duché de Luxembourg, 61.
BAS-ESCAUT (le), CI.
BASILE (l'église SAINT-). *Voir* BRUGES.
BASSE-ALLEMAGNE ou ALLEMAGNE DU NORD (la), LXXXVI.
BASSÉE (LA), ville du département du Nord, C, 161, 417.
BASSENDORFF ou BASTENDORFF, dans le grand-duché de Luxembourg, 177.
BASTOGNE, ville de la province de Luxembourg. — Ses prévôts. *Voir* HENRI REUGNARS.
BAUCIGNIES ou BASSIGNY (le), dans le département de la Haute-Marne. — Ses seigneurs. *Voir* GODEFROID DE LOUVAIN.
BAUDELOO, abbaye à Aerseele, dans la Flandre orientale, 2, 5, 18, 27, 122, 130, 289, 315, 421, 602, 606. — Ses abbés. *Voir* JACQUES.
BAUDOUR, commune de la province de Hainaut, 29, 119, 120. — Ses seigneurs. *Voir* GÉRARD DE JAUCHE.
BAUFFE, commune de la province de Hainaut, 318.
BAULENGHIEN (l'étang de) ou DE BAULIGNY, à Brugelette, en Hainaut, 647.
BAUTERSEM, commune de la province de Brabant. — Ses seigneurs. *Voir* HENRI.
BAUVECHAIN, commune de la province de Brabant, 239.
BAVAI, bourg du département du Nord, 141.
BAVEL, dans le Brabant septentrional, 654.
BAVIÈRE (la), partie de l'Allemagne, III, LXXXV. — Ses ducs, XXIV. *Voir* RODOLPHE.
BAVON (l'abbaye ou l'église de SAINT-). *Voir* ALDENBOURG, GAND. — L'église Saint-Bavon, près de Bruges, 307.
BAYONNE, ville du département des Basses-Pyrénées, LXXXVIII, 565. — Ses marins et bourgeois. *Voir* NICOLAS DE MARTYNGS, PIERRE DE ARTIKELANGE.
BEAUCHÊNE ou BEAUQUESNE, commune du département de la Somme. — Ses prévôts, 541, 553.
BEAUFAYS, commune de la province de Liége. — Le monastère de Beaufays, 380.
BEAUFORT, seigneurie près de Hüy, 45. — Ses seigneurs. *Voir* ARNOUL, SOHIER, JEANNE.
BEAULIEU-SUR-L'ESCAUT (l'abbaye de), près d'Audenarde, 420, 571.
BEAUMONT, ville de la province de Hainaut, 59, 61. — La terre de Beaumont, 660. — Ses seigneurs. *Voir* BAUDOUIN D'AVESNES. — Ses châtelains. *Voir* BAUDOUIN. — Son hôpital, 59.
BEAUMONT-EN-ARGONNE, ville du département des Ardennes. — La loi de Beaumont, 123, 456, 457.
BEAUPRÉ (l'abbaye de), à Grimmingen, dans la Flandre orientale, 462. — Ses béguines ou religieuses. *Voir* CATHERINE.
BEAUREPAIRE (le monastère de), près de Liége, 222, 231, 234, 257, 305, 568. *Voir* CORNILLON (le Mont-).
BEAUVAIS, chef-lieu du département de l'Oise, LXXX. — Les chanoines de Beauvais. *Voir* GÉRARD DE SAINT-JUST, PIERRE DE BELLEPERCHE.
BEAUWEZ. — Ses seigneurs. *Voir* ROBERT, châtelain de Bayonne.
Bechada, localité près de l'abbaye de Ter-Doest, 18.
BECQUEVOORT, commune de la province de Brabant, 21. — Sa commanderie, 690. — Ses commandeurs. *Voir* JONATHAS.
BEDBURG, ville de la régence de Trèves, 29, 58, 60, 345, 744. — Son hôpital, 702, 712.
Bedendorp ou Bedesdorf, commune de la régence de Trèves, 491.
BEEK, commune du Limbourg hollandais, 78, 157.
BEERSEL, commune de la province d'Anvers, 620.
BEETSE. *Voir* GEET-BETZ.
BELGIQUE (la), I, XX, XXVI, XXVIII, XXX, LXIX, LXXIII, LXXIV, LXXVII, LXXXV, LXXXVII, XCIII, CVII, CVIII.
BELLECOTE (le châtellenie de), près de Vianden, 139.
BELOEIL, commune de la province de Hainaut, 124. — Ses seigneurs, 33, 492. *Voir* NICOLAS DE CONDÉ.
BELONE, commune du département du Nord. — Ses seigneurs. *Voir* WALTER D'ANTOING.
BEN ou BEN-AHIN, commune de la province de Liége, 45.
BENOÎTE-FONTAINE ou BÉNITE-FONTAINE, à Heppignies, 321.
BEQUEREL ou BIEKERIEL (le moulin de), à Lille, 159, 375.
BERCHEM ou BERCHEIM, près de Juliers. — Ses seigneurs. *Voir* WALERAN DE JULIERS.

BERELLE, commune du département du Nord. — Ses seigneurs. *Voir* GILLES.
BERG (le comte de), en Allemagne. — Ses comtes et comtesses, 78, 247, 276, 283, 293, 510. *Voir* ADOLPHE, ÉLISABETH, HENRI, duc de Limbourg.
BERG, près de Diest, 318.
BERG-HEER ou BERTSERE, dans la province de Limbourg, 381, 745.
BERGHEIM, commune de la régence de Cologne, 222, 224.
BERGHEN, ville de la Norwége, XLV.
BERG-OP-ZOOM, ville du Brabant septentrional, 566. — Ses seigneurs, 302. *Voir* GÉRARD DE WESEMALE.
BERGUES-SAINT-WINOC, ville du département du Nord, 83, 591, 627, 641, 659, 661, 684. — Ses châtelains, 462, 653. *Voir* GILBERT. — Ses baillis. *Voir* JEAN LAUWAERT. — Les échevins du métier de Bergues, 714.
BERINGBACH. — Ses seigneurs. *Voir* ODON.
BERKIRCH ou BECKERICH, commune du Grand-Duché de Luxembourg, 179.
BERLACOMINES, à Védrin, près de Namur, 311.
BERLAER, commune de la province d'Anvers. — Ses seigneurs, 386. *Voir* FLORENT BERTHOUT.
BERLAIMONT, bourg du département du Nord. — Ses seigneurs et dames, 634. *Voir* GILLES, HENRI, MARIE DE PINON.
BERMERÉES ou BIESMERÉE, commune de la province de Namur, 613.
BERMERIES, commune du département du Nord, XXIX, 318.
BERMEZANDE, biens dans l'ancienne Flandre, 438.
BERNARD (l'abbaye de SAINT-), à Hemixem, dans la province d'Anvers, LX, 15, 32, 88, 362, 376, 402, 436, 446, 465, 530, 533, 539, 543, 601, 633, 640. — Ses abbés. *Voir* JACQUES.
BERNCASTEL, ville de la régence de Trèves, 6.
BERNE, capitale de la Suisse, XLVII.
BERNE, abbaye dans le Brabant septentrional. — Ses abbés. *Voir* WALTER.
BERNSHEIM ou BERNECHEM (la maison de), près de Saint-Trond, 32, 45.
BERTIN (l'abbaye de). *Voir* SAINT-OMER.
BERTRÉE, commune de la province de Liége, 6.
BERTRIX, commune de la province de Luxembourg, 435, 436.
BERTSER ou BERTSHEER. *Voir* BERG-HEER.
BERWICK ou BEREWYK, ville située entre l'Écosse et l'Angleterre, 55, 182, 432, 530.
BÉTHUNE, ville du département du Pas-de-Calais. — Ses avoués ou seigneurs. *Voir* R. ou ROBERT, MATHILDE, ROBERT DE BÉTHUNE. — L'église de Béthune, 120. - Ses prévôts. *Voir* PIERRE.
BETTINSART, commune de la province de Hainaut, 453.
BEVEREN, ville de la Flandre orientale. — Ses seigneurs et dames, 14. *Voir* T. ou THIERRI.
BEVEREN, seigneurie à Sint-Entelincx, 660.
BEVINGEN. *Voir* BUEVINGEN.
BEWESTERSCHELT, ou à l'ouest de l'Escaut, partie de la Zélande, 166.
BIALEU (l'abbaye de). *Voir* CLAIRE-FONTAINE (l'abbaye de).
BIEKERIEL (le moulin de). *Voir* BEQUEREL (le moulin de).
BIERCUS, à Mouchin, dans le département du Nord, 326.
BIERVLIET, ville de la Zélande, CII, 66, 78, 307, 311, 312, 343, 438, 601.
BIESELINGHEN ou BIEZELINGE, en Zélande, 28, 29.
BIESME, commune de la province de Namur, 165.
BIÉVÈNE, commune de la province de Hainaut, 613.
BIGORRE (le), partie de la France, 259, 730.
BILK ou BILKE (le manoir de), dans la régence de Düsseldorf, 337.
BILSEN. *Voir* MUNSTER-BILSEN. — La maison de Bilsen ou des Joncs, 743.
BINCHE, ville de la province de Hainaut, 165, 274, 286, 400, 625, 697. — Ses prévôts. *Voir* GÉRARD LI MARDRES.
BINDERVELT, commune de la province de Limbourg. — Ses chapelains. *Voir* GÉRARD.
BIXSCHOTE, commune de la Flandre occidentale, 433.
BLAKENE ou BLACKNEY, port du comté de Norfolk, 432.
BLAMONT ou BEAUMONT, dans le département de Meuse-et-Moselle. — Ses seigneurs, 584. *Voir* HENRI.
BLANKENBERG, dans la régence de Cologne. — Ses seigneurs. *Voir* GÉRARD.
BLANDAIN, commune de la province de Hainaut, 346.
BLANKENBERGHE, dans la Flandre occidentale — Ses échevins, 746.
BLANKENHEIM ou BLANCKENHEIM, dans la régence d'Aix-la-Chapelle, 385. — Ses seigneurs. *Voir* GÉRARD.
BLARGNIES ou BLAREGNIES, commune de la province de Hainaut, 164, 232. — Ses seigneurs. *Voir* ALARD DE ROISIN.
BLARINGHEM, commune du département du Pas-de-Calais, 625, 659. — Ses seigneurs. *Voir* THOMAS DE LILLE.
BLEID, commune de la province de Luxembourg, 414.
BLIQUY, commune de la province de Hainaut, 350. — Ses seigneurs. *Voir* GUILLAUME, chevalier de Bliquy.
BLOIS, chef-lieu du département de Loir-et-Cher. — Ses comtes et comtesses, 182, 418, 419, 542. *Voir* ALIX, BÉATRIX DE FLANDRE, HUGUES DE CHATILLON, JEANNE DE CHATILLON, PIERRE DE FRANCE. — L'église de *Portus medius* ou de Notre-Dame, 459.
BOCHOUTE ou BOUCHAUTE, commune de la Flandre orientale, 10, 27, 29, 725. — Le couvent des Guillemins, 321. — Ses prieurs. *Voir* JEAN.
BODEGHEM-SAINT-MARTIN, commune de la province de Brabant, XXV, 140.
BOENGARE, entre Hulst et Hulsterlo, 527.
BOHAIN, ville du département de l'Aisne, 542.
BOHÊME (le royaume de), en Allemagne, I, III, LXXV.
BOIGNÉE, commune de la province de Hainaut. — Ses curés. *Voir* GUILLAUME.
BOIS-LE-COMTE, en Hainaut, 464, 473, 475, 480.
BOIS-LE-DUC, chef-lieu du Brabant septentrional, 361, 374, 377, 508. — Sa mairie, 542. — Ses lombards. *Voir* GUILLAUME. — Ses curés. *Voir* GERUNG.
BOLHUYSEN, près de Rothem, 600.

BOLOGNE, ville de la Romagne, en Italie, 85. — Ses évêques. *Voir* OCTAVIEN.
BOMAL, commune de la province de Luxembourg. — Ses seigneurs. *Voir* WALTER.
BOMMELREWEERT (le) ou POLDER DE BOMMEL, en Gueldre, 190.
BONN (*Bunna*), ville de la régence de Cologne, 241, 380, 417. — Ses prévôts, 535.
BONNE-ESPÉRANCE (l'abbaye de), à Vellereille-le-Brayeux, 30, 208, 333, 352, 414, 464, 473, 475, 480, 651, 696, 698, 699, 704, 712. Ses abbés, 8, 708. *Voir* ADAM, JEAN. — Ses religieux. *Voir* ADAM.
BOPPARD, ville de la régence de Coblentz, 651.
BORCHGRAVEN GHERECHTE ou JUSTICE DU CHATELAIN, à Gand, 696.
BORDEAUX, chef-lieu du département de la Gironde, 716.
BORGHT, hameau à Grimberghe, XLIV.
BORKELOO ou BORCULO, en Gueldre. — Ses seigneurs. *Voir* HENRI.
BORN ou BORNE (*Burne*), commune du Limbourg hollandais, 443, 464. — Ses seigneurs, 331. *Voir* GÉRARD DE WASSEMBERGE, GOSUIN, OTHON.
BORSELEN ou BORSSELE, en Zélande, 208, 328, 645, 650.
BOSCH (le monastère de) ou NOUVEAU-BOIS, près de Heusden, en Flandre, 347.
BOSSCHE, à Contich, 37, 39.
BOSSIÈRES, commune de la province de Namur, 399.
BOTHEY, commune de la province de Namur, 359.
BOUCHAIN, ville du département du Nord, 397.
BOUCHEGNIES ou BOUCHENIES, (la ferme de), à Wasmes-Audemez, 730.
BOUCHOUT, commune de la province d'Anvers, 533, 717.
BOUILLON, ville de la province de Luxembourg. — Ses prévôts. *Voir* SAVARY DE FIÉS.
BOULAERE, communes de la Flandre orientale, 462. — Leurs seigneurs. *Voir* RASE DE LIEDEKERKE. — GÉRARD DE BOULAERE, 176.
BOULOGNE, ville du département du Pas-de-Calais, 430, 486. — Les comtes ou comtesses de Boulogne. *Voir* ÉLÉONORE, ROBERT. — Les archidiacres de Boulogne. *Voir* JACQUES. — L'église de Notre-Dame, 88, 417, 551. — Ses abbés, 417.
BOULONNAIS (le), en France, LXXX.
BOURBOURG, ville du département du Nord, 584, 591. — Ses échevins, 431. — Sa châtellenie, 619, 633. — L'abbaye de Bourbourg, 16, 58.
BOURC DE DIOUS (l'abbaye de), 469.
BOURG (la rue du), à Gand, 433.
BOURGES, chef-lieu du département du Cher. — Ses archevêques, 637.
BOURGHELE ou BOURGHELLES, commune du département du Nord. — Ses seigneurs. *Voir* ALARD DE RÈVES.
BOURGOGNE (la), en France, 306, 453, 583, 584, 624. — Ses ducs, XL. *Voir* ROBERT.
BOUSICHEM ou BUSINCHEM. — Les chevaliers de Bousichem. *Voir* SWEDER.
BOUSSOIT, commune de la province de Hainaut, 136. — Ses seigneurs, 137. *Voir* JEAN SAUSSÉS ou SAUSSOIT. — L'hôpital de Saint-Julien, 191.
BOUVIGNES, ville de la province de Namur, 28, 343, 436, 486, 744.
BOUVINES, commune du département du Nord, XXXV, XXXVI, LXXIV.
BOXTEL, commune du Brabant septentrional. — Ses seigneurs. *Voir* GUILLAUME DE KUYK.
BRABANT (le), XVIII, XXI, XXIV, XXV, XXVII, XXXIII, XXXIV, XXXVIII, XLIV, LIII, LIV, LX, LXVII, LXVIII, LXXX, LXXXIV, LXXXVI, LXXXVII, LXXXVIII, XCVI, XCVII, XCVIII, CII, CIV, CVII, 30, 111, 123, 143, 183, 229, 250, 269, 305, 330, 338, 340, 352, 373, 485, 519, 576, 583, 586, 610, 645, 652, 666, 675. — Ses ducs et duchesses, I, XVI, LXIII, LXVIII, 14, 19, 59, 88, 115, 167, 170, 171, 172, 201, 205, 207, 209, 213, 215, 237, 238, 240, 241, 244, 246, 252, 257, 268, 276, 282, 286, 293, 312, 322, 327, 328, 332, 374, 379, 386, 397, 401, 413, 426, 429, 510, 535, 537, 544, 554, 559, 560, 565, 582, 634, 642, 680, 695, 710, 711. *Voir* HENRI Ier, HENRI II, HENRI III, JEAN Ier, JEAN II, JEAN III, JEANNE, MARGUERITE, SOPHIE, WENCESLAS. — Les sénéchaux du Brabant, 428. *Voir* GILLES *de Monte*, OTHON DE WALHAIN. — Ses receveurs. *Voir* WALTER VOLCKAERT. — Le vicaire de l'ordre des Frères prêcheurs en Brabant. *Voir* ALBERT. — Le précepteur général de l'ordre du Temple. *Voir* JACQUES DE BRUGES.
BRABANT WALLON (le). — Ses baillis, LXVIII. *Voir* RENÉ DE GRAMBAIS.
BRAEMBRUGGHE (le), à Gand, 596, 612.
BRAINE-L'ALLEU, bourg de la province de Brabant, XLIV.
BRAINE-LE-COMTE, ville de la province de Hainaut, 204. — Ses seigneurs. *Voir* FLORENT DE HAINAUT.
BRAKEL, communes de la Flandre orientale, 23.
BRANDENBOURG (le), en Allemagne, III. — Ses marquis. *Voir* OTHON.
BRAS, commune de la province de Luxembourg, 358.
BRASSERIE (rue de la), à Anvers, 63.
BRAUWEILER, ville de la régence de Cologne. — Ses abbés, 398.
BRAY, commune de la province de Hainaut, 342.
BREBIÈRES, commune du département du Nord. — Ses seigneurs. *Voir* BAUDOUIN DE LENS.
BRÉDA, ville du Brabant septentrional, 8, 211, 640. — La terre ou seigneurie de Bréda, LI, 34, 211, 302, 415. — Ses seigneurs et dames, LX, 23. *Voir* ALIX, ARNOUL DE LOUVAIN, RASE DE GAVRE ou DE LIEDEKERKE, SOPHIE DE BRÉDA. — L'hôpital de Bréda, 499.
BREDENARDE ou BREEDENE, commune de la Flandre occidentale, 431.
BRÊME, ville libre d'Allemagne, LXXXVI. — La province de Brême, 158.
BREMEDUNC, près de Bréda, 23.
BREMPT, dans la régence de Trèves, 331.
BREMPT (le bois de), 699.

BRETAGNE (la), partie de la France. — Ses comtes ou ducs. *Voir* JEAN.
BRETEGNY, près de Namur, 282.
BREUSE (le bois de), près de Tournai, 279, 288.
BREVILLER, commune du département de la Somme, 397.
BRICE (SAINT-). *Voir* TOURNAI.
BRIDAL ou BREDALE, aujourd'hui BRIEDEL, commune de la régence de Coblentz, 403, 453.
BRIEL (la ville du) ou LE BRULE, quartier à Gand, 433, 696.
BRIELLE (la), ville de la Zélande, 24.
BRIFFOEIL, partie de la commune de Wasmes-Audemez, province de Hainaut. — Ses seigneurs. *Voir* ALARD D'ANTOING.
BRIGDAMME, en Zélande, 564.
BROECK, localité près de Bruxelles, 610.
BROICH ou BRUECH. *Voir* GREVENBROICH.
BROQUEROIE (l'abbaye de). *Voir* DENIS-EN-BROQUEROIE (SAINT-).
BROUSEIT, dans l'ancien Luxembourg. — Ses seigneurs. *Voir* SOHIER.
BROXEELE, commune du département du Pas-de-Calais, 639.
BRU, localité à Coutiches, 368.
BRUGGE, bien allodial du prévôt de Munster, 290.
BRUGGE OUWENHEIM, ferme de l'abbaye de Camp, 315.
BRUECH, à Vaels, 744.
BRUEC ou BREUCQ. — Ses seigneurs et dames. *Voir* HENRI, seigneur de Marbais; Ide, dame de Marbais.
BRUGES, chef-lieu de la Flandre occidentale, III, XXXVI, XLI, XLII, XLIII, XLV, XLIX, LIII, LV, LXX, LXXVII, LXXVIII, LXXIX, LXXXI, LXXXVI, LXXXVII, CI, CII, CIII, 20, 21, 36, 37, 38, 46, 66, 70, 79, 127, 154, 162, 176, 192, 201, 208, 218, 219, 231, 234, 254, 269, 273, 280, 305, 307, 330, 351, 384, 391, 406, 415, 416, 419, 422, 424, 474, 484, 499, 506, 515, 521, 523, 524, 538, 539, 574, 580, 583, 584, 586, 590, 593, 618, 625, 639, 640, 649, 658, 663, 687, 697, 698, 702, 719, 743. — Ses échevins ou magistrats, 128, 187, 192, 201, 264, 297, 330, 346, 348, 353, 356, 368, 403, 426, 440, 447, 457, 506, 590, 639, 643, 716, 727. — Le bailliage, métier ou Franc de Bruges, LXVIII, LXIX, LXX, CI, CII, CIV, CV, 11, 15, 66, 157, 226, 231. — Les échevins du Franc, 4, 22, 133, 398, 502, 697, 729. — Les baillis de Bruges, 138, 665. *Voir* A., SIMON LAUWAERT, WALTER DE HAM. — L'épier de Bruges, 101. — La prison ou Steen, 457, 661. — Le Krickhoudere, 415. — Les bourgeois de Bruges. *Voir* GILLES CLAWARD, GILLES DOP, JEAN HUBRECHT, JEAN SER PIETERS ZOEN, GEORGES DE LA MATHE, GÉRARD BAERDE. — La Hanse de Bruges, LXXXII. — Les halles, CIII. — La justice synodale, 104. — Les doyens de la chrétienté, 14, 395, 697. — Le chapitre et église de Saint-Donatien, XLI, LXVIII, 28, 128, 255, 347, 364, 467, 665, 742. — Ses prévôts, 452, 567. *Voir* LÉON DE FIESCO. — Sa prévôté, 491, 495. — Ses doyens. *Voir* GILLES BONIN. — Ses chantres. *Voir* LAMBERT. — Ses écolâtres. *Voir* GERVAIS — Ses chanoines, 602. *Voir* BONAVENTURE. — L'église Saint-Sauveur, 27. — L'église Notre-Dame, 217, 219, 240, 255, 333, 363, 464, 532, 563, 635. — Ses prévôts. *Voir* BRICE ou BRICTIUS, JACQUES DE DONZE ou DEYNZE. — Ses chanoines. *Voir* PIERRE RAPINA. — L'église Saint-Basile, 591. — L'église Saint-Gilles, 176, 201. — L'église Saint-Laurent, 680. — Le monastère d'Eeckhout, 322, 351, 464. — Les Frères mineurs. *Voir* JEAN DEL AUSNOIT. — Les Frères prêcheurs, 245. — Les Frères bogards, 332, 333, 464. — L'hôpital Saint-Jean, 105, 106. — L'hospice de la Poterie, 252, 368, 395. — La maison du Temple, 70. — Ses commandeurs. *Voir* BOIDIN. — La maison de l'ordre de Jérusalem, 62.
BRUHL, ville de la régence de Cologne, LXVI.
BRUILE, manoir à Hougaerde, XVI.
BRUILLE (le), à Waudrez, 696.
Brunsheim ou BRUNSSUM, commune du Limbourg hollandais, 99, 173.
BRULE (le), à Gand. *Voir* BRIEL (la ville de).
BRUNSWICK (le duché de), en Allemagne. — Ses ducs, 616.
BRUSTHEM, bourg de la province de Limbourg, XL.
BRUXELLES (*Bruxella, Broiscelle, Bruselen*), capitale de la Belgique, III, XXI, XXIII, XXV, XXXIII, XLI, XLII, XLIV, LIV, LVI, LVIII, LXXII, XC, XCVI, XCVIII, XCIX, 5, 17, 21, 34, 76, 130, 142, 152, 352, 374, 377, 432, 502, 511, 512, 536, 582, 610, 626, 634, 653. — Ses châtelains et châtelaines. *Voir* LÉON, MATHILDE, femme de Henri, seigneur de Marbais. — Son ammanie, 401. — Ses ammans, LXVIII. — Ses échevins ou magistrats, 205, 280. — La gilde, 280. — Les lignages de Bruxelles, XLVIII. — Les bouchers et les poissonniers de Bruxelles, XXVI. — Les monnayeurs, 352. — Les bourgeois de Bruxelles. *Voir* HENNEMAN PROCHIAEN, GUILLAUME REX, RENÉ COLAY, GUILLAUME PYPENPOYE. — Les archidiacres de Cambrai à Bruxelles, 261, 262. — Les doyens de la chrétienté. *Voir* PIERRE. — Le chapitre et église Sainte-Gudule, CIII, 191, 199, 295, 401, 511, 610, 653, 666. — Ses doyens. *Voir* JEAN *de Inferno*. — Ses chanoines. *Voir* GILLES DE NAMUR. — L'église Notre-Dame de la Chapelle, 401. — L'église Saint-Jacques sur Coudenberg, 191, 238, 246, 713. — Le couvent des Carmes, 156. — La léproserie de Saint-Pierre, CVII, 401. — L'hôpital et l'église Saint-Jean, 240, 694.
BRUXELLOIS (les), 340.
BRUYST ou BREUST, dans le Limbourg hollandais, 592.
BRYOS (le château de), bien des seigneurs de Nesle, 577.
BRYDORP, ville de la Zélande, LII, 175, 178, 249, 368.
BUC (AU), localité situé à Papenghien, 496.
BUEREN, ville de la Hollande méridionale. — Ses seigneurs, 674.
Buevinghe ou BUVINGEN, commune de la province de Limbourg, 101, 381.
BUGGENHOUT, commune de la Flandre orientale, 378. — Ses seigneurs. *Voir* HUGUES.
BULENHEIM (le moulin de), 266.
BÜLLESHEIM (le manoir de), dans la régence de Cologne, 52

Burgus medius (l'église de). *Voir* BLOIS.
BURLE, ferme près d'Arlon, 521.
BURTSCHEID ou BORCETTE (*Burchit*), ville de la régence d'Aix-la-Chapelle. — Son abbaye, 62, 99, 154, 223, 380, 453, 497, 597, 622, 639.
BURTZFELD, près de Gottingue, 404.
BUSEGNIES ou BUSIGNIES, commune du département du Nord, 141, 292, 295.
BUTGHENBACH, dans la régence d'Aix-la-Chapelle. — — L'abbaye de S'Hemelsdaele ou *Porta Cœli*, 701.
BYLOQUE, couvent ou hôpital. *Voir* GAND.

C

CAËN, chef-lieu du département du Calvados. — Ses doyens. *Voir* GUILLAUME DE BONNEVAL.
CAHORS, chef-lieu du département du Lot, XCI.
Cahorsini (les) ou habitants de CAHORS, XCI.
CALAIS, ville du département du Pas de-Calais, LXXXI, 334, — Ses baillis, 455.
CALENGES (bois des), près de Namur, 322.
CALMPTHOUT, commune de la province d'Anvers, 652.
CAMBRAI (*Cameracum*), III, XXXVI, L, 130, 131, 162, 163, 173, 495, 503, 506, 714, 747. — Son diocèse, 159, 262. 302, 347, 480, 494, 505, 522, 642, 655. — Ses évêques, XVI, XXIV, 3, 4, 22, 42, 64, 65, 67, 71, 131, 150, 156, 201, 247, 262, 263, 270, 361, 390, 427, 612, 642, 713. *Voir* ENGUERRAND, GUILLAUME DE HAINAUT, GUY. — La banlieue de la ville, 602. — Ses échevins, 227. — Ses marchands, LXXXI. — La cour de l'évêque, 48, 49. — Les archidiacres. *Voir* B., GÉRARD, JEAN D'ANTOING. — Les officiaux, 22, 36, 48, 49, 167, 225, 357, 726. *Voir* BAUDOUIN. — L'église et chapitre de Notre-Dame, V, 104, 122, 296, 577, 729, 747. — Ses prévôts. *Voir* GUILLAUME DE HAINAUT. — Ses doyens, 729. *Voir* JEAN DE BRUYÈRES. — Ses chantres. *Voir* JEAN DE LIÉGE, JEAN DE BRUYÈRES. — Ses chanoines, *Voir* EDISIUS MALOTELLUS, JEAN DE NEUVILLE. — L'abbaye de Saint-Aubert, 9, 84, 133, 144, 333, 379, 563, 683. — Les abbés du Saint-Sépulcre, 747. — Les Frères mineurs, 731.
CAMBRE (abbaye de la), à Ixelles, 270.
CAMBRECHIEL ou CAMBRECHIES (la ferme de), à Wodecq, XXIX, 244, 263.
CAMBRÉSIENNE (la porte), à Valenciennes, 555.
CAMBRÉSIS (le) ou pays de Cambrai, 714. — Ses pairs. *Voir* ALARD DE ROISIN.
CAMBRON (l'abbaye de), dans la commune de ce nom, province de Hainaut, XXII, XXVIII, 6, 16, 18, 22, 46, 47, 55, 60, 63, 67, 80, 82, 89, 91, 97, 102, 106, 108, 110, 114, 117, 119, 141, 149, 150, 156, 157, 164, 170, 191, 192, 198, 202, 221, 222, 223, 237, 259, 263, 277, 278, 279, 289, 318, 319, 327, 331, 335, 346, 348, 354, 357, 359, 363, 366, 369, 372, 390, 391, 395, 398, 411, 414, 423, 426, 427, 430, 433, 442, 444, 446, 447, 452, 478, 488, 494, 496, 504, 505, 509, 510, 514, 516, 520, 527, 553, 556, 572, 588, 596, 599, 601, 603, 606, 638, 640, 643, 657, 674, 697. — Ses abbés, 56, 110. — Ses moines. *Voir* EUSTACHE, BAUDOUIN de FOSSES.
CAMENATE (le manoir de), à Odenkirchen, 502.
CAMP, dans la régence de Düsseldorf.—Son abbaye, 185, 315.
CAMPEN, ville de l'Over-Yssel, 685.
Campen, à Stoppeldyk, en Zélande, 85.
CAMPIELE (les biens de la), près de Cambron, 200.
CAMPINE (la). — Les archidiacres de la Campine, 387.
CANDELLE (le vivier de la) ou de RUHOUT, 638.
CANTELEU (le moulin de), à Lille, 50.
CANTIMPRÉ, abbaye près de Cambrai, 421.
CANTIMPRET (le). *Voir* MONS.
CANTICRODE (les biens de), à Mortzel, 497.
CANTIN, commune du département du Nord, 9, 164, 167, 172, 177, 192, 285, 301, 304, 321, 333, 336, 339, 343, 398, 439, 462.—Ses seigneurs, 326, 333. *Voir* JEAN BOUTIERS. — Les maîtres de Cantin. *Voir* GILLES.
CANTORBÉRY (*Cantuarium*), ville du comté de Kent, 472, 496. — L'official de Cantorbéry, 451.
CAPELLE (l'abbaye de). *Voir* DOEST (Ter-).
CAPITOLE (l'église de Sainte-Marie du). *Voir* COLOGNE.
CAPOUE, ville de l'Italie, dans la Terre de Labour. — Ses princes. *Voir* SICILE (les rois de).
CAPRYCKE, commune de la Flandre orientale, LVI, 725.
CARCASSONE, chef-lieu du département de l'Aude. — Ses évêques, 747.
CARENCHY, commune du département du Pas-de-Calais. — Ses dames. *Voir* CATHERINE.
Caslet, près de Bourbourg, 58.
CASSEL, ville du département du Nord, LXXVII, 584, 622, 657. — Sa châtellenie, 681. — Son bailliage, 16. — Les prévôts du chapitre de Cassel, 462. — Ses écolâtres. *Voir* DENIS NOPPIN.
CASTENHOLZ ou KASTENHOLZ, dans la régence de Cologne, 175.
CASTER ou KASTER, ville de la régence de Cologne. — Ses seigneurs, 330. *Voir* GÉRARD DE JULIERS.
CASTILLE (la), partie de l'Espagne, 30, 70.
CATHERINE (la maison de Sainte-). *Voir* COLOGNE.
CATTENDYC (l'office de), en Zélande, 98.
CATZENELNBOGEN. *Voir* KATZENELNBOGEN.
CAUCHIE (la ferme de le), à Jurbise, 115.
CAUMONT. — Ses seigneurs, *Voir* THOMAS.
CÉCILE (le cardinal de Sainte-), 143, 145, 150, 154.
CERC ou CHERCQ, commune de la province de Hainaut, 363, 422.
CHAMPAGNE (la), partie de la France, 98, 582, 681. — Ses comtes ou comtesses, 122. — Ses maréchaux. *Voir* HUGUES DE CONFLANS.
CHANTRAINE (l'hôpital ou maison de), de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, à Huppaye, 103, 424.

CHAPELLE-LEZ-HERLAIMONT, commune de la province de Hainaut, LXXI.
CHAPELLE-SAINT-LAURENT, à Piétrebais, province de Brabant, 113.
CHARRASSE. *Voir* BASCHARAGE.
CHARTRES, ville du département d'Eure-et-Loir. — Ses comtesses. *Voir* JEANNE DE CHATILLON. — Son église, 351.
CHASTERECH (le cens de), près de Tarcienne, 299.
CHATEAU-THIERRI-SUR-MEUSE, forteresse près de Dinant. — Ses seigneurs. *Voir* JEAN DE ROCHEFORT.
CHATEAU-VILAIN, ville du département de la Haute-Marne. — Ses seigneurs. *Voir* JEAN.
CHATELET (le). *Voir* PARIS.
CHATELINEAU, commune de la province de Hainaut, 12.
CHATILLON-SUR-MARNE, commune du département de la Marne. — Ses seigneurs. *Voir* GAUCHER.
CHAUVENCY, commune du département de la Meuse. — Ses seigneurs. *Voir* GÉRARD DE LOOZ.
CHAUXFOURS (les), quartier à Tournai, 125, 279, 535.
Chavetinghes. *Voir* SAEFTINGHE.
CHENÉE, commune de la province de Liége. — Ses voués ou avoués, 242.
CHÉRENG (les biens de), 718.
CHESTER, ville de l'Angleterre, 557.
CHIÈVRES, ville de la province de Hainaut, 290, 703. — Ses bourgeois. *Voir* ANSELME CROHIN. — Ses doyens. *Voir* JEAN, curé de Horrues. — L'église Saint-Jean, 440, 509.
CHIMAY, ville de la province de Hainaut, LXXX. — Le pays de Chimay, LXII. — Les bois de Chimay, 711.
CHINY, ville de la province de Luxembourg. — Son comté, 195, 683. — Ses comtes et comtesses, 123. *Voir* ARNOUL, comte DE LOOZ; LOUIS, JEANNE,
CHISE-DIEU (tribunal ou cour de la). *Voir* LIÉGE.
CHYSON. — Ses seigneurs, 51, 63. — *Voir* CISOING.
CISOING, commune du département du Nord. — Ses seigneurs et demoiselles. *Voir* ARNOUL, ISABELLE. — Ses abbés. *Voir* ROBERT, HENRI.
CITEAUX, ville du département de la Côte-d'Or. — Son abbaye, XXIV, 254, 292, 371, 732. — Ses abbés, 260, 370, 467, 739. *Voir* ROBERT, THIBAUD. — L'ordre de Citeaux, 27, 52, 99, 143, 174, 400, 544, 642.
Citere, près de la Moselle, 331.
CLAIRE (les religieuses de Sainte-). *Voir* GENTBRUGGE, WERCHIN.
CLAIRE-FONTAINE (le monastère de), à Autel-Bas, près d'Arlon, X, XI, XIII, 69, 179, 353, 387, 405, 411, 414, 433, 475, 543, 555, 594, 644, 657, 721. — Ses abbesses. *Voir* JEANNE. — Ses religieuses. *Voir* ALICE.
CLAIRMARAIS, commune du département du Pas-de-Calais. — Son abbaye, 365, 638.
CLAIRVAUX, ville du département de l'Aube. — Son abbaye, 197, 371. — Ses abbés, 2, 437, 467, 602, 739. *Voir* G., JEAN, TH. — Ses moines. *Voir* ROSIN.
CLAPDORP (le), à Anvers, 92.
CLAPSCHIETE (le moulin dit), à Gand, 355.
CLÈVES, ville de la régence de Düsseldorf, LX, LXII, LXVI. — Ses comtes et comtesses, LXV, 78, 84, 122, 170, 188, 191, 230, 232, 283, 326, 333, 347, 429, 443, 509, 511, 590. *Voir* ALEYDE, THIERRI.
CLINGENBERG ou KLINGENBERG, dans la régence de Minden. — Ses seigneurs. *Voir* ALBERT.
CLOTTEN ou KLOTTEN, ville de la régence de Coblentz, 451.
CLUNY, ville du département de Saône-et-Loire. — Son abbaye, XXIV, 523.
CLUYSEN (la maison de), dans la Flandre orientale, 245.
COBLENTZ, ville du royaume de Prusse. — Sa commanderie de l'ordre teutonique, 127, 416, 422, 612, 651.
COCHEIM, ville de la régence de Coblentz, 380, 451, 630.
Cokerous, à Tongre-Saint-Martin, 443.
COLMAR, ville de l'Alsace, CVI.
COLOGNE (*Colonia*), ville de la Prusse, XVI, XIX, XLVIII, XLIX, L, LIII, LXXIII, LXXVI, LXXX, LXXXIII, LXXXIV, LXXXV, XCV, XCVII, 30, 58, 60, 90, 115, 127, 132, 184, 193, 212, 213, 218, 231, 234, 237, 238, 242, 251, 256, 258, 263, 264, 265, 271, 272, 276, 302, 313, 316, 331, 363, 364, 365, 368, 373, 389, 390, 393, 394, 395, 397, 399, 408, 419, 453, 493, 530, 597, 603, 631, 667, 672, 719. — Le pays de Cologne, II. — La province de Cologne, 158, 241. — Le diocèse, 337, 642. — Ses archevêques, XVI, 19, 34, 35, 46, 65, 72, 78, 83, 94, 95, 100, 122, 124, 172, 188, 201, 202, 203, 206, 207, 212, 218, 268, 271, 276, 284, 291, 295, 388, 392, 418, 422, 460, 461, 528, 535, 559, 667, 668, 711. *Voir* CONRAD DE HOCHSTADEN, SIFRID DE WESTERBOURG, WICBOLD. — Les châtelains ou avoués. *Voir* GÉRARD. — Les citoyens ou bourgeois de Cologne. *Voir* ALBERT SCHALLE, EDMOND BIRELIN, GOBELIN DE KENT, HILDEGER DE STESSEN, JEAN VON ABSTHOFE, MATTHIAS SPIEGEL, THIERRI RAITZE. — Les chorévêques. *Voir* JEAN. — Les archidiacres, 106. *Voir* CONRAD. — L'église Saint-Pierre, 181, 205, 206, 268, 276, 373, 668. — Ses grands doyens et ses écolâtres. *Voir* WICBOLD. — L'église Saint-André, 66. — L'église Sainte-Marie du Capitole, 453. — Les doyens de Saint-Séverin. *Voir* FRÉDÉRIC. — L'église Saint-Géréon, 237, 310, 532. — Ses doyens. *Voir* ALEXANDRE DE MANDERSCHEIDT. — Les prévôts de l'église Saint-Cunibert. *Voir* ENGELBERT. — L'abbaye de Saint-Pantaléon, 337. — Ses abbés, 398. — La maison de Sainte-Catherine, 90. — L'université, CVII.
CNOCKE (le fort de), près de Dixmude, C.
COMINES, villes de la Flandre occidentale et du département du Nord. — Leur église, 220.
COMPIÈGNE, ville du département de l'Oise, 441, 467, 545.
COMPOSTELLE (NOTRE-DAME DE), chef-lieu de la Galice. — Ses archevêques, 637.
COMTE (l'hôpital LE) ou LA COMTESSE. *Voir* LILLE.
COMTE (le moulin LE), à Valenciennes, 267.
COMTÉ (le), à Herlies, 406, 407.
COMTESSE (le pont de la), à Mons, 528.
Comune, localité du pays de Liége, 746.

CONCHES, dans le département de l'Eure, 630,
CONDAMINE (la). — Ses prieurs. *Voir* JEAN DE HURGNY.
CONDÉ, ville du département du Nord. — Ses seigneurs. *Voir* JACQUES DE CHATILLON.
CONS, commune du département des Ardennes. — Ses seigneurs. *Voir* JEAN.
CONSTANTINOPLE, capitale de l'empire ottoman, LXXX. — Ses empereurs, 42. *Voir* BAUDOUIN, PHILIPPE.
CONTICH, commune de la province d'Anvers, 37, 39.
Copich, dans les polders, sur les côtes de Flandre, 222.
CORBIE, ville du département de la Somme, LXXX.
CORNELI-MÜNSTER (l'abbaye de SINT-) ou DE SAINT-CORNEILLE D'INDE. *Voir* INDE (l'abbaye d').
CORNEILLEMONT ou CORNILLON (le MONT-), près de Liége, 155, 222, 231, 234, 257, 305, 569, 724.
CORROY-LE-CHATEAU, commune de la province de Namur, 214, 357. — La terre de Corroy, 359. — Ses seigneurs. *Voir* GODEFROID, comte de Vianden.
CORSWAREM, commune de la province de Limbourg, 700.
CORTEMARCQ (*Werkin*), commune de la Flandre occidentale. LXX, 48, 49, 144.
CORTESSEM, commune de la province de Limbourg, 32, 195, 664.
CORTENBERG, commune de la province de Brabant. — Son abbaye, 121.
Corte Wifflict, à Cattendyc, 98.
CORTIS ou CORTIL, commune de la province de Namur, 164.
COUCKELAERE, commune de la Flandre occidentale. — Ses prieurs, 4.
COUCY, ville du département de l'Aisne. — Ses seigneurs, 86. *Voir* ENGUERRAND.
COUDENBERG (l'église de SAINT-JACQUES-SUR-). *Voir* Bruxelles.
COURIÈRES, à Familleureux, 208, 540.
COURLANDE (la), partie de la Russie. — Ses évêques. *Voir* EDMOND.
COURT ou COUR-SUR-HEURE, commune de la province de Hainaut. 33.
COURT-AUX-BOIS-LES-TASSENIÈRES (les biens de la), près des Écaussines, 200.
COURTRAI, ville de la Flandre occidentale, XLIV, LIII, LXXVI, CVIII, 88, 337, 458, 561, 566, 593, 643, 644, 734. — Ses dames, *Voir* BÉATRIX DE LOUVAIN. — Ses châtelains. *Voir* WALTER DE NEVELE. — Les prévôts de la commune, LIII. — Les échevins, 59, 88. — La maison du roi ou château, 687. — L'église et chapitre de Notre-Dame, 48, 335. — Ses doyens. *Voir* GUILLAUME. — Ses chanoines. *Voir* GILLES DE HARLEBEKE, WALTER BACH.
COURTRAI (le porte de), à Lille, 361.
COUTHUIN, commune de la province de Liége. — Ses curés. *Voir* JEAN.
COUTICHES, commune du département du Nord, 35, 37, 58, 253, 274, 286, 368, 431.
Coutures de Berlancomines (les), près de Namur, 311.
COUVIN, ville de la province de Namur, 710. — Sa châtellenie, 689.
COVENTRY, ville du comté de Warwick. — Ses évêques, 616. *Voir* WALTER.
COVERN (le château de), 416.
CRAENENDONCK, dans le Brabant septentrional. — Ses seigneurs. *Voir* GUILLAUME.
CRÉCY. — Ses seigneurs. *Voir* GAUCHER DE CHATILLON.
CRÉFELD, ville de la régence de Düsseldorf, 449.
CRÉPIN (SAINT-). — Ses dames. *Voir* YOLENDE.
CRÉQUY, commune du département du Pas-de-Calais. — Ses seigneurs. *Voir* JEAN.
Cresin (les marchands de), pays dont le nom est altéré, 70,
CRESPIN, commune du département du Nord. — Son abbaye, V.
CRÉVECŒUR, commune du département du Nord, 81, 187, 208, 252, 733. — Ses seigneurs, 519. *Voir* GUILLAUME DE FLANDRE, GUY. — Ses baillis. *Voir* JEAN BLANCARS.
CROISIERS (le monastère des), à Montpaillart, près de Tournai, 535.
CROIX (l'église de la SAINTE-). *Voir* LIÉGE.
CUDELSTERT (la dîme de), à Sconendorp, 513.
CUESMES, commune de la province de Hainaut, 492, 600.
CULEMBOURG, ville de la province de Gueldre, 51.
Cultre. *Voir* CORTESSEM.
CÜMPZ ou KUMPS, dans la régence de Cologne, 274.
CUMPTICH, commune de la province de Brabant, 271.
Curlar (la terre de), dans l'ancien comté de la Mark, 536.
CUSSY. — Ses seigneurs. *Voir* JEAN.
CUYCK. *Voir* KUYK.

D

DAELHEM, bourg de la province de Liége. — La terre de Daelhem, 154.
DAELHEM, seigneurie à Attenrode, LX.
DAME (l'église de Notre-) *Voir* AIX-LA-CHAPELLE, ANVERS, BLOIS, BOULOGNE, BRUGES, BRUXELLES, CAMBRAI, COURTRAI, GHEEL, GRANDPRÉ, HUY, LILLE, LOOS, MAESTRICHT, NAMUR, OPHOVEN, ROBECQ, TOURNAI, UTRECHT, VISÉ.
DAMME, ville de la Flandre occidentale, LXXXVI, CI, CII, CIV, CV, 25, 66, 104, 183, 186, 231, 297, 438, 539, 584, 616, 666, 697, 712, 716, 738. — Ses échevins, 305, 536. — L'église Saint-Nicolas, 543, 635.
DAMPIERRE, ville du département de Seine-et-Oise. — Ses comtes ou seigneurs, 359, 654. *Voir* JEAN.
DAMPRÉMY, commune de la province de Hainaut, 611.

DAMVILLERS, ville du département de la Meuse, 75.
DANEBROECK, léproserie près de Tirlemont, XL.
DAVE ou DAULES, commune de la province de Namur, LXV, 124, 126, 297. — Ses seigneurs. *Voir* WERNER.
DEFTINGHE, commune de la Flandre orientale, 462.
DEILE où DÈLE (la grange de), 353.
DELFT, ville de la Hollande méridionale, 98, 372, 673, 680. — Son hôpital, CVII.
DENDER-HAUTHEM, commune de la Flandre orientale, 89.
DENDER-LEEUW, commune de la Flandre orientale. — Ses curés. *Voir* THOMAS DE HASSELT.
DENDRE (la), affluent de l'Escaut, 62.
DENIS (Saint-), ville du département de la Seine. — Son abbaye, V. — Ses abbés, 599. *Voir* GUILLAUME.
DENIS (l'abbaye ou l'église de Saint-). *Voir* LIÉGE, REIMS.
DENIS-EN-BROQUEROIE (Saint-), commune de la province de Hainaut, 501. — Son abbaye, 46, 55, 67, 103, 136, 501, 714. — Ses abbés, 267, 575. *Voir* GUILLAUME.
DEPTFORD, ville du comté de Kent, 472.
DERNOUW ou DERNAU, dans la régence de Coblentz, 271, 309.
DESSELDONCK ou DESTELDONCK, commune de la Flandre orientale, LXX.
DEULE (la), affluent de la Lys, C.
DEURNE, commune de la province d'Anvers, 239.
DEUTZ ou DUYTZ, ville de la régence de Cologne. — Ses écoutètes. *Voir* HERMAN. — Ses échevins, 272. — Ses abbés, 337, 398.
DEVENTER, ville de l'Over-Yssel, 326, 685.
DICK ou DYCK, dans la régence de Düsseldorf. — Ses seigneurs. *Voir* GÉRARD.
DIEBLICH, près de Coblentz, 416.
DIEDENBRUCH, près d'Arlon, 177.
DIERGNAU ou DYERGNAU, près de Lille, 444, 557.
DIEST, ville de la province de Brabant, L, 5, 315, 327, 540, 572, 727. — La seigneurie de Diest, 613. — Ses seigneurs, XXVIII, 669. *Voir* ARNOUL, GÉRARD. — Les échevins de Diest, 50, 189, 327. — L'église Saint-Jean-Baptiste, 579, 586. — Le béguinage, 350. — Les frères Bogards, 44.
DIETZ, ville de la régence de Wiesbaden. — Ses comtes. *Voir* GÉRARD.
DINANT, ville de la province de Namur, 436, 655, 656, 710, 744. — Ses jurés, 343.
DINANTAIS (les), LXXXIII.
DISTERNICH, dans la régence d'Aix-la-Chapelle, 224. — Les chevaliers de Disternich. *Voir* ENGELBERT.
DIXMUDE, ville de la Flandre occidentale, LIII, LXXXI, C. — Ses châtelains. *Voir* ÉRARD, THIERRI, seigneur de Beveren.
DIZIER (Saint-) ville du département de la Haute-Marne. — La terre de Saint-Dizier, 735. — Ses seigneurs. *Voir* JEAN DE DAMPIERRE. — Son abbaye, 342.
DOBACH ou DUBACH, dans la régence d'Aix-la-Chapelle, 597, 639.
DOCKENDORF, dans la régence de Trèves, 259.
DOEST (l'abbaye de TER-) ou de CAPELLE, à Lisseweghe, dans la Flandre occidentale, 3, 4, 18, 23, 56, 62, 89, 91, 98, 149, 158, 160, 169, 245, 255, 280, 296, 336, 347, 364, 437, 467, 469, 509, 538, 580, 602, 607, 680, 700, 702, 704, 706, 738, 741. — Ses abbés, 642, 736. *Voir* ARNOUL, GUILLAUME. — Ses religieux. *Voir* FRANCON DE MOERKERKE, JEAN DE HEE.
DOLEN (les biens de), près de Helchteren, 71.
DOLLENDORF, dans la régence d'Aix-la-Chapelle. — Ses seigneurs. *Voir* GERLAC.
DOMBURG, en Zélande, dans l'île de Walcheren, 449.
DONATIEN (l'église Saint-) *Voir* BRUGES.
DONC (la ferme de), près de Bruges, 105, 106.
DONCK, commune de la province de Limbourg, 486.
DONDERSLOE (le bois de), près de Hasselt, 725.
DONZA ou DEYNZE, ville de la Flandre orientale, 638.
DORATH, près d'Aix-la-Chapelle, 223.
DORDRECHT, ville de la Hollande méridionale, XLIII, LIII, LVI, LVIII, LXXXI, LXXXIII, 41, 98, 124, 159, 162, 166, 300, 372, 409, 410, 416, 442, 469, 474, 482, 484, 532, 560, 618, 671, 673, 676, 679, 685. — Ses échevins, 539. — Le gardien des Frères mineurs de Dordrecht. *Voir* PIERRE.
DORENSELE (l'abbaye de), à Everghem, 746. — Ses abbesses, 747.
DORTMUND, ville de la régence d'Arnsberg, 57, 174, 390.
DOSSEMER. — Ses seigneurs, 582. *Voir* GUILLAUME DE MORTAGNE, ROGER DE RUMES.
DOUAI, ville du département du Nord, LV, LVI, LXXI, LXXVI, LXXVII, LXXVIII, LXXXI, XCIV, XCVII, C, 85, 133, 158, 192, 210, 229, 296, 445, 455, 499, 515, 523, 524, 528, 562, 584, 593, 657, 685, 687. — Ses baillis, 8, 36, 320, 329. *Voir* GUILLAUME DE LE MOTE, JEAN DES EMPENNES, WALTER DOU FOSSET. — Ses échevins, LXXXVII, 155, 541, 655. — Son église et chapitre de Saint-Amé, 123, 541, 737. — Ses chapelains. *Voir* ÉTIENNE, H., J. — Les Frères prêcheurs, 541. — L'hôpital, 263. — L'église ou hôpital Saint-Samson, 263, 726.
DOUAIRE (le), à Fleurus, 526.
DRECHTINCHUSEN ou DRECHENGENHAUSEN, près de Mayence, 707.
DREUX, ville du département d'Eure-et-Loire, — Ses comtes. *Voir* JEAN.
DRINCKELINCK, localité à Saint-Trond, 190.
DRINE (manoir de), dans le comté de Salm, 52.
DUBLIN, capitale de l'Irlande. — Ses archevêques. *Voir* JEAN, W. ou GUILLAUME.
DUDZEELE, commune de la Flandre occidentale, 62, 133.
DUENHOVEDEN, en Zélande, 339.
DUFFEL, bourg de la province d'Anvers, 15.
DUISBURG, ville de la régence de Dusseldorf, XCIII, 5, 75, 199, 236, 241, 284, 296, 316, 323, 326, 347, 388, 390, 392, 464.
Dukeldum ou DUNKELN, ville d'Écosse, dans le comté de Perth, 114.
DUNEKINEDAM, près d'Eecloo, 321.
DUNES (l'abbaye des), dans la Flandre occidentale, 44, 117, 148, 160, 166, 177, 181, 206, 238, 335, 336, 346, 372, 412, 467, 481, 489, 507, 514, 515, 520, 529, 576, 600, 604, 622, 632,

671. — Ses abbés, 437, 602, 699. *Voir* JACQUES, JEAN. — Ses religieux. *Voir* JEAN DE WARDE ou DE WARDO, JEAN LIEBAERT, MICHEL DOU MUER, THIERRI LE SAGE.
DUNKERQUE, ou DUNKERKE, ville du département du Nord, 83, 248, 591.
DURAS, commune de la province de Limbourg. — Ses comtes, XXVIII.
DURBUY, ville de la province de Luxembourg, 638. — Ses seigneurs, LXV, 243. *Voir* GÉRARD DE LUXEMBOURG.
DÜREN, ville de la régence d'Aix-la-Chapelle, LXXXIII.
DURHAM, ville de l'Angleterre. — Ses évêques, 129, 557. *Voir* ANTOINE.
DURME (la), affluent de l'Escaut, 122, 130.
DYXHOET, près de Flessingue, 426.

E

EAST-GREENWICH, dans le comté de Kent, 451, 472.
EBERMUNSTER, en Alsace. — Son abbaye, LXXV.
ÉCAUSSINES-SAINTE-ALDEGONDE, commune de la province de Hainaut, 279, 357.
ECHTERNACH, ville du grand-duché de Luxembourg, XXXVI, LXV. — Les prévôts d'Echternach. *Voir* Guillaume. — Le monastère, 674.
ECKE ou EECKE, commune de la Flandre orientale, 281.
ECKERGHEM ou SAINT-SAUVEUR, quartier de Gand, 84.
ÉCLUSE (l') ou LAMMINSVLIET, ville de la Zélande, XL, LII, LXXXVI, CI, CII, CIII, 329, 419, 421, 432, 607, 716.
ÉCOSSE (l'), CVIII, 55, 182, 203, 376, 529, 548, 615, 747. — Ses rois et princes, 79, 226, 376, 442, 662. *Voir* ALEXANDRE, JEAN DE BALIOL. — Le parlement d'ÉCOSSE, 425.
ÉDIMBOURG (*Edimburg*), capitale de l'Écosse, 445.
EE (l'), ruisseau près de Bruges, 183.
EECKEREN, commune de la province d'Anvers, 147, 302, 508, 530.
EECKHOUT (l'abbaye d'). Voir BRUGES.
EENHAM, commune de la Flandre orientale, LXXVIII, 124, 168.
EELDE, dans le Brabant septentrional, 423.
EGGEVOORT, à Ixelles, 270.
ÉGYPTE (l'), LXXIII.
EISCHEN, dans le grand-duché de Luxembourg, X.
ELEWYT, commune de la province de Brabant, XCIX.
ELFDONC, dans l'ancien duché de Brabant, 269.
ÉLISABETH (l'hôpital SAINTE-). *Voir* LILLE, PEDE-SAINTE-ANNE.
ELLEZELLES, commune de la province de Hainaut, 23, 31, 285.
ÉLOI (l'abbaye de SAINT-). *Voir* NOYON.
ELSEBEKE, à Meerbeek près de Ninove, 55.
ELSHOUT (le bois dit), près de Diest, 391, 395.
ELSHINGTON ou ESLINGTON, dans le comté de Kent, 570.
ELTHAM, ville du comté de Kent, 584.
ELVINGEN, dans le grand-duché de Luxembourg, 644.
ELY, ville près de Cambridge. — Ses évêques. *Voir* ÉDOUARD.
ÉMERBERG, près de Bréda, 8.
EMMERICH, ville de la régence de Düsseldorf. — Ses prévôts. *Voir* HENRI.
EMPIRE (l') ou le SAINT-EMPIRE, LXXX, 42, 72, 119, 203, 347, 417. *Voir* aussi ALLEMAGNE (l'). — Les maréchaux de l'Empire. *Voir* JEAN, duc de Saxe. — Les chanceliers de l'Empire. *Voir* SIFRID, archevêque de Cologne.
ENCRE ou ANCRE, aujourd'hui ALBERT, ville du département de la Somme, 465.
ENGELBEMPT, près de Saint-Trond, 46.
ENGHIEN, ville de la province de Hainaut, 410. — Ses seigneurs et dames, 275. *Voir* ENGELBERT, MARIE, SIGER, WALTER.
ENNE ou EYNE, commune de la Flandre occidentale. — Ses seigneurs. *Voir* JEAN. — Ses curés. *Voir* HUGUES de *Amsiaco*.
ENNEVELIN, commune du département du Nord, 341.
ENTELINCX (SINT-), commune de la province de la Flandre orientale, 660.
ENTRE-SAMBRE et MEUSE (l'), 33.
EPINLIEU (l'abbaye d'), près de Mons, 29, 38, 116, 494, 619.
EPPE (l'), affluent de la Sambre, 263.
ÉPINOIS ou ESPINOIS, commune de la province de Hainaut, 165, 686.
EPGENDORFF, 353.
ERBACH, en Allemagne, 408.
ERFURT (*Erfordia*), ville du royaume de Prusse, 293, 294, 297, 321.
ÉRIES (les). — Ses seigneurs. *Voir* JEAN SOHIER.
ERKENGEM, ERKINGHEM ou HERKEGHEM, à Oostcamp, 103, 223, 285.
ERLINCHOVE ou HERLINCKHOVE, près de Ninove, 504.
ERMETON (l'), 25, 125.
ERPELS ou ERPEL, bourg près de Coblentz, 734.
ERTBURG, 328.
ERTVELDE, commune de la Flandre orientale, 51.
ESCAUPONT, commune du département du Nord, XIX.
ESCAUT (l'), VII, XXXIX, XLIII, LXX, LXXVIII, LXXIX, LXXX, LXXXIV, CIII, 2, 32, 42, 45, 50, 73, 80, 166, 178, 208, 299, 300, 301, 310, 329, 355, 360, 383, 435, 566, 596, 598, 645, 648, 650.
ESCORNAIX, commune de la Flandre orientale, 285.

ESSCHEN, commune de la province d'Anvers, 652.
ESPAGNE (l'), LXXXI, 17, 56, 439, 561.
ESPHOUT (le bois d'), près de Ninove, 379.
ESPIERRES, commune de la Flandre occidentale. — Ses seigneurs. *Voir* JEAN DE MORTAGNE.
ESPREAUX. — Ses seigneurs. *Voir* ROGER, seigneur des Planques.
ESSELE, hameau à Tourneppe, 621.
ESSEN, ville de la régence de Düsseldorf.— Son abbaye, 470.
ESSEURE (le moulin du Tilleul dit le moulin d'), 145.
ESSENVELDT (le manoir d'), 207.
ESTEIN, en Allemagne, 119.
ESTINNES (les), commune de la province de Hainaut, 342.
ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE (les), LXXV.
ETICHOVE, commune de la Flandre orientale, 285.
ETTEN, commune du Brabant septentrional, 654, 694.
ETRUN ou ESTRUN, commune du département du Nord, 102, 204.
EU, ville du département de la Seine inférieure. — Ses comtes et comtesses, 324, 498. — Ses archidiacres. *Voir* RAOUL DE HARCOURT.
EUCHÈRE (la gilde de SAINT-). *Voir* TROND (SAINT-).
EUPEN (*Epen* ou *Eppene*), ville de la régence d'Aix-la-Chapelle, 274, 336.
EVERE, commune de la province de Brabant, 622.
EVERGHEM, commune de la Flandre orientale, 84, 429.
EVILLY ou EVIGNY, commune du département des Ardennes, 456.
EYGHEM, commune de la Flandre orientale, 275.
EYSC, dans le Limbourg hollandais. — Ses avoués. *Voir* GÉRARD.
EYSINGHEN (*Ysenghien*), commune de la province de Brabant, 698, 704.
EXAERDE, commune de la Flandre orientale, 724. — Ses seigneurs, 130.

F

FAGNE (la), bois près de Chimay, LXII.
FAING ou MONTAIGLE, château situé à Falaën, province de Namur, 148, 152, 256, 282, 634, 681. — Les rivières de Faing, 25.
FALAIS, commune de la province de Liége. — Ses seigneurs. *Voir* RIGAUD.
Falevi. — Ses seigneurs, 122.
FALLESQUE (la), cours d'eau et étang près de Lille, 158, 159, 161.
FAMARS, dans le département du Nord. — Le *pagus* ou comté de Famars, V, VII.
FAMILLEUREUX, commune de la province de Hainaut. — Ses seigneurs. *Voir* NICOLAS.
FARCIENNES ou FAVRECHINES, commune de la province de Hainaut, 13. — Les chevaliers de Farciennes. *Voir* THIERRI.
FAUMONT, près de Coutiches, 58.
FAUQUEMBERGHE, commune du département du Pas-de-Calais, LXXX.
FAUQUEMONT, bourg du Limbourg hollandais. — Ses seigneurs, 62, 78, 172, 202, 210, 244, 249, 386, 584, 632, 642, 667. *Voir* WALERAN.
FAVRECHINES. *Voir* FARCIENNES.
FAYAU (bois de), bois voisin de l'abbaye d'Alne, 199.
FEIGNIES, commune du département du Nord, 162, 244, 426, 427, 520, 706.
FEIX, juridiction à Namur, 652.
FÉRIÈRES, près de Biesmerée, 613.
FERTÉ (LA), commune du département de Saône-et-Loire. — Ses abbés, 467, 739. *Voir* RUFIN.
FILLIÈVRES, commune du département du Pas-de-Calais, XCIX.
FIVES, commune du département du Nord, 159. — Son prieuré, 140. — Ses prieurs, 23.
Fives-Saint-Bavon. *Voir* VYVE-SAINT-BAVON.
FLAMANDS (les), CVII, 375.
FLICHÉES, à Châtelineau, 12.
FLANDRE (la), II, III, XVI, XVIII, XXIII, XXV, L, LII, LIII, LVI, LXIII, LXIV, LXVI, LXVII, LXXIII, LXXVI, LXXVII, LXXVIII, LXXIX, LXXX, LXXXI, LXXXII, LXXXVI, LXXXVII, XCIII, XCIV, XCV, XCVII, XCIX, CII, CIV, CVII, 11, 20, 31, 57, 70, 97, 98, 100, 106, 115, 139, 159, 174, 183, 208, 209, 286, 304, 305, 313, 315, 330, 350, 429, 437, 445, 467, 480, 485, 487, 489, 506, 507, 514, 520, 523, 549, 565, 569, 570, 576, 583, 585, 586, 587, 597, 600, 601, 602, 615, 616, 617, 618, 621, 622, 623, 634, 636, 643, 644, 645, 648, 651, 666, 675, 677, 682, 695, 699, 708, 734. — Ses comtes et comtesses, I, VIII, XXIII, XXIV, XXXI, XXXV, LXVIII, LXX, LXXIX, LXXXII, LXXXIII, LXXXVII, 5, 6, 18, 57, 93, 96, 132, 180, 186, 231, 252, 574, *Voir* BAUDOUIN IX ou BAUDOUIN DE CONSTANTINOPLE, FERRAND DE PORTUGAL, GUY DE DAMPIERRE, ISABELLE DE LUXEMBOURG, JEANNE, MARGUERITE DE CONSTANTINOPLE, THOMAS DE SAVOIE. — Les maréchaux de Flandre, 83. *Voir* SIGER DE BAILLŒUL. — La sénéchaussée de Flandre, 103. — Les bers de Flandre. *Voir* ARNOUL DE CISOING, JEAN D'ENNE. — Les receveurs de Flandre, 320, 511. *Voir* GUILLAUME DE MORTAGNE, JACQUES DE *Donze*, JACQUES BRANCHE, JOFFROY. — Les commandeurs du Temple en Flandre, 217, 400. *Voir* PIERON DOU SAC. — Les archidiacres de Flandre, 34, 46, 59, 71, 72. *Voir* JEAN DE FIEFFES.
FLANDRE IMPÉRIALE (la), XCV, 105.
FLANDRE ZÉLANDAISE (la), CII.
FLAVION (le), 25, 125.
FLÉRON, commune de la province de Liége, 242.
FLESSINGUE, ville de la Zélande, 426.
Fleu (*terre de*). *Voir* HARFLEUR.

FLEURUS, ville de la province de Hainaut, LXII, 249, 424, 526.

FLINES, commune du département du Nord, 37, 192, 281, 286, 319, 408, 413. — Son abbaye, 5, 8, 9, 10, 24, 26, 27, 29, 32, 35 à 38, 50, 85, 117, 121, 123, 128, 137, 139 à 142, 144, 147, 151, 155, 164, 168, 172, 173, 192, 199, 213, 225, 228, 229, 237, 238, 253, 255, 258, 273, 274, 278, 281, 282, 283, 285, 286, 300, 301, 304, 307, 314, 319, 320, 326, 328, 333, 339, 343, 348, 349, 354, 355, 361, 365, 368, 381, 398, 407, 412, 413, 420, 424, 439, 444, 445, 459, 463, 471, 477, 489, 500, 503, 520, 532, 533, 534, 540, 568, 581, 630, 644, 651, 688, 718. — Ses abbesses, 21, 177, 192, 195, 270, 327, 336, 431, 442, 462. *Voir* JEANNE.

FLINGHEM (?). — Ses curés. *Voir* JEAN, doyen de Grammont.

FLOBECQ, commune de la province de Hainaut, 10, 21, 29, 31, 49, 61, 82, 162, 244, 510, 580, 628. — Le couvent de FLOBECQ, 108.

FLOREFFE, commune de la province de Namur, 736. — Son abbaye, XCIII, 1, 6, 51, 59, 163, 169, 177, 199, 214, 229, 253, 264, 282, 299, 359, 483, 526, 611, 681, 693, 699, 735 — Ses abbés, 550. *Voir* WALTER. — Ses chanoines. *Voir* HUGUES.

FLORENCE, chef-lieu de la Toscane, 296, 485.

FLORENNES, ville de la province de Namur. — Ses seigneurs. *Voir* THIBAUD de Lorraine. — Son abbaye, 698, 704. — Ses abbés. *Voir* GUILLAUME

FLORENVILLE, commune de la province de Luxembourg. — Ses seigneurs. *Voir* ARNOUL LI ARDENOIS.

FLORESIES, 108.

FONTAINE ou FONTAINE-L'ÉVÊQUE, ville de la province de Hainaut. — Ses seigneurs. *Voir* BAUDOUIN.

FONTAINE-LE-GOBIERS, 233.

FONTENOY (le), ferme de l'abbaye de Flines, 413.

FORCHIES, commune de la province de Hainaut, 489.

FORÊT, commune de la province de Brabant. — Son abbaye, 606.

FORÊT, commune du département du Nord, 613.

FOSSES, ville de la province de Namur, 710. — Son chapitre, 53.

FOURON-SAINT-MARTIN, commune de la province de Liége, 497.

FRANCE (la), III, IV, VI, XVI, XVIII, XXII, XXIV, XXXIII, XLIII, XLIV, XLV, LXXVII, LXXIX, LXXXI, LXXXIII, LXXXVII, XCIV, XCV, CVIII, 30, 98, 214, 246, 351, 392, 397, 462, 470, 481, 507, 545, 555, 557, 559, 563, 576, 578, 580, 582, 587, 597, 599, 605, 608, 610, 611, 612, 623, 624, 734. — Ses rois et reines, VII, IX, LXXVII, LXXXVII, 10, 11, 68, 96 106, 112, 174, 179, 284, 287, 290, 291, 309, 324, 359, 387, 392, 396, 397, 418, 424, 425, 431, 445, 458, 463, 466, 474, 481, 488, 489, 491, 496, 497, 498, 499, 506, 519, 535, 541, 544, 549, 552, 555, 559, 561, 570, 572 à 574, 580, 582, 583, 597, 602, 603, 609, 610, 621 à 625, 627, 632, 638, 642, 645, 649, 662, 666, 676, 677, 680, 684, 691, 697, 712, 734. *Voir* LOTHAIRE, LOUIS IX, MARIE, PHILIPPE LE BEL, PHILIPPE-AUGUSTE, PHILIPPE LE HARDI. — Les pairs de France, 590. — Les connétables de France. *Voir* RAOUL DE CLERMONT. — Les bouteillers de France. *Voir* GUY, comte de Saint-Pol. — Les prieurs du Temple en France. *Voir* GUILLAUME *de Mellayo*.

FRANCFORT (*Franckenvoirt*), ville de la Prusse, LXXXIII, 347, 416, 417, 442, 645, 646, 691, 693.

FRANKENDYK, 10

FREEREN, commune de la province de Limbourg, 426.

FRELINGHIEN ou FRELINGHEM, commune du département du Nord, 534.

FRESNES ou FRÈNE, commune du département du Nord, 421. — Ses seigneurs. *Voir* THOMAS DE LILLE.

FRETE LE PRESTRE (le), près de Lille, 154.

Friburgum (FRIBOURG), chef-lieu du canton de ce nom, en Suisse, 125

FRISE (la) ou le comté de FRISE, 389, 495, 530, 573, 601. — Ses seigneurs. *Voir* FLORENT, comte de Hollande.

FROCOURT, à Eghezée, province de Namur, 658.

FUMAY, ville du département des Ardennes, 233.

FURNES, ville de la Flandre occidentale, LXXI, LXXVII, LXXXVI, C, 301, 625, 741. — Ses échevins, XXXVI. — Le territoire, métier ou châtellenie de FURNES, 60, 301, 372, 385, 500, 507, 521, 533, 560, 619, 653, 741. — Ses baillis. *Voir* CHRÉTIEN DE BRABANDRE. — Ses échevins et keurheeren, 562. — L'église et chapitre Sainte-Walburge, 61, 410, 596, 689. — Ses doyens, 197. *Voir* NICOLAS. — Ses trésoriers. *Voir* BAUDOUIN DE SAINT-OMER. — L'abbaye de Saint-Nicolas, 39, 61, 197, 376, 385, 405, 410, 449, 451, 462, 488, 518, 533, 596, 689. — Ses abbés, 197. *Voir* GILLES.

FÜSSENICH, dans la régence d'Aix-la-Chapelle. — Son abbaye, 207.

G

GAESBEEK, commune de la province de Brabant, LXVIII. — Ses dames. *Voir* MARIE.

GAGELDONCK, près de Hulst, 538.

GAGES, commune de la province de Hainaut. — Ses seigneurs. *Voir* MICHEL.

GAITEMA. — Le prêtre de Gaitema. *Voir* WALTER.

GALLES (le pays de), en Angleterre, 549. — Ses princes. *Voir* ÉDOUARD Ier, roi d'Angleterre.

GALLOIS (les), 611.

GALOPPE ou GULPEN, commune du Limbourg hollandais, 217, 223, 236, 597, 639.

GAMERAGES ou GALMAERDEN, commune de la province de

Brabant. — Ses seigneurs. *Voir* WALTER DE BRAINE.— Ses curés. *Voir* JACQUES.

GAND, chef lieu de la Flandre orientale, XVIII, XLI, XLII, XLIII, XLV, LIV, LXVI, LXXVII, LXXXI, XCVII, XCVIII, CI, CII, 9, 22, 25, 38, 93, 126, 150, 186, 201, 226, 238, 277, 278, 280, 289, 293, 309, 311, 312, 319, 320, 332, 338, 348, 351, 355, 358, 371, 373, 384, 408, 448, 450, 455, 456, 484, 485, 499, 506, 509, 512, 516, 518, 523, 525, 526, 539, 570, 571, 583, 584, 589, 601, 604, 609, 610, 612, 642, 682, 691, 695, 697, 700, 745.— La châtellenie de Gand, LXX. — Ses châtelains et châtelaines. *Voir* GÉRARD DE SOTTEGHEM, MARIE, sa femme; HUGUES. — Le Vieux-bourg ou bailliage de Gand, LXX, CI. — Les baillis de Gand. *Voir* SIMON LAUWAERT, WEININ SCULLARD. — Ses échevins ou magistrats, 88, 127, 146, 186, 214, 230, 252, 259, 281, 336, 655, 657, 691, 694. *Voir* PHILIPPE UUTENSAELE. — Les Trente-neuf, II, III, XXVIII, 25, 56, 68, 126, 151, 319, 345, 438, 528, 531, 570, 616. — Les *Vinders*, 135, 196. — La Justice du Châtelain, 694. — La Justice de Sire Raes, XLII, 694. — Les archidiacres de Gand. *Voir* NICOLAS. — L'abbaye de Saint-Bavon, LXVI, 84, 109, 152, 168, 175, 178, 324, 400, 420, 429, 467, 486, 539, 540, 606, 702, 717, 718. — Ses abbés, 450, 546, 567. *Voir* JEAN.— Ses prieurs, 221. — L'abbaye de Saint-Pierre, XVIII, XXXVII, XLI, LXVI, 9, 10, 22, 27, 35, 51, 57, 58, 64, 74, 148, 168, 222, 227, 245, 278, 280, 281, 297, 324, 331, 336, 342, 351, 355, 383, 403, 451, 471, 472, 486, 546, 567, 609, 612, 635, 684, 715, 717. — Ses abbés, 138, 296, 340, 341, 607, 717. *Voir* JEAN VROMANT. — Ses prévôts. *Voir* JEAN. — Ses religieux. *Voir* WALTER KOKER. — L'église Saint-Jean, 89, 114, 455. — L'église Saint-Michel, 86, 221, 539. — Ses prêtres. *Voir* JEAN. — L'église Sainte-Pharaïlde, 99, 144, 529, 531. — L'église Sainte-Marie ou de Notre-Dame, 51, 148, 281, 513. — Le couvent des Frères mineurs, 84, 471, 731. — Ses gardiens. *Voir* HENRI. — Le couvent des Dominicains, 223.— Le couvent des Augustins, 539, 744. — Le couvent des Carmes, 86. — L'hôpital Saint-Jacques, 102, 109. — La Byloque, 10, 170, 400. — La léproserie, 695. — La maison de l'ordre du Temple, 243. — La rue du Bourg, 433. — Les écoles, CVII. — La maison de Gérard le Diable, CIII.

GANTOIS (les), CI, CIII, 202, 288, 310, 350, 382.

Garrandebbe, localité près de Furnes, 405.

GASCOGNE (la), en France, LXXXI, 56, 70. — Ses sénéchaux. *Voir* JEAN DE SAINT-JOHAN.

GASTEL, commune du Brabant septentrional, 88.

GAULE (la), LXXXIV.

GAULE MÉRIDIONALE (la), XCI.

GAVRE, commune de la Flandre orientale, XL, 144. — Ses seigneurs, 432, 584. *Voir* RASE.

GEET-BETZ, commune de la province de Brabant, 663.

GELEEN ou GLENNE, commune du Limbourg hollandais, 99, 163, 173.

GEMBLOUX, bourg de la province de Namur, XIX. — Ses abbés, 550.

GEMERT (La maison de), commanderie de l'ordre Teutonique, dans le Brabant septentrional, 411, 532.

GENAPPE, ville de la province de Brabant, XLIV.

GÊNES, ville du royaume d'Italie, 616.

GENNEP, dans le Limbourg hollandais. — Ses seigneurs. *Voir* HENRI.

GENTBRUGGE, commune de la Flandre orientale, 731. — Son couvent de Sainte-Claire, 341.

GEORGES (l'église SAINT-) *Voir* GRAVELINES.

GÉRÉON (l'église SAINT-). *Voir* COLOGNE.

GERLAC (SAINT-), à Houthem, dans le Limbourg hollandais. — Son abbaye, 735, 737, 739, 740, 743.

GERMAIN (l'église Saint-). *Voir* Mons.

GERMAIN-DES-PRÉS (l'église SAINT-). *Voir* PARIS.

GERMANIE (la) ou ALLEMAGNE, VII, LXXXIV. — Les légats du saint-siége en Germanie, 178.

GERMIGNIES. — Ses seigneurs. *Voir* GILLES DE CHIN.

GEROLFDYC, en Zélande, 85.

GERTRUDE (l'abbaye de SAINTE-). *Voir* LOUVAIN, NIVELLES.

GERTRUYDENBERG (SINTE-), ville du Brabant septentrional, 673, 680.

GESVES, commune de la province de Namur, 45, 522.

GETTE (la), affluent du Démer, 322.

GHEEL, bourg de la province d'Anvers, 189, 446, 464, 465.— Ses seigneurs. *Voir* HENRI BERTHOUT. — L'église Notre-Dame et Sainte-Dympne, 189.

GHEIN, dans l'ancien évêché d'Utrecht, 164.

Genthoff (la maison dite), à Bruges, 618.

GHISLAIN (SAINT-), bourg de la province de Hainaut, 195.— Son abbaye, XIX, LXIV, 4, 137, 195, 668. — Ses abbés, 275, 382. *Voir* ROBERT, ROGER.

GHISLENGHIEN, commune de la province de Hainaut. — Son abbaye, 414.

GHISTELLES, commune de la Flandre occidentale. — Ses seigneurs. 70, 419. *Voir* JEAN.

GHIVELDE ou GHYVELDE, commune du département du Nord, 649.

Ghyssen ou *Giessen*, en Hesse, 98.

GIERATH. *Voir* JUDENRODE.

GILLES (l'église Saint-). *Voir* Bruges, Liége.

GILLES (Saint-) ou OBBRUSSEL, commune de la province de Brabant, XLIII, 503, 511.

GILLES (Saint-) en Provence, ville du département du Gard, 434.

GILLY, commune de la province de Hainaut, 731.

GILSEN ou GILZE, commune du Brabant septentrional, 654.

Gimeal *Voir* JEMELLE.

GIMNICH ou GEMMENICH, commune de la province de Liége. — Les chevaliers de Gimnich, 66.

GINNEKEN, commune du Brabant septentrional, 654.

Gyppewic, ou GYPWYS, en Angleterre, 541, 548, 550.

GIVET, ville du département des Ardennes, 33, 34.

GLOCESTER, ville d'Angleterre. — Les abbés de Saint-Pierre de Glocester. *Voir* THOMAS. — Ses comtesses. *Voir* JEANNE.

GODEBIEKE (le), près de Gondregnies, 411.

GODSBERG, ou *Mons Dei*, en Gueldre, LII, 669, 675.

GODESBERG, bourg de la régence de Cologne, 210.

GOES (Ter-), ville de la Zélande, 537.

GOLZINNE, manoir à Bossières, province de Namur. — Ses châtelains. *Voir* EUSTACHE DE HEMMETINES.
GOMEGNIES, commune du département du Nord. — Ses seigneurs. *Voir* PHILIPPE.
GOMMERY. Ses seigneurs. *Voir* JEAN.
GONDREGNIES, commune de la province de Hainaut, 411.
GORCUM, ville de la Hollande méridionale, 98, 198, 212.
GORSSUM, commune de la province de Limbourg. — Ses curés. *Voir* JEAN DE DIEST.
GOSLAR, ville de la régence de Magdebourg, 57.
GOSSONCOURT, commune de la province de Brabant, XVI.
GOTHLAND (l'île de), dans la mer Baltique, LXXXVI, 21.
GOTHS (les), ou habitants de l'Ile de Gothland, 21.
GOTTIGNIES, commune de la province de Hainaut, 714.
GRAESEN, commune de la province de Brabant, 141.
GRAMINES ou GRAMMENE, commune de la Flandre orientale. — Ses seigneurs. *Voir* JEAN BERTHOUT.
GRAMMONT, ville de la Flandre orientale, LXVIII, LXXVII, LXXVIII, 23, 42, 45, 47, 54, 58, 72, 73, 80, 88, 89, 178, 208, 229, 371, 391, 435, 567, 603. — Ses baillis, 23. — Le doyen de la chrétienté de Grammont, 690. *Voir* JEAN. — L'abbaye de Saint-Adrien, 153, 263, 462. — Ses abbés, 66, 357, 563. *Voir* THOMAS. — Les Béguines, 148.
GRANDPRÉ, ville du département des Ardennes. — Ses comtes. *Voir* HENRI.
GRANDPRÉ (l'abbaye de Notre-Dame de), à Mozet, province de Namur, 116. — Ses abbés. *Voir* LAURENT, WALTER.
GRAND-WANDRE, ou simplement WANDRE, commune de la province de Liège, LXI.
GRANGNETE (bien dit), à Écaussines-Sainte-Aldegonde, 279.
GRANT-PRET, à Coutiches, 431.
GRANSCHIE (bois de), près de Namur, 45.
GRAVE, ville du Brabant septentrional, 302.
GRAVELINES, ville du département du Nord, LXXXI 265, 431, 584, 635, 655.
GREENWICH, ville du comté de Kent, 145.
GREVENBROICH (*Brüche*), dans la régence de Düsseldorf, 90, 233.
GREVENMACHEREN (S'), ou MACRE, dans le grand-duché de Luxembourg, 119, 603.
GREVENVORST (le bois de), à Bedburg, 60.
GRIEFENSTEIN. — Ses seigneurs. *Voir* CRAFTON DE GRIEFENSTEIN.
GRIMBERGHE, commune de la province de Brabant, XLIV, LXVIII 161. — Ses seigneurs et dames, 404. *Voir* GODEFROID, comte de Vianden; MARIE DE PERWEZ. — Son abbaye, 8, 26, 152, 603, 609, 669.
GRIMDE, hameau ou faubourg de Tirlemont, 400, 598.
Griseperre, bien à Hulst 130.
GROEDE, en Zélande, 148.
GRONINGUE, ville du royaume des Pays-Bas, 617.
GRUENSVELT, près de Mergentheim, 743.
GUDULE (l'église et chapitre de Sainte-). *Voir* Bruxelles.
GUELDRE (la), LII, LXIV, XCVIII, 60. — Ses comtes et comtesses, II, XXXIX, 74, 75, 78, 82, 84, 110, 111, 129, 132, 135, 170, 179, 207, 230, 277, 283, 298, 331, 364, 365, 373, 406, 443, 590, 620. *Voir* ERMENGARDE, MARGUERITE, OTHON, RENAUD.
GUINES, ville du département du Pas-de-Calais. — Son comté, 67, 96, 112, 498. — Ses comtes. *Voir* ARNOUL.
GUISE, ville du département de l'Oise. — La terre de GUISE, 542.
Guldemeersch (le), à Gentbrugge, 340.
GULPEN. *Voir* GALOPPE.
GUTTICHOVEN ou GUTTEKOVEN, à Limbricht, dans le Limbourg hollandais, 532.

H

HAARLEM, ville de la Hollande septentrionale, 372, 673, 681.
HACHENBERGHE ou HACKENBERG, dans la régence de Cologne, 420.
HACQUEGNIES, commune de la province du Hainaut. — Ses seigneurs. *Voir* OTHON DE TRAZEGNIES.
HAEKENDOVER, commune de la province de Brabant, 111. — Ses curés. *Voir* JEAN.
HAELEN, bourg de la province de Limbourg, 377.
HAEMSTEDE ou HAAMSTEDE, commune dans l'île de Schouwen, en Zélande, 713.
HAESEGRAS ou HASEGHERS (le polder du), près de Sinte-Anna-Ter-Muyden, 447.
HAGA. *Voir* HAYE (La).
HAGELSTEEN, bien à Schelle, 604, 641.
HAGUENAU, en Alsace, 114.
HAIBES, commune du département des Ardennes. — Ses seigneurs. *Voir* GILLES.
HAINAUT (le), I, II, V, VIII, XVIII, XXIII, XXIX, XLIII, LIII, LIV, LXIII, LXIV, LXV, LXVI, LXXX, XCIV, CIV, 216, 342, 392, 394, 437, 511, 526, 576, 578, 579, 581, 681, 682. — Ses comtes et comtesses, III, IV, XVI, XIX, XCVII, 6, 58, 68, 82, 91, 105, 162, 233, 244, 252, 263, 295, 334, 354, 497, 706. *Voir* BAUDOUIN DE CONSTANTINOPLE, FERRAND, JEAN D'AVESNES, JEANNE, MARGUERITE. — Les maréchaux du Hainaut. *Voir* THIERRI DE FARCIENNES. — Ses sénéchaux. *Voir* JACQUES, seigneur de Werchin. — Les baillis du comté, 628. *Voir* NICOLAS DES ÉCAUSSINES, NICOLAS DE HOUDAIN. — Les archidiacres de Cambrai en Hainaut. *Voir* GÉRARD, prévôt de Cassel.
HAINE-SAINT-PIERRE, commune de la province de Hainaut, 686.
HAL, ville de la province de Brabant, LV, LXI, 204. — Ses seigneurs. *Voir* FLORENT DE HAINAUT. — Les doyens de la chrétienté à Hal, 690.

HALBERSTADT, ville de la régence de Magdebourg, 30, 31.
Halleut, près de Tournai, 728.
HALLUIN, commune du département du Nord, 534.
HALY, 278, 281, 283.
HAMAIDE ou HAMAYDE (LA), commune de la province de Hainaut. — Ses seigneurs, XXIX, 149.
HAMBOURG, ville de l'Allemagne, LXXXVI.
HAMME. *Voir* OOST-HAMME.
HAMPTEAU, hameau à Op-Heylissem, 256.
HANECHIES. — Ses seigneurs. *Voir* ROBERT LE MIRE.
HANGEST, commune du département de la Somme. — Les chevaliers de Hangest, XLIII.
HANNUT, bourg de la province de Liége, 702 — Ses châtelains. *Voir* COLARD DE HALLOY.
HANSE TEUTONIQUE (la), LXXVII, LXXXVI.
HANSWYCK. *Voir* MALINES.
HARCOURT, dans le département de l'Eure. — Ses seigneurs, 492.
HARDENBERG, petite ville de l'Over-Yssel, 208.
HARDERWYK, ville de la Gueldre, 683.
HARENCOURT, 310.
HARFLEUR, ville du département de la Seine inférieure, 325, 516, 538.
HARLEBEKE, ville de la Flandre occidentale, LXXVIII. — Son église et chapitre, 69, 130, 736.
HARNES, ville du département du Pas-de-Calais, 351. — Ses seigneurs, 351. *Voir* JEAN.
HARVENG, commune de la province de Hainaut, 193.
HASAERTSWOUDE ou HAZERSWOUDE, commune de la Hollande méridionale, 696.
HASNON, commune du département du Nord. — Son abbaye, 6. — Ses abbés. 440. *Voir* HUGUES.
HASPRE, commune du département du Nord, 204.
HASSELT, chef-lieu de la province de Limbourg. — Les frères Augustins de Hasselt, 566.
HASTIMOLIN, près de Namur, 652.
HATTEM, en Gueldre, 675.
HAUBOURDIN, commune du département du Nord, C.
HAUSSY, commune du département du Nord, 513.
HAUTE-ALLEMAGNE (la), XXVI, LXXXV.
HAUTE-DEULE (la), C.
HAUTMONT, commune du département du Nord. — Son abbaye, 714.
HAVEKINSWERVE, près de Bruges, 183.
HAVESKERKE, commune du département du Nord. — Les chevaliers de Haveskerke, 684.
HAVRÉ, commune de la province de Hainaut. — Ses seigneurs, 363, 619. — Ses curés. *Voir* HENRI. — Les chapelains d'Havré. *Voir* NICOLAS. — La rue d'Havré, à Mons, 38.
HAYE (le), à Papignies, province de Hainaut, 496.
HAYE (la), ville du royaume des Pays-Bas, 43, 135, 351.
HEEMSKERKE, commune de la Hollande septentrionale, 685.
HEER CLAEYSKYNDER NIEUWLAND (S'), en Zélande, 175.
HEGGE, à Baelen, province de Liége, 737.
HEIDEN, dans la régence de Düsseldorf, 259
HEIDENZEE, l'une des embouchures de l'Escaut, 299, 304, 310.
HEIENSLUUS ou HEYENSLUUS, près de Bruges, 133, 264.
HEINSBERG ou HEYNSBERG, ville de la régence d'Aix-la-Chapelle. — Ses seigneurs, 78, 202, 327. *Voir* Thierri — Son abbaye, 92, 285, 336, 696.
HELCHIES, 414.
HELCHIN, commune de la province de Hainaut, LXXVIII. — Les prêtres d'Helchin. *Voir* GÉRARD.
HELCHTEREN, commune de la province de Limbourg, 54, 59, 71, 80, 428.
HELLIGNIES ou ELLIGNIES, commune de la province de Hainaut, 489, 503.
HEM, commune du département du Nord, 507.
HEMELSDAEL (S') ou *Porta-Coeli*, abbaye. *Voir* BUTGHENBACH.
HEMMERODE (l'abbaye d'), 403.
HENGEBACH. — Ses seigneurs. *Voir* WALERAN, prévôt de Munster.
HENNEBERG, dans la Thuringe. — Ses comtes. *Voir* HERMAN.
HENNIN-LIÉTARD, ville du département du Pas-de-Calais, 184, 459, 466, 670, 715. — Ses baillis, 715. — Ses échevins, 304, 483.
HENOULMONT ou HENOMONT, localité à Aywaille, LXI.
HENRI-CHAPELLE, commune de la province de Liége, LII.
HEPPIGNIES, commune de la province de Hainaut. — Ses seigneurs. *Voir* WALTER.
Herbipolis. *Voir* WURTZBOURG.
HERBRANTSHOVEL (bois dit), près de Saint-Trond, 391, 395.
HERCKENRODE, commune de la province de Limbourg. — Son abbaye, 141, 334, 725, 734, 742, 745.
HERCK-LA-VILLE, commune de la province de Limbourg 445.
HEREFORD, ville de l'Angleterre. — Ses comtesses. *Voir* JEANNE.
HÉRENTHALS, ville de la province d'Anvers, XXVI, LXXXVIII, 343, 496, 614.
HEREWARDEN ou HEEREWAARDEN, commune de la Gueldre, 239.
HEREWYC (*Herewycum*), en Angleterre, 447, 551, 552, 553.
HERGNIES, commune du département du Nord, 193.
HÉRIMELZ, commune de la province de Hainaut. — Ses seigneurs. *Voir* JEAN DE GAVRE.
HERKINGHEM ou HERKEGHEM, dans la Flandre orientale, 204.
HERLIES ou ERLIES, commune du département du Nord, 406, 407.
HERLINCKHOVE OU ERLINCHOVE, à Ninove, 279, 283.
HERNSBROECK, près d'Aerschot, 628.
HERPT, commune du Brabant septentrional, 28.
HERS, dans la province de Limbourg. — Ses seigneurs. *Voir* GÉRARD.
HERSFELD, dans la régence de Düsseldorf, 259.

HERSINGHEM, près de Watten, 384.
HERSTAL, commune de la province de Liége, V, LXI, 109. — Ses seigneurs. *Voir* HENRI DE LOUVAIN.
HERVE, ville de la province de Liége, LII, 67, 213, 236, 272, 287.
HESBAIE (la), LXXVI. — La chevalerie hesbignonne ou de la Hesbaie, LXV.
HESDIN, ville du département du Pas-de-Calais, 638.
HÈSE ou HÈZE, commune du Brabant septentrional, 174, 295.
HESSE (la), en Allemagne, LXXXV. — Ses landgraves, 78, 188. *Voir* HENRI.
HEUCHENBERG ou HEUCENBERG. — Ses seigneurs ou chevaliers. *Voir* GUILLAUME.
HEUSDEN, ville du Brabant septentrional, 307, 308, 347, 511.— Le pays de Heusden, 158, 452. — Ses seigneurs, 333, 452, 471. *Voir* JEAN.
HÉVERLÉ, commune de la province de Brabant. — Ses seigneurs. *Voir* JEAN; HENRI CAMERLINCK ou le Chambellan.
HEYLISSEM (l'abbaye d'), à Op-Heylissem, province de Brabant, XVI, XCIII, 255, 256, 322, 588, 614, 736. — Ses abbés. *Voir* JACQUES.
HEYNBACH ou HAIMBACH, près de Ramersdorp, 257, 296.
HEYST ou HEYST-OP-DEN-BERG, commune de la province d'Anvers, 709.
HINGENE, commune de la province d'Anvers, 519.
HIRSON, commune du département de l'Aisne, 711.
HIVES, commune de la province de Luxembourg, 69, 657.
HOBOKEN, commune de la province d'Anvers, 302. — Ses dames. *Voir* ALEYDE, demoiselle de Perwez.
HOCSHOT, près de Saint-Trond, 503.
HOCHSTADEN. — Ses comtes, 269. *Voir* LOTHAIRE.
HOEFT-BRUGGHE (le), pont à Gand, 93.
HOFSTADE, commune de la province de Brabant, XCIX, 205.
HOFFSTEDE, près de Cologne, 211.
HOHENBODBERG, près de Créfeld, 449.
HOLESTRAETKIN (het), à Bruges, 640.
HOLFELS ou HOLVELS. — Ses seigneurs, 484. *Voir* Ludolphe.
HOLLAIN, commune de la province de Hainaut, 339, 341, 342.
HOLLANDE (la), I, III, XXIII, XXV, XXXI, XXXII, XLIII, LI, LXXXII, LXXXIII, LXXXVI, LXXXVII, XCIV, 40, 67, 102, 129, 302, 305, 312, 360, 419, 485, 490, 495, 523, 530, 531, 544, 551, 573, 576, 583, 601, 645, 648, 650, 701, 705. — Ses comtes et comtesses, XVI, XXIII, XXVIII, XXXV, XXXIX, LVIII, 9, 35, 40, 43, 65, 71, 72, 78, 91, 94, 95, 249, 283, 299, 359. *Voir* BÉATRIX, FLORENT V, GUILLAUME, roi des Romains; JEAN.
HOLLEDE ou HOOGLEDE, commune de la Flandre occidentale, 137, 138.
HOLSTEIN (le), en Allemagne, LXXIV.
HOLTE. — Ses dames. *Voir* MATHILDE.
HOLZWILRE ou HÖLZWEILER, commune de la régence de Trèves. — Ses plébans ou curés. *Voir* PELEGRIN.
HOMBOURG, en Allemagne, 204.
HONGRIE (la), LXXXV.
HONT (le), l'une des embouchures de l'Escaut, 113, 116, 143, 335, 360
HONTENESSE ou HONTENISSE, commune de la Zélande, CII, 65, 663.
HOOGESCOT, près d'Eeckeren, 530.
HOOGHSTRAETEN, ville de la province d'Anvers, 184, 189. — Ses dames. *Voir* JEANNE DE GHEMENICH.
HOOREBEKE, communes de la Flandre orientale, 23, 31.
HOOREBEKE-SAINT-CORNEILLE, commune de la Flandre orientale, 285.
HOPPENESSE *juxta Gaynum*, près de l'Yssel, 165.
HORNES, bourg du Limbourg hollandais. — Ses seigneurs, 386. *Voir* GUILLAUME.
HORRUES, commune de la province de Hainaut, 671. — Ses seigneurs, 170. — Ses curés. *Voir* JEAN.
HORST ou HURST. — Les chevaliers de Hurst. *Voir* HENRI.
HORST, château à Rhode-Saint-Pierre, 160. — Ses seigneurs. *Voir* ADAM DE LANDEWYK.
HOSSARS (le bien des), à Seneffe, 282.
HOSSENESSE. *Voir* OSSENESSE.
HOUFFALIZE, bourg de la province de Luxembourg. — Ses seigneurs, 375.
HOUGAERDE, commune de la province de Brabant, XVI, 14, 239, 353.
HOUTAWE ou HOUTTAVE, commune de la Flandre occidentale, 160.
HOUTE ou HOLTE. — Ses chevaliers et ses dames. *Voir* MATHILDE, RASE.
HOUTE (la ferme de), près de Saint-Trond, 45.
HOVELINGEN, dans l'ancien duché de Luxembourg, 644.
HOVES, commune de la province de Hainaut, 623.
HOXEM, hameau à Hougaerde, 149.
HOYOUL (le), affluent de la Meuse, 346.
HUBERMONT, fief tenu du comte de Namur, 361.
HUBERT (SAINT-), ville de la province de Luxembourg. — La terre de Saint-Hubert, 359, 435. — L'abbaye, XIX, LXV.
HUELHOVEN ou HÜLHOVEN, dans la régence d'Aix-la-Chapelle, 615.
HUGES-BODYNS-AMBACHT (het) ou HUGEN-BOIDENS-AMBACHT, depuis Meliskerke, en Zélande, 13.
HUGILHOVEN ou HÜCKELHOVEN, dans la régence d'Aix-la-Chapelle, 60. — Ses chevaliers. *Voir* HENRI.
HUISSIGNIES, commune de la province de Hainaut, XXIX.
HÜLCKRATH, dans la régence de Düsseldorf, 636. — Ses seigneurs. *Voir* THIERRI LOEF.
HULSEN, à Baelen, province d'Anvers, 295.
HULST, ville de la Zélande, 130, 157, 489, 527, 538. — Le métier de Hulst, 335, 604, 672.
HULSTERLO, près de Hulst, 527.
HUMBEEK, commune de la province de Brabant. — Ses seigneurs. *Voir* GILLES BERTHOUT.
HUMBERT (l'église SAINT-). *Voir* MAROILLES.

Hummersheym, HOMERSCHEM ou HOMMERSUM, dans la régence de Düsseldorf, 696.
HUNNEP ou HUNYPPEL. — Son abbaye, 17, 110.
HUNOLSTEIN, dans la régence de Trèves, 581. — Ses curés. *Voir* NICOLAS.
HUVENGEN. — Les chevaliers d'Huvengen. *Voir* HENRI.
HUY (*Hoyum*), ville de la province de Liége, XLV, 97, 106, 118, 661, 706. — Ses échevins ou magistrats, 656, 710. — L'église et chapitre de Notre-Dame, 97, 128, 405, 522, 659. — Ses chantres. *Voir* N. — L'église Saint-Maur, 405.

I

ICHTEGHEM, commune de la Flandre occidentale, 181.
IDDERGEM, commune de la Flandre orientale, 262, 462.
ILE (l'), quartier à Liége, 234.
ILE-NOTRE-DAME (le monastère de l'). *Voir* Liége.
INDE ou SINT-CONNELI-MUNSTER, dans la régence d'Aix-la-Chapelle. — Son abbaye, LXVIII, 23, 24, 271, 286, 391, 421, 639. — Ses abbés, 23, 85. *Voir* RENAUD. — Ses doyens. *Voir* PIERRE.
INDEBERGHE, dans l'ancien comté de Looz, 581.
Inferior Maesland ou MAASGAU INFÉRIEUR, ancien pagus dans le diocèse d'Utrecht, 389.
IRLANDE (l'), 548, 549. — Ses seigneurs. *Voir* ÉDOUARD Ier, roi d'Angleterre.
ISENBURG ou YSENBURG, en Hesse. — Ses seigneurs. *Voir* SALENTIN.
ISENGHIEN ou ISEGHEM, commune de la Flandre occidentale, 635.
ITALIE (l'), XXII, 615, 631. — Les marchands de l'Italie, 582.
ITALIE SEPTENTRIONALE (l'), XCI.
ITALIENS (les), CVII.
ITTERBEEK, commune de la province de Brabant, 140.
IVOIX OU CARIGNAN, ville du département des Ardennes, 457. — Ses chanoines. *Voir* JEAN DE FRETEIT.
IXELLES, commune de la province de Brabant, XLIII, 270.

J

JABEEKE ou JABBEEK, commune de la Flandre occidentale, 99, 173.
JACQUES (l'église ou hôpital SAINT-). *Voir* Bruges, Bruxelles, Gand.
JACQUES-EN-GALICE (SAINT-) ou SAINT-JACQUES DE COMPOSTELLE, en Espagne, 434.
JACQUES-SUR-COUDENBERG (l'église SAINT-). *Voir* Bruxelles.
JAUCHE, bourg de la province de Brabant. — Sa baronnie. LXVII. — Ses seigneurs. *Voir* GÉRARD.
JEAN (l'église ou l'abbaye de Saint-). *Voir* Bruxelles, Burtscheid, Chièvres, Diest, Maestricht, Saint-Omer, Térouanne, Utrecht.
JEAN D'ACRE (SAINT-), ville de la Syrie, LXXIII.
JEAN D'ANGELY (SAINT-), ville du département de la Charente-inférieure, LXXXI.
JEMELLE (*Gimeal*), commune de la province de Namur, 243.
JEMMAPES, commune de la province de Hainaut, 225.
JÉRUSALEM, capitale de la Palestine. — Ses rois. *Voir* CHARLES, roi de Sicile; MARGUERITE, etc. — L'ordre de Saint-Jean ou de l'hôpital de Jérusalem, 62, 184, 440, 441, 490, 637, 671, 714, 733. — L'église de Mont-Sion, 263. — Ses abbés. *Voir* Adam.
JETRELAU ou JETRELOS (le bois de), 411, 596.
JODOIGNE, bourg de la province de Brabant, 588.
JONCS (la Maison des), à Bilsen, 157, 195, 596.
JOSSE-TEN-NOODE (SAINT-), commune de la province de Brabant, XLIII.
JUDENRODE OU GIERATH (la Maison de), à Bedburg, 60.
JUIFS (les), XCI.
JULÉMONT, commune de la province de Liége. — Ses seigneurs. *Voir* ARNOUL LE JEUNE.
JULIEN (l'hôpital ou hospice SAINT-). *Voir* BOUSSOIT, Malines.
JULIERS, ville de la régence d'Aix-la-Chapelle. — Ses comtes et comtesses, XVI, 78, 231, 238, 246, 261, 276, 283, 331, 373, 535, 642. *Voir* GÉRARD, GUILLAUME, MARIE, WALERAN.
JUPILLE, commune de la province de Liége, 105, 227, 589.
JURBISE, commune de la province de Hainaut, 446.
JUSTICE DU CHATELAIN (la), à Gand. *Voir* Gand.
JUST EN CHAMPAGNE (SAINT-), commune du département de la Marne, 59.
JÜTERBOCK, ville de la régence de Postdam, LXXV.

K

KAIN, commune de la province de Hainaut, 285.
KAMPVERE ou VERE, dans l'île de Walcheren, 329.
KATZENELNBOGEN, dans la régence de Wiesbaden. — Ses comtes. *Voir* EVERARD.
KAYSERWERTH ou WERDEN, ville de la régence de Düsseldorf, 78, 390, 417.
KEEKEN ou YKEKEN, dans la régence de Düsseldorf, 245.
KENNEMERLAND (le), en Hollande, XLIX, 530.
KERBUSCH. — Les chevaliers de Kerbusch. *Voir* Sibert.
KERCKDYCK, terrain à Aalburg, 413.
KERKOM, près de Saint-Trond, commune de la province de Limbourg, 78, 79, 485.
KERPEN, ville de la régence de Cologne, 66, 96, 119, 724. — Ses seigneurs et ses dames. *Voir* BÉATRIX, THIERRI. — L'église de Kerpen, 386.
KERSBEKE, commune de la province de Brabant. — Ses seigneurs. *Voir* GUILLAUME.
KESSEL, commune de la province d'Anvers, 239.
KESSEL, commune du Limbourg hollandais. — Le pays de Kessel, 192, 298. Ses comtes. *Voir* HENRI.
KEYENBURG, dans la régence de Düsseldorf, 163.
KEYSERBOSCH, à Neer, dans le Limbourg hollandais. — Son abbaye, 174.
KIEL, quartier de la ville d'Anvers, 344.
KIELDRECHT, commune de la Flandre orientale, 35, 353, 354.
KINGSTON, dans le comté d'York, 586.
KIPDORP (le moulin de), dans l'ancien comté de Berg, 233.
KIRKERODE ou KILKERADE. — Ses comtes. *Voir* THIERRI LOEF.
KNYMONT (le pont de), à Neer-Heylissem, 322.
KONS. *Voir* CONS.
Kousebronne, dans l'ancien évêché de Térouanne, 486.
KRABBENDYCK, dans l'île de Zuyd-Beveland, en Zélande, 469.
KRANTHAUSEN, 328.
KRUININGEN ou CRUININGEN, dans l'île de Zuyd-Beveland, en Zélande. — Ses seigneurs, 361.
KUYK ou CUYCK, ville du Brabant septentrional, 162, 166, 192. — Ses seigneurs, 160, 165, 212, 264, 386, 427, 518, 584, 587, 642, 669, 674, 703, 704. *Voir* JEAN.

L

LAEKEN, commune de la province de Brabant, 610.
LAETSCHEP, terres situées à Loo-Christi, 606.
LADEUZE, commune de la province de Hainaut. — Ses seigneurs. *Voir* WALLES.
LAFELT (le manoir de), près d'Heinsberg, 92.
LALAND, à Gand, 148.
LAMBERT (l'église SAINT-). *Voir* LIÉGE.
LAMBRECHIES (ferme de), près de Tournai, 730.
LAMMAYS, dans l'île d'Anglesey, 477, 478, 479.
LAMMINSVLIET. *Voir* L'ÉCLUSE.
LAMPERNESSE ou LAMPERNISSE, commune de la Flandre occidentale, 47.
LANCASTER (le comté de), en Angleterre, 621.
LANDAS, commune du département du Nord, 500.
LANGEMARCK, commune de la Flandre occidentale, 138, 167, 745.
LANGRES, chef-lieu du département de la Haute-Marne. — Ses évêques, 459.
LANSCRONE (de), maison à Maestricht, 93.
LANTHONY. — Ses prieurs. *Voir* ROGER.
Lanxmere, en Gueldre, 51.
LAON, chef-lieu du département de l'Aisne, V, 102, 441. — Ses évêques. *Voir* ROBERT. — Ses bourgeois. *Voir* LISIARD LI JAUNES. — Le comté de Laon, V. — Le chapitre de Laon, 50.
LATHUY, commune de la province de Brabant, 198.
LAURENT (l'église SAINT-). *Voir* BRUGES, NIEUPORT.
LAUSANNE, capitale du canton de Vaud, en Suisse, 632.
LAXMONDE, en Gueldre, 51.
LÉAU, ville de la province de Brabant, LIV, LVI, 325, 374, 377, 441. — LE VAL-DES-ÉCOLIERS, 224, 225, 262. — Ses prieurs. *Voir* TH.
LEBBEKE, commune de la Flandre orientale, 89, 690.
LECK (la). — Ses seigneurs, 386.
LECK (le), bras du Rhin, LXXXIII, 676.
LEDE, commune de la Flandre orientale, 519.
LEDEBERG, hameau à Pamele, province de Brabant, 298. — Ses seigneurs. *Voir* GUILLAUME, JEAN DE PAMELE.
LEDERZEELE, commune du département du Nord, 639, 658.
LEENDE, commune du Brabant septentrional, 174.
LEEUW-SAINT-PIERRE, commune de la province de Brabant, XXXIV, 140, 301.
LEIMUIDEN, commune de la Hollande méridionale, 514.
LEMBEKE, commune de la Flandre orientale, 725.
LEMBOURG. *Voir* LIMBOURG.
LENNICK, communes de la province de Brabant, XLIV, 140. — Leurs seigneurs. *Voir* THIERRI DE WALCOURT.
LENNICK-SAINT-QUENTIN, commune de la province de Brabant, XLIV.

LENS, ville du département du Pas-de-Calais, 685. — Ses seigneurs, XXIX.
LENS ou LENS-en-BRABANT, commune de la province de Hainaut, 80. — Ses seigneurs. *Voir* EUSTACHE, JEAN.
LEPE (le) ou LEPPE (le), ferme à Assenede, 233, 515.
LESANES, près d'Annapes, 8.
LESDAIN, commune de la province de Hainaut, 81.
LESSINES, ville de la province de Hainaut, 10, 21, 29, 31, 49, 61, 82, 109, 112, 162, 244, 280, 510, 580, 628. — Ses seigneurs. *Voir* JEAN, seigneur d'Audenarde.
LEUZE, ville de la province de Hainaut, 125, 374, 719. — Ses seigneurs. *Voir* HUGUES et JACQUES DE CHÂTILLON. — Ses châtelains, 244.
LEVAL-TRAHEGNIES, commune de la province de Hainaut, 686.
LEWENBERG. — Ses seigneurs. *Voir* JEAN DE HEINSBERG.
LEYDE, ville de la Hollande méridionale, 372, 673, 681, 710. — Ses châtelains. *Voir* HENRI. — Les curés de Leyde, 64.
LIBOIS, à Evelette, province de Namur, 522.
LICHTERVELDE, commune de la Flandre occidentale, 16, 17, 18, 516.
LICHTFIELD, ville du comté de Stafford. — Ses évêques. *Voir* WALTER.
LIEDBERG (le château de), dans la régence de Düsseldorf, 667, 668.
LIEDEKERKE, commune de la province de Brabant. — Ses seigneurs et ses dames. *Voir* ALIX, RASE.
LIÉGE, chef-lieu de la province de ce nom, XVII, XXXVI, XLV, XLIX, L, LI, LIII, LIV, LXV, XCIII, CVIII, 14, 215, 187, 188, 243, 256, 293, 429, 460, 653, 679, 710, 737. — Le pays de Liége, II, LXVIII, LXXVII, LXXX, XCVIII, 111, 499, 529. — L'évêché ou diocèse, XVI, LXXIV, 52, 302, 387, 442, 469, 499, 503, 505, 529, 572. — Ses évêques, XXVIII, XCVIII, 113, 118, 120, 172, 189, 222, 227, 229, 231, 239, 242, 243, 252, 257, 266, 293, 294, 305, 310, 311, 343, 386, 533, 655, 656, 689. *Voir* ALBERT, GUY, HENRI DE GUELDRE, HUGUES, JEAN DE FLANDRE, THÉODUIN. — Leurs suffragants. *Voir* BONAVENTURE. — Leurs archidiacres. *Voir* GUY DE HAINAUT, GUILLAUME BERTHOUT, VALDARD. — Les officiaux, 404, 442, 491, 613, 668, 731, 739. *Voir* JACQUES CASTAIGNE ou CASTANEA. — Les maires ou mayeurs, LXXXIII. — Les magistrats ou échevins, II, XCIX, 345, 580, 631, 656. *Voir* JEAN DEL LARDIER. — Le tribunal de la Chyse-Dieu, 6, 36, 234. — Les citoyens ou bourgeois. *Voir* HUGUES DE LE RUELE. — L'église et chapitre de Saint-Lambert, VIII, XL, 13, 78, 79, 94, 105, 111, 120, 215, 227, 234, 257, 281, 310, 313, 334, 351, 352, 386, 424, 426, 460, 499, 501, 521, 588, 589, 604, 665, 707. — Ses doyens. *Voir* J. — Ses trésoriers. *Voir* GUY DE HAINAUT. — Ses chanoines. *Voir* ENGELBERT, GUILLAUME DE ROTSELAER, HENRI DE WIHOGNE, RENÉ D'ORGEO, W. D'ARRAS. — Le chapitre de Saint-Barthélémy, 347. — Ses doyens. *Voir* ARNOUL. — L'église et chapitre de Sainte-Croix, 52, 118, 128. — L'église et chapitre de Saint-Denis, 12, 52, 67, 118, 128, 347, 357, 445, 566, 604, 671, 712. — Ses prévôts. *Voir* GUILLAUME, frère de Gérard de Rotselaer. — Son décanat, 712. — Ses doyens. *Voir* AMEIL. — Ses chanoines. *Voir* PIERRE DE MOLEHAING. — Le chapitre de Saint-Jean, 158. — Ses chanoines. *Voir* JACQUES L'ANGE. — L'église et chapitre de Saint-Martin, 592. — Le chapitre et église Saint-Paul, 265, 348, 430, 521. — Ses chanoines. *Voir* GÉRARD D'ALST. — Le chapitre et église Saint-Pierre, 53, 118, 128. — Ses chanoines. *Voir* GÉRARD DE SAINT-TROND, GOBLION DE SCHINNEN. — L'église Saint-André Ses investis. *Voir* GUILLAUME DE BRUSTHEM. — L'église Saint-Pholien, 53. — L'église Notre-Dame, 234. — Le Val-des-Écoliers ou Ile-Notre-Dame, 569.
LIERDE, commune de la Flandre orientale, 92.
LIERRE, ville de la province d'Anvers, 301, 453, 614.
LIESSIES, bourg du département du Nord. — Son abbaye, 345, 370.
LIEVE (la), affluent de la Lys, CI, CII, 88, 148.
LIEVESHAM, dans le comté de Kent. — Son prieuré, 145.
LIGNE, commune de la province de Hainaut. — Ses seigneurs. *Voir* WALTER.
LIGNY, ville du département de la Meuse. — Ses seigneurs, 567. *Voir* WALERAN.
LILLE, chef-lieu du département du Nord, XLIII, LIII, LV, LVI, LXXVII, XC, C, 1, 4, 18, 31, 35, 37, 50, 58, 61, 108, 114, 136, 139, 146, 147, 154, 158, 159, 160, 161, 163, 170, 173, 182, 190, 195, 206, 210, 213, 224, 231, 239, 240, 267, 308, 333, 363, 369, 370, 375, 392, 397, 411, 414, 424, 429, 437, 438, 443, 446, 463, 470, 471, 499, 504, 514, 515, 523, 524, 533, 535, 536, 542, 553, 556, 569, 570, 571, 573, 582, 584, 587. 589, 593, 627, 628, 661. — Sa châtellenie, 430. — Ses châtelains, C, 326, 406, 407. *Voir* BÉATRIX DE NESLE, JEAN, MATHILDE. — Ses baillis, 21, 159, 445, 704. *Voir* AMAURI BLEUVET, GUILLAUME DE LE MOTE, JEAN D'ASSENGHIEN, PIERRE LE JUMIEL, WATIER DE NIVIELLE. — Ses magistrats et échevins, 101. — Le ruward de l'Amitié, 588. — Les bourgeois de la ville. *Voir* BAUDOUIN LE CHANGEUR, BAUDOUIN LE BORGNE, ÉTIENNE LE PLAYEL, JEHAN DE COURTRAI, JEAN DE BAPAUME. — L'église et chapitre de Saint-Pierre, 6, 20, 35, 86, 88, 91, 114, 116, 145, 194, 220, 240, 433, 515, 556, 582, 723. — Ses prévôts. *Voir* GUILLAUME DE POUILLY. — Ses chanoines. *Voir* HELLIN D'ANTOING, JEAN DE NEUVILLE. — L'église Saint-Maurice, 240. — L'église Notre-Dame de la Treille, CVI. — Les Frères mineurs, 411. — L'hôpital Notre-Dame, 414, 647. — L'hôpital Sainte-Élisabeth, 521. — L'hôpital Le Comte, 414. — La léproserie, CVII. — Les sœurs de Notre-Dame ou Dominicaines, 2, 8, 74, 168, 443. — Leurs prieures. *Voir* BÉATRIX.
LILLOIS (les), C.
LIMBOURG, ville de la province de Liége, 74, 135, 179, 191, 200, 236, 244, 248, 249, 251, 284. — Son duché, XXVIII, LII, XCVIII, 76, 105, 106, 107, 110, 115, 132, 135, 148, 150, 185, 209, 213, 232, 236, 245, 246, 247, 248, 249, 283, 284, 373, 375, 379, 413. — Ses ducs et duchesses,

I, XXIII, LXXX, 65, 68, 69, 377. *Voir* CUNÉGONDE, ERMENGARDE, HENRI, JEAN Ier, JEAN II, RENAUD, WALERAN. — Les maréchaux du Limbourg. *Voir* WINAND.
LIMBURG, près de Sittart, 532. — Ses investis. *Voir* FRÉDÉRIC.
LINCERES ou LINGER, dans le grand-duché de Luxembourg, 61.
LINCOLN, ville de l'Angleterre. — Ses comtes. *Voir* HENRI DE LASCY.
LINDENSTOC (le), à Ouwenheim, 315.
LINDONK, près de Sevenbergen, 324.
LINLIGHTOW, ville de l'Écosse, 55, 182.
LINSMEAU, à Noduwez, province de Brabant, 322.
LINTER (l'abbaye de). *Voir* OP-LINTER.
LISSEWEGHE, commune de la Flandre occidentale, 4, 14, 15, 16, 23, 133. — Ses curés. *Voir* ANDRÉ DE WISANT, JEAN DE MOELHOVE.
LOBBES, commune de la province de Hainaut. — Son abbaye, LXVI.
LOBITH, en Gueldre, 198.
LODAM, à Watten, 598.
LOESEBERGE ou LOXBERGEN, commune de la province de Limbourg, 377.
LOKEREN, ville de la Flandre orientale, 724.
LOMBARDIE (la), en Italie, LXXXVIII, 660.
LOMBARDIE ou LOMBARDSYDE, commune de la Flandre occidentale, 730.
LOMBARDS (les), XCI, 399.
LOMBEKE ou BORGT-LOMBEEK, commune de la province de Brabant, 183, 186, 196. — Les chevaliers de Lombeke. *Voir* ARNOUL.
LOMBISE, commune de la province de Hainaut, 603.
LONDRES, capitale de l'Angleterre, III, LXXXVIII, 316, 322, 432, 460, 461, 583, 584. — La hanse de Londres, XLV, LXXXII, LXXXVIII, 401, 716. — L'évêque de Londres, 541.
LONGUEVILLE (La), commune du département du Nord, 400. — Ses seigneurs. *Voir* GÉRARD.
LONGUYON, ville du département de Meurthe et Moselle. Les doyens de la chrétienté à Longuyon. *Voir* WALTER.
LONTZEN ou LONCIN, commune de la province de Liége. — Ses seigneurs. *Voir* CONRAD ou CONON.
LOO, bourg de la Flandre occidentale, 267. — Son église et chapitre de Saint Pierre, 267, 277.
LOO-CHRISTI, commune de la Flandre orientale, 606.
LOOS, commune du département du Nord, 573. — Son abbaye, 437, 737. — Ses abbés, 18. *Voir* ROBERT.
LOOSDUINEN, commune de la Hollande méridionale. — Son abbaye, 351.
LOOZ, ville de la province de Limbourg, 745. — Son comté, 34. — Ses comtes, XXXI, 78, 172, 289, 443, 450, 499. *Voir* ARNOUL, LOUIS.
LORRAINE (la), partie de la France. — Ses ducs, XCVIII. *Voir* FRÉDÉRIC ou FERRY.
LOSTHOVE, à *Winneghezielе* ou Winnezeele, dans le département du Nord, 248.
LOTHARINGIE (la), III, VI, VII, XXII, XXIII, LXXXIII. — Ses rois, V. *Voir* LOTHAIRE II. — Ses ducs. *Voir* BRABANT (les ducs de).
LOTHIER (les ducs de). *Voir* LOTHARINGIE (les ducs de).
LOUVAIN, ville de la province de Brabant, XIX, XLIV, XLV, LI, LIV, LVIII, LXXII, XC, XCVI, XCVIII, 12, 81, 256, 325, 352, 374, 377, 417, 418, 626, 684. — Les comtes et ducs de Louvain, I, II, LI. *Voir* BRABANT (LES DUCS DE). — Les maires de Louvain, LXVIII. — Ses magistrats et échevins, 205, 531. — La gilde, 117, 474. — Les monnayeurs, 352. — Le doyen du concile. *Voir* HENRI. — L'église et chapitre de Saint-Pierre, 25, 169, 690. — Ses prévôts. *Voir* GUILLAUME BERTHOUT. — Ses chanoines. *Voir* GODEFROID DE STYMEN. — Le monastère de Sainte-Gertrude, 628. — Ses prévôts, 238. — Les frères Bogards, 17. — Le prieuré de Ter-Banck ou maison des lépreux, 505. — L'université, CVII.
LOUDERSDORF (la ferme de), 266. *Voir* LUDENDORF.
LOVENICH, dans la régence d'Aix-la-Chapelle. — Ses chevaliers. *Voir* GERLAC.
LÜBECK, ville libre de l'empire d'Allemagne, LXXXIII, LXXXIV, LXXXVI, LXXXVII, 30, 56, 57, 115, 174, 614, 616, 620. — Ses consuls, 19, 70.
LUCEU ou LUCHEUX, dans le département de la Somme, 465.
LUCQUES, ville de l'Italie, 352. — L'official de la cour épiscopale, 222. — La Société des Ricciardi, 582.
LUDENSTORP ou LUDENDORF, dans la régence de Cologne. — Ses avoués. *Voir* WERNER.
Lumiers, dans l'ancien Limbourg, 272.
LUNEBOURG, dans la province de Hanovre. — Ses ducs, 616.
Luppe, 353.
LUXEMBOURG, chef-lieu du grand-duché de ce nom, XXXVI, LI, LXXVII, 92, 273, 382, 505. — Ses comtes et ses comtesses, I, XXIV, LXV, XCVII, 75, 78, 212, 235, 328, 520. *Voir* BÉATRIX, ERMESINDE, HENRI, WENCESLAS. — Le comté de Luxembourg, IX, XIII, XXXVII, LII, LIII, LXIV, LXV, XCVIII, 202, 226, 353, 670. — Le conseil provincial, X. — Les bourgeois de Luxembourg. *Voir* BECCELIN WYNANT. — Le Val-Notre-Dame ou Val-Sainte-Marie, 139, 253, 261, 277, 645. — Ses religieuses. *Voir* CATHERINE.
LUXEMBOURG ALLEMAND (le), LXIV.
Lylles. *Voir* LILLE.
Lym ou LYME REGIS, dans le comté de Dorset, 574.
LYNNICKE, bois près de Glabbeke, dans la province de Limbourg, 725.
Lyre. *Voir* LIERRE.
LYON, chef-lieu du département du Rhône, III.
LYS (la), affluent de l'Escaut, C, CI, CII, 88, 226.

M

MACHEREN ou MACRE. 272. *Voir* S' GRAVENMACHEREN.
MAENDAGLANT ou MAENDACHLANT, terre à Gand, 221, 255.
MAERLANT ou MERLANT, près de la Brielle, CIV.
MAESTRICHT (*Treit, Trajectum*), chef-lieu du Limbourg hollandais, XCIII, 74, 118, 120, 207, 208, 220, 592, 710, 729. — Ses échevins, 254, 743. *Voir* BAUDOUIN CASEUS, JEAN LUNENS. — Le chapitre de Saint-Servais, XXXI, 62, 63, 93, 208, 723. — Ses prévôts. *Voir* GUILLAUME, OTHON. — Ses trésoriers. *Voir* SIMON DE HÉRENT. — Ses chanoines. *Voir* GARSILIUS D'AIX. — Les chambellans de l'église. *Voir* HERMAN. — L'église Notre-Dame, 63, 138, 139. — Ses chanoines. *Voir* GÉRARD DE HAPPENARDE. — Ses chapelains, 39. — Les plébans de l'église Saint-Jean, 39, 139. *Voir* ARNOUL. — Le couvent des Dominicains, 456.
MAGDEBOURG, ville de la Prusse, 31. — Ses burgraves. *Voir* JEAN. — La province de Magdebourg, 158.
MALBERG ou MALBERCH, commune de la régence de Trèves. — Ses seigneurs. *Voir* JEAN DE REIFFERSCHEID.
MALDEGHEM, commune de la Flandre orientale, 688. — Ses seigneurs, 106. *Voir* PHILIPPE. — Leurs baillis. *Voir* WALTER AUCKERE. — L'hôpital de Maldeghem, 381, 561.
MALE (*Malea*), château à Sainte-Croix, près de Bruges, 60, 94, 127, 231, 297, 384, 415, 449, 484, 736.
MALINES, ville de la province d'Anvers, XLIII, LXXII, LXXVIII, XCIX, 27, 109, 262, 441, 493, 609, 620, 709. — Ses seigneurs, CIII, 641. *Voir* WALTER BERTHOUT, JEAN BERTHOUT. — Ses échevins, 160, 441. — L'église et chapitre de Saint-Rombaud, 22, 194, 197, 209, 210, 225, 262. — L'église d'Hanswyck et le Val des Écoliers, 197, 225, 261, 262. — Ses curés. *Voir* GUILLAUME DE HAREN. — La maison de l'ordre Teutonique ou de Pitzenbourg, 37, 39, 100, 522, 620, 650. — Le béguinage, 194, 609, 727. — L'hospice Saint-Julien, 441.
MALONNE, commune de la province de Namur. — Ses abbés. *Voir* ALBERT.
MANDERSCHEIDT, ville de la régence de Trèves. — Ses seigneurs. *Voir* GUILLAUME.
MANVES (le château de), domaine des comtes d'Alençon, 77.
MARBAIS, commune de la province de Brabant, 263. — Ses seigneurs et dames, 67, 160. *Voir* HENRI.
MARCHE (le comté de LA), en France, 358, 397.
MARCHIENNES, bourg du département du Nord. — Son abbaye, 314, 587. — Ses abbés. *Voir* A.
MARDICK, dans le département du Nord, 591.
MARGUERITE (le couvent de SAINTE-), près d'Anvers, 385.
MARIAKERKE, commune de la province d'Anvers, 84. — *Voir aussi* BAESRODE-SAINTE-MARIE.
MARIE (la terre de SAINTE-), à Gand, XLII, 695.
MARIENTHAL (l'abbaye de), près de Luxembourg, 52, 188, 242, 309.
MARK (le pays de LA), en Allemagne. — Ses comtes, 231, 238, 295, 386, 388, 510, 584, 642. *Voir* EVERARD.
MARKE (la), affluent de la Meuse, 324.
MARLAGNE, forêt près de Namur, 434, 469. — Le manoir de Marlagne, 736. — La chapelle de Marlagne, 229.
MARQUETTE, commune du département du Nord, 237. — Son abbaye, 397, 459.
MAROILLES, bourg du département du Nord. — Son abbaye, V, 230. — Ses abbés. *Voir* PIERRE.
MARRE, domaine de l'église de Liége, 239.
MARTIN (l'église SAINT-). *Voir* LIÉGE, UTRECHT, YPRES. — Le cardinal de Saint-Martin. *Voir* BENOÎT.
MARUEL (MAREUIL ?) — Ses seigneurs. *Voir* EUSTACHE DE CONFLANS.
MASNUY, commune de la province de Hainaut, 446.
MASTAING, commune du département du Nord, 282.
MAUBEUGE, ville du département du Nord, L, LIV, LXXVI, 199, 292, 435, 625. — Le chapitre de Sainte-Aldegonde, 742.
MAULDE, commune de la province de Hainaut, 31.
MAUR (l'église SAINT-). *Voir* HUY.
MAURAGE, commune de la province de Hainaut. — Ses prêtres. *Voir* GILLES.
MAURICE (l'église SAINT-). *Voir* LILLE.
MAXENZEEL, commune de la province de Brabant, 150.
MAYENCE, ville de la Hesse. — Son diocèse, 179. — Ses archevêques, XVI, LIV, 203, 294, 316. *Voir* GÉRARD, WERNER. — L'église de Mayence, 298.
MAXIMIN (l'abbaye de SAINT-). *Voir* TRÈVES.
Medemelacha ou MEDEMBLIK, ville de la Hollande septentrionale, 389.
MÉDITERRANÉE (la mer), LXXXVI.
MEERBEEK, commune de la Flandre orientale, 55.
MEERE ou MEIRE, commune de la Flandre orientale, 31.
MEERHOUT, commune de la province d'Anvers, 21, 387.
MEERSSEN, bourg du Limbourg hollandais, 327.
MEGHEM, bourg du Brabant septentrional. — Ses seigneurs. *Voir* JEAN.
Meis, près de Coutiches, 58.
MELIN, commune de la province de Brabant, 129, 155.
MÉLIN, 245. — Ses seigneurs, 227. *Voir* JEAN.
MENDONCK, commune de la Flandre orientale, 746.
MENIN, ville de la Flandre occidentale, 534.
MER (le fief de la), à Flines, 408.
MERA, à Richrath, 288.
MERCHTEN, bourg de la province de Brabant, XLIV, 502. — Ses prêtres. *Voir* GOSUIN.
MERE, dans l'ancien diocèse d'Utrecht. — Ses recteurs. *Voir* REINGOT.
MERK-EN-OSTREVANT, 9.
MERLEBEKE ou MEIRELBEKE, commune de la Flandre orientale, 513.
MERLEMONT, commune de la province de Namur, 169.

MERRIS, commune du département du Nord, 490.
MERTENSEN, dans le Brabant septentrional, 654.
MERWEDE ou MEREWEDE (la), bras de la Meuse, LXXXIII, 675.
MERXEM, commune de la province d'Anvers, 9.
MERXPLAS, commune de la province d'Anvers, 118, 127.
MESPLAU, près d'Annapes, 8.
MESSINES, ville de la Flandre occidentale, CI. — Ses échevins, 489. — Son abbaye, 47, 270, 314, 431, 564, 567, 719. — Les doyens de Messines. *Voir* BERNARD.
METLOCH ou METTLACH, ville de l'Alsace-Lorraine. — Son abbaye, 75.
METZ, ville de l'Alsace-Lorraine, XLVIII, LIII, 488. — Ses évêques, 132, 229, 252. *Voir* BOUCHARD. — Les citoyens ou bourgeois. *Voir* JEAN LOWIT, JEAN MAGNUS. — Les Frères mineurs, XII. — Les Frères prêcheurs ou Dominicains, XII.
MEULEBEKE, bourg de la Flandre occidentale, 738.
MEURS ou MÖRS, ville de la régence de Düsseldorf, 449. — Ses comtes. *Voir* FRÉDÉRIC, THIERRI.
MEUSE (la), LXI, LXXX, LXXXVI, 48, 62, 90, 118, 131, 177, 207, 254, 297, 662.
MEVREGNIES ou MEVERGNIES, commune de la province de Hainaut, 92.
MEYSSE, commune de la province de Brabant, 659.
MICHEL (le bois de SAINT-), près de Chimay, 711.
MICHEL EN THIÉRACHE (SAINT-), commune du département de l'Aisne. — Ses abbés. *Voir* GUILLAUME.
Micke, près de Bréda, 23.
MIDDELBOURG, chef-lieu de la Zélande, LIII, LVI, 166, 234, 277, 286, 293, 306, 340, 349, 372, 410, 442, 564, 611, 663, 673. — Ses échevins, 120, 153, 474, 678. — Ses bourgeois. *Voir* GUILLAUME STUVESANT. — L'église de Nord-Munster, 134, 147. — L'église de West-Munster, 477. — Ses curés. *Voir* HENRI BRAEM. — L'abbaye de Middelbourg, 13, 215, 229, 234, 611. — Ses abbés, 9, 35, 138, 275. — Ses prieurs. *Voir* GUY.
MIDDELBEKE, commune de la Flandre orientale, 285.
MIHIEL (SAINT-), ville du département de la Meuse. — Ses baillis, 446.
MILAN, ville de la Lombardie, XCI. — Ses marchands, 582. *Voir* ALBERT DE MÉDICIS.
MILENDE (la ferme de), à Baerle, 12.
MINDERHOUT, commune de la province d'Anvers, 189.
MIRWART, à Awenne, dans la province de Luxembourg, 435. — La terre de Mirwart, 359, 436. — Ses chevaliers. *Voir* THIERRI.
MODAVE, commune de la province de Liége, 501, 604.
MOER, terrains près d'Ardenbourg, 3.
MOERKERKE, commune de la Flandre occidentale, 729.
MOHA (*Musal*), commune de la province de Liége, 253. — Ses baillis. *Voir* THIERRI LI ARDENOIS, WATTER DES PREIS.
MOHRENHOVEN, domaine de l'église de Cologne, 667.
MOITUERIE (A LE), localité à Morlanwelz, 374.
MOLEMBAIS, à Huppaye, province de Brabant, 424.
MOLENBEEK-SAINT-JEAN, commune de la province de Brabant, XLIII.
MOLENBEEK-WERSBEEK, commune de la province de Brabant, 690.
MOLINS, près d'Anhée, dans la province de Namur, 165.
MOLL, commune de la province d'Anvers, 295.
MONCHIAUX ou MONCHEAUX, près de Namur, LXV, 124, 126, 297.
MONCHIN, dans le département du Nord, 326.
MONIKEREDE, à Damme, dans la Flandre occidentale, LXXXVI.
MONS, chef-lieu de la province de Hainaut, XLIII, LIV, LXV, LXXVII, LXXVIII, CVI, 22, 29, 71, 117, 133, 217, 290, 303, 468, 474, 477, 492, 493, 513, 575. — Le conseil de Mons, 473. — Les châtelains de Mons, 492. — Les échevins, 38, 193, 468, 473, 481, 721. — Les bourgeois. *Voir* JEAN VILAIN DOU MARKIET. — Les doyens de la chrétienté. *Voir* JEAN. — Le chapitre de Sainte-Wandru, XV, LXI, 24, 81, 184, 189, 526, 538, 568, 612. — Ses prévôts. *Voir* LAMBERT BUISCHON, NICOLAS DE HOUSDAIN. — Ses chanoinesses. *Voir* JEANNE ET MARIE DE WERCHIN, ISABELLE DE HOUPELINE. — L'église Saint-Germain, 612. — Ses chanoines. *Voir* RUTGER. — L'église Saint-Nicolas en Havré. Ses curés. *Voir* NICOLAS DE LA SEURE. — L'église Saint-André, 437, 520, 540. — Ses chapelains. *Voir* JEAN LE TAYE. — Les Frères mineurs, 266, 516. — Le béguinage de Cantimpret, 22, 32, 72, 83, 150, 189, 214, 350, 363, 410, 444, 492, 516, 528, 568. — Ses béguines. *Voir* FRESSENS DE DOUR, MARGUERITE, ODILE DE NUEVILLE. — Les pauvres de Mons, 165, 209, 213, 226, 597.
Mons Dei. *Voir* GODSBERG.
MONS-EN-PUELLE, commune du département du Nord, 430.
Monsterglane (le moulin de), près de Fauquemont, 512.
MONTABAUR, dans la régence de Wiesbaden. — Ses chevaliers. *Voir* RORIC.
MONTAIGU, ville du département de l'Aisne. — Ses seigneurs, 306, 337, 397.
MONTARGIS (*Mons Argi*), ville du département du Loiret, 509, 511.
MONTBEILLARD ou MONT-PAILLARD, près de Tournai, 125, 535.
MONTBÉLIARD (le pays de), dans l'ancienne Franche-Comté. — Ses comtes. *Voir* RENAUD DE BOURGOGNE.
MONTCORNET, bourg du département de l'Aisne. — Ses seigneurs. *Voir* JEAN DE LOUVAIN.
MONT DES MORINS. *Voir* TÉROUANNE, l'abbaye de Saint-Jean.
MONTENAEKEN ou MONTENAEKEN-LE-TIEXHE, commune de la province de Limbourg, 702. — Ses châtelains. *Voir* JEAN.
MONTERVILLE, près de Berncastel, 6.
MONTFORT, ville de la province d'Utrecht, 13.
MONTIGNIES, communes de la province de Hainaut, 517.
MONTIGNY-SUR-VIREUX, commune du département des Ardennes, 398.

MONTJOIE, bourg de la régence d'Aix-la-Chapelle. — Ses seigneurs, 290. *Voir* WALÉRAN.
MONTPELLIER, chef-lieu du département de l'Hérault, LXXXVIII.
MONTREUIL-SUR-MER, ville du département du Pas-de-Calais. 732.
MONT-SAINT-ÉLOI, commune du département du Pas-de-Calais. — Son abbaye, 188, 594.
MONT-SAINT ÉTIENNE, à Wanze, 519.
MONT-SAINT-MARTIN, dans le département de l'Aisne. — Son abbaye, 357, 360, 361, 480.
MONT-SAINTE-GÉNEVIÈVE, commune de la province de Hainaut, 696.
MONT-SION (l'église de). *Voir* JÉRUSALEM.
MOOREGHEM, commune de la Flandre orientale, 342.
MORBECQUE, commune du département du Nord. — Ses seigneurs. *Voir* WALTER DE RENINGHE.
MORÉE (la), en Grèce. — Ses princes. *Voir* FLORENT DE HAINAUT.
MORIALMÉ, commune de la province de Namur. — Ses seigneurs, XXIX, 33, 34. *Voir* NICOLAS DE CONDÉ.
MORIMOND, dans le département de la Haute-Marne. — Ses abbés, 467, 739.
MORINIE (la). *Voir* TÉROUANNE.
MORLANWELZ, commune de la province de Hainaut, 374.
MORTAGNE, bourg du département du Nord, XXXVI. — Ses dames, 291. *Voir* MARIE.
MORTENHAN ou MORTEHAN, à Cugnon, dans la province de Luxembourg. *Voir* OTHON DE FLORENVILLE.
MORTZEL, commune de la province d'Anvers, 497.
MOSELLE (la), affluent du Rhin, III, 178, 331, 399.
MOSKERON ou MOXHERON, à Moxhe, dans la province de Liége, 361.
MOTTE (la), à Namur, 346.
MOUCHAIN (le bois de), près de Bettinsart, 453.
MOUR DE SELZAETE, à Assenede, 6.
MOUSTIER-SUR-SAMBRE, commune de la province de Namur. — Son chapitre de chanoinesses, XV, 265.
MOUZON, ville du département des Ardennes, 457. — Ses abbés. *Voir* BERTHUS ou BERTRAND.
MOY ou MOUY, en France. — Ses seigneurs. *Voir* GUY.
MUE (la terre de LA), à Gand, XLII, 695.
MÜLENBACH, à Horbach, 740.
MÜLLENARK, près de Juliers, 328.
MULREPAS, dans l'ancien duché de Limbourg. — Ses seigneurs. *Voir* ARNOUL LE JEUNE.
MUMEIS, 53. *Voir* RUMEIS ou RUMES.
MUNSTER, ville du royaume de Prusse, 56. — Le diocèse de Munster, 337. — Son église, 9.
MUNSTER-BILSEN, bourg de la province de Limbourg. — Son abbaye ou chapitre, XV, 67, 210, 220, 522. — Ses abbesses, 87, 654. *Voir* JUDITH.
MUNSTERGLENE, dans le Limbourg hollandais, 727, 728.
Musal. *Voir* MOHA.
MUSENE ou MUYSEN, commune de la province de Limbourg, 54, 381.
MUYDEN, ville de la Hollande septentrionale, 590, 593.
MYLLENDONCK, dans l'ancien duché de Juliers. — Ses seigneurs. *Voir* GERLAC.

N

NAMUR, chef-lieu de la province de ce nom, XXXVII, L, XCVII, XCVIII, XCIX, 96, 152, 185, 256, 257, 274, 290, 311, 322, 346, 356, 380, 423, 434, 515, 568, 582, 629, 677. — Ses marquis ou comtes, LXXII, 173, 258, 294, 351, 361, 380, 436, 455, 487, 491, 517, 589, 613, 701. *Voir* HENRI L'AVEUGLE, GUY DE DAMPIERRE, JEAN, ISABELLE. — Le conseil de Namur, 362. — Les chambellans du comté, 142. — Les châtelains de Namur. *Voir* LOUIS SCHIETKAT. — Les baillis. *Voir* HENRI DE LE CROIS, HENRI DE SPONTIN, LOUIS SCIETKAT. — Les receveurs du comté, 39. *Voir* JACQUES BRANCHE — Les monnayeurs, 542, 575, 582, 633. *Voir* GILLES FORÊT. — Les maires de Namur, LXV, 126. *Voir* HENRI DE REVIN. — Les échevins, 169, 336, 670. — L'église et chapitre Saint-Aubin, 119, 169, 179, 188, 254, 265, 266, 282, 288, 289, 311, 321, 324, 327, 346, 399, 424, 515. — Ses chanoines. *Voir* ANSELME DE LOUVERVAL. — Ses chantres. *Voir* THOMAS. — Ses échevins, 575. — L'église et chapitre Notre-Dame, 677. — L'église ou chapelle Saint-Remi, 169, 289. — Les pauvres, 289. La maison des malades, 282.
NAMUROIS (le), ou comté de Namur, LXII, LXV, XCVII, 28, 31, 45, 55, 93, 210, 265, 314, 329, 357, 434, 458, 507, 517, 529, 567, 594, 595, 598, 615, 633, 670, 744.
NANINNE, à Dave, près de Namur, LXV, 124, 126, 297.
NAPLES (*Neapolis*), ville de l'Italie, 9, 480, 691. — Les rois de Naples, 662. *Voir* SICILE (les rois de).
NARBONNE, ville du département de l'Aube, LXXXVIII. — Ses archevêques. *Voir* GILLES.
NASSAU (le pays de), en Allemagne. — Ses comtes. *Voir* ADOLPHE, OTHON.
NASSOGNE, bourg de la province de Luxembourg, LII, LXV, LXXIII.
NAVARRE (la), en Espagne, 56, 70. — Ses reines, 161. *Voir* MARGUERITE.
Neapolis. *Voir* NAPLES.
NECKERSPOEL (le), quartier de Malines, 493. — Ses seigneurs. *Voir* JEAN.
NEDER-BOULAERE, commune de la Flandre orientale, 462.
NEDER-BRAKEL, commune de la Flandre orientale, 285. — Ses curés. *Voir* JEAN.
NEDERHEIM, commune de la province de Limbourg, 432.

NEDER-OCKERZEEL, commune de la province de Brabant, XXV, 369.
Nederwic, près de Ninove, 86.
NEER-WINDEN, commune de la province de Liége, 736.
NESLE, commune du département de la somme. — Ses seigneurs et dames. *Voir* ISABELLE, fille de JEAN DE HAINAUT, RAOUL DE CLERMONT. — Ses châtelains. *Voir* JEAN.
NEUENAR, bourg de la régence de Düsseldorf, 247. — Ses comtes. *Voir* WALERAN.
NEUFMOUTIER (le). *Voir* HUY.
NEUSS (*Nussia*), ville de la régence de Düsseldorf, 105, 199.
NEUSTRIE (la), ou France, VI.
NEUVE-ÉGLISE, commune de la Flandre occidentale. 407. — Ses seigneurs. *Voir* JEAN.
NEUVE-HEYDE, près de Nieuport, 18.
NEUVILLE, près de Beaumont, 504.
NEUVILLE, commune du département du Pas-de-Calais. — Ses seigneurs. *Voir* EUSTACHE.
NEVELE, commune de la Flandre orientale. — Ses seigneurs et dames. *Voir* JEANNE, WALTER.
NEVERS, chef-lieu du département de la Nièvre. — Ses comtes, 285, 312, 487. *Voir* ROBERT DE BÉTHUNE.
NEWCASTLE, ville du Northumberland, 96.
NEYGEM, commune de la Flandre orientale, 669. — Ses seigneurs. *Voir* JEAN DE LIEDEKERKE. — Ses curés. *Voir* LÉON.
NICOLAS (l'église SAINT-). *Voir* BARI, DAMME.
NICOLAS DES PRÉS (l'abbaye de SAINT-). *Voir* Tournai, 339.
NIDERSTAT (le manoir de), dans l'ancien pays de Nassau 339.
NIDROSIE (ou DRONTHEIM), en Norwège. — Ses archevêques. *Voir* JARUND.
NIEDERBEECK, dans le Limbourg hollandais, 26.
NIEL, commune de la province d'Anvers, 334.
NIEL, commune de la province de Limbourg. — Ses seigneurs. *Voir* ARNOUL DE CORSWAREM.
Niemage. *Voir* NIMÈGUE.
NIEMANTSVRIENT, dans la Hollande méridionale, 120, 129, 133.
NIEPPE, commune du département du Nord, 237, 657.
NIEUPORT, ville de la Flandre occidentale, LV, LXXVIII, C, CI, 18, 376, 561, 584.
NIEUWENDAMME, NYEUWENDAMME ou SCHIEDAM, ville de la Hollande méridionale, 43, 662.
NIEUWER-SLUYTE (TER-), en Zélande, 537.
NIMÈGUE (*Niemage*), ville de la Gueldre, LXXXIII, XCIII, 75, 82, 83, 95, 200, 326.
NINOVE, ville de la Flandre orientale, 504. — La terre de Ninove, 161. — Ses dames. *Voir* MARIE, comtesse de Vianden. — Les curés de Ninove. *Voir* JEAN. — L'abbaye, 49, 62, 81, 85, 89, 126, 143, 176, 211, 217, 247, 262, 275, 279, 283, 298, 300, 308, 322, 357, 360, 361, 379, 385, 462, 483, 516, 621, 659, 675, 687, 690. — Ses abbés, 657, 701. — Ses chanoines. *Voir* PIERRE DE GRAMMONT.
NIORT, ville du département des Deux-Sèvres, LXXXI.
NIVELLES, ville de la province de Brabant, XLIV, LXXII, 251, 374, 377, 414, 510. — Ses échevins, 510, 556, 674. — Ses bourgeois. *Voir* ROBECHON KACHE. — L'abbaye et chapitre de chanoinesses, XV, 76, 81, 95, 179, 308, 621, 660. — Ses abbesses, 380. *Voir* ÉLISABETH DE BIERBAIS, YOLENDE DE STEYNE. — Ses chanoines. *Voir* JACQUES DE *Montano Vico*, JACQUES DE WALHAIN. — L'église Saint-André, 81. — La maison d'Orival, 510. — Les Guillelmites de Nivelles, 327, 351.
NIVOCOURT (le moulin de), 164.
NOBRESSART (*Abrisart*), commune de la province de Luxembourg, 405, 594.
NOING, en France, 607.
NOKERE, commune de la Flandre orientale, 31.
NOMAIN ou NOMAING, commune du département du Nord, 35, 270, 317, 369, 420, 442, 688.
NONANCOURT, ville du département de l'Eure, 235.
NONNENBOSSCHE (l'abbaye de), à Zonnebeke, près d'Ypres, 7.
NOORD-BEVELAND, île de la Zélande, 9, 85, 97, 208, 543, 611, 645, 650.
NOORD-HOLLAND ou HOLLANDE SEPTENTRIONALE (la), 351.
NOORD-SCHOOTEN, commune de la Flandre occidentale, 314.
NORD-MUNSTER. *Voir* MIDDELBOURG.
NORFOLK (le), en Angleterre, 432. — Ses comtes. *Voir* ROGER BIGOD.
NORMANDIE (la), LXXX.
NORTDYC, dans le Noord-Beveland. — Son monastère, 85, 97.
NORTHAMPTON, ville de l'Angleterre, LXXXI. — Ses abbesses. *Voir* G.
NORWALLE (les Gallois du), 611.
NORWÈGE (la), XLV.
NOUVEAU-BOIS (le). *Voir* BOSCH.
NOUVEAU-CANAL (le), dans le pays de Putte. — Ses échevins, 580.
NOUVELLE-JÉRUSALEM (la). *Voir* SPERMAILLIE.
Novimagum ou NEUMAGEN, dans la régence de Trèves, 705.
NOVOGOROD-LA-GRANDE, ville de l'empire Russe, XLV.
NOWES (le bois des), à Seneffe, 483.
NOYON, ville du département de l'Oise, 716. — Les abbés de Saint-Éloi. *Voir* JEAN.
NÜMBORN, dans l'ancien comté de Berg, 265.
NUREMBERG (*Nurenberch*), ville du royaume de Bavière, LXXXIII, LXXXIV, 41, 42, 43, 46, 443, 454, 455.
Nuef-Vilers ou NEUF-VILLERS, à Recogne, dans la province de Luxembourg, 435.
NYENBEEK (le château de), en Gueldre, 585.

O

Obaix, commune de la province de Hainaut, 611, 693.
Obbrussel. *Voir* Gilles (Saint-).
Obourg, commune de la province de Hainaut, 529.
Océan (l'), cuii.
Odenkirchen, bourg de la régence de Düsseldorf, 502.
Oedelem, commune de la Flandre occidentale, 240.
Oestmoere ou Oestmoer, près de Hulst, 489, 604.
Offart (le bois), dans la forêt de Marlagne, 469.
Offemont, commune du département de l'Aisne. — Ses seigneurs. *Voir* Anseau.
Oidweiler, près de Juliers, 285.
Oignies, monastère à Aiseau, dans la province de Hainaut, 281, 446.
Oirschot, commune du Brabant septentrional. — Ses chanoines. *Voir* Jordan.
Oise (l'), affluent de la Seine, 711.
Okegem, commune de la Flandre orientale, 86.
Oléron (l'île d'), près des côtes de France, 716.
Olixie ou Olizy, commune du département de la Meuse, 123.
Omer (Saint-), ville du département du Pas-de-Calais, xlv, lxxvii, lxxxi, lxxxix, c, ci, 86, 161, 319, 334, 439, 609, 727. — Ses châtelains. *Voir* Guillaume, Mathilde. — Ses échevins, xxxvii, 78, 338. — Le chapitre de Saint-Omer, 425. — La confrérie de Saint-Jean, 449. — L'abbaye de Saint-Bertin, 4, 14 à 18, 22, 155, 173, 181, 237, 238, 296, 306, 516. — Ses abbés, 34, 718.
Oorderen, commune de la province d'Anvers, 198.
Oostambacht (l') ou partie orientale de la châtellenie d'Ypres, 635.
Oostburg, en Zélande, 555.
Oost-Eccloo, commune de la Flandre orientale. — Son couvent, 253, 321, 398, 502.
Oosterhout, dans le Brabant septentrional, li.
Oost-Hamme, commune de la province de Limbourg, xxxviii, 652.
Oost-Kappel, dans l'île de Walcheren, 214, 216.
Opdorp, commune de la Flandre orientale, 402.
Op-Geleen (la ferme d'), dans le Limbourg hollandais, 596.
Op-Heer ou Op-Heers, dans la province de Limbourg, 745.
Ophoven, commune de la province de Limbourg. — L'église Notre-Dame, 335.
Op-Linter, commune de la province de Brabant. — Son abbaye, 31, 296, 355, 438, 497. — Ses dames. *Voir* Marguerite.
Oppeln, ville du royaume de Prusse. — Ses ducs. *Voir* Mesco, Przemislaw.
Oppenheim, ville de la Hesse, 62, 78, 410, 437.
Opstal, pâture située à Ixelles, 270.
Orde (le polder Van den), dans l'île de Walcheren, 369.
Orech ou Oret, commune de la province de Namur, 613.
Orgeo, commune de la province de Luxembourg. — Ses seigneurs. *Voir* Jean de Rochefort.
Oriente (l'abbaye d'), à Rummen, 166, 303, 468, 600, 653.
Orival (la maison d'). *Voir* Nivelles.
Ormeignies, commune de la province de Hainaut, 643.
Orsendael (le quartier de l'), à Bruxelles, 295.
Orsmael, commune de la province de Brabant. — Ses curés. *Voir* Richald.
Orval, abbaye à Villers-devant-Orval dans la province de Luxembourg, 350, 640, 660, 678, 731.
Ossenesse, commune de la Zélande, 346, 372, 412.
Ostel, commune du département de l'Aisne. — Ses seigneurs. *Voir* Raoul de Soissons.
Ostiches, commune de la province de Hainaut, 478.
Ostrevant (l'), pays entre Valenciennes et l'Artois, iii, iv, vii, viii, 208, 323, 325, 353, 384, 430, 577, 578, 579, 692. — L'archidiacre d'Ostrevant. *Voir* H. de Bapaume.
Othée, commune de la province de Liége, xl.
Othene (le nouveau polder d'), 606.
Ottignies, commune de la province de Brabant, xliv.
Oudekerk, en Zélande, lii.
Oudeland, localité en Zélande, 497.
Oudenbourg, commune de la Flandre occidentale, lxx, 94. — Son abbaye, 324. — Ses abbés. *Voir* Jean.
Oudevoorde, hameau à Neer-Heylissem, 256.
Ouhar, localité à Anthisnes, 375.
Oultre, commune de la Flandre orientale, 247, 275, 483. — Ses seigneurs. *Voir* Walter de Pollaer. — Ses curés. *Voir* Gilbert.
Out-Heusden, dans le Brabant septentrional, 158.
Outre-Seille, quartier à Metz, xlviii.
Ouwenheim, 315.
Over-Boulaere, commune de la Flandre orientale, 462.
Overdraghe ou Overdrecht, dans le pays de Putte, 529, 580.
Overlake, dans le Brabant septentrional, 324.
Oxney, en Angleterre, 119.
Ozo, à Izier, dans la province de Luxembourg, 702.

P

PADOUE, ville de l'Italie. — Les professeurs de Padoue. *Voir* MARSILIUS.
PAILHE, village de la province de Liége, 43.
PAIN-LA-VILLE, 444, 445.
PALESTINE ou TERRE-SAINTE (la), XXII, XL, LXXX, 92, 134, 364, 399, 700.
PALESTRINE, jadis PRÉNESTE, dans la campagne de Rome. — Ses évêques, 503, 559. *Voir* SIMON.
PALLUEL, commune du département du Nord, 402.
PAMELE, près d'Audenarde, 31.
PAMELE, village de la province de Brabant. — Ses seigneurs. *Voir* JEAN DE PAMELE.
PANTALÉON (l'église SAINT-). *Voir* COLOGNE.
PAPENCHIEN ou PAPIGNIES, commune de la province de Hainaut, 496.
PARANCHE ou PARYCKE, commune de la Flandre orientale, 91, 110.
PARAGUAY (le), LXXVI.
PARC (l'abbaye de), à Héverlé près de Louvain, 123, 130, 169, 189, 299, 381, 501, 649, 672, 684. — Ses abbés, 238.
PARC-LES-DAMES, couvent à Wesemael, 149, 334, 373.
PARFONTBROEC, près de Lombise, en Hainaut, 603.
PARIS (*Parisius*), capitale de la France, III, LIII, LXXVI, CVIII, 13, 15, 77, 96, 107, 118, 119, 133, 136, 143, 150, 151, 184, 199, 211, 227, 259, 283, 285, 288, 320, 339, 342, 350, 360, 378, 385, 409, 412, 429, 430, 433, 440, 441, 451, 455, 456, 462, 470, 472, 473, 474, 485 487, 494, 501, 507, 508, 509, 512, 514, 518, 522, 523, 524, 525, 528, 531, 537, 539, 540, 553, 554, 563, 566, 659, 682, 683, 690. — Le Parlement XXXIII, LXXXII, 10, 38, 51, 67, 68, 86, 87, 102, 112, 126, 159, 221, 223, 224, 235, 286, 306, 358, 395, 396, 397, 431, 456, 459, 498, 528, 537, 541, 641, 647, 677. — La prévôté, 613. — Les prévôts, 288. — Les gardes de la prévôté. *Voir* OUDARD DE NEUVILLE, GUILLAUME DE HANGEST, GUILLAUME THIBOUT. Les bourgeois de Paris. *Voir* JEAN ABRODE. — L'official de Paris, 221, 484. — Le Temple à Paris, 15, 187, 291. — Les abbés de Saint-Germain des Prés, 677. *Voir* J. — Le monastère de Saint-Victor, 568. — Ses abbés. *Voir* ODON. — L'université, XIX, XXIV, CVII, 371, 484, 672.
PAS-DE-CALAIS (le département du), XXXVII, XCIX.
PAUL (l'église SAINT-). *Voir* Liége, Rome, Utrecht.
PAUCLAIN. *Voir* PETEGHEM.
PAUL ou POL (SAINT-), ville du département du Pas-de-Calais, 465. — Le comité de Saint-Paul, 371. — Ses comtes, 324, 359, 542. *Voir* HUGUES DE CHATILLON, GUY DE CHATILLON.
PAYS-BAS (les) XXII, XXIII, XXIV, XXVIII, XCIII.
PECQUINY ou PICQUINY, ville du département de la Somme. — Ses dames et ses vicomtes ou vidames, 432. — *Voir* JEAN, MATHILDE, vidamesse d'Amiens.
PEDE-SAINTE-ANNE, à Itterbeek. — L'hôpital Sainte-Élisabeth, 709.
PEMBROKE (le comté de), au pays de Galles. — Ses comtes, 507, 509. *Voir* GUILLAUME DE VALENCE.
PEPINGHEN, commune de la province de Brabant. — Ses maires. *Voir* JEAN.
PERBOME, près d'Ypres, 278.
PERFONTRIU, près de Seneffe, 322.
PÉRONNE, ville du département de la Somme, XXIII. — Ses châtelains, 406, 407.
PERWEZ, bourg de la province de Brabant. — Ses seigneurs et dames. *Voir* MARIE, ALEYDE, GODEFROID, COMTE DE VIANDEN.
PERWEZ-EN-CONDROZ, commune de la province de Namur. — Ses seigneurs. *Voir* GODEFROID DE BEAUFORT.
PETEGHEM, bourg de la Flandre orientale, 195, 204, 223, 291, 342, 359, 374, 616, 637, 643, 655, 672. — Le couvent de Peteghem, 571.
PETIT-BIGARD, couvent à Leeuw-Saint-Pierre, 36.
PETIT-WANDRE, dépendance de Wandre, LXI.
PÉTRIN (la rue du), à Lille, 240.
PHILIBERT-SUR-RISLE (SAINT), dans le département de l'Eure, 353.
PIAT (l'église SAINT-). *Voir* SÉCLIN.
PIERRE (l'église ou abbaye de SAINT-). *Voir* GAND, LIÉGE, LILLE, LOO, LOUVAIN, ROME.
PIERRE (SAINT-), près de Maestricht. — Ses plébans. *Voir* ARNOUL. — Ses curés. *Voir* JEAN.
PIETERSHEIM, bourg de la province de Limbourg, 390, 402. — Ses seigneurs. *Voir* HENRI.
PISTOIE, ville de la Toscane. — Ses citoyens. *Voir* LANFRANC ANSELMI.
PITANGE ou PÉTANGE, commune du grand-duché de Luxembourg, 61.
PLANKE-TOURNEICE, près de Flines, 314.
PLANQUES, commune du département du Pas-de-Calais. — Ses seigneurs. *Voir* ROGER.
PLOICH (le), 233.
PLOUVOIR (SAINT-) ou SIMPELVELDT, commune du Limbourg hollandais, 111, 272, 724.
POILVACHE, à Houx, province de Namur, XCVIII, 30, 216, 273, 629.
POITIERS, chef-lieu du département de la Vienne. — Son comté, 112.
POITOU (le), LXXXI.
POLOGNE (la), LXXXV.
POMÉRANIE (la), en Prusse, LXXXVI.
PONT-A-RACHES, commune du département du Nord, 24.
PONT-A-VENDIN, commune du département du Pas-de-Calais, 206.
PONT-ARSY, 13.

PONT DE BRABANT (le), à Gand, 336, 607.
PONTIEU ou PONTHIEU (le), partie de l'ancienne Picardie, LXXX. — Ses comtes, 92, 122. — Les archidiacres du Ponthieu, 154.
PONTIGNY. — Ses abbés, 467, 739. *Voir* SIMON.
Pontisara ou PONTOISE, ville du département de Seine-et-Oise, 136.
PONTORSON, ville du département de la Manche, 291.
PONT-ROUARD ou ROUSBRUGGE, bourg de la Flandre occidentale. — Ses seigneurs. *Voir* ROGER DE LILLE.
POORT-AKKER (les béguines du) à Gand, 47.
POPERINGHE, ville de la Flandre occidentale, LIV, LXXVII, 33, 34, 142, 306, 622, 655. — Ses marchands. *Voir* JEAN AMMAN, JEAN DE STAVELE.
POPPEL, commune de la province d'Anvers, 542.
PORALLÉE MIRACULEUSE ou PORALLÉE-SAINT-PIERRE (la), à Aywaille, LXI.
PORTO, ville de l'Italie. — Ses évêques. *Voir* M.
PORTUGAL (le), 30, 56, 70, 561. — Ses rois, 439.
POSTEL (la maison de), à Moll, 199, 299.
POTERIE (l'hôpital de la), *Voir* BRUGES.
POUILLE (la). Ses ducs. — *Voir* JACQUES, roi de Sicile.
PRAETSCHE (HET) ou seigneurie de Praet, près de Bruges, 201. — Les seigneurs de Praet. *Voir* JEAN.
PRÉMONTRÉ, commune du département de l'Aisne. — Son abbaye, XXIV. — Ses abbés. *Voir* GUILLAUME.
PRÉNESTE. *Voir* PALESTRINE.
PRÉS-LEZ-DOUAI (l'abbaye des), 438.
PROUVY, commune du département du Nord. — Ses seigneurs, 465.
PROVENCE (la), en France, 56.
PROVINS, ville du département de Seine-et-Marne, LXXVI.
PRÜM, ville de la régence de Trèves. — Son abbaye, LXV. — Ses abbés. *Voir* HENRI.
PUDENTIENNE (le cardinal de SAINTE-), 254.
PUTBROEC, près de Watten, 709.
PUTTE, commune de la province d'Anvers, 730.
PUTTE, dans la Hollande méridionale. — Ses seigneurs. *Voir* NICOLAS.
PUTTE. *Voir* WAVRE-SAINT-NICOLAS.
PYETE ou PIETE, 10, 27, 29.

Q

QUAEDYPRE ou QUAETIPRE, commune du département du Nord, 626, 627, 682.
QUAREGNON, commune de la province de Hainaut, 137.
QUATRE MÉTIERS (les), en Flandre, 42, 45, 47, 54, 72, 73, 80, 176, 178, 208, 229, 435.
QUENTIN (SAINT-), ville du département de l'Aisne, 441. — Ses prévôts, 230, 277. — Leurs lieutenants. *Voir* GÉRARD DE BÉTENCOURT. — Les jurés de Saint-Quentin, 27, 306. — L'église, 478. — Ses chanoines. *Voir* JEAN CLAIRSENS. — Ses sacristains. *Voir* GODEFROID DU TEMPLE.
QUESNOY (LE), ville du département du Nord, LXXVI, 392, 394, 395, 448, 562.
QUÉVY, communes de la province de Hainaut, 83. — Leurs seigneurs. *Voir* JEAN DU VIVIER.
QUIÉVRAIN, commune de la province de Hainaut. *Voir* GEOFFROY, JULIEN, RUMIGNY (les seigneurs de).

R

RABOSÉE, dépendance de Wandre, LXI.
RACHES ou RASCHES, commune du département du Nord, 286, 520. — Ses châtelaines, 334. *Voir* ISABELLE.
RAGUSE, ville de la Dalmatie, XLVII.
RAMERSDORP ou RAMERSDORF, commune de la régence de Cologne, 257, 296.
RAMSCAPELLE, commune de la Flandre occidentale, 296.
RANDERODE ou RANDERATH, commune de la régence d'Aix-la-Chapelle, 290, 315. — Ses seigneurs. *Voir* GÉRARD, LOUIS.
RATIBOR, ville de la régence d'Oppeln, 181.
RAVELS, commune de la province d'Anvers, 542.
RAVENNE, ville de la Romagne. — Ses archevêques. *Voir* BONIFACE.
REBECQ, commune de la province de Brabant. — Son hôpital, 606.
REIFFERSCHEID, commune de la régence d'Aix-la-Chapelle. — Ses seigneurs, 23. *Voir* JEAN.
REIMS, ville du département de la Marne, VI. — La province de Reims, 467. — Le diocèse, 506. — Ses archevêques, XXIV, 166, 175, 214, 219, 324, 354, 467, 544, 602, 603, *Voir* ADALBÉRON, PIERRE, ROBERT. — Leurs officiaux, 213. — Le chapitre métropolitain, 104. — Ses chanoines. *Voir* JACQUES DE BOULOGNE. — Le prieur de Saint-Denis, 737.
REINBOUDWERF (la terre de), près de Bruges, 231.
REINGERSVLIETE, en Zélande, 133, 264.
REINISART ou RENISART, à Arquennes, 143, 217, 322.
REMOUCHAMPS, commune de la province de Liége, LXI.

RENAIX, ville de la Flandre orientale, 23, 24, 26, 31, 85, 285, 286, 446. — La terre de Renaix, LXVIII, 391. — Les drapiers de Renaix, 421. — Ses baillis. *Voir* ARNOUL DU MOULIN.
RENAUCOURT, dans le département du Nord, 503.
RENAUTFOLIE, dans le département du Nord, 263.
RENESSE (le château de), en Zélande, 262, 263.
RÉTHEL, ville du département des Ardennes, LXXVI. — Ses comtes et comtesses. *Voir* JEANNE, LOUIS.
RÈVES, commune de la province de Hainaut. — Ses seigneurs, XXXVIII. *Voir* ALARD.
REVIN, commune du département des Ardennes, 233.
REYDE (manse dit), à Hugelhoven, 60.
REYMERSDALE, 316.
REYMERSWALLE ou ROMMERSWAEL, en Zélande, 119, 166, 383.
REYNOY (le château de), en Gueldre, 219.
REYTERSDORP ou RITTERSDORF, commune de la régence de Trèves, 246.
RHEINDORF, commune de la régence de Düsseldorf, 193, 212.
RHEINECK, commune de la régence de Coblentz. — Ses burgraves. *Voir* JEAN.
RHIN (le), III, IV, XXVII, XLV, LIII, LXXX, LXXXIV, LXXXVI, XCVII, 48, 60, 90, 183, 193, 199, 212, 243, 293, 399, 639. — Les comtes palatins du Rhin. *Voir* RODOLPHE.
RHODES, dans la Flandre orientale. — Ses seigneurs. *Voir* G.
RICHRODE ou RICHRATH, commune de la régence de Düsseldorf, 288.
RIDÈVE, près de Ninove, 62. — Les chevaliers de Ridève. *Voir* GILLES.
RICHWINESTEYNE (le couvent de), 353.
RIEDICH, 488, 516.
RIELLAND, en Zélande, 143.
RIENEN ou RHEENEN, ville de la province d'Utrecht, 191.
RINGBERG. — Ses seigneurs. *Voir* HENRI DE MULREPAS.
RIVIEREN, château près d'Aerschot. — Ses seigneurs. *Voir* JEAN.
ROCHE (LA), ville de la province de Luxembourg, 260. — Ses comtes. *Voir* LUXEMBOURG (comtes de). — Ses prévôts. *Voir* ALARD HUSTIN, HENRI RENGNONS DE FRAINOIT.
ROCHEFORT, ville de la province de Namur. — Ses seigneurs. *Voir* THIERRI DE WALCOURT.
ROCHELLE (LA), ville du département de la Charente-Inférieure, LXXXI, 466, 716.
ROCHETTE (LA), dans la province de Luxembourg. — Ses dames. *Voir* MARGUERITE.
ROCROI, ville du département des Ardennes, 613.
RODEN, en Zélande, 668.
RODENBOURG. *Voir* ARDENBOURG.
RODENKIRCHEN, commune de la régence de Cologne, LXXXV.
ROESMEER. — Ses investis. *Voir* RENÉ.
RŒUX (LE) ou *Rues*, bourg de la province de Hainaut, XXIX, 200. — Ses seigneurs, XXIX, 103. *Voir* GILLES RIGAUD, EUSTACHE.
ROHEGNIES ou RONGNIES, à Arquennes, 247, 248, 250.
ROIE (la), cours d'eau entre Bruges et Damme, 231, 742.
Rokebourg, *Rokesburgh* ou ROXBURG, en Écosse, 87, 519.
ROLDUC, ville du Limbourg hollandais, XCVIII, 74, 111, 135, 180, 192, 200, 202, 236, 244, 247, 248, 251, 284. — Le monastère de Rolduc, 310, 316, 717. — Ses abbés, *Voir* CONON.
ROMAINS (les rois des), IV, 40, 148, 373, 646. *Voir* ALLEMAGNE (empereurs d').
ROMANIE (la). *Voir* CONSTANTINOPLE.
ROMBAUD (l'église SAINT-). *Voir* MALINES.
ROME (*Urbs*), capitale d'Italie, XXXIII, 2, 3, 117, 118, 121, 122, 194, 199, 200, 201, 203, 219, 260, 266, 293, 294, 324, 337, 362, 363, 364, 475, 505, 508, 544, 561, 562, 572, 574, 575, 615, 616, 622, 623, 624, 625, 626, 632, 642, 646, 651, 661, 666, 686, 691. — L'église Saint-Pierre, 689. — L'église Saint-Paul, 689. — L'église Sainte-Sabine, 175.
ROMERÉE, commune du département du Nord. — Ses seigneurs. *Voir* THOMAS DE MORTAGNE.
RONQUIÈRES, commune de la province de Hainaut, 198.
ROOSEN (TEN-), abbaye près d'Alost, 150. — Ses religieuses. *Voir* GERTRUDE.
ROOSENDAEL (l'abbaye de), près de Waelhem, 100, 464.
ROSEMBERG, monastère près de Waesmunster. — Ses abbesses. *Voir* BÉATRIX.
ROSOIT, commune du département des Ardennes. — Ses seigneurs, 21. *Voir* JEAN.
ROSTELEU (la ferme de), 730.
ROTSELAER, commune de la province de Brabant. — Ses seigneurs, 428.
ROTTHEM (le couvent de), à Loxbergen, 149, 318, 468.
ROUBAIX, ville du département du Nord, 187, 733. — Ses seigneurs. *Voir* GUY, seigneur de Crèvecœur.
ROUEN, ville du département de la Seine-Inférieure. — Son diocèse, 602. — Ses archevêques, 544.
ROULERS, ville de la Flandre occidentale, 79, 81, 127.
ROUSSY (la Maison de) dans l'Alsace-Lorraine, 226. — La terre de Roussy, 351.
ROYÈRE (le château de la), à Néchin, en Hainaut, 103. — Ses dames. *Voir* ALIX DE DIEST.
RUBROC ou RUBROEC, à Oultre, 211, 247.
RUBROUCQ, commune du département du Nord, 639.
RUCKELINGEN, commune de la province de Limbourg, 569.
Rues. *Voir* RŒUX (LE).
RUFINE (SAINTE-). — Ses évêques. *Voir* M.
RUHOUT (le vivier de), 638.
RUMES, commune de la province de Hainaut. — Ses seigneurs. *Voir* GUILLAUME DE MORTAGNE.
RUMIGNY, bourg du département de l'Aisne. — Ses seigneurs. *Voir* NICOLAS, THIBAUD, duc de Lorraine.
RUMMEN, commune de la province de Brabant, 653. — Ses seigneurs. *Voir* BAUDOUIN D'URLE.
RUPELMONDE, ville de la Flandre occidentale, LXXVIII, 263, 383.

RUREMONDE, ville du Limbourg hollandais, 185, 193, 319. Ses avoués. *Voir* THIERRI.
RUROC, 243.
RUSSIE (la), XLV, LXXXVI.
RUSSIGNIES ou RUSSEIGNIES, commune de la province de Hainaut, 31, 285.
RUYSBROECK, commune de la province de Brabant, 289.
RYLE, près de Cologne, LXXXV.
RYNEHOVEN. — Ses châtelains. *Voir* LOUIS.
RYNIMONT, près de Corroy-le-Château, 214.
RYNSBURG (l'abbaye de), dans la Hollande méridionale, 214, 617. — Ses abbesses. *Voir* ALEYDE.
RYNSATERWOUDE, commune de la Hollande méridionale, 514.
RYSBERGHEN, commune du Brabant septentrional, 717.

S

SAARLAARDINGHE, commune de la Flandre orientale, 565.
SABINE (la), en Italie. — Ses évêques. *Voir* G.
SABINE (l'église SAINTE-). *Voir* ROME.
SAEUL, commune du grand-duché de Luxembourg, 644.
SAEFTINGHE, dans la Flandre orientale, 5, 10, 199, 695, 696, 713.
SAFFELAERE, commune de la Flandre orientale, 138, 296, 322.
SAINT-AUBIN, 430.
SAINTES, commune de la province de Brabant. Ses seigneurs. *Voir* HUGUES.
SAISINE (La) à Thieusies, en Hainaut, 204.
SALM, à Viel-Salm, commune de la province de Luxembourg. — Le comté de Salm, 600. — Ses comtes, 420. *Voir* HENRI, GUILLAUME, RICHARDE.
SALMAGNE ou SALLEMAGNE, en Hainaut, 708, 712.
SALZBOURG, ville de l'empire d'Autriche. — Ses archevêques, 203. *Voir* RODOLPHE.
SAMBRE (la), affluent de la Meuse, 263.
SAMSON (le château de), à Thon, province de Namur, 589.
SAMSON (l'hôpital SAINT-). *Voir* DOUAI.
SANDICK ou ZANDYK, dans l'île de Walcheren, 87.
SANDWICH, ville du comté de Kent, 599.
SANTBERGEN, commune de la Flandre orientale. — Ses seigneurs. *Voir* WALTER DE POLLAER.
SANTHOVEN, commune de la province d'Anvers, 677.
SARS ou, SART en Hainaut. — Ses seigneurs, XXX, 204, 400.
SASSIGNIES ou SASSEGNIES, commune du département du Nord, V.
SAUCH (le moulin del), à Lille, 370.
SAUCHI-MOLIN (le), à Namur, 346.
SAULZOIR, commune du département du Nord, 424, 471.
SAUVENIÈRE (la), à Liége, 460.
SAUVEUR (l'église SAINT-), *Voir* BRUGES, UTRECHT.
SAUVE (SAINT-), commune du département du Nord, VII, 267.
SAVOIE (la). — Ses comtes, 453. *Voir* AMÉDÉE.
SAYN ou SEYN, bourg de la régence de Coblentz. — Ses comtes et comtesses. *Voir* GODEFROID, JEAN, MATHILDE.
SAXE (la), en Allemagne, LXXIV, LXXXV, 57. — La maison de Saxe, ses ducs et ses duchesses, VI, 616. *Voir* JEAN.
SCARPE (la), affluent de l'Escaut, LXXVIII, C.
SCAUTBROEC, localité à Tirlemont, 598.
SCHAFFEN, commune de la province de Brabant, 292.
SCHALDIE. *Voir* SCHOUWEN.
SCHELLE, commune de la province d'Anvers, 604, 641.
SCHIEDAM, ville de la Hollande méridionale, 91, 625. *Voir* aussi NIEUWENDAMME.
SCHIFFLIGEN ou SCHIFFLANGE, commune du grand-duché de Luxembourg, 645.
SCHINNEN, commune de la province de Limbourg, 172. — Ses seigneurs. *Voir* HENRI.
SCHÖNSTEIN (le château de), dans la régence de Coblentz, 667.
SCHORE ou SCHOORE, commune de la Flandre occidentale, 39.
SCHOOTEN, village de la province d'Anvers, 9.
SCHOUWEN (l'île de), en Zélande, XVII, 341, 428.
SCLAYEN, commune de la province de Namur, 39.
SCOETELINKERCKE, dans le Noord-Beveland, 611.
SCONENDORP ou CUDELSTERT, 513.
SCORE ou SCHOOR, à Velm, province de Limbourg, 742.
SCRAPELOWE ou SCHRAPLAU, dans la régence de Merseburg. — Ses burgraves. *Voir* BURCHARD.
SÉBOURG, commune du département du Nord. — Ses dames. *Voir* ÉLISABETH.
SECHTEM, commune de la régence de Cologne, 263.
SECLIN, ville du département du Nord. — Son chapitre de Saint-Piat, 147, 307, 592, 615. — Ses doyens. *Voir* HENRI DE MARQUILLIES. — Son hôpital, 121.
SEINE (la), CVII.
SELZAETE, commune de la Flandre orientale, 19, 170.
SÉLYMBRIE ou SÉLIVRÉE, ville de la Turquie d'Europe. — Ses évêques, 456. *Voir* FRANÇOIS.
SEMPST, commune de la province de Brabant, XCIX, 205.
SENEFFE, commune de la province de Hainaut, 502. — Ses seigneurs. *Voir* WALTER DE BRAINE, SIGER DE BRAINE. — Ses curés. *Voir* ADAM.
SENENNE, commune de la province de Namur. — Ses curés. *Voir* THIERRY DE DINANT.
SENLIS, ville du département de l'Oise. — Ses évêques, 602, 603. — Ses baillis, 288.

SENS, ville du département de l'Yonne. — Ses archevêques, 544. *Voir* GILLES.
SERAING ou SERAING-LE-CHATEAU, commune de la province de Liége. — Ses seigneurs. *Voir* ARNOUL.
SERAING-SUR-MEUSE, commune de la province de Liége, 122, 257, 729.
SERVAIS (l'église SAINT-). *Voir* LIÉGE, MAESTRICHT.
SESELICH ou SESSELIG, à Houdelange, province de Luxembourg, 259.
SESVOERLINGE, 513.
SEVENBERGEN, ville du Brabant septentrional, 324, 529.
SEVENEEKEN, commune de la Flandre orientale, 724.
SEYRSTORP ou SIERSDORP, commune de la régence d'Aix-la-Chapelle, 260, 303, 313, 315.
S'GRAVEN PROPREN ou LES PROPRES DU COMTE, villages entre Alost et Gand, LXIV.
SICHEM, ville de la province de Brabant, 195. — La tour de Sichem, CIII.
SICILE (la), 186, 309, 660, 662, 677. — Ses rois et ses reines, 115, 149, 171, 544, 660. *Voir* CHARLES d'ANJOU, JACQUES, MARGUERITE.
SIEGBURG, ville de la régence de Cologne. — Ses abbés, 398.
SIENNE, ville de la Toscane, 485.
SILLY, commune de la province de Hainaut, 221. — Ses seigneurs. *Voir* EUSTACHE, OTHON DE TRAZEGNIES.
SIMONSVELD, à La Haye, 351.
SIMPELVELDT. *Voir* SAINT-PLOUVOIR.
SIN ou CHIN, près de Tournai, 721.
SINNICH, à Teuven, dans la province de Liége. — Le monastère de Sinnich, 388.
SINTINE-CAPPELLE, dans le département du Nord, 619.
SINSIG, ville de la régence de Coblentz, 392.
SION (le monastère de), près d'Anvers, 174.
SITTAERT, ville du Limbourg hollandais. — Son église Saint-Pierre, 656.
SLEYDINGHE, commune de la Flandre orientale, LXX, 84.
SLUSE, commune de la province de Limbourg, 445.
SOEST, ville de la régence d'Arnsberg, 115.
SOETENDAELE ou ZOETENDALE (l'abbaye de), près de Maldeghem, 642, 741. — Ses abbés. *Voir* THIERRI.
SOIGNIES, ville de la province de Hainaut, LIV, CVI, 334. — Son chapitre, 671. — Ses prévôts. *Voir* JEAN DE NEUVILLE. — Ses chanoines. *Voir* GUILLAUME DE HARLEBEKE.
SOISSONS, ville du département de l'Aisne. — Ses évêques, 642. — Leurs officiaux, 144. *Voir* F. — Les chanoines de Soissons. *Voir* GÉRARD PORION.
SOLEILMONT (l'abbaye de), à Gilly, en Hainaut, 129, 321, 714, 731.
SOLESMES, bourg du département du Nord, V, 497, 599, 613.
SOLIÈRES (l'abbaye de), à Ben-Ahin, près de Huy, 45.
SOMERSVOERT (le moulin de), 17.
SOMMAING, commune du département du Nord, 540.
SOMBEKE, à Waesmunster, 717.
SOREDENGHES. *Voir* SAARLAARDINGHE.
SOTTEGHEM, bourg de la Flandre orientale, 200. — Ses seigneurs, 196. *Voir* GÉRARD.
SOUABE (la), en Allemagne, LXXXV.
SOUVOIR-SOUS-LAON (l'abbaye de), 128.
SOUVRET, commune de la province de Hainaut, 489.
SPELT, à Merchten, 502.
SPERMAILLIE ou NOUVELLE-JÉRUSALEM (LA), près de Bruges, 718. — Ses abbesses, 729.
SPIERE, à Sysseele, 105.
SPONTIN, commune de la province de Namur, 147.
SPREEDT (TER-), bois près de Ninove, 483.
SPRIMONT, commune de la province de Liége, 236, 247, 272, 284, 287. — Ses châtelains. *Voir* CONRAD, seigneur de Lontzen.
SPRUNDEL, dans le Brabant septentrional, 654.
SPY, commune de la province de Namur, 169.
STADEN, commune de la Flandre occidentale. — Ses seigneurs. *Voir* GUILLAUME DE GHISTELLES.
STADECK (le château de), en Hesse, 393.
STAPELDAM, près d'Ardenbourg, CI.
STAPELEN (la maison de), près de Kuyk, 423.
STAPELVOORDE, à Dudzeele, 133.
STATTE, faubourg de la ville de Huy, XCVIII.
STAUFFENBERG (le château de), en Hesse, 528.
STAVELE, bourg de la Flandre occidentale, 451, 462.
STAVELOT, ville de la province de Liége. — Son abbaye, XIX, 147, 702.
STAVEREN, ville de la province de Frise, LII, 692, 693, 694,
STAVEREN, en Gueldre, 669.
STAYEN, près de Saint-Trond, 54.
STEEN (le). *Voir* BRUGES.
STEENBERGEN, ville du Brabant septentrional, 566.
STEENE, commune de la Flandre occidentale. — L'église Saint-Jean, 27.
STEENLANDT, à Calloo, dans la Flandre orientale, 421.
STEENVOORDE, commune du département du Nord, 142.
STEINFELD. — Son abbaye, 65, 266, 267. — Ses abbés. *Voir* WALTER.
STENDAL, ville de la régence de Magdebourg, LXXXVI, 20, 21.
STERPENICH. — Ses seigneurs. *Voir* RAUS ou RODOLPHE.
STEVENSMONT (SAINT-) ou MONT-SAINT-ÉTIENNE, à Wanze, 519.
STEYNVOORDE. — Ses seigneurs, 115.
STIENEN ou STEHNEN, à Aubel-Bas, dans la province de Luxembourg, X.
STOCKEN (TEN-), prairie à Rummen, 303.
STOPPELDIKE, STOOPELDICH ou STOPPELDYCK, près de Hulst, 327, 599.
SRAETEN, près de Saint-Trond, 101.
STRASBOURG, ville de l'Alsace, 469. — Ses évêques, 276, 294.
STRIPEE, STRIPE ou STRIPIEL, près de Stoppeldyk, 60, 222, 327.
STRIVELYN, en Écosse, 425.
STRYEN, dans le Brabant septentrional. — Ses seigneurs, XXXII, 190, 469. *Voir* GUILLAUME.
STRYTHEM, commune de la province de Brabant, 140.

SUDE ou LA SUDE, ville de l'île de Candie. — Ses évêques, 156. *Voir* PIERRE.
SÜRDT ou SÜRTH, dans la régence de Cologne, 667.
SUXY, commune de la province de Luxembourg, 195.
SWALUWE (la), rivière dans le Brabant septentrional, 324.
SWIN (le). *Voir* ZWYN (le).
SYGERSTHORP. *Voir* SEYRSTORP.
SYMPHORIEN (SAINT-), commune de la province de Hainaut, 619. — La maison de l'hôpital de Jérusalem, 184.
SYRIE (la), XXII.
SYSSEELE, commune de la Flandre occidentale, 105, 532, 563.

T

TALEBOITSEINDE, à Nieuwer-Sluyse, 537.
TAMISE, bourg de la Flandre orientale, 383, 637, 715.
TARCIENNE, commune de la province de Namur, 299.
TASSENIÈRES, près des Écaussines, 279. — Ses seigneurs. *Voir* IWAIN DE LE SCAILLE.
TEMPLE (le) ou la MAISON DES TEMPLIERS. *Voir* GAND, PARIS, VAILLAMPONT. — La Maison du Temple en Allemagne, 742.
TEMPLEMARS, commune du département du Nord, 142, 144, 151, 155. — Ses seigneurs. *Voir* JEAN DE CISOING.
TEMPLEUVE, commune de la province de Hainaut, 35, 346.
TERMONDE, ville de la Flandre orientale, 253. — Sa seigneurie, LXVIII, 733. — Ses seigneurs, LXVII. *Voir* ROBERT DE BÉTHUNE. — Les doyens du chapitre. *Voir* LÉON.
TERNANT, dans le département de la Nièvre. — Ses seigneurs. *Voir* JEAN DE GHERLAND.
TÉROUANNE, commune du département du Pas-de-Calais, LXXX, 64, 237, 486. — Son évêché ou diocèse, 190, 355, 467, 481, 718. — Les évêques de Térouanne ou de la MORINIE, XXIV, 34, 46, 66, 71, 77, 603, 655. *Voir* HENRI, JACQUES, JEAN. — Leurs officiaux, 61, 72, 100, 238, 479, 481, 482, 632, 718. — L'église et chapitre de Térouanne, 72, 352, 551. — Ses chantres, 34, 46. *Voir* PIERRE D'ALBANO, GÉRARD *de Torto-Fonte*. — Ses chanoines. *Voir* GUILLAUME DE LIQUES. — L'abbaye de Saint-Jean ou du Mont-des-Morins, 15, 248.
TESTELT, commune de la province de Brabant, 690.
TÉTOGNE, dans le département des Ardennes, 456.
TEUTONIQUE (L'ORDRE), 17, 26, 32.
THIEL, ville de la Gueldre, 53.
THIER ou THY, commune de la province de Namur, 299.
THIÉRACHE (les bois de la), au sud de Chimay, LXII.
THIETTE. — Ses comtesses, 731.
THILREWAERT, près de Thiel, 190.
THIMÉON, commune de la province de Hainaut, 344, 370, 611.
THIONVILLE, ville de l'Alsace-Lorraine, 226.
THISNES ou THINES, commune de la province de Liége, 701.
THOLEN (*Tule* ou *Thule*), en Zélande, 190, 360.
THORICOURT, commune de la province de Hainaut, 504. Ses curés. *Voir* OTHON.
THORN, ville de la régence de Marienwerder, LXXXVI, 19.
THORN, bourg du Limbourg hollandais, XV, 90. — Son abbaye, XXXIX, 90, 389, 654. — Ses avoués, XXXIX.
Thosa. *Voir* DOEST (TER-).
THOUROUT, ville de la Flandre occidentale, LXX, LXXVII, 11, 53, 315, 319, 356. — Son chapitre, 567. — Ses prévôts. *Voir* JEAN, DENIS.
THOUROUT-HOEC, à Thourout, LXX, 11, 20.
THUIN, ville de la province de Hainaut, 710.
THUMAIDE, commune de la province de Hainaut, 157.
THURINGE (la), en Allemagne, LXXXV.
THYSELLESWAERT (le), ou Polder de Thiel, en Gueldre, 232.
TIERAIN (la porte), à Tournai, 678.
TIERNOIS ou TERNOIS (le), dans l'Artois, LXXX.
TILLIER, commune de la province de Namur, 164.
TIMAUX (les échevins des), à Nomain, 365.
TIRLEMONT, ville de la province de Brabant, XVI, 155, 338, 374, 377, 598. — Les maires de Tirlemont, LXVIII. *Voir* IWAIN DE MELDERT, GILLES *de Monte*. — Ses échevins, 355, 400. — Les meuniers de Tirlemont, 498. — Le béguinage, 198, 298.
TOMBE (le manoir de), 207. *Voir* ESSENVELDT.
TOMBERG. — Ses seigneurs, 261. *Voir* HERMAN.
TONEBURG ou TONEBORCH. — Ses seigneurs. *Voir* THIERRI LOEF.
TONGELAER, commune du Brabant septentrional, 84.
TONGERLOO, commune de la province d'Anvers. — Son abbaye, XXXVIII, 12, 15, 113, 441, 472, 486, 601, 613, 652, 686. — Ses abbés, 659.
TONGRE-SAINT-MARTIN, commune de la province de Hainaut, 426, 442, 453.
TONGRES, ville de la province de Limbourg, CIII, 22, 710. — L'hôpital des pauvres béguines, 458.
TONTELANGE, à Attert, dans la province de Luxembourg, 543.
TORGNY, commune de la province de Luxembourg, 29.
TORPEL ou TORPELLEY, dans le comté de Chester, 323.
TORTONE, ville du Piémont, XCI.
TOSCANE (la), partie de l'Italie. — Les vicaires de l'Empire en Toscane. *Voir* JEAN D'AVESNES.
TOURCOING, ville du département du Nord. — Ses seigneurs. *Voir* GUILLAUME DE MORTAGNE.
TOURINNES, commune de la province de Brabant, 239.
TOURNAI, ville de la province de Hainaut, IV, XLII, XLIII, XLIX, LIII, LIV, LXVIII, LXXVII, LXXIX, CIII, 11, 32, 47, 51, 136, 278, 288, 341, 416, 427, 431, 440, 466, 535, 537, 543,

544, 561, 566, 605, 663, 678, 747.— Ses châtelains et châtelaines. *Voir* JEAN DE MORTAGNE, MARIE, dame de Mortagne. — Son diocèse, 347, 467, 494, 505, 545, 642. — Ses évêques, XXIV, 14, 48, 58, 102, 121, 177, 211, 218, 230, 235, 252, 259, 324, 344, 364, 374, 420, 436, 450, 456, 471, 539, 544, 546, 592, 594, 719, 733. *Voir* JEAN DE VASSOGNE, M., PHILIPPE, WALTER. — Leurs archidiacres. *Voir* HENRI, JACQUES DE GAND. — Leurs officiaux, 8, 14, 16, 18, 48, 144, 146, 181, 237, 293, 307, 317, 332, 355, 356, 369, 374, 395, 398, 516, 598, 688, 697, 698, 716, 730, 741. *Voir* OUDART DE SAINT-QUENTIN. — L'église et chapitre de Notre-Dame, CIII, 10, 27, 29, 35, 50, 74, 142, 201, 307, 339, 416, 433, 544. — Ses doyens. *Voir* GÉRARD. — Ses chanoines. *Voir* ARNOUL DE BIGARD, ARNOUL DE MALDEGHEM, GILLES DE GAND, HUGUES D'OXBURG, JACQUES L'ANGE, JACQUES LE PERSONNE, SIMON DE PÉRONNE, ROGER DE TRIESC. — Les jurés et autres magistrats, 50, 288, 306, 404, 498, 563. — Les prévôts, 68. — Les échevins, 196. — Les échevins de Saint-Brice, 30. — Les échevins des alleux, 201, 346. *Voir* OTHON DE BAUX, JEAN DE BAUDEMONT. — La confrérie des Damoiseaux, CVIII. — Les bourgeois. *Voir* GILLES WETIN, GISLEBERT DE GAGES, HENRI POURRAIT. — L'abbaye de Saint-Martin, CVI, 324, 747. — Ses abbés. *Voir* JEAN. — L'abbaye de Saint-Nicolas des Prés, 244, 314, 363, 393, 395, 422, 426, 427, 440, 441, 678, 720, 726, 728, 730, 747.

TOURNAISIS (le), LXIX.

TOURNEPPE, commune de la province de Brabant, 621.

TOURON (le château de), dans la régence de Trèves, 630.

TOURS, chef-lieu du département de l'Indre, XCV.

Trajectum superius. *Voir* MAESTRICHT.

TRANSINNE, commune de la province de Luxembourg, 525.

TRAZEGNIES, commune de la province de Hainaut, 352, 504. — Ses seigneurs. *Voir* EUSTACHE, GILLES.

Treit. *Voir* MAESTRICHT.

TRESSIN, commune du département du Nord, 137, 141, 147, 172, 307, 511. — Ses curés. *Voir* EUSTACHE.

TRÈVES, ville du royaume de Prusse, 292. — Son diocèse, 337, 642. — Ses archevêques, XVI, LVI, 276, 294, 316, 395, 416, 469. *Voir* BOHÉMOND, DIETHER, HENRI. — Leurs officiaux. *Voir* JEAN DE FRETEIT. — L'église de Trèves, 298, 380. — L'abbaye de Saint-Maximin, 484. — Le couvent des Mineurs, XII. — Le couvent des Prêcheurs, XII.

TRIE DE BERGESIES (le), en Hainaut, 464, 473, 475, 480.

TRIEUX DE CORROIT, près d'Épinois, 165.

TROIS-CHATEAUX ou SAINT-PAUL-TROIS-CHATEAUX, ville du département de la Drôme, 459.

TRONCHIENNES, commune de la Flandre orientale. — Son abbaye, 117.

TROND (SAINT-), ville de la province de Limbourg, LI, LIII, 192, 664, 710. — Ses échevins, 101. *Voir* ARNOUL BOC, LIBERT CURIAL. — Son abbaye, XCIV, 46, 59, 71, 80, 101, 136, 192, 195, 282, 377, 391, 395, 413, 428, 442, 443, 486, 503, 513, 541, 607, 622, 668. — Ses abbés, 54, 361, 485, 701. *Voir* GUILLAUME. — Ses prieurs. *Voir* HENRI DE RIELE. — Ses sacristains. *Voir* GODEFROID DE HAELEN. — Le concile de Saint-Trond, 443. — L'église de la Vierge, 653. — La gilde de Saint-Euchère, 477.

TROUILLE (la), affluent de la Haine, 363.

TROYES, chef-lieu du département de l'Aube, XCV. — Ses bourgeois. *Voir* JEAN SOULER.

Tule ou *Thule*. *Voir* THOLEN.

Tulpetum. *Voir* ZULPICH.

TUNIS, en Afrique, LXXIII.

TURNHOUT (*Turnout*), ville de la province d'Anvers, 44, 614.

TUSCULUM, aujourd'hui Frascati, en Italie. — Ses évêques. *Voir* JEAN.

U

UCCLE, commune de la province de Brabant, XLIV, 150.

ULREPATH, dans l'ancien comté de Looz, 581.

UMENAU (le manoir d'), dans l'ancien comté de Juliers, 249.

Urbs. *Voir* ROME.

USDENG. — Ses seigneurs. *Voir* ROBERT.

Usenborch. *Voir* DUYSBURG.

UTRECHT, ville du royaume des Pays-Bas, XLIX, CV, 63, 120, 134, 382, 704. — Son diocèse, 78, 171, 389, 494, 505, 722. — Ses évêques, XXIV, XXXIX, 35, 46, 58, 83, 92, 160, 366, 367, 669. *Voir* GUILLAUME, HENRI, JEAN DE NASSAU. — Leurs archidiacres, 450. — Leurs officiaux, 477. *Voir* L., PIERRE. — L'église et chapitre de Saint-Martin, XXXIX, 30, 147, 340, 593. — Ses doyens. *Voir* ÉTIENNE. — Ses chanoines. *Voir* GUILLAUME DE MONTFORT. — L'église Saint-Sauveur, 10, 27, 30, 340, 699. — Ses prévôts. *Voir* THIERRI. — Ses chanoines. *Voir* RUTGER DE LOOZ. — L'église Notre-Dame, 64, 490. — Ses doyens. *Voir* HUBERT. — L'église Saint-Jean, 64, 76, 513. — Ses prévôts. *Voir* GUILLAUME D'AMSTEL. — L'église Saint-Nicolas, 66. — L'église Saint-Paul. Ses abbés. *Voir* HENRI. — Les échevins et autres magistrats, II. — Les Victorines, 139.

UUTKERKE, commune de la Flandre occidentale, 746.

UXEM, commune du département du Nord, 627.

V

VAAST (SAINT-), commune de la province de Hainaut, 306, 345. — Les chevaliers de Saint-Vaast, 494.
VAILLAMPONT (la Maison de), à Thines, près de Nivelles, 126.
VAILS ou VAELS, dans le Limbourg hollandais, 722, 723, 733.
VAL-BENOIT (le monastère du), à Liége, 724.
VAL-DES-ÉCOLIERS (le). *Voir* LÉAU.
VAL-DIEU (l'abbaye de), à Charneux, province de Liége, 99, 104, 153, 512, 654, 728, 745.
VAL-DUCHESSE (le couvent de). *Voir* AUDERGHEM.
VAL-NOTRE-DAME, à Antheit, près de Huy, 36, 253, 519, 702.
VAL-NOTRE-DAME ou VAL-SAINTE-MARIE (le). *Voir* LUXEMBOURG.
VAL-SAINT-LAMBERT (l'abbaye du), à Seraing, province de Liége, XIX, 122, 724, 728, 729, 737. — Ses abbés, 27, 566.
VAL-SAINTE-CATHERINE, à Woude, près de Bréda, 499.
VALENCE (le royaume de), en Espagne, 143, 191.
VALENCIENNES, ville du département du Nord, II, III, IV, VII, VIII, XIX, XXIII, XLI, XLII, L, LI, LIII, LIV, LXXVI, LXXVII, LXXVIII, LXXXIX, XCVII, XCVIII, 20, 129, 137, 216, 318, 326, 349, 362, 380, 384, 385 à 389, 392, 394, 395, 396, 424, 425, 448, 468, 514, 525, 526, 535, 539, 564, 565, 578, 588, 623, 625, 628, 660, 716, 738. — Ses comtes. *Voir* ARNOUL. — Le palais de Valenciennes, V. — Ses échevins, 27, 555. — Ses bourgeois. *Voir* JEAN DE SAINT-PIERRE, RENÉ FAUMIN, WAUTIER BROCHON. — Les monnayeurs, 587. — L'église Saint-Jean, 205. — Le couvent des Dominicains, 731. — Le moulin le Comte, 267.
VALENCIENNOIS (les), IV, V, VI, VIII, IX.
VALOIS (le), en France. — Ses comtes, 637. *Voir* CHARLES.
VARNE, près de Watervliet, 74.
VAUCELLES, dans le département du Nord. — Ses abbés, 364. *Voir* JACQUES.
VAUCOULEURS, ville du département de la Meuse, 111.
VAULX ou VAUS, commune de la province de Hainaut, 613, 730.
VAUX, dans le département des Ardennes, 456, 457.
VECHT (le), bras du Rhin, 593.
VÉDRIN, commune de la province de Namur, 515, 652.
VELAINE, commune de la province de Namur, 265.
VELM, commune de la province de Limbourg. — Ses investis. *Voir* WALTER.
VELTHEM (la ferme de), près de Bruges, 702.
VELUWE (le), partie de la Gueldre, LII, 669.
VENEPE (la), eau près de Furnes, 405.
VENISE, en Italie, LXXX.
VENLE ou VENLOO, ville du Limbourg hollandais, 132.
VENNEBRUCKE, 135.
VERDUN, ville du département de la Meuse, XLVIII. — Ses évêques. *Voir* JEAN. — Le couvent des Mineurs, XII. — Le couvent des Prêcheurs, XII.
VERLENGHEM, commune du département du Nord. — Ses seigneurs, 49. *Voir* PHILIPPE DE BOURBOURG.
VERMANDOIS (le), en France. — Le bailliage, 393. — Ses baillis, 50, 215, 230, 252, 259, 288, 345, 351, 353, 408, 412, 422, 430, 441, 474. *Voir* JEAN DE MARTIGNY, PHILIPPE DE BEAUMANOIR, QUENTIN BARDIN.
VERNEUIL, en France. — Ses baillis, 235.
VEROETSMERSCH, près de Ninove, 275.
VERTAING, commune du département du Nord. — Ses seigneurs. *Voir* EUSTACHE.
VERVES ou VERVEX, ferme près de Huy, 1, 6, 163.
VETLOVEN (le bois de), près de Marienthal, 188.
VIANDEN, ville du grand-duché de Luxembourg. — Ses comtes et comtesses, 12. *Voir* GODEFROID, MARIE.
VICENCE, ville de la Lombardie. — Ses évêques, 682, 747.
VICOGNE (les bois de), dans le département du Nord, L, 204. — L'abbaye de Vicogne, LXXXIX, 354, 532. — Ses religieux. *Voir* JEAN DE BRUGES.
VICTOR (l'ordre de SAINT-). *Voir* ANVERS, UTRECHT.
VIEILLE-MEUSE (la), 511.
VIENNE (*Wienna*), capitale de l'Autriche, 11.
VIERGE (l'église de la SAINTE-). *Voir* TROND (SAINT-).
VIERSON ou VIERZON, ville du département du Cher. — Ses seigneurs. *Voir* GODEFROID DE BRABANT.
VIESVILLE, commune de la province de Hainaut, 210.
VIEUX-GENAPPE, commune de la province de Brabant. — Son hôpital, 327.
VIEUX-OTHENE, en Flandre, 602.
VIEUX-VIRTON, à Saint-Mard, dans le Luxembourg, 411, 475, 640, 660, 678.
VILEN, 497.
VILICH, dans la régence de Cologne, 340.
VILLANCE, commune de la province de Luxembourg, 525.
VILLE, commune de la province de Hainaut. — Ses seigneurs, XXIX. *Voir* ALARD.
VILLENEUVE-SAINT-GEORGES, dans le département de Seine-et-Oise, 677.
VILLEROT, commune de la province de Hainaut. — Ses seigneurs. *Voir* WALTER.
VILLERS (l'abbaye de), à Tilly, province de Brabant, XVIII, CIII, 400, 469, 614, 657. — Ses abbés. *Voir* CONRAD.
VILLERS, commune de la province de Hainaut. — Ses seigneurs. *Voir* NICOLAS DE BARBENÇON.
VILLERS-LE-PEUPLIER, commune de la province de Liége, 541.
VILVORDE, ville de la province de Brabant, XXV.
VINCENNES, bourg du département de la Seine, 508.
VINCENT (les serfs de SAINT-) ou du chapitre de Soignies, LXIV.

VINDERHOUT, commune de la Flandre orientale, CI.
VIRNENBOURG ou VIRNEBURG, bourg de la régence de Coblentz. — Ses comtes. *Voir* HENRI.
VIS (rue de) ou VIS-SUR-SAMBRE, à Namur, 257, 568, 677.
VISÉ, bourg de la province de Liége, 580.
VISSIGNY, 264, 681.
VIVERSBROCH, près de Ninove, 86.
VLADSLOO, commune de la Flandre occidentale. — Ses curés. *Voir* GUILLAUME.
VLAMINGESGUT (manse dit), près de Walkenried, 355.
VLIERBEEK (l'abbaye de), à Kessel-Loo, près de Louvain, XIX. — Ses abbés, 238, 663.
VLIERMAEL, commune de la province de Limbourg. — La cour de Vliermael, 574.
VLIESSEGHEM ou VLISSEGHEM, commune de la Flandre occidentale, 462.
Volcraueskinderkerke, près de Furnes, 47.
VOLKERINCKHOVE, commune du département du Nord, 639.
VOORDE, commune de la Flandre orientale, 360, 385, 621.
VOORMEZEELE, commune de la Flandre occidentale. — Ses seigneurs, 70. *Voir* JEAN. — Son abbaye, 144, 167. — Ses prévôts. *Voir* JEAN.
VOORNE (l'île de), dans la Hollande méridionale, 360. — Ses seigneurs, XXXIX, 436. *Voir* ALBERT, C., CATHERINE, GÉRARD.
VOORSCHOTEN, à Oeleghem, dans la province d'Anvers, 15.
VORENZATERWAIRT, près de Stryen, 149.
VORSSELAER, commune de la province d'Anvers, 701.
VORST, commune de la province d'Anvers, 138.
VREMDE, commune de la province d'Anvers, 533.
VRYDORP. *Voir* BRYDORP.
VULMAR-AU-BOIS (l'abbaye de SAINT-), 396.
VYVE ou FIVES-SAINT-BAVON, en Flandre, 593.

W

WACKEN, commune de la Flandre occidentale, 31.
WAENRODE, commune de la province de Brabant, 577.
WAERDENBURG, près d'Asperen, 674.
WAES (le pays de), en Flandre, 42, 45, 47, 54, 71, 72, 73, 80, 91, 178, 208, 435, 697.
WAESMUNSTER, bourg de la Flandre orientale. — Son abbaye. *Voir* ROSEMBERG.
WAHAL (le), bras du Rhin, 254.
WAIS. — Ses seigneurs. *Voir* WALTER.
WALCHEREN (l'île de), en Zélande, 87, 208, 233, 275, 317, 328, 329, 369, 426, 438, 454, 645, 650. — Les doyens et officiaux de Walcheren, 147, 275.
WALHAIN, commune de la province de Brabant. — La terre de Walhain, LXVII. — Ses seigneurs. *Voir* ARNOUL.
WALKENRIED, près de Brunswick. — Son monastère, 80, 355.
WALLINCOURT, commune du département du Nord. — Ses seigneurs, 333.
WALLERS, commune du département du Nord. — Ses seigneurs. *Voir* ERARD.
WALLONS (les), CVII.
WALSINGHAM, dans le comté de Norfolk, 555, 557, 558, 559.
WALZING, à Arlon, X.
WAMELE, dans la régence d'Arnsberg, 107.
WANDRE. *Voir* GRAND-WANDRE.
WANEBRECHIES, 240.
WANGENIES, commune de la province de Hainaut, 129.
WANZE, commune de la province de Liége, 6, 163, 199, 253, 299, 533, 699.
WARCHIN, commune de la province de Hainaut, 279.
WARCK ou WARCK, dans le département des Ardennes, 33, 34.
WAREMME, bourg de la province de Liége, 52.
WARHAM, dans le comté de Norfolk, 575.
WARMERAGE, en Flandre, 342.
WARNETON, ville de la Flandre occidentale, 21.
WAROUX, commune de la province de Liége, LXV.
WASMES, commune de la province de Hainaut, 9. — Ses seigneurs. *Voir* ALARD. — Ses curés. *Voir* JEAN.
WASMUEL, commune de la province de Hainaut, 195.
WASNES, commune du département du Nord, 237.
WASSENBERG, ville de la régence d'Aix-la-Chapelle. — La terre de Wassenberg, 107, 284.
WASTINE ou WOESTEN, commune de la Flandre occidentale. — Ses seigneurs et dames, 248, 415, 419. *Voir* ISABELLE, JEAN DE GHISTELLES.
WATERGANG-SEIGNEUR-JEHAN, eau près d'Ardenbourg, 97.
WATERMAEL, commune de la province de Brabant, 508.
WATERVLIET, commune de la Flandre orientale, 74.
WATIGNIES (l'étang de), près de Chimay, 711.
WATTEN, commune du département du Nord, 365, 598. — Ses seigneurs. *Voir* GILLES DE HAVESKERCKE. — Le monastère de Watten, 384, 403, 431, 480, 709, 713. — Ses prévôts, 603. *Voir* BAUDOUIN.
WAUDRIPONT ou WATTRIPONT, commune de la province de Hainaut, 26. — Ses seigneurs. *Voir* GILLES.
WAUDRU (l'église SAINTE-). *Voir* MONS.
WAULSORT, commune de la province de Namur. — Son abbaye, XIX.
WAUT (le), à Lille, 50.
WAUTIER-BRAINE, commune de la province de Brabant, XVIII. — Son abbaye, 24, 33.

WAVERWALD (le), près de Malines, LXXII.
WAVRE, ville de la province de Brabant, 367. — Ses seigneurs. *Voir* JEAN.
WAVRE, communes près de Malines, 527.
WAVRE-NOTRE-DAME, commune de la province d'Anvers, 522.
WAVRE-SAINT-NICOLAS ou PUTTE, commune de la province d'Anvers, 522.
WEDELANT (le), à Gand, 221, 255.
WEDENGHIEN, en Hainaut, 150.
WEELDE, commune de la province d'Anvers, 542.
WEESP, commune de la Hollande septentrionale, 590, 593.
WEILER, à Autel-Bas, dans le Luxembourg, X.
WELLE, dans le Noord-Beveland, 9.
WENDIN ou VENDIN, commune du département du Pas-de-Calais, 234. — Ses seigneurs. *Voir* HUGUES.
WEPPES (la porte des), à Lille, 240.
WERCHIN, commune du département du Pas-de-Calais, XLII, 206. — Ses seigneurs. *Voir* JACQUES, MATHILDE.
WERCKEN (*Werkin*), commune de la Flandre occidentale, LXX, 4, 11, 144, 215. — Le monastère de Sainte-Claire, 177, 216, 218.
WERDEN. *Voir* KAYSERWERD.
WEROFLE (la ferme de), à Wanze, 699.
WES. — Ses seigneurs. *Voir* WALTER.
WÉS (la rue des), à Douai, 229.
WESEL, ville de la régence de Düsseldorf, LXVI, LXXXIX. — Les frères et les sœurs de la Pénitence, LXXIX.
WESELE. *Voir* WUESTWEZEL.
WESEMAEL, commune de la province de Brabant. — Ses seigneurs, LXVII, 386.
WEST-EECLOO, à EECLOO, ville de la Flandre orientale, 725.
WESTERBURG, dans la régence de Wiesbaden, 340.
WESTER-SUBBURGH, en Zélande, 138.
WEST-FRISE (la), 676.
WEST-FRISONS (les), 84.
WESTHUSE, 553.
WESTMALLE, commune de la province d'Anvers. — Ses maires. *Voir* JEAN.
WESTMINSTER (*Westmonasterium*), dans le comté de Middlesex, 162.
WESTPHALIE (la), en Allemagne, 90, 399. — Ses ducs. *Voir* JEAN.
WESTRICH, à Keyenburch, 163.
WEVELGHEM, commune de la Flandre occidentale. — Ses abbesses. *Voir* Ide.
WEZEMBEEK, commune de la province de Brabant. — Ses curés. *Voir* GERELIN.
Wienna. *Voir* VIENNE.
WIERDE, commune de la province de Namur, 116.
WIKERODE. — Ses seigneurs. *Voir* OTHON.
WILDER, commune de la province de Limbourg, 141. — Ses investis ou curés. *Voir* GUILLAUME.
WILLEBRORD (l'église SAINT-), à Anvers, 502.
WILLEMS CAPELLE ou S'HEERWILLEMS CAPELLE, à Furnes, 61.
Willen. — Ses seigneurs. *Voir* GILLES DE LA HAMAIDE.
WILLESPELE, bois et seigneurie à Saffelaere, 296, 332.
WILRYCK, commune de la province d'Anvers, 118.
WILSELE, commune de la province de Brabant, 332.
WINDEKE, dans la régence de Cologne. — Ses seigneurs. *Voir* HENRI DE BERG.
WINDEN, communes de la province de Liége, 671. — Leurs maires. *Voir* JEAN.
WINGHE-SAINT-GEORGE, commune de la province de Brabant, LXI.
WINNEGHEZIELE ou WINNEZEELE, commune du département du Nord, 248.
WINTON ou WYNTON, aujourd'hui Winchester, ville du Hampshire, 167. — Ses évêques, 608.
WIRTZBOURCH. *Voir* WURTZBOURG.
WISBY, dans l'île de Gotland, en Suède, LXXXVI, 21.
WISCH, près de Gravelines, 431.
WISSANT, commune du département du Pas-de-Calais, 747.
WISSEN, dans la régence de Coblentz, 667.
WISSENKERKE ou WISSEKERKE, en Zélande, 85, 88.
WOCAING, près de Namur, 254.
WODECQ, commune de la province de Hainaut, 23, 31, 174, 263, 285, 514, 572.
WODON, à Cortil, dans la province de Namur, 164.
WOERDEN, bourg de la Hollande-méridionale, 590. — Ses seigneurs, 593. *Voir* HERMAN.
WOERINGEN ou WORRINGEN (*Wurrinc*), ville de la régence de Cologne, I, XV, XXIV, XXXV, 205, 206, 237 à 241, 244, 254, 256, 257, 258, 261, 268, 271, 272, 288, 289, 295, 296, 307, 317, 368, 375, 418, 442, 520, 667, 672.
WOESTINE. — Ses seigneurs. *Voir* JEAN.
WOLFAERDDIKE ou WOLPHARDSDYC, l'une des îles de la Zélande, 645, 650.
WOLFSDALE (le vivier de), à Aspelaer, 516.
WOMMELGHEM, commune de la province d'Anvers, 118.
WONDELGHEM, commune de la Flandre orientale, CI, 84.
WORM, dans la régence d'Aix-la-Chapelle, 315.
WORMS (*Wormatia*), ville de la Bavière, 72, 73, 74, 75. — Ses évêques, 276.
WUESTWEZEL, commune de la province d'Anvers, 365, 482, 483. — Ses seigneurs. *Voir* HENRI DE WILRE. — Ses curés. *Voir* GÉRARD.
WULPEN, commune de la Flandre occidentale, 296.
WULPHARDSPOLDER, en Zélande, 339.
WURTZBOURG ou WÜRZBURG (*Herbipolis*, *Wirzburch*), ville de la Bavière, 203.
WYC, territoire de Bruges, 201.
WYLER, dans la régence de Düsseldorf, 214.
WYNENDAEL ou WINENDALE (le château de), à Roulers, LXX, 6, 11, 34, 36, 39, 47, 66, 70, 76, 77, 86, 96, 127, 148, 157, 208, 222, 223, 376, 384, 452, 488, 549, 573.

X

Xanten, ville de la régence de Düsseldorf. — Ses prévôts. *Voir* Thierri.

Y

Yarmouth, ville du comté de Norfolk, 495. — Les gardiens du port. *Voir* Jean Butecourt.
Ykeeken (le manoir d'). *Voir* Keeken.
York, ville de l'Angleterre, 614. — Son comté, 582. — Le vicomté, 586. — Ses doyens, 507. — Ses chanoines. *Voir* Jean de Berewyk.
Ypenlaer, près de Bréda, 8.
Yperlée (l'), affluent de l'Yser, c, ci.
Ypres (*Yppre*), ville de la Flandre occidentale, xliii, xlv, xlix, liii, lxxii, lxxvi, lxxvii, lxxxi, xcvii, xcviii, c, 3, 7, 16, 31, 33, 34, 137, 138, 170, 270, 314, 329, 391, 400, 501, 515, 523, 524, 584, 592, 613, 622, 635, 643, 697, 716. — Sa châtellenie, 7. — Ses baillis. *Voir* Eustache de Havel, Michel de l'Elstlande. — Ses échevins et autres magistrats, 112, 314, 355, 393, 428, 459, 517, 655, 657, 708. — Les Halles, ciii. — Le doyen de la chrétienté. *Voir* Jean Boune. — L'église Saint-Martin, ciii, 650. — Le couvent des Dominicains, 183, 400. — La léproserie, cvii.
Yprois (les), ci.
Ysenburg. *Voir* Isenburg.
Ysendoorn, près de Thiel, 53.
Ysendyck, en Zélande, 398, 502, 607.
Ysenghien. *Voir* Eysinghen.
Yser (l'), rivière en Flandre, c, cii, 438, 500.
Yssel (l'), dans les Pays-Bas, 165.
Yve ou Yves, commune de la province de Namur, xcviii, 635, 706, 710.

Z

Zande, 65.
Zandenburg. — Ses seigneurs. *Voir* Wolfard de Borselen.
Zantvoorde, commune de la Flandre occidentale, 94, 134, 474.
Zeelhem, commune de la province de Limbourg, 436. — Ses seigneurs. *Voir* Arnoul, Henri Berthout.
Zélandais (le), civ.
Zélandais (les nobles), 669, 670.
Zélande (la), xvii, xxiii, xxxii, xxxix, xlv, li, lii, lxx, lxxxvi, 40, 143, 207, 208, 249, 299, 300, 301, 304, 305, 310 à 313, 320, 329, 361, 362, 383, 419, 428, 454, 490, 495, 514, 517, 527, 530, 544, 545, 560, 573, 601, 614, 617, 648, 676, 692. — Ses comtes. *Voir* Hollande (les comtes de). — Ses châtelains, 436. *Voir* Voorne (les seigneurs de).
Zevenberghen. *Voir* Sevenbergen.
Ziericzée, ville de la Zélande, xvii, 98, 293, 372, 428, 442, 564, 565, 644, 673, 679. — Ses échevins, 474, 679.
Zillebeke, commune de la Flandre occidentale, 144.
Zoetendale (l'abbaye de). *Voir* Soetendaele.
Zonnebeke, commune de la Flandre occidentale, 717. — Son monastère, 475.
Zülpich (*Tulpetum*), ville de la régence de Cologne, 241, 246, 268, 274, 298, 340, 660.
Zündorf, commune de la régence de Cologne, 193, 212.
Zutphen, ville de la Gueldre. — Ses comtes, 298. — L'église de Zutphen, 305.
Zuyd-Beveland, île de la Zélande, 208, 645, 650.
Zuyd-Holland, partie du royaume des Pays-Bas. — Ses baillis. *Voir* Guillaume Willems.
Zuyd-Schooten, commune de la Flandre occidentale, 314.
Zwol, ville de l'Over-Yssel, 685.
Zwyn (le), golfe, actuellement désséché, en Flandre, lxxxvi, lxxxvii, ci, cii, ciii, 617.
Zwyveke, près de Termonde, 168. — L'abbaye de Zwyveke, 93, 168, 347, 628, 629.

FIN DE LA TABLE DES NOMS DES LIEUX.

ERRATA.

PAGE XCIII, ligne 12. Les droits réguliers, *lisez :* Les droits régaliens.

— 12, lignes 5 et 10. Au couvent des Dominicains, *lisez :* Au couvent des Dominicaines.

— 18, ligne 4. Au lieu de : Mandataire de chevalier, *lisez :* Mandataire du chevalier.

— 113, ligne 26. Jean Fils de Rimpe, *lisez :* Jean Fils de Kimpe.

— 129, ligne 2. Et lui avoir envoyé, *lisez :* et déclare lui avoir envoyé.

— — ligne 8. Ernst... t. Ier, *lisez :* t. VI.

— 156, ligne 22. L'évêque de Sude, agissaient, *lisez :* agissant.

— 172, ligne 16. Et sur d'autres biens, *supprimez* le mot sur.

— 187, ligne 32. Jeanne de Châtillon-sur-Manves, *lisez :* Jeanne de Châtillon-sur-Marne.

— 225, ligne 11. Maître Berthout, *lisez :* Maître Betton.

— 266, ligne 7. Après les mots: t. IX, p. 501, *ajoutez:* et t. V, p. 74.

— 324, ligne 23. Jean, comte de Dampierre, *lisez :* seigneur de Dampierre.

— § 361, ligne 11. Seigneur de Boussoit, *lisez :* Seigneur de Rosoit.

PAGE 368, ligne dernière. Une maison situé, *lisez :* une maison située.

— 392, ligne 14. Le roi Rodolphe, *lisez :* le roi Adolphe.

— 392, ligne 20. Le roi Albert, *lisez :* le roi Adolphe.

— 401, ligne 8. L'église Saint-Gudule, *lisez :* l'église Sainte-Gudule.

— 506, ligne 12. Coutume de la ville de Bruges, *ajoutez :* t. Ier.

— 513, ligne 13. En marge, sous le millésime 1296, *ajoutez :* 5 (?) mars.

— 522, ligne 4. P. 26, *lisez :* p. 267.

— 590, ligne 2. Faire commerce, *lisez :* faire le commerce.

— 612, ligne 23. Le chapitre de Saint-Waudru, *lisez:* de Sainte-Waudru.

— 613, ligne 22. Au lieu de *Feria quarta ante Ramos*, lisez : *Post Ramos*, ce qui place la date de l'acte au 2 avril 1298.

— 619, ligne 25. Siger d'Enghien, châtelain d'Enghien, *lisez :* châtelain de Mons.

— 753, 1re colonne, ligne 27. Béatrice, abbesse de Montroyal, *lisez :* Béatrice de Montroyal.

TABLE DES MATIÈRES.

	Pages.
Introduction	I
Table chronologique	1
Supplément à la Table chronologique	721
Table des noms des personnes	749
Table des noms des lieux	793
Errata	831

1959 4

BINDING SECT. OCT 22 1980

Z
2416
A4
t.6

Académie royale des
sciences, des lettr
des beaux-arts de B
que. Commission ro
d'histoire
Table chronologi

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKE

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY